BIOGRAPHIE

DES

HOMMES DU JOUR.

PARIS. — IMPRIMERIE DE PIERRE BAUDOUIN, RUE ET HOTEL MIGNON, 2.



Aderne de Tscharner

BIOGRAPHIE

DES

HOMMES DU JOUR,

ARTISTES, — CHAMBELLANS, — CONSEILLERS D'ÉTAT, — DÉPUTÉS, —DIPLOMATES, — ÉCRIVAINS, — ESPIONS FAMEUX, — GENS DE JUSTICE, — INDUSTRIELS, — MILITAIRES, — PAIRS, — PRÊTRES, — PRINCES, — ROIS, — SAVANS,

PAR GERMAIN SARRUT ET B. SAINT-EDME.

JUSTICE, VÉRITÉ, IMPARTIALITÉ.

TOME V^e. — Ire PARTIE.

PARIS.

AU DÉPOT GÉNÉRAL, RUE DE L'OSEILLE, 7,

ET CHEZ H. KRABBE, ÉDITEUR, QUAI SAINT-MICHEL, 15.

BIOGRAPHIE

DES

HOMMES DU JOUR.

ARRIGHI (DUC DE PADOUE).

M. ARRIGHI, *duc de Padoue*, lieutenant général, commandeur de la Légion-d'Honneur, cousin de Napoléon, est né à Ajaccio (Corse). Il fut admis, en 1787, à l'école militaire de Rebais, près Meaux, comme élève du roi; en 1793, lors de la suppression des écoles militaires, on l'envoya achever son éducation à l'université de Pise. A son retour en Corse, Joseph Bonaparte, qui y avait été envoyé comme commissaire du gouvernement, après l'expulsion des Anglais de l'île, l'emmena avec lui à l'armée d'Italie, où il entra d'abord dans la 75e demi-brigade comme lieutenant d'une des compagnies franches levées en Corse. Après le traité de Léoben, il passa à l'état-major général en qualité d'adjoint aux adjudans généraux. Attaché ensuite à Joseph Bonaparte en qualité de secrétaire d'ambassade, il le suivit à Parme et de là à Rome, où il se trouva à l'époque de la révolte dans laquelle le général Duphot fut tué à côté de lui.

Revenu à Paris avec l'ambassadeur Joseph Bonaparte, le jeune Arrighi y resta jusqu'au départ de l'expédition d Égypte, qu'il fit en qualité d'adjoint à l'état-major. Après la bataille des Pyramides, nommé aide-camp du général Berthier, il fut fait capitaine sur le champ de bataille au combat de Salahieh, où il fut blessé.

Pendant l'expédition de Syrie, il entra un des premiers dans la place de Jaffa, prise d'assaut; il assista ensuite à tous ceux donnés à Saint-Jean d'Acre, et pénétra dans la ville avec le général Lannes. Lors du dernier assaut, il fut gravement blessé dans la batterie au moment où il rendait compte au général en chef d'une mission qu'il venait de remplir sur la brèche. L'artère carotide ayant été lésée par une balle, on le crut perdu sans ressources; mais le docteur Larrey, qui l'avait condamné d'abord, parvint à le sauver au grand étonnement des gens de l'art (1). Le général en chef donna au capitaine Arrighi un sabre d'honneur.

Sa blessure ne lui permettant pas de faire la traversée avec le général Bonaparte, il ne revint en France que peu avant la campagne de Marengo, qu'il fit comme aide-de camp du général Berthier. Il fut nommé chef d'escadron sur le champ de bataille de Marengo, et envoyé avec ce grade dans le 1er régiment de dragons, au commandement duquel il fut appelé deux ans après. Il fit la campagne d'Ulm à la tête de ce régiment. Au combat de Wertingen, il avait sous ses ordres, outre son régiment, le 2e de dragons, et formait la tête de colonne de la division de cavalerie du général Klein. Chargé de tourner la position de l'ennemi, il enleva un village avec ses dragons auxquels il fit mettre pied à

(1) Ce fait chirurgical est un de ceux qui font le plus d'honneur au talent du docteur Larrey.

terre, arriva sur les derrières de l'ennemi, culbuta deux régimens de cuirassiers, fit mettre bas les armes à un bataillon de grenadiers hongrois, et s'empara de six pièces de canon. Quoique ayant reçu plusieurs blessures graves dans ce combat, il ne quitta le champ de bataille qu'après la deroute de l'ennemi. Les officiers, sous-officiers et dragons, après cette brillante affaire, lui décernèrent une épée d'honneur où cette action est représentée, avec l'inscription la plus honorable, et l'empereur le nomma commandant de la Légion-d'Honneur.

Après la campagne d'Austerlitz, lorsque l'empereur décréta la formation d'un régiment de dragons pour sa garde, il en confia l'organisation et le commandement au colonel Arrighi, qui partit avec les premiers escadrons organisés pour la campagne de Prusse. En 1807, il fut nommé général de brigade sur le champ de bataille de Friedland. Au retour de la campagne, l'empereur le fit duc de Padoue.

Il partit ensuite avec son régiment de dragons de la garde pour la campagne d'Espagne (1808), et se trouva à toutes les affaires où la garde se distingua. A Benavente, malgré la crue de eaux, l'empereur lui fit traverser le torrent à la nage avec son régiment et le reste de la cavalerie de la garde qui suivait celle de l'armée, pour se mettre à la poursuite de l'armée anglaise dont la retraite fut précipitée sur la Corogne.

Revenu en France avec l'empereur lors de la déclaration de guerre de l'Autriche, le général Arrighi prit le commandement de la cavalerie de la garde de toutes armes qui restait à Paris pour se rendre en Autriche. A la bataille d'Essling, l'empereur le nomma général de division sur le champ de bataille. Il lui donna après cette bataille le commandement de la 3[e] division de cuirassiers qui avait considérablement souffert, et dont le général (le général d'Espagne) avait été tué.

A la bataille de Wagram, Napoléon l'ayant chargé de se porter à l'extrême droite de l'armée pour aider le prince d'Eckmülh à forcer et à tourner l'ennemi, le duc de Padoue, après avoir passé sous le feu de la ligne ennemie, arriva au point où le corps du prince Eckmülh n'avait pu encore se déployer, déboucha sur le plateau, à la tête de sa division, au milieu des tentes des Autrichiens et d'une pluie de mitraille. Le terrain ne lui permettant pas de déployer sa division, il ne put faire que quelques charges partielles, mais l'ennemi nous abandonnant du terrain, l'infanterie put arriver elle-même sur le plateau, se former et prendre l'offensive au moment où l'empereur faisait son attaque décisive sur le centre. La division du duc de Padoue souffrit tellement de cette attaque, qu'il fut obligé de lui faire descendre le ravin pour la reformer et la porter ensuite en avant pour dégager, par sa présence, les divisions Grouchy et Montbrun qui avaient en tête une cavalerie bien supérieure en nombre, et que le duc de Padoue força à la retraite par un mouvement sur son flanc. L'empereur le nomma, à cette époque, inspecteur général de cavalerie, et lui donna, un peu plus tard, le grand cordon de la Réunion.

A l'époque de la campagne de Russie, l'Empereur chargea le duc de Padoue de l'organisation de soixante sept cohortes de gardes nationales, et de toute l'artillerie attachée aux cent cohortes créées. Il lui donna en partant le commandement supérieur de toutes les côtes de l'Océan, depuis l'Elbe jusqu'à la Somme, de cinq divisions militaires et de toutes les troupes qui s'y trouvaient, ce qui lui donnait le rang de commandant en chef, avec le soin de faire terminer tous les ouvrages de fortifications et d'armement sur toutes ces côtes, sur lesquelles Napléon pensait que

le gouvernement anglais ferait opérer un débarquement comme en 1809. Toutes les vues de l'Empereur furent remplies; les places et les côtes mises en état de défense, les cohortes et leur artillerie organisées, disciplinées et instruites, ce qui forma le noyau de l'armée qui vainquit à Lutzen et à Bautzen, avec les débris de celle de Russie.

Dans la campagne de 1813, l'Empereur, après avoir chargé le duc de Padoue d'organiser, à Erfurt, les bataillons venant de l'armée avec les renforts arrivant des dépôts, lui donna le commandement du 3e corps de cavalerie qu'il organisa à Metz, avec les conscrits appartenant à tous les régimens de l'armée, dont il forma les divisions de ce corps. L'Empereur ajouta à ce commandement plusieurs régimens français et étrangers, et le chargea de purger tout le pays entre le Rhin et l'Elbe, des divers corps de partisans qui l'infestaient. Après cette mission, qui fut entièrement remplie, le général Arrighi fut chargé du gouvernement de Leipzig, de l'organisation de tous les corps restés en arrière, de l'approvisionnement de l'armée et de toutes les places mises en état de soutenir un siége.

A cette époque, le général Czernischew conçut le dessein de faire une expédition composée de troupes d'élite, au nombre de 15,000 hommes environ; l'infanterie fut transportée sur des charriots, et le tout arriva avec une artillerie légère formidable, sans qu'on pût en être informé, sur Leipzig, qui n'était pas en état de défense, et où il n'y avait plus que quelques bataillons composés de traînards de l'armée, sans une pièce de canon. La cavalerie du 3e corps avait été dispersée, et occupait, dans des cantonnemens, une grande étendue de pays, en raison du peu de ressources pour pouvoir y vivre; l'ennemi avait d'ailleurs des intelligences dans ces cantonnemens. Dès que le duc de Padoue put avoir connaissance de ce mouvement préparé en secret, dont le but était de l'enlever ainsi que le peu de troupes sous ses ordres et 6,000 hommes blessés confiés à sa garde, de s'emparer de Leipzig, de frapper une forte contribution, de détruire les approvisionnemens de l'armée et de nos places, d'enlever nos convois, les détachemens et munitions de toute espèce, ainsi que les courriers qui venaient de France; enfin d'intercepter toutes les communications de l'armée, il rassembla les troupes, se porta au-devant de l'ennemi, et par sa bonne contenance et son adresse, parvint à persuader au général ennemi que l'armistice était signé, que la paix était au moment de l'être, que ce ne serait qu'en lui passant sur le corps et en détruisant ses moyens, qui étaient suffisans, qu'on entrerait à Leipzig, qu'il défendrait à outrance, et dont il faudrait emporter chaque maison séparément. Enfin, il décida l'ennemi à se tenir dans ses premières positions à l'instant même, après un engagement insignifiant et peu meurtrier.

A la bataille de Dennewitz, le maréchal Ney ayant dû se retirer devant les Prussiens et les Suédois réunis, et trop supérieurs en nombre, le duc de Padoue, avec le 3e corps de cavalerie, empêcha que le mouvement subit et rétrograde des Saxons n'eût des suites fâcheuses pour l'armée, dont il facilita la retraite en contenant momentanément l'ennemi, dont les forces accablantes ne tardèrent point à le renverser.

Lorsque après les malheureuses affaires de cette campagne, les communications avec la France furent interceptées, et Leipzig menacé de tomber au pouvoir des armées de la coalition, l'Empereur envoya le duc de Padoue avec son corps et les troupes qui étaient aux environs, y compris une partie de sa garde, pour assurer la conservation de cette ville im-

portante, rétablir les communications avec la France, de manière à en recevoir les colonnes de renforts qu'on attendait. Quinze jours après, les ordres de l'Empereur étaient exécutés; Leipzig était, pour le moment, à l'abri de tout danger, les convois d'artillerie, les courriers en retard étaient arrivés et les renforts, qui avaient été obligés de s'arrêter à Erfurt, avaient rejoint l'armée. Le trésor qu'on attendait de France, et pour lequel on avait des craintes, fut sauvé.

Le duc de Padoue prit part à la bataille de Leipzig, où, entraîné par son ardeur, il engagea trop vivement la première ligne de sa cavalerie, qui, s'abandonnant à la poursuite des cosaques, fut prise en flanc par quatre régimens de hussards de Blucher, et rejeté sur la deuxième ligne, qu'elle entraîna jusqu'au faubourg de Leipzig, où le duc de Padoue parvint à rallier sa division sous la protection de l'infanterie qui arrêta l'ennemi.

A la fin de la campagne de France, en 1814, le 3e corps de cavalerie, extrêmement réduit, fut dissout pour augmenter l'effectif des régimens de l'armée qui avaient tous des détachemens dans ce corps. Le duc de Padoue prit alors le commandement d'un corps d'infanterie, et fut chargé d'appuyer le maréchal Marmont dans sa retraite, depuis Châlons jusqu'à Paris. Dans les plaines de Fère-Champenoise, il dut protéger cette retraite et celle du duc de Trévise, quoiqu'il n'eut alors sous ses ordres que 6,000 hommes au plus de nouvelle levée, que son artillerie fût servie par des canonniers gardes-côtes, et qu'il eût affaire à l'élite de la cavalerie ennemie, commandée par le grand duc Constantin en personne.

A la prise de Paris, le duc de Padoue occupait, sous les ordres du duc de Raguse, les hauteurs de Belleville et de Romainville, où il eut un cheval tué sous lui. Après l'abdication de l'Empereur, il ne sollicita point de commandement, et fut du très-petit nombre de généraux à qui on ne donna point le grand cordon de la Légion-d'Honneur en échange de celui de la Réunion, supprimé.

Lorsque l'Empereur revint de l'île d'Elbe, il le nomma pair de France et gouverneur de la Corse, avec tous les pouvoirs civils et militaires. Quoiqu'il n'eût pas un seul régiment de ligne, le général Arrighi avait mis tant d'activité à organiser les gardes nationales, que les Corses, sans aucun appui, auraient pu défendre l'Empereur, s'il était parvenu, après la bataille de Waterloo, à gagner cette île, dont les habitans étaient résolus à se sacrifier pour lui.

A la seconde rentrée des Bourbons, le duc de Padoue se démit de son commandement. Il fut du nombre des proscrits placés sur l'ordonnance du 24 juillet 1815. Il a été des derniers rappelés en 1820. Depuis cette époque, il vit, sans rechercher ni emploi, ni faveurs, en dehors des affaires; il a, dans l'armée et dans l'ordre de la Légion-d'Honneur, le même rang qu'avant la première invasion.

Il a été mis à la retraite en 1837, contrairement à tous les réglemens militaires, *avant l'âge fixé par les ordonnances, et quoiqu'il eût commandé en chef depuis* 1812 *jusqu'en* 1815. Il est aussi du petit nombre des pairs des Cent Jours qui n'ont point été rappelés au Luxembourg. Nous *pourrions* expliquer cette défaveur qui pèse sur M. le duc de Padoue; mais, grâces aux lois d'intimidation, nous serons circonspects.

PERRIN BRICHAMBAULT ou BRICHAMBEAU (ANTOINE-CHARLES DE).

Quoique les historiens aient une mission quelquefois âpre et dure à remplir, surtout lorsqu'il s'agit de poser les hommes tels qu'ils ont été réellement et qu'ils se

sont placés à l'ombre de drapeaux de couleurs différentes, il y a cependant pour eux, s'ils ont l'âme honnête, un moyen de conjurer les mécontentemens de l'amour-propre à la fois et de respecter la vérité ; c'est de mettre leur conscience en face de la conscience des personnages dont ils ont à tracer la vie, et de les laisser s'interroger mutuellement et librement : il y a toujours accord entre les gens de probité, quelle que soit la nature des affections politiques auxquelles leur cœur et leur esprit se trouvent livrés. Ces principes vont avoir leur application.

PERRIN-BRICHAMBAULT ou BRICHAMBEAU (*Antoine-Charles de*), est né à Nanci (Meurthe), le 28 novembre 1777 (1).

En 1786, M. de Brichambault fut admis à l'École royale et militaire de Pont-à-Mousson, en qualité d'élève du roi ; il en sortit au mois de décembre 1792.

D'abord soldat volontaire d'artillerie, il fit la campagne de cette année, 1793, dans les armées républicaines de l'ouest, passa en 1794 à l'armée du Nord et de Sambre-et-Meuse, où il débuta dans le grade d'officier, sous les auspices du général Marescot, qui le fit nommer adjoint du génie (5 mai).

Après les siéges de Charleroi, de Landrecies, du Quesnoy et de Maëstricht et le blocus de Valenciennes, le gouvernement l'envoya à l'école de Metz, comme élève sous-lieutenant de génie (27 décembre 1794). Le Comité de Salut public le destitua le 31 octobre 1795 ; voici à quelle occasion :

Le 19 vendémiaire an IV (11 octobre), étant au spectacle de Metz, des hommes sortis des prisons à la suite des événemens du 13, à Paris, demandèrent *la Marseillaise*. Un officier municipal monta sur le théâtre et lut un arrêté du Comité de Salut public, qui défendait de faire entendre aucun chant de circonstance, et invita les bons citoyens à lui prêter main-forte. M. de Brichambault cria : *respect à loi*. Attaqué lui-même, il dut mettre le sabre à la main pour se défendre. Ce fut pour ce fait qu'il perdit son emploi.

Il paraît qu'on sentit tout ce qu'il y avait d'arbitraire dans une destitution basée sur une action en harmonie avec la législation du moment, puisqu'on le réintégra dans le corps du génie, avec le grade de lieutenant, le 30 octobre 1796, et qu'on y joignit la faveur de prendre rang à partir du 20 février.

En 1799, il servait à l'armée du Rhin, lorsque le général Marescot se l'attacha de nouveau en l'adjoignant à son état-major. Il l'employa au blocus de Philisbourg, l'envoya à l'armée d'Helvétie, le fit nommer capitaine le 18 août, et le prit pour aide-de-camp aussitôt après avoir été lui-même élevé au poste de premier inspecteur-général du génie.

M. de Brichambault suivit son général au camp de Boulogne, en Bavière, en Autriche et en Prusse ; il en fut séparé quand M. Marescot, signataire de la capitulation de Baylen, tomba dans la disgrâce de l'empereur. Il rentra alors dans le corps du génie, en qualité de capitaine en premier (16 décembre 1808).

Quinze mois plus tard, M. de Brichambault sollicita sa mise à la réforme. A ce sujet, M. de Caux, chef de la division du génie au ministère de la guerre, lui écrivit la lettre que voici :

« Paris, le 20 mars 1810.

« Je vous transmets, Monsieur, la décision de S. E. le ministre de la guerre, relativement à la réforme momentanée que vous avez sollicitée. Lorsque l'état de votre santé vous permettra de reprendre du service, vous voudrez bien le faire savoir à S. E., afin qu'elle puisse vous rappeler au service de S. M. l'Empereur lorsqu'elle le jugera convenable.

« J'ai l'honneur, etc. »

(1) Second fils de Charles-François-Xavier, chevalier, officier de cavalerie au service de France, mort en 1780. Les membres de sa famille, originaires de Lorraine, d'abord attachés aux ducs régnans, puis au roi Stanislas, ont occupé les charges de maître des comptes, de conseiller d'état et de président à Mortier au parlement de Nanci ; quelques-uns ont été revêtus de divers emplois de cour, tant en France que dans leur pays natal ; la branche aînée a produit, dans la carrière militaire, plusieurs officiers distingués. Cette famille s'est fait naturaliser en France, en 1654.

Ainsi, c'était par raison de santé, du moins en apparence, que M. de Brichambault abandonnait l'armée; et nous disons en apparence, parce que M. de Brichambault a indiqué plus tard un motif à son éloignement du service dans la préface (p. 4) de sa brochure contre Napoléon. Voici ce qu'il dit : « Je n'ai point émigré, je n'ai point servi avec les braves et fidèles Vendéens; j'ai, au contraire, servi la république et *Buonaparte*, dont je fus, un moment, l'admirateur; je lui ai même dédié des vers. *La guerre d'Espagne fit cesser mon illusion*. Dès lors je quittai le service. »

En 1813, il était à Paris, et s'y battit avec M. Alexandre d'Estourmel, capitaine à l'état-major du prince Berthier. Nous ignorons la cause de ce duel, qui eut lieu dans une des carrières de Montrouge. M. de Brichambault reçut une blessure au talon gauche, et son adversaire eut le corps traversé d'une balle. C'est à la suite de cet événement qu'il fut exilé à Nanci, après avoir subi un emprisonnement de trois semaines à la Préfecture de police.

Il habitait cette ville lors de l'invasion de 1814. Dès le 14 janvier, jour de l'entrée des Russes à Nanci, il se déclara publiquement pour les Bourbons. Ayant appris l'arrivée du comte d'Artois à Vesoul, il se rendit auprès de ce prince pour lui offrir ses services : il en reçut sa nomination au grade de lieutenant-colonel.

De retour à Nanci, M. de Brichambault s'occupa de rédiger un *Discours sur le danger d'accorder la paix à Buonaparte, et sur la nécessité de rétablir les Bourbons pour assurer le repos de la France et de l'Europe*. Il en fit faire des copies qu'il data du 1er mars 1814, jour où il en fit la remise à M. d'Alopeus, gouverneur russe de la ville, qui les envoya aux différens plénipotentiaires réunis à Châtillon.

L'auteur de cet opuscule le fit imprimer à Paris, le 11 mars 1815, alors que Napoléon marchait de Lyon sur Paris; mais les circonstances n'étant plus les mêmes qu'au mois de mars 1814, il lui donna pour titre : *De la Nécessité de renverser Buonaparte et de rétablir les Bourbons*, laissant à ce titre la date de la remise des copies à M. d'Alopeus, c'est-à-dire, *Nancy*, 1er *mars* 1814. Cet écrit, formant vingt pages d'impression, a été reproduit dans les pièces justificatives du 1er volume (p. 381) des *Souvenirs du duc de Vicence, recueillis et publiés par madame Charlotte de Sor* (Paris 1837).

C'est aussi dans le même volume de cet ouvrage, pages 330 et suivantes, qu'on trouve les détails relatifs à l'effet que cette composition produisit sur les membres du Congrès et sur Napoléon lui-même. Nous allons transcrire ces détails dont l'importance sera aisément appréciée.

« La veille de mon départ de Châtillon, j'étais rentré chez moi, fatigué, exténué de ces interminables conférences où le mauvais vouloir, où la mauvaise foi des puissances n'étaient que trop évidens. La place n'était plus tenable; tout était désespéré; il me fallait en conférer de vive voix avec l'empereur; je donnai des ordres pour mon départ.

« L'esprit bourrelé, incapable d'aucun travail, je m'étais jeté sur un canapé, ma tête reposait sur ma main, j'étais livré aux plus tristes pensées. Un frolement de papier me fit diriger mes yeux du côté d'où venait le bruit, et j'aperçus un *imprimé* (1) qu'on poussait du dehors par dessous la porte. « Qui est là, » m'écriai-je? Un *chut* très-prononcé m'avertit de me taire. Je m'empressai de saisir le papier et j'entendis qu'on s'éloignait. La lune était pure et brillante; de ma fenêtre, je vis un jeune homme enveloppé d'un manteau, le chapeau rabattu sur la figure, traversant la cour rapidement; avant de franchir la porte de la rue, il s'arrêta, dirigea son regard vers les persiennes de mon cabinet, porta son doigt sur ses lèvres et disparut. Je laissai retomber le rideau.

« A la haute taille de l'inconnu, à ses cheveux blonds bouclés, j'avais reconnu un des secrétaires de l'ambassade russe. — Alexandre n'existe plus... je ne le nommerai pas, pour ne point le compromettre, le bon jeune homme (2) !

(1) Il y a presque certainement erreur. Au surplus, si cette brochure a été imprimée à Nanci, ce n'a pu être qu'aux frais du comte d'Artois ou de M. d'Alopeus, en très-petit nombre, et à l'insu de l'auteur, qui n'en a jamais eu connaissance. Ce qui le prouve, c'est ce passage de sa préface du 11 mars 1815 : « Les conférences de Châtillon étant rompues, cet écrit devenait sans but, *et ce fut ce qui m'empêcha de l'imprimer alors*.

(2) Ainsi l'ambassadeur russe voulait être agréable à l'ambassadeur de France, ce qu'il n'aurait point osé faire s'il n'eût connu les sentimens secrets de l'empereur Alexandre pour Napoléon.

« Ce *papier* (1) qui m'était parvenu avec tant de mystère ; c'était un pamphlet, apporté la nuit d'avant par un courrier extraordinaire, à chaque ambassadeur. Il portait pour titre : *De la nécessité de renverser Buonaparte, et de rétablir les Bourbons ; par le lieutenant-colonel du génie de Brichambault, Nanci, le 1er mars.*

« Ce libelle, émané d'un officier français, devait produire un grand effet sur les souverains alliés, en appelant leur attention sur des conséquences assez spécieusement présentées. Il y avait un machiavélisme diabolique dans la pensée de ressusciter aux yeux des rois le gigantesque fantôme de la république universelle, et de la présenter comme une necessité que Napoléon ne manquerait pas d'employer pour se faire pardonner par les Français les stipulations d'une paix honteuse (2). On m'a assuré depuis qu'à ce libelle étaient joints des calculs exacts et raisonnés, sur la force actuelle de l'armée, sur son état moral de découragement, etc., etc. (3).

Retranché qu'il était au milieu du camp ennemi, l'auteur, officier français du génie, disgracié par l'empereur et exilé à Nanci, eut l'infamie de lancer cette torche vengeresse sur son pays !...

« La perfide insinuation qui venait d'être présentée à l'esprit de la Sainte-Alliance pouvait avoir une immense influence sur ses dernières déterminations, et justifier en quelque sorte son implacable ressentiment. Cette communication était d'une haute importance ; il me tardait que l'empereur en fut instruit. Mon départ de Châtillon était décidé ; je l'avançai ; je partis cette nuit même, 20 mars, et après des circuits sans fin, je parvins, le 23, à Saint-Dizier, où se trouvait le quartier-général.

« L'empereur, au moment où j'entrai dans son cabinet, dictait des ordres ; trois secrétaires écrivaient sous sa dictée.

« Ah !... » « fit-il en jetant sur moi son regard ardent... « Sortez, messieurs. Qu'y a-t-il de nouveau, Caulincourt ? »

« Il était au courant de la rupture des conférences, mais il ne m'attendait pas si tôt. Je connaissais l'empereur ; il ne fallait pas affaiblir l'effet par des paroles. Je lui remis le pamphlet.

« Je suivais attentivement l'expression de sa physionomie pendant qu'il lisait. Ses traits se contractèrent ; ses lèvres étaient agitées d'un certain tic qui leur donnait toujours un mouvement particulier, lorsqu'il était violemment ému. Il dévora l'écrit jusqu'à la dernière ligne, revint sur quelques passages qu'il avait marqués d'un coup d'ongle, et, le lançant sur le bureau près duquel il était assis, il se leva et parcourut à grands pas l'appartement. Enfin, il s'arrêta devant moi ; ses yeux flamboyaient. « Mais c'est une œuvre infernale... La diabolique « pensée d'évoquer le nom de la république peut « avoir une portée incalculable .. Auprès des alliés, « il y a, dans ces considérations, un puissant motif « pour ne faire ni trève ni paix avec la France... Il « y a au fond de ce fait, pour tous les trônes, une « question de vie ou de mort. Cet audacieux a sou- « levé là un levier qui retombera de tout son poids « sur le pays... La république !... la république, « comme dernier moyen pouvait s'essayer, » dit-il plus lentement, « mais dans les circonstances pré- « sentes, cette révélation est un malheur.... un « crime !...

« Cet homme, Caulincourt, cet homme est un « misérable... il devrait être tenaillé... Ce libelle « aura du retentissement... Quel effet a-t-il produit ? « comment vous est-il parvenu ? oui, comment est-il « parvenu entre vos mains ?

« — Sire, il m'est parvenu du seul côté où, pour « V. M., se trouve de la sympathie, de la loyauté. » Et je lui racontai l'apparition du secrétaire de l'ambassade russe.....

« Quel effet a produit ce vil pamphlet là-bas ?

« — Sire, l'effet m'en est maintenant expliqué « par les nouvelles complications qui ont amené de « notre côté la rupture des conférences... »

La preuve que cet écrit exerça une influence funeste sur les déterminations des alliés, c'est que le comte d'Artois, qui était venu à Vesoul, fut, sur les représentations de Caulincourt, invité à s'éloigner, et qu'il revint à la suite des armées étrangères après la remise du *Discours* de M. de Brichambault aux souverains.

MM. de Brichambault et de Châteaubriand, élevant une voix accusatrice et mécontente au milieu du pays envahi par des soldats vainqueurs de nos soldats, nos enfans et nos frères, ne méritent-ils aucun reproche ? Qu'ils consultent leur cœur de citoyens et de français, ils comprendront tout ce qu'il y a d'amer dans notre pensée et de réserve dans notre plume.

En 1815, M. de Brichambault suivit Louis XVIII à Gand, en qualité de volontaire agrégé aux grenadiers à cheval commandés par le marquis de la Rochejacquelein.

(1) Ce n'était donc pas un imprimé.

(2) Il ne s'agissait pas de paix ; au contraire, l'auteur disait que Napoleon était plus à craindre après ses défaites qu'auparavant, à cause des intentions qu'il lui prêtait. Voici quelques passages de sa brochure :

« Il (Napoleon) sait maintenant que pour écraser les rois, il faut les séparer de leurs peuples. Peuples ! il vous ménagera, il vous avait donné des fers, il va vous porter la liberté. Il n'a pu être le roi des rois, il veut devenir le roi des nations (P. 17)....... Il va s'élever sur la *chaire* dictatoriale, armé de la puissance absolue. Là, au nom des nations, dont il se dira le seul *représentant*, il proclamera la chute des rois, il s'enivrera de l'énormité de sa vengeance, et d'un pouvoir qu'il saura conserver au milieu du renversement de toutes les couronnes brisées, au cri unanime de *république universelle*....... Les fermens révolutionnaires sont loin d'être éteints en Europe (p. 18)... Quels terribles avantages n'aura-t-il pas contre vous, lorsqu'à la tête de formidables armées, il viendra, précédé d'une gloire nouvelle, se présenter aux nations en leur offrant l'alternative d'un combat à mort ou d'une éternelle confraternité, fondée, je le répète, *sur la république universelle* (p. 20). »

(3) Non, cela n'est pas vrai : on peut, on doit condamner la brochure et la démarche de M. de Brichambault, mais il faut reconnaître qu'il est incapable d'une aussi vilaine action que celle dont on l'accuse ici. Nous citerons à cette occasion le distique suivant qu'il semblait, à cette époque, avoir pris pour devise

Je suis, du sol natal, hâtant la délivrance,
Rebelle à Bonaparte et fidèle à la France.

Au départ de Paris, le marquis de la Rochejacquelein l'avait chargé d'éclairer la colonne qui se dirigeait vers la frontière : il montra un grand zèle pendant toute la marche et notamment à la rencontre de Béthune.

A Gand, le commandement du génie de la place lui fut confié.

Quoique le comte d'Artois lui eût accordé, à Vesoul, le grade de lieutenant-colonel, le ministre de la guerre ne l'avait admis qu'à celui de chef de bataillon, le 14 juillet 1814. Cet officier supérieur réclama, s'appuyant de la volonté du comte d'Artois de lui faire sauter un grade comme récompense due à son dévoûment, et il fut enfin reconnu, pendant son séjour à Gand, le 21 avril, lieutenant-colonel pour prendre rang à partir du 21 avril 1814.

Rentré avec le roi, et appelé au commandement supérieur de Bouchain, il eut ordre de sommer cette forteresse. Il la bloqua, jusqu'à sa reddition, avec des paysans qu'il avait organisés.

Nommé colonel le 17 juillet 1816, et successivement ingénieur en chef à Lille, directeur du génie à Lorient et à Nantes, il contribua puissamment à dissiper la sédition excitée dans cette dernière ville en juin 1820.

M. de Brichambault était directeur titulaire du génie à Montpellier, lorsque, en 1823, il fut désigné, sur sa demande, pour faire partie de l'armée que M. le duc d'Angoulême envoyait en Espagne. Nommé chef du génie au 5e corps, commandé par le général Lauriston, il concourut aux succès qu'obtint ce corps à Pampelune, Saint-Sébastien et Lérida : il commandait en second, devant Pampelune, la brigade de siége aux ordres du général vicomte Garbé.

M. de Brichambault fut mis à la retraite, sans l'avoir demandé, le 31 décembre 1826, avec le grade honorifique de maréchal de camp. Il avait été nommé chevalier de la Légion-d'Honneur, le 5 août 1804; chevalier de Saint-Louis le 11 octobre 1814; baron le 4 janvier 1817; officier de la Légion d'Honneur le 20 octobre 1823, et chevalier de 2e classe de l'ordre de Saint-Ferdinand d'Espagne, le 23 novembre suivant.

Au mois d'octobre 1833, M. de Brichambault sollicita sa rentrée dans l'armée; mais la nouvelle loi sur les retraites empêcha le ministre de la guerre de faire droit à sa demande.

On sait que nous n'avons point cessé de nous imposer l'obligation de taire les actes de la vie privée des personnes que nous faisons entrer dans notre livre. Mais quand des faits de la vie intime ont eu du retentissement au dehors, force est pour nous de nous y arrêter : c'est par ces motifs que nous allons dire quelques mots sur les procès que madame de Brichambault a fait subir à son mari.

Le 12 décembre 1807, M. de Brichambault épouse, à Paris, Claire Sophie de La Fage, fille unique du célèbre marquis de Saint-Huruge, mort à Paris, le 1er mars 1801. En 1808, madame de Brichambault demande le divorce le 7 avril, demande qui est rejetée le 23 décembre. Elle rentre avec son mari. — Pendant les Cent-Jours, profitant de l'absence de M. de Brichambault, elle réclame, le 27 mars, sa séparation de corps et de biens, et l'obtient par défaut le 28 juin. La nullité de cette procédure est prononcée le 7 février 1816. Le 21 mars, M. de Brichambault demande à son tour la séparation, pour mettre fin aux attaques incessantes et personnelles de sa femme; et, après une procédure de plusieurs années, cette séparation est admise par arrêt définitif du 28 mars 1820 (1).

Nous n'entrerons point dans l'examen de la question de savoir de quel côté se

(1) Madame Claire-Sophie de La Fage, fille unique du marquis La Fage de Saint-Huruge, est morte, âgée de 56 ans et sans enfans, à Paris, le 20 octobre 1835. Elle était le dernier rejeton de cette maison. Ainsi se trouve éteinte l'ancienne famille des barons et marquis de Saint-Huruge.

trouve la gravité des torts, quoique un article signe Martainville, inséré dans la *Quotidienne* du 1er février 1816, qui, malgré sa grande publicité, n'a point été contredit, ait révélé l'inconstance d'esprit de Claire-Sophie ; nous dirons seulement que la politique vint se mêler à ces differens d'intérieur, et que M. de Brichambault dut en souffrir beaucoup et dans son amour-propre offensé et dans sa position.

M. de Brichambault avait toujours occupé ses loisirs d'études et de travaux littéraires, il s'y livra exclusivement lorsqu'il eut été mis à la retraite. On connait de lui : 1° *Épître à sa majesté l'Empereur et Roi, sur la guerre de Prusse, présentée par l'auteur à S. M. l'Impératrice, au palais de Saint-Cloud, le 17 juin* 1807. L'empereur était en Pologne. Ce poëme est terminé par un éloge de l'impératrice Josephine ; nous citerons la comparaison de la fin :

Quand Apollon, pressant ses coursiers radieux,
Va, loin de nos climats, éclairer d'autres cieux,
Diane, de la nuit parcourant la carrière,
De son disque argenté dispense la lumière ;
Et, moins impatiens, de la clarté du jour
Les mortels consolés attendent le retour.

Cet ouvrage ne fut point publié. L'auteur détruisit toute l'édition au mois d'avril 1808 ; il n'en resta que les exemplaires qui avaient été déjà distribués ; 2° *Laocoon*, ode, Paris, 1819-1821 ; 3° *la Religion*, ode, Paris, 1819-1821 ; 4° *Apollon vengeur*, ode, 1821 ; 5° *Passage du Mont Saint-Bernard par l'armée de réserve*, Paris, 1822 ; 6° *aux Rois*, ode, Paris, 1825. Ce morceau est inédit ; mais l'auteur en distribua plusieurs copies, il nous en est tombé une entre les mains ; 7° *contre le Matérialisme*, ode, 1828 ; 8° *sur le Sentiment religieux*, ode, 1829. Les deux dernières pièces ont été insérées dans la *Quotidienne*. L'ode *sur le Sentiment religieux* n'est qu'une refonte de celle sur *la Religion*. Nous citerons deux strophes de l'ode sur le *Passage du mont Saint-Bernard*, chant consacré *uniquement* à la gloire des soldats français, afin de connaître la manière et le talent du poète :

Plus le péril s'accroît, plus leur audace augmente :
Des abords de la neige où, fier de la tourmente,
L'aigle a fondé son nid,
Jusqu'au pic colossal affrontant l'avalange,
Des cercles redoublés l'intrépide phalange
Embrasse le granit.

Tel l'immense boa se lie au vaste chêne,
Et de la base au faîte étroitement l'enchaîne
D'un long torse roulant ;
Là, plongeant l'œil au loin, sur sa proie il s'élance,
Et superbe vainqueur, de sa tête balance
Le panache sanglant.

M. Charles Nodier a dit de M. Brichambault, dans une de ses appréciations littéraires si habiles(1) : « Le nom de l'auteur recommanderait bien mieux ses poésies que toutes les analyses et tous les suffrages, si, en vrai chevalier français, il n'était pas aussi discret sur les succès de sa plume que sur ceux de son épée. » C'est que M. de Brichambault a constamment signé ses productions lyriques de ses prénoms *Antoine-Charles*, quelques unes de ses épigrames du pseudonyme de *Le fou d'Abdère*, et beaucoup d'autres de ses initiales A. C. P. B. Nous savons que M. de Brichambault a traduit une partie des odes et épodes d'Horace ; sa traduction est encore inédite.

CHOLLET (LE COMTE).

M. le comte CHOLLET, l'un des souvenirs *quand même* de la royauté née le 7 août 1830, est un des nobles pairs produits par l'admirable système d'hérédité que certaines gens regrettent. . et pour cause.

M. le comte Chollet est fils d'un ex-sénateur de l'empire, homme d'érudition et de mérite personnel, seul titre aux dignités qui sont venues trouver son *noble* fils.

Celui-ci, né à Paris en 1798, fit d'assez bonnes études mathématiques, et fut reçu à l'école Polytechnique en 1817. Il

(1) *Le Défenseur*, N° du 3 mars 1821, page 342.

a servi dans l'artillerie jusqu'en 1828, et a fait la campagne d'Espagne de 1823; mais la mort de son père lui ayant ouvert, en 1826, les portes du Luxembourg, M. le comte Chollet y vint prendre place, et y a siégé jusqu'à ce jour, toujours dévoué à *l'ordre*, c'est-à-dire aux cent et quelques ministres qui se sont succédé.

M. le comte Chollet déclare hautement qu'il est sans ambition. Pourquoi donc se dévoue-t-il ainsi au système anti-national que combattent tous les hommes indépendans.

COMBE-SIEYES (GEORGES).

M. *George* COMBE-SIEYES est né le 26 août 1785 à Lunel (Hérault). Après avoir épousé, en 1807, la nièce d'Émile Sieyes, il débuta dans la carrière administrative, dans le cabinet de M. Mollien, alors ministre du trésor public. Il y resta jusqu'à son entrée au Conseil-d'État en février 1809 : on sait quel était alors toute l'activité de cette carrière; aussi, dès le mois d'août de la même année, M. Combe-Sieyes fut chargé de la mission hebdomadaire que remplissait un auditeur au Conseil-d'Etat, et fut envoyé à Vienne pour porter à l'empereur le travail du ministre. Nommé intendant de la province de Bayreuth, au mois de septembre, il conserva l'administration de cette partie de la conquête jusqu'à son adjonction à la Bavière, et en fit la remise au comte de Rechberg, en 1810.

Au mois de mars 1811, il fit partie des auditeurs attachés à l'armée du maréchal Suchet, et fut successivement intendant à Saragosse, et chargé, en la même qualité, de l'organisation de l'administration française dans le royaume de Valence; les mémoires du maréchal Suchet font foi des services qu'il rendit dans ces deux missions. A la fin de 1812, il fut encore envoyé à la grande armée avec le travail des ministres; il la trouva en retraite à sa sortie de Moscou, et ne put remettre à l'empereur la dépêche dont il était chargé qu'à son retour à Smolensk.

A l'ouverture de la campagne de 1813, il fut attaché au quartier général, en qualité d'inspecteur général du trésor, chargé du service de l'armée. Après les évenemens de 1814, il rentra dans sa famille, et le 23 mars 1815, il fut nommé préfet des Basses-Pyrénées. Lorsque, à la seconde restauration, il quitta ce département, les délibérations du conseil général prouvent avec quelle loyauté il avait rempli ses devoirs dans ces temps difficiles.

Au mois de janvier 1816, M. Combe-Sieyes accompagna dans l'exil son oncle M. Sieyes, que poursuivait la loi appelée *d'amnistie*.

C'est de cette époque que date sa lutte incessante contre le gouvernement qui avait envahi son pays. Il sacrifia dans cette lutte une partie de sa fortune qui reçut une dernière atteinte par sa mise au secret et lors du procès devant la Cour des Pairs en 1820.

Il chercha en Espagne les moyens de la rétablir par le travail, et trouvant, dans le royaume de Valence qu'il avait administré en 1811 et 1812, d'honorables souvenirs, il y forma un établissement considérable de filature de soie, dont les produits rivalisèrent bientôt avec les meilleures filatures de France et d'Italie; mais la restauration devait encore le poursuivre dans cet asile. La campagne de 1823 et les perturbations qui en furent les suites, vinrent rendre ses efforts infructueux. Il rentra alors en France, et la révolution de 1830, déjà si loin de nous, le trouva dans ses rangs.

M. Combes-Sieyes attendit jusqu'en 1831 la réparation qui lui était due, et fut chargé de l'administration du département du Tarn. A la fin de 1833, il fut envoyé dans le département de l'Aube. Les jour-

naux de Toulouse de cette époque firent connaître sa fidélité aux vrais principes d'indépendance et de nationalité; n'ayant servi qu'un seul drapeau, étranger à l'intrigue, ne cédant à aucune influence, qui trouvaient en lui d'autant plus de résistance qu'elles étaient puissantes, il fut *mis à la retraite* au mois de juillet 1837.

FRASEY (JEAN-BAPTISTE).

M. *Jean-Baptiste* FRASEY, doyen de MM. les curés de Paris, est né à la Charité-sur-Loire (Nièvre), le 6 mai 1765. (Son père fut, en 1791, député de ce département à l'Assemblée législative). Dès son enfance, il se prononça pour l'état ecclésiastique; et, après avoir fait ses premières études à Nevers, il vint à Paris, au séminaire de la Sainte-Famille, où il fut successivement maître de conférences, de philosophie et de théologie, et économe; pendant ce temps, il suivait lui-même les cours de la Sorbonne.

M. Frasey fut chargé, dès 1785, du catéchisme des enfans à Saint-Jacques-du-Haut-Pas, et nommé vicaire de Saint-Jacques-l'Hôpital en 1790. Ayant peu après refusé le serment à la constitution civile du clergé, il dut quitter ces fonctions, et se livra à l'éducation des enfans du comte Aumerle; mais il ne put rester ignoré à l'abri de ces modestes fonctions, et fut décrété d'accusation le 22 septembre 1793.

Après quatorze mois de détention à Melun et à Fontainebleau, M. Frasey fut mis en liberté, et reçut de *ses* supérieurs une mission toute sacerdotale et de confiance, dans le but de réconcilier avec Rome les membres du clergé qui avaient cru devoir faire passer leurs devoirs de citoyens avant ceux de prêtre.

De retour de cette mission, M. Frasey vint à Paris, où il exerça son ministère d'abord dans un hôtel particulier de la rue Vieille-du-Temple, plus tard dans l'église des Minimes actuellement détruite.

Au commencement de 1800, M. Frasey reçut ordre d'aller remplir les fonctions sacerdotales dans le faubourg Saint-Antoine; il loua l'église des Quinze-Vingts en son nom, se procura à ses frais tous les objets nécessaires au culte, et parvint à rappeler les fidèles au temple.

En 1802, au moment du concordat, il fut nommé premier vicaire de Sainte-Marguerite, fonctions qu'il occupa *jusqu'en* 1813. A cette époque, il reçut la cure de Saint-Gervais, d'où il passa, en 1825, à celle de Saint-Nicolas des-Champs, l'une des plus considérables de Paris, qu'il administre encore aujourd'hui.

M. Frasey est l'un des derniers gradués de l'ancienne Sorbonne.

EICHHOFF (1) (FRÉDÉRIC-GUSTAVE).

EICHHOFF (*Frédéric-Gustave*), né au Hâvre le 17 août 1799, fils de Wichmann-Gustave Eichhoff, négociant de Hambourg, et de Marie Salomé Barthel, de Strasbourg, a fait ses études universitaires à Paris, à l'institution Massin et au collége Charlemagne. Après y avoir obtenu quelques succès et remporté le prix d'excellence de l'institution, il suivit pendant un an une école commerciale, et publia, en 1817, un *Polymètre* ou *Tableau comparatif des poids, mesures et monnaies* des divers pays, évalués d'après le système métrique. Il se rendit ensuite en Angleterre, où il joignit la connaissance de l'anglais à celle de l'allemand, qu'il possédait déjà; et, revenu à Paris en 1819, après avoir perdu son père, il entra comme répétiteur à l'institution Massin, où il resta près de dix an-

(1) Ce nom est composé des deux mots allemands *eich*, chêne, et *hof*, cour, et signifie : cour plantée de chênes, *chênecour*.

nées, prit successivement ses degrés de bachelier, licencié et docteur ès-lettres, et publia, en 1825, avec le généreux concours de M. Massin, ses *Études grecques sur Virgile,* contenant le texte latin complet, rapproché de ses modèles dans l'antiquité grecque et de ses imitations chez les modernes, 3 volumes in 8°, ouvrage adopté par l'Université, et fréquemment employé dans l'enseignement des hautes classes, où son utilité est généralement appréciée. Élève du savant Chézy, sous le quel il étudia la langue sanscrite, il prononça devant la Société asiatique, en 1827, un discours sur les rapports de l'indien et des langues de l'Europe, qui attira l'attention du duc d'Orléans, alors président de la Société. Ce prince appela, en 1828, M. Eichhoff comme professeur d'allemand, auprès des princes et princesses d'Orléans, fonction qu'en 1831 il réunit au titre de bibliothécaire de la reine.

Se dévouant tout entier à des travaux littéraires, qui ne furent interrompus que par quelques voyages en Italie et en Allemagne, il publia, en 1836, son *Parallèle des langues de l'Europe et de l'Inde*, 1 volume in-4°; vaste et consciencieux travail qui a obtenu une mention très-honorable de l'Institut, et qui a été accueilli avec faveur non-seulement en France, mais en Angleterre et en Allemagne, où l'auteur a reçu des médailles d'honneur du roi de Saxe et du prince royal de Prusse, ainsi que de la ville de Hambourg. Nommé alors chevalier de la Légion-d'Honneur, et appelé à suppléer M. Fauriel, professeur de littérature étrangère à la Faculté des lettres, M. Eichhoff publia, en 1838, un *Cours de littérature allemande au moyen-âge,* 1 volume in-8°, dans lequel il traite, outre son sujet principal, de la littérature scandinave et anglo saxonne. Sa publication la plus récente (1839), est une *Histoire de la Langue et de la Littérature des peuples slaves, russes, serbes, bohémes, polonais et lettons*, 1 volume in-8°; ouvrage sur un sujet nouveau et jusqu'ici peu étudié, et qui paraît propre à fixer l'attention des savans, en même temps qu'il excitera l'intérêt des gens du monde.

M. Eichhoff s'occupe en ce moment de la publication d'un *Dictionnaire étymologique des racines allemandes avec la signification française et leurs dérivés*, *classés par famille.* 1 volume in-12 (sous presse).

COUDERC (N....).

M. Couderc fut appelé, en 1824, par le choix de ses concitoyens, à être l'un des représentans de la ville de Lyon à la Chambre des Députés; attaché par ses convictions et par les exemples qu'il trouvait dans sa famille (son père avait été membre de la Constituante) aux principes d'une sage liberté, il fit partie de cette minorité qui combattait pour les libertés nationales.

Jusqu'en 1830, M. Couderc se montra fidèle à ses engagemens envers les électeurs, et à cette époque, il ne s'en crut point délié par un changement de dynastie, aussi fit-il partie de cette opposition franche et loyale qui, sans être hostile au principe du gouvernement ou au pouvoir en lui-même, chercha à faire triompher la doctrine de la souveraineté populaire avec toutes ses conséquences. M. Couderc ne varia point dans ses sentimens jusqu'en 1834, époque à laquelle la majorité des électeurs de son arrondissement, qui sans doute ne partageait pas son opinion sur la situation des choses, ne renouvela pas son mandat; M. Couderc ne fut pas réélu. Depuis lors il vit dans la retraite.

M. Couderc a rempli, pendant dix ans, les fonctions de député avec loyauté et désintéressement, ne prenant part aux travaux de la Chambre que par ses votes; mais votant constamment avec les hommes indépendans.

DUPIN (baron CHARLES).

... Qui met l'homme en estime et crédit?
Richesse d'ame et culture d'esprit.

(J.-B. ROUSSEAU, *ép.* 4).

Une instruction commencée sous Monge et Carnot, perfectionnée sous Napoléon, agrandie par une étude continue et des voyages, appliquée au génie de nos arsenaux, reproduite aux ouvriers dans le Conservatoire des arts et métiers, aux savans dans l'Institut, aux hommes politiques dans la Chambre des Députés, aux gouvernans dans la Chambre des Pairs; une instruction aussi forte, aussi soutenue, dirigée dans une voie d'intelligence et de progrès, a-t-elle rendu les fruits qu'on pouvait en espérer? Les sciences, les arts, le pays ont-ils eu à profiter de l'activité prodigieusement laborieuse de cet esprit si facile à combiner des systèmes, à grouper des raisonnemens, à tirer des conséquences de ses conceptions?—Les faits vont répondre.

M. *Charles* DUPIN est né à Varzy, département de la Nièvre, le 6 octobre 1784.

Charles-André-Dupin, membre de l'Assemblée Législative en 1791 et du Conseil des Anciens en 1799, eut trois fils, et tous les trois vivent encore : l'aîné, *André-Marie-Jean-Jacques*, ex-président de la Chambre, est aujourd'hui procureur-général de la Cour de Cassation; le second, *Charles*, est celui qui fait le sujet de cette notice; le dernier, *Philippe-Simon*, occupe en ce moment une place remarquable au barreau de Paris.

Le jeune Charles, après avoir remporté le premier prix de mathématiques et de physique aux écoles centrales du Loiret et de la Seine, fut admis, le premier, à l'École Polytechnique parmi deux cents concurrens examinés à Paris, en 1801.

Dès la fin de 1802, il se plaçait, par ses recherches, au rang des géomètres; il conquérait les suffrages des savans Monge (1) et Carnot (2), par la solution complète et neuve d'un problème très-difficile de géométrie descriptive, et par la découverte des courbes du second degré à foyers réciproques (3).

Au printemps de 1803, lors de la déclaration de la guerre entre la France et l'Angleterre, il fut reçu le premier de sa promotion dans le corps du génie maritime qui se recrutait, à cette époque, parmi les élèves les plus distingués de la célèbre pépinière de tous les services publics.

En 1803, 1804 et 1805, comme ingénieur de la marine, M. Charles Dupin concourt successivement aux travaux de la grande flotille de la Manche, improvisée par Napoléon, ainsi qu'à la création presque magique du vaste arsenal d'Anvers; dans ce port, il organise et discipline quatre cents ouvriers militaires. Plus tard, il prend part aux travaux rénovateurs de Gênes, après une mission de confiance, remplie dans les ports de Hollande.

Ces premiers voyages du savant et de l'ingénieur commencèrent à lui donner l'habitude d'observer l'industrie, les institutions, les mœurs des contrées étrangères, et développèrent, par l'exercice, une aptitude dont il devait recueillir les fruits les plus précieux, en exploitant, dix ans plus tard, les trois royaumes britanniques.

Au milieu de la vie si active qu'exigeaient

(1) Monge, avec une bienveillance admirable, non-seulement prit connaissance du premier Mémoire de M. Charles Dupin, simple élève de l'École, mais encore en plein amphithéâtre, il en fit une belle analyse qu'il offrit comme un exemple à ses condisciples, en prédisant la belle carrière du jeune géomètre.

(2) Carnot, collègue de M. Dupin père avec Condorcet, au comité d'instruction publique de l'assemblée législative, n'a pas cessé de suivre, avec un tendre intérêt, les succès du jeune Charles Dupin depuis l'instant où celui-ci marqua par ses études mathématiques. Ce fut de part et d'autre une affection pareille à celle d'un père et d'un fils.

(3) Quinze à vingt ans plus tard, d'autres savans prétendirent avoir fait de leur côté la même découverte; ils n'étaient pas même élèves de l'École Polytechnique, quand la découverte de M. Charles Dupin était rendue publique.

les opérations militaires et maritimes, sous le gouvernement impulsif et créateur de Napoléon, M. Charles Dupin trouvait, en les prenant sur son sommeil, des loisirs suffisans pour continuer la culture des sciences. Il créait sa théorie neuve et féconde de la courbure des surfaces, de leurs indicatrices, de leurs tangentes conjuguées, etc. Il découvrait les systèmes les plus généraux de surfaces, qui partout se coupent rectangulairement, et les rattachait à sa théorie des courbes du second ordre à foyers réciproques.

Pour faire servir la science au progrès des arts, il appliquait ces théories à la stabilité des vaisseaux, à la recherche des directions les plus avantageuses pour les déblais et les remblais, etc. Aujourd'hui, ces applications sont professées dans l'Ecole Polytechnique et dans l'école des Ponts-et-Chaussées.

Juge et Mécène de tous ces travaux, l'illustre Monge, le créateur de la géométrie descriptive, déclara bientôt, en plein Institut, que l'auteur de ces recherches et de ces découvertes était le plus fort entre tous les élèves qu'il avait formés pour cette science nouvelle.

Dès l'époque où M. Charles Dupin se rendait à Gênes, un grand désastre avait frappé notre marine : c'était la défaite de Trafalgar, qui reculait de quinze ans la régénération de la marine française.

Loin de partager le découragement profond qui résultait d'un tel revers, il obtint de s'embarquer à Toulon sur la première escadre qu'on osa remettre en mer, et qu'on envoyait dans les îles Ioniennes, cédées à la France par le traité de Tilsitt.

Depuis deux années, par une étude opiniâtre de l'italien, du latin et du grec, il s'était préparé pour tirer le plus utile parti de ses voyages en Italie et dans les anciennes provinces de la République Vénitienne ; aussi, quand arriva l'instant propice, il était prêt.

Embarqué sur la flotte de Gantheaume avec un beau commandement d'ouvriers militaires, il eut le bonheur, dès son arrivée à Corfou, de rendre à la flotte un service de la plus haute importance. Une tempête violente avait enlevé tous les mâts supérieurs et brisé les basses vergues du vaisseau à trois ponts que montait l'amiral. Ce vaisseau ne put arriver qu'à la remorque d'un quatre-vingts dans le port de Corfou. L'amiral, qui doit partir avec toute sa flotte pour chercher les troupes françaises sur la côte de Tarente, confie les réparations de son vaisseau à M. Charles Dupin, auquel il accorde huit jours. Dès le cinquième jour, à force d'intelligence et d'activité, cet ingénieur, avec ses ouvriers militaires, quoique opérant dans un port dénué de ressources, eut complètement réparé le vaisseau. L'amiral de retour, le trouve en mesure, et peut partir sans délai. Cette habileté prompte fut le salut de l'armée navale. En effet, quarante-huit heures plus tard, des forces ennemies et supérieures arrivaient en vue de Corfou ; elles cherchaient l'escadre française, qui déjà cinglait vers Toulon et leur échappait.

Malgré les instances de l'amiral, justement inspiré par la reconnaissance, M. Charles Dupin voulut Débarquer dans le port de Corfou, suivre le sort de sa compagnie, dont il garda le commandement, et se livrer à l'essor que lui donnait sa jeune imagination.

Placé sur ce nouveau théâtre, toutes les idées qui séduisent notre enfance, la Grèce, ses monumens, ses souvenirs, son beau ciel et ses inspirations, s'emparent du savant officier français, et l'animent d'un vif enthousiasme. Il cherche partout des hommes généreux qui veuillent consacrer leurs efforts à la régénération de la Grèce. Il concourt à la fondation de l'Académie Ionienne, la première institution qui rappelle aux Hellènes leur génie

et leur gloire. Nommé secrétaire pour la langue française, il compose des discours sur l'instruction publique et sur la rénovation du peuple grec. Il propose les prix *Olympiadiques*, qui devaient être décernés de quatre ans en quatre ans, aux meilleurs ouvrages écrits en grec ancien ou moderne; le programme qu'il rédige avec énergie, publié par le *Moniteur*, fait naître en France un vif intérêt pour ces efforts qu'on doit aux enfans de la France, sur les rives de l'Hellénie.

Afin de joindre la pratique aux vues spéculatives, il fait ouvrir des cours publics et gratuits des sciences les plus utiles, professés par des membres de l'Académie Ionienne; lui-même se charge d'enseigner la mécanique et la physique. Tel fut son premier pas dans cette carrière de l'enseignement scientifique et populaire, qu'il devait plus tard parcourir en France avec un grand succès.

Ces nombreux travaux ont porté des fruits précieux. Douze ans plus tard, les Grecs du Péloponèse et de l'Archipel ont levé l'étendart de la liberté. Ce fut à cette occasion que M. Charles Dupin publia dans la *Revue Encyclopédique* (septembre 1821) ses *Considérations sur l'avantage de l'instruction publique chez les Grecs modernes* et le discours qu'il avait prononcé à ce sujet à Corfou, dans la séance publique de l'Académie Ionienne, en 1809. Nous nous contenterons d'en citer un passage pour faire voir avec quelle énergie le jeune orateur appelait les Grecs à se régénérer par l'instruction nationale :

« Je vais vous parler de vertus, de hauts-faits, de talens immortels; je vais prendre mes exemples chez vos pérés.

« Parmi les villes grecques les plus illustres par les choses qu'elles ont faites, par les hommes qu'elles ont produits, la première de toutes c'est Athènes. Son nom seul vous rappelle la déesse du génie, de la sagesse et de la valeur. La fille du maître du monde, qui, dans les cieux, présidait à ces vertus, avait sur la terre son temple en cette ville ; elle l'animait de son esprit et la couvrait de son égide : enfin, le nom d'Athènes est l'emblême des beaux siècles de son peuple. Voyons donc ce que nous apprendront les fastes et les lois de la ville du génie, de la valeur et de la sagesse. L'Attique entière n'est guère plus grande que Corcyre; une peuplade se forma sur son sol aride, et la peuplade a rempli l'univers de son nom. Sous les plus grands des mortels, elle vainquit les barbares à Marathon, à Platée. Elle succombait sous le poids de l'Asie, elle sacrifia ses biens, ses palais, ses foyers domestiques, ses temples même; elle s'embarqua toute pour aller vaincre l'Asie à Salamine! Elle devint maîtresse des Cyclades, de l'Archipel, des côtes de l'Hellespont et de l'Asie-Mineure; elle fut l'arbitre de la Grèce, de la Grèce alors triomphante de tout l'Orient!... Savez-vous comment s'élevaient des hommes qui faisaient de telles choses? C'est dans le sein des écoles fondées par Solon, et les lois de Solon parurent si belles à toute la Grèce, qu'elles lui conquirent un rang parmi les sept sages dont elle s'honore. Ce grand homme n'avait pas dédaigné de fixer jusqu'aux moindres réglemens des écoles publiques. Il avait défendu, sous peine de mort, que des maîtres non autorisés par les lois frustrassent les écoles publiques de la jeunesse qui leur appartenait. — Que croyez-vous, Ioniens, qu'ait pensé le sage Solon sur l'éducation publique et sur l'éducation particulière? Laquelle des deux croyez-vous qu'il ait préférée? Que pensez-vous enfin de la justesse de ses vues? -- Jugez-les par leurs succès et prononcez. — Dites, que croyez-vous qui fit vaincre les forces de l'Attique à Marathon, à Platée, à Mycale? Est-ce la valeur innée du peuple grec? mais cette valeur, aujourd'hui l'apanage de ma patrie, c'est un bien qui fait le tour de la terre, et passe d'époque en époque, des cœurs d'un peuple aux cœurs d'un autre peuple. Quel fut donc l'auteur de ces brillans succès? Quel fut-il! Ce fut Solon. Quelles furent les armes qui rendirent dix mille guerriers d'Athènes supérieurs à cent mille soldats de Darius? Ce ne furent pas les cuirasses qui couvraient leurs corps, mais bien celles dont l'éducation de Solon avait enceint leurs cœurs. Enfin, quand Xercès s'avance à la tête des forces de l'Asie, lorsqu'il s'empare de l'Attique et d'Athènes même, qui ne croirait que le peuple de cette ville est vaincu? Il a tout perdu, tout jusqu'à ses foyers domestiques! Soyons tranquilles sur lui, la fortune n'a pu lui ravir cette grandeur d'ame qu'il doit à sa mâle éducation, et le peuple d'Athènes est encore! Le génie de Solon donne encore à tous les cœurs les leçons de l'héroïsme, et ce peuple va les suivre : il est en armes; il est tout entier sur les eaux; il s'en est fait une patrie, et l'élément des naufrages l'a conservé pour la victoire. Devant les faibles vaisseaux d'Athènes, la flotte immense de Xercès s'est dispersée, et leur roi fugitif n'en a sauvé que les débris qui ont eu des voiles légères et des rameurs agiles. Honneur, mille fois honneur au créateur des héros et des grands hommes (1). »

Au milieu de ces efforts, et pour se pénétrer de plus en plus du génie d'un peuple dont il rêve la renaissance, il s'attache à traduire les plus beaux passages de Démosthènes. Pour approcher de la fidélité qu'il

(1) Voyez la note suivante.

a conçue, il recommence jusqu'à treize fois la traduction des Olynthiaques de ce grand orateur. Plus tard, ce travail, accompagné de considérations sur l'éloquence de l'orateur athénien, soumis en manuscrit à l'examen du savant Paul-Louis Courrier, obtint le suffrage le plus honorable de la part de cet écrivain, si bon juge des deux langues, et si peu flatteur par caractère(1).

Tant de travaux, entrepris dans un but d'utilité pour les habitans de la Grèce, acquirent à leur auteur l'amitié des hommes les plus estimés parmi les habitans des îles Ioniennes, de la Morée et de l'Albanie, des Botzaris, des héros à venir de Missolonghi, de Mavromati, de Metaxa, de Capo-d'Istria, le futur régent de la Grèce, etc.

Après quatre ans de séjour dans les Sept-Iles, il passe en Italie pour rentrer en France. Une fièvre épidémique le retient quinze mois, de rechute en rechute, à Naples, à Florence et aux bains de Pise, où s'opéra sa guérison. Pendant sa convalescence, il réclame et publie l'œuvre posthume de son ancien ami, le major Léopold Vacca, fils et frère des illustres médecins de ce nom.

Pour donner un nouveau prix à l'explication ingénieuse des travaux de César devant Alexia, donnée par le savant Léopold, il écrit et publie la vie de son ami, d'abord professeur à l'université de Pise, puis entraîné par l'amour de la liberté sous les drapeaux de la France, où ses talens militaires le firent bientôt distinguer, et l'auraient conduit aux plus hauts grades s'il n'était mort dans la force de l'âge.

M. Charles Dupin obtient de passer, en convalescence, à Paris, l'hiver de 1812 à 1813. C'est alors qu'il présente à l'Institut ses nombreux mémoires de géométrie. Ces mémoires obtinrent successivement pour juges, Lagrange, Legendre, Monge, Carnot, Prony, Poisson et Biot. Tous furent déclarés dignes des suffrages de l'Académie, et de l'impression dans ses collections.

L'auteur préféra les publier séparément sous le titre modeste de *Développemens de Géométrie*; il dédia cet ouvrage à son maître chéri, G. Monge.

Il avait entrepris, dans l'arsenal de Corfou, une grande série d'expériences sur la flexion, la force et la flexibilté des bois, avec des applications à la théorie et à la pratique de la construction des vaisseaux. Le Mémoire où sont exposées ces recherches obtint spécialement le suffrage de l'illustre Laplace, et les encouragemens les plus flatteurs, afin de continuer ce genre de travaux, que l'auteur poursuivit plus tard dans les ports de Toulon et de Dunkerque. Ce Mémoire a paru dans la collection du *Journal de l'École Polytechnique*.

A la suite de ces travaux si nombreux et d'une si haute importance, l'Institut lui donna la première place vacante parmi ses correspondans, pour la section de mécanique dans laquelle sa place était marquée, quand il pourrait fixer sa résidence dans la capitale. La place de correspondant qu'obtint M. Charles Dupin était celle que laissait vacante l'illustre Watt, le grand mécanicien des machines à vapeur, élevé au rang des associés étrangers.

(1) C'est en 1813, à la prière du célèbre Visconti, que Courrier prit connaissance de cette traduction et l'accueillit avec une faveur dont on retrouve le souvenir dans une lettre que cet homme célèbre, profond helleniste à la fois et grand écrivain, adressait à M. Charles Dupin :

« Luynes, près de Tours, 4 janvier 1822.

« J'ai reçu *en prison* votre lettre et la brochure que vous m'envoyâtes alors. L'un et l'autre me firent, je vous assure, le plus grand plaisir. *Votre suffrage m'eût consolé quand même j'eusse souffert beaucoup plus ; l'approbation des hommes tels que vous est tout ce que j'ambitionne.*

« Je me rappelle parfaitement la traduction de Démosthènes que vous me vîntes lire, et dont vous parlez dans votre lettre. Je me souviens qu'il y avait dans cette traduction *beaucoup de feu et d'énergie*, qui sont, à l'âge où vous étiez, des qualités précieuses. Je ne m'étonne point *qu'ayant ainsi commencé*, vous soyez ce que vous êtes.

« J'ai lu avec un très grand plaisir votre discours adressé aux Grecs. Cela est tout rempli de pensées nobles et dignes du sujet. L'intérêt que vous prenez à leur cause les dédommage bien de la sottise, ou plutôt de la mauvaise foi qui les appellent rebelles, et qui font dire des messes pour demander à Dieu que Mahomet triomphe de Jésus. »

Au printemps de 1813, imparfaitement rétabli de sa longue maladie, et plutôt épuisé que guéri par une convalescence laborieusement employée, il part pour Toulon. Malgré mille obstacles et mille dégoûts, il créé dans ce port le beau *musée maritime*, qui donna la première idée et qui servit de modèle au *musée naval* établi à Paris vers la fin du règne de Charles X.

Il sauve de la destruction et fait restaurer, avec un respect religieux, les admirables sculptures navales de Puget : il rédige,pour la classe des beaux arts de l'Institut de France, une desrcription de ces travaux et de ces chefs-d'œuvre.Cette description reçut les éloges de David, de Bosio, de Motte, et leurs suffrages exprimés dans deux rapports faits à cette classe.

En 1814, lors du retour des Bourbons, M. Charles Dupin fit paraître à Toulon un écrit remarquable sur les lois fondamentales que pouvait réclamer la France. Dans cet écrit, l'auteur avait le courage de défendre les grandes institutions nées de la révolution et sanctionnées par le temps. Il le termine par cette invocation patriotique :

« J'ai pour but surtout de réveiller, chez les citoyens, cet amour courageux de la patrie qu'on étouffait depuis quinze ans dans tous les esprits; de leur montrer qu'ils peuvent de rechef élever impunément leur voix inasservie; marcher de nouveau dans le chemin de la vertu, sans craindre que l'oppression du despotisme les arrête à leurs premiers pas. C'est à vous tous que je m'adresse, hommes courageux, qui avez conservé l'indépendance de votre ame au milieu d'un *long esclavage*. C'est à vous, magistrats vénérables, qui, confondus parmi la foule des flatteurs, n'aviez de possible que votre silence pour censurer l'abus du pouvoir, et ne pouviez plus résister que par des vœux impuissans et secrets. C'est à vous, glorieux débris de l'Assemblée Constituante, à ceux d'entre vous qui n'ont pu changer de principes au milieu de la versalité générale. C'est à vous, favoris d'une muse sévère, qui, dans le sein du Corps Législatif, avez ramené l'éloquence et la courageuse liberté de la pensée. C'est à vous, Lanjuinais, qui, sous les poignards des proscripteurs, faisiez entendre vos oppositions héroïques et vos généreuses propositions. C'est à vous, anciens tribuns, jadis expulsés d'un sanctuaire inviolable pour n'avoir pas voulu sacrifier les droits du peuple. C'est à vous enfin, sage et vaillant Carnot, dont les paroles prophétiques prédisaient, il y a dix années, les malheurs que vous avez plus tard tenté de prévenir au péril de votre vie, sans craindre de démentir votre prévoyance par l'exemple et les succès de votre générosité. C'est à vous tous, hommes illustres, l'honneur du caractère français, que je m'adresse, pour faire restituer aux principes de nos lois fondamentales et l'existence et l'autorité. Eclairez la puissance, c'est le plus beau privilége du génie. Méprisez les clameurs insensées de l'envie, du lâche intérêt, de l'orgueil, des préjugés, en un mot de tout ce qui dégrade l'homme. Si ma faible voix ne suffit pas pour vous émouvoir et vous déterminer, laissez-vous entraîner par les belles paroles du plus grand des orateurs, quand cet ardent ami de la patrie semble nous dévoiler le secret de sa carrière et la gloire de sa fin : « Puisque tous « les hommes ont pour terme de leur vie la mort, « quand même ils se tiendraient barricadés dans le « fond de leurs maisons, c'est un devoir aux vertueux « courages de tenter sans cesse tout ce qui est pa- « triotique et vertueux; et, pleins d'une généreuse « espérance, de supporter fortement ce que les dieux « décideront ensuite (*Harangue pour la couronne.* « *Démosthènes*). »

En 1815, immédiatement après la publication de l'Acte additionnel, M. Charles Dupin fit paraître un examen de cet acte; examen qui respire l'amour de la patrie et de la liberté. En voici quelques passages :

« Si nous étions encore au temps où le peuple, concentré sur un petit territoire, pouvait s'assembler en masse sur une place publique, et dire, en défendant ses droits : Voilà ma volonté ! je n'aurais nulle inquiétude sur la reprise de trop faciles concessions. Mais, dispersés sur le sol d'un grand empire, notre réunion est impossible, et nous ne pouvons plus même annoncer légalement notre volonté générale, s'il ne plait pas au prince d'interroger cet oracle que les princes ont toujours redouté d'interroger.

« Hâtons-nous donc de présenter franchement nos opinions sur les articles qui nous semblent pernicieux dans la Constitution soumise au vote libre des Français. Demandons en la rectification, ou dès la première session des Chambres législatives, qui bientôt s'assembleront en notre nom, ou sur-le-champ, par la volonté magnanime du prince.

« . . . Pourquoi l'Empire a-t-il *des Constitutions?* Un peuple n'en a qu'une, ou bien n'en a point...

« Si vous gardez à la fois plusieurs constitutions, dont chacune abroge quelque chose dans les constitutions précédentes, comment publierez-vous ces constitutions ? comment les graverez-vous sur des tables dans l'enceinte de vos palais législatifs, ou sur les murs de vos places publiques? Mettrez-vous en toutes lettres des articles destructeurs de nos libertés? Laisserez-vous en blanc les numéros supprimés, comme pour dire à nos derniers neveux : *Ici la tyrannie avait souillé nos lois fondamentales : que ces lacunes soient pour vous un perpétuel avertissement pour éterniser votre défiance et vos ressentimens!*

« Loin de nous ces cruelles réminiscences : qu'une

constitution générale, unique, réunisse tout ce qu'il y a de bien dans les précédentes, et que ces dernières soient désormais pour nous sans souvenir et sans autorité. »

L'auteur termine par cette péroraison pleine de vigueur et de sentimens patriotiques:

« Si nous étions en d'autres circonstances, j'oserais examiner de quel droit on nous propose *irrégulièrement* un acte additionnel aux Constitutions de l'Empire ? Je demanderais pourquoi l'assemblée du Champ-de-Mai fut-elle annoncée pour discuter nos lois fondamentales, et n'est-elle plus destinée qu'à dépouiller des votes? Pourquoi se refuser à tous les moyens d'éclairer l'opinion publique sur des institutions nouvelles ? Pourquoi cette étrange précipitation?

« Mais l'ennemi frappe aux portes de la France, et la malveillance de quelques individus serpente au-dedans. Je n'ai plus la force de réclamer un droit imprescriptible, et je ne sens que le besoin de me rallier à la grande cause de tous mes concitoyens. Je déclare que je rejette tous les articles que j'ai combattus de toute ma force; mais je déclare aussi que, s'il était impossible d'obtenir leur rejet sans plonger la patrie dans les malheurs qui la menacent, j'aimerais mieux cent fois lui faire le sacrifice de mes vœux, de mes craintes et de mes espérances.

« Mais pourquoi serait-il impossible de voir améliorer une constitution déjà si belle! La vraie gloire du prince qui l'a fondée n'est elle pas de la rendre durable, et par elle d'augmenter la gloire et la puissance de l'empire?' Quels hommes ont une plus grande part de renommée dans la postérité que les héros législateurs, quand ils respectent les droits des nations?

« En devenant comme eux le père d'un peuple libre, sommes-nous tes ennemis, nous qui t'osons parler avec tant de franchise? Qu'avons-nous à gagner en t'irritant? Des malheurs ou de l'oubli. Crois donc à nos conseils désintéressés. Ne sais-tu pas qu'il existe en France des hommes qui voudraient te voir tomber dans le despotisme, *pour te faire haïr et te renverser plus tôt?* N'en as-tu pas autour de toi? Ne recommencent-ils pas leurs concerts d'adulations et de perfidies? Sois donc un prince libéral, au-dessus des basses suggestions d'une hypocrisie officieuse. Retranche de ton ouvrage ce qui donnerait à tes descendans un excès d'autorité qui l'empêcherait d'être durable. Tant que tu vivras, tu pourras respecter ton pacte. Mais ce n'est pas assez qu'il vive autant que toi; ta gloire est attachée à ce qu'il vive pendant une longue suite de siècles.......

« Si le prince a d'immenses devoirs à remplir envers la nation, les citoyens aussi doivent entourer le gouvernement et les lois de ce respect et de cet amour qui seuls peuvent lui donner la majesté, la puissance et la durée. Il faut que les idées de liberté, de prince, de France, de lois et de patrie s'unissent et se confondent dans nos cœurs; il faut que la concorde nous ramène à des sentimens fraternels. Hélas! assez de divisions fatales n'ont-elles pas déchiré notre nation infortunée? Faut-il les accroître encore par des souvenirs déchirans ou de coupables espérances. Mes concitoyens, mes frères, qui, parmi nous, n'a pas souffert de ces révolutions par lesquelles tous les intérêts, toutes les affections ont été froissés tour-à-tour? Qui, parmi nous, n'a pas fait des pertes plus ou moins douloureuses? Unissons nos malheurs, nos pertes, nos regrets; formons-en comme un vaste holocauste, pour en faire le sacrifice sur l'autel de la patrie en danger.

« La patrie en danger! Eh! qui donc oserait menacer la patrie? Puissances de l'Europe, quel droit avez-vous sur la France? De quel droit osez-vous prononcer que vingt-neuf millions d'hommes ne doivent recevoir de maîtres que de votre main? Est-ce aussi par la grâce de Dieu que vous menacez notre terre de la dévastation? Mes chers concitoyens, que l'étendue du danger dont on vous menace n'ébranle pas vos courages. Croyez-vous que tous les peuples de l'Europe marchent avec le même aveuglement sous les bannières des croisés du despotisme? Croyez-vous que les Polonais ne versent pas encore des larmes de sang sur leur antique et noble indépendance? que les Saxons soient déjà faits à leur démembrement à peine consommé? que les Belges supportent volontiers le double joug qui pèse sur leur tête? que l'Italie voie avec indifférence la couronne de fer arrachée de son front humilié, et ses guerriers exilés dans les montagnes de la Bohême? A la voix d'un Français, un cri terrible a retenti du fond des Calabres jusqu'au faite des Alpes, *l'indépendance de l'Italie!* et la Péninsule est en armes. Maintenant, sans compter les Génois, les Savoyards, les Piémontais, n'avons-nous pas, sur les deux rives du Rhin, des frères, des concitoyens, d'anciens compagnons d'armes, qui n'attendent que le moment pour se rallier à nous; ils désertent déjà de toutes parts, et viennent dans nos camps saluer une nouvelle fois les aigles de la victoire.

Quand nos guerriers, réunis sur les bords de l'Océan, en face de l'Angleterre, semblaient la menacer, par des préparatifs qui cachaient à l'Europe les victoires d'Ulm et d'Austerlitz, les Anglais épouvantés appelaient ce redoutable rivage *la côte de fer*. Eh bien! que les ennemis, plus épouvantés encore, appellent aujourd'hui nos frontières *les frontières de fer*. L'élite de nos armées n'est plus éparse dans les citadelles du nord de l'Allemagne et dans les plaines de l'Italie, nos prisonniers sont rentrés, et la force française est en masse sur le sol de la patrie: *Nous voilà prêts!*

« La justice est pour nous, que la prudence y soit aussi. Écoutez, Français, écoutez, et méditez les paroles mensongères de l'étranger. Il nous disait l'an passé, comme il disait aux Polonais dans le siècle passé: Nous voulons votre nation grande, libre, heureuse! Et ils nous ont dépouillés du fruit de vingt-cinq ans de gloire; ils se sont partagé nos canons et nos vaisseaux dans les villes qu'ils nous ont, non pas prises, mais extorquées; ils nous ont arraché jusqu'à ces contrées qui servaient de clés à nos frontières, Nice, la Savoie, Genève, la rive gauche du Rhin; ils ne nous ont rien laissé, et nos frères, en pleurant, ont été arrachés de notre sein. Ce n'est rien que cela. Dans un congrès, dont les peuples apprendront un jour avec horreur les projets d'esclavage, ils ont osé mettre la France en tutelle; ils ont traité vingt-neuf millions d'hommes comme un enfant mineur; ils ont déclaré la grande nation déchue du droit imprescriptible de se choisir

un chef de se donner des lois ; ils ont mis à la fois sous leur séquestre les libertés de tous les peuples de l'Europe.... S'ils ont agi de la sorte dès la première fois, que feront-ils à la seconde ? Que feront-ils aujourd'hui qu'ils viennent, non plus seulement, disent-ils, pour nous délivrer, mais pour nous châtier? Français, je n'ai qu'un seul mot à vous dire pour vous montrer les maux qu'on nous prépare : les trois grandes puissances qui, d'un commun accord, ont démembré la Pologne et la Saxe, sont les trois grands alliés qui s'avancent pour donner des lois à la France ; voilà les législateurs qui vous invitent à leur ouvrir le passage de vos routes et l'entrée de vos places fortes. »

Les événemens se précipitent; le 17 juin la bataille de Waterloo est perdue; la nouvelle en parvient à Lyon, six jours après. Au milieu de la consternation générale, M. Charles Dupin ose faire imprimer le programme suivant :

Programme d'une Pompe funèbre à célébrer en l'honneur des Guerriers français, morts pour défendre la patrie.

«Tous les peuples jaloux de leur gloire et de leur indépendance ont rendu les plus touchans honneurs aux mânes des guerriers qui sont morts en combattant pour cette gloire et cette indépendance. Dans les beaux temps dont l'histoire garde un immortel souvenir, la reconnaissance nationale élevait le tombeau des braves au milieu des cyprès et des lauriers. Le peuple et l'armée unissaient leur douleur, leurs regrets, leurs éloges ; c'était l'adieu de la gloire que la patrie disait à la vaillance malheureuse. Les hommes les plus éloquens prononçaient cet adieu solennel ; ils consacraient à la mémoire des guerriers, des panégyriques si touchans et si beaux, que la postérité ne peut les lire sans envier le sort des héros qui méritèrent d'aussi nobles hommages.

« Français ! que le malheur ne nous montre pas au-dessous de ces nations qui, comme nous, ont été plus d'une fois malheureuses, mais que toujours on a vu grandes, parce qu'elles ont su dignement supporter les revers, et respecter l'héroïsme trahi par la fortune.

« Allons aussi porter la palme du deuil et de l'admiration sur la tombe des braves. Officiers et soldats, magistrats et citoyens, vieillards, femmes, enfans, ne formons tous qu'un seul cortége à cette illustre pompe.

« Que la veuve, que l'orphelin des héros moissonnés dans nos derniers combats, comme les plus beaux fruits réservés pour la dernière saison ! que les pères et les frères de ces guerriers soient placés au premier rang, afin de nous offrir l'exemple du plus grand des sacrifices, noblement fait et dignement soutenu pour la patrie.

« Et vous aussi, familles vénérables, qui pleurez des pertes moins récentes, mais non moins vives dans le souvenir de vos cœurs, venez prendre part à nos regrets et à nos hommages. Dans une même solennité, rendons les derniers devoirs à tous les guerriers qui, depuis vingt-cinq ans, sont morts pour défendre l'indépendance du peuple français. Ah ! qu'il ne soit pas dit que la plus généreuse des nations ait laissé sans actions de grâces les hauts faits d'un seul de ses braves.

« Si parmi vous il est un homme que la nature ait favorisé de ses dons, en le dotant d'un cœur sensible et d'une ame éloquente, qu'il se lève, qu'il réponde a nos vœux, et soit le digne organe de notre douleur et de notre reconnaissance. Son nom volera de bouche en bouche ; il restera dans la mémoire de tous les braves ; ses plus sublimes pensées seront redites, sous la tente, aux momens du repos, et dans les rangs au moment du combat. Ainsi les paroles de Tyrtée nourrissaient l'ame des Spartiates de ce feu qui fait triompher lorsqu'on ose combattre pour la liberté, pour l'honneur et pour l'indépendance.

« Confondu dans les rangs les moins élevés de l'armée, je me borne à la simple expression de mes vœux. J'invite mes compagnons d'armes à partager mes désirs, à les réaliser d'un accord unanime ; et j'augure trop bien des chefs qui nous commandent pour douter un instant que, loin de ralentir cet élan digne de vous, ils lui donneront un essor plus noble encore, en se mettant à votre tête.

« Les gardes nationales rassemblées dans cette grande cité, enflammées par votre exemple, regretteront de se voir devancées ; les Fédérés, les habitans de cette ville si éminemment française, tous se joindront avec nous ; ils rendront vraiment nationale la plus auguste des cérémonies et la plus sacrée, puisqu'elle a pour objet de payer aux plus vaillans des hommes la dette commune du peuple et de l'armée.

« Tous les départemens de la France apprendront avec admiration ces témoignages éclatans de votre reconnaissance ; de toutes parts on s'empressera d'imiter le bel exemple que vous aurez offert, et la cité de Lyon, les braves rassemblés pour la défendre, auront une part glorieuse dans la pensée et dans l'amour de tous les autres Français.

« Pour éterniser le souvenir de nos sentimens avec la gloire des héros qui nous les inspirent, élevons un monument durable et simple comme les grandes choses : un obélisque, symbole de l'immortalité. Qu'on y lise d'un côté ces mots sacrés qui sont notre devise :

HONNEUR ET PATRIE.

« Sur la face opposée de l'obélisque, inscrivons ces mots :

AUX GUERRIERS
MORTS
POUR NOTRE INDÉPENDANCE,
LES GUERRIERS
ET LE PEUPLE DE LYON
RECONNAISSANS.

« L'Europe nous regarde avec inquiétude au milieu même de nos revers : car le lion blessé dans sa retraite fait encore pâlir l'avide chasseur. Relevons notre tête au milieu du danger ; bandons la plaie qui saigne encore dans nos cœurs, et revolons aux combats, s'il ne nous est pas donné d'obtenir la paix avec honneur.

« Juin 1815.

« CH. DUPIN,

« *Capitaine du Génie maritime, correspondant de l'Institut de France.* »

M. Pons, alors préfet du Rhône, écrivit à l'auteur de ce programme, le 1er juillet suivant :

« Monsieur, j'ai lu avec un véritable intérêt le programme que vous avez eu la bonté de m'adresser. Il faut que vous soyez bien éminemment Français, et je vous en fais mon compliment. Je suis prêt à tout ce que vous désirez de moi pour acquitter ma part du noble tribut que vous voulez payer à la mémoire des braves morts pour la défense de la patrie.

« Agréez, etc. »

L'autorité supérieure répondit au généreux programme de M. Charles Dupin, en ordonnant à toutes les troupes qui devaient défendre Lyon de passer sur la rive gauche de la Loire. M. Charles Dupin conduisit le corps qu'il commandait en cantonnement à Vicq sur l'Allier. Chemin faisant, au milieu des accidens si variés des montagnes qui séparent les bassins du Rhône et de la Loire, il rappela ses idées sur le tracé des routes, et composa le mémoire, approuvé plus tard par l'Académie des sciences, sur la théorie générale de ce tracé; mémoire qui termine les belles séries de recherches entreprises pour compléter une des branches les plus remarquables de la géométrie de Monge.

A peine ce travail était-il terminé, que parut la trop fameuse ordonnance du 24 juillet 1815, qui proscrivait trente-huit hommes d'État, généraux, magistrats, etc. Sur la liste fatale était Carnot, l'ami si constant et si bienveillant de M. Charles Dupin. A l'instant même celui-ci s'empresse d'écrire au ministre dirigeant, Fouché, pour demander à défendre Carnot devant les Chambres, si les Chambres en effet doivent le juger. Sans attendre de réponse, il rédige et livre à l'impression une défense préjudicielle sous ce titre : *Du jugement de M. le lieutenant général Carnot*. Nous en donnerons des extraits étendus, parce qu'on ne saurait mieux faire connaître les hommes que par leurs œuvres.

« Est-il dans l'intérêt de l'état, est-il dans l'intérêt du monarque et de son auguste famille, que le lieutenant-général Carnot soit poursuivi par des voies extraordinaires, afin d'être puni de l'exil perpétuel, où d'une peine plus sévère encore? Ne demandons pas seulement : ces mesures sont-elles vraiment utiles? Est-il bien démontré qu'elles ajouteront à la force, au respect, et surtout à l'amour dont il convient d'environner le trône? Demandons-nous avant tout : ces mesures sont-elles justes? Alors, nous saurons si leurs avantages sont réels et durables, au lieu de n'être qu'apparens et trompeurs.

« Voilà les questions auxquelles je tenterai de répondre avec l'indépendance et la retenue d'un homme qui ne veut pas sortir des justes bornes, parce qu'il se sent la volonté ferme de parcourir tout le champ qu'elles laissent à sa probité.

« Heureux les gouvernemens à l'ombre desquels les paisibles citoyens peuvent impunément émettre une opinion modérée. La persévérance de la sagesse l'emporte à la longue sur la fougue des passions : la vérité ne craint pas d'apparaître; bientôt sa lumière a dissipé tous les nuages, et la sérénité d'un beau jour fait oublier les orages d'une nuit désastreuse. Mais, lorsque des révolutions successives ont profondément divisé les intérêts et les opinions, lorsque les factions semblent au milieu de l'état comme des hordes ennemies campées pêle-mêle et sans marques distinctives; lorsque plusieurs fois une aveugle fortune a transporté les torts et les vengeances du parti vaincu dans le parti vainqueur, la défiance et l'animosité empoisonnent les ames, le temps aigrit la haine, la réflexion l'exaspère, et chacun ferme l'oreille à la voix du peu d'amis que conserve encore le bien public. Cependant, des mercenaires aux aguets épient les mouvemens de l'honnête homme, cherchent à le surprendre dans ses pensées, et quand ils l'ont pu convaincre d'une intention pacifique et d'un désir trop peu caché d'oubliance et de concorde, le crime est à l'instant signalé dans vingt pamphlets périodiques; l'opprobre est versé sur la tête du coupable, et chaque jour cent mille feuilles, dégoûtantes de haine et de calomnie, vont jusqu'aux extrémités de l'empire porter le contre-poison aux factions alarmées; bientôt ce léger mouvement d'inquiétude est oublié, l'ordre renaît dans le désordre, et le torrent des passions recommence à couler librement en chariant des débris.

« Avant que cet écrit soit frappé d'anathème par les distributeurs des diffamations éphémères, puisse-t-il être connu des amis de la justice, du trône et de la patrie; puissent-ils y reconnaître les principes d'équité qui me l'ont fait composer, et joindre à ma voix, faible parce qu'elle est isolée, leurs suffrages tout puissans dès qu'ils sont réunis.

« Une ordonnance royale déclare que trente-huit individus, pour un attentat sans exemple, et *non spécifié*, seront mis en jugement, non pas devant les juges naturels de tous les citoyens, mais devant les chambres législatives. Ils sont, donc mis hors de la loi commune; ils sont, par anticipation, bannis de la capitale, et condamnés pour l'avenir à l'alternative d'un exil illimité, ou d'un nouveau jugement...

« C'est un principe sacré que la justice doit toujours être rendue au nom du prince, et jamais par le prince. C'est pour avoir méconnu ce principe, que les mauvais empereurs ont étouffé la gloire de Rome dans le sang des citoyens les plus illustres, et préparé ces temps d'avilissement et de corruption qui, seuls, ouvrirent aux barbares les barrières affaiblies de l'Empire.

« Si les prévenus menacés de l'exil semblent coupables, qu'ils soient soumis à la magistrature du jury, mais sans condamnation préalable et surtout sans qu'un acte suprême *ait rien préjugé contre eux*. Qu'ils soient, s'il le faut, poursuivis d'office, mais que les formes sacrées de nos lois judiciaires soient toujours respectées.

« Quelle effrayante constance dans les causes et les effets, ne nous présentent pas tous les gouvernemens qui nous ont agité de leur délire, dans l'espace d'un quart de siècle! Depuis vingt-cinq ans nous souffrons ; nous cherchons sans relâche un remède à nos maux toujours renaissans ; mais, quand nous croyons toucher au moment salutaire, il échappe à nos espérances, et se montre, dans l'avenir, plus éloigné que jamais. Nous avons changé d'hommes et de lois à chaque année, à chaque saison ; tour à tour, le régulateur de notre conduite et publique et privée, s'est montré, comme le Protée de la fable, sous mille faces diverses, et sans pouvoir jamais nous assurer la tranquillité, le bonheur et la liberté ; ces biens dont la nature elle-même a placé le besoin dans nos cœurs; ces biens qu'on aime enfin sous quelque nom, sous quelque forme qu'ils nous soient promis, garantis et donnés. Quelle est donc la cause de ce malheur sans cesse renaissant? C'est, d'une part, que la nation en masse n'a jamais eu le sentiment précis de ce qui constitue la loi, du respect qu'elle exige et de la force qu'elle doit, pour être efficace, puiser dans la volonté de tous les citoyens. C'est, de l'autre part, que sans cesse les gouvernemens ont voulu confondre les actes du législateur, qui doivent toujours les dominer, avec ceux de l'admistrateur, auxquels ils devraient se borner. Ainsi, sous le titre de réglemens, de décrets, d'arrêtés, etc., ils ont osé prendre des mesures qui sont des lois additionnelles, ou qui suspendent, qui détruisent même les lois existantes et fondamentales. Dans cette lutte éternelle de législatures inertes et muettes, avec une administration vivante, active, ambitieuse, les hommes simples, égarés dans un labyrinthe insidieux, ne savent plus reconnaître les bases immuables de leurs devoirs et de leurs droits ; ils s'accoutument à ne sentir que les mains trop puissantes qui pèsent sur eux à tout instant et de toutes parts ; toujours soumis à l'arbitraire des volontés particulières, ils ne voient plus de chose publique ; ils en perdent, non pas seulement l'amour, mais jusqu'à la connaissance et jusqu'au souvenir. Cependant lorsqu'un *gouvernement, qu'aveuglait la soif de dominer, a sappé de la sorte ses propres fondemens, on semble s'étonner qu'au moindre ébranlement l'édifice érigé sur le sable s'écroule de lui-même et n'offre plus à la postérité que des ruines effrayantes: Vaines leçons du passé* (1)!

« Tous ces gouvernemens, en violant des lois que souvent eux-mêmes venaient de proclamer, ont bien senti qu'ils détruisaient la confiance publique, ce lien religieux qui seul eût pu faire et leur force et leur gloire. Aussi, dans leurs plus grands écarts, ont-ils tous présenté chaque innovation dangereuse, chaque infraction aux lois les plus sages, chaque réaction condamnée par le vœu général et les sermens publics, comme un acte isolé, unique et qui ne serait plus renouvelé, comme un acte éminemment commandé par l'urgence des temps et des circonstances ; et d'urgence en urgence, toujours en préconisant l'irrégularité du moment pour assurer, disait-on, le bon ordre et la stabilité de l'avenir, nous sommes tombés dans tous les désordres, dans tous les affaiblissemens, dans toutes les calamités du despotisme et de l'anarchie.

« Sous un régime qui veut conserver la gloire d'être *tout paternel*, gardons-nous donc de rappeler les abus et les excès des régimes que nous blâmons. Voulons-nous être heureux, remettre en honneur la bonne foi, gage de toutes les sécurités et de toutes les prospérités? revenons franchement à l'impassible uniformité d'une législation qui ne fasse aucune acception, ni de temps, ni de biens, ni de noms, ni de personnes. Ne renonçons pas, même pour une fois, à la marche inflexible de la justice. Depuis long-temps le masque des promesses a perdu le fard trompeur qui couvrait les hideuses réalités; on nous a fatigués d'espérances, et l'avenir ne peut plus éternellement nous tenir lieu du présent. Je le dis : à des hommes long-temps abusés, il ne faut plus répondre que par des faits, et ce muet langage est le seul qui puisse aujourd'hui nous convaincre.

Le défenseur démontre victorieusement l'illégalité, la tyrannie de l'ordonnance de proscription, considérée dans ses dispositions générales. Il s'arrête sur la disposition cruelle qui donne aux Chambres le pouvoir d'exiler les prévenus, ou de les envoyer subir un second jugement par devant d'autres tribunaux (Art. 1er). Il fait, sur le bannissement, ces réflexions éloquentes :

« Si les Chambres trouvent l'exil *trop doux*, et qu'elles renvoient les prévenus pardevant un autre tribunal qui puisse prononcer une peine plus forte, un simple tribunal sera donc jugé supérieur aux deux Chambres, érigées en hautes-cours de justice? Mais, alors, qu'était-il besoin de l'intervention moins puissante des deux Chambres? Mieux eût valu suivre le cours des lois ordinaires et s'adresser, dès le premier abord, à nos jurés, à nos juges naturels. Cependant, oserait-on vous dire que l'exil puisse être une peine trop douce pour des Français, pour Carnot surtout? L'exil, un châtiment trop doux! Ah! vous n'êtes pas faits pour sentir ce qu'est le bonheur de vivre dans la patrie qu'on aime, hommes durs qui trouveriez quelque peine au-dessus de l'exil. Qu'un obscur et froid cosmopolite, insensible aux maux comme aux biens que n'éprouvent pas ses sens voluptueux, et tout renfermé dans son égoïsme, passe indifféremment du sol paternel au sol de l'étranger, qu'il ne puisse pas même imaginer que l'exil soit une peine, je le conçois, et j'ai honte qu'un tel être soit mon semblable. Mais, quel supplice affreux ne doit pas être l'exil pour l'homme dont la vie fut toute consacrée à la gloire, à la défense de son pays! Les liens sacrés de la renommée l'enchaînent au sol qui l'a vu naître, c'est là que sa voix fut éloquente,

(1) Nous citons, mais sans partager les opinions de l'auteur.

c'est là qu'elle fut comprise, qu'elle fut nécessaire, et c'est là seulement qu'elle peut l'être encore; c'est là que sa vie fut un bien pour la vertu, un salut pour l'Etat, un honneur pour la patrie; c'est là qu'il a laissé son image et ses leçons gravées dans mille cœurs : et vous voulez que l'exil soit une douce punition pour un grand homme! Illustre consul, toi qui fus le plus éloquent des Romains, toi qui sauvas ta patrie au péril de tes jours, qui présentas sans murmurer ta tête aux meurtriers émissaires des triumvirs; toi qui sus braver et souffrir la mort, mais qui ne pus supporter avec fermeté le supplice de l'exil; c'est à toi de nous dire, ô vertueux Cicéron, s'il est, pour une grande ame comme la tienne, un malheur plus accablant que celui d'être privé du séjour de la patrie. »

M. Charles Dupin parvient à prouver ensuite qu'entre tous les accusés, Carnot l'est le plus gratuitement.

« Pour que Carnot restât au nombre des proscrits dont la punition doit être un exemple, il faudrait d'abord que Carnot fût coupable, qu'il le fût plus que tous ceux qu'on épargne, plus que tous ceux qui ont suivi ou devancé sa conduite; et je vais prouver, moi, que si, parmi les Français épargnés ou poursuivis, il en est un qui ne soit pas condamnable, c'est Carnot.

« Osera-t-on l'accuser d'être un conspirateur, d'avoir tramé le retour de Napoléon, disposé les esprits en sa faveur, et, par de sourdes menées ou par des services perfides, tout préparé, tout aplani sur la voie de l'ancien Empereur? Mais non, le caractère public de Carnot est connu; sa vie privée, Paris entier le sait, fut constamment renfermée dans sa famille et dans le cercle le plus étroit de quelques amis des sciences et des arts. Il faut avoir des émissaires et des complices, il faut tenir des conciliabules, il faut visiter beaucoup d'individus, en recevoir un grand nombre, pour préparer, ourdir et suivre un complot. Or tel ne fut jamais le caractère ni la vie de Carnot. Le plus soupçonneux des hommes, et j'ai presque regret à lui faire offense en ce moment par cette épithète trop dure mais trop vraie, Napoléon, dans les temps même où, soit à dessein, soit justement, soit par frayeur, il voyait partout des conjurations, dans les temps où sa haine contre Carnot était le plus envenimée, Napoléon n'osa jamais le soupçonner de trahison. Lorsqu'après la conspiration de Mallet, il vit Carnot inscrit sur une liste de prétendus complices, il répondit avec mépris aux délateurs : Carnot n'est point conspirateur; *je le connais*.

« Admettons un instant que Carnot eût voulu conspirer pour ramener l'Empereur à Paris, quels auraient été ses moyens d'atteindre un tel but? Avait-il quelque force armée sous son commandement, quelques fonds publics à sa disposition? Celui qui traversa les plus hautes places, *et resta pauvre*, avait-il un trésor particulier à prodiguer? Était-il chargé de quelques fonctions ou civiles ou militaires; avait-il voix dans les conseils; enfin pouvait-il influer sur la moindre disposition officielle? Bien loin de là : proscrit tacitement pour avoir osé répéter le grand mot de Thémistocle : *frappe, mais écoute*, sa personne était un objet d'horreur pour les courtisans du prince, et pour les courtisans des courtisans, qui tous affectaient d'être plus royalistes que le roi même, et de haïr au nom de sa bonté. Eloigné qu'il était des ministères, des administrations, des commandemens, on l'isolait de tout appui pour le mettre en évidence et comme en butte inévitable aux traits de toutes parts dirigés contre lui. On l'invitait froidement à mettre un terme entre sa vie publique et sa mort prochaine. On allait jusqu'à l'arracher de l'innocent et pacifique asile des sciences des et arts; on l'expulsait de l'Institut, apparemment pour que sa présence n'y rappelât plus ses productions immortelles : on ne songeait pas à l'image de ces grands hommes, qui brillaient dans Rome avec d'autant plus d'éclat, qu'on la soustrayait avec plus de soin aux regards de la multitude. Tous les écrivains à gages, et même des écrivains d'un rare talent, se déchaînaient à l'envi pour couvrir de leur boue le grand nom qu'il fallait à toute force avilir; et les gens faibles, comme il arrive toujours dans les persécutions violentes, s'écartaient tous de Carnot comme d'un criminel marqué du sceau de la vindicte suprême. Aussi ne restait-il plus que quelques hommes, étrangers à toute ambition, qui l'osassent encore avouer pour ami et fréquenter à ce titre.

« En de telles circonstances, j'ose le demander, qu'eût-il pu faire, même avec les intentions les plus perfides, sous les yeux du parti dominant, dont la fureur eût surtout désiré le sacrifice d'une aussi grande victime, et dont la haine clairvoyante épiait ses démarches pour y trouver au moins l'apparence d'un délit? Avouons-le franchement : *Si jus-qu'au vingt mars, on n'a pas même pu trouver contre Carnot le motif d'une accusation plausible, c'est qu'il était moralement impossible d'en faire apparaître seulement le fantôme.*

« Ainsi donc la richesse, la puissance, les fonctions, l'intrigue et le loisir, tout manquait à Carnot pour être un conspirateur. Il lui manquait plus que tout cela, la volonté. Si j'avais à justifier tout autre que Carnot, combien il me serait facile d'ajouter une nouvelle force à tant de motifs réunis, en rappelant quelle haine avait contre lui ce conquérant qui dissimula souvent ses aversions, mais qui ne les oublia jamais. Je dirais que Carnot, s'il eût voulu servir Napoléon, ne l'eût pas dépeint sous les couleurs où nous le voyons représenté dans le mémoire trop fameux qui, peut-être, attire actuellement à son auteur des persécutions déguisées sous le voile d'un tout autre prétexte. Pour servir efficacement Napoléon, il fallait sans doute parler contre lui, mais avec une exagération si dégoûtante qu'elle révoltât ses partisans, et même ses antagonistes modérés; il fallait frapper à côté des plaies qui saignaient encore, et se garder de mettre le doigt sur le point douloureux, comme Carnot l'a fait avec sa franchise et son énergie accoutumées. Qu'on relise, pour s'en convaincre, les passages dont je veux parler, on verra s'ils sont d'un écrivain qui voulait préparer à Napoléon les moyens de recouvrer l'empire.

« Mais Napoléon était l'ennemi politique de Carnot; si quelque réconciliation ne s'était pas entre eux secrètement opérée, comment dès leur première entrevue, l'un aurait-il oublié tout-à-coup son ancienne animosité, l'autre ses longs griefs? C'est que l'un, fidèle à son caractère, dissimula pour mieux régner; et que l'autre, suivant sa noble coutume, immola ses ressentimens et ses appréhensions à l'intérêt de la patrie. Or, cet intérêt exigeait qu'un homme ferme et sage se plaçât au timon des affaires

intérieures, dans le temps des plus grandes calamités. Carnot ne put s'empêcher de voir, il vit certainement que son dévouement pour la chose publique ne pouvait tourner qu'à sa perte, car Napoléon triomphant eût sacrifié son ministre pour s'être rendu trop utile ; et Napoléon vaincu, ce ministre devait être persécuté (1). Le retour de Napoléon ne pouvait donc être qu'un fléau pour Carnot et pour sa fortune.

« Donc ce n'est pas pour avoir trempé dans quelque conspiration favorable à Napoléon, qu'on livre Carnot à la vindicte suprême. »

M. Charles Dupin se demande si c'est l'intégrité, le génie, la gloire et le patriotisme qu'on veut frapper de préférence en poursuivant Carnot? Il répond à des accusations passionnées :

« Eh quoi! l'intérêt du peuple exigerait l'exil ou le supplice de l'ami, du défenseur constant du peuple et de ses droits! La dignité de la couronne exigerait qu'on immolât le plus probe et le plus illustre de nos concitoyens! La tranquillité de l'Europe exigerait la perte d'un homme dont l'Europe entière admire, il est vrai, le génie, mais estime la sagesse et l'intégrité! la justice exigerait la condamnation d'un homme juste! et la sécurité de tous les autres citoyens exigerait le sacrifice de celui dont le caractère fut, dans tous les temps, un gage à la sécurité publique! Non. Il faut le dire, si c'est uniquement pour les motifs allégués ici que fut dressée la liste des trente-huit proscrits, c'est par erreur que le nom de Carnot s'y trouve : il en doit être rayé.

Cependant Carnot est sur la liste fatale, et pourquoi? si ce n'est pas pour ses méfaits, est-ce donc pour ses hauts faits? Est-il au nombre de ces hommes auxquels on ne peut pardonner que leur célébrité soit la terreur de l'Europe? Qui donc oserait avouer que tel fut le véritable crime de certains accusés, et de Carnot surtout! d'avoir acquis un nom trop justement fameux; d'avoir fait long-temps trembler l'Europe, par les succès étonnans de leurs combinaisons profondes et la rare énergie de leurs courages; d'avoir rendu, tant d'années, la France victorieuse, et de rester sur ses ruines, comme un dernier monument triomphal que les vaincus d'autrefois ne peuvent contempler sans songer à l'abattre! Voulons-nous être respectés du vainqueur? croyons à sa grandeur d'ame, à sa pudeur au moins, et refusons de nous rendre l'instrument des bassesses qu'on lui suppose au fond du cœur.

« Repoussons avec horreur une hypothèse odieuse, et revenons au vrai sens de l'ordonnance. Si le monarque veut *en même temps graduer la peine et limiter le nombre des coupables*, il faut que, dans chaque liste de proscription, il ne comprenne que les coupables qui pourraient être soupçonnés d'avoir surpassé les autres par l'énormité de leurs délits. Lorsque des citoyens sont également coupables, il faut les attaquer tous, ou les absoudre tous, ou les tirer tous au sort, pour les décimer indistinctement. Mais choisir arbitrairement entre les hommes dont la conduite fut la même, en remplissant les mêmes emplois, aux mêmes conditions et dans les mêmes circonstances, ce serait la plus révoltante et la plus dangereuse des injustices. Sans doute une des plus nobles prérogatives du pouvoir suprême est le droit si beau, si sacré, de faire grâce même au criminel que la juste rigueur des lois frappe plus fortement que l'ordre public et l'humanité ne l'exigent. Mais ce droit ne doit être mis en usage que pour sauver d'avance les hommes également coupables, ou pour absoudre, après le jugement, quelques condamnés plus pardonnables que les autres. Si, dans une affaire criminelle où se trouvent impliqués à la fois vingt assassins ou vingt voleurs, le prince, avant de les citer en justice, absolvait dix-neuf d'entre eux et déclarait que le vingtième serait, seul, mis en jugement, on ne verrait plus un acte d'humanité dans ce choix arbitraire et prématuré, mais un déni solennel de justice, et la conscience de tous les citoyens se soulèverait contre une telle acception de personnes.

« Combien donc cette acception serait-elle plus malheureuse, plus affligeante encore, si le prévenu choisi, comme le bouc émissaire, pour être chargé des péchés de tout un peuple, était le plus excusable et le plus illustre de tous ceux qui suivirent le même parti? Alors tous les sentimens de commisération et de pitié, tous les souvenirs honnorables viendraient entourer la victime dévouée aux vengeances politiques. Le souvenir de ses fautes, s'il en avait commis une, ferait place dans tous les cœurs à cette indignation qui naît d'elle-même à la vue d'une gratuite injustice. Les esprits, ramenés à la reconnaissance par le spectacle si touchant et si sublime des malheurs d'un grand homme, ne songeraient plus qu'à son génie, qu'à ses vertus, qu'à ses services, et l'on ne verrait plus qu'un illustre opprimé dans celui qu'on voulait attacher, comme un vil coupable, au poteau de la réprobation publique. »

Voici comment se terminait cette énergique défense :

« J'appelle ami du monarque celui qui cherche les moyens d'augmenter pour la personne du prince l'amour et le respect des peuples, et non pas les Tigellins qui voudraient empoisonner ses vertus, et proscrire en son nom, pour lui composer un héritage de haine et de malédictions. Hélas! la France n'a-t-elle donc plus d'hommes habiles et courageux, dont la voix éloquente puisse faire entendre et respecter ces vérités jusqu'aux pieds du trône? Tous les hommes qui connaissent le prince nous assurent de sa bonté, de sa générosité, de sa justice : c'est à présent que ces vertus peuvent briller d'un éclat immortel. Si le monarque veut être adoré de tous les citoyens, qu'il adore leurs droits, et les siens deviendront inviolables, par la garantie certaine de l'amour et de la reconnaissance. Que nos lois fondamentales, désormais à l'abri d'injustes dérogeances, deviennent à la fois son ouvrage et le nôtre, pour être à tous également chères, également propices. *Qu'il achève de s'identifier avec la nation, s'il ne veut pas que le temps amène encore un douloureux divorce entre elle et lui.* Qu'il soit pour tous les Français un père indulgent; mais surtout que ses ministres épargnent,

(1) Cette hypothèse n'est point fondée. L'Empereur avait accepté les services de Carnot, non pas parce que Carnot était le seul homme en France qui pût être utile à l'empire; mais bien parce que Napoléon se complaisait dans certains actes de convenance et de justice.

qu'ils respectent nos hommes supérieurs et qu'ils les conservent à la patrie dont ils sont l'ornement. Les grands rois sont les amis des grands hommes : Louis XIV doit le dire à Louis XVIII. O prince! effacez donc un nom illustre d'une liste qui, j'en suis sûr, fut surprise à votre bonté. Conservez à sa patrie, à ses enfans, à ses amis, à vous même, un grand citoyen, un tendre père, un ami fidèle, un homme d'état que ses persécuteurs ont trouvé sans souvenir de leurs injures, dès qu'ils l'ont prié d'en sacrifier la mémoire à l'intérêt de la chose publique. Qu'il lui soit permis de rester dans la vie privée pour le bonheur et la consolation de tout ce qu'il a chéri; qu'il puisse au moins mourir sur une terre qui l'a vu vivre avec tant de gloire. Faites que les derniers fruits de son génie n'aillent pas éclore sur un sol inconnu, comme une plante arrachée à la terre natale, et transplantée en des climats étrangers pour leur servir de stérile ornement. Par la succession miraculeuse de vos revers et de vos prospérités, voyez combien variable et changeant est le sort de cette vie; combien vaine et légère est la fortune; combien peu d'hommes savent garder des affections constantes et des courages inflexibles! Un jour peut-être, ô prince! et ce jour est-il tout près de vous, un jour vous aurez besoin d'appeler, de ranger autour de votre personne, comme des boucliers à toute épreuve, ces hommes dont le caractère inébranlable ne peut être abattu par aucun péril, ni corrompu par aucune espérance? Faites donc, par votre justice ou par votre clémence, que vous n'ayez pas à regretter vainement celui que vous auriez à jamais exilé. L'humble supplication du malheureux, la moindre demande du pauvre, parviennent jusqu'aux pieds de l'Eternel, et le Roi des rois ouvre son cœur aux vœux des infortunés. Pourquoi donc ma prière n'arriverait-elle pas jusqu'à votre trône, et pourquoi mes vœux, s'ils sont dictés par l'amour du bien et de l'humanité, ne descendraient-ils pas dans votre cœur inépuisable en miséricorde.

« Et toi, mon illustre ami, si tes droits, si ta voix, si la nôtre, rejetés des balances de la justice ne l'emportent pas sur le poids de la vengeance, tu partiras; mais tu partiras avec les regrets de tous les bons citoyens; tu souffriras tout ce qu'une grande ame peut souffrir de graves afflictions, et ton ame sera plus forte encore que ton immense douleur. Tu verras de loin ta patrie, comme la voient les mânes des hommes supérieurs qui l'ont illustrée à travers un âge qui commence pour eux la postérité.

« Quand ta présence ne ranimera plus les serpens de l'envie, la juste renommée reprendra pour toi sa noble voix pour répéter ton nom et rappeler les grands souvenirs qui t'entourent à jamais. Tu vivras dans le temple de la gloire; et, ce qui sera plus touchant encore, tu vivras dans le cœur de tout ce qui te fut cher; tu nous seras, comme les mânes du grand Condé pour ses amis, l'objet d'un éternel et doux entretien. Nous relirons tes écrits, nous redirons tes paroles, nous raconterons tes actions, et nous rendrons hommage à tes vertus, en tâchant de les imiter. Ton courage apportera la consolation dans ton cœur. Que t'importe, après tout, de n'être plus dans une patrie que l'étranger souille de ses fers? Qu'importe à ta fortitude, le lieu de ton dernier jour et l'endroit de ta sépulture. Entends la voix de ce capitaine éloquent (1) qui du sein de sa gloire immortelle te repète, après plus de vingt siècles : La terre entière est le tombeau des grands hommes. Leur épitaphe est écrite sur les monumens impérissables de la nature; elle est gravée d'âge en âge dans le cœur des générations renaissantes, tandis que les vains tombeaux de la grandeur factice, comme les paroles superbes qui les décorent, s'ensevelissent à jamais sous la poussière du temps. »

(1) Périclès. Eloge des guerriers morts pour la patrie.

Voici la lettre qu'écrivit Carnot au sujet de la défense dont nous venons de rapporter quelques fragmens.

« 2 septembre 1815.

« MON CHER DUPIN,

« Je viens de lire et relire le beau mémoire que vous avez fait pour ma défense, et que mon frère m'a transmis; il est impossible d'y rien répondre de raisonnable : la logique en est pressante, la diction animée; le plus pur sentiment y brille partout, et il y a des passages *sublimes*. Mais il est impossible que je consente à laisser paraître cet écrit sous votre nom; il vous envelopperait dans ma proscription, et vous deviendriez le but des traits les plus envenimés de nos déhontés folliculaires. Je suis bien persuadé que la force de votre caractère vous mettrait personnellement au-dessus de tout cela : mais votre famille partagerait les persécutions dont vous seriez l'objet, et vous couperiez à votre frère le chemin de la faveur et de la fortune, qu'il doit à un vrai mérite. Si votre mémoire pouvait paraître anonyme, sans qu'on me l'attribuât à moi-même, je l'approuverais, d'autant plus qu'il dit beaucoup de choses qu'il n'est pas dans les convenances que je puisse dire moi-même. Si ce parti vous paraissait possible, il y aurait quelques suppressions et quelques changemens à faire.

« 1° Vous paraissez supposer que l'ordonnance du 24 juillet ne laisse aux Chambres que l'alternative, ou de déporter les prévenus, ou de les traduire devant les tribunaux. Mais elle peut être entendue autrement, et faire penser que les Chambres ont aussi le droit d'absoudre. L'article est à double sens, et cette ambiguité est l'effet, ou d'un machiavélisme odieux, ou d'une ineptie surprenante.

« 2° Vous dites que l'ordonnance n'est signée d'aucun des ministres; elle porte la signature du duc d'Otrante.

« 3° Vous regardez les conseils de guerre comme des commissions; ce qui n'est pas exact, quoiqu'ils en approchent beaucoup.

« 4° Vous paraissez, dans quelques endroits, me recommander à la clémence du roi, ce qui me suppose coupable; et vous savez, et vous prouvez que je ne le suis pas; je ne réclame que la justice.

« 5° Il y a une sorte de contradiction entre une phrase du commencement et une période de la fin. Au commencement, vous dites que comme Socrate, je subirais plutôt la peine de mort dans mon pays, que de m'expatrier, et à la fin vous paraissez dire le contraire. Je ne sais ce que je ferai; mais j'aime mieux ce que vous dites à la fin sur cela, qu'au commencement. J'ai déjà été obligé de m'expatrier et je l'ai fait volontairement, de peur d'être transporté de force. Les circonstances peuvent décider.

« 6° Je retrancherais l'avant-dernière période, parce que je pense qu'il faut éviter d'aigrir les

puissances étrangères, et parce que cette période paraît un peu recherchée et ne pas tenir d'assez près au fond du sujet. Elle est plus du style de Cicéron que de celui de Démosthènes, qui me paraît bien supérieur. Vous en pouvez juger mieux que moi, vous qui l'avez si bien traduit. Je laisserais seulement dans cette période le passage qui commence par ces mots : O prince ! effacez donc, etc., et qui finit par ceux-ci : *Ni corrompu par aucune espérance.*

«Voilà, mon cher Dupin, ce à quoi se bornent mes observations. Je regrette qu'un aussi beau discours, fait pour honorer tout à la fois et votre caractère et vos talens, soit si contraire à tous vos autres intérêts; croyez que j'en suis pénétré de reconnaissance; j'espère qu'il arrivera une époque où il pourra être mis au jour, sans danger pour vous. En attendant, mon cher Dupin, recevez les assurances de ma sincère et inviolable amitié.

«Je ne signe pas; vous connaissez mon écriture.»

Les corrections importantes indiquées dans cette lettre furent aussitôt rédigées, puis transmises par le canal du frère de Carnot qui s'était réfugié chez un ami, dans un asile secret auprès de Fontainebleau. C'est de là qu'il écrivit la lettre suivante :

«30 septembre 1815.

«J'aime à croire, mon cher Dupin, au moins une partie des choses flatteuses que vous me dites, au sujet de *l'exposé* que j'ai fait de ma conduite, quoique je sache que je dois en rabattre bien des choses, pour les mettre sur le compte de votre amitié pour moi. Le ton de la plus grande simplicité était le seul qui me convînt; un autre qui parlerait pour moi, pourrait prendre des tournures oratoires, comme vous l'avez fait dans votre mémoire qui est sublime en beaucoup d'endroits. Je suis loin de renoncer à en faire usage; *il faut attendre le moment*..... Je viens de recevoir de Rochefort, sous la date du 10 de ce mois, vos variantes redigées d'après mes observations. Je vous en remercie, et je les joins à votre mémoire, que je conserve précieusement. Recevez les nouvelles assurances de mon inviolable attachement.»

Carnot rendu maître de la publication de sa défense, améliorée d'après ses conseils, et déjà imprimée, n'en jugea pas la publication opportune; voyant que la justice était étouffée par les passions, il quitta secrètement la France, afin d'éviter le sort fatal qui bientôt devait atteindre le maréchal Ney.

Peu de jours après l'envoi de sa demande relative à Carnot, M. Charles Dupin avait reçu l'ordre de partir sur-le-champ pour Rochefort, et d'y conduire son corps d'ouvriers militaires, qui devait y être licencié. Tout en suffisant au travail fastidieux d'une reddition de comptes et d'une remise d'effets, d'armes, de chevaux et d'équipages, il avait étudié et décrit les nombreuses et belles machines construites à Rochefort par un excellent ingénieur, M. Hubert. De retour à Paris il remet sa description à l'Académie des sciences.

A la veille d'être sacrifié dans un grand travail *d'épuration*, triste conception du ministre Dubouchage, il approfondit et démontre les avantages d'une nouvelle charpente navale, imaginée par l'anglais Seppings. Une commission supérieure est nommée pour examiner ce système; mais à peine, dans une première séance, a-t-elle pu montrer tout ce que la routine et la haine des innovations avaient encore de puissance, que l'auteur de ce travail reçoit l'ordre d'aller sur-le-champ prendre la direction des travaux de l'arsenal de Dunkerque.

C'est alors que M. Charles Dupin revint à l'idée qu'il nourrissait depuis long-temps de visiter l'Angleterre, afin d'en étudier à fond les grands travaux maritimes et tous les travaux publics. Il entrevoit la possibilité d'exécuter à Dunkerque, en peu de mois, à force d'activité, les travaux de chaque année, et d'employer le reste du temps à parcourir les trois royaumes britanniques.

Dès 1815, il avait eu le projet de ces voyages, refusés alors avec ineptie et dureté, comme ayant, disait on, pour but l'utilité particulière, ou l'agrément personnel de celui qui les proposait.

En achevant les travaux de 1816 au port de Dunkerque, il reprend ses savantes *expériences sur la force des bois.*

Enfin, dans l'été de cette année, on lui permet, comme une faveur signalée, d'entreprendre à ses frais le voyage, objet de toute son ambition. Il part aussitôt : il obtient l'entrée de ces arsenaux mystérieux, où s'étaient préparées les grandes flottes britanniques; mais on ne lui permet

pas même de faire un croquis et d'écrire une note sur les lieux. Il fait d'incroyables efforts pour graver dans sa pensée les édifices, les machines, les travaux qu'on le laisse visiter en lui comptant les heures. Il conquiert l'amitié des marins et des ingénieurs les plus illustres, se pénètre de leurs idées, complète par l'imagination et le calcul tout ce que sa mémoire ne lui rappelle pas parfaitement; il reconstruit enfin, comme un monument d'architecture restauré d'après l'étude de matériaux épars, le tableau complet de la force navale, de la force militaire et de la force commerciale de l'empire britannique.

Dès la fin de 1817, ces vastes travaux étaient déjà rédigés et présentés en double au ministre de la marine et à l'Académie des sciences. Les trois parties de cette œuvre furent successivement approuvées par l'Institut, d'après les rapports du maréchal duc de Raguse, ancien inspecteur-général de l'artillerie, pour la partie militaire; du baron Sané, inspecteur-général du génie maritime, pour la partie navale, et du baron de Prony, inspecteur-général des ponts et chaussées, pour la partie des travaux publics, utiles au commerce.

Ces travaux ouvraient les portes de l'Académie des sciences à leur auteur; en 1818, il remplaça M. Périer, le créateur des établissemens de Chaillot, où fut érigée, en France, la première machine à vapeur, d'après le système de Watt.

Afin d'apprécier les voyages de M. Charles Dupin, il faudrait énumérer toutes les innovations et les perfectionnemens qui en ont été la conséquence dans nos services publics.

Dans la marine, la charpente oblique et croisée, pour la construction des vaisseaux; la carène rendue pleine dans sa partie inférieure, et, par là, préservée du danger de couler bas, si quelque bordage extérieur était enlevé dans un échouage; les caisses en fer substituées aux tonneaux en bois, pour contenir une eau, désormais, toujours potable et salubre, tandis qu'autrefois, dans les longues navigations, elle devenait nauséabonde et putride; les chaînes-câbles en fer, substituées aux câbles de chanvre, si facilement coupés, lorsqu'il faut jeter l'ancre sur un fond semé de rochers : les premières caisses et les premiers câbles en fer sont achetés à Londres, sur la proposition de M. Charles Dupin, et les câbles installés par lui sur un bâtiment français, dans le port de Dunkerque. Les moyens de fabrication sont, plus tard, imités dans nos arsenaux, dans nos ports de commerce et dans le grand établissement de Guérigny. Sans entrer dans plus de détails, disons que, pour la mâture, la voilure, l'installation, l'aménagement et l'arimage des bâtimens de guerre, des perfectionnemens nombreux, importans, sont, par lui, démontrés et proposés, puis adoptés.

Pour la force de l'armée de terre, la nouvelle artillerie, les fusées à la congrève, les pontons circulaires des Anglais se trouvaient, pour la première fois, décrits, dessinés et présentés au public; il fallut dix années de publicité avant que la nouvelle artillerie fut adoptée en France; elle le fut plutôt en Suède, grâces au génie du roi Charles-Jean, qui, pour témoigner sa reconnaissance à M. Charles Dupin, le nomma chevalier de l'ordre de l'Épée du royaume de Suède.

Pour les travaux publics utiles au commerce, le système des canaux d'Angleterre et d'Écosse décrit dans son ensemble; à l'égard des routes, le système de Macadam, pour la première fois décrit, et ses avantages démontrés; les ponts en fer, ou massifs, ou suspendus, les grands ouvrages des ports de commerce dessinés et calculés. Déjà nous avons toutes les portes d'écluses en fer, d'après les plans donnés dans l'ouvrage de M. Charles Dupin; les cloches à plongeur, les grues en fer, etc.

En 1820, M. Charles Dupin publia la première partie de son ouvrage sur la Grande Bretagne; elle présentait, sous le titre *de Force Militaire*, l'organisation de l'armée britannique considérée dans ses rapports avec la constitution politique du pays; puis l'exposition des travaux techniques de l'artillerie, du génie, et des autres armes avec des rapprochemens sur les institutions de France et d'Angleterre relativement aux corps priviligiés ou étrangers, gardes du corps, garde royale et garde suisse, etc. Cet ouvrage parut au mois de mai, pour ainsi dire au moment où le peuple de Paris manifestait une indignation généreuse au sujet des lois oppressives qu'on voulait *faire* voter dans la Chambre des Députés et qu'on soutenait au dehors par la force des baïonnettes. Le gouvernement s'effraya des principes généreux et des exemples favorables au maintien des libertés nationales, présentés avec énergie dans *la force militaire de la Grande-Bretagne*. L'ouvrage fut déféré par le ministre de la marine au conseil entier des ministres, qui décida qu'on demanderait à l'auteur de supprimer les passages trop libéraux déjà publiés, et de livrer à la censure préalable le manuscrit des parties encore inédites (1). A ces résolutions, notifiées par le ministre de la marine, M. Charles Dupin répondit par la lettre suivante :

« Paris, le 16 juin 1820.

« Monseigneur,

« Je serais maintenant heureux et calme, si je n'avais reçu de votre Excellence que des bontés ou des sévérités : Je goûterais les unes sans mélange d'amertume, ou je supporterais les autres avec la résignation d'un homme dont la virilité s'est formée dans l'adversité.

(1) Tous les exemplaires acquis pour le service des arsenaux de terre et de mer furent, par ordre supérieur, séquestrés et mis sous clé. Demande fut même faite à l'auteur de cartonner son livre, de supprimer tous les passages trop favorables aux libertés constitutionnelles; enfin, on lui fit injonction de soumettre à la *censure préalable* chaque volume nouveau, sous peine de perdre toute souscription, toute faveur et toute bienveillance de la part de l'autorité.

C'est ainsi que, sous les Bourbons, on encourage aux travaux utiles!

« Mais, le premier, après sept ministres consécutifs, vous avez récompensé mes travaux par un avancement honorable ; vous m'avez toujours témoigné votre estime, et souvent votre bienveillance. Voilà ce qui, seul, rend pénible et douloureuse la position où je me trouve après avoir lu la lettre que je viens de recevoir; lettre qui porte la signature de votre Excellence, mais que votre cœur généreux n'a pu dicter dans tout ce qu'elle a de cruel et d'immérité pour un officier que l'opinion générale entoure de quelque estime.

« Si les rois sont abusés maintefois sur leurs plus fidèles serviteurs ; si l'envie, déguisée sous le masque riant de l'adulation, flatte à chaque instant le maître pour perdre le sujet, les ministres dépositaires de la puissance du monarque peuvent-ils croire que l'envie sous le masque du zèle ne cherche pas également à noircir autour d'eux tout ce qui leur fait ombrage? Et lorsqu'un écrivain, sûr de ses sentimens, irréprochable dans sa vie, et (peut-être) considéré par ses travaux, se voit tout à coup traité de détracteur des actes du gouvernement qu'il sert ; lorsqu'il se voit déclaré violateur des lois, et destructeur des principes sur lesquels repose un pacte fondamental qui seul peut assurer la paix et le bonheur de la patrie, j'ose le demander à votre Excellence même, n'est-il pas permis de croire que ces imputations sont le fruit empoisonné d'une envieuse calomnie?...

« Supposons un instant qu'un de ces folliculaires qui, pour gagner leur scandaleuse vie, distillent dans leurs pamphlets tous les venins des discordes publiques, eût fait paraître un libelle contre la monarchie, contre la charte : alors, certes, alors il aurait mérité qu'on lui dît qu'emporté *au-delà de toutes bornes*, il fronde les principes sur lesquels repose la monarchie constitutionnelle, telle que la Charte l'a consacrée.

« Voilà pourtant le délit dont on voudrait persuader à votre Excellence que je me suis rendu coupable.

« On me reproche d'avoir montré l'esprit des institutions et de la législation de l'Angleterre, lorsqu'on n'attendait de moi qu'un récit de procédés techniques : je croyais ainsi doubler mes services et non pas doubler mon crime. Mais ai-je peint fidèlement et les hommes et les choses dont j'ai parlé ? L'avenir en fera foi; j'en appelle au témoignage lent mais impassible du temps.

« En attendant le futur, éclairons-nous par le passé. Lorsque l'*Esprit des Lois* parut, en vain le président de Montesquieu protestait-il de son amour pour les institutions de son pays ; en vain disait-il, en débutant :

« Si dans le nombre infini des choses qui sont « dans ce livre, il y en avait quelqu'une qui, contre « mon attente, pût offenser, il n'y en a pas du moins « qui y ait été mise avec mauvaise intention. Platon remerciait les Dieux de ce qu'il était né du « temps de Socrate ; et moi, je rends grâce à Dieu « de ce qu'il m'a fait naître dans le gouvernement « où je vis, et de ce qu'il a voulu que j'obéisse à « ceux qu'il m'a fait aimer. »

« Il ajoutait : » Je demande une grâce que je crains « qu'on ne m'accorde pas ; c'est de ne pas juger par « la lecture d'un moment d'un travail de vingt « années, d'approuver ou de condamner le livre en« tier, et non pas quelques phrases. Si l'on veut « chercher le dessein de l'auteur, on ne peut bien

« le découvrir que dans le dessein de l'ouvrage. »

« Eh bien ! monseigneur, la grâce que demandait le président Montesquieu, il ne l'a point obtenue ; vainement, s'écriait-il dans l'effusion de son cœur : » Si je pouvais faire en sorte que tout le monde eût « de nouvelles raisons pour aimer ses devoirs, son « prince, sa patrie, ses lois, qu'on pût mieux sentir « son bonheur dans chaque gouvernement, dans « chaque poste où l'on se trouve, je me croirais le « plus heureux des mortels. »

«L'autorité lui reprocha de fronder aussi les principes sur lesquels reposait la monarchie, telle que nos lois l'avaient consacrée. Son livre aussi fut déclaré indigne d'entrer dans les bibliothèques de l'état, et de rester entre les mains des citoyens. Cependant on avait une si haute estime du caractère de l'auteur qu'on n'osa point lui proposer de cartonner son ouvrage ni d'en supprimer les maximes que l'on croyait être coupables, et qu'il déclarait adopter dans la sincérité de sa conscience.

« Mais, lorsque le temps eut permis à la voix de la sagesse de se faire entendre au milieu des clameurs des passions, l'Esprit des lois ne parut plus qu'un monument élevé par la raison même pour la félicité des peuples, la stabilité des trônes et la gloire des bons gouvernemens.

« Un exemple encore, au sujet des innovations et de la censure exercée sur les travaux qui sortent de la route accoutumée. Lorsqu'un philosophe illustre revint d'Angleterre (il y a près de cent ans), il voulut faire à ses concitoyens le don si précieux de l'inoculation ; les tribunaux en défendirent l'introduction comme attentatoire aux lois humaines et divines. Le même écrivain voulut faire connaître à la France la philosophie mathématique de Newton ; il exposa les vrais principes du système du monde dans un livre que l'autorité refusa de laisser paraître, comme *anti-français*, attendu qu'il détruisait la philosophie de Descartes.

« Et ce ne fut pas un censeur envieux, ignorant, obscur qui prononça cet arrêt ; ce fut l'illustre chancelier d'Aguesseau.

« Si les plus grands hommes du siècle dernier, entourés de toute leur gloire, puissans par leur état dans le monde, par leurs amis, par leur fortune et leur popularité, n'ont cependant pas évité que leurs plus belles productions ne succombassent d'abord sous le bras d'une autorité amie du bien, mais abusée, puis-je espérer dans mon humble fortune, sans renommée qui me défende, et sans appui qui me soutienne, d'éviter qu'un même sort n'accable aussi mes écrits.

« Monseigneur, on a trompé votre Excellence sur les motifs qui m'ont inspiré en rédigeant mon ouvrage. Il a pour but essentiel et primordial de consolider le gouvernement constitutionnel sous lequel nous vivons, et dont la forme me paraît la seule qui puisse nous rendre heureux et puissans.

« J'ai voulu montrer par quels moyens on peut mettre nos institutions militaires en harmonie avec nos lois civiles : je crois y être parvenu.

« Il faut aborder un sujet plus délicat. Vous m'accusez d'être *ingrat envers le gouvernement anglais*, et de compromettre à son égard les agens diplomatiques du gouvernement français. Monseigneur, le ministère anglais me rendra plus de justice. On croit en général, en Angleterre, que le gouvernement britannique a dégénéré dans la plupart de ses parties; j'ai montré le contraire, parce que le contraire est la vérité. J'ai fait voir que les institutions militaires de la Grande-Bretagne sont loin de mériter le peu d'estime qu'ont pour elles les peuples du continent; j'ai fait connaître leurs améliorations progressives : l'armée anglaise tout entière déposera de l'impartialité de mes suffrages (1). Quant à des événemens arrivés il y a plus de vingt ans, avoués en plein parlement, ils appartiennent à l'histoire, et j'ai dû les rapporter s'ils étaient caractéristiques. Je l'ai pu faire sans être ingrat, car je n'ai jamais eu de relation directe ni indirecte avec ceux des ministres anglais dont j'ai parlé.

« Permettez-moi de faire observer à votre Excellence que mon ouvrage n'est pas et n'a jamais dû être un livre écrit sous la dictée ni la censure du gouvernement français ; parce qu'alors, en effet, il aurait pu compromettre ce gouvernement.

« J'accepte et j'accepterai toujours l'entière responsabilité de mes ouvrages. Mais je ne le pourrai qu'en les écrivant toujours sous la seule censure de ma conscience.

« J'arrive à d'autres reproches : je n'ai rien reçu d'avance pour mes voyages en Angleterre; les indemnités que j'ai touchées m'ont été données d'après l'examen fait des manuscrits que j'ai déposés au ministère : votre Excellence sait à quel point ils ont été utiles (2).

« Je suis certain que dès à présent mes voyages sont les principes d'économie de plusieurs centaines de mille francs dans le département de la marine.

« J'ai reçu comme remboursement après dépenses faites, neuf mille francs d'indemnités pour dix-neuf mois de séjour, et dix sept cents lieues de route dans le pays le plus cher de l'Europe; je n'ai rien demandé de plus, c'était assez pour ma modération.

« Monseigneur, jamais un vil intérêt ne sera la base de ma conduite. S'il le faut, je renonce à tous les avantages que le ministère de la marine devait faire pour faciliter une entreprise éminemment utile.

« Heureusement pour ma tranquillité future, les travaux de la marine militaire et marchande, n'ont rien d'alarmant pour les libertés nationales et ne sont pas, comme les institutions de l'armée de terre, des instrumens souvent dangereux pour le pouvoir civil ; ainsi, maintenant, je n'ai plus à m'occuper de semblables questions.

« Néanmoins, *je crois devoir à la dignité de mon caractère de rejeter, toute censure préalable ; surtout quand on la rend le prix d'un bénéfice pécuniaire.*

« Monseigneur, excusez cette noble fierté que commandent mes intentions méconues. J'ose espérer que d'ici à peu de mois l'Europe entière rendra justice à mon ouvrage; j'ose espérer que les sages reconnaîtront dans mon livre le sincère et fidèle ami des lois.

« Alors, votre Excellence, toujours amie de la justice, reviendra des préventions qui lui sont mainte-

(1) Elle l'a fait par le suffrage du duc de Wellington.

(2) La marine française doit à ces travaux l'introduction de l'usage et de la connaissance des moyens de fabrication des caisses à eau en fer, des câbles de fer, des cordages perfectionnés, du nouveau système de charpente des vaisseaux et de l'augmentation de l'artillerie des bâtimens de guerre ; les feux colorés des phares, les cloches à plongeurs, etc. J'espère que d'ici à quelques temps, j'aurai l'honneur d'augmenter cette liste de mes services.

nant inspirées contre mes travaux. Alors, je retrouverai la noble bienveillance dont vous m'avez honoré, que je mérite encore, et dont je suis toujours reconnaissant. « J'ai l'honneur, etc. »

Aux singulières accusations du ministère de 1820, opposons le jugement public qu'un grand citoyen, Lanjuinais, a porté de la partie politique des Voyages dans la Grande-Bretagne, au moment même où le gouvernement voulait soumettre cet ouvrage à la censure.

PREMIÈRE PARTIE. FORCE MILITAIRE.

« L'auteur est encore à la fleur de l'âge, et déjà notre littérature est enrichie de ses productions, toutes utiles à la patrie.... A la tête de ces Voyages est une introduction non moins bien écrite que fortement pensée, où l'auteur se montre partout ami du vrai, sujet loyal, citoyen généreux, et fait connaître ainsi les vœux qui l'ont dirigé dans ce beau travail :

« Au moment où nos libertés, après avoir été le « jouet de l'anarchie révolutionnaire et d'un *Consulat* « *hypocrite,* du despotisme impérial et des réactions « féodales, pourraient enfin reposer sur des fonde- « mens équitables, c'est un devoir à tous les amis de la « prospérité publique de prêter leurs volontés et « leurs efforts pour consolider l'édifice qui seul « peut assurer notre bonheur au-dedans, et notre « gloire au-dehors. Tel est l'esprit dans lequel j'ai « composé cet ouvrage..... »

« Nous en avons dit assez pour faire comprendre l'importance de cet ouvrage, et quelle place distinguée il doit occuper dans les grandes bibliothèques publiques et privées, particulièrement dans celle des premiers officiers militaires, des hommes d'État, des publicistes et de tous ceux qui s'occupent des armées de terre et de mer, ou qui dirigent les travaux publics, militaires et civils.

« M. Charles Dupin examine dans une longue note, s'il faut conserver le port d'armes des militaires en France, hors le temps de service ; si cet usage ou cet abus est nécessaire pour avoir un peuple belliqueux. Il se décide pour la négative, et s'appuie sur les exemples historiques et sur les raisons les plus péremptoires. Il n'a encore rien été écrit de plus éloquent et de mieux raisonné contre ce funeste désordre. Cette note mériterait d'être imprimée à part, et répandue dans toute la France.»

2me PARTIE. CONSTITUTION DE LA MARINE.

Cet ouvrage, où des connaissances très importantes sont exposées avec une grande supériorité de vue et de talent, est continué avec ardeur, il obtient au-dedans et au-dehors un glorieux succès. Nous ne devons pas nous arrêter à la personne de M. Dupin. La juste renommée de son esprit, de ses talens et de son noble caractère nous dispense d'autres éloges. »

Lanjuinais cite surtout avec éloges la description du sort des prisonniers français sur les pontons d'Angleterre :

« C'est bien servir la cause de l'humanité, dit-il, que d'avertir ceux qui se permettent de l'offenser cruellement, et de réfuter leurs sophismes. M. Dupin s'est acquitté de cette tâche avec le secours de la vérité, de la raison et de son beau talent, et de plus, avec les ménagemens et l'impartialité les plus dignes d'éloges. C'est, à notre avis, le chapitre qui fait le plus d'honneur à l'esprit, à la sagesse, à la sagacité, à la juste circonspection et à l'éloquence très-distinguée de son auteur. »

L'auteur, ayant refusé de rien changer à la partie déjà publiée, et de rien soumettre à la censure, resta quatre ans en disgrâce, et son ouvrage à l'index, jusqu'à ce qu'enfin, possédé par tous les officiers, par tous les ingénieurs instruits, et passé sous mille formes dans les applications acceptées par le gouvernement même, on jugea qu'il serait ridicule de prolonger plus long-temps un tel séquestre. On rendit les exemplaires aux bibliothèques navales et militaires, et l'auteur fut fait officier de la Légion-d'Honneur.

En Angleterre, le grand ouvrage dont nous indiquons le sort et les conséquences a produit peut-être plus de sensation qu'en France. L'orgueil britannique se révoltait, sans doute, à la pensée qu'un étranger pût si fidèlement et si complètement décrire les institutions et les travaux publics de la Grande-Bretagne, chose qu'aucun insulaire n'avait fait encore. Cependant, le même orgueil était flatté du grand spectacle qu'offraient tant de vastes travaux, d'entreprises gigantesques, d'institutions sages et prospères, décrits avec intérêt, avec fidélité, et jugés avec impartialité.

Déjà la Société royale de Londres, cette illustre académie, que présida le grand Newton, par une exception dont on trouve à peine un exemple, avait publié, dans ses *Transactions philosophiques*, le Mémoire même où M. Charles Dupin analysait et discutait les avantages de la nouvelle structure des vaisseaux anglais, travail qu'avait oublié dédaigneusement le ministère de la marine française.

Bientôt le savant français fut nommé

membre de la société des ingénieurs civils de Londres, et des plus illustres académies des trois royaumes.

Walter Scott, le grand peintre des beautés naturelles de l'Écosse, frappé d'une description donnée par M. Charles Dupin des sites admirables du canal Calédonien, la traduisit en beaux vers, et, plus tard, convia l'auteur à visiter sa poétique demeure d'Abbotsford.

Si les Anglais éprouvaient le besoin de citer les éloges mérités et sentis donnés à leurs ouvrages d'art, ainsi qu'à leurs institutions, par le voyageur étranger, cela même rendait plus poignans et plus irrécusables les reproches adressés, sans aucun ménagement, à la férocité des châtimens militaires, à la barbarie du traitement des prisonniers français sur les pontons britanniques; reproches fondés sur des faits nombreux, démontrés, accablans; reproches exprimés sans passion, mais avec une chaleur qu'inspirait l'amour de l'humanité.

D'un autre côté, le ministère britannique, attaqué, pour plusieurs grands travaux publics, au sein du parlement, s'estimait heureux de les trouver appréciés avec justice, et loués avec impartialité, par un Français dont il invoquait le suffrage et l'autorité.

Parmi les hommes d'état d'Angleterre, le marquis de Lansdowne, Mackinstosh, Huskisson et Canning accordèrent à M. Charles Dupin leur estime et leur amitié. Lorsque Canning vint en France, au faîte de sa gloire, en 1826, il exprima hautement l'opinion que ses compatriotes et lui-même avaient conçue des savans ouvrages de l'auteur sur la Grande-Bretagne.

Dans son cinquième voyage, en 1824, il eut besoin de connaître l'ensemble des relations commerciales de l'Angleterre avec les peuples étrangers. M. Huskisson, alors ministre du commerce, fit déposer, dans un cabinet adjacent au sien, toutes les pièces officielles de la correspondance entre les consuls et le ministère britannique; là, M. Charles Dupin put venir, pendant plusieurs semaines, comme dans son appartement, pour copier ou analyser, *sans témoins*, toutes les pièces mises à sa disposition : confiance honorable à la fois pour le ministre et pour le voyageur.

Ce n'était pas par une conduite obséquieuse et servile, ni par l'oubli de son pays, que M. Dupin s'était concilié des affections si flatteuses et si difficiles à conquérir, pour un étranger, dans la fière Albion. Pour le prouver, nous sommes forcés de revenir sur nos pas, et d'ailleurs l'ordre des faits nous y oblige également. Dans l'hiver de 1817 à 1818, lorsque M. Charles Dupin était le plus occupé de ses travaux techniques, à Londres, lord Stanhope fait entendre, au sein du parlement, son insultante motion pour prolonger l'occupation de la France par l'armée des soi-disant alliés. L'officier français s'indigne de cette déloyauté; il prend la plume et publie, sur-le-champ, sa célèbre *Réponse à lord Stanhope*. Les Anglais, quoique peu ménagés dans cet écrit, en estimèrent la fierté.

En France, la restauration voulut proscrire ce que respectait l'Angleterre : elle fit saisir l'édition française encore sous presse. L'auteur déclara qu'il plaiderait lui-même sa cause, et qu'on verrait, alors, si des tribunaux français oseraient condamner une défense de la France, faite contre les Anglais, qui, plus généreux, ne l'avaient point interdite(1). La restauration recula, et fit cesser ses poursuites.

(1) Nous allons rapporter la lettre de M. Charles Dupin au procureur du roi; cette lettre fut immédiatement publiée par les journaux anglais, et le *Morning Chronicle* fit les réflexions suivantes :

« L'auteur de la lettre au procureur général français, que nous avons publiée dans notre numéro de samedi dernier, est de M. Dupin, frère du célèbre avocat, colonel du génie maritime, et un homme d'une science profonde. Il a dit avec vérité, que sa réponse à lord Stanhope a été reçue et lue avec estime en ce pays, par rapport au mérite intrinsèque de cet écrit. Il n'était pas possible de combiner plus de courage et de modération, ni plus d'énergie à des

Moins heureux dans la même affaire, M. Fiévée fut mis en jugement, et condamné à la prison.

A cette époque (1818), M. Charles Dupin publia, sous le titre de *Mémoires sur la marine et les ponts et chaussées*, la relation très-succincte de ses voyages et le résumé d'une foule de travaux approuvés avec une extrême distinction par l'Institut, d'après le jugement de Lagrange, Laplace, Legendre, Poisson, Prony, Carnot. Il termina son introduction par un touchant hommage à l'ami malheureux qu'il avait en vain voulu défendre au temps des fureurs de la réaction bourbonnienne.

« Après sa défense héroïque d'Anvers, Carnot reprit aussitôt ses travaux scientifiques qu'il avait interrompus, comme Archimède au siége de Syracuse, pour défendre la patrie quand chacun désespérait de la voir sauvée. Le rapport dont nous parlons (sur la stabilité des corps flottans) fut la première de ses paisibles occupations. C'était un bonheur pour Carnot que d'ouvrir et de faciliter la carrière de la science à ceux qui s'efforçaient d'y faire leur premier pas, et son généreux suffrage ne se mesurait jamais sur l'échelle de la protection, de la bassesse et de la servilité. Ah! si plus d'une fois, cédant aux plus doux sentimens d'affection et de gratitude, j'ai cru devoir le tribut de mes éloges à ce grand homme, lorsqu'au sein de sa famille, et dans le temple des muses, il vivait heureux, admiré, respecté par ses concitoyens; aujourd'hui que je dois de nouveau parler des paisibles bienfaits de la science, étrangère aux sévérités politiques, aujourd'hui qu'un illustre ami est exilé, proscrit, qu'il habite une terre de réclusion et de servage, pourrais-je sans lâcheté lui refuser le tribut d'un innocent souvenir et d'une faible louange!»

Dans la même année 1818, lorsque M. Charles Dupin fut nommé membre de l'Institut, Monge, son illustre maître, venait de mourir, expulsé de l'Académie des sciences, et tenu dans la disgrâce par l'esprit de réaction. L'élève reconnaissant publia, sur la vie et sur les découvertes de ce grand géomètre, un ouvrage important qui vengea sa mémoire, et qui, sous le point de vue de l'histoire, des sciences et des arts, reproduit fidèlement une époque immortelle, intimement liée avec les grands travaux et les plus beaux triomphes de la France contre les efforts de la coalition européenne de 1792 à 1794 (1).

M. de Pradt, à l'époque de sa plus grande renommée d'écrivain politique, avait publié un écrit qui avait fixé fortement l'attention publique sur le parallèle entre les puissances de l'Angleterre et de la Russie.

expressions plus tempérées. La saisie de cet ouvrage, même dans l'état d'esclavage de la presse française, nous étonne autant que l'auteur même. »

A Monsieur Jacquinot de Pampelune, procureur du roi près le tribunal de première instance du département de la Seine.

Monsieur,

Hier au soir 26 février 1818, j'ai reçu la notification de l'acte par lequel vous requierez la saisie d'un ouvrage dont je suis l'auteur et qui porte pour titre : *Réponse à milord Stanhope sur l'occupation de la France par l'armée étrangère.*

Permettez-moi, Monsieur, de vous offrir à cet égard quelques éclaircissemens qui peut-être modifieront vos idées sur la nécessité de cet acte de rigueur, et ramèneront votre esprit, ami des principes de la Charte, vers la renonciation d'une mesure à laquelle il m'était impossible de m'attendre.

Je voyageais en Angleterre, avec un congé du gouvernement, pour perfectionner un long ouvrage sur les arts maritimes, approuvé par l'Institut royal de France, et j'étais pour ainsi dire à l'instant de mon retour, lorsque le discours de lord Stanhope a paru. Je n'ai pu voir de sang-froid outrager ma patrie et traîner son gouvernement dans la fange, par un homme qui, pour en prendre la défense, affectait un zèle hypocrite et mensonger. J'ai donc publié ma réponse J'ose dire que je l'ai faite avec modération, et plus d'une fois je me suis efforcé d'exercer sur moi-même un douloureux empire, pour ne pas repousser des assertions froidement atroces par le langage énergique de l'indignation et du mépris.

Je crois avoir prouvé victorieusement, 1° que le gouvernement du roi de France est plus constitutionnel et plus stable que l'étranger ne le suppose; 2° la nation plus sage et plus unie à son gouvernement que l'étranger ne le suppose; 3° l'honneur et la valeur nationales moins étouffées par nos malheurs que l'étranger ne le suppose.

Si dans la Grande Bretagne, en vertu de *l'alien-bill*, j'eusse été saisi comme un étranger téméraire qui, trop ami de son pays, ne respectait pas assez la contrée où il vivait momentanément, je n'en serais pas étonné. Mais que la première édition de ma réponse ait été reçue, si non avec plaisir, du moins avec estime, dans la Grande-Bretagne; et que, au contraire, la seconde édition d'un ouvrage où je défends ma patrie et mon gouvernement, soit saisie par l'autorité de ce gouvernement, voilà ce qui me semble inexplicable, et ce qui me pénètre de la plus profonde affliction.

Veuillez, Monsieur, relire cet ouvrage que toute l'Angleterre connaît maintenant, dont les voyageurs ont apporté maintes copies qui circulent dans Paris, et prononcer entre l'étranger qui nous opprime, lord Stanhope qui nous calomnie, et moi, qui me présente pour la défense de mon pays, de son indépendance et de sa renommée.

Peut-être, Monsieur, le résultat de cet examen sera-t-il la levée de la saisie que vous avez faite.

Si je n'étais pas assez heureux pour obtenir cette faveur de votre justice, je crois devoir à moi, à mes concitoyens et au malheur de notre patrie, de protester contre la saisie de ma réponse à lord Stanhope, et de me porter pour le défenseur des principes qu'elle consacre, et que, j'ose le croire, elle met hors de doute.

J'ai l'honneur, etc. CH. DUPIN.

(1) *Essai historique sur les services et les travaux scientifiques de Gaspard Monge.* Paris, 1819, in-8° de 324 pages.

Le but de cet ouvrage était de montrer que désormais tous les autres états n'auraient plus que le rôle humiliant et secondaire d'être les protégés de l'un ou de l'autre de ces colosses; l'auteur conseillait sans détour à la France de se ranger sous le protectorat *tout bienfaisant* de la Grande-Bretagne. M. Dupin, riche de faits positifs sur l'Angleterre et la Russie, fit voir l'état véritable de l'un et de l'autre gouvernement, leurs embarras, leurs côtés faibles, leurs vues égoïstes, leur ambition effrénée; il montra le grand, le noble rôle qui convenait à la France au milieu de ces deux nations rivales; son ouvrage eut, en peu de mois, deux éditions. Malgré toute l'influence de l'abbé de Pradt sur la presse libérale, celle-ci adopta sans hésiter les conclusions du publiciste patriote, qui terminait ainsi son nouvel écrit en faveur de l'indépendance nationale et de nos libertés constitutionnelles :

« Nous croyons avoir montré dans quelle voie les peuples de l'Europe doivent marcher pour opposer aux Russes une résistance efficace. Etablissons partout des institutions fortes qui soient la mutuelle garantie des monarques et des *sujets;* favorisons le progrès des sciences et des arts utiles, l'instruction populaire, l'industrie et le commerce. Rendons les citoyens heureux et clairvoyans, afin qu'ils courent d'eux-mêmes au-devant des dangers de la chose publique, et qu'à l'instant du besoin, ils meurent avec enthousiasme pour la défense d'une patrie qui donne le bien être à leurs familles, et garantit la durée de ce bien-être à leur postérité.

« La France peut marcher au premier rang dans la noble carrière qui doit être à la fois le salut et la gloire de l'Europe occidentale; elle peut commander par son exemple, et diriger par ses lumières; voilà son rôle naturel, voilà la seule destinée digne de sa grandeur. C'est à ce poste avancé que nous osons l'appeler, et non pas en protégée, en seconde ligne, derrière les vaisseaux d'Albion, où les pulks de la Moscovie, et sous le bon plaisir des lords de l'Angleterre ou des Magnats de la Russie. Puissent nos vœux et notre espoir ne jamais être démentis par le cours des événemens! »

En 1840, à la Chambre des Pairs, M. Charles Dupin a reproduit avec la même énergie cette politique généreuse.

En visitant Glascow, la seconde ville d'Écosse, le savant voyageur avait été frappé du spectacle d'une école des sciences appliquées aux arts : il en avait donné la description sommaire, et signalé les avantages populaires dans la relation de ses voyages, publiée, dès 1818, avec d'autres travaux, sous le titre de ***Mémoires** sur la marine et les ponts-et-chaussées de France et d'Angleterre.*

Cette relation, traduite en anglais, produisit une vive impression. Les Écossais et les Anglais tournèrent soudain leurs regards vers l'institution andersonnienne, à laquelle ils n'avaient fait, jusque là, nulle attention. Ils résolurent de l'imiter dans leurs plus grandes villes; cela donna naissance aux institutions pour les ouvriers (méchanic's'institutions) établies successivement à Édimburg, à Londres, à Manchester, à Birmingham, etc.

Quelque flatteur que pût être un pareil résultat, M. Charles Dupin en souhaitait un autre bien plus précieux pour lui : c'était l'établissement d'un enseignement analogue qu'il voulait propager, en France, pour l'instruction et la prospérité de la classe ouvrière.

Dès 1819, on créait au Conservatoire des arts et métiers l'enseignement de la mécanique, de la chimie et de l'économie politique appliquées aux arts. Il fut choisi pour professer la mécanique; il voulut d'abord introduire l'application de la géométrie aux arts, application regardée, avant lui, comme inutile et presque superflue.

En 1824, il commença l'enseignement pour les simples ouvriers, et publia successivement, en trois volumes in-8°, la *Géométrie appliquée aux arts*, la *Mécanique appliquée aux arts*, et la *Dynamie*, ou science des forces motrices utiles à l'industrie.

Ces ouvrages ont été promptement traduits en anglais, en allemand, en hollandais, en portugais, en italien, en polonais et en russe; ils ont été professés dans toute l'Europe, au Brésil, aux États-Unis,

pour l'enseignement de la classe ouvrière.

A force de persévérance, de zèle et d'activité, l'auteur a fait établir successivement cet enseignement, si utile et si fécond, dans cent trente villes de France. C'est un des services les plus positifs et les plus signalés qu'il ait rendus à notre patrie, et cela dans les plus mauvais temps de la restauration.

En 1825, il a publié deux autres ouvrages considérables : 1° les *Applications de Géométrie* à la construction et à la stabilité des vaisseaux, au tracé des routes, aux déblais et remblais, à la dioptrique et à la catoptrique, en un volume in-4°; volume qui comprend les recherches mathématiques faites par l'auteur, depuis 1804 jusqu'en 1815; 2° la collection de ses *Discours sur les Sciences et les Arts*, prononcés à l'Académie Ionienne, à l'Institut et au Conservatoire de Paris, 2 vol. in-8°. Dans cette collection se trouve le tableau du progrès des sciences et des arts, de la marine française, depuis la paix générale; ce tableau, présenté dans une séance publique de l'Institut, rendait intelligible, même pour les personnes étrangères à cette arme, un magnifique enchaînement d'efforts tentés et de succès obtenus pour régénérer la force navale. Dans un moment où cette force était encore bien peu populaire, le baron Portal, ministre de la marine, frappé de l'effet qu'avait produit cet exposé sur les plus hautes intelligences du pays, le fit réimprimer aux frais du gouvernement, et distribuer à tous les membres des deux Chambres.

Les grandes publications que nous avons énumérées n'empêchaient pas M. Charles Dupin de rédiger, pour l'Académie des sciences, des rapports étendus sur des questions graves et sur des ouvrages d'une haute importance. Nous citerons :

1° son rapport sur la description des bateaux à vapeur des États-Unis, par M. Marestier, ingénieur, que la marine avait envoyé en Amérique pour faire cette étude. Le gouvernement ordonna que ce rapport serait publié, comme introduction, en tête de l'ouvrage confié aux presses de l'imprimerie royale. La conséquence de ce rapport fut l'élection de M. Marestier à la première vacance des correspondans de l'Académie dans la section de mécanique.

2° Un rapport sur les moyens de prévenir les dangers d'explosion des machines à vapeur à haute ou moyenne pression; travail fait, sur la demande de l'administration, par une commission dont étaient membres MM. Gay-Lussac, Darcet, de Prony, etc. L'ordonnance qui régit la police de ces machines fut ensuite rédigée d'après les bases de ce rapport.

3° Uu rapport sur les moyens les plus propres à prévenir le versement des voitures publiques, pareillement demandé par l'autorité publique à l'Académie des sciences.

4° Un rapport sur les recherches mathématiques de M. Navier, relativement aux ponts suspendus; ouvrage écrit à la suite d'un voyage d'observation, entrepris par ce savant ingénieur, sur l'ordre du directeur général des ponts-et-chaussées.

5° Un rapport sur l'ouvrage de M. Brisson, comprenant l'étude générale des canaux possibles en France. Dans ce rapport, M. Charles Dupin introduit une notation nouvelle pour exprimer avec précision et brièveté les hauteurs ascendantes et descendantes des canaux, en même temps que les étendues horizontales des montées et des descentes des canaux, en même temps que les étendues horizontales des montées, des descentes et des biefs de partage.

6° Enfin, un rapport sur le cours de mécanique appliquée aux arts, fait par le savant Poncelet à l'école d'application du génie et de l'artillerie, à Metz. M. Poncelet, l'inventeur des roues hydrauliques qui portent son nom, est auteur d'un ou-

vrage intitulé : *Géométrie prospective*, qu'il a dédié à M. Charles Dupin.

Dans tous ces rapports, le savant académicien s'est fait un devoir et un bonheur de mettre en lumière tout ce qu'il y avait de nouveau, de profond, de lumineux, dans les ouvrages qu'il avait à faire apprécier. Il tempère la juste sévérité du juge par la bienveillance de l'homme qui chérit les inventeurs non moins que leurs inventions, et les auteurs autant que leurs ouvrages.

Après avoir complété la publication de tous ses travaux sur les hautes mathématiques et sur leurs applications, sur l'enseignement des ouvriers, et sur les forces de la Grande-Bretagne, il dirige ses recherches vers la statistique, science alors dans l'enfance, et qu'il rattache à des questions d'un intérêt national.

Il examine les progrès simultanés de la richesse et de la population en France, depuis deux siècles; il rapproche les documens partiels recueillis à diverses époques; il montre que leur accroissement se rapproche sensiblement d'une progression continue et presque mathématique. Il la rend sensible par une représentation où les progrès dont il parle sont figurés comme une spirale d'Archimède, dont les rayons polaires, au nombre de cent par siècle, expriment la population ou la richesse annuelle.

Il expose cette théorie dans un enseignement spécial, de 1826 à 1827, au Conservatoire des arts et métiers, en présence de l'élite des savans, des industriels, des ingénieurs de la capitale, des élèves de l'Ecole-Polytechnique et de l'Ecole des Ponts-et-Chaussés. Les élèves de cette dernière école analysèrent et sténographièrent la substance de ce cours remarquable où le professeur signala le premier, dans sa véritable étendue, le progrès de la richesse et de la population française : l'Ecole des Ponts-et-Chaussés a fait lithographier à ses frais les savantes leçons sur les progrès de la richesse et de la population française.

Vers la même époque, M. Charles Dupin cherche une représentation graphique qui puisse rendre parlante l'inégalité déplorable qu'il avait découverte dans l'instruction populaire des diverses parties de la France. Il produit alors sa célèbre carte à teintes plus ou moins foncées, mises sur les départemens où cette instruction était plus ou moins arriérée. Il accompagne cette carte de résultats statistiques, pour comparer ce qu'il appelle la *France éclairée*, et la *France obscure*, l'une riche en littérature, en science, en industrie; l'autre pauvre sous tous ces rapports. Aussitôt, chaque département veut connaître sa part dans ces classifications; les uns s'applaudissent de leur teinte lumineuse, les autres rougissent de leur teinte obscure; une émulation nouvelle s'empare de tous les citoyens, et des efforts innombrables sont le fruit d'une heureuse application de statistique figurative.

Cette nouvelle géographie fut bientôt imitée pour rendre sensibles les rapports de criminalité, de population, etc., des différens départemens; mais les imitateurs se gardèrent de rendre hommage au premier inventeur de ce moyen ingénieux.

M. Charles Dupin inséra son travail sur l'instruction populaire du royaume comme un des plus courts chapitres de son ouvrage sur les *forces productives et commerciales de la France*, ouvrage qu'il avait composé dans les années 1825 et 1826.

L'eclat de l'enseignement industriel et scientifique du Conservatoire des arts et métiers fit désirer aux directeurs de l'Athénée, que M. Charles Dupin voulût bien, pour une fois, donner un cours des sciences appliquées à l'industrie dans cet établissement où, depuis 1788 jusqu'à nos jours, les savans les plus illustres avaient tour à tour exposé leurs découvertes. De là ré-

sultèrent les leçons données, dans l'hiver de 1826 à 1827, sur les forces productives et commerciales de la France. Le professeur s'exprimait en pleine liberté sur les causes physiques et morales et même politiques qui pouvaient rendre ces forces stationnaires, rétrogrades ou progressives. Il fut dénoncé par une police occulte, comme ayant appelé dans son cours les citoyens à la résistance matérielle. Le fait était faux; le professeur n'en fut pas moins l'objet d'une recherche inquisitoriale, et ne fut regardé comme innocent, qu'après avoir subi un interrogatoire devant le ministre de l'intérieur. Tel était, à cette époque, l'esprit ombrageux du pouvoir.

Peu de mois après cet essai de persécution, M. Charles Dupin fit paraître la *Situation progressive de la France depuis* 1814, écrit qui, dans sa pensée, devait former la préface ou l'introduction de son ouvrage sur les Forces de la France.

Cette introduction renferme la troisième des grandes applications de statistique faites par l'auteur : il s'agit du mouvement progressif des générations électorales qui, sous la restauration, prenaient l'âge de trente ans pour point de départ. M. Dupin remonte sur leurs traces dans le cours du temps; il les suit à travers les phases de la révolution qui commence en 1789; il étudie, il compare les masses électorales que leur époque rattache, les unes aux idées anciennes, les autres aux idées nouvelles; il montre les premières diminuant de nombre, et les secondes croissant chaque année suivant les lois mathématiques de la mortalité; il calcule l'instant où, l'équilibre rompu, la victoire arrive aux intérêts modernes : c'est l'année 1827 qui va signaler ce triomphe. Les écrivains absolutistes traitent de rêveries ces résultats *prédits*, ou, pour mieux dire, *démontrés* au nom de la science. Mais chacun veut connaître cette nouvelle théorie; *huit éditions* consécutives marquent le succès de la *Situation progressive de la France* depuis 1814. Le ministère de 1827 s'en effraie; il se hâte de dissoudre la Chambre des Députés, pour lutter avec un moindre désavantage sur un terrain où la statistique lui montre un avenir si rapidement funeste. Dans une foule de lieux, on se rend aux élections ayant en main le Tableau progressif des générations adverses, et l'expérience justifie les prévisions du calculateur. Les élections consommées, on prend le total des voix pour ou contre le ministère rétrograde, et les deux sommes reproduisent, presque identiquement, le rapport des générations supputé d'avance.

Un des succès les plus flatteurs pour M. Charles Dupin fut qu'aux élections générales de 1828, un des départemens marqués en noir sur sa célèbre carte, mais faisant déjà les plus grands efforts pour mériter une teinte lumineuse, jeta sur lui les yeux, et, sans l'avoir prévenu, le nomma député, par une résolution spontanée (le Tarn).

Depuis dix-neuf ans, il avait tour-à-tour marqué son rang comme écrivain et comme orateur, par ses discours à l'Académie Ionienne, dans les séances publiques de l'Institut, et tout récemment par son éloge de Larochefoucault-Liancourt. Il avait prononcé cet éloge à la barrière Clichy, en face des mêmes troupes qui, peu de minutes auparavant, avaient disputé le cercueil du grand citoyen à la reconnaissance religieuse des artisans et des artistes sortis des écoles de Châlons. Seul de tous les orateurs qui s'étaient proposé de parler, le professeur des Arts-et-Métiers resta pour rendre l'hommage interdit aux élèves des Arts-et-Métiers; il prononça son discours au milieu d'un cercle de citoyens illustres, les deux Lafayette, Laffitte, Casimir Périer, Excelmans. etc.; l'assentiment profond d'un pareil auditoire répondait à l'orateur de celui de la France entière.

Le même sentiment de reconnaissance, et nous dirons presque de piété filiale, chez l'apologiste de Monge et de Larochefoucault, inspira sa première improvisation à la tribune, lorsqu'il justifia la célèbre épithète de déplorable, infligée au ministère déchu, par le tableau de tous les savans, des artistes et des gens de lettres, persécutés, dépouillés de leurs emplois ou de leurs pensions, et foulés aux pieds par ce ministère. Vauquelin et Lefebvre-Gineau, membres de l'Institut et récemment élus députés, victimes eux-mêmes de ce vandalisme, ne purent retenir leurs larmes en écoutant les nobles paroles qui vengeaient en eux la gloire des sciences et des arts devant la France indignée.

Un succès plus flatteur suivit ce discours : il fit restituer au grand géomètre Legendre la pension qu'il avait reçue de Napoléon, et que le ministère déplorable lui avait fait perdre, parce qu'il n'avait pas voulu prostituer son vote à l'Académie des sciences.

Si M. Charles Dupin avait voulu faire partie de la haute administration, il le pouvait dès ce moment. Le nouveau ministre du commerce lui fit offre de la direction générale des arts et manufactures; offre séduisante, mais qui, plaçant en sous-ordre le député, lui parut porter atteinte à son indépendance. Il refusa; mais il resta l'ami de l'homme d'état qui l'avait ainsi jugé, et le seconda souvent et puissamment à la Chambre des Députés.

Il avait surtout pour objet de faire adopter ses vues de perfectionnement sur une foule d'objets d'utilité publique. Afin d'ôter aux discussions sur les intérêts matériels l'empire du vague et du faux, il fit les plus grands efforts pour introduire, même à la tribune, l'emploi des résultats statistiques consciencieusement constatés et pris pour base. Il en offrit un exemple remarquable dans son exposition des effets de la loterie sur les diverses parties de la France.

L'ingénieur maritime, une fois député, se trouvait sur son terrain pour examiner avec profondeur l'état de la force navale, son avenir, ses chances d'utilité, ses imperfections, ses abus, ses perfectionnemens possibles.

Le ministre de la marine, étranger à ce département, mais frappé de ces tableaux si vifs et si positifs d'abus à détruire et d'améliorations à réaliser, convoque un grand conseil de chefs d'administration et d'officiers-généraux; il leur demande avec naïveté s'ils ont connu *quelques abus* dans les parties qu'ils ont dirigées ou dirigent encore. Chacun interpellé tour-à-tour répond négativement; le ministre en conclut que tout est au mieux dans le meilleur des départemens possibles, et reste immobile.

M. Charles Dupin porte le même esprit d'avenir, d'entreprise et d'amélioration sur les travaux des ponts et chaussées et sur l'administration qui les régit; il poursuit infatigablement le progrès de l'instruction populaire, et sa dotation, qu'il contribue à rendre moins exiguë; il défend avec bonheur les écoles des arts et métiers qu'avait fondées son illustre ami, le duc de Larochefoucault.

La session de 1828 terminée, il parcourt nos grands ports militaires et du commerce, afin de juger par ses yeux des mesures à proposer, et de pouvoir dire sur chaque fait : Je viens de l'étudier, je l'ai vu. Chemin faisant, il distribue, dans les villes les plus importantes, des récompenses obtenues par lui pour les professeurs les plus habiles et les plus zélés dans l'enseignement des ouvriers, suivant la méthode qu'il a fondée. En tous lieux, il est accueilli par les amis de la science et de l'industrie; il reçoit des ovations flatteuses à Saint-Malo, à Rennes, à Brest, à Nantes, à Rochefort, à Bordeaux, à Tou-

louse, à Nîmes, à Toulon, sans que la haine des factions puisse empoisonner la source de ces hommages du patriotisme à la science utile.

Pendant la session de 1829, il poursuit, avec une ardeur nouvelle, toutes les voies de perfectionnement dont il avait planté les premiers jalons dans la session précédente. Son opinion la plus remarquable et qui produisit la sensation la plus profonde est celle qui concerne la composition et l'élection des conseils généraux considérés dans les rapports mutuels des intérêts matériels et des intérêts politiques.

Au sujet des lois de finances, M. Charles Dupin propose, le premier, une enquête sur l'importante question du monopole des tabacs; cette enquête, repoussée sous la restauration, fut réalisée après la révolution de juillet.

Au sujet de l'instruction publique, il réfute les sophismes et les calomnies de la restauration contre les nouvelles méthodes; il indique les économies désirables et les perfectionnemens possibles dans le système universitaire.

Au sujet des ponts et chaussées, il relève et démontre les erreurs graves d'une statistique des routes dressée par le directeur général des ponts et chaussées, et les erreurs de la prétendue commission d'enquête sur les routes et les canaux, instituée quatre ans plus tard par le gouvernement; il réduit à leur juste valeur des exagérations ayant pour but de jeter le pays dans d'énormes dépenses; il rectifie les fausses évaluations données sur l'entretien des routes, en Angleterre, pour motiver une exagération correspondante en France. Il réclame de nouveau l'adoption générale du système de Macadam, dont il avait déjà prouvé l'économie et l'avantage. La conséquence de ce discours fut un empressement remarquable à mettre ce système en pratique.

Au sujet de la marine, la lutte est plus grave encore, car il faut lutter contre le rapporteur M. Humann, et contre le ministre; l'un, qui ravale au-dessous de la réalité l'étendue et l'importance du commerce maritime et de la force navale; l'autre, qui précipite le pays dans des dépenses exagérées, soldées par des crédits supplémentaires qui dépassent les justes bornes. M. Charles Dupin obtient ce résultat; il ne se borne pas à relever des erreurs funestes, il propose un grand nombre d'améliorations, d'économies et de perfectionnemens, qu'il a fait mettre en pratique après 1830, lorsqu'il est devenu rapporteur du budget de la marine.

Enfin, relativement au blocus d'Alger, il se prononce un des premiers pour que la France prenne l'offensive. Il a fait voir le succès certain d'un débarquement et d'un siége, en profitant des moyens puissans qu'offrent les progrès de l'art naval et notre supériorité militaire. Il aurait voulu qu'on fît servir à la prise d'Alger l'armée conduite en Morée, qu'on aurait ramenée à peu de frais sur la côte d'Afrique. Dans toute hypothèse, il affirme que les trésors de la Casauba paieront les frais de l'expédition.

Le ministre Portalis essaie de tourner en ridicule cette prévision; l'expérience en a prouvé la justesse, comme elle a prouvé l'ignorance du ministre à cet égard.

Au printemps de 1830, pour renverser le funeste ministère Polignac et Peyronnet, M. Charles Dupin vote avec les 221; la Chambre dissoute, les ultras du Tarn surprennent à l'archevêque d'Albi un mandement plein de violence contre le député savant et patriote, et contre son collègue, M. de Cambon; l'esprit de parti les repousse tous deux comme ennemis du trône et de l'autel. Une telle iniquité révolte les bons citoyens et les amis des lumières. Le département de la Seine s'empresse de réparer cette injustice et d'effacer cette ingratitude; le 12 juillet 1830, il choisit, pour

son nouveau représentant le courageux député du Tarn.

Aux jours de périls, les 27, 28 et 29 juillet, il fait partie du petit nombre de députés présens à Paris, et qui constituaient le seul pouvoir représentatif dans ce moment difficile.

La victoire obtenue, les ouvriers d'une foule de professions s'imaginent qu'ils peuvent en profiter pour briser les machines motrices, qu'ils regardent comme des concurrens et, pour ainsi dire, comme des ennemis. Déjà les pressiers font irruption contre les presses mécaniques, et de grands intérêts typographiques sont gravement compromis, sans que l'administration désorganisée puisse porter secours à la propriété.

C'est alors que M. Charles Dupin publie son appel aux généreux sentimens des ouvriers parisiens, afin qu'ils ne souillent point par des violences l'admirable victoire de juillet. L'autorité s'empresse de faire imprimer et placarder en tous lieux cet appel d'un véritable ami des ouvriers; ses conseils sont reçus avec confiance, son éloquence gagne les cœurs, et l'ordre se rétablit de ce côté.

Dans la session qui suivit, il fut nommé commissaire et rapporteur de la loi organique de la garde nationale sédentaire et mobile. Ce fut un travail immense, qui demanda près de trois mois d'études préparatoires et deux mois de discussion. Trois projets indigestes furent réunis en une seule loi, imparfaite sans doute à quelques égards, mais extrêmement améliorée lorsqu'on la compare aux projets primitifs : la discussion de cette loi, qui dura cinq semaines, est celle où l'orateur a déployé le plus de ressources et de courage politique.

Dans la même session, une enquête fut demandée par un député, M. de Férussac, sur la situation des routes et des canaux. M. Charles Dupin, nommé membre de la commission préparatoire, fit à ce sujet un rapport qu'on doit regarder comme une enquête approfondie, où les questions les plus graves sont traitées, en les appuyant sur des faits démonstratifs. C'est un travail qui complète dignement l'ensemble des recherches exposées dans ses ouvrages sur les travaux publics et sur les forces commerciales de la France et de l'Angleterre.

Vers la fin de 1831, il fut nommé commissaire rapporteur de la loi sur les céréales. C'était un sujet d'une extrême difficulté, dans lequel on devait mettre en balance les intérêts des consommateurs, et ceux de l'agriculture. Voilà ce qu'a fait le savant rapporteur dans un travail dont les bases, combattues d'abord avec acharnement par le ministère, sont maintenant adoptées par l'administration comme irrécusables.

Depuis la révolution de juillet jusqu'en août 1831, cinquante députés, moins laborieux que M. Charles Dupin, avaient été placés dans des situations élevées; lui seul, frère d'un ministre, était resté dans la foule, ne s'occupant que de poursuivre ses vues d'utilité publique.

Enfin, après trente ans de services, le promoteur ou l'auteur de la plupart des perfectionnemens apportés dans la force navale, de 1816 à 1831, fut nommé conseiller d'État et d'Amirauté, ce qui lui permit de poursuivre sa carrière d'améliorations dans les travaux et les institutions maritimes. Un an plus tard, sur la proposition de l'amiral de Rigny, il devient commandeur de la Légion-d'Honneur.

Nommé commissaire du gouvernement pour la défense du budget de 1832, il agit de concert avec son collègue, le général Lamarque, pour faire rendre une justice éclatante au comte Truguet, en le faisant passer du rang d'amiral honoraire à celui d'amiral de France titulaire, dignité qui n'a d'égale que celle de maréchal.

Depuis cette époque, nommé cinq fois membre de la commission des finances, et quatre fois rapporteur du budget de la marine, il a fait adopter par la Chambre et par le ministère, des économies et des réformes aussi nombreuses qu'importantes, en même temps qu'il a fait rétribuer avec moins de parcimonie et d'injustice certains corps et certains grades opprimés ou négligés; il a contraint l'administration à ne plus livrer au hasard les quotités capricieuses des approvisionnemens; il a fait répandre une lumière nouvelle sur le budget, par une classification mieux raisonnée; il a mis un terme à l'accroissement opiniâtre des dépenses centrales; en même temps, il a fait tripler la somme consacrée aux expériences, aux découvertes et aux tantatives d'amélioration dans les diverses parties de l'art naval; il a fait cesser l'état de négligence, et presque d'abandon, des vaisseaux désarmés, en réclamant, avec énergie, un système régulier, actif et constant de refontes et de radoubs. En repoussant des attaques acharnées, il a sauvé de la destruction, 1° un magnifique établissement, celui de la Chaussade, dont il a démontré les avantages, 2° la belle institution des équipages de ligne, qu'un ministre réprouvait et faisait sourdement attaquer dans la Chambre et dans la commission du budget avant qu'il osât l'abolir. L'examen approfondi des avantages et des inconvéniens, des services rendus et des services à rendre par les équipages de ligne, rédigé par M. Charles Dupin, réunit tous les suffrages; la commission de finances en ordonna l'impression à la suite du rapport sur le budget de 1835, et cette question grave fut désormais hors de doute.

M. Charles Dupin, tour à tour commissaire du gouvernement ou de la Chambre, a pris part à toutes les lois sur l'avancement, sur l'état, sur le cadre et sur les pensions des officiers de terre et de mer. Pour l'avancement des officiers de vaisseau, il a, comme rapporteur, fait adopter plusieurs dispositions d'une haute utilité pour prévenir l'avancement abusif des officiers d'état major ou de camarilla, et pour assurer l'admission des officiers sortis de l'Ecole Polytechnique.

La profondeur et la sagesse de ses vues présentées sur les colonies le firent élire délégué de la Martinique, lors de la création des conseils coloniaux électifs. Dans cette place, il a rendu d'éminens services par un esprit de conciliation, de prudence et de fermeté raisonnée. Ce choix honore à la fois M. Charles Dupin et le conseil calonial, dont il est à Paris le digne et célèbre représentant. Plusieurs de ses plus belles improvisations offrent la défense impartiale et lumineuse des magistrats et des administrateurs, des gouverneurs et des habitans des colonies en général, et surtout de la Martinique; elles ont fait cesser à la Chambre des Députés ce ton d'injure et de mépris qu'affectaient les ennemis de la race blanche, lorsqu'ils parlaient de nos établissemens d'outre-mer.

Avant et depuis la révolution de juillet, M. Charles Dupin s'est montré constamment le défenseur des principes conservateurs de l'ordre social. Il a fait entendre des protestations pleines de courage en faveur de la liberté des cultes sous la restauration, quand les ambitieux et les hypocrites exploitans d'un culte voulaient opprimer tous les autres. Après la révolution de juillet, il s'est prononcé pour la défense de la religion catholique, aussitôt qu'on a voulu la proscrire ou l'outrager; c'est ce qu'il a fait, dès 1830, en discutant la nouvelle charte, et dès 1831, en flétrissant le sacrilége de Saint-Germain l'Auxerrois. Il s'est prononcé pour le maintien d'un évêché dans chaque département; il a fait échouer les efforts tentés pour empêcher la réélection de l'évêque du Nivernais, son pays natal. Enfin, en 1835, il a remporté un plus beau triomphe: dans l'im-

provisation la plus brillante, il a réfuté victorieusement les sophismes qui tendaient à priver la France de la participation au cardinalat. Animé d'une inspiration soudaine : « Vous doutez qu'en France « cette éminente dignité puisse être populaire, a-t-il dit ; eh bien, essayez de rendre « hommage à la vertu la plus pure ; arra- « chez-la, comme celle des pères de l'É- « glise, à la modestie de sa retraite : vou- « lez-vous un choix qui réunisse les accla- « mations de la France entière ? obtenez « l'élection de l'illustre Cheverus ! » Aussitôt un cri d'enthousiasme et d'assentiment retentit dans toutes les parties de la Chambre ; les sommes demandées pour le cardinalat furent votées sans que personne osât se lever contre ; le roi, prenant conseil de cette acclamation digne des premiers temps du christianisme, présenta sur-le-champ M. Cheverus, et le saint père, à son premier consistoire, le nomma cardinal.

Un ami officieux ayant écrit à l'archevêque de Bordeaux qu'il allait recevoir le chapeau rouge : « Je ne crois pas en être « digne, répondit-il avec modestie et gaîté, « mais je le recevrai si M. Charles Dupin « devient pape. »

Il faut parler maintenant de quelques travaux du savant député hors de la Chambre élective.

Son talent d'écrivain et sa rare facilité l'ont souvent fait choisir comme organe de l'Institut pour rendre, au nom de ce corps illustre, hommage à des académiciens décédés. C'est à ce titre qu'il a prononcé des éloges empreints d'une sensibilité profonde, riches de faits, et nourris de hautes pensées, aux funérailles du duc de Larochefoucault, de Bréguet, de Sané, de Lefebvre Gineau, de Girard, de Molard, et surtout de Chaptal. L'éloge de ce dernier offre une vaste et profonde appréciation des travaux du savant, et surtout des services rendus aux arts, à la société, par le plus grand ministre de l'intérieur, de l'industrie et du commerce, que la France ait possédé depuis Colbert.

Des affections privées pleines de sentimens purs et généreux respirent dans l'éloge si délicat de madame de Prony, et dans les éloges de l'économiste J. B. Say, du célèbre industriel Ternaux aîné.

L'éloge de John Rennie, le plus grand ingénieur civil de l'Agleterre moderne, a conquis les suffrages des Anglais.

Lors de la mort de Canning, M. Charles Dupin fit appel aux amis de la liberté civile et religieuse dans les deux mondes, afin de frapper une médaille en l'honneur de ce grand ministre, la gloire de l'Angleterre. L'éloquent appel fut entendu : les souscriptions affluèrent, et la médaille fut frappée.

Dès 1818, le savant voyageur français avait exprimé en style énergique sa surprise que la Grande-Bretagne ne s'empressât pas d'ériger, à Westminster, un monument à l'illustre Watt. Ce reproche fut senti : une assemblée générale, présidée par lord Liverpool, premier ministre à cette époque, vota le monument qu'avait provoqué le voyageur français, qui publia, bientôt après, le récit de cette assemblée et l'éloge de Watt, dans un récit remarquable.

Il serait à désirer que tous ces tableaux biographiques fussent réunis ; ils fourniraient le volume le plus attachant et le plus instructif.

En 1832, les travaux statistiques d'économie politique et d'économie sociale, dus à M. Charles Dupin, l'ont fait nommer membre de l'Académie des sciences morales et politiques.

Comme membre du conseil d'agriculture, il a siégé dans les sessions générales des trois conseils d'agriculture, des manufactures et du commerce, en 1834, 1835 et 1836. Il a traité d'une manière approfondie plusieurs des grandes ques-

tions soumises à ces conseils, et surtout celle qui concerne la culture et la taxation du sucre de betteraves, dans laquelle sont exposés beaucoup de faits nouveaux et de vues essentielles et profondes.

Le ministre des finances fut tellement frappé de la profondeur et de la lucidité de ce travail, qu'il le fit imprimer et distribuer à dix mille exemplaires en 1836.

Sous l'administration ombrageuse et partiale de la restauration, jamais M. Charles Dupin n'avait été choisi pour faire partie des jurys d'examen aux expositions des produits de l'industrie. Resté libre de ses opinions, il fit paraître, en 1823, dans le *Constitutionnel*, vingt-deux articles descriptifs, qui fixèrent l'attention de tous les artistes, et dont les jugemens anticipés furent la plupart confirmés par les décisions du jury de cette exposition. En 1827, il écrivit pour le *Moniteur* un compte également remarquable de l'exposition de cette époque.

Enfin, le gouvernement de juillet répara l'injurieux oubli de la restauration, en le nommant membre du jury central pour l'exposition de 1834. Les membres de ce jury le choisirent successivement pour vice-président, et pour rédacteur du rapport général.

Lorsqu'il s'occupait de ce travail, le ministère s'est tout-à-coup retiré.

M. Charles Dupin fut appelé, le 14 novembre 1834, pour faire partie du nouveau cabinet, en qualité de ministre de la marine.

Dans ce ministère de trois jours, il a pris trois mesures d'une utilité durable: par la première, le ministère fonde un prix de 6,000 francs pour encourager et récompenser les progrès des sciences mathématiques appliquées à la navigation, prix que décernera le bureau des longitudes; par la seconde, il fonde un prix de même valeur pour l'auteur des plus grands perfectionnemens, soit en constructions navales, soit en armemens militaires des bâtimens à vapeur, prix que décernera l'Académie des sciences de l'Institut; enfin, par la troisième mesure, toutes les compagnies d'équipages de ligne, auparavant laissées à terre, sans acquérir d'expérience navale, seront embarquées sur des bâtimens de guerre en disponibilité de rade, et formées chaque jour à tous les exercices de manœuvre et de cannonage. Cette dernière mesure, tenue secrète par jalousie, différée de quelques mois après la sortie du ministre, mais reconnue indispensable, a finalement reçu sa complète exécution; elle porte aujourd'hui ses fruits salutaires.

Sorti du ministère par sa démission donnée, non pour suivre un exemple qu'il jugeait impolitique, mais pour rester fidèle à ses principes, il reprit, à l'instant même et son enseignement au Conservatoire, et la rédaction du rapport général sur l'exposition de 1834, trouvant, dans la culture des sciences et des arts, une ample et noble compensation aux prestiges du ministère.

L'Académie des sciences voulut honorer celui qui n'avait pas oublié les sciences en arrivant au pouvoir; elle se hâta, dès les premiers mois de 1835, de le nommer son vice-président pour cette année, et son président pour 1836.

En présidant la séance publique de l'Académie, en novembre 1835, il a présenté le tableau majestueux des grands progrès des sciences mathématiques et de leurs applications aux arts, depuis juillet 1830; tableau vraiment national, qui montre le génie des sciences poursuivant sa carrière avec une énergie inébranlable, et la poursuivant comme Archimède lors du sac de Syracuse, même au milieu des combats et des dissensions civiles.

Dans la séance générale des cinq académies de l'Institut, en 1836, M. Charles Dupin a montré quelle est, depuis la paix générale, l'influence du prix des grains sur la population française, qu'il considère

par rapport aux naissances, aux mariages et aux décès. Des conséquences consolantes pour l'humanité, flatteuses pour l'avenir de la France ressortent de cet examen sur un sujet tout à fait neuf.

Dans les sessions de 1834, 1835 et 1836, M. Charles Dupin a, comme rapporteur, amélioré, refait les projets de loi sur les caisses d'épargne et sur les loteries particulières, en rendant ces lois de plus en plus favorables aux classes ouvrières.

En même temps, il excitait l'émulation de ces classes dans ses discours au Conservatoire, sur l'harmonie des intérêts industriels et des intérêts sociaux, sur l'avenir de la classe ouvrière, sur l'influence de cette classe relativement aux progrès de l'industrie, en signalant à l'admiration, à la reconnaissance nationale, les inventions et les perfectionnemens récompensés à l'exposition de 1834, et dus à des hommes ayant commencé par être *simples ouvriers*.

En 1835, M. Charles Dupin a soumis à l'Académie des sciences un mémoire sur les progrès de la population française au dix-huitième et au dix-neuvième siècles.

Au printemps de 1836, il a terminé son enseignement au Conservatoire par une série de leçons sur l'histoire de l'industrie nationale, depuis l'aurore de la révolution française jusqu'à nos jours.

Dans cette histoire, au lieu de se perdre dans le dédale inextricable d'une technologie minutieuse, il adopte une division simple et neuve; il rapporte à l'homme, à l'état social, l'ensemble des arts utiles; il les répartit en autant de classes principales qu'il y a de nécessités essentielles et distinctes à satisfaire. Ces classes sont faciles à comprendre dans leurs résultats généraux et dans leurs conséquences sur le sort des hommes et de la société; elles se rapportent à la vie matérielle, comme à la vie politique.

Une grande partie de la gloire nationale, acquise depuis un demi-siècle, se rattache à cette histoire du progrès de nos arts utiles. Les efforts immenses, accomplis pour suffire aux armemens de 1792, l'expédition d'Égypte avec ses savans et ses artistes, et les arts inventés pour rendre la vie civile plus douce, plus aisée, plus confortable, c'est l'histoire de notre grandeur, de nos prospérités et de nos jouissances.

Les leçons données sur cette histoire n'ont pas été suivies seulement par de simples ouvriers, mais par des savans et des artistes du premier ordre, des membres de l'Institut et des hommes d'état, qui conçoivent la portée de semblables connaissances. Cet auditoire illustre, souvent ému par les vues élevées, les sentimens généreux et l'éloquence du professeur, a couvert d'applaudissemens cette manière grande et neuve de présenter l'histoire sociale des arts utiles à l'homme.

Son cours achevé, M. Charles Dupin a fait, en Angleterre, un septième voyage, pour publier la dernière partie de son ouvrage sur les forces de la Grande-Bretagne; tous les ateliers, tous les laboratoires et les arsenaux se sont ouverts devant lui; à Londres, à Manchester, à Liverpool, à Bristol, il a reçu l'accueil le plus distingué. Dans cette dernière ville, où se trouvait réunie l'association britannique, composée de douze cents savans, artistes et manufacturiers des trois royaumes, il fut élu, sur-le-champ, membre du comité-directeur pour les sciences économiques; il paya son tribut à l'association, en lui soumettant deux cartes à teintes proportionnées, l'une à la densité des populations, l'autre à la fréquence des crimes dans les trois royaumes britanniques : parallèle d'où jaillissent des conséquences morales et politiques dignes d'attention.

A cette époque, son frère aîné présidait la Chambre des Députés, son plus jeune frère présidait, comme bâtonnier, l'ordre

des avocats, et lui-même présidait l'Académie des Sciences physiques et mathématiques de l'Institut de France : triple distinction simultanément accordée à la même famille par le vœu libre de l'élection.

Peu de mois après son retonr d'Angleterre, il a publié les trois volumes dont se compose son rapport général fait au nom du jury central pour l'exposition des produits de l'industrie nationale en 1834 : travail immense et que, depuis cette époque, on n'a plus jugé possible de faire exécuter par un seul homme (1).

Dans la session de 1837, le baron Charles Dupin rendit un nouveau service à l'industrie nationale, ainsi qu'aux mœurs publiques, dans un rapport très-remarquable fait à la Chambre des Députés sur le projet de loi tendant à supprimer tous les jeux de hasard qu'on peut assimiler de près ou de loin aux loteries, et qui se déguisent sous forme de *primes* affectées aux actions *d'entreprises commerciales*.

Un autre projet de loi moins heureusement conçu transférait à la caisse des dépôts et consignations les sommes provenant des caisses d'épargne. Le baron Charles Dupin prévit les craintes funestes qui devaient naître de cette loi ; il fit supprimer les amendemens les plus fâcheux, imaginés par la commission de la Chambre des Députés, il sut démontrer, par le calcul et par des considérations d'économie sociale, la stabilité dont affectaient de douter les financiers les plus célèbres.

Les ennemis de la paix publique et du bonheur populaire s'empressèrent d'exploiter et d'exalter des alarmes trop bien prevues; ils poussèrent, par toutes les voies de la presse périodique, les classes ouvrières à retirer leurs fonds des caisses d'épargne. Ces clameurs incessantes produisirent une panique déplorable qui, dans la seule ville de Paris, fit retirer jusqu'à 1,800,000 fr. par semaine. Pour mettre un terme à cette terreur croissante, le baron Charles Dupin, réunit au Conservatoire des arts et manufactures l'élite des chefs d'ateliers, des artistes, des savans et des magistrats de la capitale ; il leur démontra, par toutes les ressources d'une statistique riche en faits et puissante en calculs, la confiance que méritait cette institution populaire, plus que jamais placée sous la garantie de la bonne foi nationale et sous la responsabilité des finances de l'état. Ce travail profond et difficile dans la conception, mais d'une exposition lucide, aisée, populaire, porta la conviction dans les esprits des classes élevées et des classes inférieures ; il obtint un succès immense, il fut imprimé à soixante mille exemplaires, et parvint dans tous les ateliers un peu marquans du royaume. Aussitôt les retraits de fonds diminuèrent comme par magie, et les versemens reprirent la supériorité pour ne plus la perdre. A la lecture de l'écrit sur la caisse d'épargne et les ouvriers, M. le duc d'Orléans, témoin de cette lutte et de ce succès, conçut l'idée d'en accroître l'efficacité. Il honora la célébration de son mariage par une bienfaisance ingénieuse. Il donna 162,000 francs pour former dans nos grandes villes industrieuses un premier dépôt aux caisses d'épargne en faveur des enfans d'ouvriers qui se distingueraient le plus dans les écoles qu'ils fréquentent.

Les efforts que M. Charles Dupin venait de faire en faveur des classes laborieuses altérèrent profondément sa santé. Il fut atteint d'une maladie de poitrine qui menaça ses jours : les eaux des Pyrénées le sauvèrent.

Au milieu de sa convalescence, dans

(1) Lors de l'exposition de 1839, on a remplacé le rapporteur général par quarante rapporteurs de sections particulières. Cette disposition permettra la publication plus rapide des travaux du jury central ; mais il n'y aura plus d'ensemble dans la rédaction, ni d'harmonie et de proportion entre les diverses parties, ni d'introduction générale qui plane sur le système entier de nos arts.

l'automne de 1837, il fut créé pair de France (3 octobre).

Au lieu de considérer cette dignité comme une retraite honorable qui lui permettait de goûter un repos gagné par tant de travaux, de périls, de souffrances et d'épuisement, il n'aperçut qu'un nouveau théâtre où l'amour de la patrie pourrait s'excercer avec une efficacité nouvelle.

Loin de s'isoler de ses concitoyens, il éprouva le besoin de s'en rapprocher d'autant plus qu'il cessait d'être dépendant de leurs suffrages. Il jugea de son devoir de rendre à ses anciens commettans un compte public des dix années pendant lesquelles il avait été député. *Le compte-rendu* qu'il a fait paraître en octobre 1837, et que tous les journaux indépendans ont reproduit, est un résumé rapide, énergique, des événemens auxquels il avait pris part depuis 1827; un résumé des conquêtes faites, durant ce période, en faveur des libertés publiques, de l'instruction populaire, de la tolérance et de la religion, de la justice et de la clémence, du commerce et des travaux publics de la réorganisation et de l'accroissement de l'armée et de la marine.

Après avoir offert ce tableau, l'auteur soumettait, en ces termes, à ses anciens électeurs, sa propre nomination à la pairie :

« Au milieu de ces vastes résultats, les humbles efforts d'un individu disparaissent, je le sais, quels que soient son amour du bien, son dévouement et son activité. Mais, comme il suffit au soldat d'une époque de gloire, pour qu'il puisse, au retour, dire en montrant ses chevrons sur son vieil uniforme : J'étais au milieu des rangs qui remportèrent la victoire à Marengo, à Austerlitz, à Wagram, il me suffira de vous dire, en montrant aussi mes chevrons : J'étais à toutes ces batailles livrées depuis dix sessions, pour conquérir vos libertés, consolider vos droits, et préparer le développement de toutes vos prospérités.

« Vous jugerez, mes chers concitoyens, si j'ai suffisamment combattu sous vos auspices, en défendant vos intérêts pour avoir droit à l'honneur après avoir pris cette part à la peine : j'ai soutenu la discussion de plus de cent lois, on m'a nommé membre de plus de cinquante commissions et rapporteur de trente; mes paroles sont écrites au *Moniteur*, et jamais personne n'a douté de mes votes, mêmes secrets, sans que j'aie eu besoin de les révéler autrement que par mon caractère. »

Il est bien de pouvoir se livrer de la sorte, à ses concitoyens, et de les voir applaudir à l'obtention de la plus haute dignité que puisse recevoir un homme d'état.

Cependant deux passages de ce *compte-rendu* ont attiré notre attention. Dans le premier (p. 4), l'auteur, répondant à la qualification *d'ennemi du trône et de l'autel*, donnée au député de 1830, s'exprime ainsi :

« Le trône! après la bataille, nous l'avons trouvé renversé dans la boue, nous l'avons relevé; la couronne! que le républicanisme voulait fouler aux pieds, nous l'avons, d'un vouloir ferme, posée sur la seule tête assez nationale pour être possible en France, assez auguste pour l'être au milieu des plus orgueilleux potentats : enfin, le sceptre! qu'une faction voulait remplacer par la hache démagogique, nous l'avons remis aux seules mains assez fortes pour le tenir et le défendre aux bords de l'abîme. »

Dans le second (p. 14), il est question des lois de septembre.

« Ces lois, qu'aucun procès extraordinaire n'a suivi d'effet, dit l'auteur, ces lois n'ont rien pu, n'ont rien fait contre les bons, ni les mauvais journaux, dans l'opinion générale, lente à se former, mais aussi sûre que sévère, et constante à la longue. C'est la sagesse du pays qui s'est fait, par le bon sens et l'expérience, *ses propres lois de septembre.* »

Et M. Charles Dupin ajoute en note :

« J'aurais voulu qu'on n'évoquât jamais la presse devant un autre tribunal que le jury. »

Ainsi M. Charles Dupin condamne déjà lui-même une partie importante de cette législation exceptionnelle.

Mais M. Dupin veut-il savoir quelle a été, pour la presse, l'influence de ces lois restrictives de nos libertés? Nous allons le lui dire : c'est que, à la faveur de ces lois, le premier des passages de sa brochure que nous venons de citer, doit passer sous nos yeux et sous notre plume sans réponse, parce que nous ne voulons ni risquer la continuation de notre œuvre, ni courir les chances d'une justice qui ne serait point celle du pays, et nous poursuivrait certainement de ses petites colères et de sa petite vengeance.

Le premier travail de M. Charles Dupin, à la Chambre des Pairs, est son rapport sur les Monts-de-Piété. Ce rapport détruisit les préjugés conçus par les amis des caisses d'épargne contre cette institution. Une foule de faits, jusqu'alors inobservés, y sont mis en lumière; des améliorations nombreuses y sont indiquées : améliorations qui depuis ont été par degrés mises en pratique.

Une pétition de quatre mille citoyens de Bordeaux réclamait, en faveur du commerce entre la métropole et ses colonies, une législation moins oppressive. Cette pétition devint le sujet d'un des plus beaux discours de M. Charles Dupin, discours renfermant le tableau comparé, pour dix années, des progrès de la marine et du commerce des États-Unis, de la Grande-Bretagne et de la France, progrès où la France occupe sur tous les points le dernier rang, grâces à l'impolitique imprévoyance du gouvernement sur ces graves intérêts. Il fallut l'effort de deux anciens et de deux nouveaux ministres du commerce, de la marine et des finances, pour contre-balancer, dans la Chambre, l'impression de ce discours. Mais les faits mis en évidence restèrent avec toute leur puissance.

Bientôt le conseil d'Amirauté consacra, par un examen spécial, la véracité des faits énumérés et la nécessité des mesures invoquées par M. Charles Dupin. Les malheurs, les souffrances dont l'orateur avait calculé la portée, se réalisèrent avec la plus effrayante rapidité. Le gouvernement avait cru faire une grande conquête en obtenant l'ordre du jour; mais bientôt les faits se placèrent de force dans les débats législatifs plus menaçans que jamais. Dans tous ces incidens difficiles, le même homme, marchant de front contre les obstacles avec une fermeté que rien ne pouvait rebuter, défendit sa cause chérie, en s'appuyant sur la défense et le salut des intérêts nationaux.

L'organisation de l'état-major-général de l'armée ramenait l'auteur des *forces militaires et navales de la Grande-Bretagne* à l'un des sujets favoris de ses études. Sans s'arrêter aux souhaits absolutistes du ministère, aux souhaits égoïstes de beaucoup d'officiers-généraux, aux vues irréalisables de quelques membres des deux Chambres, il rattacha les principes de l'organisation militaire aux principes du gouvernement, puisés dans la nature même de la constitution : c'était traiter la question sous le point de vue de l'homme d'État.

Un premier succès de ce discours fut d'introduire, par amendement, les principes ainsi démontrés, dans l'informe projet de loi.

Un succès plus grand encore devait être obtenu dans la session suivante, où le ministère se garda d'invoquer les bases posées par les pairs en 1838. La Chambre des députés les reprit telles que M. Charles Dupin les avait établies dans la discussion de cette année.

Lorsque la Chambre des pairs reçut de la Chambre des députés ce projet de loi transformé, suivant ses votes précédens, M. Charles Dupin fut chargé de rédiger le rapport. Il n'eut qu'à reproduire les pensées qu'il avait auparavant exposées. Il se contenta d'y joindre l'indice de plusieurs améliorations futures que les pairs eussent adoptés sans délai, si l'époque avancée de la session avait permis des amendemens.

Un autre travail de 1838 doit encore être cité, c'est le rapport sur la concession du chemin de fer entre Paris et la mer, par Rouen, le Hâvre et Dieppe. C'était au moment où les imaginations voyaient, dans ces entreprises, l'objet de fortunes immenses. M. Charles Dupin ne partagea pas cette illusion. Il énuméra, il mit en lumière toutes les sources de découragement, d'oppression, de discrédit et de ruine que l'administration avait accu-

mulées à côté de la loi, et pour ainsi dire cachées dans le cahier des charges. Il dut faire subir aux grands personnages, qui se rendaient concessionnaires devant la commission des Pairs, un véritable interrogatoire, qui rendit inexcusable leur défection rapide, quand ils eurent reconnu la réalité des dangers signalés par le prévoyant rapporteur.

En 1839, ces mêmes concessionnaires, sans avoir rien entrepris, demandèrent l'abandon pur et simple de leur entreprise. M. Charles Dupin refusa d'être membre de la commission nouvelle qui devait les délier de leurs engagemens, au sujet desquels il les avait mis dans l'impossibilité de s'excuser pour cause d'ignorance.

Il aima mieux se charger du rapport qui donne aux concessionnaires du chemin de fer de Paris à Orléans des facilités nouvelles pour conduire à bien cette magnifique entreprise, en s'exonérant des conditions insensées que l'administration avait imposées en 1838. Alors il eut à combattre le découragement universel, comme l'année précédente il avait dû repousser la confiance excessive. Il prit hautement la défense du caractère national qu'on voulait déclarer impropre à l'entreprise des grands travaux publics : entreprise convoitée comme un monopole par les Ponts-et-Chaussées. Il fit le tableau des entreprises par voie d'association heureusement conduites à terme, ou seulement en cours d'exécution. On fut frappé de la grandeur des résultats obtenus par les efforts des citoyens. Cette fois encore, l'homme d'état eut l'honneur de ramener vers la vérité l'opinion publique, tombée, en moins de douze mois, d'un excès dans l'excès contraire.

Son plus grand travail pour la session de 1839, consiste dans les recherches qu'il a faites afin de constater les changemens qu'a subi la Légion-d'Honneur, aux diverses époques d'une organisation étroitement liée à l'histoire politique de la France, depuis le commencement du siècle. C'était une entreprise pénible et peu populaire de réduire tout à l'exacte vérité, sans flatter l'enthousiasme pour des époques d'héroïsme, sans outrer le dénigrement pour des époques de malheur et d'abaissement. Il fallait dévoiler les intentions politiques habilement déguisées sous le masque de la gloire : enfin, il fallait montrer à quel degré la sagesse et la modération pourraient remédier aux abus, en accordant une juste latitude aux moyens de récompense qu'il convient de laisser même au gouvernement qui s'est montré trop facile à cet égard. Tel est le but auquel s'est élevé l'orateur dans les quatre discours qu'il a prononcés au sujet de la proposition faite par M. le baron Mounier pour modifier l'organisation de la Légion-d'Honneur.

Les dernières opinions qu'il ait émises dans la session de 1839 sont relatives aux travaux des ports de mer. Il a proposé de les classer d'après leur importance générale, départementale, vicinale, en établissant, comme principe, la participation aux dépenses, suivant autant de proportions constantes et distinctes entre le trésor public et les habitans des ports, des départemens, des arrondissemens limitrophes de la mer : idée féconde qui préviendrait les dépenses abusives et qui soulagerait beaucoup le trésor public. Le ministère s'est empressé de la combattre.

En discutant la loi de finances, il a demandé qu'on établît sur l'Océan une ligne officielle de grands paquebots à vapeur, ayant une force motrice de 400 à 500 chevaux, pour communiquer entre la France et l'Amérique. Il a montré les nombreux avantages qu'en retireraient le commerce et la marine militaire. Il avait eu la première idée de la belle ligne de paquebots de la Méditerranée, et ses conseils en ont amélioré l'exécution.

Au sujet d'une industrie nouvelle et

pleine d'intérêt, le filage et le tissage, à la mécanique, des chanvres et des lins, il a prouvé combien nous sommes loin d'approcher de la protection qu'accorde à cette même industrie l'administration britannique, et combien est dérisoire la prétention de cette administration à se montrer plus libérale que la nôtre dans les rapports de son commerce avec le commerce étranger.

Autant M. Charles Dupin a mis d'activité et de dévouement à prendre la plus large part dans les travaux législatifs de la Chambre des Pairs, autant il a paru mettre peu d'empressement aux fonctions judiciaires dont on surcharge imprudemment cette Chambre. En s'appuyant sur la Charte et sur l'opinion qu'il a défendue, comme député, lors de la discussion des lois de septembre, il n'a pas cru qu'il lui fût possible comme pair de France, de juger M. Laity, pour le seul fait d'une brochure publiée. On assure qu'au sujet du dernier procès politique, il ne trouvait pas dans les auteurs de l'émeute des 12 et 13 mai une importance suffisante pour l'appel à la Cour des Pairs; on dit qu'il s'est prononcé pour qu'on renvoyât cette cause au jugement par le jury. Plus tard, mais trop tard, on aurait reconnu la sagesse de cet avis qui ne pouvait déplaire qu'à des ministres sans portée.

Le même esprit d'indépendance l'animait lorsque dans les derniers jours de 1834, après avoir volontairement quitté la position de ministre de la marine, il annonçait que parmi les pensées qui l'avaient fait accepter cette fonction, se trouvaient celles de l'amnistie, de la modération et de l'économie. Le même esprit l'animait lorsqu'en 1835 il proposait à la Chambre des députés *de ne pas délibérer* sur la ratification du traité des États-Unis, qu'un ambassadeur américain avait osé conseiller au Président de l'Union d'obtenir *par voie de menaces!...* C'est par cette indépendance et cet amour de la gloire nationale, qu'il a conquis l'estime, sinon le suffrage des partis, quoiqu'il restât étranger à leurs passions.

Malgré l'excessive activité de sa carrière législative, il n'en a pas moins poursuivi sans relâche son enseignement de la classe ouvrière.

Il a traité, chaque année, dans les premières séances du cours dont il est le créateur, quelques sujets utiles aux progrès de l'industrie considérée dans ses rapports avec l'état social.

Le dernier travail de ce genre qu'il ait offert aux réflexions des classes laborieuses a pour objet l'exposition *des rapports de la morale, de l'enseignement et de l'industrie* (1).

La première source de la sagesse et du bien-être chez les hommes qui vivent de travail, est l'économie qui conduit à l'ordre, puis au placement intelligent des épargnes. A Paris, la classe ouvrière se forme rapidement à cette économie intelligente. Il y a vingt ans, cette classe n'entrait pas pour un dixième dans le nombre des déposans aux caisses d'épargne; elle forme aujourd'hui les 52 centièmes de ce nombre, grâces au zèle infatigable de ceux qui l'ont instruite dans ce laps de temps. Malgré ce progrès, malgré 60 millions déjà déposés par la population parisienne à la fin de 1838, il reste infiniment à faire. Le professeur le démontre par la statistique des hôpitaux. Il présente ensuite la statistique des familles parisiennes; il fait voir, et c'est un fait nouveau qu'il a l'honneur d'avoir le premier découvert, suivant quels degrés, pour un même nombre d'enfans légitimes, celui des enfans naturels *diminue progressivement depuis le commencement du siècle:* dans le reste de la France, c'est au contraire le nombre des enfans

(1) *La morale, l'enseignement et l'industrie*, discours prononcé pour l'ouverture du cours de géométrie et de mécanique appliquées aux arts, au Conservatoire des arts et manufactures, le 2 décembre 1838. Paris, in-18 de 36 pages.

naturels qui croît plus rapidement que celui des enfans légitimes. Il suit le sort de ces premiers, il calcule leur extinction progressive et réellement effrayante. Il signale l'excessive différence entre leur mortalité dans les divers départemens : 1° de la naisance à leur dixième année; 2° de la dixième à la vingtième. Il compare ensuite le nombre des personnes qui séjournent à l'hôpital avec celui des personnes qui meurent dans cet asile de l'imprévoyance, de l'inconduite et de la misère; il signale le progrès obtenu, sous ce rapport, depuis le commencement du siècle. Il montre, d'un autre côté, les efforts des classes inférieures pour se soustraire aux secours humilians de la charité publique, par le bienfait des sociétés de secours mutuels; il fait voir combien il importerait de provoquer le développement de ces admirables associations, si favorables à la morale, à l'indépendance réelle, à la vraie dignité du peuple. Pour dernier indice de la moralité comparée des diverses classes de la population, il calcule, d'après la statistique criminelle de huit années consécutives, dans quelle proportion se commettent les crimes contre les personnes et contre les propriétés : 1° dans la classe complètement ignorante; 2° dans la classe qui ne sait qu'imparfaitement lire et écrire, 3° dans la classe qui sait bien lire et écrire; 4° dans la classe qui possède une instruction supérieure au simple enseignement primaire. De ces rapprochemens mathématiques, il déduit les conséquences les plus importantes sur l'imperfection actuelle de l'enseignement primaire ou supérieur, et sur la nécessité de le tourner vers la perfection morale de la jeunesse. Il compare ensuite l'accroissement des crimes contre les personnes, avec l'atténuation des peines; il donne la statistique progressive des suicides, il appelle de ce côté l'amélioration des mœurs publiques. Il termine en présentant la statistique comparée des crimes contre les propriétés et contre les personnes, dans les départemens presque dénués d'industrie, et dans les départemens où l'industrie est la plus florissante. Il en tire des conséquences graves, sur la nécessité, pour ces dernières parties du royaume, d'allier de plus en plus l'enseignement moral à l'enseignement intellectuel.

Dans l'hiver de 1839, une occasion nouvelle s'est offerte à son zèle pour venir au secours de l'industrie nationale. Au malaise social qui naissait d'une crise politique excessivement prolongée, se joignait une crise commerciale dont peu de personnes entrevoyaient l'origine, et la conséquence déjà prochaine. Il entreprit d'en expliquer la nature, les causes, l'étendue et les moyens d'y mettre un terme. C'est un travail d'économie où la théorie, au lieu d'être systématique, marche toujours appuyée sur des faits authentiques rapprochés et mis en rapport par l'habileté du calcul. L'auteur signale d'abord les industries en souffrance, et les moyens par lesquels le législateur peut venir à leur secours; il explique les ressources croissantes et la stabilité de nos banques nationales ou départementales. Il vient ensuite au secours des caisses d'épargne, en faveur desquelles il a déjà lutté victorieusement, il combat la nouvelle terreur panique qu'on cherche à propager parmi les déposans. Il compare les mouvemens financiers des caisses d'épargne et des monts-de-piété : de tels rapprochemens répandent une lumière nouvelle sur le sort et les ressources des classes ouvrières, suivant leurs vicissitudes de pénurie et de bien-être. Dans ces études laborieuses il cherche toujours le remède à la suite de chaque souffrance dont il approfondit les causes; il proclame avec la même franchise ce qu'il pense être la vérité, lorsqu'elle concerne le gouvernement, ou les députés auxquels il dédie ce travail de courage et de conscience; il leur dit :

« Vos ennemis vous accusent de vouloir vous faire un pouvoir prédominant et presque usurpateur. Vos amis les plus sincères, et je suis du nombre, vous accusent, au contraire, de ne pas vouloir vous constituer comme pouvoir agissant.

« La France attend qu'une majorité *qui dure plus d'un jour* sorte de vos scrutins. Elle demande à cette majorité de naître d'abord; et puis de rester constante; et puis d'ouvrir l'oreille et de faire justice à l'industrie en s'occupant d'elle; de ranimer le travail en le rendant à la sécurité; enfin de satisfaire le vœu national en démontrant, de nouveau, l'existence possible d'un gouvernement constitutionnel, modéré, stable, puissant et régulier. »

Au moment où M. Charles Dupin s'occupait ainsi des souffrances de la métropole, il avait à défendre la cause des populations coloniales, dont les souffrances, infiniment plus prolongées, arrivaient à leur dernier terme. Dès le mois d'octobre 1838, il avait rédigé, au nom du conseil des colonies, l'*Exposé de la situation commerciale des colonies françaises*; écrit rapide et lumineux qui mesure le mal et fait voir le remède. En février 1839, on apprend la nouvelle d'un affreux tremblement de terre qui engloutit la capitale de nos Antilles. Il contribue d'abord à l'obtention d'un secours considérable concédé par le Trésor public. Il donne ensuite le plan d'un conseil central de souscriptions, présidé, sur sa demande, par un amiral de France; il rédige les circulaires aux archevêques, aux évêques, aux préfets, aux sous-préfets, aux présidens des cours et des tribunaux du royaume, aux consuls-généraux et aux consuls de France chez les nations étrangères, afin de solliciter la bienfaisance nationale, dans toutes les classes de la société, et sur tous les points où vivent nos concitoyens. Plus d'un demi-million donné par la commisération publique, au milieu de la crise commerciale, dont il fallait en même temps combattre les effets, atteste l'inépuisable générosité du peuple français, qu'il est beau de solliciter avec un aussi grand succès!

Telle est la carrière scientifique, politique, humanitaire, qu'a parcourue M. Charles Dupin. Il est du petit nombre des hommes qui, par des découvertes, ont reculé les bornes des mathématiques; il en a vulgarisé l'application par l'enseignement aux classes populaires. Cet enseignement, qu'il a propagé pendant vingt années dans nos départemens, s'est répandu par degrés chez tous les peuples civilisés. Ses traités classiques ainsi que ses voyages techniques sont traduits dans les principales langues de l'Europe. En France, il a fait adopter une foule de perfectionnemens dans les arts utiles ainsi que dans les travaux publics, civils et militaires; il a contribué beaucoup à l'amélioration du sort matériel des ouvriers et, plus encore, à leur amélioration morale. Il a propagé toujours, défendu souvent, et pris une part considérable aux actes législatifs qui favorisent les Caisses d'épargnes, les Monts-de-Piété, les Salles d'asile et l'Enseignement mutuel. Pendant les douze années qu'il a siégé dans les Chambres, il a fait servir et la rigueur des faits statistiques, et les ressources du calcul, à la recherche, au triomphe de la vérité. Cette méthode, repoussée d'abord, est aujourd'hui suivie tantôt par le ministère, tantôt par l'opposition, souvent par les deux partis antagonistes. L'organisation de la garde nationale, de la marine et de l'armée, ont dû des améliorations importantes à ses écrits, à ses discours, à ses rapports. Chaque fois que les libertés publiques, l'indépendance du territoire et la liberté nationale, ont été vraiment menacées, il s'est placé parmi leurs défenseurs.

M. Charles Dupin a été nommé membre de la Légion-d'Honneur en 1814, officier de l'ordre en 1824, et commandeur en 1832; baron et chevalier de Saint-Louis en 1825: ces deux dernières nominations ont été, selon les idées de l'époque, la récompense de vingt-cinq ans de service et de cinq voyages scientifiques.

Nous croyons devoir terminer la notice

de M. Charles Dupin par la nomenclature des ouvrages que ce savant a publiés. Nous avons fait tous nos efforts pour la rendre aussi complète que possible.

1. *Examen des travaux de César au siége d'Alésia*, œuvre posthume de Léopold Vacca Berlinghieri, avec la vie de ce militaire. Lucques, 1812, in-8°.
2. *Développemens de géométrie*, avec des applications à la stabilité des vaisseaux, aux déblais et remblais, aux défilemens, à l'optique, etc., pour faire suite à la géométrie descriptive et à la géométrie analytique de Gaspard Monge. Paris, 1813, in-4°.
3. *Lois fondamentales de la France, au sujet de la constitution de* 1814. Toulon, 1814, in-8°.
4. *Essais sur Démosthènes* et sur son éloquence, contenant la traduction des Olynthiaques, avec le texte en regard, et suivi de considérations sur l'éloquence de l'orateur athénien. Paris, 1814, in-8°.
5. *Tableau de l'architecture navale militaire aux* 18e *et* 19e *siècles*. Analyse de la première partie, présentée en juin 1815 à la première classe de l'Institut. Paris 1815, in-4° de 26 pages.
6. *Du rétablissement de l'Académie de marine*. Paris, 1815, in-8°.
7. *Travaux théoriques et pratiques* de Ch. Dupin. Paris, 1818, in-8°, de 16 pag , 2e éd. La première éd. est de 1811.
8. *Lettre à milady Morgan* sur Racine et Schakespeare. Paris, 1818, broch. in-8°.
9. *Mémoires sur la marine* et les ponts-et-chaussées de France et d'Angleterre, contenant deux relations de voyages faits par l'auteur dans les ports d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande, durant les années 1816-18; la description de la jetée de Plimouth et du canal Calédonien etc. Paris, 1818, in-8°.
10. *Réponse au discours* de milord Stanhope sur l'occupation de la France par l'armée étrangère. Paris, in-8°, 2e éd., 1818. La première avait été publiée en Angleterre.
11. *Essai historique* sur les services et les travaux scientifiques de Gaspard Monge. Paris, 1819, in-8°.
12 *Influence des sciences* sur l'humanité des peuples; discours prononcé dans la séance publique des quatre académies, le 24 avril 1819. Paris, 1819, in-8° de 2 feuilles. La 2e éd. a paru en 1825.
13. *Progrès des sciences et des arts* de la marine française depuis la paix. Discours académique. Paris, 1820, in-4°.
14 *Monumens des victoires et conquêtes* des Français de 1792 à 1815; recueil de tous les objets d'arts, arcs de triomphe, colonnes, bas-reliefs, routes, canaux, tableaux, statues, médailles, consacrés à célébrer les victoires des Français. Paris, 1820, in 4°, obl. de 109 pl. au trait, avec un texte expl. Cet ouvrage fait suite aux *victoires et conquêtes*, etc Il contient la description des travaux de la route du Simplon, par l'auteur.
15. *Introduction au cours de mécanique* appliquée aux arts. Discours académique. Paris, 1820, in-8°.
16. *Voyages dans la Grande-Bretagne* entrepris relativement aux services publics de la guerre, de la marine et des ponts-et-chaussées, de 1816 à 1821, présentant le tableau des institutions et des établissemens qui se rapportent à la force militaire, à la force navale, aux travaux civils des ports de commerce, des routes, des ponts et des canaux, et à la force productive. Paris, 1820-1824, 6 volumes in-4° avec 3 atlas in folio.
17. *Considérations* sur les avantages de l'industrie et des machines en France et en Angleterre. Discours académique. Paris, 1821, in-8°.
18. *Considérations générales* sur les applications de la géométrie. Paris, 1822, in-4°.
19. *Influence du commerce* sur le savoir, sur la civilisation des peuples anciens, et sur leur force navale. Discours académique. Paris, 1822, in-8°.
20. *Applications* de géométrie et de mécanique à la marine, aux ponts-et-chaussées, pour servir de suite aux développemens de géométrie. Paris, 1822, in 4°.
21. *Inauguration de l'amphithéâtre* du Conservatoire des arts et métiers. Discours académique. Paris, 1822, in-8°.
22. *Système de l'administration britanique* en 1822, considéré sous les rapports des finances, de l'industrie, du commerce et de la navigation, d'après un exposé ministériel. Paris, 1823, in-8°.
23. *Notice sur un monument* de Jeanne-d'Arc à Domrémy. Paris, 1823, in-8°.
24. *Du commerce et des travaux publics* en Angleterre et en France. Discours. Paris, 1823, brochure in-8°.
25. *Observations* sur la puissance de l'Angleterre et celle de la Russie, au sujet du parallèle établi par M. de Pradt entre ces deux puissances. Paris, 1823-1824, in-8°. Cette brochure est extraite de la *Revue Encyclopédique*.
26. *Progrès de l'industrie française* depuis le commencement du 19e siècle. Discours, etc. Paris, 1824, in-8°.
27. *Avantages sociaux* d'un enseignement public appliqué à l'industrie, en réponse aux observations de la commission du budget de 1825, faites dans son rapport à la Chambre des députés. Paris, 1824, broch. in 8°.
28. *Introduction d'un nouveau cours* de géométrie et de mécanique appliquées aux arts, à l'usage des ouvriers, etc. Discours prononcé à l'amphithéâtre du Conservatoire des arts et métiers, le 11 novembre 1824. Paris, 1824, broch. in-8°.
29. *Notice sur un nouvel enseignement* de la géométrie et de la mécanique appliquées aux arts et métiers, et aux beaux-arts. Paris, 1825, broch. in-8°.
30. *Discours prononcé*, le samedi 26 mars 1825, dans l'amphithéâtre du Conservatoire des arts et métiers, pour la clôture du nouveau cours de géométrie et de mécanique appliquées aux arts, ouvert en faveur de la classe ouvrière. Résumé général des applications de mécanique. Paris, 1825, in-8°.
31. *Discours et leçons* sur l'industrie, le commerce, la marine et sur les sciences appliquées aux arts. Paris, 1825, 2 vol. in-8°.
32. *Second discours* sur la géométrie et la mécanique appliquées aux arts. Résumé général des applications de la géométrie; discours prononcé le 22 décembre 1824. Paris, 1825, broch. in-8°.
33. *Considérations sur les avantages* des concessions perpétuelles des travaux publics utiles à l'industrie. Paris, 1825, in-4°.
34. *Géométrie et mécanique* des arts et métiers et des beaux-arts : cours normal à l'usage des artistes et des ouvriers, des sous-officiers et des chefs d'ateliers et de manufactures, professé au Conservatoire des arts et métiers. Paris, 1825 et 1826, 3 vol. in-8. — Un vol. sur la géométrie, un sur les machines, et un sur les forces motrices de l'homme, des animaux, etc. — 2e éd., 1828, 3 vol. in-8. Cet ouvrage a été traduit en allemand aussitôt après sa publication.
35. *Tableau des arts et métiers* et des beaux-arts présenté pour servir à propager l'institution des cours de géométrie et de mécanique appliquées aux arts, dans les villes de France. Paris, 1826, in-8°.
36. *Tableau statistique* du département de Seine-et-Oise : discours prononcé pour l'ouverture du cours de géométrie et de mécanique appliquées aux arts, à Versailles, le 7 novembre 1826. Paris, 1826. Broch. in-8°.
37. *Force commerciale* de la Grande Bretagne. Paris, 1826. 2 vol. in-4°, et 2 atlas in-fol.
38. *Effet de l'enseignement populaire* de la lecture, de l'écriture et de l'arithmétique, de la géométrie et de la mécanique appliquées aux arts, sur les prospérités de la France : discours prononcé dans la séance d'ouverture du cours normal de géométrie et de mécanique appliquées, le 30 novembre 1826, au Conservatoire des arts et métiers. Paris, 1826. Broch. in-8°.

39. *Conclusions des recherches statistiques* sur les rapports de l'instruction populaire avec la moralité des diverses parties de la France. Paris, 1827. In-8° de 16 pages.
40. *Situation progressive* des forces productives de la France depuis 1814. Paris, 1827. In-4° de 6 feuilles, et in-8° de 6 feuilles et demie.
41. *Eloge du duc de Larochefoucault - Liancourt* prononcé à ses obsèques le 30 mars 1827. Paris, 1827. In-4° de 2 feuilles.
42. *Forces productives* et commerciales de la France. (Ouvrage dédié aux habitans de la France méridionale). Paris, 1827. 2 vol. in-4° et 2 cartes.
43. *Forces électorales* à la fin de 1827, et Situation progressive des forces de la France depuis 1814. Paris, 1828 In-18 de 4 feuilles. 8e édition. Les 7 premières avaient paru en 1827.
44. *Le petit Producteur français.* Paris, 1827-1828. 5 vol. In-18.
45. *Invitation aux dames de Castres* pour l'établissement d'une salle d'asile. Paris. 1828. In-18 de 12 pag
46. *Essai général de navigation* intérieure de la France. par M. Brisson, et Rapport fait à l'Académie des sciences, par MM. de Prony, Lacroix et Ch. Dupin, rapporteur. Paris, 1828. In-18 de 126 pages.
47. *Deux discours* prononcés à la Chambre des députés sur le système de l'ancien ministère, sur la bataille de Navarin et le salut des Grecs. Paris, 1828. In-8° de 4 feuilles.
48. *Compte de la session de* 1828 adressé à ses commettans du départ du Tarn. Paris. In-8° de 40 pages.
49. *Discours sur les progrès* des connaissances de géométrie et de mécanique dans la classe industrieuse, prononcé pour l'ouverture du cours de géométrie, etc., à l'amphithéâtre du Conservatoire des arts et métiers, le 25 janvier 1829. Paris, 1829. In-8° de 20 pages.
50. *Compte de la session de* 1829 à ses commettans. Paris, 1829. In-8° de 32 pages.
51. *Réponse aux électeurs du Tarn* sur les services rendus au Tarn, à la France et au Roi, par la Chambre des députés. Paris, 1830. In-8° de 24 pages.
52. *Inspection du chemin de fer* de la Loire. Paris, 1830. In-8° de 32 pages.
53. *Défense de la loi* sur la garde nationale, par le baron Ch. Dupin, rapporteur de la commission, nommé par la Chambre des députés. Paris, 1830. In-8° de 14 pages.
54. *Discours sur le sort des ouvriers* considéré dans ses rapports avec l'industrie, la liberté et l'ordre public, prononcé dans la séance de clôture de son cours, le 19 juin 1831. Paris, 1831. In-18 d'une feuille.
55. *Cause du malaise* industriel et commercial de la France, et Moyens d'y remédier; par M. Emile Bères. Ouvrage couronné par la société industrielle de Mulhouse, et suivi du rapport par M. Ch. Dupin. Paris. 1832. 1 vol. in-8°.
56. *Harmonies des intérêts industriels* et des intérêts sociaux, pour servir d'introduction à l'enseignement du Conservatoire des arts et métiers. Cours de 1833. Paris. 1833. In-18 d'une demi feuille.
57. *Discours sur l'avenir de la classe ouvrière* prononcé le 24 novembre 1833, au Conservatoire des arts et métiers, à l'ouverture du cours gratuit de géométrie et de mécanique industrielle. Paris, 1833. In-8°. Une feuille réimprimée en 1834 In-18 d'une feuille.
58. *Aux chefs d'ateliers* composant l'association des mutuellistes lyonnais. Paris, 1834. In-8° d'un quart de feuille.
59. *Essai sur l'organisation* progressive de la marine et des colonies. Paris, 1834. 1 vol. in-8°.
60. *Rapport du jury central* sur les produits de l'industrie française exposés en 1834. Paris, 1836 et 1837. 3 vol. in 8°.
61. *De l'influence de la classe ouvrière* sur les progrès de l'industrie : discours d'ouverture du cours de géométrie et de mécanique appliquées aux arts et métiers et aux beaux-arts, le 30 novembre 1834. Paris, 1835. In-8° d'une feuille.
62. *Enseignement industriel.* Résumé du discours d'ouverture. Paris, 1836. In-8 d'une demi-feuille.
63. *Défense du système protecteur* de la production française et de l'industrie nationale, prononcé à la Chambre des députés, le 14 avril 1836. Paris, 1836. In-8° d'une demi feuille.
64. *Tableau des intérêts de la France* relatif à la production et au commerce des sucres de cannes et de betteraves, présenté dans la séance générale des trois conseils d'agriculture, du commerce et des manufactures, le 19 janvier 1836. Paris, 1836. In 8° d'une demi feuille.
65. *Opinion sur les caisses d'épargne*. publiée dans le Moniteur industriel du 26 février. Paris, 1837, in-8° d'une demi-feuille.
66. *La caisse d'épargne* et les ouvriers, leçon donnée au Conservatoire des arts et manufactures, le 22 mars 1837. Paris, 1837, in-18, une feuille.
67. *Compte rendu à ses anciens électeurs*, par le Baron Charles Dupin, lors de son élévation à la Pairie. Paris, 1837, in-8°, une feuille.
68. *Discours d'ouverture du cours de géométrie* appliquée aux arts, prononcé le 27 novembre 1836, au Conservatoire des arts et métiers. Paris, 1837, in-8° de 31 pages.
69. *Discours de M. le baron Charles Dupin* dans la discussion du projet de loi sur les travaux publics extraordinaires. Paris, 1837, in-8° de 23 pages.
70. *Discours de M. Charles Dupin*, président du conseil des délégués des Colonies, adressé au roi, le 1er janvier 1838. Paris, 1838, in-8° trois quarts de feuille.
71. *Défense des intérêts coloniaux*, confiés au conseil des délégués, pendant la législation de 1833 à 1838, compte rendu par M. Ch. Dupin. Paris, 1838, in-8° de 6 feuilles.
72. *La morale, l'enseignement et l'industrie,* discours prononcé pour l'ouverture du cours de géométrie et de mécanique appliquées aux arts, au Conservatoire des arts et manufactures, le 2 décembre 1838. Paris, 1838, in-18 d'une feuille.
73. *Crise commerciale de* 1839 examinée dans ses causes, son étendue et les moyens d'y mettre un terme; discours prononcé le 7 avril 1839, au Conservatoire des arts et manufuctures. Paris, 1839, in-8° de 2 feuilles et demie.
74. *Discours de M. le baron Charles Dupin, pair de France*, pour la défense des intérêts maritimes, au sujet d'une pétition du commerce de Nantes, afin d'obtenir le dégrèvement des sucres coloniaux. Paris, 1839, in-8° de 7 pages.
75. *Rapport fait à la Chambre*, au nom d'une commission spéciale, chargée de l'examen du projet de loi qui modifie le cahier des charges joint à la loi du 7 juillet 1838, portant concession du chemin de fer de Paris à Orléans. Paris, 1839, in-8° de 43 pages.
76. *Discours sur la Légion-d'Honneur*. prononcé à la Chambre des pairs. Paris, 1839, in-8° de 48 pages.
77. *Discours de M. le ministre de l'agriculture et du commerce, etc.* Historique de l'enseignement industriel et de son influence sur le sort du peuple de 1819 à 1839, présenté par M. le baron Charles Dupin. Séance du 15 décembre 1839. Extrait du Moniteur de 1839 In-8 de 43 pages.
78. *Discours de M. le baron Charles Dupin, pair de France*, sur l'ensemble du projet d'adresse en réponse au discours du trône. Paris, in-8° de 23 pages.

Les *Mémoires de l'Institut*, le *Journal de l'école Polytechnique*, les *Annales maritimes et coloniales*, la *Revue encyclopédique* le *Mémorial du commerce* et le *Moniteur* renferment en outre un assez grand nombre de mémoires, d'articles et de discours de M. Charles Dupin.

OLLIVIER-D'ANGERS (CHARLES-PROSPER).

M. OLLIVIER, *d'Angers* (*Charles-Prosper*), docteur en médecine de la Faculté de Pa-

ris, chirurgien honoraire du 4e dispensaire de la Société Philantropique, membre de l'Académie Royale de Médecine, de la Société Médicale d'émulation, etc., membre du Conseil de Salubrité du département de la Seine, chevalier de la Légion-d'Honneur, est né à Angers (Maine-et-Loire), le 11 octobre 1796. Après avoir fait ses études au Lycée impérial de sa ville natale, il entra à l'Ecole Militaire, d'où il sortit en 1813 avec le grade d'officier dans la jeune garde. Dirigé immédiatement sur Mayence, il rejoignit l'armée à Hanau où son corps, ainsi que celui de la vieille garde, contribuèrent si puissamment à protéger la retraite, après la dernière victoire que nos armes aient remportée au-delà du Rhin. Rentré en France, il était depuis trois mois incorporé dans le 70e régiment de ligne, et attaché au 7e bataillon de guerre qu'on venait de former à Brest et qu'on allait diriger sur Paris, quand la journée du 30 mars 1814 vint apprendre à la France, qu'une dynastie nouvelle, inconnue alors au plus grand nombre, venait s'asseoir sur le trône autour duquel tant de têtes couronnées s'étaient humiliées.

M. Ollivier donna immédiatement sa démission, et rentra dans sa famille. Pendant les derniers temps de son séjour au Lycée d'Angers, il s'était occupé de minéralogie avec une prédilection particulière; il se livra de nouveau à cette étude, et ses premiers loisirs furent consacrés à des excursions géologiques dans le département de Maine-et-Loire. C'est à cette époque qu'il découvrit, dans les houillières de Montrelais, un nouveau gisement de bitume élastique, et de nombreux dépôts de fer oxydulé titanifère dans le sable des bords de la Loire. Nous indiquerons ci-après le recueil scientifique dans lequel M. Ollivier a consigné ces observations intéressantes.

Ce goût pour les sciences naturelles décida de sa vocation. Au mois de novembre 1814, M. Ollivier entra comme élève à l'Ecole secondaire de Médecine d'Angers. Il commençait à peine l'étude d'une science qui devait être le sujet des méditations de toute sa vie, lorsqu'il abandonna cette nouvelle carrière pour reprendre celle des armes. Mais cette interruption fut de courte durée. Nommé officier dans le bataillon des fédérés de Maine-et-Loire, en 1815, il déposa de nouveau l'épaulette et l'épée aussitôt que les cent jours du règne impérial furent passés, et il reprit le cours de ses études médicales.

Son assiduité lui valut, dès le début, quelques succès qui sont toujours pour un élève, un encouragement profitable : il remporta chaque année les prix décernés par l'Ecole secondaire de médecine, et fut nommé, au concours, élève interne de l'Hôtel-Dieu d'Angers. M. Ollivier avait recueilli dans cet hôpital de nombreuses observations, et commençait à être initié à la pratique si difficile de l'art de guérir, quand il arriva à Paris. Alors, un de ses compatriotes, le savant Béclard, relevait avec éclat, dans l'École de Paris, l'enseignement de l'anatomie. M. Ollivier trouva en lui un guide et bientôt un ami. Le professeur avait su distinguer l'élève laborieux, et il ne tarda pas à s'établir entre eux une intimité également honorable pour le maître et le disciple. Vers cette époque (1821), les investigations de la science étaient particulièrement dirigées sur le système nerveux; il était le sujet de travaux importans en Allemagne et en France. Au milieu de ce concours de recherches, l'histoire des maladies de la moëlle épinière chez l'homme était à peine ébauchée : il en existait bien quelques élémens épars dans les Recueils d'observations; mais il fallait les coordonner, recueillir de nouveaux faits, et combler de nombreuses lacunes. Cette partie de la pathologie était tout entière à faire. Béclard engagea M. Ollivier à étudier ce sujet neuf et important,

et à le prendre pour texte de sa thèse inaugurale. La tâche était difficile, et elle ne fut pas acceptée sans hésitation.

Pendant que M. Ollivier était occupé de ce travail, la Société royale de Médecine de Marseille le proposa pour sujet de prix (1822). Cette heureuse coïncidence redoubla le zèle de M. Ollivier, et, en même temps qu'il présentait dans sa thèse une partie de ses recherches et de ses observations (juin 1823), il adressait à Marseille l'ensemble de son travail. Son mémoire fut couronné par cette Société savante, qui lui conféra le titre de membre correspondant.

Ce fut sous ces auspices honorables que M. Ollivier se fixa à Paris, et y commença l'exercice de la médecine. Peu après sa réception de docteur, il avait été élu chirurgien du 4e dispensaire de la Société philantropique. Depuis lors, il a continué à s'occuper tout à la fois de littérature médicale et de médecine-pratique. En 1827, la deuxième édition de son *Traité des Maladies de la moëlle épinière* fut au nombre des ouvrages auxquels l'Institut décerna l'un des prix Monthyon. Deux ans auparavant, M. Ollivier avait été élu membre-adjoint de l'Académie royale de médecine. A la mort de Béclard (mars 1825), les auteurs du *Dictionnaire de Médecine* s'adjoignirent MM. Andral et Ollivier. Il a écrit dans cet ouvrage de nombreux articles que nous indiquerons ci-après, et, dans la nouvelle édition qui se compose déjà de vingt volumes, M. Ollivier en a inséré de nouveaux, et de non moins importans.

En 1828, il publia, avec MM. Dezeimeris et Raige-Delorme, le *Dictionnaire historique de la Médecine ancienne et moderne.* Les deux premiers volumes étaient déjà parus, et la moitié du troisième était composée, lorsque des circonstances indépendantes de leur volonté obligèrent MM. Ollivier et Raige-Delorme à cesser de prendre part à la composition de cet ouvrage. En 1833 et 1836, M. Ollivier a publié deux éditions du *Traité des Maladies des enfans nouveaux-nés*, de Billard, dans lesquelles il a ajouté des notes nombreuses, et une notice sur la vie et les travaux de l'auteur. En 1837, il a fait paraître une troisième édition de son *Traité des Maladies de la moëlle épinière*, qui contient beaucoup d'additions et plusieurs chapitres nouveaux sur l'histoire, jusqu'alors peu connue, des congestions rachidiennes.

Enfin une branche importante de la médecine a été aussi l'objet des études particulières de M. Ollivier : nous voulons parler de la médecine légale. Appelé fréquemment à discuter devant les tribunaux ces questions graves et délicates, dont la solution intéresse si souvent l'honneur ou la vie d'un accusé, ce médecin a pensé que c'était surtout en rapportant des exemples qu'on enseignait le mieux la conduite qu'il importe de suivre dans des cas où les arrêts de la justice sont, en quelque sorte, dictés par la médecine. Riche de faits et d'une expérience déjà longue, M. Ollivier a publié, et continue d'insérer dans les *Archives générales de Médecine*, journal auquel il n'a cessé de prendre une part active depuis son origine, et dans les *Annales d'Hygiène publique et de Médecine légale,* recueil important à la collaboration duquel il fut appelé après la mort de Parent-Duchâtelet, une série de mémoires dont l'ensemble embrasse la plupart des points les plus difficiles de la médecine légale.

Nous n'entrerons point dans les détails d'une appréciation du mérite des divers travaux du docteur Ollivier ; mais nous ferons remarquer que leur nombre, et la variété des sujets qu'il a traités, dénotent dans l'auteur un homme laborieux et pourvu de connaissances étendues. En voici la liste que nous copions sur celle que M. Ollivier avait fait lui-même imprimer, en 1838, à l'occasion de sa candidature à la place

de membre du Conseil de Salubrité, vacante par la mort de M. Huzard. Nous y avons ajouté l'indication de plusieurs mémoires que l'auteur a publiés depuis cette époque.

§ I. *Médecine, chirurgie et histoire littéraire de la médecine.*

1. Traité des maladies de la moëlle épinière chez l'homme. Paris, 1824, in-8° fig.; — deuxième édition, 1827, in-8, 2 vol.; — troisième edition, 1836 in-8°, 2 vol. avec fig.
2. Mémoire sur l'atrophie de la vésicule biliaire. *Archiv. gén. de Méd.* T. V, page 196.
3. Mémoire sur l'opération de la paracentèse dans l'hydropisie ascite compliquant la grossesse. *Ibid.* T. VI, page 178.
4. Note sur une variété de forme du péritoine. *Ibid.* T. VII, page 364.
5. Mémoire sur un cas d'utérus double. *Ibid.* T. VIII, page 215 et 420.
6. Observations sur une hydropisie de l'épiploon gastro-colique chez le fœtus. *Ibid.* T. VIII, page 383.
7. Observation sur un développement d'ecchymoses spontanées avec œdème aigu sous-cutané et gastro-entérite. T. XV, page 206.
8. Mémoire sur la taille bilatérale, dans le traité de la taille de Scarpa, trad. de l'italien. Paris, 1825.
9. Mémoire sur la monstruosité par inclusion. *Ibid.* T. XV, page 355 et 539.
10. Expériences sur les effets comparatifs de la résine de scammonée préparée suivant le Codex, et celle qui est décolorée par le charbon animal. *Ibid.* T. XVI, page 141.
11. Observation de spina-ventosa avec tumeur encéphaloïde énorme du cubitus et de l'avant-bras. *Ibid.* T. XVI, page 543.
12. Nouvelles remarques sur la monstruosité par inclusion. *Ibid.* T. XVII, page 387.
13. Note sur une espèce rare de dyhsphagie. *Ibid.* T. XIX, page 232.
14. Sur une aphonie intermittente. *Ibid.* T. XX.
15. Sur une altération remarquable des deux articulations scapulo-humérales chez le même sujet. *Ibid.* T. XXI, page 592.
16. Mémoire sur la luxation spontanée de l'occipital sur la première vertèbre, et de cette première vertèbre sur la seconde. *Ibid.* T. XXIV, page 520.
17. Note sur quelques faits relatifs à la pathologie du fœtus. *Ibid.* T. V, ann. 1834.
18. Mémoire sur un cas de grossesse tubaire avec quelques observations sur une cause particulière d'hémorrhagie interne chez la femme. *Ibid.* T. V, ann. 1834.
19. Notices historiques sur Scarpa et Paletta. *Ibid.* T. I, page 443, ann. 1833.
20. Dictionnaire historique de la médecine ancienne et moderne. En commun avec MM. Dezeimeris et Raige Delorme pour les deux premiers volumes, et la moitié du troisième;
21. Notice historique sur la vie et les travaux de Béclard. Dans la seconde édition de *l'Anatomie générale* de cet auteur.
22. Notice historique sur la vie et les travaux de Billard, avec des additions nombreuses à la troisième édition de son *Traité des maladies des enfans.*
23. Mémoire sur les effets de l'air atmosphérique dans l'organisme. *Dic. de Méd.*, art. *Air.*
24. Mémoire sur l'histoire anatomique et pathologique des bourses muqueuses chez l'homme. *Ibid.*
25. Mémoire sur quelques points de la pathologie du cœur (plaies, anévrysme partiel, et rupture de cet organe). *Ibid.*
26. Mémoire sur les diplogénèses. *Ibid.*
27. Mémoire sur les fractures et les luxations de l'os hyoïde. *Ibid.*
28. Mémoire sur l'hydrorachis. *Ibid.*
29. Note sur les corps étrangers du larynx. *Ibid.*
30. Considérations générales sur la monstruosité.

30 *bis*. Considérations anatomiques sur le système muqueux. *id.* sur le système musculaire.

31. Mémoire sur les affections locales des nerfs.
32. Histoire de l'œuf humain. Art. *Œuf.*
33. Sur la pourriture d'hôpital.
34. Sur les préparations anatomiques.
35. Sur l'onyxis.
36. Sur les nerfs, le système nerveux, les névralgies.
37. Sur la peau, la pie-mère, les poils, la prostate, les rétrécissemens de l'urètre.
38. Sur la symétrie des organes, le grand sympathique, sur la tête considérée dans le squelette, le thorax, le thymus, le corps thyroïde, sur l'utérus (anat.), sur le système veineux, sur les vertèbres.
39. Rapport sur un cas de développement de dents et de poils dans le testicule d'un enfant. *Mém. de l'Acad. roy. de Méd.* T. III, page 480.
40. Supplément au Traité des hernies de Scarpa. Traduit de l'italien. Paris, 1823, in 8° avec atlas.
41. Traité de l'opération de la taille, de Scarpa. Traduit de l'italien. Paris, 1825, in-8°, fig., avec un Mémoire du traducteur sur la taille bilatérale.
42. Additions au Traité de l'anévrysme de Scarpa. Traduit de l'italien. Paris, 1822, broch. in 8°.
43. Memoires — sur la hernie du périnée; — sur le squirrhe et le cancer; — sur la taille transversale ou bilatérale; — sur la ligature des principales artères des membres; — sur quelques cas rares de chirurgie; — sur l'état des vaisseaux du membre inférieur après la ligature de la poplitée; — sur l'insuffisance apparente de la ligature temporaire dans l'anévrysme; — sur l'anévrysme par anastomose. Tous ces mémoires de Scarpa ont été traduits de l'italien, par M. Ollivier, et insérés dans les *Archives générales de Médecine.*

§ II. *Toxicologie et médecine légale.*

44. Mémoire sur les propriétés chimiques et vénéneuses du Tanguin de Madagascar. *Arch. gén. de Méd.*, T. IV, p. 351.
45. Mémoire sur un cas remarquable de suicide par suspension, dans lequel la mort n'a pas été le résultat de la strangulation. *Ibid.*, T. VI, p. 532.
46. Rapport sur un cas d'empoisonnement par la noix vomique (avec MM. Orfila et Barruel). *Ibid.* T. VIII, p. 17.
47. Mémoire sur l'empoisonnement par le cyanure de mercure. *Ibid.*, T. IX, p. 99.
48. Observations sur l'empoisonnement par le laudanum (avec M. Marye). *Ibid.*, T. VII, p. 549.

49. Expériences sur les effets du suc de Mancenillier. T. X, p. 358.
50. Observations et expériences pour servir à l'histoire médico-légale de l'empoisonnement par l'acide nitrique (avec M. Chevallier). *Ibid.*, T. XXI, p. 364.
51. Mémoire sur les effets délétères de certaines viandes altérées. *Ibid.*, T. XXII, p. 191.
52. Considérations médico-légales sur certaines productions résultant de la décomposition des cadavres, et qui peuvent, dans quelques cas, aider à découvrir la cause de la mort. *Ibid.*, T. XXVII, p. 467.
53. Consultation médico-légale sur un cas de mort violente. *Ibid.*, T. XXX, p. 167.
54. Note sur un moyen très simple de distinguer des taches de sang, dans certaines expertises judiciaires. *Archiv. gén. de Méd.*, deuxième série, 1833. T. I, p. 431.
55. Consultation médico-légale sur un cas de suspicion d'infanticide (avec MM. Orfila et Boys de Loury). *Arch. de Méd.*, T. VI, 2ᵉ série, ann. 1834, p. 499.
56. Observations médico-légales sur deux cas de mort subite par une lésion spontanée des poumons. *Ibid.*, T. I, 2ᵉ série, p. 228, ann. 1833.
57. Observations sur quelques cas remarquables de suicide. *Ibid.*, T. II, 2ᵉ série, p. 429.
58. Observations et recherches médico-légales relatives à un empoisonnement par le sublimé corrosif (avec M. Barruel). *Arch. gén. de Méd.*, T. VI, 1ʳᵉ série, p. 175.
59. Sur les exhumations juridiques. *Dic. de Méd.*, art. *Exhumation.*
60. Considérations médico-légales sur les morts subites, et observations sur une de leurs causes jusqu'à présent peu connue. *Arch. de Méd.*, T. I, 3ᵉ série, janvier 1838.
61. Mémoire médico légal sur l'infanticide, examen de cette question : *Pendant combien de temps un enfant doit-il être considéré comme* NOUVEAU-NÉ? Inséré dans les *Annales d'hygiène et de méd. légale.*, T. XVI, 1836.
62. Relation médicale des évenemens survenus au Champ-de-Mars, le 14 juin 1837. *Ibid.*, T. XVIII. 1837.
63. Mémoire sur un empoisonnement par l'arsenic; exhumation du cadavre après trois années, et découverte du poison. *Ibid.*, T. XVIII. 1837.
64. Rapport médico-légal sur un cas de monomanie (avec M. Bayard). *Ibid.*, T. XIX. 1838.
65. Observations et expériences sur plusieurs points de l'histoire medico-légale de l'asphyxie par le charbon. *Ibid.*, T. XX. 1838.
66. Mémoire et consultation médico-légale sur l'empoisonnement par les viandes altérées. *Ibid.*, T. XX. 1838.
67. Mémoire et consultation médico-légale sur les effets qui peuvent résulter de l'introduction des épingles dans les voies digestives. *Ibid.*, T. XXI. 1839.
68 Mémoire et consultation médico-légale sur l'avortement provoqué. *Ibid.*, T. XXII. 1839.
69. Mémoire et observations médico-légale sur les plaies par arme à feu. *Ibid.*, T. XXII. 1839.
70. Consultations médico-légales sur plusieurs cas d'accouchement laborieux, dans lesquels on a invoqué la responsabilité médicale. T. XXIII. 1840.
71. Nouvelle application de l'emploi du microscope dans les expertises médico-légales. *Arch. gén. de Méd.*, nº de décembre 1838.
72. Observations sur quelques uns des phénomènes cadavériques qu'on peut confondre avec des lésions accidentelles antérieures à la mort. *Ibid.*, nº de février 1839.

§ III. *Histoire naturelle.*

73. Note sur un nouveau gisement du bitume élastique (caout chouc fossile). Dans les *Ann. des Sciences naturelles*, 1822.
74. Note sur le fer oxydulé titanifère qu'on trouve mêlé au sable des bords de la Loire. *Ibid.* 1823.

DURET (FRANCISQUE).

M. *Francisque* DURET, sculpteur, est né à Paris d'un artiste dans le même genre, *François-Joseph* DURET auquel la République et l'Empire conférèrent d'importans travaux. Le jeune Duret suivit la carrière de son père ; il avait à peine 18 ans quand il obtint le grand prix de sculpture.

Il rapporta de Rome *Mercure inventant la lyre*, gracieuse composition exécutée en marbre. Heureux de sa découverte, le jeune dieu écoute, avec les sentimens d'une satisfaction prévue, résonner la première corde de l'instrument qu'il vient de créer : M. Duret reçut, pour ce travail, la médaille d'or de sculpture, et, de plus, une récompense, trop peu connue, le prix de 1,000 f. que la générosité de madame Leprince a léguée à l'Académie des beaux arts. *Le Mercure* fut placé dans la nouvelle galerie du Palais-Royal, ainsi qu'une tête de femme également en marbre représentant *la Malice*.

Pendant son séjour en Italie, M. Duret s'était livré à l'étude de la statuaire des anciens ; il tenta de la mettre à profit, et exposa *le Danseur Napolitain*, statue de bronze qui valut à l'artiste la croix d'honneur. Placé aujourd'hui au musée du Luxembourg, le danseur napolitain a été reproduit, quelquefois en grand, pour de

riches amateurs; en petit, il est devenu populaire ainsi qu'une autre statuette que l'auteur lui a donnée pour pendant, et qui représente un *danseur de Tarentelle tenant un tambour de basque*.

Peu de temps après, M. Duret exposa une autre statue de bronze, mais d'un caractère bien différent : *Chactas pleurant sur le tombeau d'Atala*, qui fut plus appréciée des artistes que du public ; cette statue décore aujourd'hui le musée de Lyon.

Au salon de 1839, parut une statue de bronze représentant un *Vendangeur de la campagne de Naples*; presque nu, la tête ornée de vigne et de noisette, légèrement appuyé sur une hotte. Le vendangeur chantait, en s'accompagnant de la mandoline, une de ces chansons si gaies qu'inspire le ciel d'Italie; mais il s'est interrompu pour intercaller, dans son texte, quelque commentaire comique. M. Duret, à force de vouloir être expressif, paraît dans ce travail être tombé dans la charge, et nous nous rangeons volontiers dans le rang des nombreux critiques qui se sont prononcés contre lui à cette occasion.

M. François Duret est en outre auteur de plusieurs statues en marbre : *Molière* pour l'Institut; le *cardinal Richelieu*, *Philippe d'Orléans*, frère de Louis XIV, pour Versailles, et quelques autres.

Il s'occupe, en ce moment, d'une *Vénus* destinée à être coulée en fonte de fer pour une fontaine des Champs-Élisées et termine en même temps un *Christ* en marbre d'une dimension colossale, pour l'église de la Madeleine. M. Duret a déjà frappé aux portes de l'Institut; mais elle ne se sont pas encore ouvertes devant lui.

FRANQUELIN (JEAN-AUGUSTIN).

Franquelin *(Jean-Augustin)* peintre d'histoire, de portraits et de genre, est né à Paris en 1798, de parens peu aisés; son père tenait un petit café dans une maison située au coin du marché Saint-Jean et de la rue Bourtibourg au marais; c'est dans cette maison que Franquelin est né. Il fut mis dans un collége où il ne resta pas long-temps; il en sortit, à l'âge de 13 ou 14 ans, ayant peu avancé ses études; mais, ayant commencé le dessin pour lequel il annonça de grandes dispositions; ce fut à cet âge qu'il entra dans l'atelier de Regnault qui dirigeait une des écoles de peinture les plus suivies, et d'où sortirent beaucoup d'hommes d'un grand talent. Il y recommença entièrement ses études, travailla avec une grande persévérance et fit de tels progrès, qu'à l'âge de 17 ans il fut reçu en loge pour concourir au prix de Rome; *Pâris blessé venant demander des secours à Enonne* fut le sujet qu'il eut à traiter pour son premier tableau; il s'en acquitta bien, mais cependant ne fut pas jugé digne du prix de peinture. Dans les 2 ou 3 années qui suivirent, il mit encore au concours, et fut plusieurs fois sur le point de remporter le grand prix.

Ne recevant point de secours de ses parens, ayant besoin de produire et de vendre ses ouvrages, Franquelin quitta l'atelier, renonça au prix de Rome, se mit à faire de grands tableaux. Son premier travail fut *la mort de Malvina*, exposé au Louvre en 1819, acheté par le ministre de l'intérieur, placé au palais de Fontainebleau où il doit être encore. A la même exposition, il eut aussi un autre grand tableau : *Jésus sortant du temple*, également acheté et placé dans la cathédrale de Rouen; en 1822, il exposa un grand tableau: *Jésus ressuscitant la fille de Jaïre* (1).

Le baptême de Jésus-Christ exposé en 1824, acheté et placé à Saint-Philippe du Roule à Paris; *un Christ flagellé* (église de Coulonvilliers); *un Christ en croix*, placé dans une chambre de justice du

(1) Ce tableau vient d'être acheté de sa veuve par la liste civile.

Morbihan, vinrent ajouter à sa réputation.

Son tableau de la Résurrection de la fille de Jaïre ne se vendit pas, et cependant lui avait demandé plus d'une année de travail, et plus de 1,000 fr. de frais. Ce contre-temps dérangea ses affaires, et le dégoûta complètement des grands tableaux. Ce fut alors, à peu près vers 1824, qu'il se mit à faire des tableaux de chevalet, remarquables par leur composition, leur fermeté et leur dessin; travailleur infatigable, il en produisit un grand nombre, et jusqu'en 1839, époque de sa mort, chaque exposition reçut de lui huit ou dix tableaux de genre qui furent tous remarqués.

Au musée de Douai, on voit, de lui, des études fort belles; beaucoup de galeries à Paris, à Londres, à Berlin, à Bruxelles, en Hollande, renferment un ou plusieurs de ses tableaux de chevalet dont le nombre peut bien s'élever à 120 ou 130; il a fait aussi une cinquantaine de portraits dont plusieurs en pied; environ soixante de ses tableaux ont été gravés ou lithographiés; il existe aussi de lui plusieurs aquarelles.

Franquelin a obtenu, en 1816, à l'Académie de dessin, une 3e et une 2e médaille; en 1817, il obtint une 1re médaille, 3 médailles aux expositions de Douai, dont 2 en argent et une en or; une médaille d'argent à l'exposition de Cambrai; une médaille d'or à l'exposition de Paris en 1827; une mention honorable de 1re classe en 1831, une en 1832 et une en 1834.

Doué d'une grande énergie, ce fut à force de travail et de persévérance qu'il acquit cette perfection d'exécution qui le caractérise; mais sa santé ne tarda pas à en souffrir, il fut atteint d'une gastrite qui, pendant les 4 dernières années de sa vie, le fit beaucoup souffrir, et le réduisit à un état de dépérissement effrayant; enfin il succomba le 3 janvier 1839 à l'âge de 40 ans. A une ame grande et noble, à un caractère loyal et généreux, Franquelin joignit les mœurs les plus douces et les plus réglées; il se montra d'une probité parfaite et d'une obligeance extrême pour ses amis.

Ce fut sans doute à ses qualités distinguées qu'il dût une certaine raideur de caractère qui le priva de certains travaux de commande, et de certaines récompenses qu'il avait bien méritées. Ne sollicitant point, il obtint peu; ne fatigant point de ses démarches les omnipotens de la bureaucratie, ceux-ci songèrent peu à lui.

Nous terminerons cette notice par la liste, que nous croyons exacte, des tableaux de chevalet de Franquelin. Nos lecteurs nous sauront gré de nos recherches pour compléter ce travail.

Louis le Bègue et Ansgarde. — Le Lever de l'Ouvrière. — Le petit Messager. — Le Souvenir un jour de noce. — L'heureux Ménage. — La Convalescente. — La Baigneuse. — La Réponse à la Lettre. — Les Musiciens. — La Cuisinière. — Le Matelot. — La Mort de la Fille de l'Aveugle. — La consolation de l'Absence. — L'Attente. — La Femme de chambre endormie. — Le Ramoneur. — La Leçon de Musique. — La leçon de la Poupée. — La Main chaude. — (1) 2 La Miniature. — 2 La Curieuse. — 2 L'Enfant berçant sa Poupée. — 2 Louis le Débonnaire en prison. — La lecture à la Malade. — 2 La Jeune Femme et son Enfant au bord de la Mer. — La vieille Femme endormie. — La Prière. — Les petites Filles jouant au bord de la Mer. — 2 Louis XIII et mademoiselle de Lafayette. — 2 La Jeune Mère au berceau de son enfant malade. — La Comtesse, Suzanne et Chérubin (du mariage de Figaro). — Le Samedi de l'Ouvrière. — La musicienne (*jeune femme pinçant de la guitare*). — La Jeune Femme à sa toilette. — Le Premier Pas. — La Femme abandonnée. — Jeune Fille pleurant sur un tombeau. — 3. Le Petit Page. — La Tyrolienne. — Une Scène du mariage de Figaro. — L'enfant malade. — La Femme de chambre indiscrète. — La Femme de chambre coquette. — 2 La Veuve au tombeau de son mari. — La Brouille. — Une Jeune Femme en Domino. — Le déguisement des Grisettes. — Les Trois Ages. — La Séduction. — Jeune Femme et son Chien. — La Jeune Fille au rendez-vous. — La Coquette. — Les Blanchisseuses. — Une Catalanne. — La Femme du Pêcheur — L'éducation du Chat. — Les feuilles de Saule. — La Promesse de mariage. — La Toilette des Ouvrières (*On n'entre pas*). — 2 Le Déguisement, scène de carnaval. — L'Invasion,

(1) Lorsqu'un chiffre se trouve devant un titre de tableau il indique que le même sujet a été traité deux ou trois fois, ce qui lui arrivait quand des amateurs le lui demandaient; mais autant que possible il faisait de grands changemens; si les figures étaient posées de mêmes, les costume étaient différens, si la scène se passait dans un intérieur, il la plaçait dans un paysage ou bien le contraire.

de 1814. — La petite Gourmande. — 2 La Vieille de Surène et Léonide. — La Fin d'un bal masqué. — Une Scène de jalousie. — Henri et Fleurette. — Le Camoufflet. — Devinez. — L'Effroi maternel. — La Madone. — La Mansarde (*ou la jeune fille et l'étudiant*. — Le Lever. — Intérieur d'une hôtellerie en Catalogne. — La Bonne Vieille. — Le Retour du marché. — La Mère malheureuse. — L'Enfant blessé. Le Coin du feu. — Le Coucher des Ouvrières. — Clotilde de Beaumanoir en prison. — Scène de Grisette (*Je t'en ratisse*). — Intérieur Catalan. — Bragéla. — La Veuve laborieuse. — La Veuve du marin. — Scène d'intérieur. — La Petite Voleuse. La Marchande d'oranges. — L'Horoscope. — La Poste nouvelle. — Le Scellé. — L'Indiscrète. — Une Jeune Fille à la fenêtre. — Jeune Femme jouant avec un enfant. — La Convalescence. — L'Embrassade. — L'Espagnole en prière. — Femme espagnole à la fontaine. — Les Regrets. — Une Scène familière. — Le Départ. — Le Retour. — L'heureuse Mère

PICHON (LOUIS-ANDRÉ).

M. PICHON (*Louis-André*) est né à Nantes le 30 novembre 1771 de parens pauvres qui vendirent un petit patrimoine et s'imposèrent les plus grandes privations pour lui donner de l'éducation, et le mettre en état d'entrer au collége de Nantes, tenu par des Oratoriens. Son ardeur pour le travail, et les succès qu'il obtint dans ses classes lui procurèrent des protecteurs par les secours desquels il les continua avec des succès constans, et bientôt il put se suffire à lui-même.

Il vint à Paris, en 1790, achever sa philosophie au collége Louis-le-Grand, sans autre ressource que son travail. Pendant qu'il suivait ce collége, il travaillait comme précepteur dans une pension. En 1791, il fut emmené à Saint-Domingue, dans la province du sud, par un habitant de cette partie de l'île, un des députés de la fameuse assemblée de Saint-Marc, qui le prit en qualité d'instituteur de ses enfans.

Lorsqu'il arriva dans la colonie, la guerre civile venait d'éclater dans le nord entre les blancs et les hommes de couleur. Les mêmes mouvemens ayant bientôt agité le sud, il se trouva, peu de temps après son arrivée, obligé de prendre les armes avec tous les blancs des quartiers voisins des Cayes. Les milices, refoulées de cette province dans cette ville par les hommes de couleur commandés par Rigaud, furent moissonnés par la maladie. M. Pichon, après en avoir été violemment atteint, y échappa. Pendant sa maladie, il reçut des soins de la famille d'un homme de couleur des Cayes avec le fils duquel il avait étudié à Nantes. Ces soins et les opinions favorables aux gens de couleur, qu'il laissait percer, pensèrent lui être très-funestes, tant était grande, dans cette colonie, la violence des passions qui divisaient les deux classes libres. Il se décida à regagner la France par les États-Unis; il y fut retenu par une longue convalescence, et s'y soutint en donnant des leçons à de jeunes créoles réfugiés.

M. Genet, ministre de la république aux États-Unis, en 1793, étant arrivé, M. Pichon lui fut recommandé par des Français établis à Philadelphie. Ce ministre l'attacha au bureau de la légation; son successeur, M. Fauchet, le conserva, et à son retour en France, en 1796, le ramena et le recommanda au ministre des affaires étrangères, M. Charles Delacroix. Ce ministre ayant éprouvé sa capacité, en le faisant travailler dans son cabinet pendant un mois, lui donna une place de sous-chef de division alors vacante. Au moment où ce ministre écrivit sa lettre de service, le secrétaire ayant remarqué que M. Pichon était de l'âge de la réquisition, sa nomination fut sur le point d'être annulée au moment même où elle se faisait; mais le ministre, occupé alors particulièrement des affaires des États-Unis, trouvant en lui des secours nécessaires, notamment pour la préparation des instructions d'un nouveau ministre que le Directoire voulait envoyer à Philadelphie, le conserva. Il continua d'occuper la même place sous le ministère de M. de Talleyrand, successeur de M. Charles Delacroix jus-

qu'en 1801, où, malgré son éloignement pour les missions extérieures, il se trouva, comme on le verra plus bas, forcé d'en accepter une.

Pendant son emploi au ministère des affaires étrangères, il travailla assidûment à son instruction, soit en étudiant le droit public, soit en lisant les négociations et les correspondances; son esprit se mûrit bientôt dans ces études, et il se fit de bonne heure, sur la politique extérieure, comme sur les questions de gouvernement intérieur, des opinions également opposées à la double exagération qui dirigeait alors nos affaires au-dedans comme au-dehors, et l'inflexibilité avec laquelle il la professait ne tarda pas à nuire à son avancement.

Sincèrement attaché à la liberté politique qui avait été l'objet de la révolution de 1789, il en voyait la ruine assurée dans les théories exagérées, comme dans l'hypocrisie du temps. Il manifesta alors ses opinions dans des articles qui parurent dans un journal appelé le *Frondeur*, à la rédaction duquel il coopérait avec plusieurs jeunes gens d'opinions modérées, et qui fut supprimé à la révolution du 18 fructidor. Parmi eux se trouvaient, entre autres, M. Jourdain, depuis directeur de la Caisse de service, et M. David, son camarade aux affaires étrangères, aussi un des rédacteurs du *Moniteur*.

D'un autre côté, il voyait, dans la prépotence et l'esprit de prosélytisme qui dominaient notre politique extérieure, la source de guerres sans bornes, comme sans objet, qui pouvaient renouveler contre la France les coalitions dont elle avait failli être la victime sur la fin du règne de Louis XIV. Animé de ces sentimens, et, bien que simple sous chef, étant souvent appelé à les appliquer dans les travaux particuliers que lui confiait le ministre, il y demeura fidèle, au préjudice même de ses intérêts et de son avancement : c'est ainsi qu'il lutta avec constance, et non sans danger, contre cette coalition d'armateurs en course, qui, dans les années 1796, 97, 98, étant parvenus à tromper ou à corrompre quelques membres du Directoire, et à fasciner ou intimider le département des affaires étrangères, avaient porté le gouvernement à méconnaître toutes les règles de la neutralité, spécialement envers les Etats-Unis, et à nous placer à leur égard dans un véritable état de guerre auquel il ne manquait que le nom. Cette conduite était à la fois une grande injustice et une grande faute. Combien de fois la République, en 1793 et années suivantes, avait invoqué la neutralité des États-Unis qui ne voulaient pas accéder aux conditions formées pour la détruire! Que d'obligations elle avait aux états neutres de l'Italie, et à la neutralité de la Suisse, à celle du Danemark et de la Suède, enfin à celle des États-Unis qui, malgré les escadres anglaises et les blocus, avaient fait parvenir des subsistances et dans ses ports d'Europe, et dans ceux de ses colonies en Amérique et dans l'Inde! Ce déplorable système de guerre irréfléchie aux pavillons neutres fut le germe du système continental, aussi funeste dans ses conséquences.

Convaincu de l'importance de nos liaisons avec les Etats-Unis, M. Pichon faisait des efforts soutenus pour éviter la rupture que ces fâcheuses inspirations et les mesures qui en étaient la suite devaient amener, et sur ce point, il était en opposition avec les opinions en faveur dans le ministère et auprès du gouvernement directorial qui, aussi lui, et comme tous les gouvernemens, a eu des complaisances que l'on pourrait accuser de sa ruine, si un tel gouvernement n'en avait porté les élémens dans sa constitution même.

A l'arrivée de M. Pinkney, que le président des Etats-Unis envoyait pour remplacer M. Monroé, et pour accommoder ces différens, le Directoire prit la résolution insensée de ne pas même le recevoir. Ap-

pelé à une conférence privée dans le cabinet du ministre Charles Delacroix sur l'exécution de cette résolution, en présence de personnages alors très-influens qui avaient inspiré cette idée, M. Pichon s'opposa avec force à la mesure, et, ne pouvant faire revenir sur la résolution, il obtint au moins de faire substituer à des motifs insultans pour le gouvernement des États-Unis, que l'on suggérait au ministre, d'autres motifs que les usages et le droit des gens pussent au moins admettre.

Pendant son service au département des affaires étrangères, il fut envoyé deux fois en missions momentanées en Europe. Il refusa deux secrétariats d'ambassade qui lui furent offerts sous le ministère de M. de Talleyrand, comme placement permanent d'un service extérieur; celui de Turin avec M. Guinguéné, et celui de Naples avec M. Garat. Il était convaincu que la diplomatie ne pouvait jouer qu'un rôle fort peu digne d'elle à côté des généraux commandant nos armées d'occupation; les correspondances politiques, qu'il voyait, le lui apprenaient abondamment, et d'ailleurs il faisait peu de cas des missions d'Italie comme moyens d'instruction.

Sa première mission temporaire fut à La Haye, en 1797; il y fut envoyé après le rappel de l'ambassadeur Charles Delacroix. Cet ambassadeur, par ses liaisons avec les hommes d'opinions exagérées en Hollande, avait amené une crise dans le gouvernement de cette république. M. Pichon fut adjoint au secrétaire de la légation resté à La Haye, M. Champigny, avec mission de prendre connaissance des faits et d'instruire le gouvernement de la vraie situation des choses. Il ne fut pas longtemps incertain sur le parti qu'il devait embrasser; mais dans cette mission de six mois, il rendit un service bien plus important.

Il parvint à renouer, par l'entremise du ministre américain, à La Haye, M. Murray, des négociations avec les États-Unis, avec lesquels nous étions décidément en guerre. Après le renvoi de M. Pinkney, les États-Unis avaient envoyé une commission de ministres, que le Directoire avait encore, à peu près, renvoyés sans les entendre, et à qui les proxénètes de la haute et basse corruption du temps, avaient demandé, pour les faire recevoir, des contributions préliminaires en faveur de la caisse privée de personnages éminens, personnages qu'ils ne nommaient pas. A la suite de cette infructueuse mission, la guerre avait éclaté entre la France et les Etats-Unis, et le président Adams avait déclaré qu'il ne renverrait pas de ministres en France.

Les négociations qui avaient amené cette rupture avaient eu lieu à Paris, pendant que M. Pichon exerçait, aux affaires étrangères, son emploi de sous-chef; toujours chargé d'un travail particulier pour les États-Unis, M. Pichon, comme on le conçoit, demeura entièrement étranger à ces tripotages, il n'eut part qu'aux négociations patentes. M. de Talleyrand, après l'avoir tâté, lorsqu'il l'envoya en Hollande, avait reconnu qu'il ne pouvait servir à des négociations personnelles d'un autre genre. Les négociations publiques à peine rompues, le gouvernement directorial, qui pourtant était divisé quant au jugement à porter sur les causes de cette rupture, éprouva un vif désir de les voir renouer. L'opinion que l'on tenait, par la soustraction des gazettes anglaises, dans l'ignorance quant aux causes de cette rupture, se prononçait pourtant vivement contre une guerre à laquelle on ne voyait ni une cause, ni un but raisonnables, et dont l'injustice sautait aux yeux. C'est à cette courte guerre, qu'une plus longue durée pouvait envenimer et rendre très-funeste à la France, que M. Pichon eut le bonheur de mettre fin, par ses rapports avec le ministre des États-Unis à La Haye.

Dès qu'il eut informé M. de Talleyrand qu'il voyait la possibilité de nouer des négociations nouvelles, il reçut promptement des instructions et des pouvoirs. Ce fut par suite de ces négociations que les États-Unis envoyèrent la troisième mission qui signa enfin plus tard (1800) le traité de paix auquel M. Pichon prit une grande part.

A son retour de La Haye, il fut appelé à émettre son opinion sur les réunions qui se préparaient dès lors en Italie sous l'influence du général Bonaparte. Le Directoire eut la singulière idée de demander que les employés de la division politique à laquelle ressortaient les affaires d'Italie donnassent chacun un mémoire sur la question de la réunion du Piémont. On avait, sous la Convention, soumis ainsi à une espèce de concours la question de la réunion des territoires situés sur la rive gauche du Rhin. Quatre mémoires furent fournis; M. Pichon fut le seul pour la négative. Il montrait que la réunion du Piémont entraînait celle de la Lombardie; que ces agrandissemens ne pouvaient être que funestes, et que le meilleur usage que l'on pût faire des conquêtes était de les employer en compensations dans nos négociations avec l'Autriche. Cette opinion avait été, dès l'an V, celle du directeur Carnot, *et avait amené, sous la secrète influence de Bonaparte, son exclusion du Directoire, et la célèbre journée de fructidor* (1).

Une seconde mission temporaire fut donnée en Suisse à M. Pichon, en 1799 : il y fut envoyé comme chargé d'affaires, peu de temps après la bataille de Zurich, à la suite d'une vive mésintelligence qui avait éclaté entre le général Masséna et le ministre Perrochel. Là, il fut dans le cas de se prononcer en faveur de la révolution de brumaire, dans la confidence de laquelle il avait été mis en partant de Paris, par Talleyrand, alors en retraite, et par Sémonville. Sa lettre au ministre, en cette occasion, fut publiée dans le *Moniteur;* elle est remplie de nobles sentimens et exprime un grand amour pour la liberté. Ce fut dans sa mission à Berne, et avec son concours prononcé, que se fit, dans le Directoire helvétique, le changement qui en fit sortir le colonel La Harpe, dont le caractère emporté et les opinions excessives, en agitant le pays, et notamment la partie allemande de la Suisse, nuisaient considérablement aux intérêts de notre alliance.

La manière de voir de M. Pichon, sur les affaires du dehors et du dedans, étant l'effet d'une profonde conviction, le rendait inflexible, quelquefois imprudent dans ses discussions, et elle explique les vicissitudes qu'il éprouva bientôt dans sa carrière.

Pendant l'intervalle de ces deux missions en Suisse et en Hollande, il publia deux *Lettres d'un Français à M. Pitt*, dans lesquelles il examinait, avec mesure et avec une grande connaissance des faits, l'état de nos relations avec l'Angleterre, et les motifs et les vues qui avaient fait agir cette puissance depuis la paix de 1783. On n'était point habitué, dans ce temps, à des discussions aussi modérées et aussi nourries de faits. Aussi, cet ouvrage fut remarqué et fit connaître l'auteur comme un homme appliqué.

A son retour de Suisse, il éprouva deux mortifications qui, dès-lors, lui montrèrent que les voies de la faveur, peut-être même celle de la justice, n'étaient pas ouvertes pour lui, et que, ne sachant pas flatter les passions du temps, il ne pouvait pas espérer de voir ses services récompensés. La division dont il était sous-chef était devenue vacante, il en était le sous-chef depuis cinq ans. On lui préféra

(1) Les Mémoires de l'un des plus hauts personnages de l'Empire donneront un nouveau poids à notre assertion.

M. d'Hauterive, sous-chef de la division des consulats, entré au département bien après lui, et en grande partie par sa recommandation.

M. d'Hauterive avait mérité cette préférence par la publication récente de son ouvrage intitulé : *De l'Etat de la France à la fin de l'an* VIII, qui contient un éloge très-pompeux et mérité alors, à beaucoup d'égards, de la conduite politique du Consul, et ouvrait les voies du système continental, et de toute la politique extérieure suivie depuis.

Cette première injustice fit pressentir à M. Pichon un avenir fâcheux. Il en éprouva en même temps une autre. Il trouva à son retour de Suisse à Paris les trois nouveaux ministres américains que ses négociations de La Haye y avaient amenés. Le premier Consul, qui mettait un grand prix à faire la paix, avait nommé, pour traiter avec eux, une commission composée de son frère Joseph Bonaparte, président, et de MM. Fleurien et Rœderer, et, pour secrétaire, M. Scipion Mourgues, alors secrétaire général du ministère de l'intérieur. M. Pichon qui devait s'attendre à ce secrétariat fut profondément affligé de ce passe droit. Mais M. Mourgues ayant refusé, M. Pichon fut nommé.

Il rendit, dans cette négociation, de nombreux et importans services : les opinions et les systèmes qui avaient amené la rupture avaient encore beaucoup de crédit sur l'esprit de nos propres ministres et auprès de notre gouvernement. Sa tâche fut de persuader les premiers. Le ministre des affaires étrangères, alors M. de Talleyrand, était tenu au lit par une maladie grave. M. Pichon obtint de Joseph Bonaparte une confiance qui, jointe à celle que lui accordait M. de Talleyrand, finit par lever les obstacles. M. de Talleyrand voulut que le secrétaire de la commission vint travailler avec lui directement. La paix fut signée à Paris, solennisée à Morfontaine et suivie de trois jours de galas et de fêtes auxquels le premier Consul assista.

Joseph Bonaparte, désigné alors pour aller à Lunéville, avait fait à M. Pichon la proposition de l'y accompagner; mais celui-ci préféra demander la mission des États-Unis, qui était vacante, et qui lui fut donnée avec le titre de *chargé d'affaires et de consul général*.

Il ne lui avait pas fallu beaucoup de temps pour pénétrer la direction extérieure et intérieure de Napoléon; il n'approuvait ni l'une ni l'autre; il pensait que tous les sentimens proclamés au 18 brumaire n'étaient qu'un voile sous lequel se cachaient des projets arrêtés de despotisme intérieur ou de domination universelle au-dehors; ses appréhensions qu'il ne dissimulait point avaient déja été déférées au premier Consul par Rœderer.

M. Pichon ne voulut pas courir les dangers qu'un plus long contact avec la famille régnante ne pouvait manquer de lui faire courir. Il se trouvait par la confiance et l'estime que lui témoignait Joseph Bonaparte dans des rapports fréquens et intimes avec la famille dont bien d'autres auraient cherché à profiter pour leur fortune; mais pour lui ces rapports offraient plus de chances de revers dans sa carrière que de succès; il se prépara donc à son départ pour les États-Unis avec la commission de consul général et de chargé d'affaires, qui lui fut donnée le 25 octobre 1800.

M. Pichon partit de Lorient pour sa mission. La guerre était encore flagrante avec l'Angleterre; avant son départ, il avait épousé mademoiselle Brongniart, fille du célèbre architecte de ce nom; peu s'en fallut que sa mission ne fût mise à fin avant d'avoir commencé. Il dînait aux Tuileries le jour de l'explosion de la machine infernale, et sa voiture ne précédait que de quelques minutes les voitures du Consul.

Avant de quitter Paris, il eut une audience de congé du Consul. Dans cette audience, Napoléon prit la peine de chercher à donner le change à l'envoyé en tenant un langage extrêmement favorable aux libertés publiques, et quelquefois un langage exagéré, comme quand il lui dit que si *l'assemblée constituante eût été sage, il n'y aurait pas une monarchie en Europe.*

Arrivé aux États-Unis, M. Pichon avait à rétablir des relations interrompues depuis plus de quatre ans; mais ce ne fut pas là sa tâche la plus difficile. Deux opérations vinrent lui donner de grands embarras, l'expédition de Saint-Domingue et notre prise de possession de la Louisiane après la paix d'Amiens.

L'expédition de Saint-Domingue, composée d'une armée et d'une flotte nombreuses, fut envoyée sans argent et sans vivres de réserve, dont l'incendie du Cap et la révolte de Toussaint (événement qu'on aurait dû prévoir) firent sentir la nécessité. L'expédition fut annoncée à l'envoyé par un *aviso* parti de Brest, et une dépêche du ministre Décrès qui, sans lui envoyer un écu, lui donnait ordre de faire passer de suite des approvisionnemens considérables à Saint-Domingue. Le ministre ajoutait : « *Je ne m'occupe pas des « moyens; le premier Consul m'a dit qu'il y « pourvoirait.* » Presqu'au même moment, M. Pichon recevait de l'amiral Villaret l'avis de l'arrivée de l'escadre à Saint-Domingue. On lui annonçait que trois mois de vivres que la flotte apportait avaient été jetés à la mer comme avariés, et que d'ailleurs, au départ de France, on avait renvoyé l'armée et la flotte à se pourvoir près de lui pour tous leurs besoins.

Le Cap-Français, brûlé n'offrait aucune ressource. L'administration, en arrivant, avait frappé des réquisitions sur les bâtimens américains; généraux et administrateurs se portaient à des menaces et à des indiscrétions envers les États-Unis, qui faisaient supposer au gouvernement les intentions les plus hostiles contre eux. On parlait déjà du départ de Bernadotte du Texel, avec des troupes, pour venir prendre possession de la Louisiane, dont la cession de la part de l'Espagne à la France, long-temps tenue secrète, était enfin avouée. Jamais position ne fut plus critique pour un envoyé, chargé en même temps de deux missions si pénibles, celle de faire vivre l'armée avec des approvisionnemens des États-Unis, et celle de rétablir des relations pacifiques avec ces mêmes États, qui se voyaient en même temps menacés par les indiscrétions parties du quartier-général du général Leclerc, par l'expédition sur la Louisiane, et par les projets hostiles et insensés contre les États-Unis, que quelques flatteurs attribuaient à Bonaparte, comme conséquence de l'occupation de cette ancienne colonie.

Par de promptes négociations avec les États-Unis, que sa position et l'estime qu'on lui accordait facilitèrent, M. Pichon obtint des moyens de venir au secours de l'armée. Mais, dans une dépêche qu'il pria instamment le ministre des relations extérieures de mettre sous les yeux du Consul, après avoir peint, des couleurs les plus vives, ses embarras politiques et financiers, et la position de l'armée, il ajoutait : « *Est-il possible, citoyen ministre, « d'envoyer une armée de cette importance à « Saint-Domingue, sans autre ressource que « son épée.* » Le ministre Décrès, qui fut chargé de lui répondre, lui écrivait dans un long *post-scriptum* tout entier de sa main, dans les termes suivans : « *Je ne puis « donner trop d'éloges à toutes les démar- « ches que vous avez faites pour obtenir, « dans la circonstance difficile où vous vous « trouviez, un crédit près des particuliers et « même du gouvernement américain. J'ap- « prouve aussi la juste résistance que vous « avez opposée à l'inconvenante proposition*

« *de compensation qui vous fut faite par les* « *agens de l'Union. Cette approbation vous* « *est entièrement décernée par le premier* « *Consul, auquel j'ai communiqué votre cor-* « *respondance, et notamment votre lettre* « *au ministre des relations extérieures,* « n° 43, *dont vous m'avez envoyé ampliation;* « *mais je ne dois pas vous cacher que le pre-* « *mier Consul n'a pas également approuvé plu-* « *sieurs réflexions sur les circonstances de l'ex-* « *pédition de Saint-Domingue, réflexions qui* « *n'auraient pas dû se trouver dans votre cor-* « *respondance; car vous pouviez sans doute* « *exposer l'état des choses, les sollicitudes* « *qu'elles vous donnaient, votre prévoyance* « *sur les événemens qui pouvaient en résul-* « *ter; mais cette phrase :* « EST-IL POSSIBLE « D'ENVOYER UNE ARMÉE SANS AUTRE RESSOURCE « QUE SON ÉPÉE? » *Cette phrase qui se trouve* « *dans votre lettre a paru au premier Con-* « *sul, au moins superflue.*

« *Au reste, j'en ai atténué l'effet en me* « *permettant de lui faire observer qu'elle* « *était échappée à une espèce de zèle et à une* « *expansion non réfléchie au milieu de tant* « *d'embarras. Quoi qu'il en soit, si les* « *fonds qu'il eût été à souhaiter que vous* « *eussiez à votre disposition n'y ont pas été* « *mis, il n'en est pas moins vrai* QUE L'ES- « CADRE A ÉTÉ APPROVISIONNÉE AINSI QUE « L'ARMÉE PAR VOS SOINS, *et que, d'après* « *ce qui a eu lieu, les États-Unis ne de-* « *vraient pas se plaindre de quelques me-* « *sures adoptées par le général Leclerc, et* « *envers des marchands qui, empressés de* « *tout fournir à une colonie en rébellion,* « *refusaient de rien accorder à l'armée* « *chargée de la réduire.* »

M. Décrès et le premier Consul gardèrent rancune à M. Pichon de cette sincérité; Décrès surtout, puisque c'était particulièrement sur lui que tombaient les réflexions du chargé d'affaires. M. Décrès ne lui pardonna point non plus la correspondance dans laquelle il faisait connaître les atrocités qui se commettaient à Saint-Domingue, et les tristes résultats qu'il en appréhendait. Cette seconde correspondance ne lui fut encore pas moins funeste auprès du Consul qu'auprès du ministre.

A la même époque, le général Richepanse déportait aux États-Unis de la Guadeloupe, sur six frégates, 1,200 hommes de couleur libres, qui, après avoir servi à reprendre la colonie sur les nègres révoltés, recevaient cette déportation pour salaire. Le général Richepanse les avait envoyés offrir au gouverneur de Carthagène pour les employer aux mines; mais ce gouverneur les avait refusés. Une frégate échappée de cette division, vint au fort Dauphin à Saint-Domingue, pour prendre de nouveaux ordres. La révélation qu'elle fit du sort qui était réservé aux noirs ou mulâtres, qui se ralliaient aux promesses qui leur étaient faites, amena la révolte des troupes noires du nord. Les autres frégates de la division vinrent mouiller à New-Yorck avec les noirs et les gens de couleurs déportés, que les envoyés du général offraient de vendre clandestinement. Cette déportation donna au chargé d'affaires beaucoup d'embarras. Il lui fallut à la fois calmer les appréhensions des États-Unis et s'opposer à un trafic qui était si propre à les justifier. Il fit partir ces frégates pour la France.

La rupture de la paix d'Amiens, les désastres de l'expédition de Saint-Domingue, vinrent ajouter à ces difficultés. Il eut à recevoir successivement les débris de l'armée qui s'échappaient de divers points de l'île.

La nouvelle de la prochaine prise de possession de la Louisiane par la France produisit un mouvement considérable dans l'opinion aux États-Unis. Convaincu que cette possession ne pouvait que compromettre la France avec eux, et que nous étions hors d'état de la défendre contre la combinaison que cette possession devait infailliblement amener entre l'Angleterre et les Américains, il fit tous ses efforts pour

faire passer cette conviction dans l'esprit du gouvernement, et préparer ainsi ou la cession de cette colonie aux États-Unis, ou, ce qui eût mieux valu, sa rétrocession à l'Espagne qui avait, par le traité même, droit à cette rétrocession. La première combinaison prévalut; la Louisiane fut rendue aux États-Unis. M. Pichon fut chargé de l'échange des ratifications du traité et de la transmission à la fois des ordres des deux gouvernemens espagnol et français, pour que, le même jour, la province fût remise à la France par l'Espagne, et aux États-Unis par la France. Ensuite il fut chargé de recevoir le prix de la cession en fonds publics américains, et de les transmettre en France. Ces fonds avaient été négociés, sitôt la signature du traité, à la maison Baring, dont le chef, M. Baring, vint chez M. Pichon reconnaître les inscriptions américaines. *Cette négociation, qui produisit cinquante-quatre millions pour soixante, donna les moyens de payer les dépenses du couronnement.*

Des opérations de cette gravité et des services aussi réels devaient procurer de l'avancement à M. Pichon. Mais des opinions qui donnaient leur teinte à sa correspondance ne pouvaient que lui en faire perdre les fruits. Un autre accident vint mettre le comble à sa défaveur auprès du gouvernement consulaire devenu gouvernement impérial.

Jérôme Bonaparte arriva de Saint-Domingue aux États-Unis. M. Pichon ayant causé avec lui sur la rupture de la paix d'Amiens qui venait d'éclater, ayant témoigné un regret profond, et manifesté les plus vives appréhensions sur les conséquences de cette rupture, Jérôme rendit compte en chiffres de la manière la plus malveillante de cette conversation.

Jérôme, en quittant Washington, alla s'établir à Baltimore, où il prépara son mariage avec mademoiselle Paterson. La destitution de M. Pichon fut au moment d'être prononcée à Saint-Cloud, où arrivèrent les lettres de Jérôme; mais, dans cet instant même, arrivait une lettre de M. Pichon qui annonçait qu'il était parvenu à rompre les projets de mariage du frère du Consul. Ce service personnel effaça tous les torts qui lui étaient imputés.

Bientôt tant de personnes se prêtèrent à renouer et à faciliter le mariage, qu'il fallut bien qu'il s'effectuât. Le ministre d'Espagne, marquis de Casa-Yrujo, s'en était mêlé de la manière la plus ostensible et la plus directe, croyant avancer sa fortune politique par la faveur que lui devait procurer auprès du Consul un bon office de ce genre. Ce ministre alla, avec tout l'éclat possible, solliciter la famille de mademoiselle Paterson. La religion devait aussi faire son sacrifice intéressé à ce mariage. Déterminé par l'espoir d'obtenir une riche souscription pour bâtir la cathédrale qu'il projetait, l'évêque de Baltimore, M. Carrol, homme d'ailleurs respectable, se prêta à le célébrer, quoique M. Pichon lui eût fait connaître les empêchemens civils qui le rendaient nul en France. Enfin, M. Sotin, l'ancien ministre de la police, qui avait été envoyé en exil comme consul dans le port insalubre de Savannah, et que M. Pichon avait retiré de cette dangereuse résidence pour le transférer à Baltimore, ce M. Sotin, au mépris de ses devoirs et des ordres exprès qu'il avait reçus, assista au mariage comme témoin. Après cet insuccès pour empêcher le mariage, M. Pichon dut succomber; son rappel fut prononcé le 28 janvier 1805.

M. Tureau fut nommé son successeur pour la partie politique, et, bientôt après, sur une plainte de M. Décrès, relativement aux dépenses qui se faisaient aux États-Unis par suite de l'évacuation de Saint-Domingue, M. Pichon fut appelé, par une décision impériale signée à Mayence, *à venir rendre compte de sa conduite, avec ordre*

de quitter Washington dans vingt-quatre heures.

Ayant reçu cet ordre à Philadelphie, au milieu de l'hiver qui tient la Delaware fermée, il s'embarqua, dès que ce fleuve fut ouvert, avec son épouse enceinte, qui accoucha à la mer, et il accourut pour se justifier. On ajouta aux injustices qu'il avait éprouvées dans son département, celle de ne lui point donner de traitement d'inactivité que l'on accordait avec une grande facilité à des gens qui étaient loin d'avoir ses services, et qui souvent n'en avaient que d'imaginaires.

L'époque de son retour des États-Unis (l'été de 1805) était celle où le gouvernement impérial, quoiqu'en employant tous les moyens possibles pour indisposer les états maritimes, restés encore neutres, contre l'Angleterre, en faisant ressortir tout ce que la conduite de cette puissance, à l'égard des droits de visite, avait d'arbitraire, préparait en même temps les bases du système continental, que devaient bientôt consacrer les décrets de Berlin et de Milan. On proposa à M. Pichon, dans le département des affaires étrangères, d'écrire un mémoire destiné à la publicité sur la conduite et la doctrine de l'Angleterre en matière de neutralité. Il fit et présenta un travail sur cette matière; mais, écrit avec sagesse et vérité, on trouva qu'il *n'était pas assez fort.* On aurait voulu qu'il le corrigeât pour le rendre plus vif ou plutôt plus violent (1). Il répondit qu'il y avait assez d'animosité entre les deux nations et les deux gouvernemens; qu'il ne voulait point se prêter à les accroître, persuadé que c'était rendre un très mauvais service à la France et à l'Empereur. Il dédaigna ainsi de racheter, aux dépens de sa conscience et de la vérité, la faveur que l'indépendance de ses opinions lui avait fait perdre.

(1) M. de Talleyrand le voulait *plus vinaigré* (historique).

Il demanda instamment à connaître les griefs dont il était l'objet, et ne l'obtint qu'après deux ans de sollicitations. Tous portaient sur l'excès des dépenses qui, pour la plus grande partie, s'étaient faites dans les nombreux consulats de France aux États-Unis, de Boston à Charlestown, dépenses auxquelles il n'avait pu avoir qu'une part fort indirecte. On voulut qu'il en fût responsable. Le ministre rejetait à sa charge une somme de *trois cent mille francs* pour dépenses faites presqu'en totalité par ces consuls, au nombre desquels était M. François Soult, frère du maréchal, consul à Charlestown.

On imputait à crime à M. Pichon l'escompte onéreux de ses traites sur le Trésor pour secourir l'armée à Saint-Domingue, au moment où le Trésor refusait de payer les traites qu'on faisait sur lui. M. Décrès présentait sérieusement comme une accusation, qu'il eût écrit, que ce n'était que *par des sacrifices faits sur les premières traites que le crédit pourrait se rétablir.*

Ce débat fut porté au Conseil d'État, sur le rapport de M. Jaubert, rapporteur d'une commission composée de ce conseiller d'Etat et de MM. Defermon et Maret. M. Pichon fut entendu en septembre 1807, en plein conseil, présidé par l'archichancelier. L'Empereur était à Fontainebleau.

Tous les témoins de sa défense rendirent justice à la retenue et en même temps à la fermeté et à la clarté qui régna dans la discussion à laquelle, pendant cinq heures, il se livra sur les divers articles du rejet proposé. Ce procès, qui semblait n'intéresser que les finances, devint une question de politique et de haute administration, par la variété et la difficulté des circonstances dans lesquelles M. Pichon s'était trouvé pendant les cinq ans qu'avait duré sa mission aux Etats-Unis, et que la nécessité de sa défense le mit

dans le cas de développer. Le lendemain, l'affaire fut débattue au Conseil. Il y eut une discussion fort animée. M. Pichon fut défendu par beaucoup de conseillers d'État qui ne le connaissaient pas. On obligea M. Fourcroy, cousin de son épouse, à quitter la séance.

M. Jaubert porta plainte à l'Empereur de cette discussion, et l'Empereur crut devoir en blâmer publiquement la vivacité. La plus grande partie des propositions de la Commission fut repoussée. L'issue pourtant fut un décret fort long, inséré au *Moniteur* d'octobre 1807, qui prononçait la destitution de M. Pichon, et mettait à sa *charge* 100,000 *francs de dépenses*, presque toutes faites par les consuls placés sous ses ordres.

En 1814, sous le ministère de M. Louis, qui, comme maître des requêtes, avait entendu sa justification devant le Conseil, et s'était fait une juste opinion de l'affaire, ce décret fut annulé par une ordonnance du roi.

Jeté ainsi violemment hors de sa carrière, M. Pichon prit le parti de se vouer au barreau. Il se livra avec ardeur et constance à l'étude du Droit Civil, et se mit en mesure de prendre ses degrés à l'Ecole de Droit de Paris ; mais, ayant obtenu un décret qui le dispensait de la représentation du diplôme, il prêta serment devant la Cour impériale en 1808, et se livra avec courage aux travaux du cabinet. Il fut surtout occupé d'affaires de prises, pour lesquelles son séjour aux Etats-Unis, et, en général, ses services dans le département des affaires étrangères, lui avaient donné des avantages particuliers. Il publia, dans d'autres affaires, deux Mémoires qui furent remarqués : l'un, dans l'affaire de la Banque de Saint-Charles contre M. Lecouteulx de Canteleu, et en faveur de ce dernier ; l'autre, pour le même, au sujet d'un jugement rendu par le consul de France à New-York.

Ce qui faisait l'importance de ces deux Mémoires, c'étaient les questions de droit public qui s'y trouvaient traitées. Dans le premier, M. Pichon discuta la question des effets du séquestre de guerre ; dans le second, les attributions judiciaires des consuls de France à l'étranger. Ce dernier mémoire a été plusieurs fois cité par M. Pardessus, dans son *Cours de Droit commercial*.

Spécialement occupé d'affaires de prises, il défendit, devant le conseil des prises, les Américains sur lesquels tombaient particulièrement les décrets de Berlin et de Milan. Il publia dans cette défense plusieurs mémoires importans.

Pour lever les obstacles qui lui étaient opposés dans cette carrière, à défaut de titre régulier pour écrire devant le conseil, il acheta une charge d'avocat en cassation ; mais il se borna à exercer cette charge au conseil des prises. Croirait-on qu'un membre du conseil de discipline des avocats en cassation, qui craignait de l'avoir pour concurrent dans ces sortes d'affaires, parvint à exciter le conseil de l'Ordre à faire opposition à son admission? On alla consulter le grand-juge Regnier avant de le recevoir.

Pendant que M. Pichon était livré à sa nouvelle carrière, le duc d'Otrante, alors ministre de la police générale, qui avait pris intérêt à lui sur le rapport qui lui avait été fait de son procès devant le conseil, et qui connaissait ses opinions, convaincu de la nécessité impérieuse de la paix et des dangers imminens que courait la France par suite de ce que l'on appelait le *système continental*, le chargea de composer, pour mettre sous les yeux de l'Empereur, un mémoire sur *les effets et les conséquences des décrets de Berlin et de Milan*. Ce mémoire fut imprimé à trois exemplaires seulement, dont un fut remis à l'Empereur par le ministre. C'est dans ce moment et à la fin de 1809, que, sur la demande du

roi de Westphalie, qui était venu à Paris avec beaucoup d'autres souverains réunis à cette époque dans la capitale, sans aucun avis préalable de ce prince, M. Pichon fut appelé à son service comme conseiller d'Etat, et reçut un décret impérial qui l'autorisait à passer dans ce royaume, en conservant ses droits de citoyen français. Jérôme Bonaparte réparait par cet appel, autant qu'il était en lui, le tort qu'il avait fait à M. Pichon. Celui-ci resta au service de Westphalie trois ans. Il fut d'abord, et pendant un an, simple conseiller d'Etat dans la section des finances; ensuite directeur de la caisse d'amortissement; puis intendant général du Trésor, qui fut détaché pour lui du ministère des finances. Il fut, au conseil, dans une opposition constante avec M. de Bulow, qu'il trouva ministre des finances, et qu'on a vu depuis, en 1815, à Paris, comme ministre prussien, recueillir la part de la Prusse dans nos contributions de guerre. Cette opposition au ministre des finances le mit mal avec M. Siméon, qui soutenait fortement M. de Bulow, et cependant M. Siméon rendait justice à sa probité et à sa capacité.

En 1811, le roi de Westphalie, à l'exemple du roi de Naples, exigea que les Français à son service se naturalisassent. Les Français qui occupaient des postes importans s'y soumirent pour la plupart. M. Pichon déclara qu'il n'abjurerait point sa nationalité. Il porta, dans sa conduite à Cassel, toute la sévérité de ses opinions et la fermeté de son caractère, s'opposant aux mesures injustes et vexatoires, mais fortement attaché à l'intérêt de la France, et combattant tout ce qui pouvait en aliéner ou en refroidir le gouvernement. Résistant aux désirs du roi même pour les détournemens de fonds, et, à plus forte raison, aux sollicitations des courtisans et des favoris, qui, dans cette cour comme dans toutes, ne manquaient pas de prétextes pour chercher à mettre le Trésor à contribution, et qui regardent comme le premier devoir d'un ministre des finances de les enrichir, et comme la première qualité de savoir en trouver les moyens. Il ne se fit jamais illusion sur la solidité de notre domination en Allemagne. Dès l'année 1811, il vit manifestement que les excès du système continental et nos vexations amèneraient dans les opinions à notre égard une réaction qui devait nous être funeste.

En 1812, au commencement de l'expédition de Russie, sur une insinuation faite à l'Empereur à Dresde, le ministère westphalien, malgré l'opposition de M. Pichon, se décida à réduire la dette publique. N'ayant pu empêcher cette mesure, et ne voulant pas se charger de l'exécution, M. Pichon trouva des prétextes pour offrir sa démission au roi Jérôme à son retour de l'armée. Il se retira avant nos catastrophes, et rentra en France après avoir fait une excursion dans l'Allemagne septentrionale jusqu'à Hambourg et Berlin. Le roi de Westphalie, à son départ, le traita fort bien, et depuis voulut bien être parrain d'un de ses enfans.

En 1813, après son retour de Leipsig, l'Empereur, à une audience des Tuileries, l'ayant aperçu et étant venu à lui, lui reparla de ses affaires d'Amérique dont il avait l'esprit frappé. Il s'engagea entre lui et l'Empereur une discussion dans laquelle M. Pichon fit preuve de fermeté et de présence d'esprit, rendant à l'Empereur assertion pour assertion, et scandalisa fort par ses répliques les personnages qui entouraient l'Empereur.

Le 30 mars 1814, M. Pichon se trouvait comme capitaine dans la garde nationale (2e légion). La légion, réunie le matin sur la place Vendôme, était entourée d'officiers de ligne déguisés, qu'on se proposait de substituer aux capitaines en pied, pour faire sortir la garde nationale hors des

barrières. Le décret de la formation portait qu'elle était instituée pour maintenir l'ordre dans Paris. Plusieurs officiers s'étaient groupés pour se consulter, et se communiquaient leurs appréhensions et leurs dispositions. Les compagnies n'étaient que fort incomplètement armées : on leur distribua des armes, et des armes qui étaient dans le plus mauvais état. Nombre de gardes nationaux en manquaient. On décida qu'on se maintiendrait dans les termes du décret d'institution, et qu'on ne laisserait point usurper le commandement des compagnies par les officiers qui se présentaient.

On sait qu'il ne partit, en effet, que de faibles détachemens volontaires de diverses compagnies. Il y avait parmi les officiers une opinion fort arrêtée à cet égard; mais personne ne s'était exprimé plus hautement que M. Pichon, et ce ne fut pas sans avoir des altercations avec des impérialistes ardens.

M. Pichon embrassa la cause de la Restauration avec zèle, persuadé, disait-il, que, dans la position où se trouvait la France, les Bourbons pouvaient seuls la sauver du démembrement et des maux d'une succession d'Alexandre, que les généraux n'auraient pas mieux demandé que d'ouvrir (1).

Il publia, dès le mois de mai 1814, son ouvrage intitulé : *De l'Etat de la France sous la domination de Napoléon Bonaparte*, où, en s'efforçant de faire connaître les usurpations et les excès du gouvernement impérial et consulaire, en montrant l'esprit des institutions impériales, la prostitution et la servilité de ses conseils, il signalait à la monarchie restaurée les dangers qu'elle avait à éviter. M. Pichon put publier aussi promptement cet ouvrage au moyen de matériaux accumulés de longue main. Il publia en même temps une *Lettre d'un Français sur la Paix*, qui est une protestation vive et serrée contre les humiliations et les excès du traité de Paris de 1814.

Ces deux ouvrages le brouillèrent avec M. de Talleyrand, qui ne pouvait se dissimuler que c'était sur lui que portait toute la responsabilité des fautes et des excès du gouvernement impérial, soit envers la France, soit envers les étrangers. Il savait que telle était l'opinion de M. Pichon. Dès ce moment, il l'écarta de toute combinaison; mais il n'était pas en son pouvoir d'annuler un homme de son caractère. M. Pichon aurait pu et dû peut-être, comme justice envers le pays, s'en venger; il s'en abstint par convenance et par déférence envers un ancien chef. Le peu de gré que lui en a su M. de Talleyrand a montré qu'il avait eu tort. On savait que M. de Talleyrand ne faisait justice, dans son département, qu'à ceux qui lui faisaient peur; il y en eut des exemples frappans.

Le livre de M. Pichon étant considéré comme livre d'opposition, ne fut pas propre à lui concilier la nouvelle domination. D'autre part, il paraît que Napoléon avait été vivement affecté de cet ouvrage, et en avait gardé une rancune profonde à son auteur; en conséquence, M. Pichon se trouva du petit nombre d'hommes dont Napoléon, selon les rédacteurs de mémoires qui font parler le proscrit de Sainte-Hélène, paraissait s'être occupé sur son rocher d'exil. D'après l'un de ces écrivains, Napoléon aurait dit que M. Pichon lui aurait pris, dans sa mission des États Unis, des millions, et aurait reçu de lui dans les Cent Jours une mission secrète pour l'Angleterre. Les millions disparaissent devant le décret de destitution publié au Moniteur du 4 octobre 1807, et la mission secrète se réduit à la nécessité où a été M. Pichon de fuir d'après un avis de M. Regnault Saint-Jean d'Angely qui le prévint

(1) Voir nos diverses notices consacrées aux hautes notabilités impériales.

de prendre ses précautions, et au moyen d'un passeport qu'il eut pour l'Angleterre bien résolu à la quitter dès qu'il serait question de guerre, ce qu'il fit en mai 1815 Quelque danger qu'il courût, il n'hésita point à rentrer, et refusa d'aller à Gand où le gouvernement Anglais donnait à ces Français l'option d'aller. M Pichon, indépendamment des avis de M. Regnault, avait été informé que les hommes exaltés de sa compagnie qui, depuis firent partie des fédérés, menaçaient de lui faire un mauvais parti; cela ne l'avait point empêché d'aller au rendez-vous de la légion sur la place Vendôme, le 17 mars 1815.

Quant à la mission secrète, il n'en a jamais reçu; il vit, avant son départ, Fouché qui, depuis 1807, l'avait pris sous sa protection. Fouché lui dit qu'on envoyait à Londres deux Anglais considérables, un surtout, du parti de l'opposition, qui devaient travailler à nous rallier les membres influens de ce parti. Il lui nomma ces Anglais(1) et l'engagea à les seconder à Londres dans l'occasion. On désirait éviter la guerre; on ne permettrait pas à Bonaparte de la déclarer. Tel était la mission de ces agens; M. Pichon vit un des membres marquans de l'opposition, devenu depuis ministre sous le gouvernement de la réforme, et qui lui dit de suite que l'idée d'obtenir de l'Angleterre qu'elle s'abstînt était chimérique. M. Pichon le manda à Fouché qui a pu le dire à Napoléon.

Il est assez singulier que le gouvernement royal à Gand croyait que M. Pichon avait été envoyé par Fouché près du duc d'Orléans. M. Louis lui en fit le reproche au retour de Gand. Il n'avait jamais été question de rien de semblable entre M. Pichon et Fouché. M. Pichon se trouva à Richemond avec un Anglais venu de Paris, qui allait voir le duc; il évita à dessein de l'accompagner à cette visite à laquelle l'Anglais avait voulu le mener avec lui.

A la seconde rentrée du roi, le duc d'Otrante proposa à M. Pichon de faire partie d'une commission de censure qui devait être nommée sous la présidence de M. Royer Collard; mais celui-ci témoigna au ministre qu'il lui serait impossible d'accepter une pareille mission. Lors de l'organisation du Conseil-d'État, au mois d'août 1815, il fut nommé maître des requêtes au Conseil-d'État, comité du contentieux. En 1817, le maréchal Gouvion Saint-Cyr étant ministre de la marine, M. Portal, alors directeur des colonies, le fit envoyer aux deux îles de la Guadeloupe et de la Martinique, avec la qualité de *commissaire-inspecteur*. Dans cette mission occasionée par les désordres qui s'étaient glissés dans l'administration des colonies, depuis la reprise de possession en 1814 et 1815, il eut besoin de toute sa fermeté pour la remplir et pour exécuter ses instructions qui lui ordonnaient de prendre une connaissance approfondie de toutes les parties de l'administration, et notamment de celles confiées aux intendans. Cette mission qui lui fit beaucoup d'honneur dans le ministère de la marine, ne fut suivie pour lui d'aucune récompense, et, à son retour, il reprit son titre et sa place de maître des requêtes au conseil.

Cependant en 1818, un nouveau ministère s'étant organisé, M. de Serre, ministre de la justice de qui il n'était point connu, lui proposa la place de secrétaire général de son ministère; M. Pichon hésita quelques jours et accepta sur la promesse qu'à la première occasion il obtiendrait le titre de conseiller d'état. Il a rempli cette place pendant quinze mois. Il avait dans ses attributions spéciales, *le personnel et la division civile*. Pendant son service ordinaire au conseil, il a toujours été opposé aux réactions et aux opinions exagérées. Combien de personnages célèbres

(1) Lord Kinnaird, et le docteur Marshall.

depuis, dans des opinions bien opposées, ont marqué leur passage dans ce ministère par des destitutions au nom de la légitimité, par des idées outrées et antipathiques au pays sur les moyens d'en assurer la stabilité; combien de libéraux connus, très-connus, ont obtenu de lui, et par son intervention, des emplois pour eux et leurs protégés; et de quel retour l'en ont-ils payé?...

En 1820, M. Siméon, étant devenu ministre de l'intérieur, lui fit proposer la place de secrétaire général de ce ministère; M. Pichon mit à son acceptation des conditions; mais d'autres combinaisons survinrent et firent donner la place à M. Capelle, porté par M. le comte d'Artois.

M. Pichon avait successivement passé par les comités du contentieux, de législation et de marine. En 1821, M. de Serre voulut qu'il passât au comité de l'intérieur. Il était à craindre, avec la fermeté de ses opinions, qu'il ne trouvât plus d'un écueil dans ces comités où aboutissent une multitude d'affaires qui éveillent beaucoup de sollicitations et d'intérêts, ou bien qui tiennent de fort près à la direction politique du gouvernement, telles que la création par ordonnance, d'une foule de congrégations; cette multitude d'ordonnances d'administration locale et de sociétés anonymes qui, depuis quelques années, nous pleuvent de tous côtés. M. Pichon était particulièrement opposé à la facilité avec laquelle sont accordées les autorisations de ces dernières, et aux imperfections de leurs constitutions. Il combattit, avec la constance et la conviction que devait lui donner une longue résidence aux États-Unis, où règne tous les ans la fièvre jaune, le projet de loi qui a passé depuis sous le nom de *loi sanitaire*.

A l'avénement du ministère Villèle et Peyronnet, en 1822, M. Pichon fut mis en service extraordinaire; sa résistance à la loi sanitaire que M. Capelle, secrétaire général du ministère, si avant dans la confiance du parti qui prenait le pouvoir, son opposition aux tripotages trop fréquens auxquels donnent lieu les sociétés anonymes, furent la vraie cause de sa destitution. Il fut donc destitué à cause de sa couleur libérale; il le fut en compagnie de MM. Ramond et d'Argout.

Pendant qu'il a été admis au conseil, il s'est fait remarquer par des travaux opiniâtres et utiles, par son amour pour la justice, par la fermeté de sa discussion, et enfin par son attachement invariable aux principes conservateurs des libertés pour lesquelles la France a fait tant de sacrifices, et de la monarchie constitutionnelle. C'est sur son rapport que fut portée l'ordonnance du 4 janvier 1822, qui a rendu à la liberté indéfinie qu'elle avait eue depuis 1790, et que lui avait donnée une loi expresse de 1795, la pêche du hareng, qu'une ordonnance de 1816 avait limitée. Cette grande question qui divisait les pays au nord et les pays au sud de la Seine, fut discutée et approfondie de manière à entraîner l'assentiment unanime du conseil: depuis, on a vainement cherché à ébranler cette ordonnance qui, favorable à la liberté naturelle des riverains de la Manche, froissait pourtant une seule localité, Dieppe qui n'a cessé, sous diverses couleurs regnantes, de détruire cette liberté au profit de son monopole.

C'est une des questions économiques les plus importantes qui aient pu être soumise au Conseil-d'État. Elle avait jusque là été livrée à des opinions opposées qui avaient fait flotter les mesures de l'administration; ce rapport l'a irrévocablement fixée.

C'est encore sur le rapport de M. Pichon, ou d'après sa discussion, que quelques affaires d'appels de prises, présentant des questions politiques ou de droit mari-

time très-complexes, ont été vidées (notamment celle du *Giuseppino*), bâtiment algérien pris par nous, en vertu des décrets de Berlin, de Milan, quoique muni d'un passeport impérial, postérieur à ces décrets.

Sorti du service ordinaire, M. Pichon resta pourtant chargé de travaux importans pour les colonies, qui, pendant son service actif, lui avaient été envoyés. Il était notamment président d'une commission chargée de réviser la législation des douanes, spéciale aux colonies. Le ministère eut pourtant assez de pudeur ou de justice pour sentir ce qu'il y avait d'inique à jeter, sans retraite, hors de tout service, un homme qui en avait de si longs et de si importans. M. de Villèle lui dit que son intention était qu'il fût employé pour achever de compléter le temps de service requis pour la retraite.

En effet, en octobre 1822, M. de Clermont-Tonnerre, qui pourtant aurait pu lui garder rancune pour un rapport par lui fait au comité de l'intérieur, et qui tendait à rejeter les demandes formées par un de ses intimes amis, l'appela, lui proposa d'accepter auprès du ministère de la marine, du service pour examiner et traiter les affaires coloniales. M. Pichon accepta : il accepta, et ce fut un tort, pour un demi-traitement de conseiller-d'état; mettant pour condition qu'une décision royale lui garantirait l'admissibilité de ce service pour la liquidation de la pension. Il est resté jusqu'à la fin de 1828 dans cette position. C'est à lui qu'on doit le travail de l'ordonnance de 1826, qui a réglé sur de nouvelles bases le commerce extérieur des colonies, en changeant celles de l'arrêt du conseil du mois d'août 1784, qui n'allaient plus avec le temps.

Ce travail important lui prit six mois d'études opiniâtres. Le ministre de la marine l'ayant reçu, le renvoya à une commission présidée par M. Lainé, et où étaient quatre députés, et M. de Saint-Cricq, directeur-général des douanes. Une chose assez curieuse et inconnue, c'est que c'est le travail de M. Pichon, dont d'autres ont eu l'honneur, qui a fait créer le *Conseil supérieur du commerce des colonies*. M. de Villèle, excité par son beau-frère, M. Desbassyns, qui trouvait très-mauvais qu'on ne l'eût pas mis dans la commission, trouva étrange que le ministre de la *marine et des colonies* préparât, sans son aveu, un travail de cette importance. En conséquence, il l'évoqua au conseil supérieur du *commerce et des colonies*, qu'il fit créer exprès, où M. de Saint-Cricq, qui avait reconnu hautement le mérite du travail de M. Pichon, en fit le rapport.

L'ordonnance parut donc comme rendue sur le rapport du premier ministre; par là, le ministre de la marine cessa d'être chargé du commerce des colonies; aussi M de Clermont-Tonnerre quitta-t-il le ministère. M. de Chabrol lui succéda, et eut peu de déférence.

Une série d'autres commissions à laquelle M. Pichon ne prit part que pour la France, remania toute la législation civile et administrative des colonies, sous la direction de M. Desbassyns, à qui M. de Villèle les abandonnait. M. Pichon se borna à la première séance, à présenter des observations fondées sur l'expérience. quant au danger qu'il y avait à vouloir ainsi changer, de fond en comble, tout l'édifice des constitutions coloniales, dans tous les détails, et à les constituer absolument sur le patron de la métropole.

Le projet de loi de M. de Peyronnet *sur la piraterie*, donna lieu à M. de Chabrol de demander à M. Pichon un travail sur cette matière. M. Pichon le fit, il releva de graves défectuosités dans la loi proposée. Ce travail, dont il a couru des copies, a été sans cérémonie et seulement avec des changemens de distribution et de

rédaction, publié dans la *Revue française*, sans nom d'auteur.

M. Pichon cessa son service sous M. Hyde de Neuville, à la fin de 1828. Ce ministre, qui devait voter l'adresse des 221, trouva mauvais que M. Pichon se fût porté candidat de l'opposition libérale aux élections du 2e arrondissement de Paris.

Du reste, à cette époque, M. de Rayneval, qui avait de l'amitié pour lui, le rattacha à son ancienne carrière, en lui confiant l'examen de négociations pendantes avec Haïti. Un commissaire (M. Saint-Macary), ayant été envoyé à Paris par le gouvernement de cette île, M. Pichon fut nommé avec M. Esmangart pour traiter avec lui. Les deux commissaires préparèrent, avec celui d'Haïti, un projet d'*ultimatum* que M. Mollien, qui partait pour Haïti, fut chargé de porter au président Boyer, en annonçant que, s'il était accepté, on enverrait au Port-au-Prince des commissaires pour traiter définitivement.

Le président Boyer ayant donné une apparence d'acceptation, le gouvernement s'en contenta. On décida qu'on enverrait deux commissaires avec un projet de traité qui fut préparé, et l'on nomma M. Pichon et M. Esmangart. M. Esmangart refusa la mission, trouvant qu'on réduisait trop bas le chiffre des paiemens annuels, en intérêts et capital, à faire par Haïti. M. Pichon fut envoyé, et M. Mollien, consul-général au Port-au-Prince, lui fut adjoint. Il partit pour le Port-au-Prince, sur la corvette *la Pomone*, et arriva au mois de mars 1830.

Après six semaines de négociations, où le gouvernement haïtien revint sur son acceptation, les commissaires rompirent. M. Pichon revint en France, et arriva à Paris peu de jours avant la révolution de juillet. M. Saint-Macary, qui l'avait suivi de près, arriva en même temps que lui.

Les négociations ayant repris à Paris sous M. Molé, M. Pichon reçut l'autorisation de traiter avec le commissaire haïtien. Il résulta de cette dernière négociation un traité signé par M. Saint-Macary, avec l'autorisation de M. Sébastiani.

C'est à ce traité, que le président Boyer n'a point voulu ratifier, qu'a été substitué, en 1839, le traité de MM. Baudin et Las-Cases.

En 1830, M. Pichon remplit une vacance dans les présidences des colléges électoraux du 2e arrondissement; il présida la section centrale. Tout le bureau, dont M. Jouy était secrétaire, voulut faire voter des remercîmens pour la conduite honorable et impartiale de M. Pichon dans cette présidence, mais M. Pichon se refusa à cet honneur.

Pendant les négociations avec le commissaire haïtien, à Paris, en 1830, M. Molé ayant nommé une commission pour préparer les bases d'un arrangement avec les États-Unis pour les indemnités qu'ils poursuivaient depuis le renouvellement de la guerre maritime en 1802, et spécialement sous l'empire des décrets de Berlin et de Milan, à raison de captures de leurs bâtimens, M. Pichon fut nommé, par le ministre, membre et secrétaire de cette commission, où il eut pour collègues MM. Lainé, président; MM. B. Delessert, d'Audiffret, La Fayette (Georges) et Belley, députés. Son travail fut favorable à la réclamation, et le traité fut signé, dans le courant de 1831, par M. Sébastiani.

M. C. Périer, peu après son arrivée au ministère, offrit à M. Pichon la place d'intendant civil à Alger, que l'on voulait créer à la demande de M. le général Berthezène, commandant du corps d'occupation. M. Pichon refusa long-temps cette mission, qui le jetait dans un monde pour lui tout nouveau. Il eût préféré rentrer au conseil; et, en ayant été éliminé sous la restauration, à la demande de la congrégation, il avait peut-être des droits à cette réparation. M. de Broglie, qui était ministre du Conseil-d'Etat, n'en jugea point ainsi. Il finit

donc par accepter la place, très belle d'ailleurs, qui lui était offerte, et qu'il pouvait garder, en sacrifiant aussi, lui, aux principes que M. le maréchal Soult a introduits dans le gouvernement d'Alger. Ces principes n'étaient point ceux de Casimir Périer, qui voulait gouverner cette possession par la justice : c'est pour cela qu'il avait voulu l'enlever à la guerre et se l'attribuer. A peine Périer eut-il fermé les yeux, que M. Pichon fut destitué par M. Soult; et, depuis cette époque, il est resté sans emploi, livré au risque de ne pas avoir de retraite, faute de quelques mois de services dont on lui contestait l'admissibilité. Enfin, il vient de l'obtenir.

Depuis 1835, il a été admis à participer aux travaux et aux délibérations du conseil dans le comité des finances; c'est le cinquième comité du conseil dont il ait fait partie. La nouvelle ordonnance de M. Teste l'a éliminé de ce service, comme tous ceux des conseillers d'Etat en service extraordinaire qui n'ont pas d'emplois actifs. Ce travail, comme on sait, était gratuit. M. Pichon l'a suivi aussi assidûment que s'il eût été rétribué. S'y est-il rendu utile? C'est à la conscience de ses collègues à répondre.

Son dernier service actif a été celui de l'intendance civile d'Alger. Après sa destitution, il a publié, sous le titre d'*Alger sous la domination française,* une apologie de son administration. On a dit de ce livre que c'était *non seulement un bon ouvrage*, mais *encore une bonne action.*

M. Pichon est, en outre, auteur du *Manuel parlementaire*, traduit de Jefferson, publié en 1815 aux frais de la Chambre des Pairs.

CASTRES (PIERRE-MARIE-ALEXANDRE).

M. Castres (Pierre-Marie-Alexandre), officier de la Légion-d'Honneur, colonel, commandant militaire du palais des Tuileries, est né à Chalabre (Aude), le 29 juin 1782. Après avoir fait ses premières études à l'école de Sorèze, il se destina à l'architecture et remporta, à l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Toulouse, une médaille d'or pour un ouvrage d'architecture qu'elle avait mis au concours, et dont le sujet était *un arc triomphal à la gloire des armées françaises.*

M. Castres avait compris l'importance des études fortes, et voulait se faire recevoir à l'Ecole Polytechnique; mais, forcé de joindre les drapeaux, en juin 1804, il entra dans le 34e régiment d'infanterie de ligne. Le 21 août suivant il était simultanément nommé caporal et sergent, et deux mois plus tard (25 septembre) sous-lieutenant.

Le jeune Castres appela sur lui l'attention de Napoléon, en lui présentant un dessin réduit de l'arc triomphal qui lui avait mérité la médaille d'or à l'Académie de Toulouse.

Après s'être distingué à Austerlitz, où il fut blessé à la tête, M. Castres, nommé lieutenant le 13 janvier 1807, se fit remarquer à Jéna, où il fut de nouveau atteint d'un biscayen.

En 1809 il passa à l'armée d'Aragon et fut adjoint, en qualité de capitaine, à l'état-major du 3e corps, sous les ordres du maréchal Suchet. Il se trouva aux siéges de Saragosse, d'Astorga, de Ciudad-Rodrigo, d'Alméida, de Tarragone, de Sagonte et de Valence, où il appela sur lui l'attention de ses supérieurs, surtout à Tarragone (28 juin 1811), où il monta à l'assaut de la ville à la tête d'une colonne d'attaque. Il fut en outre cité à l'ordre de l'armée, le 30 juin 1813, et, en récompense de sa belle conduite, créé membre de la Légion-d'Honneur, le 22 juillet suivant.

En 1814, après la bataille de Toulouse, le capitaine Castres, ayant été nommé chef de bataillon, fut un des officiers

d'état-major de Suchet, désigné pour rentrer en Espagne et ramener les garnisons françaises qui étaient restées jusqu'à Valence. A son retour de cette mission, il fut conservé en activité dans le 58ᵉ, devenu plus tard le 62ᵉ.

Pendant les Cent Jours, M. Castres fut employé d'abord dans le corps d'armée chargé de combattre le duc d'Angoulême, et de là rentra à Beaune, où il fit partie de la réserve.

A l'organisation de 1816, il fut placé, en qualité de major, dans la légion des Pyrénées orientales, et passa, en cette qualité, en 1820, dans le 13ᵉ léger, auquel il est resté attaché jusqu'en 1831.

En 1830, le 13ᵉ faisait partie du camp de Saint-Omer, et ne vint à Paris qu'à la suite des événemens dont la capitale avait été le théâtre. M. Castres fut désigné avec son bataillon pour faire le service du Palais-Royal, et fut placé à l'hôtel Crussol sous les ordres immédiats des aides-de-camp de service du Roi. Il se trouva ainsi constamment chargé du commandement militaire du Palais-Royal dans les divers mouvemens qui éclatèrent dans Paris pendant les derniers mois de 1830 et les premiers de 1831.

Sa conduite, dans ces diverses circonstances, fut toute de dévoûment, mais en même temps loyale et franche : il en reçut la récompense par sa nomination à l'emploi en titre de commandant militaire du Palais-Royal, et plus tard des Tuileries; lorsque Louis-Philippe vint en prendre possession.

En septembre 1831, M. Castres fut nommé, à l'ancienneté (3ᵉ tour), à l'emploi de lieutenant colonel, et trois ans plus tard (20 juin 1834) à celui de colonel du 3ᵉ d'infanterie de ligne ; mais, dès le lendemain, il fut, par une nouvelle ordonnance, maintenu au commandement des Tuileries.

M. Castres commença, dès 1831, à réunir les gardes nationaux de service aux Tuileries avec les sous-officiers et soldats de son bataillon, et établit l'Ecole des Manœuvres, dite des Champs-Elysées, qui a lieu tous les ans, du mois de mai au mois de septembre, et a été d'une importance incontestable pour l'instruction militaire de la garde nationale.

M. Castres est considéré comme un des bons colonels manœuvriers de l'armée, et comme un officier d'un caractère franc et loyal. Il n'a point usé de sa position à la cour pour se pousser dans la carrière des honneurs : créé officier de la Légion-d'Honneur en 1814, il est encore officier, et n'a dû aucun de ses grades à la faveur.

Il est chevalier de Saint-Louis, de création de 1816.

TOURNEMNIE (Le Général Baron de).

Tournemine (*Le général, baron de*), né à Aurillac (Cantal), le 10 octobre 1788. M. de Tournemine entra, à l'âge de seize ans, comme simple canonnier au 4ᵉ régiment d'artillerie de marine, et se distingua à la prise de la frégate anglaise *La Proserpine*, et à celle des vaisseaux anglais capturés dans les mers du Nord.

En 1809, il entra dans l'artillerie de terre, passa en Italie, fut blessé au passage de la Piave, gagna successivement tous ses grades sur le champ de bataille, jusqu'à celui d'adjudant-major, et se trouva, en cette qualité, aux journées de Lutzen et de Bautzen, où il fut remarqué de ses chefs.

Après les affaires de Champ-Aubert, de Montmirail, de Château-Thierry et de Montereau, auxquelles il prit part, il fut fait par l'Empereur officier de la Légion-d'Honneur et commandant d'une batterie de la jeune garde. Il avait été atteint d'une balle à la cuisse à la bataille de Montereau.

Il fut du nombre des officiers favorable-

ment accueillis par les Bourbons, entra dans la garde royale, fut créé chevalier de Saint-Louis, promu, en 1820, au grade de lieutenant-colonel, et, en 1826, à celui de colonel. En 1830, il fit partie de l'escorte de Charles X.

Réduit d'abord à la non-activité par le licenciement de la garde royale, il fut rappelé sous les drapeaux en 1831, et chargé d'organiser le 11e d'artillerie. Il fut nommé, l'année suivante, commandeur de la Légion-d'Honneur.

Envoyé en Afrique en 1836, M. de Tournemine prit part aux diverses expéditions qui eurent lieu sous les ordres du maréchal Clausel, et, plus tard, à la deuxième expédition de Constantine, en qualité de chef d'état-major du maréchal Vallée. Il reçut en outre le commandement de chef de l'artillerie de la régence, après le départ de M. de Caraman.

Pendant son séjour en Afrique, M. de Tournemine fut mis trois fois à l'ordre du jour de l'armée, et nommé maréchal-de-camp à la suite de la prise de Constantine. A son retour en France, il fut fait commandant de l'Ecole d'Artillerie de Douai, fonctions qu'il remplit encore aujourd'hui.

PIERQUIN DE GEMBLOUX (CLAUDE-CHARLES).

En parcourant la liste des hommes d'érudition et de labeur, qui n'ont point encore pris place dans les rangs de l'Institut (section des sciences), nous avons été frappés du nombre considérable d'ouvrages sortis de la plume de M. Pierquin de Gembloux, inspecteur de l'académie de Bourges, docteur en médecine, ancien médecin de l'hospice de la Charité à Montpellier, et membre de plusieurs académies françaises ou étrangères (1); nous avons dès-lors cru remplir un devoir en mettant en lumière cet écrivain, vraiment savant, qui, tout entier à ses travaux scientifiques, demeure étranger à l'intrigue, et en quelque sorte oublié des bruyantes célébrités du jour, parce qu'il ne vient point se mêler à la foule de ces hommes *habiles* à exploiter la renommée plus encore qu'à la mériter.

M. *Claude-Charles* PIERQUIN DE GEMBLOUX, fils d'un ancien intendant militaire (1), est né le 26 décembre 1798; il fut élevé au lycée de Paris, sous la direction d'un homme (l'abbé Eliçagaray) qui se faisait distinguer alors par son amour pour la jeunesse, et par la direction régulière qu'il donnait à l'établissement confié à ses soins, et qui depuis, sous l'influence des exagérations ultramontaines, acquit une si fâcheuse célébrité.

Le jeune Pierquin se fit remarquer parmi

(1) M. Pierquin de Gembloux est membre de l'Académie Royale de Médecine de Madrid, de la Société Royale des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse, de la Société Royale de Médecine de Marseille, de la Société Royale pour l'encouragement des Sciences, des Lettres et des Arts d'Arras, de la Société Vaudoise des Sciences Médicales, séante à Moudon (Suisse), de l'Académie Royale des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon, de la Société de Statistique des Bouches-du-Rhône, de la Société de Statistique Universelle, de la Société des Sciences Médicales et Naturelles de Bruxelles, de la Société des Sciences, Agriculture et Arts du Bas-Rhin, séante à Strasbourg, de la Société de Médecine du département du Gard, séante à Nismes, de la Société Medico-Pratique de Paris, de la Société de Médecine-Pratique de Montpellier, de l'Athénée de Médecine et du Cercle Chirurgical de la même ville, de l'Athénée des Sciences, des Lettres et des Arts de Paris, de la société de Médecine de Louvain, de Lyon, de la Société Phrénologique de Paris, de l'Institut Historique, de la Société Royale des Antiquaires du Nord, de la Société Royale des Antiquaires de France, de la Société de l'Histoire de France, de l'Institut des Langues, de la Société des Sciences, Lettres et Arts d'Anvers, de la Société Philotechnique, de la Société Royale des Sciences, Arts, Belles-Lettres et Agriculture de Saint-Quentin, de la Société Royale Académique de Savoie, de l'Académie royale des Sciences, Agriculture, Arts et Belles-Lettres d'Aix, de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or, de la Société de Statistique d'Histoire et Antiquités du département du Cher, de la Société des Sciences et des Lettres de Blois, de l'Athénée des Sciences, des Lettres et des Arts de Paris, de la Société d'Agriculture du département de l'Isère, correspondant du Comité des Chartes, Chroniques et Inscriptions, de celui des Arts et Monumens près le ministère de l'Instruction Publique, etc.

(1) M. Pierquin de Gembloux est petit-fils du lieutenant-général de ce nom, tué à la bataille de Lannoy les-Lille, neveu du chanoine de Saint-Denis de ce nom, qui fut aumônier du roi Louis et protonotaire apostolique. Il est allié à la famille de Louis-Philippe par madame de Montesson, avec laquelle l'épouse de son père, mademoiselle Brunet de la Grange, partagea une succession considérable peu de temps avant la révolution.

ses condisciples par son amour de l'étude et par une assiduité au travail qui ne s'est jamais démentie depuis.

En 1815, il épousa le parti de Napoléon, se fédéra, et partit comme volontaire. Il vota en faveur de l'acte additionnel, et se prononça pour l'exclusion perpétuelle des Bourbons.

La conduite militaire de M. Pierquin attira sur lui l'attention du général Forestier, commandant de la citadelle de Montpellier, et du lieutenant-général Gilly, qui le nomma provisoirement, en sa qualité de commissaire extraordinaire, membre de la Légion-d'Honneur, *en récompense des services qu'il avait rendus à la ville de Montpellier, en contribuant à comprimer l'insurrection du Midi, et à paralyser les tentatives des insurgés pour s'emparer de la citadelle de cette ville, et en combattant les brigands organisés par M. de Montcalm.*

La seconde rentrée des Bourbons annihila la faveur accordée par le général Gilly à M. Pierquin qui, dès ce moment, se livra à la carrière de l'enseignement, et fut admis, en qualité de maître d'étude d'abord et ensuite de régent, au collége de Valence (Drôme).

En 1817, il fut emprisonné et condamné correctionnellement comme auteur d'une chanson politique intitulée *la Télémaque*. Ayant fait appel de ce jugement, M. Pierquin fut acquitté *comme n'en étant pas l'auteur* (1); mais il n'en fut pas moins destitué de ses fonctions dans l'université. Dès lors il se livra avec ardeur aux études médicales, fut reçu docteur, et ne tarda pas à être attaché à l'hospice de la Charité à Montpellier, en qualité de médecin; mais désireux de se livrer aux travaux de cabinet, il abandonna ses fonctions et vint s'établir à Paris, où, perfectionnant son éducation historique et archéologique, il ne tarda point à prendre rang parmi les écrivains les plus laborieux et les plus érudits de notre époque.

En 1830, M. Pierquin combattit encore pour la cause de la liberté. Dès les premiers coups de feu, il servait tour-à-tour comme soldat, comme officier, comme médecin, ainsi que l'attestent les nombreux certificats qu'il présenta à la commission des récompenses nationales, qui le porta sur la première liste des décorés de juillet, et sollicita pour lui sa réintégration sur les cadres de l'université, en qualité d'inspecteur d'académie, fonctions qui lui furent confiées dans l'académie de Grenoble vers le mois de décembre 1830. Avant cette époque, il avait été nommé membre de la commission des condamnés politiques.

Avant son départ pour Grenoble, M. Pierquin, que madame de Genlis avait honoré d'une affectueuse et tendre amitié, prononça sur la tombe de cette femme célèbre le seul discours (1) par lequel un hommage public fut payé à la mémoire de *l'instituteur* du nouveau roi. Sans entrer dans l'appréciation de toutes les pensées de ce discours, nous devons dire qu'il fut généralement apprécié.

En 1820, M. Pierquin avait sollicité, mais vainement, du gouvernement l'honneur d'aller étudier, à la Vera-Cruz, une fièvre qui menaçait nos ports, et qu'il put observer plus tard à Barcelone. Animé du même esprit d'investigation et de philantropie, il ne recula point devant le terrible choléra, et, après avoir obtenu un congé, il alla se familiariser avec lui à Bruxelles, à Anvers, et fit servir sa tournée inspectorale à l'étudier de nouveau, principalement à Marseille et à Avignon; et

(1) M. Quintana, ex-président de la Cour des comptes de Madrid, et proscrit, fut arrêté pour ce même fait, et condamné à un an de prison, quoiqu'il fût avéré qu'il ne parlât pas un mot de français; nous croyons pouvoir affirmer en dépit de l'axiome: *res judicata bene judicata*, que l'auteur réel de *Télémaque* n'était autre que M. Pierquin de Gembloux.

(1) Le Moniteur de l'époque reproduisit un discours de M. Lemaire. Mais ce discours n'avait point été prononcé.

lorsqu'un lazareth fut établi à Grenoble, il offrit au ministre de l'intérieur de se renfermer gratuitement auprès des malades.

Comme antiquaire et numismate, M. Pierquin se livra à des études profondes et sérieuses; il a réellement enrichi la science de découvertes importantes, et nous répéterons, avec le secrétaire de la commission d'Antiquités de la Côte d'Or, que « la méthode nouvelle et profonde avec laquelle il traite l'archéologie est appelée à répandre une nouvelle lumière sur cette science. » Il eût pu se livrer à des fouilles intéressantes et visiter les ruines de Carthage qu'il proposait d'explorer à ses frais, si le ministre de l'instruction publique eût consenti à lui accorder un congé suffisant; mais les traditions universitaires sont là, avec leur rigorisme absolu, et M. Pierquin a dû renoncer, quant à présent du moins, à un voyage qui eût pu être d'un avantage d'autant plus grand pour la science, que M. Pierquin n'a jamais été avare de ses richesses, et que nous l'avons vu successivement offrir au comité historique de la langue et de la littérature françaises la collection de tous les manuscrits qu'il a recueillis sur les différens dialectes populaires de la France, au ministre du commerce d'abandonner son riche médailler pour réparer autant qu'il serait en lui les pertes entraînées par le vol des médailles dont la Bibliothèque royale avait été victime, et enfin adresser au comité historique des chartes, chroniques et inscriptions, tous les matériaux qu'il avait recueillis dans le but de publier une *Paléographie nationale*. C'est à ses frais aussi qu'il a fait frapper une magnifique médaille en l'honneur de Jeanne de Valois, dont il a écrit l'histoire.

En 1838, M. Pierquin fut appelé de l'académie de Besançon à celle de Bourges; mais il n'a reçu encore jusqu'à ce jour aucune faveur universitaire, pas même la croix d'honneur, qu'il avait portée pendant trois mois à sa boutonnière, en 1815. Nous serons justes en reconnaissant que le tort en est à M. Pierquin, qui hante peu les antichambres des passagères *excellences*, et encore moins sans doute de l'inamovible M. Delbecque (voir sa notice).

Nous terminerons cet article par un relevé des travaux scientifiques et littéraires de M. Pierquin, que nous empruntons à une brochure publiée il y a peu de jours à Bourges, et dans laquelle sont relatés les travaux *manuscrits* de ce savant. Leur nombre et leur importance ne nous ont pas permis de nous livrer à une étude d'appréciation; nous nous bornerons à dire qu'ils ont mérité à M. Pierquin l'appréciation et les éloges des journaux et des hommes spéciaux les plus célèbres.

HISTOIRE.

1. Histoire de Jeanne de Valois, reine de France, in-4. de 500 pages. Bourges, 1840, avec 15 planch. — 2. Histoire des Gaulois avant l'invasion romaine (non imprimée encore). — 3. Histoire de La Châtre et de son arrondissement, in-8. Bourges, 1840. — 4. Notices historiques, archéologiques et philologiques sur Bourges et le département du Cher, in-4. — 5. Histoire de la Guimbarde, in-8. Bourges, 1840. — 6. Réflexions archéologiques et numismatiques sur le Bonnet de la Liberté et le Coq Gaulois, in-8. Bourges, 1840. — 7. Dissertation sur les Kuba des Bituriges-Kubi, in-8. Bourges, 1840. — 8. Histoire de l'instruction primaire (dans le journal *l'Instituteur*), 1833. — 9. Histoire de Nevers avant la domination romaine. Nevers, 1839. — 10. Histoire du Mont-Beuvray, in-8. Nevers, 1839. — 11. Histoire de La Motte-Feuilly, in-8. Bourges, 1840. — 12. Histoire de Château-Chinon et de son arrondissement, M. S. — 13. Histoire de Carré-les-Tombes, M. S. — 14. Sur la présence des Arabes sur les bords de la Loire, M. S. — 15. Résumé de l'Histoire des Maures (*Courrier des Théâtres*), 1829. — 16. De l'Idolâtrie chez les Barbares (*Journal Polymathique de Montpellier*), 1823. — 17. De l'Etat de la Médecine et des Médecins chez les Sauvages (*ibid*), id.

BIOGRAPHIE.

1. Discours prononcé sur la tombe de madame de Genlis, in-8. Paris, 1831. — 2. Notice nécrologique sur J.-B. Laborie, in-8. Montpellier, 1822. — 3. Biographie du département de l'Aveyron, statistique morale de la France, M. S. — 4. Biographie du département de la Haute-Garonne, statistique morale de la France, M. S. — 5. Biographie universelle des contemporains (médecins, naturalistes, antiquaires, poëtes étrangers, etc.) (Biog. des vivans de Michaud) 1816-1819. — 6. La France Savante et Littéraire de Quérard (*Bibliographie médicale, archéologique et littéraire*). — 7. Notice nécrologique sur Pierre Coze

(*Observateur des Sciences médicales*), 1821. — 8. Notice nécrologique sur Pierre Franck (*ibid*), id.

ARCHÉOLOGIE.

1. Sur une inscription gothique trouvée à Balaruc-les-Dames, in-8. Montpellier, 1822. — 2. Sur les antiquités du département de l'Hérault, in-8. Montpellier, 1823. — 3. Antiquités de Grenoble, in-8. Grenoble, 1835. — 4. Lettre à M. Maurice Ardant sur la chiche de Limoges, in-8. Bourges, 1840. — 5. Antiquités de Gap, in-8. Grenoble, 1837, — 6. Sur la Mythologie du département de l'Isère, in-8. Grenoble, 1837. — 7. Sur un Monument de théologie arithmétique, in-8. Grenoble, 1837. — 8. Sur une Inscription romaine inédite, trouvée à Carthage, in-8. Bourges, 1839. — 9. Antiquités d'Autun, in-8. Nevers, 1839. — 10. Sur une Inscription grecque inédite, trouvée à Marseille, in-8. Bourges, 1839. — 11. Antiquités chrétiennes du Nivernais, in-8. Nevers, 1839. — 12. Sur un Sarcophage gallo-romain, orné de bas-reliefs, in-8. Châteauroux, 1839. — 13. Sur une Pyramide viaire des Gaulois, avec inscription celtique (Académie de Dijon), M. S. — 14. Sur la Paléographie gauloise, id. — 15. Sur les Comédiens d'Asie du Delta celtique, id. — 16. Sur la Géographie du Delta celtique, id. — 17. Sur l'Art dramatique chez les Allobroges, id. — 18. Recueil des Inscriptions grecques et romaines du département de l'Isère, id. — 19. Sur quelques erreurs commises dans l'explication de certains monumens paléographiques du Delta celtique, id. — 20. Sur le Taurobole de Valence, id. — 21. Statistique de l'Hérault (*partie Antiquité*). — 22. Antiquités du département de l'Hérault (*Journal Philedotographique de Montpellier*), 1822. — 23. Antiquités de Vésone (*ibid*), id.

NUMISMATIQUE.

1. Histoire Monétaire et Philologique du Berri, in-4. de 500 pages. Bourges, 1840, 17 planches. — 2. Sur une Médaille grecque inédite, de Cos, représentant Esculape I, in-8. Marseille, 1823, avec gravure. — 3. Nouvelle attribution d'une Médaille gauloise du Cabinet du roi, M. S. — 4. Sur la Paléographie et la Numismatique en langue vulgaire, id, — 5. Traité de la Numismatique gauloise, id.

PHILOLOGIE.

1. Réflexions physiologiques et philologiques sur l'unité de l'espèce humaine, adressées au colonel Bory de Saint-Vincent, M. S. — 2. Sur les différentes dénominations de l'Angleterre, in-8. Bourges, 1840. — 3. Des Patois, de l'utilité de leur étude et de leur bibliographie, in-8. Bourges, 1840. — 4. Langatlas topographique, chronologique et bibliographique de la France, de la Belgique et de la Suisse romande, *in-plano* de 20 feuilles, M. S. — 5. Histoire littéraire de la France, id. — 6. L'Origine de la Langue basque, ramenée au onzième siècle (*France Littéraire*, octobre 1835). — 7. Traduction annotée de l'ouvrage de G. de Humboldt sur la langue basque, précédée d'un discours préliminaire, M. S. — 8. Histoire de la langue romaine, id. — 9. Sur les différens noms portés par la rivière Isère, in-8. Bourges, 1839. — 10. Sur les traces laissées par le phénicien, le punique, le grec et l'arabe, dans les dialectes vulgaires du Dauphiné, M. S. — 11. Inductions philologiques sur la patrie de Quintus-Curtius-Rufus, id. — 12. Histoire philologique de la Monnaie. — 13. Essai sur la Langue et la Littérature morvandèles, id. — 14. Romancero du midi de la France, id. — 15. Poésies romanes de saint François d'Assises, traduction en regard, suivie de notes, d'un glossaire, et précédée de la vie de ce saint troubadour, d'après Barthélemy de Pise, saint Bonaventure, le P. Chalippe, etc., 1 vol. in-4., id. — 16. Vocabulaire français à étymologie immédiate, id. — 17. Philologie médicale (*Revue médicale de Bruxelles*), 1829.

LITTÉRATURE ET PÉDAGOGIE.

1. Délassement de l'Iatrique, in-18. Paris, 1818. — 2. Héroïde à Belle et Bonne, in-8. Strasbourg. 1820. — 3. Nouvelles poésies, in-18. Bruxelles, 1828. — 4. Poèmes et Poésies, précédés d'un Discours sur la littérature hébraïque, in-8. Bruxelles, 1829. — 5. Les Livres Saints, poème didactique, en deux chants, in-8. Grenoble, 1835. — 6. Essai sur l'orthophonie, ou les organes vocaux dans leurs rapports avec la production de la parole, M. S. — 7. Tableau d'Orthologie française, à l'usage des personnes qui s'occupent de lecture expressive, in-plano. Bourges, 1839. — 8. Petit Livre pour les petits enfans, in-18. Bourges, 1840. — 9. Poésies françaises inédites du P. Bougeant, jésuite, in-32. Bourges, 1839. — 10. La Bible Poétique, ou Choix des meilleurs traductions en vers des plus beaux passages de la Bible, in-18. Bourges, 1840. — 11. Macédoine pour les colléges, ou Choix des meilleures Poésies françaises, adaptées aux différentes périodes de la vie scholastique, in-18, M. S. — 12. Essai sur l'Harmonie imitative de la langue française, id.

SÉMÉIOTIQUE. — MÉDECINE-PRATIQUE. — ANATOMIE-PATHOLOGIQUE.

1. Coup-d'œil sur la Grammatoscopie, in-8. Marseille, 1824. — 2. Séméiotique des empoisonnemens (*Observ. des scien. médic.*), 1823. — 3. Recherches sur l'Hemacélinose, in-4. Montpellier, 1821 (1). — 4. Mémoires et Observations sur la Fièvre Jaune d'Europe, in-8. Montpellier, 1822. — 5. Topographie médico-morale du département de l'Hérault. M. S. — 6. Essai physiologique sur la pathologie des yeux. M. S. — 7. Réflexions physiologiques sur le sommeil des plantes, in-8. Bourges, 1839, et Châteauroux, deuxième édition, même année. — 8. Arejula, fièvre jaune (traduction annotée). M. S. — 9. Ivresse périodique involontaire (*Journal des Progrès*), 1829. — 10. Chute spontanée des papilles conoïdes de la langue (*ibid.*), id. — 11. Observation de dysphagie paralytique (*ibid.*), id. — 12. Monomanie homicide (*ibid.*), id. — 13. Ossification et Eburnation de la cornée transparente (*ibid.*), id. — 14. Vénénicide par les champignons (*ibid.*). id. — 15. Peliosis du professeur Alibert (*ibid.*), id. — 16. Hoquet qui a duré plus de quatre ans (*ibid.*), id. — 17. Observations de rétention des matières fécales (*ibid.*), id. — 18. Mémoire sur une maladie albu-

(1) Alibert n'a connu cette maladie que par cette monographie (V. l'article Péliose dans la monographie des Dermatoses in-4°, et dans le Traité des Maladies de la peau, in-folio).

mineuse (*Revue médicale de Bruxelles*), 1829. — 19. Rhumatisme guéri par l'apparition anticipée des règles (*Annales cliniques de Montpellier*), 1821. — 20. Laideur périodique (*ibid.*), id. — 21. Reflexions philosophiques sur l'homme et les animaux (*ibid.*) id. — 21. Observations sur la vaccine (*ibid.*) id. — 22. Observations sur l'endurcissement du tissu cellulaire (*ibid.*), id. — 23. Observation d'une affection vénerienne dégénérée (*Observateur des sciences médicales*), 1823. — 24. Fascicule d'observations sur l'Hémacélinose (*ibid.*), id. — 25. Lettre à M. le docteur Golfin sur le *Morbus Maculosus Hæmorrhagicus Werlhofii* (ibid.), 1823. — 26. Propositions aphoristiques sur l'Hémacéliuose (*ibid.*) id. — 27. Coup-d'œil sur l'Apoplexie, in-4 (*thèse*), 1821 — 28. Réflexions sur la Rage, in 4 (*thèse*), 1820. — 29. Coup-d'œil sur les Devoirs du médecin auprès de la femme enceinte (*thèse*). 1821 — 30. Réflexions sur la Lèpre, in-4 (*thèse*), 1821. — 31. Sur la Fièvre bilieuse, in-4 (*thèse*). 1822. — 32. Sur la Fièvre Jaune, in-8 (*thèse*), 1823. — 33. Du Choléra-Morbus épidémique, in-8. Grenoble, 1832 (1). — 34. Plan d'un Journal central des Sciences naturelles et médicales. M. S. — 35. Mémoires et Observations sur la Nymphomanie. M. S.

CHIRURGIE.

1. Traité des plaies, de John Bell. M. S. — 2. Mémoire sur les déviations congéniales du Rectum (*Journal des Progrès, des Sciences et Institutions médicales*), 1830. — 3. Mémoire sur une fracture particulière du condyle interne de l'humérus (*Annales cliniques de Montpellier*), 1821. — 4. Fracture d'un pariétal avec perte de substance cérébrale (*ibid*), 1821.

HYGIÈNE. — THÉRAPEUTIQUE. — MEDECINE LÉGALE.

1. Histoire médicale et philosophique des femmes, M. S. — 2. Réflexions sur la théorie de la grêle (*Revue de l'Indre*), 1839. — 3. Lettre sur l'éducation de la première enfance (*Courrier des Théâtres*), 1828. — 4. Lequel vaut le mieux de manger assis ou couché (Trilhy, Grenoble), 1834. — 5. Mémorial Pharmaceutique du Médecin patricien, in-32. Paris, 1829 (1). — 6. Des Bains et Douches de vapeur, in-8. Montpellier, 1825. — 7. Tableaux (IV) synoptiques des eaux minérales de France, in-plano. Paris, 1829. — 8. Manuel pratique des eaux thermales de Balaruc-les-Bains, M. S. — 9. Mémoire sur le seul moyen de prévenir et de guérir l'apoplexie, id. — 9. Observations pratiques sur de nouveaux modes d'emploi de la digitale pourprée, etc., M. S. — 10. Des Flueurs blanches et de leur véritable traitement (présenté à l'Institut depuis 1829), 1829. — 11. Formulaire des Dames, M. S. — 12. Formulaire des Pauvres, id. — 13. Fièvres intermittentes guéries par le charbon végétal (*Journal des Progrès, des Sciences et Institutions médicales*) (2), 1828. — 14. Affections vermineuses guéries par un nouveau remède (*ibid*) (3), id. — 13. Réflexions sur l'ivresse nautique (*ibid*), id. (1). — 16. Note sur l'emploi du Piper Cubeba contre la gonorrhée (*Nouvelles Annales cliniques de Montpellier*) (2), 1822. — 17. Analyse de quelques recherches sur l'Iode (*Observat. des Sciences médic.*), 1823. — 18. Sur la Méthode fumigatoire (*ibid*), 1823. — 19. Sur un nouveau réactif de l'Iode (*ibid*), 1823. — 20. Réflexions sur la déglutition de l'air (*Journal général de médecine*), 1828. — 21. Essai sur le Génie intermittent, et sa therapeutique spéciale, in-8 (*thèse*), 1822. — 22. De la Diète et de ses inconvéniens (*Le Gastronome*), 1827. — 23. De la tisane animalisée (*ibid*). — 24. De l'utilité des Etables à vaches dans la phthisie pulmonaire. M. S. — 25. Traité de la folie des animaux dans ses rapports avec celle de l'homme et les législations actuelles, précédé d'un discours sur l'*Encyclopédie de la folie*, suivi d'un *Essai sur l'art de produire la folie à volonté*, revu par Georges et Fredéric Cuvier, Magendie, Schnell, Mathey, Huzard, etc., 2 vol. in-8. Paris, 1839. — 25. Réflexions philosophiques et médico-légales sur les maladies intellectuelles du sommeil, in-8. Paris, 1829 (2e édition) (3). — 26. Traité de la folie de l'homme, dans ses rapports avec nos législations actuelles, revu par Merlin de Douai, 2 vol. in-8. M. S. — 27. Biographie des aliénés, ou Clinique mentale, 1 vol. in-8. M. S. — 28. Ætiologie des maladies mentales : Hygiène : Gymnastique de l'intelligence et Thérapeutique de la Folie, 1 vol. M. S. — 29. Biographie générale de la pensée malade, 1 vol. M. S. — 30. De l'influence de la pensée sur la matière animée et réciproquement, 2 vol. M. S. — 31. Idéologie normale dans tous les êtres organisés, 1 vol. in-8. M. S. (2). — 32. Réflexions sur un cas d'Hermaphrodisme et d'Hypospadias, in-8. Montpellier, 1823 (4). — 33. Consultation médico-legale sur deux empoisonnemens par l'acide prussique, in-8. Montpellier, 1823. — 34. De l'Arithmetique politique de la Folie, in-8. Paris, 1831 (1). — 35. Recherches sur les lois et les causes de la mortalité avant la naissance, en France et en Prusse. M. S. — 36. Atlas médico-légal des maladies de l'esprit chez l'homme et chez les animaux. *id.* — 37. Mémoire sur une Gibbosite antérieure simulée. *id.* — 38. Traité de la police de l'art de guérir. *id.* — 39. Considérations sur l'état de la police médicale dans le royaume Néerlandais (*Journal des Progrès et des Institutions médicales*), 1829. — 40. Réflexions sur la Combustion spontanée dans les trois règnes (*ibid.*) id. — 41. Reflexions sur l'incombustibilité humaine. M. S. — 42. Recherches sur la population (*Observ. des Sciences médic.*), 1822. — 43. Sur la Police médicale du docteur Sainte-Marie (*ibid.*) id. — 44. Réflexions médico-politiques sur l'article 368 du Code Pénal. M. S. — 45. Réflexions médico-politiques sur les articles 319 et 320 du Code Pénal, 1382 et

(1) Ouvrage réimprimé en entier dans l'excellente Pharmacopée Générale de JOURDAN. Les autres formulaires le citent souvent.

(2) Nouveaux remèdes.

(3) Nouvelle théorie du mal de Mer, et nouveaux remèdes.

(1) C'est le premier article publié en France, et le second en Europe, sur ce remède. Ce n'est donc pas M. Delpech qui a introduit cette substance dans la pratique, mais bien M. Pierquin de Gembloux.

(2) C'est un traité complet de toutes les maladies de l'esprit et des délires qui attaquent l'homme pendant le sommeil. L'auteur en admet un grand nombre d'espèces, dont plusieurs ont été saisies avec beaucoup de profondeur. (FRIEDREICH, Magazin fur Philosophische, etc, 1839, p. 154 à 158, etc.)

(3) 12 vol. sous le titre d'Encyclopédie de la folie paraîtront successivement. Les deux premiers ont déjà paru.

(4) Depuis la publication de cette classification, M. Pierquin en a publié une nouvelle, dit le docteur Marc. Nous renvoyons nos lecteurs au savant Mémoire de ce médecin. (Dict. de Médecine, t. xi, p. 70.) Velpeau, élém. de Tokologie. Dugès, etc.

1383 du Code Civil. *id.* — 46. Toxicologie humaine. *id.* — 47. Séméiotique des empoisonnemens (*Obs. des Sciences médic.*), 1823. — 48. Toxicologie vétérinaire. M. S. — 49. Toxicologie publique. *id.* — 50. Tableau synoptique de Toxicologie humaine, in-plano. Montpellier, 1824, et Paris, 1829. — 51. De la Peine de Mort et de son influence sur la Santé publique, in-8. Paris, 1831 (1). — 52. Rapport à M. de Vatisménil sur la nécessité d'établir une chaire de Médecine-légale dans les Ecoles de droit. M. S., 1828. — 53. Plan d'un Journal de Médecine-légale, d'Hygiène publique et de Police médicinale. M. S. — 54. Pathologie médico-légale du Fœtus. *id.*

ANATOMIE-PATOLOGIQUE.

1. Essai d'un cours d'anatomie pathologique. M. S. — 2. Foie, calculs hépatiques, fungus hœmathodes, cancer, tubercules. (*Journal des Progrès des Sciences et Institutions Medicales.*) 1828. 3. — Hernie ombilicale (*ibid*). 1828. — 4. *Phlegmasia alba dolens* (*ibid.*) *id.* — 5. Mémoire et observations sur l'Éléphantiasis des Arabes (*ibid.*) id. 6. — Anévrysme des quatre cavités du cœur (*ibid.*) id. — 7. Anatomie pathologie (*ibid.*) id. — 8. Hernie du cerveau, expériences idéologiques (*ibid.*) id — 9. Vers intestinaux, symptômes d'affection cérébrale, etc.; mort (*ibid*) id.

BLANDIN (PIERRE-PHILIPPE).

Nous avions lu dans la *Quotidienne* du 8 mai 1839 :

« Il existe à Paris un établissement qu'on ne saurait trop encourager, c'est l'*OEuvre du concours d'amélioration sociale*, 6, rue de Sèvres, qui, avec les moyens mis à sa disposition, prévient les besoins des familles, ou met un terme à leur malheur en procurant *gratuitement des emplois* et du *travail* à ceux qui lui en paraissent dignes. L'OEuvre compte à peine trois ans d'existence, et déjà elle a placé plus de trois cents personnes de toutes conditions, et une quarantaine d'enfans en apprentissage, etc. La fondation de cette OEuvre est due à la philanthropie de M. Blandin jeune, qui lui donne tout son temps, tous ses soins, et qui lui consacre généreusement une partie de son patrimoine, etc... »

La même feuille avait déjà dit, numéro du 28 septembre 1838 :

« ... On ne saurait trop louer le zèle de MM. les ducs de Montmorency et Doudeauville, présidens de cette OEuvre ; toutes leurs pensées, tous leurs instans, sont consacrés au soulagement des malheureux. Le conseil supérieur d'administration se compose de toutes les illustrations de la France... »

(1) Cet ouvrage a valu à son auteur une *médaille d'honneur*, votée par la *Société de statistique des Bouches-du-Rhône*.

Les opinions émises par un journal aussi grave que l'est *la Quotidienne* nous décidèrent à rechercher ce qu'avait pu être le fondateur-directeur de l'association philantropique dont il est question, et voici les détails qu'il nous a été possible de recueillir.

M. *Pierre-Philippe* BLANDIN est né à Saint-Pol-de-Léon, département du Finistère, le 2 messidor an 3 (20 juin 1795).

Dès son bas-âge, tout en lui annonçait une destinée à part. Il avait à peine atteint sa cinquième année, lorsqu'il perdit les auteurs de ses jours, qui le laissèrent à un tuteur dont le tempérament délabré rendait le caractère difficile. Cet homme se maria, et eut des enfans qu'il confia aux soins et à la garde du jeune Blandin. Celui-ci eut à supporter dès lors les tracasseries des bambins et la brutalité de leur père. A la mort de ce dernier, sa veuve songea à tirer parti de l'intelligence du jeune orphelin. Elle l'employa dans son commerce, lui défendit toute sortie; et, afin de l'enlever à toute distraction à ses occupations mercenaires, elle ne cessa de lui arracher des mains les livres, les plumes, les crayons, les compas que lui procurait le zèle bienveillant d'un employé de la régie des contributions indirectes, M. Galenne de Belle-Isle. Cependant, il parvint à vaincre les difficultés de sa position. et apprit à lire, à écrire, à calculer; il sut bientôt assez de géographie, d'histoire, de mathématiques, de physique, de dessin et de musique, pour n'être étranger ni aux sciences ni aux arts.

Le malheur avait mûri sa raison; il souffrait sans se plaindre, aimait sa tutrice et ses enfans, se montrait bienveillant, cherchait même à faire le bien, mais avec discernement, lorsque la possibilité vint pour lui d'entrer au Lycée impérial de Rennes. Le cri des armes l'entraîna bientôt sous les drapeaux.

Admis au 75[e] de ligne en qualité de four-

rier, le 26 décembre 1810. Fait sergent-major le 20 octobre 1811, et sous-lieutenant en 1812, il suivit l'armée sur la Loire en 1815, et fut licencié avec elle. Passé dans la légion de la Loire-Inférieure (14e de ligne), le 20 juillet 1815, il donna sa démission en 1816.

La nature des services militaires de M. Blandin exige que nous nous y arrêtions un moment.

Nous avons sous les yeux un certificat signé Coffmarcher, portant la date du 2 février 1813, et ainsi conçu :

« Le directeur-général des services réunis du gouvernement de Dantzick, officier de la Légion-d'Honneur, chevalier de la Couronne de Fer, certifie avoir reçu de M. Blandin (Pierre-Philippe), sous-lieutenant au 75e de ligne, commandant un détachement français, vingt-huit fourgons de munitions de guerre et de vivres pris sur l'ennemi. »

Les temps de guerre civile offrent des événemens quelquefois bien extraordinaires; en voici un nouvel exemple.

A l'époque du 20 mars 1815, le régiment de M. Blandin était en Bretagne, et marchait pour arrêter l'insurrection royaliste qui commençait à se manifester. Un jour que les détachemens se trouvaient assez rapprochés, M. Blandin eut l'occasion de faire remarquer au général Bigarré l'activité et l'intelligence du petit officier des insurgés, à cheval, portant un chapeau à la Henri IV, orné de panaches blancs, mais tout à coup, à un mouvement en avant que fit ce jeune officier, M. Blandin s'écria : *C'est mon frère!* Le général Bigarré comprit ce qu'il pouvait y avoir de cruel dans la position de M. Blandin; son bataillon fut éloigné. Bientôt après, son régiment fut appelé dans les plaines de Ligny.

Le 18 juin, M. Blandin était au Pont-Châtelet sur Namur, quand l'ennemi vint fondre sur lui. Il se défendit vaillamment, et, malgré ses blessures, eut le bonheur de se soustraire à l'ennemi. Il avait été blessé à cette affaire d'un coup de lance à la main droite, d'un coup de baïonnette à la lèvre supérieure. et de trois coups de feu à l'épaule droite, près du cœur et à la cuisse gauche.

Le licenciement de l'armée étant opéré, M. Blandin rejoignit son dépôt à Vannes. En arrivant sur la place de cette ville, il fut entouré de royalistes qui le sommèrent de remettre son épée; il refusa avec beaucoup d'énergie, et consentit à se laisser conduire chez le major de service : cet officier était son frère, qui s'empressa de mettre fin aux obsessions dont il était l'objet.

M. Blandin s'était décidé à quitter le service, afin d'être utile à sa tutrice. L'ayant perdue peu de temps après, il se chargea de ses deux enfans, en prit un soin paternel, lui, orphelin comme eux et comme eux sans fortune, et les éleva avec tendresse.

Il fallait chercher une ressource. M. Blandin entra dans l'administration des douanes, en 1817, comme lieutenant.

On n'a qu'une idée imparfaite des fatigues qu'endure et des vertus que montre cette armée vigilante de douaniers, composée de vieux militaires, débris de notre gloire et de nos désastres. Ces soldats de la conservation de la propriété marchande ne voient leur famille et ne reposent dans leur lit qu'un jour sur deux. Toujours sur le qui-vive et ne sachant jamais d'où partira l'attaque, leur vie est constamment livrée aux hasards des événemens. Et pas une récompense nationale qui les dédommage de tant de dangers et de tant de sacrifices !

Une semblable abnégation de soi et de son avenir ne pouvait convenir à M. Blandin; il lui fallait chercher une occupation qui lui permît de ne pas perdre de vue ses pupiles, et il crut la trouver plus fructueuse dans un emploi de commis dans les bureaux de la marine, à Brest, où il fut reçu en 1822, et où il demeura jusqu'en 1824.-

Pendant les deux années de son séjour à Brest, M. Blandin rechercha quelles pouvaient être les véritables causes qui conduisent au crime cette population si considérable des bagnes; il crut la découvrir dans l'abandon ou la faiblesse des parens, dans cette sorte d'ambition qui les pousse à vouloir élever leurs enfans pour une position meilleure que la leur. Cette découverte et la vue prolongée du malheur ne le conduisirent probablement pas moins que les dispositions de son cœur à la pensée de l'OEuvre qu'il a créée.

En 1824, M. Blandin, qui avait adopté deux nouveaux orphelins, songea à profiter de la bienveillance de M. de Corbière pour ses compatriotes, et il ne la réclama pas en vain; il entra au ministère de l'intérieur. Quand M. de Corbière remit son portefeuille à M. de Martignac (4 janvier 1828), M. Blandin quitta son emploi pour celui de secrétaire de la *surveillance de la maison du roi et des princes* (1), et alla demeurer rue du Doyenné.

Il habitait encore une des maisons de cette petite rue à l'époque des trois journées. Il ne prit aucune part aux événemens. Ayant su que Charles X avait retiré ses ordonnances, changé ses ministres, et prescrit la cessation des hostilités, et que les employés de la maison du roi qui s'étaient chargés de porter à M. le comte de Chabrol l'ordre de convoquer les maires de Paris pour les instruire de ces nouvelles dispositions, n'avaient point reparu, M. Blandin se rendit auprès du baron de Glandevès, et lui offrit de tenter d'arriver à M. de Chabrol. Sa mission était périlleuse. Il partit; mais alors le préfet n'était plus à l'Hôtel-de-Ville. A son retour, qui n'avait pas été sans danger, le peuple attaquait les Tuileries : force lui fut de rentrer chez lui. Nous croyons devoir donner la pièce suivante, justificative des faits qui précèdent :

« Je certifie que M. Blandin jeune a eu le courage de se charger, le 29 juillet 1830, dans la matinée, de la périlleuse mission de porter à M. le comte de Chabrol l'ordre de convoquer MM. les maires de Paris, pour publier la cessation des hostilités entre la troupe et les habitans, cessation précédant le retrait des ordonnances du roi et le changement de ministère, et que M. Blandin jeune a franchi les barricades, et passé à travers le feu et la mitraille de la troupe et des habitans, depuis le château des Tuileries jusqu'à l'Hôtel-de-Ville, et depuis l'Hôtel-de-Ville jusqu'au château des Tuileries, mission que l'on avait déjà tenté plusieurs fois de remplir, mais infructueusement, et coûta la vie à plusieurs personnes.

« Je certifie, en outre, que M. Blandin jeune a refusé plusieurs mille francs que M. le baron de Glandevès, gouverneur des Tuileries, était chargé de donner à la personne qui se dévoûrait pour cette mission; que ce courageux citoyen fit le refus de cette somme, en disant qu'il ne pouvait trouver une mort plus utile qu'en se sacrifiant pour arrêter l'effusion du sang français, ni un trépas plus glorieux que celui de sauver la liberté et son pays.

« Paris, le 29 juillet 1830.

« DE MAZUG. »

La conduite de M. Blandin dans ces circonstances a été digne de l'éloge de tous les gens de bien.

Pendant les cinq années qui suivirent, M. Blandin s'occupa de l'étude de l'histoire, de la législation sacrée et des langues; il mûrit la pensée de moraliser la société par le travail, et d'éteindre la mendicité. Mettre les enfans en apprentissage et les surveiller; procurer des ouvriers aux maîtres et des maîtres aux ouvriers; amé-

(1) Cette surveillance avait été établie, croit-on, depuis l'assassinat du duc de Berri, pour la sureté des princes; elle se composait de six employés ou agens, et recevait l'impulsion de MM. le comte de Trogoff et baron Glandevès, gouverneurs, le premier de Saint-Cloud, le second, des Tuileries.

liorer les mœurs relâchées dans les ateliers d'hommes et de femmes; faciliter l'instruction gratuite aux jeunes gens peu fortunés que des dispositions particulières entraînent vers les sciences; assurer des secours de toute nature aux vieillards et aux malades, secours matériels, secours spirituels : tel est le but que s'est proposé le fondateur de l'*OEuvre philanthropique du concours d'amélioration sociale.* Cette création remonte à l'année 1836.

Non seulement M. Blandin y a employé son temps et la fortune qui lui était survenue, mais encore il y a appelé toutes les illustrations européennes, qui ont compris les bienfaits d'une institution de ce genre; les hommes religieux surtout se sont montrés les premiers à y solliciter leur aggrégation. Ainsi sa correspondance s'étend à l'étranger aussi bien qu'en France : car nous n'avons pu dire qu'une partie du bien que peut assurer l'OEuvre, attendu que tout ce qui touche à la morale et à la bienfaisance lui appartient.

M. Blandin veut compléter son OEuvre par la fondation d'une loge d'amélioration sociale; c'est un hommage à rendre au principe de l'association : aussi, nous ne saurions trop l'encourager à persévérer dans la voie qu'il se propose de suivre, et qui lui a déjà procuré de si heureux succès.

BEURNONVILLE (Le baron de).

M. *Étienne* Martin, *baron de* Beurnonville, né à la Ferté-sur-Aube (Haute-Marne), le 11 juillet 1789, s'était d'abord destiné à la marine; mais des circonstances indépendantes de sa volonté l'obligèrent de renoncer à cette carrière, pour laquelle il se sentait une vocation prononcée. Admis comme élève à l'École militaire de Fontainebleau, le 15 décembre 1806, il en sortit bientôt après, le 27 février 1807, à l'âge de seize ans et demi, avec le grade de sous-lieutenant au 27e régiment d'infanterie légère, qui faisait partie de la division Villate, 1er corps d'armée aux ordres du prince de Ponte-Corvo. Il fit, dans ce corps, la campagne de Prusse, y assista à la défense de la tête de pont de Spanden, à la bataille de Friedland et aux combats subséquens.

Le caractère de gravité qu'avaient pris les événemens dans la Péninsule en 1808, ayant exigé le déploiement de forces imposantes, une partie de la grande-armée quitta les cantonnemens qu'elle occupait dans les états prussiens, pour se rendre en hâte en Espagne. Le premier corps d'armée, commandé par le maréchal Victor, reçut cette destination. Le 27e léger, dans lequel servait M. de Beurnonville, passa la Bidassoa le 23 octobre 1808, et débuta, peu de jours après, par les combats de Durango, de Balmaseda, et par la bataille d'Espinosa contre l'armée de Blake.

Nommé lieutenant le 24 novembre suivant, à la revue passée par l'Empereur à Aranda de Duero, M. de Beurnonville se trouva au combat de Somo-Sierra et à la prise de Madrid, où les 27e et 63e régimens s'emparèrent de la porte d'Alcala.

Il prit part, dans ce même corps, à la brillante bataille d'Uclès contre l'armée du duc de l'Infantado, et à celle plus sanglante de Médellin, où l'armée de Cuesta fut taillée en pièces.

Le général Macdonald, ayant pris le commandement de l'aile droite de l'armée d'Italie, appela près de lui, en qualité d'aide-de-camp, M. de Beurnonville, qui se trouvait alors au fond de l'Estramadure, et ne put le rejoindre qu'en Autriche. Il le suivit en Catalogne pendant les campagnes de 1810 et 1811, et fut chargé de porter à Paris les drapeaux de la garnison de Figuières repris sur les Espagnols après un long et pénible siége.

Il avait été promu au grade de capitaine aide-de-camp le 26 juin 1810.

Il était avec le maréchal duc de Tarente pendant la campagne de Russie et devant Riga, dont le 10e corps d'armée fut chargé de faire le siége. Ce corps était composé du contingent prussien aux ordres des généraux Yorck et Massenbach, et d'une division polonaise commandée par le général Grandjean; la seule artillerie de siége était française. Plus d'une fois les haines et les rivalités nationales furent sur le point d'éclater entre des élémens aussi hétérogènes; mais la sagesse et la fermeté du commandant en chef réussirent à les comprimer. Ce ne fut que le 31 décembre 1812, et lorsque les désastres éprouvés par la grande-armée furent connus dans toute leur étendue, que le général Yorck, avec deux divisions d'infanterie, une division de cavalerie et toute son artillerie, campées autour de Tilsitt, repassa le Niémen, après avoir la veille encore obtenu un brillant succès sur le corps russe du prince Repnin, auquel il avait enlevé deux pièces de canon. Quoique réduit à la seule division infanterie polonaise, et embarrassé par la grosse artillerie et l'équipage de siége, le maréchal effectua sa retraite en bon ordre. Depuis Kœnisberg, le dixième corps, auquel se réunit la brigade de dragons du général Cavaignac, fit l'arrière-garde de l'armée. Malgré les efforts de l'ennemi, qui le suivait pas à pas, et des obstacles multipliés, le maréchal duc de Tarente parvint à gagner Dantzig avec son parc de siége intact, et remit au général Rapp le commandement de ses troupes, destinées à former la garnison de cette place.

Nommé chef de bataillon le 13 avril 1813, M. de Beurnonville resta attaché au maréchal duc de Tarente, qui prit le commandement du 11e corps d'armée. Il se trouva avec lui à l'attaque de Merseboury défendu par les troupes du corps d'Yorck; aux batailles de Lutzen et de Bautzen, ainsi qu'aux combats livrés par le 11e corps jusqu'à Jauer, où l'armistice arrêta la marche de l'armée.

Il prit part, toujours sous les ordres du maréchal Macdonald, aux opérations de l'armée de Silésie et aux batailles des 16 et 18 octobre devant Leipsig. Le 19, il était avec les débris des 5e et 11e corps d'armée, chargés, conjointement avec le corps polonais, de couvrir la retraite de l'armée et l'évacuation des équipages. Après une résistance opiniâtre dans les faubourgs situés entre la chaussée de Liebert-Wolkwitz et la Pleiss, cette brave arrière-garde, refoulée sur le boulevard par les attaques meurtrières et incessantes des armées alliées, se défendait avec intrépidité, et ne cédait le terrain que pied à pied. Lorsque l'ennemi, ayant pénétré par un autre point dans l'intérieur de la ville, en occupa bientôt les murailles et les débouchés. Ce fut à ce moment que le prince Poniatowski fut blessé en conduisant une charge de quelques cavaliers devant la maison que l'Empereur avait occupée. Dans cette position critique, la colonne, quoique serrée de toutes parts, se retirait lentement vers le pont qu'on supposait encore existant, en aussi bon ordre que le permettait l'encombrement de l'artillerie et des bagages entassés dans cette partie où le boulevard se trouve resserré entre le lit encaissé de la Pleiss et les fossés de la ville. A peine était-on engagé dans ce défilé, qu'on apprit la destruction du seul pont par où pouvait s'opérer la retraite. A cette accablante nouvelle, qui circula dans les rangs avec la rapidité de l'éclair, il ne restait d'autre voie de salut que de se jeter dans la Pleiss et les prairies marécageuses que parcourent les bras de cette rivière. Les eaux fangeuses de l'Elster opposèrent un nouvel obstacle plus difficile à franchir : presque tous ceux qui ne savait pas nager s'y noyèrent. M. de Beurnonville était près de subir le même

sort, quand un brave officier, en lui tendant la main, le mit à même de saisir un madrier flottant, au moyen duquel il put gagner le bord opposé. Le maréchal Macdonald venait d'y parvenir, et son premier soin avait été de réunir quelques tirailleurs, pour protéger le passage du petit nombre de ceux qui pouvaient encore le tenter.

Le 30 octobre, à Hanau, le colonel Ferrand, frappé à mort à l'attaque des avant-postes bavarois, laissait le 22e léger sans officier supérieur : M. de Beurnonville fut chargé d'en prendre immédiatement le commandement, qu'il conserva pendant le reste de la campagne. Il fut nommé colonel le 7 novembre suivant.

En passant à Mayence, le 1er novembre, il trouva trois cents blessés des journées de Lutzen et de Bautzen, qui s'empressèrent de quitter les hôpitaux, et de rejoindre leurs drapeaux. Au moyen de ce renfort et de la fusion de ses deux derniers bataillons dans les deux premiers, le colonel Beurnonville se trouvait à la tête de huit cents hommes, qui, à cette époque de désastres, formaient encore un des plus beaux et des meilleurs régimens de l'armée.

Le 29 novembre, ce régiment combattit à Arnheim, avec non moins de courage qu'à Leipzig, contre le corps prussien de Bülow : en défendant, avec la même opiniâtreté, les approches du pont du Rhin, il faillit éprouver un nouveau et semblable désastre. Le colonel Beurnonville y fut dangereusement blessé d'une balle qui lui traversa la poitrine. Transporté à Nimègue, il n'y put rester que quatre jours, par suite des mouvemens de retraite du 11e corps, et dut se faire évacuer successivement sur Anvers, Bruxelles et Paris.

Le 19e régiment d'infanterie légère ayant été formé du 22e léger et de plusieurs autres bataillons de la même arme, M. de Beurnonville, quoique absent, en fut nommé colonel le 29 décembre 1813.

Les événemens de Mars 1814 le trouvèrent convalescent. Le 30 au soir, il quitta Paris pour ne pas tomber au pouvoir de l'ennemi, et se rendit au dépôt de son régiment, à Evreux.

Le 20 mai 1814, il fut chargé, sous l'inspection du lieutenant-général Dupont-Chaumont, de l'organisation et du commandement du régiment du roi, 1er d'infanterie légère : il mit à cette opération toute l'impartialité et les ménagemens compatibles avec l'exécution des mesures prescrites.

Il s'attacha sincèrement aux Bourbons, qu'il n'avait jamais connus jusqu'alors, et les servit avec le même zèle qu'il avait apporté antérieurement dans l'exercice de ses fonctions.

Il fut fait chevalier de Saint-Louis le 7 août 1814, et créé baron le 6 décembre de la même année.

Le 19 mars 1815, lorsque Napoléon arrivait à Fontainebleau, une partie des troupes de la garnison de Paris, parmi lesquelles se trouvait le 1er d'infanterie légère, se porta sur les routes d'Orléans et de Fontainebleau, pour couvrir la capitale. A peine les régimens étaient parvenus à leurs positions, qu'ils durent se mettre en marche, par suite de nouveaux ordres. La nuit se passa en mouvemens. Le 20 mars, à 9 heures du matin, les trois brigades d'infanterie étaient concentrées à Ris. Déjà plusieurs régimens de cavalerie avaient quitté la cocarde blanche et s'étaient dirigés sur Fontainebleau, lorsque cet exemple fut suivi par une partie de l'infanterie. Au milieu du tumulte et de la fermentation que cet événement occasiona dans les rangs, le 1er léger, n'écoutant que la voix de son chef, demeura calme et immobile. Sur l'ordre des généraux, les troupes restées fidèles au drapeau royal se mirent en marche sur St.-Denis; celles qui venaient

d'arborer le drapeau tricolor s'acheminèrent vers Fontainebleau. En approchant de la capitale, on apprit le départ du roi et des princes, et la dispersion du corps qui avait dû se réunir à St.-Denis. Après une marche continue de près de trente heures, les régimens, harrassés, rentrèrent dans Paris, et furent envoyés à leurs casernes respectives. Napoléon y fit son entrée le soir même. Le colonel Beurnonville fut mis à la retraite le 22 mars.

Au retour de Louis XVIII, M. de Beurnonville fut nommé colonel du 6ᵉ régiment d'infanterie de la garde royale. Le 7 novembre 1817, il fut fait maréchal de camp, conservant néanmoins le commandement de son régiment, et commandeur de la Légion-d'Honneur, le 18 mai 1820.

Louis XVIII voulut honorer la mémoire du maréchal Beurnonville, décédé le 23 avril 1821, et récompenser ses services dans la personne du général Beurnonville, son neveu : Il éleva ce dernier à la dignité de pair de France, par ordonnance du 24 avril.

Le 17 juillet 1822, M. de Beurnonville fut appelé, en qualité d'aide-de-camp du duc d'Angoulême, qu'il suivit en Espagne en 1823, et où il fut fait (23 novembre 1823), chevalier de la 4ᵉ classe de l'ordre militaire de Saint-Ferdinand d'Espagne. Deux ans plus tard (25 mai 1825), M. de Beurnonville fut promu à la dignité de grand officier de la Légion-d'Honneur.

Eloigné de Paris au moment de la révolution de 1830, il ne put, en de si graves circonstances, se trouver auprès du duc d'Angoulême; il le rejoignit à Saint-Lô, et l'accompagna jusqu'à Cherbourg.

En revenant à Paris, M. de Beurnonville crut ne pas devoir renoncer à la magistrature dont il était investi. Mais, ne voulant pas qu'on pût attribuer sa détermination à des motifs d'intérêt ou d'ambition, avant de reparaître à la Chambre des Pairs, il demanda sa mise en réforme et un peu plus tard sa retraite, dès qu'il eut atteint ses trente années de services effectifs.

Il s'était fait inscrire contre la proposition Baude, relative à l'exclusion des Bourbons de la branche aînée; la clôture de la discussion, prononcée malgré sa réclamation et celle de quelques autres pairs, ne lui permit pas d'émettre son opinion à la tribune; elle fut insérée dans plusieurs journaux, et notamment dans la *Gazette de France*.

Vint ensuite la discussion du nouvel article 23 de la Charte, qui prononçait l'abolition de l'hérédité de la pairie. L'abandon volontaire de cette prérogative, concédée comme garantie d'indépendance, lui parut un suicide politique, c'était à la fois le testament de l'ancienne Chambre et l'investiture d'un pouvoir d'origine nouvelle. Ne voulant ni participer au premier de ces actes ni accepter le second, M. de Beurnonville donna sa démission dont il expliqua les motifs dans une lettre adressée à M. le président de la Chambre. Cette lettre, n'ayant pas été lue à la tribune, fut publiée dans les journaux de l'époque; la voici textuellement :

Paris, le 8 Janvier 1832.

Monsieur le président,

Après la chute du trône légitime, mon intention avait été de renoncer à toutes fonctions publiques. Mais, au milieu des élémens de dissolution qui menaçaient la société elle-même, la Chambre des Pairs était encore debout; et, quoique la mutilation qu'elle venait de subir indiquât assez clairement le sort qui lui était réservé, elle pouvait encore, par son intervention, opposer une digue au torrent révolutionnaire, et atténuer, sinon prévenir, des excès faciles à prévoir. Membre de ce pouvoir, en de si grandes circonstances, j'ai cru que je devais à mon pays un compte rigoureux du droit politique dont j'étais investi, aussi long-temps que je pourrais l'exercer avec quelques chances d'utilité Pour remplir ce devoir, j'ai surmonté mes sentimens personnels; ce sacrifice était le plus pénible que je pusse faire à la chose publique.

Aujourd'hui qu'une modification profonde vient frapper au cœur la constitution du corps politique auquel j'avais l'honneur d'appartenir, je considère ma tâche comme accomplie. Le nouvel article 23 de la Charte, dans ma conviction, en privant la pairie de son principe vital et de la garantie de son indépendance, paralyse son action, et la dépouille de la force morale qui lui est nécessaire pour maintenir l'équilibre des pouvoirs, et conserver intact le dépôt des libertés publiques. Je crois donc devoir renoncer à faire partie de la Chambre des Pairs constituée par ce nouvel article, et aux fonctions

que j'ai exercées jusqu'à ce jour loyalement, consciencieusement, et dans l'unique vue du bien public.

Je vous prie, monsieur le président, de vouloir bien communiquer ma lettre à la Chambre, et d'être près d'elle l'interprète des vifs regrets que j'éprouve en me séparant de nobles collègues, dont je respecte les convictions, comme il me sera permis d'espérer qu'ils apprécieront la droiture et la sincérité des miennes.

Depuis lors, M. de Beurnonville est demeuré étranger à toutes fonctions publiques, et a vécu dans la retraite, occupé tout entier de l'éducation de ses deux fils, qu'une horrible catastrophe a privés prématurément des soins de leur mère.

GUÉRIN (JULES).

Toute la vie des hommes engagés dans la carrière des sciences, des arts et des lettres, se résume, sauf quelques rares exceptions, dans le récit de leurs pensées et de leurs travaux; leur histoire se confond avec celle de la science ou de l'art. Cette histoire assez facile pour les morts est pleine de difficultés lorsqu'il s'agit de contemporains. La mort et le temps classent les hommes et leurs œuvres d'une manière stable; mais les hommes vivans sont entourés de nuages, et la valeur de leurs œuvres est difficile à apprécier. Cette difficulté se présente surtout lorsqu'il s'agit d'hommes dont les titres sont à la fois trop réels et trop éclatans pour être niés, trop nouveaux pour être compris, acceptés par tous.

Le médecin, objet de cette notice, se trouve, en ce moment arrivé à ce point critique de sa carrière scientifique, moment d'incertitudes et d'orages auquel tout homme de quelque valeur doit s'attendre. Obligés de consulter l'opinion autant que notre propre sentiment, nous ne prendrons cependant de la première que ce qui s'accorde avec les faits et les renseignemens les plus authentiques.

M. *Jules Guérin*, *directeur de l'institut orthopédique de la Muette, à* Passy, *rédacteur en chef de la Gazette médicale de Paris,* médecin et professeur de clinique spéciale des difformités à *l'Hôpital des Enfans,* chevalier de la Légion-d'Honneur, etc, est né le 11 mars 1801 à Boussu, dans la province du Hainault, en Belgique. A cette époque, cette partie de la Flandre était française (département de Jemmapes). Il fit ses premières études classiques à Louvain, et les perfectionna à Paris, où il vint se fixer en 1821. Il entreprit de bonne heure ses études médicales, et fut pendant plusieurs années un des disciples de prédilection de Chaussier. Il passa docteur en 1827. Sa thèse fut son premier écrit; le titre et le sujet sont significatifs : de *l'Observation en médecine*. On a beaucoup de thèses sous un titre analogue; et le plus souvent ces sortes d'écrits indiquent plutôt l'absence de connaissances positives qu'un véritable esprit philosophique, et ne contiennent que de vagues généralités à la faveur desquelles on se dispense de faire preuve d'études spéciales. Mais l'auteur de la présente thèse est à l'abri de ce soupçon. Tous ses travaux sont marqués d'un tel cachet d'observation et de rigueur expérimentales, qu'il ne faut voir dans cet écrit que la première manifestation du caractère dominant de toutes ses recherches, savoir, la tendance à la généralisation et à la systématisation (*ce qui ne veut pas dire au système*) et le besoin de tout ramener à la plus haute unité scientifique possible. On peut rapprocher de cette thèse un mémoire publié plus tard (1838), sur *l'Éclectisme en médecine*. Au commencement de sa carrière médicale, M. Jules Guérin a coopéré aussi à la rédaction de quelques *manuels* destinés aux élèves.

En 1828, M. Jules Guérin succéda au docteur Miguel, si prématurément enlevé à la science, dans la propriété et la rédaction de la *Gazette de santé*. Cette feuille, qui est le plus ancien journal de médecine, et, après la *Gazette de France*, le plus ancien journal de Paris, car elle date de 1773, prit, sous cette nouvelle direction, une forme, une extension et un caractère

tout nouveau. En 1830, elle changea de titre, pour prendre celui de *Gazette Médicale de Paris*. Seul propriétaire, seul directeur et seul rédacteur en chef de cette publication, c'est à M. Jules Guérin qu'en appartient toute la responsabilité littéraire et scientifique : heureusement cette responsabilité est facile à porter.

La *Gazette Médicale* à fait faire un véritable progrès à la presse médicale. Elle a su conserver au milieu des concurrences honorables et des concurrences industrielles, par le choix et l'abondance de ses matières, par le ton de la rédaction, par son impartialité, et surtout par les vues larges et élevées de sa critique, une position indépendante et une autorité non contestée. Indépendamment de son importance comme recueil scientifique, elle a été utile aussi à la profession médicale, en discutant toutes les questions qui de près ou de loin intéressent l'exercice de l'art, et en donnant toujours à sa polémique des formes graves, pleines de mesure et de modération. Sous le rapport littéraire, cette feuille s'est fait remarquer par une distinction de formes qu'on ne retrouve pas toujours dans les spécialités des arts ou des sciences.

Immédiatement après la révolution de 1830, M. Jules Guérin signala les conséquences du nouvel ordre de choses qui pouvaient être appliquées à la réorganisation des facultés de médecine. Frappé sans doute des vues du rédacteur de la *Gazette Médicale*, le gouvernement chargea une commission composée de plusieurs savans et médecins distingués de l'époque, au nombre desquels se trouvaient le baron Dubois et Cuvier, de lui présenter un plan de réorganisation de l'enseignement médical en France. Les membres de cette commission avaient été pris dans les diverses catégories du corps scientifique et médical, dans le conseil de l'université, l'académie, la faculté de médecine, le corps des agrégés, les médecins des hôpitaux de Paris; M. Jules Guérin y représenta le corps des médecins libres de la capitale: car le rédacteur de la *Gazette Médicale* n'avait, à cette époque comme aujourd'hui, aucun titre ni emploi rétribué. Le rapport que fit M. Guérin au nom de cette commission, aussi remarquable par la forme que par le fond, obtint le suffrage des hommes spéciaux. Les vues qui y sont présentées ont été adoptées en grande partie par le gouvernement; entre autres mesures prises sur l'avis de la commission, on doit compter la réintégration des professeur de l'école de médecine, destitués en 1822 sous le ministère de MM. Frayssinous et Corbière (de Jussieu, Desgenettes, Leroux, baron Dubois), et le rétablissement du concours pour la nomination des professeurs dans les facultés de médecine. En rappelant que cette dernière mesure n'a été proposée qu'à une voix de majorité, c'est dire la part qu'a prise M. Guérin à cet utile résultat.

En 1832, parut sous le nom des *principaux rédacteurs de la Gazette Médicale, un examen de la doctrine physiologique appliquée à l'étude et au traitement du choléra morbus, etc.* On peut légitimement attribuer aussi cet ouvrage à M. Jules Guérin. On y a trouvé, à travers les écarts polémiques d'un écrit de circonstance, une méthode d'observer et d'apprécier les faits toute conforme aux principes développés dans ses premiers essais, et qu'il a appliquée, mais avec plus d'étendue et de profondeur, dans ses travaux postérieurs.

Depuis long-temps déjà et dès les premières années de sa carrière médicale, M. Jules Guérin avait dirigé spécialement ses recherches sur une branche de l'art livrée jusque-là à l'exploitation de l'empirisme, et dans laquelle il a su découvrir une mine féconde de vues neuves et originales, et presque une science tout

entière; nous voulons parler de l'étude des *difformités*, de *l'orthopédie*. Quand on se rappelle quel était l'état de cette partie de la médecine, il y a dix ans, et qu'on le compare à l'état actuel, on est étonné du pas immense qui a été fait. Abandonnée comme art à la pratique aveugle et routinière d'hommes pour la plupart étrangers à la physiologie et à l'anatomie, et qui n'étaient guère que des mécaniciens, réduite comme science à quelques données grossières d'observation vulgaire, sans lien, sans principes, sans méthode, l'orthopédie est devenue en quelques années une des applications les plus riches et les plus certaines de la médecine opératoire et de la chirurgie, et théoriquement une science nouvelle dont le domaine se confond avec celui de la physiologie, de l'organogénésie et de l'anatomie philosophique. Or, on ne peut contester à M. J. Guérin la plus grande part dans ce mouvement. Il a donné à cette étude, jadis si bornée, la généralité qu'elle n'avait pas; il l'a soumise à des méthodes régulières, et a donné à ces méthodes des principes; il en a signalé l'importance, l'étendue, les conséquences, et en a tiré une foule d'applications nouvelles. Sous ce rapport, on peut dire que l'histoire des travaux de ce médecin peut être jusqu'à un certain point confondue avec celle de l'orthopédie à notre époque.

Ce jugement, du reste, ne nous appartient pas; nous le restituons à qui de droit, c'est-à-dire à l'Académie des Sciences. Cette savante compagnie proposa, en 1830, pour le grand prix de chirurgie, une question toute nouvelle alors, savoir : *La détermination rigoureusement scientifique des principes, méthodes et procédés de l'orthopédie, sous le double rapport de la pratique et de la théorie.* Ce programme ouvrait une vaste carrière à parcourir. Cette question, remise trois fois au concours, et qui suscita un grand nombre de travaux, dont plusieurs d'un grand mérite, ne fut résolue, suivant le vœu de l'Académie, qu'en 1837; elle adjugea le grand prix à M J. Guérin. Nous empruntons au rapport de MM. Dulong, Savart, Magendie, Serres, Larrey et Double, à titre de renseignement historique, les conclusions énoncées par les rapporteurs, à la suite de leur analyse de l'ouvrage présenté par M. J. Guérin. (*Cet ouvrage se composait matériellement de* 16 *volumes in-folio de texte de* 100 *tableaux et de* 400 *planches*).

« *Après tant de recherches faites successivement sur le squelette, sur le cadavre, sur le vivant; après un si grand nombre d'observations rigoureusement et sévèrement interprétées; après cette foule de faits nouveaux et de vues neuves sur les différentes parties du sujet; finalement après de si nombreux, de si beaux et de si féconds résultats introduits dans la science et dans l'art, nul ne s'étonnera sans doute que le prix ait été adjugé à ce remarquable travail.* »

Cet ouvrage n'a pas encore été publié; mais l'auteur en a donné quelques fragmens dans un grand nombre de *Mémoires* lus à l'Académie des Sciences et à celle de Médecine, ou insérés dans les Recueils scientifiques. Parmi ces Mémoires relatifs à la science des difformités, nous pouvons citer ceux qui ont pour titre :

1er Mémoire *sur les déviations simulées de la colonne vertébrale et les moyens de les distinguer des déviations pathologiques.*

2e Memoire *sur l'extention sigmoïde et la flexion dans les déviations latérales de l'épine.*

3e Memoire *sur une nouvelle méthode de traitement du torticolis ancien.*

4e Memoire *sur l'étiologie générale des pieds-bots congénitaux.*

5e Memoire *sur les variétés anatomiques du pied-bot congénital, dans leurs rapports avec la rétraction musculaire convulsive.*

6e Memoire *sur les caractères généraux du rachitisme.*

Nous signalerons dans ces Mémoires, considérés dans leur ensemble, l'unité parfaite de doctrine à laquelle ils aboutissent tous. Ce qui distingue en effet toutes les recherches de l'auteur, c'est une tendance marquée à la généralisation : il ne sépare jamais les faits de leurs causes, et c'est dans la découverte de ces causes et dans la détermination du mode et des conditions de leur action, que consiste sa méthode de recherches et de démonstration. Les deux Mémoires sur le *pied-bot* en offrent un exemple remarquable. L'étiologie de cette difformité, telle que M. Guérin l'a établie et démontrée, est, ce nous semble, indépendamment de son importance pratique ultérieure, et seulement comme exemple d'investigation et d'analyse scientifiques, une des plus belles généralisations qui aient été faites depuis long-temps; surtout si on considère que cette généralisation n'est elle-même que l'application d'une généralisation plus haute, en vertu de laquelle *presque toutes les difformités* ARTICULAIRES du système osseux, depuis les monstres jusqu'au simple pied-bot, sont rattachées à une seule et même cause essentielle; toutes les diversités extérieures de ces difformités ne résultant, d'après M. Guérin, que de la diversité du mode et du degré d'action de la cause et de la différence des élémens organiques auxquels elle s'applique. Une des applications les plus importantes, sous le rapport scientifique, de cette théorie, c'est la lumière qu'elle jette sur certains cas de *monstruosités*, encore ensevelis sous les ténèbres de la métaphysique allemande, et qui, tout porte à le croire, pourront être expliqués d'une manière simple et rigoureuse par les principes de M. J. Guérin; cette démonstration doit faire l'objet d'une publication spéciale annoncée par l'auteur, comme étant sous presse. S'il parvient à établir expérimentalement pour les *monstruosités*, comme l'analogie le fait d'ailleurs supposer, la loi de causalité qu'il a assignée au pied-bot, aux déviations de l'épine, au torticolis, etc., et avec le même degré d'évidence, la physiologie et la haute anatomie pourront se féliciter d'une de leur plus remarquables découvertes.

Tous les écrits de M. J. Guérin, que nous venons d'énumérer, sont consacrés, en grande partie, à l'histoire et à la théorie générale des difformités. Il nous reste à montrer quelques applications de ces principes qui se traduisent en méthode thérapeutique et procédés chirurgicaux. Nous indiquerons ce qui nous a le plus frappés, et ce qui est admis par les hommes compétens.

Un des résultats pratiques les plus généraux de ces nouvelles déterminations scientifiques, c'est la généralisation de l'opération de la section des tendons et des muscles dans tous les cas de rapprochement anormal de leur point d'insertion, quel que soit le siége de la difformité résultant de ce rapprochement. On sait que jusqu'ici ces sections avaient été bornées à peu près à celle de la section du *tendon d'Achille*, et uniquement dirigées contre une seule difformité, le pied-bot, dit *équin*, et à un seul des élémens du pied-équin, l'élévation du talon sur la jambe, l'*équinisme*. Cette pratique empirique n'avait même jamais été soumise à aucun principe. M. J. Guérin, comme nous le disions, a généralisé cette opération, et l'a étendue à tous les muscles et tendons du corps. Cette extension de ce procédé n'est, comme nous le disions, qu'une application naturelle de ses principes étiologiques. Si les difformités (d'une certaine classe) ne sont que le résultat de la rétraction spasmodique des muscles, comme cause essentielle et primitive de leur raccourcissement exagéré, il suit que le traitement rationnel de ces difformités doit consister dans la suppression de la cause, c'est-à-dire

dans le rétablissement de la longueur normale des muscles par leur division. Telle est, sous le point de vue le plus général, la règle fondamentale de la méthode dont il s'agit. Cette conséquence sévèrement tirée d'une théorie d'ailleurs démontrée, a été confirmée ensuite par l'expérience personnelle de l'auteur, et par celle de tous les chirurgiens qui ont appliqué cette méthode. Des centaines de sections de muscles et de tendons ont été faites dans ces derniers temps, et cette opération, presque inconnue il y a peu d'années est, aujourd'hui entrée dans la pratique commune.

C'est à cette méthode que se rattache un autre Mémoire de M. Guérin, lu à l'Académie des Sciences, sur la *section des muscles du dos dans le traitement des déviations de l'épine*. Ce travail n'est que l'application aux difformités de l'épine des principes établis par l'auteur pour toutes les difformités dont le siége est ailleurs; car, de même que leur origine et leur loi sont les mêmes, le traitement chirurgical est le même aussi. Ici encore l'expérience a confirmé les prévisions de la théorie, ce qui arrive toujours quand une théorie est exacte. M. Guérin a pratiqué un très-grand nombre de fois la section des muscles du dos avec un plein succès quant au résultat local définitif, et sans accident d'aucune sorte. Cette opération est, à notre connaissance, tout-à-fait nouvelle, et il n'en existe pas d'exemple dans l'histoire de l'art.

La pratique de ces opérations a amené M. Guérin à un fait chirurgical de la plus haute importance. Conduit d'abord par d'autres indications dont il est inutile de parler, et par l'exemple des praticiens allemands dans la section du tendon d'Achille, ce chirurgien avait soin de ne faire, pour diviser les tendons, qu'une seule ettrès-petite ponction à la peau, et de boucher ensuite exactement ce petit pertuis; il remarqua que toutes les divisions, ainsi opérées sous la protection de la peau, ne donnent jamais lieu à l'inflammation, à la suppuration, bref, à tous les accidens ordinaires des plaies. Éveillé sur ce fait, il fit des expériences sur les animaux, qui confirmèrent ses conjectures, car il put impunément, sur des chiens, faire des incisions sous-cutanées de plus d'un pied de longueur sur un pouce de profondeur, sans déterminer ni inflammation ni suppuration, et en obtenir la réunion en peu de jours. Enhardi par ces faits, il put agir avec plus de confiance sur l'homme, et donner dès-lors aux sections des muscles l'extension dont nous avons parlé. Il a exposé dans un Mémoire particulier, lu aussi à l'Académie des Sciences, ces expériences et leur résultat, et y a présenté comme un principe désormais acquis à l'art chirurgical ce précepte général d'opérer autant que possible sous la peau, et de chercher, dans les cas où c'est impossible, à mettre toutes les solutions de continuité dans la condition essentielle à laquelle les plaies sous-cutanées doivent leur inocuité, savoir, la non introduction de l'air. Ce Mémoire, non moins remarquable par la rigueur des démonstrations expérimentales que par la sagacité des déductions, produisit une grande impression, et, depuis, la méthode signalée par M. Guérin s'est introduite dans la pratique des chirurgiens, et a été appliquée avec un plein succès.

Au reste, toutes ces méthodes sont en ce moment soumises à l'examen d'une commission de l'Académie des Sciences, chargée d'en vérifier l'exactitude et la portée.

En 1839, l'administration des hôpitaux institua, à l'Hôpital des Enfans malades, un nouveau service destiné au traitement des difformités, et elle chargea M. Guérin de cette clinique, qui fut ouverte le 7 août 1839.

L'enseignement de M. Guérin, qui a attiré et conservé un nombreux auditoire, n'a été que le développement des principales vues disséminées dans les ouvrages dont nous venons de donner la liste. Il a exposé surtout, d'une manière complète, l'histoire du pied-bot et du rachitisme; il a pu démontrer là, par des faits et par des expériences pratiques, la vérité de ses théories, et appliquer en grand les méthodes et procédés chirurgicaux qui en découlent. Cet enseignement clinique, nouveau quant aux faits, et auquel le talent du professeur ajoutait tant d'intérêt, a complètement répondu aussi aux vues de l'administration; il peut être considéré comme une institution des plus utiles pour l'avancement de la science et le soulagement des infirmités humaines.

Les résultats de cet enseignement se trouvent développés dans un *Mémoire* récemment publié sous ce titre : *Vues générales sur l'étude scientifique et pratique des difformités du système osseux*, etc.; suivies du *Résumé général de la première série des conférences cliniques*.

Enfin nous ne devons pas oublier un des derniers travaux de ce médecin, son explication du *mécanisme des exhalations séreuses* dans le corps de l'homme; théorie profonde et ingénieuse, développée dans un *Mémoire* lu, il y a peu de temps, à l'Académie des sciences.

Nous rappellerons aussi qu'en 1830, M. Jules Guérin coopéra à la rédaction du *National*, nouvellement fondé par MM. Thiers, Mignet et Carrel; il était chargé du compte-rendu des séances de l'Académie des sciences.

ANNAT, curé de Saint-Méry.

M. Annat (*Pierre-Étienne*), curé de Saint-Méry, est né à Espalion (Aveyron), en 1799. Il est arrière petit neveu du père Annat, confesseur de Louis XIV (1).

Dès son enfance, il fut destiné à l'état ecclésiastique, et fit ses études au séminaire de Rodez. Devenu prêtre à vingt-quatre ans, il fut d'abord vicaire dans la ville épiscopale; deux ans plus tard, il fut nommé chanoine de la cathédrale, et secrétaire particulier de l'évêque; mais son ambition rêvait un plus vaste théâtre. Comptant sur les souvenirs de son nom, il vint à Paris, et, sous les auspices de MM. de la congrégation, fut présenté à M. de Quelen, qui le nomma vicaire à Bonne-Nouvelle, et le chargea en même temps de prendre part aux conférences établies à Notre-Dame.

Sans autre antécédent, M. Annat a été appelé, en 1836, à la cure de Saint-Méry, où il s'est rendu digne sans doute de la croix de la Légion-d'Honneur, puisque cette faveur lui a été accordée en 1839.

M. Annat brigue, dit-on, l'honneur d'être le successeur de M. l'abbé Guillon, et d'occuper à la cour le poste que son oncle y remplissait il y a près de deux siècles. Pourquoi pas? les jésuites aidant, *l'on arrive* aujourd'hui tout comme en 1654.

M. le curé de Saint-Méry est frère d'un loyal et généreux démocrate qui expie depuis huit ans, dans les cachots du *juste-milieu*, la franchise de ses opinions républicaines. Pendant un an, l'un de nous a partagé sa captivité; nous devons dire qu'elle ne fut jamais adoucie par la visite du prêtre.

DELACHAUSSÉE (LOUIS-CHARLES-CONSTANT).

Né à Écouen (Seine-et-Oise), le 27 octobre 1772, M. Delachaussée (*Louis-Charles-Constant*) (2) était à peine âgé de seize

(1) François Annat, fameux jésuite, né à Rhodez le 5 février 1590, mort à Paris en 1670. On a de lui un grand nombre d'ouvrages en latin, 3 vol. in-4°, et en français contre les desciples de Jansénius, qui ne méritent pas d'être lus. (*Dictionnaire historique de Ladvocat.*

(2) Son père fut maire d'Écouen pendant les années 1790 et 1791, et chef de bataillon en premier du canton pendent les années 1793, 1794 et 1795.

ans, lorsque éclatèrent les premiers mouvemens révolutionnaires. Il suivit cet élan patriotique qui poussait la jeunesse française à courir se ranger sous le drapeau national, et s'enrôla dans les compagnies soldées (dites du centre) de la garde nationale parisienne, composée en grande partie des gardes françaises licenciées, et dans lesquelles les anciens sous-officiers, Lefèvre, Hoche, Friant et autres, avaient été admis en qualité d'officiers.

Lorsque ces compagnies formèrent, en 1791, trois régimens de ligne et deux bataillons d'infanterie légère, M. Delachaussée prit son congé; mais, quelques mois plus tard, les étrangers envahissant la France, il s'enrôla dans le 5e bataillon de Paris, et, après avoir été nommé sous-officier à l'élection, se trouva à la journée de Valmy, à la suite de laquelle son bataillon fit partie de l'armée des Ardennes, et fut chargé de harceler l'ennemi dans sa retraite. A la suite de cette campagne, il vint tenir garnison à Givet. Pendant ce temps de repos, M. Delachaussée fut occupé dans les bureaux du commissaire-ordonnateur en chef de l'armée, mérita sa confiance, et sut si bien se faire remarquer par son aptitude et par son zèle, qu'au moment d'entrer en campagne, cet administrateur lui proposa de l'employer en qualité d'aide-commissaire des guerres à l'avant-garde de l'armée, fonctions qu'il accepta et remplit pendant la dernière campagne de 1792 et celle de 1793. Enfermé dans Condé avec une partie du corps auquel il était attaché, il fut fait prisonnier après la reddition de cette place assiégée, et ne rentra en France que vers la fin de septembre.

Pendant ces événemens, le corps des commissaires des guerres avait reçu une organisation, et M. Delachaussée n'avait point été porté sur les cadres. Il rentra dans sa famille; mais ne tarda point à reprendre du service, en se joignant aux réquisitionnaires d'Écouen. Lors des élections des officiers et sous-officiers, il fut élu capitaine par l'un des contingens formant cent dix-huit hommes, et à la majorité de cent dix-sept suffrages.

Après seulement deux mois d'organisation et de maniement d'armes, la compagnie qu'il commandait, et une des cinq autres qui formaient le bataillon, ayant été reconnues les mieux instruites, dans une revue d'inspection passée en présence du représentant Levasseur (de la Sarthe), reçurent, deux jours après, l'ordre du ministre de la guerre de se rendre immédiatement à Caen, sous le commandement spécial du capitaine Delachaussée. Après un séjour de quarante-huit heures dans cette ville, elles furent incorporées dans le 2e bataillon du régiment d'Armagnac (30 janvier 1794), dans lequel M. Delachaussée devint, ainsi que les autres officiers, simple fusilier. Peu de temps après il passa aux grenadiers, avec lesquels il participa à la campagne de 1794, armée des côtes de Cherbourg, où son corps forma la 12e demi-brigade.

Une circonstance bien inattendue appela M. Delachaussée hors des rangs des grenadiers. Il reçut, le 21 août, un ordre de se rendre sans délai au grand quartier-général de l'armée de Sambre-et-Meuse, pour y être employé en qualité de commissaire des guerres, par arrêté du représentant près cette armée. Il y exerça ces fonctions pendant les années 1794, 95, 96, dans diverses divisions actives. Les attestations des commissaires-ordonnateurs et des généraux sous les ordres et près desquels il a servi, témoignent du zèle et de l'activité qu'il mit à les remplir dans toutes les circonstances.

M. Delachaussée ne pouvait penser que, après avoir fait une campagne aussi active et laborieuse que celle de 1796, où il avait été fait prisonnier de guerre à Bamberg, quoique porteur d'un ordre du commissaire-

ordonnateur en chef, et où il avait exercé des fonctions pénibles, il aurait été compris dans le nombre des commissaires des guerres réformés *avec traitement*, dans les armées du Rhin et de Sambre-et-Meuse; surtout lorsqu'à son retour au grand quartier-général à Cologne, l'ordonnateur en chef, après avoir rendu justice à son zèle, lui donna un service de repos à Coblentz, pour qu'il se rétablit des fatigues qu'il avait essuyées.

Lors de la retraite de l'armée de Sambre-et-Meuse, le général en chef Jourdan et le commissaire-ordonnateur Dubreton, dès leur arrivée à Bamberg, firent appeler le commissaire des guerres Delachaussée, chargé du service de cette place, pour qu'il leur rendît compte des ressources qu'ils pourraient obtenir en subsistances, etc.; satisfaits sous ce rapport, ils donnèrent leurs ordres; ils s'occupèrent ensuite des moyens d'assurer, autant que possible, des besoins et des soins indispensables à donner aux malades et blessés, déjà en grand nombre dans les hôpitaux que le commissaire des guerres Delachaussée avait fait établir. Ils résolurent de lui confier cette mission, et l'ordre de rester à Bamberg lui fut donné, quoique l'ennemi dût envahir la ville sous peu de jours. C'est dans ces circonstances que M. Delachaussée fut assez heureux pour rendre à l'armée d'importans services, que firent valoir plus tard, en sa faveur, les maréchaux Bernadotte et Ney, en sollicitant pour lui la croix de la Légion-d'Honneur.

Après avoir été fait prisonnier et conduit au prince Charles, à Barkebrack, M. Delachaussée fut ramené à Bamberg, où il resta jusqu'au 4 septembre; temps pendant lequel il s'entendit avec M. de Gross, vice-gouverneur de l'évêché de Bamberg, pour remplir la mission qui lui avait été confiée.

Provisoirement remis en activité à l'armée d'Italie, en juin 1800, il fut attaché au quartier-général de l'aile droite, sous les ordres du commissaire-ordonnateur Merlin (de Thionville). Les attestations des commissaires-ordonnateurs et des généraux Michaud et Dupont, qui ont commandé ce corps d'armée, justifient également du zèle, du dévoûment et de l'activité qu'il a constamment montrés, notamment à la Volta, le 26 décembre 1800, où le général, après avoir fait jeter un pont à Molino, passa le Mincio avec ses divisions, sous le feu de l'ennemi, et où l'on se battit avec acharnement. Là, comme à Bamberg, en 1796, M. Delachaussée organisa sur-le-champ les hôpitaux nécessaires aux pansemens des blessés, qui reçurent sans retard les premiers soins, ainsi que ceux qui, transportés plus tard par les voitures qu'il avait fait diriger sur le champ de bataille, trouvèrent, à l'instant de leur arrivée, les mêmes soins empressés que ne cessèrent de leur donner les officiers de santé et les employés attachés à ce service.

A la suite de cette campagne, M. Delachaussée fut de nouveau mis en disponibilité avec traitement; position qu'il conserva jusqu'en 1811, quoique, dès 1804, il fut entré dans l'administration centrale des droits réunis, où il avait été admis sur les pressantes sollicitations de M. Alexandre, ancien ordonnateur en chef de l'armée de Sambre-et-Meuse. M. Delachaussée est demeuré attaché à cette nouvelle administration jusqu'en 1835, qu'il a été porté sur le cadre de retraite après trente années de service, et après avoir rempli successivement les fonctions de sous-chef de première classe, de chef adjoint, et de nouveau, sous la Restauration, de sous-chef de première classe.

Rentré dans la vie privée, M. Delachaussée acquit de nouveaux titres à l'estime de ses concitoyens, par ses services civils; appelé à faire partie de la garde

nationale en 1809 et 1814, il fut nommé dans ces deux circonstances capitaine des chasseurs dans la légion du 7e arrondissement; passa, en 1815, avec le même grade, dans une compagnie de grenadiers. Pendant les Cent Jours, il porta à 220 hommes cette compagnie qui n'avait que 108 grenadiers, sans aucune tenue régulière. Elle fit, à cette époque, un service extrêmement actif, dans l'intérêt de la tranquillité publique, et prit part aux travaux pour la défense de Paris. L'hommage d'une épée qu'elle remit à son capitaine dès le 27 décembre 1815, dit assez l'estime que lui portaient ses camarades. Par ordonnance du 16 janvier 1816. M. Delachaussée fut nommé membre de la Légion-d'Honneur. Nous devons rappeler ici que cette honorable distinction avait été demandée pour lui, ainsi que nous l'avons déjà dit, par les maréchaux Bernadotte et Ney, *dès le* 11 *décembre* 1804, pour ses services aux armées; et que s'il ne l'eut point, c'est qu'il n'était pas alors en activité de service. (Décision de l'Empereur à l'égard des officiers dans cette position).

Les nombreux ordres du jour émanés du maréchal duc de Reggio, commandant en chef de la garde nationale, jusqu'au licenciement en avril 1827, et dans *l'un desquels il est dit*, § 2 : « *La constante exactitude de cette compagnie, son zèle soutenu et sa parfaite régularité sous tous les rapports, la rendent digne d'être présentée pour modèle. Le maréchal commandant en chef lui réitère, toujours avec un nouveau plaisir, le témoignage de sa plus grande satisfaction* », font foi de la persévérante tenue de cette compagnie sous tous les rapports. Ces services constans rappelèrent au maréchal *ceux* que M. Delachaussée avait rendus dans les armées pendant les premières guerres de la révolution. Par ordonnance du 17 août 1822, la croix de Saint-Louis lui fut donnée.

En juillet 1830, bien que domicilié sur le 3e arrondissement, M. Delachaussée fut appelé dès le 29, par l'ancien et le nouveau maire du 7e arrondissement, pour coopérer à l'organisation de la 7e légion. Il réorganisa la compagnie des grenadiers de manière à ce qu'elle fût particulièrement remarquée par le général en chef Lafayette, et accepta les fonctions de chef de bataillon en premier, à l'élection de trente-six suffrages sur trente-sept votans.

L'événement de Saint-Mandé, 13 novembre 1830 (1), fut pour M. Delachaus-

(1) Le 13 novembre 1830, une compagnie de chasseurs du 3e bataillon de la 7e légion, revenait à Paris, après un service de vingt-quatre heures qu'elle avait fait au château de Vincennes auprès des ministres prisonniers. Arrivée à Saint-Mandé à peu de distance de la porte du Bel-Air, sur laquelle avait été placé, le 29 juillet, un drapeau tricolore, un tambour et quelques gardes nationaux crurent remarquer un drapeau blanc, ils en firent leur rapport au capitaine, qui leur aurait répondu de s'en assurer; ils s'y rendirent : le concierge leur déclara, que ce drapeau était tricolore, mais qu'ayant souffert par l'injure du temps, il devait être remplacé. Cette observation ne les ayant point satisfait, ils arrachèrent le drapeau et le portèrent à leur capitaine. Cet officier sentit de suite la conséquence de cette action et se rendit au même instant avec son lieutenant chez M. le maire de Saint-Mandé, laissant le commandement de son détachement au sous-lieutenant. Le maire n'était pas alors dans la commune, l'adjoint ne s'y trouvait également point; pendant l'absence des deux officiers, M. Duhamel adjudant sous-officier dans la 4e légion de la banlieue, résidant à Saint-Mandé, et qui avait placé ce drapeau à l'époque indiquée, accourut sur les lieux, et fit à la troupe des observations très expressives sur l'outrage commis envers la commune; mais, au lieu d'être éclairés par ces plaintes, sur l'inconvenance de leur action, des gardes nationaux se répandirent en invectives envers cet officier, ancien militaire, décoré de la Légion-d'Honneur, et le retinrent jusqu'au retour de leur capitaine.

Le capitaine et le lieutenant n'ayant point été assez heureux pour pouvoir réparer la faute commise, les autorités étant absentes, rejoignirent leur compagnie et partirent pour Paris emportant le drapeau et laissant l'officier Duhamel dans un état difficile à décrire.

Dans le faubourg Saint-Antoine, le détachement rencontra le maire de Saint-Mandé; cet administrateur était porteur d'un drapeau dont il venait de faire l'acquisition pour remplacer le lendemain dimanche celui qui venait d'être enlevé. Il témoigna avec le sentiment que devait inspirer l'action qui avait eu lieu, tout ce qu'elle avait d'outrageant pour sa commune; la troupe continua sa route.

Le 18 novembre, M. le colonel de la 7e légion convoqua MM. les officiers supérieurs de la légion, il leur donna connaissance d'une lettre de M. le maire de Saint-Mandé, contenant les faits exposés, et la plainte par lui adressée à M. le général en chef Lafayette, à M. le préfet de la Seine, et à M. le procureur du roi. Le colonel fit également part au conseil, des termes d'une réponse qu'il avait faite à M. le maire de Saint-Mandé, lesquels justifiaient la 7e légion d'un acte qui la blessait elle-même, et dont il allait se faire rendre compte sans délai.

Les officiers qui commandaient le détachement à Vincennes se présentèrent devant le conseil, ils confirmèrent les faits; mais ils firent observer que le drapeau avait l'apparence d'un drapeau blanc, il fut à l'instant même présenté par le tambour qui en était détenteur.

Après avoir reconnu combien tous ces faits présentaient de gravité, il fut arrêté qu'il serait fait séance tenante une seconde lettre à M. le maire de Saint-Mandé, pour lui témoigner au nom de la 7e légion, les regrets qu'elle éprouvait de ce qui s'était passé; cette lettre fut signée par les officiers supérieurs. Il fut en outre décidé que l'un d'eux se rendrait accompagné du capitaine et du lieutenant commandant ledit détachement, auprès du maire de Saint-Mandé, afin de lui remettre la lettre et de lui témoigner de vive voix l'expression des sentimens que la 7e légion ressentait vivement pour cette malheureuse circonstance, et le prier aussi d'accueillir ceux d'affection qu'elle avait pour la commune de Saint-Mandé. M. le chef de bataillon Delachaussée fut désigné pour remplir cette mission.

La lettre de M. le maire de Saint-Mandé n'ayant fait men-

sée une nouvelle occasion de prouver l'influence qu'il avait sur ses camarades, et mit en relief son esprit de conciliation. Il en fut récompensé par le suffrage de ses supérieurs, que lui exprima le chef d'état-major de la garde nationale, par la lettre suivante :

État-Major Général. Garde Nationale de Paris.

Paris le 6 avril 1831.

Monsieur le commandant,

M. le ministre de l'intérieur s'est fait rendre compte de la conduite honorable et sage que vous avez tenue dans l'affaire de Saint-Mandé; elle lui a paru digne de faire l'objet d'une mention particulière, et je m'empresse de vous en féliciter. Le beau caractère que vous avez déployé dans cette circonstance a fixé toute son attention, ainsi que la part active que vous avez prise au rétablissement de la bonne harmonie entre la septième légion de Paris et le bataillon de la garde nationale de Saint-Mandé.

C'est à vous, monsieur le commandant, c'est à votre intervention et à votre esprit de conciliation qu'on a dû de n'avoir pas à déplorer les malheurs que faisait craindre l'irritation produite dans les esprits par la coupable imprudence d'un tambour de la septième légion, qui le 13 novembre dernier, outragea la garde nationale de Saint-Mandé en arrachant un drapeau qui lui appartenait, et qui avait été placé par elle près la grande route de Paris.

C'est ainsi, monsieur, que les devoirs doivent être entendus, et l'exemple que vous avez donné ne restera sans doute pas sans imitateurs. Cette action augmente encore vos nombreux titres à l'estime publique, et elle vous assure à jamais toute la mienne.

Recevez, je vous prie, monsieur le commandant, l'assurance de ma considération très distinguée et de mon entier dévouement.

Pour le Général en chef,
Le chef de l'État-Major-Général,
Signé JACQUEMINOT.

Il fut en outre nommé officier de la Légion-d'Honneur.

M. Delachaussée a été, en diverses circonstances, nommé membre du conseil de recensement et président d'élection.

Marquis DE VÉRAC (ARMAND-MAXIMILIEN-FRANÇOIS-JOSEPH-OLIVIER DE SAINT-GEORGE).

Le hasard de la naissance et quelques circonstances aux premiers jours de la vie exercent sur les hommes une influence à laquelle ils ne sauraient que difficilement échapper. Voués à l'industrie, aux arts, à la politique, presque tous fournissent une carrière qu'ils n'ont pas été les maîtres de choisir : ainsi qu'on cède souvent à un ordre d'idées qui semblent naturelles et justes, quoique elles soient le fruit des erreurs et des passions humaines, on s'abandonne en quelque sorte aveuglément aux impressions reçues dès l'enfance et pendant sa jeunesse. — Si les goûts, les penchans, les convictions changent et se modifient par un intérêt d'ambition désordonnée et de mauvaises passions, l'exemple est fâcheux, l'homme devient méprisable; mais si, au contraire, l'homme est demeuré ferme dans ses goûts, dans ses penchans, dans ses convictions, si tous ses actes ont été une conséquence logique les uns des autres, sa constance et sa probité le rendent digne des égards de ses concitoyens.

Ces réflexions s'appliquent à la personne

---

tion que de ce qui avait rapport au drapeau, et ne parlant point de ce qui avait eu lieu entre les gardes nationaux et l'adjudant Duhamel, pendant l'absence du capitaine et du lieutenant, le chef de bataillon Delachaussée se rendit à Saint-Mandé, avec la confiance qu'il aplanirait toute difficulté à la présentation de la lettre dont il était porteur, et de la remise du drapeau enlevé; mais, du 14 au 16 novembre, une lettre, insérée dans le journal *Extra-Muros*, à l'occasion de ce qui avait eu lieu à Saint-Mandé le 13, donnait tous les torts au maire de cette commune. Ce fonctionnaire, irrité dans l'intérêt de ses administrés, se trouvait de plus directement offensé, quoiqu'il sentit, par la connaissance qu'il prit de la lettre qui lui était présentée avec le drapeau, que la démarche faite par les officiers présens était toute de bienveillance, il leur fit connaître que la commune de Saint-Mandé voulait une réparation authentique pour l'outrage qu'elle avait reçu. Après un long débat dont il ne résulta rien, M. le général De Bellair, colonel de la 4e légion de la banlieue, et M. Chéron, major, arrivèrent. Le chef de bataillon Delachaussée conçut l'espérance que ces anciens militaires, auxquels le maire donna communication de la lettre des officiers supérieurs de la 7e légion, seraient pleinement satisfaits, et qu'ils amèneraient M. le maire de Saint-Mandé à se contenter des démarches promptes et franches qui étaient faites; mais également blessés dans la personne d'un officier de leur légion, ces messieurs confirmèrent la demande de M. le maire, en faisant de plus connaître que, le 14, lors de la réédification d'un autre drapeau, la garde nationale de Saint-Mandé avait manifesté la volonté de se porter sur Paris pour y insulter un poste de la 7e légion, et que ça n'avait été qu'à grand'peine qu'on était parvenu à arrêter cet élan; qu'il était donc de toute nécessité qu'une réparation fût faite à l'officier Duhamel, aussi bien qu'à la commune. Dans cet instant arriva M. le lieutenant-général Saint-Laurent, domicilié à Saint-Mandé. Cet officier général, sans doute instruit de ce qui se passait depuis plus de trois heures, prit, malgré tout ce que le chef de bataillon Delachaussée put lui exposer, un tel intérêt en faveur de la commune et de l'adjudant Duhamel, que tout espoir de conciliation paraissait évanoui.

Dans cette situation pénible, M. Delachaussée demanda à voir l'officier Duhamel : ce vieux soldat parut et exprima sa douleur avec franchise. Les réparations furent de nouveau exigées. Le général De Bellair se récria sur ce que l'on s'était borné à condamner le tambour à trois jours d'arrêt, au lieu de le casser, et qu'il ne fût nullement question des gardes nationaux qui avaient participé à cet outrage. Le capitaine fit observer que ce tambour, qui était marié, était en outre père de trois enfans. L'officier Duhamel tressaillit, ses traits exprimèrent un cœur généreux. Ce sentiment fut partagé; une réparation fut faite par le chef de bataillon Delachaussée, qui lui dit : « Monsieur Duhamel, la punition d'un tambour « n'est point une réparation : faite par le lieutenant ou le ca« pitaine ici présens, elle ne suffirait pas; c'est moi qui la « ferai. » Il se précipita dans ses bras. M. Duhamel dit qu'il était plus que satisfait, et toute l'assemblée déclara qu'elle n'en voulait point d'autre pour la commune de Saint-Mandé et la 4e légion de la banlieue.

(*Extrait du rapport officiel.*)

dont nous allons tracer la notice biographique. M. de Vérac a constamment suivi la religion politique de ses pères.

Armand-Maximilien-François-Joseph-Olivier de Saint-George, Marquis de Vérac, naquit à Paris, le 1er août 1768, et non en 1770, comme l'a avancé la *Biographie des Hommes Vivans*, par M. Michaud.

Entré, fort jeune encore, dans les gardes-du-corps, il passa, en 1786, au premier régiment de carabiniers royaux avec le grade de sous-lieutenant de remplacement (1) et y fut nommé capitaine de remplacement en 1788.

En 1790, le jeune officier rejoignit son père, alors ambassadeur en Suisse (2).

A cette époque, le baron de Breteuil, ancien ministre de la maison de Louis XVI, et qui, après le 14 juillet 1789, n'avait évité le sort de Foulon et de Berthier que par une fuite précipitée, habitait, avec sa famille, la ville de Soleure, résidence de l'ambassade française. On a dit, qu'au moment de partir, il avait reçu de Louis XVI un pouvoir illimité « pour traiter « avec les cours étrangères, et proposer, « au nom du roi, tous les moyens propres « à rétablir l'autorité royale en France. » Nous ignorons jusqu'à quel point cette allégation est fondée; mais il ne nous paraît pas déraisonnable d'y croire, surtout après avoir approfondi les faits que nous allons rapporter.

Au commencement de l'année 1791, Louis XVI fit savoir au baron de Breteuil la détermination qu'il avait prise de quitter Paris et de se retirer à Mont-médi, où le marquis de Bouillé devait le recevoir à la tête des troupes sous ses ordres, et que l'on supposait être restées fidèles à la royauté. Nous tenons de source sûre que peu de jours après cet avertissement, Louis XVI avait envoyé à son ancien ministre des *pouvoirs illimités* « pour suivre « avec les puissances étrangères les né- « gociations auxquelles ce projet de dé- « part devait nécessairement donner lieu. »

Aussitôt après la réception de ces pouvoirs, le baron de Breteuil proposa au roi d'admettre le capitaine de carabiniers dans cet important secret, en représentant qu'il lui était indispensable d'avoir quelqu'un pour ses correspondances avec l'étranger et pour ses relations avec le roi lui-même. Louis XVI agréa cette proposition, et M. de Vérac ne tarda pas à faire un voyage à Paris.

On lui fit des communications relatives au voyage à Varennes; on lui confia des dépêches pour M. de Breteuil, et il quitta Paris en même temps que la famille royale, persuadé que la volonté de Louis XVI, était de régner, à son retour, en se conformant à la constitution qu'il avait jurée. Nous n'avons pas à discuter cette foi d'un cœur généreux.

Après l'exécution révolutionnaire du 21 janvier, M. de Vérac se décida à entrer au service de l'empereur d'Autriche. Officier volontaire attaché à l'état-major général comme aide-de-camp du prince de Valdeck, il fit plusieurs campagnes, se trouva à la bataille de Fleurus (1794), au siége de Mayence (1795) et à la bataille de Castiglione (1796).

N'étant porté nominativement sur aucune liste d'émigrés, il profita du repos et de la sécurité que les commencemens du consulat promettaient au pays, et rentra le 16 fructidor an VIII (3 septembre 1800).

Trois faits d'une importance personnelle dominent la vie de M. de Vérac depuis sa rentrée en France jusqu'à la restauration.

(1) Les officiers de remplacement étaient ceux qui servaient sans traitement. Chaque deuxième année de service leur donnait droit à un grade nouveau.

(2) Le marquis Charles-Olivier de Saint-George, né, le 10 octobre 1743, au château de Couhé-Vérac, dans le Poitou, fut successivement, depuis 1772, ministre-plénipotentiaire en Westphalie, en Danemarck et en Russie, et ambassadeur en Hollande et en Suisse. Il donna sa démission, en 1791, après le manque de succès du voyage à Varennes, parcourut l'Italie et l'Allemagne, rentra en France en 1814, fut nommé lieutenant-général en 1816, et mourut le 19 novembre 1828.

En 1807 l'Empereur lui imposa une sorte d'exil en Belgique, où il vécut pendant quelque temps sous la surveillance des autorités administratives. La cause de cette rigueur ne nous est pas connue. Nous savons seulement que M. de Vérac l'attribue à son refus de se mettre à la disposition de l'Empereur. Toutefois cet exil n'avait rien de bien rigoureux, car l'exilé venait librement, tous les trois ou quatre mois, passer une quinzaine de jours dans ses propriétés en France.

Il paraît cependant que M. de Vérac prit son parti, entraîné peut-être par les observations de son oncle, M. de Ségur, puisque, nommé chambellan de Napoléon, il accepta cette fonction de cour (29 mars 1813).

En 1810, il avait épousé mademoiselle de Noailles, et, par cette alliance, était devenu neveu de Lafayette.

Malgré sa position, il salua le retour des Bourbons avec joie et fut successivement nommé chevalier de Saint-Louis (24 août 1814), membre du conseil général de Seine-et-Oise (30 septembre 1814) et pair de France (17 août 1815).

Quoique les trois faits que nous venons de signaler, l'exil, le mariage et la pairie, soient de nature à marquer l'existence d'un homme; il est, pour M. de Vérac, un autre grand événement destiné à frapper moralement et matériellement, tout l'avenir d'une famille : nous voulons parler du testament de M. Courbeton, qui donna lieu à de scandaleux débats. Nous allons réduire toute cette affaire à sa plus simple expression, la justice ayant prononcé et notre rôle d'historiens nous obligeant à négliger tout ce que la malignité et l'intérêt d'un plaideur mécontent peuvent prêter à l'interprétation des actes de son adversaire.

Quelques années avant d'épouser mademoiselle de Noailles, M. de Vérac avait été au moment de contracter mariage avec mademoiselle de Trudaine, fille de l'ancien premier président du parlement de Dijon. Une maladie de poitrine vint y mettre obstacle, et enleva bientôt cette dame à sa famille. Les prévisions de M. de Vérac furent donc ainsi justifiées, et son refus fit honneur à ses principes de convenance et de probité. M. Micault de Courbeton, frère de madame de Trudaine, resta intimement lié depuis cette époque avec celui qui avait dû être son beau-frère. M. de Courbeton mourut en 1809, et, n'ayant aucun parent de son nom, institua, par testament, M. de Vérac son légataire universel. Tous les parens de M. de Courbeton respectèrent la volonté du défunt, à l'exception de madame le Roux du Chastelet, sa cousine, qui intenta à M. de Vérac, au sujet de ce legs universel, un procès qu'elle perdit en première instance, en cour royale et en cassation. Me Berryer fils plaidait pour M. de Vérac. Nous ajouterons que c'est au testament de M. de Courbeton que M. de Vérac doit une grande partie de sa fortune.

L'action politique de M. de Vérac se divise, depuis la restauration, en trois grandes parts, indiquant également la confiance qu'il sut inspirer aux gouvernemens de Louis XVIII et de Charles X : la pairie, le conseil général de Seine-et-Oise, dont il fut membre et président en 1817, 1819, 1820, 1821 et 1827, et le collége électoral du même département, qu'il présida en 1820, 1821, 1823, 1824 et 1827.

Nous avons sous les yeux les discours que M. de Vérac prononça aux colléges de 1820, 1824 et 1827. Que demandait aux électeurs le président choisi par la royauté? Des députés *amis sincères et zélés de la Charte, également dévoués au trône et à la patrie*, enfin, des députés qui crussent *à la fortune des Bourbons*? C'était pour l'honorable président, rester dans son caractère et dans ses affections.

Au conseil général, il appuya de son vote

et de toute son influence toutes les mesures favorables aux intérêts du peuple et des agriculteurs (1).

A la pairie, il a été secrétaire des 2e et 4e bureaux ou secrétaire de la Chambre en 1816, 18, 21, 23; membre du comité des pétitions en 1818, 19, 20; membre des diverses commissions en 1822, 25, 27, 28, 29, 31; il a pris spécialement la parole en 1819, 21, 25, 27, 28, 29, 30, 36.

On comprendra sans doute le motif de ces citations: nous avons voulu démontrer que M. de Vérac ne demeura pas inactif sur le fauteuil de patricien, quoique, comme gouverneur des châteaux de Versailles et de Trianon depuis 1819 (21 juillet), il fût appelé à d'autres soins, à d'autres occupations assez graves.

Ami depuis sa jeunesse du duc de Richelieu (2), il ne s'est jamais séparé de ceux de ses collègues qui faisaient partie de la réunion du cardinal Bausset; réunion dirigée dans une voie de dévoûment aux Bourbons à la fois et à la cour de Rome.

Dans la séance du 23 février 1819, M. de Vérac monta à la tribune pour lire le discours qu'il avait composé à l'occasion de la mort du prince de Poix. Ce discours, écrit avec toute la simplicité d'un sentiment véritable de regret, émut l'assemblée. En voici la dernière phrase, qui témoigne que M. de Vérac saisissait toutes les occasions de provoquer le respect et l'attachement à ses princes :

« Messieurs, le souvenir de M. de Poix vous sera toujours cher; vous n'oublierez jamais ce courage, ce dévoûment à son maître et à ses devoirs; toutes ces vertus dont il a ambitionné d'être le martyr. Sa mémoire vous sera retracée par son fils, qui doit le remplacer parmi vous, comme il le remplace auprès du roi. Tous deux étaient dignes d'appartenir à cette famille dont il est dit en divers diplômes : *que jamais elle n'a servi dans un parti contre son roi.* »

Après la révolution des trois jours, il prêta serment purement et simplement.

Le 7 août 1830, il déclara que jamais l'exclusion de ses collègues ne serait votée par lui.

Dans l'affaire de M. Dubouchage, en 1831, il se prononça pour l'exécution de la loi; et pourtant M. Dubouchage était son co-religionnaire politique.

Au 15 janvier 1833, il supplia la Chambre de ne pas associer la France *au crime du 21 janvier, en supprimant tout témoignage de deuil et de regret pour la mort de Louis XVI.*

En 1835, il se montra favorable aux lois de septembre, ainsi qu'il l'avait fait, en 1827, au sujet de la loi restrictive de la liberté de la presse, parce que, à ces deux époques, le bruit de la rue lui parut menacer le gouvernement constitutionnel, passé dans les mœurs politiques de son pays.

M. de Vérac a siégé dans les procès suivans :

Ney, 1815. A voté la mort, à l'exemple du duc de Richelieu, *comme une nécessité imposée par la position de la monarchie en 1815* (1).

Les ministres de Charles x. 1830. S'est prononcé contre la mort, *attendu qu'ils n'avaient pas violé le pacte fondamental de l'état.*

Fieschi, Morey, Pépin. 1835. A voté la mort : *il y avait eu assassinat.*

Alibaud. 1836 (juin). Même vote pour la même cause.

(1) En 1826, il concourut à faire établir l'institution agronomique royale de Grignon, et devint un de ses membres. — Il avait été un des fondateurs de la société pour l'amélioration des Prisons. — Nous pourrions citer un grand nombre d'actes de bienfaisance et de générosité qui serviraient à prouver que ses votes ont toujours été le fruit d'un élan de son cœur.

(2) Nous savons qu'il a puissamment contribué au rapprochement qui s'est opéré entre ce ministre et M. de Villèle.

(1) Nous savons positivement que le maréchal Ney fut gardé par des gardes-du-corps déguisés en gendarmes.

Meunier, Lavaux. 1836 (décembre). Même vote pour la même cause à l'égard de Meunier. Quant à Lavaux, voici textuellement ce qu'il dit à la cour :

« Messieurs, il n'y a qu'un témoin, qu'un seul témoin contre Lavaux; ce témoin est Meunier. Je ne peux pas mettre de côté, comme un de mes collègues, cet axiome de notre jurisprudence : *testis unus, testis nullus.* Il y a bien, je le reconnais, une foule de semi-preuves; mais en les réunissant elles ne pourront jamais devenir une preuve positive. En Angleterre, on a exprimé cette vérité en disant qu'*avec dix chevaux gris on ne pouvait jamais parvenir à faire un cheval blanc.* Le crime ne m'étant donc pas complètement démontré, je prononce : *non coupable.* — Un de nos honorables collègues nous a dit que si le jugement de la cour était trop sévère, le condamné trouverait un refuge assuré dans la clémence royale. Voici la réponse que je lui adresse : On pressait un des juges du général Moreau de prononcer la peine capitale, en l'assurant que l'Empereur ferait grâce à cet illustre guerrier. Le juge répondit ce peu de mots : «*Et à moi, qui me fera grâce ?*»

On voit que M. de Vérac a constamment suivi une ligne uniforme : zèle pour ses princes, respect à la Charte, fermeté et probité dans l'application de la justice.

Certainement il devait être dévoué aux Bourbons, car, indépendamment des causes préexistantes que nous avons déjà indiquées, il avait reçu d'eux des marques de reconnaissance pour ses services. Parmi toutes celles que nous pourrions signaler, nous nous bornerons à celles-ci :

Commandant des gardes nationales de l'arrondissement de Rambouillet avec rang de colonel (1er avril 1817);

Décoré du titre de marquis, son frère aîné n'ayant pas d'enfans (1818);

Reçoit à son château du Tremblay une visite particulière de madame la duchesse d'Angoulême, visite de bienveillance au bon et loyal serviteur (1819);

Chévalier de la Légion d'Honneur (8 mai 1824);

Maréchal-de-camp (grade honorifique. — 16 juillet 1825);

Officier de la Légion d'Honneur (19 août 1825);

Commandeur (22 mai 1825);

Grand-officier (31 octobre 1828).

Toutes ces distinctions étaient des récompenses méritées.

Hommes de conscience démocratique, nous nous plaisons à rendre justice aux hommes d'une religion politique qui ne saurait être la nôtre, lorsqu'ils ont été sincères et constans dans la foi qu'ils avaient embrassée.

DUPONT-DELPORTE (Le Baron).

Nous ignorons à quelle époque et où est né M. Dupont-Delporte, préfet de la Seine-Inférieure et membre de la chambre des Pairs; il est resté complètement inconnu jusqu'en 1806. A cette époque, il dut à une parenté d'alliance avec le duc de Bassano d'être appelé au conseil d'État en qualité d'auditeur, et d'être attaché à la commission des affaires contentieuses.

Son puissant patron ne lui laissa point le temps de faire preuve de capacité, car peu de mois après avoir obtenu ces premières faveurs il fut nommé administrateur en chef des mines et usines des pays conquis, et l'année suivante, d'abord, inspecteur-général à la direction des vivres de la guerre, et six mois plus tard, membre et président du conseil d'administration.

M. de Bassano voulait développer les dispositions administratives de son neveu; mais force lui fut de renoncer à lui faire jouer un rôle supérieur, et il dut le relé-

guer à la préfecture de l'Arriège, où l'on n'a point encore perdu le souvenir des brillantes soirées données par madame Delporte, qui raviva dans ce département l'amour du luxe et du jeu. Toutefois, M. Delporte ne resta point entièrement étranger à l'administration; il attacha son nom à la publication d'une statistique des mines considérables qui feront de ce département l'un des plus riches de la France, dès le jour ou il sera sérieusement et habilement administré.

M. Delporte ne put rester long-temps préfet de l'Arriège : l'on assure que son changement fut motivé par des plaintes graves du petit commerce, qui l'accusait de ne point veiller à la répression de la contrebande; ces plaintes se formulaient même en termes que nous croyons ne pas devoir reproduire.

M. Delporte passa à la préfecture du Taro (Parme et Plaisance), où il fit exécuter de beaux travaux sur la route de la Spézia.

Lorsque, en 1813, la guerre approcha des états de Parme, M. Dupont-Delporte organisa un corps levé dans le pays, qui vint se placer en ligne et défendre les frontières : il servit alors d'intermédiaire aux négociations qui se suivirent entre le roi Joachim de Naples, le vice-roi d'Italie et l'empereur Napoléon : en récompense de ces services, il fut nommé maître des requêtes.

Au commencement de 1814, il fut chargé de négocier avec les généraux en chef du roi de Naples et de l'Autriche, la rentrée du Pape Pie VII dans ses états. Il assista avec le baron de Maucune, qui commandait en chef l'armée d'observation, en qualité du représentant du gouvernement français, à la remise du souverain pontife qui fut faite par le colonel de la Gorce au prince d'Estherazy et au général Fontana, qui représentaient l'Autriche et Naples. Le Pape lui témoigna sa reconnaissance par des honneurs personnels tels que les accorde la cour de Rome.

La veille du jour où la ville de Plaisance devait être remise aux Autrichiens, afin de ne pas remplir cette douloureuse formalité, M. Delporte quitta le pays.

A la restauration, il ne reprit aucune fonction publique active; on le conserva en qualité de maître des requêtes honoraire.

Le 20 mars 1815, il fut appelé au ministère de l'intérieur en qualité de secrétaire général, et le 25 il fut nommé préfet du Nord : par une mission spéciale, il fut chargé de pourvoir à l'approvisionnement des places de guerre et des hôpitaux, et d'organiser une armée de réserve composée des gardes nationaux de plusieurs divisions militaires destinées à la défense des villes et forteresses.

M. Dupont-Delporte parut accepter d'abord la deuxième restauration, car il se chargea de faire reconnaître ce nouveau gouvernement que la force imposait pour la deuxième fois à la France; mais l'aristocratie bourbonienne ne lui tint aucun compte de cette condescendance; il ne tarda point à être remplacé. Rentré dans la vie privée, il y demeura jusqu'en novembre 1830 qu'il fut appelé, par les soins du duc de Bassano, à la préfecture de la Seine-Inférieure, poste qu'il occupe encore aujourd'hui à la satisfaction des divers ministres qui se sont succédés au pouvoir. Il a de plus été rétabli sur la liste du conseil d'état en qualité de conseiller, et élevé à la pairie.

LE LORGNE D'IDEVILLE (Le Baron).

M. le Lorgne d'Ideville (*Élisab.-Louis François*), est né à Paris le 4 octobre 1780. Son père était receveur au trésor royal.

M. d'Ideville fut, fort jeune, employé au service public. C'est dans les bureaux

de l'état-major de la division militaire de Paris (alors 21e), qu'il débuta à l'âge de quinze ans. Il s'y trouvait au 13 vendémiaire an IV (5 octobre 1795), lorsque le quartier-général fut transféré aux Tuileries, et écrivit pour la première fois à cette époque, comme secrétaire-d'état-major, sous la dictée du général Bonaparte, qui, dix-sept ans plus tard (en 1812), devait l'appeler dans le cabinet de l'empereur Napoléon.

En 1798, il fut envoyé à la Guiane française en qualité de secrétaire du gouverneur, que l'on appelait alors *agent particulier du Directoire exécutif.* De retour en France, après le 18 brumaire, un arrêté signé Bonaparte, en date du 19 germinal de l'an VIII (9 avril 1800), le nomma *secrétaire interprète attaché aux bureaux des Consuls;* et, conservant ce titre, il parcourut pendant quatre années l'Allemagne, la Pologne, la Russie, la Suède, le Danemarck, comme attaché aux légations de France dans ces différens pays. Il se perfectionna dans le cours de ses voyages, et pendant son séjour à l'université de Leipsig, dans l'étude du droit public et des langues étrangères.

En 1804, il fut employé à la secrétairerie-d'état, et accompagna le duc de Bassano dans les campagnes d'Allemagne et de Pologne.

Dans la campagne de 1807, la connaissance qu'il possédait de la langue russe lui fournit l'occasion d'être fort utile et de se distinguer. L'Empereur, à qui rien n'échappait, fut informé qu'il y avait à la secrétairerie-d'état un jeune homme qui parlait la langue russe. Il dit au grand maréchal Duroc de le prendre avec lui, et de l'emmener au quartier-général russe au-delà du Niémen, dans la première mission (le 23 juin), qui prépara, après l'armistice signé le 21, l'entrevue des deux Empereurs, qui eut lieu le 25, et enfin la paix qui fut signée le 8 juillet. Cette circonstance particulière devint favorable à M. d'Ideville, et c'est peut-être à elle qu'il dut plus tard quelques succès dans une carrière qui aurait pu devenir brillante, si elle n'eût été brisée, comme tant d'autres, par les événemens de 1814.

L'Empereur étant à Kœnisberg au moment de retourner en France (le 12 juillet), décida d'envoyer son aide-de-camp, le général Savary, auprès d'Alexandre, et voulut donner quelque éclat à cette mission. Il désigna plusieurs officiers de sa maison militaire, entre autres MM. de Saint-Aignan, Louis de Périgord, de Talhouet, de Faudoas, Berthemy, et pensa lui-même au *jeune secrétaire* de Maret, « qui avait « accompagné Duroc au quartier-général « de Benigsen. » M. le Lorgne d'Ideville fut désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de cette ambassade extraordinaire, qui eut à traiter de graves affaires, et qui ne resta peut-être pas étrangère à la déclaration du cabinet russe, qui survint le 26 octobre suivant, et qui rompait toute relation avec l'Angleterre. M. d'Ideville fut plus d'une fois chargé d'aller remettre à l'empereur Alexandre des lettres de Napoléon, et eut, dans ces communications directes, l'occasion d'entendre le *nouvel ami* du souverain de la France s'exprimer sur sa politique *toute dévouée aux intérêts désormais communs de la Russie et de la France*, dans des termes qui alors ne permettaient pas de douter que de telles protestations ne fussent sincères!

Le 18 décembre 1808, un ambassadeur en titre, M. de Caulaincourt, duc de Vicence, arriva à Saint-Pétersbourg pour *relever* le duc de Rovigo. M. d'Ideville revint en France. Les témoignages qui furent rendus de son zèle et de ses services lui valurent plus tard d'être emmené par le duc de Cadore, ministre des relations extérieures, au congrès d'Erfurt (1), et d'être ensuite nommé (19 janvier 1810),

(1) Du 27 septembre au 14 octobre 1808.

auditeur au Conseil-d'État, assistant aux séances impériales.

Il fut, en cette qualité, attaché d'abord à l'administration des postes (1), et ensuite au ministère des relations extérieures, par décret particulier de l'Empereur, en date du 7 novembre 1810. L'*Almanach impérial* du temps le place à « *l'office des relations extérieures, comme* « *étant chargé spécialement de la statistique* « *étrangère.* » Ce travail attirait l'attention spéciale de Napoléon; et lorsqu'il fut question du départ pour la guerre de Russie, il donna lui-même l'ordre à son ministre des relations extérieures d'emmener l'auditeur d'Ideville et son bureau. M. d'Ideville rejoignit à Dresde, au mois de mai 1812.

A cette époque, la rupture avec la Russie devenait imminente. La nature des préoccupations de l'Empereur fixait principalement son esprit sur des faits d'observations qui se rapportaient au travail de statistique militaire étrangère. Celui qui le dirigeait fut souvent dans le cas d'être appelé auprès de Napoléon; et, jour et nuit, il devait se tenir pret à répondre aux questions qui lui étaient faites verbalement ou par écrit. C'est surtout à *Thorn*, à *Kowno* et à *Wilna* que l'Empereur faisait souvent appeler l'*auditeur des relations extérieures.*

Quand on quitta cette dernière ville pour entrer en Russie, le ministre qui devait rester à Wilna reçut l'ordre de « faire « partir M. d'Ideville à la suite du quartier- « général qu'il devait rejoindre auplutôt. »

Arrivé à Witepsk, M. d'Ideville apprit que l'Empereur avait demandé plus d'une fois s'il était là.

Il dut donc se présenter aussitôt devant S. M. qui sourit en l'apercevant.

« Ah! vous voilà M. l'auditeur! vous « vous faites bien désirer.

(1) M. de Lavalette, alors directeur général de cette administration, était son ami particulier.

— « Sire, je n'ai pas à me reprocher « d'avoir perdu un seul instant depuis que « j'ai reçu l'ordre de vous suivre.

— « C'est bien; voyez les prisonniers, « causez avec eux, et faites-moi un rap- « port sur ce que vous aurez appris. Vous « savez le russe, l'anglais, l'allemand: « on vous remettra des lettres intercep- « tées; vous les lirez et m'en rendrez « compte. Allez. »

Durant le séjour à Witepsk, l'Empereur faisait appeler M. d'Ideville régulièrement chaque matin pendant qu'il déjeunait, et quelquefois la nuit quand il était au lit. C'était toujours des questions sur la Russie, sur le climat, sur Moscou, sur Pétersbourg, sur l'armée russe, sur les généraux et les officiers qu'il avait pu connaître personnellement.

Un matin à cinq heures, le grand écuyer le fit venir pour lui dire « que l'Empereur « parlait souvent de lui depuis quelques « jours; qu'il voulait décidément l'avoir « dans son cabinet; qu'il l'attachait à sa « personne en qualité de secrétaire-inter- « prête (1); qu'il lui serait donné 15,000 fr.

(1) *Extrait du* MANUSCRIT *de* 1812, *par le baron* Fain, *tome* 1, *page* 305.

SÉJOUR A WITEPK.

. . . . « Napoléon poursuit assidument les combinaisons qui doivent pousser à bout cette campagne. La nuit est principalement réservée à ces hautes méditations. Un des élémens de ses calculs qui le captive le plus, c'est l'état qu'il fait tenir sous ses yeux des forces de l'ennemi et de leur répartition. L'auditeur *** est chargé de ce travail. Il l'a commencé au ministère des relations extérieures sous M. le duc de Cadore, à l'aide de notes recueillies de longue main sur la puissance militaire de la Russie, et l'a perfectionné en dernier lieu par toutes les informations qu'il a été possible de prendre depuis l'ouverture de la campagne.... L'auditeur *** entend le russe et le parle. L'Empereur veut que désormais il soit toujours à cheval derrière lui; que les gens du pays qui ont des renseignemens à donner lui soient adressés; que toutes les lettres russes qu'on intercepte lui soient remises; il l'attache à son cabinet en qualité de secrétaire-interprète, et c'est ainsi qu'à force d'ordre, de soins et de suite, Napoléon parvient à connaître l'armée ennemie à peu près aussi bien que la sienne. Il s'est, pour ainsi dire, approprié ce travail, et il lui échappe quelquefois de s'en targuer dans sa correspondance avec ses maréchaux, et même dans ses bulletins (*a*). »

(*a*) « Le livret de l'armée russe était parvenu à un tel point de perfection, qu'étant tombé dans les mains des Russes pendant la retraite, ceux-ci l'ont considéré comme une copie dérobée à leur État-Major, en représailles des corruptions du général Czernicheff, à Paris. »

« pour se monter et s'équiper, puisqu'il « devait toujours accompagner à cheval « S. M., comme le faisaient ses aides-de-« camp et ses officiers d'ordonnance. »

Trouver des chevaux à acheter à Witepsk était de toute impossibilité. M. d'Ideville le fit observer au duc de Vicence qui lui dit d'attendre et qu'il allait en reparler à S. M. Quelques heures après il lui annonça que « l'Empereur voulait qu'à « partir du jour même il fut toujours à « côté de lui pendant ses promenades, ses « marches et sur le champ de bataille; « que pour trancher la difficulté, il avait « donné l'ordre que désormais un cheval « de ses écuries fut à la disposition du se-« crétaire-interprète dans chaque brigade. » (Il y avait treize de ces brigades ou relais pendant la campagne de Russie.) Dans la journée, l'Empereur monta à cheval pour aller visiter, hors la ville, des constructions de fours destinés à sa garde; M. d'Ideville l'accompagna pour la première fois dans ses nouvelles fonctions; et pendant la promenade il dût se tenir constamment auprès de l'Empereur à portée d'entendre et de pouvoir répondre à ses questions. Napoléon lui en adressait fréquemment.

M. le Lorgne d'Ideville fit ainsi toute la campagne de Russie et les suivantes, comme l'Empereur l'entendait, c'est-à-dire ne le quittant jamais; et, depuis cette époque, on vit constamment la broderie bleu de ciel du conseil d'état dans le groupe militaire qui suivait l'Empereur dans ses marches et sur les champs de bataille, pendant les campagnes de 1812-1813-1814 : C'était l'auditeur secrétaire-interprète.

L'entrée à Moscou et le séjour dans cette ville donnèrent nécessairement une plus grande activité au service dont M. d'Ideville était chargé.

C'est aux renseignemens qu'il donna à l'Empereur que la maison des Enfans-Trouvés dut la sauve-garde qui lui fut envoyée le lendemain même de l'entrée à Moscou, et qui sauva peut-être ce bel établissement de sa destruction (1).

L'empereur en quittant l'armée de Russie laissa M. d'Ideville auprès du roi de Naples avec ordre de lui écrire par toutes les estafettes. Il resta de même auprès du prince Eugène lorsque après le départ du roi de Naples, ce prince lui succéda dans le commandement de l'armée.

M. d'Ideville reprit son service de secrétaire-interprète auprès de l'Empereur pendant les campagnes suivantes. Il était à ses côtés à Fontainebleau, le 20 avril 1814, quand il fit ses adieux à sa garde (2).

A la restauration, M. d'Ideville ne fut point compris dans l'organisation du conseil d'état. L'empereur l'y replaça comme maître des requêtes dans les Cent Jours.

A la seconde restauration, son nom fut inscrit sur l'ordonnance d'exil dite des 38, du 24 juillet. Il dut quitter son pays. Rentré en France en 1821, il se maria (3) et devint propriétaire dans le département de l'Allier, s'occupant exclusivement d'agriculture, et avec avantage pour ses voisins, par l'introduction d'améliorations dans les procédés de culture. Il fut nommé maire de sa commune.

1830 arriva, l'opinion patriote de l'arrondissement qu'habitait M. d'Ideville le mit spontanément sur les rangs pour la députation. Sa candidature échoua; il ne fut nommé député qu'aux élections de 1837, et prit une couleur tranchée pendant sa courte mission parlementaire. M. d'Ideville votait avec les 221; il expliquait hautement les motifs de son opinion dans une lettre (brochure in-8° de 26 pages) adres-

(1) Voir le manuscrit de 1812, par le baron Fain, t. II, pag. 53, 99 et suiv.

(2) Voir le manuscrit de 1814, par le baron Fain, page 236.

(3) Sa femme, mademoiselle de Sampigny, appartient à une des familles les plus anciennes et les plus distinguées de l'Auvergne.

sée aux électeurs de son arrondissement, et la franchise de ses convictions a dû néanmoins lui mériter l'estime de ceux de ses collègues qui pensaient autrement que lui. La *coalition* qui, de la Chambre, pénétra dans les colléges électoraux après la dissolution de 1839, fut habile à y poursuivre les hommes qu'elle ne voulait plus rencontrer sur les bancs du parlement. M. d'Ideville ne fut pas réélu. Il est de notre devoir de reconnaître qu'il était sorti honorablement de la Chambre, puisqu'il a eu le bonheur *de n'y gagner aucun avancement*. Et pourtant ceux qui le combattaient, aux élections, lui avaient toujours reproché de ne vouloir la députation que comme *marche-pied à son ambition*. Il est resté ce qu'il était, et nous devons croire qu'il appréciait trop haut le mandat de député pour songer à en tirer parti dans son intérêt personnel.

En 1812, M. d'Ideville avait été nommé chevalier de l'ordre de la Réunion. En 1813, il reçut le titre de baron de l'Empire. La dotation devait suivre plus tard.

En 1814, à Reims, il fut nommé maître des requêtes, et reçut la croix d'argent de la Légion-d'Honneur, la même qu'il porte encore aujourd'hui.

En 1833, au mois de juillet, *après la mort du fils de l'Empereur*, il a été replacé au conseil d'état avec le titre de maître des requêtes qu'il avait eu en 1814. C'est encore tout ce qu'il est.

Depuis 1830, la confiance de ses concitoyens l'a envoyé deux fois au conseil-général de son département dont il vient d'être réélu membre aux dernières élections cantonales de décembre 1839.

DE LAVALETTE (CHARLES GUILLAUME SOURDILLE).

M. SOURDILLE DE LAVALETTE, député de la Mayenne, est né à Laval le 28 octobre 1792. Il embrassa d'abord la carrière de l'enseignement, et fut en 1813 professeur de latinité à Fontainebleau; mais bientôt après, il rentra dans la vie privée et fut nommé, en 1822, maire de la commune de Villiers-Charlemagne *(arrondissement de Château-Gontier)*; toutefois, il fit constamment une très-vive opposition à la restauration, et fut le premier qui, à la nouvelle de la révolution de juillet, fit arborer le drapeau tricolore dans sa localité; il signa l'association nationale contre le retour des Bourbons, et souscrivit pour dix mille francs pour les dépenses de la guerre si elle venait à éclater.

A la suite des événemens de 1830, il fut nommé membre du conseil-général de la Mayenne, et a été confirmé deux fois dans ces fonctions par le choix des électeurs à l'unanimité moins une voix.

M. Lavalette fut le candidat d'opposition de l'arrondissement de Château-Gontier; il échoua dans cette première candidature, et n'a été envoyé à la Chambre qu'en 1839 par les électeurs de Laval (intra-muros). Il fait partie des députés de la réunion Ganneron, c'est-à-dire qu'il est disposé à appuyer tout ministère centre gauche.

M. Lavalette a publié, en 1827, un recueil de fables morales et politiques qui a été réimprimé en 1833, avec une traduction en vers des poëmes attribués à Virgile, *Culex*, *Moretum* et *Copa* (1). Ces poésies sont élégantes et faciles.

RATTIER (MARIE-STANISLAS).

M. RATTIER (*Marie-Stanislas*) est né à Provins (Seine-et-Marne), le 1er juin 1793. Après avoir fait ses études à Ville-Thierry, il fut nommé, par arrêté du grand-maître de l'Université (9 décembre 1811), élève de l'École normale pour les lettres. Deux ans plus tard, il fut attaché au collége de

(1) Ce petit poëme est attribué par quelques érudits à Septimius Serenus.

Troyes, où il professa pendant l'année scolaire 1813-14.

Rentré à Paris au commencement de l'année scolaire 1814-15, il y professa, pendant quatre ans, les classes supérieures dans l'institution Bernard et Auger, rue d'Assas, avec le titre universitaire de répétiteur de seconde et de rhétorique. Durant ce temps, il fit son cours de droit, et le 23 février 1822, fut reçu au serment d'avocat près la Cour royale de Paris; il en a exercé les fonctions jusqu'au mois d'avril 1823. De 1817 à 1823, M. Rattier coopéra à la rédaction de la partie politique et littéraire de *la Quotidienne*, et, pendant près de deux ans, à celle du *Drapeau blanc;* dans le même intervalle, il forma, avec MM. Laurentie, Matin et l'abbé Affre, le recueil semi-périodique intitulé *la France Chrétienne*. Auparavant, il avait coopéré à la rédaction d'un recueil du même genre, ayant pour titre, *le Spectateur religieux*. Nommé, par décision du ministre de l'intérieur, en date du 29 avril 1822, et, sur la présentation du conseil de l'École, *répétiteur du Cours de belles-lettres et d'histoire* à l'École royale Polytechnique, M. Rattier en exerça les fonctions jusqu'à la fin d'avril 1823. Il donna alors sa démission, et accepta l'emploi auquel l'avait appelé le préfet de police, de chef du 5e bureau de la 1re division (bureau des théâtres, de la librairie et des arts), emploi qu'il remplit jusqu'au mois d'août 1830, époque à laquelle il fut destitué et admis à faire valoir ses droits à la retraite. Peu après, le nom de M. Rattier fut de nouveau porté au tableau de l'ordre des avocats près la Cour royale de Paris.

De 1831 à 1834, M. Rattier coopéra à la rédaction de plusieurs journaux royalistes, et entre autres, du *Correspondant*, de *l'Univers religieux*, du *Rénovateur*, du *Courrier de l'Europe* et du *Mémorial Agenais*, journal de province, dont il fut, pendant plusieurs années, le correspondant politique.

En 1834, il fut appelé à l'École de Pont-le-Voy (1), pour y remplir les fonctions de professeur de philosophie; depuis cinq ans, il est chargé de cette partie de l'enseignement.

M. Rattier est auteur de quelques opuscules, entre autres, 1° d'un poëme héroï-comique en six chants, ouvrage de sa première jeunesse, publié en 1822, sous le titre de *Perrette décolfée*, et réimprimé en 1828, sous le titre de *la Collégiade, ou la Guerre de Ville-Thierry;* 2° d'un volume dont la première édition a paru aussi en 1822, et la troisième en 1828, sous le titre *de la Condition et de l'Influence des Femmes sous l'Empire et depuis la Restauration.*

M. Rattier a été nommé membre de la Légion-d'Honneur en 1829.

D'ABREU-E-LIMA (Vicomte de Carreira LOUIS-ANTOINE).

M. *Louis-Antoine d'Abreu-e-Lima*, vicomte de *Carreira*, issu d'une famille distinguée de la province d'Entre Douro-e-Minho en Portugal, est né à Vianna, le 18 octobre 1785. Entré au service militaire dans le quatrième régiment d'artillerie en 1805, il passa en 1806 dans les colonies en qualité d'aide-de-camp du gouverneur-général d'Anglola, emploi qu'il remplit jusqu'en 1810. Revenu à Rio Janeiro, où la cour de Portugal se trouvait alors, et n'ayant pu y obtenir d'aller faire la guerre dans sa patrie, il occupa ses loisirs à perfectionner son éducation littéraire. En 1814, son ancien général ayant été nommé plénipotentiaire au congrès de Vienne, et lui proposant de l'y accompagner, M. de Lima accepta avec

(1) Voir la notice consacrée à M. l'abbé Demeuré, t. 3, 2me partie.

empressement cette occasion de sortir de l'état d'oisiveté forcée dans lequel il languissait, et se rendit en Europe avec un congé illimité.

Se trouvant à Vienne, il y fut accidentellement employé, et c'est de là que date sa carrière diplomatique. Nommé peu après secrétaire de légation à Pétersbourg, il y servit comme tel, et y exerça pendant huit ans les fonctions de chargé d'affaires du roi Jean VI. En 1824, le roi lui ayant conféré le poste de son envoyé extraordinaire et de ministre plénipotentiaire à la cour des Pays-Bas, M. de Lima y resta jusqu'au mois d'octobre 1830.

En 1828, lorsque D. Miguel usurpa le trône de Portugal, M. de Lima refusa de prêter serment de fidélité à ce prince, et fut destitué; mais dans la note qu'il adressa alors au gouvernement des Pays-Bas pour lui en faire part, M. de Lima déclara que, malgré cette destitution, il n'en continuait pas moins à se regarder comme ministre de la reine D. Maria, et à exercer comme tel ses fonctions diplomatiques auprès du roi Guillaume I. Il en fut ainsi en effet, et le gouvernement des Bays-Bas ne cessa jamais de traiter et de considérer M. de Lima comme ministre de la reine.

Une tentative généreuse pour briser les chaînes de la tyrannie ayant malheureusement échoué à Oporto dans cette même année (1828), un grand nombre d'émigrés portugais afflua en Europe; M. de Lima leur procura en Belgique un asile bienveillant et hospitalier.

Lorsqu'après ce désastre, quelques débris de corps de troupes fidèles parvinrent à traverser l'Espagne, ou à venir par d'autres voies s'offrir aux défenseurs de la cause de la reine en Europe, on voulut les envoyer à l'île de Terceira, seul point de la monarchie portugaise qui n'eût pas subi le joug de l'usurpation; mais, le canon des Anglais les ayant empêché de débarquer, ils se virent forcés de retourner en Europe, où ils subirent toute sorte de persécutions et d'humiliations. Les gouvernemens de France et d'Angleterre les repoussèrent, et les obligèrent à quitter leur territoire, et les villes anséatiques elles-mêmes leur défendirent l'entrée de leurs districts. Dans cette pénible détresse, M. de Lima obtint du roi des Pays-Bas (novembre 1829) que ces militaires eussent la faculté de débarquer à Ostende, et qu'ils y fussent organisés, armés et embarqués de nouveau pour l'île de Terceira, où plus tard ils défendirent vaillamment ce boulevart de la légitimité constitutionnelle, et servirent de noyau à la petite et glorieuse armée qui conquit, sans autres moyens que son audace, le groupe des Açores, et qui, enfin, grossie des recrues faites dans ces mêmes îles, et de quelques auxiliaires étrangers en petit nombre, osa tenter de briser les chaînes de la patrie contre un ennemi immensément supérieur, et qui disposait en maître de toutes les ressources de l'Etat. Le roi des Pays-Bas rendit alors à la cause de la Reine, le premier, le plus direct, et le plus signalé des services; service si mal reconnu depuis et payé de tant d'ingratitude!

M. de Lima fut désigné par l'Empereur du Brésil D. Pedro I, agissant comme père et tuteur de sa fille la reine dona Maria, pour être un des membres de la régence de Terceira, en cas d'empêchement ou de refus de quelqu'un des quatre autres individus qu'il avait désignés (1829).

La régence se composa d'abord du marquis (aujourd'hui duc) de Palmella, du marquis de Valença, allié de la famille royale, et de M. Guerreiro, magistrat distingué par ses lumières et son caractère ferme et décidé; mais le second, ayant refusé de se rendre à Terceira, fut substitué par le comte de Villa Flor

(aujourd'hui duc de Terceira), qui était déjà gouverneur de l'île. M. de Lima appelé en cinquième à ces hautes, mais pénibles et difficiles fonctions, eut le bonheur de ne pas être obligé de les remplir.

L'Empereur D. Pedro voulant se débarrasser de l'affaire du Portugal, qui était devenue pour les Cortès du Brésil un sujet perpétuel d'attaques violentes contre sa personne et son gouvernement, se décida a envoyer en Europe, en qualité de son ambassadeur, le marquis de Santo Amaro, chargé d'arranger cette affaire avec le concours des gouvernemens de France et d'Angleterre, moyennant une transaction avec son frère D. Miguel (1). M. de Lima en ayant été instruit, protesta formellement (19 juillet) contre tout arrangement qui compromettrait les droits de sa souveraine et la charte constitutionnelle de la monarchie portugaise, et adressa cette protestation à M. de Santo Amaro. M. d'Almeida (aujourd'hui comte de Lavradio), alors ministre de la reine à Paris, en fit autant de son côté. Les gouvernemens français et anglais d'alors avaient accueilli favorablement les ouvertures du marquis de Santo Amaro, mais heureusement la révolution de juillet déjoua ces projets dont la réalisation aurait consolidé le trône de don Miguel (2).

En 1830, M. de Lima, obligé de céder aux injonctions réitérées de la régence de Terceira, et de se charger de la mission d'être son ministre *non reconnu* à Londres, s'y rendit au mois d'octobre, et y consacra ses soins, et tout ce qu'il possédait, à la défense de la cause de sa souveraine et de la liberté constitutionnelle de sa patrie (3). Il y eut à lutter non-seulement contre des difficultés de toute espèce, mais encore contre les divisions et les discordres des émigrés eux-mêmes, dont une partie s'étant constituée en société secrète, aspirait à la direction suprême des affaires, complotait ouvertement contre la régence de Terceira, tâchait de révolter contre elle la garnison de l'île, et faisait à Paris (centre principal de la faction dissidente) mille projets plus absurdes les uns que les autres, qui ne manquaient certainement pas d'audace, mais de sens commun. Cette poignée de malheureux se flattait de pouvoir aller sauver le Portugal en traversant l'Espagne, moyennant une ligue avec les libéraux espagnols, et un traité, effectivement conclu, avec le général Mina. Leur nombre, cependant, ne dépassait pas une centaine d'individus ! Pour réaliser toutefois un si beau projet, il fallait avant tout *le nerf de la guerre*, et, à cet effet, ils s'adressèrent à la légation de Londres (dont ils ne reconnaissaient l'autorité que pour cela et pour leur payer des subsides), la menaçant, en cas de refus, d'une responsabilité de lèze-majesté nationale et royale. Mais la légation qui manquait du nécessaire pour les dépenses sérieuses et urgentes de la cause, repoussa cette singulière demande qui s'élevait à la somme de 8,000 livres ster., qui, pour elle alors, était immense.

M. de Lima essuya à Londres toute sorte de mortifications. Le ministère de la réforme (ministère de lord Grey), quoique ses membres eussent été autrefois les champions ardens de la reine, ne lui prêta pas le plus petit appui; loin de là, il fut plus d'une fois sur le point de

(1) Il est bon de faire remarquer que cette ambassade coïncida avec la cessation du paiement du subside mensuel que D. Pedro s'était engagé à fournir à la régence de Terceira.

(2) Le gouvernement anglais non seulement ne voulut jamais prêter aucun appui effectif à la cause de la reine dona Maria, mais refusa même à M. de Lima la jouissance des privilèges diplomatiques, quoiqu'il les eût accordés aux agens des nouveaux états insurgés et non encore reconnus de l'Amérique Espagnole.

(3) La régence l'honora des pouvoirs les plus étendus, et eut pour lui de très grands égards. Sachant qu'il se trouvait dans de très graves embarras pécuniaires, la régence l'autorisa à tirer sur elle une somme assez considérable; mais lui qui connaissait de son côté les difficultés et le dénuement extrême auxquels la régence elle-même était en proie, préféra la continuation de ses souffrances à aggraver celles de son gouvernement, et ne fit aucun usage de cette autorisation, vraiment généreuse et libérale à cette époque.

reconnaître don Miguel. Il menaça souvent M. de Lima, lorsque celui-ci venait lui dépeindre la détresse de la cause; et, l'on doit le dire, la neutralité de ce cabinet fut complète et glaciale. Il ne donna pas même le moindre secours aux réfugiés portugais, et n'accorda qu'à la sollicitation pressante de M. de Lima, une somme de 168 livres sterling, pour l'aider à payer le retour de quelques-uns de ces malheureux dans leur patrie! Voilà tout ce que les constitutionnels portugais durent au gouvernement *libéral* de la Grande-Bretagne.

Outre les froideurs incroyables du gouvernement anglais pour la cause constitutionnelle du Portugal, la patience de M. de Lima fut rudement éprouvée à Londres par les ingratitudes et les insultes des émigrés, les mauvais traitemens de son propre gouvernement, et les assauts continuels de tous les aventuriers, de tous les usuriers, de tous les vauriens de l'Europe. Don Pédro se laissant persuader que sa présence seule suffirait pour conquérir le Portugal alla s'enfermer dans Oporto et s'y laissa entourer par l'armée nombreuse de son adversaire, qui, peu à peu, resserra la ville par terre et par mer, réduisit l'héroïque garnison et les habitans de cette ville à la plus affreuse misère. Vers la fin de 1832, la ville semblait ne pouvoir plus tenir long-temps, et la cause paraissait perdue. Le gouvernement de don Pédro avait encore aggravé cette position en se mettant en hostilité ouverte avec l'amiral Sartorius, qui commandait la petite flotte de la reine, et qui, manquant d'argent et de provisions, n'avait pas pu maîtriser et contenir ses équipages, et menaçait maintenant de tourner ses forces contre la régence; celle-ci avait eu l'inconcevable idée de faire arrêter l'amiral à bord de ses vaisseaux, et chargé de cette mission, sir John Milley Doyle, dont le nom ne figure dans cette guerre que pour cet exploit. L'amiral arrêta lui-même sir John Milley, et la scission avec le gouvernement n'en devint que plus prononcée et plus acerbe.

Dans une situation aussi critique, il fut question dans le conseil de D. Pedro de l'évacuation d'Oporto par les troupes constitutionnelles, sous la protection de la flotte anglaise commandée par l'amiral Parker, qui se trouvait dans le Tage; mais un avis moins découragé prévalut, et il fut décidé qu'on enverrait à Londres une pompeuse mission, composée du marquis de Palmella, de M. Mouzinho d'Albuquerque et de deux autres individus, à laquelle devait se joindre le vieux comte Tunchal. Cette ambassade arriva à Londres le 28 novembre 1832. Son but principal était de conclure un armistice par l'entremise du gouvernement anglais. D. Pedro pressait vivement cette négociation, car, disait-il, la ville ne pouvait tenir au-delà de trente jours. Toutefois, quelques petits avantages, remportés dans cet intervalle par les troupes constitutionnelles à Oporto, ayant enflé l'orgueil du gouvernement de D. Pedro, il désavoua les instructions données à ses plénipotentiaires, et sacrifia ceux-ci de la manière la plus criante, en blâmant ce qu'ils avaient déjà fait en conformité de ses instructions.

Cependant la situation d'Oporto devint chaque jour plus critique. Les forces navales de la reine se maintenaient en pleine révolte, et D. Miguel s'apprêtait à en profiter pour bloquer librement cette ville avec son escadre de manière à n'y laisser pénétrer aucune provision de guerre ni de bouche. Ce fut alors qu'il s'agit sérieusement à Londres de mettre en exécution une idée qui depuis long-temps avait naturellement été suggérée en commun à beaucoup de personnes, celle d'une expédition sur quelque point distant du Portugal, afin d'opérer une diversion, de dégager la ville d'Oporto et de permettre à ses braves défen-

seurs de tenter une sortie ou quelque coup de main hardi, qui pût relever leur courage et écarter le danger imminent où se trouvait la ville héroïque. La perte de cette ville entraînait en effet celle de la cause. M. Mendizabal, l'agent le plus actif et le plus dévoué de cette cause, et ardent partisan de cette idée qu'il voulait exclusivement s'attribuer, mit la main à l'œuvre, d'accord avec M. de Lima.

Le secret était indispensable à la réussite de l'expédition, et l'on dut le garder même envers la plupart des membres du gouvenement de D. Pedro. On ne mit d'abord dans la confidence que le capitaine Napier et le colonel Evans, le premier destiné au commandement de la partie maritime et de la flotte de Sartorius, et le second à celui de la partie militaire de terre de l'expédition. Invités par M de Lima, ces deux braves Anglais eurent différentes conférences à Londres avec lui et M. Mendizabal, dans lesquelles on discuta et on arrêta différens points de l'entreprise. Le colonel Evans, toutefois, effrayé par quelques nouvelles défavorables arrivées de Portugal, s'excusa de son commandement.

Le capitaine Napier ayant exigé la présence du marquis de Palmella dans l'expédition, celui-ci s'y prêta, non sans repugnance, en raison de la manière dont il avait été traité par D. Pedro; mais il céda aux instantes sollicitations de M. de Lima, et sacrifia son juste ressentiment à l'intérêt de la cause et de la patrie.

Les difficultés que l'on eut à vaincre furent immenses, et semblaient insurmontables, mais l'activité de M. Mendizabal suppléait à tout. M. de Lima devait cependant prendre sur lui toute la responsabilité de l'affaire. Il devait désobéir aux ordres de son gouvernement, qui lui prescrivaient *expressément et de la manière la plus positive de n'envoyer aucun secours d'argent ni de provisions à l'escadre de Sartorius et de ne pas engager le capitaine Napier au service de la reine* (1). M. de Lima devait sentir d'ailleurs tout ce qu'il y avait d'irrégulier et d'inusité à garder un secret de cette nature vis-à-vis de son propre gouvernement; toutefois il n'hésita pas à se charger de ce grand poids, et à attirer sur lui la colère du gouvernement de D. Pedro. Il avait déjà sacrifié à la cause tout son patrimoine et il ne lui restait plus que sa personne à lui offrir. Il consomma le sacrifice.

Avant tout, il fallait empêcher que l'amiral Sartorius ne réalisât la menace qu'il avait faite de se retirer avec son escadre dans un des ports de la Manche, et de la retenir en nantissement des arrérages dûs à ses équipages. M. Mandizabal lui expédia en toute hâte de l'argent et des provisions, et M. de Lima, qui autorisa cette démarche et ces dépenses, écrivit à l'amiral pour le calmer et le conjurer de ne pas abandonner son poste dans un tel moment. Le capitaine Napier fut engagé formellement par M. de Lima, nous le répétons, malgré la défense absolue et positive du gouvernement de D. Pedro, défense qu'il dut cacher soigneusement au capitaine, et dont celui-ci ne se doute peut-être pas encore à l'heure qu'il est.

M. Mendizabal, aidé de quelques patriotes portugais que l'on mit vers la fin dans le secret, termina les préparatifs de l'expéditon avec la plus grande célérité, et dès qu'elle fut à peu près prête, M. de Lima en rendit compte à son gouvernement.

Le secret avait été admirablement gardé pendant long-temps, mais il fut rompu d'une manière inattendue. Le gouverne-

(1) Cette notice complète et rectifie pour la partie historique les détails que nous avons déjà donnés dans l'article consacré à M. Jose da Silva Carvallio (t. 2. première partie) auquel nous avons à tort fait honneur, *comme ministre*, de plusieurs dispositions prises par M. de Lima, non-seulement en dehors de ses ordres, mais même en opposition à ses instructions.

ment d'Oporto avait envoyé à Londres, dans les premiers jours de l'année de 1833, un agent. M. da F. M., chargé d'y traiter d'une expédition qui n'eut pas de suite. Cet agent s'y trouvait encore, et lorsque les préparatifs furent assez avancés, M. Mendizabal demanda à M. de Lima si l'on pourrait en faire la confidence à M. da F. M., en cas que celui-ci promît de garder un secret inviolable. M. de Lima n'y voyant aucun inconvénient, et cette confidence étant d'ailleurs conforme à ses désirs et à ses intentions, engagea M. Mendizabal à la faire. M. da F. M. n'eut cependant rien de plus pressé que d'en écrire à son ami M. C. à Oporto, et celui-ci à son tour se fit un mérite auprès de D. Pedro d'aller lui rapporter immédiatement ce que son ami lui mandait de Londres. D. Pedro n'aimait pas les secrets, et ne se piquait guère de discrétion. L'on parla et D. Miguel fut aussitôt instruit de tout à Lisbonne; mais heureusement il était déjà trop tard pour lui. Il défendit cependant tout de suite l'entrée du Tage pendant la nuit, et un cri d'alarme retentit en Europe parmi ses agens et ses protecteurs, lesquels lui envoyèrent, en toute hâte, un maréchal de France (Bourmont) pour commander son armée, et un officier anglais (le capitaine Elliot) pour commander son escadre.

La déloyale indiscrétion de M. da F. M. qui faillit faire manquer une entreprise si laborieusement et si admirablement préparée, eut, pour M. de Lima, un résultat bien singulier. Le gouvernement de don Pédro, fâché du peu de confiance et d'égards que M. de Lima lui avait témoigné en cette occasion, et se fondant sur les révélations de M. da F. M., fulmina des réprimandes amères et violentes contre M. de Lima; mais, par bonheur, elles lui parvinrent en même temps que la dépêche de l'amiral Napier qui lui annonça la victoire du 5 juillet, qui avait mis en son pouvoir l'escadre de don Miguel et celle du marquis de Palmella, lequel lui communiquait les résultats importans et merveilleux de l'expédition des Algarves, la marche triomphale du duc de Terceira depuis Lagos jusqu'à Lisbonne, et l'affranchissement de cette capitale du joug de l'usurpateur, par l'entrée qu'y fit la petite armée du duc, le 24, et l'escadre de Napier, le 25 du même mois. M. de Lima se consola donc facilement des explosions de la colère des ministres de don Pédro, et a conservé précieusement les dépêches de réprimande comme les titres les plus honorables pour lui.

A la mort du vieux comte de Tunchal, ambassadeur extraordinaire à Londres, M. de Lima, qui y avait passé l'époque de martyre, de tourmens et d'épreuves, depuis 1830 jusqu'au moment de cet événement, arrivé au mois de décembre 1833, et qui avait déjà été reconnu et admis à présenter à Guillaume IV ses lettres de créance, comme ministre extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. *très-fidèle*, fut confirmé dans ce poste. Mais à peine avait-il commencé à s'y établir, que son gouvernement changea brusquement sa destination et l'envoya à Paris avec le même caractère.

Quelque temps après (1er décembre 1834) la reine accorda spontanément à M. de Lima le titre de vicomte de Carreira, qu'il porte maintenant.

M. de Lima est grand'croix de l'ordre de Saint-Benoit d'Aviz, commandeur de l'ordre de la Conception, chevalier de Saint-Wladimir de 3e classe, et a dans l'armée le grade de lieutenant-colonel

PAMPHILE DE LACROIX (FRANÇOIS-JOSEPH).

Le lieutenant-général, PAMPHILE DE LACROIX (*François-Joseph*) naquit à Aimargues (Gard), le 1er juin 1774, et reçut une éducation première conforme à sa position (son père était membre de

la magistrature et fut juge au tribunal criminel de l'Hérault (1). Il entra le 12 mai 1792, dans le 14e régiment d'infanterie (ci-devant Forêt), comme sous-lieutenant, et fit en cette qualité les campagnes de la Champagne et de la Belgique. Distingué bientôt de ses chefs pour son aptitude et son courage, il fut appelé, en avril 1793, à l'état-major de l'armée du Nord, commandée par Dampierre, et, peu de temps après, détaché auprès du chef de brigade Macdonald, commandant le régiment de Picardie, et remplissant alors les fonctions d'officier-général sur les bords de la Lys.

A dater de cette époque et pendant dix années, ses services se lient intimément à ceux du chef illustre dont il fut avec justice l'officier de prédilection. Il justifia la confiance du général Macdonald, sur plus de cinquante champs de bataille dans le département du Nord, en Belgique, en Hollande, en Italie, à la prise de Terracine, où il fut blessé d'un coup de feu à la cuisse gauche, à l'attaque de Capoue, à la prise de Naples, surtout dans ce combat de trois jours (bataille de la Trébia), où il eut deux chevaux tués sous lui (*voyez* la notice consacrée au maréchal Macdonald), où, déjà adjudant-général (2), quoique à peine âgé de vingt-quatre ans, il prit le commandement de la division de réserve, qui présentait moitié de l'effectif de l'armée (3). A la tête de ce corps, il renversa, aux combats de la Nuza et de la Duchessa, les ennemis qui voulaient couper la retraite à l'armée, leur enleva de vive force la ville de Reggio, et, par une attaque de nuit, celle de Sassuolo, et rouvrit ainsi à l'armée de Naples les débouchés par lesquels elle put effectuer sa retraite par ces défilés longs et étroits des Apennins où elle eût pu trouver ses fourches Caudines.

Un an après, l'adjudant-général Lacroix traçait autour du fort de Bard, sur les rochers à pic d'Albaro, déclarés impraticables, un sentier par lequel la fortune du premier Consul et des armées françaises redescendait en Italie, et venait briller à Marengo d'un si vif éclat.

En l'an IX, le général Macdonald, nommé au commandement en chef de l'armée des Grisons, confia à l'adjudant-général Lacroix le commandement de son avant-garde, et le chargea d'ouvrir et de diriger, à travers les neiges et les glaces des Alpes, le fameux passage du Splugen.

Enfin, en l'an X, en enlevant de vive force le Port-au-Prince à Saint-Domingue, M. Pamphile Lacroix recevait au prix de son sang (1), la collation du grade de général dont il avait depuis trois ans si souvent et si heureusement rempli les fonctions.

Le sort semblait avoir destiné le général Lacroix à avoir des commandemens supérieurs aux fonctions de son grade effectif; à peine était-il fait général de bri-

(1) Le général Pamphile de Lacroix a eu trois frères, dont deux furent en même temps que lui officiers dans le 14e régiment. L'aîné trouva une mort glorieuse en enlevant une redoute à la bataille d'Hondschoote (9 septembre 1793). Le plus jeune fut tué à l'île de La Tortue. Le second avait eu une jambe fracassée d'un coup de canon à la bataille de Jemmapes. Ne pouvant plus servir comme militaire, il avait été nommé commissaire des guerres des invalides, à Avignon. Des esquilles sortant tous les ans de sa blessure, il prit la résolution de se faire amputer, après vingt ans de souffrances. Courrier par courrier il reçut sa mise à la retraite, en application d'une ordonnance récente, qui déclarait les officiers mutilés inhabiles à l'activité : et la sécheresse des faiseurs du ministère considérait comme service d'activité celui des invalides.

(2) M. Pamphile Lacroix avait conquis tous ses grades sur le champ de bataille, et notamment ceux de chef de bataillon et d'adjudant-général qu'il avait obtenus, disent ses états de service, pour actions d'éclat. — Le ministre de la guerre, lui écrivant *officiellement*, le 28 fructidor an VI, lui annonçait sa nomination au grade de chef de bataillon, en récompense de sa *conduite distinguée* à l'affaire de Terracine, où il eut la cuisse gauche traversée d'une balle.

(3) C'est à tort que l'auteur des *Victoires et Conquêtes* dit, en parlant de la bataille de la Trébia, que le corps de réserve était commandé par le général Watrin, et qu'il ne fait aucune mention de l'adjudant-général Lacroix ; nous avons sous les yeux le tableau d'organisation de l'armée, duquel il résulte que le général Watrin commandait la 1re division, tandis que la 4e, composée des 62e et 78e de ligne, des 16e et 19e de dragons et d'une demi-compagnie d'artillerie légère était sous les ordres de l'adjudant-général Lacroix, chargé spécialement du commandement de la réserve.

Ce tableau, que nous conservons, est contre-signé par le chef d'état-major L. Berthier.

Nous lisons enfin, dans le journal *Lami des Lois* du 20 thermidor an VII, des détails relatifs à la retraite de la Trébia, dans lesquels l'adjudant général Lacroix est nominativement désigné comme ayant pris à l'ennemi, à Sassuolo, 800 hommes et 3 pièces de canon. Comment donc, et sous quelle influence l'auteur des *Victoires et Conquêtes* a-t-il pu passer entièrement sous silence le nom de M. Lacroix?..... Quand donc les historiens, ou soi-disant tels, voudront-ils faire de l'histoire, et non subir le joug du dissentiment politique?

(1) Il fut atteint d'une balle à la poitrine.

gade à Saint-Domingue, que, le général Boudet ayant été blessé, il prit le commandement de la division et soutint avec elle plusieurs combats glorieux sur l'*Artibonite*, à la *Crête à Pierrot*, aux *Matheux* et à *l'Arcahaie*.

Chargé d'organiser la défense du département de *Cibao*, au moment de la défection générale des noirs, le général Lacroix rouvrit les communications, marcha avec les milices espagnoles au secours de la partie française, escalada avec elles les forts d'*Ouanaminthe* et de *Laxavon*, et balaya les noirs insurgés des rives de la rivière du Massacre (1).

De retour en France en 1803, le général Pamphile Lacroix fut employé d'abord en Hollande, puis embarqué sur le Texel avec sa brigade pour l'expédition d'Angleterre; puis enfin, ayant reçu une nouvelle destination, fit avec cette même brigade, les campagnes d'Ulm, d'Allemagne et du Frioul.

Nommé chef d'état-major de l'armée de Naples en 1809, il se signala par ses services pour la défense du pays contre l'armée anglo-sicilienne; et, après la cessation des hostilités, il dirigea les moyens de repression du brigandage dans l'intérieur, et prit une part active à l'organisation de l'administration du royaume. Peu après, il obtint un congé pour rentrer en France momentanément. N'ayant point rejoint en temps opportun, il eut quelques démêlés avec l'autorité impériale, et fut pendant quelques jours enfermé dans la forteresse de Montpellier. Toutefois, il n'avait pas entièrement démérité de la confiance de l'Empereur, puisqu'il fut de nouveau investi du commandement d'une brigade, et qu'à la première Restauration, il fut porté au cadre de non-activité (1).

Aux premières nouvelles du débarquement de Napoléon, le général Pamphile de Lacroix fut nommé (10 mars 1815), par ordonnance royale, contresignée du maréchal Soult, lieutenant-général honoraire; mais les événemens et l'enthousiasme national ne permirent pas aux Bourbons d'organiser leur défense, et vingt jours plus tard, l'Empereur appelait le général Lacroix aux fonctions de chef de l'état-major du 2e corps, le 15 juin suivant, et lui conférait le grade de lieutenant-général (général de division) titulaire.

A la suite de nos désastres de Waterloo, le général Pamphile de Lacroix reçut le dernier ordre verbal de Napoléon, qui lui prescrivit de rester le plus long-temps possible à la sortie de Charleroi, pour donner les directions aux hommes des différens corps de l'armée qui se retiraient isolés. Quelques jours plus tard, M. la Guette-Mornay ayant, dans un rapport à la Chambre des représentans (30 juin), porté atteinte à l'honneur de la 2e division, en disant qu'elle avait été la plus démoralisée dans la déroute du Mont-Saint-Jean, le général Pamphile de Lacroix prit hautement la défense de ce corps, et adressa au président de la Chambre une réclamation tout à la fois respectueuse et énergique, dont la lecture donna lieu à un vote de remerciemens des représentans de la nation à la 2e division.

(1) En rendant compte de la défection générale des noirs, l'auteur des *Victoires et Conquêtes* s'explique ainsi : « Dans la situation critique où la défection des généraux et des troupes coloniales venait de placer le capitaine général, il ordonna la concentration des faibles moyens qui lui restaient sur un petit nombre de points. Dans l'ouest, les troupes furent réunies à Saint-Marc et au Port-au-Prince; celles du nord furent appelées à la défense du Cap et du môle Saint-Nicolas. Ce mouvement ne se fit point sans difficulté. Le général Pamphile Lacroix, qui occupait le fort Dauphin, dont l'évacuation était ordonnée, aurait couru les plus grands dangers en l'exécutant, si sa grande fermeté et sa présence d'esprit n'eussent point imposé aux troupes noires servant encore sous ses ordres. Ces troupes, commandées par un chef nommé Toussaint Brave, ayant refusé de s'embarquer avec les Européens qui se trouvaient au Cap, le général Lacroix leur signifia qu'il allait se séparer d'elles, et qu'il avait pris ses mesures pour les faire repentir de leur audace, si elles osaient tourner leurs armes contre leur ancien général. Les noirs, interdits, restèrent spectateurs tranquilles de l'évacuation de la place et des forts qui en dépendent. Le général Lacroix eut tout le loisir nécessaire pour faire avarier et détruire ce qu'il ne put emporter, et pour faire embarquer les malades. C'est ainsi qu'il empêcha les noirs de disposer de quatre-vingt milliers de poudre, d'immenses provisions d'eau-de-vie, de viande salée et de biscuit, renfermés dans le fort Dampierre, dépôt général des approvisionnemens de l'armée (*). »

(*) Il y en avait pour la valeur de deux millions.

(1) Il fut cependant créé chevalier de Saint-Louis, le 8 juillet 1814. Il était commandeur de la Légion d'Honneur depuis le 15 juin 1804, et avait en outre été fait baron de l'empire, le 2 juillet 1800, avec dotation de 4000 francs.

Le général Lacroix ne tarda point à être porté de nouveau sur le cadre de non-activité. En 1819, il prononça l'oraison funèbre du maréchal Serrurier, dans laquelle il ne craignit pas de payer aussi un tribut d'hommage à la mémoire de Masséna, en rappelant que cet illustre guerrier « avait eu le malheur de descendre au tombeau avec la douleur poignante de voir sa patrie envahie par les armées étrangères, et ses compagnons d'armes en butte aux outrages et à la persécution. » Malgré l'expression de ces sentimens, le général Pamphile de Lacroix fut rappelé à l'activité (1820) par l'amitié personnelle du ministre Latour-Maubourg, et chargé du commandement de la 7e division militaire (Grenoble).

Placé sur le terrain brûlant des conspirations, le général Pamphile Lacroix se voua franchement à la défense des Bourbons, mais sans abandonner celle de ses anciens frères d'armes : sentiment qui pouvait n'être pas sans danger pour son ambition personnelle. Les libéraux ont trop oublié depuis les services qu'il rendit à un grand nombre d'officiers en disponibilité; il ne cessa d'appeler sur eux la bienveillance des divers ministres qui se succédèrent au pouvoir; mais bientôt il se trouva en présence de l'insurrection (20 mars 1821, voir le *Moniteur* du 24 et du 28), et pour la réprimer, mit un empressement blâmable (1) à proclamer la mise de la ville en état de siége, mesure toujours désastreuse en ce qu'elle jette la terreur dans les esprits et la désorganisation dans les affaires. Toutefois, l'on doit reconnaître qu'il accompagna la publication de cette mesure d'une proclamation bienveillante et paternelle, et que pendant les sept jours qu'il conserva dans ses mains le pouvoir dictatorial, il ne commit aucun acte de brutal arbitraire ou du bon plaisir. Sans doute le général Lacroix a été à même de connaître tous les détails secrets de cette insurrection : espérons qu'ils ne seront pas perdus pour l'histoire. Grâces aux lois de septembre et à la liberté de la presse dont nous jouissons, nous nous bornerons à dire que les *vrais* conjurés n'étaient ni bonapartistes, ni républicains: la loi atteignit les dupes ; les *roués* ne furent même pas suspectés.

Le gouvernement approuva toutes les mesures prises par le général Lacroix, et le cordon de commandeur de l'ordre de Saint-Louis fut la récompense de son zèle et de son énergie (7 avril 1821).

Peu après, il passa au commandement de la 5e division (Strasbourg), et se trouva de nouveau en contact avec les conjurés. Sa conduite dans les affaires de Béfort, de Strasbourg et de Colmar, fut passive ; il ne fut en quelque sorte que l'intermédiaire entre l'autorité ministérielle et les chefs subalternes de la force militaire; il dut même croire, à la lecture d'une première lettre du ministre, que son zèle était suspecté. Il demanda des explications au ministre, et en reçut la réponse suivante :

« Mon cher général,

« Je regrette que vous ayez interprété les termes de ma première lettre d'une manière désavantageuse pour vous. Je vous ai mandé que j'étais surpris que l'autorité militaire ne m'eût pas prévenu à temps des événemens de Béfort. Ce reproche ne pouvait pas vous regarder; la distance où vous êtes de cette place ne vous permettait pas de me donner cet avis comme aurait pu le faire le lieutenant de Roi ou le commandant de la gendarmerie. Dans des cas semblables, l'autorité la plus rapprochée de la capitale doit prévenir le ministère en même temps que ses chefs immédiats. Soyez donc tranquille sur ce point comme sur tout ce que pourrait dire et faire la malveillance contre vous. Le Roi et ses ministres ont avec raison la plus entière confiance en vous, et ils sont persuadés que vous la justifierez en toute occasion. En mon particulier, je compte sur vos sentimens dont je connais toute la noblesse.

Je vous embrasse, etc.

Le maréchal de BELLUNE.

Paris, le 9 Janvier 1822.

Cette lettre, que nous nous sommes fait un devoir de reproduire, nous a paru la

(1) M. Pamphile Lacroix avait sous ses ordres une garnison composée des 10e et 16e régimens de ligne, de deux compagnies d'artillerie, d'une compagnie du train et de deux escadrons du régiment des chasseurs à cheval de la Somme. Cette force était plus que suffisante pour n'avoir pas besoin de recourir à l'intimidation morale.

preuve la plus convaincante que M. Pamphile de Lacroix était resté étranger à toute intrigue de provocation, et qu'il avait été victime de préventions aussi pénibles pour lui que calomnieuses.

Le ministre ne s'en tint pas à l'expression d'une confiance sans témoignage, car M. Lacroix ne tarda pas à être créé vicomte (10 août 1822) et (janvier 1823) nommé commandant de la 10e division militaire (Toulouse); on lui confia aussi la 2e division de l'armée d'observation. Un mois plus tard, il fit partie de l'armée des Pyrénées, et entra en Espagne à la tête de la 6e division; il fut en outre attaché à la commission de défense du royaume. Mais bientôt, nous ignorons sous l'influence de quelle menée (août 1823), il fut atteint de la défaveur du prince généralissime, et mis à la disponibilité. Il ne lui resta plus de sa haute position que le titre de gentilhomme de la chambre, qui lui avait été conféré lors de la création de la maison du roi.

La révolution de juillet ne lui fut point favorable; les vainqueurs d'*Août* lui conservaient rancune de sa conduite à Grenoble. Il fut éliminé, et quoique encore plein de force et d'énergie, il fut frappé de la mort-vivante de la retraite (Août 1831).

M. Pamphile de Lacroix a publié, en 1819, sous le titre de: *Mémoires pour servir à l'Histoire de la Révolution de Saint-Domingue*, 2 vol. in-8°, un ouvrage curieux, généralement apprécié, le seul qui fasse connaître les véritables causes qui ont fait perdre cette colonie à la France. Les suffrages les plus élevés et l'assentiment donné à ce grand travail, par les hommes les mieux instruits des affaires de l'époque, ont dû paraître à l'auteur une récompense digne de ses efforts.

MONTMORENCY (ANNE-LOUIS-RAOUL-VICTOR DE).

Le baron de Montmorency, fils du duc de ce nom, dont nous avons donné l'article, tome IV, deuxième partie, est né le 14 décembre 1790, à Soleure, où sa famille s'était réfugiée par suite des premiers troubles de la révolution. Il la suivit à Bruxelles et en Angleterre. Son père et sa mère rentrèrent plus tard en France et l'y ramenèrent. Obligés de s'expatrier de nouveau à l'époque du 18 fructidor an V, ils l'y laissèrent pour son éducation, et ne le revirent, ainsi que leur pays, qu'en 1800.

Entré au service en 1807, M. de Montmorency a été successivement sous-lieutenant au septième régiment de chasseurs à cheval, et aide-de-camp du maréchal Davoust, prince d'Eckmühl, sous les ordres duquel il a fait la campagne d'Autriche en 1809. Nommé, en 1810, officier d'ordonnance de l'Empereur, il fut forcé en 1812, à la suite d'une grave maladie, de donner sa démission pour soigner sa santé qui était fort altérée. Il fut mis alors au nombre des chambellans de Napoléon.

Lorsque son père fut fait, en 1814, aide-major de la garde nationale de Paris, il le remplaça dans le commandement de la légion d'Eure-et-Loire, qu'il conserva jusqu'au licenciement de cette légion. Il fut aussitôt après nommé capitaine d'une compagnie de pompiers, formée par ses soins et par ceux du duc de Montmorency, dans la commune de Courtalain, résidence de leur famille.

Il reprit du service dans cette même année, 1814, et fut nommé aide-de-camp du duc d'Orléans. Il accompagna ce prince à Lille, en mars 1815, lors du retour en France de Napoléon et ne le quitta à la frontière que sur son ordre formel.

Le baron de Montmorency, rentré à Paris, se retira à la campagne pour obéir au décret qui enjoignait à tous les officiers ayant fait partie de la maison des Princes de s'éloigner de la capitale.

Au mois de juillet, il suivit en Angleterre le duc d'Orléans, au service duquel il resta constamment attaché jusqu'en 1820, époque où il fut obligé de rentrer dans la vie privée, sa santé lui rendant ce sacrifice indispensable.

Depuis ce moment, M. de Montmorency a vécu fort retiré, encourageant, de sa fortune et de ses connaissances acquises, l'industrie pour laquelle, dès sa jeunesse, il avait montré un goût déterminé; secondant aussi son père dans beaucoup de perfectionnemens agricoles, enfin dans l'exercice d'une bienfaisance active et éclairée.

CHASSEREAUX (le Général).

Le général baron *Thomas-Jean-Julien* Chassereaux, né à Bain, en Bretagne, le 7 novembre 1763, entra au service le 23 octobre 1791, dans le 1er bataillon du département du Finistère, dont il fut fait capitaine lors de sa formation. En 1792, il fut employé à l'armée du Nord, passa ensuite à celle du Rhin, et obtint le grade de chef de bataillon le 25 vendémiaire an VIII, promotion que confirma le premier consul par un arrêté du 1er thermidor suivant. Il fut envoyé, en 1801, à l'armée de l'Ouest, et fut mis à la suite dans son grade et avec solde d'activité par décision du 5 avril 1803. Le 29 septembre, il passa dans le 50e régiment de ligne.

Nommé major du 32e, le 22 décembre, et membre de la Légion-d'Honneur le 15 avril 1804, il fit les campagnes de Prusse et de Pologne, fut fait colonel du 40e régiment d'infanterie de ligne le 16 mai 1816, et combattit à la tête de ce corps à la bataille d'Iéna, où il reçut un coup de feu à la main gauche. Il fut créé baron après la paix de Tilsitt.

Envoyé à l'armée d'Espagne, M. Chassereaux se trouva à la bataille d'Ocana le 19 novembre 1809, et fut blessé à l'épaule droite. Nommé commandant de la Légion-d'Honneur le 17 décembre suivant, il fit avec distinction la campagne d'Andalousie en 1810, se distingua dans les différens combats qui eurent lieu pendant cette campagne, et mérita plus particulièrement des éloges pour la conduite qu'il tint, le 11 août, dans un combat qui eut lieu entre la division Gérard et les troupes espagnoles du général la Romana qui marchait sur Séville. Peu de jours après, il reçut son brevet de général de brigade, grade auquel il avait été promu par décret du 6 août.

Lors de l'arrivée en France des alliés, le général Chassereaux reçut l'ordre de l'Empereur de se rendre à Orléans, pour prendre le commandement des troupes qui s'y trouvaient, et qui étaient chargées de la défense de cette place. L'ennemi s'y présenta quelques jours après l'arrivée du général, mais les manœuvres de l'Empereur, et la bonne contenance de la troupe le forcèrent à la retraite.

Louis XVIII étant entré à Paris, maintint le général Chassereaux dans le commandement de la ville d'Orléans, et lui accorda le brevet de chevalier de St-Louis. Le général ne quitta le commandement de cette place qu'au retour de l'Empereur de l'île d'Elbe.

Alors il reçut l'ordre de se rendre sur-le-champ dans le département de Saône-et-Loire, et fut chargé de l'organisation de dix bataillons qui furent dirigés sur Besançon, aussitôt après leur formation, qui se réalisa en dix jours.

La mission du général Chassereaux étant terminée, le ministre de la guerre, prince d'Eckhmülh, le rappela sur-

le-champ à Paris, pour prendre le commandement d'une brigade faisant partie du camp placé entre Saint-Denis et la Villette.

La capitulation de Paris étant survenue, et par suite le licenciement de l'armée, le général Chassereaux se retira dans ses foyers en attendant sa retraite, qui lui fut accordée le 1[er] janvier 1815, et dont il jouit encore aujourd'hui.

DE MESNARD (1) (LOUIS-CHARLES-BONAVENTURE-PIERRE, comte).

Pro Deo et Rege.

C'était une noble devise aux jours de la chevalerie, que celle qu'adoptèrent les aïeux de M. le comte de Mesnard: *Pro Deo et Rege;* devise à laquelle ils furent en tout temps fidèles, et qui brille encore intacte sur l'écusson du représentant actuel de cette famille.

Honneur à la constance, sous quelque bannière qu'elle se fasse admirer, alors surtout que l'infortune en vient rehausser le mérite!

Nous ne saurions trop le dire, en dehors de nos sentimens politiques, nous éprouvons, comme hommes, de bienveillantes sympathies pour ces rares soldats d'une cause perdue, qui demeurent voués au culte de l'idole brisée..... Honneur à eux! A nos yeux, l'excellence de leur cœur doit faire excuser les erreurs de leur intelligence.

A qui mieux qu'à M. le comte de Mesnard, peuvent s'appliquer ces courtes réflexions?

Né à Luçon (Vendée), le 18 septembre 1769, M. *Louis-Charles-Bonaventure-Pierre*, comte DE MESNARD, second fils du comte de Mesnard, fut reçu, de minorité, chevalier de l'ordre de Malte; à quinze ans, il entra à l'École militaire de Paris, presque en même temps que ce jeune Napoléon Bonaparte, qui, vingt ans plus tard, devait tenir dans ses mains les destinées de l'Europe, et avec lequel il eut à l'École d'affectueuses relations comme condisciple.

Deux ans plus tard (1786), M. de Mesnard entra au régiment des carabiniers, dont *Monsieur* (Louis XVIII) était colonel. Peu après, le jeune officier fut présenté au roi à Versailles, et admis à l'honneur de monter dans les *carrosses*. Il fut aussi, à la même époque, présenté à la cour du roi Georges, dans un voyage d'instruction qu'il fit en Angleterre, sous la direction de son père.

Après avoir rejoint son régiment à Saumur, M. de Mesnard passa, en 1789, dans le régiment de Conti, dragons, avec le grade de sous-lieutenant de remplacement, et après quelques mois, fut fait capitaine au même titre; il se trouvait à Paris dans ce moment, et continua à y résider jusqu'au jour du départ de Louis XVI et de sa famille pour Varennes. M. de Mesnard fut arrêté au Luxembourg, où demeuraient son frère et sa belle-sœur, attachés à la personne de *Monsieur;* mais, après douze heures de détention, il fut remis en liberté. Il ne tarda pas à rejoindre l'armée des princes, et à se réunir à son père qui était déjà à Coblentz, près de *Monsieur* (Louis XVIII), en qualité d'adjudant-général, capitaine des gardes de la porte.

M. de Mesnard fit un voyage en France, et, dans l'une de ses excursions, dut, pour échapper à la surveillance active des ré-

(1) La maison de Mesnard, d'ancienne chevalerie du Poitou, est avantageusement connue dans cette province depuis plus de sept cents ans. L'ortographe de son nom a beaucoup varié dans les chartes et les monumens historiques des XI[e], XII[e], XIII[e] et XIV[e] siècles: on voit alternativement écrit *Mainard, Mainart, Maynard, Maynart, Maynnard, Maignart, Meynart, et Menart*, et ce n'est que depuis environ deux cent cinquante ans que MM. *de Mesnard* ont adopté invariablement cette dernière manière de l'écrire.

Une branche établie en Angleterre y est en possession de la Pairie depuis l'an 1620.

publicains, se faire cacher dans un tonneau, à bord d'un bâtiment anglais. Il fit la campagne de 1792 dans les gardes-du-corps du roi, en Champagne; et au licenciement de cette armée, il se retira en Angleterre.

Sans ressources et sans communications avec sa famille, il reçut des secours de lord Maynard, chef de la branche de sa maison, établie depuis long-temps en Angleterre, ainsi que nous l'avons déjà dit. Toutefois, il chercha des moyens personnels d'existence dans des travaux spéciaux. Il s'appliqua à copier de la musique et à dessiner des cartes de géographie, dont la vente lui procurait quelques légères ressources.

Le comte Archambaud de Périgord ayant obtenu un régiment au service de l'Angleterre, en 1794, M. le comte de Mesnard y fut nommé capitaine; il rejoignit ce régiment en Hollande, pendant le rude hiver de 1794-95, et peu après, sur les ordres du colonel Nesbit, inspecteur-général des corps étrangers, il revint en Angleterre pour former sa compagnie de Français; il s'embarqua à Southampton avec l'expédition dite de *l'Ile-Dieu*, et, à la suite de l'échec de l'expédition, vint aborder à Plymouth, après trois mois de mer.

Le régiment de Périgord ayant été licencié, M. de Mesnard, toujours privé de ressources et de communications avec la France, fit tous ses efforts pour aller dans l'Inde; mais il ne put en obtenir l'autorisation, les Anglais ne voulant plus y envoyer d'étrangers. Il quitta enfin l'Angleterre en 1797, et visita Hambourg, Altona et Copenhague. C'est à cette époque que son frère fut fusillé dans la pleine de Grenelle, à la suite du 18 fructidor (1).

En 1800, M. de Mesnard fut appelé auprès de l'épouse de Louis XVIII, et fut, pendant deux ans, attaché à cette princesse. En 1802, il eût pu profiter du bénéfice du sénatus-consulte qui ouvrait aux émigrés les portes de la patrie; il eût pu, vu son ancienne liaison avec le premier consul, recouvrer tous les avantages de sa position sociale; mais il eût fallu se soumettre à un serment qu'il considéra comme incompatible avec sa religion politique, et dès lors il préféra les rigueurs de l'exil aux douceurs de la patrie (1).

En 1803, M. de Mesnard retourna à Londres, où il trouva le duc de Berry qui l'admit dans son intimité. Il fut aussi très bien accueilli par le duc d'Orléans (Louis-Philippe).

Quelques années plus tard (1806), il épousa une dame anglaise veuve du major-général Blondel, et, depuis cette époque jusqu'en 1813, habita avec sa nouvelle famille loin de Londres, où toutefois il venait tous les ans visiter le duc de Berry et passer quelques semaines avec ce prince. En 1813, il l'accompagna à Jersey, et plus tard, à la suite des événemens de la campagne de France, débarqua avec lui à Cherbourg (2).

(1) Nous lisons dans le journal *l'Écho de l'Europe* (19 octobre 1797), un compte-rendu de cette exécution auquel nous empruntons les lignes suivantes :
« Arrivé au lieu du supplice, il (M. de Mesnard) ne « voulut pas qu'on lui bandât les yeux, fléchit le genou « en terre, ôta son chapeau de la main gauche, et dit en « étendant le bras : *Soldats, tirez, je suis prêt*. Plusieurs « soldats, que son sang-froid avait étonnés, dirent, en « plaignant son fatal aveuglement : *Pourquoi cet homme « n'était-il pas républicain ?* »

(1) C'est en faisant allusion à cette circonstance, que Me Hennequin disait, en défendant M. de Mesnard aux assises de Montbrison : « Un serment que sa conscience « ne peut pas accepter est une barrière que sa conscience « n'a jamais su franchir. »

(2) A cette époque, M. de Mesnard, accompagnant le duc de Berry qui se rendait de Cherbourg à Paris, reçut du prince l'ordre de se diriger sur Navarre, et d'aller, de sa part, tranquilliser l'impératrice Josephine, et lui offrir toute espèce de sécurité, en l'assurant que le duc n'ignorait pas les services qu'elle avait rendus et ceux qu'elle voulait rendre dans les circonstances difficiles où l'on se trouvait alors. Mais M. de Mesnard apprit en route que l'Impératrice était retournée à la Malmaison. Il dut regretter d'autant plus vivement de n'avoir pas pu accomplir sa mission, qu'il avait à lui exprimer pour lui-même la reconnaissance qu'avaient dû lui inspirer les démarches qu'elle avait tentées pour sauver les jours de son frère, poursuivi et immolé, comme on l'a vu, par le tribunal révolutionnaire.

Les Bourbons étant remontés sur le trône, M. le comte de Mesnard reçut un brevet de colonel, et fut en outre nommé chevalier de Saint-Louis et aide-de-camp, gentilhomme d'honneur de M. le duc de Berry (1); peu après, il fut promu au grade de maréchal-de-camp.

En 1815, M. de Mesnard suivit la famille royale à Gand, et se trouva en mission de confiance auprès du duc de Wellington, pendant cette journée où la France vit verser le plus pur de son sang..... Historiens impartiaux, disons les faits.... M. de Mesnard suivit le duc de Wellington à Nivelle, où il reçut des mains de ce chef suprême des communications pour le duc de Berry et pour le duc de Feltre.....

En 1816, M. le duc de Berry s'étant marié, nomma M. le comte de Mesnard premier écuyer de la princesse et l'envoya à Marseille pour recevoir la jeune fiancée, remplir auprès d'elle les fonctions d'honneur et l'accompagner à Paris.

Comme aide-de-camp du duc de Berry, M. de Mesnard recevait son traitement d'activité; mais voulant rendre ses services militaires plus efficaces, il sollicita et obtint d'être adjoint à l'inspection de la première division militaire en 1816 et 1818, et plus tard (1820) fut appelé au commandement du département d'Eure-et-Loire.

Le jour de la mort du duc de Berry, M. le comte de Mesnard accompagnait le duc et reçut de sa main le poignard que ce prince arracha lui-même de sa blessure. Il eut sa grande part des angoisses de cette nuit de deuil, et plus tard dut figurer comme témoin dans le procès intenté à Louvel; sa déposition fut pleine de convenance et de modération, et lui mérita les suffrages des hommes honorables de tous les partis.

A la naissance du duc de Bordeaux, le roi ayant permis que la maison du duc de Berry restât attachée au jeune prince, M. de Mesnard prit le titre de son aide-de-camp. Il fut à la même époque nommé commandeur de la Légion-d'Honneur, gouverneur du château de Rosny (1), et plus tard (1823), commandeur de Saint-Louis et pair de France avec majorat de 12,000 fr. De son côté, le roi de Naples le créa (1824) chevalier grand-croix de Saint-Constantinien, et (1825) grand-croix de l'ordre de Saint-Ferdinand. Charles X ajouta (3 juin 1827) à tous ces titres celui de chevalier commandeur de ses ordres (cordon bleu). Peu après, M. de Mesnard fut nommé président du grand collége électoral de la Vendée, et mérita dans cette circonstance les éloges des électeurs et des journaux les plus opposans, qui rendirent justice à son impartialité et à sa justice (2).

En 1828, M. de Mesnard accompagna madame la duchesse de Berry dans le grand voyage qu'elle entreprit dans l'Ouest et dans les Pyrénées, ainsi que dans celui qu'elle fit l'année suivante pour aller à la rencontre de sa sœur qui se rendait en Espagne en passant par la France.

En juillet 1830, M. de Mesnard était dans ses propriétés du Poitou; à la première nouvelle des événemens, il se rendit en toute hâte à Paris, rejoignit la cour à Rambouillet et la suivit à Cherbourg où il s'embarqua avec elle pour l'Angleterre. A son arrivée à Londres, il eut une entre-

(1) Nous devons signaler un rapprochement historique assez remarquable. — Le titre de duc de Berry n'a été porté que trois fois en France, et deux fois les fonctions de gentilshommes d'honneur ont été remplies auprès d'eux par des membres de la famille de Mesnard. En 1402, Jean de Mesnard fut fait écuyer de Jean de France, duc de Berry et de Poitou.

(1) La duchesse de Berry lui écrivait à cette occasion en lui envoyant un buste de Sully : « A qui puis-je mieux « l'offrir qu'à celui qui, près d'une petite-fille d'Henri IV, « comme Sully, ne craint pas de dire à ses princes des « vérités quelquefois désagréables, mais qu'ils n'entendent « pas assez souvent; et je suis, moi, trop heureuse quand « on veut bien ne pas me les taire. »

(2) Voir *le Constitutionnel* du 4 décembre 1827.

vue avec lord Aberdeen et le duc de Wellington, alors ministres, qui lui remirent une lettre du roi d'Angleterre pour Charles X.

M. de Mesnard reprit ses fonctions auprès de madame la duchesse de Berry qu'il accompagna à Lulworth où était le roi, fit avec elle une tournée dans les villes manufacturières de l'Angleterre, à la suite de laquelle ils se rendirent en Écosse, où la famille proscrite avait fixé sa résidence.

M. le comte de Mesnard fit vendre à Londres la bibliothèque et beaucoup d'objets précieux de madame la duchesse de Berry, dont le prix fut destiné à acquitter quelques dettes qu'elle avait laissées en France; il fut aussi chargé de prendre les arrangemens obligés pour la terre de Rosny, propriété particulière de la princesse.

Revenu d'Édimbourg à Londres avec la duchesse, il l'accompagna dans son voyage en Italie, traversant la Hollande, le Rhin, le Tyrol, et plus tard à Florence, à Rome et à Naples, et enfin dans son voyage en France en 1832 (1). Après être débarqué avec la princesse sur la plage de la Provence, il traversa avec elle, lui quatrième, en simple calèche à deux chevaux, tout le midi de la France et une partie des provinces de l'ouest, et prit part dans la Vendée à toutes les excursions aussi fatigantes qu'audacieuses dans lesquelles madame la duchesse de Berry se trouva engagée, et fut enfin arrêté à Nantes en même temps que la princesse et par suite de la trahison de Deutz (2).

Le comte de Mesnard ne faisait point partie du conseil politique de la princesse, qui savait bien qu'approuvant ou non ses entreprises, il partagerait ses dangers; toutefois, à Nantes, toute espérance étant évanouie, il travaillait d'accord avec quelques amis à la décider à sortir de France, ce qui était facile; il l'avait enfin emporté sur d'autres conseils, et la princesse avait consenti à ce qu'on vînt la chercher *tel jour;* c'était environ une semaine plus tard que l'époque où Deutz la livra.

Conduit à Blaye avec la princesse, et de là à Montbrison (1), sous le poids d'un procès criminel, M. de Mesnard fut acquitté. Dans cette défense, où Me Hennequin s'éleva aux plus hautes considérations politiques, nous remarquâmes les paroles suivantes, qui sont en quelque sorte le résumé de la vie politique et des sentimens de M. de Mesnard :

« Le voilà tout entier l'homme qui s'exi« lait en 1792, victime de son dévoûment « à ses convictions; l'homme que le sénatus« consulte de l'an X, les Cent-Jours, comme « la révolution de 1830, ont toujours « trouvé le même, qui n'a jamais su com« prendre comment les actions de la vie « ne seraient pas l'expression des doctrines « adoptées, et qui, sacrifiant à ce qu'il « considérait comme des devoirs, l'exer« cice de la pairie, le titre de maréchal« de-camp, le sol natal, ne s'est pas même « aperçu de ce qu'il y avait de noble et « de généreux dans ses sacrifices. »

(1) Nous donnerons les détails relatifs à ce voyage, dans les notices consacrées à madame la duchesse de Berry et à M. de St. Priest.

(2) Voir la notice de Deutz, tome 1er, 1re partie, et celle madame la duchesse de Berry.

(1) Lorsque parut la déclaration de madame la duchesse de Berry (*Moniteur* du 26 février 1833), M. de Mesnard, quoique prisonnier à Montbrison, ne crut pas devoir garder le silence, et publia la lettre suivante, que nous nous bornons à reproduire comme fait historique:

« J'ai pris lecture de l'article inséré dans le *Moniteur* du 26 février, et j'ai compris qu'avant de m'expliquer sur un document de cette nature, je devais attendre une lettre autographe de madame la duchesse de Berry.

« Aucune lettre de S. A. R. ne m'étant encore parvenue, et ne pouvant différer davantage l'expression de mes sentimens, je déclare, en ma qualité du plus ancien des dévoués serviteurs de Madame, que la vie tout entière de S. A. R. me fait un devoir de repousser comme calomnieuse toute interprétation du document inséré dans le *Moniteur*, qui se trouverait injurieuse à l'honneur de Madame.

« Signé le COMTE DE MESNARD.

« En la prison de Montbrison, 3 mars 1833. »

Et plus loin :

« Cet homme, qui peut sacrifier tout, « si ce n'est la dignité de son caractère, « ne forme plus qu'un vœu, et ce vœu, « c'est un hommage que vous saurez com- « prendre : le seul entre les hommes qui « se sont assis sur ces bancs, c'est à la « captivité qu'il aspire ; ce qu'il veut, c'est « d'achever ce qu'il regarde comme l'œu- « vre de sa vieillesse, c'est de se replacer « près de celle restée à jamais digne de « son respect, comme de celui de la France, « et s'il combat devant vous, c'est pour « obtenir, par mon zèle, le droit de chan- « ger de prison. »

En effet, à peine M. de Mesnard fut-il rendu à la liberté, qu'il vint à Paris et sollicita du maréchal Soult, président du conseil des ministres, la faveur d'aller se consacrer de nouveau à la captivité de Blaye (1). » Venez, lui écrivait la prin- « cesse, tâchez donc d'arriver bientôt « vous qui avez été pour moi comme un « père ; j'aurai peut-être encore besoin

Cette lettre étant restée sans réponse, M. de Mesnard, ainsi qu'il l'avait annoncé, la fit publier dans les journaux, ce qui mécontenta le château. M. de Mesnard écrivit alors à un ami qui avait des rapports avec la cour et le ministre, une note dont nous extrayons les passages suivans, qui ne sont pas sans intérêt pour l'histoire :

« On vous a dit en haut lieu que ma lettre à M. le président du conseil *est hostile*, et la publicité que je lui ai donnée une *véritable déclaration de guerre*. J'avais envie d'en écrire au maréchal, et de le prier de la relire, car, en vérité, c'est à croire qu'il ne la pas comprise. Que dit-elle en effet ? qu'on avait promis à Madame, de sa part, c'est-à dire de la part du gouvernement, que je reviendrais auprès d'elle. J'ai dit que M. le maréchal doit souffrir d'être obligé de manquer à cette promesse. J'exprime mes craintes sur la santé de Madame, qui vont jusqu'à penser qu'une plus longue captivité peut mettre ses jours en danger.

« N'est-il donc pas bien naturel, d'après cela, qu'indépendamment des sentimens de devoir, de reconnaissance et du plus entier dévouement, la personne ayant la confiance de S. A. R, et chargée en grande partie de ses intérêts, désire aller prendre ses ordres ? N'est-ce pas une obligation, et est-il convenable qu'on lui refuse ce qu'on accorde aux plus grands criminels, de voir les amis auxquels ils peuvent confier des dernières volontés

« Que peut-on redouter de moi quand je serai sous l'impénétrable secret de Blaye, prison auprès de laquelle celle de Montbrison m'a paru la liberté ? Ah ! si j'avais voulu être *hostile*, j'aurais pu donner des détails sur cet affreux séjour, sans crainte d'être démenti, même par les hommes du gouvernement que j'ai vu souvent gémir et témoigner, par des signes de pitié, combien ils désapprouvaient des mesures aussi inutiles que ridicules, et auxquelles ils étaient forcés.

« Je vous prie, si vous en trouvez l'occasion, de bien dire à M. le maréchal que je n'ai jamais eu l'intention de faire une attaque contre lui ; je dirai plus, c'est bien

(1) Nous croyons devoir reproduire la lettre que M. de Mesnard adressa au président du conseil, pour réclamer l'exécution de la promesse qui lui avait été faite de le laisser retourner auprès de madame la duchesse de Berry.

« Monsieur le Maréchal,

« J'ai reçu la lettre par laquelle vous m'annoncez que le gouvernement du Roi a jugé que l'autorisation de me rendre auprès de madame la duchesse de Berry ne pouvait m'être accordée *quant à présent*.

« Je dois croire qu'il est pénible au vieux soldat, au maréchal de France, de manquer à la promesse faite de sa part, par un de ses aides-de-camp, à S. A. R, en présence du colonel Choussery et la mienne.

« *Quant à présent*. Ah ! monsieur le maréchal, quel moment faut-il donc attendre ? Tout le monde sait, et je n'en puis douter, que madame la duchesse de Berry est très dangereusement malade. Il n'y a pas un des médecins l'ayant approchée qui ose dire le contraire. Le gouvernement ne peut l'ignorer.

« Prolonger la captivité de Madame étant, selon moi, la condamner à mort, je vous supplie, monsieur le maréchal, d'obtenir que j'aille à Blaye quand il en est encore temps. La présence d'un vieux serviteur dont Madame connaît tout le dévouement peut apporter quelque adoucissement à sa pénible et si dangereuse situation, et ne saurait être d'aucun danger pour le gouvernement du roi des Français.

« Je vous ferai observer en outre, monsieur le maréchal, que seul chargé des intérêts et des propriétés de madame la duchesse de Berry, en Angleterre, et devant en *cas de malheur* en rendre compte à ses enfans, il est absolument nécessaire que je voie Madame, lorsqu'elle peut encore me donner ses ordres.

« J'ose espérer, monsieur le maréchal, que vous ne me laisserez pas attendre votre réponse. Puisse-t-elle être favorable !

« Dans le cas contraire, j'ai l'honneur de vous prévenir (et j'espère que vous ne le trouverez pas mauvais) que ma lettre sera insérée dans les journaux, voulant que ceux qui me portent quelque intérêt et même que la France entière, à l'estime de laquelle je tiens, sachent que jusqu'à la fin j'ai fait mon devoir.

« Celle qui est l'objet de cette lettre sera peut-être la seule personne à laquelle elle ne parviendra pas, mais *Madame* me connaît assez pour être bien sûre que je n'ai négligé aucuns moyens pour me rendre où je suis appelé par le devoir, l'honneur, la reconnaissance et un dévouement qui ne finira qu'avec ma vie. »

« de vos conseils....... Oh ! que ne les « ai-je toujours suivis ! » Après beaucoup de difficultés, M. de Mesnard obtint enfin la faveur de la prison, et fut introduit de nouveau dans cette citadelle où le général Bugeaud (*voir sa Notice*) marchait brutalement à la conquête de son bâton de maréchal.

Quelques mois plus tard, madame la duchesse de Berry et M. de Mesnard s'embarquaient pour la Sicile, sur la corvette *l'Agate*, commandée par le capitaine Turpin. Après être débarqués à Palerme, ils visitèrent successivement Rome et Florence. Là, M. de Mesnard quitta la princesse (1) pour aller en Angleterre s'occuper de la vente d'objets précieux qu'elle y avait laissés, et au nombre desquels se trouvait la belle galerie de tableaux de l'Élysée-Bourbon; puis il vint à Paris, où il fit aussi la vente du mobilier et de la bibliothèque de Rosny. Depuis lors, M. de Mesnard est constamment resté dans le sein de sa famille, ostensiblement étranger à toute intrigue politique. L'on doit supposer toutefois que, si la princesse avait de nouveau besoin de ses services, il répondrait en hâte à un appel qu'il considérerait comme la voix du devoir.

Les occasions de monter à la tribune de la chambre haute ne se sont point présentées pour M. le comte de Mesnard; cependant, lors d'une circonstance par suite de laquelle l'honneur du duc de Bellune et des lieutenans-généraux Guilleminot et Bordesoulle se trouvait intéressé, il prouva que sa situation à la cour n'engageait nullement son indépendance, et que malgré les intentions prononcées des ministres contre un supplément d'instruction, il vota pour un plus ample informé, et motiva ainsi son opinion :

« Quelle serait en effet la situation des « comtes Guilleminot et Bordesoulle, si « les conclusions de M. le procureur-gé« néral sur l'ensemble de l'affaire des « marchés Ouvrard étaient adoptées à une « majorité quelle que grande qu'elle puisse « être ? Combien serait-elle plus fâcheuse « si quelques voix seulement en décident ?

« Je me mets à la place de nos collè« gues, et j'ai l'amour-propre de croire que « je ne leur fais pas tort en leur supposant « ma manière de sentir et de juger ce qui « tient à l'honneur. Eh bien ! monsieur le « président, je déclare que je serais très « malheureux d'être mis ainsi hors de « cour, et que mon attitude me serait pé« nible, revenu au milieu de mes nobles « collègues, si je pouvais supposer qu'un « seul ne fût pas convaincu de mon inno« cence.

« C'est d'après ces considérations que « je vote pour suivre l'affaire en ce qui « concerne les comte Guilleminot et Bor« desoulle et un autre membre de cette « chambre, du plus haut rang militaire,

véritablement ma pensée, je crois que s'il n'eût dépendu que de lui, il n'eût pas refusé à Madame la bien petite consolation qu'elle demande, mais peut-être même sa liberté.

« Quant à la publicité de ma lettre, j'en avais prévenu M. le maréchal en cas de refus. Cette mesure était nécessaire dans ma position. Personne n'aime moins que moi à occuper le public; mais cependant, lorsque sans le vouloir on se trouve en sa présence, on lui doit compte de ses actions ; et comme l'exprime ma lettre, il m'était indispensable de faire connaître toutes mes démarches dans une circonstance qui occupe à un si haut degré toutes les classes de la société. »

(1) L'éloignement de M. de Mesnard ayant été diversement interprété, nous croyons utile de reproduire la lettre suivante, qui ne nous paraît pas dénuée d'importance historique :

« Ceci, mon cher monsieur de Mesnard, est pour prouver à votre famille et à vos amis, que si j'éloigne momentanément de moi mon ancien et le plus fidèle serviteur et ami, c'est en lui demandant de nouveaux services.

« Vous me laissez maintenant bien accompagnée et ayant surmonté les plus grandes difficultés; mais ne soyez pas trop long-temps sans revenir prendre votre poste, et me rendre compte de toutes les commissions dont je vous charge.

« Croyez, mon cher ami, qu'en tout temps et en tous lieux, je serai pour vous la même que par le passé.

« Marie-Caroline. »

« dont la belle et noble conduite est con- « nue de tous ses collègues. »

Ces quelques mots résument les sentimens de M. de Mesnard, chez qui la pensée d'honneur a toujours été le premier mobile de la pensée politique; nous disons de lui ce que les soldats du Directoire disaient de son frère : pourquoi un homme d'un si pur dévoûment n'est-il pas républicain !

RENAULDIN (Léopold-Joseph).

M. Renauldin (Léonard-Joseph), docteur en médecine de la faculté de Paris, est né à Nancy (Meurthe), le 27 juin 1775. Après avoir fait ses études, il suivit la carrière médicale, et fut employé, en 1793, dans les hôpitaux militaires de sa ville natale, en qualité de chirurgien sous-aide-major. Il passa, l'année suivante, à l'armée de la Moselle, et y fut atteint de la maladie épidémique (typhus) sous laquelle succombaient alors un grand nombre de nos soldats; il échappa au fléau, et se rendit au siége de Mayence, où il observa, durant le rude hiver de 1795, tous les accidens de la congélation humaine.

Appelé, en 1796, à l'hôpital militaire du Val-de-Grâce, à Paris, il y passa quatre années, et obtint l'un des prix qui s'y distribuaient pour exciter l'émulation des jeunes gens. Au 18 fructidor an V, il reçut ordre de rester en permanence à l'état-major de la place, pour prêter les secours de son art en cas qu'ils devinssent nécessaires.

Nommé aide-major, en 1799, il alla en remplir les fonctions à l'armée du Rhin, bientôt appelée armée du Danube, sous le général Moreau, et fut licencié, en 1801, par suite de la paix de Lunéville. Il revint alors à Paris, subit ses examens à l'école de médecine, et fut reçu docteur en 1802.

Il demanda de nouveau du service; on lui accorda plus qu'il n'eût osé demander, en lui donnant un brevet de médecin militaire de première classe, et en l'envoyant à l'armée de Pologne.

Après la paix de Tilsitt, M. Renauldin alla diriger, à Berlin, le grand hôpital, et inspecter les prisons militaires; il fit, en outre, partie d'un comité chargé de la réforme des soldats invalides de la grande armée, et d'une commission établie pour constater l'état des farines qui avaient paru avariées dans plusieurs magasins : les travaux de ces deux commissions ne reçurent point une approbation générale, et donnèrent lieu à de graves observations sur lesquelles, pour l'honneur des médecins français et des corps de l'intendance, nous voudrions n'avoir pas à nous appesantir.

M. Renauldin partit ensuite pour l'armée d'Espagne, où il apprit sa nomination de médecin titulaire des dispensaires de Paris; il vint, sur la fin de 1809, remplir ces nouvelles fonctions. Peu de temps après, il fut nommé médecin assermenté près la cour impériale. En 1816, il fut nommé successivement médecin en chef de l'hôpital Beaujon, et membre titulaire de l'académie royale de médecine, lors de la création de cette compagnie.

M. Renauldin a publié : 1° *Dissertation* (inaugurale) *sur l'Érysipèle*, Paris, 1802, in-8°; 2° *Traité du diagnostic médical*, traduit de l'allemand, avec un *discours préliminaire*, des *notes* et des *additions* du traducteur, Paris, 1804, in-8°; 3° *Mémoire sur le diagnostic de quelques maladies organiques du cœur*, inséré dans le *Journal de médecine* de Corvisart, janvier, 1806; 4° *Esquisse de l'histoire de la médecine, depuis son origine jusqu'en l'année* 1812, *ibid.* 1812, in-8° : cet ouvrage forme l'*Introduction* du *Dictionnaire des Sciences médicales*, en 60 vol. M. Renauldin est collaborateur de plusieurs journaux de méde-

cine et de la biographie universelle où il a fourni plus de cent articles.

Après avoir rempli les fonctions de secrétaire et de vice-président de l'Académie royale de Médecine, il a été appelé, en 1837, à l'honneur de présider ce corps; il est, en outre, médecin consultant du roi et chevalier de la Légion-d'Honneur.

Comme écrivain, il jouit de quelque réputation; on le dit surtout très fort en orthographe : c'est, assure-t-on, sa plus grande prétention; mais il est généralement peu estimé comme praticien.

MÉCHIN (ED.....).

M. Ed..... Méchin, fils aîné du baron Méchin (voir sa notice, t. 1er, 2e partie, page 93), est né aux environs de Paris, le 15 septembre 1799. Il était au Lycée Napoléon en 1815.

Il fit partie de ces jeunes artilleurs qui, sur leur offre et conformément à un décret impérial, se réunirent aux élèves des écoles de droit et de médecine et de l'école polytechnique, et qui bordèrent les hauteurs de Montmartre et les plaines de Montrouge sous les ordres du général Vendamme.

Entré fort jeune dans le monde politique, grâce à la position parlementaire de son père, M. Méchin fut mis de suite en relations avec les principaux membres de l'opposition constitutionnelle.

En 1829, M. le vicomte de Martignac, alors ministre de l'intérieur, mu sans doute par des pensées de conciliation, voulut récompenser dans le fils les longs services du père, et le nomma secrétaire-général de la préfecture de l'Aude.

Lors des élections de 1830, M. Méchin partagea la disgrâce de plusieurs fonctionnaires qui n'avaient jamais voulu séparer le roi de la Charte. Sa destitution par le ministère Polignac lui valut alors les félicitations de la presse libérale.

Les événemens de juillet 1830 rouvrirent à M. Méchin la carrière administrative; M. Guizot se rappela la mesure brutale dont il avait été l'objet et la victime, et lui offrit la préfecture des Pyrénées-Orientales, que M. Méchin quitta après huit mois de l'administration la plus pénible.

Des réactions à prévenir, des ambitions turbulentes à comprimer, des intrigues de toutes sortes à déjouer, des passions de toute nature à calmer, des injustices à réparer, des haines à éteindre, des émeutes continuelles à combattre ou à faire punir, des prêtres, des magistrats à faire respecter, des lois nouvelles à faire comprendre, des propriétés à garantir, enfin l'ordre moral aussi bien que matériel à rétablir dans un pays où tout était exaltation et désir de représailles, telles étaient les difficultés constantes d'une administration d'autant plus hérissée d'obstacles que le gouvernement sans force et souvent même incertain sur la politique qu'il devait suivre, était en quelque sorte à la merci de la première insurrection, et luttait contre des circonstances qu'il ne lui était pas toujours permis de maîtriser.

Cette situation pénible se compliqua encore singulièrement par le débordement imprévu de près de 2,000 réfugiés espagnols qui se répandaient dans les campagnes, se mêlaient parmi les populations, et échappaient facilement à toute surveillance. Parmi eux, se trouvaient un grand nombre de ces malheureux proscrits qui donnaient depuis longues années, à l'Europe impassible, le spectacle douloureux de leur misère profonde et de leurs espérances si souvent déçues. C'est alors que, sans s'écarter des devoirs que lui imposaient sa position et les instructions qu'il recevait, M. Méchin put soulager quelques nobles infortunes.

Dans le mois de mars 1831, à la suite

d'une insurrection dont le but était la délivrance de quelques personnes arrêtées par suite de l'incendie du séminaire, M. Méchin demanda son changement et finit par se retirer. Il fut remplacé par M. Maurice Duval, qui, malgré une augmentation considérable dans la garnison, la création d'une division militaire commandée par le frère même du ministre de la guerre, ne fut pas plus heureux que lui.

Quelque temps après, M. Méchin fut nommé chevalier de la Légion-d'Honneur *en récompense des services rendus dans d'aussi tristes et d'aussi difficiles circonstances*.

Pendant les quelques années qu'il a passées en dehors de l'administration, M. Méchin s'est livré à quelques travaux littéraires ou politiques auxquels il n'a jamais attaché son nom.

Appelé le 25 juillet 1837 à la préfecture de l'Allier, il en prit possession le 9 août suivant; depuis cette époque, il n'a cessé de se consacrer à un département malheureusement long-temps négligé, et qui cependant se recommande sous beaucoup de rapports.

SAUNIER (LOUIS-FRANÇOIS).

Louis-François SAUNIER est né à Rennes (Ille-et-Vilaine), le 11 février 1761. Ses parens le destinaient à l'étude de la médecine; mais ses goûts l'entraînant vers une autre carrière, il s'enrôla dans la marine et y servit pendant quatre ans. Passé dans le régiment des dragons de la reine, le 17 mars 1778, il quitta ce corps, le 17 septembre 1786, avec le grade de maréchal-des-logis. Le 14 février 1789, il entra, comme cavalier, dans la maréchaussée, compagnie de l'Orléanais, plus tard gendarmerie du Loiret, et y gagna successivement tous ses grades jusqu'à celui de capitaine, qu'il obtint le 2 janvier 1801.

Il avait fait la campagne de l'an II à l'armée de l'Ouest; il fit celles des ans XII et XIII au camp de Boulogne et d'Ostende. Ce fut à Boulogne qu'il reçut la décoration de la Légion-d'Honneur, lors des premières nominations, le 26 prairial an XII (15 juin 1804).

M. Saunier a été nommé chef d'escadron le 7 janvier 1806, colonel le 29 avril 1808, général de brigade le 25 novembre 1811. Louis XVIII l'a confirmé maréchal-de-camp, inspecteur-général de gendarmerie, le 11 juillet 1814. Mis à la retraite en raison de son âge, le 1er janvier 1819, (conformément à l'ordonnance du 22 juillet 1818, qui fixait l'âge de la retraite à 55 ans pour les officiers-généraux), on l'a conservé cependant au ministère de la guerre jusqu'au mois de juillet 1820 pour la surveillance spéciale et générale du service de la gendarmerie, dont il était chargé depuis le 17 septembre 1817. M. Saunier, en quittant le ministère, a reçu, le 19 juillet 1820, le brevet honorifique du grade de lieutenant-général.

Ses campagnes ont été, comme officier supérieur et général, celles des ans XIV, 1806 et 1807 à la grande armée; 1808 et 1809 en Pologne et en Autriche; 1810 et 1811 en Allemagne; 1812, 1813 et 1814 à la grande armée, 1815 à l'armée de l'Ouest.

Il a eu des chevaux tués sous lui à Austerlitz, à Iéna et à Eylau, et a été blessé à la cuisse gauche à Eylau et à la jambe droite, le 17 avril 1809, lors d'une reconnaissance près de Varsovie.

Les décorations qu'il a obtenues sont celles d'officier (7 juillet 1807) et de commandant (30 juin 1811) de la Légion-d'Honneur; de chevalier de Saint-Louis, le 8 juillet 1814; de chevalier de l'ordre royal de Saint-Henri de Saxe, le 8 mars 1808 et de chevalier de l'ordre militaire de Pologne, le 25 mars 1809.

Parmi les récompenses que l'Empereur

a cru devoir lui accorder, il faut distinguer une dotation de 500 fr. sur le Mont-Napoléon (17 mars 1808) et le titre de baron (18 août 1809) avec une dotation de 4,000 fr. sur les biens réservés de la province de Hanôvre.

Il convient aussi de faire remarquer que M. Saunier a exercé les fonctions de grand prévôt de l'armée d'Allemagne pendant plusieurs années; qu'il a eu le commandement de Varsovie en 1808 et partie de 1809, et celui de Hambourg en 1810, 1811 et partie de 1812.

A la bataille d'Auestadt (1), le 14 octobre 1806, M. Saunier chargea, à la tête de vingt gendarmes et d'un pareil nombre de chasseurs à cheval, sur une batterie d'artillerie prussienne et s'en empara.

Le 18 juin 1809, le maréchal Davoust lui délivra un certificat dans lequel il apprécia en ces termes la conduite qu'il avait tenue pendant son commandement de Varsovie : « A servi de la manière la plus « honorable et la plus utile, a fait aimer « et estimer le nom français, et a mérité le « suffrage universel par sa très bonne con- « duite. »

M. Abendroth, maire de la ville de Hambourg, lui écrivit, le 7 mars 1812 : « M. le général, c'est bien le sentiment « le plus cher à mon cœur qui me fait « saisir le moment du départ de M. le ma- « jor Servan, pour vous faire ici la plus vive « expression de ma reconnaissance pour « les services les plus efficaces dont cette « ville a eu le bonheur de faire l'expé- « rience bienfaisante pendant le temps « que vous commandiez la place..... »

(1) La bataille d'Auestadt eut lieu le même jour que celle d'Iéna; quoique données à six lieues au moins de distance, ces deux batailles furent confondues sous la seule dénomination de bataille d'Iéna. L'Empereur commandait à Iéna et eut affaire principalement aux Saxons. A Auestadt étaient le roi et la reine de Prusse, et les Prussiens commandés par le duc de Brunswick qui y fut blessé mortellement. Ce fut le général Davoust, commandant le 3e corps d'armée, fort d'environ 25,000 hommes, qui gagna cette bataille dont l'Empereur lui donna le nom avec le titre de duc.

C'est cet officier général qui, le 24 juin 1812, à deux heures du matin, par ordre de l'Empereur, passa le Niémen avec un bataillon de Hessois, et alla s'emparer de Kowno, première place de la Lithuanie occupée par les Russes sur la ligne d'opérations de l'armée française.

A Moscou, il fit partie du conseil de guerre chargé de juger les Russes fauteurs de l'incendie de la ville lors de l'entrée de notre armée. Le conseil eut à prononcer sur trente-trois accusés : vingt furent renvoyés absous; les treize autres passèrent par les armes. Napoléon avait voulu prouver que ce grand désastre était l'œuvre des Russes (1). Nous tenons ces faits du général Saunier lui-même.

Aussitôt après les événemens de 1814, M. Saunier fut attaché à un assez grand nombre de commissions.

Rappelé de l'armée de l'Ouest, au mois de juillet 1815, pour présider la *commission chargée de recueillir des notes sur les officiers du corps de la gendarmerie*, il se

(1) C'est à M. le général Saunier que le général de Chambray s'adressa pour obtenir des renseignemens sur l'incendie de Moscou et sur le jugement des incendiaires, renseignemens qui lui servirent à réfuter, dans son *histoire de l'expédition de Russie*, les assertions du comte de Rostopchin, lequel prétendait que l'incendie n'était pas le fait des Russes, mais bien de l'armée française. Pour avoir une idée des détails fournis par M. le général Saunier, il faut lire l'extrait suivant de l'ouvrage du général de Chambray (t. 2, p. 120, édit. de 1825) :

« Des incendiaires furent pris en flagrant délit; plusieurs furent tués sur la place, d'autres livrés à une commission militaire que Napoléon créa pour les juger. Ils dirent qu'ils n'avaient agi que par les ordres de Rostopchin, furent condamnés à être fusillés et exécutés sur le champ. Leurs cadavres, exposés dans les rues, ou attachés à des poteaux, ajoutaient aux horreurs dont l'armée française était environnée. On trouva des matières inflammables dans beaucoup de maisons et des pétards dans plusieurs tuyaux de poêles, entr'autres, dans ceux de l'hôtel de Rostopchin. — Aussitôt que Napoléon eut acquis la certitude que c'étaient les Russes qui brûlaient eux-mêmes leur capitale, il abandonna les événemens à leur cours naturel. Dans la nuit du 15 au 16 septembre 1812, les incendiaires redoublèrent d'activité et d'audace; l'incendie fit des progrès effrayans. Le 16 au matin, un vent impétueux le rendit presque général. Moscou offrit alors le spectacle d'une mer de flamme agitée par les vents. »

montra le défenseur des droits des anciens officiers et en fit conserver le plus grand nombre.

Il présida encore deux commissions importantes : celle instituée pour la rédaction d'un réglement général sur les devoirs et les rapports des militaires de tous grades du service de la gendarmerie (mars 1816), et celle chargée d'examiner deux projets de loi sur l'organisation des tribunaux militaires, d'y faire les changemens qui paraîtraient utiles, et de rédiger en forme de loi un projet de code pénal militaire (août 1816).

A l'occasion des scènes tumultueuses qui eurent lieu, en avril 1817, lors des représentations données par Talma dans la salle de spectacle de Lille, entre des bourgeois et des officiers de la garnison, le gouvernement avait reçu des rapports insuffisans et contradictoires (1). Le conseil décida d'envoyer un commissaire sur la véracité duquel on pût compter, et, sur la proposition du duc de Feltre, le général Saunier fut désigné pour cette mission. Il reçut donc l'ordre, le 25 juin, de se rendre dans les 15e et 16e divisions militaires, afin de se livrer à une enquête sérieuse sur les événemens qui s'étaient passés. M. Saunier reconnut que l'exaltation royaliste de quelques officiers et autres individus avaient amené la collision. Sans se préoccuper de choses étrangères à son devoir de commissaire, il fit un rapport exact et détaillé de la conduite de chacun : plusieurs colonels d'infanterie furent remplacés, et des officiers des chasseurs de la Vendée, parmi lesquels un neveu de Charette et portant son nom, furent diversement punis. Un acte de justice sévère et impartiale était remarquable à cette époque : M. Saunier a le droit d'en revendiquer l'honneur.

(1) Les rapports adressés au ministre de la guerre étaient favorables à la troupe, et ceux transmis au ministre de la police (M. Decazes) étaient favorables aux bourgeois.

Après une longue et honorable carrière, M. Saunier peut se reposer en paix, dans le sein de sa famille, des fatigues de sa vie militaire : le souvenir du pays ne lui faillira pas.

PAUWELS (ANTOINE).

Un journal qui représentait les intérêts de la banlieue consacra, il y a bientôt trois ans, un article détaillé à l'habile industriel dont il est de notre devoir d'étudier la vie pour savoir par quelle série d'événemens et de travaux il est arrivé à la haute position sociale et nous devrions presque dire scientifique, qu'il occupe aujourd'hui.

Les électeurs de Langres viennent en quelque sorte d'acquitter une dette nationale en confiant leur mandat au chimiste-mécanicien qui a doté la France de l'une des plus belles découvertes des temps modernes. Nous nous associons aux électeurs de Langres, et, comme eux et avec eux, nous payons, nous aussi, une dette de reconnaissance à M. Pauwels.

Avec le journal que nous venons de rappeler (7 mai 1837), nous dirons : « les « progrès de l'Industrie ne sont pas la « partie la moins intéressante des conquê- « tes de notre civilisation. Il est hors de « doute que si les nations antiques pou- « vaient secouer la poudre de leurs tom- « beaux séculaires et se relever pour con- « templer les prodiges enfantés par l'in- « dustrie moderne, elles s'étonneraient « profondément de la réalisation d'une « foule de merveilles dont les siècles fabu- « leux n'avaient pu même soupçonner la « possibilité. Que l'on se figure un Romain, « se promenant la nuit dans Paris; la mo- « derne Babylone éclairée au gaz ne serait- « elle point pour lui une véritable féerie? « Les anciens auraient élevé une statue à « l'homme qui leur aurait procuré ce mode

« d'éclairage. M. Pauwels, à qui nous en « sommes redevables, a déjà obtenu de la « presse, organe en cela de l'opinion pu- « blique, des éloges non moins flatteurs « que l'érection d'une statue, et plus dura- « bles peut-être. » Mais la presse n'a parlé que des derniers travaux de M. Pauwels, il nous était réservé de faire connaître les débuts de sa vie laborieuse.

Né à Paris, le 16 avril 1796, M. *Antoine* Pauwels fut élevé dans cette ville. En 1813, il était sous les drapeaux et fut fait prisonnier dans la désastreuse journée de Leipsig. Les hôpitaux français et étrangers regorgeaient de malades et de blessés, M. Pauwels, qui avait fréquenté quelques cours spéciaux, sollicita des chefs militaires en possession de la ville, la permission de donner des soins à ses infortunés compatriotes; ses offres furent acceptées, mais au profit du vainqueur; il fut envoyé dans un hôpital russe, et attaché au service de la pharmacie.

Après avoir rempli pendant deux mois les fonctions d'aide-pharmacien, M. Pauwels obtint la permission de rentrer en France, mais il préféra aller donner ses soins à ses compatriotes qui manquaient de tout dans les hôpitaux et surtout du personnel médical que le typhus avait décimé. Il ne quitta son poste de dévoûment que cinq mois plus tard, lorsque les membres du service régulier n'eurent plus besoin d'aides.

Louis XVIII acquitta envers M. Pauwels la dette de l'armée; sur la recommandation des médecins et pharmaciens en chef et des commissaires des guerres français restés prisonniers à Leipsig, M. Pauwels fut décoré, à peine âgé de 18 ans, de l'étoile de la Légion-d'Honneur; il accepta cette distinction, mais ne voulant pas prêter serment à la nouvelle monarchie, il négligea de se faire recevoir officiellement (1).

Dès sa rentrée en France, M. Pauwels reprit le cours de ses études spéciales et fonda à Paris dans le faubourg Saint-Denis une fabrique de produits chimiques.

Vers la fin du dernier siècle, l'ingénieur Lebon avait découvert et analysé les propriétés éclairantes du gaz hydrogène carbonné, puis cette découverte, regardée comme un fait curieux, mais stérile, sans possibilité d'application à quelque usage utile, resta ensevelie dans la poudre des mémoires académiques jusqu'à l'année 1815. Alors un industriel anglais, Windsor, rêva enfin la possibilité de l'éclairage au moyen du gaz, sans pouvoir imaginer les moyens de réaliser son projet. Il forma une société, dissipa des capitaux considérables et finit par avouer son impuissance de réussir. Les passages du Luxembourg et des Panoramas retombèrent dans l'obscurité et revinrent à leurs vieux quinquets.

L'insuccès de Windsor éveilla l'attention de M. Pauwels. Excité, moins peut-être par des vues d'économie, que par le goût irrésistible qui porte le savant à l'observation des phénomènes de la nature, M. Pauwels construisit dans un coin de son magasin un appareil d'éclairage par le gaz qui avait pour gazomètre un tonneau et pour conduit un tuyau de poêle. Malgré l'imperfection de ces élémens primitifs, une pleine réussite couronna son idée, sa fabrique fut bientôt éclairée par une quarantaine de becs de gaz, puis une boutique voisine jouit de sa découverte. Le commissaire de police du quartier habitait la même maison; la lumière du gaz pour nous servir des expressions du journal que nous avons déjà cité, « brilla dans le bec « de la lanterne officielle. C'était comme

(1) Nous signalons ce fait parce que cette négligence affectée de M. Pauwels a donné lieu à ses antagonistes, de dire qu'il portait une décoration illicitement, accusation à laquelle M. Pauwels a dédaigné de répondre, mais que nous croyons devoir réfuter pour qu'elle ne soit plus reproduite.

Le brevet de M. Pauwels, que nous avons été à même de consulter dans les bureaux de la chancellerie, est sous la date du 12 octobre 1814.

« l'aurore des belles nuits qui devaient plus « tard luire sur Paris. »

Le gouvernement ne vit point ou ne voulut point voir les succès de M. Pauwels; mais un homme dont le nom sera toujours cher aux défenseurs de la cause démocratique, Manuel prêta son appui au jeune chimiste, et lui procura le patronage d'un prince qui popularisait son nom en visitant les ateliers et en se proclamant lui-même le protecteur des sciences, des lettres et des arts (1). De son côté le grand référendaire de la chambre des Pairs, ayant eu connaissance des succès obtenus par M. Pauwels, lui proposa de tenter la création d'une usine pour l'éclairage par le gaz, ce que M. Pauwels accepta ; à cet effet une société en commandite fut formée (2). M. Pauwels fut chargé de ses intérêts ; et six mois après, les anciens appareils étaient démolis, de nouveaux construits; le palais du Luxembourg, le théâtre de l'Odéon et les rues adjacentes étainet éclairés au gaz (3); la société prenait confiance, et portant successivement son capital jusqu'au-delà de 3,000,000 fr. abandonnait à M. Pauwels la fondation du grand établissement du faubourg Poissonnière, qui éclaire actuellement une partie importante de la capitale, par une alimentation de 14,000 becs.

M. Pauwels accomplit cette fondation sans le concours d'architecte ni d'ingénieur-mécanicien, et déploya, dans l'organisation de ces travaux difficiles, un esprit tellement prévoyant, une prudence tellement consommée, une précision si parfaite, que le jour où l'administration dut s'occuper ultérieurement de déterminer par un réglement les précautions dont il était impérieux d'entourer ce genre d'exploitation, elle dut se borner, à peu près, à constater dans une analyse raisonnée les sages mesures prises par M. Pauwels. Cette description modèle devint l'ordonnance qui régit encore aujourd'hui les usines d'éclairage.

Mais M. Pauwels professait hautement ses opinions libérales, et, par ses relations avec Manuel, avait témoigné des sympathies pour l'illustre député de la Vendée. De cette liaison étaient nées pour M. Pauwels des tracasseries sans nombre, et ce ne fut qu'en soutenant une lutte longue et pénible, qu'il parvint à conserver la grande usine du faubourg Poissonnière, que le gouvernement voulait faire démolir sous le spécieux prétexte que cet établissement était dangereux au sein de la capitale.

Nous n'entrerons pas dans les détails des difficultés d'administration que M. Pauwels eut à surmonter, et qui donnèrent lieu à des débats d'intérieur et à des débats judiciaires, il en est ainsi dans toutes les grandes fondations, et l'on ne doit les

(1) JOURNAL LE COMMERCE. — 8 septembre 1820.

« Monseigneur le duc d'Orléans est allé hier dans la « belle manufacture de produits chimiques, que M. le « chevalier Pauwels fils a établie rue du faubourg « Saint-Denis. S. A. R. a paru très satisfaite des résul- « tats de ses procédés, et elle le lui a témoigné dans les « termes les plus flatteurs.

(Voir la *Gazette* de *France*, le *Courrier-Français*, le *Journal des Debats* et autres journaux de l'époque).

(2) Nous croyons devoir conserver le nom des premiers capitalistes qui prêtèrent leur appui à cette entreprise :

MM. Le général comte d'Aboville, pair de France; le général baron Russel d'Hurbal, le colonel Jeannin, le lieutenant-colonel Royez, le marquis de Sémonville, référendaire de la chambre des Pairs, le chancelier d'Ambray, le vicomte Emmanuel d'Ambray, pair de France, le général baron Desgenettes, madame la maréchale duchesse de Montebello, le baron Delpierre, le général comte Vandedem-Vandegeden, le colonel d'Herbès La Tour, Manuel, le général comte Ruty, le général comte Compans, le comte Boulay de la Meurthe, le duc Decazes, le comte Anglès, de Broval, secrétaire du duc d'Orléans.

(3) JOURNAL DES DEBATS — 31 mai 1821.

« Le théâtre, la salle, les foyers et vestibules de l'Odé- « on, sont depuis trois jours éclairés par le gaz hydrogène.

« Ainsi que déjà nous avons eu occasion de le remar- « quer, cet éclairage est moins ardent, plus semblable à « la lumière du jour, et plus doux à la vue que celui des « quinquets. L'odeur que l'on redoutait surtout est peu « sensible et seulement accidentelle, comme celle des « quinquets çà et là mal éclairés.

« L'ajustement de l'éclairage de l'Odéon est dû à « M. Pauwels qui y a fait preuve d'une rare intelligence. »

(Voir le *Courrier*, le *Constitutionnel*, le *Miroir*, le *Journal le Commerce* et autres journaux de cette époque.)

révéler que pour en tenir un compte honorable à celui qui ne s'est laissé rebuter par aucune espèce de dégoût, et dont l'intelligence a vaincu tous les obstacles. C'est au milieu d'eux que la position de M. Pauwels est devenue plus assurée et plus nette; c'est après les avoir écartés qu'il a pu donner l'essor à son génie inventif et se placer à la tête des créateurs de machines à vapeur et des exploitations de ce *nouvel élément.*

En 1828, M. Pauwels se livra à l'étude de la construction des bateaux à vapeur, et fit de nouveaux essais, à la suite desquels il fit établir en 1830, *l'Emma* et le *Louis-Philippe*, ce dernier, de la force de 30 chechevaux, fit le service entre le Hâvre et Rouen jusqu'en 1835.

La ville de Rouen, désirant jouir des avantages de l'éclairage par le gaz, confia, en 1834, la fondation de l'usine d'établissement à M. Pauwels qui en dirigea la construction avec le succès qui distingue toutes ses entreprises. A la même époque, il créa à la Chapelle St-Denis (commune dont il est maire), un établissement pour la construction des bateaux à vapeur soit en bois soit en fer, des machines à vapeur pour fabrique, et de tous les appareils propres au chauffage par la vapeur (Moulins à blé, locomotives, etc). Cet établissement, l'un des plus considérables de France, occupe 500 ouvriers; il en est sorti une grande quantité de moteurs, notamment les belles machines de la force de *cent* chevaux, qui sont à bord du bateau *Le Rouennais*, ainsi que celle de la force de *cent soixante* chevaux du remorqueur *Le Rouen*, appartenant l'un et l'autre au port du Hâvre.

En 1835 M. Pauwels créa la belle usine à gaz, située barrière d'Ivry, qui éclaire quatre arrondissemens de Paris.

En 1839, il tenta encore d'organiser, au moyen d'un bateau en fer, un service accéléré pour transport de marchandises, service pour lequel le gouvernement lui avait accordé le droit de *trématage* (droit de passage accéléré qui autorise à franchir les cordes de hallage des autres bateaux) entre Paris, Strasbourg et Lyon. Cette tentative n'eut pas de suite.

Enfin M. Pauwels vient d'élever une usine à St-Germain, destinée à éclairer cette ville ainsi que le chemin de fer. La théorie, le système, et la disposition de cette usine sont nouveaux et font l'objet d'un brevet.

Une machine à vapeur de la force de *vingt-cinq* chevaux, sortie des ateliers de M. Pauwels a fixé, à l'exposition des produits de l'industrie, l'attention du public par les bonnes dispositions de son mécanisme, et par l'exécution remarquable des pièces qui la composent; elle a mérité à M. Pauwels la médaille d'argent.

Dans un siècle éminemment progressif, et alors que l'industrie devient une haute puissance, M. Pauwels ne pouvait rester étranger au mouvement politique des affaires. Il a ambitionné l'honneur de siéger au Palais Bourbon, et les électeurs de Langres ont répondu à son appel; quelle que doive être la ligne *politique* que suivra M. Pauwels, nous avons applaudi à cette nomination, car le gouvernement a besoin de s'enrichir d'hommes spéciaux, et M Pauwels sera toujours d'un utile conseil dans toutes les discussions qui se rattacheront au commerce et à l'industrie; mais nous faisons des vœux sincères pour que ces nouvelles fonctions ne l'éloignent pas des travaux qui lui ont acquis un nom et une fortune honorables.

RENOUARD (AUGUSTIN-CHARLES).

M. RENOUARD (*Augustin-Charles*) est né à Paris le 22 octobre 1794.

Entré à l'école normale à la fin de 1812, il en sortit avec le grade de docteur-ès-lettres, et fut appelé à remplir les

fonctions de répétiteur de philosophie.

Inscrit, en 1816, au tableau des avocats à la cour royale de Paris, il suivit activement le barreau jusqu'à la révolution de juillet. Il plaida, dans le procès du complot de 1820, devant la cour des Pairs ; et, depuis, dans un assez grand nombre d'affaires politiques, parmi lesquelles on peut citer notamment sa défense des *Nouvelles lettres provinciales* de M. D'Herbigny, en 1826, et sa défense, en 1830, du journal *Le Globe* dont il était un des collaborateurs.

Antérieurement à la révolution de juillet, M. Renouard a publié les ouvrages suivans :

1° En 1815, une brochure intitulée : *Projet de quelques améliorations dans l'Éducation publique.*

2° en 1818, *Élémens de morale*, ouvrage auquel une médaille d'or a été accordée par la société d'enseignement mutuel, dont il devint, plus tard, un des secrétaires. Ce livre a été réimprimé en 1830.

3° en 1824, *Mélanges de morale, d'économie et de politique, extraits des ouvrages de Benjamin Franklin et précédés d'une notice sur sa vie.* Cet ouvrage, en deux volumes in-8°, a été réimprimé en 1826.

4° En 1824, *Considérations sur les lacunes de l'éducation secondaire en France ;* ouvrage couronné par la société de la Morale chrétienne.

5° En 1825, *Traité sur les brevets d'invention ;* 1 volume in-8°.

6° En 1827, *Il faut semer pour recueillir ;* brochure publiée par la société *Aide-toi, le ciel t'aidera.*

7° En 1827, *Examen du projet de loi contre la presse.*

8° En 1828, une traduction des *Mémoires de Franklin ;* 2 volumes in-18.

9° En 1828, *l'Éducation doit-elle être libre ?* Ce mémoire, auquel l'Académie française a accordé une mention honorable, a été imprimé dans la *Revue encyclopédique*, recueil auquel M. Renouard a fourni un grand nombre d'articles, ainsi qu'au journal *la Thémis*, dont il avait été un des fondateurs.

Le 29 juillet 1830, M. Renouard présida l'assemblée qui forma la commission municipale du XIe arrondissement, de laquelle il fut un des membres. Une ordonnance royale du 20 août 1830 le nomma conseiller d'état ; une autre ordonnance du 9 novembre 1830 l'appela aux fonctions de secrétaire-général du ministère de la justice, qu'il a exercées jusqu'à sa nomination comme conseiller à la cour de cassation, par ordonnance du 21 mai 1837. Élu député, en 1831, par l'arrondissement d'Abbeville, M. Renouard s'est montré, à la Chambre, partisan déclaré du système du 13 mars, et a prêté naturellement son appui aux divers ministres qui se sont succédé au pouvoir pendant les six années qu'ont duré ses fonctions ministérielles.

Dans la loi d'organisation départementale, il fit tous ses efforts (17 janvier 1832) pour obtenir l'admission des prêtres aux conseils généraux ; « le 7 mars suivant, « pendant la discussion du budget du mi- « nistère de la guerre, M. Renouard se « permit de demander à plusieurs reprises « le rappel à l'ordre de M. de Ludre. Le « député de la Meurthe, distinguant cette « fois d'où partaient les cris dirigés contre « lui, s'avança vers M. Renouard que son « geste fit pâlir. Le lendemain, M. Re- « nouard s'empressa d'écrire au président « pour *annoncer publiquement à ses collè-* « *gues qu'appelé en duel, à cette occasion,* « *il avait refusé.* Cette vigoureuse déter- « mination obtint les applaudissemens des « centres (1). »

Rapporteur du projet de loi sur l'instruction primaire, M. Renouard fut un de ceux qui s'opposèrent avec le plus de chaleur à la proposition de M. Eusèbe Sal-

(Voir le compte rendu des sessions législatives, par la Société *Aide-toi, le Ciel t'aidera.*

verte de comprendre dans l'instruction primaire les notions premières des *droits* et des *devoirs* politiques; en compensation, il plaida dans la même séance en faveur de l'enseignement du plain-chant, et dans la session suivante, à propos de la discussion relative aux majorats, il soutint une disposition favorable à la transmission des titres de noblesse en déclarant qu'il y avait quelquefois plus de vanité à attaquer la noblesse qu'à la defendre. Ce bon mot, qui pouvait avoir un sens à la cour de Louis XV, rajeuni par M. Renouard, ne trouva point de sympathie même sur les bancs ministériels, où parfois l'on se pique un peu de bourgeoisie, et la majorité abolit le privilége dont M. Renouard désirait la conservation.

Le député d'Abbeville a, en outre, été rapporteur de la loi sur les faillites et les banqueroutes, et de la loi sur les justices de paix.

Les élections générales de 1837 exclurent M. Renouard du Palais-Bourbon où il est revenu prendre sa place en 1839.

Depuis 1830, M. Renouard a publié :

1° En 1834, *Mémoire sur la statistique de la Justice civile en France*, imprimé dans la *revue de Législation et de Jurisprudence.*

2° En 1838 et 1839, *Traité des Droits d'auteurs dans la littérature, les sciences et les beaux-arts*, 2 vol. in-8°.

LAMBERT (PIERRE).

M. *Pierre* Lambert, député de l'arrondissement de Charolles (Saône-et-Loire), est né le 3 avril 1781, à la Clayette (même arrondissement). Il fit sa première éducation au collége de Sainte-Barbe, à Paris, puis vint faire son droit à Dijon, où il fut reçu avocat ; il en exerça la profession à Charolles, de 1808 à 1830, et fut longtemps bâtonnier de son ordre.

La révolution de Juillet ouvrit d'abord devant lui la carrière administrative; il fut à cette époque nommé maire de Charolles, et bientôt après sous-préfet de cet arrondissement. Il montra, pendant tout le cours de son administration, un esprit d'impartialité et de modération, qui lui concilia l'estime des hommes honorables de tous les partis. En 1835, il se démit de ses fonctions et brigua les suffrages de ses concitoyens, pour les représenter soit au conseil général du département, soit au Palais-Bourbon.

Cette double ambition fut satisfaite : en 1836, M. Lambert fut nommé membre du conseil-général de Saône-et-Loire, et en 1837 député du même département. Il prit rang dans le centre gauche de l'assemblée, et fit partie de la réunion des 221 ; il a été réélu en 1839.

M. Lambert a été rapporteur dans des questions d'élection ou d'intérêts de localité ; comme orateur, il n'a point justifié à la Chambre, la réputation *de clocher*, qu'il devait à ses succès comme avocat à Charolles.

Homme indépendant par sa fortune et aussi par son caractère, il n'appartient à aucune coterie, et vote avec un certain *décousu*, qui annonce la volonté d'avoir sa personnalité propre ; on le compte parmi les hommes dévoués à l'ordre de choses actuel : s'il a voté contre la dotation du duc de Nemours, il a appuyé l'amendement proposé à la dernière demande de fonds secrets faite par M. Thiers, et cet amendement ayant été réjeté, il a voté en faveur du Ministre.

Il est permis de se demander si les intentions de M. Lambert sont aussi éclairées que loyales.

JOUFFROY (THÉODORE-SIMON).

M. Jouffroy (*Théodore-Simon*), l'un des métaphysiciens distingués de notre époque, est né aux Pontets (Doubs), le 19 messidor an IV. Il commença ses études au

collége de Lons-le-Saulnier, et les acheva au lycée de Dijon. Appelé en 1813, à l'école normale, il ne put y entrer qu'au mois de juin 1814, à cause de l'invasion de la France. Il s'y livra à la philosophie, qu'il étudia sous M. Cousin. Reçu docteur en 1816, il sollicita et obtint de passer une troisième année à l'école, où il fut chargé de répéter à ses condisciples le cours de philosophie que faisait alors M. Thurot à la faculté.

Au commencement de 1817, M. Jouffroy reçut le titre d'agrégé, et, le 30 octobre de la même année, fut chargé des doubles fonctions de professeur suppléant de philosophie au collége Bourbon et de maître de conférences de philosophie à l'école normale. Il occupa ces deux chaires jusqu'en 1821. A cette époque, il résigna la première, et, en 1822, la suppression de l'école normale lui fit perdre l'autre. Dès lors, M. Jouffroy ouvrit chez lui des cours particuliers, qui furent suivis par l'élite de la jeunesse, et d'où sortirent quelques-uns des rédacteurs les plus distingués du journal le *Globe*.

Dans un cours qu'il continua pendant six ans, M. Jouffroy parcourut toutes les branches principales de la science philosophique, c'est-à-dire la psychologie, la morale, la politique, la religion, l'œthétique, la philosophie de l'histoire, et jeta les bases de sa doctrine. C'est dans cet intervalle qu'il fonda avec ses amis de l'école normale, MM. Dubois et Damiron, le journal philosophique et littéraire intitulé *le Globe*, qui commença de paraître en septembre 1824, et à la rédaction duquel vinrent successivement s'associer les plus distingués des jeunes hommes formés à son école; M. Jouffroy a donné dans ce journal un grand nombre d'articles où la même philosophie se trouve appliquée à des sujets très divers. Sa coopération ne cessa qu'au mois d'août 1830, époque où il se retira avec ses amis.

En 1826, M. Jouffroy publia *les Esquisses de philosophie morale* de Dugald Stewart, à la tête desquelles il plaça une introduction où il expose ses vues sur la science de l'homme et la méthode à suivre pour l'élever à la hauteur des autres sciences d'observation. M. Jouffroy y établit la profonde différence qui sépare les phénomènes de l'intelligence des phénomènes physiologiques. Cet écrit produisit quelque sensation sur les esprits les plus distingués parmi les physiologistes.

M. Jouffroy entreprit, en 1828, une publication plus importante, la traduction des *OEuvres complètes de Thomas Reid*.

M. Royer-Collard ayant confié à M. Jouffroy les manuscrits de ses leçons à la faculté, M. Jouffroy en a extrait tout ce qui méritait de voir le jour, et l'a publié sous le titre de *Fragmens*, à la suite des ouvrages de Reid, sur les mêmes matières.

Au mois de janvier 1829, sous le ministère de M. de Vatimesnil, il fut enfin permis à M. Jouffroy de rentrer dans l'enseignement; il fut désigné pour suppléer, à la faculté des lettres de Paris, M. Millon, professeur d'histoire de la philosophie ancienne. Après la révolution de 1830, M. Cousin ayant succédé à M. Millon, M. Jouffroy succéda lui-même en qualité d'adjoint de M. Royer-Collard dans la chaire d'histoire de la philosophie moderne. La première leçon de ce nouveau cours a été sténographiée et publiée. A la même époque, M. Jouffroy fut réintégré dans ses anciennes fonctions de professeur de philosophie à l'école normale. Il fut en outre (mars 1831) nommé chevalier de la Légion-d'Honneur.

Le collége électoral de Pontarlier appela (juin 1831) M. Jouffroy à l'honneur de le représenter. Il est inutile de dire que le nouveau député vint prendre place sur les bancs des doctrinaires ses amis, et qu'il a constamment voté avec eux.

En décembre 1831, M. Jouffroy fut présenté à la presqu'unanimité, par le col-

lége de France et par l'Academie des inscriptions, pour la chaire de philosophie grecque et latine au collége de France, et nommé à cette chaire en remplacement de M. Thurot; il donna sa démission des fonctions de maître de conférence à l'école normale.

En avril 1832, il fut élu à la presqu'unanimité membre de l'Academie des sciences morales et politiques de l'Institut, en remplacement de M. Dacier; ce fut la première élection faite par l'Academie, après sa formation.

Plus tard, M. Jouffroy ayant donné sa démission de la chaire du collége de France, fut nommé, sur la présentation unanime de la Faculté des lettres, professeur titulaire de philosophie et conservateur de la bibliothèque de la Sorbonne, en remplacement de M. Laromiguière.

M. Jouffroy a publié, en 1832, dans la *Revue des Deux Mondes*, trois articles étendus sur les États-Unis d'Amérique, un volume in-8° de *Mélanges philosophiques*, qui ont été traduits en allemand et en anglais, et une deuxième édition des *Esquisses de philosophie morale;* en 1834—35, les deux premiers volumes du *Cours de Droit naturel*, dont il prépare, dit-on, en ce moment le troisième; en 1838, dans la *Revue des Deux Mondes*, un travail remarquable *sur la politique de la France en Afrique;* il a lu en outre à l'Institut (séance des cinq Académies) des fragmens d'une *Histoire de la Révolution grecque*, dont il prépare la publication, et un mémoire sur la *distinction de la Psychologie et de la Physiologie*.

GIMELLE (PIERRE-LOUIS).

M. Gimelle (*Pierre Louis*), né le 6 novembre 1790 à Gimelle ou Gimel, canton d'Argentat (Corrèze), docteur en médecine de la faculté de Paris, membre de l'Academie royale de médecine, de la Société médicale d'émulation de Paris, chirurgien-major des Invalides, chevalier de la Légion-d'Honneur, fit ses études à l'école secondaire de Tulle, de 1802 à 1808 (1).

Entré au service dans la chirurgie militaire, en qualité de chirurgien sous-aide, le 29 novembre 1808, il fut nommé aide-major le 6 août 1812, et fit les campagnes de 1812, 1813 et 1814, en Allemagne et en France; pendant ces deux dernières années, il remplit les fonctions de chirurgien-major au 4e régiment d'infanterie légère. En septembre 1814, il fut nommé aide-major au 62e régiment d'infanterie de ligne à la Guadeloupe, d'où il rentra par suite des événemens de 1815. Pendant l'année 1816, il fut successivement nommé aide-major au 5e régiment de hussards, au 2e régiment de cuirassiers de la garde-royale et à l'hôpital de la garde-royale (Gros-Caillou), où il servit jusqu'en 1833, époque à laquelle il fut nommé chirurgien-major, chargé de service à l'hôpital militaire de la rue Blanche; en 1836, il passa dans la même qualité aux Invalides.

Il fut nommé chevalier de la Légion-d'Honneur le 29 octobre 1829.

M. Gimelle avait été reçu docteur en médecine le 18 janvier 1818; sa thèse avait pour titre : *De l'influence des climats chauds et particulièrement du climat des Antilles sur les Européens*.

Dans cette même année, il publia, dans le journal universel *des Sciences médicales*, le premier mémoire qui ait paru en France sur *l'Iritis* (inflammation de l'*iris*).

En 1819, il publia dans le même journal un autre mémoire sur les ossifications morbides ou accidentelles.

En 1821, il publia, dans le bulletin de la Société médicale d'émulation, un mémoire sur l'emploi de l'iode dans les goîtres et les scrophules; ce qui lui valut

(1) Nous manquons de renseignemens sur l'origine et la famille du docteur Gimelle.

le titre de membre de cette société savante.

En 1825, il fut nommé membre de l'Académie royale de médecine.

Nous croyons avoir énuméré tous les travaux et tous les titres de M. le docteur Gimelle; ils nous paraissent peu en rapport avec la haute position qu'il occupe dans la chirurgie militaire, et l'on comprend aisément le peu de faveur avec laquelle fut accueillie la nomination de M. Gimelle aux Invalides, dont la Clinique chirurgicale, aujourd'hui déserte, était, il y a cinquante ans, une des premières de l'Europe.

D'ANGEVILLE (le Comte ADOLPHE).

M. D'ANGEVILLE (*Adolphe*) est né, en 1796, à Lompnès, joli village des montagnes de l'Ain, dans une propriété qui appartint autrefois au célèbre Bonivard. Entré au service de la marine dès 1811, c'est-à-dire à l'âge de quinze ans, il le quitta volontairement en 1821, ayant le grade d'enseigne de vaisseau. Durant les dix années qu'il fut sur mer, M. d'Angeville visita la plupart de nos colonies, et fit deux campagnes aux Indes-Orientales, l'une à Pondichery pour prendre possession des établissemens que la France y possède, l'autre aux îles Philippines et sur les côtes de la Cochinchine, pour y enrôler des Chinois et les transporter à Cayenne, afin d'y propager la culture du thé.

Retiré depuis 1825 à la campagne où il est né, M. d'Angeville s'adonna principalement à l'agriculture. Les montagnes de l'Ain lui doivent en grande partie l'extension donnée, dans ces dernières années, au système des fromageries par association communale, et la propagation des prairies artificielles.

C'est sans doute en considération des services réels rendus à la contrée qu'il habite, que M. d'Angeville a dû, en 1834, la préférence des électeurs de l'arrondissement de Belley sur M. Cormenin, préférence qui avait besoin d'être justifiée : car le département de l'Ain n'a jamais cessé d'apprécier l'auteur du *Droit administratif*, et l'antagoniste des lois d'apanage.

M. d'Angeville a passé par diverses phases d'opinions qui n'annoncent pas chez lui une grande fixité d'esprit. Sous la restauration, il se signala comme citoyen contre le ministère Villèle et les congrégations. Très ardent patriote en 1830, on le vit, sur la fin de 1832, entrer dans le parti de la résistance, donnant pour raison que les émeutes l'alarmaient.

Depuis qu'il est à la Chambre, M. d'Angeville s'est constamment rangé parmi les hommes dits *Conservateurs*. Toutefois, s'il est ministriel des plus prononcés sous le rapport politique, il ne l'est pas toujours sous le rapport administratif; car on l'a vu en plusieurs occasions déserter inopinément les bancs du système pour élever la voix contre les tendances ministérielles. Les études spéciales qu'il a faites comme marin l'ont mis à même de combattre avec quelque talent divers projets ruineux des ponts et chaussées et autres travaux publics. Nous avons été témoins de quelques-unes de ces boutades du député de l'Ain, contre ses propres patrons et collègues centriers. Ce n'étaiént point là des scènes de compérage, comme les chalans les plus dévoués en font quelquefois. C'était de la belle et bonne opposition, incisive et prononcée sur un ton à rompre en visière avec messieurs les gouvernans. Sa discussion, à la session dernière, avec M. Legrand, est un modèle, nous ne dirons pas d'élocution parlementaire, bien loin de là, mais d'antique sincérité : *M. le sous-sécretaire d'état n'est pas franc dans ses communications aux Chambres,* s'écriait M. d'Angeville à la tribune, le 9 juillet

1839, *je dirai même que quelquefois il veut les tromper!....*

Interrompu à ces vertes paroles, le marin devenu agriculteur reprit : *Eh bien! je retire mon mot si vous le voulez, et je dirai pour être parlementaire, qu'au Ministère on enlève les pièces des dossiers quand elles gênent; ou, si vous préférez, qu'on oublie de les y mettre; enfin que, par des soustractions frauduleuses qui privent les députés des renseignemens dont ils ont besoin, on fait passer telle ou telle loi que l'on a en vue et qui est contraire aux vrais intérêts du pays* (*Moniteur* du 10 juillet 1839).

Du reste, M. d'Angeville a pour boussole de sa tête un peu orageuse le dévoûment le plus platonique à la personne du roi Louis-Philippe et à son *auguste* progéniture. Cette affection, poussée loin pour la dynastie d'Orléans, le trouve accessible à des sophismes dont les conséquences ne sont point sans danger pour les libertés et l'intérêt de la nation. C'est ainsi qu'à propos de la dotation demandée pour M. le duc de Némours, M. le comte d'Angeville disait chaudement dans un salon : *Veut-on, ou ne veut-on pas une monarchie? Si l'on veut la monarchie, il faut des dotations et des apanages; moi, je voterai de tout mon cœur pour le roi et pour sa famille tout ce qui aura pour objet d'affermir le nouveau trône, et je croirai bien servir mon pays!*

Pour M. d'Angeville, l'homme politique par excellence est M. Molé. Il vénère le système du 15 avril, et reste un des plus fidèles agrégés de l'alliance des 221.

M. D'Angeville a publié, en 1836, une statistique de la population française, qui fut l'objet d'un rapport flatteur à l'Académie des Sciences.

A l'époque où cet ouvrage fut publié, l'on avait pensé qu'il était commandé par le gouvernement, pour la continuation des travaux statistiques commencés sous les ministères de MM. Montalivet et Duchâtel, travaux qui semblaient avoir pour objet de rendre vulgaire la connaissance des élemens administratifs. Mais nous avons su depuis que M. d'Angeville avait fait par goût le travail, et l'avait publié à ses propres frais.

M. d'Angeville a ses travers, c'est un esprit fort disparate et de la famille de ceux auxquels on donne le titre d'*Original.* C'est un mélange du noble et du roturier, de l'homme léger et de l'esprit appliqué; du royaliste et du démocrate.

Nous ne répéterons pas ce que nous avons ouï dire, que M. d'Angeville va à la cour en souliers ferrés, comme l'honorable et lourd M. Dupin. Nous ne saurions comment concilier un fait si grotesque avec la passion bien connue du député de Belley pour la danse. La France n'a pas un représentant plus fervent du culte de Terpsichore, que celui qu'envoient à Paris les montagnes de l'Ain.

BALSON (FRANÇOIS).

M. BALSON (*François*) dont le nom a acquis quelque célébrité, grâce à sa participation à la publication du *Code des Codes* (voir la notice consacrée à M. A. Crémieux, t. 4, 2e p.), est né à Gray (Haute-Saône).

Après avoir terminé ses études classiques, il entra à l'âge de 17 ans dans l'administration départementale, et fut attaché aux bureaux de la préfecture. En 1825, il vint à Paris pour y suivre les cours de l'école de Droit; mais avant d'être reçu avocat, il entra dans l'administration des prisons; il fut nommé en 1829 administrateur de la maison dite de *Montaigu*, à Paris, où il eut à maintenir la discipline pendant le combat populaire des *Trois Jours*; sa conduite dans cette circonstance mérita les éloges du maréchal Gérard dans un rapport au nouveau roi (28 août 1830).

A cette époque, M. Balson conçut l'idée

d'un établissement pénitentiaire pour les détenus militaires, et rédigea un projet d'ordonnance réglementaire, dont il fut ensuite le rapporteur à la commission créée à cet effet par M. le maréchal Soult, et dont il était membre. Le discours qu'il prononça à cette occasion fut généralement approuvé.

Les nouvelles lois sur l'organisation municipale appelaient un organe pour la défense des intérêts communaux, ce fut alors que M. Balson, qui avait quitté l'administration des prisons, et s'était fait recevoir avocat, organisa le *Journal des conseillers municipaux*, dont il fut le redacteur en chef pendant deux ans.

Plus tard, il s'associa à la création du *Code des Codes*, mais nous ne saurions dire quelle fut sa collaboration dans ce vaste travail.

M. Balson créa ensuite un journal de *droit usuel*, dans la vue de répandre les connaissances légales dans le peuple ; ce journal ne parvint qu'à son quinzième numéro; toutefois il n'était dénué ni d'intérêt, ni d'utilité.

M. Balson est encore auteur d'une brochure, qui a été justement appréciée, sur le système pénitentiaire ; la *Presse* lui doit aussi de nombreux articles de droit et d'administration, qui attestent des études sérieuses et de consciencieux travaux.

COLBERT (ÉDOUARD comte de).

M. COLBERT (*Edouard* comte de) est le fils du comte de Colbert, qui possédait la terre des Coudraux avant le prince de la Moskowa. Né à Paris, le 18 octobre 1774, il entra au service le 25 août 1793, et fit la campagne de cette année à l'armée du Haut-Rhin, avec le bataillon de Paris, le Guillaume-Tell, dans lequel il avait été incorporé. Il passa de ce corps dans le 11ᵉ de hussards, devint maréchal-des-logis en septembre 1793, et sous-lieutenant dans le courant d'octobre suivant. Peu après, il fut employé dans la Vendée, et suspendu comme royaliste, par le vertueux général Hoche, auquel il fallait plus que de simples dénonciations pour le porter à un acte aussi rigoureux.

L'expédition d'Egypte vint arracher M. E. Colbert à l'inaction ; il la suivit en qualité de volontaire, débarqua à Malte, et fut fait commissaire des guerres. Dégoûté de ses nouvelles fonctions, il reprit du service, fut blessé d'un coup de feu, et nommé capitaine au 3ᵉ régiment de dragons. Il devint bientôt après aide-de-camp du général Damas, adjudant-major dans l'escadron des mamelucks qui devait faire partie de la garde consulaire, et quelques mois plus tard fut attaché en qualité d'aide-de-camp à Junot, et employé avec lui à l'armée des côtes.

M. Colbert quitta le général en 1807, alla remplir près de Berthier les mêmes fonctions, et suivit le major-général en Autriche ; il assista à la bataille d'Austerlitz, fut atteint d'un coup de feu, et fait chef d'escadron. Il combattit à Iéna et à Pulstuck, fut nommé colonel du 7ᵉ de hussards à la suite de ces actions sanglantes, et prit part aux batailles d'Eylau et de Friedland.

Créé baron en 1808, M. Colbert fut fait général de brigade le 9 mars 1809. La guerre ayant de nouveau éclaté avec l'Autriche, il joignit la grande armée, assista à la bataille de Raab, chargea, culbuta les hussards de Ott, et tailla en pièces plusieurs escadrons de l'insurrection hongroise. Mais pendant qu'il obtenait des succès contre les colonnes qu'il avait en tête, le 9ᵉ de hussards était près de succomber sous les efforts de celles avec lesquelles il était aux prises. Heureusement le général s'aperçut du danger, accourut au secours, dégagea la troupe et réussit à rompre les Autrichiens.

Le général Colbert se trouva à Wagram, où il fut atteint de trois coups de feu à la tête, et créé commandant de la Légion-d'Honneur. Attaché à la garde impériale en 1811, il forma le 2e de lanciers, et conduisit la brigarde entière en Russie, sous les ordres du duc d'Istrie. Il prit part aux principales affaires de cette campagne, enleva des magasins considérables à Winika, vint reformer les cadres en Saxe, et marcha de nouveau contre les Russes. Il les culbuta en diverses rencontres, contribua à les rompre à Bautzen, et fut fait général de division le 25 octobre 1813.

La conduite du général Colbert, à Montmirail, à Champ-Aubert et à Nangis, fut des plus honorables, il ne déposa les armes qu'à la suite de la capitulation de Paris.

Le général Colbert fut un des officiers généraux qui se rallièrent à la cause des Bourbons. Il fut créé chevalier de Saint-Louis le 24 août 1814, et reçut le commandement du corps des lanciers de la garde-royale : Louis XVIII eût égard à la suspension prononcée par Hoche, pour motif de royalisme.

Cependant Napoléon reparut sur les côtes de France; le général Colbert demeura indécis jusqu'au *vingt-trois* mars, alors seulement *ses affections impérialistes l'emportèrent sur la fidélité à son serment.* Les Bourbons avaient fui le trône, le général Colbert vint faire acte de présence aux Tuileries, et fut accueilli par ces paroles glaciales de l'Empereur : « *Général* « *Colbert, il y a trois jours que je vous attendais.* »

Toutefois Napoléon ne sut point tenir rigueur à ce tardif arrivant, et le général Colbert reçut un commandement dans la cavalerie de la garde ; il se trouva à Waterloo où il fut légèrement blessé ; après le licenciement de l'armée de la Loire, les Bourbons répudièrent le dévoûment *douteux* du général Colbert, et celui-ci rentra dans ses foyers.

En 1816, le général Colbert fut arrêté violemment (nous ignorons les motifs de cet acte brutal), et détenu à l'abbaye pendant deux mois ; à la suite de cette détention, il dut s'exiler. L'année suivante il fut rappellé sans jugement, et mis à la disposition du ministre de la Guerre. Après dix ans de non-activité, il fut employé en qualité d'inspecteur-général de cavalerie, et plus tard, comme commandant d'une des divisions du camp d'instruction de Lunéville.

La révolution de Juillet *accomplie* fut favorablement accueillie par le général Colbert. Dès le mois d'août, il fut nommé inspecteur-général de la cavalerie de la 1re division militaire, et fut chargé du licenciement des huit régimens de cavalerie de l'ex-garde royale.

Jusqu'en 1834, le général Colbert continua ses fonctions d'inspecteur-général ; à cette époque il fut appellé auprès du duc de Némours en qualité d'aide-de-camp, ce qui pourrait presque vouloir dire de Mentor, ou d'instructeur. C'est en cette triple qualité qu'il accompagna le prince en Afrique, et assista avec lui à la déplorable expédition de Constantine (voir la notice consacrée au général de Rigny, t. IV, deuxième série, page 241), où le prince eut, selon les *rapports officiels,* le bonheur de jouir constamment d'une bonne santé ; M. Colbert partagea ce bonheur.

M. Colbert a été nommé pair de France en 1838 ; il vote en homme du château.

En 1832, il avait été créé grand cordon de la Légion-d'Honneur.

Il fut un des officiers accompagnant le roi dans la revue de la garde nationale (28 juillet 1835), qui furent atteints par les balles de Fieschi.

CARPEGNA (le comte PHILIPPE de)

Le comte *Philippe* de CARPEGNA, di-

recteur du Musée d'artillerie à Paris, appartient à une ancienne famille d'Italie, établie à Rome depuis plusieurs siècles. M. Carpegna naquit dans cette ville en 1782, et y fit une grande partie de ses études au collége Clémentin. Il y était encore en 1798, lorsque l'occupation de Rome par les Français fut cause de la suppression de ce collége; plus tard (1802), il alla rejoindre en Espagne son frère qui y était établi, et prit du service dans les gardes Wallonnes, en qualité de *cadet*; en 1804, il demanda et obtint son admission dans le corps de l'artillerie, après un examen de capacité qu'il alla subir au collége militaire de Ségovie. Dans ce collége, destiné à l'éducation et à l'instruction des cadets du corps royal d'artillerie espagnole, tous les professeurs, les inspecteurs des études, etc., étaient pris parmi les officiers d'artillerie. M. de Carpegna fut choisi, n'ayant encore que le grade de lieutenant, pour être du nombre de ces professeurs.

Peu de temps après, Rome étant devenue partie intégrante de l'empire français, M. de Carpegna devint lui-même Français et passa au service de France, lorsque le trône d'Espagne fut occupé par le frère de l'empereur Napoléon. Il fit toutes les campagnes d'Espagne, d'abord en qualité de capitaine d'artillerie, et ensuite comme chef d'escadron. Il combattit dans les rangs de l'armée française aux batailles de Tudela, d'Ocana, de Talavera, de Despenaperros, de Chiclana, de la Albuhera, de los Arapiles, de Vittoria, et aux siéges de Saragosse, de Cadix, et de Badajoz.

Rentré en France en 1813, après la malheureuse affaire de Vittoria, il continua encore à faire partie du corps d'armée commandé par le maréchal Soult, et prit part à toutes les opérations de ce corps jusqu'à la paix.

En 1815, il renonça au service militaire actif, et obtint au concours la place de professeur de sciences appliquées à l'école d'artillerie qui venait d'être rétablie à Grenoble, et qui, en 1817, fut transportée à Valence. Après dix ans d'exercice de professeur dans ces deux écoles. M. de Carpegna fut appelé à Paris au Musée d'Artillerie; ce choix fut peu agréable au corps de l'artillerie, dont les officiers pensaient et disaient hautement, qu'il eût été plus convenable et plus national de confier cette place à un Français, et non à un étranger qui, quel que fût son mérite réel, n'en avait pas moins le fâcheux antécédent d'être romain, d'avoir fait ses premières armes sous le drapeau espagnol, et de ne s'être trouvé dans les rangs de l'artillerie française, en quelque sorte que d'aventure. Quoi qu'il en soit, M. de Carpegna justifia le choix du ministre; à peine avait-il pris la direction du Musée, que la révolution de 1830 lui fournit une occasion de prouver son zèle pour la conservation de ce précieux établissement. Le peuple en foule s'était porté dans les salles où sont conservées les collections les plus rares d'armes anciennes, et voulait tout emporter, croyant que tout pouvait servir à la défense de la liberté. La destruction de ce bel établissement était inévitable, si M. de Carpegna avait un seul instant manqué de présence d'esprit et de courage; mais les mesures nécessaires furent par lui si bien prises, que les objets les plus importans furent sauvés; ses paroles eurent un tel ascendant sur la multitude, que les gens du peuple consentirent à abandonner les armes dont ils ne connaissaient pas l'usage, et à se contenter de celles qui pouvaient leur être utiles pour le combat. La perte ainsi réduite aux armes blanches, aux armes à feu de date récente, et à quelques autres, était encore très considérable. M. de Carpegna ne perdit pas l'espoir d'en recouvrer une grande partie. Le 30 juillet même, le calme étant à peine rétabli, il fit des recherches et des démar-

ches fructueuses auprès des personnes qui étaient venues s'emparer de ces armes, et parvint facilement à en faire rétablir une grande partie. C'est ainsi que le Musée d'Artillerie a été conservé à Paris et à la France (1).

M. de Carpegna ne s'est pas contenté d'avoir sauvé de la dévastation ce bel établissement, il y a mis un ordre qui fait l'admiration de tous ceux qui vont visiter ces archives archéologiques des instrumens de guerre; et par des augmentations qui, d'après ses demandes, y ont été faites, par des recherches historiques auxquelles il s'est livré pour éclaircir des points douteux, il a donné au Musée d'Artillerie une importance et un degré d'utilité qu'il n'avait pas encore eus.

M. de Carpegna est commandeur de l'ordre de la Légion-d'Honneur.

VOLNYS (CHARLES-JOLY).

Né le 10 juillet 1803 d'un vieil officier de la république et de l'empire, M. *Charles* JOLY fut d'abord destiné à la carrière des armes. Après avoir fait ses études au lycée d'Orléans et au collége Charlemagne, il était prêt à entrer à Saint-Cyr, lorsque, cédant à un goût prononcé pour le théâtre, il voulut jouer la comédie chez Doyen; il obtint quelques succès: dès lors sa vocation l'emporta; il se présenta au Conservatoire, fut admis, et après un an d'études, prit un engagement en province.

Douai, Dunkerque, Strasbourg et Bordeaux, applaudirent à ses essais.

En juin 1823, M. Charles Joly vint débuter au Théâtre Français dans la comédie et dans la tragédie; il ne fut point apprécié de la masse des spectateurs, mais obtint un succès d'estime auprès des amateurs de la bonne diction et de la vraie tenue théâtrale : toutefois il ne fut point admis rue Richelieu, et contracta un engagement avec l'Odéon.

A la suite des malheurs de ce théâtre, M. Charles Joly fit partie de la troupe du nouveau théâtre de la place de la Bourse, qu'il abandonna bientôt après pour le Vaudeville. C'est à son entrée au théâtre de la Bourse, que M. Charles Joly prit le pseudonyme de VOLNYS, sans doute afin de ne pas faire confusion avec un acteur de ce nom depuis long-temps en réputation, et comme lui attaché à ce théâtre.

Volnys fut mieux apprécié au Vaudeville qu'il ne l'avait été jusqu'alors; son ton de bonne compagnie, sa diction toujours élégante et pure quoique froide, lui méritèrent de justes encouragemens. Il reparut sur la scène française, mais ces seconds débuts ne furent pas plus heureux que les premiers. Volnys n'a jamais obtenu de francs et pleins succès sur ce théâtre trop vaste pour lui; il l'a compris et a eu le bon esprit de prendre un engagement au Gymnase, où les rôles sont vraiment à sa taille.

Comme homme, M. Volnys est généra-

(1) « Le Musée d'Artillerie a été fondé le 24 floréal an II (14 mai 1794). Il doit son existence à l'administration générale chargée, à cette époque, de diriger la fabrication extraordinaire des armes portatives, ordonnée par la Convention nationale. Cette administration recueillit dans le local des Feuillans quelques armes anciennes trouvées dans des maisons d'émigrés et dans divers dépôts établis à Paris depuis la prise de la Bastille. De nouvelles recherches et diverses acquisitions enrichirent bientôt le Musée naissant d'objets rares et curieux.

« Au commencement de 1798, le gouvernement plaça ce Musée sous la direction de l'artillerie, et le fit transférer dans le bâtiment attenant à l'église Saint-Thomas-d'Aquin. Les conquêtes de la révolution, celles du consulat et de l'empire augmentèrent successivement cet établissement. En 1814, il renfermait déjà une précieuse collection, lorsque la première invasion vint lui enlever quelques-unes de ces pièces.

« En 1815, pendant que l'on traitait de la capitulation de Paris, on retira du Musée la plus grande partie des objets qu'il contenait pour les soustraire à l'avidité des alliés. Cette sage mesure conserva à la France et aux arts la plus belle portion de cette précieuse collection.

« Pendant les journées de juillet 1830, le Musée fut dépouillé de la presque totalité des anciennes armes qu'il renfermait. Toutefois, une grande partie de ces objets sont heureusement venus reprendre leur place sur les râteliers d'où ils avaient été enlevés. »

(*Annuaire militaire historique*, par le capitaine SICARD.)

lement estimé. Il a épousé Mlle Léontine Fay (nous lui consacrerons un article); ces deux jeunes artistes rehaussent en leur personne la profession de comédien.

BONY (le Général FRANÇOIS).

M. le général François Bony, né à Cressey (Côte-d'Or) le 20 décembre 1772, entra au service le 12 septembre 1793, en qualité de volontaire dans le 10e bataillon de la Côte-d'Or. Peu de jours après, il fut nommé lieutenant à l'élection. Il fit la campagne d'Italie, et se trouva à la bataille de Castiglione, où il fut grièvement blessé; sa conduite dans la journée d'Arcole lui mérita le grade de capitaine.

M. Bony, étant passé au corps d'armée du général Moreau, se distingua à Hohenlinden, où il prit deux pièces de canon; peu après il fut fait membre de la Légion-d'Honneur et chef de bataillon. Il se trouva aussi à Austerlitz, où il fit trois cents prisonniers autrichiens. Passé en Espagne au commencement de cette guerre, il y gagna la croix d'officier et les grades de major et de colonel, soit sous les ordres du duc de Dalmatie, soit sous ceux du général Dessoles.

M. Bony se trouvait en 1813 à Leipsig, avec le grade de maréchal-de-camp; il fut fait prisonnier dans cette désastreuse journée, après avoir eu trois chevaux tués sous lui, et ne rentra en France qu'en juin 1814; il fut créé chevalier de Saint-Louis et mis en disponibilité. Nous ignorons qu'elle fut sa conduite pendant les Cent Jours.

M. Bony était à la retraite en 1824. A l'époque des journées de juillet, il s'empressa d'offrir ses services au nouveau gouvernement; et, le 22 mars 1831, il fut compris dans le cadre de réserve de l'état-major général de l'armée duquel il fit partie jusqu'en 1835, date de sa mise à la retraite comme ayant atteint sa 62e année.

Après les journées de juillet, M. Bony organisa la garde nationale du canton de Selongey (Côte-d'Or), et fut élu colonel de cette légion; il en remplit les fonctions jusqu'en 1837, qu'il fut nommé maire de Selongey.

M. Bony a été élu membre du conseil général de la Côte-d'Or en 1834; il avait été fait chevalier de l'ordre de la réunion sous l'empire, et fut nommé, en 1820, commandeur de l'ordre de la Légion-d'Honneur.

MAILLARD (JEAN-EUSTACHE).

Au nombre des médecins dont nos vieux soldats aiment à rappeler le nom, comme celui de braves toujours prêts à se sacrifier pour le service des malheureux blessés et des malades toujours confiés à leur loyale sollicitude, nous citerons le docteur Maillard, qui, pendant vingt-deux années de luttes et de combats, mérita les plus grands éloges, et se montra constamment dévoué à la cause de l'humanité.

Né à Virmoutiers (Orne), le 24 janvier 1766, M. *Jean-Eustache* MAILLARD fit ses études à Paris, à l'ancien collége de Lisieux. Dès sa jeunesse, il allégea, pour ses parens, la dépense occasionée par son éducation, en remportant un prix d'honneur au grand concours de la Sorbonne, et en obtenant ainsi une bourse de faveur.

A sa sortie du collége, il suivit les cours de l'École-de-Médecine et des hôpitaux, et s'attacha surtout aux leçons de Dessaulx et de Courvoisier. En 1793, il entra au service et fut commissionné pour l'armée de l'Ouest. Il fit, pendant les années II, III, IV, V, de la république, les campagnes de la guerre de la Vendée, et, après la terminaison de cette première guerre, resta à l'hôpital

de Noirmoutiers jusqu'à sa suppression.

Le 20 ventose an IV, il avait été breveté médecin ordinaire de l'armée des côtes de Brest. Il passa en l'an VII, en la même qualité, à l'armée d'Helvétie, et fut chargé pendant dix-huit mois, à l'hôpital de Brest, du service le plus pénible et le plus important de cette armée. Après ces deux campagnes, il fut adjoint au médecin en chef de l'armée du Rhin, et fit deux nouvelles campagnes en cette qualité.

Le 17 floréal an IX, il fut appelé en qualité de médecin de 1re classe à l'hôpital militaire de Landau, dont il dirigea le service jusqu'à sa suppression. Il fut alors nommé aux mêmes fonctions à l'hôpital de Toulouse; mais ayant reçu contre-ordre, il fut dirigé sur le camp de Saint-Omer avec le titre de médecin principal. A la même époque, M. Maillard passant à Paris se fit recevoir docteur (12 fructidor an XI) et soutint une thèse latine, *De Morali influxu in militum sanitatem*, qui lui mérita la mention la plus honorable de la part des juges examinateurs; aussi ne tarda-t-il point à être attaché à l'hospice d'intruction du Val-de-Grâce de Paris.

Lorsque l'invasion de l'Espagne fut décidée dans la pensée du chef, M. Maillard reçut mission de précéder l'armée en Espagne, et d'organiser non-seulement dans toutes les grandes villes de passage, mais encore dans tous les lieux d'étapes, des hôpitaux qui pussent recevoir les malades de cette armée *de passage* qui prit le titre d'armée de Portugal. Ce travail continua dans ce dernier pays, où le médecin en chef arriva accompagné d'un seul médecin français. Malgré les difficultés de l'organisation, les résultats furent heureux, et l'on ne perdit pas plus de monde que dans les hôpitaux les mieux organisés de France.

A la suite de nos deux campagnes en Portugal, l'armée française étant rentrée en Espagne, M. Maillard fut chargé de l'inspection et de la surveillance du service de santé des hôpitaux de la haute Espagne, et l'année suivante nommé médecin en chef du corps d'armée qui envahit de nouveau le Portugal. Seul avec un médecin qui fut frappé d'une maladie mortelle en entrant dans ce pays, il assura tout le service médical de l'armée, en se multipliant sur tous les points, et en se chargeant seul, à Oporto, de tous les malades qui venaient à l'ambulance ou dans les hôpitaux des villes, jusqu'à ce qu'il eût découvert et examiné des médecins du pays capables de les traiter.

En rentrant en Espagne, en 1811, M. Maillard fit partie de l'expédition d'Estramadure, et fit ensuite celle de Castille, qui ne se termina qu'après la reprise de Madrid, de Burgos, de Valladolid et de Salamanque, en novembre 1812.

M. Maillard accompagna l'armée dans sa pénible retraite jusqu'après le désastre de Vittoria. Dans cette journée meurtrière, il ne quitta point le champ de bataille, et rendit d'importans services à nos braves soldats. Peu après, il dut quitter ces braves dont, depuis huit ans, il partageait les fatigues, et se rendre à la grande armée où l'appelait un ordre du ministre; il y prit, en qualité de médecin principal, la direction en chef du service depuis le 22 novembre 1813 jusqu'au mois de mai 1814, donnant à ses confrères, pendant cette pénible campagne, l'exemple d'un zèle infatigable et d'un courage à toute épreuve.

La croix d'honneur fut la récompense de ce dévoûment; M. Maillard était membre de la réunion depuis la création de cet ordre.

Les événemens de 1814 l'ayant trouvé à Paris, le conseil de santé des armées y fit utiliser ses talens fortifiés par une longue expérience, et voulut d'ailleurs le récompenser en lui proposant d'être médecin de l'hôpital militaire permanent de

Calais; mais M. Maillard préféra prendre sa retraite, dont il jouit depuis 1815, environné de l'estime publique et d'une partie de ses parens qui, par un attachement et un dévoûment dignes d'éloges, lui donnent tous les soins nécessités par son âge et ses infirmités actuelles (1).

ÉVRARD (JEAN-MARIE).

M. Evrard (*Jean-Marie*), né le 2 décembre 1785 à Lorient, département du Morbihan, fit ses études au collége de Sainte-Barbe et à l'École centrale de Fontainebleau, où il travaillait pour se présenter à l'École Polythecnique. Il entra en qualité d'élève du gouvernement à l'école spéciale militaire de Fontainebleau, le 7 novembre 1803.

Nommé sous-lieutenant au 14e régiment d'infanterie légère le 25 octobre 1804, et lieutenant au même régiment, le 10 juillet 1808, il fit avec ce régiment les campagnes de 1805, 1806, 1807, 1808 et 1809 à l'armée d'Italie, sous Masséna, en Calabre et aux Iles Ioniennes.

En mars 1808, il fut adjoint au capitaine du génie *Martin* dans la mission que cet officier avait de parcourir les îles de *Sainte-Maure*, *Céphalonie*, *Ithaque* et *Zante*, pour en connaître les localités, indiquer les positions militaires et les points de la côte où l'on pouvait établir des forts et des batteries. Rentré à *Corfou*, après cette mission, M. Evrard fut envoyé à l'île *Vido*, en face de cette ville, pour être employé, sous les ordres du capitaine du génie Augoya, à la construction des ouvrages de fortification que le gouverneur-général Donzelot faisait élever sur cet îlot.

En mars 1810, nommé aide-de-camp du général *Gardanne*, il le joignit au siége de *Ciudad-Rodrigo* (Espagne), fut nommé capitaine au 66e régiment de ligne, le 31 juillet 1811, et fit les campagnes de 1810, 1811 et 1812 à l'armée de Portugal. Il fut blessé et fait prisonnier par les Anglais, le 22 juillet 1812, à la tête de sa compagnie de voltigeurs, à l'attaque du village des *Arapilès*, qui a donné son nom à la bataille de ce jour.

Rentré en France à la paix de 1814, le capitaine Evrard, replacé dans son régiment devenu 61e, commandait la compagnie des voltigeurs du 2e bataillon qui occupait le Château-Trompette à Bordeaux, en 1815, lorsque la duchesse d'Angoulême s'y trouvait.

Licencié immédiatement après la bataille de Waterloo, il fut placé le 1er novembre 1815, comme capitaine d'habillement, dans la légion du Pas-de-Calais, devenue 32e régiment; il passa le 1er octobre 1818, comme capitaine instructeur, à l'organisation de l'école spéciale militaire de Saint-Cyr, et rentra dans la légion du Pas-de-Calais le 1er avril 1819; peu après il fut nommé trésorier de ce corps, et promu au grade de major. Il passa en qualité de chef de bataillon au 28e de ligne, le 9 décembre 1827, et fit avec ce régiment la campagne de 1831, en Afrique, où il fut nommé lieutenant-colonel, et plus tard (31 décembre 1835) colonel du 41e.

M. Evrard avait été fait chevalier de Saint-Louis en 1821, il est officier de la Légion-d'Honneur.

DUPERREY (LOUIS-ISIDORE).

M. Duperrey (*Louis-Isidore*), capitaine de frégate, chevalier de Saint-Louis et officier de la Légion-d'Honneur, est né à Paris le 22 octobre 1786. Il se livra à l'étude des mathématiques, et entra au service de la marine à l'âge de seize ans. Sa conduite dans divers combats auxquels il assista lui fit successivement parcou-

(1) Cette notice était sous presse lorsque nous avons appris la mort de cet honorable médecin, décédé à Paris, le 14 mars 1840.

rir les grades d'aspirant de première classe et d'enseigne de vaisseau, et lui valut plusieurs fois l'honneur de commander des batimens de guerre.

La paix lui ouvrit une carrière nouvelle, en lui fournissant l'occasion de se faire remarquer par ses talens et ses connaissances nautiques. En 1817, le capitaine Freycinet ayant été chargé de la mission d'un voyage autour du monde, sur la corvette l'*Uranie*, M. Duperrey fut du nombre des officiers choisis pour l'accompagner. Pendant cette campagne scientifique, qui dura plus de trois ans, il participa aux observations du pendule et du magnétisme, et accomplit presque en totalité les travaux hydrographiques qui forment un des principaux titres de cette expédition à l'estime publique.

Dans le naufrage qui força l'*Uranie* d'échouer sur les îles Malouines, c'est lui qui, après avoir dirigé la corvette vers une plage où elle pût le faire sans danger pour son équipage comme pour sa cargaison, allait partir dans la chaloupe pour réclamer du secours à Montévidéo, si un navire américain, en recueillant les naufragés à son bord, n'eût fait renoncer à ce parti désespéré. M. Duperrey fut récompensé de ce dévoûment et de ses travaux par le grade de lieutenant de vaisseau et la décoration de Saint-Louis, qui lui furent conférés à son retour en France; il reçut en outre le commandement d'une nouvelle expédition, dont il avait présenté le projet au gouvernement vers la fin de 1821.

Parti du port de Toulon, le 11 août 1822, sur la corvette *la Coquille*, il ne revit la France que le 24 mars 1825, jour de son entrée dans le port de Marseille, après avoir accompli autour du monde une navigation de vingt-cinq mille lieues sans qu'il eût à regretter la perte d'un seul homme (1) de son équipage, et sans avoir éprouvé aucune avarie un peu grave.

Entrée par le Cap Horn dans le Grand-Océan, *la Coquille* visita successivement les côtes du Chili et du Pérou, l'Archipel Dangereux, ceux de la Société et des îles Gilbert, Marshalt et Carolines, le Port-Racksan, la Nouvelle-Zélande, la Nouvelle-Guinée et les îles Moluques, recueillant partout des plans, des positions astronomiques, des matériaux pour l'histoire naturelle et des observations relatives à l'histoire des peuples. Parmi les nombreux résultats de cette expédition, pour ne parler ici que de ceux qui auront avancé d'une manière notable nos connaissances dans les diverses branches auxquelles ils se rapportent, nous citerons, pour la géographie, *les Cartes générales des îles Carolines et de l'Archipel Dangereux*, qui ont été dressées par M. Duperrey lui-même, et qui coordonnent enfin ces vastes archipels où tout était encore confusion; nous citerons l'exploration complète des îles Oualau, Rotaumalt et Schouten, à peine connues de nom. Les observations du pendule ont fourni cette importante déduction que, en opposition avec une opinion long-temps accréditée, les deux hémisphères nord et sud ont, à très peu près, le même *aplatissement*. La figure générale de l'équateur magnétique, déterminée d'une manière rigoureuse, est encore un résulat des observations particulières faites par M. Duperrey durant cette expédition. Enfin, une récolte de plus de cinq mille espèces en zoologie et en botanique seulement, sur lesquelles on en peut compter un millier qui sont autant de découvertes pour nos naturalistes, vint augmenter encore l'éclat des services rendus à la

(1) Sans doute, il revient une part de l'honneur de ce fait au commandant de la *Coquille* (*), mais, à notre avis, les éloges doivent surtout être donnés au savant modeste M. Lesson (nous lui consacrerons une notice), aux soins duquel la santé de l'équipage était confiée.

(*) M. Duperrey attribue, en grande partie, la bonne santé dont son équipage a constamment joui, à l'excellente qualité de l'eau conservée dans les caisses en fer, et aussi à l'ordre qu'il avait donné d'y laisser puiser à discrétion.

science dans cette heureuse campagne (1).

A son retour, M. Duperrey fut promu au grade de capitaine de frégate, et reçut la décoration de la Légion-d'Honneur, dont il est aujourd'hui l'un des officiers.

L'on doit à M. Duperrey, en outre de la publication du *Voyage de la Coquille*, à laquelle il a donné tous ses soins, plusieurs mémoires ou notices renfermant toutes les opérations qui ont été recueillies durant ce voyage, et qu'il s'est empressé de mettre à la disposition du public, aussitôt son arrivée en France. Ces mémoires, insérés dès l'année 1827 dans les *Annales de Physique et de Chimie*, dans les *Additions à la Connaissance du Temps* du bureau des Longitudes, dans les *Annales Maritimes*, etc., ont été reproduits par tous les journaux scientifiques étrangers. L'on doit en outre à M. Duperrey plusieurs cartes dans lesquelles il exprime divers phénomènes de physique générale ; tels sont : 1° La *Bifurcation des eaux du Rio de la Plata, à l'embouchure de ce fleuve;* 2° Le *mouvement des eaux à la surface de la mer dans toute l'étendue du Grand-Océan austral;* 3° La *figure des lignes d'égale intensité magnétique, qui* lui *paraissent avoir une grande analogie avec les lignes d'égale température ;* 4° Enfin, la *configuration naturelle des méridiens et des parallèles magnétiques de la terre*, lesquels ne diffèrent des méridiens et des parallèles astronomiques que par un peu moins de régularité dans la forme, et qu'en raison de la distance qui sépare les pôles magnétiques des pôles de rotation de notre planète.

(1) Cette collection fut faite sous la direction et par les soins de M. Lesson.

DU BAY (LOUIS-BALTHAZAR, Baron).

M. DU BAY (*Louis-Balthazar* baron) est né à Villeneuve-de-Berg (Ardèche), le 3 novembre 1775.

Élevé pour le métier des armes, mais arrêté dans cette carrière, au moment d'y entrer, par les événemens de 1789, il dut à son jeune âge d'éviter les malheurs de l'émigration, et de conserver la fortune que lui avait laissée son père, reduite de moitié par la suppression des droits féodeaux.

Il fut désarmé, mis en surveillance comme noble et surpect, quoique vivant à la campagne dans la plus profonde retraite; mais toujours initié aux entreprises qui avaient pour but le retablissement du trône des Bourbons, il allait y prendre une part active, sous les ordres du lieutenant-général Villot, qui avait organisé le Midi, lorsque le retour d'Égygte de Napoléon Bonaparte, et la victoire de Marengo, firent ajourner tous ces projets.

Sous l'empire, M. du Bay accepta successivement les fonctions de maire de sa commune rurale et de maire du chef-lieu de canton Saint-Peray, où il s'était marié. Il contribua, en 1814, au maintien de l'ordre, il évita les malheurs dont le pays était ménacé par les petits combats qui eurent lieu entre les troupes détachées de l'armée du maréchal Augereau et celles des Autrichiens, qui s'en disputaient la possession avant la signature de l'armistice en 1814. Il fut à cette occasion décoré de la Légion-d'Honneur.

M. du Bay continua d'admistrer sa commune jusqu'en avril 1815; à cette époque, voyant qu'il ne pouvait plus rien pour la cause royale, il se réunit aux partisans du duc d'Angoulême, et fut nommé capitaine d'une compagnie de volontaires royaux, ce qui, joint à son refus de serment à l'Empereur, le fit exiler par le comité de haute police de l'Ardèche.

Au retour des Bourbons, son grade ne fut pas reconnu au ministère de la Guerre, mais, il reçut le titre de baron, et obtint la place de conseiller de préfecture ; il fut nommé aussi commandant du 1er bataillon de la garde nationale de l'Ardèche, dont il remplit les fonctions jusqu'à son

licenciement en 1818. Ces deux emplois le firent assez connaître dans le département, pour qu'il fût appelé à la présidence du collége départemental en 1820, et l'année suivante à celle du collége de l'arrondissement de Tournon, où il fut nommé membre de la Chambre des Députés.

Réélu en 1824, M. du Bay fut un des trois cents dont le vote était acquis au ministère Villèle. Réélu en 1827, sa nomination donna lieu à des discussions à la suite desquelles il donna sa démission, et reprit ses fonctions au conseil de préfecture, fonctions qu'il remplit jusqu'aux premiers jours d'août 1830. Il refusa alors de se charger de l'administration provisoire du département de l'Ardèche, qui lui était dévolue comme doyen du conseil, par la retraite du préfet, *parce que la condition attachée à l'abdication du roi Charles X, et la nomination du duc d'Orléans à la lieutenance-générale du royaume, n'était pas remplie par la proclamation de Henri V, comme roi de France.*

Ce refus, consigné dans les registres de la préfecture, fut considéré comme une démission, et M. du Bay, rentré dans la vie privée, a été nommé, en 1834, membre du conseil général du département par le suffrage de la grande majorité de ses concitoyens.

RAFFENEAU-DELILE (ALIRE)

M. *Alire* RAFFENEAU-DELILE est né à Versailles le 23 janvier 1778; son père avait un emploi dans la maison civile du roi; le jeune Delile fit ses premières études à l'Université de Paris, au collége de Lisieux; en 1790, il alla les continuer chez son père.

Dès 1795, M. Raffeneau-Delile fréquentait, comme chirurgien-aide, l'hôpital encombré de malades et surtout de prisonniers allemands et prussiens; dès-lors ses maîtres lui inspirèrent également le goût de l'anatomie et de la botanique. Lemonnier, autrefois professeur au Jardin du Roi, l'initia à la botanique, dans les serres du magnifique jardin dont il avait embelli sa maison de Versailles, et Brunier, ex-médecin de la cour et des armées, l'initia aux secrets de la thérapeutique. Enfin, Le jeune étudiant trouva dans un malade *détenu* à l'hôpital, Belin-de-Ballu, membre de l'académie des Inscriptions, un ami bienveillant qui le perfectionna dans l'étude des langues et de l'antiquité.

En 1796, le jeune Raffeneau-Delile se présenta avec avantage au concours public ouvert à l'école de santé.

Deux ans plus tard, il fut associé au corps des savans qui firent partie de l'expédition d'Égypte et fut chargé du jardin d'Agriculture et de Naturalisation du Caire.

De retour en France, M. Raffeneau-Delile reçut en 1803 une mission scientifique pour les États-Unis d'Amérique, où il demeura jusqu'en 1807, avec le titre de vice-consul dans la Caroline du nord. Il fit des envois considérables de graines, et rapporta beaucoup de plantes en herbier; il donna les graminées nouvelles qu'il avait découvertes en Amérique à Palissot de Beauvois qui les a publiées dans son *Agrostographie*, entr'autres le genre triplasis.

Pendant son séjour en Amérique, M. Raffeneau-Delile se fit recevoir médecin-chirurgien à New-Yorck. A son retour, il se lia avec M. Magendie, et s'associa à ses travaux sur l'absorption veineuse et sur *l'upas-tieuté* et *l'upas-anthiar* (poisons de Java). (Voir la notice consacrée à M. Magendie, t. III. I[e] partie, page 9).

L'ouvrage qui a établi le rang de M. Delile parmi les botanistes qui font autorité dans la science est la *Flore d'Egypte*, composée de dissertations et de descriptions liées autant à l'histoire de l'anquité qu'à la marche perfectionnée de la science, en sorte que des emprunts ont été faits à cet ouvrage par les auteurs de traités généraux et de recherches sur la distribution géographique des végétaux.

En 1818, M. Raffeneau-Delile fut nommé professeur de botanique à la faculté de médecine de Montpellier, fonctions qu'il remplit encore aujourd'hui avec succès ; l'année suivante il fut créé membre de la Légion-d'Honneur.

Cuvier, dans son histoire des sciences naturelles, a fait connaître, par extraits, diverses remarques ou découvertes qui ont été communiquées par M. Delile à l'Institut, la germination et fructification de *l'Isœtes setacea* et l'organographie de *l'Acetabularia marina*, genre d'algue que l'on avait toujours décrit et figuré sans tenir compte de ses métamorphoses et sans égard aux appendices qui le caractérisent comme *conserve*, et qui n'avaient été vus que par Donatti dans l'Adriatique.

Les plantes recueillies à Méroë par M. Caillaud, celles d'une flore d'Arabie-Pétrée, recueillies par M. Léon de Laborde, celles aussi rapportées par M. le baron Taylor des environs du Mont-Sinaï, ont été décrites par M. Delile et insérées dans les ouvrages de ces voyageurs.

L'acclimatation du *Nélumbium* de l'Inde dans le midi de la France, la première récolte des fruits du *Gingko* en France, les nouveaux cristaux dans le Pollen, et la position nouvelle des biforines dans les cellules des Caladium, et la phosphorescence de l'agaric de l'olivier, sont des mémoires qui ont été publiés par M. Delile dans les *bullet. de la soc. d'Agric. de l'Hérault*, et qui enseignent ce qu'annoncent leurs titres.

M. Raffeneau-Delile, dans une notice sur un voyage botanique en Belgique et en Hollande, insérée aux mêmes bulletins, décrit les serres de ces pays, et consigne sur des plantes qui se trouvent en Hollande et en France, des détails qui n'étaient pas connus. Il exprime sa surprise de ce que parmi les divers progrès, la sténographie imprimée n'a pas encore été essayée pour rendre la presse, plus promptement qu'elle ne l'est, le *télégraphe de la pensée*.

Outre les travaux que nous avons cités, M. Raffeneau-Delile a publié :

1° Un mémoire sur le *Cucifera thebaïca* ou palmier Doum de la Haute-Égypte.

2° *Idem*, sur les *Sénés des pharmacies*, que l'on recueille en Égypte.

Ces deux mémoires furent adressés d'Égypte par l'auteur à l'Institut, au commencement de l'an VIII.

3° Note critique sur le *Ximenia œgyptiaca*, formant un nouveau genre appelé *Balanites œgyptiaca*.

4° Observations sur les *Lotus d'Égypte*.
Mémoire imprimé dans le 1er vol. des Annales du Muséum d'Histoire naturelle de Paris, pag. 372, année 1802.

5° Une dissertation en anglais sur la *Phthisie pulmonaire*.
In-8. New-Yorck, 1807.

6° Une dissertation sur les effets de l'Upas-Tieuté et des diverses espèces de *Strychnos*.
Thèse à la Faculté de Paris, N° 53, année 1809.

7° Description d'opérations rares et nouvelles d'anevrismes, faites avec succès en Angleterre et en Amérique.
Publiée dans le Journal de médecine; Paris, juillet 1809.

8° Description et dessin d'une tarière spirale, instrument vulgaire aux États-Unis, pour abréger les travaux de charpente.
Mémoires de la Société d'Encouragement de Paris.

9° Remarques sur l'acclimatation des végétaux au jardin de Montpellier, à l'occasion du froid de l'hiver de janvier 1820.
Bulletin de la Société d'Agriculture de l'Hérault, 1820.

10° Discours sur l'étude et les progrès de diverses branches des sciences médicales.
Montpellier, 1828.

11° Nouvelle description du *Benincasa cerifera de Sari*, plante de la famille des Cucurbitacées.
Lue à l'Académie des Sciences, le 11 novembre 1822, imprimée parmi les Mémoires des Savans étrangers.

12° Avis sur les dangers de l'usage des champignons sauvages dans la cuisine.
Bulletin de la Société d'Agriculture de l'Hérault; 1825.

13° Remarques nouvelles sur les Sénés.
Bulletin de la Société d'Agriculture de l'Hérault, 1825.

14° Note pour servir à la culture et aux essais de la propagation des Mûriers.
Bulletin de la Société d'Agriculture de l'Hérault, 1826.

15° Indications de thérapeutique directe des morsures les plus vénéneuses.
Ephémérides médicales de Montpellier, avril 1827.

16° Description du *Joliffia africana*, type d'un nouveau genre de la famille des Cucurbitacées.
Lue à l'Académie de l'Institut, le 21 mai 1827, imprimée au tome III des mémoires de la Société d'Histoire naturelle de Paris.

17° Description du *Thelygonum Cynocrambe*.
Annales des Sciences naturelles, avril 1830.

18° Description du *Clipeola cyclodontea*, plante nouvelle trouvée aux environs de Montpellier.
Bulletin de la Société d'Agriculture de l'Hérault, 1830.

19° Leçon de Botanique à l'ouverture du cours de cette science à la Faculté de Médecine de Montpellier, le 11 avril 1833.
Montpellier, chez Aug. Ricard. 1833.

20° Lettre sur le Mûrier multicaule, ou Mûrier des Philippines, en reponse à M. Bégé, préfet de l'Hérault.
Bulletin de la Société d'Agriculture de l'Hérault, 1834.

21° Mémoire sur le *Maclura aurantiaca*, arbre de pleine terre ; époque de sa découverte, son histoire, sa description, et essais de nourriture de vers-à-soie au moyen de ses feuilles.

22° Description des procédés usités pour la fabrication du sucre de betteraves, à la manufacture de Louëz près Arras.

23° De la culture de la *Patate douce*, du *Crambe maritima* et de l'*Oxalis crenata*.

24° Sur le Maïs, extrait sur l'Histoire naturelle agricole et économique du Maïs de M. Bonafous, présenté à la Société d'Agriculture de l'Hérault.

25° Appendix descriptionum plantas quasdam novas aut minùs cognitas illustrantium.

JAUBERT DE PASSA (FRANÇOIS-JACQUES, Baron de).

Né à Passa (Pyrénées-Orientales), le 24 avril 1785, M. *François-Jacques* JAUBERT *baron de* PASSA cacha les premières années de sa jeunesse au milieu des bergers des Pyrénées. A treize ans, il commença son éducation. Élève de Tournon, et, en 1802, du Prytanée Français, il fut distingué par l'homme aux pieds duquel l'on vit plus tard presque tous les rois de l'Europe. M. Jaubert de Passa fut nommé officier de dragons, et bientôt après, auditeur au Conseil d'état. La carrière était de son goût ; mais des considérations majeures le forcèrent d'y renoncer : il devint propriétaire cultivateur à l'époque où ses camarades parcouraient l'Allemagne un portefeuille sous le bras.

En 1810, il fut rappelé au Conseil d'état par décret impérial. Comme délassement, il travaillait déjà à une statistique des Pyrénées-Orientales, qu'il a encore en portefeuille (2 vol. in-8°, avec cartes et planches). Ces études consciencieuses, et d'anciennes relations l'attachèrent en quelque sorte malgré lui à l'administration départementale. Il fut donc sous-préfet de Perpignan en 1812. Son administration fut toute de dévoûment, et a laissé dans le pays un honorable souvenir.

En 1813, M. Jaubert de Passa fut, par zèle et par la force des circonstances, tout à la fois sous-préfet et commandant supérieur de l'arrondissement. Il désarma tout ce qui n'était pas garde nationale, et envoya au maréchal Augereau, à Lyon, 3,500 fusils, dont il avait grand besoin. Il avait créé un magasin de dépôt pour recueillir les fusils qu'il rachetait, et des ateliers pour les réparer. L'empereur lui fit témoigner son contentement, et 3 mois après, M. de Passa était remplacé dans ses fonctions de sous-préfet : l'empereur était à l'île d'Elbe.

En 1815, des troubles graves éclatèrent, et un décret impérial rappela M. de Passa aux fonctions de sous-préfet. Il les remplit avec zèle et dévoûment; il fut de nouveau remplacé par le gouvernement du Roi. Il en avait mérité les persécutions, il les obtint; mais l'entrée inattendue de l'armée espagnole, y mit un terme. On le délégua pour aller traiter avec le capitaine-général Castanos. M. de Passa accepta la mission des notables du département, réunis pour les élections : l'invasion fut outrageante, mais pacifique. Le duc d'Angoulême, comprenant la part qu'on avait donnée à M. de Passa dans les périls et les difficultés des négociations, voulut, malgré de vives oppositions, le rattacher à l'administration (un mois auparavant, il avait signé à Puycerda sa destitution), et le nomma conseiller de préfecture.

En 1822, le ministère voulait un dévoûment aveugle, M. de Passa ne concevait pas ainsi l'administration, il fut destitué. Peu après, on eut la faiblesse de penser que sa position pouvait être hostile au pouvoir, et MM. Peyronnet et Corbière lui firent offrir la décoration de la Légion-d'Honneur ; il la refusa d'abord, comme magistrat; il l'accepta quelques mois plus tard comme *homme de lettres*, sur les instances de ses amis de l'Institut.

Depuis 1806, M. Jaubert de Passa s'était constamment occupé d'agriculture ; en 1818, la société royale et centrale d'Agri-

culture de Paris, lui avait demandé des renseignemens sur la *législation des cours d'eau*. M. de Passa lui adressa un volume en réponse; cet ouvrage fut publié aux frais de la société, et communiqué en manuscrit au Conseil-d État. Cette communication eut pour résultat utile d'empêcher la présentation aux Chambres d'un mauvais projet de loi sur la matière, projet de loi dont le Conseil-d'État s'était longuement occupé. M. Decazes, alors ministre, le chargea d'aller recueillir en Espagne de nouveaux renseignemens sur les *cours d'eau*, et sur la *législation domaniale;* M. de Passa accepta la mission, à la seule condition qu'il l'accomplirait à ses frais. C'était en 1819. Terminé en 1820, son ouvrage fut adressé au ministre de l'intérieur. Il se composait de deux volumes in-8° (les seuls qu'on ait publiés), et d'un vol. in-folio contenant tous les actes, chartes, pragmatiques et réglemens, dont il était parvenu à se procurer des copies authentiques.

Accueilli par deux ministres, et soumis à trois commissions différentes, l'ouvrage, toujours approuvé, allait lui revenir, lorsque la Société royale et centrale le réclama, et vota 2,000 fr. pour la publication; elle en coûta près de 4,000. M. de Passa en céda la charge, et peu après les bénéfices à M[me] Huzard (1823).

Ces deux publications ouvrirent à leur auteur les portes de l'Institut (Académie des Sciences); à Valence, l'ouvrage fut traduit en castillan, aux frais de la province, et l'Académie de San-Carlos nomma M. de Passa membre honoraire. A Madrid, il obtint un accueil non moins favorable. On le traduisit en Allemagne, on le consulta en Russie; il avait donc fait quelque chose de vraiment utile.

Depuis lors, il a continué d'écrire, et malgré quelques tracasseries politiques et judiciaires, car toutes les armes sont bonnes, pour attaquer un caractère indépendant, l'étude est restée sa plus fidèle consolation.

M. de Passa a publié dans les *Annales des Voyages* un *Mémoire sur les Gitanos*, selon lui, tristes et dernièrs débris des tribus mauresques que la rigueur des édits n'a pu expulser de l'Espagne, et que, mal à propos, on confond avec les Bohémiens. Les Zigeuneurs, les Gypsy, les Zingari, n'ont, dit-il, de commun avec les Gitanos, que leur origine asiatique. Un *Mémoire sur le Cap de Creus* et *la Montagne de Roses ;* un autre *sur le Lac Albuféra*.... etc. Dans les *Annales de la Société royale d'Agriculture*, dans les *Mémoires de la Société Royale des Antiquaires, etc.*, des *Récherches historiques sur la Langue catalane;* un *Mémoire sur l'ancienne Colonie grecque d'Emporias;* un *Mémoire sur la nécessité de l'Enseignement agricole ;* un mémoire sur les cortès de Catalogne et d'Aragon ; un *Traité sur la Culture du Chêne-Liége et la Fabrication du Liége;* des *Recherches géognostiques sur le Revers méridional des Pyrénées-Orientales ;* une *Carte du Cap de Creus et du Golfe de Roses*; et enfin des notices moins importantes dans les recueils scientifiques de France, et dans les recueils étrangers... etc.

Outre la statistique départementale dont nous avons parlé plus haut, M. de Passa a en portefeuille un *Traité sur la Culture de l'Olivier*, en 2 vol. avec planches, pour les quarante-trois variétés décrites pour la première fois, et pour la taille et les maladies de l'olivier.

M. Jaubert de Passa est membre de la plupart des Sociétés d'agriculture de France et de la société royale des Antiquaires.

DUBOIS (PAUL-ANTOINE).

M. Dubois (*Paul-Antoine*), né à Paris le 7 décembre 1795, est fils du célèbre docteur *Antoine* Dubois; après des études classiques commencées au Lycée de Rennes, et achevées au Lycée Napoléon à Paris,

M. Paul Dubois entra en 1815 dans la carrière que son père parcourait avec tant d'éclat; il obtint bientôt au concours les places d'élève externe, puis d'élève interne dans les hôpitaux de Paris; reçu docteur en médecine en 1818, il fut nommé en 1820 chirurgien-adjoint à la maison royale de Santé du faubourg Saint-Denis, et, un peu plus tard, professeur-adjoint à l'hospice de la Maternité.

En 1823, il obtint au concours une place d'agrégé à la Faculté de Médecine de Paris, et en 1825, il remplaça son père, en qualité de professeur et de chirurgien en chef, à l'hospice de la Maternité; en 1832, il fut élu membre titulaire de l'Académie de Médecine.

Après la révolution de 1830, une réorganisation du personnel de la Faculté de Médecine ayant eu lieu, une chaire de Clinique d'accouchement devint vacante, M. Paul Dubois y fut nommé à la suite d'un concours dans lequel il eut pour lui le vote des juges, à défaut de l'approbation des élèves et du public; mais comment ne pas donner cette satisfaction à cet excellent vieillard, dont chacun appréciait le talent et aimait le bienveillant caractère. Les sentimens qu'on avait pour le père servaient de passeport, de sauf-conduit au fils.

M. Paul Dubois a peu écrit; on lui doit cependant une note *sur les avantages de la réunion immédiate des Plaies après les amputations* (insérée dans la *Gazette des Hôpitaux*).

Un mémoire sur *l'auscultation appliquée à l'étude de la grossesse* (inséré dans les *Archives de Médecine*).

Un mémoire sur *quelques déterminations instinctives du fœtus humain* (inséré dans les *Mémoires de l'Académie de Médecine*).

Une thèse sur cette question : *Que convient-il de faire dans les cas de rétrécissement du bassin?* (Thèse de concours pour la chaire de Clinique d'accouchement à la Faculté de Médecine de Paris).

Un mémoire sur *le Mécanisme de l'Accouchement naturel, dans les présentations de la tête* (inséré dans le *Journal des Connaissances Médico-Chirurgicales*).

OLIVIER (l'abbé, NICOLAS-THÉODORE).

« *Qui bene præsunt presbyteri, duplici* « *honore digni habeantur:* a dit le grand apôtre (1re épître à Thimothée, chap. V, verset 17).

A-t-il rempli toutes les conditions qui rendent digne de la double couronne promise par le disciple du Christ, celui auquel nous allons consacrer cette notice? C'est ce dont nous ne voulons pas nous faire juges.... Puissions-nous dire avec le livre des Proverbes (Ch. XXXI, V. 31): *Laudent eum opera ejus*.

Né à Paris, le 28 avril 1798, M. *Nicolas-Théodore* OLIVIER fut élevé par l'abbé Cousolin, docteur en Sorbonne, et par M. Boucher, curé de Saint-Méry. A 16 ans, il commença ses études théologiques sous M. Boucher; à 19 ans, il entra à Saint-Sulpice, dont il sortit prêtre à 23 ans par dispense.

M. Olivier fut d'abord attaché à l'église de Saint-Denis, en qualité de vicaire; il était en outre chargé du service spirituel de la garde. A l'occasion de l'enterrement de Louis XVIII, il eut à défendre la juridiction de l'archevêque de Paris contre les empiétemens du grand aumônier. Le curé, n'osant point lutter contre le grand aumônier, avait feint une maladie, laissant ainsi tout le poids de la discussion et de l'opposition active à M. Olivier, qui se montra, dans cette circonstance difficile, homme de tact et d'énergie.

M. de Quélen sut apprécier sa conduite, et le rappela à Paris, en qualité de premier vicaire de Saint-Etienne-du-Mont; dès son arrivée dans cette paroisse, M. Olivier y établit des conférences en faveur des jeunes gens des institutions et se mon-

tra capable de porter le poids d'une vaste direction spirituelle et temporelle; aussi l'évêque de Chartres ne tarda-t-il point à lui offrir le vicariat général de son diocèse; mais M. de Quélen refusa l'*exeat* indispensable, et M. Olivier ne put profiter des bonnes dispositions de M. l'évêque de Chartres.

Peu après (25 mars 1827), M. Olivier fut nommé à la cure de Chaillot, où il ne fit que passer, ayant été rappelé, en janvier 1828, à Saint-Etienne-du-Mont, en qualité de curé. Il se hâta de reprendre ses conférences en faveur des institutions et les compléta par des conférences en faveur des étudians, qui auraient sans doute obtenu un plus grand succès, s'il eût eu l'habileté de les rendre moins scholastiques, et par conséquent moins arides.

M. Olivier n'eut point à souffrir de la révolution de juillet; toutefois, elle lui apprit son impopularité; il tenta de changer les sentimens que lui portait la partie *populaire* de ses paroissiens en faisant faire, dès l'entrée de l'hiver 1830-31, des distributions de pain et de bois: ce moyen fut impuissant: car, à l'occasion des troubles de Saint-Germain-l'Auxerrois (13 février 1831), il vit son presbytère assailli, et fut contraint de se réfugier chez l'un des membres de l'autorité municipale, M. Delanneau (Adolphe). Enfin, dans la pensée de donner satisfaction aux exigences de la foule, il ordonna lui-même la descente *régulière* de la croix placée sur le fronton de Saint-Etienne.

Pour apprécier avec justice cet acte de M. Olivier, il faut se reporter à l'époque, à cette journée dont les détails sont encore si peu connus aujourd'hui, que les lois de septembre nous interdisent de faire connaître, et pendant laquelle si peu de fonctionnaires publics firent leur devoir, soit avant, soit pendant l'explosion populaire.

Le choléra fournit à M. Olivier une occasion plus favorable de se montrer animé de cet esprit de charité qui devrait inspirer tous les ministres de la religion; il se multiplia auprès des pauvres et forma une association de charité qui soulagea les classes malheureuses et souffrantes. Nous sommes heureux de le dire dans cette circonstance, le curé de Saint-Etienne-du-Mont mérita les bénédictions des pauvres malades.

La cure de Saint-Roch étant devenue vacante, le choix de l'archevêque se porta sur M. l'abbé Olivier, dont la nomination éprouva de grandes difficultés de la part de M. d'Argout. M. de Quélen triompha de ces difficultés, et M. Olivier put prendre possession de son nouveau presbytère.

Cette nomination n'obtint pas l'approbation du clergé; elle fut généralement mal accueillie, et on lui donna les motifs les plus absurdes, les plus improbables; ils furent cependant acceptés comme vrais par la *multitude* des salons comme par la *multitude* des boutiques et des ateliers. Il est de la dignité de l'historien de ne point s'en faire l'écho: nous pensons, nous, que l'affection toute paternelle de M. de Quélen pour M. Olivier prenait sa source dans la conduite de ce dernier pendant son vicariat à Saint-Denis, et dans la confiance qu'il avait dans l'habileté administrative de son jeune lévite.

En arrivant à Saint-Roch, M. Olivier eut beaucoup à faire pour réorganiser tous les services; il tenta surtout de donner de la solennité aux offices, et il introduisit dans l'intérieur de son église un luxe et une pompe qui donnèrent lieu à de graves clameurs de la part des fidèles qui veulent trouver aux pieds des autels autre chose que des décors d'opéra, et dans les inspirations de la musique sacrée d'autres sentimens que dans les *libretti* de l'Académie royale de musique.

Nous résumerons la discussion par ce mot d'une femme plus spirituelle que dé-

vote, et que la curiosité avait appelée à Saint-Roch : *M. Olivier fait du romantisme sacerdotal : c'est le Victor Hugo des offices.*

Quoi qu'il en soit, et nous nous garderons bien d'émettre notre opinion, M. Olivier obtint un vrai succès, un succès de vogue ; il devint bon ton d'aller à Saint-Roch. La reine visita son ancienne paroisse, qui était sa paroisse d'affection, et M. Olivier ne tarda point à être fêté et choyé comme un homme bien en cour ; le clergé seul se montra animé contre lui de sentimens fort peu orthodoxes. Nous croyons que M. Persil (pendant son ministère des cultes) épousa ces petites haines sacerdotales, et qu'il n'offrit à M. Olivier l'évêché de Saint-Flour et la coadjutorerie de Strasbourg, que pour détruire son influence en l'éloignant de Paris, en flattant sa vanité par l'appât de la crosse et de la mître.

M. Olivier eut la modestie ou l'esprit convenable pour ne pas tomber dans le piége ; il s'excusa sur son ignorance des idiomes populaires de ces contrées, et depuis lors a toujours éludé de pareilles propositions.

Lors des désastres de la Martinique, M. Olivier prononça un discours de charité qui fut très productif ; c'est du moins tirer un parti louable de la vogue mondaine qui appelle à Saint-Roch les aristocrates de la banque et du comptoir ; il a prononcé en outre, à l'occasion de la mort de M. Desjardins, l'oraison funèbre de ce grand-vicaire, et dans ces deux occasions comme dans toutes les circonstances, s'est montré partisan des doctrines gallicanes.

Comme écrivain, M. Olivier est auteur de la préface d'un ouvrage intitulé : *le Catholique à la sainte table ;* il a fait en outre les *Concordances de rapport de la théologie de Bailly avec le code civil* dans le *traité de la justice et des contrats.*

M. Olivier a été nommé, en 1837, chevalier de la Légion-d'Honneur.

TURENNE (HENRI-MERCURE-AMÉDÉE, Comte de).

M. le comte de TURENNE (*Henri-Mercure-Amédée*) est né en 1776 d'une famille du Quercy, dont il fut le second fils, et qui paraît être de la même souche que les anciens vicomtes de Turenne.

Son père, colonel de cavalerie, le fit recevoir dans l'ordre de Malte dès son enfance, mais le fils aîné, sous-lieutenant au régiment du roi, étant mort, le jeune Turenne allait entrer dans ce régiment lorsque la révolution survint.

Il ne voulut pas quitter la France, et dans le moment le plus orageux de cette époque, il s'engagea, âgé de 16 ans, dans la compagnie franche des dragons de Toulouse, fut envoyé à l'armée des Pyrénées-Occidentales, et y resta jusqu'en 1794, époque à laquelle un décret força les ci-devant nobles à quitter l'armée.

Au commencement de 1805, il rentra dans la carrière militaire, et fut attaché à l'état-major de l'empereur, qui avait déjà appelé madame de Turenne auprès de l'impératrice Joséphine, en qualité de Dame du Palais.

Nommé capitaine et officier d'ordonnance de l'empereur, il fit avec lui les campagnes de 1806 à 1809, et fut fait successivement membre de la Légion-d'Honneur en 1807, chef d'escadron en 1808, comte de l'empire avec dotation en 1809.

Entr'autres missions importantes, il fut chargé, cette même année, d'inspecter les places fortes de la Lombardie, et d'amener de l'Italie à la grande armée un corps composé des hommes disponibles destinés à compléter les cadres d'un grand nombres de régimens, et qui monta à 18,000 hommes.

L'année précédente, l'empereur l'avait chargé de porter en France, au château

de Marac les drapeaux pris sur l'ennemi, et qui plus tard furent présentés au corps législatif par le colonel Ségur, blessé au combat de Sommo-Sierra.

L'empereur s'attacha M. de Turenne en qualité de chambellan, dès 1810, et le nomma, en 1812, premier chambellan et maître de la Garde-Robe; M. de Turenne continua à suivre Napoléon dans ses campagnes, fit par conséquent celle de Russie, et obtint, en 1813, les grades d'officier de la Légion-d'Honneur et de colonel, et en 1814, celui de commandant de l'ordre de la Réunion.

Il se trouvait à Fontainebleau lors du départ de l'empereur pour l'île d'Elbe, et avait été désigné par lui pour remplir les fonctions de chef d'état-major des 1500 chevaux de la garde impériale, commandés par le maréchal duc de Trévise, qui devaient l'escorter jusqu'au lieu de son embarquement. Ce rapport ne fut pas mis à exécution, à cause des retards que le voyage de l'empereur en aurait nécessairement éprouvé, et Napoléon, en remerciant M. de Turenne de ses services, lui donna une mission de confiance auprès de l'impératrice Marie-Louise, alors à Rambouillet au milieu des troupes ennemies.

La restauration nomma M. de Turenne chevalier de Saint-Louis et sous-lieutenant dans les mousquetaires gris; mais il n'y resta que quelques semaines, et donna sa démission de cet emploi.

Colonel en non activité lors du retour de l'empereur, il fut rappelé près de lui, et se trouva aux combats de Charleroi et de Ligny et à la bataille de Waterloo. Il avait été placé à la Chambre des Pairs, et fait commandant de la Légion-d'Honneur dans les Cent Jours; il fut privé de ces deux dignités sous la restauration, qui ne l'admit jamais à aucun emploi, et à laquelle il ne dût d'autre faveur, qu'une pension de retraite établie, en 1827, sur le grade de maréchal-de-camp.

La royauté d'août tenta avec succès de s'attacher M. de Turenne en l'*élevant* à la pairie; il fit partie de la journée du 19 novembre 1831, et, comme ses collègues, se rendit complice de l'ordonnance illégale qui lui rendit le titre de pair sans se conformer aux prescriptions de la loi (voir ce que nous avons dit à cet égard dans la notice consacrée au duc de Bassano). Depuis lors, M. de Turenne s'est montré, jusqu'en 1838, un des pairs les plus assidus soit des séances de la Chambre, soit de celles de la Haute-Cour de justice; l'âge, et sans doute les infirmités, ont depuis plus d'un an ralenti ce zèle.

REIFFENBERG (FRÉDÉRIC-AUGUSTE-FERDINAND-THOMAS, Baron de).

M. REIFFENBERG (*Frédéric-Auguste-Ferdinand-Thomas*, baron de) est né à Mons, le 14 novembre 1795. Son père, alors au service des états-généraux des provinces-unies, était le cadet d'une ancienne famille originaire de la Wetteravie.

M. de Reiffenberg, après avoir d'abord été reçu à l'école normale de France, prit le parti des armes. Il fit plusieurs campagnes, et donna sa démission en 1818 pour rentrer dans la carrière des lettres. Professeur de philosophie à l'université de Louvain, depuis 1821 jusqu'en 1835, il fut alors envoyé à l'Université de Liége, qu'il quitta en 1837, pour prendre la direction de la bibliothèque royale.

Les travaux multipliés de M. de Reiffenberg, et ses relations aussi honorables que nombreuses, l'ont fait recevoir dans une foule de sociétés savantes: il est membre de l'académie royale de Bruxelles, de l'institut de France (académie des inscriptions et belles-lettres), de l'académie de Berlin, de celles de Turin et de Stockholm, de la société historique de Leipzig, de cel-

les de Fribourg, d'Iéna, des sociétés des antiquaires de Londres, de France, de Normandie, de Morinci et de Picardie; l'un des vingt-neuf des bibliophiles français, des bibliophiles de Belgique, de ceux du Hainault, du *Camden-Society*, des associations académiques de Batavia, Rhode-Island (dans l'Amérique du nord), Leyde, Utrecht, Toulon, Lyon, Evreux, Blois, Rouen, Douay, Lille, Boulogne-sur-mer, Cambrai, Valenciennes, Anvers, Liége, Gand, Bruxelles, Mons, Bruges, des sociétés philotechnique et polytechnique de Paris, de l'Institut historique, de la société de Statistique universelle, de la société de Statistique de Marseille, de la société maritime d'Angleterre, président d'honneur de la société des Naufrages, correspondant du comité historique et du comité des beaux-arts au ministère de l'instruction publique de France, de la société asiatique, secrétaire de la commission royale d'Histoire de Belgique; il est en outre chevalier des ordres de Léopold, de Saint-Jean de Jérusalem, et du Christ de Portugal.

M. de Reiffenberg a écrit sur une foule de sujets, et a montré dans sa jeunesse une grande prédilection pour la poésie. Peu maître de sa destinée, comme la plupart des hommes, et surtout de ceux qui parcourent la carrière des fonctions publiques, il s'est livré à des travaux qu'il n'aurait peut-être pas toujours choisis, et a renoncé à ceux de l'imagination pour les recherches érudites. Les critiques ont reconnu dans ses divers écrits, tantôt de l'invention et de la grâce, tantôt de la force et de la vigueur, toujours de la finesse et une lecture immense. C'est le jugement qu'en ont porté les hommes les plus compétens, tels que MM. Raynouard, Daunou, etc. Dernièrement, M. Ampère, dans une de ses leçons publiques à Paris, citait M. de Reiffenberg comme un de ces hommes qui unissent le mieux l'originalité à l'érudition. La *Gazette universelle d'Augsbourg*, du mois de juin dernier, dans un article intitulé : *M. de Reiffenberg à Stuttgardt*, après avoir fait un grand éloge de ce savant, montrait combien sa présence serait populaire en Allemagne, s'il y venait revêtu d'une mission officielle et permanente.

Les écrits de M. Reiffenberg arrivés à notre connaissance sont :

Poésie, *Les Harpes*, Bruxelles, 1822, in-18. *Epîtres et Poésies diverses*, Paris, 1825, 2 vol. in-18. — *Ruines et souvenirs*, Bruxelles, 1833. — *l'Ame et le corps*, Bruxelles, 1823, in-8°. — Le *Champ-Frédéric*, ib. in-8°. — *Epître à Arnault*, ib. — *Epître à Talma*, ib. — *Epître à la statue d'Erasme*, Paris, 1828, in-8°. — *Les Politiques de salon*, Bruxelles, 1823, in-8°. — M. de Reiffenberg a donné un opéra en trois actes, intitulé la *Toison d'or*, et présenté au théâtre une tragédie du *Comte d'Egmond*, dont il n'a imprimé que des fragmens.

Il a inséré quantité de pièces de vers dans les *annuaires* de la société poétique de Bruxelles, les recueils du libraire Janet, le *Mercure du Dix-neuvième siècle*, le *Journal de la France provinciale*.

Histoire. *Du commerce, des manufactures, de l'industrie et de la population des Pays-Bas aux XVe et XVIe siècles.* Bruxelles, 1822, in-4°. — *De Justi Lipsii Vitâ et Scriptis*, Bruxelles, 1823, in-4°. — *Archives Philologiques et historiques des Pays-Bas*, 1825-1832, 6 vol. in-8°. — *Résumé de l'histoire des Pays-Bas*, Bruxelles, 1827, 2 vol. in-18 et in-32. L'auteur, mécontent de l'esprit et de la forme de cet ouvrage, en prépare, dit-on, une nouvelle édition qui sera un ouvrage neuf. — *Histoire des Troubles des Pays-Bas, par* Vander Ygnett, *avec un discours préliminaire et des notes*, traduites en Hollandais par M. Olivier Schilperoort, Bruxelles, 1822, 3 vol. in 8°. — *Mémoires de J. Duclerq*, 1823, 4 vol. in-8°. — Seconde édition avec des additions, 1835, 4 vol. in-8°. M. Buchoz a réimprimé cette édition

dans sa collection de chroniques françaises, avec la longue introduction rédigée par M. de Reiffenberg; *Petri a Thymo historia Brabantiæ diplomatica*, 1830, in-8°, tome 1er. (L'on suppose que cette publication ne sera pas terminée).— *Histoire de l'Ordre de la Toison-d'or*, in-4° d'environ 700 pages avec un atlas. — *Mémoire sur le séjour de Louis XI aux Pays-Bas*, in-4°, réimprimé avec des corrections dans le *bulletin de l'Institut historique* et dans le *Lundi*. — *Note sur une Lettre d'indulgence du pape Nicolas V*, avec *fac-simile*. — *Note sur une Lettre d'indulgence du pape Jules 1er*. M. de Reiffenberg a encore fait connaître trois autres lettres d'indulgence, imprimées sur vélin et inconnues aux bibliographes. — *Eloge de l'abbé Mann*, in-4°. — *Remarques sur deux actes de Henri II et Henri III, ducs le Brabant*, in-4°. — *Mémoire sur les sires de Kuyck, et supplément àl'art de vérifier les dates*, in-4°. Ces deux articles, sauf quelques changemens, sont extraits des papiers de feu l'abbé Ernst, dont il avait été question que M. de Reiffenberg publierait les œuvres inédites. Un prospectus dans ce sens fut distribué en 1834. — Cinq *Mémoires sur les deux premiers siècles de l'université de Louvain*, in-4°. — *Recherches sur Rubens et sa famille*, in-4°. — *Nouvelles recherches sur le même*, in-4°. — *Mémoire sur Jean Molinet*, dans le recueil de la société d'Emulation de Cambray; réimprimé avec additions et corrections dans l'édition de Barante. — *Essai sur la Peinture sur verre aux Pays-Bas*, in-4°. — *Essai sur la Statistique ancienne de la Belgique*, 2 parties, in-4°. — *Particularités inédites sur Charles-Quint*, in-4°. — *Mémoires héraldiques*, Bruxelles, in-8°, fig.; il en a paru quatre cahiers. — *Fastes de la Belgique*, grand in-folio, fig., en société avec M. Ch. Lecocq, ouvrage non terminé. — *Notices et extraits des manuscrits de la bibliothèque de Bourgogne*, in-4°, première partie. — *Manuel de l'histoire politique de Heeren*, revu et corrigé, Bruxelles, 1834, 3 vol. in-18. — *Notice sur les archives de la ville de Louvain*, in-4°. — *Mémoire sur quelques prétentions à la succession du duché de Brabant*, 1838, in-4°. — *Notice sur Adrien Brauver*, *in-plano*, dans les *Scènes de la vie des peintres*. — *Histoire des ducs de Bourgogne, de M. de Barante, avec des remarques et appendices*, Bruxelles, 1835-36, 10 vol. in-8°. — *Bulletin de la commission royale d'Histoire*, 2 vol. in-8°. — *Chronique métrique de Philippe Mouskes*, Bruxelles, 1836-38, 2 vol. in-4° d'environ 3,000 pages ensemble, avec des figures. Cette publication, qui contient des recherches étendues sur la langue française en Belgique et sur les légendes romanesques, a été accueillie avec beaucoup de faveur en Allemagne, en France et en Angleterre, où elle a obtenu l'approbation des hommes spéciaux. — *Discours sur l'histoire de Belgique*, Bruxelles, 1838, in-8°, (imprimé en tête de l'*histoire générale de la civilisation en Europe*, par Guizot, et tiré à part). — *Mémoire du comte d'Ongnies*, in-8°, inséré dans le *Messager* et dans le *Bulletin de Techener*, et tiré à part. M. de Reiffenberg prépare en ce moment pour les bibliophiles du Hainault, une édition de ces mémoires. — *De l'Amour des Belges pour les livres;* longue dissertation en tête des statuts de la société des bibliophiles de Belgique, in-8°. — *Charles-Quint considéré comme renommée populaire*; in 8°, répété dans le *Musée des familles*, traduit en allemand. - *Version de la légende de Jourdain de Blaye, attribuée à un Belge*, in-8°, réimprimée dans le bulletin de Techener. — *Mémoire sur J.-C. Calvete de Estrella*, répété par extrait dans l'*Echo du monde savant*. — *Notice sur un tableau satirique relatif au duc d'Albe*, in-8°, répétée dans le bulletin de Techener. — *Notice par Michel d'Eytzing*, in-8°. — *Notice sur le château de Mieswart*, in-8°. — *Notice sur M. Bekker*, in-8°. — *Notice sur M. Raynouard*,

in-18. — *De quelques solennités anciennement usitées en Belgique, Tournois, Carrousels, Jubilés.* Bruxelles, 1838, in-12, fig.— *Notice sur Jean-François Foppens*, in-8°; — addition, id. — *Sur les légendes relatives aux invasions des Huns*, in-8°. — *Traduction du poëme de* WALTHARIUS avec des notes et les variantes du manuscrit de Bruxelles dans la *revue de Bruxelles.* — *Chronique métrique de Chastelain et de Molinet*, avec un commentaire perpétuel, Bruxelles, 1836, in 8°, fig.

LITTÉRATURE ET MÉLANGES. *Observations sur la langue et la littérature romanes*, in-8°. — *Observations sur les patois romans usités en Belgique*, in-8°. — *Notice sur le roman de Godefroid de Bouillon*, in 8°. — *Lettre à M. Felis sur l'histoire de la musique*, grand in-8°, réimprimée avec des changemens dans le *Dimanche.* — *Le Dimanche*, Bruxelles 1836, 2 vol. in-18. Le récit intitulé *Madame Deshouillères*, a été réimprimé, avec quelques changemens non avoués dans la *France littéraire*, les *archives* du *Nord*, et dans l'*Eglantine.* D'autres contes ont été imprimés dans les *Soirées de Paris.* — *Le Lundi*, Bruxelles 1835, in-18. — On a attribué à M. de Reiffenberg un grand nombre de brochures de circonstance, telles que : *Qu'est-ce que le collége philosophique?* Louvain, 1828, in-8°, trad. en flamand; — *Entrerai-je au collége philosophique ?* in-8°; – *Réponse du portier du collége philosophique*, in-4°;— *Epître du général des Jésuites*, in-8°; — *Lettre d'un Membre du côté gauche*, in-8°; — *De l'honneur national à propos des vingt-quatre articles*, Bruxelles, 1839, in-8°. — M. de Reiffenberg vient de mettre au jour : *Souvenir d'un pèlerinage en honneur de Schiller*, Bruxelles, 1839, in-8°, fig.

PHILOSOPHIE. *De philosophiæ fatis in academia Lovanniensi*, Lov. 1822, in-4°, — *Eclectisme, psychologie*, Bruxelles, 1827, in-8°. — *De la direction actuellement nécessaire aux études philosophiques*, Louvain, 1828, in-8°. — *Principes de logique*, Bruxelles, 1833, in-8°.—*Essai de réponses aux questions officielles sur l'enseignement supérieur*, Bruxelles, 1827, in-8° (en société avec M. Warnkœnig).

M. de Reiffenberg a prononcé quantité de discours publics, et inséré une masse prodigieuse de notices, d'articles, de critiques dans le *Mercure Belge*, le *vrai Libéral*, le *Courrier des Pays-Bas*, la *Gazette des Pays-Bas*, le *Constitutionel d'Anvers*, l'*Emancipation*, le *Conservateur*, l'*Almanach libéral*, la *Revue Encyclopédique*, le *Foreign litteraly gazette*, le *Times*, le *Bulletin de l'Institut historique*, le *Bulletin de la société de l'histoire de France*, la *France littéraire*, la *Presse*, l'*Atlas des Littérateurs* de M. Dujarry de Mancy, la *Correspondance mathématique* de M. Quetelet, l'*Annuaire de l'Académie*, le *Bulletin de Techener*, la *Bibliothèque économique*, le *Journal bibliographique des Pays-Bas*, le *Messager des sciences et des arts* de Gand; la *Revue encyclopédique belge*, le *Poligraphe*, l'*Hermite en Belgique*, l'*Almanach des étudians* de Louvain, la *Revue universelle*, la *Revue belge*, la *Revue de Bruxelles*, *France et Pays-Bas*, *Lands Cape français*, etc.

M. de Reiffenberg a actuellement sous presse une *Bibliothèque historique de Belgique.* Il est prêt à livrer à l'impression, pour la commission d'histoire, une collection de *monumens historiques du Hainault et de Namur*, en 2 gros vol. in-4°. Il est aussi un des collaborateurs actifs de la *Biographie universelle* de Michaud, et du *Dictionnaire de la Conversation.*

VIDAL DE LAUSUN (JEAN-GABRIEL-MAURICE).

M. VIDAL DE LAUSUN (*Jean-Gabriël-Maurice*), colonel du 2e régiment d'infanterie de ligne, né à Cuq-Toulza (Tarn) le 5 juin 1784, fit ses premières études au collége de Sorèze, d'où il passa à l'école

militaire de Fontainebleau en 1805.

Nommé sous lieutenant en 1806 au 6e régiment d'infanterie légère, il fit dans ce corps la campagne de Prusse et de Pologne, en assistant, pour son début dans la carrière militaire, aux batailles de Iéna, d'Eylau et au combat de Gutstadt, où il fut blessé.

Entré en Espagne avec ce régiment en 1808, il fut peu après promu au grade de lieutenant, et deux ans plus tard à celui de capitaine; il suivit dans la Péninsule les différens mouvemens et marches du 2e corps, sous les ordres du maréchal Ney. Il fut blessé à la retraite de ce corps d'armée, à Saint-Jacques de Compostelle.

Nommé chef de bataillon, sur la fin de 1813, au 16e régiment d'infanterie légère, il fut détaché de l'armée des Pyrénées en février 1814, pour la défense du nord de la France, et fit à la tête de son bataillon la mémorable campagne de France; il fut grièvement blessé à l'affaire de Bar-sur-Aube, le 27 février 1814.

Plus tard, M. Vidal de Lauzun fut placé comme chef de bataillon dans la Légion du Tarn, devenue, en 1820, 57e de ligne. Ce régiment fut embarqué à Brest en 1824 pour les colonies; pendant trois ans M. le chef de bataillon Vidal de Lausun, qui tenait garnison à la Martinique, eut le commandement supérieur de cette partie du corps détachée aux îles, il deploya une grande activité dans toutes les parties du service, et sur les rapports du gouverneur de cette colonie, il fut promu au grade de lieutenant-colonel du 26e de ligne (2 avril 1828). Il a été nommé colonel du 2e de ligne, le 1er avril 1832.

M. le colonel Vidal de Lausun a fait toutes les campagnes de l'empire, depuis son début dans la carrière militaire. Il a été nommé chevalier de la Légion-d'Honneur, à la suite de l'affaire de Bar-sur-Aube, officier du même ordre le 16 juin 1824, et chevalier de Saint-Louis, le 26 avril 1821.

ROHAULT DE FLEURY (HUBERT, Baron).

Né à Paris le 2 avril 1779, M. le baron *Hubert* Rohault de Fleury fit ses études au collége de Juilly. Reçu à 16 ans à l'école Polytechnique, il en sortit pour entrer dans le corps du génie en 1798; il quitta l'école de Metz en 1800, comme lieutenant.

Nommé capitaine en 1801, il fit la campagne de Portugal, d'où il passa au camp de Boulogne. En 1805, il fut appelé à l'armée d'Allemagne, et se trouva à la bataille d'Austerlitz. Pendant cette campagne, il fut attaché au corps du maréchal Lannes, qui demanda et obtint pour lui le grade de chef de bataillon : mais cette promesse n'eut pas de suite, et le brevet ne fut pas expédié par suite de l'opposition du général Bertrand, commandant en chef le génie, qui trouva trop jeune un capitaine de 25 ans pour en faire un officier supérieur.

M. Rohault de Fleury fit les campagnes de Prusse et de Pologne, en 1806 et 1807, et assista aux siéges de Stralsund et de Colberg.

En 1808, il fut envoyé en Catalogne au corps d'armée du général Duhesme. Comme on y manquait de troupes du génie, le capitaine Fleury fut chargé d'organiser une compagnie de sapeurs provisoires pris parmi des hommes de bonne volonté des régimens d'infanterie, avec lesquels il rendit de grands services.

Il fut nommé chef de bataillon au commencement de 1809, par suite de la défense de Barcelone, qui eut lieu à la fin de 1808 : ce fut lui qui, conjointement avec le capitaine du génie Laffaille, fit renoncer le général chargé de la défense au projet d'abandonner la ville à l'approche des armées espagnoles et de se retirer dans la citadelle et le fort du Montjouy, projet

qui avait déjà reçu un commencement d'exécution, et qui eût entraîné très probablement des conséquences désastreuses.

M. Rohault de Fleury fut fait officier de la Légion-d'Honneur en 1809 au siége de Girone, où il était monté le premier à l'assaut du fort Montjouy, et où il avait été blessé grièvement de deux coups de feu sur le haut de la brèche (1). La lente et difficile guérison de ses blessures le condamna long-temps au repos, et nous ne voyons plus son nom signalé dans les cadres d'activité pendant les dernières années de l'empire.

(1) Nous lisons dans l'ouvrage du chef de bataillon du génie Belmas (*Journaux des siéges faits ou soutenus dans la Péninsule de* 1807 *à* 1814 *T.* 2.)

SIÉGE DE LA GIRONE:

VINGT-NEUVIÈME NUIT.

« Le chef de bataillon du génie Fleury, convaincu par la reconnaissance qu'il avait faite la veille, que la brèche était praticable, avait proposé de donner immédiatement l'assaut au fort Montjouy, pour profiter de l'élan des troupes excité par le succès de la batterie n° 10, et pour ne pas laisser à l'ennemi le temps de se remettre de son premier effroi, ni d'élever un retranchement intérieur en arrière de la brèche. Désespéré de voir retarder l'assaut, et perdre ainsi un moment précieux, cet officier, que sa valeur brillante fit partout distinguer, se décida à insulter la brèche cette nuit-là même, avec deux compagnies de sapeurs, espérant d'être soutenu par les gardes de tranchée.

« Il partit à 9 heures 1/2 de la redoute de Saint-Louis, par une nuit sombre, et se dirigea, comme il l'avait fait la veille, le long des glacis de la caponnière de cette redoute sur la capitale de la demi-lune; puis, se guidant par la masse noire du fort qui se dessinait sur le ciel, il tourna à droite s'en rapprochant dans la crainte de s'égarer, il rencontra la place d'armes rentrante entre la demi-lune et le bastion en brèche.»

Nous nous bornons à cette simple citation relative à la personnalité du général Fleury dans les travaux de cette nuit.

Plus loin, nous lisons :

TRENTE-DEUXIÈME NUIT.

« Le chef de bataillon du génie Fleury, qui commandait la tête de la première colonne, formée de six compagnies de voltigeurs, de cent vélites royaux italiens, des sapeurs et des canonniers, parvint sans obstacle jusque dans la place d'armes saillante du bastion A; il s'avança dans le fossé, et quoique frappé d'une balle dans le côté, il gravit dans les décombres jusqu'au sommet de la brèche, etc., etc.

Nommé, lieutenant-colonel en 1814, M. Rohault fut à la formation des régimens du génie, en 1816, appelé au commandement du deuxième, qu'il conserva pendant six ans. Durant tout ce temps, il s'occupa de la bonne organisation de l'instruction dans les écoles régimentaires du génie, tenta de nombreuses expériences sur la guerre souterraine, et d'heureuses applications des mines à la fortification de campagne, qui font aujourd'hui partie de l'instruction des troupes du génie.

M. Rohault de Fleury fut attaché, en 1822, à l'École Polytechnique, en qualité de sous-gouverneur; mais il conserva peu de temps cette position, ayant été nommé maréchal-de-camp en 1823, et commandant du génie à l'armée de Catalogne, sous les ordres du maréchal Moncey; il se fit distinguer pendant cette courte campagne et sur un terrain qu'il connaissait déjà, par l'activité qu'il sut imprimer à toutes les parties du service de son arme.

A la suite de la révolution de juillet, M. Rohault de Fleury fut envoyé à Lyon, (décembre 1830), pour mettre cette ville en état de défense; il profita des circontances pour y créer une place forte.

Ce général exécuta ce grand travail malgré des oppositions nombreuses et puissantes et des difficultés de toute nature.

Cette création d'une immense place forte qui pourrait servir de *capitale militaire* en cas de circonstances malheureuses, et qui offrirait alors au gouvernement de la France un refuge inexpugnable dans la deuxième ville du royaume, suffirait seule pour recommander le général Fleury à tous les vrais patriotes, et le placer parmi le petit nombre des hommes qui ont eu le bonheur de rendre à leur pays un service signalé.

En 1831, lors de la première insurrection lyonnaise, M. Rohault de Fleury se plaça l'épée à la main à la tête des troupes, et eût son aide-de-camp tué à ses côtés.

Il eut de nouveau le malheur de commander, en avril 1834, l'artillerie qui secondait les dispositions du général Aimard, et fut nommé lieutenant-général à la suite de ces mouvemens insurrectionnels.

Envoyé à la 2e expédition de Constantine en 1837 pour y commander en chef le génie, le succès y fut acheté chèrement par son arme qui y perdit un grand nombre d'officiers et de soldats, et les trois aide-de-camp du général, dont un fut tué à ses côtés par un boulet au passage du Rumel.

M. Rohault contribua beaucoup au succès dans les circonstances critiques où se trouvait la petite armée assiégeante obligée de vaincre *à jour fixe*.

Tant qu'on eut l'espérance de faire rendre la ville par le feu des batteries éloignées, il prodigua tous les moyens de son arme en personnel et en matériel pour aider l'artillerie dans l'établissement de ces batteries, dont la construction était pleine de dangers et de difficultés. Plus tard, quand on reconnut la nécessité de rapprocher les canons de gros calibre de l'enceinte de la ville, pour y ouvrir une brèche praticable, le général Rohault fit construire en deux nuits de tranchées auxquelles il présida lui-même, et à 150 mètres de la place, une place-d'armes destinée à recevoir les pièces de la batterie de brèche, et à servir de point de départ aux colonnes d'assaut. Un tel travail, jeté ainsi en avant et sans communication en arrière, était difficile et périlleux, mais le succès, c'est-à-dire *le salut de l'armée* en dépendait : il réussit, grâce à quelques couverts qu'offrait le terrain dont on profita habilement, et par l'énergie que le général sut inspirer à des hommes exténués par les fatigues, les privations, et accablés par les maladies qui n'avaient épargné personne.

Le général Rohault de Fleury, absorbé par le travail du comité du génie, dont il est membre, et par les travaux extraordinaires de Lyon, dont il est depuis neuf ans le directeur supérieur, n'a assisté que très rarement aux séances de la Chambre des Pairs, à la quelle il fut appelé le 11 novembre 1837.

DE SAMBUCY (JOSEPH, Vicomte).

Le vicomte *Joseph* de SAMBUCY, né à Saint-Georges près Milhau, département de l'Aveyron, en 1782, servit volontairement, avant l'âge de 16 ans, dans les colonnes départementales du midi, et parvint de grade en grade jusqu'à celui de capitaine.

Il fut employé ensuite dans les ponts-et-chaussées; rentré dans la vie privée, il en sortit pour passer dans l'une des grandes administrations financières; nommé auditeur au conseil d'état, en 1814, la chute du gouvernement impérial l'empêcha d'en exercer les fonctions.

Cette position, ainsi qu'une conformité de principes avec son frère aîné (le comte Charles de Sambucy, ancien directeur-général des ponts-et-chaussées (1) sous l'empire et allié à la famille impériale) l'engagèrent à rester dans son administration où il ne devint chef de bureau qu'en passant par tous les grades hiérarchiques.

Nommé officier par l'Empereur dans la garde nationale parisienne, il se montra honorablement à la journée du 30 mars 1814. Il parvint ensuite successivement sous la restauration, au grade de colonel, et cela

(1) M. le comte Charles de Sambucy est mort en avril 1830.

sur les témoignages du maréchal commandant en chef qui appréciait son zèle, sa modération et ses connaissances théoriques.

Vint le brutal licenciement de 1827; M. de Sambucy fut alors en butte aux attaques des journaux ministériels. Il eut aussi à défendre ses concitoyens devant la commission d'enquête de la Chambre des députés.

Attaqué de nouveau par ces mêmes journaux, il terminait ainsi l'une de ses réponses à *l'Étoile* ou *Gazette de France:*

«... Je ne me suis attaché qu'à défendre « mes concitoyens... *Exempt de toute in-« fluence et hors des atteintes des passions « du jour,* j'ai dû faire connaître la vérité « alors qu'elle m'était demandée; ma tâ-« che était dictée par l'honneur, je l'ai « remplie. »

A la révolution de juillet, M. le vicomte de Sambucy, ne consultant que son patriotisme, reprit l'uniforme de colonel, réorganisa sa légion pour maintenir l'ordre, remplit des missions périlleuses et empêcha l'effusion du sang sur la place des Victoires, par son énergique intervention près du commandant de ce poste le général Wall.

C'est un an après que, pour récompense d'avoir exposé généreusement sa vie, M. Sambucy a vu frapper de réforme sa place administrative sous prétexte d'économie..... Cela n'étonnera point ceux qui connaissent l'aristocratie des bureaux, restée la même après la révolution de juillet.

Nous ne terminerons point cette notice sans rappeler que la 3e légion vota spontanément, lors de son licenciement, une épée d'honneur à son colonel, et que ses concitoyens lui ont réitéré un témoignage écrit de leur estime après la révolution de juillet (le 28 octobre 1833) pour être joint à l'épée d'honneur. — Cette attestation porte en tête:

« Les soussignés etc., attestent qu'après la revue « du 29 avril 1827, la 3e légion vota spontanément « une épée d'honneur à son colonel M. de Sambucy, « avec ces mots écrits sur la lame ESTIME, AFFEC-« TION; expression des sentimens acquis à cet offi-« cier supérieur par le zèle, l'activité et le dévoû-« ment avec lesquels il avait toujours rempli ses « fonctions. Il mérita doublement cette récompense « en prenant généreusement la défense de la garde « nationale devant la Chambre des députés. Sa dé-« position, qui fut alors jugée très courageuse, se « trouve consignée au *Moniteur* du 22 juillet 1828, « en foi de quoi, Paris, le 23 octobre 1833. — Sui-« vent les signatures. »

MARTIN (DU NORD).

« MARTIN (NORD. — *Douai, extra-muros*) l'un des avocats les plus distingués du barreau de Douai. Nommé député après la révolution de juillet, il n'a pas porté à la Chambre des principes aussi arrêtés qu'aurait pu le faire supposer sa profonde instruction. Son incertitude le fait voter, nous assure-t-on, tantôt avec la gauche, tantôt avec les centres. A-t-il fait quelques promesses aux électeurs, a-t-il indiqué quelles opinions dirigeraient sa conduite dans les discussions prochaines? Les renseignemens nous manquent pour répondre à ces questions. » (*Biographie des Députés — session de* 1831.)

« A tout prendre, M. Martin, à qui l'on avait fait une réputation de talent, s'est trouvé dans le cas de la *Montagne*, il est accouché d'une souris.

« Les patriotes de Douai ne s'étaient point trompés du reste sur M. Martin. Sa conduite à la Chambre ne les a point étonnés, parce qu'ils se rappellent que, le 30 juillet 1830, il faisait circuler une pétition pour demander aux deux Chambres le maintien de la légitimité. M. Martin doit nourrir des regrets pour les exilés d'Holy-Rood. » (*Compte-rendu des Sessions législatives.*)

Les deux épigraphes que nous avons choisies appartiennent à un travail annuel publié par l'un des écrivains de la société *Aide-toi, le Ciel t'aidera;* la deuxième nous paraît passionnée, car, quelle que soit la divergence de nos principes et de nos opinions avec M. Martin (du Nord), nous reconnaissons aujourd'hui comme il y a dix ans sa profonde érudition, et, aujourd'hui comme il y a dix ans, nous nions la supériorité de son talent oratoire.

M. Martin (du Nord) est en tout un homme positif, et, quels que soient ses torts et ses égaremens politiques, nous ne voyons dans ses excès que la conséquence logique de ce positivisme, et non les élans d'une nature mauvaise. Loin de là, M. Martin est bienveillant par caractère, il a eu plus d'une occasion de le témoigner alors qu'il exerçait ses pénibles fonctions du ministère public près la cour royale de Paris et de la cour des Pairs..... Historiens impartiaux, nous pensons qu'on ne saurait contester ce fait sans injustice.

Il faut tenir compte à ces sortes de magistrats du bien qu'ils font et du mal qu'ils ne font pas.

Cette doctrine est malheureusement trop souvent perdue de vue dans les crises révolutionnaires ou réactionnaires.

Quel homme ayant suivi avec attention les divers épisodes réactionnaires de nos dix dernières années pourrait établir un parallèle entre M. Persil et M. Martin (du Nord)? c'est cependant ce que nous avons quelquefois entendu; et pourtant?

Nous avons fait connaître M. Persil!

Faisons connaître M. Martin (du Nord); l'on ne tardera pas à s'apercevoir que nous n'écrivons pas un panégyrique.

M. Martin (du Nord) est un de ces hommes que l'élection directe a fait surgir du barreau dans la sphère politique. Né le 20 juillet 1790 à Douai, il fit son droit à Paris, passa docteur, et revint à l'âge de vingt ans exercer la profession d'avocat dans sa ville natale.

Son début au barreau fut si brillant, que la Cour lui en fit compliment par l'organe de son premier président. Pendant vingt ans qu'il plaida, il fut le plus occupé des avocats du ressort.

Malgré les soins laborieux qu'exigeait son cabinet, il trouvait le moyen de prendre toujours part aux délibérations du conseil municipal dont il était membre, en même temps qu'il ramenait, par une sévère comptabilité, le bien-être et la prospérité à l'hospice de Douai, qui est devenu, en ce genre, un établissement modèle depuis que M. Martin en a été successivement administrateur et vice-président. Par une exception honorable et bien justifiée, il fut nommé, après avoir quitté Douai, vice-président honoraire de cette administration.

Dès 1815, M. Martin (du Nord) s'était montré monarchiste, et avait, en 1815, protesté de son dévoûment à Louis XVIII, lors du passage de ce prince à Cambray, mais ce dévoûment s'alliait en principes avec ce qu'on nommait les *idées libérales*; M. Martin était de l'école de Casimir Périer, de Foy, de Camille Jordan...... Dieu en préserve la liberté.

M. Martin (du Nord) fit donc partie de toutes les associations libérales qui se multiplièrent durant les dernières années de la restauration, et fut à Douai un des premiers signataires de l'acte d'association pour le refus de l'impôt.

Au mois de juillet 1830, lors de l'apparition des ordonnances, il se prononça ouvertement en faveur de la presse contre ces actes subversifs de notre pacte fondamental; et, le lendemain, il fut l'un des trois avocats chargés par le barreau de Douai de rédiger une consultation, que des intérêts de localité firent abandonner, mais qui provoquait dès lors la mise en accusation des ministres, en conjurant les Chambres de *consacrer, dans cette circonstance mémorable, l'union du trône et de nos libertés.*

M. Martin était loin de souhaiter une révolution, même une révolution de palais.

Le collége départemental, où près de 3,000 électeurs se trouvaient réunis, honora M. Martin de son mandat. Dès son arrivée à la Chambre, il prit rang parmi les membres les plus zélés et les plus laborieux; sa tenue fut d'abord hésitante,

il paraissait étudier le terrain, il ne tarda point à se prononcer et à se montrer un des plus chaleureux partisans de la pensée réactionnaire, tout comme aussi il prit part aux discussions matérielles ou d'intérêt privé avec cette indépendance de caractère que nous regrettons de ne lui avoir point vu déployer dans les questions politiques.

Dans la discussion de la loi sur les Cours d'assises, il signala les inconvéniens de réduire le nombre des assesseurs de quatre à deux, et fit écarter le vœu qu'avait émis la commission, qu'il fut formé, chaque année, un tableau des conseillers destinés à présider les assises : « *Gardons-nous,* disait-il, *d'établir entre les magistrats des classifications que des hommes peu réfléchis pourraient regarder comme des catégories de mérite et de zèle. La considération publique est le premier besoin du magistrat ; écartons avec empressement une proposition qui pourrait lui porter atteinte, quelque légère et indirecte qu'elle puisse être.* »

Un mois après, étant l'organe de la commission chargée de l'examen du projet de loi sur la traite des noirs, il appela le raisonnement à l'appui de la philantropie pour établir que, « *Lorsque les droits de l'humanité sont méconnus, c'est au législateur d'en écouter la voix,* et, disait-il, *il y aurait cruauté de refuser ou d'ajourner les secours qu'elle réclame.* »

Rapporteur du projet de loi relatif à la procédure pour les délits de presse (10 mars 1831), M. Martin ne vit dans le projet de M. le garde des sceaux Mérilhou, qu'une loi bienfaisante pour les écrivains et protectrice de cette liberté que tous les pouvoirs qui se sont succédé depuis quarante ans ont égorgée en proclamant leur respect pour elle. « A l'avenir, disait « M. Martin, la licence de la presse sera « plus promptement réprimée, et les écri- « vains injustement poursuivis n'atten- « dront pas long-temps que l'innocence « de leurs intentions soit proclamée (1) : « cette célérité, premier devoir de la jus- « tice, ne peut que donner une vie nou- « velle à la liberté de la presse, qui a be- « soin de garanties, de sécurité, de- « mande surtout à être protégée contre « les écarts de la malveillance et de l'es- « prit de parti, qui, le plus souvent, lui « sont si inconsidérément imputés. »

En 1831, M. Martin fut l'élu du collége de Douai *(extra-muros)*.

De retour à la Chambre, il prit la parole dans la séance du 8 octobre en qualité de rapporteur du projet de loi sur l'avancement de l'armée. L'on a quelque peine à comprendre comment une commission qui comptait dans son sein un maréchal et six officiers-généraux avait pris pour organe un avocat; ce fait est une mordante satire contre les spécialités parlementaires; quoi qu'il en soit, M. Martin se montra parfaitement à la hauteur de la discussion prise au point de vue de la pensée ministérielle.

M. Martin fut aussi chargé du rapport sur le projet de loi tendant à autoriser la ville de Paris à créer pour quarante millions d'obligations municipales. C'est à cette époque, c'est à la discussion qu'amena ce projet, que se rattache une mesure qui a eu la plus grande influence sur l'accroissement des revenus de la ville de Paris. L'administration fut autorisée à visiter aux barrières toutes les voitures sans exception. Les résultats de cette disposition furent immenses pour la répression de la fraude, et dès lors pour les intérêts de la caisse municipale (2).

M. Martin fut, dans le cours de la même session, chargé d'un rapport de la plus haute importance, et, à notre avis, il fit

(1) Nous avons été personnellement à même d'apprécier que M. Martin procureur-général fut peu fidèle à ce programme, et que la prison préventive est toujours restée l'arme favorite des agens de l'autorité.

(2) L'on doit enregistrer ce fait qui fut à cette époque signalé par tous les journaux de l'opposition, que la voiture d'un ministre (l'abbé Louis) servait à introduire journellement en fraude dans Paris des provisions de Boucherie.

dans son travail, et surtout dans le choix du moment de sa présentation, acte de faiblesse ou de complaisance : nous voulons parler de son compte-rendu des travaux de la commission d'enquête sur le *déficit Kessner* (1). Nous allons, en donnant le résumé de cette affaire, ainsi que le produisit M. Eusèbe Salverte dans la session suivante, légitimer le reproche que nous adressons à la commission d'enquête, et principalement à son rapporteur, M. Martin; reproche qui leur fut adressé avec assez de retentissement dans le public pour que l'honorable représentant de la Seine crut de son devoir de rappeler l'attention de la Chambre sur une aussi déplorable question.

M. Salverte résuma en ces termes l'historique de ce volume :

« Dans les premiers jours de l'année 1831, le caissier général du trésor public, le sieur Kessner s'évada, laissant dans la caisse de l'état un vide de plus de six millions. La surprise et l'indignation que causa cet événement furent d'autant plus grandes, qu'on se rappelait un crime semblable commis en 1820 par le sous-caissier Mattéo, et qui aurait dû apprendre à l'administration à se tenir sur ses gardes. On demandait aussi comment la prudence de M. le ministre des finances avait pu être surprise, lorsqu'en décembre 1831 elle avait dû être avertie par une dénonciation authentique qui entachait Kessner de négligence ou d'improbité.

« L'enquête fut suivie, mais le rapport où en étaient exposés les résultats ne vous fut soumis que le 12 avril, peu de jours avant la clôture de la session.

« Quelques personnes ont paru croire que la clôture de la session, en périmant les travaux commencés et demeurés imparfaits, avait également écarté sans retour les questions et les décisions que réclamaient, sur ce fait, l'intérêt du trésor et celui de la morale publique : elles se sont trompées.

« Jamais un comptable honnête, et moins encore un ministre de la France constitutionnelle, ne se croira libéré d'une responsabilité d'argent et d'honneur par une prescription de quelques mois.

« Et vous, messieurs, vous ne vous croirez point affranchis du devoir que le défaut de temps vous a seul empêchés de remplir ; vous, que la confiance de vos concitoyens institue les surveillans, les défenseurs, les gardiens des deniers des contribuables.

« Les malversations du caissier Kessner et la fuite qui a soustrait sa personne à l'action des tribunaux ont-elles laissé l'administration sous le coup d'une accusation plus ou moins grave ? ou les agens du gouvernement sont-ils à l'abri de tout reproche? Voilà la question dont vous devez la solution à la France.

« Une étude approfondie du rapport qu'elle vous a présenté a laissé dans mon esprit des doutes considérables.

« Un emprunt de 120 millions est contracté en avril 1831. Et en réglant le mode de recouvrement, le ministre des finances ne juge point à propos de suivre les dispositions de l'ordonnance du 18 novembre 1817, dont un administrateur tel que lui ne pouvait méconnaître la sagesse, et dont l'exécution stricte, tout le monde en convient, aurait suffi pour prévenir le vol de Mattéo et celui de Kessner.

« Bien plus, étendant les facilités accordées aux prêteurs, le ministre autorise les anticipations de paiement moyennant escompte : cette autorisation offrait des avantages pécuniaires ; mais elle ouvrait une large porte aux abus ; sans elles Kessner aurait difficilement détourné les fonds qui lui étaient confiés. L'exécution d'une mesure si délicate a-t-elle du moins été convenablement surveillée ? Non, messieurs : votre commission signale plusieurs infractions au réglement dicté par M. le ministre. La moins excusable est le droit que s'était arrogé Kessner de se faire délivrer par le directeur de la dette inscrite, des inscriptions de rente, en échange desquelles il remettait plus tard des certificats d'emprunt, sans avoir rempli aucune des formalités conservatrices qu'il lui était prescrit d'observer.

« Le ministre a-t-il pu sans négligence ignorer cette manœuvre chaque jour répétée? et s'il l'a connue, s'il l'a tolérée ; où était sa prudence?

« On insiste, je le sais, sur la confiance extrême que Kessner inspirait généralement et qui ne permettait au ministre aucune inquiétude. Messieurs, dans la gestion des affaires d'autrui, plus on accorde à la confiance et plus il est d'obligation de vérifier souvent si la confiance n'a pas cessé d'être fondée.

« Kessner s'était soustrait à l'obligation de fournir un cautionnement en rente de 600,000 francs, et par une prétendue délicatesse, qui méritait un autre nom, il n'avait jamais consenti à ce que l'on plaçât un contrôleur auprès de lui (*Rapport*, etc., page 27); le ministre le savait, Kessner jouait à la Bourse depuis bien long-temps, et, dans ses spéculations, hasardait des sommes peu en proportion avec la fortune d'un particulier.

« Le fait était de notoriété publique; on en était témoin chaque jour dans l'intérieur du ministère (*Rapport*, etc., page 47). Il n'est pas un négociant, l'honorable rapporteur en convient, qui en pareil cas ne retirât sa confiance au commis le plus utile et jusque-là le mieux famé. Et les yeux du ministre ne s'ouvrent point, et il laisse une opération si importante dans les mains d'un homme qui s'est refusé toujours à donner ou à laisser prendre des garanties auxquelles il avait dû se soumettre en acceptant sa place.

« Le 15 décembre 1831, la cour des comptes découvre et signale au ministre un déficit de 38,735 fr. 40 cent. dans la comptabilité du caissier général. Ce pouvait être l'effet de l'erreur, comme celui de la fraude; mais, dans le doute, messieurs, je le demande, quel est le commerçant, le père de famille, le tuteur dont une révélation semblable n'aurait pas éveillé la défiance, et qui, sur-le-champ, n'eût vérifié la caisse, les écritures, la gestion tout entière d'un employé coupable, sinon de mauvaise foi, au moins d'une incurie peu excusable. Ce n'est que le 28 décembre que le ministre fait commencer cette vérification; mais il n'ordonne rien, absolument rien qui empêche Kessner

(1) Cette commission était composée de MM. le baron Lepelletier-d'Aulnay, Demeufve, Odilon-Barrot, Béranger, Humann, Martin (du Nord), Cunin-Gridaine, le général Demarçais, Delessert (François).

de détourner, de détruire les papiers qui peuvent jeter du jour sur sa conduite. Dès les premiers pas, la vérification constate une irrégularité, un mécompte considérable, et l'on ne prend aucune précaution nouvelle. Il faut qu'après avoir trompé l'inspecteur du trésor par des paroles mensongères (*Rapport*, etc., pag. 20-21), Kessner s'échappe de Paris pour que la défiance commence, pour que le 9 janvier au soir, pas plus tôt, on cherche à reprendre au caissier fugitif les clés du trésor de l'état. Messieurs, un ministre sans doute n'a à redouter ni les angoisses du commerçant dont un subalterne infidèle a compromis le crédit, ni les regrets du père de famille quand, par une confiance déplacée, il a exposé le patrimoine de ses enfans, ni la sévérité des lois qui demandent compte au tuteur de la fortune de son pupille : est-ce une raison pour que le ministre puisse, sans responsabilité, négliger les précautions que, dans l'une de ces trois situations, il ne manquerait pas de prendre comme simple particulier ?

« La même lenteur, je dirai presque la même répugnance, semble présider aux mesures ordonnées pour opérer l'arrestation de Kessner.

« Le 9 janvier au soir, le ministre a su qu'il était retiré à Montmorency : quoi de plus simple que d'en avertir son collègue le ministre de l'intérieur, à qui il avait déjà écrit à ce sujet? Celui-ci a sous ses ordres une police dont l'action s'étend sur tout le royaume; si l'on en avait réclamé les secours, on n'aurait pas eu à alléguer, comme on le fait, que M. le préfet de police de Paris avait dû hésiter à ordonner une arrestation à Montmorency, hors des limites de son ressort. Kessner, saisi sur-le-champ, ne se serait pas mis en route avec la tranquillité d'un voyageur ordinaire. M. le rapporteur ne fait pas cette observation, mais il peint le ministre des finances comme préoccupé, dominé exclusivement par l'espoir de sauver les fonds de l'Etat, en acceptant l'offre que faisaient les amis du caissier de combler le déficit qu'il laissait en fuyant. Une arrestation, une mesure de rigueur les aurait empêchés d'y donner suite (Rapport, etc., pag. 45. 46)..... Je répondrai que, pour détourner ainsi le ministre d'une résolution que la prudence lui inspirait et que lui commandait le devoir, il aurait fallu des promesses authentiques, exigibles, dont on pût au besoin réaliser le montant jusqu'à concurrence d'une somme importante, et non des offres vagues, sans garantie et sans résultat. »

Après avoir lu cet aperçu rapide, que chacun prononce en conscience sur l'impartialité du rapport qui se bornait *à blâmer le ministre qui s'était permis de se jouer d'une ordonnance régulièrement rendue*, et qui concluait *à ce que nulle responsabilité ne pesât sur ce fonctionnaire qui avait fait tout ce qu'il pouvait et devait faire pour se saisir de la personne de Kessner*, tandis qu'au contraire le ministre avait fait tout ce qu'il avait pu faire pour ne pas se saisir du comptable infidèle.

Le journal de Douai, *l'Indicateur*, s'éleva avec force contre le rapport de M. Martin, et jugea avec une sévérité plus que rigoureuse non seulement le rapport mais encore le rapporteur, qu'il qualifia par de flétrissantes épithètes. M. Martin en appela à la justice des tribunaux ; mais tel était l'effet produit d'une part par le vol Kessner, et d'autre part par l'insouciance des gouvernans pour la conservation des deniers publics et par la *faiblesse* qu'avait montré la commission, que les jurés du nord acquittèrent l'auteur de cet article évidemment outrageant.

M. Martin dut voir dans cet avis un avertissement direct que lui donnaient ses compatriotes, toutefois ils ne lui retirèrent pas leur confiance, car l'ordre des avocats le proclama son bâtonnier.

A la réouverture de la session, M. Martin fut nommé l'un des secrétaires de la Chambre, et membre de la commission de l'adresse ; il fut aussi, en deux circonstances, l'organe de la commission qui avait été chargée d'examiner le projet de loi sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, et se montra à la hauteur de sa mission dans les discussions auxquelles donna lieu cette loi de haute jurisprudence.

M. Salverte ayant, ainsi que nous l'avons dit, rappelé l'attention de la Chambre sur le vol Kessner, M. Martin fut naturellement rapporteur de la nouvelle commission, et persista dans son premier travail; par un *mezzo termine* procédurier, MM. Dupin et Barrot firent adopter l'ordre du jour.

Il fut aussi non seulement le rapporteur de la commission à qui avait été renvoyé l'examen d'une communication faite à la Chambre par M. Cabet, mais encore celui de la commission, qui fut d'avis, sur la proposition qu'en avait faite M. le garde-des-sceaux, d'autoriser le procureur-général près la Cour royale de Paris à poursuivre ce même M. Cabet (1).

(1) Voir la notice qui sera consacrée à M. Cabet.

Il proposa (2 avril 1833) et fit adopter la nomination d'une commission pour l'examen de la dénonciation Viennet (voir sa notice t. 1, seconde partie) contre le journal *la Tribune*.

Lorsque, dans la séance du 13 juin 1833, l'honorable M. de Bricqueville eut fait entendre, *à propos de la réserve de l'armée*, de flétrissantes paroles (voir la notice consacrée à M. de Bricqueville, t. 1, seconde partie, page 289) contre le ministre de la guerre maréchal Soult, et qu'il eut donné satisfaction armée au fils du Maréchal, les centres et le ministère préparèrent pour le lendemain un petit drame dont M. Lobau devait débiter le prologue ; ce prologue était un discours qu'on put bien lui faire apprendre, mais sans lui donner l'intelligence nécessaire pour le bien dire. Il eut besoin de l'appui d'un homme plus familier que lui avec *les embarras* de la tribune, et cet appui lui fut prêté par M. Martin, auquel ce rôle convenait peu dans une assemblée où siégeaient plus de vingt compagnons d'armes du maréchal Soult, seuls bons juges pour apprécier la véracité des accusations portées par M. de Bricqueville ; mais l'appui de ces généraux manquant au vieux guerrier, M. Martin acquit des droits à sa reconnaissance en enlevant par son éloquence, à la majorité, un vote d'enthousiasme qui associait la Chambre à la réparation publique donnée par M. le maréchal Lobau.

Les travaux législatifs du député de Douai appelèrent sur lui l'attention du gouvernement, une place de procureur-général lui fut offerte, il la refusa en témoignant le désir de ne point abandonner son cabinet, auquel il renonça toutefois le 5 août 1833, en acceptant les fonctions d'avocat-général à la Cour de cassation.

Sa réélection devenue nécessaire par cette acceptation de fonctions ne fut pour ainsi dire point contestée, il fut proclamé député à une immense majorité.

A l'ouverture de la session de 1834, il fut pour la troisième fois nommé secrétaire de la Chambre.

L'esprit d'association que l'instinct de l'absolutisme a si bien reconnu pour son implacable ennemi, l'esprit d'association tout aussi invincible qu'il est insaisissable, se développait dans la nation ; la pensée républicaine redevenait féconde ; d'abord on nia l'existence du parti républicain, puis on en parla comme d'une chimère, on le railla, puis on le traita d'utopiste, puis tout-à-coup on s'en épouvanta comme d'une sorte de monstruosité, on le dépeignit immoral, pillard, buveur de sang... Tels furent les progrès de la calomnie. Et cependant, lui, sans autre appui que sa foi en lui-même, ne se reniant jamais, ne se cachant pas, fort de ses principes, de ses intentions, de son dévoûment au bien public, se grossissait de jour en jour par le seul fait de la propagande, de la justice et de la vérité ; il devenait pour le pouvoir monarchique un formidable antagoniste.

Le pouvoir monarchique le comprit, et aussitôt il attaqua le parti républicain, la pensée démocratique dans l'esprit d'association : c'est contre l'association qu'il forgea son arme, c'est contre elle qu'il ameuta les violences de M. d'Argout, les fureurs de M. Persil, les naïves niaiseries de M. Viennet, les turlupinades de M. Dupin, les taquineries de M. Thiers, enfin *tous les moyens* de ses centres.

Un projet de loi nouvelle surgit, œuvre de M. Barthe et de ses amis ; ce projet fut présenté à la Chambre. Une commission fut nommée ; M. Martin en fit partie, il en fut le rapporteur, et en cette qualité il fut chargé de combattre tous les amendemens quels qu'ils pussent être (1).

(1) Ce rôle est tellement inqualifiable que nous n'aurions jamais cru qu'un homme ayant intelligence et cœur pût s'en charger, si M. Viennet n'était monté à la tribune dans la séance du 20 mars (1834) pour faire la profession suivante : IL FAUT BIEN QUE LA COMMISSION VOUS DISE QU'ELLE EST RÉSOLUE D'AVANCE A REPOUSSER EN MASSE TOUT AMENDEMENT ? L'aveu était *naïf* mais tel quel, l'histoire doit l'enregistrer (Voir les journaux de l'époque).

La loi contre les associations fut admise; *res sacra lex!*

Aussitôt M. Martin fut chargé de son exécution.

Se méfiait-on des brutales violences de M. Persil?

Telle aurait pu être la pensée des hommes modérés, si le même *Moniteur* (4 avril) qui annonçait la nomination de M. Martin à la place de procureur-général près la Cour royale de Paris, n'eût appris à la France étonnée que M. Barthe avait résilié les Sceaux et la justice dans les mains de M. Persil, auquel on confiait aussi les cultes.

M. Persil ministre des cultes!!! Hâtons-nous de le dire, M. Martin (du Nord) ne répondit pas aux espérances de M. Persil, il fut bientôt taxé d'apathie. L'on dut lui donner pour assesseur un ambitieux subalterne, écrivain eunuque de la révolution de Juillet, M. Plougoulm qui, ainsi que nous l'avons déjà dit (notice Persil, tom. 11, 1re partie, page 18) par la violence de ses emportemens, le ridicule de ses prétentions, et l'absurdité de ses raisonnemens, rappela son puissant protecteur aux habitués du Palais-de-Justice.

M. Martin du (Nord) ne fut pas seulement nommé procureur-général près la Cour royale de Paris, il fut en outre désigné pour remplir les mêmes fonctions près la Cour des pairs convoquée à l'effet de connaître du *procès* dit *d'avril*.

M. Martin refusa, dit-on, ces doubles fonctions, mais il dut obéir à une volonté exigeante, et comprendre qu'il est des voies dans lesquelles on ne peut plus revenir sur ses pas, dès qu'on y est entré.

Dans la double élection dont M. Martin dut courir les chances dans l'espace de quelques mois, il obtint l'unanimité des électeurs votant moins six voix à la 1re élection, moins quatre voix à la 2e élection; il fut en outre nommé vice-président de la Chambre dans la séance du 8 août 1834.

Bien que le procès d'avril, déféré à la Cour des pairs, ne dût laisser à M. Martin (du Nord) que fort peu d'instans disponibles, il se chargea, en sa qualité de procureur-général près la Cour royale de Paris, de porter la parole à l'audience de rentrée. *La liberté dans son union intime avec la justice* étant le texte du discours qu'il prononça dans cette solennité, il tenta de démontrer, par l'histoire des républiques tant anciennes que modernes, et par celle de l'antique monarchie française, que la liberté ne fut, en aucun temps, aussi bien garantie que de nos jours, qu'elle ne pouvait naître et ne saurait vivre qu'à l'abri d'un gouvernement pondéré, et qu'elle n'a jamais eu, dans notre patrie, de plus ferme, de plus constant appui que la justice. *Aussi la magistrature*, dit-il, *environnée de l'estime universelle, est-elle regardée aujourd'hui, au moins autant qu'à aucune autre époque, comme l'un des boulevarts des libertés sociales.* Si cette phrase se fut trouvée écrite dans la *Tribune*, le *National*, le *Charivari* ou le *Corsaire*, on l'eût prise pour une mordante épigramme ou pour une méchante plaisanterie; dans la bouche de M. Martin elle parut à tous une redondance oratoire et pas autre chose.

Après une prorogation de plusieurs mois, les députés ayant repris leurs travaux, M. Martin (du Nord) reparut à la tribune de la Chambre élective, afin de s'opposer au renouvellement du privilége exclusif du gouvernement pour la fabrication et la vente des tabacs. *Ce n'est pas seulement*, s'écriait-il, *dans l'intérêt du département qui m'a nommé son député que je soutiens cette opinion, c'est encore parce que j'ai toujours pensé qu'une telle mesure est odieuse, et qu'il est possible de la remplacer par une taxe qui produirait les mêmes avantages au trésor.*

Admis quelques jours après à développer sa proposition d'enquête, M. Martin (du Nord) s'exprima en ces termes (1) :

« L'article 15 de la Charte attribue aux Chambres un droit d'autant plus précieux que la restauration le leur avait obstinément dénié; aujourd'hui l'initiative des lois vous appartient aussi bien qu'au gouvernement; mais la conquête serait incomplète si, malgré la reconnaissance du droit, on venait indirectement vous en refuser, dans l'application, le libre exercice.

« Dans la plupart des cas, l'initiative rencontre peu de difficultés qu'elle doive surmonter; l'expérience des affaires, quelques études spéciales, des documens faciles à recueillir, suffisent fréquemment et à celui qui propose et à ceux qui adoptent une résolution. Mais des circonstances peuvent se présenter, où ces simples élémens ne permettent pas aux Chambres d'exprimer une opinion avec cette réflexion, cette maturité, cette sûreté de conscience, qui doit être le caractère de leurs délibérations; et si, dans la conviction que la législation existante présente des vices auxquels elle désire apporter un remède efficace, les Chambres ne peuvent remplir cette mission importante qu'en mettant en présence les intérêts divers, qu'en se procurant, en rapprochant, en combinant de nombreux documens, il faut leur reconnaître la faculté d'adopter toutes les mesures qui pourront les éclairer; sinon, il sera vrai de dire que le droit d'initiative deviendra parfois illusoire, et que, dans les circonstances les plus graves, les Chambres en seront dépouillées. »

La prérogative du droit d'user spontanément du droit d'enquête parlementaire fut vivement contestée; mais la Chambre, regardant cette attribution vitale comme une conséquence naturelle et nécessaire de l'initiative conquise par la révolution de Juillet, adopta la proposition d'enquête à une immense majorité (2).

Dans le courant de cette même année, M. Martin fut surtout occupé par les travaux de la Cour des pairs; nous le répétons ici parce que nous en avons la certitude : dans cette longue instruction, M. Martin n'aggrava point les charges qui pesaient sur les prévenus, il se montra bienveillant pour un grand nombre d'entre eux, et ne fut point étranger à la majeure partie des arrêts de non lieu qui furent prononcés; c'est alors surtout qu'il justifia les reproches d'apathie que lui adressait M. Persil (3); mais du moment où il prit la plume pour tracer ses réquisitoires, il se livra à toute la faconde *du métier*, sans craindre d'emprunter ce vocabulaire d'irascibilité à froid auquel tous les accusateurs publics se croient forcés d'avoir recours.

Nous n'entrerons pas dans l'analyse de cet immense travail; nous nous bornerons à renvoyer nos lecteurs aux colonnes du *Moniteur*.

CATÉGORIE DE LYON (*Moniteur* de 1835, page 1,917).

CATÉGORIE DE LUNÉVILLE (*Moniteur* de 1835, page 2,419—2,426).

CATÉGORIE DE PARIS (*Moniteur* de 1836, page 110).

Lors de la controverse à laquelle donna lieu la singulière prétention de MM. de la Haute Cour de justice, de contraindre les accusés d'avril à accepter des avocats nommés d'office, et ceux-ci à plaider contre le vœu des prévenus, M. Martin garda une prudente réserve, et laissa l'initiative de toutes les mesures absurdes à M. Persil; toutefois, lorsque un arrêté du conseil de discipline des avocats (6 avril 1835) eut déclaré les avocats nommés d'office en droit de s'abstenir, M. Martin, en sa qualité de procureur-général, dut, pour se conformer aux ordres du ministre, requérir *qu'il plût à M. le premier président réunir toutes les chambres de la Cour en assemblée générale*. Il fit en outre citer Me Philippe Dupin, bâtonnier de l'ordre, *pour voir déclarer que ledit arrêté du conseil de discipline serait annulé par la Cour et considéré comme non avenu*, et le jour de la réunion, 13 avril, vint en personne soutenir son réquisitoire, mais sa parole fut réservée et convenante; il se hâta de déclarer qu'il ne requérait aucune peine disciplinaire contre les membres du conseil; il parut ne parler enfin que pour

(1) Séance du 17 janvier 1835.

(2) *idem* du 16 février 1835.

(3) Nous lisons dans la *Tribune* du 7 avril 1835 la phrase suivante : M. MARTIN (du Nord) NE SERA PAS LONG-TEMPS PROCUREUR-GÉNÉRAL; SA SUCCESSION EST PROMISE A M. PLOUGOULM. La *Tribune* écrivait ces lignes peu de jours avant l'ouverture des débats du procès monstre, d'où nous devons conclure que même alors on n'établissait pas un odieux parallèle entre M. Martin et MM. Persil et Plougoulm.

l'acquit *de la conscience de ses fonctions*.

M. Martin fut aussi chargé de soutenir l'accusation contre Fieschi, Morei et Pépin (voir le *Moniteur* de 1836, page 252). L'action était flagrante : pourquoi M. Martin crut-il devoir échaffauder son réquisitoire de grands mots, de phrases à effet, contre *l'hydre de l'anarchie*, etc., etc. — Tout cet attirail d'accusateur public était encore inutile dans l'affaire Alibaud (voir le *Moniteur* de 1836, page 1605), et était tout au plus EXCUSABLE, si non admissible devant la Cour d'assises de la Seine, dans l'affaire du complot de Neuilly (voir le *Moniteur* de 1836, page 666 (1)).

Dès l'ouverture de la session de 1836, M. Martin fut de nouveau nommé vice-président de la Chambre des députés, mais prit peu de part aux travaux parlementaires, absorbé qu'il était par ses fonctions judiciaires.

Il voyageait en Suisse lorsque le ministère du 22 février se retira, il fut rappelé, et arriva à Paris le 11 septembre : ce ne fut qu'après plusieurs jours d'hésitation et de refus que M. Martin accepta le portefeuille des travaux publics, de l'agriculture et du commerce (19 septembre 1836) ; une maladie très grave l'empêcha jusqu'au 16 octobre de remplir ses fonctions. A la dissolution du cabinet du 6 septembre, M. Martin fit partie de celui du 15 avril jusqu'au 31 mars 1839, époque de la retraite de ce cabinet.

Dès lors commença pour M. Martin, une nouvelle existence parlementaire ; toutefois, hors de la spécialité de son ministère, il se mêla aux discussions de la Chambre dans les débats auxquels donna lieu la présentation de l'adresse (session de 1837 ; voir le *Moniteur* de 1837. p. 145) ; celle de la loi de disjonction (voir le *Moniteur* de 1837, p. 469), et celle de la loi des fonds secrets (voir le *Moniteur* de 1837, p. 1086-1091).

En 1837 (16 mai), il présenta une loi relative aux lacunes et aux réparations extraordinaires des routes royales : les crédits accordés par cette loi s'élevèrent à 84,000,000 fr., et furent seulement applicables aux routes classées avant le 1er janvier 1837.

A la même époque, M. Martin avait présenté une loi relative à l'achèvement des routes royales de la Corse et au perfectionnement des ports maritimes de ce département. Les crédits accordés par cette loi s'élevèrent à 4,600,000 fr.

Le rétablissement du système décimal métrique des poids et mesures était vivement sollicité par tous les hommes d'intelligence, M. Martin en comprit la nécessité, et, grâce à la loi qu'il proposa (4 juillet 1837), cette mesure est devenue exécutoire dans la France depuis le 1er janvier 1840.

Il sollicita aussi des Chambres (12 juillet 1837) la création d'entrepôts réels de douane dans les colonies des Antilles et de l'Ile Bourbon, et de crédits pour la continuation de canaux entrepris en vertu des lois de 1821 et 1822 et pour des études à faire sur le système de navigation intérieure de la France ; les crédits accordés dans ce but s'élevèrent à 7,000,000 fr.

Peu de jours après (17 juillet) il présenta divers projets de loi portant autorisation d'établissement de chemins de fer de Bordeaux à la Teste, d'Alais à Beaucaire, et d'Alais aux mines de la Grand-Combe, d'Epinal au canal du centre et de Mulhouse à Thann, avec concession desdits chemins de fer à des compagnies particulières ; les divers discours que M. Martin prononça dans cette circonstance annoncent une étude profonde de la matière.

Portant un regard investigateur sur toutes les parties de son département,

(1) EXCUSABLE non pas à nos yeux, car nous n'avons jamais compris *le métier* si justement nommé *d'accusateur public* tel qu'on l'exerce en France, où *l'individu* a d'autant plus d'avancement qu'il obtient un plus grand nombre de condamnations.

M. Martin présenta aussi (19 juillet) plusieurs projets de lois ouvrant un crédit de 60,990,000 fr., pour le perfectionnement de la navigation de la Saône et de l'Aisne, de l'Aa et des canaux de Calais, de la Colme et de Bourbourg, de la Meuse, de la Seine, de l'Yonne, de la Vilaine, de la Charente, de la Dordogne, du Tarn, du Lot; pour l'établissement de deux canaux latéraux à la Marne, l'un entre Vitry-le-Français et Dizy, l'autre entre Meaux et Chalifert (Seine-et-Marne), et pour l'établissement du quai St.-Bernard sur la rive gauche de la Seine dans Paris.

Il obtint, en outre, un crédit de vingt-deux millions quatre cent quarante mille francs pour l'amélioration des ports de Fécamp, Honfleur, Dieppe, Port-Vendres, Dunkerque, Calais, Boulogne, St.-Valery, le Hourdel, le Crotey (Somme), le Tréport, Granville, Saint-Malo, Saint-Servan, Landerneau, Lorient, Vannes, Palais, Saint Gilles (Vendée), La Ciotat, Cannes, et pour l'établissement d'un port maritime de Caen à la mer.

Il fit de plus ouvrir un crédit nécessaire pour l'achèvement de l'établissement thermal de Plombières, et porter (dans le budget) le chapitre des encouragemens à l'agriculture, de 264,000 fr. à 500,000 fr.

On lui dut aussi deux ordonnances, dont l'une (25 juillet 1837) admettait, moyennant un droit à l'entrée en France, les fils de laine longue et peignée, retors et grillés, jusque là prohibés, et l'autre abaissait le droit d'entrée en France des houilles étrangères.

Dans la session suivante (voir le *Moniteur* de 1838, pages 1158, 1201, 1207, 1703, 1704, 1718, 1721-22-23-24.) il fit autoriser l'établissement d'un chemin de fer de Strasbourg à Bâle, et accorder concession de cette ligne à la maison Nicolas Kœklin et frères; M. Martin montra, dans les discussions auxquelles donna lieu ce projet de loi, qu'il s'était livré à des travaux sérieux sur cette question; il ne demeura point inférieur dans les débats aux hommes les plus spéciaux.

Dans le cours de la même session, il fit prendre diverses lois relatives à l'assèchement, à l'exploitation des mines, aux vices redhibitoires dans les ventes et échanges d'animaux domestiques; fit ouvrir un crédit de 2,860,000 fr. pour l'amélioration des ports de Cherbourg, Bayonne, Toulon et autres, et un second (3 juillet 1838) de 85,000,000 fr., pour l'établissement d'un canal de la Marne au Rhin, et d'un canal latéral à la Garonne.

Les 7, 9 et 25 juillet, il présenta les projets de loi autorisant l'établissement d'un chemin de fer de Paris au Hâvre, à Rouen et à Dieppe; d'un autre chemin de Paris à Orléans, d'un troisième de Lille à Dunkerque et d'un quatrième de Fins et des mines du Montet-aux-Moines à la rivière d'Allier.

Les projets de loi présentés par M. Martin (du Nord), dans la session de 1837, sur diverses grandes lignes de chemins de fer, telles que celles de Paris au Hâvre, de Paris à Bordeaux, de Paris en Belgique, etc., proposaient la concession ou l'adjudication de ces chemins à des compagnies particulières, soit avec une subvention déterminée en argent fournie par l'état à ces compagnies, moyennant certaines conditions, soit avec une garantie d'intérêt. Ces projets ne furent point adoptés; plusieurs orateurs s'étaient prononcés dans la discussion de la Chambre des députés en faveur du système de confection par l'état des grandes lignes de chemins de fer. Ce fut aussi l'avis d'une grande commission instituée par le ministre, après la session, et à laquelle furent soumises toutes les questions relatives à l'établissement des chemins de fer. Tel fut en effet le système adopté par le projet de loi qui, au commencement de la session de 1838, fut soumis aux Chambres.

La commission de la Chambre des députés proposa, et la Chambre adopta le rejet de ce projet de loi, en se prononçant formellement, malgré tous les efforts du ministre, pour le système de la confection par les compagnies, et sans subvention de l'état, même des grandes lignes de chemins de fer. Toutes les fois qu'il se présentait des compagnies, M. Martin (du Nord) ne crut pas devoir se refuser à des concessions qui pouvaient seules amener une solution de la question, solution réclamée impérieusement par les besoins du pays.

Cette même session de 1838 vit donc présenter des projets de loi portant concession de diverses grandes lignes à des compagnies particulières, sans subvention; ils furent adoptés. Il est à remarquer que la commission de la Chambre des députés aggrava la rigueur des conditions imposées par le gouvernement aux concessionnaires qui acceptèrent avec empressement tout ce qui leur fut démandé.

Dans la présentation du budget pour l'exercice 1839, M. Martin porta le crédit du chapitre de l'agriculture de 500.000 à 800,000 francs. Ces augmentations successives en 1837 et en 1838 du crédit affecté aux encouragemens à l'agriculture furent motivées par les efforts tentés pendant ces deux années, pour donner une forte impulsion à cette branche importante de nos produits. — A la fin de 1836, le nombre des comices agricoles était de 197; en 1837, il s'est élevé à 386; à la fin de 1838, il était de 420. Le nombre des sociétés d'agriculture s'est élevé, dans le même espace de temps, de 42 à 140. — Plusieurs prix ont été fondés pour les meilleurs ouvrages d'agriculture à l'usage des élèves des écoles primaires. — Deux nouvelles fermes modèle ont été créées à Angers et à Angoulême. — Des chaires d'agriculture ont été fondées à Bordeaux, à Toulouse, dans le département d'Ille-et-Vilaine, et AU PRYTANÉE DE MÉNARS (1). — L'enseignement externe de la ferme modèle de Grignon a été rendu gratuit, et 50 bourses d'internes ont été fondées dans cet établissement. — Des élèves d'un célèbre éducateur de vers à soie ont été envoyés dans les départemens de l'est, de l'ouest et du midi, pour y propager les méthodes perfectionnées de cet art utile. — Des agronomes ont été envoyés en Chine et au Brésil, pour en rapporter des plantes et des cultures nouvelles, destinées à enrichir l'agriculture de notre pays. — Des troupeaux d'animaux de races perfectionnées ont été importés en France, et distribués dans les départemens. — L'administration des haras a produit, dans les courses publiques, les chevaux élevés par ses soins, et a démontré la supériorité de ses étalons et de sa méthode d'éducation, en gagnant tous les prix.

Le 15 décembre 1838, M. Martin adressa un rapport au roi, contenant les bases de la réorganisation de l'enseignement et des collections du Conservatoire des arts et métiers, et de la transformation de cet établissement en une vaste école professionnelle, contenant à la fois un haut enseignement populaire (voir le *Moniteur* du 23 décembre).

L'enseignement professionnel a été également encouragé sous l'administration de M. Martin (du Nord) par la création de plusieurs bourses dans l'école centrale des arts et métiers de la rue Thorigny, placée ainsi sous le patronage du gouvernement, et par la décision prise et annoncée de créer dans le Midi une 3e école d'arts et métiers. — Le ministre avait consulté les départemens du Midi pour savoir où cette école devait être placée; et, sur l'avis presque unanime des conseils-généraux, la ville de Toulouse reçut la promesse de l'obtenir.

(1) nous avons quelque peine à nous rendre raison de la faveur accordée à cet établissement formé sous le patronnage et des deniers d'un grand-Seigneur, et confié à la direction d'Ecclésiastiques.

Ainsi que nous l'avons déjà dit, M. Martin (du Nord) abandonna le pouvoir à la chute du ministère du 15 avril. Depuis lors, il a été nommé vice-président de la Chambre des députés (27 décembre 1839), et a eu naguères à répondre du haut de la tribune aux reproches adressés à l'administration dont il faisait partie, et particulièrement au département des travaux publics, sur les moyens employés pour influencer les élections.

Il a pris part aussi à la discussion de l'adresse.

FOSSATI (JEAN-ANTOINE-LAURENT).

La science, l'humanité, le patriotisme réclament à juste titre le nom de M. le docteur Fossati : c'est que peu d'hommes d'intelligence, de zèle pour leurs semblables, de dévoûment à la liberté, se sont rendus aussi recommandables que lui au pays qui les vit naître, au pays qui les adopta. Nous avions un devoir à remplir à son égard : puisse l'esquisse que nous livrons aujourd'hui au public satisfaire, en partie du moins, à ce que ce devoir exigeait de nous ; puisse notre travail faire apprécier, comme nous le désirons, le savant, le philantrope, le patriote italien.

M. Fossati *(Jean-Antoine-Laurent)* naquit le 30 avril 1786 à Novare, petite ville de la Lombardie. Son père était alors employé à l'économat de l'hôpital civil ; mais quelque temps après il renonça à cette place et se retira à la campagne pour faire valoir ses propriétés et y vivre avec sa famille.

Dès ce moment (la fin de 1792), le curé Ambroise Baliana, frère de sa mère, le garda près de lui pour lui faire suivre ses études.

En décembre 1798, l'armée française occupa le Piémont et Novare qui en faisait partie, et y proclama la république. Le jeune Fossati commença à sentir naître en lui les premières idées de liberté et d'égalité que l'on proclamait alors avec enthousiasme et de toutes les manières, puisque dans les écoles même on ne donnait aux enfans pour leurs compositions, que des thèmes dans un esprit républicain. L'occupation des armées austro-russes, en 1799, et le retour de la liberté pour l'Italie, après la bataille de Marengo, ne fit que fortifier le jeune étudiant dans les principes du plus noble patriotisme.

En 1801, il passa à l'école de philosophie, ayant subi ses examens avec distinction. Il suivit les cours de logique, de méthaphysique, de mathématiques et un cours sur les droits et les devoirs de l'homme et du citoyen, du professeur Silvetti. Pour la deuxième année de philosophie, il eut les cours de physique générale et expérimentale, et un cours de philosophie morale et politique. Ces diverses études commencèrent à lui faire goûter la science ; il employait le peu d'argent qu'il pouvait se procurer à se faire lui-même des instrumens de physique, afin de répéter en secret les expériences de son professeur.

Dans les vacances de 1803, son oncle l'engagea à se choisir un état pour la continuation de ses études ; et, après une mûre réflexion, il se décida pour la chirurgie, parce que cette profession procure plus promptement que toute autre les moyens de pourvoir à ses besoins. A Novare, comme dans toutes les villes chef-lieu de département de la république italienne, l'on venait de créer des lycées avec des cours spéciaux d'anatomie, d'obstétrique, de physiologie et d'anatomie comparée. Il entreprit donc de suivre ces cours dans sa ville natale, sous la direction des professeurs Branca et Deagostini, et il y ajouta un cours de dessin, professé par l'ingénieur Orelli. Il se distingua dans

tous ces cours, et ses professeurs l'aimèrent beaucoup et contribuèrent par leurs recommandations à lui faire avoir une place gratuite au collége Caccia à Pavie, d'autant plus difficile à obtenir que les jeunes gens des familles nobles avaient de droit la préférence.

Dans cette année 1804, il eut le malheur de perdre sa mère; son père était mort en 1802. Ainsi, avant de commencer sa carrière scientifique, il resta orphelin, l'aîné de cinq autres enfans, et presque sans fortune. Il dépensa successivement ce qui lui revint de ses successions pour élever ses frères et sœurs, qu'il fit venir à Novare; et en cela il fut constamment aidé par l'assistance généreuse de son oncle le curé.

Il se rendit à l'Université de Pavie en novembre 1804, et entra au collége Caccia, dont le rectorat était confié à M. l'abbé Prina, actuellement encore professeur à la Faculté de Droit, et très lié avec son oncle. Aux examens qu'il dut subir pour être admis à la troisième année du cours de chirurgie, il fut honorablement reçu.

Ce fut dans le courant de cette année scholastique (1805) que le général Bonaparte, qui avait répandu en Italie, peu d'années auparavant, des proclamations républicaines fort exaltées, se fit couronner roi d'Italie. Ce changement subit causa dans l'esprit du jeune étudiant une aversion constante contre le nouveau souverain. Il le regarda toujours comme l'homme qui avait fait faillir les plus belles espérances de sa patrie, comme un parjure envers les patriotes qui avaient facilité ses succès en Italie, et non comme le soldat habile et révolutionnaire qui avait ravivé dans son pays des souvenirs de gloire et de liberté.

En 1806, les étudians de l'Université de Pavie revêtirent l'uniforme, furent organisés en bataillons et tenus à l'exercice deux fois par semaine. Le jeune Fossati obtint une distinction dans ce bataillon, et l'année suivante on lui donna le premier grade parmi ses camarades : ce qui ne l'empêcha pas de continuer ses études avec passion. Ses amusemens à cette époque étaient la chasse, la danse et les armes. La musique et la miniature l'occupèrent aussi beaucoup; mais apercevant que ces distractions l'éloignaient de ses études, il prit un jour la résolution ferme de les abandonner et les abandonna en effet. La danse seule fut l'exercice qu'il ne quitta que plus tard.

En juin 1807, il reçut le diplôme de docteur en chirurgie, signé par Scarpa, qui le remarquait parmi ses élèves. Sa bonne conduite et l'espérance qu'il avait fait concevoir de ses facultés lui firent obtenir, sur les recommandations du recteur Prina et des autres professeurs, la faveur de rester, pour l'étude de la médecine, encore un an dans le collége Caccia, faveur extraordinaire que l'on n'avait encore accordée à aucun des élèves. Aussi, en mai 1808, reçut-il un nouveau diplôme de docteur en médecine avec les premiers grades d'honneur. Ces distinctions obtenues, et plein de confiance dans l'avenir, il se décida à se fixer à Milan, où son instruction pouvait grandir encore, au lieu de retourner à Novare, où il eut trouvé une certaine aisance dans la maison de son oncle, et tous les plaisirs de la jeunesse. Il préféra la gène et l'isolement; il demanda et obtint le consentement de son oncle et bienfaiteur, qui sut apprécier la valeur d'une pareille résolution. Les premières années qu'il passa à Milan furent des années de privations; il se vit obligé de vendre peu à peu ce qu'il possédait pour se suffire à lui-même et pour continuer à élever ses frères et sœurs, dont plusieurs étaient allés le rejoindre. Le 30 avril 1809, il fit dans le même jour, à Pavie, ses examens pour la libre pratique de la médecine et de la chirurgie, et il retourna à Milan avec

deux nouveaux diplômes. Ainsi préparé, il se figurait que la conduite, le travail et la science devaient lui amener l'aisance ou la fortune. Il n'en fut rien : il n'avait pas de protecteurs, et il avait l'âme trop fière pour descendre aux bassesses d'un courtisan. Voulant commencer enfin sa carrière, il se présenta pour être reçu élève *(giovine garçon)* de chirurgie à l'hôpital civil, et après un *examen de phlébotomie*, il fut mis à la suite des divers autres concurrens, parmi lesquels il y avait un fabricant de parapluies et un ouvrier en bas de soie ! Tel était alors le réglement de l'hôpital de Milan : la date de l'admission et la protection des nobles administrateurs étaient les conditions voulues pour l'avencement ; le mérite et le savoir n'entraient point en compte.

En ce temps, et en attendant cette place qui devait lui rapporter seize sous par jour, il fit la connaissance du docteur Sacco, directeur général de la *Vaccine* et célèbre pour ses travaux dans cette partie de la médecine. M. Fossati devint son aide pour la vaccination générale de Milan et ensuite son remplaçant et son ami intime. L'avantage principal qu'il tira de la connaissance du docteur Sacco, c'est d'avoir été chargé par lui de mettre en ordre sa bibliothèque. Il entreprit ce travail avec ardeur, parce que par ce moyen il put prendre connaissance d'un grand nombre d'ouvrages qui lui étaient entièrement inconnus ou qu'il n'avait jamais pu se procurer, et il passait les journées entières à les lire. En même temps il fréquentait la pratique du docteur Locatelli dans l'hospice de la Maternité dit de Sainte-Catherine.

Le docteur Sacco voulut établir à Milan, en 1811, une fabrique de sucre de betteraves ; mais il ne put réussir, parce que la betterave rouge de Milan contient trop de nitre et trop peu de sucre. Il se rendit en Bavière et à Paris pour connaître les fabriques déjà existantes. Pendant son absence, il laissa ses malades, la vaccination générale et la fabrique aux soins de M. Fossati. Au retour du docteur Sacco, M. Fossati fut présenté au ministre de l'intérieur du royaume d'Italie, et, dans cette circonstance, il lui promit protection et lui donna l'espoir de lui assigner une pension pour se rendre à Paris pendant deux ans pour complèter son instruction. Dans cet espoir, il se préparait au voyage et au professorat auquel il paraissait être destiné. Cependant, il ne cessait pas de solliciter la place d'aide de chirurgie à l'hôpital civil.

Deux ans et demi étaient déjà passés dans cette attente, lorsque des médecins assistans provisoires devant être nommés pour cet hôpital, le docteur Sacco fit lui-même la demande à la Direction pour M. Fossati, et le fit entrer comme son médecin assistant. Cette démarche décida de l'avenir du jeune médecin. Il ne renonca pas à la pratique de la chirurgie, parce que le professeur Branca, établi alors à Milan, avait pour lui une affection toute particulière et ne faisait jamais une opération importante sans son intervention ; il voulait même qu'il le remplaçât plus tard près de ses malades ; mais, une fois entré dans le service de l'hôpital comme médecin, il continua sa carrière médicale.

L'année suivante, il y eut un examen de concours, et il fut élu ; peu de temps après il fut attaché au professeur Rasori comme aide de clinique, avec autorisation de le remplacer pendant ses absences. Rasori regarda aussitôt M. Fossati comme son meilleur élève, il lui accorda toute sa confiance et l'honora d'une amitié qui ne cessa qu'à sa mort. Ce fut dans cette circonstance que M. Fossati travailla avec Rasori pour constater la manière d'agir de divers médicamens ; qu'il examina et contribua à établir les nouvelles lois physiologiques ou therapeutiques que le professeur avait annoncées, et qu'il s'occupa du soin de pro-

curer à son maître les documens statistiques pour ses tableaux de mortalité comparative, que Rasori publia après.

Mais une si belle perspective ne devait pas durer long-temps pour M. Fossati : au mois d'avril 1814, il y eut à Milan un mouvement révolutionnaire; la mort du ministre Prina et l'occupation de la ville par les Autrichiens en furent la suite. Le prince Eugène, ayant pris du dépit de n'avoir pas pu se faire demander, par le sénat italien, comme roi d'Italie, auprès des puissances alliées réunies à Paris, abandonna à la discrétion des Autrichiens le royaume d'Italie, qu'il était chargé de défendre, et, dans cet abandon, il ne mit d'autre condition que d'emmener dix-huit fourgons chargés de tous les effets appartenant à lui ou à la couronne, et de conserver ses dotations dans la Romagne. Il avait 80 mille hommes à ses ordres, italiens ou français, et il ne s'occupa aucunement de l'indépendance du pays !

Le joug des Autrichiens et la perte de tout espoir de nationalité donnèrent naissance à la conspiration militaire qui devait éclater le jour de St-François de la même année 1814. Trente mille guerriers italiens, anciens combattans en Espagne, en Allemagne, en Russie, étaient prêts ; mais le courage d'un chef manqua ce jour là, l'exécution du projet fut remise à un autre moment. Parmi les conjurés militaires, il y avait plusieurs citoyens de la classe civile, et tout le monde garda le secret. Le gouvernement s'aperçut cependant de quelque mouvement et prit l'alarme. Alors il se servit d'un espion, qui se présenta à l'un des patriotes sous le nom de........, mais dont le vrai nom était D., et proposa aux Italiens, au nom des Bourbons de France, le projet de prendre le duc de Berri pour roi d'Italie, et avec la promesse de donner une Charte comme celle de Louis XVIII. Par ce moyen l'on parvint à découvrir que les généraux Lecchi, et Bellotti, les colonels Ragani et Gasparinetti, que le professeur Rasori, conspiraient, et ils furent pris et jetés dans les cachots, d'où ils ne sortirent qu'au mois de mars 1818 (1). Si M. Fossati ne se trouva pas impliqué

(1) La vérité de l'histoire nous place ici dans une position des plus embarrassantes. Les notes que nous possédons, les renseignemens que nous nous sommes procurés, l'interrogatoire, si nous pouvons nous servir de ce mot, que nous avons fait subir à la partie intéressée, concourent à nous convaincre que l'*espion* dont il s'agit est un Français qui a occupé un emploi élevé et auquel nous avons consacré une notice dans un de nos précédens volumes. Cette notice, rédigée sur *pièces*, traite favorablement le sujet qu'elle concerne ; et c'est pour nous une cause de chagrin d'avoir à exercer aujourd'hui le ministère rigoureux d'historiens impartiaux. Il est donc une justice à laquelle nul ne peut se soustraire, de quelque voile qu'il s'entoure! Le seul ménagement qu'il soit possible d'invoquer de nous, c'est de n'user que des initiales des noms ; encore nous en dégagerions-nous volontiers *si la sévérité de certaines de nos lois pouvait nous le permettre*.

Voici, sans autre préambule, le récit que nous a fait un patriote italien, M. le colonel R., condamné à mort par suite des infamies du Français dont il est question :

« J'étais à Bologne, mon pays, et j'agissais de conserve avec le prince Hercolani, lors de la découverte de la conspiration à Milan.

« Bientôt je fus emprisonné moi-même. Chaque fois que je devais être interrogé, on me privait pendant trois jours de vivres, c'est-à-dire qu'on se bornait à m'apporter chaque soir un léger morceau de pain et une bouteille d'eau. Une fois on m'offrit 25,000 fr. et un emploi élevé si je voulais signer que les généraux Fontanelli, Zucchi, Lecchi, Demeester et Bellotti étaient, ainsi que Rasori et quelques autres, de la conspiration. Je rejetai l'offre avec indignation ; je prétendis ne rien savoir du complot dont on parlait, et on n'y revint plus.

« Il n'y avait que trois personnes qui eussent le secret de toute l'affaire : le prince Hercolani, le duc de Lodi (Melzi) et moi. Les fonds étaient donnés par le prince et surtout par le duc ; ce dernier m'avait annoncé, au moment où nous allions agir, que nous pouvions compter sur douze millions. Le duc de Lodi était très-estimé, et tous les nobles avaient en lui une confiance sans bornes, tellement qu'il avait leur fortune à sa disposition.

« Nous avions fondé la *Société des Rayons*, nom que nous avions emprunté aux cinq branches de la décoration de la Légion d'Honneur et à nos subdivisions, qui se composaient chacune de cinq hommes. Cette société était, à nos yeux, la tête de l'association des *Carbonari*, dont nous faisions tous partie.

« Lorsqu'il avait été question de prendre un parti définitif, j'avais été à l'île d'Elbe avec la princesse Borghèse. L'empereur m'avait dit :

« Attendez ; je ne suis pas prêt. Il faut que la France et « l'Italie sachent de nouveau ce que sont des Bourbons et des « Autrichiens. Attendez ; vous vous compromettriez sans ser- « vir efficacement la cause de la liberté. »

« Le roi de Naples (Murat) était instruit de nos efforts et de nos espérances ; il nous poussait, nous promettant assistance.

« Jugés et condamnés à mort à Mantoue, on nous garda dans les prisons de cette ville.

« Pendant notre emprisonnement de quatre années, car on nous fit grâce de la vie, mais sans nous l'annoncer, Maréchal, Rasori et Lecchi me firent plusieurs fois, ensemble et séparément, le récit de l'espionnage de D*** ; je vais vous en répéter les détails.

dans cette affaire, ce fut un grand hazard; mais tout espoir d'un meilleur avenir venait de lui manquer.

Des malheurs domestiques aggravèrent encore la position de M. Fossati. Un frère qu'il avait instruit à grands frais lui fut enlevé par la conscription et mourut prisonnier de guerre des Autrichiens. Une jeune et jolie sœur, qu'il avait élevée comme sa propre fille, succomba à une fièvre lente, que lui firent contracter les frayeurs qu'elle éprouva en 1814, lorsque des soldats de la garde royale italienne se battirent avec les Autrichiens sous ses propres fenêtres; et le mari d'une sœur qu'il venait de marier, perdit sa place dans les finances, par suite du changement de gouvernement. M. Fossati, au milieu de ces malheurs, continua la pratique de la médecine en ville et à l'hôpital, comme assistant gratuit; et il correspondait avec Rasori, détenu d'abord dans la forteresse de Mantoue, et après dans le petit fort de Milan. Ce digne professeur lui communiquait ses observations sur le quinquina, etc., et il l'engageait à les vérifier dans les salles de l'hôpital.

M. Fossati passa les années 1815 et 1816 auprès de son compatriote le docteur Gautier, inspecteur-général des bois et forêts. Ce savant, le voyant demeurer seul à Milan, l'engagea à aller vivre avec lui, en lui disant qu'ils étudieraient ensemble, et que sa compagnie lui ferait un plaisir extrême. Il mit sa bibliothèque à sa disposition, et se chargea immédiatement de la correction des ouvrages qu'il publiait, telles que ceux-ci : *de l'Influence des bois sur l'état physique d'un pays*, celle *sur les chèvres*, etc.; il corrigea un ouvrage de M. Sartorelli *sur les Arbres indigènes de l'Italie supérieure*, un petit ouvrage du docteur Paganini *sur les bains*, etc. Il écrivait, en outre, les rapports et les lettres pour son ami l'inspecteur-général. Ces occupations, quoique graves, lui étaient agréables, parce que par elles il fut obligé de s'occuper sérieusement de la langue et de la littérature italiennes, ce qu'il fit avec succès. Mais l'inspecteur-général était avare,

« Maréchal, écuyer du roi de Naples (Murat), avait connu à Londres, D***. Quelque temps après les événemens de 1814, et lorsque les conjurés se disposaient à l'action, il le rencontra dans les rues de Milan D***. lui dit qu'il était très aise de le revoir; qu'il l'aiderait peut-être à remplir une mission dont il s'était chargé auprès des patriotes italiens. Ce fut alors qu'il parut lui confier le plus grand secret du monde en s'annonçant comme envoyé par le duc de Berri pour proposer ce prince aux patriotes en qualité de roi d'Italie; il ajouta que les prétentions du duc de Berri seraient appuyées par le gouvernement de France. Maréchal en parla à Rasori, avec lequel D***. eut une entrevue. A un second rendez-vous, auquel se trouvèrent l'avocat Lateada et le colonel Gasparinetti, chez Rasori, D*** fit valoir les plus hautes considérations en faveur du duc de Berri, disposé que le prince était, disait-il, à donner au nouveau royaume une charte semblable à celle de France.

« On avait consulté le duc de Lodi, qui goûtait assez ce projet, dans l'idée qu'un Bourbon donnerait peut-être à l'Italie des institutions plus libres que ne le ferait Napoléon ou un Napoléon. Puis Rasori avait fait cacher dans un cabinet de la pièce où la conférence avait eu lieu un prêtre qui avait connu M. de....., l'ancien chargé d'affaires de l'empire, afin que, au moyen d'un trou pratiqué à la porte de ce cabinet, il s'assurât s'il y avait identité de personne : car D*** se faisait appeler M. de...., et laissait croire qu'il était le même personnage que le diplomate; et le prêtre avait dit qu'il croyait le reconnaître.

Ces différens motifs, joints au zèle que montrait D***. pour l'indépendance italienne, joints à certaine preuve de la volonté du duc de Berri qui lui avait remis une lettre de crédit de deux millions sur MM. Ballabio et Bezzana, banquiers de Milan, *au moins l'affirmait-il*, tous ces motifs réunis amenèrent les conjurés présens à la confiance, et il fut convenu qu'à un jour prochain indiqué, on se réunirait une dernière fois à l'effet d'arrêter les engagemens et les propositions que lui D*** devait porter au duc de Berri; il fut arrêté aussi qu'à ce rendez-vous dernier l'avocat Latoada apporterait le projet de constitution, Rasori les proclamations, et le colonel Gasparinetti le plan d'invasion avec l'indication des moyens de faire surgir toutes les insurrections des divers points de l'Italie.

« Au jour fixé, chacun déposa son travail sur le bureau. On s'occupait de la discussion relative à ces trois travails, quand une dame vint, un peu effrayée, prévenir qu'on remarquait autour de la maison des hommes à figures sinistres, qu'elle supposait être des agens de police. D*** saisissant l'occasion, sauta sur tous les papiers, les cacha dans sa poche, et mettant à la main un pistolet qu'il avait sur lui, il s'écria : *Nous allons voir si l'on m'arrêtera, moi! je tuerai le premier qui se présentera!* Et il sortit vivement.

« Tout cela avait été prompt comme l'éclair, et les trois conjurés ne virent d'abord dans la conduite de D*** qu'une mesure de précaution; mais revenus de leurs premières craintes, les soupçons les assaillirent. Ils convinrent, quoique un peu tard, qu'il fallait aller aux renseignemens. Rasori courut chez MM. Ballabio et Bezzana, à l'effet de savoir s'ils étaient avisés d'un crédit de deux millions ouvert chez eux à un M. de....; ils lui dirent qu'ils n'en avaient jamais entendu parler et ils n'eurent pas de peine à lui faire comprendre qu'il y avait quelque intrigue sous jeu. Ils ne retrouvèrent plus M. de..... il avait disparu. Quelques jours plus tard ils étaient arrêtés. Il paraît qu'ils avaient compromis les généraux Théodore Lecchi et Bellotti, qui étaient à la tête du mouvement de Milan, puisqu'ils furent également emprisonnés. On ne conçoit pas que le colonel Gasparinetti, militaire de beaucoup de résolution et conspirateur de beaucoup de tact, ne se soit pas emparé de D*** et ne l'ait pas empêché de s'évader.

« Plusieurs années avant les événemens de 1830, Maréchal ayant rencontré D*** dans le Palais-Royal, il l'abîma de coups de canne au point de le laisser sur la place. D*** ne fit pas de procès. »

quoique très riche, et la tendresse qu'il avait pour le docteur Fossati n'était qu'une manière adroite d'avoir un secrétaire intelligent et gratuit. Il ne lui fit jamais le plus petit présent, il ne fit jamais rien pour lui, et il devint si exigeant que M. Fossati fut obligé de s'en séparer au commencement de 1817.

A cette époque, apparut en Lombardie l'épidémie du typhus pétéchial qui fit de si grands ravages. M. Fossati demanda à prendre du service dans l'hospice de Saint-Ange, qu'on venait de créer à cet effet; il y entra le 8 février, et, en moins d'un mois, il contracta la maladie, et sa vie en fut très compromise. L'un des amis qui le soignait, le docteur Lombardini allait tous les jours à la prison faire son rapport au professeur Rasori, et celui-ci lui donnait sa consultation. Sorti de ce grand danger, M. Fossati eut de la peine à reprendre son service, il fallut l'intervention des autorités supérieures. M. Strambio, directeur de l'hôpital, antagoniste de Rasori, lui gardait une rancune amère. Malgré cela, M. Fossati fut ensuite placé comme directeur et médecin dans divers hôpitaux institués pour le traitement du typhus, à Galarate, à la Simoneta et à Canegrate. Il organisa le service partout, et il soigna avec succès les malades qui lui étaient confiés. L'administration se contenta de lui témoigner par lettres sa satisfaction; mais quand il fut question de gratification, non-seulement il n'en reçut aucune, mais encore il eut de la peine à rentrer dans son ancien emploi. Les nobles, les dévots, les partisans de l'Autriche et les médecins ennemis de Rasori étaient tous contre lui. Au docteur Strambio succéda le docteur Crespi comme directeur de l'hôpital civil. Celui-ci, homme éclairé et indépendant, aima M. Fossati et lui confia une infirmerie comme médecin ordinaire, afin qu'il pût continuer les observations médicales qu'il avait commencées avec Rasori.

M. Fossati, voulant rendre service à son maître, s'occupa de la publication par souscription de la traduction des lettres d'Enghel sur la mimique, que Rasori avait faite pendant sa captivité. Il put ainsi procurer à son maître quelque secours pécuniaire qu'il n'aurait pu lui donner autrement, et qui lui fut bien utile à cette époque.

Dès ce moment M. Fossati avait compris qu'il n'y avait plus aucun espoir pour lui à Milan. Le gouvernement ne lui était pas favorable; et chacun de ses amis politiques avait des opinions différentes sur la manière d'obtenir la liberté et l'indépendance de leur patrie. M. Fossati avait fait des études sur ce sujet dans l'histoire et dans les ouvrages politiques, et il avait jugé que les moyens qu'on adopterait seraient mauvais, insuffisans ou même dangereux, et il n'avait ni position, ni influence pour faire valoir ses idées. Cependant il se trouvait compromis par ses liaisons et par ses antécédens. Il pensa alors à effectuer un voyage depuis long-temps projeté, et il en demanda l'autorisation au gouvernement. M. le directeur Crespi l'appuya fortement dans cette démarche.

C'est ainsi que M. Fossati vint en France vers le milieu de 1820, après la révolution de Naples et avant celle du Piémont; il eut la douleur de recevoir à Paris ses anciens amis, exilés ou condamnés à mort dans leur pays.

Arrivé à Paris, il fut très bien accueilli par les médecins les plus distingués de la capitale, le reconnaissant comme élève et le collaborateur du réformateur de la médecine en Italie. C'est M. Fossati qui fit connaître, spécialement à M. Laennec, à l'hôpital Necker, la méthode d'employer l'émétique comme contre-stimulant dans les maladies inflammatoires, l'emploi de la digitale, de l'aconit, de la gomme-gutte, etc., à fortes doses et dans les cas déterminés. Il en fit autant avec le docteur Kapel-

ler à l'hôpital Saint-Antoine et ailleurs.

Ce qu'il y a de remarquable dans son premier séjour à Paris, c'est sa première entrevue avec le célèbre docteur Gall. Après avoir échangé les complimens d'usage, Gall lui dit : il faut absolument, docteur, que vous étudiez ma doctrine, et que nous nous regardions comme de bons amis. L'intérêt et l'amitié que Gall témoigna à M. Fossati n'est à comparer qu'à ceux que Rasori lui avait montrés en Italie, et n'eut de fin également que par la mort du célèbre savant.

M. Fossati fut bientôt en état de faire des cours sur la doctrine de Gall. Le premier eut lieu chez Gall lui-même, pendant l'hiver de 1823 à 1824. M. Fossati avait déjà fait un voyage à Londres, où il avait porté les germes de la médecine italienne; il communiqua ses idées particulièrement à M. le docteur Billing, l'un des médecins les plus distingués de Londres, et avec lequel il contracta des rapports d'amitié.

Gall, en 1823, fit un voyage à Londres. Pendant son absence, il chargea M. Fossati de la visite de ses malades, et de continuer, comme il avait déjà fait jusqu'alors, à corriger les épreuves de l'ouvrage in-8° qu'il avait alors sous presse.

Vers le milieu de 1824, M. Fossati fut appelé en Italie par son oncle, attaqué d'une maladie très grave. A son arrivée à Novare, malheureusement il n'existait plus. Alors il parcourut toute l'Italie jusqu'à Naples, et, pendant son voyage, dans toutes les Universités principales, il donna des démonstrations sur l'anatomie et la physiologie du cerveau d'après les découvertes de Gall. Ainsi, il fut à Paris et à Londres l'apôtre de la doctrine médicale italienne; et en Italie, de la doctrine de Gall. Il contracta dans ce voyage des relations intimes avec les savans les plus distingués de l'Italie. Il publia durant son séjour à Bologne, dans les *Opuscules scientifiques*, un mémoire remarquable sur l'épilepsie, qui contient des idées nouvelles sur cette maladie, et qui furent approuvées ou adoptées par ses confrères, et notamment par le célèbre professeur Tommasini.

De retour à Paris, en 1825, et décidé à ne plus quitter ce pays, il se livra à la pratique de la médecine. Il eut pour cela une autorisation par ordonnance du roi, distinction que la Restauration n'avait accordée qu'à un très petit nombre d'étrangers. M. Fossati obtint encore du conseil de l'Université, sous le ministère de M. Vatimesnil, l'autorisation de faire des cours de Phrénologie, faveur encore plus remarquable à cette époque, puisqu'elle n'avait été concédée à personne. M. Fossati ouvrit ses premiers cours par des discours qu'il fit imprimer.

M. Fossati fut aussi l'un des rédacteurs de la *Revue Encyclopédique*, où il fit insérer un grand nombre d'articles, particulièrement sur des ouvrages scientifiques de l'Italie. Lors de la dernière maladie de Gall, en 1828, ce fut lui qu'il chargea de terminer à l'Athénée le cours sur la physiologie du cerveau, qu'il ne pouvait plus continuer. Depuis la mort de Gall, il donna à l'*Encyclopédie moderne*, de M. Courtin, plusieurs articles que Gall s'était chargé de faire; on cite les articles *Encéphale*, *Folie* et *Organologie*. Bientôt après, il devint un des collaborateurs distingués du *Dictionnaire de la Conversation*. Outre un grand nombre d'articles de phrénologie, l'on remarqua des articles de médecine. Celui sur la *Contagion*, cité par plusieurs journaux, a été traduit en italien; les biographies de ses deux grands maîtres et amis, Gall et Rasori, font l'éloge de son cœur et de son savoir. M. Fossati a été l'un des principaux fondateurs de la Société phrénologique de Paris; il en a été plusieurs fois élu vice-président et une année président. A cette époque, il publia la traduction du Manuel de Phrénologie de

M. Combe d'Edimbourg, et il y ajouta une préface, des notes et des additions nombreuses. Ce petit livre élémentaire, réimprimé à Bruxelles, eut un véritable succès en Europe. La cour de Rome, l'ayant mis à l'index, ne fit qu'en accréditer le mérite. M. Combe, dans une nouvelle édition de son ouvrage, adopta avec éloge les additions introduites par M. Fossati. Dans le journal de la *Société phrénologique* de Paris, on lit plusieurs mémoires de M. Fossati : celui sur le *talent de la musique* parut dans plusieurs journaux de France, et fut traduit et publié à Turin et à Naples. Un travail qui fut apprécié par les phrénologues, ce fut sa traduction du premier écrit de Gall sur sa doctrine, extrait du *Mercure allemand* de Wieland. Il y ajouta des notes intéressantes et une lettre à son collègue et ami. le D. Ellioson de Londres, médecin célèbre.

Les travaux littéraires et scientifiques et les soins laborieux de la pratique dans une ville comme Paris, n'absorbèrent pas dans l'âme du docteur Fossati les sentimens du plus pur patriotisme et l'amour de la liberté.

Dès 1829, les patriotes italiens réfugiés pressentaient l'approche d'une grande crise. Sachant bien qu'aucun mouvement ne pourrait réussir en Italie, non plus qu'en aucun autre lieu de l'Europe, si la France ne parvenait elle-même à secouer le joug du gouvernement que lui avait imposé l'étranger, et la France se montrant disposée à agir, ils résolurent de former des liens de rapprochement avec ceux de nos libéraux qui avaient acquis le plus d'influence sur l'esprit du peuple, et ils s'adressèrent à M. Fossati, dont ils connaissaient l'intelligence et la probité.

Le docteur reçut les premières communications du projet préparé, au nom du duc de Modène, pour établir une monarchie constitutionnelle en Italie, et on lui fit connaître les moyens d'exécution. Sans ajouter une foi complète aux espérances qui lui étaient manifestées, il en parla néanmoins à ses amis français et italiens, et profita de ces circonstances pour peser la valeur des hommes politiques, et étudier les bonnes dispositions de ses compatriotes, afin d'en tirer parti dans l'occasion. Lafayette, Lamarque, Dupont (de l'Eure), Félix Lepelletier, de Schonen, reçurent les confidences du docteur, et surent les vœux et les désirs des Italiens.

Alors, il était question de mettre le duc de Modène à la tête de la révolution d'Italie; et puisque, suivant les plus avancés dans le secret, ce prince se prêtait à toutes ces vues, le docteur fit comprendre à ses amis la nécessité d'obtenir de lui des garanties. On demanda donc à ce duc souverain, qui voulait trancher du révolutionnaire, un crédit de quatre millions sur des banquiers de Paris; un dépôt en Suisse de cent mille fusils, la rentrée de tous les patriotes Modenais compromis dans les affaires d'Italie, et qu'il consentît à s'entourer d'hommes qui lui seraient désignés, entr'autres du général Z.

Il fonda un comité dont firent partie Salfi, ancien professeur à Naples, mort du choléra en 1832, et M*** avocat, réfugié de 1821. Ce comité se mit en rapport avec les Français que nous avons déjà nommés.

Sur ces entrefaites, la révolution de juillet éclata. Il n'y avait plus à temporiser; l'impatience des Italiens était à son comble. Le docteur Fossati avait réuni chez lui pendant les trois jours, tous ses compatriotes; aussitôt après les événemens, il forma une association sous le titre de *Société des Patriotes italiens* (1).

On demanda au gouvernement la

(1) Le docteur Fossati se décida à dissoudre cette société le 30 octobre (1830) parce qu'il s'y était introduit des gens suspects qui poussaient aux discours et aux actes extrêmes. — Il en fut formé une nouvelle, dirigée vers le même but politique, sous le titre de *Société centrale italienne*, qui tenait ses séances rue Taranne.

promesse que la France agirait envers les Italiens comme envers la Belgique, c'est-à-dire, qu'elle s'opposerait à l'intervention des Autrichiens dans les états en dehors de la Lombardie et de la terre de Venise. On lui demanda aussi de proclamer ce grand principe : *que les nations sont libres de se donner la forme de gouvernement qui leur convient.*

Tandis que les Italiens et leurs amis faisaient des démarches à ce sujet, le docteur Fossati voulut tenter une publication sous le titre de : IL NAZIONALE ITALIANO, *giornale politico e litterario*, afin de donner à la cause un organe indispensable. On lisait dans le prospectus portant la date du 7 septembre 1830 : *Le but du rédacteur de ce journal est de.... leur prêcher* (aux peuples italiens) *l'union et l'amour réciproque, l'oubli de tout ressentiment et de tout amour-propre, pour se rallier en une seule volonté générale, celle de se soustraire à l'oppression et au despotisme.*

Les patriotes reçurent de la France des encouragemens de plusieurs sortes. Les discours de Lafayette et de M. Sébastiani à la tribune, non moins que les assurances particulières données aux Italiens leur firent considérer comme un point de politique arrêté et la déclaration relative à l'intervention et la proclamation du principe de la liberté des peuples dans le choix d'une forme gouvernementale appropriée à leurs besoins : c'est ce qu'ont reconnu, dans leurs écrits, MM. Cabet et Sarrans.

En 1831, au mois de janvier, des communications avec le chef de l'état confirmèrent tous les amis de l'indépendance italienne dans leur résolution d'appeler enfin l'Italie aux armes. Des comités nouveaux furent successivement institués, dans lesquels tous les états de l'Italie se trouvèrent représentés. Ils se mêlèrent un moment au comité espagnol, qu'un même désir et qu'un même espoir dans les promesses de nos gouvernans animaient depuis juillet. Ils lancèrent des proclamations, des catéchismes, des brochures de toute espèce; ils firent, les uns et les autres, toutes leurs dispositions révolutionnaires, et le mouvement commença. Puis vint l'heure de la désillusion : Menotti fut exécuté à Modène. Les patriotes durent se mettre à l'abri en deçà de nos frontières, et ensuite notre gouvernement menteur les dispersa dans le pays!

Ainsi avortèrent les plans des héros du patriotisme et de la liberté. Il faudra encadrer de noir les pages de notre histoire de 1831.

M. Fossati, le cœur navré, se résigna à ne plus faire de politique active; mais il continua ses relations avec les Italiens, surtout avec les Modenais. Bientôt cependant on disputa aux réfugiés le faible secours qu'on leur avait accordé; et puis le pape ayant concédé une amnistie à condition de serment, on voulut les obliger à quitter la France.

Ce fut alors que le docteur Fossati écrivit au préfet de police, M. Vivien, la lettre que nous allons rapporter :

Paris, le 23 août 1831.

« Monsieur le Préfet,

« La bienveillance avec laquelle vous m'avez reçu m'encourage à vous soumettre quelques observations qui regardent mes compatriotes, les proscrits italiens.

« La plupart des fugitifs des États du pape désirent profiter de l'amnistie et rentrer dans leur patrie. Deux objets graves s'opposent à l'accomplissement de leurs vœux : le manque d'argent pour faire le voyage, et le passeport régulier qu'ils ne peuvent obtenir du Nonce et des agens du pape sans signer un acte avilissant pour celui qui le signerait.

« Quant à la première difficulté, j'ai l'honneur de vous faire observer que dans tous les pays où l'on a donné des secours à des émigrés pour opinions politiques, les gouvernemens ont toujours accordé des secours de voyage à ceux qui renonçaient à la pension pour partir du pays. Le gouvernement constitutionnel d'Espagne, lorsqu'il congédia les Italiens, leur paya quatre mois de pension. Le comité pour les

Italiens à Londres donna 10 livres sterlings à ceux qui s'enbarquaient pour le Continent, et 15 à ceux qui partaient pour la Grèce. Je ne parle pas de secours généreux que les emigrés français reçurent en Italie du temps de la révolution.

« Je crois, M. le Prefet, que le gouvernement français devrait accorder les secours de voyage que les Italiens demandent, premièrement en vue d'économie, puisque par l'avance d'une somme déterminée, il cesserait d'avoir la charge de ces pensions; il y aurait aussi justice à le faire, parce que ces malheureux, avec la meilleure intention de ne pas rester plus long-temps à la charge de l'étranger, sont dans l'impossibilité de quitter le pays. L'humanité le réclame et la haute politique, selon moi, l'exige. Je ne me permettrai pas de développer ce dernier motif. Du reste, la somme totale que ces secours exigeraient serait peu de chose, particulièrement pour faire partir ceux qui sont à Macon et dans le midi de la France.

« Quant à la seconde difficulté, qui est la déclaration que j'ai l'honneur de joindre ci-bas, je la considère plutôt sous le rapport de la morale publique, que comme un obstacle réel à la rentrée des émigrés dans leur pays. Cet acte ne peut pas être considere comme l'expression d'une libre volonté, parce que si l'on dit à quelqu'un : ou meurt dans la misère sur le sol de l'étranger, ou signe-moi cet acte, car je suis le plus fort et je te l'impose, il est clair qu'il choisira la signature de l'acte ; mais son opinion n'aura pas pour cela changé, et il aura signé un faux. Avec une telle signature le pape aura-t-il ramené à lui beaucoup de ceux qu'il a cru égarés? Pas un!

« Mais il y a une autre difficulté qui empêche aux proscrits de signer l'acte : c'est qu'en rentrant chez eux, ils auraient perdu entièrement la considération et l'estime de leurs compatriotes! Que penser maintenant de la France, qui a déclaré publiquement qu'amnistie entière était accordée aux Italiens? Ne doit-elle pas venir à notre secours et démontrer vrai ce qu'elle a dit?

« J'ajouterai encore une observation :

« Les sujets de Modène et de Parme ne sont pas amnistiés; et pourtant la cause de leur insurrection à été la même que celle des sujets du pape, qui n'a été que celle de la révolution de la France : *le besoin de la liberté et des lois qui la garantissent*. Ils se sont tous fies au principe proclamé de *non intervention ;* et les Italiens ont cru à ce principe, non pas parce que la France de 1830 l'avait proclamé, mais parce qu'ils avaient reconnu que c'était dans son intérêt de le proclamer, et parce qu'il leur a paru juste. En effet, si les peuples n'ont pas le droit de régler leurs affaires chez eux, comme leur intérêt l'exige, et s'il doit être permis au plus fort de s'en mêler, alors il n'y aura plus d'autre droit que celui de la force. Quant à moi, j'ai toujours pense que c'était le seul; mais que les peuples s'aperçoivent que c'est là leur droit, et nous verrons combien nous serons avancés dans les institutions sociales et dans les principes d'une sage politique.

« Monsieur le Préfet, vous me pardonnerez cette petite digression, et je vous prie de vouloir bien vous intéresser pour le sort des réfugiés Italiens qui sont en France, en appuyant auprès du ministre de l'intérieur, président du conseil, la demande que j'ai l'honneur de vous présenter.

« J. Fossati. »

M. Vivien s'empressa de mettre à la disposition du docteur patriote une somme de 500 fr., qu'il préleva sur les fonds secrets de son administration, afin de secourir les réfugiés les plus nécessiteux. Nous croyons qu'aucun préfet de police n'a jamais fait un meilleur emploi de ses fonds secrets.

A l'aide de cette ressource, de toutes celles qu'il put se procurer ailleurs, et de sacrifices entièrement personnels, M. Fossati secourut ceux de ses compatriotes qui prirent le parti de retourner dans leur patrie, et soulagea la misère des autres.

Depuis cette époque, M. Fossati, qui espère en des temps meilleurs, partage son existence entre l'étude de la science et la pratique de la médecine. Sa réputation dans le monde et parmi ses confrères est des plus honorables. S'il ne s'est pas enrichi, c'est vertu de sa part : toutes ses économies vont ou aux malheureux ou à sa famille qui vit assez tristement à Novare. Nous mettrons beaucoup d'empressement à faire remarquer aussi qu'il n'a jamais voulu rien accepter, dans le cours de sa pratique, d'un ouvrier, d'un portier, d'un domestique, ni d'aucune personne obligée de travailler pour vivre. Médecin du Théâtre italien, tous les artistes ont une confiance parfaite en son savoir. Il faut le reconnaître : à une instruction solide et variée, M. Fossati joint un tact sûr, un coup-d'œil exercé, un jugement sain.

Indépendamment des travaux scientifiques de M. le docteur Fossati, indiqués plus haut, on lui est encore redevable des ouvrages suivans :

1. *Del l'Epilepsia, memoria del dottor Giovanni Fossati;* ce mémoire a paru dans la nouvelle collection des Opuscules scientifiques de Bologne (Italie). Bologne, 1826, in-4°.

2. *De la Nécessité d'étudier une nouvelle doctrine avant de la juger; application de ce principe à la physiologie intellectuelle :* discours prononcé le 14 janvier 1827 pour l'ouverture d'un cours de phrénologie, donné chez M. le docteur Gall, avec des notes. Paris, 1827, in-8° de 32 pag.

3. *De l'Influence de la Physiologie intellectuelle sur les sciences, la littérature et les arts :* discours pour l'ouverture d'un cours de phrénologie, suivi d'un rapport sur la phrénologie en Italie, fait à la société phrénologique d'Édimbourg, avec des notes. Paris, 1828, broch. in-8°.

4. *De la Mission du Philosophe au XIXe siècle et du caractère qui lui est nécessaire :* discours prononcé pour l'ouverture d'un cours de phrénologie en 1833; suivi d'un discours prononcé par l'auteur aux funérailles du docteur Gall, en 1828. Paris, in-8° de 52 pag.

5. *Nouveau Manuel de Phrénologie, par George Combe, ex-président de la société phrénologique d'Édimbourg; ouvrage traduit de l'anglais et augmenté d'additions nombreuses et de notes.* Paris, 1835, in-8°.

M. Fossati est membre d'un assez grand nombre de sociétés savantes en Italie, en Angleterre et en France.

DEVERGIE (ALPHONSE).

M. *Alphonse* DEVERGIE est né le 15 février 1798, à Paris, de parens sans fortune. Son père, l'un des employés de l'administration des hôpitaux, le fit se livrer de bonne heure aux études médicales pour le soustraire au service militaire. Ce fut à l'Hôtel-Dieu qu'il fut placé, et dès son début (1814), il put voir dérouler sous ses yeux le tableau de toutes les blessures par armes à feu, dont les deux invasions étrangères fournirent de si nombreux exemples.

La position de son père facilita singulièrement ses travaux anatomiques, et en peu de temps il acquit des données positives sur une science qu'il professa plus tard avec quelques succès, pendant trois ans.

Dupuytren prit le jeune Devergie dans ses salles de service avant même qu'il eût fait preuve de connaissances assez posives; il le chargea, quoique sans titre, de la surveillance des opérés.

Vers la fin de 1816, il se présenta pour la première fois à un concours, celui de l'Internat, le titre d'externe lui ayant été donné par l'administration en récompenses du service actif qu'il avait fait pendant les deux années précédentes, il fut nommé interne et continua son service à l'Hôtel-Dieu sous Dupuytren, qui l'employa comme aide pour la pratique des opérations qu'il faisait en ville.

Bientôt le jeune Devergie quitta son maître pour se livrer à l'étude de la médecine, où il devait trouver des écueils de plus d'un genre. Il arrivait comme interne dans un service médical *sans avoir étudié la médecine,* car il a toujours été étranger aux cours; il n'en a jamais suivi un seul, si l'on en excepte les leçons cliniques.

Le premier succès que M. Devergie avait eu lui en fit désirer d'autres. Il s'était fait recevoir élève de l'école pratique de la Faculté de Médecine, et, pendant les années 1818, 1819 et 1820, il y remporta cinq prix et trois accessits.

Il fut nommé en 1821 chef de clinique médicale à l'Hôtel-Dieu, et recueillit pendant deux ans de nouveaux matériaux pour la thèse qu'il soutint à la Faculté en 1823, où il eut une réception gratuite que lui avaient mérité les prix qu'il avait obte-

nus auparavant pendant trois années consécutives.

Broussais commençait alors à répandre ses doctrines; Laennec avait publié ses recherches sur l'auscultation de la poitrine; M. Devergie conçut l'idée de prendre pour sujet de thèse : *l'exploration de l'abdomen à l'aide de la vue et du toucher dans les maladies qui sont du ressort de la pathologie interne.* Là il fit connaître deux signes nouveaux de maladies dont l'un, la contraction des muscles abdominaux dans les péritonites, a reçu la sanction de l'expérience, et l'autre, les battemens de l'artère rénale dans le cas de néphrite, n'a pas fixé l'attention des médecins.

Ce fut à peu près à la même époque, 1823, que l'agrégation fut créée, et un concours ouvert à la Faculté de Médecine pour douze places d'agrégés stagiaires.

Les diverses branches médicales avaient été divisées en trois sections. M. Devergie se présenta pour les sciences accessoires qu'il n'avait pas négligées dans le cours de ses études, et le succès répondit à son attente, il fut nommé agrégé pour la chimie. Ce fut à la même époque qu'il se livra à l'étude de la médecine légale et à son enseignement qu'il n'a pas cessé de cultiver depuis.

En 1826, la chaire de médecine légale de la Faculté de Médecine devint vacante. M. Devergie n'avait alors que 28 ans; il se présenta cependant comme candidat, mais le ministre de l'instruction publique lui refusa une dispense d'âge.

La Morgue de Paris lui offrait une mine féconde d'enseignement et d'expérience, il alla y explorer les cadavres, et, après qu'il eut fait des travaux speciaux sur les noyés, le préfet de police le nomma médecin inspecteur de cet établissement. Ce fut alors qu'il conçut le projet de donner à la Morgue des dispositions nouvelles qui en fissent un établissement moins insalubre et plus convenable; il présenta des plans nouveaux à ce sujet aux préfets du département et de police, il les fit agréer et surveilla l'exécution des travaux qui ont fait d'un foyer infect et hideux un établissement modèle.

Depuis plusieurs années, M. Devergie avait sollicité, mais en vain, une place de médecin des hôpitaux, lorsque le conseil se décida à mettre les places au concours; M. Devergie entra dans la lice en 1831 et en sortit avec succès. Il fit alors le service de médecin du Bureau central d'admission en même temps qu'il suppléa plusieurs médecins des hôpitaux.

Pendant neuf ans, il a été attaché comme médecin aux dispensaires de la société philantropique.

En 1832, il fut appelé à diriger les soins donnés aux malades dans un des hôpitaux temporaires créés à cette époque.

En 1837, il fut nommé médecin de l'hospice de Bicêtre, et plus tard médecin de la direction des nourrices des hôpitaux; mais la carrière de l'enseignement a toujours été un objet de prédilection de la part de M. Devergie; l'anatomie, la chimie et la médecine légale sont les trois branches de la médecine qu'il a le plus cultivées sous ce rapport, la médecine légale surtout qu'il a professée depuis quinze ans, et dont il avait cherché à modifier l'enseignement en conduisant les élèves à la Morgue pour leur faire explorer des corps de délit factices mais assimilables aux corps de délit réels, puisque le genre de mort était le même, et en faisant donner des rapports ainsi que cela a lieu pour les expertises judiciaires. Cet enseignement représentait pour la médecine légale ce que la clinique est à la médecine.

Les travaux littéraires de M. Devergie sont assez nombreux. Il a été l'un des collaborateurs de *l'Encyclopédie moderne*, en 24 volumes, du *Dictionnaire de médecine*, en 15 volumes; il a publié un grand

nombre de mémoires parmi lesquels nous citerons les suivans : sa thèse pour l'agrégation sur *les sources de la chaleur dans les corps vivans et les lois auxquelles sont soumis son développement*, *son extinction et sa durée;* — un mémoire *sur la contractilité organique sensible des systèmes musculaires de la vie organique et de la vie animale dans les phlegmasies des membranes séreuses et muqueuses;* — des recherches *sur la présence du mercure dans les fluides et les solides animaux à la suite des traitemens par les préparations mercurieller;* — un mémoire *sur l'Étude chimique et texique de l'iodure de potassium;* — plusieurs mémoires ayant pour objet *les diverses phases de la putréfaction des noyés et sur les moyens de reconnaître depuis combien de temps le corps d'un individu sejourne dans l'eau;* — *de l'Emphysème pulmonaire putride des nouveaux-nés;* — *de l'état anatomique normal du tissu pulmonaire des nouveaux-nés*, *et sur les moyens de reconnaître d'après l'inspection physique de ce tissu si l'enfant a ou n'a pas respiré*, *si ses poumons ont été insufflés;* — *nouvelle phase de la putréfaction que subissent les corps dans l'eau;* — *histoire de l'asphyxie par le gaz de l'éclairage;* — *procédé pour retrouver le sublimé corrosif dans les organes après l'empoisonnement par cette substance;* — *découverte du cuivre et du plomb dans tous les organes de l'économie;* — *des morts subites*, *de leurs causes*, *de leur fréquence suivant l'âge et les saisons;* — *nouveau signe de la suspension.*

Enfin on doit à M. Devergie un traité complet de médecine légale, ouvrage dans lequel on retrouve une masse de faits judiciaires qui ont été recueillis par l'auteur dans les nombreuses expertises médico-légales qu'il a été appelé à faire.

ROUSSIN (ALBIN-REINE, Baron).

M. *Albin-Reine* Roussin est né à Dijon le 21 avril 1781 ; son père était avocat au parlement de Bourgogne. Le jeune Roussin n'avait pas encore atteint sa treizième année, lorsqu'au mois de décembre 1793 il s'embarqua comme mousse sur la batterie flottante *la République*, chargée de la défense de la rade de Dunkerque ; quelques mois après il fut fait novice et passa sur la canonnière *la Chiffonne*, employée à l'escorte des convois sur les côtes de Flandre.

Au mois d'août 1794, il fut embarqué, comme matelot-timonnier, sur *le Tartu*, et, pendant les vingt-huit mois qu'il passa sur cette frégate, il fit une campagne en Norwége, une à Saint-Domingue, et diverses croisières dans les mers d'Europe.

Le Tartu faisait partie de l'escadre légère de l'armée navale aux ordres de l'amiral Morard de Galles. Lorsque l'armée appareilla pour l'expédition d'Irlande (décembre 1796), cette frégate fut forcée de mettre à la voile sans attendre sa yole, en ce moment à terre pour le service. M. Roussin, qui était patron de cette embarcation, fit, pendant près de vingt heures, les tentatives les plus périlleuses pour joindre son bâtiment ; mais, obligé d'y renoncer, il se réfugia à bord du *Trajan*, qui le recueillit, et avec lequel il fit la campagne.

A son retour à Brest ce vaisseau ayant désarmé, M. Roussin fut embarqué sur le lougre *la Fouine*, chargé de la protection des convois sur les côtes de la Bretagne ; peu après il obtint un congé et rentra dans sa famille pour se livrer avec ardeur aux études théoriques indispensables pour se présenter aux examens qu'il subit au mois de juin 1801, à la suite desquels il fut reçu aspirant de première classe au concours

public, et embarqué comme second sur le bateau canonnier *le Mars* (première division de la flottille de la Manche), d'où il passa au commandement du *Mentor*, appartenant à la même division.

En avril 1802, il s'embarqua sur la corvette *la Torche*, avec laquelle il fit une campagne à la Matinique, remplissant les fonctions d'enseigne commandant le quart.

Au retour de *la Torche* à Brest, M. Roussin passa sur la frégate *la Sémillante*, destinée pour l'Inde; cette frégate, pendant sa longue campagne, engagea ou soutint cinq combats glorieux. M. Roussin fut nommé successivement enseigne en 1803, et lieutenant de vaisseau provisoire en 1807. Il fut confirmé dans ce grade à dater du 12 juillet 1808.

Lors de l'expédition que fit *la Sémillante* contre l'établissement anglais de Bancoulen, sur la côte de Sumatra, M. Roussin pénétra, avec un canot armé de vingt-deux hommes, dans la baie de Puloo, et s'empara de sept bâtimens qui s'y trouvaient; deux de vingt-six canons, appartenant à la Compagnie des Indes, furent incendiés. Cette action fut mise à l'ordre de la division. Des nombreuses prises que fit *la Sémillante*, restée seule de la division du contre-amiral Linois, pendant quatre ans, M. Roussin en commanda deux; il conduisit l'une à Batavia, en contenant, pendant un mois de traversée, un nombreux équipage d'Arabes mutinés, et l'autre à Torgados.

La Sémillante, ayant été reconnue hors de service, fut désarmée à l'Ile-de-France, au mois de mai 1808; le lieutenant de vaisseau Roussin passa alors comme second sur *l'Iéna*, de quatorze caronades de dix-huit, chargé d'établir une croisière dans le golfe Persique et celui du Bengale. Cette corvette tenait la mer depuis plusieurs mois et elle avait déjà capturé plusieurs bâtimens anglais lorsque, le 28 octobre 1808, elle fut rencontrée par la frégate anglaise *la Modeste*, de quarante-quatre canons de seize et de trente-deux. *l'Iéna* soutint contre cette frégate un combat de nuit de deux heures et demie, à portée de fusil, et n'amena qu'après avoir été entièrement désemparée et coulant bas d'eau. La belle conduite de l'état-major et de l'équipage de ce bâtiment fut citée honorablement dans les journaux de Calcutta; le capitaine Morice et son second reçurent dans cette capitale l'accueil le plus flatteur, et furent logés au palais du gouvernement.

Revenu à l'Ile-de-France, par suite de son échange, le lieutenant Roussin fut embarqué, le 11 janvier 1810, sur *la Minerve*, en qualité de second capitaine. Il participa sur cette frégate au combat qu'elle livra, le 3 juillet de la même année, aux vaisseaux de la Compagnie *le Ceylan*, *le Windham* et *l'Astell*. Ce combat durait depuis trois heures et demie, lorsqu'à l'apparition de la frégate *la Bellone* et à ses premières volées, ces bâtimens amenèrent leur pavillon.

La Minerve prit également une part active aux combats qui eurent lieu les 20, 22 et 23 août 1810, au grand port de l'Ile-de-France, contre les frégates anglaises *le Syrius*, *la Magicienne*, *la Néréide* et *l'Iphigénie*, secondées par les forts de l'île de la Passe, alors au pouvoir des Anglais. Le commandant de *la Bellone* ayant été blessé dans le second de ces combats, celui de *la Minerve* fut appelé à le remplacer; le lieutenant de vaisseau Roussin prit le commandement de cette frégate, et le conserva jusqu'au moment où il passa à celui de *la Néréide*, l'une des frégates capturées qu'il avait été chargé d'amariner pendant l'action.

A l'issue des combats du Grand-Port, M. Roussin avait été nommé capitaine de frégate provisoire par le gouverneur de l'Ile-de-France; le ministre de la marine le fit confirmer dans ce grade à dater du

jour qu'il lui avait été conféré; il fut, en outre, nommé chevalier de la Légion-d'Honneur.

Compris dans la capitulation de l'Ile-de France (décembre 1810), le capitaine Roussin s'embarqua sur le parlementaire *Lord Castlereagh*, et débarqua à Morlaix au mois de mars 1811; présenté à l'empereur au mois de mai suivant, il en reçut un accueil flatteur.

Au mois d'octobre 1811, le capitaine Roussin fut nommé au commandement de la frégate *la Gloire* en armement au Hâvre, d'où il parvint à sortir dans la soirée du 16 décembre 1812, un mois seulement après avoir reçu l'ordre de prendre la mer. Il avait mis en défaut la vigilance des croiseurs du cap la Hève; ceux du Hâvre et Cherbourg avaient aussi été trompés, n'imaginant pas sans doute que le capitaine de *la Gloire* exécuterait sa sortie la lune étant dans son plein; mais il ne put doubler le cap Lézard sans rencontrer les bâtimens anglais stationnés sur ce point.

Le 18, à une heure du matin, *la Gloire* se trouvait en calme sous les terres du comté de Cornouailles, à environ deux lieues; neuf bâtimens anglais manœuvraient pour la joindre. Au jour elle était à demi-portée de canon d'une forte corvette à trois mâts avec laquelle elle engagea le combat, tandis que deux autres bâtimens anglais répondaient aux signaux de la corvette et se ralliaient à elle; le capitaine Roussin manœuvra avec habilité et abandonnant son adversaire fit route pour sortir de la Manche.

Le soir de ce même jour, *la Gloire* tomba au milieu d'un convoi escorté par trois frégates, qui, l'ayant reconnue, lui donnèrent la chasse. La nuit qui survint et une fausse route la débarrassa de leur poursuite. Alors le capitaine Roussin établit sa croisière à environ vingt lieues du cap Lézard (Fireway), point le plus fréquenté de la route que prennent tous les bâtimens qui entrent dans la Manche ou qui en sortent. Dans ces parages il fit cinq prises, dont une corvette de dix-huit canons (*le Spy*) armée en flûte. Ne voulant pas affaiblir l'équipage de sa frégate, il expédia cette prise en cartel d'échange pour l'Angleterre, après lui avoir ôté son artillerie.

Les coups de vent de l'hivernage ne permirent pas à *la Gloire* de croiser longtemps sur ce point. Elle y était depuis quinze jours lorsque le capitaine Roussin crut devoir chercher une mer moins dure et une température plus douce; cette résolution lui était impérieusement commandée par l'état de délabrement dans lequel se trouvait la santé d'un grand nombre d'hommes de son équipage.

Le Portugal était alors occupé par une armée anglaise, le capitaine Roussin se porta devant Lisbonne, dans le dessein d'intercepter la correspondance entre cette ville et l'Angleterre. Deux frégates anglaises croisaient dans ces parages. Aussitôt qu'elles eurent reconnu *la Gloire* elles firent porter dessus. En prenant chasse sous toutes voiles, les deux clefs de ses deux mats de hune rompirent à la fois. C'était une avarie majeure dans cette circonstance; cependant M. Roussin parvint à échapper à leur poursuite. Alors il alla croiser entre Madère et les Canaries; il y captura six bâtimens. Il se porta ensuite sur la Barbade, point d'attérage des bâtimens anglais destinés pour les Antilles, mais il n'y fit aucune rencontre.

Après une crosière qui avait duré soixante-treize jours, le capitaine Roussin rentra à Brest le 28 février 1813, ramenant avec lui trois cent quatre-vingt-seize prisonniers; le tort qu'il avait fait aux Anglais fut évalué à environ cinq millions de francs.

Au mois de mars 1814, le capitaine Roussin fut envoyé à Plymouth pour y

échanger les prisonniers de guerre. On adjoignit à *la Gloire* la frégate *la Prégel* et la corvette *l'Aigrette*, qui firent trois voyages successifs. Cette division alla ensuite chercher à Anvers les équipages de la flotte qui y avaient été laissés. Le capitaine Roussin fut ensuite chargé de conduire à Riga trois cent soixante blessés de la garde impériale russe. C'est dans le cours de cette campagne qu'il fut nommé capitaine de vaisseau et chevalier de Saint-Louis. L'empereur de Russie lui adressa la décoration de l'ordre de Saint-Wladimir. Au retour de *la Gloire* à Brest, le 15 novembre 1814, elle fut désarmée et M. Roussin ne reçut pas de nouveau commandement.

En apprenant le débarquement de Napoléon, M. Roussin fit acte de zèle en faveur de la royauté. Nommé chevalier de St-Louis en septembre 1814, il n'avait point encore été reçu; il sollicita du préfet maritime l'honneur de prêter son serment, et le prêta en effet *le 14 mars*.

Ce chaleureux dévoûment s'attiédit dès que le triomphe de Napoléon fut proclamé, et l'on ne fut pas peu surpris de voir le capitaine Roussin accepter le commandement des fédérés de marine du port de Brest. Les Bourbons lui gardèrent rancune de cette versatilité, et le ministre de la marine vicomte Dubouchage le lui témoigna en *le remerçiant sans grade et sans pension de retraite.*

M. Roussin fit de nombreuses démarches et obtint d'être rétabli dans son grade sur les listes de la marine. Au mois de décembre 1816 il fut chargé de l'exploration hydrographique des côtes occidentales d'Afrique. Il s'agissait de rectifier la position de ces côtes, et surtout celle du banc d'Arguin, sur lequel la frégate *la Méduse* avait fait un effroyable naufrage au mois de juillet précédent. On mit à cet effet deux bâtimens à ses ordres, et, pendant les seize mois que dura cette mission, il explora, dans deux campagnes, environ quatre cent vingt lieues de côtes; ce qui produisit la rédaction complète des cartes de cette partie, accompagnées d'instructions pour la fréquenter avec sécurité. La décoration d'officier de la Légion-d'Honneur fut la récompense de ce travail.

Au commencement de l'annee 1819, il reçut la mission d'explorer les côtes du Brésil. Cette nouvelle campagne, qui dura dix-neuf mois, eut pour résultat la rédaction d'un recueil complet de cartes hydrographiques de ce pays; au nombre des documens importans que produisit cette exploration, on remarque la description du groupe des *Abrolhos*, qu'il reconnut dans tous leurs détails, ainsi que la vigie de *Manoel-Luiz*, écueil très dangereux qu'il retrouva, et dont il détermina la position exacte. Les documens fournis par cette campagne embrassent neuf cents lieues des côtes orientales de l'Amérique, et forment *le Pilote du Brésil*, ouvrage dont il fit hommage au roi et à l'empereur du Brésil. Louis XVIII lui conféra le titre de baron, et l'empereur don Pédro la décoration d'officier-commandeur de son ordre du Cruzero.

Au mois de septembre 1821, le capitaine de vaisseau Roussin fut nommé au commandement de la frégate *l'Amazone*, et chargé du commandement de la station navale sur les côtes de l'Amérique méridionale. Avant son apparition dans ces mers, les officiers commandant les bâtimens de l'État étaient dans l'usage de recevoir à leur bord les capitaux que leur confiait le commerce français et étranger, pour les transporter d'un lieu à un autre, sans que ces opérations fussent assujetties à aucune forme de comptabilité administrative. Il était résulté de là que quelques-uns de ces officiers avaient été accusés de faire sur ces opérations des bénéfices illicites. Pour faire cesser des soupçons aussi injurieux pour le corps de la marine, le commandant Roussin ordonna que les officiers qui

se trouveraient dans le cas de recevoir ainsi des capitaux du commerce, seraient tenus de rendre un compte administratif du résultat de ces opérations. Cette mesure reçut l'approbation du gouvernement Pendant le cours de cette campagne, le commandant Roussin fut promu au grade de contre-amiral (août 1822).

A son retour à Brest, au mois de décembre 1823, il fut appelé à Paris, où il fit partie de la commission consultative établie auprès du ministre de la Marine. Au mois de juin de l'année suivante, il alla prendre à Brest le commandement d'une division de l'escadre d'évolution aux ordres du vice-amiral Duperré, laquelle, après avoir manœuvré dans l'Océan et la Méditerranée pendant trois mois, opéra son retour à Toulon.

Lors de la formation du conseil d'amirauté (1824), le contre-amiral Roussin fut appelé à en faire partie. Au mois de mai 1825, une ordonnance royale le nomma commandeur de la Légion-d'Honneur.

Dans le courant de l'année 1825, l'empereur du Brésil avait déclaré en état de blocus une grande partie des côtes orientales de l'Amérique du Sud. Le droit maritime ne reconnait, en principe, que le blocus réel, et non cette fiction diplomatique qui tente de rompre, par une note ou un protocole, les relations commerciales d'un pays. Plusieurs armateurs français ne tinrent pas compte de cette signification, que repoussaient d'ailleurs les précédens de notre législation extérieure ; les expéditions se continuèrent donc dans ceux de nos ports qui étaient en relation avec les pays déclarés en état de blocus ; mais l'escadre brésilienne, en station devant Buénos-Ayres, captura successivement sept bâtimens du commerce français qui tentèrent d'y entrer. Sur les plaintes des propriétaires de ces navires, l'ambassadeur de France à Rio-Janeiro reçut l'ordre de réclamer des indemnités pour les pertes causées au commerce français par la prise de ses bâtimens. Ces demandes ayant été repoussées, le gouvernement crut devoir appuyer par la force les notes diplomatiques de son représentant, et, à cet effet, il ordonna l'armement à Brest d'une escadre de neuf bâtimens de guerre. Elle fut composée ainsi : le vaisseau *le Jean-Bart*, de soixante-quatorze; *la Terpsichore*, frégate de soixante-quatre ; *la Nymphe*, *l'Aréthuse* et *la Magicienne*, de quarante-quatre ; les corvettes *l'Isis* et *la Railleuse*, et les avisos *le Cygne* et *l'Iris*. Le contre-amiral Roussin fut désigné pour en prendre le commandement, il arbora son pavillon sur *le Jean-Bart*, appareilla de la rade de Brest, le 10 mai 1828, et arriva devant Rio-Janeiro le 5 juillet suivant.

« *La Railleuse* (1), qu'il avait expédiée quelques jours avant son départ pour prendre des informations sur la situation des esprits à Rio, le rejoignit la veille du jour du son entrée. Le capitaine lui remit des lettres du contre-amiral commandant la station navale, et de plusieurs négocians français établis en cette ville, dans lesquelles on l'informait que les bâtimens français capturés par l'escadre brésilienne avaient été déclarés de bonne prise, et qu'il n'y avait aucun espoir d'en faire opérer la restitution par la voie diplomatique. Le commandant de la station était d'avis de ne point faire entrer l'escadre à Rio, et de n'employer aucuns moyens hostiles, dans un moment où l'exaspération des esprits était à son comble contre les Français. Les négocians étaient divisés d'opinions ; les uns voulaient qu'elle entrât en rade immédiatement, les autres qu'on entamât des négociations dont elle attendrait l'issue en dehors. Le contre-amiral Roussin pensa que ce dernier parti serait le plus désavantageux ; il aurait le carac-

(1) Nous empruntons les détails de cette négociation à M. Hennequin ex-employé au ministère de la Marine et auteur de Notices sur les marins célèbres.

tère d'une hostilité réelle, et donnerait lieu de croire que la France, regardant le refus de restitution de ses bâtimens comme sans appel, renonçait à employer les voies de conciliation. Il aurait surtout l'inconvénient de blesser l'empereur en débutant avec lui par des menaces, en renonçant ainsi à l'espoir qu'on pouvait fonder sur l'élévation de son caractère, et peut-être aussi à l'idée de la bienveillance qu'il portait au chef de l'expédition.

« Enfin, s'il était vrai que l'escadre, en entrant en rade, pût compromettre l'indépendance de ses manœuvres, et qu'on exerçât des hostilités contre elle, ne pouvait-elle pas espérer de sortir sur la foi des traités avant d'en venir à une rupture ouverte, et, dans le cas où ce moyen lui échapperait, prendre sur la rade même une position qui la mettrait en mesure de priver la ville de ses approvisionnemens extérieurs, et même de la foudroyer avec son artillerie. Ces considérations ayant prévalu sur l'esprit du contre-amiral Roussin, il entra dans la rade de Rio-Janeiro, mais en ligne de bataille et en branle-bas de combat. Il salua le pavillon brésilien, selon l'usage, et plaça ses bâtimens devant la ville, à environ trois cents toises des quais.

« La présence de l'escadre eut tout l'effet qu'on devait en attendre. Tant que la justice et le droit ne s'étaient étayés que sur des réclamations, on avait opposé aux notes diplomatiques les arrêts des tribunaux ; mais quand on vit la force venir les appuyer, cet *ultimatum* prouva que les proclamations ne pouvaient plus être vaines. En effet, à peine vingt-quatre heures s'étaient écoulées que les clameurs qui avaient précédé l'arrivée de l'escadre, s'étaient apaisées, et, dans les chambres même, où l'irritation avait été la plus vive, à peine se trouva-t-il deux orateurs pour sommer le gouvernement de donner des explications sur l'entrée d'un si grand nombre de bâtimens de guerre, et protester contre cette violation du territoire brésilien. Mais ces plaintes trouvèrent peu d'appui, et la question fut dévolue à ceux qui devaient la traiter. Toutefois elle était devenue bien épineuse pour le gouvernement brésilien.

« Non-seulement il avait laissé condamner dans tous les degrés de juridiction les prises faites sur le commerce français, mais encore il avait tout récemment ratifié ces condamnations par un décret impérial qui prononçait définitivement. L'amour-propre national pouvait lui demander compte de toute transaction qui aurait méconnu l'autorité de la chose jugée; et, d'une autre part, l'état des finances ne permettait guère de grever le trésor de la dette considérable que devait constituer la reconnaissance de l'illégalité des prises. Dans cet état des choses, l'impossibilité d'une solution diplomatique paraissait tellement démontrée, que le ministre français était au moment de demander ses passeports lorsque l'escadre parut.

« Voici les points que la France prétendait faire reconnaître par le gouvernement brésilien d'après le droit public français :

« 1° Qu'en matière de blocus les navires neutres ne « doivent pas se regarder comme suffisamment avertis « par la signification diplomatique faite à leur gouver- « nement, pour qu'ils doivent s'abstenir de se diriger « sur le port bloqué ; et qu'ainsi ils ont le droit de venir « s'assurer eux-mêmes de la réalité de ce blocus, et s'il « y a empêchement matériel à entrer dans ce port.

« 2° L'escadre brésilienne devant la Plata ayant mé- « connu ce principe, en saisissant nos bâtimens à leur « première apparition, la France exigeait leur restitu- « tion, ainsi qu'un dédommagement des pertes causées « aux capturés par le fait de leur arrestation. »

« C'est sur ces bases que le contre-amiral Roussin avait ordre d'ouvrir de nouvelles négociations. A la vérité, les instructions dont il était porteur, ainsi que celles adressées au ministre de France à Rio, autorisaient quelques concessions, et le gouvernement français consentait à

céder sur quelques-unes de ses prétentions, s'il était reconnu qu'il fût impossible de les faire admettre sans en venir à une rupture, que l'intérêt de son commerce voulait qu'on évitât.

« Cependant, bien que ses instructions parussent apporter quelques modifications à la doctrine protectrice des intérêts des Etats neutres, le contre-amiral Roussin pensa qu'elles ne pouvaient être admises que lorsqu'il aurait fait tous ses efforts pour soutenir le principe, et qu'en raison de l'impression produite par la présence de son escadre, le moment de transiger n'était pas encore arrivé.

« Il se décida donc à adopter les bases précédemment posées; toutefois ce ne fut pas avec le ministre brésilien qu'il voulut traiter, mais avec l'empereur lui-même, et, à cet effet, il lui écrivit pour lui demander une audience qui fut accordée immédiatement.

« Elle eut lieu, le 12 juillet, au palais de Saint-Christophe.

« L'accueil de don Pédro fut des plus bienveillans; il fit à l'amiral l'éloge de son ouvrage (*le Pilote du Brésil*) dont il avait eu l'occasion, lui dit-il, de vérifier lui-même l'exactitude dans plusieurs voyages sur les côtes; il l'en remercia, et ajouta « qu'il était bien aise de pouvoir de « nouveau l'assurer de sa bienveillance et « de sa satisfaction. »

« Après avoir exprimé ses remercîmens à l'empereur, le contre-amiral Roussin lui demanda la permission de lui exposer l'objet de sa mission.

« Le motif, Sire, de l'expédition qui m'est confiée est « la mésintelligence survenue entre la France et le gouvernement de Votre Majesté, mésintelligence malheureuse entre deux pays évidemment intéressés à se « favoriser l'un l'autre : le Brésil, unique monarchie « d'Amérique, pour obtenir l'amitié de la première monarchie d'Europe, et la France, pour trouver au Brésil un débouché de sa population, ainsi que des pro« duits de son sol et de son industrie

« Cette mésintelligence, ajouta-t-il, n'a point été pro« voquée par la France; elle afflige le roi dont les inten« tions exprimées en même temps que ses ordres, sont « toutes bienveillantes pour le Brésil et son souverain, « dont il estime le caractère et apprécie la position.

« Mais en même temps elles ne peuvent être douteuses « relativement aux réclamations de la France: des sujets « français ont été lésés dans leurs intérêts, le Brésil doit « les dédommager, et la France doit le prétendre.

« L'empereur verra que, décidé à l'obtenir, le roi em« ploie d'abord tous les moyens possibles de conciliation. « C'est dans cette vue qu'il a chargé de ses ordres un « officier connu de Votre Majesté, honoré de ses bontés, « et qui est autorisé à lui exprimer la profonde douleur « qu'il éprouverait si sa mission devait se terminer par « une rupture aussi fâcheuse pour le Brésil qu'elle se« rait affligeante pour le cœur du roi.

« L'empereur avait écouté ces paroles en silence, sans laisser voir l'impression qu'elles avaient pu faire sur son esprit; mais l'accent avec lequel le contre-amiral Roussin les avait prononcées ne lui laissait guère douter qu'elles ne fussent favorablement accueillies. En effet, après un moment de repos :

« Oui, monsieur Roussin, dit l'empereur, il est vrai: « de fâcheux différends se sont élevés entre la France et « nous, et ils ont duré trop long temps; mais je veux « les terminer, j'en sens l'à-propos. Cela ne peut plus se « faire que par un traité qui terminera tous ces débats. « Je sais que le roi de France me veut du bien; il l'a dit « récemment à mon envoyé à Paris, et je connais le prix « de ces sentimens. »

« Cette réponse, faite avec l'accent de la sincérité, donna au contre-amiral Roussin l'assurance du succès de sa mission. Dès le soir même le ministre brésilien reçut les ordres de l'empereur, et en moins de huit jours un traité fut conclu, qui, en faisant droit aux demandes de la France, rétablissait les relations amicales qui existaient naguère entre les deux pays. »

Peu de temps après la conclusion du traité, don Pédro accepta un dîner à bord du *Jean-Bart*. Le 9 septembre, il s'y rendit avec une partie de sa cour, et y passa plusieurs heures.

Le contre-amiral Roussin rendit compte au ministre de l'heureuse issue de sa mission, dont il fut récompensé par le titre de gentilhomme honoraire de la chambre du roi.

Après la conclusion du traité, la station du Brésil n'offrant plus qu'un intérêt secondaire, le gouvernement jugea convenable d'en réduire la force; le contre-amiral Roussin fut rappelé en France, et

il opéra son retour à Brest, sur le vaisseau *le Duquesne*, le 11 septembre 1829. Par une ordonnance royale du 13 du même mois, il fut rappelé au conseil d'amirauté, et, le 4 novembre suivant, il reçut la décoration de commandeur de Saint-Louis.

Au mois de janvier 1830, l'Académie des Sciences l'admit dans son sein, comme membre de la section de géographie et de navigation, et le roi confirma sa nomination par une ordonnance du 13 février suivant.

Lorsqu'au commencement de l'année 1830, on agita la question d'une expédition contre Alger, le contre-amiral Roussin fut appelé plusieurs fois au conseil des ministres pour donner son avis sur cette opération. Il blâma l'expédition, non comme homme politique, mais comme marin, et éleva contre elle les plus graves objections; toutefois, lorsqu'elle fut décidée, il sollicita d'en faire partie, faveur qui ne lui fut pas accordée.

A la suite des événemens de juillet, M. Roussin fut mandé au Palais-Royal; il n'accepta point les premières offres du lieutenant-général, et parla de sa fidélité à la branche aînée; mais, peu de jours après, il crut que les abdications de Charles X et de Louis XIX (le duc d'Angoulême), *quoique conditionnelles (l'on ne tenait aucun compte des conditions)*, le dégageaient de tout serment, et il se rallia à Louis-Philippe (1).

Le 1er septembre suivant, il fut appelé au conseil d'amirauté, qui venait de recevoir une nouvelle organisation, et il fut en même temps nommé directeur du personnel de la marine.

Une ordonnance royale du 12 novembre 1830 l'appela aux fonctions de préfet maritime à Brest, où sa nomination ne fut point favorablement accueillie, et où son autorité fut parfois méconnue; il parvint cependant à triompher des obstacles et à se concilier l'approbation générale, surtout par la conduite qu'il tint dès les premiers symptômes des fléaux du typhus et du choléra.

Le 26 avril 1831, M. Roussin avait été nommé grand officier de la Légion-d'Honneur.

M. Roussin continuait à donner ses soins aux travaux de la préfecture, lorsqu'apprenant que nos rapports avec le gouvernement de don Miguel prenaient un caractère hostile, il offrit ses services au ministre, au cas où la marine aurait à agir dans cette circonstance. Sa demande fut accueillie : le gouvernement français envoya dans le Tage une escadre pour obtenir réparation du gouvernement portugais, et M. le contre-amiral Roussin mit son pavillon sur la frégate *la Guerrière*. L'escadre était composée de six vaisseaux, trois frégates, une corvette, deux bricks et un aviso. Au moment de forcer l'entrée du Tage, l'un des vaisseaux, *le Marengo*, et successivement *l'Algésiras*, *le Suffrein* et toute la ligne tirèrent, et, dans cet instant, le fort Saint-Julien fut couvert de la mitraille française; le feu de la tour Bugio fut presque entièrement éteint, et les deux forts furent bientôt réduits au plus misérable état : à cinq heures, l'escadre était mouillée sur les quais de Lisbonne, en face du palais du gouvernement. Ainsi disparut un prestige qui faisait la force de ce gouvernement orgueilleux et que l'Europe entière partageait! Le Tage ne fut plus réputé inattaquable du côté de la mer. Vaincu par la force, le gouvernement portugais céda, et envoya incontinent son adhésion à toutes les demandes de la France. Le 14 juillet 1830, M. Roussin conclut un traité dont

(1) Nous avons quelque peine à comprendre sur quels raisonnemens captieux s'appuie M. Roussin pour mettre d'accord ses sentimens de fidélité à Charles X (2 aout), et son serment à Louis-Philippe dès que la Chambre l'eût proclamé roi.

Cette période de la vie de M. Roussin rappelle son serment du 14 mars 1815, son acceptation peu de jours après du commandement des fédérés de la marine.

Les hommes sont toujours les mêmes.

tous les articles furent exécutés le même jour. Il portait la mise en liberté des Français incarcérés pour délits politiques, la cassation de leurs sentences, la destitution des juges qui les avaient prononcées, des indemnités pour plusieurs Français, huit cent mille francs pour les frais de la guerre. et la publication officielle de tous ces faits. Le ministère tira parti de ces faits qui, par un hasard heureux pour lui, coïncidaient avec l'ouverture de la session; il fut réservé *à la couronne* d'en donner connaissance officielle à la nation dans son discours d'apparat.

M. Roussin fut promu au grade de vice-amiral; c'était justice.

Huit bâtimens portugais étaient tombés au pouvoir de l'escadre française qui les avait combattus; l'amiral proposa au gouvernement de les lui abandonner s'il voulait lui livrer un certain nombre de détenus politiques portugais qu'il désignait, sous la promesse faite par eux de la plus scrupuleuse neutralité pour l'avenir. Après vingt jours de pourparlers et de négociations, le gouvernement de don Miguel signifia son refus.

Dans les premiers jours du mois d'août, l'amiral reçut les ordres qui le rappelaient en France, et il se disposa à quitter le Tage au premier vent favorable. Les instructions qui lui étaient adressées relativement aux bâtimens portugais capturés par l'escadre lui donnaient la latitude de n'en emmener qu'une partie. C'était de la part du gouvernement français une reconnaissance de la légalité de la capture; mais l'amiral Roussin, d'après la proposition qu'il avait faite et qui avait été rejetée, aurait pu être taxé de mauvaise foi, si maintenant il eût rendu ces bâtimens sans conditions. Il venait d'ailleurs d'acquérir la certitude que, malgré le traité, le gouvernement portugais avait donné l'ordre d'agir hostilement contre l'escadre, si, en quittant le Tage, elle emmenait les bâtimens capturés; il ne dut plus hésiter. Le 18 août, les vents étant favorables, l'amiral fit sortir les huit prises portugaises sous le pavillon français, en prescrivant aux officiers qui les commandaient de l'attendre en dehors du Tage. L'escadre n'appareilla que le lendemain, et sortit à son tour sans qu'aucune hostilité fût commise contre elle. Elle rentra à Brest le 4 septembre suivant.

Contrairement à tous les antécédens, le ministre n'appela point l'amiral à Paris; il reçut l'ordre de reprendre les fonctions de préfet maritime qu'il n'avait quittées que depuis deux mois et demi.

Par une ordonnance du 11 octobre 1832, le vice-amiral Roussin fut nommé pair de France. Les Chambres étant assemblées pour leurs travaux, il se rendit à Paris. A son arrivée il prêta, entre les mains du roi, le serment qu'exigeaient ses nouvelles fonctions. Le roi le reçut avec bienveillance, et pour témoigner à l'amiral toute sa satisfaction sur les résultats de cette campagne, elle ordonna que l'un des vaisseaux de premier rang de la marine prît le nom de *Tage* afin de perpétuer le souvenir de ce fait d'armes.

Pendant son séjour à Paris, M. le vice-amiral Roussin fut nommé membre du Bureau des longitudes. A cette même époque (14 octobre 1832), il fut nommé aussi ambassadeur à Constantinople.

En 1834 (4 avril), il eut le malheur d'être associé, dans une combinaison ministérielle, à M. Persil dont le nom est comme un symbole de zèle inintelligent et de monomanie haineuse contre la presse. Il eut le bon esprit de refuser cette *faveur*, et ne quitta Constantinople que vers l'automne de 1836, époque à laquelle il vint en France en congé.

Il prit part aux travaux de la Chambre pendant la session de 1837, et parla (12 mai) dans la discussion du projet de loi relatif au mode d'avancement dans l'armée na-

vale. Il repartit vers la fin de l'été, et continua jusqu'en 1839 à résider à Constantinople en qualité d'ambassadeur.

Il s'est depuis lors mêlé aux intrigues de portefeuilles, et a fait cause commune avec M. Thiers dont il a partagé la fortune dans le dernier remaniement ministériel. M. Roussin a du moins le mérite d'être une *spécialité* dans le département dont la direction lui est confiée.

M. Roussin a été nommé grand-croix de la Légion-d'Honneur le 19 janvier 1836.

ALLETZ (PIERRE-EDOUARD).

M. Alletz (*Pierre-Edouard*), issu d'une ancienne famille noble de Montpellier, dont le nom, qui s'est altéré dans un acte de famille, était primitivement *Allès*, né à Paris le 23 avril 1798, s'est livré à la littérature philosophique et religieuse, et soit qu'il ait écrit en prose ou en vers, il a presque toujours gardé le caractère d'écrivain moraliste.

Il a débuté en littérature par un prix extraordinaire de poésie que lui décerna en 1822 l'Académie française, et dont le sujet était : *La peste de Barcelone*. C'est dans ce concours mémorable par le sujet proposé et par le grand nombre de poètes qui disputèrent la palme (*Il s'en présenta 138*), que se distingua pour la première fois mademoiselle Delphine Gay (aujourd'hui madame Emile de Girardin), qui obtint un accessit.

Depuis, M. Edouard Alletz a composé un grand nombre d'ouvrages, dont plusieurs ont été également couronnés par l'Académie française, entre autres : *les Esquisses de la souffrance morale*, et l'*Essai sur la Démocratie nouvelle*. Cette dernière production, publiée assez récemment, a produit beaucoup de sensation et excité une vive polémique dans les journaux. L'Académie décerna à son auteur un prix de 4,000 fr.

Voici la liste de tous les ouvrages de M. Edouard Alletz, dans l'ordre de leur publication :

Essai sur l'homme, ou Accord de la philosophie et de la religion. — 2 vol. in-8°.

Esquisses de la Souffrance morale. — 2 vol. in-8°.

La nouvelle Messiade, poëme en 16 chants. — 1 vol. in-8°.

Maladies du Siècle. — 1 vol. in-8°.

Études poétiques du cœur humain. — — 1 vol. in-8°.

Tableau de l'histoire générale de l'Europe depuis 1814 *jusqu'en* 1830. — 3 vol. in-8°.

Caractères poétiques. — 1 vol. in-8°.

De la Démocratie nouvelle, ou des mœurs et de la puissance des classes moyennes en France. — 2 vol. in-8°.

Alphonse Doria (roman). — 2 vol. in-8°.

Introduction à l'Encyclopédie catholique. — 1 vol. in-4°.

M. Alletz est membre de la Légion-d'Honneur et de l'ordre du Lion de Bade.

LESSON (RENÉ-PRIMEVÈRE).

M. *René-Primevère* Lesson, premier pharmacien en chef de la marine, professeur de chimie, membre correspondant de l'académie des sciences et de l'académie de médecine, de la plupart des sociétés savantes de France, et des sociétés zoologiques de Londres, des sciences de Philadelphie, chevalier de la Légion-d'Honneur, est né à Rochefort (Charente-Inférieure) le 20 mars 1794. Il s'occupa de bonne heure de l'étude des sciences naturelles. Pauvre et fils d'un commis de marine à la solde de 1,000 fr. par an, il lui fallut travailler sans relâche et éprouver des déboirs sans nombre. Ses études furent très médiocres, et seul il apprit ce que son avidité pour la lecture, aidée d'une

prodigieuse mémoire, lui permit de savoir des classiques dont quelques volumes lui furent prêtés.

C'est en 1811, que M. Lesson entra au service de la marine en qualité de chirurgien auxiliaire, et qu'il servit sur la frégate la *Saal*, les vaisseaux le *Cassard* et le *Regulus :* ce dernier fut brûlé en rivière de Bordeaux en 1814 avant la restauration; et dès cette époque, la croix fut sollicitée par le commandant en faveur du jeune chirurgien, parce qu'il était resté avec lui le dernier à bord, et sous le feu des péniches anglaises. Plus tard, M. Lesson fut entretenu comme pharmacien de la marine, après un concours très brillant, et qui lui valut une lettre flatteuse du ministre (5 août 1820), et une somme de 100 fr. pour acheter des livres.

Le 19 avril 1822, M. Lesson fut appelé à Paris, par ordre du ministre de la marine, qui l'informait qu'il devait faire partie de l'équipage de la *Coquille* destinée à un voyage autour du monde. Voici les propres expressions de la dépêche : « *Les comptes « avantageux qui ont été rendus de votre « zèle et des connaissances que vous possé- « dez dans diverses parties de l'histoire na- « turelle, ont fait tomber sur vous le choix « du ministre, et il me charge de vous faire « connaître ses intentions.* »

Signé, « Vice-Amiral DAUGIER. »

Le voyage de la *Coquille* autour du globe s'exécuta de 1822 à 1825, sous les ordres du lieutenant de vaisseau Duperrey (voir sa notice, même volume). M. Garnot, chirurgien-major, atteint de dyssenterie, débarqua au début de la campagne. M. Lesson resta seul chargé de la santé des hommes de l'équipage et de collecter les productions de la nature pour le Muséum. Dans les premières fonctions, il eut le bonheur de ne pas perdre un seul de ses compagnons, et cependant la corvette dut parcourir plus de 25,000 lieues marines, passer du pôle austral aux régions tropicales, doubler les trois grands caps méridionaux, séjourner sous l'Equateur et naviguer dans les parages les plus insalubres du globe.

Comme naturaliste, le zèle de M. Lesson fut signalé dans le rapport louangeur fait à l'Institut, par M. Cuvier, dans la séance du 22 août 1825; il fut récompensé en novembre de la même anné, par la croix de la Légion-d'Honneur.

La publication du voyage ayant été prescrite, M. Lesson se livra à des travaux d'autant plus grands que son éducation était plus incomplète, et qu'il dut en quelque sorte la refaire avec des maîtres particuliers.

Il travailla aussi beaucoup aux publications périodiques d'alors, au *bulletin de Férussac* dont il rédigeait en chef la partie zoologique. Toutefois gêné dans son intérieur, car il ne jouissait que d'une modique solde d'officier de santé de première classe sans aucun supplément (2,400 fr. par an), il publia une foule de productions hâtives et si incomplètes qu'il se les reproche, dit-on, amèrement aujourd'hui.

La révolution de juillet que M. Lesson avait hâté de ses vœux et même de ses écrits vint bouleverser son existence. Il lui fallut sans retard rejoindre le port de Rochefort, où on le renvoyait sans seulement écrire un mot de remerciemens pour les quatre volumes de zoologie qu'il avait publiés. Appelé par son ancienneté à diriger un grand service, il s'y livra avec ardeur, mais le ministre de la marine l'oublia complètement et lui fit attendre plus d'un an un grade que les réglemens lui accordaient et dont il remplissait les fonctions.

M. Lesson possède de nombreux manuscrits écrits dans le silence, une histoire des *Méduses* avec plus de 200 figures coloriées, un tome 4e d'*Oiseaux-mouches* et un volume d'illustrations avec des vélins de M. Prêtre. Il s'est livré à une étude sérieuse

des *monumens de la Saintonge*, une des provinces les plus riches, les moins connues de la France; il se prive des choses les plus nécessaires pour se former une bibliothèque qui est fort riche en livres d'ornithologie, et pour solder ses secrétaires et ses peintres.

Il fait imprimer à Rochefort un *species des mammifères* qui aura 40 feuilles.

Il a en manuscrit un *species des oiseaux*. Quoique étranger à toute coterie, à toute camaraderie, il a été nommé de l'Institut, fait assez rare pour mériter d'être signalé.

M. Lesson appartient à cette génération qui avait rêvé pour le pays autre chose que cet ordre batard, si bien fait pour toutes les âmes corrompues dont la France abonde. Lié d'amitié avec Desmarest, savant si recommandable, avec le grand statuaire David, il espérait pour son pays de la gloire et de la grandeur : aujourd'hui il attend.

M. Lesson a beaucoup trop écrit pour que sa réputation soit solide et durable. Lui-même est pénétré de cette cruelle vérité. Placé dans des circonstances favorables, il eût pû faire réjaillir une gloire plus réelle sur son nom. C'est un nouvel exemple des luttes qu'ont à soutenir les hommes qui sont enfans de leurs propres œuvres; dans notre organisation sociale, tant vantée, tout tend à leur faire obstacle, et la plupart meurent à la peine.

LISTE DES PUBLICATIONS DE M. LESSON.

§ *premier.*

OUVRAGES SPÉCIAUX D'HISTOIRE NATURELLE.

1827. Paris. — Roret : *Manuel de mammalogie*, 1 vol. in-18 de 441 pages.

1828. Paris. — Roret : *Manuel d'ornithologie*, 2 vol. in-18 de 421 et 448 pages.

1828 et suivante. Paris. — *Histoire naturelle ou générale ou particulière des mammifères et des oiseaux découverts depuis 1788 jusqu'à nos jours*, 10 vol. in-8. et atlas de 120 planches coloriées.

Deuxième édition, Paris, 1829, 2 vol. a 2 colonnes, grand in-8. et 120 planches coloriées.

1829. Paris, Roret : — *Voyage médical autour du monde, exécuté sur la corvette la Coquille, pendant les années 1822, 1823, 1824 et 1825 ou rapport sur l'état sanitaire de l'équipage, avec quelques renseignemens sur des pratiques empiriques locales en usage dans plusieurs des contrées visitées par l'expédition, suivi d'un mémoire sur les races humaines répandues dans la Malaisie, l'Océanie et l'Australie*, 1 vol. in-8. de 244 pages.

1829. Paris. — *Histoire naturelle des oiseaux-mouches*, ouvrage enrichi de 85 planches coloriées, 1 vol. in-8. de 223 pages.

1830. Paris. — *Par ordre du gouvernement, voyage autour du monde, sur la corvette la Coquille.* ZOOLOGIE, 2 vol. in-4. de 400 à 500 pages en 4 parties.

Dans ces 4 parties, M. Garnot est auteur des pages 507 à 613 du tome Ier, et M. Guérin a décrit les insectes et les crustacés formant 316 pages du tome 2.

1830. Paris. — *Centurie zoologique*, ou *choix d'animaux rares ou imparfaits*, avec 80 planches coloriées, 1 vol. format in-4. et in-8.

1830. Paris. — *Histoire naturelle des Colibris, suivie d'un supplément à l'histoire naturelle des oiseaux-mouches*, avec 66 planches coloriées.

1831. Paris. — *Traité d'ornithologie ou tableau méthodique des ordres, sous ordres, familles, tribus, genres et sous genres d'oiseaux*, 1 vol. in-8. de 659 pages avec atlas de planches coloriées au nombre de 120.

1831. Paris. — *Illustrations de zoologie ou recueil d'animaux peints d'après nature*, avec 60 planches coloriées, 1 vol. in-4. et un vol. in-8.

1832. Paris. — *Les Trochilidées ou les colibris et les oiseaux-mouches nouveaux, suivis d'un index*, 1 vol. in 8. avec 66 planches coloriées.

1833. Paris. — *Manuel d'histoire naturelle médicale ou de pharmacographie*, 1 vol. in 18 de 606 pages.

1834. Paris. — *Manuel d'ornithologie ou guide de l'amateur des oiseaux de volière*, 1 vol. in-18 de 303 pages.

1835. Paris. — *Histoire naturelle des oiseaux de Paradis et des Epimaques*, 1 vol. in-4. et in-8. avec 45 planches coloriées.

1835. Rochefort, Thèse. — *Flore rochefortine ou description des plantes qui croissent spontanément aux environs de la ville de Rochefort*, 1 vol. in-8. de 634 pages.

1837. Rochefort. — *Autographie de Gamier : prodrome d'une monographie des Méduses*, in 4. de 62 pages.

1837. Paris. — *Histoire naturelle de l'expédition de la frégate la Thétis*, 1 fascicule in-4. de 52 pages, avec 12 planches in-folio coloriées.

1838. Rochefort, Thèse. — *Mélanges littéraires et d'histoire naturelle*, petit in-folio.

1838. Paris. — *Voyage autour du monde entrepris*

par ordre du gouvernement sur la corvette la Coquille, 2 vol. in-8. et 42 planches gravées sur acier.

M. Lesson a coopéré aux grandes publications dont les noms suivent.

§ 2.

— *Zoologie du voyage aux Indes de M. Bellanger:* il a fait *les oiseaux, les reptiles et les zoophytes*, avec 14 planches coloriées.
— *Dictionnaire des sciences naturelles* en 6 vol. in-8.: de nombreux articles d'*ornithologie* et autres:
— *Dictionnaire classique d'histoire naturelle* en 16 vol.: des articles de *mammalogie*.

Il a écrit dans les Recueils périodiques suivans:

— *Bulletin des sciences naturelles de Férussac* de 1825 à 1829.
— *Harmonies hydro-végétales de Rauch*, 1821 à 1822.
— *Annales maritimes et coloniales*, de 1820 à 1830.
— *Journal des voyages*, de 1825 à 1829.
— *Annales des voyages*, de 1826 à 1828.
— *Journal physico-économique*, de 1829 à 1831.
— *Mémorial encyclopédique*, de 1829 à 1831.
— *Magasin de zoologie*, de 1831 à 1839.
— *Revue des deux mondes*, 1829.
— *Bulletin zoologique de Guérin*, 1838 et 1839.
— *Le Grec*, 1827
— *La France littéraire*, de 1827 à 1837.
— *Les tablettes de Rochefort*, 1837 à 1839.
Balbi, géographie : les articles de zoologie.

§ 3. Mélanges : Littérature. M. Lesson a publié.

— *Lettres santones*, in-8.
— *Discours pour les concours*, 1836, Goulard, in 8. de 18 pages.
— *Notes de l'édition française du voyage de Dochard et Gray, traduction de Charlotte Huguet*, 1 vol. in 8.

SEBASTIANI (le Vicomte tiburce).

Le vicomte *Tiburce* Sébastiani est né à Porta (Corse), le 31 mars 1788. Il fit ses premières études au Prytanée de Paris, d'où il passa à l'école militaire de Fontainebleau.

Sorti sous-lieutenant de cette école au commencement de 1806, il entra au 1er régiment de dragons. Détaché après la campagne de Friedland avec un escadron de son régiment pour faire partie de la première expédition de Portugal, sous les ordres du général Junot, il se fit remarquer par une grande bravoure à la bataille de Vimiero contre les Anglais, et eut un cheval tué sous lui dans cette journée.

Débarqué à Quiberon après la convention de Cintra, il reçut l'ordre d'aller rejoindre en Espagne le général Sébastiani son frère, qui commandait le quatrième corps d'armée. Il donna de nouvelles preuves d'un courage remarquable au passage du Tage à Almaraz, à la bataille de Ciudad-Réal, et au combat de Santa-Cruz où il fut atteint d'un coup de pistolet, en chargeant avec le 12e dragons. Il se fit également remarquer par une valeur aussi brillante que bien dirigée, aux batailles de Talaveyra et d'Aimonacid. Lorsque le corps d'Arizaga marcha sur Aranjuez, il occupa, avec deux bataillons allemands seulement, les défilés qui sont en avant de cette ville, contint toute l'avant-garde ennemie, et donna ainsi le temps au quatrième corps de repasser sur la rive gauche du Tage. Cette belle résistance permit à l'armée réunie de livrer bataille le lendemain, et de remporter la mémorable victoire d'Ocana.

Chargé pendant le cours de cet campagne de plusieurs reconnaissances importantes, il remplit toutes ces missions avec autant de zèle que d'intelligence; au passage des défilés de la Sierra-Morena, il chargea avec un escadron de lanciers polonais une division espagnole tout entière, et prit le général Castegon qui la commandait après s'être battu avec lui, en quelque sorte, en combat singulier. Cette action lui valut la croix de la Légion-d'Honneur. Présent à toutes les affaires dont l'Andalousie fut le théâtre, il entra l'un des premiers dans Malaga.

Nommé en 1812 aide-de-camp du comte de Narbonne, il accompagna cet officier-général dans toutes les missions importantes qu'il eut à remplir en Prusse et au

quartier-général de l'empereur Alexandre pendant la guerre de 1812. Il fit la campagne de Russie dans le 11ᵉ régiment de chasseurs à cheval, prit part à toutes les affaires de cette campagne, et eut un cheval tué sous lui à la bataille de la Moskowa.

Après la campagne de Russie, son ancien général, M. de Narbonne, ayant obtenu de Napoléon l'ambassade d'Autriche dans des momens très-difficiles, M. Tiburce Sébastiani lui fut attaché et eut à remplir successivement plusieurs missions auprès de l'empereur Napoléon. L'intelligence et le dévoûment avec lesquels il remplit ces missions prouvèrent comment il savait justifier la confiance qu'on avait en lui.

Au commencement de la campagne de 1813, il fut appelé à commander le 1ᵉʳ bataillon du 11ᵉ régiment d'infanterie-légère, et chargé de faire une diversion en Bohême à la reprise des hostilités. Il repoussa une arrière-garde bien supérieure en nombre à ses propres forces et se rendit maître de la petite ville de Reikenberg (1). Le lendemain de cette brillante affaire, deux régimens de cavalerie wesphaliens qui étaient avec lui passèrent à l'armée autrichienne, et cette défection laissa le commandant Sébastiani avec un bataillon de sept cents hommes en présence d'une division ennemie tout entière, et à plus de vingt-cinq lieues de l'armée française.

Enhardie par sa supériorité numérique, cette division tenta à plusieurs reprises d'enlever pendant la nuit ce bataillon français qu'elle regardait déjà comme prisonnier. Plusieurs charges à la baïonnette eurent lieu dans Reikenberg, et la valeur bien dirigée de cette petite troupe fit son salut. Le commandant Sébastiani se dégagea et réjoignit l'armée française, après avoir fait essuyer à l'ennemi des pertes considérables.

Il assista à la bataille de Dresde et à tous les engagemens qui la suivirent, et s'y distingua. Le colonel de son régiment ayant été blessé au commencement de la bataille de Wachau, M. Tiburce Sébastiani commanda ce corps pendant les deux jours que dura la bataille. — Le grade de colonel devint le prix de sa conduite dans cette circonstance où il eut encore un cheval tué sous lui.

Le 19, à Leipsig, l'armée française était en pleine retraite, et le régiment du colonel Sébastiani n'avait pas encore passé la Saale, lorsque le seul pont par lequel on pouvait se retirer fut rompu. Malgré la confusion que ce funeste événement mit dans l'arrière-garde française, M. Tiburce Sébastiani sut se faire jour avec les débris de son régiment à travers les masses ennemies, et rejoignit l'armée. Il prit une part aussi active et non moins glorieuse à la bataille de Hanau où il eut de nouveau un cheval tué sous lui.

La campagne de 1814 le vit en France sous les ordres du général Gérard. Il commanda le 29ᵉ léger, et se fit remarquer à toutes les affaires et surtout au château de la Chapelle en avant de Nogent-sur-Seine, aux combats de Nangis et de Mormant; blessé dangereusement dès le commencement du combat de Montereau, il ne voulut quitter le commandement de son régiment que lorsque le 29ᵉ eut enlevé une position importante dont la prise était de la plus haute importance pour le succès de la journée.

M. Tiburce Sébastiani fut appelé au commandement du 11ᵉ régiment d'infanterie légère à l'organisation de 1814; pendant la campagne de 1815, ce corps se fit remarquer sous ses ordres en enlevant à des forces prussiennes beaucoup plus considérables le village de Saint-Amand, après

(1) La brochure du général Uminski rend compte des détails de cette affaire qui fit le plus grand honneur aux troupes qui y prirent part, et au chef qui les dirigeait.

avoir essuyé des pertes énormes. La division dont il faisait partie, extraordinairement affaiblie par les combats qu'elle avait eu à soutenir, fut laissée par l'empereur sur le champ de bataille de Fleurus. Les quatre régimens de cette division restèrent en position dans les villages de Ligny et de Fleurus pendant la bataille de Waterloo.

Dans la retraite, le 11e léger eut encore à soutenir à la Patte-d'Oie, en avant du village d'Aubervillers un sanglant combat. Quand l'ennemi fut à Paris, le colonel Sébastiani se retira sur les bords de la Loire avec les débris de son régiment, qui se rallia autour de son chef à Pont-le-Voy et à Amboise.

C'est là que ce corps fut licencié le 7 septembre 1815. Le colonel Sébastiani fut mis en non activité, et rentra en Corse, où il resta jusqu'en 1818, époque à laquelle le maréchal Saint-Cyr, ministre de la guerre, qui sentait la nécessité de réorganiser fortement l'armée, rappela à l'activité plusieurs officiers de l'ancienne armée. Le commandement de la légion de Saône-et-Loire fut alors confié au colonel Sébastiani; passé ensuite au commandement de la légion corse (10e léger), il a commandé ce régiment jusqu'en 1823. A cette époque il fut nommé maréchal de camp par droit d'ancienneté, et mis en non activité pour le punir de ses opinions politiques.

Le général Tiburce Sébastiani rentra dans ses foyers. Il avait à peine, en 1828, l'âge exigé par la loi électorale d'alors, que ses compatriotes l'envoyèrent à la Chambre des députés. Le général Sébastiani prit place à la gauche, et y donna parfois des preuves d'un civisme éclairé; il siégea rarement, toutefois il a été réélu pendant huit ans, dans cinq élections consécutives et trois fois à l'unanimité. La Corse ne doit pas oublier que c'est surtout à ses efforts, qu'elle doit l'introduction de l'institution du jury; elle doit se rappeler aussi les généreuses paroles que lui inspira à la tribune en faveur de l'officier napolitain Galotti, la violation du droit des gens, et de la vieille hospitalité corse.

En même temps (1828) que ses compatriotes appelaient le général Sébastiani à l'honneur de les représenter, le ministère lui confiait le commandement de la 1re brigade de l'armée expéditionnaire de la Morée. Ce choix fut approuvé par l'opinion publique qui y vit un homme libéral appelé à la défense d'une cause libérale, et par l'armée qui rendait justice aux talens et aux services du général Sébastiani. Il le justifia dans cette campagne. Il prit possession de Coron, l'une des places les plus importantes du Péloponèse, occupée par l'armée d'Ibrahim.

Après l'évacuation de la Morée par l'armée turque, il revint en France siéger à la Chambre. La lutte était engagée entre le gouvernement d'un côté, et la nation et ses représentans de l'autre. Fidèle à ses antécédens, le général Sébastiani y prit part; il vota l'adresse des 221.

Il était en Corse lorsque la révolution de Juillet éclata. Chef avoué du parti libéral dans ce pays, il rallia immédiatement autour de lui tous les hommes de ce parti, fit reconnaître la révolution de Juillet et le gouvernement qui en sortit, et sut empêcher les désordres et les réactions dans un pays où les passions sont vives, et où les excès du parti royaliste en 1815 avaient excité bien des haines, et auraient pu motiver bien des vengeances.

Il ne tarda point à obtenir le grade de lieutenant-général que déjà le général en chef de l'expédition de Morée avait voulu lui faire conférer. Il fut désigné en outre pour commander la 3me division de l'armée du nord sous les ordres du maréchal Gérard.

En 1832, le commandement de la 1re division de la même armée lui fut confié,

avec la difficile mission d'occuper la rive gauche de l'Escaut, de bloquer tous les forts qui s'y trouvaient, et de contenir l'escadre et l'armée hollandaise pendant le siége d'Anvers. Dans un pays constamment inondé, et par une saison rigoureuse, il remplit cette mission avec un plein succès. Attaqué le 23 décembre par l'armée hollandaise qui tenta un débarquement pour rompre les digues sur le village du Doel, défendu par un seul bataillon, il dirigea lui-même ce bataillon un instant surpris et décontenancé par la supériorité du nombre, le fit marcher contre l'armée de débarquement et la garnison d'un des forts sortie pour appuyer les mouvemens de l'ennemi, et chargea à la baïonnette les Hollandais, qui, quoique soutenus par le feu de 25 chaloupes canonnières et de plusieurs bâtimens de guerre, furent culbutés dans l'Escaut, et forçés de se rembarquer en laissant bon nombre de morts et de prisonniers.

Après la prise d'Anvers, le général Sébastiani revint siéger à la Chambre, et remplit les fonctions d'inspecteur-général jusqu'en 1835, époque à laquelle il fut nommé au commandement de la 17e division militaire, en Corse. Là, il s'attacha à concilier les esprits, à calmer les haines, et ayant remarqué que l'habitude qu'avaient les Corses de porter des armes, était la source de plusieurs crimes, il parvint, sans recourir aux mesures exceptionnelles qu'il a toujours repoussées, à faire disparaître presque entièrement cette habitude, et à diminuer ainsi d'une manière notable les occasions de meurtre. La Corse sait combien sous le rapport matériel, sous le rapport moral, elle doit à l'influence et aux constans efforts du général Sébastiani.

Nommé, au mois de mars 1837, au commandement de la 8e division militaire, il fut élevé à la dignité de pair de France au mois de septembre de la même année.

M. Tiburce Sébastiani est grand-officier de la Légion-d'Honneur, et commandeur de l'ordre de Saint-Louis; il est en outre membre du conseil-général de la Corse.

Des journaux politiques accusèrent, en 1831, M. Sébastiani d'avoir, pendant les Cent-Jours, conservé dans ses bagages le drapeau blanc de son régiment : nous avons acquis personnellement la conviction que cette accusation était mensongère.

GODEAU D'ENTRAIGUES (ALEXANDRE-PIERRE-AMÉDÉE).

M. *Alexandre-Pierre-Amédée* GODEAU-D'ENTRAIGUES, maître des requêtes, officier de la Légion-d'Honneur et préfet du département d'Indre-et-Loire, est né à Châtillon sur Indre, le 6 juillet 1785. Il se destina d'abord à la marine et embrassa cette carrière dès l'âge de 15 ans; en 1804, il commandait, comme enseigne de vaisseau, une division de péniches.

Plus tard, il fut attaché à l'administration des ponts-et-chaussées, et entra, en 1809, au Conseil d'état en qualité d'auditeur.

Changeant de nouveau de direction, M. Godeau d'Entraigues quitta les ponts-et chaussées, et fut nommé en 1812 sous-préfet de Lille, d'où il passa en 1813 à Gorcum (département des Bouches de la Meuse). Au moment de l'invasion de la Hollande par les troupes alliées, il fut chargé par le général Rampon de l'approvisionnement de la place de Gorcum, qui renfermait une garnison de 6,000 hommes, et répondit pleinement à la confiance du gouvernement.

Appelé à la sous-préfecture de Saint-Pol (Pas de-Calais) en février 1814, M. Godéau d'Entraigues eut à combattre les tentatives du parti royaliste qui avait levé l'étendard de la révolte. Il donna sa démission en 1815, et se retira dans ses propriétés, où

il s'occupa d'agriculture avec zèle et intelligence.

La révolution de Juillet était à peine accomplie, que le gouvernement provisoire appela M. Godeau d'Entraigues à la préfecture d'Indre-et-Loire (2 août), qu'il occupe encore aujourd'hui. Son administration morale a constamment été bienveillante et paternelle, et même, au milieu des circonstances difficiles créées par l'état de siége de la Vendée et des départemens environnans, il a su gagner l'estime et l'affection de tous les partis, en conciliant avec la rigueur des exigences politiques les formes et les procédés d'un homme d'intelligence et de cœur.

Comme chef de l'administration matérielle, M. Godeau d'Entraigues a pris rang parmi le peu de préfets capables dont la révolution de Juillet a doté nos départemens, et l'on doit féliciter les habitans d'Indre-et-Loire d'avoir pu le conserver jusqu'à ce jour.

CHEMINEAU (le Lieutenant-Général Baron).

CHEMINEAU (*Jean*), né le 26 avril 1771 à Grelet près Angoulême, entra dans le 4e bataillon de la Gironde, en qualité de sergent-major, le 25 septembre 1791 ; il fut fait sous-lieutenant le 11 juillet 1792, rejoignit l'armée du Nord à Hondscoote, où il fut blessé grièvement et gagna l'épaulette de lieutenant. Il continua la campagne, fut promu au grade de capitaine le 17 août 1794, et successivement employé sur le Rhin, dans l'Ouest, en Italie, où il partagea les revers de l'Adige, suivit l'armée dans la rivière de Gênes, et se distingua à la défense du pont du Var.

Fait chef de bataillon sur le champ de bataille, il devint major au 61e d'infanterie de ligne, le 22 décembre 1803, et reçut la croix de la Légion-d'Honneur le 26 mars suivant.

Il fit les guerres d'Autriche et de Prusse, et prit part au siége de Dantzig (voir les *Victoires et Conquêtes*, tome 17, page 127). Chargé de suivre l'ennemi qui fuyait sur Pillau, il se jeta sur les Russes, à la tête d'un escadron du 11e de chasseurs, leur enleva trois pièces de canon et fit huit cents prisonniers.

Nommé officier de la Légion-d'Honneur à la suite de cette brillante affaire, où il avait eu un cheval tué sous lui, il prit à Friedland le commandement de la brigade du général Cohorn qui avait été mis hors de combat dès le début de la journée, soutint les efforts des Russes et contribua au succès de la bataille ; il fut récompensé de sa belle conduite par le grade de colonel. Il prit le commandement du 76e de ligne (1) et acquit de nouveaux droits aux faveurs impériales. Créé baron en 1808, il fut promu au grade de général de brigade le 22 juin 1811. Il se rendit à l'armée de Portugal, prit le commandement d'une des brigades du général Foy, et se distingua dans la retraite qui suivit la funeste journée des Arapiles.

Les Anglo-Portugais s'étant ralliés sous la Tormès à Alba avaient enfoncé un des carrés de notre arrière-garde et semaient le désordre au loin ; le général Chemineau vit le danger, s'avança avec un bataillon du 69e, maintint la cavalerie anglaise dont il fit un grand carnage, et par sa belle contenance laissa au général Foy le temps d'accourir à la tête d'une deuxième brigade et de repousser l'ennemi.

Nos troupes ayant repris l'offensive dans le courant d'octobre, elles refoulèrent l'ennemi sur les lieux d'où il était parti ; la division Foy se présenta devant Palencia. La place fut aussitôt sommée, et offrit d'ouvrir ses portes si le général Foy se

(1) C'est ce régiment qui retrouva son drapeau à Inspruck dans l'arsenal, après la bataille d'Austerlitz, drapeau qui lui avait été enlevé quelques années auparavant. Ce fait a inspiré un de nos peintres de bataille, et a donné lieu à un beau tableau, qui a été vu dans l'une des expositions au Salon.

Depuis 1815, il a subi quelques modifications qui font peu d'honneur au *caractère* de l'artiste.

présentait en personne. Le général se borna à envoyer un de ses aides-de-camp précédé d'un trompette ; les Espagnols ne les eurent pas plutôt aperçus qu'ils firent feu sur eux (1). Indigné de cette action déloyale, le général Foy ordonna d'emporter la place. Le général Chemineau disposa aussitôt ses colonnes; l'effet du canon lui parut trop lent, il recourut à la hache, brisa les portes, pénétra dans les rues, culbuta les Espagnols, les chassa devant lui, emporta le pont du Carrion qu'ils cherchaient à défendre et s'empara des barils de poudre disposés pour le faire sauter.

Appelé en Allemagne à la suite de cette belle action, le général Chemineau se distingua de nouveau à Weissenfelds, et fut honorablement cité dans la relation de ce combat. Il donna de nouvelles preuves de valeur peu de jours après, à la bataille de Lutzen. Chargé de défendre Caïa, où il commandait la première brigade de la division Souham et formait en quelque sorte l'avant-garde du corps du maréchal Ney, il ouvrit la canonnade dès qu'il vit l'ennemi venir à lui, soutint, sans en être ébranlé, tous les efforts des Russes, et donna ainsi à toute l'armée le temps d'arriver sur le champ de bataille.

Quoique atteint d'une balle qui lui avait traversé la nuque, le général Chemineau refusa de se retirer, et combattait avec son abandon et son audace accoutumés lorsqu'il eut la jambe droite fracassée : il quitta le champ de bataille où il avait eu deux chevaux tués sous lui, se fit conduire à l'ambulance, et supporta l'amputation avec le calme qu'il avait toujours montré au milieu du feu. Il fut récompensé de sa belle conduite par le grade de lieutenant-général et la croix de commandant de la Légion-d'Honneur.

(1) Cette décharge de mousqueterie ne blessa que le cheval du trompette (*Victoires et Conquêtes*, T. 21, page 80).

Fait chevalier de Saint-Louis après la restauration, et employé dans l'intérieur, il fut chargé du commandement de la Vienne, de la Charente-Inférieure et des Deux-Sèvres; plus tard il fut admis à la retraite.

M. le général Chemineau est membre du conseil général de la Vienne.

DUPUY (JOSEPH-JULES).

M. *Joseph-Jules* Dupuy, président de la cour royale de Paris, chevalier de la Légion-d'Honneur, se destina fort jeune à la magistrature et fut attaché au tribunal civil de la Seine. Sa vie de magistrat n'a offert qu'un incident curieux qu'il est de notre devoir de biographe de recueillir : hors de ce fait M. Dupuy est resté enfermé dans le cercle de ses fonctions, appliquant la loi selon les décisions du jury; présidant, même dans les causes politiques, avec une impartialité de bon ton qui ne s'est jamais démentie, et conservant dans l'application des peines une sage modération qui a dû plusieurs fois embarrasser les de Berny et les Silvestre de Chanteloup.

Nous ne pensons pas que M. Dupuy soit très favorable à la liberté de la presse; mais il n'a jamais montré contre elle cette brutale violence dont quelques uns de ses collègues ont fait parade pendant quelques années, sans doute pour gagner les bonnes grâces *de ceux qui voudraient imposer un bâillon à l'histoire* (M. Persil, l'ex-garde des sceaux entr'autres).

En 1815, et en sa qualité de juge d'instruction, M. Dupuy avait été chargé de l'affaire Lavalette, affaire devenue célèbre par les passions politiques de l'époque, autant que par ses incidens et son dénoûment romanesque.

L'instruction, ou plutôt les déclarations mêmes de Lavalette établissaient, comme constant, le fait principal de son accusa-

tion. Il convenait que le 20 mars 1815, à sept heures du matin, il était venu se réinstaller dans la place de directeur général des postes, qu'il avait occupée sous l'empereur ; mais il ajoutait que la veille, avant minuit, le roi avait quitté Paris pour se diriger sur la frontière. De son côté, le général Dessolles déclarait qu'à cette même heure le roi, dans la vue de prévenir le désordre que pouvait causer son absence, lui avait ordonné de résigner le commandement de la garde nationale entre les mains de M. de Montesquiou, lequel devait agir au nom de l'empereur; de là résultait, suivant Lavalette, cette conséquence que, le 19 mars à minuit, et à plus forte raison le 20, à sept heures du matin, la force publique et l'antorité ne s'exerçaient plus au nom du roi.

Ces moyens de défense ne furent point accueillis par la cour d'assises, il fut condamné à la peine capitale.

On connait les détails et les suites de son évasion qui eut lieu le 20 décembre; certains individus s'en affligèrent comme d'un malheur public. La cause en fut attribuée d'abord au ministre de la police, et peu de temps après au juge d'instruction.

Voici les faits qui semblèrent donner lieu à cette opinion.

Le premier de tous remonte au 20 décembre, jour de l'évasion. M. Dupuy était resté ce jour-là jusqu'à six heures du soir au palais; il prit en sortant un cabriolet sur le quai des Orfèvres pour se rendre rue du Faubourg-Poissonnière, chez son ami le baron de Walckenaer, où il était attendu à diner.

On sortait à peine de table lorsque se présentèrent deux agens envoyés par la police ; ils demandèrent s'il était vrai que l'un des convives eût pris dans la soirée un cabriolet sur le quai des Orfèvres. Sur la réponse affirmative de M. Dupuy qui se désigna lui-même pour celui qu'ils cherchaient, les agens ne purent cacher leur surprise, puis, soupçonnant le cocher de s'être fait passer pour celui qui avait amené M. Dupuy, tandis que peut-être il aurait conduit réellement, à la même heure, une autre personne dans un autre quartier; ils le firent monter pour vérifier le fait. M. Dupuy le reconnut aussitôt. Ce fut alors que les agens expliquèrent le sujet de leur visite. M. Lavalette, dirent-ils, vient de se sauver de la conciergerie, nous sommes à sa poursuite ; instruits par le cocher, revenu sur la place, qu'il avait amené ici un monsieur qui lui avait recommandé d'aller le plus vite possible, nous n'avons pas hésité à penser que cette personne ne fût M. Lavalette.

C'est ainsi que par l'effet du hasard et d'une méprise bizarre quoique bien naturelle, M. Dupuy dont on suivait les traces a été véritablement cause que l'on perdit celles de M. Lavalette.

Mais suivons le cours des événemens.

Quinze jours après (le 7 janvier 1816) sa sortie de la conciergerie, Lavalette, quittant la retraite où il s'était tenu caché jusque là, alla se réfugier chez Hutchinson, officier anglais, logé, en vertu d'un billet de la municipalité, chez M. Sauvage, rue du Helder, n° 3. Il n'y resta que douze heures. Le général Wilson vint l'y chercher le lendemain à sept heures du matin, et l'escorta jusqu'à Mons, où il prit congé de lui.

Or, dans cette maison de la rue du Helder, M. Dupuy occupait un appartement ; M. Dupuy, sans s'écarter de ses devoirs de magistrat, n'avait point oublié ceux de l'humanité. On savait par la famille et les amis de Lavalette qu'il avait eu pour celui-ci tous les égards dus au malheur et à la présomption d'innocence qui protège tout accusé jusqu'à la prononciation du jugement ; il n'en fallait pas tant pour déterminer certaines convictions. Il devint dès lors évident que M. Dupuy avait recueilli Lavalette chez lui, et qu'il était ap-

paremment le principal meneur de l'intrigue qui dérobait *un grand coupable à la juste sévérité des lois*. Ces bruits répandus d'abord parmi les oisifs, classe toujours avide d'émotions et de nouvelles, prirent insensiblement plus de consistance et finirent par arriver jusqu'à des hommes graves. Heureusement ceux-ci voulurent qu'un examen attentif précédât leur conviction. Ce fut dans ce but que M. d'Ambray, alors chancelier, crut devoir provoquer quelques explications de la part d'un magistrat qu'il voyait pour ainsi dire condamner sans avoir été entendu.

Aux premières ouvertures qui lui furent faites à ce sujet : « *Monsieur le chancelier*, « répondit sur le champ M. Dupuy, *que « feriez-vous, si au moment où j'ai l'hon- « neur de vous parler, M. Lavalette entrait « tout à coup dans votre cabinet, qu'il vous « dit : les agens de l'autorité sont à ma « poursuite, s'ils parviennent à m'arrêter « aujourd'hui, demain je porte ma tête sur « l'échafaud : je me livre à vous : décidez « de mon sort; je me place avec confiance « entre la sévérité de votre ministère, et l'ex- « cellence de votre caractère.* »

Ces paroles émurent visiblement M. d'Ambray, mais il se renferma dans le plus profond silence. « *Je vous comprends, M. le « chancelier, je vous comprends*, reprit M. « Dupuy; *vous auriez écouté votre cœur, « vous auriez fait ce que tout le monde fe- « rait en semblable circonstance, et ce « qu'un seul homme, peut-être, en France « n'aurait pas dû faire : cet homme c'est « moi. Je n'ose dire toutefois que j'aurais « eu la force de résister à une si pénible « épreuve. Aussi, je remercie le ciel de ne « m'y avoir pas exposé. Voilà ce que je « puis affirmer sur l'honneur et...* » — *Assez, « assez*, monsieur, dit le chancelier, en « tendant la main à M. Dupuy, *oubliez « ainsi que moi ces absurdes propos et ne « vous occupez plus d'une justification que « votre conduite rend parfaitement inutile.* »

M. Dupuy resta chargé de l'interrogatoire des complices de l'évasion de Lavalette et de celui de madame de Lavalette elle-même ; le procureur général et le procureur de roi s'étaient transportés le 21 décembre à la conciergerie, où depuis la veille elle tenait la place de son mari, et avaient voulu procéder à son interrogatoire; mais elle s'était obstinément refusée à toute explication. Un dernier effort devait être naturellement tenté par le juge d'instruction, et cet effort fut couronné de succès. Madame de Lavalette, appréciant mieux sa position par suite des réflexions qu'elle avait eu le temps de faire, ou, moins intimidée peut-être par la présence d'un seul magistrat, consentit à faire en ce qui la concernait personnellement toutes les révélations qui lui étaient demandées. Questionnée sur la complicité de ses co-prévenus, elle rejeta avec fierté toute coopération étrangère, et ce fut alors que d'un ton noble et ferme elle prononca ces paroles : « *Je n'ai jamais concerté avec « personne l'évasion de mon mari, parce « que j'ai toujours compté sur son inno- « cence qui ne pouvait manquer d'être re- « connue, et sur la clémence royale. J'ai été « l'implorer au château, mes espérances ont « été trompées, mais non détruites. Après « le refus du roi, j'ai pensé qu'il restait en- « core à mon mari deux grands moyens de « salut : Dieu et sa femme ! C'est sous cette « inspiration seule que j'ai agi. La protec- « tion sous laquelle je m'étais placée me « dispensait de recourir aux secours des « hommes.* »

M. Dupuy a rempli depuis les fonctions de juge assesseur près la cour prévôtale de Paris. Quelles que soient les préventions qu'a dû laisser dans les esprits le souvenir de cette institution, on ne pourrait oublier sans injustice que cette cour n'a prononcé qu'une seule condamnation à mort dans une matière entièrement étrangère à la politique. Il s'agissait d'un

voleur de grand chemin, du nommé Magloire, convaincu de deux assassinats sur la route de Pierrefitte à Saint-Denis.

COSSÉ-BRISSAC (Comte de).

Fils du duc de Cossé-Brissac et d'une demoiselle d'Orléans-Rhotelin, M. *Désiré-Emmanuel-Délie-Louis-Michel-Timoléon de* Cossé *comte de* Brissac, né à Moussy-le-Vieux (Seine-et-Marne), le 3 juillet 1793, entra à l'Ecole militaire de cavalerie de Saint-Germain le 1er avril 1811. Sa famille était du nombre de celles qui n'avaient point cru déroger en se mettant au service de celui que les gens de bon ton gratifièrent plus tard des épithètes d'*usurpateur* et d'*ogre corse*.

M. de Cossé-Brissac sortit de Saint-Germain au mois de juin 1812, et entra sous-lieutenant aux dragons de la garde impériale; il fit dans ce grade la campagne de France de la fin de 1813 et celle de 1814 jusqu'à la journée de Brienne, où il reçut trois blessures et fut fait prisonnier.

La restauration était accomplie lorsqu'il recouvra la liberté; les Bourbons payèrent la dette de l'empire en le nommant capitaine et chevalier de la Légion-d'Honneur; il fut en outre attaché au duc de Berri en qualité d'aide-de-camp.

M. de Cossé-Brissac suivit le prince en Belgique pendant les Cent Jours, et, au retour, joignit au titre d'aide-de-camp du duc celui de son gentilhomme d'honneur.

En 1817, il fut promu au grade de chef d'escadron.

En 1821 il fut nommé officier de la Légion d'Honneur.

A la naissance du duc de Bordeaux, *la maison* du duc de Berri passa avec titres, rangs et qualités au service du jeune prince. M. de Cossé-Brissac fut donc son gentilhomme d'honneur et son aide-de-camp; il obtint peu après (1822) le grade de lieutenant-colonel.

Nommé en 1827 chevalier d'honneur adjoint de madame la duchesse de Berri, M. de Cossé-Brissac passa en pied, en 1829, à la mort du duc de Lévis : toutefois, il resta attaché au duc de Bordeaux en qualité d'aide-de-camp.

En août 1830, M. de Cossé-Brissac suivit la famille royale dans l'exil, et s'attacha surtout à la princesse, à laquelle il rendit d'importans services (1).

Depuis quelques années, M. de Cossé-Brissac paraît avoir renoncé à sa politique d'action, et de retour en France vit dans un éloignement absolu des affaires.

POUGEARD DULIMBERT (le Baron JEAN-JOSEPH).

M. *Jean-Joseph* Pougeard Dulimbert, auquel le département de la Charente a confié pendant huit ans l'honneur de le représenter, est né à Confolens, le 30 mars 1786. Après avoir fait ses études à Paris, il entra à l'Ecole militaire de Fontainebleau le 5 avril 1804, et en sortit le 15 janvier suivant avec l'épaulette de sous-lieutenant. Il assista aux batailles d'Ulm, d'Austerlitz, d'Iena, de Friedland, d'Essling et de Wagram, où sa conduite lui mérita successivement la croix de la Légion-d'Honneur (1er octobre 1807), le grade de lieutenant (3 juin 1809) et celui d'adjudant-major, le 15 octobre suivant.

Passé à l'armée de Portugal sous les ordres de Masséna, il se distingua dans la retraite en faisant personnellement prisonnier un général anglais; il en fut récompensé par le grade de capitaine et se trouva à la journée de Leipsig avec le grade de chef d'escadron, que lui avait mérité sa conduite à la bataille de Ciudad-Rodrigo,

(1) Nous entrerons dans quelques détails à ce sujet, dans la Notice consacrée à madame la duchesse de Berri.

à la suite de laquelle son régiment (15e de chasseurs à cheval) avait été appelé à l'armée du Nord.

Nommé, le 3 janvier 1814, aide-de-camp du duc de Raguse, M. Pougeard Dulimbert prit part aux premières opérations de la campagne de France; mais ayant été attaché, en qualité de chef d'état-major, au corps de cavalerie du général Merlin, il fut enfermé dans Mayence, d'où il ne sortit qu'à la suite des événemens de Paris.

Il se rallia à la cause des Bourbons qui le traitèrent avec munificence, car en deux mois il fut nommé major et sous-lieutenant aux gardes-du-corps (1er juin), chevalier de St.-Louis (1er juillet) et officier de la Légion-d'Honneur le 10 août. M. Dulimbert ne se montra point ingrat: en apprenant la nouvelle du débarquement de Napoléon, et, tandis que son père acceptait (22 mars) la préfecture de la Somme, il accompagna Louis XVIII à la frontière. A la suite du licenciement de la maison du roi, il se voua à la retraite.

La seconde restauration destitua le père et rendit au fils son emploi dans les gardes-du-corps; il fut même nommé, le 2 novembre, lieutenant-colonel du régiment des chasseurs du Cantal.

A cette époque, M. Dulimbert épousa l'une des filles du maréchal Jourdan, et, sur sa demande, le roi signa à son contrat.

Nous ignorons pour quels motifs il sollicita en 1818 son traitement de réforme qui lui fut accordé, et dont il jouit jusqu'aux événemens d'août 1830. A cette époque il fut nommé colonel du 10e de chasseurs, d'où il est passé, en 1835, au commandement de la 11e légion de gendarmerie, poste qu'il occupe encore aujourd'hui.

Il reçut en 1838 la croix de commandeur de la Légion-d'Honneur.

En 1831, les électeurs de la Charente (arrondissement de Confolens) honorèrent M. Dulimbert de leur mandat. Il vint prendre place jusqu'en 1839 sur les bancs de la majorité ministérielle. Aux dernières élections M. Dulimbert n'a point été réélu. La société *Aide-toi, le Ciel t'aidera* ne mentionne, dans ses *Comptes-rendus des sessions législatives*, M. Dulimbert que pour mémoire; toutefois dans le cahier de 1834, elle s'exprime en ces termes:

« Le *Moniteur* nous apprend que M. Du-« limbert a écrit à la Chambre, le 12 « février, pour demander un congé que « M. Vérollot lui fit refuser. C'est le seul « acte un peu saillant du député de Con-« folens.

« M. Pougeard-Dulimbert ne néglige « pas les petits avantages que peut lui va-« loir sa qualité de député ministériel; il « a demandé et obtenu, pour son fils, une « bourse dans un collége de Paris. C'est « bien le moins qu'en récompense des « éclatans services de M. Dulimbert, son « fils soit élevé aux frais de l'état, et pour « les grands hommes la patrie doit se mon-« trer reconnaissante.

« M. Dulimbert a constamment et silen-« cieusement voté pour le pouvoir. »

Nous ajouterons à ces quelques lignes que M. Dulimbert a fait partie de presque toutes les commissions intéressant l'armée.

Il est depuis 1833 membre du conseil-général de la Charente.

MÉLESVILLE (ANNE-HONORÉ-JOSEPH).

MÉLESVILLE n'est point le nom réel de l'écrivain dramatique auquel nous consacrons cet article. M. *Anne-Honoré-Joseph* DUVEYRIER a eu la faiblesse de croire qu'il dérogeait en se livrant à la littérature théâtrale; il a pris un nom de guerre: ce sont là de ces fatuités de famille à peine compréhensible aujourd'hui.

Né à Paris le 13 novembre 1789, M. *A. H. J.* Duveyrier, fils du baron Duveyrier (avocat au parlement de Paris, plus tard membre du Tribunal et enfin premier pré-

sident de la Cour impériale de Montpellier de 1808 à 1815), fut destiné par sa famille à la magistrature; en 1809, il prêta le serment d'avocat devant la Cour royale de Montpellier, et plaida plusieurs causes avec succès.

Peu après, il fut nommé substitut au tribunal de première instance de cette Cour royale, et deux ans plus tard substitut du procureur-général près la même Cour. Son père ayant été destitué dès les premiers jours de la seconde restauration, le jeune substitut donna sa démission, et vint se livrer à Paris à la carrière d'auteur dramatique, qu'il avait déjà tentée dès 1811, en faisant représenter sur le théâtre de l'Odéon, sous le nom de Mélesville, *L'Oncle Rival*, comédie dont le succès ne fut point contesté.

M. Duveyrier travailla d'abord pour les théâtres du boulevart, où quelques mélodrames et des comédies à couplets commencèrent à le faire connaître. Il ne tarda point à devenir l'un des quarante-huit associés de M. Scribe (voir sa notice), avec lequel il a donné environ quarante pièces qui ont obtenu des succès divers et qui ont popularisé son nom dans tous les théâtres de la capitale, où il a fait représenter soit seul, soit en société de *jeunes* collaborateurs, environ deux cents ouvrages.

M. Mélesville a été nommé chevalier de la Légion-d'Honneur en août 1837; il est aussi trésorier de l'association des auteurs dramatiques, dont il est l'un des fondateurs.

Au nombre des pièces que M. Melesville a fait représenter et qu'il a composées, soit seul, soit en société, nous citerons surtout sur les théâtres de mélodrames : *Aben Hamet, le Songe, le Château de Paluzzi, le Tournoi, le Bourgmestre de Saardam, les Frères invisibles.*

Au Vaudeville : — *Le petit Dragon, Frontin mari garçon, Jérôme, la Démoiselle de boutique, Catherine ou la Croix d'or, Elle est Folle.*

Aux Variétés : — *La Neige, Tony, le Précepteur dans l'embarras, la Coalition, l'Espionne russe, l'Étudiant et la Grande Dame,*

Aux Nouveautés : — *Le Mariage impossible, la Maison du Rempart, Antoine.*

Au Gymnase : — *Le Secrétaire et le Cuisinier, Rodolphe, la Petite Sœur, le Parrain, la Demoiselle à marier, Louise, la Seconde Année, Philippe, le Bouffon du prince, les Vieux Péchés, Michel Perrin, un Colonel d'autrefois, Maurice.*

Au Palais-Royal : — *Le Philtre Champenois, l'Enfance de Louis XII, le Dernier Chapitre, Suzanne.*

A la Porte-Saint-Martin : — *La Chambre Ardente, la Berline de l'Émigré.*

A l'Opéra-Comique : *Leiscester, le Concert à la Cour, Léocadie, Zampa, le Chalet, Sarah.*

Au Théâtre-Français : — *Valérie, la Marquise de Senneterre.*

A l'Opéra : — *Le Lac des Fées.*

SÉGUR (paul-philippe comte de).

Les éditeurs du *Dictionnaire de la conversation* ont consacré à la famille de Ségur une série d'articles dont nous recommandons la lecture aux ennemis de toute critique: ce sont d'éloquentes apologies de tous les faits et gestes des membres de *cette famille noble*, *ancienne et militaire*, précédées de recherches sur les aïeux primitifs des Ségur actuels dont l'origine se perd dans la nuit des annales historiques que M. de Pongerville n'a pu consulter au-delà de l'an 888.

Nous n'avons pour le moment à nous occuper que de M. le comte *Philippe-Paul* de Ségur et nous n'aurons à emprunter au *Dictionnaire de la conversation* que l'exactitude des dates : car nous différons presque complètement sur l'appréciation des faits.

Une triple célébrité s'attache à la mémoire de M. Philippe de Ségur ; nous aurons à le considérer comme militaire, comme historien, et comme homme politique : sous ce dernier rapport nous devons regretter que, dans une circonstance solennelle, il soit descendu au niveau de M. Viennet.

M. Viennet avait conquis un laurier que M. de Ségur lui a disputé : qu'ils le partagent en bons frères d'armes, ils trouveront sans doute peu d'envieux et d'imitateurs.

Fils du comte de Ségur, grand-maître des cérémonies de la cour de Napoléon, M. *Philippe-Paul de* Ségur, né le 4 novembre 1780, reçut la première éducation dans la maison paternelle. A 17 ans, il cultivait la poésie et sous le patronage de son père et de son oncle (littérateur distingué, auteur de quelques pièces de théâtre, de quelques romans, et d'un ouvrage sur les femmes). Il fut admis dans la réunion chantante des *dîners du Vaudeville*, où il se fit remarquer par quelques bluettes élégantes et faciles.

Après la journée du 18 Brumaire, il s'engagea comme simple hussard dans la légion qui forma depuis la garde du premier consul. Il fut, dit-on, le premier dans l'ancienne noblesse à donner cet exemple qui eut quelques imitateurs ; le grade de sous-lieutenant fut sa récompense.

M. Philippe de Ségur fut employé, en cette qualité, dans le corps d'armée commandé par Moreau, et se trouva à la bataille de Hohenlinden, où, dit l'auteur des *Victoires et Conquêtes*, il se distingua et fixa l'attention du général Macdonald qui se l'attacha en qualité d'aide-de-camp. M. de Ségur le suivit à l'armée des Grisons, prit part à cette rude campagne d'hiver que vint terminer la paix de Lunéville, et dont il publia l'historique l'année suivante.

De retour à Paris, il fut envoyé en Danemarck à la suite de Macdonald, qui avait une mission à la fois diplomatique et militaire pour ce pays alors menacé par une flotte anglaise aux ordres de Nelson. Dans ce voyage, il eut le bonheur de connaître un des officiers de confiance du premier consul auquel il inspira des sentimens d'affection et d'estime, et qui, par ses rapports avec Bonaparte, le disposa favorablement en faveur de l'aide-de-camp de Macdonald, et lui fit donner une mission personnelle auprès du prince de la Paix (*voir sa notice*), alors le véritable souverain de l'Espagne. Au retour de cette mission, M. de Ségur fut attaché à l'état-major du consul auquel Moreau et Macdonald faisaient une opposition ouverte. M. de Ségur se détacha d'eux, et, suivant les avis paternels, vnit renforcer la cohorte des ambitions nobiliaires qui poussaient Bonaparte à ceindre la couronne impériale.

Le service du capitaine Philippe de Ségur consistait à suivre Bonaparte, et à répondre de la sûreté générale du palais, ou du quartier-général, de sa personne enfin. Il a dû avoir le secret de toutes les tentatives avortées contre la vie du premier consul, et dont celui-ci avait le bon esprit de cacher le secret à la nation.

Lors de la création de la Légion-d'Honneur, M. de Ségur en fut nommé membre. La guerre devenant imminente, il fut chargé de l'inspection de tous les ouvrages militaires et des constructions maritimes des bords de la Manche ; l'année suivante, il fut envoyé deux fois dans Ulm comme parlementaire, et décida Mack à capituler.

M. de Ségur se trouva à la bataille d'Austerlitz, où il contribua à la prise de plusieurs batteries russes.

Étant passé en 1806 au service du roi de Naples (Joseph Napoléon), il fut chargé de différentes missions, et se distingua sous Masséna au siége de Gaëte. Il fut promu au grade de chef d'escadron, et rentra momentanément en France.

La guerre ayant recommencé avec la Prusse, M. de Ségur rejoignit l'armée, et se distingua à Iena.

Dans la guerre de Pologne, qui suivit immédiatement celle de Prusse, il remplit auprès de Napoléon les fonctions d'aide-de-camp, eut un cheval tué sous lui au combat de Bug, et le lendemain, ayant enté de traverser avec peu de monde une arrière-garde russe forte de 4,000 hommes, il fut blessé deux fois, fait prisonnier après une défense désespérée, et envoyé à Valagda, au-delà de Moscou.

Il obtint son échange à la paix de Tilsitt, et revint près de Napoléon qui le nomma major, et lui confia, le 21 janvier 1808, un régiment provisoire de hussards à commander et à conduire en Espagne. Il se trouva au combat de Somo-Sierra où, sous les yeux de l'empereur, et à la tête des lanciers polonais, il tenta d'enlever quinze pièces d'artillerie qui restèrent au pouvoir de nos armes. M. de Ségur reçut plusieurs blessures, et le grade de colonel; dès qu'il put supporter le voyage, il fut chargé d'aller porter au corps législatif soixante-quatre drapeaux pris à l'ennemi.

M. de Ségur fut long-temps retenu à Paris par la lente guérison de ses blessures: il fut, en 1810, chargé de diverses missions; nommé officier de la Légion-d'Honneur (30 juin 1811) et général de brigade (22 février 1812); c'est dans ce grade qu'il fit près de Napoléon la campagne de Russie, à l'issue de laquelle il fut fait gouverneur des pages.

En 1813, il fut chargé de l'organisation et du commandement du 5e régiment des gardes d'honneur. Une révolte eut lieu dans ce corps (1), M. de Ségur fut blessé d'un coup de feu, les insubordonnés furent arrêtés par leurs propres officiers, et le régiment prouva ses sentimens patriotiques quelques mois plus tard à la bataille de Hanau, en méritant d'être cité comme un des corps qui avaient contribué le plus au salut de l'armée.

A la fin de 1813, il fut chargé de la défense du Rhin de Landau à Strasbourg; enfin quand l'invasion étrangère inonda la rive gauche, il opéra une habile retraite à la tête de 2,000 chevaux et en présence de 20,000 Russes et Prussiens.

Son corps ne se fit pas moins remarquer à Montmirail, à Château-Thierry et à Meaux. A l'affaire de Reims, à la tête de cent gardes-d'honneur et de quelques hussards du 9e, il attaqua l'ennemi si à propos, qu'il lui détruisit six cents chevaux, lui prit quatorze pièces de canons et emporta le faubourg; malgré deux blessures graves, il alla rendre compte de cette affaire à Napoléon, qui n'apprit ses blessures qu'en le voyant tomber devant lui sans connaissance.

A la suite de la capitulation de Paris, M. de Ségur se retira à Tours où se trouvait le dépôt des 4e et 5e régimens de gardes-d'honneur, et d'où il adhéra à la déchéance de l'empereur, en offrant aux Bourbons son épée et celle de ses gardes.

Les gardes-d'honneur ayant été licenciés, M. Philippe de Ségur resta d'abord sans emploi; mais il fut rappelé à l'activité par le maréchal Ney qui le demanda pour chef d'état-major des corps royaux formés de la vieille garde. Il fut alors nommé commandant de la Légion-d'Honneur.

Au retour de Napoléon, il resta sans emploi jusqu'au siége de Paris; à cette époque il fut nommé chef d'état-major du corps d'armée chargé de la défense de la rive gauche de la Seine, dont le quartier général était à Montrouge.

A la deuxième restauration, il fut mis en disponibilité, et pendant les premières

(1) Quelques écrivains ont donné à cette révolte un motif politique; leur assertion n'étant appuyée d'aucune preuve officielle, nous nous garderons de l'admettre. Nous pensons au contraire que cette insubordination de quelques gardes d'honneur n'avait d'autre motif que le mécontentement de quelques jeunes gens *de famille* envers un chef trop rigide.

années ne parut sur la scène politique que pour témoigner dans le procès du maréchal Ney. Il fut porté de nouveau au cadre d'activité en 1818, et, peu après, créé grand officier de la Légion-d'Honneur.

Il publia en 1824 une *histoire de Napoléon et de la grande armée en* 1812, qui obtint d'abord un succès éclatant, mais qui bientôt souleva contre elle les récriminations de tous les hommes graves, et entre autres du général Gourgaud (voir la notice consacrée au général Gourgaud, tome 3, deuxième partie). M. de Ségur dut mettre l'épée à la main pour défendre son œuvre, il fut grièvement blessé; à notre avis, son livre est pis qu'un *mauvais livre d'histoire*, c'est une mauvaise action, et ce factum romantique a eu cependant quatorze éditions, et l'Université commet depuis dix ans la faute grave d'en faire un de ses livres de choix pour les prix distribués dans les colléges royaux! Cependant cette production de M. de Ségur est généralement appréciée aujourd'hui à sa vraie valeur. Son *Histoire de Russie et de Pierre-le-Grand*, parue en 1829, lui mérita les honneurs du fauteuil académique auquel il fut admis le 25 mars 1830; toutefois cette œuvre ne méritait pas un pareil honneur, et l'on peut dire sans être taxé de partialité que cette nomination fut le résultat de la camaraderie impérialiste. Hâtons-nous de le reconnaître, tous les écrits de M. de Ségur ont pour eux le mérite du style.

Le gouvernement de Louis-Philippe rappela M. de Ségur à l'activité, et il fut promu, le 27 février 1831, au grade de lieutenant-général, et le 19 novembre suivant appelé à la chambre des pairs, où il vota contre l'hérédité à moins qu'elle n'eût pour garantie contre ceux qui seraient appelés à en jouir l'épreuve des catégories. Il se montra, en toute circonstance, hostile à la presse périodique et ennemi des mouvemens insurrectionels; enfin il eut le courage de parodier dans le sein de la chambre haute la conduite que M. Viennet avait tenue dans le sein de la chambre des députés, il se porta le dénonciateur d'un article du national. Il n'est peut-être pas sans importance pour l'histoire de reproduire textuellement cette boutade anti-libérale.

« Messieurs, depuis 1830, la chambre des pairs a toujours méprisé les outrages proférés par les factions contre son existence, et elle ne s'est point émue des injures que la haine de la presse n'a pas cessé de lui prodiguer; elle a constamment dédaigné d'user de son droit de mander à sa barre les gérans des journaux qui se faisaient un jeu de l'insulter.

« Un exemple récent de la chambre des députés, quelqu'utile qu'il ait été, ne l'a point émue, et elle n'a pas cru jusqu'à présent devoir recourir aux moyens de répression. La chambre entière, malgré les vives attaques dont elle était l'objet, est demeurée entièrement impassible; elle n'a pas cru que de telles injures pussent arriver jusqu'à elle. Mais le temps n'est-il pas venu où une pareille longanimité doit cesser, et n'importe-t-il pas à la chambre, à son honneur, à sa dignité, de faire cesser enfin un semblable scandale?

« Le pouvoir qu'à la chambre de mander à sa barre, pour rendre compte de leur conduite, les gérans des journaux qui se permettent de l'insulter, est consacré dans nos lois. Ce pouvoir est admis dans la législature de tous les états représentatifs; dans tous, sans exception, les assemblées politiques ont le droit de réprimer elles-mêmes les injures qui leur sont adressées. Et si dans les temps ordinaires elles peuvent, sans danger, faire abandon de ce droit, il est aussi des circonstances où il est de leur devoir le plus impérieux d'en user.

« Telles sont celles où nous nous trouvons, et nous ne pensons pas que la chambre puisse demeurer plus longtemps impassible, alors que les provocations qui sont dirigées contre elle attaquent l'intérêt même de la société tout entière, et qu'elles ont pour but de troubler l'action d'une assemblée législative dans ses fonctions judiciaires.

« Quelle qu'ait été jusqu'ici la longanimité dont la chambre a fait preuve, il est aujourd'hui de son devoir d'agir pour réprimer la licence; il ne lui est plus permis alors qu'elle est constituée en cour de justice, d'abandonner le soin de sa propre considération; elle doit à la charte, elle doit au pays, elle se doit à elle-même de forcer tout le monde au respect.

« Dans de telles circonstances, messieurs, ne point agir, ne point user de la faculté que nous confère la loi de 1822, ce ne serait pas seulement négliger un droit, ce serait manquer à son devoir, se laisser avilir.

« Un article du *National*, ayant pour titre: *De la compétence de la cour des Pairs*, se trouve inséré dans le numéro qui a paru sous la date du 10 décembre. Je dépose cet article sous vos yeux, et j'en appelle à vos consciences.

« Voyez ce qu'il renferme, dans quel esprit il a été créé; voyez si tout ce que la provocation peut imaginer de plus odieux ne s'y trouve pas? Qu'attendrez-vous plus longtemps pour exercer des poursuites, et quand vous vous devez tout entiers à la protection et à la défense du pays,

attendrez-vous donc que l'outrage frappe encore à coups plus redoublés?

« Quelque dégoût que puisse causer la lecture de l'article que je vous dénonce, vous vous convaincrez que les injures dont il abonde ne peuvent pas demeurer impunies.

« C'est pourquoi j'ai l'honneur de proposer à la chambre qu'elle veuille bien ordonner que le gérant du *National* soit cité à sa barre »

Nous ne rentrerons pas dans les détails du procès auquel donna lieu cette dénonciation (voir les articles consacrés à MM. Pasquier et Armand Carrel). M. de Ségur y acquit quelque célébrité, mais il dut reconnaître lui-même que c'était celle du ridicule.

M. de Ségur a publié depuis lors (1835) l'*histoire de Charles VIII* qui a eu peu de retentissement et qui est peut-être le meilleur ouvrage de cet écrivain: on y trouve des documens historiques inédits jusqu'alors.

LE BON DESMOTTES (le Colonel).

Entré au service en 1806 dans les gendarmes d'ordonnance de la garde impériale, à leur création, M. Le Bon Desmottes fit avec eux la campagne de Prusse et assista aux affaires qui furent livrées sous les murs de Colberg, en Poméranie. Plus tard, il se trouva aux combats de Guttstadt et d'Heilsberg et à la bataille de Friedland; il était à Tilzitt et fit partie du piquet de l'empereur à la mémorable entrevue des deux empereurs sur le Niemen.

En 1807, au licenciement des gendarmes d'ordonnance, M. Le Bon Desmottes fut incorporé dans les chasseurs à cheval de la garde impériale, et fit dans ce corps la campagne de 1808, en Espagne. Il se trouva aux combats de Burgos et de Somo-Sierra, à la prise de Madrid et à l'affaire de Benavente, où il fut blessé d'un coup de sabre.

Rentré en France avec la garde impériale, il rejoignit en Allemagne le 19e régiment de chasseurs, où il venait d'être nommé sous-lieutenant, et fit avec ce corps les campagnes de 1809, 1810, 1811, 1812, 1813 et 1814. Fait prisonnier à Wagram après avoir eu un cheval tué sous lui, il fut échangé quelques jours après.

En Russie, il faisait partie du corps d'armée du prince Eugène, dont son régiment formait l'avant-garde, et assista aux batailles de Witepsk, de Smolensk et de la Moscowa. Dans cette dernière, il eut un cheval tué sous lui au pied de la grande redoute. Il était à Malojoraslawetz et fut dans la retraite l'un des braves de l'escadron sacré.

Après la réorganisation des débris de la malheureuse armée de Russie, en Silésie, M. Le Bon Desmottes continua la campagne sous les ordres du vice-roi d'Italie, et fut l'un des officiers qui échangèrent les premiers coups de sabre avec les Prussiens, après leur défection. Il assista aux batailles de Lutzen et de Bautzen, et fut atteint d'une balle dans le flanc droit au combat de Goldberg, le 23 août 1813. Il ne prit que le temps de se faire panser, et un quart d'heure après, il était à la tête de sa compagnie. La croix-d'honneur fut la récompense de sa bravoure; il fut blessé de nouveau d'une balle à la cuisse et de deux coups de lance à l'affaire de Mulberg. Son cheval ayant été tué sous lui, il resta au pourvoir de l'ennemi. Quelque temps après, il parvint à s'échapper et se retira dans la place de Torgau, où il resta jusqu'à la capitulation.

Rentré en France, en avril 1814, M. Le Bon Desmottes fut placé au 10e régiment de chasseurs, en qualité de capitaine adjudant-major. En 1815, il fit la campagne de Waterloo, comme aide-de-camp du général Houssin de Saint-Laurent. Revenu sous les murs de Paris, à La Villette, il courut les plus grands dangers en voulant sauver des gardes nationaux.

Mis en demi-solde à la seconde restau-

ration, il fut replacé au 5e régiment de chasseurs avec lequel il fit la campagne de Catalogne en 1823; il commandait l'avant-garde du général Achard à la prise de Martorel (Catalogne); il fut mis à l'ordre du jour pour cette affaire, et une décision particulière du duc d'Angoulême le fit entrer dans le 1er régiment des cuirassiers de la garde royale. Il fut en outre fait chevalier de Saint-Louis, et reçut la croix de l'ordre d'Espagne de Saint-Ferdinand de seconde classe.

M. Le Bon Desmottes passa et 1828 chef d'Escadron au 8e de cuirassiers. En 1832, il fut nommé lieutenant colonel du 2e régiment de la même arme, et en 1838, obtint le commandement du 2e de carabiniers. Il a été en outre nommé officier de la Légion-d'Honneur en 1831.

NOEL (FRANÇOIS-JOSEPH).

« Au peu d'esprit que le bonhomme avait,
« L'esprit d'autrui par complément servait,
. . . .
« Il compilait, compilait, compilait.

Qui ne connait M. Noël, l'intrépide faiseur ou *signataire* de dictionnaires plus ou moins classiques, dont le succès a été, est et sera d'autant plus grand qu'ils viennent en aide à la paresse des écoliers; de ces dictionnaires que l'Université eût sans doute interdit dans ses lycées et ses colléges s'ils n'étaient l'œuvre de l'un des hauts officiers de son état-major?

Nous n'avions d'abord pas songé à consacrer une notice à M. Noël, mais ce travail nous ayant été demandé par plusieurs de nos souscripteurs, nous avons fait des recherches dont le résultat fort peu favorable à l'activité de M. Noël nous autorise à dire qu'il a eu plutôt l'habileté d'exploiter les travailleurs, que de travailler lui-même.

M. Noël est à la littérature classique, ce que M. Scribe est à la littérature théâtrale, un hardi spéculateur, un intrépide monopoleur.

Né à Saint-Germain en Laye en 1756, M. *François-Joseph* Noel, fils d'un marchand fripier, fut élevé, grâce à la protection d'un homme de la Cour, au collége des Grassins à Paris, où il obtint une bourse gratuite, et plus tard à celui de Louis-le-Grand, où il eut de brillans succès.

Dans l'embarras du choix d'une profession, il prit la soutane, et, après avoir été quelque temps maître de quartier, fut admis en qualité de professeur de sixième dans ce même collége où il avait cueilli de nombreuses palmes universitaires. Il en remplit long-temps les fonctions, partageant son temps entre le professorat et des travaux de cabinet dont le but était d'obtenir les prix proposés par l'Académie française. C'est ainsi qu'il publia en 1786 un *éloge de Gresset*, et l'année suivante une *Ode sur la mort du duc Léopold de Brunswick*, qui obtint une mention honorable. Son *éloge de Louis XII* (1788) et son *éloge de Vauban* (1790) eurent un succès plus réel et furent couronnés par l'Académie.

La révolution s'annonçait, l'abbé Noël en adopta les principes, et devint le principal rédacteur d'un journal intitulé *la Chronique*, qui eut de la vogue et valut à son auteur, *nous ne savons trop à quel titre*, une place de chef de bureau aux affaires étrangères. Il sollicita aussi la place de gouverneur du Dauphin, lorsqu'à la suite de l'arrestation du roi à Varennes, l'assemblée nationale (*Moniteur* des 26 et 30 juin 1791) décréta une mesure cet à égard. Il ne fut pas donné suite à cette détermination de l'assemblée (1).

(1) Il n'est pas sans intérêt pour l'histoire d'enregistrer le nom de tous les candidats qui se présentèrent pour remplir ces fonctions qui empruntaient une importance immense de la position du prince, de celle de sa famille et des circonstances critiques dans lesquelles se trouvait la France.

Il y a peut être quelqu'enseignement dans ce singulier amalgame.

Agier, président du tribunal de district de Paris.
Allonville (le chevalier d').

Envoyé en Angleterre avec une mission diplomatique à la fin d'août 1792 par le conseil exécutif, il passa, au commencement de 1795, comme chargé d'affaires à La Haye, où il fut insulté vers la fin de février et forcé de quitter sa résidence. Il revint en France où son patriotisme, attesté par l'administration de la police de Paris et manifesté par une lettre qu'il publia *sur l'antiquité du bonnet rouge*, lui valut une autre mission.

En 1793, M. Noël osa blâmer les opérations de Robespierre, il fut incarcéré quelque temps, mais obtint sa liberté avant le 9 thermidor, grâce à Robespierre lui-même, son ancien condisciple à Louis-le-Grand, dont il avait su fléchir l'inflexible rigueur.

Nommé par la convention nationale ministre plénipotentiaire à Venise vers la fin de 1794, M. Noël fut rappelé, peu de mois après, et remplaça, au mois de février 1795, Clément de Ris, comme l'un des commissaires de l'instruction publique.

Après la conquête de la Hollande, M. Noël y retourna, avec le titre de ministre plénipotentiaire, et, en octobre 1796, il demanda quatre millions à la nouvelle république, dont la création et l'installation étaient en grande partie son ouvrage.

Pendant sa résidence dans les provinces bataves, il demanda que les émigrés français en fussent expulsés, et que le passage en fût refusé aux prêtres déportés qui cherchaient à rentrer en France. Il prévint aussi le ministre de la police générale

Arnand d'Aupeley de Breteuil (Eure).
Auger (l'abbé), de l'Académie des inscriptions.
Bacon.
Barberin (colonel d'artillerie).
Baudin (maire de Sédan).
Béranger (auteur de l'esprit de Mably).
Bernardin de Saint-Pierre (auteur de Paul et Virginie).
Berquin (auteur de l'ami des enfans).
Beugnot (procureur syndic du département de l'Aube).
Bigot de Préameneu.
Bochard de Sarron.
Bossu (l'abbé).
Bouchage (du), officier d'artillerie de la marine.
Bougainville.
Bourbon-Conti.
Bret.
Broussonnet (secrétaire de la société d'agriculture).
Callet (principal du collége de Vannes).
Cérutti.
Charrost-Béthune (le duc de).
Chateaugiron (de).
Coëtlogon (*Emmanuel de*).
Condorcet.
Coste (maire de Versailles).
Crol (le duc de).
Dacier (secrétaire perpétuel de l'Académie).
Desmares de Gacey (de l'orne).
Desfauls (don), ex-bénédictin (*a*).
Devon-de-Forbonnais.
Ducastel (homme de loi à Rouen).
Ducis (le poète).
Duduit de Romainville (ex-gouverneur des pages).
Duménil.
Duport-du-Tertre (ministre de la justice).
Duverger.
Duveryer (secrétaire du sceau).
Fleurieu (*b*)
François de Neufchateau.
Garran de Coulon.
Gères Vaquay.
Guyton-Morveau (procureur-général syndic de la Côte-d'Or).
Harcourt (d').
Hérault de Sechelles.
Herbouville (d') président à Rouen.
Hom (homme de loi).
Jourdan (Ex-président du district des Petits Augustins).
Kersaint (de Brest).
La Cépède.
La Cretelle.
Lafond (médecin).
Lametherie.
Leger (juge de paix de la section des Postes).
Lenoc (chef de bataillon)
Leroi (de l'Académie des Sciences).
Mulne (procureur-général-sindic de la Haute-Garonne).
Malesherbes (*Ancien ministre*).
Mariette (caissier des Ponts-et-Chaussées).
Mayot.
Mollien.
Monge (de l'Académie des Sciences).
Montrel.
Montciel (maire de Dôle).
Montmorin (de) (ministre).
Morel de Vindé.
Necker.
Noel.
Ormesson (d') (ex-contrôleur général).
Pastoret (Procureur-général syndic de Paris).
Perron (officier municipal).
Pieyres (de Nimes).
Pujet (du) (Colonel d'artillerie).
Quatremer de Quincy.
Quesnay de Saint-Germain.
Roucher (*le Poëte*).
Saint-Croix (Ministre en Pologne).
St-Martin (auteur du livre *des erreurs et de la vérité*).
Séguin (évêque).
Ségur (ambassadeur).
Servan (ancien avocat général).
Sicard (l'abbé).
Terrède (docteur médecin à L'aigle (Orne.)
Tremblay (du).
Valence.
Valfort.
Vandœuvre.
Vauvilliers.
Vergennes.
Villes (de) ancien fermier général.

(a) Ex-directeur de l'École de Sorèze.
(b) Il fut plus tard ministre, sa veuve épousa M. Eusèbe Salverte.

des correspondances que Louis XVIII entretenait à Paris.

Remplacé au mois d'octobre par Charles Lacroix, il vint reprendre ses fonctions de commissaire de l'instruction publique. Quatremère Disjonval le dénonça à la société du Manége, comme ayant favorisé, en Hollande, les ennemis de la république; mais la dénonciation n'eut pas de suite, ce club ayant été fermé trois semaines après. La révolution du 18 brumaire ne fut point nuisible aux intérêts de M. Noël. Appelé d'abord au Tribunat, il fut nommé, en mars 1800, commissaire général de police à Lyon, puis, le 30 novembre suivant, préfet du Haut-Rhin jusqu'au mois de juin 1802, qu'il devint inspecteur-général de l'instruction publique. Il fut maintenu dans cette place sous le gouvernement consulaire, impérial et royal, et il l'a conservée encore sous le titre d'inspecteur-général honoraire des études. M. Noël est depuis long-temps membre de la Légion-d'Honneur.

Nous terminerons cette notice par la nomenclature des ouvrages, c'est-à-dire des spéculations mercantilles que M. Noël a livrées à la publicité avec le visa de l'Université et qu'il a ainsi imposés aux lycées et aux colléges.

1° *Voyages et mémoires du comte de Benyowsky, contenant ses opérations militaires en Pologne, son exil au Kamchatka, etc.*, 1791, 2 vol. in-8°. M. Noël n'a été qu'éditeur de cet ouvrage, rédigé par Magellan.

2° *Journal d'un voyage fait dans l'intérieur de l'Amérique septentrionale*, traduit de l'anglais d'Anbury, avec des notes, 1793, in-8°.

3° (avec Sautreau de Marsy) *Nouveau siècle de Louis XIV, du règne, de la cour de ce prince, avec des notes historiques et des éclaircissemens*, 1793 in-8°. Dans l'avertissement mis en tête de cet ouvrage et dont le style se ressent de l'enthousiasme révolutionnaire, les auteurs promettaient un pareil travail sur la régence du duc d'Orléans et sur le règne de Louis XV: nous ignorons pour quel motif ils n'ont point publié les matériaux qu'ils avaient rassemblés.

4° (avec Cantwell et Soulès) *Nouvelle géographie universelle, descriptive, etc.*, traduit de l'anglais de W. Guthrie, sur la dix-septième édition, 1799, 3 vol. in-8°, et atlas : 1800, 6 vol. in-8°, et atlas in-4°; 1802, 7 tom. en 10 vol. in-8°, et atlas in-fol.

5° *Dictionnaire de la fable*, ou *Mythologie grecque, latine, égyptienne, celtique, persane, etc.*, 1801, 2 vol. in-8° : quatrième édition considérablement augmentée, avec une figure, d'après le dessin de Girodet, 1823, 2 vol. in-8°.

6° (avec Planche) *Ephémérides politiques, littéraires et religieuses*, 1803, 12 vol. in-8°, deux éditions.

7° *Traduction complète de Catulle*, suivie des *poésies de Gallus*, avec le texte en regard, 1803, 2 vol. in-8°.

8° (avec M. de la Place) *Conciones poeticæ*, ou *Discours choisis des poètes latins anciens*, 1804; 1819, in-12.

9° (avec le même) *Leçons françaises de littérature et de morale*, ou *Recueil en prose et en vers des plus beaux morceaux de notre langue, etc.*, 1804, 2 vol. in-8°. Cet ouvrage, le plus fréquemment réimprimé de tous ceux auxquels M. Noël a mis son nom, est sans contredit la compilation la plus défectueuse due à cet écrivain. Elle dénote chez le compilateur un goût peu exercé et peu délicat, et l'on se demande, ainsi que l'a déjà dit un critique éclairé, auquel il faut s'en prendre, du public, de l'Université, ou de l'auteur, lorsqu'on songe qu'un livre aussi médiocre sert à la jeunesse, depuis plus de trente ans, de *vade mecum* et d'A B C littéraire (1).

(1) L'Université refusa en 1825 d'agréer un ouvrage du même genre qui lui fut présenté par M. A. F. Pornin, alors professeur de littérature au collége de Pont-le-Voy, et qui renfermait le précepte à côté de l'exemple.

Ce manuscrit nous a été confié, et nous ne craignons pas d'affirmer que ces deux volumes étaient un vrai modèle de

10° *Abrégé de la mythologie universelle, ou Dictionnaire de la fable*, etc. (2), 1805 et 1806, in-12.

11° *Dictionnaire historique des personnages célèbres de l'antiquité, des dieux, des villes, etc., avec l'étymologie de leurs noms, etc.*, 1806, in-8°; deuxième édition, 1824, in-8°.

12° (avec M. de la Marre) *Almanach des protestans*, 1802 à 1808; 7 vol. in-12.

13° *OEuvres diverses de Rodonvilliers*, 1807, 3 vol. in-8°. M. Noël, éditeur de cet ouvrage, y a inséré sa traduction de *Cornelius Nepos*.

14° *Nouveau dictionnaire français-latin*, 1807, in-8°; plusieurs éditions in-8° et in-4°.

15° *Nouveau dictionnaire latin-français*, composé sur le plan du *Magnum totius latinitatis lexicon Facciolati, etc.*, 1808, in-8°: plusieurs éditions in-8° et in-4°.

16° *Histoire romaine de Tite-Live*, traduite, avec le texte latin, 1810 et années suivantes, 15 vol. in-8°; tomes 16 et 17, Paris, 1824, in-8°. Cette traduction avait été commencée par Dureau de la Malle; elle a été achevée par M. Noël.

17° (avec M. de la Place) *Leçons latines de littérature et de morale*, 1808, 1818, 1823, 2 vol. in-8° (3).

18° *Gradus ad Parnassum*, ou *Nouveau dictionnaire poétique, latin-français*, fait sur le plan du *Magnum dictionarium poeticum* du père Vanière, etc., 1810, in-8°; quatrième édition, 1822, in-8° et in-4°.

19° (avec M. Chapsal) *Leçons anglaises de littérature et de morale, etc.*, 1817, 2 vol. in-8°.

goût, de *vraies* leçons de littérature; mais M. Pornin n'était pas inspecteur général, il fut repoussé. Le monopole universitaire se dressa contre lui.

(2) Cet ouvrage est sans valeur pour les enfans; frappé de ses inconvéniens, le chef d'un grand établissement entreprit un travail du même genre; désireux de le livrer à l'impression, il le présenta à M. D...., célèbre imprimeur-éditeur.

« J'en donne 3000 francs, répondit M. D..... sans l'avoir « déroulé, si le manuscrit est revêtu du visa de l'Université; « dans le cas contraire, il ne saurait me convenir.

Tels sont les avantages du monopole.

(3) Cet ouvrage est supérieur aux leçons de littérature française, le choix des morceaux est fait avec plus de soin.

20° (avec le même) *Nouvelle grammaire française, rédigée sur un plan très-méthodique; avec des exercices, etc.*, Paris, 1823, 2 vol. in-12; 1824, 2 vol. in-12; huitième édition, 1827, 2 vol. in-12.

21° (avec le même) *Corrigé d'exercices français sur l'orthographe, la syntaxe et la ponctuation*, 1824, in-12; neuvième édition, 1827.

22° *Leçons italiennes de littérature et de morale*, Paris, 1824—1825, 2 vol in-8°.

23° *Leçons grecques de littérature et de morale*, Paris, 1825, 2 vol. in-8°.

24° *Manuel biographique, etc.*, par Jacquelin, revu par M. Noël, Paris, 1825, 2 part. in-18. M. Noël s'est contenté, disent les auteurs du *Dictionnaire historique*, de mettre son nom sur le titre de ce manuel.

25° (avec M. Chapsal) *Abrégé de la grammaire française*, ou *Extrait de l'ouvrage intitulé : Nouvelle grammaire française*, 1826, in-12; troisième édition, 1827, in-12.

26° (avec le même) *Nouveau dictionnaire de la langue française*, Toul., 1826, in-8°.

27° *Nouveau dictionnaire des origines, inventions et découvertes dans les arts, les sciences, la géographie, le commerce, l'agriculture, etc.*, Paris, 1827, 2 vol. in-8°. Nous pensons que cet ouvrage doit être attribué en entier à M. Carpentier qui en est du moins le principal auteur.

28° (avec M. Chapsal) *Leçons d'analyse logique*. 1827, in-12.

M. Noël a été l'un des rédacteurs du *Magasin encyclopédique*, de 1795 à 1806, de la *Nouvelle bibliothèque des romans*, 1799 et années suivantes. Il a fourni plusieurs articles à la *Biographie universelle* de Michaud.

Il a donné en outre plusieurs éditions des classiques français. Au dire des libraires éditeurs il aurait revu un grand nombre de traductions de ses jeunes collaborateurs, et entr'autres celles d'Horace de Binet, de Tacite de Dureau de la Malle.

CASSAGNE (VICTORIN-LOUIS).

Le lieutenant-général baron de CASSAGNE (Victorin-Louis) est né à Alan (haute Garonne) le 5 juin 1774. Après avoir fait ses premières études au collége royal de Toulouse, il fut jeté, par l'impulsion de l'époque, dans le métier des armes; il entra au service, en qualité de lieutenant, dans une compagnie franche, le premier février 1791; il devint capitaine de la sixième compagnie du huitième bataillon de la Haute-Garonne, le 24 mars suivant. Employé avec ce bataillon à l'armée des Pyrénées-Orientales, il se distingua le 4 avril de la même année, en défendant à la tête de sa compagnie, le passage de la rivière de la Teta au village de Corneilla. Il continua à servir à la même armée, en 1794 et 1795, jusqu'à la reprise de Bellegarde et de Collioure, après la bataille de Peyres-Tortes où il fut légèrement blessé. Il fit partie du siége de Figuières, qui tomba au pouvoir de l'armée républicaine aux ordres du général en chef Dugomier.

Après la paix conclue avec l'Espagne, le capitaine Cassagne passa à l'armée d'Italie en 1796. Commandant les éclaireurs de l'aile gauche du corps du général Masséna, il fut chargé de poursuivre les Autrichiens après leur défaite de Lonato, et fut blessé très grièvement d'un coup de feu à la poitrine, le 3 août, près du lac de Guarda. A la tête de ces mêmes éclaireurs il fit mettre bas les armes à un corps de cavalerie ennemie, le 16 janvier 1797, près de Mantoue.

Il commença l'attaque du camp autrichien le 3 mars suivant, et reçut, dans cette affaire, un coup de feu à la jambe gauche.

Après avoir continué à servir à l'armée d'Italie et en Suisse, il fit partie de l'armée expéditionnaire d'Egypte. Le capitaine Cassagne eut le commandement des éclaireurs de la division Bon, et combattit à leur tête aux batailles de Chebreyss et des Pyramides. Employé dans l'expédition de Syrie, il servit au siége de Saint-Jean-d'Acre. Chargé, le 29 mai 1799, d'attaquer un des ouvrages des assiégés, qui empêchait les approches de la place, il fut obligé de combattre à outrance, ayant perdu les deux tiers de ses combattans, et d'égorger la totalité des Turcs qui défendaient le boyau; il reçut dans cette grave circonstances cinq coups de poignard. Cette action mérita au capitaine Cassagne le grade de chef de bataillon; il se trouva en cette qualité à la bataille de Canope, près d'Alexandrie, le 21 mars 1801, pénétra dans le camp des Anglais et y reçut un coup de feu qui lui traversa la cuisse droite. Le 29 mai suivant, il fut nommé colonel du 25e régiment d'infanterie de ligne.

Le premier consul, en récompense des services rendus par le colonel de Cassagne, le confirma dans son nouveau grade après que la capitulation, signée à Alexandrie le 29 août suivant, eût ramené en France les glorieux débris de cette armée.

Le colonel Cassagne fut créé d'abord chevalier de la Légion-d'Honneur le 11 décembre 1803, et officier le 4 juin 1804. Il fut employé à l'armée des côtes en 1804 et 1805, et passa ensuite à l'armée d'Allemagne et enleva dans le combat d'Awerstaedt deux pièces de canon à la cavalerie légère prussienne, et eut à cette affaire un cheval tué sous lui, un second, grièvement blessé, et reçut lui-même une balle au front.

Cité plusieurs fois avec éloges, soit dans les rapports du maréchal Davoust, soit dans ceux des généraux sous lesquels il servait plus immédiatement, sa conduite valeureuse fut connue de l'empereur qui lui conféra le grade de général de brigade, le 7 juin 1807, et le titre de baron avec dotation, le 8 mars 1808.

Employé en sa qualité de général de brigade, depuis 1808 jusqu'en 1812, M. Cassagne eut d'abord le commandement d'une brigade dans la division du général Vedel, formant la gauche du corps d'armée commandé par le général Dupont (voir les notices consacrées à ces deux généraux, t. 2, 1re part). Un corps d'armée d'insurgés du royaume de Grenade s'étant porté sur Jaën, le général Cassagne fut envoyé pour le disperser.

Parti de Baylen, le 1er juillet, il arriva le 2 à Jaën, il en chassa les Grenadins, et reçut, à cette occasion, un coup de feu qui le blessa à la hanche gauche.

Il eut à soutenir contre le général espagnol Reding plusieurs combats d'avant garde, d'où le général Cassagne sortit toujours vainqueur.

La division Vedel ayant été comprise dans la honteuse capitulation signée par le général Dupont, le général Cassagne refusa d'*adhérer*, et fit la plus vive opposition aux stipulations relatives à la division dont il faisait partie; mais il n'était pas en position d'en empêcher l'exécution, il dut se soumettre.

Dès son débarquement à Marseille, le général Cassagne reçut un ordre immédiat et impératif de rejoindre en toute hâte l'armée d'Espagne (1), où il fut nommé gouverneur de la Sierra-de-Ronda. il obtint des succès marquans dans diverses affaires, enleva aux ennemis plusieurs villes, occupa le camp de Saint-Roch et observa la place de Gibraltar.

Chargé de couvrir la gauche du blocus de Cadix, il força à la retraite un détachement de troupes anglaises, battit le corps espagnol du général Crux-Mourgon, et lui fit de nombreux prisonniers, après lui avoir enlevé un drapeau.

(1) Le nom du général Cassagne ne figure même pas dans les travaux de la commission d'enquête, tant sa conduite dans cette affaire avait paru honorable à l'empereur.

Le général Cassagne conserva le gouvernement de la Sierra-de-Ronda jusqu'au mois de décembre 1811. Il fut créé commandant de la Légion-d'honneur le 23 janvier 1813, et reçut son brevet de général de division le 30 mai. Il avait un commandement dans le corps du comte d'Erlon (bien qu'il eût reçu l'ordre de se rendre à la grande-armée) en présence de l'armée anglo-Castillane, à la bataille de Vittoria, qui fut si désastreuse; il y perdit la totalité de ses bagages.

A la suite de cette journée, le général Cassagne se rendit à Dresde, y prit le commandement d'une division dans le premier corps, et combattit le corps russe du général Tolestoy, à la bataille de Dresde, où les ennemis perdirent cinq bouches à feu, bon nombre de prisonniers et un équipage de ponts. Compris plus tard dans la capitulation qui fut conclue et violée par les ennemis, il fut envoyé en Hongrie comme prisonnier de guerre.

A son retour en France, le général Cassagne, créé chevalier de la couronne de fer le 29 août précédent et commandeur de l'ordre de la réunion le 24 septembre, trouva la restauration accomplie, il dut la subir.

Il fut nommé chevalier de Saint-Louis et commandant du département de la Haute-Garonne en résidence à Toulouse, chef-lieu de la dixième division militaire, dont il prit provisoirement le commandement (le titulaire ayant eu une mission diplomatique), qu'il garda depuis le 13 avril 1814 jusqu'au 13 avril 1815. La nouvelle du retour de l'empereur s'étant repandue vers le 9 mars à Toulouse, et son autorité ayant été peu après reconnue, le général Cassagne se rendit à Paris. Au premier bruit de guerre, il sollicita de l'activité et fut envoyé au commandement de la division d'observation des Pyrénées-Orientales.

A la deuxième restauration, il fut mis en non-activité par suite de l'instruction ministérielle du 20 novembre; il dut se dérober à la fureur populaire, et ne fut redevable qu'au dévoûment de quelques amis d'échapper au sort de l'infortuné Ramel (voir la notice consacrée à M. de Cambon, t. 1, deuxième série).

Le général Cassagne fut classé parmi les officiers généraux mis en disponibilité par l'ordonnance royale du 22 juillet 1818. En 1825, il eut à subir la brutalité ministérielle, dans la mesure devenue commune au plus grand nombre de ses anciens compagnons de gloire et d'infortune, et fut admis à la retraite à l'âge de cinquante ans.

En 1830, le général Cassagne salua avec transport la résurrection du drapeau de la victoire, et fut rétabli sur le cadre de disponibilité; il accepta les fonctions municipales de la ville de Toulouse, dont il fut investi par la royauté d'août, et que lui continua la confiance de ses concitoyens. Il fut appelé au commandement de la garde nationale Toulousaine. En 1831, il fut élu président du collége électoral du centre aux dernières élections; il fut porté par l'opinion constitutionnelle à la présidence du collége du Sud, où se trouve établi son domicile. La ville, la garnison et la garde nationale, les fonctionnaires publics et grand nombre de notabilités ayant souscrit pour l'érection d'un monument en mémoire de la bataille du 10 avril 1814 contre l'armée anglo-espagnole aux ordres du duc de Wellington, le général Cassagne fut nommé président du comité de souscription par la totalité des souscripteurs.

BRONGNIART (ALEXANDRE).

M. *Alexandre* BRONGNIART est né à Paris le 5 février 1770; son père Alexandre Théodore Brongniart était architecte, membre de l'ancienne Académie d'architecture : parmi les édifices exécutés sur ses plans, on remarque l'église des Capucins de la Chaussée-d'Antin, et le Palais de la Bourse (1).

M. Alexandre Brongniart fut d'abord destiné aux arts, mais son goût lui fit suivre la carrière des sciences. Il fut, en 1786, élève de la première école des mines, fondée par Sage, et en 1794 (le 28 fructidor an II) nommé ingénieur des mines. Il a parcouru les différens grades de ce corps jusqu'à celui d'ingénieur en chef de première classe inclusivement.

Après avoir fait, dès 1788, quelques cours de chimie, d'histoire naturelle et de minéralogie, chez lui, à la société d'histoire naturelle, aux deux lycées et à l'école des mines, il fut nommé, en 1796, professeur d'histoire naturelle à l'école centrale des Quatre-Nations.

Quelques travaux de chimie, appliqués à l'art de l'émailleur, le firent nommer, en 1800, directeur de la manufacture de porcelaine de Sèvres, place qu'il occupe encore.

Après la suppression des écoles centrales, et lors de la fondation de l'Université, M. Brongniart fut nommé professeur de minéralogie, adjoint de M. Haüy à la faculté des sciences de Paris.

Il a fait constamment ce cours de minéralogie à la place de M. Haüy jusqu'au décès de ce professeur, auquel il succéda, en 1822, dans la chaire de minéralogie du Muséum d'histoire naturelle : il quitta alors immédiatement la place de professeur à la faculté des sciences.

Il fut élu membre de l'Institut (Académie des Sciences) le 20 novembre 1815, membre étranger de la société royale de Londres le 9 juin 1825, membre étranger

(1) On peut prendre connaissance des principaux travaux de M. Brongniart, architecte, dans un ouvrage rédigé et publié par M. Alexandre Brongniart son fils, et imprimé en 1814, chez Crapelet, cahier in-fol. avec planches.

de l'Académie royale des sciences de Stockholm en 1823, etc., etc.

Il a formé, dans la manufacture royale de porcelaine de Sèvres, une nombreuse collection relative à tous les arts céramiques de tous les pays et de tous les temps : il y a ajouté une nouvelle industrie en y faisant créer un atelier de peinture sur verre, art qu'on croyait perdu, et qui s'est relevé à Sèvres, peut-être avec autant de perfection et d'éclat que les anciens ne lui en avaient jamais donné.

On ne doit pas confondre, comme cela a souvent eu lieu, les travaux de M. Alexandre Brongniart avec ceux de :

M. *Antoine Louis Brongniart*, pharmacien (oncle d'Alexandre), et auteur de quelques écrits de chimie ; ni avec ceux de M. *Adolphe Brongniart* (fils d'Alexandre), professeur de botanique au Muséum d'histoire naturelle et auteur de plusieurs mémoires et ouvrages, tant sur la physiologie végétale et la botanique vivante, que sur les végétaux fossiles.

M. Alexandre Brongniart est auteur des publications suivantes :

TRAVAUX ZOOLOGIQUES.

Description et figures du Simia cynocephalus de Linnée (*Journal d'histoire naturelle*).

Description du Dasycerus, nouveau genre d'insecte de la classe des Coleoptères (*Bulletin des Sciences publié par la Société Philomatique*).

Essai d'une classification des reptiles, avec la description et la figure de plusieurs espèces (lu à l'Institut en 1800 et publié dans les *Mémoires* des savans étrangers, vol. de 1805).

TRAVAUX MINÉRALOGIQUES, GÉOLOGIQUES ET TECHNOLOGIQUES.

Art de l'émailleur sur métaux (1790). (*Annal. de Chimie*, t. IX, p. 192).

Mémoire sur les couleurs vitrifiables tirées des oxides métalliques (1802). (*Journal des Mines*, t. XII, p. 58).

Traite élémentaire de minéralogie avec des applications aux arts (Paris, 1807, 2 vol. in-8).

Mémoire sur une nouvelle espèce de Minéral nommée Glaubérite (*Journal des Mines*, t. XXIII, p. 5).

Mémoire sur des terrains qui paraissent avoir été formés dans l'eau douce (*Annales du Muséum d'histoire naturelle*, t. XV).

Essai sur la Minéralogie géographique des environs de Paris, avec une carte des descriptions de corps organisés fossiles, et coupes dans lesquelles la hauteur des diverses sortes de terrains a été déterminée à l'aide du baromètre (Ouvrage fait en commun avec M. Cuvier: Paris, première édition, 1811).

Essai sur une détermination et une classification minéralogiques des roches mélangées (*Journal des mines* 1813, et en allemand dans le recueil intitulé *Tarchenbuch* et publié par M. Léon Hardt).

Notice pour servir à l'histoire géognostique du Cotentin (*Journal des Mines* 1813).

Histoire naturelle de l'eau, considérée comme espèce minérale, et des eaux considérées comme partie constituante de la terre (Extrait du XIVe vol. du *Dictionnaire des Sciences naturelles*, 1819). On y trouve une classification géologique des eaux minérales.

Notice sur des végétaux fossiles traversant les couches des terrains houillers (*Annales des Mines*, août 1821).

Sur le gisement des Ophiolites, Euphotides, Jaspes, etc., dans quelques parties des Apennins. — Mémoire de 64 p. avec 2 pl. (*Annales des Mines* t. VI, 1821).

Sur les caractères zoologiques des formations, avec l'application de ces caractères à la détermination de quelques terrains de craie, avec une planche (*Annales des Mines*, t. VI, 1821).

Notice sur la Magnesite du bassin de Paris et sur le gisement de cette roche dans divers lieux (*Annales des Mines*, t. VII, 1822).

Description géologique des environs de Paris, par MM. Cuvier et Brongniart (1 gros vol. in-4 avec 2 cartes et 16 planches, Paris, 1822).
(Cette édition contient la description d'un grand nombre de lieux d'Allemagne, de Suisse et d'Italie, qui présentent des terrains analogues à ceux du bassin de Paris).

Histoire naturelle des crustacés-fossiles sous les rapports zoologiques et géologiques, savoir : les *Trilobites*, par M. Al. Brongniart, les *Crustacés* proprement dits, par M. Desmarest (Paris, 1822, 1 vol. in-4, avec 11 planches).

Des *Lignites* et de leur gisement (*Mémoire* de 62 p. extrait du *Dictionnaire des Sciences naturelles*, 1823).

Mémoire sur les terrains de sédiment supérieur calcaire trappéen du Vicentin et sur quelques terrains d'Italie, de France, d'Allemagne, etc., qui peuvent se rapporter à la même époque (1 vol. in-4 avec 6 planches, Paris, 1823).

Introduction à la minéralogie, etc., article de 198 p. inséré au mot *Minéralogie*, et tous les articles de minéralogie et de géologie du *Dictionnaire des sciences naturelles*, signés : B.

De l'*Arkose*. Caractères minéralogiques et géognos-

tiques de cette roche (*Annales des sciences naturelles*. Juin 1826).

Classification et caractères minéralogiques des roches homogènes et hétérogènes (Un vol. in-8°, de 144 p. 1827).

Note sur la présence de la Websterite dans l'argile plastique d'Auteuil près Paris (*Annales des sciences naturelles*, Mars 1828).

Notice sur les blocs de roche des terrains de transport en Suède (*Société Philomatique, Annales des sciences naturelles*, Avril 1828).

Notice sur les brèches osseuses et les minerais de fer pisiforme de même position géognostique (*Annales des sciences naturelles*, août 1828).

Observations additionnelles à la notice ci-dessus (16 janvier 1829).

Tableau des terrains qui composent l'écorce du globe, ou essai sur la structure de la partie connue de la terre (1 vol. in-8°. de 435 pag. avec tableaux, traduit en allemand par M. Kleinschvod).

Mémoire sur la peinture sur verre et sur son introduction dans la manufacture de porcelaine de Sèvres (*Annales de l'industrie*, 1828, t. 2, p. 5).

L'art des poteries dans le *Dictionnaire technologique*, publié chez Thomine, au mot Poterie; 300 pag., avec sept planches in-folio. On y traite d'après l'expérience et des observations propres à l'auteur, de toutes les parties de l'art céramique depuis la brique jusqu'à la porcelaine, de tous les temps et de tous les lieux.

Cet article n'a point été imprimé à part.

Tableau de la distribution méthodique des espèces minérales, suivies dans le cours de minéralogie fait au Muséum d'histoire naturelle (Un cahier in-8°. de 47 p).

Il présente leur nomenclature univoque ou linnéenne, et leur nomenclature caractéristique ou définition tirée de leur composition definie et de leur forme fondamentale.

Outre les travaux que nous venons d'énumérer, M. Alexandre Brongniart a fait plusieurs rapports à l'Académie des sciences sur des mémoires de M. Constant Prévost, de M. Elie de Beaumont, de M. Dufresnoy, de M. de Bonnard, etc., qui ont été imprimés dans les *Annales des Sciences naturelles*.

M. Brongniart appartenait à l'ordre de la Réunion, et fut nommé par Louis XVIII membre de la Légion-d'Honneur.

DESPINOY (HYACINTHE-FRANÇOIS-JOSEPH).

« Après une courte explication, le pre-
« mier consul lui dit ces mots qui depuis
« ont été recueillis, et répétés par toute
« l'armée : *Je savais déjà que vous étiez un*
« *lâche, mais j'ignorais encore que vous*
« *fussiez un voleur.* »

Occupés à recueillir des matériaux historiques pour tracer la notice du lieutenant-général comte Despinoy, nous fûmes frappés de cette phrase si cruellement accusatrice, par laquelle la mémoire de cet officier supérieur se trouve flétrie dans la *Galerie historique des contemporains*, t. 4, page 194 ; nous crumes de notre devoir d'historiens impartiaux d'interpeller M. Despinoy lui-même ; il a répondu *en partie* à notre appel, et l'on verra dans la lettre suivante qu'il repousse par la dénégation la plus absolue l'injurieuse apostrophe que Napoléon aurait employée à son égard.

«Paris, le 7 mai 1840.

« *A Messieurs* GERMAIN SARRUT et B. SAINT-EDME, Rédacteurs de la BIOGRAPHIE DES HOMMES DU JOUR.

« Quoi, Messieurs, vous écrivains consciencieux, vous qui aspirez au titre d'historiens, vous pourriez admettre, comme vraisemblable, cette prétendue apostrophe, par laquelle Napoléon, après m'avoir donné des témoignages multipliés de son estime, aurait osé flétrir d'un seul coup ma vie publique et mon caractère personnel ! Contre cette œuvre de l'imposture la plus manifeste, et de la diffamation la plus grossière, je me serais cru, je vous l'avoue, suffisamment défendu par plusieurs campagnes de guerre, des grades acquis sur le champ de bataille, des blessures graves, des récompenses nationales, des emplois d'une nature non moins importante que difficile, enfin par les rapports officiels de sept généraux d'armée, y compris ceux de Napoléon lui-même, et par cinquante ans de services qui n'ont pas toujours été sans éclat et sans utilité. Cependant peu satisfaits de tant d'autorités et de documens consacrés en quelque sorte par le temps, vous me demandez des explications. En matière d'honneur et de probité, je ne connais qu'un mode d'éclaircissement, c'est l'exposition, c'est la preuve des faits ; permettez-moi d'y recourir, et de me renfermer, d'ailleurs, dans le cercle étroit des convenances sociales.

« J'ai vécu dans la familiarité du jeune Napoléon Bonaparte; notre liaison datait de 1787, et s'était fortifiée au siége de Toulon, où il m'avait vu exercer les fonctions de chef-d'état-major sous les ordres de l'illustre Dugommier, et tout couvert de sang, un bras en écharpe, pénétrer dans la redoute anglaise (nuit du 17 au 18 novembre 1793).

« Je l'avais trouvé commandant la capitale, à l'issue des événemens du 13 vendémiaire, nouvelle occasion de rapprochement et d'intimité; j'ai été appelé par lui à l'armée d'Italie, par lui associé à ses premiers triomphes (campagne de 1796), par lui encore proposé au Directoire exécutif pour l'emploi de lieutenant-général; et, par un retour subit de sentimens et de procédés, l'auteur de mon élévation est devenu celui de ma chute.

« C'est apparemment cette phase de ma fortune qui a fourni à mes détracteurs le canevas sur lequel ils ont brodé les inculpations et les invectives dont j'aurais été l'objet.

« Le héros de notre siècle se serait-il, en effet, laissé aller, envers l'un de ses lieutenans, à cet excès d'emportement, à cette brutalité de langage, dignes tout au plus d'un Fort de la Halle?

« Par respect pour sa mémoire et pour la vérité, j'affirme en mon âme et conscience qu'il ne m'a jamais tenu un seul propos dont la délicatesse de l'homme le plus susceptible pût s'offenser, et que dans le cours de nos démêlés, si quelqu'un a mis trop de raideur et de véhémence, c'est moi, Messieurs, moi qui me suis porté accusateur du vainqueur de l'Italie, et qui n'ai point craint de choquer sa puissance, quand, au milieu de ma carrière, je tombais victime de ses aveugles préventions, de son crédit, et de je ne sais quelles misérables intrigues.

« M. Bl... vous communiquera de ma part les principales pièces de ce procès extraordinaire, et quelques documens relatifs soit à mes services, soit à mes relations avec Napoléon, qui vous aideront à rectifier et à compléter mon article biographique, puisque vous voulez absolument me faire figurer parmi *les Hommes du Jour*.

« Les suites et la fin de ma disgrâce apparaissent dans les faits suivans. Destitué de mon emploi de général de division par arrêté du Directoire du 22 vendémiaire an V; enseveli pendant cinq ans dans la retraite la plus obscure, j'ai revu la lumière à l'avénement de Napoléon au Consulat, et j'ai appelé hautement de l'injustice du général d'armée, à l'équité du chef de l'état.

« Pour première réparation, il chargea le ministre de l'Intérieur Chaptal de m'offrir une préfecture. Sur mon refus, il me nomma d'abord commandant de la place de Perpignan (arrêté du 27 brumaire an X). Comparé à mes fonctions antérieures, cet emploi était sans doute une déchéance, il le sentit, et, lorsqu'il eut conçu le projet de faire de la ville et de la citadelle d'Alexandrie le boulevart de l'Italie française, il n'attendit point que je lui rappelasse mes droits à des fonctions d'un ordre supérieur, il me choisit pour commander une place dont la garnison, en cas de siége, devait être portée à vingt mille hommes, et l'armement à cinq cents bouches à feu; d'une place où il a dépensé vingt-six millions en dix ans; et il m'y a soutenu au milieu des fréquens conflits de pouvoir, et des difficultés sans nombre qu'entraînait la création d'un si vaste établissement.

« Ajouterai-je qu'il m'a admis l'un des premiers dans la Légion-d'Honneur, et que de ses propres mains, l'empereur des Français m'a décerné les insignes de Commandeur en présence de sa cour, de son état-major, et de quinze mille hommes assemblés sous les armes dans la plaine de Marengo (mai 1805).

« Ces dernières circonstances s'éloignent, peut-être, de la gravité de mon sujet, je me hâte d'y revenir.

« L'homme puissant, l'homme superbe qui m'avait abattu, m'a relevé non par des marques de sa faveur (je n'y prétendais point), mais par des gages de son estime et de sa confiance; et toutes les obligations qu'il m'avait imposées, je m'honore de les avoir remplies, en ne remettant la place d'Alexandrie à l'armée autrichienne que sur l'ordre formel du lieutenant-général du royaume, S.A.R. Monsieur, Comte d'Artois, depuis Charles X. (Conventions du 23 avril 1814, suivies de la notification et des instructions du ministre de la guerre, en date du 26 du même mois).

« Ici se dénoue le drame de ma vie politique et militaire en Italie: j'étais entré dans ce beau pays par le chemin de l'honneur, j'en suis sorti par la même voie; et les regrets unanimes des habitans d'Alexandrie et du Piémont, les témoignages éclatans de leur reconnaissance, leurs soins hospitaliers pour le commandant déchu et pour son corps d'armée, en m'accompagnant des rives du Tanaro jusqu'au pied des Alpes, m'ont appris que je n'avais pas perdu auprès d'eux le fruit de mes longs travaux.

« Il est donc quelques contrées dans le monde civilisé, où après avoir servi la société avec zèle et désintéressement, on peut mériter et obtenir autre chose que *des outrages*, cette pensée console et raffermit ma vieillesse.

« Agréez, Messieurs, l'assurance de ma considération très distinguée,

« COMTE DESPINOY. »

Les faits racontés sans passion prouveront, à notre avis, que M. Despinoy a dû avoir quelque tort grave, *mais non encore dévoilé*, à se reprocher, car s'il en était autrement, le général en chef de l'armée d'Italie aurait eu à son égard le tort du plus coupable abus d'autorité. Nos lecteurs apprécieront.

M. *Hyacinthe-François-Joseph* DESPINOY est né à Valenciennes, le 22 mai 1764. Il entra au service le 18 juillet 1780, comme cadet gentilhomme, dans le régiment de Barrois; il y fut fait sous-lieutenant le 10 juillet 1784, lieutenant le 15 septembre 1791, et capitaine des grenadiers le 22 mai 1792. Employé la même année à l'armée du Var, il fit partie de l'expédition qui, sous les ordres du général Anselme, était

chargée de faire la conquête du comté de Nice.

Après avoir pris part aux attaques de Nice, de Villefranche et de Montalban, ainsi qu'à l'invasion des Alpes maritimes, M. Despinoy prit, en qualité de chef de bataillon des grenadiers, une part active au combat de Sospello (14 février 1793); il se distingua également aux combats de Lantosca et de Belvéder, les 1er et 2 mars suivans; il concourut à l'enlèvement des camps de Brans, de Péruse et de Lignière, le 10 juin de la même année.

Nommé adjudant-général provisoire le 22 du même mois, il fut chargé de la défense d'Utella, et se trouva plus tard à l'attaque et à l'enlèvement des postes de Castel-Genest et de Broc, et s'empara de celui de Figaretto (comté de Nice), le 24 novembre (*voir les Victoires et Conquêtes*).

Dugommier ayant été chargé de diriger le siége de Toulon, appela auprès de lui l'adjudant-général Despinoy, l'employa d'abord commechef de son état-major, et lui confia plus tard le commandement de l'une des colonnes d'attaque destinées à enlever la redoute anglaise qui couronnait le promontoire de la Sene; le promontoire fut enlevé, dans la nuit du 17 au 18 novembre, après un combat des plus opiniâtres, dans lequel l'adjudant-général Despinoy fut grièvement blessé de plusieurs coups de feu; il reçut alors le grade de général de brigade.

Après sa guérison, il vint rejoindre, à l'armée des Pyrénées-Orientales, le général Dugommier qui faisait en personne le siége de Collioure, et auprès duquel il remplit les fonctions de chef d'état-major de l'armée de siége.

Le général Despinoy se trouva ensuite au combat du Boulon, le 1er mai 1794, et à celui de Belvet, où il commandait en chef. Choisi par Dugommier pour venir porter à la Convention nationale vingt six drapeaux et deux guidons pris à l'ennemi, il parut à la barre de cette assemblée le 3 novembre 1794, et, dans une harangue adressée *aux dignes représentans d'un peuple libre*, il les remercia d'avoir *écrit dans les fastes immortels de la République* les grandes journées à la suite desquelles cinq cents bouches à feu et quinze mille fusils étaient venus enrichir nos parcs et nos arsenaux, et qui avaient vu *des millions d'esclaves anéantis ou faits prisonniers*. Il jura d'*achever d'écraser les tyrans et les sectateurs de la tyrannie*. Quelques jours plus tard, il prononça dans la même assemblée l'éloge du général Labarre, mort dans les plaines de Figuières. Le 28 novembre, il annonça à la Convention la mort du général Dugommier, tué le 17 à l'affaire de Saint-Sébastien, et sollicita pour lui l'honneur d'un mausolée.

De retour à l'armée des Pyrénées-Orientales, il se signala par de nouveaux exploits. Lors du siége de Puycerda, par le général espagnol O'Donnel, il succéda dans le commandement de la place au général Charlet, mis hors de combat dès le premier assaut tenté par les assiégeans, et avec six cents hommes résista pendant dix heures à des forces dix fois plus considérables; après avoir eu la moitié de son monde et la plupart de ses officiers tués ou blessés, atteint lui-même d'une balle au bras, il fut fait prisonnier.

La paix qui fut faite avec l'Espagne ayant rendu le général Despinoy à la liberté, il fut appelé à l'armée d'Italie par le général Bonaparte, qui lui écrivit en ces termes :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Liberté! — ARMÉE D'ITALIE. — Égalité!

Au quartier général à Nice, le neuvième jour de germinal an IV de la République, une et indivisible.

BONAPARTE, général en chef de l'armée d'Italie,

Au général DESPINOY, à Toulon.

« Mon intention est, citoyen général, de vous employer à l'armée active, de manière à rendre essentiels à la patrie *vos talens et votre courage*. Vous voudrez donc bien vous rendre

sans délai à Nice où il est essentiel que vous soyez arrivé le 15 du mois. Vous vous assurerez, avant de partir, que tous les attelages dont j'ai ordonné le départ sont partis. »

BONAPARTE.

Le général Despinoy contribua au gain de la bataille de Mondovi, et fut cité, disent les auteurs des *Victoires et Conquêtes*, avec éloge dans le rapport du général en chef. Il fut investi tour à tour du commandement de Milan et de celui de la Lombardie autrichienne, et comprima dans la ville de Milan un soulèvement général des habitans, qui avait éclaté dans cette province. Sa conduite dans cette circonstance mérita les éloges que lui accorda Bonaparte dans son rapport officiel. Les mesures prises par le général Despinoy et ses diverses proclamations dénotaient chez lui les sentimens du républicanisme le plus exalté.

Après la défaite des Autrichiens sur le Mincio, Bonaparte chargea le général Despinoy de diriger en chef les opérations du siége du château de Milan, qu'il emporta après 48 heures de tranchée ouverte (1). Ce fait d'armes lui mérita les félicitations de tous les généraux (2). Bonaparte et Berthier lui exprimèrent les leurs en ces termes :

Au quartier général, an IV de la République, une et indivisible (3).

BONAPARTE, général en chef de l'armée d'Italie,

Au général DESPINOY.

« Je vous fais mon compliment, citoyen général, de la prise du Château (4) ; témoignez ma satisfaction aux braves qui vous ont bien secondé. Accordez une gratification à l'armée, et spécialement aux canonniers et sapeurs qui se sont distingués. Vous pouvez prendre, à cet effet, la moitié de la somme que vous avez trouvée dans le château.

« Quand vos affaires vous le permettront, que la cinquième demi-brigade sera rendue à Bergame, rendez-vous-y vous-même en poste, etc.

« Dépêchez-vous de choisir de bons aides-de-camp, un adjudant-général, un bon commissaire des guerres, et un chef d'administration de chaque partie, afin que la division vainqueur de Milan soit à même de se montrer avec bonneur dans les différentes circonstances de la guerre.

« Vous avez besoin de huit pièces d'artillerie pour votre division. Je donne l'ordre au commandant de l'artillerie de l'armée de vous les fournir.

« Activez le départ de toute l'artillerie nécessaire au siége de Mantoue. Il faut que dans huit jours nous soyons dans le cas d'ouvrir la tranchée par trois attaques à la fois. Il y a déjà devant cette place un parc de quatre-vingts bouches à feu prises au duc de Modène et au pape.

« Je vous embrasse, mon cher général, avec l'estime que vous inspirez et l'amitié que je vous ai vouée. »

BONAPARTE.

Au quartier général à Bologne, le 14 messidor an IV de la République.

Le général de division, chef de l'État-Major,

Au général de division DESPINOY.

« Bravo, mon cher général, je vous fais mon compliment bien sincère sur vos succès; vous avez enlevé le château avec une célérité qui donne bien de l'avantage à la suite des opérations de la campagne. La prise de ce château est de la plus grande importance pour nous. Le général en chef est bien satisfait de voir les succès d'un général son ami. Nous avons fini notre expédition de Livourne : les Anglais avaient mis à la voile tous leurs navires, mais nous aurons, cependant, de leurs magasins, environ neuf à dix millions, ce qui paiera notre voyage. Nous sommes arrivés ici ce matin, et nous en repartons demain pour aller faire une reconnaissance sur l'Adige, et y voir tous nos postes ; de là le général en chef se propose d'aller à Milan, où je me fais une fête de vous embrasser.

« Adieu, mon cher général, je vous embrasse comme je vous aime, et c'est assurément vous embrasser de tout mon cœur. »

ALEXANDRE BERTHIER.

Quelque temps après, le général Despinoy reçut la mission de détruire le fort de Fuentes, et fut investi du commandement de la forteresse d'Alexandrie.

Nous ignorons quels furent, à cette époque, les motifs de mécontement que M. Despinoy donna à Bonaparte; mais ils durent être graves, puisque celui-ci, ayant à rendre compte au Directoire exécutif du combat de Lonato, dont le général Despinoy révendique la gloire, ne fit pas même mention de lui dans sa correspondance officielle.

Profondement blessé de ce déni de justice, M. Despinoy écrivit au général en chef la lettre suivante :

---

(1) On trouva dans le château 3,000 fusils, deux milliers de poudre, 150 bouches à feu et des approvisionnemens.

(2) C'est à tort que quelques biographes ont prétendu que M. Despinoy avait reçu le grade de général de division à la suite de ce fait d'armes, ils ont été dans l'erreur. Le brevet de général de division lui avait été expédié par le Directoire executif le 11 mai précédent.

(3) Cette lettre est sans indication de lieu ni de jour, mais d'après son objet et une lettre de félicitations du général Berthier, chef de l'état-major, écrite de Bologne le 14 messidor an 4, qui l'accompagnait, on peut lui assigner la même date.

(4) Il s'agit du château de Milan, occupé par les Autrichiens et rendu par la capitulation du 3 messidor an IV (1796).

Égalité! — ARMÉE D'ITALIE. — Liberté!

Alexandrie, le 6 fructidor, quatrième année de la République Française (23 août 1796).

Le général de division DESPINOY, commandant la citadelle d'Alexandrie

Au général BONAPARTE, commandant en chef l'armée d'Italie.

GÉNÉRAL,

« Lorsque la voix impure et mensongère de quelques hommes envieux de toute gloire, et détracteurs de tout mérite, s'élevait contre moi, j'étais loin de penser que, cédant à leurs lâches artifices, vous nous effaceriez, moi et mes compagnons d'armes, de la liste des combattans du treize thermidor, et que vous permettriez qu'on substituât, sous votre nom aux faits les plus authentiques et les plus avérés, un tissu de conceptions non moins dénuées d'apparence que de fondement.

« Quelle est ma surprise! Je lis dans votre rapport au Directoire exécutif, en date du 22 du même mois, une version du combat de Lonato ainsi conçue; ce sont vos propres expressions que je rappelle :

« Cependant la division autrichienne qui s'était emparée de Brescia est déjà arrivée à Lonato. J'ordonne au « général Soret de se rendre à Salo pour délivrer le « général Guieux, et au général d'Allemagne d'attaquer « et reprendre Lonato à quelque prix que ce fût. »

« Soret réussit complètement, etc.

« Le général d'Allemagne n'a pas le temps d'atta- « quer les ennemis, il est attaqué lui-même : un com- « bat des plus opiniâtres, long-temps indécis, s'engage, « mais j'étais tranquille, la brave 32e était là; effective- « ment, l'ennemi fut complètement battu, et laissa 600 « morts sur le champ de bataille et 600 prisonniers. »

« Est-ce bien là le combat de Lonato et de quatre mille hommes qui ont concouru avec moi, dans cette journée presque décisive, au triomphe des armes de la république? Généraux, officiers, soldats, en est-il un seul qui pût le reconnaître à ces traits? L'on vous a inspiré le dessein de me perdre, ou vous en avez eu l'intention formelle, cela n'est plus douteux ; mais que pour y parvenir, l'on vous ait prêté des idées que vous n'avez jamais eues, et que l'on ait fabriqué des ordres que vous n'avez jamais donnés; que par suite de ces mêmes menées l'on ait enlevé au général de brigade Bertin, au 10e régiment de chasseurs à cheval, à la 5e demi-brigade, la gloire qu'ils ont partagée avec la 32e, que vous m'ayez ravi vous-même tout le mérite de la marche sur Lonato, et du combat qui l'a suivie, quand c'est moi qui commandais en chef et qui ai dirigé le général de brigade d'Allemagne et la 32e demi-brigade, *avant, durant* et *après l'action*, l'imposture est trop évidente, l'injustice trop manifeste pour ne pas soulever contre ses auteurs les témoignages qui peuvent les confondre.

« J'en reviens à votre version.

« Cependant la division autrichienne qui s'était empa- « rée de Brescia est déjà arrivée à Lonato.

« La division autrichienne qui s'était emparée de Brescia n'est jamais arrivée à Lonato. Ce paragraphe porte sur le 12 thermidor ; or le treize, quand je marchai sur cette place, il n'y avait pas un seul Autrichien qui l'occupât : ce fait sera attesté, au besoin par les quatre mille hommes que j'y conduisis.

« J'ordonnai au général Soret (c'est vous qui parlez) de « se rendre à Salo pour délivrer le général Guieux, et « au général d'Allemagne d'attaquer et reprendre Lo- « nato à tel prix que ce fut »

Il eût fallu dire et *au général Despinoy de se concerter avec le général Soret pour l'attaque de Salo.* Se peut il que votre mémoire vous ait déservi à ce point! Le général d'Allemagne aurait il reçu le 12 l'ordre d'attaquer et de reprendre Lonato! Le 12 au soir lorsque vous nous assemblâtes, moi et le général Soret, en présence du général Berthier, au bivouac devant Desenzano, pour raisonner de l'attaque de Salo, vous ignoriez, aussi bien que nous, que Brescia fût au pouvoir de l'ennemi, et encore moins présumiez-vous qu'il se fût avancé à portée de Lonato; je dis à portée, car il n'y est entré que le 13 durant l'action. Reprend on ce qui n'est point pris? Un général de brigade reçoit-il un ordre sans le communiquer à son général divisionnaire? Le général de brigade d'Allemagne et la 32e demi-brigade faisaient partie de ma division; il a marché à Lonato avec moi, il n'a agi que par mes ordres, ainsi qu'il l'atteste lui-même ; il n'a donc pas suivi les vôtres.

Encore une preuve : comment la marche sur Lonato aurait-elle été prévue et ordonnée par vous?

« Le général Soret dira s'il est interrogé, et sans doute il l'eût déjà certifié si j'avais su où le prendre, que le 12 thermidor, vers huit heures du soir, après que vous fûtes parti de Desenzano pour Peschiera, nous reçûmes le premier avis que les Autrichiens s'étaient emparés de Brescia, que des ordonnances qu'il y avait envoyées, et qui furent contraintes de rétrograder, poursuivies par les Hulans, s'accordèrent à nous le confirmer, et qu'alors seulement, portant tous deux notre attention sur Lonato, il y envoya un bataillon de tirailleurs, tandis que de mon côté, je fis partir un détachement de 50 chevaux du 10e régiment de chasseurs, avec ordre de suivre les mouvemens de l'ennemi, et de le reconnaître.

« En voilà bien assez sur cet article : vous ne pouviez donner qu'à moi, qui commandais la division, dont faisait partie la 32e demi-brigade, l'ordre de marcher sur Lonato, et vous ne l'avez donné à personne, puisqu'il n'était question, le 12, que de l'attaque de Salo, et que tout le reste était encore ignoré. Bien plus j'affirme en mon honneur et conscience, que je n'ai pris conseil, dans cette occasion, que des événemens, et que j'ai marché sur Lonato sous ma responsabilité personnelle Je laisse à tous les militaires impartiaux et juges éclairés de ma conduite, au gouvernement lui-même, à apprécier cette marche. Ce n'est point à moi à la faire valoir, ses conséquences sont connues. Je passe également sur tout ce qui a trait au général Soret : les circonstances ont voulu qu'il agît isolément, quoique j'eusse reçu ordre de le seconder dans son opération ; ainsi l'attaque de Salo n'est plus de mon sujet.

« Poursuivons.

« Le général d'Allemagne (dites-vous) n'a pas le temps « d'attaquer l'ennemi, il est attaqué lui-même, etc. »

Le général d'Allemagne a été si peu attaqué que, d'après mes dispositions, il commandait le corps de réserve formé de la 32e demi-brigade. Ce sont quatre cents hommes de la 5e demi-brigade postés sur les hauteurs de Lonato qui ont été attaqués les premiers ; des généraux de

brigade sous mes ordres, c'est le général Bertin qui a reçu et porté les premiers coups. C'est lui qui, à la tête du 1[er] bataillon de la 5e demi-brigade, prenant l'ennemi en flanc à l'instant où sa cavalerie culbutait nos avant-postes, l'a culbuté lui-même, et nous a frayé le chemin de la victoire.

« Mais j'étais tranquille (ajoutez-vous), la brave 32e « était là. » Et moi aussi, je connais la brave 32e, et j'en suis connu; mais était-elle seule dans cette journée, et le brave 10e régiment de chasseurs à cheval, dont la constance et l'immobilité au milieu d'un feu qui a duré près de quatre heures avec la même violence, ont excité l'admiration de tous ses compagnons d'armes; la 5e demi-brigade qui s'est montrée l'émule de la 32e au combat de Lonato, quoiqu'elle ait encouru, depuis lors, de justes reproches; ces deux corps n'étaient-ils point là aussi? Le général de brigade Bertin, le chef de brigade Leclerc, le chef de bataillon Darmagnac et tant d'autres braves, par quel endroit ont-ils mérité cet oubli injurieux? Le général de brigade d'Allemagne a sans doute beaucoup contribué à la victoire de Lonato, et je m'empresserai toujours de rendre une justice éclatante à ce brave officier; mais combien sa délicatesse doit-elle être blessée de l'atteinte qu'on porte, en son nom, à la vérité des faits et à la gloire de ses compagnons d'armes.

« Je vous ai adressé du champ de bataille même un rapport sur l'affaire de Lonato, dont vous n'avez point fait usage, et malheureusement je n'en ai point gardé de copie. J'écrivais de confiance au général en chef de l'armée d'Italie, et j'étais bien éloigné de croire qu'il pût cesser un jour d'être équitable. Vous n'avez point consulté, depuis lors, celui seul qui pouvait et qui devait vous rendre un compte fidèle des choses et des personnes.

« Par respect pour la vérité, pour l'honneur de mes compagnons d'armes, et je dirai aussi pour le mien qu'on cherche à flétrir, je rétablis les faits.

« Vous m'ordonnâtes, le 12, de faire partir de Castelnuovo pour Desenzano, les 5e et 32e demi-brigades d'infanterie; le même jour au bivouac devant ce dernier poste, il fut convenu à la suite d'une conférence que le général Soret et moi eûmes avec vous en présence du général Berthier chef de l'état-major, que nous marcherions dans la nuit même sur Salo pour l'attaquer le 13, à la pointe du jour. Vous repartîtes pour Peschiera, et c'est alors que les premiers avis de l'emparement de Brescia par les Autrichiens parvinrent au général Soret et à moi. Il fait marcher un bataillon de tirailleurs sur Lonato, j'y envoie de mon côté cinquante chevaux; ces découvertes tardent à rentrer, la nuit s'avance, l'attaque de Salo a été résolue par vous, nous nous mettons en mouvement. Le général Soret se dirige sur Salo avec sa division; je marche sur Lonato avec les généraux de brigade Bertin et d'Allemagne, la 5e et la 32e demi-brigades d'infanterie et le 10e régiment des chasseurs à cheval. Je veux prévenir l'ennemi et m'opposer à ses progrès; je puis soutenir encore l'opération du général Soret en suivant les hauteurs de Lonato à Salo; mais ces dispositions sont subordonnées aux événemens. Arrivé devant Lonato à la pointe du jour, je prends le 1[er] bataillon de la 5e demi-brigade, quelques husards et chasseurs, je m'informe auprès des habitans de la marche et des positions de l'ennemi, on m'apprend qu'il est à Calcinato et au pont Saint-Marc; je veux le reconnaître moi-même, je pénètre dans la ville, on m'acoste: les Autrichiens sont en force, à ce que m'assure un des principaux habitans. Dans le dessein de les attirer, j'ordonne au bataillon que je conduis de s'arrêter, je m'avance avec une patrouille de grenadiers et quelques husards; ces derniers pénètrent jusqu'aux postes avancés des Autrichiens, et ils se retirent après les avoir reconnus, suivant l'instruction que je leur en ai donnée; quatre cents hommes de la 5e demi-brigade prennent poste sur les hauteurs de Lonato; ma division est formée sur deux lignes, mon artillerie au centre de la première; l'ennemi ne fait point encore de mouvement. J'allais, après quelque intervalle, me résoudre à faire marcher la 5e demi-brigade sur Salo, afin de concourir à l'attaque du général Soret; mes avant-postes son attaqués, les Autrichiens commencent à s'étendre sur ma droite; j'ordonne au général Bertin de marcher sur leur flanc avec le 1[er] bataillon de la 5e. Il arrive à l'instant où les quatre cents hommes que j'ai postés sur les hauteurs de Lonato sont renversés et chargés par les husards de Wurmser. Il charge à son tour la cavalerie et l'infanterie autrichienne; il les culbute, notre artillerie achève de le dérouter; nous restons maîtres de notre position. Cependant l'ennemi s'introduit dans la place; déjà il nous incommode par son feu des maisons où il s'est logé. L'adjudant général Frontin a ordre de pénétrer dans Lonato avec un bataillon d'infanterie, cinquante chasseurs à cheval et deux pièces de huit: l'ennemi tient encore; j'ordonne au général d'Allemagne de rassembler quelques compagnies et de le forcer. Cet ordre est exécuté; après une résistance opiniâtre, l'ennemi est chassé de maison en maison; presque tout ce qui occupe Lonato est tué ou fait prisonnier; les deux pièces de huit sont établies dans les avenues extérieures, les Autrichiens reviennent à la charge sur notre droite, deux fois ils sont repoussés; je parviens à établir deux canons sur les hauteurs qu'elle occupe. Le combat durait depuis quatre heures, toute ma réserve avait marché, à l'exception d'un bataillon. Ce bataillon se met en mouvement, le pas de charge est battu sur toute la ligne, et l'affaire est décidée; l'ennemi fuit, il se disperse, on lui fait cinq à six cents prisonniers, sa perte en morts ou blessés s'élève à plus de huit cents hommes.

«Qu'on analyse maintenant ce récit fidèle du combat de Lonato, et qu'on le compare avec le vôtre! Général, l'on vous à trompé, et la voix des passions, que vous avez seule entendue, a étouffé toutes les autres.

« Si du combat de Lonato, je passe à ma retraite sur Brescia, c'est toujours le même esprit qui vous inspire et qui vous domine: soin extrême de publier tout ce qui peut m'être défavorable; même soin pour taire tout ce qui m'est avantageux. Vous vous êtes arrêté avec beaucoup de complaisance sur cette partie de ma division que je laisse engagée avec l'ennemi; vous savez cependant qu'un seul bataillon de la 11e demi-brigade est resté engagé; vous eussiez pu apprendre encore que je ne me suis décidé à me reployer sur Brescia, qu'après que les tirailleurs de ce même bataillon m'ayant rejoint m'ont rassuré sur sa position; que Brescia, d'après tous les avis que j'avais reçus, était menacée, que j'ignorais les succès de l'adjudant général Herbin, et, qu'en cas de revers, ne pouvant pénétrer par Guavardo, il ne me restait, pour le soutenir, d'autre parti à prendre que de revenir sur mes pas, garantir Brescia d'une nouvelle invasion, assurer les derrières de l'armée. Telles sont les raisons puissantes qui ont déterminé ma retraite, après avoir échoué dans mon opération sur Guavardo. Je m'abstiens de toute autre réflexion.

«La journée de Solfarino est arrivée; vous m'ordonnez de me rendre à Castiglione; j'y conduis la 5e demi-brigade; nous marchons à l'ennemi, le général Bertin est tou-

jours avec moi, nous contribuons de tout notre pouvoir au succès de cette mémorable journée, en débordant l'aile gauche de l'armée autrichienne, et en décidant ainsi sa retraite; le général de brigade Bertin s'attache à la poursuite de l'ennemi avec le gros de sa troupe; il a deux ou trois combats à soutenir; à chaque pas il trouve devant lui des forces supérieures qui lui font face et qu'il renverse. Pour moi, je marche à la tête des grenadiers de la 5e demi-brigade, et je suis, de mon côté, l'ennemi jusqu'au de là de Gavriano; nous faisons partout des prisonniers, et je vous l'écris. Que vois-je cependant dans votre relation de la journée du 18, également insérée dans votre rapport général? « L'adjudant-général Leclerc, à la tête de « la 5e demi-brigade, marche au secours de la 4e. » C'est à dire qu'un adjudant-général vient commander un général de division et un général de brigade sur le champ de bataille.

« L'adjudant-général Leclerc a marché avec nous depuis Solfarino jusqu'à la hauteur de Gavriano, où il nous a quittés. Mais qu'il ait conduit la 5e demi-brigade qui était sous mes ordres, cette subversion de toute hiérarchie militaire n'a pu exister, et s'il l'eût tentée, je me respectais assez pour m'y opposer.

« Votre secrétaire a été plus juste dans le rapport officiel qu'il a adressé, par votre ordre, aux commissaires du gouvernement Garrau et Saliceti. Voici comment il s'exprime sur la bataille de Solfarino:

« La journée d'aujourd'hui 18 a été plus heureuse en-« core que toutes les précédentes; nous avons attaqué « les hauteurs de Gastiglione.

« L'ennemi qui était sur une hauteur etc.

« L'ennemi a eu un nombre considérable de tués et « de blessés; nous lui avons pris quatre mille prisonniers; « le général Despinoy qui les poursuit, ramasse beau-« coup d'hommes sur les derrières de l'ennemi. »

« Qu'on efface encore ce rapport, qu'on jette un nouveau nuage sur la vérité qui la dérobe à vos yeux! eh bien! je la porterai jusqu'à vous. Vous vous êtes montré constamment injuste et partial envers moi, envers mes compagnons d'armes durant le cours des derniers événemens qui ont signalé cette campagne; vous nous avez tous enveloppés d'une ombre injurieuse; vous m'avez exilé du champ de bataille pour me confiner dans une citadelle; vous m'avez enlevé les troupes que je conduisais, sans daigner m'en prévenir, violant ainsi à mon égard et toutes les règles du service et tous les procédés; vous vous êtes efforcé d'effacer en un instant, par tous les abus du pouvoir, cinq ans de travaux honorables, scellés, à plusieurs reprises, de mon sang. Ce sont là des outrages dont j'ai senti l'atteinte, mais que j'en sois accablé, non, jamais! à l'aspect de l'injustice mon ame s'est toujours raidie.

« Je vous demande un désaveu formel sur le combat de Lonato; je vous demande ma rentrée en ligne, un emploi qui me rende à la république, à mes compagnons d'armes, à mon honneur, qui soit le prix de mes services passés, et qui me mette à même d'en rendre de nouveaux. Je demande, enfin, que vous fassiez connaître au gouvernement lui-même que vous avez été trompé.

« C'est à vous désormais de garder le silence, de porter cette nouvelle atteinte à votre propre gloire, ou de lui rendre son éclat, en revenant aux sentimens de justice et d'impartialité qui doivent être le partage d'un général en chef.

« Pour moi, qui appris à professer la vérité à l'école de Dugommier et de Dagobert, et qui marchai constamment sur les traces de ces illustres amis, dût la foudre en éclats tomber sur ma tête innocente, avec le même courage que j'ai déployé contre tous les ennemis de la république, l'on me verra combattre les partisans du mensonge et de la calomnie, de quelque puissance qu'ils soient revêtus.

« Salut et respect.

« Despinoy. »

P. S. J'ai avancé que je commandais en chef au combat de Lonato, et que Brescia était menacée par l'ennemi dans le même temps que je marchais sur Guavardo, voici mes preuves (Voir les pièces à l'appui (1)).

M. Despinoy donna en outre communication de cette lettre au Directoire exécutif, qui le blâma de sa conduite dans la lettre suivante.

Égalité! — Section de la Guerre. — Liberté!

DIRECTOIRE EXÉCUTIF,

Au général Despinoy.

« Le Directoire exécutif a reçu, citoyen général, la lettre que vous lui avez écrite, avec le mémoire qui y était joint. Il vous observe que la hiérarchie militaire exigeait que, croyant avoir à vous plaindre du général en chef, vous eussiez dû adresser vos réclamations au ministre de la guerre, au lieu d'entamer avec votre supérieur une discussion peu conforme aux règles de la subordination. Au reste, le Directoire vous prévient qu'il a accédé au vœu que vous avez manifesté d'être employé dans une armée autre que celle d'Italie, et il a fait part de son intention au ministre de la guerre.

« Pour expédition conforme.

« G. M. RÉVELLIÈRE LÉPEAUX, Président.

« Par le Directoire exécutif,

« Le secrétaire-général,

« LAGARDE. »

Le ministre de la guerre reçut de son côté un rapport du général Bonaparte, et, par arrêté du 13 octobre (1796), le général Despinoy fut mis à la retraite.

Après la révolution du 18 brumaire, le premier consul parut vouloir oublier ses démêlés avec le général Despinoy, qu'il appella (20 novembre 1801) au commandement de la place de Perpignan, et plus tard (28 janvier 1803) à celui d'Alexandrie en Piémont; il le nomma en outre membre de la Légion-d'Honneur, lors de la création de cet ordre, et commandeur le 14 juin

(1) Plusieurs officiers-généraux attachés à la division commandée par le général Despinoy et entre autres les généraux Dallemagne et Bertin, et le chef de demi-brigade Leclerc, appuyèrent les réclamations de leur chef en attestant qu'il avait seul commandé avant et pendant l'action.

1804. Mais il se refusa constamment à donner au général Despinoy un service *d'activité réelle*, et persista dans ce refus jusqu'au dernier jour de son règne.

M. Despinoy rendit de vrais services dans son commandement en purgeant le pays des bandes de brigands qui l'infestaient, et en rétablissant la tranquillité; et c'est avec vérité et orgueil qu'il peut se féliciter d'avoir laissé d'honorables souvenirs dans cette localité, qu'il ne rendit à l'Autriche qu'à la suite et aux termes des conventions arrêtées le 23 avril 1814, entre le comte d'Artois, lieutenant-général du royaume, et les hautes puissances alliées.

En quittant Alexandrie, le général Despinoy ramena avec lui la garnison française, forte de cinq régimens d'infanterie, d'un bataillon de sapeurs et d'une compagnie de pionniers, et, en outre, 15 pièces d'artillerie et trente-deux caissons approvisionnés de vivres suffisans pour 12 jours. Il fut favorablement accueilli du gouvernement royal, créé chevalier de Saint-Louis, et chargé du commandement de la ville et de la citadelle de Strasbourg, poste qu'il occupa jusqu'au retour de Napoléon. Pendant les Cent Jours, il ne fut investi d'aucun emploi, et reprit ses fonctions à Strasbourg, dès la seconde rentrée des Bourbons. Peu après (10 janvier 1816), il fut appelé au commandement de la première division militaire (Paris), et spécialement chargé de la police ou surveillance des militaires, qui se trouvaient alors en grand nombre dans la capitale.

M. Despinoy vint prendre la place du général Maison (voir sa notice, tome 1er, seconde partie, page 70), dont la mollesse indisposait les réactionnaires du jour (1).

(1) Le général Maison reçut une indemnité de 30,000 fr. en échangeant sa position de gouverneur de la 1re division militaire contre celui de la 8e (Marseille). Il avait reçu pendant les six mois de son commandement une haute solde *secrète* de 2,500 fr. par mois; cette faveur fut continuée à M. Despinoy.

Mais de quel esprit était donc animé M. Despinoy, puisque, à la cour, on le préférait à l'homme qui, en six mois, avait fait arrêter et conduire à l'Abbaye 256 braves échappés au grand désastre de Waterloo, à l'homme qui, en six mois, avait expulsé de Paris 10,276 sous-officiers et soldats de la vieille armée, et 2,095 officiers?

M. Despinoy eut le triste avantage de faire oublier les violences du général Maison, de le faire regretter; il appela sur lui toutes les haines des anciens soldats, envers lesquels il se montra d'une dureté inexorable, se rendant digne ainsi des faveurs dont le roi le comblait, du titre de comte qui lui fut conféré le 2 mars 1816, et de celui de commandeur de l'ordre de Saint-Louis, qui lui fut accordé le 3 mai suivant.

M. Maison avait *toléré* dans Paris le séjour de 4,774 officiers, et de 2,597 sous-officiers et soldats, M. Despinoy rendit le calme aux hôtes des Tuileries, en *libérant* Paris de ces 6 à 7,000 parias, qui, après avoir porté aux confins de l'Europe l'honneur du nom français, ne pouvaient trouver un abri dans leur propre patrie.

Cet épisode de sang et de de cruautés eut un terme; dès lors les agens de ce pouvoir occulte, qui avait effrayé la France, durent abandonner les postes éminens auxquels ils avaient été appelés. M. Despinoy fut mis en non-activité le 21 janvier 1819, mais par ordonnance royale du 25 janvier 1821, il fut nommé commandant de la 20e division militaire (Périgueux), d'où il passa à la 10e (Toulouse), et enfin à la 12e (Nantes). Il fut en outre nommé, le 17 août 1822, grand officier de la Légion-d'Honneur.

Lorsque éclata le mouvement révolutionnaire de juillet, le général Despinoy se montra disposé à défendre les faiseurs de coups d'état. Nous lisons dans une correspondance de Nantes, insérée dans le

numéro du 22 août 1830 de la *Tribune des Départemens* :

NANTES, 19 *août*. — Monsieur, dans la glorieuse révolution qui vient de s'accomplir, Paris a pris le premier rang parmi les villes de la France, il l'a acheté par son héroïsme ; mais le sang patriote a aussi coulé ailleurs pour la même cause.

Nantes, le 31 juillet, a eu ses braves et ses victimes. Soixante citoyens, surpris à l'improviste, ont combattu plus de 400 hommes de troupes réglées. L'ex-général Despinoy commandait le feu de sa fenêtre ; il a vu tomber ceux qui demandaient les lois et la liberté ! Nous espérons qu'il y aura justice pour le sang répandu !

Le même journal avait déjà, dans son numéro du 7 du même mois, donné des extraits suivans d'une correspondance particulière.

NANTES, 29 *juillet*.—Nous avons connaissance des ordonnances liberticides ; l'exaspération est à son comble ; on se dispose à résister par les armes à leur exécution.

30 *juillet*, 11 *heures du matin*.—Les jeunes gens prennent les armes. L'autorité municipale refuse de relâcher douze prisonniers qu'elle détenait depuis la veille au Bouffay.

Deux heures après midi. — Les jeunes gens armés se rendent chez le général Despinoy pour parlementer ; un coup de fusil parti de la maison Martel est le signal du carnage ; 20 hommes sont tués et 10 environ blessés. La perte est égale de part et d'autre.

Six heures du soir.— Le calme se rétablit. La nuit est tranquille.

31 *juillet*, 4 *heures du matin*. — Les autorités se sont renfermées chez le général ; elles abandonnent la ville à elle-même. La chambre de commerce prend le commandement.

Dix heures du matin. — La garde nationale s'organise, elle compte environ 1500 hommes.

Midi.—2,500 hommes font partie de la garde nationale.

1er *Août*. — 400 hommes de garde nationale se rassemblent sur la Bourse. Le lieutenant-général P. Dumoustier en prend le commandement. Tout est tranquille.

2 *Août*. — On parlemente avec les autorités. Le 10e de ligne est dans les rangs des constitutionnels. Le général se décide à rendre l'arsenal qui contient une grande quantité de munitions de guerre.

3 *Août*, *trois heures du matin*.—Les autorités sont parties furtivement.

Dix heures du matin. —L'escorte du général est rentrée ; chaque soldat vient se ranger sous les drapeaux de la liberté.

4 *Août*. — Le drapeau tricolore flotte partout. La tranquillité est parfaite.

Aucun désordre n'a eu lieu. La classe des ouvriers s'est couverte de gloire. Tous les Nantais ont rivalisé de zèle pour assurer le maintien de la tranquillité.

Bientôt l'on annonça que le général Despinoy s'était rendu à Baupréau, dans la Vendée, et qu'il tentait de soulever les populations. Le général Lamarque en donna avis officiel au gouvernement; mais après l'arrestation de M. Despinoy, il ne crut point devoir diriger de poursuites contre lui, et le fit remettre en liberté.

Par ordonnance royale du 20 août 1830, M. Despinoy cessa de faire partie du cadre d'activité de l'état-major général, et fut admis d'abord au traitement de réforme, et plus tard à la retraite.

BRACONNOT (HENRI).

M. *Henri* BRACONNOT, professeur d'histoire naturelle et directeur du Jardin des Plantes de Nancy, correspondant de l'Institut, associé de l'Académie royale de Médecine, chevalier de la Légion-d'Honneur, associé ou correspondant d'un grand nombre de sociétés savantes, est né à Commercy (Meuse), le 29 mai 1781.

Destiné d'abord à l'étude de la médecine, M. Braconnot étudia en même temps la chimie, et fut nommé pharmacien à l'hôpital militaire d'instruction de Strasbourg, où ses goûts le portèrent à suivre les sciences naturelles. Paris fixa ses regards; il y vint et consacra près de quatre années à l'étude des sciences exactes et de la médecine; il obtint au concours le prix de botanique, et retourna à Nancy où il remplaça M. Willemet en 1807, et fut aussitôt reçu membre de la Société académique de cette ville.

M. Braconnot a publié un grand nombre de découvertes consignées dans les *Annales de Chimie et de Physique*, dans le

Journal de Pharmacie, etc. Nous croyons être en mesure de reproduire la liste complète de ses productions.

1. Notice historique et analyse chimique d'une corne fossile d'une grosseur extraordinaire trouvée dans un caveau antique (Journal de Physique, 17 août 1806).
2. Recherches sur la force assimilatrice dans les végétaux (Annales de Chimie, tome 61, page 187 et 225).
3. Observations sur le Phytolacca du raisin d'Amérique (*idem* tome 62, page 71).
4. Examen des acides végétaux qui saturent la potasse et la chaux dans les plantes (*ibid.* tome 65, page 277).
5. Analyse comparative des gommes résines (*ibid.* tome 68, page 18).
6. Second Mémoire sur la nature des acides végétaux qui saturent la potasse et la chaux dans les plantes (*ibid.* tome 70, page 255).
7. Recherches sur la nature et les usages du brou de noix (*ibid.* tome 74, page 304).
8. Procédé pour extraire le sucre contenu dans le miel (Bulletin de Pharmacie, août 1811, et Annales des arts et manufactures, tome 40).
9. Analyse chimique de la noix vomique, (Bulletin de Pharmacie, troisième année, 1811).
10. Note sur l'uva ursi (*ibid.* 1811).
11. Recherches analytiques sur la nature des Champignons Annales de Chimie, tome 79 et 80).
12 Observations chimiques sur l'agaric blanc officinal (Bulletin de Pharmacie, juillet 1812).
13. Expériences sur un acide nouveau (*acide nanceïque*) (Annales de Chimie, tome 86, page 84).
14. Nouvelles Recherches analytiques sur les Champignons, pour servir de suite à celles qui ont été insérées dans les tomes 79 et 80 des Annales de Chimie (*Annales de Chimie*, tome 87).
15. Analyse de l'Absinthe (Bulletin de Pharmacie, décembre 1813).
16. Mémoire sur la nature des corps gras (Annales de Chimie, tome 93, page 225).
17. Observations sur les avantages du Datisca cannabina dans l'art de la teinture, et sur un nouveau principe des végétaux, *la datiscine,* (Journal de Physique, de Chimie et d'Histoire naturelle, septembre 1816).
18. Analyse du Riz (Annales de Chimie et de Physique, tome 4, page 370).
19. Mémoire sur le principe extractif et sur les extraits en général (Journal de Physique, de Chimie et d'Histoire naturelle, avril 1817 et mai).
20. Examen chimique du Piment et de son principe âcre et de celui des plantes de la famille des renonculacées (Annales de Chimie et de Physique, tome 6, page 112).
21. Mémoire sur l'acide sorbique et sur ses diverses combinaisons (Annales de Chimie, etc., t. 6, p. 239).
22. Expériences sur la nature de l'acide malique, (*ibid.* tome 8, page 149).
23. Examen chimique des tubercules de la gesse tubereuse, vulgairement macjou, (*ibid*, tome 8, page 241).
24. Observation sur la préparation et la purification de l'acide gallique, et sur l'existence d'un acide nouveau (*acide ellagique*) dans la noix de galle, (*ibid.* tome 9, page 181).
25. Analyse chimique du foie (*ibid.* tome 12, page 45).
26. Note sur une roche quartzeuse pénétrée de percarbure de fer (*ibid.* tome 12, page 45).
27. Mémoire sur la conversion du bois en gomme et en sucre par le moyen de l'acide sulfurique, conversion de la même substance ligneuse en ulmine par la potasse (*ibid.* tome 12, page 172).
28. Procéde pour fixer sur la laine, la soie, le coton, le chanvre; une belle couleur jaune minérale (*ibid.* tome 12, page 398).
29. Note sur la cristallisation du sucre dans une circonstance particulière (Annales de Chimie et de Physique, tome 16, page 427).
30. Mémoire sur la Conversion des matières animales en nouvelles substances (*ibid.* tome 13, page 113).
31. Examen de plusieurs bezoards vomis par une fille (*ibid.* tome 20, page 194).
32. Examen d'un sédiment des eaux de Luxeuil (*ibid.* tome 18, page 221).
33. Analyse comparative des excrémens d'un rossignol et du cœur de bœuf dont il a été nourri (*ibid.* tome 17, page 380).
34. Sur une très belle couleur verte, (*ibid.* tome 21, page 53).
35. Analyse des tubercules de l'Hélianthus tuberosus, et observations sur un nouveau principe (*ibid.* tome 25, page 358).
36. Noir pour la chaussure (*ibid.* tome 27, page 173).
37. Recherches sur un nouvel acide (*acide pectique*) universellement répandu dans tous les végétaux (*ibid.* tome 28, page 173).
38. De la présence de l'oxalate de chaux dans le règne minéral, existence du même sel en quantité énorme dans les plantes de la famille des lichens, et moyen avantageux d'en extraire l'acide (*ibid.* tome 28, page 318).
39. Examen d'une matière colorante bleue, particulière à certaines urines, et que j'ai designée sous le nom de cyanurine, (*ibid.* tome 29, page 252).
40. Sur l'irritabilité du stigmate des mimulus (*ibid.* tome 29, page 333).
41. Nouvelles observations sur l'acide pectique (*ibid.* tome 30, page 96).
42. Nouveau préservatif pour la conservation des cadavres et des pièces anatomiques (Journal de Chimie médicale, première année, n. 4).
43. Analyse de la suie et du noir de fumée (Anna-

les de Chimie et de Physique, tome 31, page 37).

44. Examen chimique d'un papier collé dans la cuve de fabrication (*ibid.* tome 33, page 93).

45. Mémoire sur un principe particulier aux grains de la famille des légumineuses (*la légumine*) et analyse des pois et des haricots (*ibid*, tome 34, page 68).

46. Sur une production de salpètre dans une circonstance particulière (*ibid.* tome 35, page 260).

47. Sur une altération du blé abandonné dans un réservoir souterrain (*ibid.* tome 35, page 262).

48. Examen de l'urine d'un ictérique et d'un liquide épanché dans son bas-ventre (Journal de Chimie médicale, octobre 1827).

49. Recherches sur la fermentation du fromage, sur l'oxide caseux et l'acide caséique (*ibid.* tome 36, page 159).

50. Recherches chimiques sur la nature des prèles et sur un acide nouveau (l'*acide équiselique*) (*ibid.* tome 39, page 4).

51. Recherches chimiques sur le pollen (*ibid.* tome 42, page 91).

52. Recherches sur la bile (*ibid.* tome 42, page 171).

53. Sur une circonstance à observer dans les empoisonnemens par l'arsenic (Journal de Chimie médicale, novembre 1829).

54. Mémoire sur le caseum et sur le lait, nouvelles ressources qu'ils pourront offrir à la société (Annales de Chimie et de Physique, tome 43, page 337).

55. Examen chimique de l'écorce de Tremble; de la présence d'une quantité remarquable de salicine dans plusieurs espèces de peupliers, nouveau principe immediat (*la populine*) (*ibid.* tome 44, page 296).

56. Observation sur la salicine et sur sa conversion en un principe colorant d'une nature particulière (Journal de Chimie médicale, tome 8, page 17).

57. Observations sur des recherches de M. Guibourt, relatives au lait et à la matière caseuse (Journal de chimie médicale, octobre 1830).

58. Expériences sur l'acide gallique (Annales de Chimie et de Physique, tome 46, page 206).

59. Examen chimique de la lie de vin (*ibid.* tome 47, page 59).

60. Mémoire sur la matière gélatineuse des fruits (*pectine*) précédé de quelques expériences sur le jus de groseille (*ibid.* tome 47, page 226).

61. De la fermentation comparée à la contagion (Journal de Chimie médical, tome 7, page 705).

Sur une modification isomérique de l'acide tartique (Annales de Chimie et de Physique, tome 48, page 299).

63. Observations sur une nouvelle théorie des causes de l'altération des vins (Journal des Connaissances usuelles, tome 15, page 292).

64. Tablettes imitant l'ard oise pour écrire et calculer (Annales de Chimie et de Physique, tome 50, page 109).

65. Examen de la boue noire provenant des égouts (*idem.* tome 50, page 213).

66. Mémoire sur la jusée et l'écorce de chêne, existence de la pectine dans l'écorce des arbres (*ibid.* tome 50, page 376).

67. Expériences sur le gérnium zonale (*ibid.* tome 51, page 328).

68. De l'influence des bains de rivière sur l'urine (Journal de Chimie médicale, tome 9, page 385).

69. Sur quelques propriétés de l'acide nitrique (Annales de Chimie et de Physique, tome 52, page 286).

70. De la transformation de plusieurs substances végétales en une substance nouvelle (*la xyloïdine*) (*idem.* tome 52, page 286).

71. Sur la faculté que possèdent les fleurs de laurier rose, d'attraper les insectes (*ibid.* tome 53, page 221).

72. Sur un nouveau moyen d'écrire sur le zing pour étiqueter les plantes (Annales de Chimie et de Physique, tome 55, page 319 et bon cultivateur, avril 1834).

73. Note sur des grains blancs trouvés dans les intestins (Journal de Chimie médicale, avril 1835).

74. Expériences sur le volvoce globuleux (Annales de Chimie et de Physique, tome 57, page 439).

75. Expériences chimiques sur le suc gastrique (*idem.* tome 59, page 348).

76. Sur des écailles de nature inorganique produites par les plantes de la famille des plombaginées (*ibid.* tome 63, page 373).

77. Sur la conservation des légumes frais (*ibid.* tome 64, page 174).

78. Sur les excrémens d'une limace (Journal de Chimie médicale, septembre 1837).

79. Analyse de l'eau de Bugueville (Mémoires de la société d'émulation des Vosges, tome 32e, cahier et Journal de Chimie médic ale, août 1837).

80. Analyse comparative des onze sources minérales et thermales de Luxeuil (Voir les recherches sur les prospectus physiques, chimiques et médicales des eaux de Luxeuil par le docteur Revillont, mars 1838; Soubeirant en a donné un extrait dans le Journal de Pharmacie, mai 1838).

81. Indices de débris organiques dans les roches les plus anciennes du globe; moyen de distinguer les trapps d'avec les basaltes (Journal de Chimie et de Physique, tome 67, page 104).

82. Sur une circonstance qui peut induire en erreur dans la recherche de l'arsenic (Journal de Chimie médicale, juillet 1838).

83. Analyse comparative du trapp de Raon-Lelape et de la roche dite Basalte de la côte d'Essey (Annales de la société d'émulation des Vosges, tome 32e cahier 1838).

84. Sur les produits qui résultent de l'action lente de la chaux sur le sucre (Annales de Chimie et de Physique, tome 68, page 337).

85. Sur une substance gelatiniforme obtenue pen-

dant la fabrication du sucre de betteraves (Journal de Chimie médicale, avril 1839).

86. Examen chimique des sporules de l'agaricus atramentarius (Annales de Chimie et de Physique, tome 69, page 434).

87. Observations sur la rivulaire tubuleuse. Ce mémoire a eté envoyé à M. Gay Lussac pour être inséré dans les annales de Chimie et de Physique.

CHASSELOUP-LAUBAT (le Vicomte PROSPER).

M. le vicomte *Prosper* de CHASSELOUP-LAUBAT, frère du marquis de ce nom (voir sa notice, tome 4, 2e partie, page 88), est né le 29 mars 1805 à Alexandrie en Piémont. Après avoir fait ses études au lycée Louis-le-Grand à Paris, il se destina à la carrière administrative. En 1828 il fit partie du comité du contentieux du Conseil d'Etat en qualité d'auditeur de 2e classe.

Après la révolution de Juillet 1830, il fut, dès le 4 août, attaché au général Lafayette, en qualité de capitaine aide-de-camp, conservé dans la nouvelle organisation du Conseil d'Etat, et créé, dès le mois de novembre, maître des requêtes en service ordinaire, chargé des fonctions du ministère public, qu'il a remplies pendant huit ans.

En 1836, M. de Chasseloup-Laubat fut envoyé en Afrique pour y remplir une mission temporaire. Après un séjour de six semaines à Alger, il se rendit à Tunis et à Bone, et prit part à la malheureuse expédition de Constantine (voir la notice consacrée au général de Rigny; tome 4, 2e partie, page 241), à la suite de laquelle il vint reprendre ses fonctions au Conseil d'Etat, qu'il ne cessa qu'à sa nomination de conseiller (1838).

Au mois d'août 1837, M. de Chasseloup brigua les honneurs de la députation et fut élu par les électeurs de Marennes (Charente-Inférieure). Il prit place à la Chambre sur les bancs du centre gauche, monta peu après à la tribune en qualité de rapporteur. Chargé de se prononcer sur les opérations du collége de Béziers, dont MM. Flourens et Viennet se disputaient la nomination, il se montra favorable à M. Flourens.

Dans cette session (1838), M. Prosper de Chasseloup défendit, contrairement au projet de loi sur les cours d'eau, le droit que l'administration semblait abandonner.

Dans la session de 1839, il a été nommé rapporteur de la loi sur l'amélioration des ports, et a présenté un travail riche de recherches curieuses.

Membre du conseil général de la Charente-Inférieure, M. Prosper de Chasseloup-Laubat en a été nommé président à la dernière session.

BAILLY DE MERLIEUX (CHARLES-FRANÇOIS).

M. *Charles-François* BAILLY DE MERLIEUX est né à Merlieux, près Laon (Aisne), le 3 mai 1800. Il appartient à la même famille que Bailly, l'illustre maire de Paris. Destiné à la carrière du barreau, il fut reçu avocat à la cour royale de Paris; mais son goût pour les sciences le détourna de cette route, et il débuta dans la carrière des lettres par un *Manuel du Jardinier*, 2 vol. in-18, et un *Manuel de Physique*, 1 vol. in-18, publiés en 1824, et qui eurent promptement cinq éditions.

Il avait déjà fourni plusieurs mémoires au recueil de la *Société Linéenne de Paris*, notamment *sur l'Incision annulaire de la vigne, sur la Lumière et son action dans la végétation*, et de nombreux articles à *l'Année française*, au *Bulletin universel de Férussac*, sections des sciences agricoles et physiques, à la *Revue encyclopédique*, etc.

En 1825, M. Bailly de Merlieux commença la publication d'une importante collection de résumés sur toutes les branches des connaissances humaines, sous le

titre d'*Encyclopédie portative*. Cet ouvrage dont il a paru trente-six livraisons in-8°, et cinquante-trois volumes grand in-32, obtint un vrai succès; tous les traités qui en font partie, composés d'après un plan uniforme et soigneusement revus par le directeur de l'entreprise, sont généralement estimés. *Le résumé d'astronomie*, *la physiologie du résumé de botanique*, *le résumé de météorologie*, faisant partie de cette encyclopédie, sont dus à M. Bailly de Merlieux.

En 1831, M. Bailly de Merlieux commença la publication d'un recueil périodique qui, sous le titre de *Mémorial encyclopédique*, enregistre chaque mois les découvertes faites dans toutes les branches des connaissances humaines, et qui forme cinq sections : sciences, belles lettres et beaux-arts; arts industriels; histoire, géographie, voyages; biographie, bibliographie. Ce recueil a toujours paru jusqu'à ce jour sous la direction et la rédaction principale de M. Bailly; il en est maintenant à sa neuvième année.

La première édition de l'*Almanach de France*, publiée en 1833, et tirée à 150 ou 200,000 exemplaires, a été rédigée d'après le plan de M. Bailly, et en grande partie par lui-même.

M Bailly, l'un des fondateurs de la *Société royale d'horticulture*, dont il a rédigé les *Annales* pendant plus de deux années, et dont il est, depuis quatre ans, l'un des secrétaires, admis, dès 1827, comme correspondant de la *Société royale et centrale d'Agriculture*, avait continué par prédilection l'étude des sciences agricoles. — Personne n'était mieux placé que lui pour l'exécution d'une *Encyclopédie d'agriculture;* elle lui fut confiée en 1834, et c'est lui qui a donné tout le plan, dirigé la rédaction de la moitié de l'ouvrage, et fourni de nombreux articles à la *Maison Rustique du* XIX[e] *Siècle*.

Il a commencé depuis un ouvrage analogue pour l'horticulture, sous le titre d'*Encyclopédie du Jardinage*.

Depuis ce temps, M. Bailly a continué à donner de nombreux articles aux recueils d'agriculture, notamment aux *Annales de Fromont*, au *Cultivateur*, au *Journal des Connaissances utiles*, etc. Il s'occupe, surtout, de la propagation de l'industrie sucrière en France, et c'est à lui qu'on doit la pensée de la création de l'*École spéciale des Sucreries de betteraves*, fondée à Fouilleuse en 1837, et qui a cessé d'exister par suite du coup que la loi de 1838 a porté à cette industrie.

DUSSAUSSOY (OMER-CONSTANT-JOSEPH).

Omer-Constant-Joseph DUSSAUSSOY, né à Mézières (Pas-de-Calais), le 6 mai 1778, partit comme conscrit le 25 novembre 1798, et fut incorporé dans le 8[e] régiment d'artillerie à pied, comme simple canonnier; peu après, il passa fourrier, et rentra dans ses foyers, en mars 1801, avec un congé illimité, après avoir embarqué sur le vaisseau *l'Indivisible*, faisant partie de la seconde expédition d'Egypte.

L'année suivante, il reprit du service dans le 1[er] régiment d'artillerie, où il remplit successivement les fonctions de fourrier et de sergent; il quitta ce corps en novembre 1803 pour entrer à l'École Polytechnique, et de là à celle d'Application avec le grade de sous-lieutenant. Passé lieutenant en second au 1[er] régiment d'artillerie à pied, le 6 octobre 1806, il fut chargé de la comptabilité des compagnies de ce régiment, détachées au sixième corps d'armée; il fut chargé en même temps des fonctions d'adjoint près le général commandant l'artillerie de ce corps, et se trouva aux batailles de Poultouk et d'Ostrolenka, où il dirigea une demi-batterie.

Passé en Espagne avec le grade de lieutenant en premier, il fut nommé directeur

du parc d'artillerie de l'armée du Midi, et attaché à l'état-major général de l'artillerie : il eut la direction de la fonderie de Séville, des poudres et salpêtres, et celle de la fabrication des projectiles; il remplit en outre diverses missions, dans lesquelles il eut à lutter, avec une faible escorte, contre de fortes bandes de guérillas. Sa conduite dans ces diverses circonstances lui mérita le grade de capitaine en second, et la croix de la Légion-d'Honneur.

Rentré en France, il fut employé pendant quelque temps à la direction d'artillerie de Paris, d'où il fut envoyé à Hambourg et à Magdebourg, avec la mission d'y construire et d'y organiser des fonderies de projectiles. Nommé chef de bataillon, en décembre 1813, il fut chargé du commandement d'un des fronts d'attaque de la ville de Magdebourg.

La restauration vint ensuite ; M. Dussaussoy la servit jusqu'au 20 mars : à cette époque, il était sous-directeur du parc général de l'armée royale (il avait, en outre, été nommé chevalier de Saint-Louis). Il suivit le roi jusqu'à sept lieues de Paris ; là, les troupes ayant été déliées de leurs sermens, il revint à Paris avec la portion de l'armée qui avait accompagné Louis XVIII ; peu de jours après, il fut chargé d'établir et de diriger l'atelier de réparation d'armes du marché Saint-Martin.

Par suite des malheurs de Waterloo, l'empereur ayant abdiqué, M. Dussaussoy resta quelque temps sans emploi, et plus tard reçut le commandement de l'artillerie du département du Pas-de-Calais. Il fut depuis successivement attaché à la fonderie de Toulouse et à celle de Douai ; il tenta des expériences sur les poudres et sur les divers alliages employés dans les fonderies ; c'est à lui que l'on doit l'alliage actuel des garnitures d'armes. Ces divers travaux ne valurent à M. Dussaussoy d'autre récompense que la croix d'officier de la Légion-d'Honneur (29 octobre 1826).

A la suite de la révolution de Juillet, M. Dussaussoy fut nommé lieutenant-colonel et directeur de la fonderie de Douai, qu'il quitta, en 1837, pour passer à Rennes avec le grade de colonel-directeur d'artillerie.

M. Dussaussoy s'est mêlé aussi au mouvement politique de l'époque; les électeurs de Saint-Pol (Pas-de-Calais) lui confièrent leur mandat en 1833, à la mort de M. Degouves Denuncques. M. Dussaussoy prit place à la Chambre au centre droit, et appuya toutes les propositions qui avaient pour but d'anéantir le parti républicain, en violant les plus chères de nos libertés ; toutefois, il ne se montra pas servile courtisan, car il vota contre la loi des 25,000,000 pour les États-Unis d'Amérique, et repoussa divers projets de lois tendant à faire accorder des pensions extraordinaires à des veuves de généraux fortunés et bien en cour, pendant qu'il se montrait favorable à la veuve du brave Dauménil.

M. Dussaussoy n'a pas été réélu en 1834.

BOIN (ANTOINE).

M. *Antoine* BOIN, ex-député du Cher, est né à Bourges le 19 janvier 1769. Il y a en lui deux hommes : l'homme de science et l'homme politique. L'on n'a point assez apprécié M. Boin sous le premier rapport, et on lui a accordé trop d'importance sous le second ; toutefois, hâtons-nous de reconnaître que les éloges et les critiques dont il a été l'objet ont été légitimés par l'amendement qu'il proposa à la loi des élections (session de 1820).

Après avoir fait à Bourges ses cours d'humanités, M. Boin se livra à l'étude de la médecine, qu'il vint continuer à Paris, en 1788, jusqu'à son départ pour l'armée

(18 frimaire an II). Il fit le service médical de l'armée du Nord et de l'armée de Hollande, jusqu'en 1801, qu'il rentra dans la vie civile et fut nommé médecin adjoint des hospices civils et militaires de Bourges (8 septembre 1802). En 1805, il passa médecin en chef de tous les hospices civils et militaires, et du lycée de cette ville.

Il avait publié, à cette époque, une *Dissertation sur la Chaleur vitale*, qui avait été accueillie (en 1802) avec faveur dans le monde médical. Elle avait pour objet de combattre l'explication qu'on donnait alors de ce phénomène par la décomposition de l'air dans l'acte de la respiration, et de prouver que la génération de la chaleur dans les animaux est sous la dépendance immédiate de la vitalité. (Les exemplaires de cette dissertation sont devenus très rares).

M. Boin fut successivement nommé membre de la commission administrative des hopices de Bourges (avril 1810), du jury médical du Cher (juin 1811), du conseil général du Cher (septembre 1812, il l'est encore aujourd'hui), et du conseil municipal de Bourges (1814) (1).

Nommé député en août 1815, M. Boin vota avec la minorité, et appuya avec force le projet de loi relatif aux cris séditieux. Il fut réélu en septembre 1816, et vint siéger au centre gauche, seconde section ; il vota pour le nouveau projet de loi sur la liberté de la presse et sur les journaux ; il proposa de rendre la loi temporaire, et fit un amendement tendant à établir le jury en 1820, pour connaître des délits de la presse. « Pourquoi, dit-il, nous lier par une loi permanente ? Il suffira sans doute de deux années pour améliorer les circonstances, pour mûrir le caractère français : nous serions plus éclairés sur les doctrines politiques qui nous ont causé tant de maux, les abus deviendraient plus rares. » L'amendement de M. Boin fut rejeté.

(1) Il a rempli ces dernières fonctions jusqu'à la loi de 1838 qui ne permet pas de faire partie de deux conseils.

En avril 1818, on discuta le projet relatif aux finances ; M. Boin observa que depuis trois ans le vœu des économies se faisait entendre de toutes les parties du royaume, et que la tribune retentissait presque chaque jour de ce mot si consolant pour le peuple ; toutefois, au lieu d'embrasser un système susceptible de produire des réductions notables de dépense, on s'est borné, dit-il, à des retranchemens sans importance ; quand les embarras du trésor, quand la gêne des particuliers réclament si impérieusement l'adoption sincère d'un plan complet d'économies sérieuses, on semble ne s'étudier à chaque budget qu'à élever les recettes, tantôt par une recherche ingénieuse de nouvelles matières imposables, tantôt par l'extension des taxes anciennes.

Dans un paragraphe de l'article 11 du titre 5 du projet de la commission, il avait été proposé de supprimer les cinquante centimes ajoutés à la contribution personnelle et mobilière : M. Boin demanda s'il ne serait pas plus convenable de favoriser d'une réduction de ce genre la contribution foncière, car il existe une énorme disproportion entre le fardeau imposé aux propriétaires fonciers, et celui que supportent les propriétaires des valeurs mobilières.

« Comparez, dit-il, la situation des propriétaires à celle des capitalistes, vous verrez le propriétaire de quatre cent mille francs en fonds de terre, jouissant à peine d'un revenu douteux de 8 à 9 mille francs, dont il donne un cinquième à l'état, tandis que le détenteur d'un capital égal se procure sans embarras ni soin 35 à 40 mille francs de rentes certaines, sur lesquelles il ne paie rien ; vous verrez la fortune du capitaliste s'accroître d'année en année, pendant que la gêne du propriétaire s'aggrave dans une progression toujours plus rapide, parce que l'agriculture est une industrie qui a besoin d'être soutenue par des capitaux. La détresse du propriétaire frappe la terre de stérilité. Un grand nombre de propriétaires ont été obligés d'avoir recours aux emprunts. Un quart de la propriété rurale du royaume appartient en réalité aux capitalistes devenus créanciers des pro-

priétaires ; cependant ceux-ci continuent d'être les seuls contribuables pour des fonds dont ils ne sont que propriétaires nominaux à titre bien onéreux. »

M. Boin combattit la résolution de la Chambre des pairs concernant la loi des élections : « Abolir, dit-il, cette loi, c'est attenter à la Charte, à un droit reconnu par elle; c'est déclarer faux et dangereux un principe dont la vérité et l'utilité ont été proclamées par les trois branches de la puissance législative, aux acclamations d'allégresse et de reconnaissance de tous les Français. » La résolution de la Chambre des pairs tendait à modifier et non à détruire la loi des élections.

M. Boin proposa qu'il fût ajouté au budget des finances une somme de trois millions quatre cent mille francs destinée à assurer le paiement intégral de tous les membres de la Légion-d'Honneur qui ne reçoivent que la moitié du traitement de simple légionnaire.

« C'est à vous, messieurs, dit M. Boin, qui faites à la patrie des sacrifices journaliers, d'apprendre les services que d'autres lui ont rendus dans d'autres temps et d'autres lieux. L'état profitera un jour des charges que vous lui imposerez aujourd'hui. Honorez le courage : sans lui, point de liberté, point d'indépendance, point d'existence politique : l'univers est plein de la gloire des armées françaises; une foule de trophées élevés en Europe attesteront aux siècles leur valeur éclatante. L'histoire, qui dira leurs triomphes à la postérité étonnée, devrait-elle dire aussi que l'élite de ces braves, échappés à mille périls, vont mourir dans l'abandon, la misère et le désespoir, sur cette terre qu'ils avaient si glorieusement couverte de leurs armes? Non, une Chambre française n'entendra pas avec indifférence les soupirs des guerriers malheureux; vous ne laisserez pas à une autre session l'avantage de récompenser de généreux citoyens que la fortune a pu trahir, mais que la patrie ne doit point délaisser.

Il défendit le projet de loi relatif au monopole du tabac.

Lors de la discussion relative à la loi des élections (9 juin 1820), la Chambre, après avoir rejeté tous les amendemens, avait adopté le 1er paragraphe de l'article 1er, lorsqu'un amendement subit ou plutôt un nouveau projet de loi vint, dans un moment renverser un édifice construit à grand frais. M. Boin fut l'auteur de cet amendement concerté, dit-on, entre lui et divers orateurs de la gauche, entre autres Benjamin Constant, qui l'attaqua dix ans plus tard ; nous voulons parler de l'amendement relatif au *double vote*. M. Boin développa ainsi son amendement (1) :

« Messieurs, quand j'ai demandé la parole pour soutenir l'amendement de M. Courvoisier, j'ai voulu défendre la disposition principale du premier projet de loi sur les élections, présenté à la Chambre dans sa séance du 15 février dernier. J'ai entendu que tous les électeurs, reconnus par la loi du 5 février 1817, seraient répartis, sans autre distinction que celle de leur domicile, dans les colléges d'arrondissement électoraux formés selon le tableau annexé à la proposition de loi du 15 février dernier, et qu'ils nommeraient deux cent cinquante-huit députés par élection directe. J'ai aussi compris qu'il y aurait, en outre, des colléges électoraux de département, composés du quart des électeurs les plus imposés, qui nommeraient, immédiatement et sans candidature, cent soixante douze députés; par conséquent j'ai bien entendu que le quart des électeurs plus fort contribuables voteraient successivement dans les colléges d'arrondissement et dans ceux de département. Il n'est pas entré dans mon intention qu'on retranchât du nombre des électeurs, réunis dans les arrondissemens électoraux, le quart des électeurs les plus imposés, appelés à former les colléges de département, ainsi que vient de l'expliquer l'honorable M. Courvoiser. Son amendement ainsi déterminé n'est pas celui que je veux soutenir; car, au besoin, je le combattrais, parce qu'il me semblerait dangereux de livrer la nomination du plus grand nombre des membres de la Chambre, aux arrondissemens électoraux formés exclusivement des électeurs les moins imposés, sans le concours du quart des électeurs les plus imposés. La présence de notabilités locales, des hommes les plus influens à cause de leur modération et de leurs lumières, produit un balancement utile, sans lequel la démocratie, abandonnée à elle-même, dominerait, et peut-être violemment, dans les arrondissemens électoraux. On connaît la composition du corps électoral, tel que l'a institué la loi du 5 février. Aujourd'hui ses résultats peuvent être justement appréciés. Changer la composition de ce corps, c'est préparer des résultats différens, c'est rentrer volontairement dans l'incertitude, et se réduire à l'impossibilité de juger les moyens proposés pour parer aux inconvéniens qu'on croit apercevoir dans l'organisation actuelle. Ce moyen, je le crois salutaire à l'état connu. Ainsi, c'est la disposition exprimée dans les art. 2 et 3 du projet présenté le 15 février dernier, et telle que je viens de l'expliquer, que je me propose de soumettre à votre délibération comme amendement de l'art. 2 du projet en discussion. Cette disposition me semble être de nature à effacer tous les dissentissemens entre les

(1) Cet amendement ayant été adopté, et ayant pendant onze ans été la base de notre loi électorale nous croyons devoir donner *in extenso* le discours que M. Boin prononça à cette occasion.

partisans de la loi du 5 février et les défenseurs du projet actuel, par les modifications graves qu'elle apporte à l'une et à l'autre. D'une part, cette loi du 5 février, regardée par un grand nombre de Français comme l'accomplissement de la Charte, le gage de sa durée, le témoignage des intentions constitutionnelles du gouvernement, est conservée dans ce qu'elle a d'essentiel et de vital par rapport au système représentatif. Les électeurs institués par elle conserveront tous les droits qu'elle leur a attribués; nommeront le même nombre de députés, et ceux-ci seront en majorité dans cette Chambre. L'élection directe est maintenue et la candidature repoussée. D'autre part, la disposition proposée consacre la division des électeurs de colléges d'arrondissement et de département, forme ces derniers du quart des plus forts contribuables, leur confère la faculté de nommer cent soixante-douze députés par élection directe et sans l'intervention de cette candidature qu'on n'a peut-être réclamée que faute d'en avoir suffisamment apprécié les inconvéniens et les dangers. Conséquemment, la proposition offre aux opinions opposées des satisfactions et des concessions réciproques, en même temps qu'elle présente au gouvernement les garanties dont il déclare avoir besoin pour le maintien et le repos de l'ordre social. Dans l'espoir de voir opérer un rapprochement désirable, et dans l'intention d'offrir au ministère un moyen aussi certain qu'honorable de calmer toutes les irritations et d'assurer la paix publique, j'avais formé le projet de soumettre à la Chambre l'amendement projeté par M. Courvoisier. La même pensée s'est offerte à l'esprit de plusieurs membres de cette Chambre, et je me félicite de me trouver aujourd'hui avec eux sur une route de conciliation. Il serait glorieux pour nous, messieurs, et surtout salutaire à notre pays, qu'une discussion trop mémorable par la chaleur qui l'a accompagnée, se terminât par un vote de rapprochement tel qu'on n'y pût voir ni vainqueurs, ni vaincus, ni victoire, ni défaite, ni le triomphe, ni l'oppression d'aucun parti. Par l'amendement de M. Courvoisier, se trouverait rempli un vœu assez généralement exprimé, et même accueilli par le gouvernement en 1815 et en 1820, celui de l'augmentation de cette Chambre. Cet élément important de notre système représentatif se placerait, par cet accroissement de nombre, dans des propositions plus rapprochées, tant de la Chambre des pairs, que de la masse des électeurs dont cette Chambre est chargée d'exprimer les vœux. Le ministère s'y formerait une majorité plus nombreuse et plus fixe. L'amendement maintient l'élection directe, seule interprète sincère de l'opinion publique, première garantie de la vérité de toute représentation, unique source d'une confiance qu'il importe de concilier à la Chambre élective, surtout dans l'intérêt de la couronne et du gouvernement. En fractionnant la masse électorale en colléges d'arrondissement et de département, l'amendement rompt les liens par lesquels l'intrigue, selon l'assertion des adversaires de la loi du 5 février, avait resserré des majorités plus favorables aux prétentions d'un parti qu'aux intérêts généraux et à l'opinion commune. Il rendra une influence légitime aux notabilités locales. Enfin, il dispense le gouvernement de recourir à une mesure dont les suites seraient douteuses, même dans le système du projet proposé. L'adoption de cet amendement ferait arriver, à la prochaine session, les cent soixante douze députés des colléges départementaux, qui, par intérêt, comme par sentiment, doivent être considérés comme essentiellement observateurs, et ennemis nés de toutes révolutions. De ces premières réflexions je passe à l'examen de l'amendement sous ses rapports divers. Il y a lieu de croire qu'on ne tardera pas de l'écarter par des objections préjudicielles. Allèguerait-on qu'il excède la mesure des amendemens? Ce reproche serait peu fondé, puisqu'il s'établit sur un article adopté, et qu'il ne fait qu'en déterminer l'objet. Si on m'opposait qu'il renverse le système du projet pour lui en substituer un autre, je conviendrais que c'est dans cette intention que je le soutiens, et que tel est toujours et nécessairement l'effet d'un amendement grave. En le refusant par ce motif, vous établiriez en principe qu'il n'y a d'amendemens admissibles que ceux qui portent uniquement sur les mots; ce qui signifierait que le concours de la Chambre à la confection des lois n'est qu'une vaine et trompeuse apparence. Au vrai, cet amendement est si peu contraire au projet, qu'il tend, comme lui, à donner des organes à des intérêts et des situations sociales que la loi du 5 février laisse, dit-on, sans interprète et qu'il est juste de faire représenter dans cette Chambre. On ne serait pas autorisé à dire qu'il blesse la prérogative de la couronne, puisqu'il a obtenu l'assentiment du Roi et de son conseil. Il a été produit dans cette Chambre par l'initiative royale. De plus, le droit qui appartient à la couronne de proposer la loi, n'a et ne peut avoir que deux objets: celui d'appeler la délibération des Chambres sur un sujet déterminé, ou, l'objet non moins important, de leur interdire l'examen de tout autre point de législation que celui qu'il plait au roi de leur soumettre. On n'a jamais prétendu que le droit de proposer la loi fût plus étendu, et que l'initiative dût porter sur chaque proposition, chaque pensée qui entre dans le contexte d'une loi: qu'il pût aller jusqu'à contraindre les Chambres d'adopter, sur un sujet fixé, telles dispositions, tel système; ce qui rendrait la coopération des Chambres à la législation purement spécieuse. Autant vaudrait dire que le roi fait seul la loi. Ce n'est ni la lettre ni l'esprit de la Charte. La couronne exerce son droit d'initiative par la proposition du projet. L'examen d'un projet présenté, l'adoption, le rejet, les modifications, sont dans le droit et dans le devoir des Chambres. Rien de ce qu'elles ont pu faire n'engage le roi: il juge leur détermination, l'adopte ou la rejette à son gré. Sa volonté alors domine toutes les volontés: elle est si entière et si absolue, que la loi n'existe, ne devient obligatoire qu'en vertu et par la force de la volonté royale; ensorte qu'il est vrai de dire que toute la législation émane du roi. Ces principes sont évidens: dans leur maintien résident l'harmonie et l'indépendance réciproques des pouvoirs établis. Je ne pense pas que les défenseurs les plus susceptibles de la prérogative royale demandent ou désirent pour elle au-delà de ce qui vient d'être reconnu. Or, l'amendement proposé ne sort pas de ces bornes. Une objection, peut-être, plus spécieuse serait celle qu'on tirerait de l'article 34 de la Charte: *Chaque département aura le même nombre de députés qu'il a eu jusqu'à présent*. Mais comme ce nombre a varié souvent depuis 1789 jusqu'en 1816, comme la loi ne fixe pas l'époque à laquelle s'applique la parité de nombre qu'elle entend instituer, il est clair que la disposition législative est exécutée, si le nombre des

députés ne se trouve ni au-dessus ni au-dessous d'aucun des nombres qui ont existé en différens temps; et la faculté de fixer le nombre des membres de la Chambre élective peut s'exercer dans toute l'étendue comprise entre ces limites. Il serait, je crois, bien difficile d'apporter une preuve positive que la pensée de l'auteur de l'article 36 s'est nécessairement arrêtée sur le nombre alors existant des membres du corps législatif. On serait plus autorisé à opposer aux insinuations et aux inductions plus ou moins forcées qu'on voudrait tirer de ce qui était alors, la rédaction même de l'article 36. Puisqu'elle n'est pas précise, il est indispensable de l'interpréter, et toutes les interprétations qui ne sont pas exclues par son indétermination, sont également admissibles. Qui même oserait assurer que ce n'est pas à dessein, et pour se réserver de la latitude dans l'organisation de la Chambre élective, qu'on a fait la rédaction indécise de l'article 36? Il est au moins incontestable que l'augmentation du nombre des députés n'est pas formellement contraire à cette rédaction, attendu que les départemens ont eu, à plusieurs époques, au-delà de deux cent cinquante-huit, et même de quatre cent trente députés, nombre proposé par l'amendement. Cette objection d'inconstitutionnalité étant résolue, reste à examiner les effets de l'accroissement du nombre des députés. Est-il utile? est-il préférable au nombre actuel? Beaucoup de membres de cette chambre, qui diffèrent d'opinions sur d'autres points, s'accordent à reconnaître de grands avantages dans l'augmentation du nombre des députés. Ils pensent avec raison, que deux-cent cinquante-huit mandataires sont sans proportion avec plus de vingt-six millions de Français, au nom de qui ils entrent dans cette chambre, et surtout avec la variété infinie des intérêts qu'ils doivent défendre. Les diverses positions de la société trouveraient, dans l'accroissement du nombre des députés, des organes plus directs de leurs vœux et de leurs besoins. Le ministère en sera mieux éclairé sur l'état du pays. Des majorités plus fortes et plus adhérentes protégeraient plus efficacement les mesures du gouvernement. Les minorités seraient mieux balancées dans l'opinion extérieure; et les lois, adoptées par plus de suffrages, auraient plus d'autorité sur la raison publique. Il est certain que la représentation aurait dans la société des racines plus multipliées, qu'elle offrirait une garantie plus forte du trône et de la stabilité; qu'enfin la chambre élective a besoin d'être augmentée pour être en rapport de nombre avec la chambre des pairs. Cet accroissement du nombre des députés me semble devoir être désiré également de tous côtés. J'ai la ferme persuasion que l'agrandissement de la Chambre des communes est propre à nationaliser et à affermir le gouvernement représentatif. En outre, l'augmentation du nombre des députés me semble d'autant plus favorable aux succès de l'amendement, qu'elle fournit aux antagonistes du 5 février et aux contradicteurs du projet présenté, le moyen le plus convenable d'échapper aux conséquences de l'une et de l'autre, en satisfaisant raisonnablement à tous les intérêts. Il est présumable que le ministère, incertain des effets de son projet, ne repousserait pas apparemment une proposition faite par lui-même après de sérieuses méditations. Il avait donc reconnu qu'elle était plus propre qu'aucune autre à assurer la marche de ses opérations. Il prévoit bien qu'elle ferait certainement arriver, à la première session, un renfort utile à la majorité trop faible, incohérente et périlleuse, sur laquelle il est forcé de s'appuyer. Cette considération ne sera pas indifférente sur l'esprit de ceux qui pensent, ainsi que moi, que la dissolution de la chambre et la nécessité de réunir à-la-fois tous les électeurs du royaume, ne seraient que trop favorables à l'excitation des partis dans les conjonctures où nous sommes. A l'égard du partage du corps électoral en colléges d'arrondissement et de département, il serait superflu de le justifier, puisque vous l'avez adopté dans une de vos séances précédentes. Je dois seulement vous soumettre les raisons qui ont dû déterminer à proposer d'attribuer aux colléges d'arrondissement la nomination de deux-cent cinquante-huit députés, et aux colléges de département celle de cent soixante douze. L'article 40 de la Charte, expliqué dans le sens le plus favorable aux intérêts populaires, par la loi du 5 février 1817, a reconnu le droit de concourir à la nomination des députés à tous les Français âgés de trente ans, payant 300 fr. de contribution directe, et l'interprétation de l'article 36 leur confère la faculté de coopérer au choix de deux cent cinquante-huit députés. Le respect pour les droits acquis, le désir de ne donner aucun motif de regret légitime, la nécessité de conserver une grande et juste influence à la classe immense qui compose la masse de la population, et comprend le plus grand nombre des intérêts, ont dû porter à demander que tous les électeurs désignés par la loi du 5 février continuassent à faire le même nombre de choix qu'ils faisaient conformément à cette loi. Par là, tous les droits qu'elle leur a attribués sont garantis; ils conservent tous les avantages qu'ils tiennent de l'organisation actuelle, et ils auraient mauvaise grâce à se plaindre qu'une nouvelle disposition législative accorde des organes, et par eux, une participation dans le réglement des affaires publiques, à une classe importante qui se plaint d'être déshéritée de ses droits politiques par la loi de 1817. Cette partialité de la loi est une injustice et une oppression. Nous ne pourrions pas nous flatter de vivre sous un gouvernement libre, si on persistait à maintenir une législation qui, par le fait, interdit l'exercice des hauts droits civiques à une partie nombreuse et intéressante de nos concitoyens, à ceux-là précisément qui concourent, dans une proportion plus forte aux dépenses de l'état. Il est aujourd'hui reconnu, à-peu-près, de toutes parts, que la loi du 5 février n'établit pas un équilibre juste et raisonnable entre les diverses fractions de la population électorale. Par une erreur grave et pourtant fort excusable dans le temps où fut proposée la loi, ceux qui la défendaient étaient persuadés que l'influence électorale se distribuerait d'une manière à peu près égale entre les parties de la masse appelée; en sorte que les deux extrémités, se faisant réciproquement équilibre, sa force, ou l'influence sur le choix, viendrait en définitive s'arrêter au centre de la série des éligibles. Si les faits eussent répondu à ce calcul, la loi aurait été parfaite; mais telle n'était pas la distribution de la propriété. L'expérience a prouvé, au contraire, que la division de la propriété foncière, dont les contributions confèrent les droits politiques, est si grande sur tous les points du royaume, que la majorité des électeurs se forme des contribuables de 3 à 500 fr., et que ceux-ci

composent les trois cinquièmes des colléges. Ainsi, l'influence électorale leur appartient presque exclusivement. Les électeurs des séries supérieures ne concourent au choix qu'autant qu'ils partagent les volontés des moins imposés. Remarquons encore que dans les grandes cités, et surtout dans les villes commerçantes, un grand nombre de patentables viennent assurer la prépondérance des électeurs médiocres propriétaires, sur les plus grands propriétaires et les plus forts contribuables. Ce fait est incontestable. Il y a privation des droits reconnus. On ne saurait ni le nier ni le justifier. Il est naturel que les électeurs les moins imposés profitent de leur avantage pour assurer la défense de leurs intérêts et de leurs opinions, et il est facile de prévoir que, soit par crainte des intérêts opposés, soit en aversion d'une opinion contraire, ils préféreront toujours dans leurs choix les hommes les plus prononcés contre cette dernière. Les conséquences nécessaires de cet état de choses et des dispositions des esprits, seraient l'interdiction absolue de cette chambre aux opinions et aux intérêts différens de ceux qui dominent dans la classe des électeurs les moins imposés, et, de plus, l'exclusion des hommes modérés, quoique défenseurs des intérêts et de l'opinion du grand nombre. On répondra peut-être que les électeurs des premières séries doivent choisir les députés entre les éligibles contribuables de 1000 fr. au moins. Sans doute; mais il dépend d'eux de préférer les éligibles les plus rapprochés d'eux de situation et de sentiment, ou les éligibles plus forts contribuables, lorsqu'ils supposent ceux-ci disposés à soutenir leur propre opinion avec une grande chaleur. Ont-ils toujours montré une grande prudence à user de cette faculté? Ont-ils été plus souvent déterminés, dans leurs choix, par l'amour d'une sage liberté, que par l'esprit de parti, devenu si impérieux dans nos derniers temps? Il faut avouer qu'il y a dans de pareils résultats injustice et danger. Vous ne pouvez vouloir qu'une grande quantité d'électeurs et d'éligibles se trouvent privés par l'effet de la loi, et cependant contre son vœu, de la jouissance des droits politiques que leur accorde la charte; que les hommes d'un caractère sage et modéré, qui représentent plus fidèlement l'opinion nationale, soient éloignés de la chambre élective, précisément à cause de cette sagesse et de cette modération qui devraient les y faire entrer: doit-on oublier que ce fut cette opinion nationale, professée par les hommes modérés, qui réunit la minorité si française de 1815; que le pays dut aux hommes de cette opinion le retour aux principes de la charte, la fin des agitations, et trois années de liberté? Le ministère paraît ne se plus souvenir de ce que firent ces mêmes hommes, que son projet ne peut manquer d'écarter, pour l'affermissement du gouvernement, la restauration des finances, l'évacuation du territoire. Il les abandonne aux dédains des partis qu'ils ont combattus avec lui et souvent pour lui. D'autre part, des intérêts nombreux et légitimes, des besoins, des vœux et des opinions qui ont droit de se faire entendre, sont privés d'organes de leur choix sous prétexte que des prétentions surannées se placent derrière ces intérêts communs. Mais il ne faut pas confondre des choses dissemblables. En même temps qu'on doit repousser ce qui est illicite et condamné, on doit accueil et protection à ce qui a été réservé et garanti. Or, les droits personnel ont été assurés à tous les Français, et les droits politiques attribués à ceux qui concourent aux dépenses publiques, dans de certaines proportions, sans aucune exclusion d'opinions ni de situations. S'il est vrai, comme j'en ai la conviction, que la force électorale appartient à une fraction des colléges, celle des moins imposés, au préjudice des autres fractions composées des électeurs plus forts contribuables, il y a injustice. Si cette influence électorale se trouvait tellement placée, qu'elle fût à la disposition de certains intérêts et de certaines opinions, au point qu'elle ne dût faire représenter qu'eux, c'est-à-dire une partie de la société et non pas la société entière; s'il était probable qu'elle donne le plus souvent à cette classe et à ses intérêts spéciaux les défenseurs les plus véhémens, tandis qu'il dépendrait de cette même influence de laisser à jamais sans interprètes d'autres opinions, et des intérêts différens et pourtant légitimes; d'interdire l'entrée de cette chambre aux éligibles les plus notables, les plus intéressés à l'ordre public, et particulièrement à ceux qui ont fait preuve de sagesse et de modération; il y aurait péril pour nos plus chères institutions. Ne devrions-nous pas nous empresser de réparer l'injustice et de mettre notre pays à l'abri des orages qui pourraient sortir d'une organisation électorale reconnue partiale et périlleuse? Toutefois, Messieurs, il faut se garder de créer d'autres injustices et des périls différens, en enlevant l'influence à un parti pour en armer un autre, dont les efforts et les vues soupçonnés d'être anti-constitutionnels, alarmant plus vivement encore le peuple français sur ce qu'il regarde comme ses intérêts les plus précieux. Il a lutté vingt-cinq années, et versé des flots de sang pour s'affranchir d'une classe privilégiée. Elle a été vaincue au-dedans et au-dehors, et avec elle tous les soldats de l'Europe appelés à son secours. Dans cette longue querelle, cette classe a perdu ses priviléges et une partie de sa fortune; elle a été réduite à se rendre à discrétion et à accepter les lois contre lesquelles elle s'était armée. Un jugement solennel, irrévocable, porté par le roi lui-même, la charte, que les vaincus ont jurée comme les vainqueurs, a ratifié et légitimé tous les droits et tous les intérêts que la restauration a trouvés légalement établis. C'est pour la paix, pour le maintien de la société ainsi composée, pour écarter tous motifs d'inquiétude, tous prétextes d'agitation, que le législateur a fondé un système politique, dans lequel il a assigné à ces droits et à ces intérêts récens une position de force et de défense. Convient-il de livrer la garde de ce retranchement aux prétentions contre lesquelles il a été construit? Est-il possible qu'on s'abuse jusqu'à croire que le moyen d'affermir l'ordre constitué, soit d'en confier la manœuvre et la défense à une minorité dégagée avec art de la masse de la population; à une classe aigrie par ses malheurs, tourmentée par ses regrets, tout occupée de vieux souvenirs? Serait-il prudent de remettre à cette minorité le patronage du peuple, le soin des intérêts généraux, exclusifs de ceux qu'elle veut faire prévaloir, le maintien du traité dont elle a contesté le sens, la lettre, la légalité, la durée de ce traité qui consacre l'égalité civile, dénoncé à l'Europe par la classe qui fut privilégiée, comme un principe subversif de tout ordre social? Tel serait, cependant, l'effet du projet soumis à cette discussion. Du moins, cette crainte est partagée par un grand nombre d'hommes,

qui ne manquent ni d'expérience ni de probité politique Ils sont persuadés que dans l'intention de fuir un danger qu'on s'exagère peut-être, on s'engage imprudemment dans une voie non moins périlleuse. A moins que je ne m'abuse, l'objet de la loi qui nous occupe ne doit pas être de préparer le triomphe d'un parti, et de livrer à son oppression ses adversaires et même ceux qui auraient refusé de s'engager dans la lutte. Le but du ministère est sans doute d'élever le trône au-dessus de toutes les factions, de le mettre a couvert de leurs attaques, de placer le gouvernement du roi hors la dépendance des partis Voilà ce que la France désire ainsi que le ministère. Il est probable qu'il cherche à faire prévaloir dans les colléges électoraux l'opinion saine des Français, l'opinion nationale des hommes modérés qui veulent la perpétuité des Bourbons, l'exécution monarchique de la charte, et la liberté comme droit positif; c'est-à-dire, telle qu'elle est définie et limitée, tant par les lois que par les formes du gouvernement établi. On ne peut souhaiter autre chose sans parjure et sans danger. Les appréhensions du gouvernement et celles des antagonistes de la loi du 5 février ne peuvent être causées que par la prépondérance de l'influence des électeurs les moins imposés sur le choix des députés, et par l'infériorité des électeurs les plus forts contribuables dans leur concours à ces choix. Le problème se réduit donc à rendre à ces derniers ce que la loi du 5 février leur enlève, l'exercice réel de leurs droits politiques. Or, la réparation de ce tort, ce retour nécessaire à la justice seraient opérés sans blesser ni aucun droit, ni aucun intérêt, par l'adoption de l'amendement proposé, qui donnerait aux colléges départementaux, formés des plus imposés, la faculté de nommer directement soixante-douze députés. Les électeurs et les éligibles les plus imposés, les hommes sages, qui professent avec modération l'opinion la plus générale, la plus constitutionnelle, retrouveraient dans leur concours à ces nominations, et dans leur résultat, les droits politiques dont ils se trouvent privés, et des organes assortis à leur situation sociale. Les avantages acquis aux électeurs désignés par la loi du 5 février ne seraient ni retirés, ni affaiblis. Cette chambre acquerrait un surcroît de force et de confiance; elle en deviendrait un auxiliaire plus puissant et moins mobile du gouvernement, un appui plus ferme des intérêts généraux, de nos institutions et de nos libertés. Enfin, l'influence électorale, plus équitablement distribuée, n'appartiendrait exclusivement à aucun parti. Elle serait ce qu'elle doit être, défensive pour tous, sans être offensive pour aucun. Ce nombre de cent soixante-douze choix accordé aux électeurs de département, comparé à celui de deux cent cinquante-huit réservé aux électeurs d'arrondissement, exprime assez exactement le rapport selon lequel ces deux ordres d'électeurs coopèrent mutuellement aux charges de l'Etat. La fixation de ce nombre n'est pas arbitraire, mais la mesure vraie du droit réclamé par la proposition. Si on objectait que cette Chambre, composée de députés nommés par des colléges différens, dont les uns seront formés par les plus forts contribuables, et les autres par des électeurs moins imposés, deviendra moins homogène, et présentera deux classes de députés, on répondrait que cet inconvénient n'est pas à craindre, parce que dans les deux colléges les choix devront également tomber sur les contribuables de 1000 fr., seuls éligibles, seuls candidats désignés par la loi. L'ancien Corps législatif était formé des élus des arrondissemens et de ceux des départemens, et la distinction qu'on voudrait faire craindre n'y fut jamais connue. Il y aura moins de différence entre le mandataire d'un grand arrondissement et celui d'un petit département, qu'il n'en existe aujourd'hui entre les députés des départemens peu populeux, et ceux de la Seine et du Nord. Cependant tous les membres de cette Chambre s'y reconnaissaient les mêmes devoirs et les mêmes droits; aucun ne s'y prevalait de l'importance du département qui l'avait nommé. Voici le texte de l'amendement que je propose: Les colléges de département sont composés du quart des électeurs les plus imposés, ayant leur domicile politique dans le département. Ils nommeront, d'ici à la session prochaine, cent soixante-douze députés, conformément au tableau qui sera annexé à l'ordonnance de convocation, et sera ratifié par la loi. Les colléges électoraux d'arrondissement sont composés de tous les électeurs désignés par la loi du 5 février, et nommeront deux cent cinquante huit députés. Le territoire de ces colléges sera déterminé, sur l'avis des conseils-généraux de département, par des ordonnances du roi. »

Cet amendement, adopté à une grande majorité, fut, ainsi que nous l'avons déjà dit, la base de notre système électoral.

Dans la discussion, M. de Girardin, ayant insinué que l'amendement avait été concerté avec le gouvernement, reçut, tant de la part de M. Boin que de celle des ministres, le démenti le plus formel. Nous croyons pouvoir affirmer que le ministère n'avait point eu connaissance de cet amendement qui, ainsi que nous l'avons dit, avait été communiqué, à l'avance, à Benjamin-Constant et à plusieurs de ses collègues de la gauche.

En 1827, M. Boin abandonna la carrière politique; il refusa la présidence du collége électoral de Bourges, et donna sa démission de toutes ses places, notamment de celle d'inspecteur-général des eaux minérales de France, à laquelle il avait été nommé en 1819 (ces fonctions étaient gratuites, et ne donnaient lieu qu'à des indemnités de voyage) et qui ne fut acceptée que par la suppression du titre.

Dès 1820, M. Boin a été nommé associé non résident de l'Académie royale de médecine; il avait été nommé, dès 1816, associé correspondant de l'Athénée de mé-

decine de Paris, et, en 1817, associé de la société de médecine, chirurgie et pharmacie du département de l'Eure. Il est aussi associé correspondant de la Société des Sciences de Tarn-et-Garonne (1820); de la Société des Sciences et belles lettres de Rouen (1816); de la société des sciences, arts et belles lettres de Mâcon (1818); de la société médicale de Tours (1816); de l'Athénée de Niort (1816); de l'Académie des sciences, arts et belles lettres de Marseille (1821); il est encore membre de la Société d'agriculture du Cher (1818), et de celle des antiquités, etc., du même département (1835).

M. Boin a été nommé en 1816 membre de la Légion-d'Honneur, et officier de cet ordre en 1821. Il est, en outre, membre de l'ordre de Saint-Michel depuis 1819. Il a publié en 1813 une brochure sous le titre de : *Coup d'œil sur le Magnétisme.* Nous ne saurions approuver le ton de plaisanterie et de légèreté qui règne dans ce travail : cette question méritait d'être traitée avec plus de gravité par un homme de science.

Il fit paraître aussi, en 1815, un mémoire fort étendu sur une maladie qui régna en 1809 chez les Espagnols prisonniers de guerre à Bourges. Cette monographie est particulièrement remarquable par la méthode rigoureuse apportée dans l'examen et l'appréciation des faits.

En 1832, un mémoire sur le *choléra.* Bien que M. Boin eût depuis long-temps cessé l'exercice de la médecine, il regarda comme un service de mettre sa longue expérience à la disposition de ses concitoyens, si l'épidémie arrivait jusqu'à eux. Il offrit ses services à l'administration qui les accepta de suite; il fit imprimer un mémoire où mettant à l'écart toutes théories, étiologies et explications de causes, il réduisit la question à des considérations pratiques et à une méthode curative. Dans ce mémoire de pure clinique, l'auteur indiquait aux médecins qui devaient concourir avec lui au traitement du choléra, la marche qu'il se proposait de suivre envers les malades qui lui seraient confiés. Son zèle ne fut pas mis à l'épreuve, le choléra fit peu de victimes dans les environs de Bourges, et il ne pénétra pas dans la ville. Cet ouvrage imprimé à petit nombre d'exemplaires, et qui n'a pas été mis en vente, est difficile à trouver (sans nom d'auteur).

On lui doit aussi la statistique physique, médicale et financière de chacune des sources minérales ou thermales de France; des rapports sur l'état et les besoins des établissemens, sur leur entretien, leur amélioration, sur des changemens et déplacemens utiles, etc., en manuscrits, au ministère de l'intérieur.

DESPEAUX (le Lieutenant-Général Baron).

M. le lieutenant-général baron Despeaux, né à Auteuil, près Beauvais (Oise), le 14 octobre 1761, entra au service comme soldat au régiment de Flandre, le 2 novembre 1776, et passa par tous les grades de sous-officier dans ce même régiment; il se trouvait à Versailles lorsque les Parisiens y vinrent chercher le roi.

Après la bataille de Jemmapes, il fut nommé, par le général Marasé, capitaine adjudant-major au neuvième bataillon du Nord, et se distingua à la défense du camp de Famars (près Valenciennes), où il fut grièvement blessé, et nommé chef de bataillon sur le champ de bataille.

Après le déblocus de Maubeuge, c'est-à-dire le 3 septembre 1793, il fut nommé général de brigade par le Conseil exécutif, et employé au camp. Chargé d'une mission sur la Sambre, il fut grièvement blessé, et peu de jours après créé général de division (19 mai 1794).

Un avancement aussi rapide n'était point légitime, et si M. Despeaux en était

digne par son courage et son patriotisme, il était au-dessous de sa position sous la rapport de la capacité militaire, et n'a jamais justifié une faveur aussi éclatante. Toutefois, M. Despeaux possédait une spécialité; il passait pour un des officiers les plus habiles au maniement du fusil; il avait fait aussi une étude particulière des réglemens et manœuvres de l'infanterie, et c'est aux excellentes notes que lui avait valu cette supériorité qu'il dut sans doute son avancement.

Après la conquête de la Belgique et de la Hollande, M. Despeaux, qui avait été attaché au corps d'armée du général Pichegru, fut nommé commandant supérieur de la place de Tournay, et, plus tard, de celle d'Anvers et du Brabant-Occidental, où il eut à surveiller l'exécution du décret qui ordonnait la suppression des maisons religieuses.

Rappelé dans l'intérieur en 1798, il fut nommé par le Directoire commandant de la dix-huitième division militaire (Dijon), et fut chargé, l'année suivante, de surveiller l'organisation des bataillons auxiliaires.

Créé membre de la Légion-d'Honneur le 4 floréal an XIII, M. Despeaux reçut, le 8 mai 1809, le commandement d'une division à l'armée d'observation de l'Elbe, à Hanau, et commanda en chef (momentanément) cette même armée, après le départ du général Junot. Appelé ensuite au commandement d'une division à l'armée d'Anvers, lors du siége de Flessingue, il n'y parut que peu de jours, les Anglais s'étant spontanément réembarqués.

Dès lors (20 septembre 1809), le général Despeaux fut chargé du commandement de la vingtième division militaire (Périgueux), où il était encore lors qu'en 1814 il recût ordre de se porter à Agen, avec les troupes de dépôt et les gardes nationales de Lot-et-Garonne, pour surveiller le passage de la Garonne, depuis Agen jusqu'à Langon, que les Anglais voulaient tenter.

A la suite des événemens de Paris, M. Despeaux fut nommé commandant de la place de Metz, qu'il quitta le 25 mars 1815, par ordre du ministre de la guerre, pour être gouverneur de la place forte du Quesnoy.

Pendant la première restauration, M. Despeaux avait été fait chevalier de Saint-Louis, il fut mis en disponibilité dès le deuxième retour des Bourbons, et ne fut qu'à deux fois (1815 et 1816) chargé de tournées d'inspection. Il fut plus tard admis à la retraite.

Le 11 juin 1819, le roi le créa baron, et le 24 novembre 1821, commandeur de la Légion-d'Honneur: il avait été fait officier le 21 janvier 1814.

BOULA DE COULOMBIERS.

M. Boula de Coulombiers, né à Paris, le 3 juin 1785, de parens appartenant au parlement de Paris, fut reçu avocat en 1807, nommé auditeur au Conseil-d'État en juillet 1809, et attaché en cette qualité à la section de l'intérieur.

Envoyé en mission, en juillet 1810, dans les départemens des Bouches-du-Rhône et des Bouches-de-la-Meuse, qui venaient d'être réunis à l'empire français, il fut, dans le mois de septembre suivant, attaché, avec le titre d'inspecteur-général à l'administration des vivres, dont M. le comte Maret était directeur-général, et fut chargé en cette qualité, en 1810 et 1811, de la surveillance des opérations relatives à la reprise par le gouvernement des magasins de l'approvisionnement de Paris, situés à Pontoise et à Vernon (L'administration des vivres prenait la régie de cet approvisionnement, dont M. Vanderberg quittait l'entreprise).

En octobre 1811, M. Boula fut chargé

par M. le directeur-général des vivres de surveiller le transport des grains achetés dans les départemens de l'Ourthe et de la Meuse-Inférieure, pour l'approvisionnement de Paris. Cette mission dura jusque au mois de mars 1812. A cette époque, M. Boula fut attaché comme auditeur au ministère de la police, et admis à assister aux délibérations du conseil.

Au mois d'oût 1812, il fut nommé commissaire spécial de police à Wésel, fonctions qu'il résigna en août 1813; il resta alors auditeur en service extraordinaire, puis à la fin de 1813, il fut adjoint à M. le comte Otto, commissaire de l'empereur à Mayence et ensuite à M. le comte Rœderer, commissaire extraordinaire à Strasbourg.

N'étant arrivé à Nancy pour cette dernière mission, que la veille du jour où les étrangers y entrèrent, M. Boula ne put accomplir cette mission, et, ainsi que le commissaire de l'empereur à Nancy et les fonctionnaires publics du département de la Meurthe, il dut reprendre la route de Paris.

Envoyé, en fevrier 1814, à Montmirail, peu de temps après la bataille, pour y constater les dégats causés par les armées belligérantes, M. Boula arriva à Montmirail la veille même du jour où un corps de Cosaques vint de nouveau occuper cette ville et la mettre au pillage; il fut reduit à s'y cacher, et conservant un incognito nécessaire, il fut à la fois témoin et victime des événemens qui y eurent lieu. Ayant trouvé un moment favorable pour revenir à Paris, il y était de retour le 15 mars. (Son rapport sur tout ce qui s'était passé à Montmirail pendant le séjour qu'il y fit, fut consigné dans les journaux du 20 mars).

En juin 1814, une ordonnance royale ayant fixé une nouvelle organisation du Conseil-d'État, M. Boula fut nommé maître des requêtes surnuméraire, puis en juillet, membre de la commission du Sceau, et attaché au comité des finances du Conseil-d'État.

Le 14 juillet 1815, il fut nommé préfet des Vosges et maître des réquêtes en service extraordinaire.

Le département des Vosges était alors occupé par les étrangers, il fallut résister à des demandes exhorbitantes. Les moyens violens qu'ils employèrent, les nombreux garnisaires dont ils remplirent la préfecture, forcèrent l'administration à se retirer. Les étrangers ne trouvant ni préfet, ni secrétaire-général, ni conseillers de préfecture, ne purent rien obtenir. Le résultat de négociations entamées à Paris, arrêta les prétentions sans bornes des généraux étrangers, et permit à l'administration de reprendre ses fonctions.

Remplacé dans les fonctions de préfet des Vosges, par une ordonnance royale du mois de juin 1823, M. Boula rentra dans ses foyers.

En 1827, il fut porté, quoique absent, à la candidature pour la députation des Vosges. Il obtint beaucoup de voix au grand collége; mais il ne fut pas nommé, les élections des Vosges ayant été annulées par la Chambre. M. Boula fut élu en avril 1828, et en novembre suivant, il fut appelé au Conseil-d'État en qualité de conseiller en service extraordinaire. Il prit place à la Chambre sur les bancs du centre gauche et fut réélu en juillet 1830, comme la plupart des 221.

M. Boula n'a point été réélu en 1831, et depuis lors est rentré dans la vie privée.

MENNE (PIERRE MAURICE).

M. *Pierre-Maurice* MENNE, colonel du 2e régiment d'infanterie légère, est né, le 29, décembre 1785 à Agen (Lot-et-Garonne). Il entra au service dans la 59e demi-brigade en 1804, et fut successivement nommé caporal et fourrier dans l'espace de trois

mois; il fut promu, en 1805, aux grades de sergent-major et d'adjudant sous-officier, et l'année suivante à celui de sous-lieutenant, par suite de la belle affaire du pont de Guntzburg enlevé par le 59e régiment, dans lequel il était adjudant-sous-officier; M. Menne fut en outre, à cette occasion, décoré de l'étoile de la Légion-d'Honneur.

Après avoir pris part aux batailles d'Ulm, d'Iéna, d'Eylau, de Friedland, M. Menne passa en Espagne, où il parvint au grade de chef de bataillon, après avoir été blessé aux affaires de Rubierca (28 novembre 1808) et des Arapiles (22 juillet 1812). Il se distingua en outre dans la désastreuse journée de Vittoria, et plus tard à Arcis-sur-Aube où il commandait, un bataillon du 118e régiment.

Mis en non activité avec demi-solde après la première restauration, M. Menne fut employé, pendant les Cent-Jours, comme adjoint à l'état major dans la 14e division militaire (Caën).

A la seconde restauration, il reprit sa position de non activité avec demi-solde jusqu'en 1827. A cette époque, il fut appelé au commandement d'un bataillon du 3e d'infanterie de ligne, d'où il passa, à la suite de la révolution de juillet, dans le 30e d'infanterie de ligne, et, quelques jours plus tard, dans le 19e d'infanterie légère, avec le grade de lieutenant-colonel. Rappelé d'Alger, où il venait de faire la campagne de 1830, il fit, en 1831, celle de Belgique, après laquelle il ne tarda pas à être nommé colonel du 2e régiment d'infanterie légère, avec lequel il passa en Afrique, en 1835, et fit les cinq campagnes suivantes pendant lesquelles son régiment a mérité les justes éloges des divers chefs supérieurs.

M. Menne a été nommé commandeur de la Légion-d'Honneur en 1836 (il avait été fait officier de cet ordre en 1815); il est en outre chevalier de Saint-Louis, de la création du 29 octobre 1828.

O NEILL (CHARLES).

M. O-NEILL (*Charles*), colonel en retraite, Irlandais d'origine, né à Bapaume, département du Pas-de-Calais, le 29 septembre 1779, entra au service le 1er janvier 1790, dans le régiment de Walsh infanterie, où son père était major. Après avoir passé par tous les grades inférieurs, il fut successivement nommé dans la 47e demi-brigade, devenue 47e régiment, et dont le régiment de Walsh avait formé le noyau, sous-lieutenant le 10 mars 1799, lieutenant de grenadiers le 4 février 1800, capitaine le 5 octobre 1803, chef de bataillon le 7 septembre 1811, et major en premier, le 13 août 1813.

Mis en non activité par suite du licenciement, le 1er septembre 1815, il fut promu au grade de lieutenant-colonel à la légion de l'Hérault, le 7 février 1816, d'où il passa à la légion de l'Oise, devenue 30e régiment, le 7 mars 1816, et fut nommé colonel du 27e régiment, le 14 décembre 1821. Il avait été créé membre de la Légion-d'Honneur au premier siége de Saragosse, le 26 juin 1808, officier du même ordre le 17 mars 1815, chevalier de l'ordre de Saint-Louis le 15 janvier 1817, et décoré de l'ordre royal de Saint-Ferdinand de deuxième classe, le 23 novembre 1823.

Embarqué, en 1791, sur la gabarre le *Nécessaire*, pour se rendre à l'île de Saint-Domingue, il revint en France en 1792, avec son père, qui avait été promu au grade de colonel en remplacement de M. le comte Walsh, émigré. Il fit ensuite les campagnes des années II, III, IV, V, VI et VII sur les côtes de Brest, dans la Vendée, en Suisse et en Italie.— Blessé et fait prisonnier le 13 brumaire an VIII, à la bataille de Fossano, il fut conduit en Hongrie, et ne rentra à son régiment que le 1er germinal an IX.

Embarqué sur le vaisseau le *Jupiter* et la frégate la *Valeureuse*, depuis le 20 prairial an XII jusqu'au 1er vendémiaire an XIV, et sur le vaisseau le *Courageux*, le 1er août 1806 jusqu'au 21 novembre 1807.

Il servit ensuite en Espagne et en Portugal, pendant les années 1808, 1809, 1810, 1811 et 1812. — Au premier siége de Saragosse, il reçut une contusion à l'attaque du couvent des Capucins, qui fut vivement défendu par l'ennemi.

Le 22 juillet 1812, à la bataille de Salamanque, il commandait un bataillon de voltigeurs. Atteint d'un coup de feu qui lui fracassa le pied gauche, il tomba au pouvoir de l'ennemi, et fut conduit d'hôpital en hôpital jusqu'au *cautionnement* d'Alresford, en Angleterre, après avoir été maltraité, ainsi que ses compagnons d'infortune, dans presque tous les lieux où ils passèrent depuis Salamanque jusqu'à Lisbonne.

Renvoyé en France, en avril 1813, à cause de la gravité de sa blessure, il rejoignit le dépôt de son régiment à Lorient, et prit part, malgré son état de souffrances, à la campagne de 1814, à la tête d'un bataillon de la garde nationale des Deux-Sèvres, et se trouva aux affaires de Meaux, de Claye, et à la défense de Paris.

Enfin, il fit à la tête du 27e régiment les campagnes de 1823 et 1824, en Espagne, se trouva au siége de Cadix, et fut cité pour l'affaire du 16 juillet devant l'île de Léon.

Après la fin du siége, il demanda sa retraite; mais cette demande n'ayant eu aucune suite, il fut placé comme officier d'ordonnance auprès du lieutenant-général marquis de Clermont-Tonnerre, ministre de la guerre, et devint chef du bureau de l'infanterie, place qu'il conserva jusqu'à la révolution de Juillet. A cette époque, le maréchal Gérard, alors ministre de la guerre, ayant jugé à propos de changer les chefs de bureaux de l'infanterie et de cavalerie, chargea le général Gentil-Saint-Alphonse, directeur-général du personnel, de leur offrir en échange le commandement d'une légion de gendarmerie ou d'un régiment de leur arme. M. O'Neill refusa, fut mis en non activité, et obtint sa retraite le 26 mai 1834.

LEDRU DES ESSARTS (FRANÇOIS-ROCH).

M. Ledru des Essarts (*François-Roch*), lieutenant-général, grand-croix de la Légion-d'Honneur, chevalier de l'ordre impérial de la couronne de fer, est né à Chantenay (département de la Sarthe), le 16 août 1766. Son père était notaire; il fit ses études au collége du Mans, sous les Oratoriens, et entra au service comme volontaire, en juillet 1792, dans le 2e bataillon de son département. Successivement nommé sous-officier, lieutenant et capitaine, il faisait partie de la garnison de Lille au moment du bombardement de cette ville. Il fit la première campagne de Hollande, dans le corps du général de Flers, qui fut assiégé dans Breda, et rentra en France par capitulation.

Il combattit à la bataille de Hondschoote, les 6 et 7 septembre 1793, sous les ordres du général Colaud, et le 16 octobre de la même année, sous ceux du général Jourdan, à la bataille de Wattignies.

Après cette journée, il fut promu au commandement de son bataillon, fit alors partie de l'armée des Ardennes, se trouva en ligne devant Charleroy, les 16 et 28 prairial, et se rendit ensuite au siége de Maëstricht, dans la division du général Bernadotte.

Cette place étant prise, le bataillon dont M. Ledru des Essarts était chef, se dirigea sur Coblentz (brigade du général Hardy, division du général Marceau), et fut amalgamé avec le 19e régiment

(Flandres) pour former le 55ᵉ de ligne.

Il était employé au blocus de Mayence, lorsqu'il reçut ordre de se rendre en Italie, avec les troupes du général Bernadotte. Il combattit et se distingua au passage du Tagliamento, et à la prise de vive-force de la forteresse de Gradisca, sur l'Isonzo, le 19 mars 1797.

La paix ayant été signée à Campo-formio, le 55ᵉ régiment fut embarqué à Ancône, pour Corfou, où il ne put aborder. Rejeté, par la tempête, sur le même port d'où il était parti, il marcha vers Naples, entra dans l'armée de Championnet, fit une campagne aussi fatigante que périlleuse dans les Abruzzes, et concourut à la victoire qui força le général en chef autrichien Mack à mettre bas les armes.

Le chef de bataillon Ledru des Essarts commandait le 55ᵉ régiment à la prise de Modène, par le général Macdonald, ainsi qu'à la bataille de la Trebbia, où il fut blessé d'un coup de feu et nommé colonel du même corps. Dirigé sur Gènes, il fit la campagne sous les ordres de Massena ; il en partit pour se rendre à marche-forcée vers Nice, afin d'arriver avant l'ennemi sur le Var, et d'en défendre la tête de pont.

Il n'y précéda que de quelques heures une division de grenadiers autrichiens, s'y fortifia à la hâte, releva les fossés et s'abrita sous des abattis, en attendant le général Suchet qui ne parut que le surlendemain.

Deux jours après, il était de service dans cette tête de pont, lorsque vers minuit, par un temps obscur, il y fut inopinément attaqué par deux régimens croates qui s'élancèrent avec fureur contre les abattis, pour franchir les fossés de la redoute; mais ils furent fusillés, presque à bout portant, par le 55ᵉ régiment, et tellement maltraités, qu'ils s'éloignèrent au plus vite. L'attaque s'était faite avec un tel élan, qu'une centaine d'Autrichiens pénétrèrent jusque sur le parapet et y trouvèrent la mort.

L'ennemi s'étant mis en retraite à la nouvelle de la victoire de Marengo, le colonel Ledru des Essarts fut chargé de sa poursuite, et surprit, dans une gorge, l'état-major et deux bataillons du régiment de Jordis (Hongrois), tellement fatigués qu'ils se rendirent sans combattre.

Le 55ᵉ régiment fut alors envoyé à Bruges et à Flessingue, menacés par les Anglais, et vint ensuite camper à Boulogne, dans le 4ᵉ corps, aux ordres du maréchal Soult, division du général Saint-Hilaire. Le colonel Ledru des Essarts y fut nommé membre et officier de la Légion-d'Honneur, dont il reçut la décoration des mains de l'empereur, lors de la première distribution des croix. Il partit du camp avec le 4ᵉ corps, pour se rendre en Bavière, pays envahi par les Autrichiens. Il passa le Rhin à Spire, le Danube à Donawert, se porta sur Memingen, où venait d'entrer une division ennemie de 5,000 hommes qui fut forcée de capituler. Il vint, le lendemain, 12 octobre 1805, entre l'Iller et le Danube, pour resserrer l'armée autrichienne dans Ulm.

Mack s'étant rendu avec son armée, la division Saint-Hilaire, dont le 55ᵉ régiment faisait toujours partie, marcha sur Vienne, la traversa, se porta sur Hollabrünn, y combattit, continua son mouvement par Znaim, Nicolsbourg et Brünn, jusqu'à Wischau, d'où il rétrograda pour se rallier à la grande armée.

La journée du lendemain, 2 décembre, fut celle d'Austerlitz.

Dès la pointe du jour, les troupes marchèrent à l'ennemi, dont un brouillard épais dérobait la vue. Le 55ᵉ fermait la gauche du 4ᵉ corps, avec le 43ᵉ de ligne, qui faisait brigade avec lui. Vers huit heures du matin, le temps s'étant tout-à-coup éclairci, on vit une partie de l'armée russe, couronnant les hauteurs du plateau

de Pratzen, et se dirigeant sur Brünn. Elle s'arrêta, fit front et commença le feu. Le général Varé, commandant la brigade, fut blessé et disparut sans avoir pu donner aucune instruction. Le colonel Ledru des Essarts, resté seul, rallia le 2e bataillon du 43e régiment, dont le 1er bataillon s'était égaré avec son colonel, pendant l'obscurité, et sans hésiter se porta sur l'ennemi. Un régiment de chasseurs russes à pied était en ligne, à mi-côte, avec six pièces de canon ; cette côte étant, heureusement, très rapide, il tira trop haut sur la brigade du colonel Ledru des Essarts, qui marchait à lui au pas de course, sans faire feu. Ce régiment de chasseurs abordé, essuya une seule décharge de mousqueterie, ne tira plus et s'enfuit en désordre, abandonnant ses six bouches à feu. Le colonel Ledru des Essarts fit alors halte, aligna sa troupe, dont les broussailles et les ravins avaient rompu quelques rangs, mit les guides sur la ligne, comme à la parade, et dit aux soldats : « *Les Russes, dont vous apercevez les têtes,* « *bordent le plateau qui nous domine et que* « *vous connaissez* (ils y avaient bivouaqué « trois jours auparavant) ; *ils ont du canon* « *et nous attendent de pied ferme; il est ur-* « *gent d'arriver à eux en bon ordre, car la* « *cavalerie qui les flanque nous ramènerait:* « *Je vous défends de tirer. — En avant.—* « *Pas ordinaire.* »

Huit minutes suffirent pour atteindre le sommet du plateau. Un feu de régiment, presqu'à bout portant, fit une horrible brèche dans les rangs russes, forts de 4 bataillons. Ils lâchèrent pied sans se donner le temps de recharger leurs armes, et sans emmener huit autres bouches à feu. Le colonel des Essarts les suivit un instant, en les criblant de feux de peloton ; mais il dut s'arrêter et se former en colonne serrée, parce que des cuirassiers de la garde russe débouchaient déjà du village de Pratzen. Un feu bien dirigé sur leur tête de colonne, ne leur permit pas de se développer, et les fit rétrograder.

Les deux actions qui viennent d'être décrites n'avaient pas duré une demi-heure, et cependant le 55e régiment avait eu plus de 300 hommes hors de combat, presque tous frappés à la tête. Près de cent fusils avaient eu leurs baïonnettes brisées ou tordues par les projectiles, ce qui s'explique en songeant que le coteau qui conduit de la plaine à Pratzen est raide et rapide.

Le colonel Ledru des Essarts s'occupait à réunir ses prisonniers et à faire inspecter les armes, quand, tout à coup, arrivèrent l'empereur et le maréchal Soult, auxquels il raconta ce qu'il venait d'exécuter, en leur présentant les 14 bouches à feu dont il s'était emparé. « *C'est fort bien* », lui dit l'empereur, qui prit plaisir à lui faire répéter quelques détails et à examiner un vieux canonnier russe, qui, l'écouvillon à la main, était encore près de sa pièce et que sa bravoure avait fait respecter.

Il fut alors ordonné au colonel du 55e de chasser l'ennemi du château et du parc de Sokolnitz, ce qui fut l'affaire d'un instant, et de se diriger sur le lac de Menitz.

L'ennemi fuyait de toute part. Un seul régiment de chevau-légers couvrait sa retraite sur la petite chaussée qui traverse le lac. Le 55e commençait contre lui des feux en avançant, lorsque arrivèrent au galop plusieurs batteries de la garde impériale française, qui foudroyèrent les Russes, et les jetèrent dans un tel désordre et une telle épouvante, que tout fut culbuté, et que les hommes, les chevaux et les voitures, voulant se sauver au travers du lac à moitié gelé, s'y noyèrent ou s'embourbèrent.

La nuit venue, le 55e forma ses faisceaux sur les bords du lac, où se trouvaient enfoncés dans la fange quelques centaines de

caissons et de voitures russes de toute espèce, qui furent démolis, et dont les débris servirent à abriter et chauffer le soldat trempé par une pluie glaciale survenue tout à coup. Le colonel faisait déjà dégager de la boue et avancer sur la rive un gros caisson rempli d'argent, et se disposait, de concert avec ses officiers, à en faire une distribution régulière à son régiment qui venait de gagner bien noblement une pareille gratification, lorsque arriva le colonel Lemarois, sous-chef de l'état-major général, suivi d'une escorte et d'un officier russe, sans doute un payeur, et enleva le caisson.

A cette époque, les régimens russes avaient l'habitude de mettre leurs sacs à terre au moment du combat, et de les entasser par compagnie, autour de la pique du sergent major, à 15 pas derrière la ligne. L'infanterie ennemie, attaquée sur le plateau de Pratzen, s'était conformée à cet usage, mais trop vivement repoussée, elle n'eut pas le temps de remettre le sac au dos, et abandonna son bagage dans le même ordre où il avait été rangé. Cette leçon a fait perdre aux Russes l'habitude de déposer les sacs avant de combattre. La fouille de ces sacs, au nombre d'environ 2,000, fut une chose curieuse : tous contenaient un petit pot de fer ou gamelle, un peu de graisse ou de suif, un sachet de mauvais gruau et des chiffons.

Cent croix de la Légion-d'Honneur ayant été accordées à la division Saint-Hilaire, ce général les distribua par portions égales à ses cinq régimens, c'est-à-dire vingt croix à chacun d'eux. Tous étaient partis du camp de Boulogne avec un effectif présent de 1,800 hommes, mais ils étaient loin d'avoir la même force le jour de la bataille, ayant laissé des traînards en route, et des malades aux hôpitaux. Le 14e régiment de ligne, par exemple, n'avait pas plus de 1,000 hommes, et chacun des trois autres dépassait à peine 1,300 combattans, tandis que le 55e s'était présenté, ce jour là, à l'ennemi avec un peu plus de 1,700 baïonnettes : aussi son colonel réclama-t-il une distribution plus juste. Il fut d'abord refusé ; mais s'étant directement adressé à l'empereur, il obtint six décorations de plus, en raison de la conduite distinguée du 55e.

Le colonel Ledru des Essarts, ayant été promu au grade de général de brigade, suivit le maréchal Soult à Passau, où il reçut le commandement de sa brigade d'avant-garde, composée de deux régimens d'infanterie légère et d'une batterie d'artillerie à cheval.

La guerre ayant éclaté avec la Prusse, cette brigade combattit à Iéna et à Nordhausen, où une partie du corps du maréchal Kalkreuth fut enlevée. Le général Ledru des Essarts y fut blessé légèrement. Il poursuivit la division du duc de Weymar jusqu'à Tangermünde, où le corps du maréchal Soult passa l'Elbe. Le duc de Weymar, réuni à Blücher, se retira sur Lubeck que les Prussiens voulurent défendre. La brigade du général Ledru des Essarts y arriva la première, brisa la porte de Mühl à coups de canon, et entra dans la ville, tandis que le corps de Bernadotte y pénétrait d'un antre côté.

Blücher ayant mis bas les armes, la brigade d'avant-garde, précédant toujours le 4e corps, marcha par Berlin et Posen, sur la Vistule, qu'elle passa à Plock, et arriva, en traversant les boues affreuses de Chicanowo, jusqu'à Makow, où l'armée fut forcée de s'arrêter, les chemins étant devenus impraticables et le soldat n'ayant ni pain ni souliers.

Le 4e corps se remit bientôt en mouvement. Le 6 février 1807, le général Ledru des Essarts soutint près de Hoff, pendant plus de deux heures, un combat meurtrier contre un régiment d'infanterie russe et de nombreux escadrons, repoussa six charges de cavalerie, prit quatre bouches

à feu, et eut deux chevaux tués sous lui. Le lendemain au soir, il dut attaquer l'ennemi qui venait de rentrer dans Eylau; il était nuit : on se battait dans les rues lorsque les tirailleurs corses, de la brigade d'avant-garde, mirent le feu à un groupe de granges remplies de fourrages, où un bataillon russe s'était enfermé, près du cimetière. Une centaine d'ennemis furent brulés, et Eylau fut lestement évacué. Les flammes furent si vives qu'elles éclairèrent les deux armées, et on put voir les lignes russes bivouaquées dans la neige, à petite portée de canon. L'empereur envoya le général Mouton, son aide-de-camp, près du général Ledru, pour connaître la cause de cet incendie.

Le lendemain, 8 fevrier, eut lieu la sanglante journée d'Eylau. Le général Ledru des Essarts, placé près du cimetière, y fut grièvement blessé : on le crut mort, et il fut porté hors du champ de bataille.

La journée d'Eylau pouvait être moins meurtrière et avoir un résultat plus décisif, si le corps du maréchal Ney y avait pris part. Malheureusement l'officier d'état-major général, chargé de lui porter en hâte l'ordre de marcher, au lieu d'arriver le 7 fevrier au soir, s'arrêta en route, et ne remit sa dépêche au maréchal que le lendemain. Il n'était plus temps : Ney arriva trop tard.

Le 10 juin suivant, le corps du maréchal Soult arriva sur l'Alle, près de Heilsberg, et y soutint, pendant tout le jour, les attaques de l'armée ennemie. La brigade du général Ledru des Essarts, composée comme dans l'origine, du 26e léger, du bataillon des tirailleurs corses et de celui des tirailleurs piémontais, fut détachée pour appuyer un mouvement de cavalerie légère. Bientôt ce général se trouva dans une plaine immense, au milieu des seize régimens de cavalerie légère du général Lasalle, de trois divisions de cuirassiers, de dragons, etc., en face des masses de cavalerie russe, et il crut prudent de se former en carré par régiment, son artillerie au centre.

« *Que faites-vous là, avec votre carré?* » Vint lui dire, en riant, le général Belliard, chef d'état-major général. « *Vous le verrez tout-à-l'heure*, lui répondit-il. »

De nombreuses charges de cavalerie furent alors faites, avec des succès si variés, que la brigade d'infanterie légère eût été écrassée et foulée sous les pieds des chevaux, si elle était restée en ordre mince, au lieu de présenter une masse. Plusieurs fois elle se servit de son feu pour écarter et incommoder les cuirassiers russes, qui s'élançaient pour charger les nôtres. De part et d'autre, on continuait à se battre sans résultat. Vers le soir, le bataillon corse, puis celui des tirailleurs piémontais, puis quatre compagnies du 26e léger furent successivement détachés. Enfin Murat envoya demander un bataillon du 26e, pour attaquer une redoute devant laquelle une division de la jeune garde venait d'échouer. Le général Ledru des Essarts n'ayant pas d'ordre du maréchal Soult, et ne voulant pas rester seul avec cinq compagnies, à peine suffisantes pour couvrir son artillerie, refusa avec raison de se priver de son bataillon, car il dut resserrer sa troupe immédiatement. Se plaçant alors, de sa personne, en dehors du carré, il défendit expressément de tirer sans son commandement spécial. Ces précautions étaient urgentes : les choses avaient pris une telle tournure, que le petit carré fut un refuge dans lequel vinrent bientôt se placer les maréchaux Soult et Murat, le général en chef Lasalle, les généraux de division d'Espagne, Belliart, les généraux de brigade et plus de cent officiers d'état-major de tous grades. Avec le consentement du maréchal Soult, le général Ledru des Essarts se dirigea vers un grand bois éloigné de Heilsberg d'environ une lieue, et marcha

au pas ordinaire et en silence. Une masse de cavalerie amie ou ennemie (la poussière empêchait de distinguer), s'étant approchée de trop près : « Tirez donc ! tirez donc ! » s'écrièrent Murat et Lasalle. « Je m'y oppose, » répliqua le général Ledru en relevant avec son épée quelques fusils déjà en joue; « on ne tire point ici sans mon ordre. » Le maréchal Soult fit un signe d'approbation. La circonstance était grave, et il était essentiel de maintenir le sang-froid du soldat. On sait qu'en pareil cas, le feu une fois commencé n'est pas facile à faire cesser. Cependant, un instant après, une brigade de dragons français, arrivant au galop sur le carré qu'elle n'apercevait pas, y aurait causé du désordre, si le général des Essarts n'eût fait tirer en l'air par une de ses faces. Ce feu arrêta les dragons qui changèrent de direction. Enfin, on arriva sans autre événement sur la lisière du bois ; on s'y arrêta et on y passa la nuit.

« Votre carré fera époque dans l'histoire, » dit le maréchal Soult au général Ledru des Essarts. Il en est digne, répondit celui-ci. Mais, soit que le maréchal n'ait pas voulu dire à l'empereur que tant de hauts personnages s'étaient abrités dernière un simple général de brigade, soit tout autre motif, le bulletin n'en parla point, et il n'en fut jamais question officiellement.

L'armée ennemie ayant évacué Heilsberg pour se porter vers Friedland, le corps du maréchal Soult marcha sur Kœnigsberg, Le général Ledru des Essarts, faisant toujours son avant-garde, eut ordre de reconnaître le grand faubourg de cette ville. Il s'avança jusqu'aux portes de la place. Un régiment de grenadiers de la garde royale prussienne fit une sortie, repoussa les éclaireurs; mais arrivé sur le 26e léger, il fut reçu par un feu si bien nourri de mousqueterie et d'une batterie d'artillerie légère, qu'il rentra précipitamment en ville, en laissant une centaine de tués et blessés, dont un capitaine. Il fut immédiatement remplacé par plusieurs escadrons des gardes du corps, qui chargèrent au galop. Obligés de défiler devant les tirailleurs corses, abrités par les hauts perrons qui garnissent le devant de chaque maison du faubourg, ils firent brusquement demi-tour et abandonnèrent une douzaine de blessés et une vingtaine de chevaux. Kœnigsberg ouvrit ses portes le lendemain au matin.

La division du général Legrand, dont faisait partie la brigade des Essarts, fut jointe au corps d'armée du maréchal Masséna, au commencement de la campagne de 1809, en Autriche, et combattit à Landshût et à la célèbre journée d'Eckmühl. Elle se mit ensuite à la poursuite du corps du général autrichien Hiller, jusqu'à la Traunn, en face de la petite ville d'Ebersberg. La division Claparède, arrivée la première et faisant tête de colonne, franchit le pont de la Traunn, qui, dans cet endroit, est long de plus de 200 toises. Mais Hiller ayant bientôt occupé le château et couronné les hauteurs qui dominent Ebersberg et le fleuve, ouvrit un feu épouvantable de mousqueterie et d'artillerie. La division Claparède ne put avancer au-delà du pont, et se mit à l'abri derrière les premières maisons de la ville et dans les cours.

Le maréchal Masséna, très contrarié de se voir arrêté, vint lui-même au-devant du général Legrand, pour hâter sa marche. Il rencontra d'abord le général Ledru des Essarts, dont la brigade, formée par le 26e d'infanterie légère, le 18e de ligne et une batterie d'artillerie légère, marchait lestement, et avait laissé un espace d'une demi-lieue entre elle et la 2e brigade, composée de trois régimens d'infanterie badoise et d'un bataillon de chasseurs de la même nation, aux ordres du général Kister. Le général Legrand était

lui-même à la tête de cette 2e brigade. Le maréchal dit vivement au général Ledru : « *Arrive donc vite, mon ami, j'ai besoin de toi pour dégager la division Claparède.* » Le général Ledru, prenant le pas de course, vint passer le pont sous un feu meurtrier, y perdit une trentaine d'hommes, et arriva à l'entrée de la ville d'Ebersberg. Surpris de ne pas voir la division Claparède, mais seulement le général de brigade Cohorn à cheval au milieu d'un petit groupe d'officiers et de soldats, il demanda à ce dernier où était sa division? « *La division.....* répondit le général Cohorn, *est là, disséminée partout dans les* « *maisons; quant à mon divisionnaire, il* « *croit ne pas devoir donner des ordres* « *pour agir.* »

« *Je vois deux routes,* reprit le général des Essarts, *laquelle convient-il de suivre?* « *J'ai ordre d'avancer, et je ne puis attendre ni le maréchal, ni le général de division Legrand qui sont encore loin.*

« *Le chemin en face,* dit le général Cohorn, *conduit à la grande chaussée. On* « *peut y arriver sans grand danger, mais* « *sans obtenir de résultat; tandis que ce* « *sentier étroit, montant à gauche, conduit* « *au château dont il est urgent de s'empa-* « *rer..... C'est là que sont les cornes du* « *taureau.* »

Le général des Essarts laissant alors à l'entrée de la ville sa batterie d'artillerie légère, qui ne pouvait le suivre, monta aussitôt le petit chemin escarpé, suivi du 26e régiment d'infanterie légère, commandé par le colonel Caillou de Pouget, aujourd'hui général de brigade, et arriva devant le château. Le régiment de Jordis (Hongrois) en formait la garnison, et faisait par les fenêtres d'une caserne, et derrière les remparts, un feu nourri sur les assaillans.

Il fallut d'abord briser à coups de hache une porte derrière laquelle était une longue voûte dont l'extrémité était défendue par quatre bouches à feu et un fort piquet d'infanterie.

Le général Ledru des Essarts se lança sous cette voûte avec deux compagnies d'élite dont, malheureusement, près de la moitié succomba. Il pénétra sur la place d'armes, et tout le 26e régiment le suivit. Effrayé par ce coup d'audace, le régiment de Jordis se hâta d'évacuer; il fut vivement poursuivi, et on eut de la peine à sauver de la fureur du soldat ce qui put être atteint. Le général Ledru des Essarts sortit en même temps du château, suivi par le 26e léger et par le 18e de ligne, dont le 1er bataillon était sous les ordres du commandant Pelleport, aujourd'hui lieutenant-général. Il se forma dans la plaine, en face du corps du général Hiller, qui commença son mouvement de retraite. Le général Legrand, ayant passé le pont avec la brigade badoise, suivit la grande route, et parut alors dans la plaine, la division Claparède marchant après lui.

Deux jours après, l'empereur passant en revue la brigade Ledru des Essarts, ordonna au colonel Pouget, du 26e, de lui présenter le sapeur qui avait donné le premier coup de hache sur la porte du château, on appela le caporal Hutin : l'empereur lui accorda la croix de la Légion-d'Honneur.

Le général Hiller n'avait occupé le château d'Ebersberg que pour protéger sa retraite; il se mit en mouvement dès qu'il vit ce poste enlevé. et qu'il eut été rejoint par le regiment hongrois qui venait d'en être chassé (1).

(1) Il nous a paru nécessaire d'expliquer avec quelques détails le coup de main qui décida du sort de la journée d'Ebersberg. Les documens officiels ne contiennent sur ce fait que des indications insuffisantes *(a)*, et les relations particulières sont pleines de confusion et d'obscurité. Si le récit que nous avons fait pouvait donner matière à quelque doute, il serait confirmé au besoin par un bon nombre de témoins oculaires, entre autres deux maréchaux-de-camp en retraite et deux-lieutenans-gé-

(a) Voir le cinquième bulletin de la Grande Armée.
Voir aussi le rapport du maréchal Masséna, en date du 5 mai 1809, imprimé à la suite des Mémoires du général Pelet.

Masséna se dirigea sur Vienne, qu'il tourna, et fit occuper le Prater par la brigade du général Ledru des Essarts. Celui-ci vint ensuite passer le Danube à Ebersdorf, en traversant l'Ile-de-Lobau, et bivouaqua près d'Essling, avec la division Legrand, dont il formait toujours la tête. Pendant les sanglantes journées des 21 et 22 mai, sa brigade combattit sans relâche, à la prise et à la reprise d'Aspern, qui fut disputé avec acharnement entre les Français et les Autrichiens, avec une perte énorme de part et d'autre.

Le 22 au soir, l'archiduc Charles ayant cessé le feu, et porté ses lignes en arrière, le maréchal Masséna repassa le petit bras du Danube, et rentra dans l'Ile-de-Lobau, en laissant sur la rive gauche la brigade du général Ledru des Essarts, qu'il renforça du 4e régiment d'infanterie de ligne, pour couvrir sa retraite. Le mouvement rétrograde de Masséna était devenu nécessaire par la rupture du grand pont d'Ebersdorf, et par le manque de munitions de toute espèce. Le général Ledru passa la nuit sous les armes, sans être sérieusement attaqué, et rentra également dans l'Ile-de-Lobau à la pointe du jour.

Le maréchal Masséna donna une nouvelle preuve d'estime au général Ledru des Essarts, en lui confiant les compagnies d'élite de son corps d'armée, grenadiers et voltigeurs, lorsque, le 1er juillet, on dut s'établir sur la rive gauche du Danube, afin de pouvoir jeter un pont sur le petit bras de ce fleuve.

Indépendamment des nombreux détachemens postés dans des redoutes, l'ennemi avait trois bataillons campés en face de Lobau; leurs faisceaux d'armes étaient en vue, à deux cents mètres de la rive, et les baraques à quelques pas en arrière. Une anse profonde du côté de l'île, masquée par de grands arbres, servait de gare à une douzaine de petits bateaux. L'expérience avait prouvé que des planches jetées dans le fleuve, au sortir de cette anse, étaient rapidement portées vers un banc de sable touchant la rive opposée, en face du camp autrichien. Ce fut sur ces bateaux que le général Ledru des Essarts fit placer, en silence, sa troupe d'élite. Quelques coups d'aviron eurent bientôt lancé cette flottille dans le Danube dont le courant est très rapide en cet endroit. Une minute après elle était échouée contre le banc. Les soldats se jetèrent à l'eau, qui ne dépassait pas le genou, et arrivèrent si lestement entre les faisceaux et les baraques, que l'ennemi n'eut pas le temps de prendre les armes, et fut fait prisonnier. Le général Ledru des Essarts se dirigea tout aussitôt vers Aspern. Il faisait halte sur la lisière d'un bois et établissait ses postes, lorsqu'il reçut un coup de feu qui lui traversa le cou et le renversa sans mouvement. Il fut aussitôt porté à l'ambulance.

Dès qu'il fut en état de marcher, il se rendit à Schœnbrünn où Napoléon l'avait appelé. L'empereur lui adressa des paroles obligeantes, examina sa blessure et lui dit : « *Ne rejoignez pas encore votre* « *corps d'armée, rétablissez-vous bien; vous* « *recevrez des ordres.* » Il était question de lui donner une brigade de la garde impériale, qui se trouvait vacante ; mais la faveur en disposa autrement.

Dirigé sur Boulogne, pour organiser les 4es bataillons des régimens qui y formaient un nouveau camp, le général Ledru des Essarts y reçut, au mois de juillet 1811, le brevet de général de division, et le commandement de la 1re division du corps du maréchal Ney, qui partit pour la campagne de Russie.

Le maréchal Ney arriva le 2 août 1812, avec son 3e corps, vers trois heures après midi, devant Krasnoë. Le général Ledru des Essarts, qui formait sa tête de colonne, attaqua cette ville, et s'en empara après

néraux en activité qui ont pris une part personnelle à l'affaire.

un combat assez vif (voir *l'Histoire militaire de Boutourlin, aide-de-camp de l'empereur Alexandre*, tom. Ier, p. 254). Elle était défendue par la forte division Newerofskoi, qui se serait trouvée compromise si la brigade de cavalerie légère du corps de Ney avait tourné Krasnoë par la gauche, ainsi qu'elle en avait reçu l'ordre, pour couper et retarder la retraite de l'ennemi. Cette manœuvre aurait donné au général Ledru des Essarts, qui n'avait engagé que le 24e léger, et tournait la position par la droite, le temps d'arriver avec ses quatre autres régimens, en même temps, et même avant le général Newerofskoi, sur la chaussée de Smolensk. Arrêté dans son mouvement, pour se défendre contre cette masse d'infanterie, ce dernier eût bientôt été assailli par la cavalerie des généraux Nansouty et Grouchy, eût cédé aux efforts de ces deux corps réunis et n'eût pu regagner Smolensk, qui, dans ce moment, n'avait qu'une faible garnison.

Le corps de Ney arriva le surlendemain devant Smolensk, qui fut aussitôt attaqué. La division du général Ledru des Essarts et particulièrement les 46e et 72e régimens y furent inutilement maltraités. Que pouvaient de l'infanterie et des pièces de campagne contre une ville défendue par une armée entière qui venait d'y entrer, et dont les hautes murailles, de dix-huit pieds d'épaisseur, en briques, ne redoutent que l'artillerie de siége. Il en eut moins coûté en jetant des ponts sur le Dnieper, à quelque distance au-dessus de la ville.

Craignant sans doute d'être tournée par sa gauche, l'armée russe évacua la place le surlendemain pendant la nuit, se porta sur les hauteurs de Valontina, où elle établit une forte arrière-garde, pour donner à son artillerie et à ses gros bagages le temps de s'éloigner. Poursuivis et attaqués dans cette position, les Russes opposèrent une opiniâtre résistance au maréchal Ney, obligé de déboucher par une étroite chaussée au milieu des marais. Le général Gudin y fut tué. Le général Ledru des Essarts, qui le remplaça, s'y distingua avec sa division, et fut honorablement et nominativement cité dans le bulletin de la grande armée.

La grande armée continua son mouvement, presque sans coup férir, vers la vieille capitale de l'empire russe. A la bataille de la Moskowa, le maréchal Ney se porta sur la gauche de l'armée ennemie. Formée en colonne d'attaque, la division du général Ledru des Essarts ouvrait sa marche, se dirigeant sur la grande redoute de Semenowskoië, qu'il enleva avec le 24e léger, tandis que le 57e de ligne y pénétrait en même temps (voir *l'Histoire militaire de Boutourlin*). Cette redoute était fermée et palissadée. La division du général Newerofskoi et les grenadiers de Woronzoff tentèrent inutilement de la reprendre. Le 24e léger, secondé par les 46e et 72e de ligne, ayant barricadé à la hâte les brèches de la palissade avec des caissons russes, s'y défendit avec énergie et s'y maintint. Le général Ledru des Essarts eut un cheval tué sous lui (voir *les Victoires et Conquêtes*).

Dans la retraite, et après la journée de Malo-Jaroslawetz, le corps de Ney reçut l'ordre de reprendre la route dévastée de Mojaïsk, et fit retraite jusqu'à Wiazma, n'ayant guère d'autre ennemi que la misère : mais le maréchal Davoust, qui combattait derrière lui, ayant été maltraité en arrivant à cette position, le maréchal Ney dut le soutenir, le laisser passer et prendre sa place. Dès ce moment, la division du général Ledru des Essarts, remplaçant celle du général Morand, forma constamment l'arrière-garde de l'armée jusqu'à la Vistule.

Le 4e régiment d'infanterie de ligne, n'ayant pu arriver qu'à la nuit aux portes de Smolensk, où le 3e corps d'armée ve-

nait d'entrer, reçut une charge de Cosaques qui faillit l'entamer, quoi qu'il fût en masse. Les fusils, couverts de givre, ne faisaient plus feu, et ce régiment était perdu, si le général Ledru des Essarts n'eût fait une sortie pour le dégager.

Le maréchal Ney, resté à Smolensk pour en détruire les ressources, ne suivit Davoust qu'à une journée d'intervalle, et ne se présenta devant Krasnoë que lorsque Kutuzoff en interceptait déjà le passage. Le général Ledru des Essarts, arrivant une demi-heure après, avec l'arrière-garde, le maréchal lui dit : « *Examinez l'ennemi ; « croyez-vous que nous puissions passer?* » « *Je vois*, répondit celui-ci, *une nombreuse cavalerie : nous pourrions la braver ; mais je vois, en même temps, des masses d'infanterie et d'artillerie ; le passage n'est pas possible.» — C'est également mon avis,* » reprit le maréchal. Dans ce moment, se présenta un major russe, qui venait, de la part du général en chef Kutuzoff, signifier au maréchal Ney, qu'il n'avait aucun espoir d'échapper, et qu'il devait se rendre, lui promettant, suivant l'usage, d'être parfaitement traité. L'ennemi ne cessant pas de tirer, Ney répondit à peine à ce major, et lui déclara qu'il était prisonnier. On songea alors à sortir de ce mauvais pas.

Pour occuper les Russes et gagner un peu de temps, le général Ledru des Essarts, par ordre exprès du maréchal, lança le 46e régiment sur la tête de colonne ennemie. A peine cette poignée de braves fut-elle descendue dans le vallon de Krasnoë, qu'elle fut écrasée par une division entière russe, et que son général de brigade Lanchautin fut tué. Cette attaque produisit cependant un bon effet. L'ennemi fit halte, et on vit avec surprise Kutuzoff et sa formidable armée ne plus faire un pas. Le maréchal Ney ayant alors déployé ses cartes et parlé un instant avec ses généraux, décida qu'on tenterait le passage du Dnieper. Il n'était éloigné que de trois lieues en arrière, et on le supposait gelé : mais il fallait reconnaître la route et masquer son mouvement. Le major polonais Prebendoski, ayant encore une soixantaine de lanciers, trouva heureusement un guide; il s'avança vers le fleuve en traversant une forêt de sapins, et eut l'attention de signaler son chemin, en laisant des brisées sur les branches, et en faisant à coups de sabre des entailles sur les arbres. Sans cette précaution, on se serait égaré en voulant le suivre, car la route n'était qu'un sentier à peine frayé et couvert de neige. Le jour commençait à tomber.

Le général Ledru des Essarts, qui avait dans sa division plus de la moitié des combattans, reçut l'ordre d'aligner, tant bien que mal, sur un côteau, en face des Russes, tous les traîneurs sans armes, les cantiniers, les charrettes et tout ce qui ne servait qu'à embarrasser la marche de l'armée. Le bois de sapin ne manquant pas, de grands feux furent bientôt allumés et firent croire à la présence d'une armée qu'on n'aurait pas osé attaquer pendant la nuit. Les chefs de corps furent prévenus qu'à dix heures du soir trois coups de baguettes leur signaleraient l'ordre de réunir les seuls combattans armés, et de se rendre, en silence, sur un point qu'on leur indiqua. Ces dispositions furent exactement exécutées par le général Ledru des Essarts, chargé d'organiser cette petite colonne. Cependant, malgré ses précautions, un assez bon nombre de traîneurs se mêla à cette colonne qui rejoignit bientôt le maréchal Ney sur les bords du Dnieper, au village de Souirokoreniew, où cette troupe, composée d'environ 3,000 hommes en état de combattre, se reposa pendant quelque temps.

Entre deux et trois heures du matin, le passage fut tenté. La glace, en face du village, étant trop faible, on descendit jusqu'à un coude où les glaçons s'étant amoncelés, présentaient heureusement

assez de force pour soutenir un cheval.

Les lanciers polonais passèrent les premiers, en mettant pied à terre, et franchirent le fleuve sans accident. Le maréchal, son état-major, le général de division Ledru des Essarts suivirent à pied, tenant leurs chevaux par la bride, avec la précaution de les faire marcher de côté et de mettre un grand intervalle entr'eux, afin d'éviter un poids trop considérable sur un même point.

La berge escarpée et glissante de la rive droite fut une difficulté qui ne fut surmontée qu'en faisant ébouler la terre avec des baïonnettes, des briquets et même des couteaux, pour que les chevaux pussent grimper. Pendant ce temps, le soldat passait à droite et à gauche. Il se trouva, par malheur, des intervalles inaperçus et non gelés, entre les glaçons : quelques hommes y disparurent.

On réunit alors la troupe, et on s'efforça de mettre de l'ordre dans les rangs. La nuit était belle, calme et passablement éclairée. Les lanciers polonais s'étant portés à Kousino, village sur la droite, pour se procurer des guides, y trouvèrent quelques Cosaques qui s'enfuirent en tirant des coups de carabines, pour jeter l'alarme dans le pays.

Vers dix heures du matin, on arriva dans un autre grand village, Goussinoé, que les habitans n'avaient point abandonné. On y trouva des vivres, des moutons, du fourrage, du lait, du beurre, etc., ce fut une *oasis*, une providence. On s'y refit, on s'y reposa pendant une partie de la journée. Il n'y avait pas un seul ennemi dans le village de Goussinoé, et on n'y prit personne, quoiqu'un historien romantique ait imaginé d'écrire que 600 Cosaques s'y étaient *réveillés prisonniers* (1).

(1) Voir l'ouvrage du général comte de Ségur : *Histoire de Napoléon et de la Grande Armée*, auquel nous sommes loin d'accorder notre croyance : ce livre est un tissu d'événemens romanesques bien plutôt qu'une œuvre vraiment historique ; toutefois il y a de la chronologie......

Vers le soir, on signala et on vit paraître le corps de Platoff, arrivant de Smolensk, avec 6,000 Cosaques et une batterie d'artillerie. On courut aux armes, on se réunit, les postes tiraillèrent ; mais Platoff ne put ou ne voulut pas attaquer sérieusement. Le pays fourré, boisé et accidenté n'était pas favorable à la cavalerie, et le maréchal put attendre la nuit pour commencer son mouvement. Une arrière-garde, formée par quelques compagnies d'élite, et confiée au général Ledru des Essarts, ne fut pas, d'abord, vivement suivie par Platoff ; mais au passage d'une petite rivière encaissée, elle eut à soutenir les efforts d'un ennemi nombreux qui déjà l'avait entourée. Perdant de vue le maréchal Ney, le général Ledru des Essarts ne put le rejoindre que vers dix heures du soir.

Une retraite plus pénible que dangereuse, sur les bords du Dnieper, se fit pendant soixante heures jusqu'à Orcha, où Ney ne rejoignit l'empereur qu'à la fin du troisième jour. Sa petite colonne perdit peu de monde par le feu, fit aux Russes plus de mal qu'elle n'en reçut, et ne laissa en arrière que les hommes auxquels la faim, la misère et la fatigue ne permettaient plus de suivre.

Les rapports russes ont assuré que la masse des blessés, des traîneurs, des cantiniers qui avaient allumé leurs feux en arrière de Krasnoë, et que l'ennemi prenait pour des combattans avaient, à minuit, député vers le général Miloradowich pour offrir de mettre bas les armes. Il est absurde et ridicule de supposer que ces malheureuses créatures, sans chefs et désarmées, aient songé à quitter de bons feux pour aller se geler dans la neige. Ils ignoraient d'ailleurs le départ de Ney.

Les Russes savent et ne veulent pas avouer que les bivouacs allumés de ces masses inoffensives, leur parurent ceux du corps entier du maréchal Ney ; qu'ils

se gardèrent militairement pendant toute la nuit, et qu'ils ne surent à quoi s'en tenir qu'après avoir fait faire une reconnaissance régulière, le lendemain au matin. Il est également vrai que ces circonstances empêchèrent Kutuzoff de mettre en mouvement une ou deux divisions qui auraient pu arriver sur le Dnieper en même temps que le maréchal Ney, et prendre ou détruire presque tout son monde.

Ce simple récit donne une idée *juste* de ce qui s'est passé pendant la célèbre marche du 3e corps, de Krasnoë à Orcha, en traversant le Dnieper sur la glace et en faisant audacieusement sa retraite sous les yeux de quatre-vingt mille Russes. Cette action, qui fit tant d'honneur au maréchal Ney et à la poignée de braves qu'il commandait, couvrit de confusion l'armée ennemie : aussi ses écrivains ont-ils inventé cent contes pour la dénaturer. Un tel fait d'armes était assez glorieux par lui-même sans qu'il fût besoin d'y ajouter des circonstances dramatiques. L'historien (1) qui l'a exagéré pour l'embellir a manqué son but et méconnu sa mission.

Le général Ledru des Essarts, faisant toujours l'extrême arrière-garde, passa la Bérésina le dernier. Il est inutile d'entrer dans quelques détails à ce sujet. Ce triste passage est assez connu.

En entrant le dernier à Wilna, le général Ledru des Essarts perdit son dernier cheval, qui fut tué sous lui par un boulet. L'extrême retraite se fit toujours en combattant jusqu'à Kowno. A Custrin, il fut chargé de recueillir les débris de divers corps et d'en former des bataillons.

En 1813, il fit partie du 11e corps d'armée, et prit part, avec sa division, aux batailles de Bautzen, Wurtschen et Leipzig. Il rentra un des derniers en ville, et eut le temps de tirer quelques coups à mitraille sur les Prussiens, et de fermer une grille pour les empêcher d'entrer en même temps que lui. Ne pouvant pénétrer au travers des masses accumulées sur la grande route, pour passer l'Elster dont le pont, d'après un ordre injustifiable ou mal exécuté, avait malheureusement été coupé, il remonta cette rivière jusqu'à un établissement de bains publics qu'il connaissait, réussit à gagner la rive opposée, et parvint bientôt à la hauteur des troupes qui, les premières, étaient sorties de Leipzig, et avaient franchi l'Elster.

A Hanau, il dut combattre un corps bavarois et le rejeter hors d'un grand bois dont il interceptait le passage.

L'ennemi, ayant pénétré en France, le général Ledru des Essarts fut d'abord employé en Belgique. Il était à Meaux, n'ayant que quelques dépôts sous ses ordres, lors du passage de la Marne par les Prussiens. Réuni sur ce point au général Compans, il fit retraite avec lui, en disputant le terrain pied à pied jusqu'à Belleville, où l'on passa la nuit.

Le combat recommença le lendemain au matin, à la pointe du jour. Il n'avait été fait aucun ouvrage de défense, ce qui accusait l'incurie de ceux qui commandaient dans la capitale. Quelques redoutes garnies d'artillerie, quelques travaux derrière lesquels se serait placée la garde nationale parisienne auraient arrêté l'ennemi jusqu'à l'arrivée de l'Empereur. Placé à gauche, vers la butte Chaumont, le général Ledru des Essarts trouva sur ce plateau 10 pièces de 12 et leurs caissons approvisionnés, qu'on avait amenés de Paris quelques jours auparavant. Il s'en servit avec avantage pour tirer à boulet et à mitraille sur les Russes, qui débouchaient à 50 ou 60 toises des bois de Romainville. Cinq fois ils se présentèrent en colonne, cinq fois ils furent repoussés par l'artillerie, et rétrogradèrent en désordre. Le général des Essarts lançait alors une nuée de tirailleurs qui suivaient l'ennemi dans le

(1) M. de Ségur, ouvrage cité.

bois, lui faisaient beaucoup de mal, et ne se retiraient que lorsqu'il reformait ses colonnes. Un bataillon russe ayant pénétré par une brèche dans le cimetière de l'est, le général l'y fit suivre, et peu d'ennemis en revinrent, on se battit avec acharnement jusqu'à 4 heures du soir. Le feu ayant alors cessé, on apprit qu'une capitulation venait d'être signée.

Dans cette journée, l'ennemi perdit, de son propre aveu, plus de quatorze mille hommes, dont la majeure partie en face de Belleville et dans les bois de Romainville. Le petit corps français avait à peine un pareille nombre de combattans.

Ce corps rentra dans Paris, et se dirigea sur Essonne. Le général Ledru des Essarts n'y arriva que le lendemain au soir. Il y trouva les généraux Souham et Compans, qui lui apprirent que le Maréchal Marmont, ayant traité avec le prince de Schwartzemberg, reconnaissait les Bourbons et allait rétrograder pour se rendre à Versailles. N'en voulant rien croire, le général Ledru fut conduit par ses deux collègues chez le duc de Raguse, qui déjà l'avait fait demander, et qui n'eut pas le temps de lui dire un mot : car à peine était-il entré qu'on vit arriver les maréchaux Ney et Macdonald qui déterminèrent le duc de Raguse à les accompagner à Paris où ils allaient traiter au nom de Napoléon. En montant en voiture, le Maréchal Marmont, s'adressant au général Souham, lui dit: « *Vous êtes le plus ancien, vous « commanderez ici; jusqu'à mon retour, « vous ne ferez aucun mouvement* (1). »

A minuit, le général des Essarts fut appelé chez le général Souham, où il trouva un autre général; tous deux lui dirent que la décision du duc de Raguse allait être mise à exécution. Il eut beau représenter que le maréchal y avait renoncé, protester qu'il n'obéirait pas et prendrait la route de Fontainebleau : « *Elle est déjà coupée par les Wurtembergeois,* » lui répondit-on. Le général Souham ajouta qu'il venait de recevoir de l'empereur l'ordre d'aller le trouver, que c'était, sans doute, pour le rendre responsable de la conduite du maréchal Marmont, qu'il ne se rendrait pas près de Napoléon, que les ordres étaient directement donnés aux chefs de corps, et que ses troupes étaient déjà en mouvement.

Effectivement, les postes sur la rivière d'Essonne étaient retirés, l'ennemi les occupait, et la cavalerie du général Bordesoult, ayant quitté ses cantonnemens, rentrait dans le village et prenait la route de Paris; elle était suivie par toute l'infanterie, et le général Ledru des Essarts fut obligé de s'acheminer avec elle. Tout alla bien pendant deux lieues; mais, quand elle vit qu'un corps prussien la laissait passer tranquillement, elle reconnut l'erreur, les murmures commencèrent, et ne firent qu'augmenter jusqu'à Versailles, où la colonne fut dirigée. Le mécontentement avait tellement fermenté pendant la nuit, que lorsque le général Souham se présenta le lendemain au matin pour réunir sa petite armée, il se vit aussitôt entouré, injurié et si vivement menacé, que sans le général Ledru, qui survint alors, il allait vraisemblablement être maltraité : « *Vous avez été trompé comme nous,* » dirent les officiers et sous-officiers au général Ledru qui, dès la veille, n'avait pas dissimulé son opinion; « *Nous sommes à vos ordres, commandez-nous.* » Celui-ci exigea d'abord qu'on respectât le général Souham, qui parvint à s'éloigner pour se rendre à Paris, où les autres généraux du même corps se trouvaient déjà.

Il fut alors question d'aller trouver l'empereur à Fontainebleau. On prit des informations : on sut que l'ennemi occupait déjà la chaussée d'Orléans et les autres

(1) Ce fait nous a été affirmé de la manière la plus positive par des témoins dignes de foi, dont au besoin nous pourrions invoquer le témoignage.

communications. Le général des Essarts observa qu'il ne s'y trouvait encore que le corps de Kzernischeff, dont les cosaques ne tiendraient pas, et proposa de passer par Dourdan, Etampes, etc. Deux régimens de cuirassiers russes, casernés dans l'ancien quartier des gardes du corps, n'auraient pas inquiété ce mouvement : un instant suffisait pour les détruire : mais tandis qu'on déliberait, on s'aperçut que les soldats désertaient par centaines, et jetaient leurs armes. Sans doute s'ils avaient pu être prévenus la veille d'un pareil projet, aucun ne se serait écarté.

Le petit nombre de militaires restés à Versailles fut dirigé sur Rouen, et y attendit l'effet de la fameuse ordonnance qui, en réduisant le nombre des régimens d'infanterie, en changea les numéros dans le but de détruire l'esprit de corps qui inspirait tant de courage à la vieille armée, mais qui causait de l'ombrage au nouveau pouvoir. On pouvait bien licencier les corps nouvellement formés qui dépassaient le nombre de cent six régimens; on pouvait les reduire à deux ou trois bataillons; mais mutiler l'armée, en brisant les vieilles gloires, en effaçant les nobles traditions attachées aux drapeaux qui électrisaient les soldats au moment du combat, fut une injure pour l'armée; ce fut une faute.

Connu par son aptitude à organiser et à instruire l'infanterie, le général Ledru des Essarts fut chargé de former, en 1814 (1), les 1er et 2e régimens d'infanterie-légère et les 1er et 2e de ligne qui composèrent la première division stationnée à Paris. Par la taille des hommes et par sa tenue, elle était un véritable corps d'élite. Il la commanda jusqu'au 21 mars 1815, et sut lui inspirer assez de confiance, ce jour là, pour la ramener d'Essonne tout entière et en bon ordre dans Paris, et la réintégrer dans ses quartiers. Le plus difficile était de traverser, sans être entraîné, plusieurs corps qui s'en allaient en-désordre au-devant de Napoléon, mais dont une partie des soldats se débandait à droite et à gauche, en jetant gibernes et fusils. Ce général rendit donc un vrai service en évitant la perte de l'armement et de l'équipement de plusieurs milliers d'hommes. Il reçut peu après un commandement dans l'armée des Alpes, sous les ordres du maréchal Suchet.

En 1817, le général Ledru des Essarts fut chargé d'organiser trois régimens suisses que la France venait de prendre à sa solde. Après avoir rayé les noms de trois généraux présentés pour cette opération, le duc de Feltre, ministre de la guerre, écrivit au général Ledru : *Je vous ai désigné seul pour remuer les Suisses*; ils avaient en effet besoin *d'être remués*, car les capitaines, au lieu de présenter des hommes de leurs cantons, ainsi que l'exigeait l'ordonnance de création, et qu'on payait cher, avaient récruté, à vil prix, des déserteurs de tous les pays, des Napolitains, des Prussiens qu'il était difficile de reconnaître. Le nouvel inspecteur ne s'y méprit pas, et les renvoya aux frais de ceux qui les avaient enrôlés. Il continua l'année suivante à inspecter différens régimens, et son désir était de suivre la carrière de l'inspection générale dont il se plaisait à étudier les devoirs; mais après avoir refusé le commandement de la division de Lyon, il reçut du maréchal Saint-Cyr, l'injonction de se rendre, sur-le-champ, à Grenoble, pour rétablir l'ordre dans la 7e division militaire. C'était l'époque de l'échauffourée qui fut suivie du procès et de la condamnation de Didier. Le général Ledru des Essarts eut le bonheur de réussir et de calmer les esprits. La garnison fut occupée d'exercices, de manœuvres, et n'eut, en quelque sorte, plus le temps de se mêler de politique. Les chefs de corps, qui passaient l'hiver au chef-lieu, faisaient de

(1) Il fut nommé à la même époque chevalier de Saint-Louis et grand-croix de la Légion-d'Honneur.

l'opposition dans les salons, écrivaient dans les journaux, durent rejoindre leurs drapeaux à Valence, Briançon, etc. : des officiers de la vieille armée, fugitifs, traqués comme des malfaiteurs, y furent rappelés, et on leur témoigna la confiance dont ils étaient dignes. Cette mesure produisit le meilleur effet dans les trois départemens de la division, où se trouvaient des milliers d'anciens militaires.

Après avoir quitté Grenoble, où il fut remplacé par le général Pamphile-Lacroix, le général Ledru des Essarts fut constamment employé dans l'inspection générale de l'infanterie jusqu'en 1830, et fut, à cette époque, nommé inspecteur de la première division militaire, à Paris. Chargé d'utiliser les militaires de l'ex-garde royale, qui venait d'être licenciée, il s'acquitta de cette mission difficile à la satisfaction du ministre. Il employa plusieurs mois d'un travail assidu à organiser deux très beaux régimens, le 65e et le 66e qui ne tardèrent point à se distinguer par leur discipline et leur bravoure, le premier au siége d'Anvers, le second à la prise d'Ancône. Sur l'ordre exprès du maréchal Gérard, il forma neuf bataillons d'infanterie légère, avec les cadres de trois régimens, dits de la Charte, qui s'étaient créés eux-mêmes, en donnant des grades à leurs officiers, et qui, correspondant avec les corps de l'armée, excitaient à la désertion, en offrant de l'avancement pour un quatrième régiment qui devait surgir sous peu de jours (1). Ce ne fut pas sans peine et sans danger qu'il parvint à faire évacuer les quartiers de Babylone, de Courbevoie et des Minimes, et à faire sortir de Paris, par petits détachemens, plus de dix mille hommes dont les principes inquiétaient les autorités.

En comptant les dix-sept bataillons provenant de la formation des 65e et 66e régimens de ligne, et de la dissolution de ceux de la Charte, le général Ledru des Essarts forma le 4e bataillon de chacun des corps qui, ont successivement tenu garnison dans la 1re division, de 1830 à 1832, et organisa lui-même, et mit en état d'entrer en campagne, quatre-vingt-douze bataillons.

Ce général fut ensuite chargé de la mission, assez difficile, d'inspecter l'École militaire, et s'en acquitta avec succès. Pour remplir la tâche qui lui était imposée, il chercha le moyen de constituer plus fortement l'école de Saint-Cyr, de la préserver de nouvelles agitations, et de rappeler cet établissement à la pensée de son institution. Ses vues s'étaient également portées sur l'école de La Flèche, dont l'organisation devrait nécessairement être en harmonie avec celle de Saint-Cyr. Son rapport, apprécié par le maréchal Soult, ministre de la guerre, lui valut une lettre flatteuse, dans laquelle l'emploi d'inspecteur-général permanent des écoles militaires lui était présenté comme une récompense de ses services; mais pour toute récompense, il fut brusquement mis à la retraite, sans qu'on lui donnât le temps de terminer le travail commencé. On ne lui confia pas l'inspection des écoles militaires, qui pourrait très bien être exercée par un général retiré.

Aucun gouvernement ne met les généraux à la retraite: il était réservé à la restauration d'user de ce moyen pour éloigner des officiers de l'empire qui lui déplaisaient, et dont l'activité l'empêchait de récompenser et d'avancer les émigrés. Aurait-on dû croire que cette mesure serait remise en vigueur après la révolution de Juillet?

(1) M. Ledru des Essarts fit, dans cette circonstance, preuve d'habileté, et rendit un important service à la monarchie d'août, que l'organisation révolutionnaire des régimens de la Charte eût contraint de marcher dans une voie plus démocratique. Nous sommes donc loin de savoir gré au général Ledru des Essarts de l'habileté *désorganisatrice* et *organisatrice* qu'il montra en cette circonstance; aussi, en écrivant sa notice, nous avons dû oublier nos sentimens personnels, et nous placer au point de vue de la discipline militaire.

Cependant, l'ordonnance du 5 avril 1832 fut provoquée, on le sait, par ceux qui voulaient parvenir à la tête du tableau des lieutenans-généraux, et dont les services n'étaient pas d'une nature exclusivement militaire. Sous prétexte d'économie, on ne craignit point de désarmer de vieux serviteurs encore pleins de vigueur, qui avaient acquis tous leurs grades devant l'ennemi. Or, il est évident que cette économie fut illusoire, les généraux mis en retraite ayant été immédiatement remplacés, et leurs pensions étant venues grossir les charges du trésor. Il n'était pourtant pas urgent de renvoyer de l'armée ceux dont la vieille expérience conservait les bonnes traditions. Si en donnant, pendant la paix, des avancemens bien plus rapides que sous l'empire, en temps de guerre, on a voulu se faire des amis, on s'est trompé. Cette ordonnance impolitique, en menaçant toutes les existences, en jetant hors des rangs des militaires pleins d'expérience et de force, a irrité les esprits : elle est d'ailleurs si injuste, cette ordonnance, que tous les ans on s'efforce d'en adoucir les dispositions, et qu'on fait des exceptions de faveur qui augmentent le nombre des mécontens. Que de choses ne dit-on pas sur quelques-unes de ces exceptions !

Le maréchal Maison, étant ministre de la guerre, se souvint du général Ledru des Essarts, dont il avait été le compagnon et l'ami pendant les campagnes de la république et de l'empire, et il fit comprendre dans une promotion de pairs ce vieux soldat dont le nom était peut-être ignoré des hommes d'état et de la cour.

La carrière toute militaire du général Ledru des Essarts n'a pas été mêlée aux mouvemens de la politique. En s'éloignant à regret de l'armée qu'il aurait pu servir encore, il a renoncé à la vie active. Possesseur d'un patrimoine qui ne doit aucun accroissement à la fortune publique et à la faveur des gouvernemens, il emploie les loisirs forcés de sa retraite à recueillir les souvenirs des grandes choses qu'il a vues et auxquelles il a été associé.

M. le général Ledru des Essarts a été créé comte, et nommé grand-croix de la Légion-d'Honneur.

Deux hommes de la même famille ont honoré, dans des carrières différentes, le département de la Sarthe. *André-Pierre* LEDRU, frère aîné du général Ledru des Essarts, avait embrassé l'état ecclésiastique. Il s'était voué à l'étude des sciences avec un succès qui le fit remarquer par le gouvernement. Attaché par le Directoire, en qualité de botaniste, à l'expédition du capitaine Baudin, aux Antilles et aux Canaries, il recueillit un grand nombre de plantes, la plupart inconnues, dont les échantillons, déposés dans les collections du Jardin des Plantes de Paris, ont été presque tous décrits par M. Poiret dans l'*Encyclopédie méthodique*. Des collections de graines, de minéraux, de coquilles, furent encore le résultat de ses recherches. De retour en France, en 1798, il fut nommé professeur de législation à l'école centrale de la Sarthe.

Eloigné de l'enseignement public lors de l'établissement du système universitaire, il ouvrit dans sa maison, au Mans, un cours gratuit de physique et d'histoire naturelle. Possesseur d'une immense bibliothèque, d'un riche herbier, d'un jardin botanique dont la création et l'entretien occupèrent une partie de sa vie, il attirait chez lui une foule de jeunes gens avides d'instruction. Il mourut le 11 juillet 1825.

Il a légué à la ville du Mans un herbier de près de 6,000 espèces, composé en grande partie d'échantillons rapportés de son voyage. Cet herbier est déposé au Muséum de la ville.

Au nombre de ses écrits les plus estimés des savans, on cite le *Voyage aux îles*

Teneriffe, *la Trinité et Porto-Rico*. — 2 vol. in-8°.

Un mémoire sur *les Cérémonies religieuses et le vocabulaire des Guanches, premiers habitans des îles Canaries*, imprimé en 1809, dans la collection des Mémoires de l'Académie celtique (tome 4).

Il a publié, en outre, dans l'*Annuaire de la Sarthe* et dans d'autres recueils, des notices historiques et archéologiques relatives à l'ancienne province du Maine et à la ville du Mans.

M. de Candolle a dédié à l'abbé Ledru, sous le nom de *Drusa*, un nouveau genre de la famille des ombellifères (voyez *Annales du Muséum d'histoire naturelle*, tome 10).

SMITH (Sir William-Sidney).

La mort vient de frapper un des vétérans de l'armée navale anglaise, sir Sidney Smith, auquel nous consacrerons un souvenir : car cet homme a acquis une grande célébrité, d'abord, grace au hasard qui l'opposa un instant au conquérant de l'Italie et de l'Egypte, et plus tard, comme philantrope.

Sir *William-Sidney Smith*, né à Westminster, en 1764, était fils d'un ancien aide-de-camp et ami du lord Sackviller. Sa mère, Mary Wilkinson, était héritière d'un des plus riches commerçans de la Grande-Bretagne. Le jeune Sidney Smith entra dans la marine militaire dès l'âge de treize ans, et obtint un avancement rapide. En 1783, il était commandant en second de la frégate *la Némésis*. La paix étant survenue, il quitta sa patrie, et alla servir comme volontaire en Suède, où il se distingua dans plusieurs combats que les forces navales de ce royaume livrèrent aux escadres russes, et notamment dans la fameuse bataille navale qui se donna en juin 1791, et où les Suédois remportèrent une victoire complète. Sir Sidney Smith reçut du roi Gustave la grand-croix de l'ordre de l'épée. Il s'occupa ensuite de former une marine au roi de Prusse, et plus tard, se rendit à Constantinople, et entra au service de la Turquie; mais il y resta peu de temps, ayant été rappelé par une proclamation de son souverain. Il fut d'abord employé à convoyer des bâtimens marchands dans la Méditerranée, puis il vint joindre l'amiral Hood devant Toulon. Lorsque les Anglais furent forcés d'évacuer cette ville, ce fut sir Sidney Smith qu'il chargea du soin d'incendier les vaisseaux français qui se trouvaient dans le port; il s'acquitta avec succès de cette commission, grace à la trahison de quelques officiers français, mais il tenta vainement de détruire les magnifiques établissemens de la marine.

Sir Sidney Smith reçut à la suite de cet événement le commandement du *Diamant*, frégate de 38 canons, à laquelle se joignirent quelques galères armées. Ce fut avec ces forces que, pendant long-temps, il croisa sur les côtes de France, inquiétant continuellement le commerce. Il pénétra même plusieurs fois, pendant la nuit, dans les ports, à la faveur de divers déguisemens, et parvint non-seulement à débarquer des munitions de guerre pour les chouans, mais encore à incendier un grand nombre de bâtimens. Un succès plus glorieux et plus important fut celui qu'il obtint le 27 octobre 1794, par la prise de la frégate française *la Révolutionnaire*, de 44 canons.

Au commencement de 1795, ayant fait voile de Falmouth avec une escadre composée de frégates, sous les ordres de sir John Warren, il fut détaché pour reconnaître le port de Brest, dans lequel il eut l'audace extraordinaire de pénétrer, et le bonheur plus extraordinaire encore d'en sortir sans être reconnu. Après avoir pris une connaissance parfaite de l'état de nos

forces dans ce port. Mais la fortune ne lui fut pas aussi favorable dans une autre circonstance : étant en station devant le Hâvre, le 19 avril 1796, il s'empara d'un corsaire français qu'un calme plat l'empêcha d'emmener sur-le-champ ; un matelot de cette prise ayant secrètement coupé le cable du navire amariné, à bord duquel sir Sidney était monté, la marée montante l'entraîna dans la Seine, où, attaqué le lendemain par des forces supérieures, il fut obligé de se rendre.

Sir Sidney Smith fut d'abord conduit à Rouen, puis transféré à Paris, où il fut enfermé dans la prison de l'Abbaye, et ensuite au Temple, par ordre du Directoire, comme auteur de l'incendie de Toulon ; il fut même question de lui faire, à cet égard, un procès en règle. Ce projet rendit inutiles les démarches du gouvernement anglais, qui envoya, en juillet, le capitaine de marine française, Bergeret, commandant de la *Virginie*, pour être échangé contre lui. Tous les moyens employés à cet égard furent infructueux. Les tentatives d'évasion qu'il fit à diverses reprises n'eurent pas plus de succès; toutefois ses amis ne se rebutèrent pas; et quelque temps après, le 18 fructidor 1797, ceux-ci, parmi lesquels on doit distinguer l'ingénieur Philipeaux, Charles Loiseau et Tromelin, parvinrent à l'arracher du Temple, à la faveur d'un faux ordre du ministre de la guerre, et en se présentant revêtus de l'uniforme français devant le concierge, comme chargés de transférer le détenu dans une autre prison. L'adresse, le sang-froid, et surtout l'étonnante assurance qu'ils mirent dans cette entreprise, la firent réussir pleinement (1), et sir Sidney arriva sans obstacle en Angleterre, où il fut accueilli par le peuple, qui lui donna le surnom de *Dieu Marin*, avec un extrême enthousiasme.

(1) L'on accusa le geolier du temple d'avoir reçu une forte somme d'argent pour se prêter à cette évasion, il fut même arrêté. Mais aucun indice positif n'est jusqu'à ce jour venu légitimer ce soupçon.

Peu après, il fut nommé au commandement du *Tigre*, de quatre-vingt canons, avec lequel il fit voile pour la Méditerranée, et fut chargé de la station de l'Archipel du Levant, poste que l'invasion de l'Egypte par l'armée républicaine rendait d'une haute importance.

En octobre 1798, il fit voile de Portsmouth, commença, en touchant à Tétouan, par s'assurer des intentions favorables de l'empereur de Maroc envers la Grande-Bretagne, et rendit à sa patrie un service encore plus signalé en concluant, conjointement avec son frère, James Spencer Smith, qui était à cette époque ministre britannique près la Porte, un traité d'alliance défensive entre cette puissance et l'Angleterre, relativement aux affaires d'Egypte.

Pendant son court séjour à Constantinople, il embarqua de cette ville des pestiférés pour l'Italie, dans l'espoir d'y détruire nos troupes par ce fléau.

Il se rendit ensuite devant Alexandrie, qu'il bombarda (février 1799), pour détourner le général Bonaparte de l'expédition qu'il projetait contre la Syrie; mais ce moyen n'ayant point réussi, l'amiral anglais fit lui-même voile pour cette contrée. Le pacha Djezar, surnommé *Le Boucher*, n'avait point l'intention de défendre Saint-Jean-d'Acre, et voulait seulement assurer sa retraite en sauvant ses femmes et ses trésors ; mais la présence de l'escadre anglaise le disposa à la résistance, et bientôt un succès éclatant acheva de ranimer son courage.

Mouillé à Caïffa, sir Sidney Smith s'empara de la flotte qui venait apporter à l'armée française les munitions de guerre dont elle avait le plus pressant besoin, et parmi lesquelles se trouvait la grosse artillerie destinée à battre la place, et qui servit à sa défense. Sir Sidney Smith la fit placer en batterie sur les remparts, et ayant fait débarquer une partie des troupes qui

montaient son escadre, il renforça les Turcs, dont les assauts répétés des Français avaient fort diminué le nombre; Phélipeaux, une seconde fois traître à sa patrie, dirigea le feu de ces batteries (1). Après soixante-un jours de tranchée, marqués par des combats continuels et sanglans, dans lesquels l'amiral anglais déploya la plus froide intrépidité, Bonaparte fut obligé de léver le siége (21 mai), et de détruire, à quelques lieues de là, c'est-à-dire au petit port de Tentoura, une partie de son artillerie. A la nouvelle d'un si grand avantage, le sultan envoya à sir Sidney Smith une aigrette en diamans et une fourrure de marte zibeline estimées 25,000 piastres, en reconnaissance des services qu'il venait de rendre à la Porte. Il ne fut pas moins récompensé en Angleterre : le roi, dans le discours d'ouverture du parlement, exprima la reconnaissance de la nation pour une telle conduite, et le parlement lui vota unaniment des remercimens.

En quittant Saint-Jean-d'Acre, Sidney Smith fit voile pour l'Égypte, et arriva dans la baie d'Aboukir au moment où la bataille de ce nom fut livrée; il fut témoin du désastre de ses alliés sans pouvoir leur porter aucun secours.

Il dirigea la plupart de leurs opérations contre l'Egypte(2), contribua à l'issue définitive de cette lutte, en fatigant les républicains par des attaques réitérées. Néanmoins, il ne put empêcher la déroute de l'armée ottomane à Damiette, dans le mois d'octobre suivant.

Cependant la coopération de l'Angleterre, devenue plus active, et les revers éprouvés en Europe par les armées françaises ayant décidé Bonaparte à quitter l'Afrique, il fut remplacé dans le commandement par Kléber; et ce général conclut avec sir Sidney Smith et la Porte la convention d'El Arisch, par laquelle il consentait à évacuer l'Égypte, sous la condition qu'il aurait la liberté de se retirer en France avec son armée. Mais l'amiral Keith n'ayant pas approuvé cet arrangement, Kléber refusa les nouvelles conditions qu'il proposa, et les hostilités furent reprises.

Après la défaite du grand-visir, sir Sidney Smith recommença à traiter avec Kléber, puis, après la mort de ce général, avec son successeur Menou. Ses démarches furent sans résultat; la guerre continua, et ne fut terminée que par la bataille d'Alexandrie.

Sir Sidney Smith revint alors en Angleterre, et y fut comblé d'honneurs; il obtint, à Londres, le droit de Cité, et reçut en présent de la ville, une riche épée. Le roi lui donna, en outre, de nouvelles armoiries, portant pour divise : *Cœur de lion*.

En 1802, il fut élu à la chambre des Communes par la ville de Rochester; il prononça, pendant cette année, plusieurs discours remarquables, proposa des mesures pour repouser l'invasion dont la France menaçait l'Angleterre, et suggéra des moyens propres à améliorer le sort des matelots anglais.

En 1803, il fut de nouveau envoyé en Egypte. Au renouvellement des hostilités, il arbora son pavillon sur *l'Antilope*, de 50 canons, et eut le commandement d'une escadre légère, avec laquelle il attaqua avec peu de succès les flottilles françaises dans les ports d'Ostende et de Flessingue.

(1) Il mourut peu de jours après d'une maladie inflammatoire.

(2) « C'est à cette époque que sir Sidney Smith ayant tenté de débaucher notre armée en faisant répandre de fausses nouvelles d'Europe, Bonaparte fit officiellement annoncer aux troupes françaises que le *Commodore était devenu fou*; sir Sidney Smith, outré d'une pareille assertion, envoya un cartel au général en chef de l'armée française; mais celui-ci fit répondre « qu'il avait de trop grandes affaires en tête pour s'occuper de « si peu de chose; que si c'était le grand Malboroug, encore « passe, il verrait; mais que si le marin anglais avait absolu- « ment besoin de bretailler, il allait neutraliser quelques « toises sur la plage, et y envoyer un des bravaches de l'ar- « mée; que le fou de Commodore pourrait débarquer et s'en « donner à cœur joie. »

(*Mémorial de Sainte Hélène.*)

Il obtint le grade honorable et lucratif de colonel des troupes de la marine, et le 9 novembre 1805 celui de contre-amiral.

Il arbora alors son pavillon sur *le Pompée*, de 80 canons, et alla rejoindre dans la Méditerranée l'amiral Collingwood, qui lui donna une petite escadre pour protéger la Sicile et inquiéter les Français dans le royaume de Naples, dont ils venaient de faire la conquête.

Sir Sidney Smith ravitailla Gaëte, prit l'île de Caprée, fournit des secours aux insurgés de Calabre, et nuisit beaucoup à la navigation française.

En 1807, lorsque Napoléon se disposait à faire occuper le Portugal par l'armée sous les ordres du général Junot, sir Sidney Smith fut chargé de croiser à l'embouchure du Tage avec une escadre, pour suivre de près, et d'accord avec lord Strangford, alors ministre d'Angleterre à Lisbonne, les démarches du cabinet portugais, et concerter des mesures selon les événemens. Lorsque, après avoir longtemps hésité, la famille royale prit enfin la résolution de quitter le royaume et de se rendre au Brésil, sir Sidney Smith accompagna l'escadre portugaise jusqu'à Rio-Janeiro. Depuis cette époque, il n'a point été activement employé par le gouvernement britannique.

Pendant les voyages de la princesse de Galles sur le continent, sir Sidney Smith lui rendit des soins généreux, et l'on attribua à ce fait l'espèce de disgrâce de cet amiral.

En septembre 1814, il se présenta comme simple particulier au congrès de Vienne, et s'y rendit sans succès l'organe de plusieurs sociétés philantropiques anglaises, pour y solliciter des souverains l'abolition de la traite des noirs et l'extirpation des pirates barbaresques. Plus tard il forma à Paris une société nommée *Anti-pirate*, dont les membres sont désignés sous le titre de *libérateurs des esclaves blancs en Afrique*. En 1816, les journaux rapportèrent que cent cinquante-trois Grecs et trois Autrichiens avaient été délivrés à Alger par l'intervention de cette société.

En général, tout en reconnaissant les bonnes intentions de sir Sidney Smith au sujet des Barbaresques, on a soupçonné que le but de cet amiral avait été de se faire remarquer, et qu'il n'avait pu avoir la pensée de réaliser un projet chimérique tant que l'une des grands puissances de l'Europe n'aurait pas senti la nécessité de détruire les gouvernemens barbaresques.

Plusieurs personnes ont même pensé que sir Sidney Smith, en formant son association *Anti-pirate*, avait eu en vue de rétablir sous une autre forme l'ordre de Malte, dont il serait devenu le grand-maître.

Depuis quelques années cet amiral habitait Paris, où il se prodiguait dans toutes les réunions philantropiques.

RAGGI (NICOLAS-BERNARD).

M. *Nicolas-Bernard* Raggi, de la famille patricienne Raggio de Sorlana, dans le Genovesat, naquit à Carrare, le 7 juin 1791. — Son aïeul, à la suite des dissensions politiques qui agitaient alors son pays, s'était vu forcé de se réfugier dans cette ville. Dès l'âge le plus tendre, le jeune Raggi montra un goût très prononcé pour les arts, et il eut le bonheur d'avoir pour guide dans ses premiers essais l'habile sculpteur Pizzi de Milan, nommé professeur à Carrare, par le gouvernement d'Italie.

Plus tard, lorsque cette ville fut incorporée à la principauté de Lucques, créée par Napoléon en faveur de sa sœur Elisa, cette princesse, pour se consoler de l'inaction politique à laquelle son frère l'avait condamnée, voulut protéger les arts, et, à cet effet elle attira à l'académie de Car-

rare les artistes les plus renommés de l'Italie. Parmi eux brillait Bartolini ; ce célèbre sculpteur se dévoua sans réserve à l'enseignement de son art; il excita par tous les moyens l'émulation de ses élèves, et bientôt il sut distinguer les dispositions du jeune Raggi qui se distinguait parmi eux.

Après quatre années d'un travail assidu, M. Raggi voulut aller à Rome. Il y fut accueilli par un de ses compatriotes qui l'aida de ses conseils, et le fit travailler avec lui. Vers cette époque, la princesse Elisa instituait un concours au profit des jeunes artistes. Tous les trois ans, le plus habile d'entre eux devait être envoyé à Rome, pensionné de l'état. M. Raggi saisit cette occasion qui venait l'arracher à cette espèce de découragement si naturel à son âge. Il retourna à Carrare, et là, après avoir subi une épreuve sérieuse, il fut jugé digne de concourir avec quatre de ses camarades; le célèbre Tenerani était du nombre. Le sujet donné par le jury était *la mort de Clitus*, de ce favori qui, ayant parlé trop librement à Alexandre, au moment où celui-ci rabaissait l'orgueil des Macédoniens, reçut de ce prince un coup de javeline qui l'étendit à ses pieds. Peu de sujets, à coup sûr, offrent plus d'attraits que celui-ci, et sont plus propres à développer le talent des jeunes artistes; mais aussi que de difficultés à vaincre, que de passions mises en jeu. Le repentir d'Alexandre à la vue de ce corps inanimé, la douleur profonde qui, à l'instant même, le porte à essayer de se donner la mort; et sur les traits de Clitus l'empreinte de cette affreuse conviction : qu'avec les puissans de la terre une vérité qui les frappe est un crime qu'ils ne pardonnent pas même à l'amitié. M. Raggi, renfermé dans sa loge, se mit à l'œuvre avec ardeur. Pénétré du sujet qu'il avait à traiter, il en rendit les nuances d'une main ferme et assurée; toutefois il n'obtint que le deuxième grand prix.

Déchu de ses plus chères espérances, il se laissa aller à un découragement tellement profond que, sans plus entendre ni les conseils de ses maîtres, ni les consolations de ses amis, il prit la résolution d'abandonner à jamais la sculpture, et d'aller à Marseille rejoindre son frère aîné, pour l'aider dans ses entreprises commerciales; mais cette résolution, qu'il croyait inébranlable, ne dura tout juste que le temps de la traversée. Arrivé à Marseille, il ne tarda pas à la regretter vivement, et, quelques jours après, malgré les moyens employés par son frère pour le retenir près de lui, il se mit en route pour Paris, sans autres ressources que ses dix-neuf ans et une lettre de recommandation pour M. Bosio. Ce sculpteur admit M. Raggi en qualité d'élève et lui confia même l'exécution de quelques ouvrages difficiles; mais les embarras matériels de l'existence surgirent de toutes parts, et M. Raggi se vit obligé de travailler pour le compte de son maître.

Il fallait se tirer d'une pareille position, M. Raggi l'entreprit avec courage, et il y parvint. Avec le peu de ressources que lui procurait son travail, il trouva un jeune enfant, il le fit venir chez lui, et la nuit modela sur ce pauvre petit nomade des Alpes un *jeune discobole* qu'il exposa au salon. Ce premier essai, qui décélait du talent, attira sur lui les regards de quelques artistes distingués et la bienveillance du gouvernement impérial. Encouragé par le succès, M. Raggi donna à l'exposition suivante une *petite statue de l'amour, au moment où il s'approche du lit de Psyché.* Cette composition lui valut une première médaille d'or, et lui fournit le moyen de poursuivre la carrière à laquelle il a livré toute sa vie.

En 1815, le comte de Dijon, député de Neyrac, voulant élever une statue en bronze à Henri IV, dans cette ville où le héros vit le jour, en confia l'exécution à

un artiste fort connu qui lui fut désigné, mais qui eut le malheur, quoique habile, d'échouer dans son œuvre. M. de Dijon s'adressa alors au baron Gérard, afin que celui-ci lui indiquât un autre artiste capable d'en corriger les défauts. Gérard, qui avait suivi avec intérêt les progrès de Raggi, le désigna au comte, et celui-ci le chargea de modifier à son gré la statue. Raggi saisit avec empressement cette belle occasion qui lui ouvrait le chemin des honneurs et de la renommée ; il courut voir la statue, à l'instant il comprit ce qu'il avait à faire, et il allait sur-le-champ se mettre à l'œuvre, quand, tout-à-coup, un sentiment de délicatesse lui fit tomber des mains le ciseau, et lui dicta la lettre que nous avons sous les yeux, et que nous allons transcrire comme un modèle de désintéressement, hélas! fort rare de nos jours; la voici :

« *Monsieur le baron, ma conscience me défend de porter la main sur l'œuvre d'un vieillard qui a pu cette fois-ci se tromper, mais qui a donné des preuves d'un véritable talent; je ne pourrais que m'attirer, en pure perte, l'animadversion de mes confrères. Encore une fois, non, M. le baron, ma carrière ne commencera point sous de pareils auspices, et je me vois forcé de remercier vos offres généreuses.* »

Le comte de Dijon, à qui Gérard transmit cette letre, sut apprécier la répugnance du jeune artiste, et le pria de vouloir bien donner un Henri IV de sa composition. M. Raggi accepta, et, plus tard, sa statue fut exposée pendant quatre ans au milieu de la cour du Louvre, d'où elle alla décorer la place de Neyrac.

Le nom de M. Raggi fut inscrit depuis lors parmi ceux des artistes distingués; il vit enfin se réaliser une partie de ses beaux rêves, et il put se rappeler sans amertume tous les obstacles contre lesquels il avait eu à lutter pour atteindre son but. Le préfet de l'Isère, pour ne pas rester en arrière dans la réaction qui s'opérait alors dans les idées politiques, proposa au conseil-général de son département, d'élever une statue à Bayard dans la ville qui l'avait vu naître. Le conseil donna son assentiment, et M. Raggi fut chargé de l'exécution. Cette statue fut exposée au Louvre en 1821, et grandit la réputation de l'artiste.

Plein de l'idée que les chefs-d'œuvre sont éclos, ou des brillans mensonges de la Grèce et de Rome, ou du génie du christianisme, M. Raggi s'arrêta, en étudiant Pausanias, au touchant épisode d'Hercule et d'Icare ; étonné que ce sujet n'eût pas été traité jusqu'alors, il se décida à l'exécuter. On nous avait toujours montré dans Hercule un dieu terrible dans les combats, terrible dans la paix, rapportant tout vif, sur ses épaules, à Eurysthée, le sanglier d'Erymante, tirant Cerbère des Enfers, blessant Junon, ou brûlant sur la montagne d'Oété sous la chemise envenimée de la belle Déjanire ; mais jamais artiste n'avait eu l'heureuse pensée de nous montrer ce dieu accomplissant un acte de la plus touchante humanité : « Hercule, dit « Pausanias, au retour d'un combat, vit, « sur la côte de Délos, flotter un cadavre « près des rochers, il s'approche et recon- « naît les restes inanimés de l'infortuné « Icare. Mu par un sentiment de géné- « reuse pitié, il s'arrête, et puis laisse tom- « ber une larme sur la tombe qu'il lui a « creusée de ses mains. » M. Raggi s'inspira de la touchante et délicate poésie de ce sujet, et au bout de deux années d'un travail opiniâtre, il acheva son groupe qu'on regarde comme une des plus heureuses créations que l'art ait produit à notre époque.

Cette œuvre, que l'on voit au bas du grand escalier du Louvre, fut exposée en 1824, et valut à son auteur la croix de chevalier de la Légion-d'Honneur.

La réputation que M. Raggi s'était ac-

quise, engagea M. Corbière, alors ministre de l'intérieur, à lui confier l'exécution d'une *statue équestre de Louis XIV*, destinée à la ville de Rennes; mais au moment où tout était préparé, que la fonte allait commencer, la révolution de 1830 éclata, l'achèvement en fut suspendu, et la *statue équestre de Louis XIV* se trouve aujourd'hui dans les ateliers du gouvernement.

Il en est de même d'une *statue de Louis XVI* pour la ville de Bordeaux, dont M. Raggi a achevé même la fonte.

Vers cette époque, c'est-à-dire vers la fin de 1830, M. Raggi entreprit, pour son compte, une œuvre qui seule aurait suffi à sa réputation : *Metabus*, chassé du trône, abandonne l'antique ville de Priverne pour fuir la haine des soldats volsques, conjurés contre lui, et emporte sa tendre Camille, son unique trésor. Il cherche les éminences les plus inaccessibles, les plus éloignées. Le moment le plus terrible pour ce roi orgueilleux devait être la nuit, alors qu'accablé par la fatigue, environné de mille piéges que lui tendent ses sujets révoltés pour s'emparer de sa personne, il entend les hurlemens des bêtes féroces, et s'attend à les voir fondre sur sa fille, et la dévorer sous ses yeux. Tel est le moment choisi par l'artiste. *Métabus* est assis sur un chêne renversé, tenant sa fille endormie sur ses genoux et la couvrant de son glaive. Son œil immobile veut percer les ténèbres.

L'exécution a répondu à la pensée de l'artiste, ce groupe est, à notre avis, la production la plus remarquable sortie du ciseau de M. Raggi.

Enfin, on a de cet artiste deux ouvrages qui vont sous peu décorer l'église de la Madeleine ; l'un est la statue de *Saint Michel*, l'autre un groupe de *Saint Vincent-de-Paul*, qui a mérité, au dernier salon, les éloges de tous les vrais amis des arts.

Nous signalerons en outre quelques productions secondaires de cet artiste, qui n'ont rien ajouté à sa reputation. La statue du *président de Montesquieu*, commandée par M. Decazes, lorsqu'il était ministre.

La statue de *Hugues-Capet*, en marbre, et celle en plâtre du *maréchal Boucicault*, destinées au musée de Versailles. Une *Sainte-Vierge* placée sur l'autel de Saint-Étienne du-Mont, exécutée en 1828.

Un bas-relief qui décore, au cimetière du Père-Lachaise, la tombe de la famille Frochot: ce sont deux figures allégoriques, dont l'une est une femme qui exprime la douleur, l'accablement; l'autre représente un homme méditant.

Par lettres patentes, M. Raggi fut naturalisé Français en 1828 : depuis lors, il a été porté six fois candidat à l'Institut par la commission de sculpture.

HURAULT DE SORBÉE (LOUIS-MARIE-CHARLES).

M. Louis-Marie-Charles HURAULT DE SORBÉE, né le 15 avril 1786, à Reims (Marne), fut d'abord destiné par son père à la carrière du génie. Il subit un examen pour l'Ecole Polytechnique, et entra à l'école de Fontainebleau, où il fut admis comme élève pensionnaire le 23 janvier 1806; il en sortit avec le grade de sous-lieutenant, par décret impérial du 10 octobre suivant, et fut envoyé comme tel dans le 13e régiment d'infanterie de ligne qu'il joignit à Palma-Nova, dans le Frioul vénitien. Il fit dans ce corps les campagnes d'Italie et d'Allemagne jusqu'en 1812 qu'il passa dans le 11e de la même arme, avec le grade de capitaine que lui avait mérité sa conduite à Wagram, où il avait été blessé.

En 1813, M. Hurault de Sorbée obtint la croix de la Légion-d'Honneur, et passa

aux grenadiers de la vieille garde, avec lesquels il fit les campagnes de Saxe et de France.

Quoique faisant partie du bataillon qui avait accompagné l'empereur à l'Ile d'Elbe, M. Hurault de Sorbée ne se trouvait pas au débarquement à Cannes, en 1815; il était alors à Schœnbrunn, près de sa femme (ancienne élève d'Ecouen) qui avait suivi, en qualité de lectrice, l'impératrice Marie-Louise.

Nous avons désiré quelques explications au sujet de ce voyage à Schœnbrunn, présumant qu'il pouvait cacher quelque motif politique; nous avons fait appel à la loyauté de M. Hurault; voici sa réponse :

L'empereur me fit appeler près de lui, le 20 août 1814, et me proposa de partir et de me rendre à Aix en Savoie, où, sans doute, il me serait agréable de voir ma femme qui s'y trouvait avec l'impératrice (dont le séjour, pour y prendre les eaux, y était autorisé par le gouvernement de Louis XVIII); j'acceptai avec reconnaissance cette proposition; l'empereur fit appareiller à l'instant le brik *l'Inconstant*, à l'effet de me conduire à Gênes.

« La traversée fut heureuse et courte, mais ce ne fut pas sans beaucoup d'entraves que je parvins à arriver à *Aix*.

« A Gênes d'abord, puis à *Turin* et enfin à *Chambéry*, mon arrivée inquiéta la police ; et à Aix, pour en finir, on trouva plus court de m'arrêter.

« On voulut bien m'éviter l'appareil de la gendarmerie.

« J'étais depuis quelques heures près de ma femme, dans la même habitation que celle qui était louée et occupée par l'impératrice elle-même; on me fit appeler, et je fus prévenu par l'autorité que je devais partir sans délai pour me rendre à Paris, que l'on s'en fierait à ma parole, que je ne serais pas accompagné de deux gendarmes.

« J'obéis et me rendis en poste à Paris. Le comte Beugnot, alors directeur-général de la police du royaume, ne fut pas peu surpris de cette capture faite en dépit des traités et au mépris du passeport dont j'étais porteur, et délivré au nom de Napoléon Ier, empereur et *souverain de l'Ile d'Elbe*.

« Je m'étais fait descendre à l'hôtel même de ce haut fonctionnaire ; M. Beugnot me laissa dans son cabinet pendant qu'il se rendait aux Tuileries pour prévenir le roi de ce qui arrivait, et prendre ses ordres.

« A son retour des Tuileries, il me fit connaître que je ne devais plus penser à retourner à l'Ile d'Elbe, que le roi consentait à m'accorder Schœnbrunn pour séjour, où je serais reuni à madame Hurault qui s'y trouvait.

« Je dus me soumettre et obéir ; un passeport pour Vienne me fut remis, je partis et m'y rendis sans délai. J'appris, après avoir passé le Rhin, que j'avais ete l'objet de nouvelles recherches dont le but aurait été de me retirer le passeport qui m'autorisait a me rendre à Vienne. »

On doit croire à l'empressement que mit M. Hurault à rejoindre l'empereur, lorsque les nouvelles de son débarquement en France parvinrent à la cour de Vienne.

Ce n'est pas sans de nombreuses difficultés qu'il traversa les états d'Allemagne; à Munich, à Stuttgard, à Kell, à chaque pas qu'il faisait vers la France, de nouvelles difficultés surgissaient.

Enfin, le 4 avril, il arrive en mauvaise calèche de poste dans la cour des Tuileries, se fait annoncer a l'empereur qui le reçoit à l'instant, lui fait mille questions sur l'impératrice, sur son fils, sur le prince Eugène (1), sur l'empereur de Russie, sur l'archiduc Charles, enfin sur les troupes que, dans sa route, le capitaine Hurault aurait pu rencontrer en Allemagne.

M. Hurault fut traité par l'empereur comme tous ses collègues, les capitaines de l'Ile d'Elbe; il fut fait officier de la Légion-d'Honneur, chef de bataillon au 3e des grenadiers de la vieille garde (ce grade correspondait à celui de lieutenant-colonel dans la ligne), et reçut une dotation de cinq cents francs. Il se trouva à Waterloo où il fut atteint, au milieu de son carré, d'un coup de feu qui lui fracassa la mâchoire inférieure; cette blessure très grave l'empêcha de suivre l'armée vers la Loire.

Il fut rayé des contrôles de l'armée, par une décision de M. le duc de Feltre, en date du 20 novembre 1815, *comme ayant*

(1) Le lecteur ne doit pas oublier que les souverains alliés étaient alors réunis au congrès à Vienne, où se trouvait aussi le prince Eugène.

débarqué à main armée sur le sol français. Ne fallait-il pas que la mesure fut commune à tous les braves qui avaient partagé l'impérial exil de Napoléon.

En 1819, M. Hurault reprit du service avec rang de chef de bataillon à la 2e Légion d'Ile-et-Vilaine, d'où il passa, l'année suivante, au 42e de ligne. Mis en réforme en 1822, il fut rappelé en 1824, avec le grade de major, au 42e, et passa, en 1828, au 34e avec celui de lieutenant-colonel. Il se distingua à la prise d'Alger, et fut nommé, à la suite de la révolution de Juillet, colonel de son régiment, et reconnu officier de la Légion-d'Honneur; depuis lors il a été nommé (1838) commandeur.

M. Hurault de Sorbée est en outre chevalier de Saint-Louis, de création du 20 août 1824.

DUBOUCHAGE (le Vicomte GABRIEL).

Il est des hommes que l'historien le plus scrupuleux ne saurait prendre au sérieux, et dont toute la conduite est frappée d'un tel sentiment d'aberration, qu'on se demande s'ils participent au mouvement qui se fait autour d'eux, s'ils voient, s'ils entendent, s'ils comprennent; M. le vicomte Gabriel Dubouchage est de ce nombre, et cette opinion que nous émettons sur son compte est partagée, nous ne craignons pas de le dire, par l'unanimité de ses collègues au palais du Luxembourg. Cependant M. Dubouchage dit parfois d'excellentes choses; mais il a tellement conquis le privilége de frapper d'inattention la chambre et les tribunes, qu'elles passent inaperçues.

Essayons de rappeler les principaux faits de sa vie publique : car nous ne saurions entrer dans le domaine de sa vie privée, sans nous exposer à des poursuites judiciaires, quoique nos investigations pussent porter sur certains faits pour lesquels il eût été de la dignité de la chambre des pairs de se livrer à une enquête..... Nous n'avons pas les priviléges dont jouit la chambre des pairs, restons donc en dehors de la vie murée.

M. le vicomte *Gabriel* DUBOUCHAGE est né à Grenoble d'une ancienne famille; il est neveu et fils adoptif du vicomte Dubouchage qui, ministre de la marine sous Louis XVI, reprit ses fonctions sous Louis XVIII pour accomplir l'œuvre réactionnaire dont les Bourbons et leurs courtisans avaient conçu la pensée.

Nommé maire à 25 ans d'une commune rurale, M. Gabriel Dubouchage ne remplit jamais d'autres fonctions jusqu'à la restauration; en 1815, il fut nommé député de son département, et promu, en 1816, au commandement des gardes nationales de la Tour-du-Pin.

Comme député, M. Dubouchage commença cette vie de décousu qui le rend en quelque sorte insaisissable. A l'occasion du projet de réglement de la chambre, il se montra favorable au droit de pétition, et attaqua toutes les dispositions ou gênantes ou contraires à ce droit. Et quelques jours plus tard, se reportant à cinquante années en arrière, il demanda, à propos de la loi des élections, le rétablissement des corporations, déguisant les jurandes et les maîtrises sous le nom de chambres syndicales; il s'éleva aussi contre une proposition tendant à ce que les députés ne pussent accepter des fonctions salariées pendant le cours de leur mandat.

Lors de la discussion relative à la réduction et à l'épuration du personnel des tribunaux, M. Dubouchage émit le vœu qu'on distinguât la *nomination* du juge de son *installation*; avec la charte, il concédait au roi le droit de nomination, mais voulait qu'elle fut SUIVIE d'une enquête touchant *la loyauté* du titulaire, *ses mœurs, son attachement à la personne du roi*; il demandait que son installation n'eût lieu

qu'en conséquence de cette enquête. L'on comprend que la chambre dut prêter une mince attention au développement d'une proposition aussi irréfléchie.

La chambre des députés ayant été dissoute par l'ordonnance du 5 septembre 1816, M. Dubouchage ne put, vu son âge, solliciter de nouveau les suffrages des électeurs de l'Isère; il était, à cette époque, employé au ministère de la marine, comme secrétaire particulier du ministre son oncle; celui-ci ayant été révoqué en juin 1817, et créé pair de France, M. Gabriel Dubouchage quitta l'administration, et se retira dans son département, où il prit une part active aux élections de 1819.

L'abbé Grégoire fut nommé, dans ce temps, député du département de l'Isère; il s'engagea bientôt après entre M. Dubouchage et le préfet de ce département (M. Choppin d'Arnouville), au sujet de cette nomination, une discussion très vive qui retentit dans tous les journaux. M. Choppin accusait M. Dubouchage et ceux de son opinion politique d'avoir donné leurs voix à l'abbé Grégoire qui, disait-on, n'aurait pas été nommé sans ce concours. M. Dubouchage mit fin à cette polémique par une lettre très brève insérée dans les principaux journaux de Paris : « *Quiconque*, écrivit-il à M. Choppin, *pense, dit, ou écrit, que moi ou mes amis, avons donné notre vote à Grégoire le régicide* (1), *dit, ou écrit un indigne mensonge.* »

C'est en 1820 que son oncle, l'ancien ministre, l'adopta pour son fils, et c'est sans doute par suite de cette adoption et en souvenir du dévoûment et des services de l'ancien ministre, que Louis XVIII comprit M. Dubouchage dans la promotion des pairs qu'il fit en décembre 1823.

M. Dubouchage ne put siéger qu'en 1825, parce que, avant cette époque, l'état de sa fortune ne lui permit pas de constituer son majorat. Charles X le lui donna sur les biens qui faisaient alors la dotation de la pairie.

La première fois que M. Dubouchage parut à la tribune de la chambre des pairs, ce fut pour y prendre la défense de la déplorable administration du duc de Bellune (voir sa notice tome 1er, 2e partie), et surtout de la prévoyance avec laquelle il avait organisé le matériel de campagne pour l'expédition politico-militaire que le duc d'Angoulême commandait en Espagne. La parole de M. Dubouchage fut, dans cette circonstance comme toujours, sans retentissement, et il ne put réunir que huit votans de son opinion dans le vote relatif à la mise en accusation des signataires des marchés Ouvrard.

En 1826 (3 juillet), il parla en faveur des anciennes religieuses et des vieux prêtres qui ne reçoivent de l'état que des secours insuffisans, et demanda, mais inutilement, en leur faveur un surcroît de fonds. En revanche, et comme compensation à ces sentimens philantropiques, il combattit (23 janvier 1827) l'aggravation des pénalités dont était frappé le trafic des noirs.

Peu après, M. Dubouchage vota en faveur du projet réglant le tarif de la poste aux lettres, qui, entre autres dispositions, élevait de quelques centimes le port des

(1) M. Dubouchage eût dû savoir que Grégoire n'était RÉGICIDE ni de fait ni de pensée.

De fait? Il était en mission dans le département du Mont-Blanc à l'époque du procès.

De pensée? Il avait, il est vrai, proposé à la Convention de prononcer solennellement l'abolition de la royauté, attaqué l'inviolabilité du roi, et demandé sa mise en jugement; mais il avait aussi réclamé avec instance *l'abolition de la peine de mort;* de plus, il refusa de signer une lettre à la Convention que rédigèrent trois de ses collègues en mission comme lui, parce qu'ils demandaient que le roi fût condamné *à mort*; ses collègues effacèrent les deux mots *à mort*, et Grégoire signa la lettre. — Elle est déposée aux archives (hôtel Soubise).

M. Dubouchage ignorait sans doute ces détails, il se conformait au goût du jour, et croyait outrager le vénérable Grégoire en se servant à son égard d'une épithète tout aussi rationnelle que celle d'*homicides* adressée aux membres d'un jury, qui ont déclaré la culpabilité d'un accusé.

journaux; cette augmentation lui parut *légère* et *légitime*.

L'article du code militaire relatif aux pairs de France, mis en délibération dans la séance du 17 avril 1827, donna lieu à une discussion qui fut très animée et dura plusieurs jours. On agitait cette question : *Un pair militaire, pour un crime concernant son service, devrait-il rester justiciable de la chambre des pairs?* Les pairs libéraux tenaient à ce que la chambre seule connût des crimes commis dans le service militaire. Les pairs légitimistes voulaient que ces crimes fussent jugés par les tribunaux militaires sans privilége aucun en faveur des pairs. M. Dubouchage se rangea à cette dernière opinion.

Lors de la discussion de la loi des élections, M. Dubouchage se montra plus exigeant que les ministres eux-mêmes, et que les plus monarchistes; il s'opposa à la permanence des listes électorales, et surtout à l'intervention de la puissance judiciaire pour prononcer dans les conflits entre les électeurs et les conseils de préfecture, et demanda que la loi fût monarchiste, afin que la démocratie ne pût pas envahir l'assemblée délibérante; il termina son discours en déclarant *que la monarchie devait succomber sous le poison plus ou moins lent, plus ou moins actif d'une législation électorale démocratique.*

Dans la discussion du projet de loi relatif à la presse périodique, il demanda la conservation de la censure facultative, et le maintien des procès de tendance, c'est-à-dire les accusations fondées, non sur un article isolé, mais sur l'ensemble, sur l'esprit de la rédaction habituelle, et déclara que la monarchie ne pouvait se perpétuer en France qu'à ce prix; et, comme à son ordinaire, dépassant, à force de logique, les limites d'une discussion convenable (telle est sa prétention), il excita les murmures même des plus exaltés d'entre ses collègues.

Dans la courte session d'avril 1830, les travaux de la chambre des pairs se bornèrent au vote de l'adresse. L'amiral Werrhuel ayant saisi cette occasion pour blâmer l'expédition d'Alger, et l'ayant fait avec beaucoup d'étendue, M. Dubouchage soutint que ce n'était pas aux Chambres, sous la charte de 1814, qu'il appartenait de discuter d'avance l'opportunité, ou l'inopportunité *d'une guerre, d'une expédition de guerre, ou d'un traité*, surtout quand, pour ces actes, la couronne ne demandait, ainsi que cela avait lieu pour l'expédition d'Alger, aucuns subsides. Les développemens de cette improvisation occasionèrent un orage épouvantable dans la chambre.

M. Dubouchage était absent de Paris lors de la révolution de Juillet, et ne put prendre part aux premières délibérations de la chambre convoquée à la hâte par le lieutenant-général du royaume. De retour à Paris, il ne crut pas devoir refuser de prêter son serment. Toutefois, il déclara que ses sympathies étaient toujours pour la branche aînée, et que s'il se fût trouvé à Paris dans les premiers jours d'août, il eût parlé en sa faveur.

L'article 7 de la loi du 12 janvier 1816 portait : *Ceux des régicides qui, au mépris d'une clémence presque sans bornes, ont voté pour l'acte additionel* (c'était l'acte qui, au retour de Napoléon de l'île d'Elbe, modifiait la constitution), *ont accepté des fonctions et emplois de l'usurpateur, et qui, par là, se sont montrés ennemis irréconciliables de la France et du gouvernement légitime, sont exclus à perpétuité du royaume..... et sont tenus d'en sortir dans le délai d'un mois.... Ils ne pourront y jouir d'aucuns droits civils, y posséder aucun bien, titre et pensions à eux concédés à titre gratuit.*

Un projet de loi, accueilli par la chambre des députés, proposait de rapporter cet article; ce projet fut soumis à la chambre des pairs le 10 septembre 8130, M. Du-

bouchage eut le courage de s'élever avec force contre cette proposition ministérielle, et de demander le maintien du bannissement de ces dix ou douze vieillards dont les derniers jours s'écoulaient loin du sol de la patrie, et qu'il qualifia de *criminels* au milieu des murmures et de l'irritation de l'assemblée; le président dut lui retirer la parole.

Peu de jours après, lors de la loi relative au jugement par le jury des délits de presse et des délits politiques, donnant un démenti formel à ses discours antécédens, il se montra favorable à la plus chère de nos libertés, jusqu'à demander que les offenses commises par la presse périodique envers les chambres ne fussent justiciables que du jury : cette boutade de libéralisme intelligent excita l'hilarité des nobles collègues de M. Dubouchage, qui n'avaient point encore oublié la virulence avec laquelle il avait naguère défendu le procès de tendance et la censure facultative.

Lorsque, dans les premiers jours d'octobre, l'abolition de la loi du sacrilége fut votée, M. Dubouchage déposa une proposition rélative aux vols et autres délits commis dans les églises, voulant ainsi remplacer cette loi si improprement qualifiée par M. de Peyronnet : *Loi de justice et d'amour*.

Il s'éleva dans la chambre du conseil contre la mise en accusation des ministres de Charles X, et lorsque la cour des pairs dut prononcer sur leur sort, il vota en ces termes :

« Si je pensais, dans ma conviction, que la France eût « pu être sauvée, au milieu de la crise qui se manifes- « tait, par des moyens ordinaires, je n'hésiterais pas à « condamner le ministère; mais comme, suivant moi, ces « moyens ne suffisaient plus, les ministres ont pu se « croire autorisés pour sauver le roi, sa dynastie et la « charte elle-même, à user des droits que la royauté « telle qu'elle était alors, tient de son essence et au be- « soin de l'article 14 de la charte de 1814; il y avait pour « eux nécessité et nécessité pressante, ils l'ont fait avec « maladresse; mais le juge de ce fait est sur la terre « étrangère, et il ne nous appartient pas d'en connaître. « Les ministres n'en sont donc pas coupables. Puisque j'ai « prononcé ce mot : nécessité, j'ajouterai que c'est cette « nécessité la plus dure, la plus impérieuse de toutes « les lois, qui me force à me déclarer juge incompétent « dans cette cause, je n'y consens au reste que dans des « vues de haute humanité. »

M. Dubouchage fut aussi l'un des pairs qui se prononcèrent avec le plus de force contre l'exil de Charles X.

Pendant les années 1831, 1832 et 1833, M. Dubouchage demeura étranger au mouvement politique: les causes de son silence *forcé* sont le secret de sa vie privée. Il reparut sur la scène en 1834; dans les débats de la loi contre les associations, il se montra hostile à la pensée ministérielle.

Quelques jours plus tard, à propos de la discussion du budget de 1835, il s'éleva contre les dépenses de l'armée, et fit entendre des paroles profondes et vraies, mais qui demeurèrent sans écho et sans retentissement.

Lorsque M. Philippe de Ségur (voir sa notice dans ce même volume p. 210) se porta dénonciateur du *National*, et demanda que la chambre en appelât le gérant à sa barre, M. Dubouchage combattit cette proposition, et demanda à son tour que si la chambre se croyait offensée, elle ne se fît pas juge et partie, et renvoyât le gérant du journal incriminé devant les tribunaux ordinaires; cette proposition ne fut point admise. Il fit ensuite de constans et infructueux efforts pour obtenir l'application de la peine la plus minime.

Pénétré momentanément de sentimens de libéralisme, M. Dubouchage fit un appel à la clémence des gouvernans, lorsqu'il fut question de voter une somme de 360,000 fr., pour faire face aux dépenses présumées qu'entraînerait *le procès d'avril*, et prononça le premier le mot d'*Amnistie*; c'est une justice que nous aimons à lui rendre; enfin quand il fut décidé que les accusés seraient jugés sur pièces sans avoir

été entendus, M. Dubouchage se déclara incompétent et se retira.

Dans le cours de la session suivante, il combattit la demande du crédit extraordinaire de 1,200,000 fr., pour complément des dépenses secrètes de 1836.

Après avoir défendu les intérêts des contribuables, il s'occupa de ceux des colons de l'Algérie, et, cette fois du moins, il parvint à se faire écouter, et força le président du conseil à venir déclarer *qu'Alger resterait une possession française*.

Les lois de septembre trouvèrent en lui un antagoniste opiniâtre; cette fois encore, il réfuta avec éloquence le discours qu'il avait prononcé sous la restauration, et dans lequel il s'était montré violemment hostile à la presse; il manifesta aussi l'opposition la plus formelle au solde des 25,000,000 fr. réclamés au nom des États-Unis.

Dans cette même session, il se prononça contre le vote secret des jurés, déclarant cette disposition contraire à la noble indépendance, à la fermeté de caractère, qui doivent distinguer ceux que la loi investit du droit de prononcer des condamnations rigoureuses contre leurs concitoyens.

L'excès des dépenses en monumens publics, le peu de scrupule que mettent les ministres à dépasser leurs crédits pour y pourvoir, le mode des adjudications employé, ont été l'objet des justes critiques de M. Dubouchage. Il a aussi protesté avec constance contre l'habitude ministérielle de ne présenter le budget et autres lois importantes à la chambre des pairs, que lorsque celle des députés avait cessé ses travaux, ce qui est transformer la chambre des pairs en simple greffe d'enregistrement, puisqu'elle se trouve ainsi dans l'alternative, ou de rejeter ces lois en totalité, ou de les admettre dans leur intégrité, n'ayant plus la possibilité d'y introduire le plus léger amendement.

Dans l'une des circonstances où M. Dubouchage fit cette observation à la chambre des pairs, la chambre des députés avait fini ses travaux, et la chambre des pairs avait encore douze commissions à nommer, et une trentaine de lois à voter.

Les divers projets de dotation des princes de la famille d'Orléans ont été combattus par M. Dubouchage, soit qu'il s'agît d'allocation annuelle, soit qu'il fût question de frais de mariage, et nulle voix dans le sein de la noble chambre n'a fait entendre des paroles d'économie avec plus d'insistance que celle de ce pair, autrefois partisan de toutes les splendeurs de la monarchie.

Dans la session de 1837, il s'opposa au projet de loi qui, indépendamment du budget ordinaire, créait un budget extraordinaire dont les fonds, empruntés au fond de réserve de la caisse d'amortissement, étaient destinés à la construction et à l'achèvement de routes, et à d'autres travaux publics. M. Dubouchage, sans contester l'utilité d'une pareille mesure, la trouvait désastreuse en ce qu'elle devait, en définitive, accroître les charges publiques déjà si pesantes. Il aurait désiré que ces dépenses, au lieu de former un budget séparé, sans durée préfixe, entrassent chaque année dans le budget ordinaire, à mesure des exigences et des ressources. On ne pouvait, suivant lui, arracher la caisse d'amortissement à la destination prescrite par la loi.

Lors de la discussion sur la garde nationale parisienne, M. Dubouchage insista sur l'adoucissement des peines prononcées par la loi alors proposée. Il aurait voulu que l'admission dans les rangs de la garde nationale fût regardée comme un droit, non pas comme un devoir, et que le service, dans les temps ordinaires, se bornât aux postes d'honneur; qu'enfin l'obligation de s'équiper ne fût pas imposée à ceux dont la position financière rendrait cette charge trop pesante.

Il s'éleva avec force contre la confiscation, au profit du domaine, des terrains de l'archevêché.

Il discuta la loi qui détermine la compétence des juges-de-paix.

Les crédits accordés pour la célébration dans Paris des fêtes de Juillet ont trouvé en lui un constant adversaire. Il ne conçoit pas que ces dépenses soient mises à la charge du trésor public, et portent par conséquent sur tous les départemens, qui ne peuvent participer aux jouissances célébrées dans la capitale, et qui d'ailleurs ont à pourvoir aux dépenses de leurs fêtes particulières.

Il prit une part active (1837) aux discussions de la loi sur les sucres, rejeta la loi et proposa un amendement que la chambre repoussa à une immense majorité.

Dans la session de 1838, il se mêla à la discussion a laquelle donna lieu la loi relative aux aliénés, et demanda que le service divin fût célébré régulièrement dans les maisons de détention qui leur sont consacrées, et que, dans leurs momens lucides, ils fussent soumis à un enseignement religieux. Il développa longuement ces deux propositions, malgré l'inattention d'un grand nombre de ses collègues et l'absence de la plupart des autres.

Il s'opposa à toute modification au Code de Commerce, dont il fit le p'us grand éloge.

Le gouvernement ayant apporté à la chambre des pairs cinq projets de loi relatifs à des emprunts et à des impositions extraordinaires votés par les conseils généraux des départemens des Basses-Alpes, des Bouches-du-Rhône, d'Indre-et-Loire, du Tarn et de Vaucluse, pour la confection en un certain nombre d'années, de routes et de chemins de fer, M. Dubouchage, sans contester au fond la nécessité de ces allocations, les trouva exagérées, et attaqua les cinq projets de loi qui furent adoptés à la presque unanimité.

Il en fut de même dans la discussion des fonds secrets dont il reconnaissait l'opportunité, mais dont il repoussait le chiffre trop élevé.

Il prit part à la discussion relative à l'emprunt grec, et vit encore cette fois toutes ses propositions repoussées.

L'année suivante, à propos de l'adresse en réponse au discours de la couronne, il prit fait et cause pour le prince Napoléon Louis Bonaparte, qui fut tout étonné sans doute de se voir un tel auxiliaire dans sa lutte avec le ministère français, qui demandait son expulsion de la Suisse; il s'est mêlé enfin depuis lors à toutes les discussions graves, et surtout à celles qui eurent lieu à l'occasion de la loi sur la propriété littéraire, et de divers crédits extraordinaires demandés par les ministres de la marine et des affaires extérieures, et relatifs à nos rapports soit avec l'Espagne, soit avec Buenos-Ayres et le Mexique. Mais, dans toutes les circonstances, sa parole est restée sans retentissement et sans écho: car ses collègues ne voient en lui qu'un homme à l'esprit taquin et sans portée, tourmenté du besoin de parler avec ou sans connaissance de cause, versatile dans ses sentimens, et tour-à-tour absolusiste ou libéral selon les circonstances et l'actualité de ses passions.

Nous le répétons, nul, soit en dehors, soit en dedans du Luxembourg, ne prend M. le vicomte Dubouchage au sérieux.

PAMARD (Le Docteur).

M. PAMARD (*Paul-Antoine-Marie*), né le 2 août 1802, a été dès son enfance destiné à l'exercice de la médecine. En 1818, il fut envoyé à Montpellier pour commencer ses études médicales; en 1820, il remporta une place d'interne au concours;

bientôt après, il vint à Paris, où il fut nommé, au concours, membre de l'école pratique; le 19 mai 1825, il passa docteur en chirurgie, et le 4 août de la même année docteur en médecine.

Pour obtenir ces deux titres, il publia et soutint deux thèses à la faculté de Paris: l'une *sur l'extraction de la cataracte*, où le procédé de *Pierre* Pamard, son grand père, est décrit avec soin pour la première fois (tout ce qu'en avaient dit les auteurs n'étant pas exact); l'autre *sur le danger des systèmes en médecine*, dans laquelle il combat la doctrine de Broussais qui, à cette époque, dominait l'école.

Dans cette année, la *société des Bonnes Etudes* décerna une médaille d'or à M. Pamard.

Enfin, la même année, l'Académie royale de médecine le nomma son correspondant. Il se trouva être le plus jeune des membres de ce corps savant; distinction qu'il dut à son travail sur la cataracte et à des recherches sur les productions pseudo-membraneuses dans la laryngo-trachéïte.

M. Pamard quitta bientôt après Paris pour donner des soins à son père, qu'il perdit pendant l'année qui suivit son retour, et auquel il succéda dans ses fonctions à l'hôpital d'Avignon, dont il fut nommé chirurgien en chef le 7 avril 1827. La même année il y créa un cours de clinique chirurgicale qu'il professe gratuitement depuis cette époque.

La société royale de médecine, chirurgie et pharmacie de Toulouse, le nomma membre correspondant le 18 août 1829, afin de lui témoigner sa gratitude pour un travail qu'il lui avait envoyé, qui traitait de l'*emploi de l'Iode dans les maladies scrofuleuses*.

La société de médecine de Lyon, dans la séance du 9 janvier 1832, lui conféra le même titre.

La société médico-pratique de Paris, ayant ouvert un concours sur l'*iritis*, le mémoire de M. Paul Pamard fut couronné, et une médaille lui fut décernée dans la séance publique du 27 septembre 1836. Non contente de cette distinction, la même compagnie voulut le compter parmi ses membres; elle le nomma correspondant dans la séance du 14 novembre suivant.

L'université de la nouvelle Albanie dans les états d'Indiana en Amérique, voulant récompenser les travaux de M. Paul Pamard, dont les ouvrages avaient été traduits à New-Yorck, lui adressa un diplôme de docteur en médecine de cette université, le 5 mars 1836.

Il a publié: 1° Un *mémoire sur l'extraction de la cataracte et le procédé de Pierre* Pamard. Paris, 1825.

2° Un *mémoire sur le danger des systèmes en médecine*. 1825.

3° Un *relevé de clinique chirurgicale de l'hôpital d'Avignon*, où il démontre l'inconvénient des pansemens fréquens dans les fractures comminutives, et l'avantage de l'imbibition des pièces d'appareil avec une solution concentrée de gomme adragante qui fixe invariablement les pièces d'appareil, et leur donne une solidité qui prévient les déplacemens (Cet appareil a été adopté de nos jours par les chirurgiens, sous le nom de bandage amidonné, parce qu'on a substitué l'amidon à la gomme adragante).

Dans le même relevé de clinique, il a exposé ses idées sur le traitement des maladies des yeux, qui font le sujet d'un autre travail. Ce relevé de clinique est publié dans les *Transactions médicales*, 7 mars 1832.

4° Des *recherches sur le traitement des maladies des yeux*, dans lesquelles il a démontré les avantages du calomel donné à haute dose, poussé quelquefois jusqu'à plus de cent grains par jour. Dans ce travail, il s'efforce de démontrer par de nombreuses observations, qu'à l'aide de l'ad-

ministration toute nouvelle de ce remède, il a obtenu des succès dans des cas regardés jusqu'alors comme absolument incurables.

Cette publication a fixé l'attention de l'Institut, académie des sciences, qui l'a admis au concours pour les prix Monthyon, et de la société de médecine de Paris, qui l'a fait imprimer à ses frais. Paris, 1834. Il a été inséré dans la *Revue médicale* de 1834, numéros d'août, de septembre et d'octobre.

5° Un *mémoire sur l'organisation de l'Iris sur l'Iritis et son traitement*. Ce travail a été couronné par la société médico-pratique de Paris, au concours du 1er mars 1835. Il est publié dans la *Revue médicale* de 1838, numéros d'avril, de mai et de juin.

Le docteur Paul Pamard a inventé quelques appareils et instrumens qui lui appartiennent.

1° Une pince à écraser les calculs de la vessie, formée de trois branches, à frottemens alternatifs des branches sur la pierre. Cet instrument, destiné à la lithotritie, a été admis par l'Institut, académie des sciences, au concours des prix Monthyon. Il est inscrit dans le tableau historique de la lithotritie, publié par M. Leroy d'Etiolles. Paris, 1830.

2° Un appareil à extension permanente pour les fractures du col du fémur, qui a donné déjà de nombreuses guérisons sans claudication. M. Pamard n'a pas encore donné de description exacte de cet appareil; il est seulement mentionné dans son relevé de clinique chirurgicale.

3° Un crochet à recouvrement pour l'extraction de la cataracte dans le cas d'adhérence. Cet instrument a l'avantage de ne pas exposer à accrocher l'iris, comme il arrive souvent lorsqu'on se sert du crochet simple de Daviel. Rien encore n'a été publié sur cet instrument.

M. Pamard est chirurgien en chef des gardes nationales du Vaucluse, membre du conseil de santé et de salubrité du même département.

Nommé membre de la commission centrale et consultative de santé, créée à l'époque du choléra, par arrêté du maire d'Avignon, le 8 avril 1832, M. Pamard vint à Paris, parcourut le nord de la France et une partie de l'Allemagne pour étudier l'épidémie. Lorsque cette maladie sévit à Avignon en 1835, il se consacra aux soins des pauvres,

M. Pamard a été membre du conseil municipal d'Avignon de 1830 à 1837; depuis cette dernière époque il est 1er adjoint du maire; il a obtenu, en 1839, la croix de chevalier de la Légion-d'Honneur.

DE BRÉA (le Colonel).

Les renseignemens nous manquent pour consacrer à M. de Bréa une notice en rapport avec ses services militaires: mais telle est la susceptibilité de délicatesse de certains officiers, qu'ils croient devoir se refuser à toute participation à notre travail, même par la communication de pièces *officielles*.

M. de Bréa est de ce nombre.

Toutefois, nous nous sommes mis en mesure pour donner quelque importance à cette notice, grâce à de minutieuses recherches et à de bienveillantes communications; car, nous tenions à faire connaître avec quelque détail l'officier qui, rapporteur du conseil de guerre de la 1re division militaire, s'exprimait ainsi en 1828 :

« Dans les fonctions du ministère public que j'exerce, « je me suis fait une loi de la modération, c'est le moyen « le plus sûr d'éclairer et de convaincre. Je n'imiterai « pas ces imaginations déréglées qui, faute de preuves, « s'étayent de probabilités, et prétendent décider par des « conjectures ce qui exige l'appareil de tout ce que les lois « et la raison ont de plus imposant et de plus positif. Nous « établirons sans doute et nous maintiendrons formelle- « ment une vérité fondamentale et essentielle dont la

« philosophie a emprunté l'axiome à la jurisprudence: « c'est qu'un crime ne se présume pas. Mais le respect « que la loi porte aux accusés ne permet pas non plus de « les ranger au nombre des criminels, à moins que le « concours des circonstances et des présomptions ne « soit tel, que tout indique le coupable ; enfin, là où le « crime n'est pas avéré l'innocence doit être proclamée. « Sans nous livrer ici à des épisodes sur le cœur hu« main, il nous suffit à tous de descendre dans le nô« tre pour y trouver des germes de bonté et de bienfai« sance qui nous disent suffisamment que la nature et la « raison sont d'accord pour consacrer ce principe. »

(*Gazette des Tribunaux*).

Attaqué en 1832 par le *Journal de la Meuse*, M. de Bréa réfuta les assertions du journaliste. Nous reproduisons cette réplique, qui renferme, en quelque sorte, le canevas d'une notice biographique.

Arras, le 16 août 1832.

A M. le Rédacteur du Journal de la Meuse.

« Monsieur,

« On me communique à l'instant un article de votre journal qui ne tend à rien moins qu'à me ranger dans le petit nombre de ceux de nos concitoyens qui, sans avoir pris part à nos triomphes, à notre gloire militaire, sont rentrés en France à la suite des armées alliées.... »

« Voici ma réponse :

« Né en 1790, et, dès l'âge de huit ans, entré au lycée impérial, où j'ai fait mes études, je n'en suis sorti que pour entrer à l'école militaire. Sans un seul jour d'interruption dans mes services, depuis cette époque j'ai été successivement nommé :

« Sous-lieutenant le 9 mai 1807. — Lieutenant le 6 août 1809. — Capitaine le 28 janvier 1811. — Chef d'escadron le 25 décembre 1816. — Lieutenant-colonel le 31 décembre 1831.

« J'ai fait les campagnes de 1807 et 1808 en Calabre. — 1809 à la grande armée. — 1810 et 1811 en Calabre. — 1812, 1813 à la grande armee. — 1815 à Mont-St-Jean (Belgique).

« En avant de *Holsauzen*, à la prise de la redoute suédoise, le 16 octobre 1813, le général comte Charpentier, commandant la 36e division, 11e corps, détacha sa croix d'or et me l'a remit en signe de satisfaction en présence de toute la division formée en colonne et des généraux Meunier et Charras.

« Frappé de deux coups de feu, le 19 octobre 1813, je fus laissé pour mort sur le champ de bataille de *Leipzig*.

« Le 16 juin 1815, *aux Quatre-Bras*, à la tête de 140 carabiniers du premier régiment d'infanterie légère, je chargeai à la baïonnette un carré d'Écossais, et dans cette action, signalée comme un des beaux faits d'armes de la journée, j'eus 45 carabiniers et mes deux officiers mis hors de combat.

« Après cet exposé si clair et si positif, relisez, Monsieur, l'article de votre journal, je vous laisse le soin de le qualifier.....

« Beau-frère du lieutenant-général comte Partouneaux que je me suis constamment proposé pour modèle, je m'efforce de marcher sur ses traces ; c'est vous dire que j'ai pris l'honneur pour guide, et qu'il n'est aucun acte de ma vie privée, politique et militaire qu'on me fasse désavouer.

« Les deux extraits ci-joints vous diront, Monsieur, l'opinion de vos confrères de la capitale sur mon compte. L'un est du *Constitutionnel* qui, ayant eu connaissance de votre article avant moi, a pris sur lui d'y répondre ; l'autre contient l'expression des regrets dont le jeune barreau de Paris a bien voulu me rendre l'objet lorsque, par suite des événemens, je fus momentanément éloigné de mes fonctions en août 1830.

« *Le lieutenant-colonel chef d'état-major de* « *la 1re division de cavalerie de l'armée du Nord*,

« Bte de Bréa. »

Extrait du *Constitutionnel* du 14 août 1832.

« M. de Bréa n'est point, comme semble le croire le *journal de la* Meuse, un homme de l'émigration ; soldat de l'ancienne armée, il a noblement payé sa dette à la patrie. C'est sur le champ de bataille qu'il a gagné ses grades et ses décorations. Il n'est redevable de celui de lieutenant-colonel qu'à son ancienneté, et, pendant les dernières quatorze années, il n'a été l'objet d'aucune grâce, d'aucune faveur.

« Dans les fonctions de rapporteur, qu'il a long-temps exercées au conseil de guerre de Paris, cet officier distingué a constamment fait preuve d'une grande indépendance ; il a su même, à cette époque, mériter plus d'une fois les suffrages de la presse constitutionnelle.

« Quant à la mission dont il a été chargé en juillet 1830, elle s'est bornée à porter un ordre au camp de Lunéville, et rentrait dans ses fonctions d'officier d'état-major. Ce fait ne saurait donc avoir la moindre importance, et l'on ne conçoit pas qu'il soit possible de lui donner aucune couleur politique. »

Extrait du *Messager des chambres* du 22 août 1830.

« Ce n'est pas sans un véritable et profond sentiment de regret que nous apprenons le remplacement de M. de Bréa comme rapporteur près le conseil de guerre de Paris. Dans les regrets que nous donnons à cet estimable officier nous n'avons pas à craindre de différer d'opinion avec nos confrères. Organes de l'opinion publique, tous les journaux de la capitale, indistinctement, se sont accordés à faire l'éloge de son impartialité ; libre dans sa marche, parce qu'il ne devait rien à la faveur, il ne prenait d'engagemens qu'avec sa conscience ; sa parole était la raison, son opinion la justice. C'est ainsi que, le premier, M. de Bréa a fait établir en jurisprudence que ce cri, si électrique sur la vieille armée, qui tant de fois a conduit nos immortelles phalanges à la victoire, n'avait plus rien de

séditieux. Cet acte de courage, sous le ministère qui pesait sur la France, n'est pas resté sans imitateurs; plusieurs cours du royaume se sont rangées à cet avis. Le remplacement de M. de Bréa ne peut être l'objet d'une erreur. Ses actions n'ont pu se trouver en opposition avec ses réquisitoires auxquels nous nous plaisions à prêter une oreille attentive, empreints qu'ils étaient toujours de tout ce que l'amour de la patrie peut suggérer de noble et d'élevé. Eloge de la vieille armée, devoirs militaires conciliés avec ceux du citoyen, défense de nos libertés, protection constante accordée aux paisibles habitans contre les militaires abusant de leurs armes, tel est le but que se proposait M. de Bréa, et que nous lui avons vu atteindre avec un rare talent. Espérons, dans l'intérêt de la justice et de l'armée, que l'autorité rendra aux conseils de guerre un officier aussi méritant que bon citoyen. Nous ne sommes plus au temps où l'on demandait vainement justice, et, sous le gouvernement actuel, des hommes d'un tel talent et d'un tel mérite peuvent changer de place, mais ce ne doit être que pour s'élever. »

(*Courrier* des *Tribunaux*).

« Ce témoignage rendu à M. de Bréa par le *Courrier des Tribunaux* est pleinement justifié par les sentimens que lui conservent ses camarades de l'ancienne armée à l'égard desquels son beau caractère ne s'est jamais démenti. Un témoignage non moins honorable pour lui dans les circonstances actuelles est celui de ses concitoyens du premier arrondissement de Paris qui viennent de l'élire capitaine de grenadiers dans la 1re légion de la garde nationale; les électeurs étaient au nombre de 340, M. de Bréa, quoique absent, a réuni 322 suffrages. »

Complétons cet exposé.

M. de Bréa a été nommé chevalier de la Légion-d'Honneur le 21 juin 1813, officier du même ordre le 17 mars 1815; chevalier de Saint-Louis le 25 août 1823; chevalier de l'ordre royal des deux Siciles le 4 mai 1813; chevalier de l'ordre du mérite militaire de Wurtemberg le 25 août 1813.

Trois décorations obtenues en 1813 disent assez la part qu'il dut prendre aux combats livrés dans cette mémorable campagne.

Le fait d'armes relatif à la prise de la redoute suédoise (16 octobre 1813), simplement indiqué par M. de Bréa au *Journal de la Meuse*, mérite d'être connu avec quelque détail, tant pour l'honneur de M. de Bréa que pour celui du 22e régiment d'infanterie légère; la lettre suivante remplira ce but.

« Monsieur,

« Quelque désir qu'ait un historien de remplir sa tâche de la manière la plus scrupuleuse, il peut cependant tomber quelquefois dans des erreurs involontaires dans les relations qu'il est appelé à faire des opérations d'une grande armée. En admettant même que l'auteur ait figuré comme acteur dans la campagne qu'il décrit, l'impossibilité de s'être trouvé sur plusieurs points à la la fois l'oblige à se conformer sur certains faits aux relations publiées avant la sienne, et si les erreurs qu'elles contenaient n'ont pas été relevées, il est exposé à les commettre lui-même.

« C'est pour éviter que, dans de nouveaux écrits sur la campagne de 1813, on ne tombe dans la même erreur commise à l'égard du 22e régiment d'infanterie légère, par le traducteur de l'ouvrage de M. le baron d'Odeleben (Campagne des Français en Saxe, en 1813), et par M. le baron Fain, que je me permets de vous adresser cette note.

« L'auteur de celles insérées à la suite du premier de ces ouvrages, page 330, s'exprime ainsi: « La prise de cette « redoute a offert une particularité remarquable. Un ré« giment d'infanterie légère était en position devant elle; « Bonaparte arrive sous le feu terrible qu'elle faisait. Quel « est ce régiment? dit-il à l'officier qui le commandait. — « Le 22e léger, répond celui-ci. — Cela n'est pas possible, « réplique Napoléon; il ne resterait pas les bras croisés à « se laisser mitrailler. — A ces mots le régiment s'ébranle, « et la redoute est enlevée: 6,000 Autrichiens la défen« daient. »

« Ce fait est contraire à la vérité. J'étais à cette époque capitaine de voltigeurs au 22e d'infanterie légère. Je n'ai pas quitté d'une minute le régiment qui est resté réuni toute la journée du 16. Nous n'avons point vu Napoléon; il est donc faux qu'il nous ait adressé les phrases qu'on lui prête dans cette occasion.

« Les premières campagnes d'Italie, celles d'Égypte et de Syrie, avaient suffisamment établi la réputation du 22e régiment d'infanterie légère; Napoléon savait l'apprécier: ce n'était pas lui qui pouvait s'étonner de le voir, immobile sous une grêle de boulets et de mitraille, conserver cette fière attitude, cette même contenance ferme et redoutable qu'il avait si souvent montrée devant les nuées de Mamelucks qui, pleins d'audace et de courage, venaient expirer sur ses baïonnettes sans jamais avoir eu l'honneur d'entamer ses carrés.

« A la vérité, le 22e avait été en partie renouvelé; mais bon nombre d'officiers, quelques sous-officiers et soldats de ces temps glorieux étaient encore sous ses drapeaux; c'en était assez pour exalter l'imagination de nos jeunes gens, et l'esprit de corps du 22e d'infanterie légère était toujours le même. C'était au régiment qui le premier avait planté son drapeau sur les murailles de Jaffa, que devait appartenir l'honneur de le faire flotter sur la célèbre redoute suédoise.

« M. d'Odeleben passe trop légèrement sur un des plus beaux faits d'armes dont l'armée française ait eu à se glorifier dans le cours de cette campagne, et qui présente une foule d'actions glorieuses dignes de figurer dans nos fastes militaires.

« C'est le 16 octobre à midi et demi, que M. le général comte Charpentier, commandant la 36e division de la grande armée, reçut de M. le maréchal duc de Tarente l'ordre de s'emparer de la redoute suédoise. De nombreuses coupures dans le terrain ne permettaient pas de con-

duire de l'artillerie dans sa direction. Son élévation prodigieuse, les canons dont elle étaient hérisée, 6000 hommes d'infanterie qui la défendaient, emblaient rendre inexpugnable cette formidable position.

« C'était un spectacle bien imposant que celui que présentait sous le feu terrible que vomissait la redoute, la 36e division, s'avançant l'arme au bras et au pas cadencé, son général de division en tête, utilisant ainsi son dévoûment et son exemple comme premier moyen de succès.

« Les boulets frappent dans nos rangs et y sèment la mort sans que la moindre indécision, le moindre flottement se laissent apercevoir dans la colonne. A demi-portée de mitraille, le général comte Charpentier ordonne d'accélérer le pas; mais, au pied de la position, le pas de charge se fait entendre, dès lors c'est à qui le premier en atteindra le sommet. Cet honneur appartient aux capitaines de Bréa, Moricour et Bonnet, tous trois du 22e régiment d'infanterie légère qui formait tête de colonne. Ces braves se précipitent avec intrépidité dans la terrible redoute, sabrent les canonniers qu'ils ont devant eux, et s'emparent de leurs pièces. Le capitaine de Bréa reconnaisant les troupes qui la commandent, crie gaîment à ses carabiniers: *Amis, doublez le pas, ce sont des Autrichiens!* Cette exclamation qui peint à elle seule l'ardeur et le caractère tout français de ce jeune officier, était fondée sur l'expérience. Les ennemis, frappés de la résolution avec laquelle nos troupes se présentent, abandonnent la position et mettent dans leur retraite tant de précipitation et de confusion que de ces six mille Autrichiens pas un ne se serait échappé si, comme à Lutzen, le manque de cavalerie ne se fut fait sentir dans cette circonstance.

« Le général Charpentier témoignait sa satisfaction au capitaine Bréa, lorsqu'un biscayen enlève le schako de cet officier: quelques lignes plus bas, et c'en était fait du capitaine et du général.

« Mille traits de courage mériteraient d'être rapportés, je me bornerai à celui-ci:

« Un boulet de canon emporte les deux cuisses d'un carabinier du même régiment, nommé Rióblanc, déjà légionnaire: Camarades, s'écrie-t-il, ma décoration avait excité quelque jalousie, voyez: mon sang et mon ruban sont de la même couleur, je vous ai prouvé que j'avais du cœur, je meurs pour mon pays et je meurs content.

« Tous ces faits sont de la plus parfaite exactitude; M. le comte Charpentier peut au besoin les attester; j'ai cru devoir les exposer dans l'intérêt d'un régiment où j'ai fourni toute ma carrière militaire, et vous les adresser comme de simples jalons.

« Le chef de bataillon à l'ex-Légion de l'Aveyron.

« BURTIN. »

Nommé, en 1828, rapporteur du conseil de guerre, nous avons dit comment M. de Bréa comprit ses devoirs. Pendant le combat des Trois-Jours, sa conduite fut des plus honorables. Un journal représentant les intérêts populaires exagéra l'éloge; M. de Bréa eut la loyauté de ne point l'accepter, et adressa au rédacteur en chef de ce journal la lettre suivante:

A M. le rédacteur du journal le NATIONAL.

« Monsieur,

« Un article du *National* de ce jour fait de moi un éloge que je ne puis ni ne veux accepter; cet article est ainsi conçu:

« M. de Brea, officier supérieur d'état-major, rapporteur près le 1er conseil de guerre de Paris, vient d'être compris dans les destitutions en masse dont l'état-major a été l'objet. On nous assure que cet estimable officier a recueilli sa part de gloire dans nos grandes journées en défendant le peuple et en opposant une énergique résistance aux ordres supérieurs; cette noble conduite de M. de Bréa, etc. etc. etc.»

« Sans doute, Monsieur, je suis du nombre de ceux qui ont vu avec un sentiment de douleur les ordonnances de juillet, j'osai même en espérer le retrait; malheureusement ce retrait est arrivé trop tard, le sang avait coulé. J'aurais voulu, au prix de tout le mien, épargner celui de tant de braves qui de part et d'autre combattaient faute de s'entendre. C'est ainsi qu'à plus d'une reprise je me suis en effet interposé de mon propre mouvement et au péril de ma vie entre le peuple que j'exhortais et les troupes sous nos ordres: mais que j'aie opposé une énergique résistance aux ordres de mes chefs, voilà ce qui est inexact et ce qu'il m'importe de relever. Un soldat répugne toujours à se soustraire à un péril éminent quelles que puissent être ses opinions politiques, et alors même que j'eusse donné ma démission le jour des ordonnances, on m'eût vu revenir en toute hâte reprendre place dans le rang et partager tous les dangers auxquels mes frères d'armes se trouvaient exposés.

« Cette profession de foi dans les circonstances actuelles ne vous paraîtra pas suspecte; elle ne s'adresse d'ailleurs qu'aux personnes qui ne me connaissent que de nom, et suffira j'espère pour leur donner une idée exacte de mon caractère. Quant à mes camarades, leur estime m'est suffisamment acquise; ils m'ont suivi à toutes les époques de ma vie. leur attachement ne m'a jamais failli.

« J'ai l'honneur d'être, Monsieur le rédacteur,

« Votre très humble et très obéissant serviteur,

« Le Chef de bataillon d'Etat-Major,

« *Signé* B. de BREA. »

Rentré momentanément dans la vie civile, il fut élu capitaine de la garde nationale, et adressa aux grenadiers de sa compagnie la lettre suivante:

Aux grenadiers du 3me bataillon de la 1re légion de la garde nationale de Paris.

« Mes amis,

« J'ai reçu quelques témoignages d'estime et de considération dans ma vie, j'ai reçu des grades, des décorations, des récompenses militaires; mais, je l'avoue, votre suffrage d'hier m'a été mille fois plus précieux, et je vous en remercie. Vous m'avez appelé à l'unanimité à l'honneur de vous commander; libre et dégagée de toute espèce d'intrigue, cette élection je ne la dois qu'à vos sentimens généreux, et j'en suis fier. Camarades, votre confiance m'est acquise, je la justifierai, nous n'oublierons jamais que la garde nationale est essentiellement protectrice de l'ordre et de la tranquillité publique et de nos libertés; c'est à ce but que tendront tous nos efforts. Je suis sûr de vos bras comme de vos cœurs.

« Paris, le 20 août 1830 ».

« B. DE BREA. »

Mais bientôt il fut reporté sur le cadre d'activité, nommé, en 1831, lieutenant-colonel, et, le 6 janvier 1836, promu au grade de colonel, et nommé chef de l'état-major-général de la 12me division militaire (Nantes).

BOUILLON-LAGRANGE (EDME-JEAN-BAPTISTE).

M. *Edme-Jean-Baptiste* BOUILLON-LAGRANGE, né à Paris, le 12 juillet 1764, se livra de bonne heure à l'étude de la pharmacie, de la chimie et de la médecine. Il demeura à peu près ignoré jusqu'à l'âge de trente ans ; à cette époque, il fut attaché au service des armées, en qualité d'officier de santé, et, peu après, fut nommé, par l'administration des poudres et salpêtres, chef de la correspondance pour les salpêtres. Quelques mois plus tard, il passa essayeur chimiste dans les ateliers de la même administration.

Reçu maître en pharmacie de l'école de Paris en l'an III, il fut choisi pour être préparateur général de chimie, chargé du cours pratique à l'école Polytechnique; et, l'année suivante, il fut reçu membre de la société libre des pharmaciens de Paris, et professeur à l'École de Pharmacie.

Attachant une grande importance à son affiliation aux sociétés savantes, il se fit dès lors recevoir successivement membre titulaire ou correspondant de la *Société philomatique de Paris*, du *Lycée de Toulouse*, de la *Société galvanique de Paris*, de l'*Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Caen*, de la *Société de médecine* de la même ville, de la *Société médicale d'émulation de Paris*, de la *Société de médecine pratique de Montpellier*, de la *Société de médecine de Paris*, de la *Société libre des sciences physiques et médicales de Liége*, de la *Société de médecine, chirurgie et pharmacie du département de l'Eure*, de la *Société médicale d'émulation de Bologne*, de la *Société d'émulation de Liége*, de la *Société des pharmaciens de Bavière*, de la *Société impériale pharmaceutique de Saint-Pétersbourg*, de la *Société d'agriculture de Narbonne*, de l'*Académie royale de médecine de Paris*, de la *Société des pharmaciens de l'Allemegne du Nord*, de la *Société des sciences du département de l'Eure*.

Sans doute, les prétentions académiques de M. Bouillon-Lagrange ne s'arrêteront pas là, et il ajoutera quelques nouveaux titres à cette longue *kirielle*.

Lors de la création des lycées, M. Bouillon-Lagrange, déjà professeur aux écoles centrales, obtint la chaire de professeur de physique au lycée Napoléon ; puis, s'étant fait recevoir docteur en médecine, il fut nommé en 1808 membre du jury de l'école vétérinaire d'Alfort.

La restauration ajouta à ces titres celui d'officier de l'Université, et la quasi légitimité l'acréé directeur de l'École de pharmacie de Paris, et membre de la Légion-d'Honneur.

Du reste, M. Bouillon-Lagrange a publié un grand nombre d'ouvrages et d'opuscules dont nous croyons pouvoir donner une liste complète.

1. Cours d'étude pharmaceutique, 4 vol. in-8.
2. Manuel des pharmaciens, 1803. 1 vol. in-8.
3. Manuel d'un cours de chimie, principes théoriques et pratiques de cette science, 5e édition, 1812. 3 vol. in-8.
4. Police judicaire pharmaco-chimique, par Remer, traduit de l'allemand, par MM. Bouillon et Voyel, professeurs à l'académie royale de Munich.
5. Dispensaire pharmaco-chimique à l'usage des élèves des écoles impériales vétérinaires, 1813. 1 vol. in-8.
6. L'art de composer facilement et à peu de frais les liqueurs de table, les eaux de senteur et autres objets d'économie domestique. 1805. 1 vol. in-8.
7. Dictionnaire de chimie, par Klaproth, traduit de l'allemand, par MM. Bouillon Lagrange et Voyel, 4 vol. in-8. 1810.
8. Elémens de pharmacie théorique et pratique, par A. Baumé, 9e édition revue par M. Bouillon Lagrange, 2 vol. in-8.

9. Essai sur les eaux minérales, 1 vol, in-8.
10. Eloge de Lavoisier au Lycée des arts.
11. Eloge de Pelletier à la société des pharmaciens de Paris.
12. Recherches sur la nature d'une substance métallique connue sous le nom de Palladium, par M. Chenevix, traduit de l'anglais, par M. Bouillon Lagrange.
13. Mémoire sur le Styrax liquide (*Journal de la société des pharmaciens*).
14. Mémoire sur l'extraction de la Potasse de l'*Erigéron canadense*.
15. Mémoire sur le sirop mercuriel, dit *de Bélet*.
16. Mémoire sur le lait.

ANNALES DE CHIMIE.

17. Procédé pour obtenir en grand l'alcali caustique pur, (tome 22).
18. Extrait de deux mémoires sur le liége, son analyse, l'acide qu'on en retire et ses combinaisons, (tome 23).
19. Mémoire sur la manière de préparer le blanc d'Espagne, l'analyse de sa terre, etc. (tome 26).
20. Extrait d'un mémoire sur le camphre et l'acide camphronique, (tome 23).
21. Deuxième mémoire sur l'acide camphronique et ses combinaisons, (tome 27).
22. Notice des travaux de Bertrand Pelletier, (tome 27).
23. Mémoire sur le Séné de la Palthe, (tome 24).
24. Extrait des rapports faits à la société d'émulation de Rouen, sur la consommation du bois dans les fourneaux, (tome 31).
25. Dissertations sur le sirop mercuriel, (tome 30).
26. Extrait de l'ouvrage de M. Fourcroy, (tome 37).
27. Réflexions sur les réformes à faire dans les pharmacopées, (tome 33).
28. Suite des réflexions sur les pharmacopées françaises, (tome 34).
29. Extrait d'une notice sur la vie et les travaux de Laborie, (tome 35).
30. Extrait d'un mémoire de Van Mons sur le *Rhus radicans*, (tome 35).
31. Rapport sur un mémoire d'Emilan Etienne, médecin, sur la doctrine du frigorifique, par MM. Baumé, Delesnel et Bouillon-Lagrange, (tome 41).
32. Examen chimique de la truffe, *Lycoperdon Tuber* de *Linnée*, (tome 46).
33. Analyse de l'ambre gris, (tome 47).
34. Nouveau procédé pour préparer les muriates de baryte et de strontiane, (tome 47).
35. Analyse de deux espèces d'Agaric, le boletus larix et le boletus igniarius, (tome 51).
36. Notice sur un nouveau procédé pour préparer l'oxide de fer noir (ethiops martial), par MM. Trusson et Bouillon-Lagrange, (tome 51).
37, Examen de quelques substances amères dites astringentes et amères, les plus usitées en médecine, (tome 55).
38. Examen chimique et médical du gésier de volaille blanche, comparé à la gélatine, (tome 55).
39. Analyse de la glu, (tome 56).
40. Recherches sur le tannin et sur l'acide gallique, (tome 56).
41. Analyse d'une substance connue sous le nom de turquoise, (tome 59).
42. Faits pour servir à l'histoire de l'acide gallique, (tome 60).
43. Expérience sur les aloès succotrin et hépatique, par MM. Bouillon-Lagrange et Voyel, (tome 67).
44. Expérience sur le sucre, par MM. Bouillon-Lagrange et Voyel, (tome 71).
45. Essai analytique des scammonées d'Alep et de Smyrne, par MM. Bouillon-Lagrange et Voyel, (tome 72).
46. Note sur l'existence de l'acide oxalique dans les feuilles du *rheum palmatum*, (tome 67).
47. Remarques sur la traduction du dictionnaire de Klaproth et Dolff, (tome 77).
48. Examen de la graine de l'*Iris pseudo-aconit*, comparée au café, (tome 80).
49. Analyse du safran, par MM. Bouillon-Lagrange et Voyel, (tome 80).
50. Mémoire sur le mœconium des enfans et sur celui des agneaux, considéré sous le point de vue chimique et médical, (tome 86).
51. Mémoire sur l'eau des mers qui baignent les côtes de l'empire français, considérée sous le point de vue chimique et médical, par MM. Bouillon Lagrange et Voyel, (tome 87).
52. Examen chimique de l'écorce de saule blanc et de la racine de benoite, comparées au quinquina et considérées sous le point de vue médical, (tome 54).

BULLETIN DE PHARMACIE.

53. Notice sur les travaux de Bayen et Charlard, (tome 1).
54. Amidon, sa conversion en une matière analogue à la gomme, (tome, 3).
55. Bouillie pour un nouveau né, (tome 6).
56. Moyens propres à favoriser les mères qui se proposent de nourrir leurs enfans, (tome 6).

JOURNAL DE PHARMACIE.

57. Mémoire sur l'acide malique (tome 3), par MM. Bouillon Lagrange et Voyel.
58. Expérience sur la manne, (tome 3).
59. Quelques expériences sur le succin, (tome 3).
60. Sirop dépuratif amer, (tome 3).
61. Quelques expériences sur l'œil, (tome 2).
62. Topique anti-cancéreux, (tome 5).
63. Ether nitrique, nouveau procédé proposé par M. Bouillon-Lagrange, (tome 5).
64. Considérations sur les médicamens préparés en fabrique, (tome 6).

65. Observations sur l'acide benzoïque retiré des urines des animaux herbivores, (tome 7).
66. Observations sur l'emploi en médecine de l'huile extraite du *semen-contra*, (tome 7).
67. Sirop vermifuge de semen-contra, (tome 22).

LACOSTE (FRANÇOIS).

M. LACOSTE (*François*), né à Tarbes, Hautes-Pyrénées, le 24 octobre 1798, termina de bonne heure dans le collége de cette ville ses cours d'humanités et de rhétorique. Il était à peine âgé de dix-sept ans quand il commmença ses études théologiques au grand séminaire de Dax.

L'intelligence de M. Lacoste accueillit avec ardeur les richesses de la littérature ancienne, en même temps qu'elle se ployait avec succès aux controverses laborieuses de la science théologique. Il mérita d'être choisi pour soutenir des thèses publiques en présence des notabilités ecclésiastiques et civiles de la contrée, et fut chargé d'ouvrir une des séances par un discours latin.

Son âge lui laissait entrevoir de loin son admission aux ordres sacrés. Du consentement de ses supérieurs, il accepta les fonctions de professeur, qu'il exerça pendant l'espace de quatre ans dans sa ville natale et dans celle de Dax, en poursuivant toujours ses études de théologie. Dans cet intervalle il fut appelé à deux diverses ordinations; mais, comme il nourrissait le projet de recevoir le caractère sacerdotal à Paris, il crut devoir y renoncer pour ne point contracter des liens qui l'eussent fixé dans son diocèse. Il fut admis au séminaire de Saint-Sulpice, dans l'année 1822. L'on fit fléchir les réglemens de la compagnie en sa faveur, puisqu'on lui tint compte des études faites dans des séminaires étrangers. Il fut sacré prêtre à l'ordina tionde l'année suivante. A cette époque, les siéges érigés par le nouveau concordat allaient être pourvus de leurs évêques. Celui de Tarbes crut devoir revendiquer un sujet qui appartenait à son diocèse; M. Lacoste refusa les offres flatteuses qui lui furent faites, et obtint de demeurer à Paris où il commença l'exercice du ministère ainsi que sa carrière de prédicateur. Quelques mois après, il fut obligé de l'interrompre en acceptant le titre de premier vicaire de Saint-Denis.

Trois ans plus tard, il passa avec le même titre à l'Abbaye-aux-Bois, où son passage fut marqué par des scènes scandaleuses auxquelles donna lieu l'administration des derniers sacremens au vénérable abbé Grégoire (voir les notices consacrées à M. l'abbé Guillot, tome 3, 2e partie, page 114 et suivantes, et à M. de Quélen, tome 3, 1re partie, page 327 et suivantes). Nous ne reviendrons pas sur ce sujet; nous nous bornerons à dire que M. Lacoste est le jeune vicaire qui reçut la mission, sans doute aussi pénible pour lui qu'elle était ridicule, d'aller catéchiser le savant prélat au sujet du serment prêté, en 1791, à la constitution civile du clergé, et auquel l'évêque de Blois fit cette réponse si laconique et si digne que nous avons rapportée dans la notice consacrée à M. de Quélen.

Dans le mois d'octobre 1835, M. Lacoste fut appelé à la cure de Sainte-Elisabeth, au Marais, où son passage fut de courte durée, ayant été nommé, en juillet suivant, à la cure de Saint-Laurent, vacante par la mort de l'un des vétérans du sanctuaire, l'abbé Martinet, ex-député aux états généraux. M. Lacoste ne s'est pas montré au-dessous de ses nouvelles fonctions, et s'il n'a pu faire oublier son prédécesseur dont les habitans du 5e arrondissement conservent la mémoire avec un souvenir filial, il est parvenu du moins à se concilier, lui aussi, l'affection publique par un zèle bien entendu et une tolérance éclairée.

SAINT-AIGNAN (le comte AUGUSTE de)

M. le comte *Auguste de* SAINT-AIGNAN, pair de France de la fournée de 1835, est né à Nantes en 1770. Aspirant de la marine royale, puis lieutenant d'artillerie en 1786, destitué comme noble en 1792, il fut arrêté comme suspect, emprisonné pendant dix-huit mois, et en même temps porté sur la liste des émigrés; ainsi il ne put porter les armes contre son pays, comme le faisait son frère et quelques uns de ses parens, qui guerroyèrent dans la Vendée, ou succombèrent à Quiberon.

Rendu à la liberté après le 9 thermidor, M. Auguste de Saint-Aignan entra dans l'atelier de peinture de David, où il travailla pendant deux ans. Sous le Directoire, il commença à s'occuper de recueillir les débris d'une fortune qu'il parvint à recouvrer en partie.

Dès que les circonstances lui permirent de se rattacher au gouvernement consulaire, il sollicita du service, et fut accueilli. En 1804, il fut nommé chef de bataillon, et, l'année suivante, employé à la formation d'un régiment de nouvelle levée, qu'il ne quitta que pour passer chef d'escadron au grand état-major général. Il fit avec ce grade les campagnes de Prusse et de Pologne, se trouva à la bataille d'Iéna, au siége de Magdebourg; il fut chargé, par le maréchal Ney, d'annoncer la reddition de cette place à l'empereur.

Envoyé ensuite à Posen, près du maréchal Davoust, et de là à Varsovie, il y reçut plusieurs missions importantes, dont l'une, dictée par l'empereur, le conduisit sur la frontière de la Turquie, au-delà des monts Krapacks, où il devait s'instruire de la force et des mouvemens de l'armée russe, dirigée contre les Turcs par le général Essen.

De retour près de l'empereur, il se trouva à Eylau et à la plupart des actions de cette mémorable campagne, notamment à Gulstadt, à Heilsberg, à Friedland et à Tilsitt, où il fut nommé membre de la Légion-d'Honneur.

Aussitôt après la signature de la paix dans cette dernière ville, en juillet 1807, il eut ordre de se rendre à Pétersbourg, où le général Savary, aide-de-camp de l'empereur, allait être envoyé comme chargé de pouvoirs, en attendant la nomination de l'ambassadeur qui devait l'y remplacer. Traité avec distinction par l'empereur Alexandre, M. de Saint-Aignan reçut de lui-même des paroles qu'il devait rapporter à l'empereur Napoléon, et qui donnèrent lieu à une nouvelle mission pour Pétersbourg, où il fit encore plusieurs voyages pendant que le duc de Vicence, son beau-frère, y était ambassadeur.

Plus tard, il prit part à la campagne d'Allemagne qui se termina par l'alliance de Napoléon avec Marie Louise. A cette époque, il fut nommé écuyer de l'empereur, qu'il accompagna dans ses voyages en Belgique et en Hollande.

A la fin de l'année 1810, il fut accrédité, en qualité de ministre plénipotentiaire, près le duc de Saxe et les divers princes formant alors la confédération du Rhin, avec injonction de résider à Weymar, où l'on supposait que la jeune grande duchesse sœur de l'empereur de Russie, exerçait une influence fort contraire à nos intérêts. Au milieu des conflits de la guerre, il reçut ordre de demeurer à son poste, et fut, deux jours après la bataille de Leipsig, enlevé par un parti de Cosaques, et conduit au quartier général de l'armée ennemie.

Deux fois déjà M. de Saint-Aignan était tombé au pouvoir des troupes alliées et était parvenu à se sauver; moins heureux dans cette troisième circonstance, il dut attendre son échange avec M. de Meerfeld.

A son retour en France, il fut chargé de propositions de paix pour l'empereur, par les ministres réunis de toutes les puis-

sances belligérantes : les suites de cette négociation donnèrent lieu au congrès de Châtillon, auquel M. de Saint-Aignan ne fut point envoyé (voir à cet égard l'histoire de la campagne de 1814, par le baron Fain).

Ayant repris ses fonctions d'écuyer auprès de Napoléon, la veille de la bataille d'Arcy-sur-Aube, M. de Saint-Aignan ne le quitta plus depuis ce moment, et se trouva près de lui lorsque, arrivant à toute course pour se jeter dans Paris, et n'ayant plus que dix ou douze des officiers qui avaient pu le suivre, la fatale nouvelle de la capitulation fut annoncée par un aide-de-camp du maréchal Mortier, qu'il rencontra sur la grande route près de Fromenteau.

De Fontainebleau, où l'empereur se retira jusqu'à son abdication, M. de Saint-Aignan fut envoyé à l'impératrice Marie-Louise, à Blois, pour l'informer des événemens et la conduire à Orléans. Peu d'heures après son arrivée dans cette ville, le prince Esterhazy et le prince Lichtenstein vinrent l'engager à se rendre à Rambouillet, où l'empereur d'Autriche désirait la voir. Ce fut à la suite de cette entrevue qu'elle partit pour Vienne, où M. de Saint-Aignan dut l'accompagner.

A son retour en France, ayant refusé de prêter serment au gouvernement de la restauration, il fut destitué de ses grades et emplois.

En 1820, nommé député des Côtes-du-Nord et successivement des départemens de la Vendée et de la Loire-Inférieure, il siégea à la chambre élective pendant quatorze ans, presque sans interruption. La restauration le trouva toujours dans les rangs de l'opposition (1). Il était au nombre des 221, et prit une part très-active aux journées de Juillet, où il se montra l'un des premiers dans les réunions des députés alors présens à Paris. Il s'opposa de tout son pouvoir aux efforts du parti républicain; et le même esprit qui l'avait constamment porté à combattre les partisans de la restauration, l'anime, depuis la révolution de 1830, dans sa résistance contre les partisans du système démocratique; aussi a-t-il été nommé l'un des généraux de la garde nationale de Paris.

En 1831, il fut chargé d'une mission diplomatique en Suisse et traita de la réalisation des capitulations des régimens suisses au service de France.

Aux élections de 1831 M. de Saint-Aignan déclara que « l'élévation progressive des « capacités au vote électoral, l'amélioration des classes pauvres par tous les « moyens possibles, et notamment par la « propagation et la liberté de l'enseignement, trouveraient toujours en lui un « zélé défenseur, » et cependant on le vit plus tard voter l'ordre du jour sur toutes les pétitions pour la réforme parlementaire et voter contre les améliorations constamment promises et constamment repoussées.

La croix de commandeur de la Légion-d'Honneur et la pairie ont été la récompense de ce zèle chaleureux et de ce dévoûment sans bornes.

Depuis cinq ans M. de Saint-Aignan s'est montré, au Luxembourg, reconnaissant de la faveur royale, et s'est ployé sans réserve à tous les caprices ministériels qu'il considère comme des exigences du château.

VERNET (JEAN-MARIE-JULES).

M. *Jules* VERNET, frère aîné du comédien de ce nom, est né à Paris, le 20 juillet 1788; il s'est fait connaître comme peintre et comme homme de lettres; il ne s'adonna à la peinture qu'à l'âge de 20 ans, et fut élève de M. Augustin; il exposa pour la

(1) A l'époque du ministère Corbière, M. Auguste de Saint-Aignan vit son fils brutalement repoussé des rangs de l'Ecole Polytechnique sous le prétexte que *le fils d'un tel père était indigne d'aspirer à quoi que ce fût.*

première fois en 1812, un portrait en miniature de femme en pied.

Comme peintre, on a de lui plusieurs portraits à l'huile qui ont figuré dans les divers salons; mais ce qui a fait surtout sa réputation fut l'exposition de sa galerie dramatique continuée pendant trois ans, ce qui lui valut plusieurs mentions honorables, et enfin la médaille d'or en 1834.

Les qualités qu'on s'accorde à reconnaître à M. Vernet sont une grande naïveté dans les différentes expressions de ses têtes, et de la grâce dans les poses, une couleur vraie et chaleureuse, et du bonheur pour la ressemblance. L'on est en droit de lui reprocher de la sécheresse dans l'exécution, et de la timidité résultant de ses études tardives; en résumé il a plus de conscience que de métier.

Comme homme de lettres, M. Jules Vernet a lu aux *Français* deux comédies en trois actes et en vers; les différens théâtres de Paris ont joué avec succès beaucoup de vaudevilles écrits par lui, tels que : *les Rivaux impromptus; la Magnétismomanie; Ni l'Un ni l'Autre; les Saute-Ruisseaux*, etc., et beaucoup d'autres en société. Son style est correct et spirituel, mais manque d'*entrain* et de verve.

SCELLE-MONDEZERT (le docteur).

M. Scelle Mondezert, docteur en médecine à Carentan (Manche), né le 31 décembre 1803, vint à Paris en 1827. Peu de temps après son arrivée, il fut reçu, au concours, membre de l'Ecole pratique; plus tard, il obtint, à la suite d'un second concours, une place d'interne dans les hôpitaux. En 1829, il publia un Mémoire sur le sang, dans lequel il dévoila une erreur accréditée depuis des siècles, en démontrant, par des expériences, que la couenne inflammatoire que l'on observe sur le sang est formée aux dépens du sérum, et non du cruor. Ce travail fut présenté à la Société anatomique, qui récompensa l'auteur par le titre de membre correspondant.

M. Scelle-Mondezert, frappé de la difficulté qu'avaient les élèves à répondre aux questions de chimie, et reconnaissant que cette science présente des parties tellement abstraites qu'il faut, avec la meilleure mémoire, revoir journellement les mêmes choses pour se maintenir en état de répondre aux examens, sut, par un travail heureusement conçu, abréger cette étude et épargner beaucoup de veilles en publiant son *Tableau synoptique de Chimie minérale*, sur lequel il ne s'agit que de jeter un regard pour retrouver les principaux caractères physiques et chimiques des corps simples, et la source de leur extraction. Ce tableau, publié en 1829, est toujours très recherché par les aspirans au grade de bachelier-ès-sciences.

M. Scelle-Mondezert, outre les mémoires ci-après, a publié un grand nombre d'observations fort intéressantes que l'on trouve consignées dans les ouvrages de M. Piorry. Voici les titres de ses mémoires:

1° Octobre 1829. *Mémoire sur le sérum du sang*, suivi d'une nouvelle théorie de la nutrition.

2° Mai 1830. *Mémoire sur les effets du calomelas* (proto-chlorure de mercure) *dans le traitement de l'esquinancie* (amygdalite).

3° Juillet 1830. *Mémoire sur les conséquences médico-physiologiques que l'on peut tirer du trouble de la nutrition, avec quelques considérations nouvelles sur la théorie des fièvres intermittentes.*

4° Juillet 1834. *Mémoire sur les indications naturelles et physiologiques fournies par la nature du mal ou les troubles des fonctions, avec des observations sur les effets de la laine en suint employée comme sudorifique.*

5° Novembre 1839. Un *Mémoire sur cette question proposée comme sujet de prix* par

l'Académie des sciences : *Existe-t-il des altérations primitives des fluides circulatoires?*

M. Scelle-Mondezert a présenté un stéthoscope flexible destiné à apprécier le degré des affections du poumon : une notice appréciative de cet instrument se trouve consignée dans le traité de diagnostic de M. Maciborski.

WALDNER DE FREUDENSTEIN (le Colonel).

Entré au service à la fin de 1806, M. de Waldner fut placé comme sous-lieutenant au 11e régiment de chasseurs à cheval, et fit en cette qualité la campagne de Prusse et de Pologne. A la bataille de Heilsberg, le 10 juin 1807, il fut blessé de six coups de sabre dans une charge contre un régiment de cavalerie de la garde russe.

A l'ouverture de la campagne d'Autriche, en 1809, la brigade à laquelle M. de Waldner appartenait, formant l'avant-garde du corps d'armée, son régiment eut les premiers engagemens avec la cavalerie ennemie aux environs de Ratisbonne. M. de Waldner se fit remarquer dans ces affaires ainsi que dans la poursuite de l'archiduc Charles jusqu'en Bohême.

A une revue que l'empereur passa de la division de cavalerie du corps commandé par le maréchal Davoust à Schœnbrunn, il récompensa cet officier par le grade de lieutenant.

Peu de temps après, à la suite de la bataille de Wagram et sur le champ de bataille de Znaïm, le lieutenant-général Montbrun demanda pour lui la croix de légionnaire, qui fut accordée par l'empereur.

En août 1809, il passa comme aide-de-camp auprès du général de division Rapp. Cet officier général ayant été nommé gouverneur de Dantzig, M. Waldner le suivit à sa destination.

Le 8 février 1812, il fut promu au grade de capitaine, et fit en cette qualité la campagne de Russie. Le général auquel il était attaché, étant aide-de-camp de l'empereur, fut appelé par lui auprès de sa personne.

A Moscou, le 22 décembre 1812, M. Waldner passa avec son grade au 10e cuirassiers, avec lequel il fit le reste de la campagne et la retraite. Après que les débris de l'armée eurent été rassemblés sur l'Elbe, il fut envoyé en France, d'où, après un séjour d'un mois au dépôt, il repartit pour l'armée avec un détachement de cent chevaux, et rejoignit le peu qui restait du régiment en Silésie.

A la reprise des hostilités, il assista à plusieurs combats, à la malheureuse affaire de Jauer, sur le Bober, engagée par le maréchal Macdonald. Le 10e de cuirassiers soutint la retraite en se retirant sur Dresde, de là sur Leipzig, d'où, après la bataille, il continua sa retraite sur le Rhin. A Hanau, ce régiment fut du nombre de ceux qui firent la trouée.

Après être rentré en France, M. Waldner fit toute la campagne jusqu'à l'abdication de l'empereur à Fontainebleau.

Lors du retour de l'empereur au 20 mars, il était toujours capitaine au 10e cuirassiers ; il suivit le régiment auquel il appartenait sur le champ de bataille de Waterloo, où il fut blessé d'un coup de feu en chargeant sur l'infanterie anglaise.

Licencié le 25 décembre 1815, il rentra dans ses foyers, où il resta à la demi-solde pendant trois ans.

Le 22 juillet 1818, il fut replacé aux dragons de l'Hérault, et fit le campagne de 1823 en Espagne, où il fut décoré de la croix de Saint-Ferdinand, et nommé chef d'escadron.

Le 9 juin 1830, il passa avec son grade au 2e de carabiniers, dans lequel il fut promu le 11 septembre suivant lieutenant-colonel.

Le 27 mars 1834, il a été nommé colonel du 10e cuirassiers.

M. de Waldner avait été décoré de la croix de Saint-Louis, le 17 août 1822, et de la croix d'officier de la Légion-d'Honneur le 4 octobre 1826.

TREILLARD (ACHILLE LIBÉRAL).

M. Treillard a joué, en diverses circonstances, un rôle important, et cependant nous avons peu de chose à dire sur son compte; nous serions tentés de croire qu'il n'a dû ses hautes positions qu'à sa filiation, et qu'il serait presque possible de lui appliquer ce vers de Ducis (Othello) :

« Que *lui* resterait-il, s'il n'avait pas d'aïeux, »

si M. Treillard n'avait une qualité qui lui est vraiment personnelle : l'indépendance.

Né à Paris, le 27 décembre 1785, M. *Achille-Libéral* Treillard, fils de Jean-Baptiste Treillard, membre de l'Assemblée constituante, de la Convention, du conseil des Cinq-Cents, du Directoire exécutif, et ministre d'État sous Napoléon, fut nommé auditeur au conseil-d'État en 1806; il remplit en cette qualité plusieurs missions en Allemagne et en Espagne. Secrétaire-général de la préfecture de la Seine, en 1808, il fut nommé préfet du département du Mont-Serrot, en Catalogne, département qu'il administra jusqu'en 1814.

Rentré en France à cette époque, il ne fit aucune démarche pour obtenir de l'emploi sous la restauration.

Préfet du département du Gers et ensuite de la Haute-Garonne pendant les Cent Jours, il s'éloigna des affaires publiques après la seconde invasion.

En 1830, il se prononça pour la révolution de Juillet, et fit partie de la réunion tenue dans les bureaux du *National*, le 26 juillet; il présida cette réunion pendant une partie de la soirée. Nommé préfet de la Seine-Inférieure, il fut appelé à la préfecture de police à l'époque du procès des ministres; il donna sa démission à l'issue de ce procès et rentra dans la vie privée sans prendre d'autre part aux affaires que de voter constamment aux élections avec l'opposition.

DUMONT (JACQUES-EDME).

M. Dumont (*Jacques-Edme*), statuaire, né à Paris, le 11 avril 1761, est fils de Edme Dumont, et petit-fils de François Dumont, statuaires, membres de l'Académie royale de peinture et de sculpture.

Ayant perdu son père encore très jeune, il entra dans l'école de Pajou qui était, à cette époque, au premier rang parmi les statuaires. En 1784, il obtint le 2e grand prix de sculpture sur un bas-relief dont le sujet était la résurrection d'un mort par l'attouchement des os du prophète Elysée. En 1787, il exécuta un groupe en bois de la Charité, qui décore la chaire de Saint-Sulpice. En 1788, il remporta le 1er grand prix sur un bas-relief représentant la mort de Tarquin.

Après un séjour de quatre années en Italie, il revint en France, où il remporta trois prix aux concours nationaux qui, alors, étaient institués pour tous les grands ouvrages qui devaient être exécutés.

Les changemens survenus dans le gouvernement ne lui permirent de terminer (en l'an IV) qu'une seule de ces statues, celle de la Liberté, qui fut placée dans l'église des Invalides, d'où elle a été retirée depuis.

Privé pendant long-temps de travaux importans, il exécuta en bronze et en terre cuite beaucoup de petits modèles qui furent très recherchés. Il fit, en 1801, la statue du général Marceau pour le grand

escalier du Luxembourg; en 1806, le buste en marbre du sénateur Darson pour l'intérieur du même palais, la statue en pierre de Louis d'Outremer pour l'église de Saint-Denis, des bas-reliefs en bronze pour la colonne de la place Vendôme; en 1807, la statue en marbre d'un sapeur pour l'arc de triomphe du Carrousel; en 1808, un bas-relief en pierre, *la Clémence et la Valeur*, pour le même monument, une statue colossale en pierre de Colbert, pour la chambre des députés; en 1812, deux bas-reliefs en pierre, Vulcain et l'*Histoire*, pour un des grands escaliers du Louvre; en 1814, *la Justice*, statue en pierre pour la façade du palais du Temple; en 1819, la statue en marbre de Lamoignon de Malesherbes, pour le monument élevé à sa mémoire dans la grande salle des Pas-Perdus au Palais de justice; la statue colossale en marbre de Pichegru pour la ville d'Arbois; en 1823, *la Tragédie* et *la Comédie*, bas-reliefs en pierre pour la cour du Louvre.

Il a exécuté aussi le buste en marbre de Lamoignon de Malesherbes, et ceux du général Marceau, du général Causse et du général Boudet, pour la salle des Maréchaux aux Tuileries.

Parvenu à un âge très avancé, M. Dumont n'a obtenu aucune des distinctions qui auraient dû être la récompense de ses travaux, mais qui viennent rarement au-devant du mérite modeste.

DUMONT (AUGUSTIN-ALEXANDRE).

M. DUMONT (*Augustin-Alexandre*), fils du précédent, né à Paris le 14 août 1801, est élève de son père et de M. Cartellier; il fit ses études au collége de Sainte-Barbe, d'où il sortit à l'âge de 16 ans, pour étudier la sculpture.

En 1821, il remporta le 2e grand prix sur un bas-relief dont le sujet était *Alexandre combattant dans la ville des Oxidraques*; et en 1823, le 1er grand prix sur un bas-relief, *la douleur du roi Evandre sur le corps de son fils Pallas*.

Pendant son séjour à Rome, il exécuta une copie en marbre, d'après une statue antique, d'un *jeune faune jouant de la flûte*, un bas-relief en plâtre représentant *Alexandre étudiant pendant la nuit*, maintenant au Musée de Saint-Omer, une statue en marbre de l'*Amour* placée au Musée du Luxembourg, un groupe en marbre, *Leucothée et Bacchus enfant*, qui fait aujourd'hui partie de la galerie du Palais-Royal, et un *buste* en marbre de *Pierre Guérin* pour l'Académie de France à Rome.

De retour en France, après un séjour de 7 ans en Italie, M. Dumont a exécuté, en 1832, une *statue* en marbre *de la Justice* pour la chambre des députés. En 1834, une *statue* en marbre *du Poussin* pour la salle des séances de l'Institut; en 1835, *le Génie de la Liberté*, statue en bronze de douze pieds de proportion, pour la colonne de Juillet, le *buste* en bronze d'*Augustin Dupré*, ancien graveur général des monnaies; en 1836, deux autres *bustes de Pierre Guérin*, l'un pour le Musée du Louvre, l'autre pour le monument que ses élèves et ses amis lui ont élevé dans l'église Saint-Louis des Français à Rome; en 1838, le *buste de Van-Praët* pour la bibliothèque royale, la *statue en marbre du roi* pour le Musée de Versailles, un buste en marbre du roi pour le château des Tuileries, et le *buste de Jean d'Aumont*, maréchal de France, pour le Musée de Versailles; en 1839, la *statue* en marbre *de la Vierge* pour l'église Notre-Dame de Lorette; la *statue* en marbre de *François Ier* pour le musée de Versailles, la *statue* en pierre de *Sainte Cécile* pour l'église de la Madeleine, un bas-relief en marbre représentant *la Sagesse*, pour le monument de Pierre Cartellier, au cimetière du Père Lachaise, et

un *buste* en marbre *du roi,* pour la Halle aux blés.

Au salon de 1831, M. Dumont a obtenu une médaille d'or de première classe.

En 1835, l'Académie des beaux-arts lui a décerné un prix sur son groupe de *Leucothée et Bacchus.*

En 1836, il a été créé membre de la Légion-d'Honneur, et en 1838, élu membre de l'Institut.

BEKER (LÉONARD-NICOLAS).

M. le lieutenant-général BEKER (*Léonard-Nicolas*), comte de Mons, pair de France, grand-croix de la Légion-d'Honneur, grand-croix de l'ordre militaire de Bavière, commandeur de l'ordre de Saint-Louis et chevalier de la couronne de fer, né à Ober-nay (Bas-Rhin) en 1770, entra au régiment de Languedoc dragons, en 1786.

Après avoir passé rapidement par les grades inférieurs, il passa en 1793 à l'état-major général dans lequel il a constamment servi avec distinction aux armées du Nord, de l'Ouest, de Sambre-et-Meuse, de Saint-Domingue et d'Italie.

Le nom de ce général sera long-temps cher aux habitans de la Vendée. Les administrateurs du département, du district de La Chataigneraye et de Fontenay-le-Peuple, en apprenant le départ de l'adjudant-général Beker, après la première pacification de la Vendée, à laquelle il avait contribué par sa mission près de Stofflet, par ordre du général en chef et des représentans du peuple, lui exprimèrent, par écrit, leurs regrets dans les termes suivans :

« Nous souhaitons, si nous sommes en-
« core condamnés à éprouver le fléau de
« la guerre, que le bien du service vous ap-
« pelle de nouveau dans nos murs; vous y
« trouverez autant d'amis que de citoyens. »

Arrivé à l'armée du Nord en 1796, l'adjudant-général Beker fut employé comme chef d'état-major de la division Desjardin, à l'armée de Sambre-et-Meuse, et lors des préliminaires de paix de Leoben, il retourna en Hollande, où le général Dejean, commandant en chef, l'employa utilement pour apaiser des troubles qui avaient éclatés dans la province de Frise. Il empêcha, par la fermeté de son caractère, une rupture entre les Orangistes et les patriotes, et reçut, pour prix de cet important service, des témoignages de satisfaction du général en chef et des autorités avec lesquelles sa mission l'avait mis en rapport.

A la paix de Campo-Formio, un ordre du ministre de la guerre appela l'adjudant-général Beker à Paris, pour faire partie de l'expédition de Saint-Domingue, comme chef d'état-major du général Hédouville, agent du Directoire, chargé de prendre possession de la partie espagnole de cette île, cédée à la France par le traité de Bâle avec l'Espagne.

Après avoir passé un an dans cette colonie, M. Beker revint avec le général Hédouville en France, et fut envoyé immédiatement à l'armée d'Italie à la tête d'une brigade, dans la division Serrurier, qui, pendant sa retraite sur Lecco, eut constamment à lutter contre les attaques réitérées de l'armée austro-russe, commandée par le célèbre Souvarow.

C'est à la bataille de Cassano que le général Beker, après avoir eu deux chevaux tués sous lui, et fait d'inutiles efforts pour arrêter l'armée austro-russe au passage de l'Adda, fut atteint d'un biscaïen et laissé pour mort sur le champ de bataille. A peine convalescent, il obtint du général en chef Mélas l'autorisation de rentrer en France sur parole; n'étant pas échangé il ne put faire la campagne de Marengo, mais il fut employé comme général de brigade dans la division Grouchy, pendant la

campagne de Hohenlinden à l'armée du Rhin; et à la paix de Lunéville, le premier consul le nomma au commandement du département du Puy-de-Dôme, patrie du célèbre général Desaix, dont le général Beker avait épousé la sœur. Il conserva ce commandement jusqu'en 1805, et rejoignit la division Suchet dans le 5e corps d'armée aux ordres du maréchal Lannes.

Dans cette campagne à jamais mémorable, le général Beker fut promu au grade de général de division, et dans la campagne suivante, il entra en Prusse à la tête d'une division de six régimens de dragons. Il fut cité honorablement dans le cours de cette glorieuse campagne, notamment par un ordre du jour dans lequel l'empereur témoignait sa satisfaction au général Beker pour sa belle conduite dans plusieurs combats et la prise d'un corps considérable de Prussiens à Auclam.

En Pologne, le général se comporta avec la même valeur aux combats de Nazielk, de Golymin, de Pultusk, et couvrit avec sa division, renforcée d'une brigade de cavalerie légère, le corps du maréchal Davoust, pendant la cessation des hostilités. A son arrivée à la grande armée, le maréchal Masséna ayant demandé à l'empereur le général Beker pour son chef d'état-major, celui-ci quitta le commandement d'une division avec laquelle il avait eu de fréquentes occasions de se distinguer, pour passer à des fonctions que la haute réputation du maréchal lui avait fait accepter et durant lesquelles il acquit toute la confiance de cet illustre capitaine.

Après la paix de Tilsitt, le général Beker suivit le mouvement du 5e corps d'armée en Silésie, où il reçut le titre de comte de l'empire avec une dotation de 3,000 fr. Sa santé, délabrée par les fatigues de la guerre, le força de se retirer dans ses foyers d'où il fut rappelé pour remplir une seconde fois les fonctions de chef d'état-major du maréchal Masséna dans la dernière campagne contre l'Autriche, en 1809. Sa conduite dans cette campagne et notamment à la bataille d'Essling fut constamment honorable; il en fut récompensé par le titre de grand officier de la Légion-d'Honneur, qui fut l'unique promotion faite à la suite de cette sanglante bataille.

Accusé d'exercer trop d'influence sur l'esprit du maréchal, et devenu suspect par la manifestation de son opinion sur les conséquences du système de guerre adopté par l'empereur, le général Beker reçut l'ordre d'aller prendre le commandement de Belle-Isle en mer, ce qui était une disgrâce, puisqu'il ne fut pas employé à l'armée de Russie.

De retour dans ses foyers, il rendit en 1814, au département du Puy-de-Dôme, un dernier service en se chargeant, sur la demande du préfet, du commandement supérieur des troupes, que l'occupation des 7e et 19e divisions militaires par les Autrichiens y avait fait refluer; il parvint à arrêter des troubles prêts à éclater entre les militaires et les citoyens.

Un corps autrichien ayant pénétré jusqu'à Clermont, le maréchal de Wrede, commandant l'armée austro-bavaroise, envoya au général Beker une lettre patente conçue en ces termes : *Les généraux des armées alliées sont invités à prendre sous leur protection spéciale les propriétés de ce général, à titre de réciprocité pour sa belle conduite et la noblesse de ses procédés; ils seront utiles à ce brave et digne militaire qui n'a jamais cessé de faire le bien là où il a pu.*

En 1815, le général Beker fut nommé, par les électeurs du Puy-de-Dôme, président du collége et député à la chambre des représentans. Lors de la seconde abdication de l'empereur, le gouvernement provisoire lui ordonna de se rendre à la Malmaison pour y veiller à la sûreté de Napoléon et l'accompagner jusqu'à Ro-

chefort ; cet ordre était conçu dans les termes suivans :

« Je vous transmets, général, copie d'un arrêté du gouvernement qui vous charge d'accompagner l'empereur Napoléon. Votre caractère connu est une garantie que vous aurez et que vous ferez rendre à ce prince les égards et respects que l'on doit au malheur, et vous trouverez chez chaque autorité civile et militaire, dans l'ame de chaque citoyen, les secours que vous pourriez être dans le cas de réclamer pour la sûreté de sa personne; il vous suffira de montrer l'arrêté de la commission du gouvernement, je ne vous donne pas d'autres instructions.

« Le Maréchal, Prince d'ECKMUHL.

« Ministre de la Guerre, »

Le général Beker remplit avec habileté cette mission difficile et dangereuse, au succès de laquelle la France et l'Europe étaient intéressées, et lorsque l'empereur prit la funeste résolution de se livrer aux Anglais, le général Beker, auquel les instructions du gouvernement prescrivaient de l'accompagner jusqu'à bord de l'escadre anglaise. lui en fit l'observation ; l'empereur répondit brusquement : *N'en faites rien, car on ne manquerait pas de dire que vous m'avez livré aux Anglais, et je veux épargner cet affront à la France. Embrassez-moi, général, je vous remercie des soins que vous avez pris de ma personne.* Telles furent les dernières paroles prononcées par l'empereur au moment où il quitta le sol de la patrie, en adressant au prince régent d'Angleterre une lettre pour lui demander l'hospitalité sur le foyer britannique, tandis que la sainte alliance avait prononcé son exil sur le rocher de Sainte-Hélène.

Après avoir rendu compte de sa mission au gouvernement, le général Beker rentra définitivement dans ses foyers, où, malgré les services rendus, à toutes les époques, à son département, il ne fut pas exempt des persécutions exercées en 1816 contre les hommes qui ont le plus honoré leur pays. On lui donna l'ordre de se rendre en surveillance à Poitiers, et, malgré la révocation de cette injuste mesure par le roi en son conseil, le préfet, en vertu de son pouvoir discrétionnaire, le somma de quitter le département.

L'ordonnance du 5 septembre de la même année lui rendit la liberté, et, par celle du 5 mars 1819, il fut appelé à la chambre des pairs, où il a honorablement siégé depuis parmi les défenseurs des libertés publiques.

DEHAUSSY DE ROBÉCOURT (JEAN-BAPTISTE-FURSY).

M. DEHAUSSY DE ROBÉCOURT (*Jean-Baptiste-Fursy*), issu d'une famille de robe de Picardie, fils d'un magistrat qui fut successivement membre de l'assemblée législative et du conseil des Cinq-Cents, l'un des présidens de département au Champ-de-Mai, créé baron par l'empereur Napoléon, est né à Peronne (Somme), le 10 juin 1784. Il se livra à l'étude du droit, et fut reçu avocat au barreau de Paris, à l'âge de vingt ans ; nommé conseiller-auditeur à la cour impériale de Paris en 1810, il y siéga en cette qualité jusqu'en 1817, époque à laquelle il fut promu aux fonctions de conseiller ; en 1825, il fut créé membre de la Légion-d'Honneur, et, en 1826, il fut nommé président de chambre ; sept ans plus tard (mai 1833), il fut appelé à une place de conseiller à la cour de Cassation où il continue à siéger.

La vie laborieuse de magistrat n'a point absorbé tous les momens de M. Dehaussy de Robécourt ; deux fois il a présidé le septième collége électoral du département de la Seine, dans les années 1826 et 1830. Pendant l'épidémie du choléra, il fut nommé vice-président du comité sanitaire du XI[e] arrondissement de la ville de Paris, et, lors de la création de la caisse d'épargne, il fut nommé l'un des administrateurs de cet établissement.

M. Dehaussy de Robécourt appartient

encore à l'institution des jeunes aveugles, en qualité d'administrateur; enfin, il fait partie de la commission mixte-coloniale judiciaire et administrative du ministère de la marine. Jusqu'en 1837, M. Dehaussy de Robécourt était resté étranger à la carrière politique. A cette époque, il fut appelé à la chambre des députés par le collége électoral de l'arrondissement de Péronne. Aux élections suivantes, il fut réélu à une forte majorité, mais en 1839, la fortune électorale lui fut infidèle, et le candidat de l'opposition vint le remplacer à la Chambre où il s'était constamment montré dévoué à la royauté d'août et à ses ministres.

M. Dehaussy de Robécourt, qui a fait une étude spéciale du droit criminel, a publié en 1836, conjointement avec M. le docteur Alphonse Devergie, un *traité de médecine légale*; cet ouvrage présente avec méthode et clarté l'état actuel de la science sur cette importante matière.

CORBIN (JOSEPH-LOUIS).

M. CORBIN *(Joseph-Louis)* est né à Rennes (Ille-et-Vilaine), le 2 février 1792. Son père, à l'époque de la première révolution, était enseigne de vaisseau; il continua de servir sous la république et l'empire, et fit partie de la marine de la garde. A la bataille de Bautzen, ayant un commandement dans l'artillerie de marine, qui dans cette journée acquit tant de gloire, il reçut trois blessures et mourut peu de jours après.

Elevé au lycée Napoléon, M. Joseph-Louis Corbin en sortit à 17 ans (1810), pour entrer dans les *vélites chasseurs à cheval de la garde impériale*. Une très mince fortune et l'absence de protections lui laissaient peu d'espoir d'avancement dans la cavalerie; il la quitta pour entrer dans l'infanterie. Le 20 juin 1813, il fut nommé sous-lieutenant au 132e de ligne, et, après avoir passé successivement par tous les grades, il fut promu colonel du 17e régiment d'infanterie légère, le 18 mai 1833.

Après six années passées en Afrique, et avoir été constamment employé dans toutes les expéditions entreprises contre les Arabes, M. Corbin, ayant acquis une connaissance bien complète de la manière de les combattre et de les vaincre, obtint plus d'une fois, comme le colonel COMBES, l'avantage de commander une brigade devant l'ennemi.

Au siége de Constantine, en 1837, il commanda une des colonnes d'assaut, et lorsque les colonels *Combes* et *Lamoricière* furent mis hors de combat, le maréchal Valée lui confia le commandement des troupes qui marchèrent à la brèche, et de celles qui déjà étaient dans la place. Après une heure et demie de combat dans l'intérieur de la ville, pendant lequel il eut plusieurs officiers tués et blessés près de lui, M. Corbin s'empara des quartiers principaux. L'ennemi étant vaincu sur tous les points, il ordonna de faire cesser le feu, et vint annoncer au général en chef la soumission entière de la garnison et des habitans.

Le succès obtenu dans cette mission lui valut quelques éloges et l'honneur d'être proposé pour le grade de maréchal de camp. Deux fois déjà, et, pour traits de guerre, il avait été présenté pour cet avancement, mais sa nomination fut refusée sous le prétexte qu'il était *trop jeune;* la croix de commandeur de la Légion-d'Honneur lui fut accordée: il y avait long-temps que cette décoration n'avait été obtenue sur la brèche d'une place emportée d'assaut.

BAROIS (LAURENT-JOSEPH).

M. BAROIS *(Laurent-Joseph)*, né à Paris

à la fin de 1779, se livra, après son éducation classique, à l'étude des mathématiques et au dessin des cartes topographiques et des plans d'architecture civile et militaire ; il fut reçu élève ingénieur géographe au dépôt général de la guerre, en juillet 1796.

A cette époque, le manque, dans les armées de la république, d'un nombre suffisant d'officiers du génie pour les siéges de places fortes, et le lever topographique des divers théâtres de guerre, où se portaient si rapidement nos armes, avait nécessité la création temporaire d'un corps d'adjoints au génie ; et plusieurs sujets avaient été demandés, en conséquence, au dépôt général de la guerre, pour en faire partie.

L'élève ingénieur géographe Barois, désigné un des premiers au choix du gouvernement, reçut ordre de se rendre au quartier général de l'armée d'Italie à Milan, avec le brevet (1) d'adjoint de première classe au génie militaire, qualité qui lui conférait, avec les insignes de capitaine, le rang et les prérogatives de ce grade dans l'armée.

Le jeune officier, qui n'avait pas encore dix-huit ans, fut successivement employé dans les places de Milan, Crema, Mantoue et Verone, et concourut ensuite, avec les officiers du génie français et autrichiens, aux reconnaissances faites à la fin de 1797, par suite du traité de Campo-Formio, pour la délimitation entre les possessions de la république Cisalpine et celles de l'empereur d'Allemagne.

La paix avec l'Autriche présageant le prochain retour de l'armée d'Italie, l'adjoint Barois sollicita et obtint d'être envoyé dans les îles ex-vénitiennes qu'occupait alors une division de l'armée d'Italie.

Il servit à Corfou, Céphalonie, et Zante, pendant l'année 1798, de manière à se faire recommander à la bienveillance du gouvernement, par le commandant du génie (Pascal Vallongue) dans les îles du Levant.

Une rupture avec la Porte-Ottomane, provoquée par notre conquête de l'Egypte, attira bientôt sur les îles du Levant, dépourvues de moyens de défense, l'agression d'une armée navale turco-russe, assez forte pour en opérer successivement la soumission.

L'adjoint au génie Barois commandait son arme à Zante, qui n'avait qu'une forteresse démantelée, sans vivres ni munitions de guerre, et comptait à peine trois cents hommes de garnison pour combattre non seulement contre les troupes d'invasion, mais contre la population grecque revoltée et favorisant à main armée l'entreprise de l'ennemi.

Cependant ce petit nombre de braves soldats, grâce à sa contenance décidée devant les démonstrations des assiégeans, et plus encore au puissant intérêt qu'avaient les Russes de ne pas perdre, à réduire une bicoque, un temps précieux qu'ils destinaient au siége de Corfou, obtint une capitulation honorable, dont fut l'un des négociateurs (le 25 octobre 1798) le jeune commandant du génie, membre du conseil de défense de la place de Zante.

Mais, au mépris des conditions convenues avec le chevalier Chostok, commandant les troupes russes de débarquement, l'amiral Otschakof eut la déloyauté de livrer la garnison de Zante aux Turcs leurs alliés. Ceux-ci, fiers de la traîner en trophée à travers les provinces de Morée et de Roumelie, la conduisirent à Constantinople, en exerçant sur leurs prisonniers, pendant ce long trajet, au cœur de l'hiver, les traitemens les plus barbares, jusqu'à les forcer de porter les têtes de ceux de leurs malheureux camarades qui avaient succombé en chemin aux maladies ou à la fatigue.

(1) 1er messidor an V (19 juin 1797).

Le capitaine Barois aurait pu facilement, à l'exemple des autres chefs de service de la garnison de Zante, se soustraire à cette cruelle épreuve ; mais ayant pensé que l'honneur lui faisait une loi de partager le sort de ses compagnons d'armes, il les suivit et fut jeté avec eux au bagne de Constantinople, et ensuite déporté en Asie dans la forteresse de Brousse.

Enfin, après trois années de la plus dure captivité, pendant laquelle il avait fallu lutter contre les privations de tout genre, les atteintes de la peste et les outrages d'ennemis féroces, les débris de nos garnisons du Levant rentrèrent en France, en vertu d'une stipulation insérée en leur faveur dans la capitulation de l'armée d'Egypte, dont elles avaient fait partie.

L'adjoint au génie Barois, ayant à faire valoir de bons services et des malheurs peu communs à l'âge de vingt-deux ans, fut présenté au premier consul qui, par arrêté du 29 mai 1802, le nomma à un emploi vacant de capitaine dans la 15e demi-brigade d'infanterie légère.

Peu de temps après, le général Decaen, chargé du commandement en chef de l'expédition destinée à la reprise de possession des établissemens français dans l'Inde, demanda cet officier pour l'accompagner comme aide-de-camp.

Dès ce moment, attaché à la fortune militaire du général Decaen, M. Barois en partagea les vicissitudes toujours honorables et les périls, pendant les huit années de son administration et de sa défense de nos colonies orientales.

Vers la fin de 1803, M. Barois fut envoyé en mission confidentielle auprès du gouvernement. Pendant son séjour en France, il fut promu au grade de chef de bataillon (15 juin 1804), et reçut des mains de l'empereur la décoration de la Légion-d'Honneur, à la mémorable distribution qui eut lieu aux Invalides, le 26 messidor an XII (15 juillet 1804).

Afin d'opérer avec plus de célérité son retour près de son général, le chef de bataillon Barois provoqua auprès du ministre de la marine, Decrès, son embarquement à bord de la *Bellone*, l'un de nos plus célèbres corsaires de Bordeaux, qui armait pour les mers de l'Inde. Sur ce navire dont le commerce anglais eut long-temps à subir les audacieuses entreprises, il atteignit heureusement, en février 1805, le port Napoléon, avec un chargement de munitions navales et des promesses positives du gouvernement d'envois plus fréquens d'hommes et d'argent.

La présence continuelle de croisières anglaises devant l'île de France rendait fort difficiles les communications avec les îles dépendantes de ce commandement ; le chef de bataillon Barois, revenant (en 1808) de l'île Bonaparte (Bourbon), où l'avait envoyé le capitaine général pour un service urgent, fut pris par la frégate *la Néréide*, commodore Robert Corbett, qui n'eût pas hésité à l'expédier prisonnier au cap de Bonne-Espérance, s'il avait connu sa qualité d'officier supérieur; mais le commodore, se bornant à rançonner sa prise (petit bâtiment du commerce de la colonie), relâcha les passagers sans chercher à approfondir les doutes assez bien fondés qu'il avait conçus sur le rang de plusieurs d'entre eux.

En novembre 1809, le chef de bataillon Barois partit de l'île de France, chargé par le capitaine-général Decaen d'une seconde mission auprès du gouvernement. Il s'agissait d'une demande pressante de secours pour sauver nos colonies orientales menacées sérieusement de la plus formidable invasion. M. Barois s'était embarqué sur un riche bâtiment, expédié en aventurier, dont l'ennemi, qui ne s'écartait pas de nos côtes, avait pu suivre des yeux les progrès de l'armement dans le port Napoléon, et qu'il s'était d'avance empressé de signaler, sur tous les points des mers qu'il allait par-

courir, à la cupide surveillance de ses croiseurs.

Vainement ce navire échappa-t-il, par sa marche supérieure et l'habileté de son capitaine, aux poursuites des frégates qui l'attendaient dans les parages du cap de Bonne-Espérance et aux attérages des côtes de Portugal et de France, la fatalité l'amena dans la nuit du 2 février, au moment de donner dans l'embouchure de la Loire, sous la volée du vaisseau de guerre anglais *le Vaillant*, qui en fit sa proie, pour ainsi dire, à la vue du port. Cet événement occasiona une perte de huit à neuf millions.

M. Barois parvint à s'échapper et à se rendre immédiatement à Paris, où l'empereur récompensa son actif dévoûment par le grade de major, le 20 août 1810.

Après sept mois de sollicitations incessantes, le major Barois fut chargé par ordre exprès de l'empereur d'aller choisir, dans vingt régimens ou dépôts d'infanterie stationnés sur nos côtes de l'Océan, un nombre d'hommes suffisans et remplissant des conditions prescrites par Napoléon lui-même, pour former deux bataillons d'élite, dits *expéditionnaires*, destinés à renforcer la garnison de l'île de France.

Ayant opéré en toute hâte leur organisation, cet officier reçut l'ordre d'aller s'embarquer à Brest, sur une division de trois frégates, avec le premier de ces bataillons, le deuxième devant prendre passage à bord d'autres bâtimens de guerre armés dans ce dessein à Rochefort: car il s'agissait de tromper l'infatigable surveillance de l'ennemi.

A cette époque, où tous nos ports étaient bloqués par des forces supérieures, où le plus grand nombre de nos matelots était prisonnier en Angleterre, une entreprise quelconque à la mer présentait si peu de chances de succès, que le gouvernement ne se décidait qu'à la dernière extrémité à renouveler des tentatives si souvent trahies par la fortune. L'expédition des trois frégates sorties de Brest le 2 février 1811 vint offrir un nouvel exemple de l'impuissance où était tombée notre marine dans le temps même de nos plus glorieux succès sur le continent.

Ces trois frégates sous les ordres du capitaine Roquebert, et dont le major Barois commandait les troupes passagères, n'arrivèrent devant l'île de France que lorsque déjà, depuis trois mois, les Anglais, avec des forces immenses et disproportionnées au but qu'ils se proposaient d'atteindre, s'étaient emparés de cette colonie et des îles qui en dépendaient.

Notre division n'ayant pu obliger deux frégates ennemies, qui prirent chasse devant elle, à accepter un combat dont l'issue leur paraissait douteuse, le major Barois proposa de se diriger sur l'île de Bourbon, espérant l'enlever d'un coup de main et obtenir, par là, les moyens de ravitailler nos bâtimens pour une campagne ultérieure aux îles de la Sonde, prévue dans les instructions du gouvernement.

Ce projet fut aussi vivement accueilli des marins que des troupes, et l'on en suivit immédiatement l'exécution. Malheureusement des obstacles invincibles de mer empêchèrent le succès du débarquement que le major Barois tenta vers le poste de Sainte-Rose au vent de l'île; entreprise que ne seconda pas d'ailleurs d'assez près le feu de nos frégates, dont le commandant, brave et habile marin, n'était, ainsi que les officiers sous ses ordres, nullement pratique de ces parages.

Il fallait alors rallier la division et faire route sur Madagascar pour y prendre des vivres.

A l'attérage de cette île, le 20 mai après midi, on fit la rencontre d'une division anglaise supérieure en forces, et bientôt commença un combat des plus acharnés. L'événement fut favorable à nos armes dans le premier engagement qui dura

quatre heures; mais il tourna contre nous dans celui que fut obligé de renouveler, la nuit et à l'improviste, une seule de nos frégates, *la Renommée*, montée par les deux chefs de l'expédition, contre les quatre bâtimens anglais qui avaient eu la précaution de se tenir ralliés, tandis qu'on ne s'était pas assez occupé de ce soin de notre côté.

Séparée de ses conserves, *la Renommée* ne tarda pas à être enveloppée et à subir le feu d'une artillerie formidable dirigée sur elle à bout portant; entièrement désemparée au bout d'une heure de défense désespérée, privée d'une grande partie de son équipage et de l'intrépide commandant Roquebert, frappé mortellement sur son banc de quart, elle se vit forcée d'amener son pavillon devant la division anglaise.

Le major Barois, qui par sa propre impulsion autant que par l'invitation du capitaine de la *Renommée*, n'avait cessé d'encourager les soldats et les marins à faire leur devoir jusqu'à la dernière extrémité, perdit un bras emporté par un boulet de caronade de 32, à la fin de ce combat aussi inégal que funeste.

Conduit prisonnier à l'île de France, cet officier réussit à opérer l'échange de l'équipage de la frégate *la Renommée* et à le faire renvoyer en France; lui-même, à peine guéri de sa blessure, y rentra au mois de juillet 1812, et fut appelé au commandement du département de la Vendée, où bientôt il reçut sa nomination au grade de colonel.

Son état d'invalidité aurait dû le détourner d'aspirer à un poste plus difficile; mais impatient de retourner sous les ordres de son ancien général qui commandait alors l'armée de Catalogne, il obtint du ministre de la guerre, en remplacement de son commandement du département de la Vendée, celui de la place importante de Figuières en Catalogne.

Se rendant à sa nouvelle destination et descendant sans escorte les Pyrénées, vers Jonquiera, et presque à portée de fusil d'un poste français, le colonel Barois fut enlevé par un parti de Miquelets du Lampourdan. Il y allait pour lui d'être égorgé, et déjà le projet s'en débattait entre eux, quand l'espoir de tirer une forte rançon de sa personne, dont il déclina la qualité, les détermina à le remettre entre les mains du fameux baron d'Erolès, chef des guérillas de la haute Catalogne.

Celui-ci le traita avec plus d'égards qu'il n'en attendait de ce partisan, et, peu de temps après, on le renvoya échangé au quartier général de notre armée à Barcelone.

Le colonel Barois, nommé officier de la Légion-d'Honneur le 10 décembre 1813, reçut en même temps des lettres de service pour l'armée de Hollande, dont le général Decaen allait prendre le commandement. Il y remplit les fonctions de chef d'Etat-major; en mars 1814, il accompagna en cette même qualité le général Decaen, auquel l'empereur avait confié le commandement du corps d'armée de la Gironde, destiné à marcher sur Bordeaux dont les Anglais s'étaient emparés, et qui déjà avait ouvert ses portes au duc d'Angoulême.

C'était la déplorable époque des désastres de la France; la rapidité des événemens ne tarda pas à amener la nécessité de suspendre, sur divers points, les progrès de l'ennemi par des armistices particuliers. Le colonel Barois fut chargé par le général en chef Decaen de traiter de celui qui fut conclu, le 15 avril, entre le corps d'armée de la Gironde et celui des Anglais sous les ordres de Lord Dalhousie, lieutenant de Wellington; ce dernier traitait déjà à Toulouse avec le maréchal Soult.

Sous la première restauration, le Colonel Barois fut nommé adjudant-commandant chef d'état-major de la 11e division

militaire à Bordeaux (19 août 1814), et reçut la décoration de chevalier de Saint-Louis.

Pendant les Cent Jours, il servit comme chef d'état-major du corps d'armée des Pyrénées-Orientales.

Rentré dans l'armée de la Loire : la seconde restauration le mit à la retraite dès le mois de janvier 1816, quand déjà il avait acquis des droits à sa promotion de maréchal de camp, par l'exercice, pendant deux ans, des fonctions de ce grade dans son emploi de chef d'état-major d'un corps d'armée.

Ce fut sans succès qu'à l'époque de la révolution de Juillet, le colonel Barois sollicita d'être remis en disponibilité; il paraît que l'exténsion donnée au cadre de l'état-major-général de l'armée, ouvert à tant de favoris de la restauration, ne permit pas au gouvernement régénéré de juillet de faire droit à sa juste demande.

ACHARD (F.....)

M. Achard est une grande réputation des petits théâtres; il est sur son vrai terrain, et il aura sans doute le bon esprit de s'y tenir : nous le souhaitons dans son intérêt et dans celui de nos plaisirs. M. Achard est vrai, naturel, dans les rôles communs, dans les vauriens de bas étage; qu'il ne cherche pas à se grandir, car, s'il tentait de se hausser jusqu'à l'Opéra-Comique, jusqu'à l'habit de *Monsieur* ou d'officier, il ne serait plus que ridicule; *Bruno le fileur* ne doit quitter le tablier que pour la casquette de *Titi le talocheur*.

Né à Lyon le 4 novembre 1808, M. Achard (*F.*) a dû le jour à un ouvrier tisseur en soie, qui, le destinant à sa profession, se borna à lui faire donner les premiers élémens d'une éducation *primaire*. Dès son enfance, M. Achard annonça sa vocation pour le théâtre, et finit, après bien des obstacles, par mettre le pied sur un petit théâtre de société. Grâces à son aplomb, à sa rondeur, il eut du succès. Dès ce moment le métier de *canut* devint de plus en plus incompatible avec l'humeur ambitieuse du futur comédien. Une tentative qu'il fit en public sur le théâtre des Célestins, et qui fut couronnée d'un raisonnable succès, fixa tout-à-coup ses résolutions encore combattues par sa famille. Quelques mois après il partait, pour Lons-le-Saulnier, avec une petite troupe d'amateurs, la bourse à peu près vide et le cœur plein des plus douces illusions. Mais quinze jours s'étaient à peine écoulés depuis sa fuite loin du toit paternel, que déjà ses rêves s'étaient évanouis pour faire place à la triste et positive réalité. Une brouille complète survenue parmi les sociétaires, à l'occasion des débuts et du partage des emplois et des recettes, opéra parmi eux une rapide scission. Achard, toujours léger d'argent, et de plus poursuivi par le regret d'avoir quitté ses parens, reprit tristement, et à pied, le chemin de sa ville natale. Son père et sa mère le reçurent cordialement, et le replacèrent au métier; mais quelques jours étaient à peine écoulés qu'Achard avait contracté un engagement avec le directeur de la troupe de Grenoble. Son père céda à ce désir, et Achard, favorisé d'une légère avance de fonds faite par son nouveau directeur, se mit en route pour Grenoble, où il fut favorablement accueilli.

Grenoble, Saint-Etienne, Lyon, Roanne, Clermont-Ferrand, Bordeaux l'applaudirent tour-à-tour, enfin il vint à Paris, et débuta au théâtre du Palais-Royal, le 10 juillet 1834, dans le rôle de *Lionel* et dans celui du *Commis*, qu'il avait déjà créés à Bordeaux d'une manière originale. Il fut admis par la faveur publique, qu'il justifia par des créations nouvelles; *Titi le talocheur*, *Farinelli*, *L'Enfant du faubourg*, *Bruno le fileur*, etc., lui acquirent une re-

nommée *de feuilleton*, qu'Achard exploite avec adresse dans les salons où il se prodigue pour chanter en carricature le *Moutard de Paris*, *Petit Pierre*, etc.

M. Achard a voulu conquérir une réputation de chanteur, et a fait de sérieuses études au Conservatoire, elles lui ont mérité un second et un premier prix de vocalisation. Ces succès puissent-ils ne pas l'engager à chercher à s'avancer dans la hiérarchie comique, car il ne pourrait que perdre à un déplacement.

ADORNO ou ADORNE DE TSCHARNER (AUGUSTIN).

M. ADORNO ou ADORNE de TSCHARNER (*Augustin*) est issu d'une famille des plus illustres et des plus anciennes d'Italie, qui dès 1230 a été en possession des plus hautes dignités, et a fourni des hommes remarquables tels que des capitaines d'armes, des doges à Gênes, des princes. des généraux d'armées, des amiraux, des ministres, des ambassadeurs, un confident intime à Charles-Quint, des grands d'Espagne, un gouverneur général de la Corse, des cardinaux, des commandeurs de Malte, des jurisconsultes, des savans (1), etc., etc.

M. Augustin Adorne est né le 11 juin 1784, à Strasbourg, où sa famille se trouvait momentanément. Comme il avait un frère ainé issu d'un premier lit, il fut destiné à l'ordre de Malte, où se trouvaient déjà plusieurs dignitaires de ce nom. Le hazard l'ayant fait naître en France, il devait entrer dans *la langue de France* qui, dans cet ordre, fournissait spécialement les chevaliers hospitaliers; aussi, dès l'âge le plus tendre, son éducation fut-elle dirrigée vers ce but. En conséquence, l'étude des langues, la théologie, le maniement des armes, l'équitation et particulièrement les préceptes de l'art de guérir furent la base de son éducation. Enfant il se distingua au collége de Strasbourg, où il remporta plusieurs prix dans les classes élémentaires; mais sa famille dut quitter la ville, il se retira avec elle au château de Turckenstein dans les montagnes des Vosges, qui leur appartenait du chef de sa mère.

La famille Adorne accueillit auprès d'elle quelques hommes marquans de la noblesse, et c'est à leur école que les heureuses dispositions du jeune Augustin se développèrent rapidement. Bientôt le château lui-même ne fut plus un lieu de sûreté, il fut envahi par les paysans des environs, et tous ses hôtes se virent conduits dans les nouvelles prisons de Strasbourg (le séminaire). Ils échappèrent à la mort, grâce à la journée du 8 thermidor.

M. Augustin Adorne était encore enfant, mais son éducation était très avancée; aussi à peine âgé de 14 ans, put-il se présenter au concours, pour obtenir une place de chirurgien de troisième classe à l'hôpital militaire d'instruction de Strasbourg (il fut commissionné le 19 juin 1798). Deux ans plus tard, il y remporta le premier prix de chirurgie, et fut nommé prosecteur du cours d'anatomie, professé par M. Lacurnaire, depuis chirurgien de l'empereur et membre de l'académie royale de médecine. Il eut dans cette lutte une trentaine de concurrens dont quelques uns étaient âgés de plus de 30 ans.

A cette occasion M. Adorne reçut, en outre d'un prix considérable en livres de

(1) Voir la Ligurie française par J.-B. L'hermite de Soliers, dit Tristan; l'histoire des familles nobles de Gênes; les titres de cette maison: l'histoire de la république de Gênes par le chevalier de Mailly (Paris 1742); l'histoire des révolutions de Gênes depuis son établissement jusqu'à la paix de 1748 (Paris 1750); l'histoire des révolutions de Corse, par l'abbé de Germany, page 177; la historia d'Italia di M F Guiacordini reveduta da F. Sansovino, firenza 1735; l'histoire de la république de Venise, par l'abbé L..... Paris 1767; l'histoire de France de Vély, Vilaret et Garnier, tome XII et XV; l'histoire des chevaliers hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, par l'abbé Vertot, Paris, 1737; la Biographie universelle, tome 1er, page 249 et suivantes; l'histoire de l'Encyclopédie, page 214; etc., etc.

chirurgie et de médecine, une épée d'honneur (2).

Ces succès flatteurs affermirent de plus en plus le jeune Adorne dans sa résolution de persévérer dans la carrière de la chirurgie militaire. Il fut, en 1804, nommé chirurgien sous-aide-major au 22e régiment de chasseurs, passa avec ce corps en Italie, et y fit les campagnes de 1805 et 1806; il y fut chargé par M. Gonel, chirurgien en chef de cette armée, de l'ambulance d'avant-poste, destinée à porter les premiers secours aux blessés sur le champ de bataille; il se montra digne de ce poste d'honneur, et mérita l'estime de tout le corps d'armée que commandait le maréchal Masséna. Dans un des nombreux combats auxquels il prit part, il fut atteint d'une balle en soignant un blessé sous le feu de l'ennemi.

A la suite de sa convalescence, il fut dirigé avec son corps d'armée sur Naples, dont la conquête donna une couronne à Joseph Napoléon, qui ne tarda point à réunir toutes les compagnies d'élite des régimens français pour s'en faire une garde. A cette occasion un concours ayant été ouvert aux officiers de santé militaires de l'armée, pour des places dans cette garde, M. Adorne quoi qu'il ne fût qu'aide-major concourut avec les chirurgiens-majors, et quoi qu'à peine âgé de vingt-trois ans (il avait déjà pris son grade de docteur en médecine) fut proclamé chirurgien major de la garde royale, et fut chargé en chef, pendant quelque temps, du service de santé de tout ce corps, infanterie et cavalerie, service qu'il fit jusqu'à ce que de nouveaux collègues lui furent adjoints. Il fut alors (1807) spécialement attaché aux chevau-légers, et peu après chargé en chef du service d'une colonne mobile, ayant mission sous les ordres du général Clary de parcourir la Pouille, le Comté de Molisse et la Calabre pour soumettre les brigands qui les infestaient.

Une épidémie des plus dangereuses s'étant développée dans les régimens français et dans les hôpitaux de Naples, il fallut en organiser un spécial hors ville. Cette organisation fut confiée à M. Adorne et à plusieurs de ses collègues qui succombèrent bientôt au mal destructeur; M. Adorne résista seul. Par sa fermeté et son intrépide assurance, il parvint à rendre le courage aux malades, et par son zèle infatigable et les ressources qu'il sut créer, surmonta le fléau.

Bientôt après, il fut demandé par le général Lamarque pour être chargé du service de santé de l'expédition qu'il conduisait à la prise de l'île de Capri, alors défendue par l'infâme Hudson-Lowe (voir sa notice, tome IV, 1re partie, page 174). Au retour de cette expédition, où il avait été mis à l'ordre du jour de l'armée pour sa bonne conduite, M. Adorne fut nommé chevalier de l'ordre royal des deux Siciles.

En 1809, le roi de Naples, ayant senti la nécessité d'établir un hôpital militaire spécial pour sa garde, chargea de cette organisation M. Adorne assisté d'un intendant militaire, et en confia le service en chef au docteur, avec obligation d'y faire des cours.

Une nouvelle colonne mobile étant devenue nécessaire pour détruire les brigands qui désolaient les provinces, M. Adorne fut encore désigné pour en prendre en chef le service médical, et acquit de nouveaux droits aux faveurs du souverain et à l'estime de l'armée.

En 1810, il fit partie du camp de Reggio et de l'expédition de Sicile sous les ordres du général Cavaignac. L'année suivante il était du corps d'armée qui défendit Naples contre les Anglais, et fit, en 1812,

(2) C'est à ce succès et à quelques autres non moins honorables que M. Adorne fut redevable d'être adopté comme fils par M. Charles de Tscharner, baron de Traxdelwald, ancien colonel suisse qui avait épousé en secondes noces sa mère, et qui lui légua toute sa fortune à la seule condition d'ajouter son nom à celui d'Adorne.

la campagne de Russie, à la retraite de laquelle il fut chargé à Kœnisberg de soigner 2,500 malades que le roi de Naples y avait fait réunir. Le zèle et l'activité que M. Adorne déploya dans cette circonstance lui attirèrent des marques honorables d'estime, non-seulement de Murat, mais encore des autorités supérieures russes, car il fut simultanément nommé membre de l'ordre *d'honneur et fidélité* institué par Murat, chevalier de *Sainte-Anne et de Saint-Wladimir* de 3e classe (1). Il fut en outre créé membre de l'ordre militaire d'Espagne institué par Joseph.

A la suite des événemens de 1814, M. Adorne rentra en France, et fut nommé chirurgien major des cuirassiers de Condé, puis il passa en la même qualité au 1er régiment d'artillerie à cheval.

Un procès qui intéressait une partie considérable de sa fortune, nécessitant sa présence en Alsace, et son régiment partant pour le midi, il obtint de passer aux chasseurs à cheval de la Charente.

En 1823, il fit la campagne de Catalogne, sous les ordres du maréchal Moncey; il se montra, comme dans sa première jeunesse, dévoué au salut des blessés, et fut lui-même atteint d'une balle à l'épaule. Quelque temps après, il fut nommé chirurgien major des hôpitaux de la 11e division militaire. En 1824, il fut chargé en chef du service médical et chirurgical de l'hôpital militaire de Dax avec le titre de principal.

L'état de sa santé l'ayant contraint à solliciter un congé de disponibilité, il l'obtint, et en même temps le ministre lui accorda la croix de la Légion-d'Honneur.

M. Adorne s'était retiré à Colmar, où il s'était concilié l'affection publique; il en reçut un témoignage en 1830 par sa nomination à l'unanimité au grade de capitaine d'une compagnie de grenadiers de la garde nationale, poste où par sa fermeté et son courageux dévoûment, il ne contribua pas peu à sauver les autorités dont les jours étaient menacés pendant l'émeute qui éclata en octobre 1833 dans cette ville.

(1) Cet ordre n'est accordé *à ce degré* qu'aux officiers supérieurs.

Ayant été admis à la retraite en 1836, M. Adorne n'abandonna pas la cause de l'humanité, et offrit ses services gratuits au préfet de la Seine, qui le nomma médécin du 10e bureau de bienfaisance et du 5e dispensaire, où son zèle philantropique ne s'est jamais démenti.

Aux titres scientifiques que nous avons déjà fait connaître, M. Adorne joint ceux de membre de la société médico-chirurgicale de Naples (1809), de l'Institut d'encouragement de Naples (1814,d e professeur et membre honoraire de l'école hypocratique de Salerne (1806), de la société des sciences naturelles de Paris (1825), de la société médicale d'émulation et de plusieurs autres sociétés savantes étrangères.

M. Adorne est du nombre de ceux qui, à l'instar des Desault, des Dubois, des Dupuytren ont beaucoup fait et peu écrit. Il n'existe pas beaucoup d'ouvrages de lui, toutefois voici la liste de ceux qui sont parvenus à notre connaissance.

1 *Mémoire sur le ciron de la gale* (Strasbourg (1805.)

2. *Topographie de l'Ile d'Ischia et analyse des eaux minérales de cette île* (Naples 1809).

3. Six *mémoires sur différens sujets de médecine* publiés dans les fassicules de l'institut de Naples de 1809 à 1812.

4. Instruction *sur le typhus des armées et sur un nouveau mode de traitement* (Kœingsberg 1813).

5. *Réflexions et observations sur le service de santé des armées et des régimens* (1816).

6. Mémoires et observations *sur la préparation et les effets thérapeutiques des pilules ferrugineuses propres à combattre les*

affections chlorotiques, présenté à l'académie royal de médecine (Paris, novembre 1838).

MENNECHET (ÉDOUARD).

M. MENNECHET (*Edouard*) est né à Nantes le 25 mars 1794. Son père était lieutenant des vaisseaux du roi, et fut massacré par les nègres à Saint-Domingue.

M. Edouard Mennechet a été élevé au lycée d'Anvers, où Napoléon lui avait donné une bourse. Ses débuts furent brillans : il remporta tous les premiers prix en rhétorique.

Venu à Paris en 1813 pour faire son droit, il le terminait lorsqu'eut lieu la restauration. Il fut d'abord secrétaire particulier de M. le duc de Duras, premier gentilhomme de la chambre du roi, qui le fit, plus tard, passer chef du bureau de la chambre du roi. En 1820, le roi le nomma secrétaire de sa chambre et son lecteur.

M. Mennechet a rempli cette double fonction jusqu'à la révolution de Juillet. A cette époque, malgré les offres avantageuses qui lui furent faites, il n'accepta aucune fonction du nouvel ordre de choses. Il lui sembla, sans doute, que son honneur lui en faisait un devoir, et il cherche à faire vivre sa famille avec ses travaux littéraires.

Nous le disons avec conviction, l'on ne ne saurait trop honorer de pareils caractères.

M. Mennechet a remporté deux prix de poésie à l'Académie française pour des compositions relatives : l'une, *à l'Institution du jury en France;* l'autre, *à la Renaissance des lettres sous François Ier*.

Il a publié un volume de *contes en vers* et *poésies diverses*, dont l'édition est épuisée.

Il a traduit et publié la traduction de la continuation de Hume, par Smolett.

Il a donné au THÉATRE-FRANÇAIS :

1° *Fielding*, comédie en un acte et en vers.

2° *L'Héritage*, comédie en cinq actes et en vers.

3° *Low*, drame en trois actes et en prose.

A FEYDEAU. 1° *Un premier pas*, opéra-comique en un acte.

2° *Une bonne fortune*, opéra-comique en un acte.

AU VAUDEVILLE, en collaboration.

1° *La Jeunesse d'un Cardinal.*

2° *Le Cornet à Piston.*

AUX VARIÉTÉS. *Mila*, vaudeville.

A L'OPÉRA. *Vendôme en Espagne.*

Toutes ces pièces ont obtenu quelque succès, si non de vogue, du moins d'estime.

M. Mennechet a publié, en 1832, la *Chronique de France*, revue hebdomadaire, puis le *Souvenir littéraire*, revue mensuelle.

Il a ensuite publié deux volumes de lettres sur la Restauration, intitulés *Seize ans*.

Il dirige et publie depuis cinq ans le *Plutarque français*, vie des grands hommes de la France, depuis Clovis jusqu'à ce jour, avec portaits en pied sur acier. Ce grand et bel ouvrage, tout national, touche à son terme.

M. Mennechet s'est fait une grande et juste réputation dans l'art si rare et si difficile de lire à haute voix.

BERVAUGER (MARTIN de).

M. de BERVAUGER (*Martin*) est né à Sarrelouis, d'une famille enoblie par l'empereur Ferdinand, en 1517, à Inspruck (Tyrol), et qui, quoi que appauvrie par de nombreuses pertes, jouissait encore de grands priviléges.

Dès l'âge le plus tendre, le jeune Bervauger se distingua par sa bonne conduite, son

application et sa piété. Il était le frère de quatorze autres enfans. Le maire de Sarrelouis encouragea ses heureuses dispositions, en lui faisant obtenir une bourse gratuite au lycée de Metz, où il obtint régulièrement, tous les ans, la plupart des premiers prix.

Plus tard, M. de Bervauger fit sa philosophie au séminaire de cette ville, où il jouit aussi d'une demi-bourse de faveur. Au moment de l'invasion des armées coalisées, il rentra dans sa famille, fut enrôlé dans une compagnie, et se fit bientôt remarquer autant par son courage que par sa bonne discipline; la paix le rendit à la vie ecclésiastique.

M. de Bervauger rentra au grand séminaire de Metz, où il termina son cours de théologie. Son pays, ayant été réuni au diocèse de Trèves, il fut réclamé pour premier vicaire, et reçut une dispense d'âge. Son zèle déplut à l'autorité Prussienne.

Persécuté et prévenu par le lieutenant de police lui-même, qu'il allait être arrêté, il rentra en France dans l'intention de suivre les hautes études à la Sorbonne. Reçu docteur en théologie, et nommé vicaire général, à l'âge de 28 ans, il renonça aux études supérieures pour se livrer aux œuvres de charité, fonda plusieurs institutions, et fut membre d'un grand nombre d'autres particulièrement de celles de *Saint-Joseph, Saint-Nicolas, Saint-Henri, etc.*; enfin, il dirigea les œuvres de charité du duc de Bordeaux, qu'il quitta le dernier à Cherbourg.

Après la révolution de 1830, M. de Bervauger a continué autant que les circonstances l'ont permis, de s'occuper des pauvres; il a visité presque toutes les capitales de l'Europe, pour étudier un établissement philantropique.

Le pape, voulant récompenser son zèle, l'a décoré et nommé prélat. M. de Bervauger a refusé toutes les charges qui l'auraient empêché de se livrer aux œuvres de charité.

Il a dressé des règles pour les établissemens qu'il a fondés, qui renferment des dispositions remarquables par leur sagesse et les connaissances, qu'il a déployées pour les mettre à la hauteur du temps où nous vivons; il continue à se consacrer sans relâche à l'œuvre de *Saint-Nicolas* (rue Vaugirard, 96).

BARDELIN (Le Général AUGUSTE DE).

Le général *Auguste* de BARDELIN, né à Aix (en Provence), est le seul rejeton mâle d'une famille qui, dès le 15e siècle, se trouvait auprès du roi René. Ce prince, pour récompenser le dévoûment et la fidélité du Bardelin qui l'accompagnait, lui donna d'abord des terres en Provence et en Anjou, et lui accorda aussi des lettres de noblesse portant la date de 1472 (1).

Jacques-Joseph de Bardelin, père du général, servait au milieu du siècle dernier dans les chevau-légers de la garde du roi.

Retiré du service, il désira que son fils servît aussi un jour dans la maison militaire du roi; et en effet, M. Auguste de Bardelin entra, en 1784, dans les gardes du corps, compagnie de Villeroy, depuis devenue compagnie du duc de Gramont.

Son service se borna d'abord à celui du château de Versailles, et aux chasses de Rambouillet. Mais bientôt il fut témoin d'événemens plus sérieux; l'ouverture des états-généraux, la prise de la Bastille, la défection des gardes françaises, enfin les journées des 5 et 6 octobre, qui amenèrent la famille royale du château de Versailles à celui des Tuileries.

(1) On trouve, dans l'histoire de Provence par Bouche, un extrait des papiers de M. de Bardelin à Aix, qui confirme que cette famille jouissait, au commencement du seizième siècle, des droits et titres qui lui avaient été donnés par le roi René.

Les gardes du corps furent bientôt après licenciés.

M. de Bardelin voulut alors se rendre à Aix, sa ville natale, mais déjà les esprits étaient exaltés, son uniforme y devint impopulaire; trois personnes signalées comme aristocrates périrent à la lanterne. Il se rendit à Turin, où il fut présenté aux jeunes princes français les ducs d'Angoulême et de Berry, qui résidaient depuis quelques mois à la cour du roi de Sardaigne.

Il fut toutefois invité à rentrer en France, et se trouvait à Paris lors des principaux événemens qui constataient les dangers auxquels la famille royale était exposée dans cette capitale, et les humiliations journalières qu'elle y éprouvait.

Il fut aussi témoin du départ et du retour du trop célèbre voyage de Varennes; il avait même été d'abord désigné pour être un des trois gardes qui devaient accompagner les royaux voyageurs; mais cela ne put avoir lieu, lorsqu'il fut décidé que l'on passerait par Châlons-sur-Marne, ville où il aurait pu être reconnu puisqu'il y avait tenu garnison pendant 5 ans.

Ce malencontreux voyage donna un nouvel élan à l'émigration. Les royalistes, traqués en France, allèrent planter leur drapeau à Coblentz; plus de mille gardes du corps rejoignirent les leurs sur les bords du Rhin. M. de Bardelin fit avec cette petite armée et celle du prince de Condé réunies la campagne de 1792.

Après le licenciement de cette armée, M. de Bardelin se rendit en Hollande; il se trouvait à Maëstricht au moment où l'armée du général Dumourier allait cerner la ville; il en sortit avant que le siége ne commençât, ne désirant plus se mettre dans le cas de porter les armes pour une cause qui avait cessé d'être celle du roi. Ce même principe l'empêcha, pendant un assez long séjour en Angleterre, de prendre du service dans les régimens levés par cette nation pour agir contre la France.

Il habita pendant plusieurs années dans l'intérieur de l'Angleterre, s'y adonna à l'agriculture, et, dans le comté de Norfolk, apprit, dans les fermes du général Money qui fut long-temps son protecteur, la culture selon la méthode anglaise. Cependant Louis XVIII, ayant successivement parcouru l'Europe, se rendit en Angleterre, et habita long-temps le château de Hartwell avec sa petite cour. Le duc de Gramont en fit toujours partie comme capitaine des gardes du corps. Les événemens de 1814 arrivèrent, M. de Bardelin fut appelé pour former une escorte de quelques anciens gardes qui devaient accompagner le roi à Paris. L'entrée du monarque à Londres fut solennelle; le prince régent, depuis Georges IV, les princes ses frères, les ambassadeurs vinrent féliciter Louis XVIII à l'hôtel où il était descendu. Il fut alors convenu que le roi partirait le surlendemain pour Douvres; le prince régent ajouta qu'il s'y rendrait de son côté, et qu'un de ses yachts y serait prêt pour transporter de nouveau le roi en France. Le départ de Douvres offrit un spectacle imposant; toute la population de la ville et du voisinage y était accourue; le prince régent resta à bord du yacht jusqu'à la sortie du port. Le canon du château se faisait constamment entendre; une division de la marine anglaise, commandée par le duc de Clarence en personne, salua le vaisseau du roi au milieu de la rade; enfin un détachement de la flotte russe stationnée dans la Manche, tira également de nombreuses bordées durant tout le passage du roi. On entendait encore le canon russe que déjà l'on voyait le rivage français se couvrir de troupes et de la nombreuse population de Calais. Louis XVIII descendit sur la côte de France après une absence de 23 ans.

Le nouveau gouvernement voulut d'a-

bord former une maison militaire ; des cadres furent ouverts pour rétablir les différens corps qui avaient existé autrefois. Les compagnies de mousquetaires, de chevau-légers, et six compagnies de gardes-du-corps furent bientôt remplies. M. de Bardelin fut nommé porte-étendard avec le grade de lieutenant-colonel dans la compagnie du duc de Gramont, en garnison à Saint-Germain ; il s'y occupa de l'organisation et de l'instruction des jeunes gardes de sa compagnie. Ce but n'était encore qu'imparfaitement atteint, quand tout-à-coup on apprit le débarquement de Napoléon et de sa marche sur Paris sans rencontrer le moindre obstacle. Toute résistance devenue inutile, l'ordre vint à la maison militaire de partir de ses quartiers respectifs, de se trouver dans la nuit du 19 mars sur la route de Saint-Denis, pour s'y échelonner et escorter le roi qui se rendit d'abord à Lille, mais que des circonstances ultérieures obligèrent bientôt de se retirer à Gand. Tous ces corps furent licenciés du moment que le roi eût passé la frontière. Le comte d'Artois lui-même les invita à rentrer en France et à ne pas courir la chance d'une seconde émigration ; un certain nombre toutefois voulut suivre la fortune des princes ; des membres des différens corps se rendirent individuellement à Gand. M. de Bardelin fut de ce nombre ; on réussit à reformer quelques escadrons, dont deux de gardes-du-corps firent jusqu'au 18 juin le service autour du roi.

A la suite de ces événemens, M. de Bardelin fut fait sous-lieutenant des gardes-du-corps ; et successivement après la campagne d'Espagne, lieutenant avec le rang de colonel de cavalerie, ce qui, dans ce corps, était le plus haut grade auquel on pût parvenir ; la place des quatre capitaines des gardes étant une sorte de charge à la cour, occupée depuis Louis XIV par quelques familles privilégiées.

Il servit encore quelques années comme officier supérieur des gardes-du-corps, mais son âge déjà avancé, et la nature même de ce service devenu trop fatigant pour lui à cause des chasses et des escortes, lui firent désirer d'obtenir sa retraite, dont il jouit.

AUBER (THÉOPHILE-CHARLES-EMMANUEL-ÉDOUARD).

Au nombre des jeunes médecins qui se font un nom dans la médecine philosophique, nous placerons M. Auber, qui vient de publier un *Traité de Philosophie médicale*, l'un des ouvrages les plus consciencieusement écrits et les plus profondément pensés que la littérature médicale ait produits depuis long-temps. Cependant notre éloge ne sera pas sans restriction, et nous dirons que le *Traité de Philosophie médicale* de M. Auber n'est sans doute que le prodrôme d'un plus vaste travail, d'une doctrine à émettre, *à renouveler* ; s'il en était autrement, l'ouvrage de M. Auber ne serait que le produit d'une intelligence avortée : nous nous croirions coupables de porter un aussi fâcheux pronostic.

Né à Pont-l'Evêque (Calvados) le 7 mars 1804, M. *Théophile-Charles-Emmanuel-Edouard* Auber fit ses premières études au lycée de Rouen, d'où il sortit à l'age de 16 ans, après de brillans succès. Fils d'un ancien médecin en chef des armées, ses travaux furent dirigés avec intelligence, d'abord vers la botanique, la pharmacie et la chimie, et quoique décidé à embrasser la carrière médicale, il débuta par la pharmacie militaire, et fut nommé, en juillet 1824, pharmacien-surnuméraire à l'hôpital militaire du Val-de-Grâce à Paris ; un mois plus tard, il fut envoyé à Toulouse avec une commis-

sion de pharmacien sous-aide provisoire.

Attaché successivement aux hôpitaux de Montpellier et de Perpignan, il passa plus tard à l'hospice de Mont-Louis, où il fut chargé de la direction du service. Après avoir été ensuite attaché à l'hôpital de Puycerda, il fut nommé à l'hôpital d'instruction de Strasbourg, où il obtint trois premiers prix qui lui méritèrent d'être appelé au service du Val-de-Grâce à Paris.

Peu après, il abandonna la pharmacie et reprit le cours de ses premières études médicales qu'il continua à Strasbourg et à Montpellier, et enfin à Paris, où il prit le titre de docteur, en présentant une thèse sur la syphilis, dans laquelle il s'efforça de raviver la doctrine du virus vénérien, malgré l'opposition de ses chefs dont son sort dépendait comme officier de santé.

Après avoir été successivement attaché aux hôpitaux de Besançon et du Gros-Caillou (garde royale), M. Auber se fit réformer du service militaire pour cause de maladie; depuis lors il s'est livré aux travaux du cabinet plus encore qu'à *la recherche* d'une clientelle, et a publié; 1° une brochure sur l'*État morbide*, qui fut favorablement accueillie (1834) dans le monde médical; 2° son *traité de philosophie médicale*, que le conseil de santé des armées honora de son suffrage, et au quel le ministère de la guerre fit souscrire pour plusieurs exemplaires. Les journaux spéciaux en rendirent le compte le plus flatteur.

SAINT-PRIEST (EMMANUEL-LOUIS-MARIE GUIGNARD Vicomte de).

M. Emmanuel-Louis-Marie GUIGNARD *vicomte de* SAINT-PRIEST, est né à Paris le 6 décembre 1789; son père était alors ministre de Louis XVI (1). Un an après, il émigrait; et son oncle, le vicomte de Saint-Priest, qui avait défendu le roi le 10 août, portait en 93 sa tête sur l'échafaud. Quelques années plus tard, ses deux frères, dont l'aîné avait servi dans l'armée de Condé, entrèrent au service de Russie; il suivit leur exemple en 1805. Simple sous-officier dans les chasseurs de la garde impériale russe, il n'avait pas seize ans lorsqu'il se trouva à la bataille d'Austerlitz.

Blessé grièvement d'une balle dans la poitrine au combat de Gulstadt, sur le Passarge en 1807, blessé encore à la bataille de Lutzen en 1813, il avança rapidement, et venait d'être fait colonel en 1814, lorsqu'à peine remis de sa dernière blessure, il fut fait prisonnier par des partisans français en Champagne, au moment où il tentait de rejoindre le 8e corps d'armée russe, commandé par son frère : il fut conduit à Sédan. Quelques jours après, il courut de grands dangers, l'empereur ayant ordonné qu'il passât devant un conseil de guerre, comme ayant porté les armes contre la France : d'après la composition de ce conseil, M. de Saint-Priest aurait été infailliblement fusillé, ce qui eût été fort légal, mais l'ordre fut intercepté par les Cosaques, et le duc de Feltre en ajourna la réexpédition.

Après la restauration, M. de Saint-Priest fut attaché à la personne du duc d'Angoulême, avec le grade de colonel. Il était avec lui à Bordeaux lorsqu'on apprit le débarquement de l'empereur à Cannes. Le Midi se souleva, et M. de Saint-Priest fut envoyé à Sisteron, auprès du général Ernouf, d'où apprenant la capitulation de la Palud, il licencia ce qui lui restait de troupes, et s'embarqua à Marseille pour rejoindre le duc d'Angoulême en Espagne.

Pris en mer par un corsaire de Tunis, M. de Saint-Priest fut retenu dans cette ville plusieurs semaines, mais il arriva à

(1) M. de Saint-Priest fut tenu sur les fonts baptismaux par Louis XVI et par Marie-Antoinette.

temps à Barcelone pour franchir la frontière avec le prince et quelques centaines de volontaires royalistes que le duc d'Escars avait organisés. Le drapeau blanc fut arboré par ses soins à Bellegarde.

Nommé maréchal-de-camp dans cette même année 1815, il fut plusieurs fois chargé d'inspecter l'infanterie ou d'accompagner le duc d'Angoulême dans ses voyages. Ami du duc de Richelieu, et assez modéré par caractère, on l'accusait alors de libéralisme, reproche bannal qu'on adressait à tous ceux qui ne partageaient pas aveuglément les idées et les vues de ceux qu'on appelait *ultras*.

En 1823, époque de la guerre d'Espagne, M. de Saint-Priest reçut le commandement d'une brigade de l'armée de Catalogne. Chargé de poursuivre Mina, après six semaines de marches et de contre marches de cet habile partisan, il l'atteignit enfin dans les montagnes de la Cerdagne, et lui fit, le 14 juin, 700 prisonniers dont un général et plusieurs officiers supérieurs.

Nommé lieutenant-général pour ce fait d'armes, M. de Saint-Priest rejoignit le duc d'Angoulême au port Sainte-Marie, où, pendant le siége de Cadix, plusieurs missions militaires lui furent confiées. Après avoir été témoin de la reddition de cette ville, de la délivrance du roi d'Espagne, il revint en France, et, en 1825, fut envoyé à Berlin comme ministre du roi. Il y était à peine arrivé, qu'à l'avènement de l'empereur Nicolas, il reçut l'ordre de se rendre à Pétersbourg. Après quelques semaines de séjour dans cette capitale, il reprit à Berlin ses fonctions diplomatiques. Nos relations avec cette puissance étant de la nature la plus amicale, et presque toutes les affaires européennes se traitant en commun entre les cinq puissances, aucune difficulté sérieuse ne vint y entraver sa mission pendant deux ans de résidence.

En 1827, il fut nommé ambassadeur en Espagne. Le roi Ferdinand VII se trouvant à cette époque à Valence, à la suite des troubles suscités par les *agyraviados* de Catalogne, M. de Saint-Priest partit pour cette ville, où fut décidée l'évacuation de l'Espagne par nos troupes. Cette mesure eut lieu d'abord en Catalogne, et l'année suivante à Cadix. En 1828, il négocia le traité en vertu duquel l'Espagne s'engageait à nous verser annuellement quatre millions jusqu'à l'entière extinction de sa dette envers nous, montant à 80 millions. Il avait proposé aussi à notre ministère de jeter les bases d'un traité de commerce qui aurait eu pour objet d'échanger contre nos produits manufacturiers les productions brutes de l'Espagne, mais la rivalité de nos départemens du midi empêcha d'y donner suite.

Au mois de mars 1830, une intrigue de cour décida le roi Ferdinand VII à changer l'ordre de succession établi par Philippe V; instruit de cette mesure, malgré le secret avec lequel elle était mise à exécution, M. de Saint-Priest protesta sans attendre les ordres de son gouvernement. Soit qu'on ne voulût rien précipiter, soit que l'expédition d'Alger absorbât toute l'attention, le ministère français remit à un autre moment cette importante affaire, et ce grave changement, dont M. de Saint-Priest avait annoncé dès lors que la guerre civile serait la conséquence, eut lieu sans opposition.

Les événemens de juillet se précipitèrent. Dès que M. de Saint-Priest apprit l'avènement de Louis-Philippe, le 9 août, il se démit de son ambassade; ce fut alors que Ferdinand VII lui conféra la grandesse et le titre de *duc d'Almazan*. Une commanderie y était attachée, mais quelques journaux ayant annoncé que l'ex-ambassadeur avait reçu des grâces pécuniaires du roi d'Espagne, il pria ce prince de permettre que le produit en fût appliqué aux

établissemens de bienfaisance de Madrid, et la même assertion ayant été répétée quelques années après par le *Messager*, M. de Saint-Priest lui donna de nouveau un démenti formel.

Au mois de mars 1831, il quitta l'Espagne et parcourut l'Italie. Ce fut à Naples qu'il revit pour la première fois madame la duchesse de Berry; il la suivit à Massa, où il passa l'hiver. Au printemps de cette même année, il fréta le *Carlo-Albarto*, qui mit à la voile et vint déposer sur les côtes de Provence la princesse et quelques-uns de ses compagnons (1). M. de Saint-Priest continua sa route, et après avoir touché à Roses, où le mauvais temps le retarda quelques jours, il fut forcé, par une avarie, de relâcher au port de *la Ciotat*. C'est là que le Sphynx, expédié de Toulon quelques jours auparavant sur l'avis donné par le consul de France à Livourne, après le départ du *Carlo-Alberto*, et sur la simple présomption de la présence de la duchesse de Berry à bord de ce bâtiment, l'aborda et le conduisit immédiatement à Toulon, où l'on s'obstina à prendre mademoiselle Lebeschu pour la duchesse, puis à Ajaccio et enfin à Marseille, lorsque l'erreur fut reconnue.

M. de Saint-Priest protesta contre la violation du droit des gens qui avait lieu à son égard, et la Cour royale d'Aix, faisant droit à ces motifs, déclara que l'équipage du *Carlo-Alberto* devait être relâché; mais la Cour de cassation annula l'arrêt, et renvoya tous les détenus devant la Cour royale de Lyon, qui les renvoya aux assises de Montbrison pour y être jugés.

Nous n'entrerons pas ici dans les détails de ce procès qui a eu quelque célébrité, ils se trouvent dans l'ouvrage en trois volumes qui fut publié peu après; nous dirons seulement que le système de défense adopté par les accusés du *Carlo-Alberto* fut nécessité bien plus par l'intérêt de leurs co-accusés de Marseille, et de madame la duchesse de Berry elle-même, que par leur propre position, car leur acquittement n'était presque pas mis en question. Il eut lieu en effet le 15 mars 1833, après dix mois de détention. Le gouvernement, quoi qu'on en ait dit, n'avait rien négligé pour les faire condamner; et si leur acquittement n'avait pas été prononcé, les accusés avaient un moyen sûr de cassation, ils possédaient, dit-on, une liste de 35 jurés du département de la Loire, illégalement maintenus sur celle de 1833, après avoir figuré parmi les 300 de l'année précédente, ce qui s'explique parce que, dans le département de la Loire, les deux tiers des citoyens aptes aux fonctions de jurés appartenaient à l'opinion légitimiste. Il ne se trouvait point un seul de ces derniers parmi ceux qui prononcèrent l'acquittement.

Peu après, M. de Saint-Priest partit pour l'Italie, où madame la duchesse de Berry lui manda, après sa sortie de Blaye, de venir la trouver à Livourne et de l'accompagner en Autriche, où elle avait l'intention d'aller revoir ses enfans et sa famille. Ce voyage fut l'objet d'une longue et difficile négociation. Charles X mettait pour condition au retour de sa belle-fille la production de son acte de mariage. M. de Montbel fut le chercher à Rome, et une entrevue eut lieu à Léoben entre l'ex-famille royale et madame la duchesse de Berry, accompagnée de son nouvel époux. Peu après, la cour d'Autriche mit à la disposition de la princesse la résidence de Gratz, et après quelques démarches que M. de Saint-Priest fit à Vienne auprès du prince de Metternick, celle de Brandeis, à trois lieues de Prague. A la suite de cette espèce de négociation, M. de Saint-Priest revint à Paris

(1) Voir la notice consacrée à M. Mesnard, même volume, et celle que nous consacrerons à madame la duchesse de Berry.

avec sa famille, et y a vécu depuis dans une retraite absolue.

Aux titres et qualités que nous avons énumérées, et que M. de Saint-Priest possédait sous la restauration, il faut joindre ceux de premier écuyer tranchant royal de France, porte cornette blanche de la couronne, gentilhomme d'honneur du duc d'Angoulême, et plus tard Menin, commandeur de l'ordre de la Légion-d'Honneur et de Saint-Louis, ainsi que de ceux de Saint-George de Russie et du mérite de Prusse, Grand-Croix des ordres de Charles III et de Saint-Ferdinand d'Espagne, chevalier de justice et d'honneur de *Saint-Jean de Jérusalem*.

DOMBASLE (Christophe-Joseph-Alexandre-Mathieu de).

M. de Dombasle (*Christophe-Joseph-Alexandre-Mathieu* de), directeur de la ferme expérimentale et de l'institut agricole de Roville, et correspondant de l'Académie des Sciences, est né à Nanci, le 26 février 1777. Il a acquis quelque célébrité par les élèves qu'il a formés et par les résultats qu'il a obtenus depuis l'établissement de la ferme de Roville.

En 1825, il n'y avait que quatre élèves à Roville; aujourd'hui leur nombre est habituellement de trente; ce sont presque tous des jeunes gens de vingt-cinq ans, qui font à Roville un séjour d'une à deux années pour se mettre à même de diriger les exploitations de leurs propriétés. Indépendamment de l'instruction pratique qu'ils reçoivent, ils suivent des cours de botanique, d'art vétérinaire et de comptabilité agricole. La réunion agricole qui y a lieu tous les ans, au mois de juin, attire une multitude de spectateurs, parmi lesquels on remarque un grand nombre de fermiers et de cultivateurs des divers points du royaume. Il y a un concours qui est l'objet principal de la fête : une charrue décorée de fleurs et de feuillage, et qui part de la ferme aux sons d'une musique champêtre, est décernée au vainqueur: le jury est composé d'honorables agriculteurs. Ces réunions contribuent à exciter l'émulation, et à dissiper tous les préjugés si chers à la routine, non seulement en plaçant sous les yeux des procédés et des instrumens nouveaux; mais en mettant les cultivateurs en rapport entre eux. Là chacun parle des méthodes qui sont en usage chez lui; on discute, on compare, on entre à pleine voie dans la carrière des améliorations, et la ferme-modèle de Roville est en quelque sorte un enseignement mutuel.

M. de Dombasle a publié les ouvrages suivans : 1° *Essai sur l'analyse des eaux minérales par les réactifs*, in-8; 2° *Halle au blé de Nanci, subsistances, boulangers, accapareurs*, in-8; 3° *Faits et observations sur la fabrication du sucre de betteraves*, in-8; 4° *Description des nouveaux instrumens d'agriculture les plus utiles, traduite de l'allemand de A. Thaer*, in-4, *fig.*; 5° *Instruction théorique et pratique sur la distillation des graines et des pommes de terre*, in-8; 6° *Calendrier du bon Cultivateur, ou manuel de l'agriculteur praticien*, in-12; 7° *De la charrue considérée sous le rapport de la présence ou de l'absence de l'avant-train*, in-8, *fig*; 8° *Du mode de nutrition des plantes aux diverses époques de leur croissance*, in-8; 9° *L'agriculture pratique et raisonnée*, 2 vol. in-8; 10° *Annales agricoles de Roville*.

M. Mathieu Dombasle a fourni en outre plusieurs articles agronomiques à divers recueils périodiques, aux *Annales d'Agriculture française*, au *Bulletin de la Société d'Encouragement pour l'industrie nationale;* au *Bon Cultivateur*, recueil publié par la société centrale d'agriculture de Nanci, à la *Bibliothèque britannique de Genève*, etc.

FRÉDÉRIC-GUILLAUME III.

Frédéric-Guillaume III, roi de Prusse, fils aîné de Frédéric-Guillaume II, naquit le 2 août 1770; il succéda à son père, neveu et successeur du grand Frédéric, le 16 novembre 1797. Sa mère, Louise de Hesse-Darmstadt, princesse de mœurs très-douces, fit sa première éducation. Le grand Frédéric se chargea de la continuer lui-même, et s'attacha surtout à développer en lui une grande fermeté de caractère. L'élève profita des leçons de son illustre maître, comme tout le cours de sa vie l'a prouvé.

Quand la Prusse commit la fatale imprudence de déclarer la guerre à la république française, Frédéric-Guillaume n'était encore que prince royal. C'est en cette qualité qu'il fit la campagne du Rhin, assista à la prise de Francfort, au siége de Mayence et au blocus de Landau. Il se montra, pendant toute cette campagne, aussi intrépide soldat que prudent tacticien. C'est à cette époque qu'il vit la princesse Louise, fille du duc de Mecklenbourg; il l'épousa en 1793.

La Prusse était depuis deux ans en paix avec la France, quand Frédéric-Guillaume monta sur le trône; mais son père ne lui avait laissé qu'un royaume livré à tous les genres d'anarchie. Trois grandes factions se partageaient l'état. L'aristocratie, l'armée et le clergé voulaient à la fois régner exclusivement, et les finances étaient dans le plus misérable désordre. Le nouveau roi remédia à tous ces maux avec une sagesse bien au-dessus de son âge.

La France devait compter sur la neutralité que la Prusse avait promise par le traité de Bâle, mais elle voulut de plus tâcher de l'attirer dans son alliance. Sieyès fut chargé de cette négociation par le Directoire. Il lui fut impossible de la faire réussir. Le prince Repnin, envoyé de Russie dans un but contraire, n'obtint pas un plus grand succès. Frédéric-Guillaume, avec une prudence dont il eut le malheur de se départir plus tard, persista alors à rester dans une neutralité armée, qui en effet était le seul rôle qui convînt à la Prusse.

L'empereur Paul 1er, choqué de n'avoir pu séduire le roi de Prusse, eut recours aux menaces; mais ce moyen fut aussi inutile auprès de lui. Bonaparte était alors premier consul, et déjà son génie gouvernemental se révélait comme avaient apparu ses talens militaires. Le roi de Prusse eut peine à se soustraire au prestige que le sauveur de la France commençait à exercer en Europe. On le voyait alors avouer, dans toutes les circonstances, son admiration pour l'homme qui pacifiait la révolution au-dedans, et la rendait si redoutable au dehors; qui rassurait encore plus l'Europe par son dévoûment à toutes les pensées d'ordre, qu'il ne l'effrayait par la puissance de son épée. Duroc, ambassadeur du premier consul, fut traité avec la plus haute distinction à Berlin, mais ne put que détourner la Prusse de se livrer aux conseils de la Russie. Le temps tarda peu à justifier la prudence de Frédéric-Guillaume. Le passage des Alpes, la fuite de Souwarow et la bataille de Marengo, durent prouver à la Prusse que son roi avait agi sagement en laissant marcher la France dans toute la liberté de ses droits et de sa force.

Par le traité de Lunéville et la convention de Paris, en 1802, la Prusse fut récompensée de sa neutralité par la France, et reçut comme dédommagement des provinces Rhénanes, Erfurth, Munster, Paderborn, etc., avec une population de 450 mille ames.

Ce fut en novembre 1805 que Frédéric-Guillaume commit, même dans l'intérêt de la Prusse, la faute d'entrer dans la ligue formée par la Russie, l'Autriche et l'An-

gleterre contre la France. Il ne fit que céder à l'influence de la reine, qui professait une grande haine contre Napoléon, et courut ainsi à sa ruine. La perte de la bataille d'Iéna et le traité de Tilsitt réduisirent bientôt la Prusse, de 10 millions d'âmes, à six, et la grevèrent d'une forte contribution de guerre. Frédéric-Guillaume se montra plein de fermeté dans son malheur, et par la sagesse de son administration et l'économie de ses dépenses, répara autant qu'il put les désastres qu'il avait attirés sur son peuple, et qui auraient été plus grands encore si Napoléon eût traité la Prusse avec toute la rigueur du droit de conquête.

Quand la guerre éclata entre la Russie et la France, la Prusse donna à Napoléon un corps auxiliaire de 30,000 hommes commandé par le général d'York, sous les ordres supérieurs du maréchal Macdonald. Le général prussien, séduit par la Russie, trahit lâchement les Français, quand il vit que la nature combattait contre eux, et Frédéric, qui avait d'abord désapprouvé hautement la conduite de son général, ne tarda pas à prouver qu'il avait eu la faiblesse de s'en rendre complice, en faisant une alliance secrète avec la Russie.

Nous ne dirons rien des néfastes années 1813, 1814 et 1815. Le roi de Prusse fut l'un des fondateurs de la Sainte-Alliance, et s'unit surtout intimement avec l'Autriche par les traités de Tœplitz, de Leybach et de Vérone.

Veuf de la reine Louise depuis 1810, il épousa en 1824, la comtesse de Harrach, par un mariage morganatique. Il n'en a point eu d'enfans. De son premier mariage il reste quatre fils et trois filles.

Trois grands faits dominent tout le règne de Frédéric-Guillaume III : l'association des douanes allemandes et la double centralisation religieuse et intellectuelle de l'Allemagne, par l'établissement de l'évangélisme et le développement immense qu'ont reçu les universités prussiennes.

COSTAZ (CLAUDE-ANTHELME).

M. COSTAZ (*Claude-Anthelme*,) né à Belley vers 1770, figura dans les troubles qui éclatèrent à Lyon dans les premières années de la révolution, se trouva au combat qui eut lieu dans l'intérieur de la ville, le 27 mai 1793, entre les partisans de la municipalité alors en exercice, et ceux qui refusaient de reconnaître son autorité.

Après la prise de Lyon, il parvint à se refugier dans un village de la Savoie; mais obligé de quitter cet asile, il erra quelque temps, et n'obtint le repos qu'en entrant dans une administration militaire de l'armée des Alpes, où il fut employé pendant dix mois.

La journée du 9 thermidor lui rendit sa liberté absolue; il fut appelé dans les bureaux de la commission d'agriculture, et depuis il a fait partie de ceux des ministères de l'intérieur et du commerce, où il a occupé pendant plusieurs années, la place de chef de la division des arts et des manufactures.

Malgré l'importance de ses services, M. Costaz ne fut pas à l'abri de la réaction de 1815. Les tracasseries auxquelles il fut en butte le forcèrent de donner sa démission. Il vit à Paris, où il est l'un des secrétaires de la Société d'Encouragement pour l'industrie nationale, dont il est un des fondateurs. Il est membre de l'Académie des sciences, lettres et arts d'Arras, de la Société d'Agriculture et arts de Caen, de la Société royale d'Agriculture et arts de Trévoux, et d'émulation de Bourg (Ain). On a de lui : *Un Essai sur l'Administration de l'agriculture, du commerce, des manufactures et des subsistances, des mines et des usines, suivi de l'his-*

torique des moyens qui ont amené le grand essor pris par les arts depuis 1793 jusqu'en 1815, 2 vol. in-8 ; cet ouvrage a obtenu deux éditions, 1818-1832 (1).

Il est, ainsi que l'a dit M. Héricart de Thury dans son rapport à l'Académie des sciences, un manuel théorique et pratique à l'usage de l'autorité, comme des fa-

(1) Nos lecteurs nous sauront gré de leur donner une idée de cet ouvrage, en analysant le premier chapitre.

Le livre premier, divisé en deux chapitres, est consacré à l'histoire de l'administration avant et depuis 1789. Dans le chapitre premier, l'auteur examine rapidement l'administration avant la révolution. Suivant lui, les rois de la première et de la seconde race n'ont rien fait d'utile. Charlemagne est le seul qui ait possédé au plus haut degré le génie militaire et le talent d'administrateur et d'homme d'état. Un de ses capitulaires, qui nous donne l'état de l'agriculture, du commerce, des arts et des manufactures sous son règne, prouve qu'entre autres vues d'amélioration et d'utilité publiques, il avait projeté la confection d'un canal qui, en unissant le Rhin au Danube, devait donner un immense développement à la navigation intérieure de l'Europe.

Sous les règnes suivans, les guerres de la féodalité anéantirent presque entièrement l'industrie jusque sous Henri Ier, que la *trève de Dieu* vint réprimer le brigandage qui s'exerçait partout à main armée ; mais c'est particulièrement à Louis-le-Gros et aux sages mesures qu'il prit, qu'est dû le rétablissement de l'ordre intérieur, par son institution des officiers municipaux, des conseils des notables et des milices, mises sous le commandement de leurs administrateurs. Philippe-Auguste est le premier de nos rois qui se soit spécialement occupé des fabricans et des marchands. L'industrie prit un libre essor sous son règne.

M. Costaz fait remonter plus loin que l'époque du bannissement des Juifs, sous Philippe-le-Bel, l'usage des lettres de change, quoique des écrivains prétendent qu'elles n'ont été adoptées qu'au XIVe siècle, et même au XVe : c'est l'édit de Louis XI (1462), sur les foires de Lyon, qui est le premier acte du gouvernement qui en fait mention.

Malgré les graves reproches dont l'histoire a chargé sa mémoire, Louis XI, suivant M. Costaz, mérite de grands éloges pour les mesures qu'il a prises dans des vues de bien public : c'est lui qui a introduit la culture du mûrier, l'éducation des vers à soie, créé la fabrique de Tours. Familier avec les fabricans, il les visitait, les encourageait et leur donnait quelquefois des secours pécunières. Il distribua la population de Paris sous soixante et une bannières, et elle forma une milice nationale et des corps de métiers qui nommaient leurs officiers. Il créa un grand nombre de foires et de marchés. Il régla le cours des monnaies nationales et étrangères ; il encouragea la navigation, fit recueillir les coutumes des provinces, et les fit comparer à celles des autres nations. Il proclama l'inamovibilité des juges et des officiers royaux, et appropria aux besoins du gouvernement l'idée des relais établis par l'Université de Paris pour entretenir des relations avec les familles de ses élèves ; enfin il avait le projet de rendre uniformes les poids et les mesures.

François Ier encouragea particulièrement les manufactures de soie de Lyon, en protégeant et recommandant la culture du mûrier, dont les progrès furent aussi rapides que remarquables sous Henri IV, qui, pour donner l'exemple, fit planter vingt mille mûriers dans le jardin des Tuileries, à Fontainebleau et dans d'autres propriétés de la couronne.

Henri IV, dit M. Costaz, est peut-être plus admirable comme administrateur que comme guerrier. Entre autres moyens d'utilité publique qui fixèrent son attention, on doit citer le canal de Briare et la canalisation de l'Ourcq, dont la réalisation a fait le plus grand bien aux provinces du centre du royaume. Il encouragea l'exploitation des mines, celle des carrières de marbre, qu'il voulait employer de préférence aux marbres étrangers dans les ouvrages d'architecture et de sculpture ; enfin c'est à lui que nous devons les fabriques de tapis façon de Perse, de tapisseries de haute lisse, de glaces à l'instar de Venise, de toiles façon de Hollande, etc., etc.

Louis XIII, par son édit de 1626, créa la place de surintendant de la navigation et du commerce, supprimée en 1661. Enfin, sous Louis XIV, Colbert, qui, de simple commis dans une maison de commerce de Lyon, devint contrôleur-général des finances, reprit l'ouvrage commencé par Henri IV. L'agriculture, les arts, les manufactures, la navigation, tout fixa son attention : ses succès furent si grands qu'ils ont rattaché à son nom la conception et l'exécution de la presque totalité des projets d'utilité publique qui ont illustré le règne de Louis XIV. A tort, dit M. Costaz, on lui a reproché d'avoir négligé l'agriculture ; bien loin de là, Colbert s'en est occupé avec la plus grande sollicitude : il obtint du roi que la taille serait diminuée d'un tiers ; il voulait même faire faire un cadastre général pour soustraire la répartition de cet impôt à l'arbitraire ; il fit ouvrir de nouvelles routes et réparer les autres ; il voulut abolir la corvée. On lui doit le canal du Languedoc, la pépinière du Roule, la propagation des plantations de mûriers, l'amélioration de l'administration des haras, de sages mesures pour la conservation des forêts ; enfin, les ordres donnés, en 1667, pour la tenue régulière des registres de l'État-Civil, dont la création remonte à 1515. Avant lui, ils étaient dans la plus grande confusion, souvent

bricans, des agriculteurs et des commerçans, qui y puiseront des renseignemens précieux, et qui ne sauraient trop y recourir pour bien connaître leurs devoirs et leurs droits; enfin, ajoute le judicieux critique, les étrangers de tous pays, auxquels l'auteur, dans son impartialité la plus sévère, n'a négligé aucune occasion de rendre la justice qui leur est due, tout en leur disant cependant la vérité, les étrangers y trouveront des leçons utiles en plus d'un genre, et dans l'intérêt de leur industrie; ils feront indubitablement de sages applications des principes qui y sont développés.

M. Costaz a traité à fond le sujet qu'il s'était tracé; il a parfaitement exposé et décrit ce qu'était, avant la révolution, l'administration de l'agriculture, des arts, du commerce et des manufactures, ce qu'elle a été depuis, et ce qu'il conviendrait qu'elle fût.

Malgré tout ce qui a pu être dit et écrit sur l'économie politique par Adam Smith, Steward, lord Lauderdale, Turgot, Forbonnais, Say, etc., l'ouvrage de M. Costaz est rempli de faits entièrement neufs, à peine connus et du plus grand intérêt; enfin il offre un cours complet et raisonné d'administration basée sur *l'économie sociale,* dénomination qu'il a proposé avec raison de donner plutôt que celle d'*économie politique*.

CAZAUX (L.-F.-G.).

M. *L. F. G. Cazaux*, né le 8 juillet 1785 à l'Asseube-Propre, fut dès sa jeunesse dirigé vers les études mathématiques. Il

illisibles, couverts de ratures, de surcharges, ou remplis de lacunes.

Poursuivant ses recherches, M. Costaz nous fait connaître les divers travaux dus à l'administration qui, sous les noms successifs d'intendance, de conseil, de bureau et de ministère, a régi l'agriculture, le commerce et l'industrie.

entra à 18 ans à l'école Polytechnique et plus tard, dans l'arme de l'artillerie, où il est parvenu au grade de colonel. Il remplit, dans ce moment, les fonctions de directeur à Toulouse. Nous regrettons de n'avoir pu nous procurer aucun document officiel relatif à cet officier qui passe pour un des hommes instruits de son corps. On lui doit les ouvrages suivant :

1° *Comptabilité de la Fortune,* à l'usage de quiconque possède, et spécialement des propriétaires ruraux (1825); 2° *Bases fondamentales de l'économie politique*, d'après la nature des choses, avec cette épigraphe : *La vraie fin de la politique est de rendre le peuple heureux* (Bossuet) 1826; 3° *La science économique,* d'après Sully et les anciens, ou moyens d'accroître indéfiniment le bien-être des pauvres, la fortune des riches et la moralité de tous, avec cette épigraphe : *Il n'est qu'un bien, la science; il n'est qu'un mal, l'ignorance* (Socrate), (1834); 4° *Théorie et calcul des effets de la poudre dans les mines et dans les canons* (1835); 5° *Nombreuses expériences nouvelles confirmant la théorie de la poudre dans les mines et dans les canons* (1837). Ces divers ouvrages sont généralement estimés.

BONNEMAINS (Pierre, vicomte de).

M. le lieutenant général vicomte *Pierre* de Bonnemains est né à Tréauville, arrondissement de Cherbourg, le 10 mai 1772; il reçut sa première éducation au collége de Valognes, et entra au service dès le commencement de la révolution, en qualité d'adjudant-major d'un bataillon de gardes nationaux de la Manche. Le 20 mai 1793, il passa sous-lieutenant dans les dragons du même département, qui furent incorporés plus tard dans le 12e de dragons; en 1797, M. Bonnemains devint capitaine aide-de-camp du général Tilly, et fit en cette qua-

lité plusieurs campagnes aux armées du Nord et de Sambre-et-Meuse.

Aprèsavoirété chefd'escadron (ce grade lui fut donné sur le champ de bataille), et major du 16ᵉ régiment de chasseurs à cheval, il fut nommé colonel en 1806; à la tête du 5ᵉ régiment de cette arme, il fit les campagnes de Prusse et de Pologne, en 1806 et en 1807; il rendit des services importans à Schleitz, à Lubeck, à Iéna, ainsi qu'à Crivitz, où il fut blessé, et à Friedland. En 1808 le général Bonnemains, qui venait d'être créé officier de la Légion-d'Honneur (il en était membre depuis le 5 germinal an XII, passa en Espagne, et se distingua particulièrement au combat de Burgos, où il gagna le titre de baron de l'empire, à Truxillo et à Médelin. Lorsque les Français évacuèrent Talavera, le 22 juillet 1809, il sauva un bataillon d'infanterie qu'enveloppait une cavalerie nombreuse, et se trouva, le 26 du même mois, à la bataille de Talavera; il chassa les insurgés des montagnes de Ronda, et les battit l'année suivante à Algésiras.

Élevé au grade de général de brigade en 1811 (6 août), il continua à servir utilement dans l'armée du Midi jusqu'au commencement de 1813, époque à laquelle il passa en Italie; il fit, sous le prince Eugène, les campagnes de 1813 et 1814; se trouva dans plusieurs circonstances chargé du commandement de l'avant-garde et se fit surtout remarquer aux affaires de Caldiéro, le 15 novembre 1813, et de Villa-Franca, le 4 février 1814. Le 8 du même mois, il contribua au succès de la bataille du Mincio, et fut, à cette occasion, proposé pour le grade de lieutenant-général. Les événemens de Paris empêchèrent cette promotion, mais il avait été créé commandeur de l'ordre de la Légion-d'Honneur (10 janvier 1814) et chevalier de la couronne de fer le 15 mars de la même année.

Rentré en France, le général Bonnemain fut fait chevalier de Saint-Louis (19 juillet 1814). Pendant les Cent Jours, il eut le commandement d'une brigade de cavalerie sous les ordres du maréchal Grouchy, et, jusqu'au dernier moment, témoigna de son dévoûment à la cause de Napoléon. Ses sentimens sont exprimés (*Moniteur* du 23 juin) dans une lettre datée de Dinant, qu'il adressa au gouverneur de Givet le surlendemain de la bataille de Waterloo, et dont communication fut donnée aux chambres.

Après ces désastres, il fut de nouveau désigné pour le grade de lieutenant-général, mais cette nomination ne fut point confirmée par le roi.

Pendant les premières années de la seconde restauration, la Cour et le général se boudèrent réciproquement; enfin un rapprochement s'opéra, et M. Bonnemains fut créé *vicomte*. Il reprit de l'activité, et fit la campagne d'Espagne, où il obtint enfin le grade de lieutenant-général (22 juin 1823).

La conduite du général Bonnemains pendant cette campagne a été diversement racontée: on a prétendu, et un biographe a accepté cette version, *qu'il avait eu le malheur de surprendre et de livrer Riego aux assassins qui l'ont entraîné à l'échafaud.*

L'auteur du volume complémentaire des *Victoires et Conquêtes* n'accuse ni ne défend le général Bonnemains, et s'exprime en ces termes: « L'arrestation de Riego « donna lieu à un conflit de juridiction entre les autorités espagnoles et les généraux français qui l'auraient sauvé. Les « autorités espagnoles le réclamaient « comme ayant été pris par des Espagnols, « et comme sujet aux lois de son pays. Les « généraux français prétendaient qu'ayant « été pris à la suite d'un combat que les « troupes françaises avaient seules soutenu, le général Riego devait, par cela même, être considéré comme leur pri-

« sonnier. La question fut portée au quar-« tier-général, et décidée en faveur des Es-« pagnols, qui le firent juger par le tribu-« nal des Alcades de cour, et condamner « comme coupable du crime de lèse-ma-« jesté. »

M. Bonnemains a éprouvé le besoin de se défendre, et aux élections de 1834, fit publier une lettre, adressée par un ami *officieux et anonyme*, aux électeurs de l'arrondissement de Coutance, dans laquelle l'arrestation de Riego était racontée de la manière suivante :

« Après avoir été mis dans une déroute complète « par les Français, Riego errait dans les montagnes « avec vingt hommes à cheval, dont dix-sept étaient « des officiers supérieurs. Epuisé par la fatigue et « la faim, il rencontra l'ermite de la *Torre de Po-« drogil* et un habitant de Vilchea, nommé Lopez-« Lara. Les ayant pris à part, il leur dit : « Mes « amis, voici une occasion de faire votre fortune et « celle de vos familles ; il s'agit seulement de me « conduire, sans être aperçu de qui que ce soit, à « la Caroline, à Carbonera et à Las-Navas de To-« losa. J'y ai de bons amis qui me procureront un « guide pour l'Estramadure, où je veux me rendre. « L'ermite et le paysan refusèrent ; mais Riego les « fit saisir et jeter sur deux mules, en leur disant « que, bon gré malgré, ils serviraient de guides à « sa troupe.

« On se mit en route à l'entrée de la nuit. Riego « parlait à ses compagnons de son voyage de Ma-« drid en Andalousie, des endroits où il avait trouvé « des connaissances, etc. Les guides conclurent de « cette conversation indiscrète que l'homme qu'ils « conduisaient devait être le fameux Riego. Dès ce « moment, Lopez-Lara conçut le projet de le faire « tomber dans les mains de la justice. A la pointe « du jour, ils se trouvaient à la ferme de Baqueri-« zones, près d'Arquillos. Riego dit qu'il fallait y « demander un asile : Lara frappa à la porte, et « ce fut précisément un de ses frères, nommé Ma-« teo, qui vint ouvrir.

« Riego, craignant qu'une escorte trop nombreuse « ne le fit découvrir, n'avait voulu garder que trois « de ses affidés auprès de lui. L'un était un officier « anglais, qui, plein de méfiance, referma brusque-« ment la porte de la ferme et s'empara de la clef. « Ils donnèrent à manger à leurs chevaux et se cou-« chèrent dans l'écurie, leurs épées nues à côté « d'eux. A son réveil, Riego dit à Lopez qu'il fal-« lait absolument faire ferrer son cheval. Eh bien ! « répondit le paysan qui sentit toute l'importance « de l'occasion, je vais le mener à Arquillos ; mais « Riego s'y refusa, et voulut que ce fût Mateo qui « se chargeât de la commission, non en condui-« sant le cheval à Arquillos, mais en allant chercher « un maréchal. Lopez n'eut que le temps de dire à « l'oreille de son frère : « Cet homme est Riego, « avertis la justice, et dis que nous sommes prêts « à faire notre devoir. »

« Riego se mit à table aussitôt que Mateo lui « eut dit que le maréchal allait venir : mais l'An-« glais, toujours dans la crainte, ne quitta pas la fenê-« tre, d'où, la lorgnette à la main, il regardait de tous « côtés. — Tout à coup il s'écrie : « Général, nous « sommes perdus ! voici des gens armés qui accou-« rent ! » — « Aux armes !... » cria Riego. Mais « dans un instant Lopez et Mateo saisirent des cara-« rabines et couchèrent en joue les trois étrangers, « en criant : « Le premier qui fait un mouvement « est mort ! » Ils avaient déjà mis le sabre à la main, « mais la résolution de Riego l'abandonna soudain. « Il se laissa garrotter les mains derrière le dos. »

Quoiqu'il en soit, il fut récompensé de ses services par le titre de gentilhomme de la Chambre, et plus tard, nommé au commandement de la Corse, puis fait grand officier de la Légion-d'Honneur.

Vers les derniers temps de la restauration, M. Bonnemains voulut tenter la carrière politique, et après avoir été nommé en (juin 1830), par M. de Polignac, président du collége de Valognes, il sollicita les suffrages des électeurs du grand collége de Saint-Lô. C'est à tort que plusieurs biographes ont avancé que M. le vicomte Bonnemains avait été nommé dans le grand collége qu'il présidait ; ce collége élut M. le colonel Bricqueville.

Les événemens de juillet ne permirent pas à M. Bonnemains de montrer s'il eût été sous la branche aînée ministériel ou indépendant ; son patron expiait au donjon de Vincennes la folie de son attaque contre la plus précieuse de nos libertés. Le général Bonnemains accepta le fait accompli, toutefois dans la séance du 8 août, il s'opposa autant qu'il fût en lui à ce qu'on établit un gouvernement définitif. Il demanda que la France fût consultée et qu'elle donnât un mandat spécial aux députés. Malgré ce vote, le général Bonnemains est tou-

jours resté en activité comme inspecteur-général de cavalerie; il a même été chargé naguère de la réorganisation de la garde municipale.

En 1831 et en 1834, M. Bonnemains sollicita vainement les suffrages de ses concitoyens, il succomba dans la lutte électorale, et ne fut réélu qu'en 1837, comme candidat de l'opposition, par l'arrondissement de Coutances. Il vint prendre place au Palais-Bourbon, sur les bancs du centre gauche, d'où il a voté en faveur de la politique du 15 avril. Réélu en 1839, il ne s'est pas montré plus hostile aux ministres qui sont venus remplacer ceux de cette époque.

COCHIN (Jean-Denis-Marie).

M. Cochin (*Jean-Denis-Marie*), est né à Paris d'une famille dont le nom est devenu synonyme de travail, de talent, de générosité, de dévoûment.

Un avocat célèbre,

Des graveurs distingués,

Des négocians élevés par leurs pairs à la magistrature consulaire,

Un prêtre évangélique fondateur d'un hôpital,

Des fonctionnaires municipaux notables par leur bienfaisance:

Tels sont les prédécesseurs du député dont nous allons esquisser la notice.

Né en 1789, il avait 25 ans, et terminait ses études dans la faculté de droit, lorsque apparut la restauration en 1814. Au lieu de chercher un avancement facile dans les faveurs du pouvoir, il débuta volontairement dans la carrière du barreau: il était à 26 ans avocat près la cour de cassation, et ne tarda pas à être entouré d'une honorable clientelle; mais accablé par des pertes douloureuses il renonça au barreau et chercha dans une carrière moins laborieuse un aliment à l'activité de son esprit et au dévoûment de son cœur.

Nommé maire du 12ᵉ arrondissement de Paris, ses réflexions se portèrent naturellement vers la distribution des secours publics et vers l'éducation populaire, seules attributions laissées aux maires dans une capitale où deux préfets exercent les attributions réservées ailleurs aux magistrats municipaux.

En matière de secours publics, il fut préocuppé des dangers de l'aumône distribuée à la paresse, au mensonge et à l'hypocrisie; il voulut réserver l'hospice au vieillard, l'hôpital au malade, le secours à domicile à l'indigence laborieuse et honnête, la maison de travail au mendiant valide, la poursuite et les tribunaux au mendiant vagabond.

L'hospice, l'hôpital, le secours à domicile, le ministère public, la prison, tout cela existait à Paris, mais la maison de travail n'existait pas, il voulut provoquer sa fondation.

En matière d'éducation populaire, des écoles de charité en petit nombre étaient ouvertes pour les enfans pauvres dans un âge où déjà le travail les réclame, il voulut considérer plus largement le bienfait de l'éducation en y admettant les élèves dès l'âge de *deux ans*, c'est-à-dire, au sortir des bras de la nourrice, ce fut l'occasion de la fondation des salles d'asile.

Nous examinerons successivement la part qui fut prise par M. Cochin dans chacune de ces grandes inovations administratives; nous dirons quels furent ses travaux, quels aussi furent ses revers et ses succès.

M. Debelleyme exerçait les fonctions de préfet de police, et jouissait d'une grande popularité; le projet de faire disparaitre la mendicité par la création d'une maison de refuge dans la capitale de la France appartenait de droit à une administration qui annonçait l'intention de

concilier l'exécution littérale des lois avec des formes bienveillantes ; M. Debelleyme fit appel à l'opinion en annonçant qu'il ferait de cette fondation l'objet d'une souscription publique ; cette souscription produisit plus de six cent mille francs.

Un conseil fut créé pour contrôler l'emploi de cette somme importante au nom et selon l'intention présumée des souscripteurs ; le baron Pasquier, M. Dupin, le duc de Choiseul, Ternaux et plusieurs notabilités de l'époque siégèrent dans ce conseil ; M. Cochin y fut appelé aux fonctions de secrétaire rapporteur. Il proposa d'organiser une maison dans laquelle tout mendiant valide pourrait trouver un travail facile, tout mendiant invalide un asile provisoire (en attendant son admission définitive au dépôt de mendicité) et tout mendiant vagabond ou coupable, une prompte direction vers le tribunal correctionnel. Le projet fut agréé ; l'ancien couvent des Cordelières, rue de Loursine à Paris, fut disposé pour recevoir des ateliers, des lits, un commissariat de police, et tous les services généraux d'un grand établissement ; de nombreux ateliers y furent organisés :

La déchirure du papier chiffon pour les papetiers ;

La meule à laminer le cuivre ;

La fabrication des tapis et chaussures en lizières de draps ;

La couture, le blanchissage ;

La profession de tailleur d'habits ;

Celle de cordonnier ;

La reliure des livres ;

L'épluchage ou parfilage du chanvre, du coton ou de la soie ;

L'extraction des pierres d'une carrière ;

Le balayage des rues ;

L'adjonction aux services intérieurs de la maison :

Tel était l'emploi du temps des réfugiés.

On voit par la nature des ateliers qui viennent d'être énumérés, que chaque personne admise dans la maison pouvait trouver, sans apprentissage, un travail de facile exécution ; le produit de ce travail était ordinairement de 30 à 50 centimes par jour ; c'était assez pour pouvoir suffire aux premières nécessités de l'existence, et pas assez pour donner aux mendians valides le désir de prolonger leur séjour dans la maison : ils cherchaient ailleurs du travail ; l'administration de la maison de travail les aidait à s'en procurer.

Cet établissement fonctionna pendant quatre années, il marchait sous le commandement d'un commissaire de police directeur, assisté d'un économe, de deux expéditionnaires, d'une directrice des ateliers de femmes et d'un portier. Tous les détails de service se faisaient par les *réfugiés* eux-mêmes, dont la population fut toujours de 150 au moins, et de trois cents au plus.

Pendant la durée de cette institution, la mendicité disparut presque entièrement des rues de Paris. M. Cochin doit recueillir une grande portion de l'honneur de ce résultat, car non seulement il avait donné le plan de la maison et avait présidé à son organisation, mais encore il donnait plusieurs heures chaque jour à la haute surveillance de cet établissement. Cependant le ministère Polignac était survenu ; M. Debelleyme s'était retiré par une démission volontaire des fonctions de préfet de Police ; il ne crut pas devoir abandonner à ses successeurs l'administration de la souscription dont il était dépositaire, il la conserva jusqu'à extinction au 31 décembre 1832.

En 1830, M. Cochin avait également cessé ses fonctions de maire, mais il avait été appelé à siéger au Conseil général du département de la Seine. Il décida l'administration départementale à devenir propriétaire de la maison de refuge ; elle en fit l'acquisition, et le Conseil général vota une subvention annuelle de cinquante

mille francs pour continuer la fondation de la maison de refuge et de travail.

Le succès de cette entreprise paraissait assuré lorsqu'au grand étonnement du Conseil général qui avait voté cette dépense, l'administration du préfet de police et celle du ministère de l'intérieur laissèrent cette maison sans usage, les crédits votés sans emplois, et abandonnèrent l'établissement qui fut depuis revendu à l'administration des hospices pour en faire un hôpital spécial de femmes.

La question de savoir quels ont été les vrais motifs de cet abandon reste encore indécise, mais, en résultat, la maison n'existe plus, et la mendicité a reparu dans les rues de la capitale.

La raison la plus plausible qui ait été alléguée à l'époque de cette clôture de la maison de refuge, a été basée sur la nécessité de rendre applicables à tous les départemens les mesures d'extinction de la mendicité; on a prétendu que la sévérité d'un département isolé relativement à la répression de la mendicité, aurait pour effet de rejeter les mendians d'un territoire sur un autre, et notamment des villes sur les campagnes; quant à nous, c'était à notre avis un utile résultat que d'empêcher la mendicité dans la ville où cette lèpre est principalement disposée à se répandre.

Pendant l'exercice de ses fonctions municipales, fréquemment entouré par les pauvres habitans de l'arrondissement qu'il administrait, M. Cochin s'informait des causes de leur détresse, et vérifiait par lui-même que la pauvreté des indigens les plus recommandables est ordinairement causée par le nombre de leurs très jeunes enfans, par la nécessité, pour les mères de familles, de se consacrer entièrement à leur surveillance, et par l'impossibilité où elles se trouvent d'unir leurs travaux à ceux de leurs maris pour le soutien du ménage.

Voulant diminuer les effets de cette pauvreté, M. Cochin imagina de réunir dans une chambre, située rue des Gobelins, nº 3, les enfans des familles nombreuses dont il connaissait la moralité et l'indigence.

A peine avait-il pratiqué pendant plusieurs mois cette œuvre de bienfaisance, qu'il aperçut la nécessité de gouverner les enfans ainsi rassemblés par l'attrait d'une instruction élémentaire donnée sous forme de jeu et d'amusement : on annonçait à cette époque les essais tentés en Angleterre sous le nom *d'Infant Schools*; il fit un voyage dans la Grande-Bretagne pour étudier ces établissemens. A son retour, il profita de ce qu'il avait vu, non pas en imitant les établissemens anglais dans leur organisation, car la plupart des écoles anglaises sont des établissemens éphémères fondés par le dévoûment temporaire ou au moins viager de quelques directeurs; mais il réunit quelques uns des procédés qu'il avait observés à d'autres qu'il emprunta dans nos méthodes françaises, et composa du tout un système d'éducation primaire préparé pour tous les âges et pour tous les besoins des classes populaires; persuadé que cette méthode se perdrait par la tradition des livres, tandis qu'elle se transmettrait par la tradition des faits, il conçut l'idée de bâtir à ses frais un établissement pour mille à douze cents élèves externes qu'il nomma *la Maison complète d'Instruction primaire* (1).

(1) Les écoles fondées en France avant la *Maison Cochin* (ce nom lui a été donné par ordonnance royale du 22 mars 1831) étaient ordinairement des classes tenues par des religieux ou des religieuses payées à cet effet par les communes, et connus sous le nom de frères ou de sœurs.

Ces religieux ou religieuses vivaient en communauté, mais ils sortaient deux fois le jour, une fois le matin, une fois dans l'après-midi pour aller faire la classe aux petits enfans dans les localités disposées à cet effet par les communes.

L'âge ordinaire de ces écoliers était de sept à douze ans; ils arrivaient de leurs maisons pour se trouver en classe de dix heures du matin à midi; ils retournaient à leur maison ou à la voie publique de midi à deux heures, ren-

M. Cochin, qui ne possédait, en 1827 et années suivantes, qu'une médiocre fortune, n'hésita pas à faire cette avance, et à soutenir de ses deniers cette maison pendant près de quatre années (1827, 1828, 1829, 1830). C'est en 1831 seulement que la ville de Paris, autorisée par ordonnance royale, remboursa au fondateur, non pas ce qu'il avait dépensé pendant quatre ans d'organisation et d'essai, mais seulement le capital qu'il avait payé aux propriétaires et constructeurs pour acheter le terrain et le couvrir des bâtimens nécessaires; encore M. Cochin voulut-il faire remise et donation volontaire d'une somme de 22,000 francs, et couronner ainsi, par un sacrifice perpétuel, tous les efforts temporaires qu'il avait faits pour mettre au jour cette belle et généreuse conception.

Nous féliciterons hautement M. Cochin, non seulement d'avoir si bien connu et apprécié l'étendue et l'importance de l'instruction primaire, non seulement d'avoir donné à son siècle un grand exemple, un beau modèle et une vive impulsion vers l'amélioration des établissemens scolaires, mais encore d'avoir fait preuve, dans cette difficile fondation, d'un désintéressement incontestable.

On demandera peut-être pourquoi M. Cochin se porta de lui-même à faire un aussi grand sacrifice, et pourquoi il ne se borna pas à provoquer l'administration municipale à l'effectuer.

La réponse à cette question se trouve dans la note officielle publiée à cette époque par le fondateur lui-même. « *Tout le* « *succès*, dit-il, *dépendait de l'exécution de* « *ma volonté: subvenant à toutes les dépen-* « *ses, je pouvais tout ordonner, choisir les* « *maîtres, admettre ou ajourner les élèves* « *selon mon gré; si j'avais dû attendre le* « *concours d'un architecte de l'administra-* « *tion, et l'accomplissement de toutes les* « *formalités légales imposées aux adminis-* « *trations municipales, jamais le modèle* « *que je voulais donner n'aurait existé con-* « *forme à ma pensée.* »

La maison *complète* étant devenue propriété de la ville de Paris, devint aussi le modèle des écoles qui ont été fondées depuis cette époque dans cette capitale; douze ans d'imitation ont fait pénétrer dans un grand nombre d'établissemens, anciens et nouveaux, des modifications sa-

traient en classe à deux heures jusqu'à quatre heures, et n'étaient plus occupés le reste du jour.

Les écoles de filles étaient souvent dans un quartier de la ville, les écoles de garçons dans un autre quartier; rien n'était préparé pour les petits enfans ni pour les adultes; quatre heures par jour pour les enfans de neuf à douze ans, tel était le secours dispensé au nom de la charité publique.

La Maison-Cochin fut fondée sur des principes bien plus conformes aux intérêts des familles: sept classes furent préparées dans la même maison, et ces classes furent ouvertes du matin au soir:

Classe pour les enfans des deux sexes de deux ans à sept ans; ce fut la salle d'asile;

Classe pour les garçons de sept à quatorze ans;

Pareille classe pour les jeunes filles du même âge;

Classe d'instruction primaire supérieure pour les moniteurs, pour les élèves persévérans;

Classe de couture et d'ouvrages à l'aiguille pour les jeunes filles voulant persévérer dans leur fréquentation de l'école;

Classe le soir pour les adultes hommes;

Classe le soir pour les adultes femmes.

Au moyen de ces sections séparées pour ces divers enseignemens, les enfans des mêmes familles ne furent plus divisés, et ils arrivèrent ensemble chaque matin, les petits sous la protection des plus grands.

Au lieu de recevoir quatre heures de classe, et de rester exposés pendant tout le surplus du temps à l'isolement ou aux dangers de la voie publique, ils furent reçus et surveillés toute la journée, soit en classe, soit dans les préaux de récréation, préaux couverts pour les temps de pluie, découverts pour le beau-temps.

Les élèves les plus méritans devinrent, dans les classes de persévérance, des modèles pour les jeunes camarades, des coopérateurs pour les maîtres.

Les classes d'adultes amenèrent quelquefois, après la journée de travail, le père et la mère des enfans qui avaient reçu l'instruction pendant tout le cours de la même journée.

Enfin la maison, justement nommée *complète* par son fondateur, offrait asile et moyen d'instruction, non plus à quelques enfans, mais à la famille entière, à tous les âges, à tous les sexes. c'était, dans la plus large acception du mot, un *établissement d'humanité*, puisqu'il procurait assistance à tous les besoins physiques, moraux et sociaux des familles indigentes.

Cette maison coûta près de cent quarante mille francs de construction et frais d'organisation; elle admet mille à douze cents élèves chaque jour, et les frais d'éducation de ces mille élèves coûtent environ dix-huit mille francs par an, loyer compris, c'est-à-dire dix-huit francs par an pour l'éducation de chaque élève.

tisfaisantes; mais aucune jusqu'à ce jour n'a surpassé le modèle.

Les livres et notices qui ont été publiés à l'occasion de la fondation de M. Cochin, n'ont pas accoutumé les lecteurs à considérer cette maison complète, que son auteur avait fondée pour propager tous les genres d'instruction primaire nécessaires à tous les âges, comme une réunion de diverses écoles. Tous les rédacteurs de ces publications ont été préoccupés de la première section de cette maison, c'est-à-dire de la section destinée au premier âge ou salle d'asile; c'était en ce point surtout que consistait l'innovation; mais il ne faut pas oublier que le fondateur appelle salle d'asile les écoles du premier âge, et qu'il les fait entrer comme premier degré seulement dans l'échelle successive de l'instruction populaire.

M. Cochin a publié, sous le titre de *Manuel des premières écoles de l'enfance, connues en France sous le nom de salle d'asile*, un livre qui explique les moyens de fonder et de diriger ce genre d'établissement; son livre a été couronné par l'Académie française, comme l'ouvrage le plus utile aux mœurs, qui ait été publié en France en 1833.

Les fondations dont nous venons de rendre compte étaient à peine terminées, que M. Cochin fut appelé par ses concitoyens au conseil municipal de la capitale. Il y fut élu secrétaire du conseil dès la seconde fois qu'il y vint siéger, et, pendant cinq années consécutives, fut réélu à cet emploi laborieux. Il se fit distinguer, dans ce poste de confiance, par le dévoûment dont il fit preuve pendant le choléra. Il fut à cette époque membre de la commission du conseil municipal chargée de l'organisation des hôpitaux temporaires.

Le zèle de M. Cochin pour l'instruction primaire le décida, en 1835, à résigner ses fonctions de secrétaire du conseil municipal pour ambitionner celle gratuite aussi et non moins laborieuse de secrétaire du Comité Central d'instruction primaire, nouveau conseil créé à Paris, en exécution de la loi du 28 juin 1833. Il a exercé continuellement jusqu'à ce jour ces dernières fonctions (1).

M. Cochin fut élu en 1837 membre de la chambre des Députés, par le douzième arrondissement de Paris, dont il avait été maire. Son opinion à la chambre est celle des hommes modérés et constitutionnels. En 1829, il avait adhéré publiquement au refus d'impôt dans le cas très probable d'une tentative de parjure de la part du chef du gouvernement. Maire en 1830, il ne prit point part à l'insurrection, mais il fut le seul magistrat municipal restant à son poste, organisant la garde nationale provisoire, et siégeant dans les commissions municipales improvisées, pour maintenir l'ordre civil pendant le combat. Le jour même où il quittait la mairie, il revêtait l'uniforme de grenadier à la porte de l'hôtel où la veille il avait été le chef.

CAREL (PHILIBERT-FLORE).

Né le 7 mai 1789, à Troyes (Aube), M. *Philibert-Flore*-CAREL entra au service comme fourrier dans le 27ᵉ d'infanterie légère, le 1ᵉʳ juin 1807, et fut successi-

(1) Le Comité central d'instruction primaire à Paris est chargé, par la loi que nous venons de rappeler, d'inspecter et de faire inspecter les écoles primaires de Paris, ainsi que de provoquer toutes les réformes et les améliorations de ce genre de service; c'était une fonction grave, nouvelle, sans précédens, et qui ne pouvait être remplie que par des hommes très versés dans la spécialité des méthodes et dans l'art *pédagogique*; en général les études pratiques de M. Cochin le désignèrent pour la composition de ce Comité.

Tous les réglemens d'organisation des écoles primaires de Paris ont été provoqués par ce Comité et souvent par son secrétaire; la discussion de ces réglemens auprès du ministère de l'instruction publique, sans l'approbation duquel ils ne peuvent être exécutés, constitue une mission délicate et difficile dont M. Cochin s'est toujours acquitté avec persévérance.

vement nommé sergent-major et sous-lieutenant pendant les campagnes de Prusse et d'Autriche.

Promu au grade de capitaine adjudant-major, dès le début de la campagne de Russie, il fut grièvement blessé au combat de Walkoviski (Volhynie) et, peu après, fut attaché au général en chef comte Grenier, en qualité d'aide-de-camp. Avant d'occuper ce poste de confiance, il s'était signalé dans deux missions différentes qu'il avait remplies avec zèle, intelligence et courage; elles sont rapportées sur ses états de services dans les termes suivans :

« Le 12 février 1813, il fut envoyé près « du général saxon Gablentz, qui, à l'af- « faire de Kalische (Pologne), avait été « coupé et contraint de se retirer à Cra- « covie; il réussit, et, après 17 jours de « marche, il revint à Bautzen rendre « compte de sa mission au général en « chef, après avoir éprouvé les plus « grands dangers.

« Le 7 octobre 1813, étant à Stafnitz « près Tarvis (Illyrie), il reçut l'ordre de « placer un poste de 80 hommes sur la « route de Feitritz. A peine entré dans le « défilé des montagnes, il fut attaqué par « trois compagnies autrichiennes formant « l'avant-garde de 8 bataillons; il prit po- « sition, et sut tellement en imposer à l'en- « nemi, qu'il se battit pendant une heure « en conservant sa position et donnant le « temps au renfort d'arriver. (1) »

La conduite de l'adjudant-major Carel dans cette circonstance lui mérita la croix de la légion d'honneur et le grade de chef de bataillon qu'il obtint dans les premiers jours du mois de mars suivant.

En 1818, M. Carel était dans la légion des Deux-Sèvres avec le grade de chef de Bataillon; il passa peu après dans celle Bas-Rhin, et fut mis en disponibilité en 1820.

(1) Voir les *Victoires et Conquêtes*, Tome XXII, et le *Précis des Opérations de l'Armée d'Italie*, par le général Vignolle, chef d'état-major général de cette armée.

Remis en activité à la suite des événemens de juillet 1830, il entra dans le 41ᵉ de ligne avec le grade de lieutenant-colonel; il passa, quelques mois plus tard, au 55ᵉ et fit la campagne d'Afrique.

Le 8 septembre 1832, Ibrahim Bey s'étant présenté, à la tête de 1500 hommes devant Bone, M. Carel reçut ordre de prendre le commandement de l'une des colonnes détachées contre lui. Après trois heures de combat, Ibrahim dut se retirer dans toutes les directions, laissant sur le champ de bataille un grand nombre de tués ot de blessés. — M. Carel fut, à cette occasion, promu un grade de colonel du 52ᵉ de ligne. Il avait, peu de mois auparavant, été nommé officier de la Légion-d'Honneur.

DESJOBERT (N.)

« La mort de M. Hely d'Oissel ouvrit, en 1833, à M. Desjobert les portes de la chambre. Et certes ni la chambre, ni le pays, ni l'arrondissement de Neufchâtel n'ont perdu à ce changement de personne. Autant M. Hely d'Oissel avait de souplesse et de complaisance envers les ministres, autant M. Desjobert a fait preuve d'indépendance et de fermeté. Les lois de septembre, les lois de famille, la loi de disjonction, ont trouvé en lui un énergique opposant.

« M. Desjobert s'est surtout fait remarquer par l'opiniâtreté qu'il a mis à découvrir et à dénoncer les prévarications qui, depuis le jour de la conquête, accusaient si hautement l'administration française en Afrique; pas une déprédation, pas une violence, pas un vol n'ont échappé à ses investigations. Il a d'ailleurs traité (et de son point de vue avec beaucoup de sagacité) toutes les questions qui se rattachent à cette grande entreprise. Par ses discours et par ses livres, il a jeté une vive lumière sur cette affaire que tout le monde, ministres, généraux, députés, s'obstinaient à obscurcir. Si l'administration de nos affaires d'Afrique est aujourd'hui moins déplorable qu'elle ne l'était jadis, c'est certainement, en partie du moins, à ses réclamations persévérantes qu'est dû ce résultat. Ses discours sont semés de traits heureux, son style est coloré, pittoresque, et il manie le sarcasme avec adresse. C'est un des hommes les plus fermes et les plus consciencieux de la chambre. »

Nous aurons peu de chose à ajouter à cette courte notice publiée il y a deux ans

par l'éditeur Paguerre dans sa *biographie des députés*, sessions de 1838 et 39; elle résume en effet avec justice et précision la vie politique de M. Desjobert, qui continue à se montrer fidèle à ses premiers antécédens.

M. DESJOBERT est député de la Seine-Inférieure (Neufchâtel). Il fut élu en 1833, et a été constamment réélu depuis cette époque. Membre du conseil général de la Seine-Inférieure depuis 1833, il a été nommé sept fois secrétaire de ce conseil. Il siége à la chambre au côté gauche, sous la bannière de M. Barrot.

Il a fait partie de deux commissions du budget, et s'occupe principalement, à la chambre, d'économie politique, objet de ses études spéciales; il a le premier, et dès 1833, soulevé la question des fers et des houilles en proposant l'abaissement des droits de douane de ces produits.

Il fut appelé à la chambre aux commissions de douanes, lors de la revision des tarifs, à la commission d'enquête sur les tabacs, et à la dernière commission des sucres.

M. Desjobert est l'un des adversaires les plus prononcés de tout système colonial; il a combattu toutes les mesures qui tendaient à resserrer les liens qui unissent la métropole et les colonies. Dans toutes les occasions il se montre l'adversaire infatigable de la colonisation de l'Afrique. Il ne s'est laissé arrêter ni par l'opinion publique qu'il prétend égarée par les intéressés, ni par les difficultés d'une question qui embrasse tant d'intérêts divers. Il voit, dit-il, dans le système suivi, affaiblissement de la puissance de la France, par l'emploi stérile d'une partie de nos armées de terre et de mer; ruine pour le trésor qui sacrifie, chaque année, 50 millions, sans qu'il soit possible, même pour l'avenir, de tirer aucun revenu du pays. M. Desjobert pense que la colonisation est impossible en Afrique, et que ce pays ne comporte aucun commerce important. Il voudrait que la France restreignît l'occupation à deux points maritimes, et secondât les efforts de la nationalité arabe. Le système arabe, suivant M. Desjobert, nous procurerait en Afrique, au lieu d'un peuple ennemi, un peuple ami qui, en cas de guerre, s'il ne nous donnait de la force, au moins ne paraliserait pas une partie de notre armée. La dépense serait reduite à 4 ou 5 millions, et nos relations commerciales avec l'Algérie, en retrouvant la sécurité, prendraient le faible développement qu'elles comportent.

Telles sont les idées que M. Desjobert a soutenues à la tribune en chaque occasion, et qu'il a développées dans deux ouvrages, *la question d'Alger* et *l'Algérie en 1838*.

MONTHION (le Comte FRANÇOIS-GÉDÉON-BAILLY DE).

M. le lieutenant-général comte (*François-Gédéon*, BAILLY *de* MONTHION (1), est né à l'île Bourbon, le 7 janvier 1776.

Son père l'ayant destiné à la carrière militaire, le fit entrer, en qualité de sous-lieutenant, dans le 74e régiment de ligne, le 24 février 1793; il fut employé aux armées de la Moselle et du Nord. Peu après, il dut quitter le service par suite du décret qui ordonnait la destitution de tous les officiers nobles; mais il ne tarda pas à y rentrer bientôt en qualité d'aide-de-camp du général en chef de l'armée des Pyrénées-Orientales, et fit ensuite partie des armées de l'Ouest, de Sambre-et-Meuse, de Mayence et d'Italie. Il y gagna tous ses grades jusqu'à celui de chef d'escadron au 9e des chasseurs à cheval. Après la bataille de Marengo, il fut attaché avec ce grade à l'état-major du maréchal Berthier. Il reçut

(1) Cette famille n'a rien de commun, pas même le nom, avec celle du vertueux philantrope Monthyon.

à la journée d'Austerlitz le grade de colonel, la croix d'officier de la Légion-d'Honneur, et celle du mérite de Bavière, et remplit, aussitôt après, des missions diplomatiques près des cours de Bade, de Hesse et de Wurtemberg.

En 1806, pendant la campagne de Prusse, le colonel de Monthion fut appelé aux fonctions d'aide-major-général, qu'il continua pendant la campagne de Pologne.

Pendant le séjour des souverains à Tilsitt, il fut nommé gouverneur de cette plac e, et compris, le 11 juillet 1807, dans une promotion de commandeurs de la Légion-d'Honneur.

Lorsqu'en 1808, trois corps d'armée furent dirigés sur la frontière pour envahir le Portugal, le colonel de Monthion fut élevé au grade de général de brigade, et désigné pour être chef d'état-major du prince à qui le commandement en avait été confié. A la fin de la première campagne, il reçut des lettres de service pour exercer les mêmes fonctions à la grande armée. Arrivé à Donawert, pendant que le prince Charles passait l'Inn pour se rendre à Ratisbonne, il observa les mouvemens de l'ennemi, et en rendit compte à Napoléon. A la première affaire de Rohr, où les Bavarois combattirent avec nous contre les Autrichiens, M. de Monthion reçut le commandement de l'aile gauche.

Après les journées d'Eckmuehl, d'Essling et de Wagram, cet officier-général, qui avait eu trois chevaux tués sous lui, reçut le titre de comte avec dotation de 10,000 francs de rente, la grand'croix de l'ordre de Hesse et celle de commandeur de l'ordre du mérite militaire du Wurtemberg.

Après la paix de Presbourg, il obtint, en 1810, l'inspection des divisions destinées pour l'armée de la Péninsule. L'année suivante, il fut chargé du commandement de la frontière de France et d'Espagne, et d'une division d'infanterie qui, campée sous Bayonne, s'élevait à vingt mille hommes.

Appelé de nouveau, en 1812, aux fonctions de chef de l'état-major de la grande armée, il alla établir son quartier-général à Berlin.

Après avoir assisté aux batailles de Smolensk, de Borodino, de Maïojaroslawitz, et au passage de la Bérésina, il fut élevé, le 4 décembre, au grade de divisionnaire, et fut, après le départ de Napoléon, désigné pour remplacer le prince de Wagram dans ses fonctions de major-général. Il seconda le vice-roi dans les mesures qui avaient pour but le salut de l'armée, dont Napoléon avait confié le commandement à ce prince.

Le général de Monthion se trouva à la bataille de Lutzen, reprit, deux jours après, ses fonctions auprès du prince de Wagram, et assista aux batailles de Bautzen et de Wurtchen.

Après la suspension d'armes, conclue le 4 juin, le comte de Monthion remplaça, le 24 août et jusqu'à la fin d'octobre, le major-général, il fut nommé, le 4 novembre, grand officier de la Légion-d'Honneur.

Le général Monthion fit la campagne de France de 1814, reçut la croix de Saint-Louis l'ors de la première restauration, et pendant les Cent-Jours fit, comme chef de l'état-major-genéral, la campagne de Belgique; il fut légèrement blessé à la bataille de Mont-St-Jean. Pendant la seconde restauration, il fut employé dans le corps royal d'état-major, créé, le 6 mai 1818, par le maréchal Gouvion-Saint-Cyr.

La révolution de juillet a aussi utilisé son dévoûment qu'elle a récompensé par l'hermine de pair de France. Nous n'osons pas dire que M. le général de Monthion soit ministériel *quand même*, mais nous affirmons qu'il a été, est et sera toujours dévoué au gouvernement qui disposera des dignités et des faveurs.

AUBERNON (Joseph-Victor).

M. Joseph Victor Aubernon, né à Antibes (Var), en 1784, fils d'un commissaire ordonnateur en chef des armées, fut élève commissaire-des-guerres, dès l'âge de 14 ans; adjoint aux commissaires-des-guerres, et commissaire-des-guerres de 1804 à 1809. Il fut nommé alors auditeur de première classe au Conseil-d'État avec droit d'assister aux séances impériales. il remplit, en cette qualité, des missions en Corse, en Hollande, et en Bretagne.

Attaché, en 1812, à l'ambassade de Varsovie, il fut envoyé en mission diplomatique auprès du gouvernement civil et militaire de la Gallicie à Lembourg, jusqu'au mois d'août 1813, à la suite de la rupture du congrès de Prague; à cette époque, il fut nommé préfet de l'Hérault, et en remplit les fonctions jusqu'en 1815. Dès-lors il s'éloigna des affaires publiques et exerça pendant quelques années la charge d'agent de change. Il sollicita sa rentrée dans les affaires, sous le ministère Martignac, qui n'accepta point ses offres; et il ne fut appelé à la préfecture de Seine-et-Oise qu'à la suite des événemens de Juillet 1830.

En octobre 1830, les colléges réunis du Var, son pays natal, l'élurent député; il resta à la chambre jusqu'à l'exécution de la loi de 1831, qui prononça l'incompatibilité des fonctions de préfet avec celles de député: M. Aubernon opta pour la préfecture.

Nommé conseiller d'Etat, et le 11 octobre 1832, pair de France, il a pris part comme député, ou comme pair, à l'admission ou au vote de toutes les lois de répression proposées par les divers ministres qui ont porté atteinte à nos libertés

Il a attaché son nom, en 1831, aux persécutions dirigées contre divers patriotes (Bonnias, Kersausie, Blanqui, Raspail, etc, etc.) détenus dans les prisons de Versailles.

Nommé membre de la Légion-d'Honneur, le 13 octobre 1814, il est maintenant commandeur de cet ordre.

Il administre encore, dans ce moment, le département de Seine-et-Oise.

MARMION (Jacques-Félix).

M. Jacques-Félix-Marmion, colonel au 11e de dragons, est né à Grenoble le 22 janvier 1787. Il fut destiné d'abord par sa famille à la carrière des Ponts-et-Chaussées, et entra à l'école Polytechnique, en novembre 1805. Les bulletins de la campagne d'Austerlitz, qui furent envoyés à l'école *par ordre*, exaltèrent les imaginations, et l'impatience de se trouver sur les champs de bataille devint grande chez ces jeunes enthousiastes.

Pendant la campagne suivante (Prusse, 1806), l'empereur envoya un assez grand nombre de brevets pour les élèves de l'école Polytechnique; chacun pouvait choisir son arme avec le consentement de ses parens; celui de M. Marmion père se fit long-temps attendre, et ce ne fut qu'à une deuxième promotion (décembre 1806) qu'il consentit à ce que son fils entrât dans la cavalerie. Il rejoignit l'empereur à Posen et fut fait sous-lieutenant au 1er de dragons; il fut, en outre, attaché à l'état-major du prince de Neufchâtel, jusqu'après la bataille d'Eylau, qu'il rejoignit son régiment en Pologne.

Passé en Espagne dès le début de cette guerre, M. Marmion ne tarda point à être décoré à la suite d'un brillant fait d'armes, le 9 novembre 1809: il avait enlevé, à la tête d'un peloton d'avant-garde, une grand-garde ennemie placée en avant de Santa-Cruz de la Mudela. Plus tard, il fut blessé à la bataille de Chiclana de trois coups de sabre.

Appelé à l'armée du nord, il fit la campagne de Russie, fut successivement nommé lieutenant, adjudant-major : sa conduite à la bataille de la Moskowa, où il fut grièvement blessé, lui mérita ce double avancement.

A la suite des événemens de 1814, M. Marmion passa dans le 1er régiment de chevau-légers lanciers, où il fut promu au grade de capitaine.

Il partagea, en 1815, le sort de ses camarades de l'armée de la Loire, et fut d'abord licencié; rappelé en 1816, il entra avec son grade dans les dragons de la Seine, d'où il passa dans les chasseurs des Ardennes.

Nommé chevalier de Saint-Louis en 1822, M. Marmion fit la campagne d'Espagne en 1823, et mérita, par sa conduite au siége de Pampelune, d'être mis à l'ordre du jour de l'armée; il fut, à cette occasion, élevé au grade de chef d'escadron, et passa au 3e de dragons.

Nommé lieutenant-colonel en 1830, et officier de la Légion-d'Honneur en 1831, M. Marmion a été promu en 1836 au grade de colonel, dont il remplit les fonctions à la tête du 11me de dragons.

ANGOT DES ROTOURS (le Baron).

M. *Angot* des Rotours, né vers 1770, était élève au corps royal d'artillerie en 1789; le 3e régiment de cette arme avait pris une part sanglante à une émeute dont l'agent principal était un caporal de ce régiment; il en avait été expulsé lorsque M. des Rotours y fut nommé lieutenant, en 1791. L'Assemblée nationale, à laquelle ce caporal vint présenter une pétition, décréta en février 1792 sa réintégration dans son ancienne compagnie, et cette compagnie était précisément celle que M. des Rotours commandait en l'absence du capitaine, et c'est peut-être à cette particularité qu'a tenu le destin de toute sa vie, car elle lui fit donner immédiatement sa démission, et par suite émigrer.

Lorsqu'en 1794 l'armée de Condé fut licenciée, ou du moins fut forcée de changer de cocarde, en passant au service de la Russie, M. des Rotours ne crut point devoir l'y suivre et prit du service, dans l'artillerie Hollandaise; et après la conquête de la hollande, il parvint, avec quelques débris de l'armée, à gagner l'Angleterre.

M. des Rotours rentra en France en 1802, et occupait un emploi subalterne au ministère du trésor public, quand la première restauration eut lieu; il fut compris dans la première promotion de chevaliers de St-Louis que fit Louis XVIII, et, à l'époque des Cent-Jours, il était chef de bureau au ministère de la maison du roi.

La place d'administrateur de la manufacture royale des Gobelins (1) lui fut of-

(1) Peu de personnes connaissent l'historique de la *Manufacture des Gobelins*, nous croyons être agréable à nos lecteurs en reproduisant une note publiée il y a quelques années par M. Angot des Rotours.

« Une manufacture de *tapis* à l'instar de ceux de Perse et du Levant, avait été établie par Henri IV, en janvier 1608, aux galeries du Louvre. Louis XIII *donna*, pour l'y transférer, la maison dite *la Savonnerie* à Chaillot : cette translation s'effectua en 1631 ; et, dès-lors, les plus beaux tapis du monde, ainsi que l'établissement qui les produisait, s'appelèrent comme une *fabrique de Savon*. Il faut que l'idée de la perfection, en fait de *tapis*, soit désormais inséparable du nom de *la Savonnerie* ; car on ne se déshabitue point de le donner aux *tapis* qui se fabriquent maintenant *aux Gobelins*.

« D'habiles teinturiers de ce nom de *Gobelin* l'avaient laissé à un terrain et à des bâtimens qu'ils avaient long-temps possédés vers l'extrémité méridionale de Paris, au bord de la petite rivière de *Bièvre*, laquelle prend elle-même, dans ce quartier, le nom de *rivière des Gobelins*. Louis XIV *fit acheter de ses deniers*, en 1662, cette propriété qu'on appela l'*Hôtel des Gobelins* : et la *Manufacture royale des meubles de la couronne*, qui, en vertu de l'édit du 21 décembre 1667, y fut établie, prit, à son tour, le nom des *teinturiers* fameux dont la fabrication des *tapisseries* a immortalisé la renommée.

« Cette fabrication était depuis long-temps exclusive aux Gobelins, quand une décision royale, en date du 8 février 1825, y a fait transférer la fabrication des *tapis* et l'établissement qui, sous le nom de *Manufacture royale des tapisseries et des tapis de la Couronne*, se compose maintenant de ces deux fabrications, continue d'être appelé *Manufacture royale des Gobelins*. »

ferte peu de temps après la deuxième restauration; il l'accepta, et ne tarda point à être nommé chevalier de la Légion d'Honneur et baron.

Appelé, en 1824, à présider le collége électoral du deuxième arrondissement du département de l'Orne (son pays natal), il fut élu membre de la chambre des Députés. Il parut n'appartenir à aucune coterie, et vota ostensiblement et sans acceptation de parti ni de personnes en soldat indépendant et indiscipliné; il se montra hostile au projet de remboursement des rentes.

Il ne fut point réélu en 1827: Charles X le dédommagea de cet échec en le créant officier de la Légion-d'Honneur.

Maintenu à l'époque de la révolution de Juillet, comme les autres administrateurs des manufactures royales, dans des fonctions qui ne devraient rien avoir de politique, M. des Rotours fut remplacé en 1833 par M. Lavocat (voir sa notice t. III, 1re partie). Toutefois on lui conserva le titre d'administrateur honoraire, et une pension de retraite qui ne figure pas au budget de la liste civile et que nous croyons prélevée sur les appointemens de son successeur.

AYMARD (le Baron Antoine).

M. le général Aymard (*Antoine*), né à Lézignan (Aude), le 13 octobre 1773, embrassa la cause de la liberté et entra comme volontaire en 1792, dans le 7e bataillon de l'Aude (depuis 4e régiment d'infanterie de ligne), où il fut nommé sergent-major, le 15 février 1793. Le 24 avril de la même année, le choix de ses camarades le fit appeler au commandement de la quatrième compagnie franche de l'Aude, embrigadée dans la première demi-brigade légère (devenue 17e régiment d'infanterie légère).

Distingué par le général Flers, le jeune Aymard fut attaché, le 5 août 1793, à l'état major-général de l'armée des Pyrénées-Orientales, en qualité de capitaine-adjoint. Il y resta jusqu'au 7 juin 1796, et fit avec cette armée les campagnes de 1793, ans II et III.

Le 17 septembre 1793, au combat de Peyrestortes, il fut atteint d'une balle à la jambe droite, en revenant de porter l'ordre au régiment d'Alsace de changer la direction de son feu.

Il servit à l'état-major de la division Laharpe jusqu'au 19 floréal an IV et, après la mort de ce général, rentra dans le 17e léger, avec lequel il fit les campagnes des ans IV, V, VI, VII et VIII en Italie, et celle de l'an IX à l'armée des Grisons.

Le 21 floréal an IV, après le passage du pont de Lodi, il culbuta, à la tête de sa compagnie, un détachement de hussards ennemis et s'empara, sur l'Adda, de trois barques chargées de provisions.

Le 16 thermidor suivant, à Castiglione, avec deux compagnies, il enleva deux pièces de canon et un obusier.

Le 27 brumaire an V, à Rivoli, étant de garde avec 50 hommes, il fut enveloppé par un ennemi fort supérieur en nombre et se défendit vigoureusement, à la faveur d'un abattis d'arbres qu'il avait fait disposer pour couvrir son poste, donnant ainsi le temps au capitaine Deschamps, du même régiment, de venir le délivrer avec sa compagnie.

Le 30 ventose de la même année, étant sur le point de tomber au pouvoir de l'ennemi, il lui imposa par sa fermeté, et parvint même à ramener au camp deux tyroliens qui voulaient le faire prisonnier.

Le 16 germinal an VII, le capitaine Aymard contribua à tirer d'une position critique le 6e de hussards, en faisant tirer à bout portant sur la cavalerie ennemie, et il pro-

tégea la retraite du 2e bataillon de son régiment.

Le 2 messidor suivant, à la Bormida, chargé de tourner, avec deux compagnies, l'aile gauche de l'ennemi, il exécuta cette manœuvre sous la protection d'un détachement de chasseurs, et fit 80 prisonniers; il repoussa, le 28 thermidor de la même année, la cavalerie ennemie du château de Lomoline et défendit, dans une attaque de nuit, la route de Novi au camp de la division Saint-Cyr, dont il faisait partie. Le lendemain, jour de la bataille de Novi, il reçut, après huit heures de combat, un coup de feu qui lui traversa le corps.

Son régiment ayant été appelé à faire partie de l'armée des côtes de l'Océan, il prit part, avec cette armée, aux campagnes des ans XI et XII, et fut nommé membre de la Légion-d'Honneur le 26 prairial an XII.

Créé chef de bataillon au 8e de ligne, le 2 fructidor an XII (août-1804), M. Aymard fit en cette qualité la campagne de l'an XIII à l'armée de Hanôvre et celles de l'an XIV et de 1806 à la grande armée, en Allemagne et en Prusse.

Le 6 novembre 1806, au combat du Lubeck le commandant Aymard s'empara à la tête de son bataillon, d'une des portes de la ville malgré la vive résistance de l'ennemi; il fut cité avantageusement par le maréchal Bernadotte, commandant en chef le premier corps d'armée. Après que ce corps eut pénétré dans Lubeck, le 2e bataillon du 8e de ligne, aux ordres du commandant Aymard, enleva la Mühlen-Thor, prit trois drapeaux prussiens et fit un grand nombre de prisonniers. Le soir même, ce bataillon s'empara du village de Schwartau et de l'arrière-garde de Blücher. Le lendemain, après que ce général eut mis bas les armes devant le 1er corps de la grande armée, le commandant Aymard fut chargé d'aller, avec son bataillon, soumettre la garnison de Travenunde, ce qu'il parvint heureusement a exécuter car, après avoir fait une vive résistance, le bataillon prussien qui occupait cette ville de guerre déposa ses armes et suivit le sort de l'armée de Blucher.

Le 25 janvier 1807, au combat de Mohrungen, un corps de cavalerie russe avait, pendant l'action, occupé le quartier général du premier corps, et fait prisonniers tous les Français qui s'y trouvaient. Après la victoire, le commandant Aymard fut chargé par le maréchal Bernadotte d'aller avec son bataillon chasser cette cavalerie de Mohrungen. Ce fut pendant la nuit et à la baïonnette qu'on enleva de vive force cette ville, où grand nombre d'hommes et de chevaux furent pris, et où furent délivrés les Français faits prisonniers par les Russes, Le commandant Aymard y fut blessé d'un coup de feu dans la poitrine.

Après cette action, et à la suite de la bataille d'Eylau, l'empereur récompensa les services du chef de bataillon Aymard, en le nommant colonel du 32me de ligne, le 23 février 1807. Il fit en cette qualité la campagne de 1807 en Pologne, pendant laquelle son régiment se distingua en plusieurs circonstances, et surtout à la bataille de Friedland, où le jeune colonel fut nommé officier de la Légion-d'Honneur.

Après la paix de Tilsitt, le 32me de ligne passa en Espagne, et fit les campagnes des années 1808, 1809, 1810, 1811 et 1812. Le colonel Aymard fut blessé d'un coup de feu au bras droit, le 28 juillet 1809, à la bataille de Talavera-de-la-Reyna, en chargeant, à la tête de son régiment, la 2me brigade des gardes anglaises. Après une action des plus meurtrières, le 32me de ligne, quoique débordé sur son flanc gauche, chassa de sa position la brigade qui lui avait été opposée, et resta maître du champ de bataille jusqu'à la nuit. A la

suite de cette brillante affaire, le roi Joseph remit au colonel Aymard une croix d'honneur enrichie de diamans, et le prévint qu'il avait demandé à l'empereur l'autorisation de le nommer commandeur de l'ordre royal d'Espagne.

Le jeune colonel avait été nommé baron de l'empire, avec une dotation de 4,000 fr. de rente, dès le 20 juillet 1808, et commandant de la Légion-d'Honneur le 8 décembre suivant, après la prise de Madrid.

Le 4 novembre 1810, au passage du Rio-Almanzora, devant Baza, deux bataillons du 32me de ligne, commandés par le colonel Aymard, et trois régimens de cavalerie sous les ordres du général Milhaud, culbutèrent et mirent dans une épouvantable déroute l'armée espagnole du général Black. Les Français s'emparèrent, dans ce combat, d'une partie de l'artillerie ennemie, et firent plus de prisonniers qu'ils n'étaient de combattans.

Le 20 juillet 1812, le colonel Aymard, commandant alors le corps d'observation de gauche de l'armée du midi de l'Espagne, reçut l'ordre de M. le maréchal duc de Dalmatie de faire une démonstration sur le flanc gauche de l'ennemi, qui tenait bloqué dans le fort de Jaën le général Ormancey, gouverneur de la province de ce nom. Le colonel Aymard partit aussitôt de Baza, avec quelques compagnies d'infanterie et deux escadrons de dragons, se porta rapidement sur Pozoalcon et Quesada, attaqua et enleva Cazorla, où étaient établis les magasins ainsi que l'hôpital de l'ennemi, poussa celui-ci au-delà du Guadalquivir, le rejeta dans la Sagra-Sierra, et revint promptement tenir tête à l'armée de Murcie, qui menaçait le royaume de Grenade. Cette opération reçut l'approbation du maréchal, et fut mise à l'ordre du jour de l'armée, le 26 du même mois.

Elevé au grade de général de brigade, le 12 avril 1813, le baron Aymard fit, en cette qualité, la campagne de 1813 en Saxe. Le 6 août de la même année, il fut nommé au commandement de l'une des brigades de la quatrième division de la garde impériale, à la tête de laquelle il se rendit maître, le 10 octobre suivant, du défilé en avant de Naumburg, malgré la vive résistance de l'ennemi.

Il fit la campagne de 1814 en Belgique. où il fut assez heureux pour rendre des services qui lui valurent la confiance de Carnot, gouverneur d'Anvers. Voulant ravitailler cette importante place, Carnot ordonna au général Aymard de tenir la campagne. Ce dernier sortit, en conséquence, d'Anvers, le 8 février 1814, à la tête de 1200 hommes de la jeune garde et d'un escadron de lanciers rouges, avec deux pièces de canon; il traversa l'Escaut et alla s'établir au village de Beveren, qu'il mit à l'abri d'un coup de main. Après avoir assuré sa retraite, il se mit à la poursuite de l'ennemi, et, en moins de six jours, il le chassa de tout le riche pays compris entre l'Escaut, la petite rivière de Durne et les Polders, et en prit possession. Il s'empressa alors d'envoyer à Anvers des approvisionnemens de tout genre, et parcourut le pays en tout sens, avec un appareil militaire imposant, afin d'intimider les paysans, qui cherchaient à exciter les soldats à la désertion.

Cependant le blocus d'Anvers se resserrait, l'ennemi avait coupé toutes les grandes routes qui aboutissent à cette place; les nouvelles les plus contradictoires circulaient, et les vivres commençaient de nouveau à manquer. Carnot prescrivit au général Aymard de se mettre une seconde fois en campagne, afin de rassembler des pravisions de toute espèce et de s'assurer de l'état politique de la France.

Le général Aymard contint l'ennemi, et sut, dans ces temps difficiles, maintenir l'ordre ainsi que la discipline parmi les troupes sous ses ordres.

Le général Maison, s'étant porté sur

Gand, prescrivit à la division Roguet de sortir d'Anvers pour venir le joindre. La brigade du général Aymard, qui faisait partie de cette division, suivit son mouvement, et prit part au glorieux combat de Courtray, où l'ennemi fut mis dans une complète déroute, le jour même où les alliés entraient à Paris. Après cette journée, les troupes de l'armée du nord furent réparties dans les places de la frontière, et le général Aymard se trouva investi du commandement de la division jusqu'au licenciement, en l'absence du général Roguet.

Lorsque l'empereur eut abdiqué, il se retira dans une propriété qu'il possède près de Carcassonne; mais, appelé au commandement du département de l'Hérault, par décision royale du 1er octobre 1814, il obéit et se rendit à son poste. Il était encore à Montpellier, lors du miraculeux retour de l'empereur, qui le nomma au commandement de l'une des brigades de la garde impériale, par décret du 22 avril 1815.

Le général Aymard était en marche pour rejoindre l'armée avec les régimens qu'il venait d'organiser, lorsqu'en arrivant à Soissons, il réçut, avec l'ordre de rétrograder sur Paris, la nouvelle de l'issue de la bataille de Waterloo.

Dès la rentrée des Bourbons, il sollicita sa retraite, et se retira dans ses foyers, à l'âge de 42 ans, après avoir fait vingt-deux campagnes et reçu quatre blessures.

La révolution de juillet 1830 trouva dans cette position le général Aymard, qui fut appelé d'abord au commandement du département du Rhône, et, peu après, à celui du département de Vaucluse.

Les services qu'il rendit dans cette dernière contrée, où la tranquillité publique ne fut point sérieusement troublée, le firent élever, par ordonnance royale du 30 septembre 1832, au grade de lieutenant-général, pour lequel il avait déjà été proposé en 1814 par Carnot.

Désigné pour commander provisoirement la 7me division militaire (Lyon), en l'absence de M. le lieutenant-général Delort qui devait se rendre à Paris pendant la session des chambres législatives, le général Aymard entra en fonctions le 4 novembre 1832, et fut confirmé dans le commandement définitif de cette division, le 3 juillet 1833, après que le titulaire eut donné sa démission de cet emploi.

La position était difficile : à la suite des sanglans événemens de novembre 1831, à Lyon, l'irritation des esprits n'avait fait que s'accroître, l'on devait redouter de nouveaux malheurs. Une surveillance exacte, unie à une marche prudente et mesurée de la part de l'autorité supérieure étaient seules capables d'empêcher ou du moins de retarder une nouvelle collision. L'autorité eut le tort de se montrer constamment partiale et menaçante.

Vers le mois de février 1834, la mésintelligence éclata de nouveau entre les ouvriers et les fabricans; les premiers tentèrent vainement de faire intervenir l'autorité dans cette contestation qui eût pu rester purement industrielle. L'autorité refusa d'intervenir, mais se tint sur ses gardes, disposée à prêter appui aux fabricans, et à comprimer toute tentative des ouvriers. Les travaux de la fabrique furent suspendus pendant plusieurs jours. Le malaise qui devait nécessairement en résulter se trouva encore augmenté par l'effervescence qu'avait fait naître la présentation de la loi sur les associations, déjà adoptée par les députés, et alors en discussion à la chambre des pairs. L'explosion était imminente, il ne manquait plus qu'une occasion pour qu'elle eût lieu; elle ne tarda pas à se présenter : plusieurs mutuellistes (chefs d'ateliers) furent assignés en police correctionnelle pour l'audience du 5 avril 1834, sous la prévention

d'avoir fait cesser les travaux. Leurs camarades se présentèrent en grand nombre pour assister au jugement, mais le tribunal, voyant ce concours, ajourna la cause au mercredi suivant. Les associés demandèrent qu'on jugeât leurs amis ou qu'on les leur rendît. Là-dessus, le procureur du roi voulut faire évacuer la salle : les soldats ne purent obéir. Il ordonna alors qu'on arrêtât un des mutuellistes. Les soldats ne bougèrent point; il se précipita lui-même et voulut mettre la main sur ce citoyen; il fut aussitôt sifflé, hué et battu. Il fit alors venir du renfort, requit la troupe de ligne, et lui ordonna de croiser la baïonnette contre les perturbateurs. Les soldats tournèrent leur fusil, mirent la crosse en haut, la baïonnette en bas, et se joignirent aux associés avec lesquels ils fraternisèrent. Restés maîtres absolus de la position, les associés se retirèrent avant que de nouvelles troupes beaucoup plus considérables fussent dirigées sur ce point (voir *la Tribune* du 9 avril 1834).

Voici maintenant comment le bulletin officiel raconta cet événement :

« Quelques scènes de désordre ont eu lieu à Lyon dans la journée du 5. La justice devait prononcer sur les membres des associations saisis pendant la dernière coalition des ouvriers en soie.

« Le tribunal de première instance, ne voulant point délibérer au milieu d'une force armée considérable, avait désiré qu'il n'y eût autour de la salle d'audience qu'une cinquantaine d'hommes. Une foule nombreuse d'agitateurs s'y est portée. Un tumulte a eu lieu dans la cour. où se tient le tribunal. Le procureur du roi, étant accouru, a été exposé à des insultes.

« Les perturbateurs, qui étaient en grand nombre en présence d'une cinquantaine de soldats, n'ont pu être dispersés sur-le-champ; mais la force publique réunie bientôt les a obligés à se retirer.

« Le jugement a été remis à mercredi : toutes les précautions sont prises; la justice pourra délibérer en sûreté et en liberté; les lois seront appliquées à qui en aura mérité l'application.

«Tout est tranquille à Lyon depuis ce moment.»

La feuille ministérielle ne dit pas un mot, comme on voit, du fait le plus important : de la sympathie des troupes pour les mutuellistes, et du refus qu'elles firent de croiser la baïonnette et d'exécuter des ordres de violence.

C'est là cependant ce qui eut lieu, et ce que les organes du pouvoir furent forcés de reconnaître eux-mêmes plus tard, ce que M. Aymard n'ignora pas, car, dès ce moment, il s'attacha à préserver les troupes de tout contact avec la population.

Le 9 avril, le tribunal civil s'assembla pour juger les mutuellistes; mais, en présence de leurs amis réunis aux environs du Palais de Justice, le président ajourna l'audience; aussitôt des clameurs hostiles se firent entendre, et, en peu de temps, des proclamations furent distribuées et affichées. Un homme, qui en faisait la lecture à haute voix sur la place Saint-Jean, ayant été arrêté par la gendarmerie, l'irritation fut portée à son comble; les autorités civiles, réunies à l'archevêché, pressèrent, dit-on, le général d'agir, car elles recevaient l'avis que des barricades s'élevaient, et qu'un coup de pistolet avait été tiré sur un agent de police. L'ordre fut aussitôt donné aux troupes de s'avancer pour détruire les barricades. Un demi-bataillon du 7me léger se présenta, l'arme au bras, devant celle qui était établie à l'entrée de la rue Saint-Jean, où se trouvait aussi un détachement de gendarmerie; et aussitôt le feu se fit entendre de part et d'autre. Une heure plus tard, le combat était devenu général dans tout Lyon.

Sans entrer dans le détail de ce triste événement, de cette lutte qui dura six jours, nous dirons que dans notre conviction, la marche suivie par le général Aymard contribua à la prolonger. Enfin après six jours de carnage, *force resta à la loi, l'ordre régna à Lyon*; M. Aymard avait conquis le manteau d'hermine de la pairie et la croix de grand-officier de la Légion-d'Honneur; honneurs tardifs dus au soldat de l'empire, mais non au mitrailleur de Lyon. — Des récompenses pour avoir

mis à feu et à sang la seconde capitale du royaume !!

M. Aymard est toujours chef de la 7me division militaire.

MAC CARTAN (Louis).

Le docteur *Louis* Macartan (ou plutôt MacCartan, comme signaient ses ancêtres britanniques) est né à Valenciennes, en 1770. Après avoir fait ses humanités dans cette ville, et avoir suivi des cours de philosophie et de droit à l'Université de Douai, il se proposa d'exercer la médecine en Angleterre, où cette profession est fort lucrative; en conséquence, il alla suivre les meilleurs cours préparatoires à Londres, où il fut successivement l'élève de l'anatomiste Cruishank, à l'amphithéâtre de Guillaume Hunter; puis des professeurs Wilson, Thomas, Thompson, et surtout d'Alexandre Crichton, dont il suivit en outre, pendant plusieurs années, l'excellente clinique, ainsi que celle du docteur Maton, à l'hôpital de Westminster.

Tous ces cours, si dispendieux à Londres, d'anatomie, de physiologie, de chirurgie, de chimie, de minéralogie, de thérapeutique, de théorie et de pratique médicale, etc., avaient pour objet de préparer M. L. Mac Cartan à prendre, en Ecosse, ses grades en médecine. Depuis, ayant préféré la France au pays de son extraction, il vint à Paris, où il prit de nouveau le titre de docteur en médecine en 1804.

En 1807, il fut nommé membre correspondant de la Société Médicale de Douai.

En 1809, il fut élu membre titulaire de l'Académie de Médecine (depuis Société académique et Cercle médical), et fut chargé de faire, à la bibliothèque de l'Institut, des extraits analytiques des journaux de médecine américains publiés en anglais, et de les communiquer à l'Académie.

Bientôt après, la Société générale de Médecine de Paris l'accueillit dans son sein, et il remplit, pendant deux ans, les devoirs de secrétaire avec son collègue le docteur Marc.

Lors de la réorganisa tion de a garde nationale de Paris, le docteur Mac Cartan fut chargé du service de la troisième légion; c'est sans doute à ces fonctions qu'il a dû d'être nommé, le 21 novembre 1822, chevalier de la Légion-d'Honneur; le 3 juin suivant, il fut élu membre résident de l'Académie royale de Médecine; enfin, il fait partie de la réunion des *Enfans du Nord*, société qui réunit des célébrités de tous genres.

Le docteur Mac Cartan, livré totalement à la pratique de la médecine, a fait imprimer peu de chose, en comparaison de ses collègues : sa thèse sur le croup et la coqueluche, quelques mémoires, quelques traductions, plusieurs observations-pratiques, des extraits de journaux de médecine anglais et américains, insérés dans les journaux périodiques de Paris et dans la bibliothèque américaine, sont à peu près tout ce qu'il a publié; mais, par suite de l'habitude qu'il a contractée de tenir, jour par jour, tant en anglais qu'en français, et souvent tachigraphiquement, des notes cliniques fort détaillées sur tous ses malades, depuis le commencement de sa pratique, il a, dit-on, un recueil assez considérable (plus de 25 registres in-folio) d'observations cliniques qui lui sont propres.

Ce recueil a été alimenté par une clientèlle distinguée, et surtout par les malades nombreux des bureaux de bienfaisance des 2e et 3e arrondissemens auxquels le docteur Mac Cartan fut attaché comme médecin titulaire et fort zélé, pendant plus de vingt années consécutives, quoiqu'il fût en même temps médecin de l'établissement de Saint-Vincent de Paul, et commissaire du bureau de charité.

SAINT-CRICQ (le Comte de).

M. Saint-Cricq (*comte de*), né en Béarn, (à Lescar) en 1772, d'une famille militaire qui, bien que catholique, suivit le drapeau de Henri IV dans les guerres que ce prince eut à soutenir contre la ligue, et fils du maréchal-de-camp de ce nom, retiré du service en 1788, et membre de l'ordre de la noblesse aux états de Béarn, fut envoyé très jeune à Paris pour faire ses études au collége Louis-le-Grand, où il se fit distinguer par son application, et obtint de nombreux succès universitaires.

Nommé, dans les premiers mois du consulat, secrétaire-général de la préfecture de Seine-et-Marne, il devint, peu après, administrateur des douanes, plus tard directeur-général de cette administration et conseiller d'État.

Elu, en 1815, par le département de Seine-et-Marne, membre de la chambre des Députés, qu'il ne quitta plus que pour entrer à la chambre des Pairs, il fit partie de cette minorité qui contint autant qu'il dépendit d'elle les tendances contrerévolutionnaires de la chambre *introuvable*, et qui reconnaissait pour ses chefs principaux MM. de Serre et Royer-Collard. Chargé, en sa qualité de directeur-général, de la préparation des tarifs et de leur défense devant les chambres, il a encouru, de la part de l'école économique, le reproche d'être trop enclin au système prohibitif; mais on ne peut méconnaître que le travail du pays, et le travail c'est la richesse, n'ait trouvé en lui un habile et constant défenseur(1).

Dans la séance du 18 février 1818, où fut mis en discussion un article relatif au transit des denrées coloniales par l'ancienne province d'Alsace, M. de Saint-Cricq exposa les réclamations des départemens du Rhin, et proposa de leur accorder ce droit de transit, moyennant toutes les précautions nécessaires que l'administration prendrait pour en prévenir l'abus. La demande des habitans des départemens du Rhin ne fut cependant point adm l'article qui les concernait dans le projet de loi fut écarté dans la discussion.

M. de Saint-Cricq provoqua depuis, en plusieurs occasions, toute la sévérité des lois contre les contrebandiers, qu'il représentait comme ennemis de la société, et faisant, au sein de la paix même, une guerre continuelle à leur patrie, en luttant scandaleusement contre sa prospérité, èt en paralysant tous les efforts de l'industrie.

Le 24 mars suivant, il défendit à la tribune les dispositions d'une nouvelle loi sur les douanes. Le projet du transit des denrées coloniales pour les départemens du Rhin s'y trouvait reproduit sous d'autres formes; mais l'orateur s'y étant montré opposé dans le conseil-d'État, ne crut pas devoir défendre à la chambre cette disposition, qui fut rejetée, quoique M. de Richelieu, alors ministre, eût pris la parole pour la soutenir.

Le 25 avril suivant, il s'attacha, dans un discours assez étendu, à justifier sur tous les points le budget de son administration.

En 1818, il présida le nouveau collége électoral du département de Seine-et-Marne: les suffrages ministériels l'appelèrent encore à la chambre des Députés.

Lorsque M. le duc Decazes, ministre de l'intérieur, présenta à la chambre un projet de loi tendant à soumettre, pendant cinq ans, à une censure préalable, les journaux consacrés en tout ou en partie aux matières politiques, M. de Saint-Cricq parla en faveur de ce projet : « Un fer sacri-
« lége, dit-il, a porté la mort dans le sein
« du fils de nos rois; le monstre qui en fut

(1) M. de Saint-Cricq poussait son admiration pour le système des douanes, jusqu'à soutenir « que si le trésor « au lieu d'en recevoir quelques millions, devait sacrifier « quelques millions pour les maintenir, il n'y aurait pas « à hésiter pour les maintenir. »

« armé voulait, dans sa rage, éteindre la « race auguste. A la nouvelle de cet exécrable forfait, les chambres ont demandé « des mesures capables de rassurer le « trône et la France; le roi les a promises, il les a proposées; le gouvernement appelle les législateurs pour suspendre une guerre déjà si furieuse, des « combats si cruels; il invoque le secours « de la loi pour la religion outragée, pour « la morale foulée aux pieds, pour l'autorité méconnue, pour la liberté aux « prises avec l'anarchie. Il demande que « des feuilles qui ont déjà semé tant de « discordes, réveillé tant de ressentimens, « enflammé tant d'imaginations, ne puissent, pour un temps, se produire que « dégagées de ce qui pourrait encore « agiter les esprits, attirer les haines, « tromper les citoyens, les tourmenter « d'alarmes chimériques, les exciter les « uns contre les autres, les soulever même « contre les lois et les pouvoirs publics. »

M. de Saint-Cricq reçut en peu de temps le titre de comte, la croix de commandeur de l'ordre de la Légion-d'Honneur, dont il n'était pas même simple chevalier à l'époque de la restauration.

Lorsque, en 1824, les attributions de la direction générale des douanes furent scindées, et l'action sur les tarifs confiée à une institution nouvelle, imitée de l'Angleterre, sous le nom de *Bureau de Commerce et des Colonies*, M. de Saint-Cricq devint, avec le titre de ministre d'Etat, président de ce bureau, lequel fut, en 1828, érigé en *Ministère du Commerce et des Manufactures*. C'est comme ministre secrétaire d'Etat de ce département, que M. de Saint-Cricq fit partie du cabinet dont M. de Martignac fut le membre le plus considérable, sans en être le chef nominal.

M. de Saint-Cricq fut, en 1830, l'un des deux cent vingt et un votans de l'adresse à laquelle Charles X répondit par la dissolution de la chambre; et bientôt après, au mois de juin de la même année, une ordonnance royale le destitua de son titre de ministre d'Etat, en expiation d'une circulaire aux électeurs de son département, qui avait déplu au Ministère Polignac. Renommé immédiatement député, il prêta, dans la nouvelle chambre, son serment en ces termes : « *J'ai gardé mes sermens. Ceux sur la foi desquels vivait mon pays ont été violés à la face du monde. Je suis dégagé devant Dieu et devant les hommes. Je crois qu'une ère franchement constitutionnelle s'ouvre pour ma patrie. Je le jure.* »

En 1833, il fut nommé pair de France. Chargé, depuis 1830, dans l'une et l'autre chambre, de rapports importans sur les matières économiques et financières, il a continué de soutenir les doctrines dont il avait été le promoteur officiel pendant les quinze années précédentes.

CHABANNES LA PALICE (le Colonel).

M. le colonel Chabannes la Palice (*Alfred-Jean-Edouard*), colonel du 10e régiment de dragons, est né à Londres le 13 janvier 1799. Dès la 1re restauration, quoiqu'à peine âgé de 15 ans, il entra dans les Gardes-du-Corps (compagnie de Luxembourg), et accompagna les princes de la famille de Bourbon pendant l'émigration des Cent-Jours :

A la 2me restauration, il entra, en qualité de lieutenant, dans les chasseurs à cheval de l'Allier; il fut successivement élevé, dans ce corps, aux grades d'adjudant-major et de capitaine; il passa, en 1824, avec ce dernier grade, dans les chasseurs à cheval de la Garde-Royale; il y remplissait les fonctions de capitaine-commandant lorsque éclata la révolution de Juillet. M. de Chabannes prit part aux événemens de Paris, et fit partie des troupes qui cou-

vrirent la retraite de Charles X au-delà de Rambouillet.

Le 3 août, lorsque, dans les plaines de Maintenon, la Garde-Royale eut été déliée de son serment de fidélité, lorsque plusieurs des corps étaient déjà en pleine dis solution, et que certains chefs cherchaient à entraîner les troupes à de nouvelles démonstrations en faveur de la dynastie déchue, M. de Chabannes fut le premier à proclamer dans son régiment que des devoirs nouveaux étaient imposés à l'armée, et qu'elle se devait à la patrie. Le régiment presque entier suivit son exemple, et rentra à *Melun* dans le meilleur ordre, sous le commandement du lieutenant-colonel *Bureaux de Pusy*. Par cet acte, M. de Chabannes contribua à prévenir la dispersion de ce beau corps, et à conserver intact à l'État le matériel qui lui avait été confié.

Après le licenciement de la Garde-Royale, M. de Chabannes entra dans les rangs de la garde nationale de Paris, et consacra ses loisirs à l'instruction militaire de la 1re légion, dont il faisait partie, et dans laquelle il fut élu lieutenant en 1er aux premières élections.

Il se trouvait encore dans cette position lorsqu'en août 1831, la guerre paraissant devoir éclater d'une manière sérieuse, il se rendit à la frontière du nord, complètement armé et équipé à ses frais, et fut admis comme volontaire dans le 12e régiment d'infanterie de ligne. Il commença la campagne dans ce corps en qualité de grenadier, lorsqu'à Saint-Trond, en Belgique, il reçut avis de sa mise en activité à l'état-major général de l'armée. L'année suivante, il fut attaché à la maison du roi en qualité d'officier d'ordonnance (chef d'escadron).

Passé successivement au 2e de dragons, et au 3e des chasseurs d'Afrique avec le grade de lieutenant-colonel, M. de Chabannes fut cité à l'ordre de l'armée pour avoir tué de sa main deux cavaliers arabes dans une charge à l'affaire du 21 avril 1833; il fut de nouveau cité pour sa conduite dans la journée du 12 septembre suivant, et le 20 novembre 1834, pour avoir, avec une avant-garde de 400 chevaux, battu et détruit un corps de troupes régulières du Bey de Constantine, de plus de 1000 hommes.

M. de Chabannes, attaché à la personne du duc de Némours lors des deux expéditions de Constantine, fut, dans les deux circonstances, cité honorablement dans les rapports du maréchal Clauzel, et, à la suite de la 2e de ces expéditions, nommé lonel du 10e de dragons.

MARIN (le Général Jacques-Barthélemy).

M. *Jacques-Barthélemy* Marin, né au village de Ville, canton de Noyon (Oise), le 23 août 1772, courut aux armes dans le cinquième bataillon de l'Oise, lors de la prise de Verdun par les Prussiens, et fut élu successivement et en peu de jours, dans ce corps, sous-officier, sous-lieutenant et lieutenant. Après avoir pris part aux siéges et prises des forteresses de Maëstricht et de Luxembourg, il passa à l'armée d'Italie dans la 13me demi-brigade, et plus tard fit partie de l'armée expéditionnaire, qui, sous les ordres du général Bonaparte, vola à la conquête de l'Égypte. Il se distingua à la prise de Malte, et plus tard à l'assaut d'Alexandrie, où il pénétra l'un des premiers dans la place. Le lendemain, il fut proclamé capitaine par le général en chef Bonaparte, au milieu de son régiment formé en carré.

Le capitaine Marin assista à tous les assauts donnés à Saint-Jean-d'Acre. Dans une sortie de la garnison, il reprit deux pièces de canon sur les Turcs, et fut atteint d'une balle à la tête; cette action d'éclat lui mérita le grade de chef de bataillon.

Il fut blessé d'un coup de poignard à l'insurrection du Caire, et mérita d'être mentionné d'une manière spéciale dans les rapports du général Kléber.

De retour en France, M. Marin fut nommé major du 16me de ligne, et fit, en cette qualité, partie de l'expédition de l'amiral Villeneuve, avec deux bataillons d'élite sous les ordres du général Lauriston. Arrivé à la Martinique, deux compagnies de ces bataillons, aidées des soldats de marine, enlevèrent le fort *le Diamant*, défendu par les Anglais.

M. Marin assista au combat naval du Cap-Finistère et à la bataille de Trafalgar. Il ramena de Cadix en France les débris de l'armée expéditionnaire.

A la suite du siége et de la prise de la forteresse de Stralsund, M. Marin reçut de l'Empereur son brevet de colonel du régiment dans lequel il servait depuis plus de six ans.

M. Marin se distingua à Essling, où il fut atteint d'un coup de feu qui nécessita l'amputation de la cuisse gauche. L'Empe- le récompensa par le grade de général de brigade et par les titres de baron avec dotation, et de gouverneur des pages; fonctions qu'il remplit jusqu'en 1814; et plus-tard, en 1815. Il fut mis à la retraite en 1816; et depuis lors vit retiré à Noyon.

M. le général Marin est commandeur de la Légion-d'Honneur.

DUBARET-DE-LIMÉ (Nicolas-Barthélemy-Julien).

M. *Nicolas-Barthélemy-Julien* Dubaret de Limé, colonel d'état-major, est né à Salmonville-la-Rivière (Seine-Inférieure), le 12 juin 1790. Dès l'âge de 15 ans, il s'engagea dans la marine, et fit sur mer la campagne de 1806 dans la division Lallemand; deux ans plus tard, il fut nommé à l'École-Militaire de Fontainebleau, où il passa successivement caporal et sergent, d'où il fut envoyé, en 1808, au 114e de ligne avec le grade de sous-lieutenant.

Blessé grièvement à la tête, en 1809, en montant au dernier assaut donné à Sargosse, il fut nommé lieutenant, et à la suite des siéges de Lérida, de Tortose, de Taragonne et de Valence, il obtint la croix de la Légion-d'Honneur et le grade de capitaine.

Appelé à la grande armée en 1812, il fut attaché au lieutenant-général Dutaillis en qualité d'aide-de-camp, et peu après à l'état-major du prince de Neufchâtel, avec lequel il fit la campagne de France.

A la suite des événemens de Paris, M. Dubaret de Limé mit un grand empressement à changer de drapeau, et dès le 3 avril il était attaché au général comte Dupont (voir sa notice, t. 1r 2e p.) que de si fâcheux souvenirs rendaient incompatible à l'armée. Il fut en peu de mois récompensé de ce zèle par le grade de chef d'escadron et par la croix d'officier de la Légion-d'Honneur.

En 1823, M. Dubaret de Limé fit partie du 4e corps de l'armée d'Espagne, et reçut la croix de St-Louis et celle de St-Ferdinand de 2e classe; il fut blessé à l'affaire de Vich contre Mina, mais il n'obtint point d'avancement de grade: car les Bourbons se montrèrent peu favorables envers les officiers de l'ancienne armée qui avaient mis un coupable empressement à briguer les faveurs de l'*homme de Baylen*.

M. Dubaret de Limé était attaché à l'état-major de la 14e division militaire lorsque la révolution de Juillet éclata; il fut peu après nommé (à l'ancienneté) lieutenant-colonel d'état-major, et, le 6 janvier 1836 colonel au choix. Il était chef de l'état-major de la 9e division depuis 1832; il remplit encore aujourd'hui ces fonctions.

PERRIN (THÉODORE).

Au moment où l'attention publique peut être appelée à s'occuper d'une action judiciaire relative à une violation de domicile ordonnée par les magistrats du parquet de Paris, au mépris des dispositions de nos codes, il nous a paru utile de faire connaître l'honorable avocat qui a été l'objet de cette mesure éminemment reprochable, et de livrer au public la pièce principale du procès qui va s'engager.

Antoine-Théodore PERRIN, avocat à la cour royale de Paris, né à Chabons, département de l'Isère, le 20 juillet 1793, d'une famille des plus considérées de l'ancienne province du Dauphiné, fit ses premières études au lycée de Grenoble. Son père, le destinant à l'école Polytechnique dans un temps où la carrière militaire était la seule ambitionnée, l'envoya au lycée Napoléon à Paris, pour y étudier spécialement les mathématiques.

Les événemens de 1814 changèrent la direction donnée au jeune élève, qui retourna à Grenoble et se livra à l'étude du droit. Il assista à cette mémorable entrée de Napoléon à Grenoble au retour de l'Ile d'Elbe. Allié par sa mère à la plus haute noblesse du Dauphiné, il avait hérité des sentimens politiques de sa famille. Aussi, bien loin de suivre le drapeau tricolore qui reparaissait avec toute sa gloire, M. Théodore Perrin s'enrôla dans les volontaires royaux que le comte Jules, depuis prince de Polignac, avait organisés à son passage à Grenoble.

Il fut, dans ce corps, le compagnon de M. de Genoude (Eugène), aujourd'hui l'abbé de Genoude, qui avait été au lycée son condisciple. M. de Genoude et lui portèrent une épée et des épaulettes pendant quinze jours ! ils accompagnèrent M. de Polignac jusqu'à Lyon, où ils furent licenciés. M. de Polignac leur donna rendez-vous à Paris où, suivant lui, tous les bons serviteurs du roi devaient se trouver réunis après la rentrée de Louis XVIII dans la capitale. Cette rentrée se fit le 8 juillet 1815.

M. Théodore Perrin fut exact au rendez-vous; mais au lieu des protestations de bienveillance et même d'amitié que lui avait données M. de Polignac dans leur courte campagne en Savoie et en Dauphiné, il ne trouva que morgue et insolence au pavillon Marsan.

M. Théodore Perrin avait vingt ans. Son caractère franc et vif ne lui avait pas encore permis d'apprendre ce qu'il y a d'hypocrisie et de mensonge dans les hommes purement hommes de partis; cette leçon lui profita. Il reconnut que ses parens, antichés des idées de l'ancien régime, l'avaient mal guidé.

Il sortit indigné du pavillon Marsan, et courut se replacer sur les bancs de l'école de Droit, afin de se créer une position indépendante.

Après avoir terminé ses cours, au lieu de retourner en Dauphiné où sa famille le rappelait pour le faire entrer dans la magistrature, M. Théodore Perrin se fit recevoir avocat à Paris. Il débuta au barreau de cette ville en même temps que MM. Barthe, Berville, et Chaix-d'Est-Ange.

On faisait alors un essai de la législation nouvelle de 1817, qui déférait la connaissance des délits de la presse au jury.

Sa première cause aux assises fut la défense de M. Alexandre Barginet, son compatriote et son ami, accusé d'offense envers les princes de la famille royale. Malgré les efforts de M. de Marchangy, avocat général, M. Barginet fut acquitté.

Quelques mois après, le même écrivain se vit traduit une seconde fois à la cour d'assises pour une nouvelle brochure, et sur la plaidoirie de Me Th. Perrin fut encore acquitté.

Cesd eux acquittemens successifs contri-

buèrent à provoquer la loi du 25 mars 1822, qui, en abrogeant celle du 26 mai 1819, enlevait au jury la connaissance des délits de la presse pour les attribuer à la police correctionnelle.

M. Barginet fut enfin poursuivi une troisième fois sous l'empire de cette loi nouvelle de 1822. Cette fois, la garantie du jury échappait à la défense, et les efforts de M. Théodore Perrin devaient être infructueux; une condamnation à quinze mois de prison vengea M. de Marchangy de ses défaites précédentes.

Les debuts de M. Théodore Perrin l'avaient placé parmi les avocats libéraux; il aurait pu marcher sur les traces de ceux de ses confrères qui ont obtenu les plus grands succès, si sa famille eût fait pour lui ce que sa position de fortune lui permettait de faire. Mais voulant toujours l'obliger à quitter Paris pour se fixer, comme magistrat, dans son pays, M. Théodore Perrin se trouva dans la cruelle nécessité, ne recevant aucun secours de ses parens, de se suffire à lui-même et d'accepter des causes criminelles et correctionnelles qui produisent le plus promptement, mais qui nuisent, fort injustement sans doute, à la réputation des avocats qui s'y livrent plus particulièrement : car elles exigent plus de véritable talent, et ne se prêtent pas, comme tant de causes civiles, à la fraude et à la mauvaise foi de la part de ceux qui les plaident.

Ce genre d'affaires à nui à M. Théodore Perrin, au barreau ; mais ce qui lui a été plus préjudiciable encore, c'est sa franchise, sa loyauté, sa stricte délicatesse qui ne lui permettaient pas d'être l'ami des gens de chicane et des intrigans.

Entraîné dans la maçonnerie, et dans quelques sociétés *libérales*(1) où figuraient les pairs de France Barthe et Mérilhou, et autres apostats de notre temps, M. Théodore Perrin reconnut bientôt qu'on les faisait servir à des vues ambitieuses; il s'éloigna de ces foyers de basses intrigues, et vécut loin de toutes ces relations politico-franc-maçonnes qui ont donné naissance à tant de fortunes scandaleuses.

Uniquement occupé de son état, il a plaidé dans les affaires criminelles les plus célèbres; ainsi il défendit le beau Grec Kostolo, accusé d'avoir, conjointement avec la dame Boursier, dont il était l'amant, empoisonné Boursier pour épouser sa veuve, qui avait une fortune considérable. Après l'acquittement de cet homme, M. Théodore Perrin intercéda auprès de M. Franchet, alors directeur-général de la police, afin de faire révoquer l'ordre barbare qui avait été donné de conduire ce malheureux à Marseille pour de là le transporter à Constantinople, où il fut livré aux Turcs qui l'ont traité en rebelle pour avoir, un des premiers avec Ipsilanti, levé l'étendart de l'indépendance en Grèce.

Lors de la révolution de Juillet, M. Th. Perrin, comme tous les honnêtes avocats qui n'avaient pas su conspirer, resta ce qu'il était auparavant. Il continua à plaider, et figura encore dans le fameux procès du lieutenant de cavalerie Laroncière : Julie Genié, femme de chambre de madame de Morel, qu'on accusait de complicité dans le prétendu attentat à la pudeur sur mademoiselle de Morel, lui avait confié sa défense; elle fut acquittée.

Il était réservé à cet avocat, qui n'avait jamais recherché la célébrité ni l'éclat, d'en obtenir, malgré lui, dans une circonstance toute récente. Cet événement prouve tout le danger qu'il y a de confier à des jeunes gens les fonctions les plus graves de la magistrature.

Après vingt ans d'exercice comme avocat, et sans avoir jamais éprouvé même un seul reproche dans cette longue et délicate carrière, le 25 janvier 1840, M. Hely-d'Oissel, substitut du procureur du roi,

(1) Il était membre des Loges des *Frères unis intimes*, des *Amis de la Vraie Lumière* et des *Trinosophes*.

fait, pendant son abscence, enfoncer ses meubles, briser ses serrures, jette la consternation et le désespoir dans une famille paisible et honorable, pour rechercher *ses papiers suspects*.

A son retour, au mois de février, M. Th. Perrin rendit plainte à M. le garde-des-sceaux. Cette plainte eut beaucoup de retentissement. Les journaux virent, avec raison, dans cette affaire, un des attentats les plus graves contre la liberté des citoyens et le respect dû au sanctuaire de la famille, si indignement violé, sous un gouvernement qui se disait le protecteur de la légalité.

Tout le barreau prit fait et cause pour M. Th. Perrin, qui fut noblement vengé pas les marques d'intérêt et d'estime qu'il reçut de toutes parts (1).

M. Teste, alors ministre de la justice, ne répondit pas à M. Perrin, dont pourtant il devint le confrère quelques jours après; mais M. Th. Perrin n'était pas homme à se décourager; il adressa une nouvelle plainte à M. Vivien, son ancien confrère, successeur de M. Teste au ministère.

Nous ne pouvons rien faire de mieux que d'insérer ici ce mémoire qui caractérise son auteur, tout en faisant connaître l'imperfection de nos lois pénales et les abus scandaleux qui se sont introduits dans leur application.

Nous nous bornerons à faire remarquer la singulière coïncidence qui existe entre l'acte contre lequel s'élève M. Th. Perrin, et les démarches faites pour la découverte des papiers de Didier, démarches justifiées alors par le soi-disant complot bonapartiste.

M. Perrin avait été l'ami de M. Barginet, de la famille de Crouy et du fils de Didier.

Ne serait-il donc pas possible que la visite domiciliaire opérée chez lui reposât sur un motif étranger à celui invoqué par le parquet? Ce serait épouvantable d'avoir osé inculper d'escroquerie un avocat honnête, pour se donner le prétexte de fouiller son domicile comme on l'a fait chez M. Ollivier, juge à Grenoble, peut-être parce qu'il était neveu de Didier.

Voici ce *Mémoire*, qui se compose de deux parties, l'une relative à la violation de domicile, l'autre à une plainte en diffamation contre M. Desmortiers, procureur du Roi.

(1) Voir la *Gazette des Tribunaux*, le *Droit*, le *Courrier français*, le *National*, le *Constitutionnel*, le *Messager*, le *Capitole* des 27, 28 et 29 février 1840.

A M. LE GARDE-DES-SCEAUX,

MINISTRE DE LA JUSTICE.

« Les Français sont égaux devant
« la loi, quels que soient d'ailleurs
« leurs titres et leurs rangs. »

(*Art. Ier de la Charte.*)

« MONSIEUR LE GARDE-DES-SCEAUX,

« Personne plus que moi ne respecte la magistrature; toutefois mon dévoûment ne peut aller jusqu'à l'abnégation de mon honneur et de mes droits.

« Je voudrais éviter tout scandale; cependant, je n'ai plus de repos depuis qu'on a flétri ma vie par un acte qui ne doit jamais atteindre l'honnête homme. Il faut que justice soit faite, et je l'attends en vain depuis le mois de février.

« Malgré mon désespoir, je n'ai pas dû demander satisfaction autrement que par les voies légales : car les magistrats ne peuvent pas plus prétendre à l'impunité que les autres citoyens. Chargés de faire respecter et exécuter la loi, ils se rendent d'autant plus coupables, lorsqu'en la violant ils causent un dommage à autrui.

« Sous le prétexte d'une inculpation de complicité *d'escroquerie*, imaginée par M. Hély-d'Oissel, substitut de M. le Procureur du roi (car il n'existait aucune plainte contre moi), ce magistrat requit, le 2 janvier dernier, une perquisition à mon domicile, qui fut ordonnée par M. Barbou, alors juge d'instruction, et exécutée le 25 du même mois, par M. Deroste, commissaire de police.

« J'étais absent; la violence fut employée, mes meubles furent enfoncés, mes serrures brisées, et on ne trouva chez moi rien *de suspect!*...

« Je crus devoir adresser ma plainte à votre prédécesseur, qui ne daigna pas même m'en accuser réception. Je vous l'adresse de nouveau, bien convaincu que vous ne persisterez pas dans un déni de justice qui serait une preuve flagrante du peu de cas que l'on fait des droits et de l'honneur des citoyens.

« Un tel acte de violence n'est permis que contre ceux qui sont sérieusement inculpés d'actions qualifiées crimes ou délits par la loi, il devait être nécessairement suivi d'une décision judiciaire.

« La première chambre du tribunal de la Seine a rendu, le 19 février dernier, une ordonnance dont voici le dispositif :

« Vu les pièces du procès et l'instruction faite
« contre Perrin, avocat, inculpé *de complicité d'es-*
« *croquerie*, ensemble, les conclusions de M. Las-
« cour, substitut, tendantes à non lieu;
« Ouï, le rapport de M. Déterville-Desmortiers,
« juge d'instruction, duquel il résulte, etc. . .
« . . . .
« . . . .
« *Une perquisition a été faite chez Me Perrin; elle*
« *n'a produit la saisie d'aucuns* PAPIERS SUSPECTS!
« Les faits ci-dessus rapportés ne tombent sous
« l'application d'aucune loi pénale, et ne consti-
« tuent ni crimes ni délits, et les personnes qui les
« ont signalés inspirent peu de confiance à la jus-
« tice. En conséquence, attendu que les faits ci-
« dessus rappelés ne constituent ni crime ni délit,
« Disons qu'il n'y a lieu à suivre. »

« Ce jugement décide bien clairement que M. Hély-d'Oissel avait supposé un délit qui n'existait pas, pour requérir une perquisition dans mes papiers de famille et d'affaires.

« Cette sentence occulte ne pouvait me suffire. J'ai pensé que, si je n'étais pas légalement coupable, j'avais pu du moins manquer aux devoirs d'honneur et de probité de ma profession d'avocat, et j'ai appelé sur ma conduite l'investigation de mes confrères.

« Si le conseil de l'ordre, après avoir obtenu de M. le Procureur-Général communication du dossier où j'étais inculpé par M. Hély-d'Oissel, et après une scrupuleuse instruction, n'a pu que déclarer que j'étais exempt de tout reproche, je puis et je dois, moi, poursuivre la réparation de l'acte arbitraire et illégal dont j'ai été victime.

« Je vous rappellerai encore ici, Monsieur le Garde-des-Sceaux, que l'inculpation dont j'étais l'objet reposait sur des paroles que, suivant un sieur Delacour, employé à la police, je lui aurais adressées dans une consultation qu'il était venu me demander dans mon cabinet, *il y avait un an*. C'était donc ces paroles, qu'on avait interprétées et traduites arbitrairement en crime, qu'on voulait saisir, et afin d'y parvenir, on a fait briser mes meubles pour rechercher si je possédais *des papiers suspects!*.....

« En vérité, je ne puis rien comprendre à cette manière de procéder ; tout cela pour moi est une énigme. Sans vouloir la deviner, un délit qui avait pour but de me déshonorer a été commis, ce délit est prévu et puni par l'article 184 du Code pénal, ainsi conçu : « Tout fonctionnaire de l'ordre admi-
« nistratif ou judiciaire, tout officier de justice ou
« de police, qui, agissant en sadite qualité, se sera in-
« troduit dans le domicile d'un citoyen contre le gré
« de celui-ci, hors les cas prévus par la loi, et sans
« les formalités qu'elle a prescrites, sera puni d'un
« emprisonnement de six jours à un an, et d'une
« amende de 16 à 500. fr. »

« On a employé la violence, on a agi *contre mon gré, hors les cas prévus par la loi, et sans les formalités qu'elle à prescrites.*

« *Contre mon gré, avec violence!* mes meubles ont été brisés.

« *Hors les cas prévus par la loi!* je n'étais sous le coup d'aucune inculpation légale, ni même disciplinaire. On ne peut pas prétendre qu'une perquisition était nécessaire pour s'assurer de la réalité des faits dont j'étais inculpé, car c'étaient des *paroles* qui ne pouvaient être aucunement incriminées.

« Pourquoi donc m'avoir traité comme un criminel ?

« *Sans les formalités prescrites par la loi!*

« Ce qu'il y a de plus sacré chez les hommes civilisés, c'est le sanctuaire de la famille ; il ne peut-être violé que dans les cas les plus graves, et lorsqu'il est bien démontré que la justice serait impossible sans ce moyen extrême.

« Cependant, on a fait, depuis quelques années, l'abus le plus odieux du droit de perquisition.

« Avant la révolution de juillet, on était beaucoup moins prodigue de ces actes de rigueur, et on n'aurait pas trouvé un substitut capable de prétendre que des paroles prononcées par un avocat, dans son cabinet, à l'occasion d'une cause qu'on le priait de plaider, et qu'il refusait, pouvaient constituer de sa part le délit *d'escroquerie*.... C'est qu'alors le parquet de Paris était dirigé par MM. Bellard et Jacquinot-Pampelune, qui avaient eu l'honneur d'exercer long-temps la noble profession d'avocat, dont ils connaissaient toutes les difficultés, toute la délicatesse, et dont ils savaient respecter les droits.

« Mais depuis quelques années, on manque souvent de prudence et de circonspection.

« Il est peu d'affaires qui ne commencent par une perquisition à domicile. On n'attache aucune importance à cet acte, le plus grave à mon avis, et celui qui devrait être le plus rare de la procédure criminelle, parce qu'il entraîne toujours les conséquences les plus funestes pour l'honneur des familles. Combien de maisons ont été fouillées sous les prétextes souvent les plus frivoles !

« Sans parler des affaires politiques, nous avons vu naguère le cabinet d'un jeune et honorable avocat Me F., envahi par un commissaire de police pour y saisir, en vertu d'un mandat, une pièce qui lui avait été *confiée* par un de ses cliens. Me F. déclara qu'il ne céderait qu'à la force, sur quoi le commissaire de police, homme prudent, se retira et ne reparut plus.

« Me J... avait plaidé devant le conseil de guerre.

On désirait la remise d'une pièce qu'il avait dans son dossier, et il fut convenu entre lui et le capitaine rapporteur que celui-ci s'adresserait à M. le procureur du roi. qui, à son tour, inviterait l'avocat à remettre la pièce.

« M. le substitut dirigeant le parquet, au lieu d'écrire simplement à l'avocat, qui s'attendait à recevoir une lettre, trouva plus facile d'envoyer un commissaire de police, M. Marut de Lombre, accompagné d'agens, pour saisir ignominieusement la pièce que l'avocat consentait à remettre sur une simple invitation. Me J... eut le bonheur de se trouver chez lui, sans cela le serrurier intervenait, les meubles et les serrures auraient été brisés!

« Beaucoup d'autres avocats, des avoués, des commissaires priseurs, des agréés au tribunal de commerce, un grand nombre d'huissiers, ont eu la visite des commissaires de police et de leurs accessoires déplorables, qui venaient, porteurs de ces mandats illégaux, saisir des titres ou pièces dans leurs dossiers, tandis qu'il aurait suffi d'une simple invitation du parquet ou du juge d'intruction pour en obtenir le dépôt.

« Les perquisitions, qui flétrissent et désespèrent toujours, sont devenues, je vous le répète, la chose du monde la plus commune ; on n'y attache pas la moindre importance au parquet dirigé par MM. Desmortiers et Hely-d'Oissel ; et je vous l'ai déjà dit, Monsieur le Garde-des-sceaux, il est peu d'affaires où l'on ne débute par cet acte de la dernière rigueur.

« Il est permis, pourtant, de demander à ceux qui font si peu de cas de l'honneur des citoyens, ce qu'ils penseraient, ce qu'ils feraient, s'ils voyaient, lorsque leur conscience serait pure, leur domicile souillé par la présence *de la police de sûreté*, dont l'intervention ne doit avoir lieu que contre les criminels.

« A moins de les supposer sans ame, ils seraient, comme moi, indignés, désespérés... Je pourrais vous citer encore de nombreux abus de pouvoirs, mais cela est inutile : il est trop bien prouvé que certains magistrats ne comprennent pas ce qu'il y a d'horrible dans une perquisition ; ils ne se doutent pas non plus de la considération que mérite la profession d'avocat: c'est que malheureusement ils n'ont jamais eu l'honneur de l'exercer.

« Mais s'il arrivait que le pouvoir fût confié à des hommes dont la doctrine serait que la pauvreté et la probité sont incompatibles, alors, tout employé qui n'a qu'un faible traitement deviendrait suspect : ainsi, dans la déplorable affaire qui m'a valu la honte de cette brutale perquisition, on voit figurer un greffier du tribunal, en fonctions depuis vingt ans, honnête père de famille, mais n'ayant, il est vrai, que 1,800 fr. d'appointemens...! dénoncé par des voleurs dont il avait eu le malheur d'enregistrer les turpitudes, et qui lui imputaient également *des paroles ;* M. Hely-d'Oissel requit aussi contre lui une ignominieuse perquisition. Il fit venir au parquet trois commissaires de police, MM. Deroste, Masson et Noël, et, comme s'il se fût agi de la découverte d'un attentat contre la personne du Roi, ces trois fonctionnaires durent simultanément envahir mon domicile, celui du greffier, et enfin celui d'une troisième personne que je n'ai pas l'honneur de connaître, mais dont le nom de Darras figure dans l'ordonnance de non lieu dont j'ai expédition. Le mandat portait qu'il fallait saisir chez le greffier *tous les objets de luxe* trouvés en sa possession., Si donc il avait eu une montre, que sa femme et sa fille eussent possédé quelques misérables bijoux, ou qu'on eût trouvé un couvert d'argent pour chacun des membres de la famille, ces objets de *luxe* devaient être déposés au greffe comme pièces à conviction.

« Mais M. Masson ne trouva pas plus d'objets de luxe chez le greffier, que M. Deroste ne saisit de *papiers suspects* dans mon cabinet.

« Cependant, on découvrit que ce greffier s'était fait fournir deux voies de bois au chantier de M. Thoureau, ancien juge au tribunal de commerce, par l'entremise de M. Darras, courtier dans le commerce des bois ; je ne sais si cela fut considéré comme objet de luxe, ce qu'il y a de certain, c'est que, pendant que MM. Deroste et Masson exécutaient nos domiciles, M. Noël, toujours accompagné d'agens, faisait perquisition dans les livres et papiers de ces deux honorables négocians.

« Est-il possible, Monsieur le Garde-des-Sceaux, de tolérer une semblable manière de procéder ? De tels actes ne peuvent rester impunis que dans un pays qui serait régi par les lois de l'inquisition.

« Cet abus à une cause, c'est la trop grande facilité que l'on s'est procurée de faire procéder aux perquisitions

« Quoique notre Code pénal soit essentiellement favorable à l'arbitraire, et qu'il soit bien peu en rapport avec l'état actuel de la société en France, certains magistrats le trouvent encore gênant, et ne respectent plus ses prescriptions quand elles protégent la liberte et les droits des citoyens.

« La loi a voulu qu'un acte aussi rigoureux ne pût être exécuté que dans les cas les plus graves, et par un magistrat d'un ordre relevé, qui offrit toutes les garanties de prudence, de discrétion et de lumières necessaires.

Il n'en est point ainsi à Paris : les juges d'instruction sont dans l'usage, sur le réquisitoire d'un substitut, de signer presque aveuglément une de ces commissions qu'on appelle improprement mandat, et puis le parquet la transmet à un commissaire de police qui, escorté d'agens, de serruriers, etc ,... va, avec la sécurité que donne le bon droit, chercher un crime ou un délit souvent imaginaire, et porter ainsi la honte et le désespoir dans la famille la plus intègre.

« Cette manière de procéder est illégale, je l'ai démontré dans ma plainte du 20 février dernier, dont je vous adresse une copie.

« Il résulte du rapprochement des articles 32, 35, 36, 37, 46, 54, 61, 87 et 91 du code d'instruction criminelle, que les juges d'instruction ne peuvent jamais déléguer leurs pouvoirs en matière de perquisition aux officiers de police auxiliaire du procureur du roi ; ils ne peuvent pas plus les leur déléguer qu'ils ne pourraient le faire du procureur du roi lui-même, ce qui serait une véritable monstruosité en procédure, puisque les fonctions de juge d'instruction et de procureur du roi sont d'une incompatibilité absolue.

« Le procureur du roi et ses auxiliaires, tout aussi bien que le préfet de police, aux termes de l'article 10 du même code, ne peuvent procéder ou faire procéder à des perquisitions, que dans les cas de flagrant delit. Lorsqu'au contraire il y a plainte, denonciation ou rapport, lorsque enfin il s'agit d'un crime ou délit qui ne *se commet pas actuellement*, ils ne peuvent que requérir le juge d'instruction.

« On se demande maintenant comment on a pu établir à demeure, à la préfecture, deux commissaires de police que j'appellerai *ambulans*, car ils n'ont pas d'autre mission que de courir de maison en maison pour exécuter les mandats de perquisition que décernent, dans tous les cas possibles, et lorsqu'il s'agit de faits qui datent souvent de plusieurs mois et quelquefois de plusieurs années, les juges d'instruction, le procureur du roi, et le préfet de police lui-même.

« Cette institution n'est-elle pas une violation permanente de la loi? N'est-ce pas la force brutale organisée sous une apparence légale? Et qu'aurait-on à dire au citoyen qui appelerait à son aide ses parens ou ses voisins pour la repousser et faire respecter son domicile et ses droits?

« J'ai été fletri par la présence de la police brisant mes meubles et fouillant dans mon cabinet ; je me dois à moi même, à mes enfans, à ma famille et à mes confrères, de poursuivre par tous les moyens la réparation à laquelle j'ai droit. Je le ferai avec persevérance et courage, quoiqu'on m'ait déjà souvent rappelé la fable du pot de terre et du pot de fer.

« Si je n'obtiens pas justice, je veux du moins qu'il soit bien constaté qu'en 1840, sous le prétendu régime de l'égalité devant la loi, il existe encore réellement en France des opprimés dont les plaintes ne sont pas écoutées et des oppresseurs invulnérables.

« Si javais commis une méchante action, ceux qui ont fait rechercher chez moi les crimes *qui pouvaient se trouver dans mes papiers suspects* ne m'auraient certainement pas ménagé. Ils ont voulu me perdre, et, pour cela, ils ont violé mon domicile. C'est un délit le plus grave qu'un magistrat puisse commettre dans l'exercice de ses fonctions. Je porte plainte ; et s'il est vrai que *les Français sont égaux devant la loi, quels que soient leurs titres et leurs rangs*, ceux qui ont requis, ordonné et exécuté la violation de mon domicile, doivent être poursuivis et punis.

PLAINTE EN DIFFAMATION

CONTRE M. DESMORTIERS,

PROCUREUR DU ROI.

« C'est encore avec douleur que je me trouve dans la cruelle nécessité de vous rappeler la plainte en diffamation contre M. Desmortiers, procureur du roi, que j'adressai, le 29 février dernier, à votre prédécesseur, qui ne m'en accusa pas réception, et dont je n'ai pas plus entendu parler que de celle du 20, en violation de domicile.

« *La Gazette des Tribunaux*, sans aucune participation de ma part, et à mon insu, crut devoir entretenir le public, et surtout le barreau qui y était si essentiellement intéressé, de l'acte arbitraire dont je me plaignais.

M. Desmortiers, venant en aide à son substitut, fit insérer, dans le numéro de ce journal du 28 février, une lettre ainsi conçue.

« *Paris le 27 février* 1840.

M. LE RÉDACTEUR,

« J'ai lu avec surprise l'article inséré dans votre « numéro de ce jour, sur la réclamation adressée « à M. le garde-des-sceaux, à l'occasion de pousuites récemment dirigées contre M. Perrin, avocat, « et dans lequel vous vous êtes involontairement « rendu l'organe, à l'égard de M. Hely-d'Oissel, « l'un de mes substituts, d'attaques personnelles « aussi vives que peu méritées.

« Des faits graves de *concussion* m'avaient été « signalés, dans le courant du mois dernier, contre « l'un des greffiers d'instruction ; il était aussi difficile qu'important de les constater, et ce n'est « qu'après de longues et préalables investigations « commandées à la fois par l'intérêt des justiciables « et par celui de la justice, que j'ai chargé l'un de « mes substituts de requérir, le 2 janvier, des poursuites tant contre le sieur Lepesant, greffier d'instruction, *que contre M. Perrin, à l'égard duquel* « s'élevaient des indices de complicité.

« Les réquisitions du ministère public ont été suivies d'ordonnances conformes, rendues le 24 du « même mois, après examen de toutes les pièces par « le juge d'instruction qu'avait designé M. le président du tribunal, etc. »

(Ici, M. le procureur du roi soutient, qu'en droit, le juge d'instruction doit partager avec lui la responsabilité de la perquisition. A cela, la *Gazette* lui répond : *est-ce donc que le fardeau est trop lourd pour un seul ?*)

« S'il est vrai, comme vous l'annoncez, que des « explications doivent être demandées aux magistrats par M. le garde-des-sceaux, il leur sera facile de prouver qu'ils n'ont fait qu'accomplir un

« devoir, et qu'il n'y a en de leur part ni erreur « ni légèreté.

« Je vous prie, Monsieur, d'insérer ma lettre « dans votre plus prochain numéro, et d'agréer..... »

« Comment M. Desmortiers a-t-il pu signer et publier une semblable lettre?

« Pourquoi d'abord nommer et diffamer un pauvre greffier, honnête homme, victime comme moi?

« Mais il a fallu que la colère ait entièrement aveuglé M. le procureur du roi, car ce magistrat tombe encore dans des contradictions inouies; ainsi, il dit que c'est par son ordre que M. Hely d'Oissel a requis des poursuites, et notamment la perquisition le 2 janvier, parce qu'il existait contre moi *des indices* de complicité et de *concussion*. Ces indices, l'ordonnance de la chambre du conseil les rapporte, c'étaient les paroles que l'homme de police m'attribuait.

« Puis, après cet aveu, M. Desmortiers annonce que c'est en conformité de ses réquisitions que la chambre du conseil a décidé que ces indices (ces paroles) *ne tombaient sous l'application d'aucune loi et ne pouvaient constituer ni crime, ni délit.*

« Comment donc concilier les ordres de poursuites de M. Desmortiers, en janvier, avec son réquisitoire définitif de non lieu basé sur ce que les faits qui m'étaient imputés ne constituent ni crime, ni délit? N'est-ce pas là un aveu que la perquisition dont il a voulu, plus tard, partager la responsabilité avec son substitut, a été arbitraire, illégale et sans motifs.

« A côté de ces contradictions qui suffisent seules pour justifier ma plainte en violation de domicile, il y a dans la lettre de M. Desmortiers une calomnie évidente.

« Le réquisitoire du 2 janvier, tendant à perquisition, portait que j'étais inculpé DE COMPLICITÉ D'ESCROQUERIE; le réquisitoire définitif demandait que je fusse renvoyé de la prévention de *complicité d'escroquerie*; enfin l'ordonnance conforme rendue par la 1re chambre du tribunal, qui est à peu près la copie de ce dernier réquisitoire, porte: « *Vu les pièces « du procès* et l'instruction faite contre Perrin, avo« cat, inculpé de *complicité d'escroquerie....*

« En présence de ces documens authentiques, en présence de M. Desmortiers lui-même, comment a-t-il pu écrire et faire publier dans la Gazette des Tribunaux, le 28 février dernier, que j'avais été *inculpé de complicité de concussion, et qu'il existait des indices contre moi?*

Devrais-je donc être obligé de rappeler à M. Desmortiers que la concussion est un crime punissable de peines infamantes, et que l'escroquerie n'est qu'un simple délit?

M. Desmortiers ne pouvait pas commettre d'erreur, et ne peut invoquer un manque de mémoire de sa part sur la nature de l'inculpation, puisqu'il avait le dossier sous les yeux. Pourquoi donc m'avoir traîné sur la claie de mon vivant, par une imputation publique et fausse qu'il avait existé contre moi *des indices de complicité* du CRIME *de concussion!*

« Il y a encore, dans cette *erreur* de M. Desmortiers, quelque chose de vraiment incroyable de la part d'un magistrat.

« C'est d'après son réquisitoire définitif que la chambre du conseil a décidé que les paroles que m'avait prêtées le sieur Delacour ne pouvaient constituer ni crime, ni délit, et puis voilà que M. Desmortiers, dans sa lettre à la *Gazette*, ne respecte plus ni sa propre opinion, dans un acte judiciaire de sa compétence, ni même l'autorité de la chose jugée, cette calomnie constitue de sa part le délit de diffamation prévu par l'article 13 de la loi du 17 mai 1819, ainsi conçu:

« Toute allégation ou imputation d'un fait qui « porte atteinte à l'honneur ou à la considération « de la personne auquel le fait est imputé, est une « diffamation. »

« L'article 18 punit la diffamation envers le par« ticulier d'un emprisonnement de 5 jours à un an.

« Aux termes de la loi, M. Desmortiers ne pouvait pas même, sans commettre le délit de diffamation, publier dans la *Gazette des Tribunaux* que j'avais été inculpé du délit de complicité d'escroquerie, quoique cela fût vrai, parce que cette publication portait atteinte à *mon honneur et ma considération.*

« Mais non content de s'associer à M. Hely-d'Oissel, dans l'accusation du délit d'escroquerie en novembre et janvier, M. Desmortiers trouve tout naturel et tout simple de créer seul à son tour, au mois de février, le crime de complicité de concussion, et il publie cette accusation nouvelle et extra-légale dans la *Gazette des Tribunaux!*

« Victime d'une perquisition flétrissante, je dois le dire, j'ai reçu de M. Barbou, magistrat bon et généreux, dont la religion a pu être surprise, des paroles de consolation, tandis que M. Desmortiers n'a trouvé dans son cœur que la calomnie à me jeter à la face, et encore pour cela M. le Procureur du Roi a-t-il été dans la déplorable nécessité de fouler aux pieds le respect dû à la chose jugée. Mais c'est affreux, Monsieur le Garde-des-Sceaux! on ne s'acharne pas ainsi à la perte d'un homme qui n'a fait aucun mal.

« Depuis le mois de février on a gardé le silence sur ma plainte; j'aurais voulu pouvoir en faire autant; mais cela est-il possible? Chaque fois que j'entre dans mon cabinet, que j'ouvre mes meubles qui portent encore les stigmates de l'infamie, mon front se couvre de rougeur, mon cœur se gonfle, ma tête s'échauffe, et mon désespoir m'épouvante.

« La justice ne peut pas me manquer, puisque nous vivons sous l'empire d'une législation qui a pour principe l'égalité devant la loi. Non! l'honneur des familles et des citoyens ne peut plus appartenir au bon plaisir des hommes du pouvoir: chargés de faire exécuter les lois, ils doivent plus que tous autres les respecter.

« Le code d'instruction criminelle, quoique trop favorable à l'arbitraire, a cependant prévu les cas où des magistrats se rendraient coupables; les article 479 et 483 portent : « Que lorsqu'un juge de paix, un « membre du tribunal correctionnel ou de première « instance, ou un officier chargé du ministère pu- « blic près l'un de ces tribunaux, sera prévenu « d'avoir commis, hors de ses fonctions ou dans ses « fonctions, un délit emportant une peine correc- « tionnelle, le procureur général près la Cour royale « *le fera* citer devant cette cour, qui prononcera « sans qu'il puisse y avoir appel. »

« Par ces mots *le fera citer*, la loi a voulu imposer au procureur général l'obligation de poursuivre toutes les fois qu'un délit vient à sa connaissance. La poursuite n'est point facultative; dès-lors M. le procureur général doit faire citer devant la Cour royale tous ceux qui ont requis, ordonné et exécuté la violation de mon domicile *hors les cas prévus* par la loi. C'est un delit que punit l'article 184 du code pénal.

« Il doit citer également M. Desmortiers, procureur du Roi près le tribunal de la Seine, qui s'est rendu coupable du délit de diffamation prévu et puni par les articles 1, 13 et 18 de la loi du 17 mai 1819. Quant a moi, je me réserve de me constituer partie civile avant la clôture des debats, ainsi que j'en ai le droit aux termes de l'article 67 du code d'instruction criminelle.

« Je vous le répète, Monsieur le garde-des-sceaux, je demande justice d'une manière calme et sérieuse. Tout scandale me répugne, et je ne m'adresserais au corps legislatif, à la presse et à l'opinion publique, qu'autant qu'on persisterait à ne pas me laver de flétrissures que je n'ai pas méritées.

Je suis avec respect, Monsieur le garde-des-sceaux, votre très humble serviteur.

« Théodore Perrin.

« *Paris, le 1er juillet* 1840. »

Au moment ou nous écrivons, la plainte de M. Théodore Perrin n'est pas encore répondue; on espère que la cour royale rappellera, par un exemple sévère, MM. les officiers du parquet à l'observation des règles du code d'instruction criminelle, qui, quoique bien peu libérales, semblent encore les gêner dans leurs caprices.

Les confrères de M. Théodore Perrin, des magistrats honorables et tous les amis des lois et de l'ordre l'engagent à ne pas se décourager dans la poursuite de la réparation à laquelle il a droit. Le caractère indépendant et ferme de cet avocat est une garantie de sa persévérance à obtenir justice.

Déjà le procureur général a défendu aux juges d'instruction du ressort de la cour royale de Paris de ne jamais déléguer leurs pouvoirs aux auxiliaires du procureur du roi, quand il s'agit de perquisitions chez des avocats, notaires et avoués. C'est un service important, sans doute, que ces trois classes de citoyens doivent au dévoûment et au courage de M. Théodore Perrin; mais cette exception est une violation de l'article 1er de la charte qui proclame l'égalité des citoyens devant la loi.

La décision du procureur général, qui n'est au surplus que l'exécution de la loi depuis si long-temps méconnue, ne peut manquer d'être étendue à toutes les classes de la société, et M. Théodore Perrin aura beaucoup fait pour la liberté individuelle si ses efforts sont couronnés du succès que nous leur souhaitons, sans l'espérer néanmoins : les abus qui profitent à la force sont difficiles à déraciner.

Persévérant dans ses poursuites, et surpris du silence de M. le garde-des-sceaux, M. Théodore Perrin a adressé à M. le président du conseil des ministres la lettre suivante:

Paris, le 9 juillet 1840.

« Monsieur le Président du conseil des Ministres,

« Au mois de janvier dernier, M. Hély-d'Oissel, substitut de M. le procureur du roi de Paris, sans aucun motif légal, fit enfoncer mes meubles, briser mes serrures, et rechercher dans mon cabinet les *papiers suspects* qui pourraient s'y trouver.

« Étranger jusqu'à ce jour à la politique, ayant même refusé d'être un des candidats du departement de l'Isère, aux dernières élections, je ne puis rien comprendre à cet acte de brutalité sauvage.

« J'adressai une plainte à M. Teste, alors garde-des-sceaux, et je crus devoir en même temps appeler sur ma conduite l'investigation du conseil de l'ordre des avocats : ayant été traité comme un vo-

leur de grand chemin, je me croyais désormais indigne d'exercer mon honorable profession.

« Mes confrères décidèrent que j'étais exempt de tout reproche. Quant à ma plainte sur laquelle ils n'avaient point à statuer, M. Teste m'a dit l'avoir transmise à M. le procureur-général. Depuis lors, je n'en ai plus entendu parler.

« Je l'ai renouvelée le premier de ce mois, en l'adressant à M. Vivien, garde-des-sceaux actuel; je donne tous les détails sur la manière dont on a procédé envers moi, sur les abus et l'arbitraire dont plusieurs de mes confrères avaient déjà été victimes, et qui se sont introduits dans les habitudes du parquet, sous l'administration de MM. Desmortiers et Hély-d'Oissel.

« J'ai persisté dans ma première plainte en violation de domicile, tout aussi bien que dans la seconde en diffamation contre M. Desmortiers, procureur du roi. Ce magistrat, après le mal affreux que m'avait fait son substitut, ne trouva dans son cœur, pour toute consolation à me donner, que la calomnie cruelle qu'il m'adressa par sa lettre insérée dans la *Gazette des Tribunaux* du 28 février dernier.

« Je cite dans mes plaintes les lois sur lesquelles je fonde mon action, qui ne peut être étouffée sans un deni de justice coupable.

« C'est sans doute, par oubli que M. Vivien ne m'a pas encore accusé réception; il est trop éclairé et trop juste pour vouloir anéantir mon droit par une force d'inertie *inqualifiable :* une semblable manière de procéder prouverait que l'on fait encore aujourd'hui bien peu de cas de l'honneur et des droits des citoyens.

« Le ministère fondé sous votre influence devait être à mes yeux le véritable ministère de la légalité : ce serait un cruel désappointement pour moi comme pour tous les bons citoyens, que de retrouver sous votre administration éclairée les abus de pouvoir et l'arbitraire qui finissent toujours par perdre les gouvernemens.

« Une plainte est une action en justice; elle contient des conclusions formelles sur lesquelles il doit être statué par un arrêt.

« Je suis avec respect, Monsieur le Président du conseil des ministres,

« Votre très humble et très obéissant serviteur,

« Théodore PERRIN,
Avocat à la Cour royale de Paris.

14, Place Dauphine.

M. Théodore Perrin n'a peut-être pas la parole brillante de quelques uns de ses confrères; mais il est criminaliste instruit; mais il s'identifie avec les intérêts de ses cliens; mais il plaide avec conviction : ce sont des qualités qu'on ne conserve pas toujours pures au palais.

Lorsque cet avocat abandonnera le barreau, il y laissera un fils, avocat déjà lui-même, qui, plus heureux que son père et mieux dirigé dans ses débuts, soutiendra dignement un nom que l'estime environne.

LECLERC-THOUIN (N.).

M. Leclerc-Thouin, fils de M. Leclerc, ancien député de Maine-et-Loire, et d'une demoiselle Thouin, sœur du professeur de ce nom, est né au Jardin-des-Plantes à Paris, en 1798. Son oncle lui inspira, dès son enfance, le goût de la culture, et l'engagea en mourant à joindre à son nom (*Leclerc*) celui d'une famille (Thouin) qui n'a laissé aucun descendant mâle.

Depuis qu'il était retiré des affaires publiques, M. Leclerc père habitait une grande propriété sur les bords de la Loire; son jeune fils fut donc élevé partie au jardin-des-Plantes et partie à la campagne, aussi devint-il à la fois horticulteur et agriculteur.

En 1818, il fut nommé aide du professeur André Thouin, au Jardin-des-Plantes, et contribua, à ce titre, comme l'élève contribue aux travaux du maître, à a rédaction de plusieurs de ses écrits, notamment de l'édition in-4° de la *Monographie des greffes*.

Après la mort de son oncle, M. Leclerc-Thouin publia, avec annotations, le cours de culture et de naturalisation que M. Thouin faisait annuellement (3 vol. in-8°). Il fut en outre chargé de professer par intérim le cours de culture du Jardin-des-Plantes.

M. Leclerc-Thouin quitta volontairement le Musée d'Histoire naturelle peu de

temps après l'entrée de M. de Mirbel dans cet établissement; mais nous croyons que ce fut pour des motifs entièrement étrangers à ce professeur; dès-lors il commença les voyages annuels qu'il faisait régulièrement soit en France, soit à l'étranger, dans un but spécialement agricole.

Les mémoires divers qu'il avait publiés dans les *Annales de l'Agriculture française*, dans celles de la Société d'Horticulture, etc., lui valurent successivement le titre de membre de la Société royale et centrale d'Agriculture, des comités de la Société d'Horticulture, de la Société philomatique et du conseil de la Société d'Encouragement pour l'industrie nationale.

M. Leclerc-Thouin a coopéré activement à la rédaction de la *Maison rustique* du 19me siècle.

Il fut enfin désigné pour être professeur de culture générale au Conservatoire des Arts et Métiers, lors de la création des trois nouvelles chaires de cet établissement (1837); son cours a lieu du mois de novembre au mois de mai.

M. Leclerc-Thouin est membre de la Légion d'Honneur.

LATIL (FRANÇOIS-VINCENT-MATHIEU).

Avant d'apprécier dans le détail de ses œuvres l'artiste honorable auquel nous consacrons cette notice biographique, nous tracerons un aperçu général de son talent, auquel tous les organes de la presse se sont plus, en toutes circonstances, à rendre un juste hommage. Elève de Gros, M. Latil a puisé à son école la manière étudiée et solide, le style sévère, qui ont toujours distingué l'auteur de la bataille d'Aboukir, même dans la phase décroissante de son talent. M. Latil a surtout un genre positif que l'on peut regarder comme fort rare aujourd'hui, où l'on donne beaucoup d'importance aux effets hasardés; il se rend généralement compte de toutes les lignes qu'il trace, de tous les coups de pinceau qu'il donne, et des accessoires, en apparence les plus indifférens, qu'il place dans ses tableaux. Cette clarté dans sa pensée rend ses œuvres faciles à saisir pour l'œil le plus inexpérimenté, et fait rayonner toutes les parties de sa composition vers le but qu'il s'est proposé d'atteindre; mais parfois il descend trop dans les détails d'exécution matérielle, ce qui nuit à l'harmonie de l'ensemble; il étudie avec trop de soin, et a, en un mot, les défauts de ses qualités.

Une des qualités précieuses de M. Latil, c'est que, dans ses moindres sujets, on voit briller les saines traditions de l'art, qu'il conserve religieusement, tandis que d'autres les traitent avec un dédain parfait. M. Latil n'est pas peintre d'histoire seulement parce qu'il a exécuté des tableaux d'histoire, mais encore parce qu'il en met le style en pratique; son dessin est correct et annonce des connaissance anatomiques réelles; ses draperies conservent toujours, même sur une petite échelle, un jet large et harmonieux, où l'effet des belles lignes est balancé avec sagesse, et jusque dans ses plus petits tableaux, on retrouve le même soin de respecter le beau. Tout cela ne s'est pas produit sans études; aussi M. Latil est-il un artiste auquel on ne pourra jamais reprocher de manquer aux traditions.

Il y a de la finesse, du laisser-aller et un fonds de moralité précieuse dans ses compositions de genre, dont la portée philosophique paraît avoir autant préoccupé l'artiste que leur exécution.

On aurait pu regretter d'abord de voir M. Latil abandonner la haute peinture, où il s'est signalé, pendant quinze ans, par des œuvres capitales d'un mérite remarquable, mais il se montre peintre de genre si habile, que le regret s'arrête en

présence de travaux si différens, mais incontestablement dignes d'éloges.

Né, le 22 janvier 1797, à Aix (Bouches-du-Rhône), *M. François-Vincent-Mathieu* LATIL acheva ses études à l'âge de seize ans, et entra immédiatement à l'école de peinture de sa ville natale. Il ne tarda pas à se faire remarquer par ses progrès, et reçut à dix-huit ans, à la suite d'un concours, le diplôme de professeur suppléant.

Ce premier succès enhardit le jeune lauréat, et dès-lors il ne songea plus qu'à venir étudier la peinture à Paris sous les yeux de maîtres habiles. Il réalisa ce désir deux ans plus tard. M. de Forbin, directeur des Musées royaux, son compatriote, l'accueillit avec bienveillance, et le recommanda au peintre Gros, dans l'atelier duquel il espérait le faire recevoir gratuitement; mais Gros était peu accessible aux recommandations des grands seigneurs, et M. Latil reçut un refus formel. Loin de se laisser abattre, le jeune artiste se prépara à de nouveaux sacrifices; il s'imposa de nouvelles privations, et, pendant plusieurs mois, ne vécut, en quelque sorte, que de pain; mais il était élève (payant) de Gros: toutefois il ne jouit pas long-temps de cet avantage; ses faibles ressources s'étant épuisées, il fut obligé de quitter l'école. Il ne se rebuta pas et composa, seul et sans aide, avec ce soin consciencieux, qui est devenu depuis le cachet de son talent, une étude qui lui valut sa réadmission, gratuite cette fois, à l'école du grand peintre. « Votre étude, lui dit Gros avec cette bonté quelquefois brusque qui le caractérisait, est une recommandation plus puissante que celle de nos grands seigneurs. Venez chez moi, il y aura toujours une place pour vous. » C'est ainsi que pendant six ans, M. Latil a pu étudier, sous les yeux de l'illustre peintre, les principes de son art.

Dès 1821, M. Latil reçut diverses commandes de la Maison du roi pour le château de Fontainebleau, et, en 1824, composa une *Olympe abandonnée* qui fut achetée pour le château de Meudon.

Il exposa, en 1827, *le Christ lavant les pieds à ses Apôtres,* tableau de grande dimension, qui avait été commandé par la ville de Paris, et qui fut déposé dans l'église des Blancs-Manteaux. Cette composition mérita une médaille d'or à son auteur, et cette fois le jugement du jury d'exposition fut ratifié par la presse: « Ce peintre « (M. Latil), disait la *Quotidienne*, dé- « bute dans la carrière par un ouvrage qui « ferait honneur à un maître; on retrouve « avec plaisir, dans cette composition, « cette richesse d'idées et cette vigueur « d'exécution, qui ont fait admirer notre « école dans le temps où elle promettait « le plus. »

« Cette composition nous paraît d'un ordre supérieur, ajoutait *la Gazette de France*. *Le Lavement des pieds* doit être classé parmi les bons ouvrages exposés cette année. » Enfin le *Figaro* se livra à une appréciation *de détails* que nous aimons à reproduire:

« *Le Lavement des pieds*, disait ce journal, est une toile de grande dimension comme il en faut à un artiste jaloux d'échapper à cette nature de convention faite pour un petit cadre, et dont les *peintres de genre* abusent chaque jour. Trois personnages principaux occupent le permier plan. C'est d'abord le Christ dans cet abaissement auguste si difficlie à rendre, et qui, dans le tableau de M. Latil, attire nos premiers regards, nos premiers respects, tant le peintre a su le rendre imposant malgré sont humble posture. C'est une grande et belle figure, pleine d'une dignité vivante et idéale. La pose, si difficile à saisir dans un sujet où tout est grandeur et abaissement, est pleine de noblesse et de vérité. Rien de plus antique et de meilleur goût que les vêtemens qui, sans gêne, sans raideur, se plient autour du corps du Sauveur; rien de plus naïf, de plus jeune que la tête de l'apôtre bien-aimé, qui, dans une pieuse surprise, semble recevoir l'honneur insigne que lui rend son divin maître. Il y a, dans la tête du jeune apôtre, un air d'innocence qui enchante, une fraîcheur d'adolescent qui ressort d'autant plus vivement, que cette tête charmante est presque appuyée sur la figure mâle et sévère du prince des apôtres. Autant il y a de grâce dans le Saint-Jean, autant il y a d'énergie et de vigeur dans la figure de Saint-Pierre. Les trois personnages, si diversement conçus, si diversement exécutés, se montrent confondus dans cette unité que trouve l'artiste, comme par un instinct naturel, et

inexplicable, sont d'un effet tout puissant sur l'âme, et promettent à l'École française un grand maître de plus. Seulement, et par cette facilité de critique qui se glisse au milieu des plus beaux ouvrages et de l'admiration la mieux sentie, nous relèverons une grande faute, selon nous : c'est l'auréole assez massive dont le peintre a surchargé la belle tête de son Christ. Nous savons bien que c'est un sacrifice que M. Latil aura fait aux idées reçues, mais c'est un sacrifice malheureux : rien ne le forçait, à tout prendre, d'adopter cette espèce de costume, que le XIIe siècle affectait pour les images des Saints. La véritable majesté d'un Dieu, comme celle du Jupiter d'Homère, ne dépend pas de ses attributs, mais elle doit respirer dans toute sa personne. Peut-être, avec cette auréole de moins, le Christ de M. Latil eût-il été moins admiré par le sacristain ou les bonnes femmes de la paroisse, mais, à coup sûr, il eût été plus loué encore par l'homme de goût et le connaisseur. »

Puis, passant à un autre tableau de M. Latil (*le Possédé*), le même journal ajoutait :

« Nous avons parlé d'un autre tableau de M. Latil (*le Possédé*) dont la conception est prodigieuse. Si l'amour de l'art, un immense désir de gloire, une étude approfondie des grands maîtres, une imagination hardie et sage à la fois, de nobles idées, émises en dehors avec franchise et fermeté, peuvent assurer le succès d'un artiste, celui de M. Latil est certain. A la vivacité de son coloris, à la vie qui circule dans les chairs de ses personnages, à la pureté de leurs formes, et aussi à la beauté un peu froide de leurs têtes, on reconnaît facilement un des bons élèves de M. Gros. Son *faire* rappelle, au reste, la manière de Drouet, dont le jeune et beau génie, après avoir produit *Marius* et *la Madelaine*, a été enlevé par une mort prématurée aux arts qu'il honorait, et qui devaient l'illustrer un jour. »

L'année suivante, M. Latil reçut du ministère de l'Intérieur la commande d'un *Saint Pierre délivré* qui fut envoyé au département des Côtes-du-Nord.

Il exposa, en 1831, *le Christ apaisant une tempête* (tableau commandé par le ministère de l'Intérieur pour la ville de Saint-Remy), et un *Jeune homme assassiné dans un bois* (acheté pour le Musée de Toulouse). *L'Observateur* aux Salons de 1831 rendit compte de ces deux tableaux dans les termes les plus flatteurs : « Le caractère et la couleur du premier tableau, « disait le critique, nous paraissent tenir « des anciens maîtres italiens, que l'artiste « a sans doute beaucoup étudiés, ainsi « que nous avons pu nous en convaincre « à la vue de son *jeune homme assassiné*, « auquel nous accordons la priorité pour « la finesse de la pensée et la fermeté « de l'exécution. » *Le Messager* et *le Constitutionnel*, et plusieurs autres journaux, n'eurent aussi que des éloges pour ces deux productions de M. Latil.

En décembre 1832, M. Latil fut victime d'un incendie qui se communiqua à son atelier, d'un appartement inférieur; toutes ses études et quelques tableaux de grands maîtres, qu'il avait acquis, furent la proie des flammes. Il perdit, en outre, six tableaux qu'il devait présenter au salon de 1833; mais l'artiste ne se laissa point abattre, et, puisant un nouveau courage dans son infortune, il recomposa sa principale toile : *Rébecca recevant les présens de noce d'Isaac*, et la termina en deux mois. Elle fut admise à l'exposition, et mérita les éloges des critiques les plus éclairés. Le journal *des Artistes* entre autres paya à M. Latil un juste tribut : « M. Latil, dit-il, dans son tableau de *Rébecca* « et Éliezer, s'est montré pénétré de la « simplicité biblique; son style est pur « quoique large, ses poses sont nobles et « naïves; ses draperies sont d'un bon « goût, et sa couleur est ferme et har« monieuse. » Le ministère de l'Intérieur acheta ce tableau pour le département du Nord.

M. Latil exposa en outre une *Vue prise dans les basses Alpes*, qui montrait la flexibilité du talent de l'auteur.

L'année suivante (1834), les amateurs s'arrêtèrent au Salon devant un tableau représentant *Isaac bénissant Jacob*. *L'Observateur au Salon* résuma son appréciation en ce peu de mots : « Belle ordon« nance, dessin correct, composition et « ajustemens nobles et grands, tout se « trouve réuni dans ce tableau. » L'auteur des comptes rendus du Salon (*Moniteur*) disait de son côté : « M. Latil me paraît « dans la bonne voie; il ne regarde pas « la correction du dessin comme une qua-

« lité superflue, il accuse des formes, et « peint en conscience. »

Le Salon de 1835 ne fut point avantageux à M. Latil, sous le rapport des faveurs de cour; nous en trouvons le motif dans un des compte-rendus de l'exposition, du journal le *Réformateur*, qui s'exprime ainsi au sujet de M. Latil :

On se souviendra de M. Latil à la cour. *Moralité du peuple en l'absence des lois. Juillet* 1830 ! M. Latil, vous êtes un mauvais *sujet!* Le peuple est un pillard ; il veut la loi agraire, le pillage des boutiques ! Il est convenu qu'on ne le peindra que sous ces traits, à moins qu'il ne consente à se faire *saigner* par un roi, après s'être cassé une cuisse à son service. Et vous venez nous rappeler que lorsqu'il était maître des trésors, il les rendit, que lorsqu'il rencontra des pillards, il en fit justice ; en vérité, on vous prendrait pour un républicain, si vous n'aviez eu la précaution d'exposer le portrait de M. Schonen, portrait flatteur, mais riche de détails et de ressemblance, et l'un des meilleurs portraits du salon: mais M. de Schonen y est flatté; ce n'est pas la l'ex-Robespierriste devenu le courtisan du roi. Je pardonne M. Schonen à M. Latil en faveur de la scène de juillet, tableau de chevalet qui dénote en cet artiste un grand art de manier les couleurs et de rendre l'anatomie. Le peuple a découvert un voleur de profession dans ses rangs ; il s'érige en tribunal, mais non pas dans la rue sanctifiée par le sang des martyrs ; ce tribunal siége sous les voûtes d'un pont, sur le bord de la rivière, loin des regards du peuple ivre de la plus belle et de la plus pure des victoires. Les juges sont des combattans aux mains calleuses, avec leur accoutrement classique des trois jours; le coupable est atteint et convaincu, et à l'instant où, épouvanté, il s'accroupit et il s'abaisse, un ex-grognard, devenu bourgeois de Paris, découvre la marque du galérien sur l'épaule du misérable, à travers les lambeaux de sa chemise ; il montre cette preuve accablante avec le pommeau de son sabre, car il n'ose pas y toucher du doigt; à ce signe, chacun s'écarte, et le peloton des exécuteurs du peuple s'apprête à tirer sur le prisonnier.

« Ce tableau, d'un effet peut-être un peu froid, et pas assez animé, se fait remarquer pourtant par quelques bons types de têtes. Le brasseur est d'une grande vérité, ainsi que l'étudiant : l'attitude inclinée du grognard décoré est naturelle. Cet enfant attise bien la flamme dans laquelle brûle les billets de banque, pour éviter la tentation à un autre ; mais la physionomie de ce porte-drapeau, coiffé d'un bonnet de lancier, n'est pas heureuse, et il me parait avoir tort de s'arroger le droit de commander le feu. Il y a tant d'unanimité dans ces groupes qu'ils sentent et agissent comme un seul homme, et qu'ils se passent d'un commandement. J'aurais préféré que ce lancier dit à son voisin : *Garez-vous, ils vont tirer sur cet homme, qui a sali la révolution de juillet.*

« M. Latil, cette année-ci, ne recevra pas beaucoup d'éloges ; il a quitté le paradis pour le peuple de 1830 ; nous sommes sûrs que, dans le courant de l'année, l'administration ne lui commandera qu'une toile de 100 écus. »

Le Réformateur ne fut pas tout-à-fait prophète, car, grâces sans doute à l'intervention de M. de Schonen, M. Latil reçut pour le Musée de Versailles la commande de trois portraits dont un en pied, et celle d'un tableau de bataille, *la Prise de Courtray*, pour la même destination ; mais *l'Épisode de Juillet*, quoiqu'il soit l'une des bonnes productions de son auteur, ne fut point acquis, et est encore dans l'atelier du peintre, après lui avoir mérité deux médailles d'argent de première classe aux expositions de Cambray et de Boulogne.

M. Latil exposa, en outre, au Salon de 1836, un cadre renfermant quinze compositions en esquisses peintes, et, à celui de 1837, une *Madeleine* et une *Scène de l'invasion de* 1814 (1). Il termina en outre, peu après l'ouverture du Salon, un *Saint-Martin* sur le compte duquel un journal artistique de l'époque, *la Vogue*, s'exprima en ces termes (N° du 14 mai 1837) :

« Arrivons maintenant à M. *Latil*. On se rappelle que nous avons fait l'éloge de cet artiste, en parlant des tableaux qu'il avait envoyés au Salon qui vient de finir. Ces éloges étaient mérités, et plusieurs organes de la presse se sont fait un plaisir de le reconnaître avec nous. Nous ajouterons que M. Latil est un homme d'avenir, qui comprend bien la peinture, qui la sent mieux encore, et qui s'étudie à faire marcher de front dans un tableau l'exécution et la pensée. Ses inspirations sont généralement puisées à une source noble et pure, et si quelque action bonne et d'un exemple utile vient se présenter à son esprit, à l'instant même il s'en empare, et met sans délai sa palette et ses pinceaux au service de la morale et de l'humanité. C'est ainsi qu'on voit en ce moment dans son atelier un tableau qui représente Saint-Martin donnant à un pauvre une portion de son manteau. Ce sujet n'est pas nouveau assurément ; mais pour M. Latil, tout ce qui est bon en soi mérite l'attention du peintre. Aussi le personnage de saint Martin est aux yeux de cet artiste plus qu'un saint canonisé par l'église. Saint Martin, pour lui, c'est l'homme qui fait le bien et qui compatit aux misères d'autrui ; saint Martin, c'est le riche qui se dépouille en faveur du pauvre, c'est le grand seigneur qui donne une faible part de son superflu à celui qui n'a pas même le nécessaire, c'est, en un mot, une leçon vivante de morale, de justice distributive et de charité. C'est en s'inspirant de pareilles idées qu'on ennoblit sa profession et qu'on agrandit le domaine de la peinture historique. L'art devient alors un véritable en-

(1) Ce tableau lui mérita la médaille d'argent à l'exposition de la ville d'Orléans.

seignement, et la teinte philosophique dans laquelle on l'enveloppe ne fait qu'ajouter à sa poésie et à sa grandeur. Au surplus, l'ouvrage de M. Latil est tout à la fois une bonne action et un bon tableau. La composition est sage et bien entendue. La lumière se répand sur la toile avec force et vérité. La figure du saint Martin est belle et animée d'une douce compassion; mais ce que nous avons surtout admiré, c'est l'expression de souffrance qui est peinte sur les traits amaigris du pauvre. Du reste, tout ce personnage est d'une heureuse inspiration comme pose, comme dessin, et comme coloris.»

M. Latil paraissait vouloir se frayer une route nouvelle dans les tableaux de genre; il en exposa un nouveau au Salon de 1838, *la Fille du Vétéran de la grande armee*: on reconnut dans ce travail un pinceau expérimenté. *La Revue artistique et la France littéraire* lui donnèrent leurs éloges. Ces deux feuilles mentionnèrent aussi de la manière la plus flatteuse *l'Orpheline du Vétéran*, *le Chien de la victime*, *une Scène d'inquisition* (le Pardon), jolis tableaux de genre, que M. Granet ne désavoûrait pas, disait la *France littéraire*; elles signalèrent aussi, en 1839, *la Société en commandite*, *la Vente à 80 pour °/₀ au-dessous du cours*, *le Pardon des Strélitz* (sujet russe), et *l'Actionnaire ruiné; la France littéraire* rendit compte de ces divers tableaux dans les termes suivans :

«Jusqu'ici on nous avait montré le fléau de la commandite exerçant ses ravages dans la capitale; M. Latil l'a transporté à la campagne, et il a su rattacher en même temps une histoire fort morale, fort intéressante, à une satire très-spirituelle, qui, de deux points de départ différens, viennent servir d'explication à ses deux tableaux de la *Société en commandite* et de *l'Actionnaire ruiné*. Dans le premier, nous voyons l'effronté Robert Macaire et son inséparable ami, exploitant la bonhomie ou plutôt l'ignorance des habitans d'un village, dans lequel ils se sont arrêtés pour annoncer leur société avec *cent millions de capital social*. Les différences d'expression sont rendues avec un rare bonheur. En voilà un qui doute, et qui se demande : prendrai-je une action ? Plus loin, un vieux soldat décoré fronce le sourcil. Son visage respire l'indignation. En revanche, voilà, sur le premier plan, un *benet*, le nez en l'air, qui se laisse prendre à la glue des belles promesses. Il y a là aussi de fort jolies petites paysannes, mais elles ne semblent pas trop se soucier de prendre une action.

«Dans le second tableau, le drame est accompli: la comédie est devenue tragédie; le malheureux qui a donné son argent, en échange de quelque morceaux de papier jaune, a vu se passer de nombreux trimestres sans voir venir le dividende. Il a donné tout son avoir, que faire alors? Il se jette dans un puits, c'est une sotise de plus. On vient de l'en tirer, et on le trouve encore avec ses malheureuses actions à la main. Chacun le regarde avec pitié; tous ceux qui l'entourent semblent dire : Pauvre sot, voilà une bonne leçon! Cette petite histoire est traitée avec autant de finesse dans les détails, que de gravité dans l'ensemble. Elle fait honneur à M. Latil, comme peintre et comme moraliste. Cet artiste a exposé également la suite de son premier tableau, de sa *fille du Vétéran de la grande armée*, touchante histoire pleine de vérité. Mais ce que nous avons vu avec un intérêt non moins vif, c'est une petite esquisse d'un grand sujet, où M. Latil a déployé toutes les qualités sévères de la peinture d'histoire, du moins quant à la composition. C'est un épisode des révolutions de Russie, où il y a un travail infini et tous les germes d'un magnifique tableau. Pourquoi, dira-t-on, M. Latil ne fait-il qu'une esquisse d'un sujet aussi important? C'est qu'aujourd'hui la peinture d'histoire est trop dédaignée, et qu'il faut descendre des hauteurs de l'inspiration sévère aux degrés inférieurs que la foule ne veut plus franchir.»

Tous ces divers tableaux de genre ont eu les honneurs de la lithographie, et M. Vogt, habile dessinateur, s'est acquitté avec succès de leur reproduction.

M. Latil a exposé enfin au dernier Salon *le Négociant secouru*, *le Fermier dévoué*, *les derniers momens d'un Prisonnier* et *le soldat compatissant* (1), sujet emprunté à une *Némésis* de M. Destigny. Ce poète s'est montré reconnaissant du plagiat, et dans sa *Revue du Salon de 1840*, a consacré à M. Latil des vers pleins de chaleur et de sentiment. Nous lui empruntons la pensée suivante :

« LATIL a mis le *genre* au niveau de l'histoire,
« Il a fait de son œuvre un Panthéon de gloire,
« Tout personnage est un portrait. »

En effet, les tableaux de *genre* de M. Latil auront cet avantage, qu'outre la pensée philosophique et morale qui les a inspirés, ils sont une collection de por-

(1) *La Gazette de France*, en rendant compte de l'exposition de 1840, s'exprima en ces termes au sujet de cette collection de tableaux nouveaux :

«Quoi qu'il en soit, les ouvrages de M. Latil se distinguent en général par une conception ingénieuse, spirituelle et bien sentie. Son *Soldat compatissant*, emprunté à un épisode de la *Némésis incorruptible* de M. Destigny, est plein de sentiment et de naturel. Le *Fermier dévoué* en 93, rappelle un des traits nombreux de courage et de probité des payans de la Bretagne et de la Vendée; le *Négociant secouru* en offre un bien rare dans un temps d'égoïsme : enfin, le *Prisonnier agonisant* nous montre la religion descendant au fond des cachots pour calmer le remords du coupable, et absoudre le repentir. Toutes ces scènes ont de la vie, sont dessinées avec infiniment de goût et d'un bon effet de coloris. M. Latil a depuis long-temps fait ses preuves d'habileté dans plus d'un genre.»

traits de nos principales notabilités artistiques et littéraires (1). L'éditeur Victor Delarue l'a fait reproduire par la gravure.

Jeune encore, M. Latil est appelé à un grand avenir; mais il doit se méfier de sa grande facilité, abandonner le chevalet, et revenir aux proportions tout-à-la-fois larges, nobles et graves de l'histoire.

TAILLEFER (LOUIS-GABRIEL).

M Taillefer *(Louis-Gabriel)*, inspecteur de l'Académie de Paris, est né dans cette ville, le 27 décembre 1767. Élevé dans l'ancienne université, d'abord au collége de Montaigu, puis à celui des Grassins, il n'avait pas encore achevé son cours d'études, que, grâce à quelques succès qu'il avait obtenus, il entrait, dès 1786, dans la congrégation des chanoines réguliers de Sainte Geneviève. Il y fit profession à l'antique abbaye du Val-des-Écoliers, en Champagne.

Il avait été désigné pour professer ce que l'on appelait, dans cet ordre, un cours d'études, lequel comprenait l'enseignement successif de la rhétorique, de la philosophie et de la théologie, quand la révolution vint l'arracher à son état et à ses espérances. Il n'avait pas encore reçu la prêtrise; fidèle toutefois à ses premiers engagemens, il est resté célibataire. Après bien des traverses que lui suscita son attachement à ses devoirs, il avait trouvé un asile dans un des départemens de l'ouest (le Calvados). Il y exerça pendant plus de sept ans les fonctions d'instituteur particulier. Il mérita d'être placé par la voix publique au rang des notables nationaux de ce département, et fut appelé à faire partie de l'Académie de Caen, de la Société d'Agriculture et de Commerce de la même ville, et y fut nommé membre du jury du département pour l'instruction publique.

Pour justifier ces choix, M. Taillefer avait publié, en 1801, un petit roman sur les avantages de la bonne éducation, intitulé *Adèle et Cécile*, et il y avait joint quelques essais de traductions, en vers français, de divers morceaux tirés d'auteurs latins, anglais et italiens. L'année suivante, il donna la traduction d'un ouvrage anglais sur la morale, intitulé : *Économie de la vie humaine*, avec le texte en regard. On loua, dans ce petit ouvrage, la fidélité du traducteur et la pureté de la diction. Il a été réimprimé en 1838 sans le texte anglais, sous le titre de *Guide de la vie humaine*, et on y a réuni des extraits de la Bible fournissant une lecture morale pour chaque jour de l'année, à l'usage des écoles primaires et autres.

M. Taillefer revint à Paris en 1802, et y remplaça, comme professeur de rhétorique, à l'institution de M. Crosnier, le célèbre critique Geoffroy. Bientôt devenu collègue de MM. Thénard, Poinsot, Jollois, Vigié et autres, au bel établissement que dirigeait, aux Champs-Élysées, M. Lemoine Dessoies, il y faisait un cours de littérature latine et française, et de plus un cours de géographie générale.

Reçu membre de plusieurs sociétés lit-

(1) Nous lisons dans la *France Industrielle* du 9 avril 1840: « Jadis les peintres ne négligeaient rien de ce qui pouvait concourir à l'expression parfaite des figures, but de toutes leurs recherches, de tous leurs efforts. Et c'est sans doute à l'insuffisance de cette qualité chez la plupart des modèles, que nous devons aux artistes de la renaissance et du moyen-âge d'avoir une foule de portraits de leurs contemporains qu'ils mettaient à contribution pour les faire figurer dans leurs tableaux. C'était une très-bonne méthode, qui, en donnant beaucoup d'intérêt à l'œuvre, fournissait au peintre l'occasion de déployer son talent de portraitiste.

« Aujourd'hui, le premier visage venu d'un modèle qui pose pour les héros païens et chrétiens va servir de thème à tous les sujets; l'artiste n'aura qu'à changer un tant soit peu l'expression, et demain le Marius d'aujourd'hui posera pour un Saint-Jean. J'ai regretté plus d'une fois de voir oublier le seul moyen qu'il y eût d'obvier aux défauts d'inexpression des têtes : mais, cette fois, je l'ai trouvé employé avec bonheur dans trois tableaux de M. Latil, dont toutes les têtes sont autant de portraits. C'est, par ma foi, une société bien choisie, et au milieu de laquelle vous serez charmé de vous rencontrer : d'autant mieux que l'artiste a été très-fidèle dans les ressemblances, et que j'ai pu tout d'abord reconnaître sur ses toiles l'élite de nos femmes auteurs. C'est peut-être la première fois qu'elles se trouvent ainsi en bonne intelligence. Voulez-vous savoir leurs noms? Ce sont mesdames Desbordes Valmore, Mélanie Valdor, Ancelot, Clémence Robert, Anaïs Ségalas : pléiade brillante de cette voie lactée semée de tant d'étoiles poétiques : chacun y joue son rôle admirablement.

téraires, entre autres de l'Athénée des Arts de Paris, et de la Société philothecnique, il prit part à plusieurs ouvrages qui furent publiés à cette époque; à celui particulièrement intitulé: *Galerie des hommes les plus célèbres*, donné par le peintre *Landon*. Pendant plusieurs années, le *Moniteur* l'a compris aussi parmi les rédacteurs chargés des articles de littérature.

M. Taillefer avait livré au public quelques discours prononcés dans les exercices scolastiques; celui intitulé: *De la douceur dans l'instruction publique*, qui était une espèce de réponse au discours de Luce de Lancival sur la *sévérité*; un autre sur les avantages de *l'emploi de la gaîté dans l'enseignement*, lui avaient attiré des suffrages honorables (On les trouve dans l'ouvrage des *Améliorations* dont nous parlerons plus bas).

En 1812, M. de Fontanes jeta les yeux sur M. Taillefer. Il le nomma censeur adjoint au collége de Charlemagne, où il était chargé en outre de remplacer tout professeur qui venait à s'absenter. Il l'envoya l'année d'après, comme censeur, à Versailles, avec des instructions particulières, à l'effet de réorganiser ce collége tombé dans un dépérissement complet, et ne tarda pas à le nommer proviseur du même collége.

Le succès qu'obtint M. Taillefer dans l'administration de cet établissement, et la conduite qu'il avait tenue à l'époque des Cent-Jours, firent jeter les yeux sur lui pour la direction du collége Louis-le-Grand. Il y fut appelé au milieu des bouleversemens causés par les changemens survenus dans l'ordre politique, et auxquels ajoutèrent bientôt tous les malheurs de l'invasion. Il courut d'assez grands dangers qui n'ont point été connus, et, par son zèle, son activité et son énergie, rendit des services qui ne furent point appréciés. Il était parvenu à surmonter les obstacles de toutes espèces, il avait rétabli l'ordre, la discipline et les études, obtenu de brillans succès, et, après environ cinq ans de l'administration la plus calme et la plus heureuse, il se vit tout-à-coup violemment arraché de ce poste à la suite d'une émeute des élèves, excitée par un concours de circonstances et d'incidens qui n'ont jamais été bien connus même dans le sein de l'Université, et auxquels il était loin de penser qu'il dût être sacrifié.

Comme, dans cette affaire, on n'avait eu aucun grief à reprocher à M. Taillefer, il fut nommé inspecteur de l'Academie. Il y est resté jusqu'à ce moment. Un instant, il avait entrevu la possibilité de quelque avancement: il avait été nommé chevalier de la Légion-d'Honneur: on l'avait compris dans la commission pour l'examen des livres classiques; mais ces témoignages d'estime n'ont pas été plus loin.

M. Taillefer publia, en 1824, un ouvrage intitulé: *de quelques Améliorations à introduire dans l'Instruction publique*. Sous ce titre, il s'était tracé un plan assez vaste, et donné la faculté d'aborder, de revoir et de remanier, depuis les plus minces détails jusqu'aux plus importans, toutes les parties de l'enseignement et de l'éducation collégiale. S'appuyant sur les autorités les plus graves, il signala avec franchise et attaqua avec hardiesse tout ce qui lui parut défectueux, et indiqua avec la confiance que donne une longue expérience les moyens qu'il croyait les plus convenables pour remédier au mal; toutefois, nous lui reprocherons de s'être trop attaché à déranger le moins possible ce qu'il nomme l'ordre universitaire.

Cependant, M. Taillefer ne regardait l'exécution de ses idées comme possibles et comme avantageuses qu'autant qu'on aurait commencé par supprimer une institution qui passe généralement pour être le grand véhicule des études, et qu'il n'envisage, lui, avec raison, que comme

le fléau de l'éducation publique, et le plus funeste obstacle à toute espèce d'améliorations. Nous voulons parler du *concours général pour la distribution des prix*.

Trop de personnes se croient intéressées au maintien de ce brillant ressort environné d'un appareil si pompeux et si séduisant, pour que cette proposition n'excitât pas de vives réclamations. On ne craignit pas d'attaquer les intentions de l'auteur; on voulut rendre suspecte sa sincérité; quelques organes de la presse (1) furent chargés d'étouffer ce cri de vérité et l'ouvrage où il était consigné. Ils n'y réussirent que trop bien.

Cependant M. Taillefer donna, l'année suivante, un *Traité élémentaire de rhétorique*. L'ouvrage est conçu de manière à pouvoir être employé dans toute espèce d'écoles, soit de garçons, soit de filles. On reconnaît que le but essentiel de l'auteur est, tout en traitant des règles de l'éloquence, de faire passer sous les yeux des élèves, comme exemples, les plus beaux morceaux de nos poètes et de nos orateurs, où sont exposées les vérités fondamentales de la religion et de la morale.

Cette production fut bientôt suivie d'un ouvrage plus grave; il est également destiné aux établissemens d'instruction publique : *le Christianime, oupreuves et caractères de la religion chrétienne*, traduit de l'anglais, du docteur Pointer. Cet ouvrage a été adopté par l'Université.

M. Taillefer accueillit avec empressement la méthode mnémonique polonaise, qui se distingue de toutes celles employées jusqu'à ce jour, et qu'il signale comme une découverte précieuse. Nommé président d'une société formée sous les auspices de l'Université, pour le perfectionnement de cette méthode, il a publié des considérations relatives à l'emploi de ce mode si simple et si facile pour graver dans la tête des enfans les dates les plus nombreuses, et la série de tous les faits.

Enfin, nous apprenons qu'en ce moment M. Taillefer a sous presse, en collaboration avec M. Gillet-Damitte, *la seconde édition* d'un écrit intitulé : *Synthèse logique*. Cet ouvrage est destiné à remplir une lacune existant depuis long-temps dans nos écoles pour tout ce qui tient à l'étude des langues.

(1) Le journal des *Débats*, si puissant alors, et celui de *l'Instruction Publique*; presque tous les autres furent neutres ou favorables à l'ouvrage

KERANGAL ou QUÉRANGAL (PIERRE-MAURICE-JULIEN de).

M. *Pierre-Maurice-Julien de* QUÉRANGAL, fils de M. François-Julien de Quérangal, ancien capitaine de vaisseau de la Compagnie des Indes, est né à Lorient (Morbihan), le 13 décembre 1758.

Entré au service de la marine en 1775 comme volontaire, il parvint successivement, en passant par tous les grades, à celui de lieutenant de vaisseau, qu'il occupait en 1790, ayant déjà fait quatre campagnes dans l'Inde et plusieurs campagnes dans les colonies.

Il fit partie, en 1791, de l'expédition de secours envoyée à Saint-Domingue pour protéger nos colons contre les nègres révoltés, et eut successivement le commandement d'une goëlette et d'un brick. Il fut en outre chargé de diverses missions secrètes et importantes; peu après, il fut renvoyé en France par les commissaires du comité de Salut Public, qui avaient été délégués à Saint-Domingue, arriva à Nantes, où il fut arrêté, et ne recouvra sa liberté qu'après plusieurs jours de captivité, et grâce à la protection d'un commissaire de police ami du sergent maritime.

M. de Quérangal se rendit à Paris, où, à la suite de l'exécution de Louis XVI, il donna sa démission. Mais, sur le conseil du ministre de la marine lui-même, il ne tarda

point à reprendre du service et à être envoyé à Brest, où, après avoir eu à se défendre contre diverses dénonciations, il fut, grâce au représentant du peuple Jambon Saint-André, envoyé à Lorient, où, après avoir eu le commandement en second du vaisseau le *Tyrannicide*, il prit celui de la flûte *la Ville de Lorient*; mais il le conserva peu de temps, ayant été en butte à de nouvelles dénonciations qui motivèrent son arrestation définitive et sa mise au cachot, d'où il ne sortit qu'après neufs mois de la plus dure captivité, pour être embarqué, en qualité de 1er aide-major général, sur le vaisseau l'*Océan*, qui partit de Brest avec tout le corps d'armée (1794), pour aller à la rencontre de la flotte anglaise et la combattre,

Pendant le retour en France, le vaisseau *le Superbe* ayant fait eau, M. de Quérangal reçut ordre de sauver l'équipage, et. malgré la tourmente de la mer agitée par la tempête, il passa avec son canot de l'*Océan* sur *le Superbe*, et, après une nuit des plus agitées, parvint à sauver 956 hommes d'équipage ou de troupes, ne quitta le vaisseau que le dernier; vingt minutes après il avait coulé en vue de l'armée.

Le vaisseau amiral s'étant toujours tenu aussi près que possible du *Superbe*, M. de Quérangal y arriva en peu de minutes. Il fut accueilli par l'amiral Villaret et par les deux représentans du peuple, qui lui délivrèrent son brevet de capitaine de vaisseau, motivé dans les termes les plus honorables.

En arrivant à Brest, M. de Quérangal fut nommé au commandement de la frégate *la Cocarde*, et, ayant sous ses ordres deux autres frégates, fut envoyé en croisière sur les côtes de France et d'Irlande, et eut successivement le commandement de deux autres divisions plus considérables, pour aller croiser sur les côtes d'Espagne. Il eut, dans ces diverses courses, occasion de faire plusieurs prises.

En novembre 1795, M. de Quérangal étant de relâche à Lorient, fut nommé au commandement du vaisseau le *Mucius*; mais avant de quitter *la Cocarde*, il dut la conduire à Rochefort, ainsi que trois autres frégates, ce qu'il exécuta avec bonheur, malgré les croisières anglaises qui serraient de près nos côtes depuis Ouessant jusqu'à Bordeaux. Plus tard, il amena le *Mucius* à Brest, et il fit partie de l'expédition d'Irlande avec le grade de chef de division de l'armée navale. Nous n'entrerons pas dans les détails de cette expédition (1); mais nous dirons que le *Mucius* dut à une habile manœuvre commandée par M. de Quérangal de ne pas partager le sort du *Séduisant*, qui s'échoua sur un rocher nommé le *Grand Stevenec*, situé à l'entrée du passage du Raz, et perdit une grande partie de son monde, entre autres le capitaine Dufossey, un des braves officiers de l'armée navale. Nous ferons remarquer aussi, à la louange de M. de Quérangal, que le *Mucius* ayant, comme tous les bâtimens, reçu l'autorisation de faire route libre, fut le seul de l'escadre qui vint jeter l'ancre dans la baie de Bantry, qui avait été désignée comme point de ralliement et de débarquement. Il fit halte deux jours, et ne remit à la voile qu'après avoir acquis la conviction morale que l'expédition était manquée, et que la flotte avait fait route pour retourner. M. de Quérangal se décida à prendre ce parti. Le 1er janvier 1797, il mouilla en rade de Brest.

Dans le commencement de 1798, il passa au commandement du vaisseau *le Duquesne*, de 80 canons, et fit partie, sous les ordres de l'amiral Bruix, de l'armée navale combinée de France et d'Espagne. M. de Quérangal fut mis à l'ordre de l'armée, comme donnant aux deux escadres

(1) Voir le t. VII des *Victoires et Conquêtes*, dans lequel l'historique de cette expédition a été tracé avec la plus scrupuleuse fidélité, avec des détails officiels qui donnent le plus grand prix à ce récit.

réunies l'exemple de la plus grande régularité dans les manœuvres et de la discipline la plus stricte.

Lors de l'expédition de Saint-Domingue, *le Duquesne* fut désigné pour faire partie de l'armée qui devait porter le général Leclère et ses troupes; mais après quelques jours de navigation, il fut forcé, par une voie d'eau, de quitter l'armée, et de relâcher à Cadix pour s'y radouber, et de là rentra à Toulon.

Le Duquesne ayant été caréné et réarmé, M. de Quérangal fut chargé du commandement de la station dans la Méditerranée, et, vers la fin d'octobre 1802, fut placé à la tête d'une division chargée de porter des troupes à Saint-Domingue, mission qu'il remplit avec bonheur.

Dès son arrivée, il fut prévenu de ne point débarquer les troupes qu'il avait à son bord, et de faire, sans perdre de temps, toutes les dispositions et les remplacemens d'eau et de vivres nécessaires pour reprendre la mer dans le plus bref délai. En effet, deux jours plus tard, il fut chargé par le vice-amiral Latouche-Tréville de prendre le commandement d'une division composée du *Duquesne* et de l'*Intrépide*, de la frégate la *Sybille*, de deux corvettes et de plusieurs petits bâtimens de transport, et reçut ordre d'appuyer le général Clausel dans l'attaque du port de Paix. La conduite de M. de Quérangal, dans cette expédition, lui mérita les plus grands éloges, car nous lisons, dans la *Gazette officielle* de Saint-Domingue (2 février 1803), les trois lettres suivantes :

Au quartier général du Cap, le 2 pluviose, an XI.

Le général en chef au chef de division Quérangal, commandant le vaisseau le Duquesne.

Je suis trop satisfait, commandant, de votre conduite énergique et brillante à la reprise du Port-de-Paix, pour ne pas vous le témoigner avec empressement. Je vois et je me fais un plaisir de le dire, dans la manière distinguée dont vous avez secondé cette intéressante expédition, ainsi que les braves qui étaient sous vos ordres, l'assurance la moins équivoque des succès que la marine se prépare, et le présage heureux du plus haut degré de gloire et de prospérité auquel elle droit de prétendre.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Rochambeau.

Au quartier général du Cap, le 3 pluviose an XI.

P. Boyer, général de brigade, chef de l'état-major général au capitaine de vaisseau Quérangal, commandant le Duquesne *et la division navale à l'attaque du Port-de-Paix.*

Le général en chef, pleinement satisfait, citoyen commandant, de la conduite honorable et distinguée que vous avez déployée, à la tête de la division navale, dans l'attaque du Port-de-Paix, et convaincu que la sagesse et l'énergie de vos dispositions n'ont pas peu contribué au succès de cette entreprise, me charge de vous transmettre ici les témoignages authentiques de sa satisfaction : je m'acquitte avec plaisir de cette agréable tâche, en me félicitant d'être son organe; puisqu'il s'agit de rendre hommage à votre mérite.

J'ai l'honneur de vous saluer,

Boyer.

A la maison Bailly, près le Cap, le 4 pluviose an XI.

Le vice-amiral Latouche-Tréville, commandant les forces navales à Saint-Domingue, au capitaine de vaisseau Quérangal commandant une division des forces navales employées à l'expédition du Port-de-Paix.

Le succès qui a couronné vos sages dispositions, mon cher capitaine, est dû au zèle et à l'activité dont vous n'avez cessé de donner d'éclatans témoignages pendant toute la guerre. J'aurais été heureux que les circonstances eussent pu permettre au général en chef de vous décorer d'un sabre d'honneur, mérité par l'énergie de votre attaque et le service important que vous avez rendu en soumettant un des ports principaux de la colonie. Le nouveau service que vous avez rendu à votre patrie et à la marine, en l'illustrant, vous donne des titres certains aux grâces du gouvernement et à la reconnaissance de vos camarades. Je m'estime heureux de pouvoir vous transmettre celle des officiers de la station à laquelle vous venez de donner un nouvel éclat par l'opération que vous venez de terminer si glorieusement.

J'ai l'honneur de vous saluer,

Latouche-Tréville.

Dans les premiers jours de mars 1803, le vice-amiral Latouche-Tréville étant parti pour le Port-au-Prince avec le général en chef, qui allait y établir son quartier général, M. de Quérangal resta au Cap, chargé du commandement de la station du nord.

Nos troupes étaient, au Cap, en proie à la fièvre-jaune, mais sans défiance des Anglais, sur la foi de la paix, dite *Paix d'Amiens*, lorsque, dans les premiers jours de juillet 1803, le port du Cap fut bloqué par une division navale anglaise forte de quatre vaisseaux de guerre et de deux frégates. Après quelques jours d'un blocus permanent et serré, le général en chef des troupes de terre et le vice-amiral ne purent plus douter que cette paix provisoire

ne fût décidément rompue. On attendait, à cette époque, de jour en jour, l'arrivée d'un convoi considérable annoncé depuis long-temps, non seulement nécessaire, mais indispensable pour les besoins et le salut de la colonie. Ces deux chefs se déterminèrent alors, avec regret sans doute, à sacrifier le vaisseau le *Duquesne*, et donnèrent ordre à M. de Quérangal de mettre sous voile dans le plus bref délai, et, à tous risques, pour se faire chasser par l'ennemi, l'entraîner *sous le vent*, et faciliter ainsi l'entrée au Cap du convoi attendu de France et *venant du vent*

M. de Quérangal ne put se dissimuler l'importance et les dangers de la mission qui lui était confiée ; il dut prévoir les funestes conséquences qui allaient résulter pour lui de l'exécution de cet ordre; cependant, il obéit avec zèle : il demanda seulement que l'état et le nombre de son équipage fussent authentiquement constatés par écrit, et que cette pièce lui fût remise officiellement. Il fut reconnu que, arrivé au Cap, six mois auparavant, avec un équipage fort de 863 hommes, le *Duquesne* n'avait plus à son bord que 235 hommes, tous les autres ayant été victimes de la fièvre, ou étant à terre dans les hôpitaux du Cap.

M. de Quérangal, ayant demandé qu'on lui envoyât des marins pour se renforcer, il lui fut répondu par écrit que cela était impossible, et que les hommes qu'on lui enverrait lui seraient, vu le mauvais état de leur santé, plus nuisibles qu'utiles.

Enfin, un jour, dans l'après-midi, la division anglaise étant hors de vue, le *Duquesne* fila ses cables et sortit de la rade du Cap; mais, à peine en dehors, il fut aperçu par l'ennemi qui lui donna la chasse. M. de Quérangal, tout en faisant retraite, soutint avantageusement onze engagemens successifs ; mais le second jour, étant parvenu, vers les quatre heures du soir, à la hauteur du cap Maisy, qu'il allait doubler, afin de passer, de nuit, par le canal dangereux de Bahama, un cinquième vaisseau de guerre anglais, venant de la Jamaïque, attiré par le bruit du canon, fit voile sur lui, et lui coupa la route ; en un instant le *Duquesne* fut entouré des cinq vaisseaux anglais et de deux frégates. Une plus longue résistance était impossible. M. de Quérangal amena son pavillon, et rendit à l'ennemi le *Duquesne*, qu'il commandait depuis cinq ans et demi, avec honneur et distinction.

Il fut conduit sur-le-champ à la Jamaïque, où la *Gazette*, en annonçant la prise du *Duquesne*, fit l'éloge de ses manœuvres et de sa brillante résistance.

Après trois mois de séjour à la Jamaïque, M. de Quérangal fut mis à bord du *Cumberland*, et conduit en Angleterre, où, après trois ans et demi de séjour, il obtint la permission de retourner en France, comme prisonnier sur parole, jusqu'à ce qu'un cartel d'échange régulier l'autorisât à reprendre du service sur mer.

Debarqué à Morlaix dans les premiers jours de février 1807, il se rendit de suite à Paris, où il fut reçu en audience par l'empereur, auquel il demanda qu'un conseil de guerre fût constitué pour examiner et juger sa conduite. « Et qui serait assez « osé pour vous passer à un conseil de guerre, répondit Napoléon. Lorsqu'à l'ou« verture de la session du Corps Législa« tif, j'ai dit : Bien que les Anglais aient « commencé les hostilités sans déclara« tion de guerre préalable, suivant leur « usage, qu'avons-nous perdu ? Un seul « vaisseau de guerre ; dans quel état était« il ? Il ne pouvait être considéré que « comme un transport et un hôpital, et « cependant le brave commandant du « vaisseau *Le Duquesne*, par la savante « direction de sa route et l'habileté de ses « manœuvres, après 22 heures de chasse « et plusieurs engagemens en retraite, « n'a cédé qu'à des forces supérieures, et

« après avoir entraîné l'ennemi à grande « distance sous le vent, et avoir débloqué « le Cap, et permis au convoi attendu « de France d'y entrer. Il a ainsi parfai-« tement rempli sa mission, et le but « pour lequel il avait été sacrifié ! — Qui « oserait vous juger ? répéta Napoléon : « puis il ajouta : « Pour preuve de ma sa-« tisfaction, votre fille aînée entrera dans « la maison impériale d'Écouen, le jour « même de son ouverture, et dès ce mo-« ment je nomme votre fils élève de l'é-« cole militaire de Saint-Cyr. »

M. de Quérangal ne passa donc point devant un conseil, contradictoirement à l'ordonnance de la marine en vigueur depuis des siècles, et qui stipule impérativement que la conduite du capitaine de tout bâtiment de guerre perdu ou pris par l'ennemi sera examinée et jugée par un conseil de guerre. M. de Quérangal est depuis un nombre d'annnées très considérable le seul officier en l'honneur duquel il ait été dérogé aux rigueurs de cette ordonnance ; il fut en outre nommé chef militaire de la marine, au port de Rochefort.

Il occupait ce poste depuis six ans, à la rentrée des Bourbons en 1814, et continua à en remplir les fonctions sous le titre de major-général de la marine ; il y était encore en 1815, lorsqu'à la suite de nos désastres, Napoléon, se rendant à Rochefort pour s'y embarquer, s'arrêta à Niort, et écrivit, en arrivant dans cette ville, une lettre au préfet maritime de Rochefort, pour l'inviter à se rendre sur-le-champ auprès de lui; le préfet, sous le prétexte (1) d'indisposition assez grave, se fit remplacer par M. de Quérangal. Nous ignorons les détails exacts de cette entrevue de Napoléon avec l'autorité maritime ; aussi n'entrerons-nous dans aucune explication à cet égard.

Quoi qu'il en soit, M. de Quérangal fut d'abord maintenu dans ses fonctions, mais il ne tarda point à être en butte aux dénonciations les plus ridicules et les plus odieuses, à la suite desquelles, et en opposition aux promesses les plus formelles du ministre, il fut admis à la retraite avec le grade de contre-amiral.

(1) Nous ignorons si le prétexte était vrai ou supposé.

DELAPORTE (Le Général Baron).

M. Delaporte *(René-Jacques-Henri)*, né à Bazoches (Loiret) le 17 juin 1776, s'engagea à l'âge de 16 ans dans le 2me bataillon des volontaires du Loiret, d'où il passa plus tard dans le 14me de dragons ; en l'an V il fut incorporé dans les guides à cheval de l'armée d'Italie; en l'an VIII et au retour de la campagne d'Egypte, dans les grenadiers à cheval de la garde-consulaire ; il assista à la bataille de Marengo en qualité de sous-lieutenant porte-étendard, et gagna sur le champ de bataille l'épaulette de lieutenant et celle de capitaine, de même qu'il y avait conquis les divers grades de sous-officier.

Il fut compris, en 1804, dans une promotion de la Légion-d'Honneur, et fut créé officier de cet ordre le 14 avril 1810 ; dans l'intervalle de ces deux nominations, il s'était fait distinguer en diverses recontres avec l'ennemi, entre autres à la bataille d'Eylau, où il fut grièvement blessé d'un coup de baïonnette à la figure.

Après avoir fait la 1re campagne d'Espagne en 1808, et celle d'Allemagne en 1809, M. Delaporte, qui faisait toujours partie des grenadiers de la garde, fit la campagne de Russie ; il fut successivement nommé chef d'escadron et lieutenant-colonel; le 28 septembre 1813, il fut blessé à l'affaire d'Altenbourg, de huit coups de sabre, tomba au pouvoir de l'ennemi, mais peu après fut dégagé par ses intrépides grenadiers.

A peine remis de ses nombreuses bles-

sures, M. Delaporte fit la campagne de France, et se trouvait à la journée de Craone, où il fut atteint d'un éclat d'obus à la tête du 2me régiment des grenadiers de la garde. Sa brillante conduite dans cette affaire lui mérita le titre de baron.

Pendant les Cent Jours, M. Delaporte se trouva au poste de l'honneur ; il combattit à Waterloo au milieu de ce bataillon sacré qui mourait et ne se rendait pas, il y reçut quatre blessures ; il en fut récompensé par sa mise à la retraite.

M. Delaporte ne redemanda point du service pendant les 15 années du règne des *Bourbons-Blancs ;* il vécut retiré dans une petite commune aux environs d'Orléans, dont il fut maire pendant 10 ans ; mais, après la résurrection du glorieux drapeau, il crut qu'il n'y avait plus de Bourbons, et demanda à servir de nouveau sa patrie à l'ombre de l'étendard national ; il fut nommé colonel du 11me des dragons, et peu après commandeur de la légion-d'honneur.

En 1836, il a été promu au grade de maréchal de camp, et nommé commandant du département de la Nièvre, poste qu'il occupe encore aujourd'hui.

M. Delaporte avait été nommé, en octobre 1814, chevalier de l'ordre de Saint-Louis.

BOUGENEL (le Général).

M. le général Bougenel *(Jean-François),* né à Paris le 16 mars 1786, servit, dès l'âge de 14 ans, sur les vaisseaux de l'Etat (la frégate *la Sémillante*, le vaisseau *le Fougueux*, en qualité de novice ; plus tard il entra à l'école de Fontainebleau, où il fut d'abord élève et puis caporal et sergent, et d'où il sortit, en 1806, avec le grade de sous-lieutenant au 19me des chasseurs à cheval ; il fut en outre attaché au prince de Neufchâtel en qualité d'officier d'ordonnance, et fit toutes les campagnes de la grande armée jusqu'en 1813 (19 septembre) qu'il fut fait prisonnier de guerre à Borra en Saxe.

M. Bougenel conquit sur le champ de bataille les grades de capitaine et de chef d'escadron et la croix de la Légion-d'Honneur ; il fut en diverses circonstances, entre autres à l'affaire de Witespk, honorablement cité dans les rapports de ses chefs.

Rentré en France en 1814, il fut mis en non activité ; il ne reprit du service que pendant les Cent jours, et fit la campagne de France, soit dans le 10me régiment de chasseurs, soit à l'état-major général de la cavalerie. Il passa, en 1816, dans les chasseur de l'Isère, et ne fut promu au grade de lieutenant-colonel dans le 6e de la même arme qu'en 1827.

A la suite de la révolution de juillet, M. Bougenel a été nommé colonel au 6e des lanciers, et le 24 août 1838, créé maréchal-de-camp et chargé du commandement d'une subdivision militaire (Givet), poste qu'il occupe encore aujourd'hui.

M. Bougenel fut fait chevalier de Saint-Louis en 1822 ; il est en outre commandeur de la Légion-d'Honneur.

CABRERA (Ramon).

L'Insurrection légitimiste en Espagne a mis en relief quelques hommes qui se sont fait un nom autant par leur barbare cruauté et les sanglantes exécutions auxquelles ils ont présidé, que par leurs talens militaires ou leurs qualités administratives.

Don Carlos a pris pour auxilliaires le fanatisme religieux, le dévoûment politique, le brigandage. Faisons connaître Cabrera (1). Nos lecteurs apprécieront à la-

(1) Nous nous faisons un devoir de déclarer que nous empruntons les principaux faits qui sont la base de cette notice, à un excellent article publié par la *Revue des Deux Mondes*.

quelle de ces trois catégories appartient ce chef fameux, dont l'Espagne réclamait, il y a peu de jours, l'extradition *comme brigand*, que la France protége *comme proscrit*.

Cabrera *Ramond* est né à Tortose, en 1809; ses parens étaient de pauvres marins. Ils ne prirent aucun soin de son éducation première; à quinze ans on le destina à l'état ecclésiastique, et on le plaça comme clerc ou *famulo*, chez un chanoine de la cathédrale, nommé don Vicente Prosivia. Il n'y a point d'université à Tortose; ceux qui veulent étudier pour entrer dans les ordres se placent ainsi chez des prêtres, qu'ils servent à peu près en domestiques, et qui leur enseignent, en revanche, le latin, la théologie et la philosophie d'Aristote.

Le caractère indépendant et dissipé du jeune Cabrera ne s'accommodait pas de cette vie studieuse et docile de tous les écoliers de Tortose : c'était bien le plus licencieux comme le plus déguenillé. Son goût passionné pour les femmes le jetait à tout moment dans toute sorte de mauvaises aventures. Il était paresseux, débauché, querelleur, effronté, enfin un franc vaurien, si bien que quand vint pour lui le moment de solliciter le sous-diaconat, l'évêque don Victor Saez le lui refusa.

Le voilà donc sur le pavé à vingt et quelques années, sans état, sans argent, avec une réputation détestable, ne sachant que devenir. Alors arriva à Tortose la nouvelle de la mort de Ferdinand VII. C'était un grand bonheur pour l'écolier désappointé, qui s'empressa de profiter de l'occasion. Sept à huit jours après, vers la mi-octobre 1833, une conspiration fut découverte contre l'autorité de la reine Isabelle II; Cabrera en était. Le gouverneur de la ville ordonna des poursuites; le vicaire général informa contre lui; il parvint à s'évader, et se sauva dans les montagnes, refuge habituel de tous ceux qui ont affaire à la justice dans les villes. Là, il apprit que la forteresse de Morella était tombée au pouvoir d'une insurrection carliste, et il s'y rendit aussitôt pour s'enrôler.

Morella est la capitale d'un petit pays nommé le *Maestrazgo*, parce que son territoire était autrefois une grande maîtrise d'un ordre de chevalerie. Le *Maestrazgo* est admirablement fortifié par la nature, et semble le désigner pour l'établissement d'une seigneurie féodale ou d'une république indépendante. Il fait partie de la haute *sierra* qui sépare les royaumes d'Aragon et de Valence; des montagnes escarpées et presque toujours couvertes de neige y enferment de longs défilés et des vallées étroites. C'est dans une de ces vallées qu'est bâtie Morella, sur un rocher qui se détache de la chaîne; le château occupe la pointe de ce rocher, qui s'élève de plus de trois cent pieds au-dessus du sol. Deux percées donnent entrée dans la vallée, l'une par Monroyo, vers l'Aragon, l'autre par Villabona, vers le royaume de Valence. Cinq provinces confinent au *Maestrazgo*, l'Aragon, la Catalogne, le royaume de Valence, la Castille nouvelle et la Manche.

L'importance de ce point est très connue dans le pays : c'est sur lui que durent naturellement se porter les premiers efforts de la révolte. Le baron de Herbès, ancien corrégidor de Valence, et l'alcade de Villaréal, don Joaquin Llorens, n'eurent pas plutôt appris la mort de Ferdinand VII, que, se plaçant à la tête de quelques bataillons de volontaires royalistes, ils aborrèrent l'étendard de Charles V, et se dirigèrent sur le *Maestrazgo*. Ces deux chefs, renommés par leur naissance et leur position sociale, exerçaient une très grande influence dans ces contrées; leur prestige attira beaucoup de monde dans les rangs des carlistes; le colonel don Victoria Sea, gouverneur de Morella, soit par sympathie d'opinions, soit qu'il ne se crût pas en

état de se défendre, leur ouvrit les portes de la place, et ils y établirent le quartier-général de l'insurrection en faveur du prétendant.

Ce fut alors que Cabrera se présenta. On était dans les premiers jours de septembre 1833. Il arriva dans cette ville, où il devait régner un jour en mauvais costume d'écolier, des *alpargates* aux pieds et un bâton à la main. Comme il annonça qu'il savait écrire, on le fit caporal, et les armes manquant, on lui donna un fusil de chasse. Les bandes carlistes furent bientôt attaquées par le général Berton, à la Pédrera, en face de Morella. Le nouvel affilié montra une véritable bravoure dans cette première affaire, et reçut pour récompense le grade de sergent.

Cependant le général Berton, à la tête d'une poignée de soldats, continuait à menacer Morella. Les engagemens se succédaient de jour en jour. Les carlistes sortirent de la place et allèrent au-devant des troupes de la reine : ils furent battus une première fois par le général Berton, battus de nouveau et dispersés quelques jours après à Calanda, par une brigade que commandait le général Linares. Morella fut repris ; le baron de Herbès fut fusillé ; l'ancien gouverneur de la place, don Victoria Sea, eut le même sort ; les autres chefs et soldats se dispersèrent en diverses bandes. Cabrera, qui était déjà sous-lieutenant, se mit à la tête d'une vingtaine d'hommes de Tortose, sa ville natale, et se jeta dans les montagnes du bas Aragon, pour y tenir la campagne pour son propre compte ; il avait tout ce qu'il fallait pour réussir dans ce genre de guerre ; il était jeune, robuste, entreprenant et peu scrupuleux, pauvre et proscrit ; c'était un *guérillero parfait*.

Ce qui a caractérisé de tout temps Cabrera, c'est l'horreur de l'obéissance et l'ambition d'être maître partout où il est. Quelques jours après son arrivée à Morella, il avait déjà essayé de s'emparer du commandement, en suscitant une insurrection militaire. La fermeté du baron de Herbès avait fait avorter l'entreprise, et si Cabrera n'avait pas été fusillé, ainsi que son complice Valdès, c'était à l'indulgence de ce chef qu'il le devait. Quand il fut à la tête de sa guerilla, après la dispersion de la première armée carliste, il se donna, de son autorité privee, le titre de colonel ; puis, il courut le pays dans tous les sens pendant deux années, pillant, saccageant, menant joyeuse vie, et appelant à lui quiconque voulait le suivre. Il parvint ainsi à se former une petite bande ; mais ce n'était pas encore assez pour lui, et il rêvait de plus hautes destinées.

Il y avait, quoi qu'il fît, un homme qui exerçait sur les montagnards du bas Aragon une bien plus grande influence que lui : c'était le fameux Carnicer. Cabrera était jaloux de l'autorité et de la réputation de ce *cabecilla* ; il souffrait impatiemment de se voir dominé par lui. Un jour, Carnicer reçut du prétendant l'ordre de se rendre dans les provinces basques ; il partit en effet ; mais au passage du pont de Aranda, il fut pris par un détachement des troupes de la reine et fusillé. Les bruits les plus graves ont couru à ce sujet contre Cabrera ; les uns ont dit qu'il avait provoqué l'ordre de rappel pour se défaire d'un supérieur qui le gênait ; d'autres affirment que l'ordre était faux, et que Cabrera, après avoir ainsi attiré Carnicer au pont de Aranda, avait fait prévenir les christinos du moment de son passage. Il est impossible de se prononcer sur ce que cette assertion peut avoir de fondé ; tout ce qu'on peut dire, c'est qu'elle est très répandue en Aragon, et qu'on en parlait jusque dans l'armée de Cabrera, au plus fort de sa fortune.

Quoi qu'il en soit, la mort de Carnicer donna à *don Ramon* le premier rang parmi

les chefs de bandes qui battaient le pays. Il alla bientôt après, vers la fin de 1835, faire un voyage en Navarre auprès de don Carlos, et il en revint avec un brevet régulier de colonel. C'est alors que son nom commença de prendre du retentissement. Il eut, dans le royaume de Valence, quelques engagemens heureux avec les généraux de la reine, et se fit ainsi une renommée de hardi *guerillero*. Un millier d'hommes environ servait sous ses ordres. Sa puissance croissante lui donnant de plus en plus les moyens de satisfaire ses goûts, il se livrait au plaisir avec emportement au milieu des hasards de cette guerre. Partout où il était, et il a conservé cette habitude jusqu'au dernier moment, il y avait festin et bal. Il donnait à ses officiers l'exemple de bien boire et de danser galment. Il avait aussi trois où quatre femmes dans chacun de ses cantonnemens, et ce qu'on raconte de ses débauches est vraimentincroyable.

Une des qualités les plus nécessaires d'un *cabecilla*, c'est le mépris du sang humain. Cabrera avait cette qualité autant que qui que ce soit. Le bandit espagnol n'estime son chef qu'autant qu'il le voit ne faire aucun cas de la vie d'autrui; c'est dans le sang-froid à donner la mort qu'il place la dignité du commandement. Aussi, cette vie si voluptueuse était-elle mêlée d'affreux épisodes qui mettaient Cabrera à une haute place dans l'estime de ses soldats. Nul ne fumait plus froidement le cigarito en donnant l'ordre de fusiller des prisonniers; nul ne les regardait passer d'un œil plus sec et plus indifférent pendant qu'ils allaient à la mort. Cette cruauté de Cabrera, qui est devenue depuis proverbiale, était déjà bien connue, bien établie, à l'époque dont nous parlons, quand un tragique événement, survenu à la fin de février 1836, vint, sinon la justifier, du moins lui servir d'excuse.

La mère de Cabrera vivait très retirée à Tortose. Le brigadier Nogueras, commandant général du bas Aragon, la fit enlever, et demanda au général Mina, qui était alors capitaine-général de la Catalogne, l'autorisation de la faire exécuter comme prévenue de conspiration. Mina donna l'ordre, et la pauvre femme fut tout uniment fusillée, sans autre forme de procès, en représaille, disait-on, des horreurs que son fils commettait tous les jours. Interrogé, plus tard, dans les cortès sur cet acte de barbarie sauvage, Mina a voulu soutenir qu'il y avait eu conseil de guerre, procès régulier, jugement, et que la conspiration avait été démontrée; mais il lui fut impossible de le prouver, et la responsabilité du fait retombe tout entière sur Nogueras et sur lui.

Transporté de fureur à la nouvelle du crime qui venait d'être commis, Cabrera ordonna, dans un ordre du jour, que trente-quatre femmes d'officiers christinos, qui étaient alors entre ses mains, fussent immédiatement fusillées. Il annonça en même temps que tous ceux qu'il prendrait à l'avenir les armes à la main seraient fusillés, et qu'il vengerait sans rémission le meurtre de sa mère sur les familles des chefs christinos. Cette épouvantable menace fut remplie à la lettre, surtout dans les premiers temps qui suivirent l'attentat de Nogueras, et l'ascendant de Cabrera s'accrut de tout le prestige que donne, en Espagne, une mission de vengeance religieusement exécutée.

Pendant les six premiers mois de 1838, il ne cessa pas de battre la campagne dans le royaume de Valence, où il se rencontra plusieurs fois avec le général Palarea. Au mois de juillet de la même année, il fut élevé, par don Carlos, au grade de maréchal-de-camp.

La fin de 1836 fut remplie, comme on sait, par la fameuse expédition de Gomez au travers de l'Espagne. Cabrera s'y joignit avec sa bande, ainsi qu'un autre gue-

rillero du pays, nommé Serrador, lorsque Gomez passa près de leurs montagnes. On ne sait pas bien ce qui se passa ensuite entre eux; il paraît seulement certain qu'à son passage à Caceres, Gomez signifia à Cabrera et à Serrador qu'ils eussent à quitter son armée dans les vingt-quatre heures, ce qu'ils firent en effet. On a dit que les déprédations commises par les hordes indiciplinées qui les accompagnaient, avaient motivé cette brusque rupture de la part de Gomez. Peut-être est-il naturel de l'attribuer à cette jalousie de commandement qui a toujours divisé les chefs carlistes. A son retour, Cabrera fit emprisonner Serrador, et devint définitivement le seul *cabecilla* de Valence et de Murcie.

Il ne tarda pas à être nommé commandant-général de ces deux provinces. Quand eut lieu, en 1839, la grande tentative de don Carlos sur Madrid, l'armée expéditionnaire, ayant à sa tête le prétendant lui-même, sortit de Navarre et traversa l'Aragon et la Catalogne dans une direction parallèle aux Pyrénées pour aller faire sa jonction avec Cabrera. Le jeune commandant-général, dont cette marche attestait l'importance, attendit don Carlos avec ses troupes, à Flix, sur la rive droite de l'Ebre; l'armée royale passa le fleuve, et toutes les forces de l'Espagne carliste furent réunies. Le bonheur habituel de Cabrera voulut que le seul rival qui pût lui être opposé dans l'est de l'Espagne, don Quillez, commandant-général carliste de l'Aragon, fût tué en combattant courageument dans l'affaire qui eut lieu, le 24 septembre, à Herrera, entre le général Buerens et l'armée expéditionnaire. Quelques jours après cette brillante affaire, l'armée était devant Madrid.

Cabrera, qui marchait à l'avant-garde, montra une grande intrépidité. Il s'avança jusqu'à une des portes de la ville, la porte d'Atocha, et couronna de ses tirailleurs la hauteur qui la domine. De son quartier-général, on put reconnaître, avec une lunette, l'infante *Louisa Carlotta*, qui regardait l'armée royale du balcon du palais. Chacun sait ce qu'il arriva dans cette circonstance décisive. Au moment où l'armée s'attendait à recevoir l'ordre d'entrer dans Madrid, le 15 août, don Carlos donna, au contraire, l'ordre de la retraite. Un jour, peut-être, nous examinerons ce qui amena cette résolution si singulière et si inattendue; il doit nous suffire de dire qu'elle excita au plus haut degré le mécontentement d'une grande partie de l'armée, et particulièrement de Cabrera. « A l'avenir, s'écria-il publiquement en recevant l'ordre du prince, je n'en ferai qu'à ma tête; » et il a tenu sa promesse (1).

Dès que le mouvement de retraite fut commencé, il repartit, avec ses divisions, vers le royame de Valence, laissant don Carlos s'en retourner dans les provinces comme il pourrait. Sa réputation militaire s'était accrue, dans cette campagne, de toute l'irritation qu'avait causée l'insuffisance du prétendant. Chacun disait que si le général Cabrera avait commandé l'armée, on serait entré dans Madrid, et c'était à qui raconterait le plus de faits d'armes de ce chef de bande. Depuis ce jour, il a toujours occupé la scène. L'année 1838 a été funeste aux armes de don Carlos; elle a été très favorable, au contraire, à Cabrera, qui semblait s'élever à mesure que la cause carliste s'abaissait en Navarre. Chaque pas fait en avant par l'armée d'Espartero était compensé par un succès de l'heureux partisan, et les regards s'habituaient peu à peu à se porter sur sur lui.

Depuis long-temps il convoitait Morella pour en faire sa place d'armes. On apprit tout à coup, au mois de février 1838, qu'il venait de s'en rendre maître. Voici des

(1) Lorsque plus tard don Carlos lui envoya des ordres qui ne lui convenaient pas, Cabrera les retourna au prétendant, avec cette inscription : *Reçu, mais non exécuté dans l'intérêt du service de S. M.*

détails authentiques sur ce coup de main, tel que la *Revue des Deux Mondes* les a publiés.

« Un artilleur, nommé Pedro, avait déserté des troupes de la reine Christine, et avait pris du service sous Cabrera. Un jour, cet homme, qui avait fait partie de la garnison de Morella, se plaça sur le chemin de don Ramon, et, portant la main à son berret : « Général, dit-il, je m'engage à prendre Morella avec la moitié d'une compagnie, si votre excellence veut me la mettre à ma disposition. — Tu l'as, répondit le général, frappé de son air résolu; quand ce ne serait que pour récompenser ta bonne volonté. » Peu d'instans après, Pedro partait pour Morella avec sa petite troupe, qui se composait de quarante hommes d'infanterie commandés par un lieutenant. Il était environ sept heures du soir, et la nuit était close quand il arriva au pied du rocher que surmonte la citadelle.

« Il s'occupa aussitôt de rechercher dans les ténèbres le point par où il avait souvent escaladé ou descendu le rocher pendant qu'il était à Morella. La nuit était froide, les vivres étaient rares; le lieutenant et ses soldats commençaient à murmurer, quand ils virent Pedro suspendu à quelques pieds de hauteur au-dessus de leurs têtes, et grimpant comme un singe le long du pic. En moins de trois quarts d'heure, il était arrivé au pied du rempart, qu'il escalada comme le reste. Les sentinelles s'étaient blotties, dans leurs guérites, contre la rigueur de la saison. Pedro rampe jusqu'à la première guérite, décharge son mousquet à bout portant dans la poitrine du factionnaire, et s'empare de son fusil. A cette détonnation, le poste accourt; mais l'audacieux Pedro ne s'effraie pas; il fait feu sur le premier qui se présente, et l'étend raide mort en criant de toutes ses forces : Vive Charles V ! Les autres, croyant le château au pouvoir des carlistes, prennent la fuite en jetant leurs armes; l'alarme se répand d'étage en étage dans le château, et ce cri se répand de toutes parts : Les carlistes! les carlistes !

« Cependant Pedro ne perdait pas de temps, il fermait avec soin toutes les issues de la terrasse dont il s'était si heureusement emparé. Après s'être barricadé du mieux qu'il avait pu, il aidait le lieutenant à s'élever avec des cordes jusque sur le rempart, puis le sergent, puis la plupart des hommes qui les accompagnaient; les autres étaient partis à la hâte pour aller porter à Cabrera la nouvelle de la miraculeuse ascension de leur chef. La petite troupe passa la nuit sur la terrasse, s'étonnant de ne pas être attaquée, et attendant l'arrivée de forces supérieures; elle ne savait point jusqu'à quel point sa victoire était complète. Le gouverneur de la place, gagné par la panique qui avait saisi la garnison, avait fait ouvrir les portes de la ville à deux heures du matin, et avait évacué Morella avec tout son monde, laissant le château désert.

« Au point du jour, les habitans de Morella, qui étaient presque tous carlistes, et qui savaient le départ de la garnison, se répandirent dans les rues en criant : *Viva Carles quinto! viva la religion! viva la Virgen! viva Cabrera!* Mais le prudent Pedro se gardait bien de descendre de sa forteresse, et les habitans ne savaient à quoi attribuer le silence extraordinaire que gardaient les maîtres du château, quand arriva aux portes de la ville un groupe de cavaliers au galop : c'était Cabrera qui était accouru avec son état-major dès la première nouvelle du succès. Tout fut bientôt expliqué; les prisonniers de la citadelle furent délivrés et portés en triomphe, et le drapeau de Charles V flotta victorieusement sur Morella. Pedro devint capitaine et chevalier de Saint-Ferdinand; mais dans le retentissement qu'eut au loin la prise de la place, sa gloire disparut dans celle de son général. »

Il est vrai que si Cabréra avait pris par lui-même peu de part à cette capture, il en eut davantage à l'organisation qui suivit. Dès qu'il fut en possession de ces murs si désirés, il entreprit d'y fonder le siége d'un véritable gouvernement et d'une véritable armée. De tous côtés affluaient vers lui Espagnols et étrangers. Peu instruit des choses administratives, il eut du moins le bon sens de suivre les conseils de ceux qui avaient l'expérience de ces matières. Des officiers instruits, Français pour la plupart, furent préposés par lui à l'instruction de ses troupes. Il fit établir à Cantavieja une fonderie de canons sous la direction d'un nommé Etchevaster, qui lui avait été envoyé par don Carlos. Des fabriques de poudre et d'armes furent montées à Mirambel, à Morella même, et dans la plupart des villages du *Maestrazgo*. Des fortifications furent ajoutées à celles qui existaient déjà dans tout le pays.

Les christinos voyaient avec impatience ces travaux d'organisation, et ne songeaient qu'à reconquérir la position qu'ils avaient perdue par une surprise. Leur tentative ne fut que l'occasion d'un nouveau succès pour Cabrera. Vers la fin du mois de juillet 1838, le général Oraa, à la tête

de l'armée constitutionnelle du centre, se mit en marche sur Morella ; ses forces étaient d'environ vingt mille hommes, divisés en trois corps. Le premier, que commandait Aspiroz, aborda les montagnes de *Maestrazgo* au nord, par Alcaniz ; le second, sous les ordres de Van Haten, se réunit à Teruel vers l'ouest; le troisième, que conduisait le général Pardinas, prit position au sud-est, à Castellon de la Plana.

Ces trois colonnes, qui occupaient les trois points d'un triangle dont Morella était le centre, reçurent l'ordre de se porter en même temps sur Morella et les forteresses voisines. Ce mouvement s'exécuta avec précision, mais avec une extrême lenteur. Quand une des colonnes était arrêtée dans sa marche par les travaux que Cabrera avait fait construire en avant des villages qu'elle rencontrait, les deux autres en étaient aussitôt instruites avec ordre de ralentir leur mouvement, tant on mettait de soin et de crainte à bien entourer dans son fort cet ennemi si redouté. On perdit ainsi beaucoup de temps à s'attendre les uns les autres, et les munitions rassemblées à grands frais diminuèrent d'autant.

De son côté, lorsqu'on lui annonça l'approche d'Oraa, Cabréra avait laissé dans la place ses meilleurs soldats pour la défendre, et en était sorti avec un corps de trois mille hommes pour tenir la campagne. Il occupa avec cette troupe les hauteurs qui entourent Morella, et quand les christinos y pénétrèrent, il les harcela de toute sorte, en se jetant à l'improviste sur leurs derrières et en tiraillant le long des colonnes en marche, à la manière des Arabes. Aucune règle de tactique ne présidait à cette guerre de surprise ; seulement, des signaux étaient échangés entre les assiégés et leurs défenseurs du dehors, par le moyen de fusées de diverses couleurs, et servaient à donner quelque ensemble à leurs opérations.

Cabrera s'était d'ailleurs réservé un moyen plus simple encore de communiquer avec l'intérieur de la place. Presque tous les soirs, pendant la durée du siége, un jeune homme se détachait des avant-postes des carlistes campés sur les hauteurs et se glissait dans l'ombre, jusque sous les murs de la ville. On lui jetait du haut des murs une corde à nœuds, et il se hissait ainsi dans Morella. Ce jeune homme c'était Cabrera lui-même, si l'on en croit les récits des carlistes, enthousiastes de cette audace de leur chef; il s'assurait ainsi de l'état de la garnison, à qui il apportait des nouvelles du dehors, et retournant par le même chemin au milieu des ténèbres, il se retrouvait le lendemain au milieu de sa petite armée pour donner quelque alerte à l'ennemi.

Arrivé devant la place, Oraa attendit encore huit jours son artillerie qu'il avait laissée à Alcaniz. Il passa ce temps à pousser des reconnaissances dans tous les sens, et à se retrancher dans ses positions. Enfin, le huitième jour, il ouvrit le feu, et trois jours après la brèche était praticable; mais au lieu de donner l'assaut immédiatement, les christinos attendirent encore, et dans l'intervalle, les assiégés s'avisèrent d'un singulier moyen de défense, qui montre bien la nature de cette guerre.

« La place de Morella était pleine d'une immense quantité de bois qui provenait de charpentes de plus de cent maisons appartenant à des constitutionnels, et détruites par les carlistes. On entassa ce bois sur la brèche et on y mit le feu. Des tourbillons de flammes s'élevèrent à une hauteur prodigieuse, et illuminèrent de leurs reflets la ville et la citadelle. En quelque heures la brèche devint un vaste brâsier qui projetait autour de lui une chaleur ardente, et qui aurait dévoré quiconque se serait hasardé à le franchir.

« Cependant les soldats de Cabrera, qui rôdaient sans cesse autour des avant-postes, criaient ironiquement aux assiégeans : « Voyons si vous ne monterez pas à l'assaut cette nuit; on a pris la peine de vous éclairer! » L'assaut eut lieu en effet, mais sans succès; plus de deux cents hommes furent mis hors de combat, tant par les balles que par le feu de la brèche, et les sodats brûlés criaient en fuyant devant cet horrible incendie : Cabrera est un dé-

mon, et Morella un enfer! — *Cabrera es un demonio y Morella un infernio!*

« Les carlistes avaient soin d'entretenir nuit et jour leur feu; un second assaut fut tenté, qui échoua comme le premier. La disette se mit dans l'armée d'Oraa; quand les provisions furent épuisées, on mangea les chevaux. La démoralisation amena l'indiscipline. Oraa ordonna un assaut général, mais cette tentative désespérée fut encore repoussée. Enfin, les christinos, laissant un grand nombre de morts sous la place, parmi lesquels l'ancien gouverneur de Morella, qui s'était laissé enlever le château si sottement, levèrent le siége le 18 août : la brèche brûlait toujours.

« Elle s'éteignit pour laisser entrer Cabrera. L'heureux général revint en triomphateur dans sa ville délivrée. Jamais roi d'Espagne n'avait été reçu avec de tels transports d'enthousiasme. Toutes les cloches sonnaient à grandes volées. Des fanatiques se jetaient à genoux sur son passage. Un journal, qui s'imprimait à Morella, sous le titre de *Periodico de Aragon, Valencia y Murcia*, et dont le rédacteur, qui était un vieux prêtre, allait prendre tous les soirs les ordres de Cabrera, fit une relation pompeuse du siége, et termina son article par ces mots, « Nous tous, vaillans soldats de l'armée et habitans de cette héroïque et fidèle cité, nous pensons « que le roi ne saurait mieux faire que de décerner, après « une si grande victoire, à l'immortel Cabrera, le titre de « comte de Morella. »

Le titre ainsi demandé fut accordé avec le grade de lieutenant-général, par décret daté d'Ognate, 2 septembre 1838. Don Carlos n'avait rien refusé au vainqueur de l'armée du centre. Il lui écrivit en outre, pour le féliciter de cette victoire, une lettre autographe dont voici la traduction :

« Mon cher Cabrera,

« Grande a été la satisfaction que j'ai eue pour la très-glorieuse victoire que tu viens de remporter, et pour la complète déroute des ennemis de la vraie félicité de notre chère Espagne, de mes droits légitimes et de Dieu même; grande aussi a été ma joie d'avoir ce nouveau motif de récompenser tes services non interrompus, ta fidélité constante, ton amour, ton zèle et ton désintéressement. Je dois de grandes grâces à Dieu, qui m'a donné un brave serviteur comme toi, et qui l'a revêtu d'une valeur, d'une constance et d'une fidélité si grandes, d'une telle application à la fin principale de notre entreprise. Soutiens-toi toujours constant et chaque fois plus ferme dans nos solides principes; sois le couteau (*el cuchillo*) des impies et des destructeurs des royaumes et des trônes, et tu me donneras la satisfaction de le récompenser comme je le désire. J'ai appris que tu as été sur le point de me donner un grand chagrin et de te perdre; je t'ordonne de ne point t'exposer témérairement, car s'il t'arrivait quelque malheur, outre la douleur que j'en aurais, ce serait une grande perte pour moi et pour une cause qui n'est rien moins que celle de la religion. Que Dieu continue à t'accorder des victoires comme par le passé, que la très sainte Vierge des douleurs, notre généralissime, te couvre de sa mante, te protége, te dirige, te défende et nous donne de nous voir bientôt tranquilles à Madrid, après avoir vaincu tous nos ennemis. Adieu; je t'estime et je t'aime.

Carlos. »

Le bruit de la levée du siége de Morella se répandit promptement dans toute l'Espagne. C'était le plus grand succès et le plus inattendu que les carlistes eussent obtenu depuis long-temps; Cabrera devint plus que jamais le héros de son parti.

Il eut le tort, après son succès, de ne pas poursuivre l'armée d'Oraa, qui se retirait dans le plus grand désordre en se débandant; elle ne se rallia qu'à Alcaniz. Si les carlistes, profitant de leurs avantages, avaient suivi les christinos l'épée dans les reins, il en serait sorti bien peu des défilés étroits qu'ils avaient à traverser.

Le lendemain de sa rentrée dans Morella, Cabrera rassembla toutes ses forces, laissa la ville sans défense, et partit du côté opposé à celui par où fuyait Oraa; un seul bataillon fut mis à la poursuite des assiégeans. Si l'armée constitutionnelle, avertie de ce départ, était revenue sur ses pas, elle serait infailliblement rentrée dans la ville sans coup férir, d'autant plus que la brèche était toujours ouverte; mais Oraa n'aurait eu garde d'en concevoir seulement la pensée. Ses soldats dispersés ne songeaient qu'à dévaster le pays qu'ils traversaient, et qui garda, long-temps après leur passage, l'aspect d'une solitude désolée. Le bataillon qui les suivait en tua un grand nombre, et fit 200 prisonniers, qui furent fusillés *pour avoir osé marcher contre Morella*. Quant à Cabrera, où allait-il? C'est ce qu'on va voir.

Quelque jours après la levée du siége, des dames de Valence se baignaient dans la mer, le long de la belle côte de Morella, à quelque distance de la ville; la plus parfaite confiance régnait dans la ville et dans les environs. Le journal constitutionnel de Valence contenait les plus pompeux récits sur la valeur que les christinos déployaient au siége de Morella, et un feu d'artifice avait été préparé par les habitans pour célébrer la prise de cette place. On assurait déjà que Cabrera avait été tué et on s'en réjouissait. Les portes de la

ville étaient ouvertes; tout respirait la joie et la paix; tout à coup des cris s'élèvent et s'approchent, et les baigneuses affrayées voient des cavaliers soulever en courant, du bout de leurs lances, les mantilles qu'elles avaient laissées sur le rivage. *Los facciosos! los facciosos!* A ce cri terrible, tout fuit; les portes de la ville se referment. C'était en effet un escadron de Cabrera qui précédait le reste de son armée. On dit que le chef de cette troupe, don Ramon Moralès, ancien garde-du-corps, eut pitié des pauvres femmes qui avaient été ainsi surprises. Pendant qu'elles se cachaient de leur mieux derrière les rochers, il ordonna à ses soldats de se retirer, et leur assura galamment qu'elles n'avaient rien à craindre; il les laissa regagner paisiblement la ville.

Cependant Cabrera mettait à feu et à sang cette magnifique terre de Valence, si célèbre par sa richesse. De tous les points de l'horizon s'élevait la fumée des villages incendiés. Le bruit des cloches et le son des tambours appelèrent bien les Valenciens à la défendre, mais nul ne se hasarda contre l'ennemi. Pendant deux jours entiers, les carlistes pillèrent à leur aise; puis ils repartirent pour Morella aussi vite qu'ils étaient venus, poussant devant eux de longues files de chevaux et de mulets qui portaient leur butin. D'immenses quantités de blé furent déposées à la citadelle; de grands troupeaux de bœufs et de moutons furent parqués dans les montagnes voisines; quant à l'argent, il fut partagé entre les soldats et les chefs. On comprend maintenant qu'une pareille expédition avait dû être plus goûtée des bandits qui composaient la plus grande partie de l'armée de Cabrera, que la poursuite et la destruction d'un corps d'armée. Quelques jours plus tard, Cabrera se rendit près de Falset. Falset est une petite ville fortifiée au-delà de l'Ebre, à vingt lieues environ au nord de Morella, comme Valence est à trente lieues vers le sud. La promptitude dans les mouvemens est le premier mérite d'un chef de bande, en ce qu'elle lui permet de se porter inopinément sur les points où il est le moins attendu. Cabrera a eu long-temps ce mérite au plus haut degré, et cela suffit pour expliquer sa réputation militaire auprès des Espagnols.

Il marchait donc sur Falset, dans l'espoir de mettre à sac cette place, et d'y faire encore du butin, quand il dut au hasard une nouvelle victoire qu'il ne cherchait certainement pas. Le général Pardinas, qui commandait la troisième division de l'armée du centre, n'avait pu voir sans indignation la retraite de l'armée devant une bicoque défendue par quelques milliers de bandits; il nourissait dans son âme le désir violent de prendre sa revanche, et quand il apprit que le nouveau comte de Morella était près de lui, il s'empressa de marcher à sa rencontre. Cabrera avait trois mille hommes; Pardinas en amena six mille, ne doutant pas qu'avec de pareilles forces il ne culbutât l'ennemi.

Cabrera ne présentait jamais la bataille en pleine campagne, mais il la refusait rarement. Dès qu'il apprit l'arrivée de Pardinas, il alla au-devant de lui. Les deux armées se rencontrèrent le 1er octobre 1838, entre Flix et Maella. Pardinas déploya sa division sur une seule ligne; Cabrera en fit autant. De part et d'autre, cette disposition était une faute; mais le tort était grand, surtout du côté de Cabrera, qui, ayant moins de forces que son adversaire, s'exposait à être débordé à droite et à gauche, et attaqué sur les deux flancs en même temps que de front. Selon toutes les apparences, sa division devait être détruite; ce fut celle de Pardinas qui le fut entièrement.

Le combat s'engagea avec acharnement. Les soldats christinos se battaient avec l'énergie que donne le désir de venger un

échec, les carlistes avaient cette confiance qui naît de l'habitude de la victoire. Au bout de deux heures de feu, les troupes de Cabrera durent céder devant des forces supérieures ; l'aile gauche commença à plier, et le mouvement de retraite ne tarda pas à se propager sur toute la ligne. Cabrera, furieux, s'élance en avant : « Lâches! s'écrie-t-il, vous m'abandonnez ; eh bien ! je saurai mourir seul au milieu de l'ennemi. » — Non pas seul, mon général, lui répond le colonel d'un escadron aragonais qui soutenait la retraite, mais avec vos Aragonais ! » A ces mots, le colonel fait volte-face, et son escadron se précipite avec tant de rage sur l'aile gauche de l'ennemi, qu'il la disperse en un clin d'œil.

Pardinas, voyant le désordre se mettre dans cette partie de ses troupes, se porte aussitôt sur le lieu du danger, à la tête de son état-major. En le voyant venir, le colonel aragonais court à lui, et lui porte à la gorge un coup de lance qui le renverse mort. En même temps, l'état-major, assailli par la cavalerie carliste, tourne bride. Cabrera, qui était parvenu à rallier les fuyards, arrive avec toutes ses forces, mais sa présence n'était déjà plus nécessaire. En apprenant la mort de leur général, les soldats de Pardinas s'étaient assis par terre, levant leurs fusils la crosse en l'air, et criant qu'ils se rendaient. On les fit tous prisonniers; ils étaient cinq mille, le reste avait été tué. De cette belle division, il ne se sauva en tout qu'une quarantaine de cavaliers.

Cette bataille, qu'il avait gagnée sans le savoir, mit le comble à la renommée de Cabrera. L'épouvante se répandit jusque dans Saragosse. A tout moment on s'attendait à le voir arriver sous les murs de cette ville, dont la population prit les armes. Il ne parut pas. Après quelques tentatives isolées sur Caspe et d'autres petites villes sans importance, il avait repris tranquillement le chemin de ses montagnes, sans s'inquiéter des suites qu'auraient pu avoir sa victoire. Nul doute que s'il s'était présenté, après un tel succès, sur les derrières de l'armée d'Espartero, il n'eût opéré une diversion puissante ; mais ce n'était pas sa manière. Son unique soin fut de se défaire en détail des prisonniers qu'il avait faits. Les habitans de Saragosse ayant manifesté leur crainte et leur colère, selon leur habitude, par l'exécution de quelques carlistes enfermés dans le château, Cabrera ordonna, par représailles, qu'il serait fusillé dix christinos pour un carliste, et les deux partis s'arrangèrent si bien, que, de représailles en représailles, les cinq mille y passèrent presque tous.

Quand le premier effroi qui avait suivi le désastre de Pardinas fut passé, la cause carliste recommença à décroître en Navarre. Les troupes constitutionnelles cernaient de plus en plus le quartier royal, et l'armée qui entourait le prétendant ne comptait plus les jours que par des défaites. Des divisions mortelles éclatèrent alors dans son sein ; un fort parti se forma sourdement pour la paix ; le général en chef Maroto se mit lui-même à la tête des désabusés. Cabrera entretenait, dit-on, une correspondance secrète avec Arias Tejeiro, ministre de don Carlos : il dut souvent être averti de ce qui se passait dans les provinces. Il persista cependant à ne tenter aucun effort pour dégager le prétendant, et passa dans cette inaction l'année 1839 tout entière. Il était évident qu'il ne songeait qu'à se fortifier à part pour jouir en paix de sa merveilleuse fortune, et se maintenir indépendant, quoi qu'il arrivât.

Mais ses intérêts étaient loin d'être aussi distincts de ceux de don Carlos qu'il voulait bien le croire. Il s'en aperçut quand arriva à Morella, à la fin du mois de septembre 1839, la nouvelle de la convention de Bergara, et l'entrée de don Carlos en

France. Plusieurs chefs de son armée ayant reçu des lettres des chefs navarrais, qui les engageaient à suivre l'exemple donné par les provinces, parurent hésiter et prêter l'oreille aux idées d'accommodement. Cabrera en fut promptement informé, car il avait organisé dans son camp un vaste système d'espionnage, et il craignait de voir s'écrouler sa puissance, qui ne reposait que sur la guerre. Voici comment il s'y prit pour couper court à toute tentative de ce genre :

Il fit inviter, un jour, tous ses officiers à se rendre auprès de lui. Quand ils furent réunis, il prit la parole, et leur demanda du ton le plus naturel quel était leur avis sur des propositions de transaction qui lui étaient faites, et s'il ne leur paraissait pas à propos de les accepter.

Forcadell, le plus bouillant d'entre eux, s'écria, dès les premiers mots, qu'il aimerait mieux sortir sur-le-champ que d'entendre parler de traiter. « Eh bien ! sors, » lui répondit Cabrera avec emportement, en lui montrant la porte. Forcadell se leva en effet, et sortit. Il fut suivi par Langostera. Cabrera alla fermer la porte sur eux, et revint s'asseoir à sa place en disant : « Nous n'avons pas besoin de fous ici. » Puis il recommença à exprimer des doutes et à consulter les assistans sur ce qu'il y avait à faire. Chacun se crut alors autorisé à donner son avis, et quelques-uns exprimèrent des désirs de conciliation.

Dès que le conseil fut levé, Cabrera fit fusiller tous ceux qui avaient paru incliner vers un accommodement : dans le nombre se trouvait le gouverneur de Cantavieja ; puis il publia un ordre du jour portant que quiconque, dans l'armée, prononcerait le mot de transaction, serait immédiatement puni de mort.

Il ne borna pas là ses précautions. Il ordonna qu'en dehors d'une ligne tracée autour de ses positions, il y aurait une lieue de solitude absolue. Tous ceux qui habitaient cet espace reçurent l'ordre d'en partir sur-le-champ, et il fut interdit à qui que ce fût d'y mettre le pied sous peine de mort. Des patrouilles parcouraient sans relâche l'intervalle condamné : tous ceux qui y étaient trouvés, carlistes ou christinos, étaient fusillés sans rémission.

Toute communication fut coupée par ce moyen énergique entre Cabrera et le reste de l'Espagne, si bien qu'on fut longtemps sans savoir même ce qu'il était devenu. Les uns le disaient mort, les autres en fuite, tandis qu'il se tenait renfermé sous la protection de ce formidable cordon sanitaire, comme si le monde entier eût été pestiféré. On pouvait bien partir pour Morella, mais rien n'en revenait, pas un seul homme, pas le moindre bruit. Ainsi se passa le mois d'octobre 1839 et une partie du mois de novembre.

Quand Cabrera sortit de ce silence effrayant, il était sûr de son armée. La terreur avait raffermi les résolutions chancelantes. Aidé des conseils du baron de Raden, ancien lieutenant-colonel d'artillerie au service de Hollande, qui avait défendu Anvers contre les Français, il avait ajouté encore aux fortifications qui devaient rendre ses positions imprenables. Chaque défilé, chaque pointe de rocher était couvert de retranchemens. Un demi cercle de châteaux forts, dont les plus redoutables étaient Morella et Cantaviéja, hérissait les montagnes. Dernier débris de l'armée de Navarre, le général Balmaseda était venu le rejoindre avec cinq cents chevaux. La mort tragique du comte d'Espagne, immolé sur un premier soupçon de transaction, avait achevé de lui donner confiance et sécurité, en lui assurant l'appui de l'armée carliste de Catalogne.

De son côté, Espartero, vainqueur de don Carlos et pacificateur des provinces du nord, s'avançait avec 70,000 hommes et 70 pièces de canon. Il avait amené avec lui l'ancien chef carliste aragonais Caba-

nero, qui venait d'embrasser la cause de la reine, et qui adressa une proclamation à ses compatriotes pour les engager à l'imiter. Mais cette proclamation n'eut aucun écho : Cabréra y avait mis bon ordre d'avance. L'hiver survint alors, les montagnes du *Maestrazgo* se couvrirent de neige, les défilés devinrent impraticables. Par un dernier hommage à la réputation militaire de Cabrera, Espartero s'arrêta. Il plaça son quartier-général à Las-Matas, au centre d'un demi cercle que formaient les châteaux fortifiés de l'ennemi, à une lieue seulement de l'un deux, Castellote. Là, il se fortifia à son tour, fit ouvrir des routes pour ses convois, établit des hôpitaux pour ses malades, des magasins pour ses munitions, et attendit patiemment le retour du beau temps.

Jusque là la fortune avait semblé conduire par la main le jeune aventurier; mais le moment était venu où elle devait renverser cet échafaudage de pouvoir et de renommée encore plus rapidement qu'elle ne l'avait élevé.

Quand on vit en présence l'un de l'autre les deux plus grands champions des deux causes qui divisaient l'Espagne, on s'attendit généralement à un choc redoutable. Le duc de la Victoire était commandant-général des troupes de la reine; don Carlos, par un décret daté de Bourges, le 9 janvier 1840, réunit le commandement de l'armée de Catalogne à celui d'Aragon, de Valence et de Murcie, dont était depuis long-temps investi le comte de Morella. L'effectif de ces deux armées réunies était d'environ 30,000 hommes; on pouvait donc compter sur une résistance sérieuse de la part de Cabrera, et le parti carliste fondait de grandes espérances sur son chef favori. Tout à coup une fatale nouvelle vint frapper ce parti comme un coup de foudre : Cabrera n'était plus que l'ombre de lui-même; il était malade, il était mourant.

On ne sait pas précisément à quelle époque remonte cette maladie de Cabrera. On croit cependant que c'est dans les premiers jours de novembre 1839 qu'il en ressentit les premières atteintes. Le bruit a couru qu'il avait été empoisonné, d'autres ont dit qu'il avait eu le typhus.

Dans cet état de santé, Cabrera commandait encore. Ceux qui l'entouraient cachaient de leur mieux son abattement à la population alarmée. Plusieurs fois on fit sonner les cloches dans tout le *Maestrazgo*, pour célébrer sa guérison imaginaire. Pour mieux donner le change, un de ses lieutenans prenait ses habits, montait son cheval, et passait au galop dans les villages qui lui étaient soumis. Quand cette ruse ne fut plus possible, il se montra de temps en temps dans une litière; et tel était le culte qu'on lui portait, que ces apparitions relevaient un peu le courage de tous. Mais le plus souvent il vivait retiré et invisible comme un despote d'Orient, et la démoralisation gagnait, en son absence, ceux qui étaient habitués à compter sur lui comme sur un Dieu.

Les formidables préparatifs d'Espartero n'en continuaient pas moins, et il devenait évident pour tous qu'il serait bien difficile à Cabrera, même en lui supposant toute son énergie, de résister à des forces si considérables. Cabrera le voyait aussi bien qu'un autre, malgré son état maladif; et, se tournant alors du côté de don Carlos, il envoya à Bourges des messages, dans les mois de janvier et de février, pour lui faire connaître sa position, et l'inviter à venir à son secours d'une manière ou d'une autre. Don Carlos lui écrivit plusieurs lettres en l'appelant *son cher Ramonet*, du petit nom d'amitié qu'il lui donnait dans des temps plus heureux, et en l'invitant à se bien garder de toute *marotade*; il créa de plus une décoration particulière pour les troupes de Catalogne, d'Aragon, de Valence et de Murcie. Mais ce fut là le seul appui que le prétendant

put donner à sa dernière armée; les puissances du Nord s'étaient définitivement retirées de lui, et il fut impossible de rien obtenir d'elles, malgré de très grands efforts.

Enfin, dans les derniers jours de mars, une grande diversion dans les provinces du Nord fut résolue pour dégager Cabrera. Il était trop tard. La paix avait jeté de trop fortes racines dans ces provinces pour qu'elle pût être troublée de nouveau. Les officiers espagnols carlistes, réfugiés en France à la suite de don Carlos, s'évadèrent en foule des dépôts qui leur avaient été assignés; mais, arrivés sur la frontière, ils ne trouvèrent aucune sympathie dans ces populations jadis si ardentes pour la guerre. Le gouvernement français fit arrêter les chefs désignés, entre autres le général Elio, qu'il fit enfermer dans la citadelle de Lille. Un nouvel émissaire de Cabrera, le colonel Gaeta, fut arrêté aussi et enfermé dans la citadelle de Brest. Une tentative d'insurrection eut lieu dans les provinces; les chefs, les armes et l'argent manquèrent : elle avorta misérablement.

Cependant le temps marchait et la belle saison était revenue. Au mois d'avril, Espartero s'est mis en mouvement, mais l'attente générale a été déçue, et il n'a rencontré nulle part l'ennemi qu'il cherchait. Il a assiégé et emporté successivement Castellote, Segura, Cantavieja; Cabrera n'y était pas. Il a mis le siége devant Morella, cette ville chérie du guerillero, cette capitale de sa comté féodale, cette forteresse où il avait aimé si long-temps à se croire inexpugnable, Cabrera n'y était pas. Tout le *Maestrazgo* a été occupé presque sans coup férir par les troupes de la reine; Cabrera n'y était pas. Jamais déchéance plus complète n'avait succédé à de plus fastueux antécédens.

L'armée de Cabrera, emmenant son général, a passé l'Ebre au commencement de juin, et s'est repliée sur la Catalogne. Quand le général O'Donnell l'a attaqué à la Cenia, Cabrera est sorti de son lit pour reparaître encore une fois sur le champ de bataille; il s'est comporté bravement et a eu son cheval tué sous lui. Ce n'était là qu'un adieu; cette action, où périt le frère d'O'Donnell, a été la dernière. Depuis long-temps Cabrera voyait qu'il ne pouvait plus tenir; il n'a plus songé dès-lors qu'à se réfugier en France. Il a passé près de trois semaines à Berga, où il a fait commencer, sans le finir, le procès des assassins du comte d'Espagne; puis, quand l'armée d'Espartero s'est approchée de ce dernier rempart de la légitimité en Espagne, il s'est remis en marche pour la frontière.

Il a commencé par envoyer devant lui ses deux sœurs, qu'il paraît aimer beaucoup.

Il n'y avait que deux cents soldats français sur la frontière lorsque l'armée de Cabrera s'est présentée; les christinos ne la suivaient pas, et on ne tirait pas un coup de fusil. Une dernière discussion s'est engagée sur le territoire français entre ceux qui voulaient entrer et ceux qui ne le voulaient pas. Les gendarmes français se sont saisi de Cabrera au milieu de ses troupes, et il a refusé d'être délivré, renonçant à l'idée de sacrifier inutilement ses compagnons, qui, au nombre de 10,000, ont remis leurs armes aux soldats de la France.

Le moment où Cabrera s'est éloigné de la frontière, prisonnier volontaire du gouvernement français, a présenté une scène touchante: ses soldats couraient en foule au-devant de lui, pour le voir encore un moment de plus, agitant leurs berrets en l'air, et criant *vive Cabrera!* et ces rudes visages, qui n'avaient jamais pâli dans les plus horribles épisodes de cette guerre, étaient couverts de larmes. Lui-même pleurait en se séparant pour jamais des compagnons de sa puissance. Ainsi a fini la guerre civile espagnole. Avec Cabrera

sont entrés Forcadell, Llangostera, Polo, Palillos, Burjo, tous les chefs aragonais. Les Catalans ont essayé de tenir quelque temps encore, et n'ont pas voulu abandonner la partie sans brûler du moins leur dernière amorce; mais après quelques jours de lutte, ils ont été forcés de passer la frontière et d'imiter les Aragonais.

Cabrera est petit de taille et maigre; ses cheveux sont très noirs et son teint basanné; sa physionomie est intelligente sans être précisément remarquable.

Le guerillero espagnol n'est âgé que de trente et un ans; on ne peut supposer que sa carrière soit terminée.

AZAIS (Pierre-Hyacinthe).

Né à Sorèze, le 1er mars 1766, d'un professeur de musique attaché au collége des Bénédictins de ce bourg, M. *Pierre-Hyacinthe* Azaïs fit d'excellentes études, et, après les avoir terminées, fut attaché à l'évêque d'Oléron en qualité de secrétaire. Dès 1792, il se montra tour-à-tour révolutionnaire ardent et contre-révolutionnaire; il contribua même, dans son département, aux mouvemens réactionnaires qui se préparaient avant le 18 fructidor. Condamné à la déportation, à la suite de cette journée, par le tribunal d'Albi, il parvint à se soustraire à son jugement, qui fut toutefois, dans la suite, annulé par le même tribunal, et se cacha dans l'hospice des sœurs de la charité de Tarbes.

Dans cette retraite, il créa son *Système des Compensations*, assemblage bizarre des principes de mysticité qu'il devait à son éducation première, et des idées philosophiques qu'il devait à la révolution.

M. Azaïs avait pris du goût pour les conceptions extraordinaires. Libre de reparaître, il se retira à Bagnères-de-Bigorre, où il s'occupa du *Système universel*. Il l'avait, dit-on, terminé, lorsqu'il se décida à venir à Paris, où il se fit connaître par la publication de son *Essai sur le Monde*, espèce d'enfant perdu du *Système universel*, livré à la publicité pour pressentir l'effet que ce dernier ouvrage devait y produire.

Ce n'était pas sans raison que M. Azaïs redoutait l'opinion publique. Il avait déjà quarante ans, et son nom n'était pas connu. Cet essai cependant lui fut favorable.

Peu de temps après, il fut nommé professeur d'histoire et de géographie au Prytanée de Saint-Cyr, et adressa à l'empereur Napoléon un *Discours sur la Vérité universelle*, dans lequel la flatterie l'emportait encore sur le pathos des doctrines (1). La seule vérité évidente de cette production est l'amour-propre de l'auteur, qui se déclare modestement *l'organe de l'esprit humain*.

A la fin de 1808, l'école de Saint-Cyr ayant été transférée à La Flèche, M. Azaïs, qui ne l'y suivit pas, vint s'établir à Paris, où il publia son ouvrage sur les *Compensations*, livre le plus extraordinaire qui ait peut-être jamais paru sous le rapport du style et des idées (2). Cet ouvrage toutefois procura une grande célébrité à M. Azaïs, grâce à la malignité des journalistes.

Peu de temps après, la tribune de l'Athénée lui fut ouverte; les discours qu'il y prononça essuyèrent de grandes critiques. On n'en connaît que deux imprimés sous le titre de *Discours à l'Athénée sur la vé-*

(1) Nous n'emprunterons qu'une seule citation à ce singulier discours, afin de le faire apprécier. « Sire, disait M. Azaïs, l'époque où nous sommes, celle où vous avez pris, par droit de force et de génie, le premier sceptre de la terre, est celle où l'esprit de l'homme doit enfin connaître cette cause universelle qui tient le sceptre du monde. Il a suffisamment interrogé ses effets; il a suffisamment pris dans les réponses de chacun ce qui devait former une réponse commune. Cette réponse, absolument universelle, et pour cette raison parfaitement simple, l'esprit humain l'a confiée à un de vos sujets. Sire, l'esprit humain avait besoin d'un organe, j'ai eu l'honneur d'être choisi. »

(2) Les principales données *philosophiques* sont empruntées à la *balance universelle* d'Antoine Lasalle, écrit depuis long-temps oublié, et que M. Azaïs fit revivre par la compilation.

rité universelle. Nommé ensuite inspecteur de la librairie à Avignon, il y acheva la rédaction du *Système universel*, qu'il fit imprimer en y joignant cinq volumes qui présentent l'*application du principe fondamental aux phénomènes de la partie végétale, animale et de l'homme, et à tous les phénomènes intellectuels*.

En 1812, il eut ordre de se rendre à Nanci, en sa qualité d'inspecteur de la librairie.

En 1814, à l'époque du retour des Bourbons, il conserva son emploi.

En 1815, et pendant les Cent-Jours, M. Azaïs fut nommé, par le général Rampon, alors commissaire extraordinaire de l'Empereur, recteur de l'Université de Nanci, en remplacement de M. d'Argel. Bientôt après, les fédérés de cette ville le nommèrent leur président. Au second retour des Bourbons, ayant perdu sa place de recteur, il se rendit à Paris, où il travailla au *Mercure*, ensuite à l'*Aristarque*, et enfin aux *Annales politiques*. Il publia, en outre, diverses brochures, et bientôt après mit sa plume au service du ministre de la police (M. Decazes).

En 1824, le *Moniteur* ayant annoncé le rétablissement de la censure littéraire, M. Azaïs écrivit à un puissant protecteur la lettre suivante :

Paris, le 16 aout 1824.

« Monsieur,

« J'ai eu l'honneur de vous écrire ce matin ; au moment où je venais de faire partir cette première lettre, j'ai appris que le *Moniteur* portait une ordonnance du Roi pour le rétablissement de la censure. J'ai toujours invoqué cette institution comme nécessaire dans l'état des mœurs et des esprits. Je viens de solliciter le Ministre de l'Intérieur de m'admettre à ce genre de confiance; j'ose m'en déclarer digne par mes principes, mon âge, mon caractère et mes intentions; vous m'obligerez vivement, Monsieur, si vous avez la bonté d'engager M. de Villèle à appuyer mes vœux auprès de M. de Corbière. Dans cette fonction, dont je m'acquitterais avec zèle, je verrais enfin le bien-être de ma famille et le repos de mon avenir.

« Agréez je vous prie, Monsieur,

« l'hommage de ma haute considération.

« AZAIS. » (1).

Cette requête de M. Azaïs ne lui valut pas le titre de censeur. M. Franchet et M. de Lourdoueix, sous l'inspiration desquels cette institution était établie, ne le trouvèrent pas *assez pur*, et, malgré ses *bonnes intentions*, l'auteur des Compensations dut rester dans son repos nous

(1) Cette lettre, que des circonstances fortuites ont fait tomber dans nos mains, nous a paru mériter quelques explications; nous avons donc interpellé M. Azaïs lui-même, et nous ne croyons pouvoir mieux faire que de reproduire la lettre qu'il nous a adressée en réponse à notre interpellation. Un pareil écrit fait apprécier son auteur.

« Messieurs.

« Les intentions de l'honnête homme doivent être toujours honorables et sages. Si, depuis, dans un temps de révolution, il est attaché par conviction à un parti, sa ligne d'action est fixée ; mais si, par conviction en même temps que par caractère, il est neutre et impartial, sa ligne d'action peut venir de direction, quoique ses intentions ne changent pas.

« Pendant tout le règne de Napoléon, j'ai été devoué à sa cause, parce qu'à mes yeux, c'était celle de la raison philosophique et de la gloire nationale protégées par la force de conception et d'exécution. En 1815, je m'exposai à de pressans dangers pour concourir, autant qu'il m'était possible, au retour du grand homme sur le trône de France.

« Après Waterloo, la chute de Napoléon étant irrévocable, il ne restait plus, selon moi, aux Français amis de leur patrie et de la révolution, d'autre cause à embrasser que celle du prince qui avait des vues saines, des principes conciliateurs, et qui seul pouvait, sinon dissoudre, du moins retenir la réaction ultra-royaliste, si acharnée en ce moment, si implacable, si menaçante.

« Je m'attachai donc alors à Louis XVIII, et à son ministre M. Decazes, qui, par un grand nombre d'actes manifestes, spécialement par l'ordonnance du 5 septembre, signalaient avec pleine évidence leur politique à la fois de fermeté et de pacification.

« Mais la faction était active, nombreuse, puissante ; elle avait un chef opiniâtre et dans la plus éminente position. Louis XVIII vieillissait ; d'incurables infirmités précipitaient l'action de l'âge. M. Decazes fut renversé ; la faction néanmoins ne put encore chanter victoire ; M. de Villèle, nouveau chef du ministère, la tint en bride, tout en la contraignant, par son activité sans négligence et son incontestable habileté, à le ménager, à le respecter ; mais elle rongeait avec un amer dépit et une sourde impatience le frain qu'il lui imposait. M. de Villèle ne s'y trompait pas ; il dissimulait sa prévoyance et ses craintes ; mais sa situation politique devenait de jour

nous trompons, dans son obscur philosophisme dont nous nous garderons, bien d'analyser le dernier produit : *la Constitution de l'Univers*, vrai chaos de pensées abstraites, nous avons presque dit incohérentes qui, à notre avis, place l'intelligence de M. Azaïs parmi les *Nébuleuses*.

M. Azaïs a travaillé en société de sa femme a un ouvrage en vingt volumes in-dix-huit, *le Nouvel Ami des Enfans*, pour faire suite à *l'Ami des Enfans* de Berquin ; cette publication n'a obtenu aucun succès.

en jour plus compliquée, plus difficile. Louis XVIII marchait rapidement vers le tombeau. Le comte d'Artois s'avançait du même pas vers le trone, et l'on sait combien, dans de telles circonstances, les courtisans du pouvoir qui aspire, se hâtent d'entrer dans le cortége du pouvoir survivant.

M. de Villèle suivait avec inquiétude ces deux mouvemens en sens inverse ; il profitait autant qu'il lui était possible des derniers jours de Louis XVIII, pour fonder des obstacles aux idées funestes de son successeur. A titre de son compatriote, j'étais accueilli par lui avec bienveillance, et, malgré son extrême réserve, je découvrais, sans le lui dire, quelques uns de ses sentimens secrets. Le 16 août 1824 (Louis XVIII n'ayant plus qu'un mois à vivre, il mourut le 16 septembre), j'appris, par les journaux, qu'un comité de censure était projeté ; j'en attribuai la pensée à M. de Villèle, et je sentis en moi les dispositions concordantes avec l'emploi que, dans mon attente, il donnerait à cette institution ; je lui demandai de m'y associer ; je le désirais, je l'espérais ; je pense encore qu'une telle fonction était alors nécessaire, et que je l'aurais remplie avec honneur ; mais bientôt il fut évident que l'institution même ne partait point de M. de Villèle, ou que du moins l'organisation lui en était enlevée, car elle fut mise sous le patronage de M. Franchet, et je n'eus point la peine de me refuser à en faire partie ; mon nom fut écarté.

« Voilà, monsieur, mon histoire dans cette circonstance ; elle ne mérite point d'occuper le public ; mais si vous en jugez autrement, je vous prie d'avoir égard aux informations que je vous donne.

« Si d'ailleurs, comme je l'imagine, c'est par mes travaux philosophiques que je vous parais avoir mérité une mention dans votre recueil, je désire que vous preniez connaissance de l'ouvrage qui les résume (*Constitution de l'univers, ses conséquences philosophiques*), j'ai l'honneur de vous en offrir un exemplaire; il vous suffira d'en lire l'introduction pour savoir ce que, en résultat, je cherche à établir. Là, dans cette introduction, sous forme de lettre a l'Académie des sciences, j'expose les idées morales qui, dans ma persuasion, découlent, et de l'expérience de mes nombreuses années, et de la *constitution imprimée à l'univers*. C'est ma profession de foi philosophique.

AZAÏS.

Paris, 23 juillet 1840.

Il a fait paraître en outre les ouvrages que nous allons citer :

1° *Jugement impartial sur Napoléon*, ou *Considérations philosophiques sur son caractère, son élévation, sa chute et le résultat de son gouvernement*, suivies d'un *Parallèle entre Napoléon et Cromwell*, in-8, 1819.

2° *Du Sort de l'Homme dans toutes les conditions, du Sort des Peuples dans tous les siècles, et particulièrement du Sort actuel du Peuple français*, 3 vol. in-8, 1821.

3° *Cours de Philosophie générale*, ou *Explication simple et graduelle de tous les faits de l'ordre physique, de l'ordre physiologique, de l'ordre intellectuel, moral et politique*, 8 vol. in-8, Paris, 1824.

C'est en vain que M. Azaïs a frappé à la porte de diverses académies, il n'a jamais pu obtenir un vote favorable de la part des immortels.

VIDOCQ.

Nous avons promis d'en registrer dans notre *Memento* biographique toutes les *célébrités* du jour; à ce titre, nous devons consacrer quelques colonnes au héros de la rue de Jérusalem, le grand *cuisinier* (mouchard) du siècle, la terreur des *grinches* (voleurs).

Le public, a pendant un an, dévoré les volumineux mémoires personnels de ce chef des sections de la police secrète : serait-il devenu plus difficile depuis dix ans?..

Vidocq, qui était destiné à faire tant de bruit dans le monde, y arriva par une soirée d'orage ; il a cru convenable d'inscrire ce petit événement en tête de ses Mémoires. Vidocq naquit donc au bruit du tonnerre, à Arras, en 1775; il était si fort à sa naissance, qu'il avait l'air d'un enfant de 2 ans. En grandissant, il devint la terreur de ses petits voisins, et la maison de son père retentissait des plaintes continuelles relatives à des têtes cassées, des nez san-

glans des yeux pochés et des habits déchirés. A 13 ans, il commença l'apprentisage de boulanger, métier de son père. De concert avec son frère, il faisait de fréquentes visites au comptoir. A la suggestion d'un de ses camarades, Vidocq chercha à piller le coffre, en y introduisant un tuyau de plume trempé dans de la glu; mais cette méthode ingénieuse ne lui procurant que les plus petites pièces d'argent, il eut recours à une fausse-clef, et le produit du vol fut dépensé dans une maison publique de la ville, où se réunissait toute la canaille. Le père de Vidocq, ayant découvert l'action infâme de son fils, le fit arrêter et conduire en prison; il y resta pendant dix jours, et n'en sortit que par l'intercession de sa mère.

Quelques jours après il reprit ses habitudes de dissipation, et, d'accord avec ses camarades, résolut de voler à son père tout l'argent que celui-ci possédait. Un dimanche, ayant fait sortir sa mère de la maison, sous un faux prétexte, s'étant rendu au coffre-fort et l'ayant ouvert, il fut tout à coup frappé de violens remords: déjà il renonçait au vol, lorsque, décidé par les reproches et les plaisanteries de son complice, il s'empara de deux mille francs qu'il partagea avec ce dernier, et partit pour Dunkerque. De là il se rendit à Calais, afin de s'y embarquer pour l'Amérique; mais le capitaine de vaisseau lui ayant demandé huit cents francs pour son passage, il se rendit à Ostende. Voici en quels termes il raconte ce qui s'est passé dans cette dernière ville: « Tandis que je me promenais sur le port, cherchant un vaisseau destiné pour les Antilles, je fus accosté par un individu qui se disait courtier de marine, et qui me promit de me faire avoir promptement ce que je désirais: en même temps, il m'engagea à l'accompagner à une partie de plaisir à Blakenberg. J'acceptai. Nous dînâmes à Blakenberg avec une nombreuse société, dans laquelle se trouvaient quelques jolies femmes. Nous restâmes très-long-temps à table; mais il me serait impossible de dire jusqu'à quelle heure, car tout à coup un sommeil irrésistible s'empara de mes sens, et, en me réveillant, je me sentis transi de froid. Au lieu des rideaux jaunes du lit où je me rappelais avoir été placé, je vis une forêt de mâts: les cris des matelots vinrent frapper mes oreilles, et quand j'étendis mes mains, je rencontrai une pile de boulets de canon contre laquelle on m'avait appuyé. Lorsque je racontai cette aventure au propriétaire de l'hôtel où j'étais logé, il me dit que l'on m'avait conduit dans un de ces fameux *musicos* où tant de héros tarés avaient perdu, non seulement leur argent, mais même leurs oreilles. Il est inutile d'ajouter que l'argent que je possédais avait disparu de mes poches, à l'exception de deux pièces de six francs. »

De ce moment Vidocq, jeté dans le monde sans aucune ressource, entra au service du propriétaire d'une ménagerie ambulante; mais le rôle de paillasse, qui lui fut adjugé, n'étant pas de son goût, il quitta l'entreprise, et se mit à la solde d'un charlatan pour l'aider à faire ses conjurations, ainsi qu'à vendre ses spécifiques miraculeux, ses poudres, ses opiats destinés à la guérison des maladies des hommes et des bêtes. Toutefois, cette liaison dura peu, car, arrivé à Lille, Vidocq quitta subitement son charlatan, et résolut de retourner à Arras pour implorer le pardon de ses parens. Sur les vives sollicitations de sa mère, appuyées des instances d'un ecclésiastique, son père, après lui avoir adressé de vives réprimandes et des menaces très-graves, consentit à oublier le passé. Mais le changement de Vidocq ne fut pas de longue durée; quelque temps après sa rentrée dans la maison paternelle, il partit pour Lille avec une actrice. A cette époque, il n'avait pas encore quinze ans. Après une absence de trois semaines, il revint

à Arras, et obtint de son père la permission de s'enrôler dans un régiment de Bourbon, alors en garnison dans cette ville. Son habileté à manier l'épée le fit bientôt admettre dans la compagnie des bretteurs. Quelques soldats de cette compagnie ayant murmuré de cette promotion rapide, il en envoya deux à l'hôpital, où il fut ensuite obligé de se rendre lui-même, par suite d'une blessure qu'il reçut dans un troisième duel. Ce début le fit considérer comme un homme distingué, et les querelles où il se trouva engagé se succédèrent si rapidement, que six mois ne s'étaient pas encore écoulés qu'il avait eu quinze duels, et avait tué deux de ses adversaires.

Vidocq ayant appris qu'on voulait le traduire devant un conseil de guerre, comme déserteur de son premier régiment, monta à cheval à la nuit tombante, passa à l'ennemi, et fut incorporé dans le régiment des cuirassiers de Kinski.

La schlag le dégoûta du service dans l'armée autrichienne; il revint avec les Français, se fit passer pour Belge. Reconnu par son ancien capitaine, il obtint un congé d'un mois pour aller voir ses parens. Des amours et des duels, des aventures miraculeuses; un emprisonnement pour cause de modérantisme, et sa tendresse pour une demoiselle Chevalier, qui aimait les beaux hommes, et brisa ses chaînes, telles sont les occupations de cette époque de sa vie.

Ici se place une des aventures les plus sérieuses de la vie de Vidocq. Cette citoyenne Chevalier n'avait rendu la liberté au captif que pour la lui faire perdre; en d'autres termes, étant dans les bonnes grâces du proconsul Joseph Lebon, elle proposa à son protégé d'opter entre le mariage et la guillotine. De deux maux on choisit le moindre : Vidocq épousa. Mais, quelques jours après son mariage, ayant fait une courte absence, il revint tard, la nuit, au domicile conjugal, et frappa à la porte de l'appartement de sa femme. Jugez de l'indignation d'un homme trompé : un adjudant-major de cavalerie sortit en chemise par la fenêtre ; Vidocq le reconnut, et le poursuivit sans pouvoir l'atteindre.

Vidocq était incapable de pardonner; mais ne voulant pas s'exposer à la colère de Joseph Lebon, il prit la fuite, alla à Bruxelles, y fut arrêté avec une maîtresse qu'il avait prise, sans doute pour n'être pas en reste avec madame Vidocq. Enivrer les gendarmes et se sauver, c'était là de ses moindres tours. Arrêté de nouveau, il est conduit en prison à Lille. Là il fit une nouvelle tentative d'évasion qu'il raconte en ces termes :

« La troisième nuit, tout étant prêt, nous résolûmes de partir. Huit des condamnés passèrent par l'ouverture, et s'échappèrent sans attirer l'attention de la sentinelle. Il en restait encore sept, et nous tirâmes à la plus courte paille pour voir qui partirait le premier. Le hasard me favorisa, et j'ôtai mes habits, afin de rendre plus facile mon passage à travers l'ouverture qui était très-étroite ; mais lorsque j'eus passé la moitié de mon corps, il me fut tout-à-coup impossible d'avancer, et mes camarades, malgré tous les efforts qu'ils firent, ne purent me retirer. A la fin, mes souffrances devinrent si vives, que je fus forcé de crier à la sentinelle, qui se précipita vers moi en alarme, et, la baïonnette appuyée contre ma poitrine, me menaça d'une mort prompte si je faisais le moindre mouvement. Elle appela ensuite la garde, qui arriva sur-le-champ, suivie des geôliers et des guichetiers portant des flambeaux. Après de longs efforts, on me tira de l'horrible position où j'étais, mais non sans laisser derrière moi une partie considérable de ma peau. Je fus transporté sur-le-champ, meurtri et sanglant comme j'étais, dans une partie de la prison appelée le *petit hôtel*, et plongé dans

un cachot avec des fers aux pieds et aux mains. Après dix jours, et des promesses réitérées de ne point faire une nouvelle tentative d'évasion, on me permit de sortir de mon cachot et d'entrer dans la chambre commune aux prisonniers confinés dans cette partie de l'édifice. Jusque-là, je n'avais vécu qu'avec des voleurs, des escrocs, des vagabonds, des faussaires; mais alors je me trouvai au milieu des malfaiteurs les plus consommés et les plus atroces, qui racontaient avec orgueil leurs crimes et leurs forfaits, et parlaient de leur être avec l'indifférence et la gaîté la plus parfaite, disant qu'un jour on en ferait de la chair de saucisse avec la guillotine. Parmi mes nouveaux compagnons se trouvaient plusieurs individus qui avaient fait partie de la fameuse bande de brigands et d'assassins commandée par le célèbre Sallambier, qui avait répandu la terreur dans le pays, et connue sous le nom de *chauffeurs*.

Enfin Vidocq, accusé de faux en écriture authentique, fut déclaré coupable, et condamné à huit années de travaux forcés; il ne parle point du carcan et de la flétrissure, qu'il doit nécessairement avoir subis. Vidocq fut conduit avec plusieurs autres condamnés à Bicêtre, pour être transféré de là au bagne de Brest.

Il n'était que depuis dix ou douze jours à Bicêtre lorsqu'il organisa une des tentatives d'évasion les plus hardies qui aient jamais eu lieu dans cet établissement. En pratiquant une excavation dans le cachot, il s'introduisit, avec un grand nombre de condamnés, dans l'aquéduc construit sous le bâtiment, et de là dans les cours destinées aux aliénés. Ils étaient sur le point d'en escalader les murs, lorsqu'un énorme chien de garde s'élança de sa loge et fit entendre de terribles aboiemens, auxquels se joignirent aussitôt ceux de tous les autres chiens de l'établissement, et en outre les cris des aliénés. Dans un instant la cour fut remplie de soldats, de geôliers, de guichetiers. Les condamnés furent saisis et reconduits dans leur cachot. La chaîne des condamnés, dont Vidocq faisait partie, se mit en route pour le bagne de Brest.

Six jours après son entrée au bagne, Vidocq chercha à s'échapper sous le déguisement d'un matelot. « Je passai sans obstacle, dit-il, la porte de fer, et me trouvai dans Brest, que je ne connaissais point. Après avoir erré çà et là, j'arrive enfin à la porte de la ville. Un vieux gardien du bagne, nommé Lachique, y était continuellement posté. Il était impossible qu'un condamné, qui avait été pendant quelque temps au bagne, échappât à son œil vigilant. Non seulement il découvrait ou prétendait découvrir chaque condamné au regard ou au geste qui lui était propre, mais il y avait encore une autre particularité qui l'aidait en cela. En effet, les condamnés, sans y faire attention, traînent toujours la jambe à laquelle le boulet a été attaché. Il fallait cependant passer devant ce redoutable personnage, qui était assis près de la porte, fumant tranquillement sa pipe, et fixant ses yeux d'aigle sur tous ceux qui entraient et sortaient. On m'en avait averti : je pris en conséquence mes précautions pour rendre mon déguisement plus complet; je m'étais pourvu d'un pot de crême; je m'approchai de lui sans crainte, et après avoir déposé à ses pieds le pot de crême que je portais, je tirai ma pipe de ma poche, la remplis et lui demandai la permission de l'allumer à la sienne; il y consentit gaîment, et lorsqu'elle fut allumée je repris mon pot de crême et sortis tranquillement de la ville. J'avais à peine fait trois quarts de lieue lorsque j'entendis les trois coups de canon qui annoncent aux paysans l'évasion d'un condamné. Il faut observer qu'une récompense de cent francs était promise à celui qui m'arrêterait.

» Dans quelques instans les champs furent couverts d'hommes armés de fusils,

de faux, et battant les buissons pour découvrir le fuyard. Je passai à côté de plusieurs d'entre eux, mais comme j'avais un costume de matelot complet, et portais mes cheveux en queue (tous les condamnés ont la tête rasée), ce que j'eus soin de leur faire voir en tenant mon chapeau à la main, je ne fus pas inquiété. A la nuit tombante, je rencontrai deux femmes, à qui je demandai quel chemin il me fallait suivre; mais comme elles me répondirent dans un patois dont je ne comprenais pas un mot, je tirai quelques pièces d'argent et leur indiquai par un geste que j'avais besoin de manger; elles me conduisirent dans un village où j'entrai dans un cabaret. Le maître du cabaret, qui était garde-champêtre, était devant le feu dans son costume à moitié militaire. J'hésitai un moment; mais, reprenant courage, je lui dis que je désirais parler au maire du village. C'est moi le maire, dit un vieux paysan, en bonnet de laine et en sabots, qui mangeait un gâteau d'orge sur la table. Ce nouvel incident me surprit, car j'avais espéré m'échapper du village sous prétexte d'aller à la maison du maire. Cependant, je pris un air hardi, et je dis à ce fonctionaire en sabots, qu'ayant pris un chemin de traverse pour aller de Morlaix à Brest, je m'étais égaré, et que je venais lui demander mon chemin, comme à la seule personne que je présumais devoir bien comprendre le français. Je lui demandai s'il était possible d'arriver à Brest dans la soirée. Il me répondit que c'était impossible d'y arriver avant la fermeture des portes; mais qu'il me donnerait un peu de paille dans sa grange, et que je pourrais aller le lendemain à Brest avec le garde-champêtre, qui devait y conduire un forçat échappé et arrêté la veille. »

Le lendemain Vidocq fut reconnu et reconduit au bagne. A peine y fut-il rentré, qu'il s'échappa de nouveau avec plus de succès et plus d'adresse que la première fois. Tels sont à peu près les termes dans lesquels il raconte cette seconde évasion : « Comme il entrait dans mes vues de passer quelque temps à l'hôpital, je me rendis malade avec du jus de tabac, et j'y fus transféré. Mais comme ma maladie ne dura que trois ou quatre jours, et que je ne pouvais me procurer d'autre jus de tabac dans cet hôpital, je fus obligé d'avoir recours à un autre expédient. A Bicêtre, j'avais été initié dans tous les secrets de faire ces inflammations et ces ulcères au moyen desquels les mendians excitent la pitié publique. Parmi tous ces expédiens, je choisis celui dont l'effet est de rendre la tête grosse comme un boisseau, d'abord parce qu'il devait naturellement embarrasser les médecins, et, en outre, parce qu'il ne pouvait me causer aucune souffrance, et qu'il m'était facile de m'en débarrasser dans une demi-journée. » En effet, Vidocq se fit enfler la tête d'une façon prodigieuse, et les médecins donnèrent des ordres pour qu'il restât à l'hôpital. Pendant ce temps, notre héros se procura un habit de sœur hospitalière, et s'échappa à la faveur de ce déguisement. Enfin, par un de ces fâcheux accidens que toute la prudence humaine ne saurait empêcher, Vidocq fut arrêté de nouveau et envoyé au bagne de Toulon, avec de bonnes lettres de recommandation. C'est là qu'il vit les notabilités du crime. Il éprouvait quelquefois des élans de probité; il résolut de se soustraire à cette infâme société. Il s'évada, et, pour arriver à faire une fin honnête, il exerça, tantôt sous un nom, tantôt sous un autre, diverses professions industrielles. « Plus d'une maison de banque, dit-il, se rappelle peut-être encore le temps où la signature de *Blondel* (c'est le nom qu'il portait alors) était en faveur sur la place. »

Mais la police voulait le ramener au bagne; et, après avoir mis sur les dents un grand nombre de brigades de gendar-

merie, sa retraite, à Paris, est découverte; il veut se sauver en chemin; on l'arrête sur le toit, on le transfère à la Force et de là à Bicêtre, où il devient l'objet de toutes sortes de prévenances. C'est alors qu'il fit des propositions à la police. M. Henry en fut frappé; il les communiqua à M. Pasquier. Dès ce moment Vidocq se voue à l'intérêt des honnêtes gens. Après un séjour de deux mois à Bicêtre, on le transfère à la Force, où il arrive précédé de sa grande renommée. Loin d'y être suspect, il laisse s'accréditer le bruit qu'il est un assassin; il devient donc un protecteur puissant et un garant de la franchise quand elle est suspectée. Tous les condamnés, loin de se douter qu'il est *mouton*, viennent lui faire leurs confidences, et Vidocq redit tout à la police.

Les talens de cet homme ne pouvaient rester enfouis dans une prison: après vingt-deux mois de *moutonnerie*, le préfet de police, à la sollicitation de M. Henry, consentit à le laisser sortir de prison. De concert avec la police, il s'évada, pour ne pas perdre son crédit parmi ses anciens amis. Ils célébrèrent son évasion comme un triomphe,

Que de fois Vidocq n'a-t-il pas rendu grâce à M. Henry, qui, on peut le dire, a été son parrain à la police; et M. Henry s'y connaissait, car les voleurs l'appelaient *l'ange malin*. Vidocq fut bientôt pour eux l'ange exterminateur.

Associé désormais aux directeurs de la police, MM. Henry, Bertaux et Parisot, il conspire l'anéantissement du brigandage. Il arrête de sa propre main les malfaiteurs, après avoir lutté avec eux corps à corps; des faux monnayeurs sont découverts et bientôt après exécutés. Il prend toutes sortes de travestissemens, tantôt la hotte sur le dos, et, dix minutes après, l'épaulette à graines d'épinards; c'est un véritable Protée: il se mêle aux voleurs, assiste à leurs opérations, entre dans des complots contre ce *damné Vidocq*, qu'il promet de pendre lui-même si on l'attrape.

L'envie est là qui veut ternir la gloire de Vidocq; des inspecteurs jaloux l'accusent, en 1810, de voler pour son propre compte. Cette calomnie, loin de tourner contre lui, affermit son crédit. On lui donne carte blanche, on l'autorise à jeter le masque; Vidocq est proclamé par toutes les bouches comme l'*agent légitime* de l'autorité. Plus de subterfuges, le héros va lutter au grand jour; son nom sera bientôt populaire.

Alors on vit paraître la fameuse brigade de sûreté dont il a tracé lui-même l'histoire.

« La brigade de sûreté fut créee en 1812. J'eus d'abord quatre agens, puis six, puis dix, puis douze. En 1817, je n'en avais pas davantage, et cependant, avec cette poignée de monde, du 1er janvier au 31 décembre, j'effectuai soixante-douze arrestations et trente-neuf perquisitions ou saisies d'objets volés.

« Ce fut dans le cours des années 1823 et 1824 qu'elle prit son plus grand accroissement : le nombre des agens dont elle se composait fut alors, sur la proposition de M. Parisot, porté à vingt et même à vingt-huit, en y comprenant huit individus alimentés du produit des jeux que le préfet autorisait à tenir sur la voie publique. C'était avec un personnel si mince qu'il fallait surveiller plus de douze cents libérés des fers, de la réclusion ou des prisons; exécuter annuellement de quatre à cinq cents mandats, tant du préfet que de l'autorité judiciaire; se procurer des renseignemens, entreprendre des recherches et des démarches de toute espèce, faire les rondes de nuit, si multipliées, si pénibles pendant l'hiver; assister les commissaires de police dans les perquisitions ou dans l'exécution des commissions rogatoires; exploiter les diverses réunions publiques, au-dedans comme au-dehors, se porter à la sortie

des spectacles, aux boulevarts, aux barrières, et dans tous les autres lieux de rendez-vous ordinaires des voleurs et des filous.

Enfin Vidocq vieillissait; il fut, en 1828, supplanté par un de ses élèves, Coco-Lacour, et obtint, pour récompense de ses nombreux services, la grâce de ne pas retourner au bagne : les lettres en furent dûment entérinées à Douai, en 1829.

Vidocq alors se retira à Saint-Mandé où il fonda une fabrique de papier, et s'occupa de la publication de ses Mémoires. Depuis la révolution de juillet, l'on assure qu'il a été parfois chargé de missions importantes dont il s'est acquitté avec succès.

BRECHTEL (N..)

M. Brechtel, commandant militaire des châteaux de Trianon et de Versailles, est né à Strasbourg vers 1790.— Sa carrière a été courte et bien remplie. En 1809 (9 novembre), il se distingua à la bataille d'Ocana (Espagne), où il eut le pied fracassé d'un boulet. Quelques mois plus tard, le jeune officier d'artillerie légère était de nouveau sous les drapeaux, et méritait le sobriquet de *Brave à la jambe de bois*. Il se fit fréquemment remarquer pendant la campagne de Russie, où il obtint plusieurs grades, et se signala principalement à la Bérézina, où, appuyant la division Legrand, dont il commandait l'artillerie avec le grade de major, il ouvrit et soutint le passage.

On le retrouve, en 1815, commandant la place de Neufbrisach; mais la seconde restauration arrêta sa carrière militaire; il fut renvoyé dans ses foyers. A la suite de la révolution de 1830, il a été nommé au commandement militaire des châteaux de Versailles et de Trianon, avec le grade de colonel; il est, en outre, officier de la Légion-d'Honneur.

LE LIÈVRE DE LA GRANGE (Adélaide-Edouard).

M. *Adélaïde-Édouard* Le Lievre de La Grange, ancien officier d'état-major, ancien diplomate, membre de l'Institut archéologique de Rome, de la Société des Antiquaires de l'Ouest, et de plusieurs autres sociétés savantes, député de l'arrondissement de Blaye, est né le 17 décembre 1796; son père, le lieutenant-général marquis de La Grange, le destina, dès son jeune âge, à la carrière militaire.

Le jeune de La Grange entra au service en 1813, passa en 1814 maréchal-des-logis dans la 2e compagnie des mousquetaires, que commandait son père, fut nommé chevalier de la Légion-d'Honneur en 1815, puis, l'année suivante, capitaine à l'état-major de la garde royale.

Attaché à la légation de Madrid en 1821, il remplit les fonctions de secrétaire de légation pendant son séjour en Espagne, et fut seul chargé de rendre compte des séances des Cortès au ministre des affaires étrangères.

Envoyé à Paris avec des dépêches dans le cours de 1822, M. de La Grange fut réexpédié à Madrid le 1er juillet, et y assista à la crise du 7 de ce mois. Le duc Mathieu de Montmorency voulut bien lui en faire un mérite, et fit créer pour lui la place de secrétaire de légation à Carlsrhue.

Nommé, au commencement de 1824, secrétaire d'ambassade à Vienne, il y fut chargé d'affaires temporairement. Pendant les années 1828 et 1829, il a exercé les mêmes fonctions aux Pays-Bas, où il avait été accrédité par M. le comte de la Ferronnays. Rentré dans la vie privée en 1830, M. de La Grange a consacré ses loisirs aux lettres et à l'agriculture. Porté par le parti libéral, en 1834, comme candidat à la députation au collége électoral de l'arron-

dissement de Verneuil (Eure), il obtint un grand nombre de voix, et le candidat ministériel ne passa qu'après un ballotage, par suite d'une division qui s'éleva entre les deux oppositions.

Plus heureux en 1837, il fut élu par l'arrondissement de Blaye (Gironde), et prit, dès son entrée à la chambre, une attitude indépendante à l'égard du ministère du 15 avril, qu'il soutint toutefois contre la coalition.

Il crut devoir expliquer sa conduite en cette circonstance à ses commettans, et leur adressa un compte-rendu de ses travaux parlementaires, dans lequel il exposa avec franchise les motifs qui l'avaient dirigé dans les deux sessions qu'il avait traversées. Reproduire les principaux passages de cet écrit, c'est faire connaître les votes et les propositions de M. de La Grange.

« A la fin d'une législature, dit-il aux électeurs de Blaye, tout Député qui a le sentiment de ses devoirs éprouve une vive satisfaction à se rapprocher de ses commettans, et à leur dire l'usage qu'il a fait de son mandat.

« Celui que vous m'aviez confié était facile à remplir : envoyé à la Chambre par les suffrages d'hommes honorables, également intéressés au maintien de l'ordre et de la tranquillité, leur concours, dans cette circonstance, était d'autant plus flatteur pour moi, qu'ils s'étaient rencontrés sur le terrain des intérêts généraux.

« Je ne conçois pas d'autre attitude dans la Chambre que sur ce terrain; toute opinion systématique me semble extra-parlementaire. En effet, Messieurs, une opposition loyale et consciencieuse à tout ce qui est contraire au pays, n'entraîne-t-elle pas nécessairement une adhésion franche et entière à tout ce qui lui est avantageux?

« Tel a été le mobile de ma conduite depuis deux ans que je siége à la Chambre; j'y ai pris et conservé la position de haute indépendance qui était et qui sera toujours dans mes sentimens avant d'être dans mon mandat. Sur les divers projets de lois qui nous ont été soumis, j'ai voté suivant ma conscience; j'ai parlé dans mon sens propre sur toutes les questions, sur tous les intérêts, sans m'enquérir si mon vote, si mes paroles s'adressaient au ministère ou à l'opposition.

« Lors de la discussion de la loi sur les attributions départementales, j'ai proposé un amendement contre la publicité anonyme des délibérations des Conseils généraux; j'ai demandé que le nom de chaque membre fût inséré à côté de son opinion, pour que chacun encourût cette responsabilité morale, conséquence nécessaire de l'élection.

« Il y a à peine un mois, qu'à l'occasion de la révision du réglement, je proposais de substituer le vote public, par *oui* et par *non*, à ce vote équivoque qui se cache honteusement dans le secret de l'urne; je voulais fortifier notre probité politique, en donnant à chacun le courage de ses convictions.

« Mais, Messieurs, dans les circonstances graves où nous nous trouvons, au milieu de cette crise où l'alliance des partis les plus contraires a jeté le pays, vous suffirait-il que votre mandataire ait donné des gages de son indépendance contre les ministres, lorsque non seulement le cabinet, non-seulement le pouvoir, mais encore la stabilité ont été ébranlés dans leurs bases? Sans doute que vous seriez disposés à demander des garanties nouvelles contre un danger nouveau; quant à moi, lorsque j'ai vu des hommes qui s'étaient jadis réunis pour maintenir la constitution, mais qui, divisés par le succès, avaient ensuite été renversés pour avoir trop tendu les ressorts de la résistance, lorsque j'ai vu ces hommes, dans l'espoir de ressaisir l'autorité qui leur avait échappé, se coaliser avec les partis qu'ils avaient toujours combattus, et abjurant le passé, emprunter les armes de leurs adversaires pour saper l'ordre de choses qu'eux-mêmes avaient contribué à fonder, lorsque je les ai vus, dis-je, vouloir s'imposer à la couronne, et tenter de substituer au principe de paix, le principe de guerre fondé sur la violation des traités qu'ils avaient signés et garantis eux-mêmes, alors, Messieurs, j'ai cru qu'il était de mon devoir, de ma loyauté, de mon indépendance, de me soustraire à toutes les influences des partis conjurés pour détruire; de braver l'impopularité et les calomnies que la presse cherche à répandre sur ceux qui opposent courageusement leurs poitrines aux passions aveugles. J'ai cru qu'il fallait briser ce torrent qui pouvait emporter dans son cours, avec l'harmonie des pouvoirs, la liberté; avec la paix, le développement de notre agriculture et de nos industries, l'heureux essor de notre commerce au-dehors et les améliorations de nos intérêts matériels, dont ces déplorables débats prolongent l'état de souffrance.

En votant contre la coalition avec 220 de mes collègues, j'ai défendu la paix et la prospérité du pays, j'ai préféré le maintien d'un cabinet, dont je suis loin d'approuver tous les actes, mais qui, par la politique conciliatrice de l'amnistie, par la restauration des affaires en Afrique, par sa fidélité à garder religieusement les traités, me présentait des garanties de progrès et de sécurité, tandis que la coalition, par son triomphe, n'offrait au pays que des chances

périlleuses de perturbation au-dedans et la perspective d'une conflagration générale au-dehors.

Réélu en 1839, M. de La Grange a pris part à la discussion de l'adresse dans un sens noble et indépendant.

On a de lui plusieurs ouvrages traduits de l'allemand.

Les Suédois à Prague, roman de Mme Pichler (1828), 4 vol. in-12.

La délivrance de Bude, roman de Mme Pichler. 4 vol. in-12, 1829.

Les Pensées de Jean Paul, 1re édition, 1 vol. in-18, 1829. 2me édition, 1 vol. in-8. 1836.

M. de La Grange a écrit un grand nombre d'articles littéraires dans des recueils périodiques, tels que le *Conservateur*, le *Globe*, la *Revue des Deux-Mondes*, l'*Europe littéraire*, la *Revue de Paris*, la *Revue Germanique* et la *Revue Française et Étrangère*.

Il est aussi auteur de plusieurs notices sur divers sujets d'archéologie et de numismatique; il a présidé, en 1839, la Société des Antiquaires de Normandie.

BENOIST (Jacques-Gabriel).

M. Benoist (*Jacques-Gabriel*), officier de de la Légion-d'Honneur, officier de l'ordre de Léopold de Belgique et décoré de juillet, membre du conseil général du département de la Seine, colonel de la première légion de la Banlieue, fut désigné par ses concitoyens, en 1816, pour remplir les fonctions de Maire de Saint Denis. Pendant les cinq années de son administration, il donna tous ses soins à l'embellissement et à l'assainissement de la ville, en faisant démolir les remparts, combler les fossés et aplanir les terrains qui forment les promenades qui existent aujourd'hui, et dont la principale partie porte son nom.

Il conserva, dans l'exercice de ses fonctions, toute son indépendance de caractère; aussi fut-il souvent en opposition avec l'autorité supérieure, qui profita du renouvellement quinquennal pour lui donner un successeur.

Il fit constamment partie des réunions électorales chez MM. Laffitte, Cadet Gassicourt, A. Delaborde, etc. etc., et était un des chefs de l'opposition libérale dans l'arrondissement de Saint-Denis; toujours porté aux bureaux définitifs, il siégeait, en cette qualité, aux élections de 1829, qui ramenèrent les deux cent vingt-et-un à la Chambre.

Sa conduite, pendant les journées de juillet, lui mérita la décoration nationale.

Il fut désigné à l'élection, comme membre du conseil général de la Seine, dans la réunion formée à l'Hôtel-de-Ville, par M. Odilon-Barrot, alors préfet, réunion composée de tous les membres des bureaux définitifs aux dernières élections.

Lors de l'organisation de la garde nationale, il fut nommé colonel de la première légion de la Banlieue, et, à toutes les élections qui se sont succédées depuis 1830, il a toujours été honoré du suffrage de ses concitoyens.

NICOD (Fr.).

M. *François* Nicod, récemment appelé à la Cour de Cassation en qualité de conseiller, est un des jurisconsultes les plus éclairés et les plus honorables dont la France s'honore; l'indépendance de son caractère et la noblesse de ses sentimens lui ont concilié, en toutes circonstances, l'estime de ses adversaires comme de ses amis politiques.

Né vers 1780, dans les montagnes du Jura, d'une famille honorable et appartenant à la *petite bourgeoisie*, M. Nicod fut dirigé vers l'étude du droit, et attaché, en qualité de secrétaire, au conventionnel

Treilhard; plus tard, il travailla sous la direction de M. Darrieu, l'un des avocats les plus habiles et les plus employés de la Cour de Cassation, chez lequel il était chargé de la rédaction des consultations et des mémoires.

M. Nicod avait atteint sa 35ᵉ année, et se trouvait encore inconnu en dehors du cercle de hommes du palais : les travaux graves du cabinet servent rarement à établir les bruyantes renommées ; celle de M. Nicod a grandi lentement, elle demeurera stable. En 1816, il succéda à M. Darrieu dans le titre d'avocat aux Conseils du Roi et à la Cour de Cassation, et ne tarda pas à conquérir une des premières places de l'ordre.

Jusqu'en 1830, quoique ses opinions libérales fussent généralement connues, il était resté étranger au mouvement politique. A cette époque (25 août) il fut nommé avocat-général auprès de cette Cour dont les membres appréciaient, depuis quatorze ans, sa loyauté et son talent. Il ne se démentit pas dans cette position amovible, et lorsqu'en octobre 1831, l'arrondissement de Bazas (Gironde) lui confia le mandat de député, il vint prendre place au Palais-Bourbon, dans les rangs des défenseurs des libertés nationales. Il protesta, dès le 7 janvier 1832, contre l'insultante dénomination de *sujet*, et, plus tard, attaqua la légalité de l'état de siége.

M. Nicod aborde rarement la tribune, mais il ne fait jamais défaut à ses principes dans les circonstances solennelles. La loi dite des associations fut attaquée par lui avec une puissance de logique qui eût triomphé dans une assemblée où la raison l'eût emporté sur la puissance numérique des boules ministérielles; il combattit surtout l'article de la loi par lequel le crime d'avoir fait partie d'une association non autorisée était déféré à la juridiction de la police correctionnelle.

Il demanda pourquoi, contrairement à la Charte, contrairement à la loi interprétative du 8 octobre 1830, qui attribuait au jury la connaissance des délits politiques, le pouvoir prétendait faire juger les délits politiques par la police correctionnelle. « On veut, dit-il, ravir au jury des attributions dont il est en possession depuis « quatre ans ! Si ce n'est pas là une marche rétrograde, si ce n'est pas un repentir hostile aux souvenirs de la révolution « de juillet, je ne sais plus, en vérité, « quelle preuve plus frappante on pourra « jamais en signaler. »

Réfutant ensuite les sophismes des orateurs ministériels, il définit le fait de la contravention ordinaire, fait matériel que constate un simple procès-verbal, bien différent du fait de l'association, abstrait, métaphysique et complexe. Il faut prouver d'abord qu'une association existe, qu'elle n'est pas autorisée, et que le prévenu en fait partie : le second point seulement est un fait matériel; les deux autres ne sont sujets qu'à une appréciation morale qui est du domaine du jury, et qu'on ne peut soumettre aux règles fixes et invariables de la justice correctionnelle.

Après avoir corroboré cette démonstration d'argumens irrésistibles exposés avec une parfaite lucidité : « Nous voyons dans « le projet de loi actuel, dit-il en terminant, quant à la spécification du délit « et à la pénalité, une mesure cent fois « plus oppressive, cent fois plus tyrannique que celles que l'empire avaient « léguées à la restauration, et dont la « restauration eut honte de se servir.

« Et quant à la juridiction, qu'y voyons-« nous? Les mêmes répugnances pour le « jury qui préoccupaient la restauration, « la même envie de le dépouiller de ses « attributions pour en investir les tribu-« naux, et, en un mot, une atteinte mani-« feste à la charte de 1830, moins auda-« cieuse, il est vrai, moins brutale, mais, « selon moi, non moins réelle que celles

« que la restauration, dans ses plus mau-
« vais jours, a portées à la Charte de 1814.
« C'est à la chambre à voir si elle veut
« prendre sur elle la responsabilité de
« cette mesure. Quant à moi, j'entends
« en être absous; elle révolte ma cons-
« cience, et je la repousse de toutes mes
« forces. »

Ce discours, qui produisit une vive impression sur l'assemblée, porta le dernier coup dans l'opinion à la loi contre les associations.

Il prit part, plus tard, à la demande d'autorisation pour traduire devant la cour des Pairs MM. de Cormenin et Audry-de-Puyraveau (voir leurs notices), et se montra fidèle aux vrais principes du droit et de la légalité.

Dans la même année (1835) l'arrondissement de Bazas lui fut infidèle, mais il fut réélu dans celui de Savenay (Loire-Inférieure) qu'il continue à représenter.

En 1838, M. Nicod donna sa démission d'avocat-général à la Cour de Cassation, et reprit son cabinet, devenu vaccant par la mort de son successeur M. Lacoste.

Il y a peu de jours, le ministère Thiers ayant à nommer un conseiller à la Cour de Cassation, a porté son choix sur M. Nicod : cette nomination a reçu la sanction de l'opinion publique.

TROUSSEAU (Armand).

M. *Armand* Trousseau, professeur de thérapeutique à l'Ecole de Médecine de Paris, est né à Tours, le 14 octobre 1801; son père, directeur du collége de cette ville, surveilla sa première éducation qu'il alla continuer au Lycée d'Orléans et plus tard au collége royal de Lyon, où le jeune Trousseau remporta, à l'âge de 15 ans, les premiers prix en rhétorique, et, l'année suivante, en philosophie.

Sans fortune, presque sans appui, il dut, dès sa sortie du collége, et à peine âgé de 16 ans et demi, songer à trouver un emploi qui assurât momentanément son existence. Il retourna à Tours, et accepta, chez un maître de pension de cette ville, la place de professeur élémentaire aux appointemens de 100 fr. d'abord, et 500 fr. plus tard.

A 18 ans il entra au collége de Blois, en qualité de maître d'études, et de là passa au collége de Châteauroux avec le titre de régent de seconde et de rhétorique.

A 21 ans, il renonça à la carrière de l'enseignement et vint à Paris pour se livrer à l'étude de la médecine; mais l'école ayant été dissoute en novembre de la même année, par la fameuse *ordonnance Frayssinous*, M. Trousseau se vit forcé de quitter Paris, et alla continuer ses études médicales à l'hôpital de Tours, sous la direction du savant M. Bretonneau, auquel le monde médical est aussi redevable d'avoir formé MM. Velpeau et Cottereau (voir leurs notices).

Après avoir été premier élève de cet hospice, M. Trousseau vint à Paris en 1825, et fut reçu docteur au mois d'août de la même année.

En octobre suivant, il fut attaché à la maison de fous de Charenton, en qualité d'interne, et deux ans plus tard fut agregé à la suite d'un concours; il avait d'abord échoué en 1826.

M. Trousseau quitta Charenton en juillet 1827, pour venir exercer la médecine à Paris, n'ayant d'autres moyens d'existence que les travaux qu'il publiait dans les divers journaux de médecine.

En mai 1828, il fut nommé par M. de Martignac membre d'une commission médicale chargée d'étudier les maladies épidémiques et endémiques qui régnaient en Pologne; au retour de cette mission il fut nommé membre d'une nouvelle commission médicale ayant mission d'étudier la nature et les causes de la fièvre jaune qui ravageait en ce moment Gibraltar. Au

retour de cette seconde mission, il fut créé membre de la Légion-d'Honneur.

En 1831, M. Trousseau concourut pour une place de médecin des hôpitaux, et fut nommé; il obtint, en 1837, le grand prix de l'Académie de Médecine pour son Traité sur la *phthisie-laryngée*, qu'il publia l'année suivante, en même temps que son *Traité de Matière Médicale et de thérapeutique* en 3 volumes.

La chaire de thérapeutique à l'école de Paris étant devenue vaccante en 1839, M. Trousseau s'est présenté au concours ouvert pour la nomination du nouveau professeur, et a été élu à la suite d'une lutte brillante; la manière dont il professe ce cours justifie le choix des juges.

PANAT (Dominique-Samuel-Joseph-Philippe de Brunet Castelpers, vicomte de).

M. le vicomte de Panat est né à Toulouse le 21 mars 1787. Sa vie politique a commencé en 1810. A cette époque il fut nommé auditeur au Conseil d'Etat, et envoyé en mission dans les Iles de la Sonde et aux Moluques. De retour en France, après la prise de l'île de Java par les Anglais (1811), il fut attaché au département des affaires étrangères, et l'année suivante fit partie de l'ambassade de France à Varsovie, d'où il fut envoyé en mission auprès des corps d'armée des généraux Régnier et Schwartzemberg, avec lesquels il fit les campagnes de 1812 et 1813 en Pologne et en Allemagne.

En 1814, il fut attaché à l'armée du midi, et accompagna le maréchal Soult jusqu'à la bataille de Toulouse.

Délié de son serment par l'abdication de Fontainebleau, M. Panat fit d'abord partie comme volontaire de la compagnie Laroche-Jacquelin, et trois mois plus tard fut nommé secrétaire d'ambassade en Sicile et chevalier de la Légion-d'Honneur.

En apprenant le débarquement de Napoléon à Cannes, M. de Panat vint en hâte rejoindre le duc d'Angoulême en Provence, et, à la suite de la capitulation du Pont-St-Esprit, retourna à Palerme; sur son refus de rentrer en France, il fut compris dans le décret de proscription du 10 avril.

A la seconde rentrée des Bourbons, il fut nommé premier secrétaire d'ambassade à Naples, et deux ans plus tard chargé d'affaires près la même cour.

Démissionnaire en 1819, il se retira dans ses propriétés du département du Gers, où il exerça les fonctions de maire de l'Isle-en-Jourdain et de membre du Conseil général du département.

En septembre 1824, il fut appelé à de nouvelles fonctions administratives, et nommé sous-préfet de l'arrondissement de Bayonne, d'où il passa, en 1828, à la préfecture du Cantal.

Elu député en 1827, par le collége départemental du Gers, M. Panat vota pour la loi sur la formation des listes électorales, et pour le rejet des crédits relatifs à l'administration Peyronnet, il se prononça en faveur de l'abolition de la censure, et plus tard, après avoir adopté *l'amendement Lorgeril*, repoussa l'adresse des 221.

A la suite des événemens de 1830, M. Panat refusa de prêter serment à la nouvelle dynastie, et se trouva ainsi démissionnaire de ses doubles fonctions de préfet et de député. Depuis lors il n'a plus rempli de fonctions à la nomination du gouvernement, mais il a accepté celles auxquelles il a été appelé par l'élection de ses concitoyens (membre du conseil municipal de l'Isle-en-Jourdain, 1831 ; capitaine de la garde nationale et membre du conseil général du Gers 1833.)

Aux dernières élections, M. de Panat a été élu député par l'arrondissement de Lombez (Gers), il est venu renforcer; au Palais-Bourbon, l'escouade légitimiste dont M. Berryer est le commandant.

POIRSON (FRANÇOIS-ALEXIS).

M. le docteur *François-Alexis* POIRSON, chirurgien principal de l'hôpital militaire du Gros-Caillou, fut élevé, comme boursier, au collége de la Marche, à Paris. Né le 17 mai 1779, il entra, dès l'an IV, dans la chirurgie militaire en qualité de sous-aide attaché à l'armée de Sambre-et-Meuse, d'où il passa successivement à la division d'ambulance établie à Paris, et à l'hôpital militaire d'instruction de Lille. Plus tard, il fut appelé à Paris, à l'hôpital militaire de la garde consulaire, d'où il vint, en 1806, en qualité d'aide-major dans les dragons de la garde impériale.

Appelé, en 1811, à la grande armée, il remplit momentanément les fonctions de chirurgien-major dans le 2e régiment des lanciers de la Vistule, et fit avec ce grade les campagnes du nord dans le 5e des tirailleurs de la garde impériale; il se distingua en plusieurs occasions, et reçut, en 1813, la croix de chevalier de la Légion-d'Honneur.

A la suite des événemens de 1814, M. Poirson fut attaché au 81e d'infanterie de ligne, et rentra, pendant les Cent-jours, dans les tirailleurs de la garde impériale; après le désastre de Waterloo, il fut mis à la demi-solde, et, peu après, chargé du service de la garde royale, soit dans des régimens, soit dans l'hospice spécial de ce corps. Son zèle et son activité furent récompensés, en 1825, par le titre d'officier de la Légion-d'Honneur.

La révolution de Juillet a été favorable à M. Poirson, car il a été nommé successivement, depuis lors, chirurgien en chef et chirurgien principal au Gros-Caillou; chirurgien consultant des écoles militaires; et il a été, en outre, appelé à faire partie de l'Académie royale de Médecine.

M. Poirson a soutenu, en 1804, à la faculté de Paris, une thèse intitulée: *Moyens d'arrêter les Hémorrhagies à la suite des plaies.* Cette thèse est considérée comme un bon traité sur la matière. Il a aussi donné diverses observations, insérées dans les journaux de médecine, sur le choléra et son mode de traitement, et sur les cas rares qui se sont présentés dans son service du Gros-Caillou. Il est encore auteur d'un bon *Traité sur les Loupes*, inséré dans le *journal* de *Médecine militaire.*

Nous devons mentionner que M. Poirson fut blessé à Marengo, en faisant des pansemens sur le champ de bataille.

DU QUEYLAR (PAULIN).

M. *Paulin* DU QUEYLAR, l'un des peintres distingués de deuxième ordre de l'école Française, est né à Digne (Basses-Alpes). Il vint à Paris se fortifier dans l'étude de son art sous les yeux et dans l'atelier de David. Dès 1800, il se fit remarquer à l'exposition par un *Ossian chantant l'hymne funèbre d'une jeune fille.* Ce tableau, qui permettait d'espérer que son auteur prendrait place dans les premiers rangs des peintres nationaux, est aujourd'hui au Musée d'Aix. En 1802, M. du Queylar produisit *Danaë exposée sur les flots avec son fils Persée,* et *un Anacréon;* deux ans plus tard, il exécuta, à Rome, divers tableaux, entre autres *Bélisaire*, *Minos jugeant les Ombres.* Kotsebue, dans ses *Souvenirs de Rome et de Naples*, a fait la description de ces deux tableaux.

Il exposa successivement un grand tableau représentant *les héros grecs tirant au sort les captifs qu'ils ont faits à Troie* (1808), et une *Sainte famille* (1810); il fit en outre, en 1813, un grand plafond pour le palais Monte-Cavallo, à Rome, représentant *Trajan distribuant les sceptres de l'Asie.*

Retiré à Aix, à son retour de Rome, il fit paraître aux Salons, pendant les pre-

mières années de la restauration, *Bacchus enfant élevé par les Nymphes*; *Pâris et Hélène*; *Archimède traçant des figures de géométrie pendant la prise de Syracuse; Bélisaire demandant l'aumône au pied d'un monument élevé à sa gloire; Artémise buvant les cendres de son époux; la Mort de Phocion:* ce dernier tableau fut acquis par la Maison du Roi.

On lui doit aussi un *tableau du Déluge*, qui a donné lieu à plus de critiques que d'éloges; *une mort de Néron, et un Jérémie prophétisant la ruine de Babylone.*

Son tableau de Danaë a été gravé par Richomme, et il a lui-même lithographié plusieurs de ses compositions.

M. du Queylar a été élu, en 1835, membre correspondant de l'Académie des Beaux-Arts.

Il continue à habiter Aix.

GOLTSTEIN (le vicomte Frédéric-Antoine-Marie de).

M. de Goltstein (*Frédéric-Antoine-Marie*), né au château de Bréel, département de la Roër, le 17 août 1789, fut destiné, dès son plus bas âge, à la carrière militaire; à peine âgé de quinze ans, il fut reçu à l'Ecole militaire d'où il sortit, en 1806, avec le grade de sous-lieutenant au 1er régiment d'infanterie de Berg. L'année suivante, il entra dans l'arme de la cavalerie (chasseurs), se distingua dans les campagnes de Pologne et d'Allemagne, pendant lesquelles il fut nommé lieutenant et capitaine, et passa, avec ce dernier grade, en Espagne.

Le 7 août 1811, il surprit, avec cent chevaux, trois cent cinquante hommes de cavalerie espagnole, en tua soixante-dix, et ramena soixante prisonniers. Le 22 mars de la même année, étant en reconnaissance, il était entré de nuit, seul, dans le village de la Guedroza, pour savoir s'il était occupé; à l'instant il s'était vu entouré par un détachement de douze hommes commandé par un officier qui le somma de se rendre. Un coup de sabre qui descendit l'officier avait été la seule réponse du capitaine Goltstein, qui, chargeant les soldats espagnols en même temps qu'il appelait sa petite troupe à son aide, leur avait fait mettre bas les armes.

Il se distingua dans diverses autres affaires, fut honorablement signalé dans les rapports de ses chefs, et nommé presque simultanément membre de la Légion-d'Honneur et chef d'escadron.

M. de Goltstein fit, en 1813 et 1814, les campagnes de Saxe et de France; puis, dès que les événemens de Paris furent accomplis, il se rallia à la cause des Bourbons, qu'il n'abandonna point pendant les Cent-Jours. Le 3 avril 1814, il avait été nommé officier de la Légion-d'Honneur.

Dès la seconde rentrée des Bourbons, M. de Goltstein entra dans les chasseurs de la garde royale, et fut breveté pour prendre rang de lieutenant-colonel, le 21 février 1817. En 1820, il fut créé chevalier de Saint-Louis; il fit la campagne d'Espagne de 1823 dans les chasseurs à cheval de la Dordogne, et fut décoré de la croix de l'ordre de Saint-Ferdinand.

Rentré dans la garde royale en 1828 (hussards), M. de Goltstein fut licencié en 1830, et mis en solde de congé avec le brevet de colonel; mais il ne tarda pas à se rallier au nouveau gouvernement, et fut attaché, en août 1831, à l'état-major du maréchal Gérard, dans la campagne de Belgique.

Le 5 janvier suivant, il prit le commandement du 13me de chasseurs, devenu plus tard 7me de lanciers. Depuis lors, il a été nommé commandeur de la Légion-d'Honneur et officier de l'ordre belge de Leopold.

M. de Goltstein a obtenu des lettres de

naturalisation dès 1815; il est comte du Saint-Empire.

LE PRÉVOST D'IRAY (Chrétien-Siméon).

M. *Chrétien-Siméon* Le Prévost, vicomte d'Iray, est né au château d'Iray, arrondissement de Mortagne (Orne), le 13 juin 1768. Fils d'un officier-général émigré, il chercha dans le travail une existence honorable, et débuta dans la carrière des lettres par un grand nombre de poésies insérées dans les ouvrages périodiques du temps, entre autres dans l'*Almanach des Muses* et dans les *Dîners du Vaudeville*. Il donna aussi au théâtre de ce nom, en société soit avec M. Philippon-la-Madelaine, soit avec M. Dieulafoi, diverses pièces qui obtinrent un légitime succès : *Maître Adam*; *le Troubadour*; *Carlin débutant à Bergame*; *Gentil-Bernard*; *le Quart-d'heure de Rabelais*; etc. Il fit, en outre, représenter au théâtre de l'Odéon une tragédie en cinq actes et en vers, *Manlius Torquatus*, qui appela sur lui l'attention du pouvoir, et lui ouvrit une nouvelle carrière, celle de l'instruction publique.

M. Le Prévost d'Iray fut d'abord professeur d'Histoire aux écoles centrales de Fontainebleau et de Paris, ensuite censeur des études au Lycée impérial, et enfin inspecteur général de l'Université, place qu'il perdit en 1816. Il publia dans cet intervalle : 1° *Tableau comparatif de l'Histoire ancienne, à l'usage des écoles publiques*, 1802, deux grandes feuilles in-folio, grand aigle; 1804, 2° *Tableau comparatif de l'Histoire moderne*, faisant suite au tableau précédent, 1805, in-folio; 3° *Histoire de l'Égypte sous le gouvernement des Romains, considérée principalement dans les différentes branches et les changemens successifs de son administration, depuis la conquête de ce pays par Auguste jusqu'à la prise d'Alexandrie par les Arabes, ouvrage qui remporta le prix décerné par la troisième classe de l'Institut, dans sa séance publique du 3 juillet* 1807, 1816, in-8°.

Après avoir remporté trois prix consécutifs à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, M. Le Prévost d'Iray fut admis dans ce corps en 1818. Il fut, en outre, nommé gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, et chevalier de la Légion-d'Honneur; il appartient à l'ordre de Malte.

Il a publié depuis 1824, 1° *la Vendée, poëme en six chants*, 1824, in-8°; 2me édition, 1826, in-8°; 2° *Vision d'Ézéchiel*, ou *l'Apparition du Verbe de Dieu, ode*, 1825, in-8°; 3° *Pièces fugitives*, 1825, in-18; 4° *Chant sacré appliqué aux malheurs des Grecs*, ou *Paraphrase du psaume XLIII*, 1826, in-8°; 5° *Paraphrase du livre de Job*, 1826, in-8°; 6° *Ode sur la mort du duc d'Enghuien*, 1827, in-8°; 7° *la guerre sacrée ou Hommage à l'héroïsme des Grecs*, 1827, in-8°; 8° *Avis aux Propagateurs des nouvelles Doctrines littéraires*, etc. — Il a en portefeuille une tragédie, *Absalon*, qui fut reçue à l'Odéon peu de temps avant la clôture de ce théâtre.

MITIVIÉ (Jean-Etienne).

M *Jean-Etienne* Mitivié, né à Castres (Eure), le 5 novembre 1776, a dû à son oncle maternel, le docteur Esquirol (voir sa notice t. 2, IIe série, p. 336), d'avoir pu faire quelques études, et, plus tard, d'être mis à même de prendre ses grades à la Faculté de Médecine. Dès son entrée dans la carrière médicale, 1814–15, il fut momentanément admis, grâces à la protection de son oncle, par l'administration des hôpitaux de Paris, à faire le service de chirurgien sous-aide-major auprès des militaires blessés et fiévreux admis, au nombre de 2,000, à l'hospice de la Salpétrière; il fut, à la même époque nommé au con-

cours élève externe des hôpitaux, et passa, en 1816, à la suite d'un nouveau concours, élève externe; il obtint, en 1817, un des prix distribués par l'administration des hospices; en 1820, il fut reçu docteur en médecine de la faculté de Paris.

Dès cette époque, M. Esquirol l'associa à sa pratique; conjointement avec lui, M. Mitivié a fondé la maison de santé d'Ivry, pour le traitement des aliénés de la classe riche. Les étrangers de tous les pays la regardent comme supérieure à tout ce qui existe en ce genre; elle a servi, avec la Salpétrière, de point de départ aux améliorations apportées, dans ces derniers temps, dans le régime des aliénés en France et même à l'étranger. M. Mitivié en est le directeur.

Durant plusieurs années, il a donné des soins aux pauvres du douzième arrondissement, comme médecin du bureau de charité.

En 1831, il a été nommé médecin titulaire de l'hospice de la Salpétrière, et chargé d'un des services les plus importans et les plus pénibles (division des aliénés).

En 1832, quoique membre de la commission sanitaire d'Ivry, il fut en même temps appelé par le conseil-général des hospices à remplir les fonctions de médecin à l'hôpital de la réserve, ouvert temporairement à Paris pour les cholériques; il exerça ces fonctions gratuitement pendant toute la durée de l'épidémie, sans négliger le service qu'il avait à faire à la Salpétrière, en sa qualité de médecin de cet hospice, où un grand nombre de personnes étaient frappées par ce terrible fléau. Il obtint deux médailles à cette occasion.

M. Mitivié a publié des observations et recherches sur les *Affections cérébrales des enfans;* des *Recherches statistiques sur le pouls des aliénés*, celles-ci conjointement avec le docteur Leuret. Ces travaux ont été assez favorablement accueillis par le public médical.

PONS-LA-CHATAIGNERAYE (le marquis de).

M. PONS-LA-CHATAIGNERAYE (*F.-J.-B.-A. Prince marquis de*), issu des princes ou sires héréditaires de Pons en Aquitaine (*Chérin père*); petit-fils, fils et neveu d'anciens officiers-généraux, est né à Paris, le 20 janvier 1785. Entré d'abord dans la carrière diplomatique que avait suivie un de ses parens maternels (le comte de Montmorin, ministre des affaires étrangères sous Louis XVI), il fut attaché au ministère des relations extérieures, puis à l'ambassade de France à St-Pétersbourg, époque durant laquelle diverses missions à Moscou, Vienne, Munich, etc., lui furent confiées; après quoi il fit partie, au conseil d'Etat, de la section des relations extérieures.

Postérieurement envoyé à l'armée pendant la campagne de 1812, en Russie, il y fut employé sous l'intendant-général avec un rang supérieur. Chargé, après la retraite, d'aller inspecter les approvisionnemens de Danzig, il se rendit dans cette place et y demeura jusqu'à la fin du siége. Rentré dans la vie privée en 1814, il n'en est sorti sous aucun des régimes suivans.

Déjà, en 1815, il avait publié un recueil de poésies, volume in-8°, contenant, entre autres sujets, une traduction en vers avec le texte en regard, des Satires de Juvénal, *le Turbot* et *les Vœux*, faite d'après un système de fidélité rigoureuse, et précédée de deux dissertations sur l'art de traduire; *un Discours au Roi*; quelques *Pièces lyriques*, etc., ainsi que *Phocas*, tragédie en 5 actes, non représentée (*Voir* les journaux du temps). Depuis, il a encore mis au jour plusieurs *Factum judiciaires*, un *Mémoire héraldique* sur les anciens sires de Pons, jadis vassaux de la couronne (barons du royaume), et dernièrement enfin a livré,

à l'impression un opuscule (1838, in-8°) sous ce titre : *Lettre macédoinique à MM. les coopérateurs de l'omnisana, intitulé Maisons historiques de France, où, entre autres matières, on pourra voir quelque chose de nouveau sur l'origine de* Robert-le-Fort, *auteur de la race dite Capétienne; le tout entrelardé de bribes drôlatiques, généalogiques, poétiques, diplomatiques, juridiques, dynastiques*, etc.

Voué depuis long-temps au goût des arts, il est parvenu, tant par l'acquisition des principaux tableaux d'une des premières galeries d'Italie, que par divers autres achats, à réunir les élémens d'un important cabinet où figurent des productions dues aux chefs de toutes les écoles du temps passé. Une bibliothèque composée, en assez grand nombre, des ouvrages que les Bénédictins nous ont légués, et des plus belles éditions modernes, est aussi en sa possession. Il est marié avec une descendante des seconds vicomtes héréditaires de Narbonne (*Lara, infante de Castille*).

BOISSY-D'ANGLAS, député de Tournon, (Ardèche).

« M. Boissy le père, le président de la Convention au 1er prairial an III, fut un des hommes qui montrèrent le plus de fermeté de caractère dans un temps où tant d'hommes surent en montrer. M. Boissy, le député actuel, le baron par la grâce de Louis XVIII, en 1817, n'a point reçu de son père cette qualité si nécessaire à un homme politique. M. Boissy-d'Anglas est un de ces orateurs du centre, que les meneurs lancent quand ils le jugent à propos; qu'ils poussent en scène quand ils ont besoin que quelqu'un des leurs y figure, et dont ils savent mettre en mouvement les facultés obéissantes. Il a voté tout ce que les centres ont voulu, toujours avec conscience, mais aussi avec aveuglement. Nous rappellerons aux électeurs de l'Ardèche qu'il ne suffit pas à un député d'être le fils de son père, qu'il faut encore payer de sa personne, et comprendre la conduite qu'on tient.

« A la révolution de juillet, M. le baron n'a gagné qu'un avancement assez léger dans la carrière quasi militaire qu'il suit depuis près de trente ans, veillant à l'équipement et à l'entretien des armées. Avant juillet, il était sous-intendant militaire; depuis juillet, il est intendant. Sous la restauration, son chemin eût été tout aussi rapide; car depuis 1804, M. Boissy d'Anglas a suivi une progression non-interrompue, en passant par tous les grades du commissariat des guerres, les trois classes d'inspecteurs, et les trois classes de sous-intendans.

« Chevalier de la Légion-d'Honneur en 1814, il a été nommé chevalier du mérite militaire en 1821. Nous ne savons pas si cette dernière décoration est exclusivement réservée aux intendans militaires »

Nous avons emprunté les quelques lignes qui précèdent aux aperçus biographiques publiés, en 1831, par la société *Aide-toi le Ciel t'aidera*. — On verra, par la citation suivante, tirée d'un travail du même genre, publié, il y a quelques mois, que dix années de législature ont peu modifié la manière d'être de ce député, que toutes les variations ministérielles ont trouvé à peu près fidèle à son système de mutisme et de complaisance passive.

« M. Boissy-d'Anglas, fils du président de la Convention à la séance du 1er prairial an III, fonctionne depuis long-temps dans le corps du commissariat des guerres et de l'intendance militaire. Il fut créé chevalier de la Légion-d'Honneur en 1814, baron par Louis XVIII en 1817, et chevalier du Mérite militaire en 1821. Elu député en 1828, M. Boissy-d'Anglas vota d'enthousiasme l'adresse des 221. Il était alors un des plus chauds partisans de la cause libérale; mais après la révolution de juillet, il abdiqua, comme tant d'autres, ses opinions patriotiques, et mit ses votes au service du 9 août. M. Boissy s'opposa, dans la session de 1833, à ce que la chambre accordât au prince Othon les 20 millions demandés pour défrayer l'occupation bavaroise en Grèce; mais, à part cet acte d'insubordination, il a toujours prêté son appui aux divers ministères qui se sont succédé. M. Boissy-d'Anglas est une preuve évidente que tous les dévoûmens ne sont pas infructueux. Il était, en 1828, sous-intendant de deuxième classe; il est devenu, depuis, sous-intendant de première classe, intendant, secrétaire-général du ministère de la guerre, intendant de la première division militaire, officier, commandeur, et enfin grand-officier de la Légion-d'Honneur; il espère bien, dit-on, ne pas s'arrêter en aussi beau chemin. Pendant les sessions de 1831, 32, 33, 34, et 35, M. Boissy-d'Anglas fut une de ces sentinelles perdues des centres, que les meneurs lancent quand ils le jugent à propos. Il cultivait l'interruption véhémente avec un succès d'au-

tant plus grand, qu'elle ne ressemblait en rien à celle que pratiquaient MM. Vérollot, Chevandier et *tutti quanti*; son interruption à lui était raisonnée, signifiait quelque chose ; aussi l'appelait-on *interruption motivée*. Mais, depuis la session de 1836, il est plus calme, plus tranquille. Pendant plusieurs sessions, M. Boissy-d'Anglas a siégé au bureau comme secrétaire de la chambre. Il a voté avec les 221. »

Nous compléterons ces deux appréciations par cette phrase de M. Édouard Bucquet : *Défenseur de l'hérédité de la pairie, il est un argument vivant contre cette absurde doctrine*. Nous ajouterons que M. Boissy-d'Anglas, second fils de M. le comte Boissy-d'Anglas, est né en 1783 ; qu'en 1831, il fut élu à une majorité de deux voix (57 suffrages sur 109 votans) ; qu'en 1832 (5 janvier), il se prononça avec énergie en faveur de l'épithète de sujet : « *Ah ! vous ne voulez pas qu'on vous « nomme sujets*, s'écria-t-il ; *allez-vous-en « donc proclamer la République !* qu'il reproduisit, dans la même session, l'honorable proposition qu'il avait faite, en août 1831, en faveur des officiers et des légionnaires des Cent-Jours ; qu'il s'est constitué le défenseur de l'une de ces innombrables pétitions pour le maintien des évêchés dont l'influence sacerdotale a inondé la Chambre dans diverses circonstances ; qu'il a eu l'honneur, lui sixième, de demander une aggravation de pénalité à la loi proposée par les doctrinaires contre les réfugiés. Pour être impartiaux, nous ajouterons enfin qu'il a combattu le traité des 25,000,000 conclu avec les États-Unis.

FIN.

RÉCLAMATION.

LE COMTE OU MARQUIS D'AUX.

La dernière feuille de ce volume allait être mise sous presse, lorsque nous avons été prévenus qu'une lettre autographiée, signée *Marquis* d'Aux, était adressée, à domicile, à MM. les membres de la chambre des Pairs.

Cette lettre renferme une attaque *clandestinement* dirigée contre notre œuvre : M. le marquis d'Aux nous accuse de *calomnie*. Nous pourrions dédaigner un écrit lancé en cachette par une main honteuse de se montrer, mais nous n'en ferons rien. Nous répondrons, dans notre prochain volume, *au noble descendant des* d'ARMAGNAC, et peut-être prouverons-nous de la manière la plus claire et la plus absolue que l'épithète de *calomniateur* doit être accolée à un autre nom que le nôtre.

M. d'Aux n'est point satisfait de la notice que nous lui avons consacrée (t. 3, 1re partie, page 132 de notre ouvrage). Nous reviendrons sur ce travail, et nous le compléterons : car faut-il bien faire bonne et exacte justice à chacun. Nous ne faillirons point à cette mission que nous nous sommes imposée.

M. d'Aux est-il *comte*, comme nous l'avons contesté, ou *marquis*, comme il le dit? nous vérifierons. Mais, dès ce jour, nous nous hâtons de reconnaître que nous avons commis une erreur *très grave* en polluant le blason de M. d'Aux de la fraternité d'un vigneron. M. d'Aux n'a point de frère, le fait est positif, avéré, et cette fois, le rouge de la honte au front, nous avouons que nous avons écrit à la légère, et nous faisons amende honorable.

Arrière le vigneron du bas Médoc, qui, la *pédalle* pour toute chaussure, travaille de sa main *rura paterna* ! Le noble pair de 1840 est seul de sa lignée... qu'on le sache : c'est M. le marquis d'Aux qui l'écrit à ses collègues, et il dit vrai.

Mais en vérité aussi, M. le marquis d'Aux devait se croire bien sûr que son factum ne viendrait pas jusqu'à nous, pour oser, dans sa lettre, toucher à cette question ! Non le vigneron du bas Médoc n'est pas frère de M. le comte ou marquis d'Aux, MAIS IL ÉTAIT FRÈRE DE SON PÈRE. Voilà le degré de parenté auquel le noble pair répudie les siens.

Arrêtons-nous !

Au prochain volume notre réplique complète,

A Messieurs GERMAIN SARRUT et B. SAINT-EDME, auteurs de la BIOGRAPHIE DES HOMMES DU JOUR.

MESSIEURS,

C'est malheureusement bien des années après sa publication, que nous avons eu connaissance de l'article que vous avez consacré au maréchal Bourmont dans votre Biographie des Hommes du Jour (1). Cette notice renferme contre l'honneur de mon père des accusations aussi nombreuses qu'elles sont graves.

Les scènes qui viennent de se passer à Marseille prouvent qu'on a tort de négliger de pousser les calomnies même les plus évidentes : c'est donc pour moi un devoir impérieux de protester particulièrement contre le rôle que vous faites jouer à mon père à la prise du Mans, après la pacification de la Vendée et à l'époque des Cent-Jours. Cette dernière question, le procès que je viens d'intenter au National en fera justice. Quant aux autres imputations non moins odieuses, il me sera facile aussi de vous en démontrer la fausseté. Vous regretterez alors, Messieurs, d'avoir accueilli trop facilement les récits passionnés des adversaires politiques du comte de Bourmont, et votre religion d'historiens, mieux éclairée, vous portera à rendre bonne et entière justice à un vieux guerrier, dont vous pouvez ne pas partager toutes les sympathies, mais dont vous serez obligé de reconnaître la modération, la loyauté, et le vrai patriotisme. En attendant la production des documens que je vous annonce, je ne vous écris cette lettre, Messieurs, que pour prendre date.

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de mes sentimens distingués,

COMTE CHARLES DE BOURMONT.

Paris, le 27 juillet 1840.

Nous attendrons pour répondre à cette lettre (nous l'insérons dans ce volume, afin de lui donner une date historique certaine), que le procès pendant entre le *National* et M. de Bourmont ait été vidé; alors, sans doute, M. le comte Charles nous *démontrera*, dans une seconde lettre, l'injustice de faits imputés à son père. Il nous sera facile de justifier la loyauté de nos accusations, et probablement aussi la vérité des faits. M. de Bourmont ne s'expliquant pas aujourd'hui d'une manière catégorique, nous devons imiter sa réserve.

G.-S. et B. S.-E.

(1) T. 2, 1re partie, page 390.

RÉCLAMATION.

1815. — WATERLOO.

QUELQUES MOTS DE M. LE MARÉCHAL COMTE GÉRARD, ***A Messieurs GERMAIN SARRUT et B. SAINT-EDME, Auteurs de la*** **BIOGRAPHIE DES HOMMES DU JOUR.**

MESSIEURS,

Quoique la publication du tome 1er, 2e partie de la *Biographie des Hommes du jour* remonte par sa date à 1836, ce n'est que tout récemment que j'ai lu la notice que vous m'y avez consacrée, avec les détails contenus dans celle de M. le maréchal Grouchy, sur la bataille de Waterloo et sur les opérations de l'aile droite dont faisait partie le quatrième corps placé sous mon commandement.

Il y a dans chacun de ces deux articles, des faits complètement inexacts, qu'il m'importe de rectifier en ce qui me concerne.

L'éditeur a provoqué lui-même les observations que j'aurais à faire ; et sa démarche, qui m'a conduit à prendre connaissance d'un livre qui m'était jusque-là resté inconnu, me donne l'espoir que du moment où vous serez mieux éclairé, vous n'hésiterez point à satisfaire à l'intérêt de la justice et de la vérité historiques (a).

Je commence par ce qui regarde ma biographie.

Je n'ai, messieurs, qu'à me féliciter de la manière dont a été traitée la première partie de ma vie militaire : dans une *revue*

(a) Plusieurs officiers généraux nous ayant adressé des observations sur notre article relatif à M. le maréchal Grouchy (t. 2, 1re part.), en ce qui a rapport à la désastreuse campagne de 1815, nous avons cru devoir engager notre éditeur, M. Krabbe, à réclamer de M. le maréchal Gérard lui-même une explication positive, tout comme en 1836, nous l'avions engagé à solliciter communication officieuse de ses cartons. M. le maréchal Gérard répond à ce DEUXIÈME appel; nous nous en félicitons: car *la vérité historique*, seul but de tous nos travaux, ressortira de cette sorte de concession a une nécessité personnelle. Disons-le avec amertume, mais sans aigreur, l'on doit déplorer que les hommes les plus loyaux et les plus honorables ne comprennent pas toujours la noble indépendance de la presse, et aient besoin de l'aiguillon de l'attaque pour descendre dans l'arène.

rapide des campagnes et des actions auxquelles j'ai pris part, vous avez été, si non complètement (*b*), du moins très-exactement renseignés jusqu'en 1814; mais l'intention bienveillante (*c*) dont le début de l'article semble porter l'empreinte devient pour moi un motif de plus de désirer que les faits que vous racontez ensuite soient rétablis sous leur vrai jour : car votre relation fait revivre une question contradictoirement débattue et definitivement jugée (*d*); et si elle n'est pas de nature à changer, sur les causes du désastre de Waterloo, l'avis des hommes spéciaux, elle peut tendre du moins à égarer l'opinion publique sur une circonstance de ma carrière militaire à laquelle j'attache beaucoup d'importance.

Après avoir parlé de la bataille de Ligny, livrée le 16 juin, et de la conduite des troupes sous mes ordres, qui, dites-vous, s'immortalisèrent dans l'attaque de ce village, vous ajoutez : « *le* 18, *le général* « *se trouvait dans la direction de Warres à* « *la tête du quatrième corps, composé de* « 10,130 *hommes et de* 600 *hommes d'artil-* « *lerie. Là, peut-être, s'il eût déployé toutes* « *les ressources de son indomptable cou-* « *rage, de son intrépide spontanéité, les* « *destinées de la France pouvaient chan-* « *ger.* »

Que signifie cette vague accusation (*e*) cachée sous des formes laudatives? Par quelle étrange confusion, que j'aurais lieu de croire volontaire de la part de ceux qui vous ont fourni des renseignemens, songe-t-on à m'associer (*f*) à la responsabilité

(*b*) A qui s'adresse le reproche d'avoir eté incomplètement renseignés? à nous! A nous qui avons réclamé de M. le maréchal Gérard une communication officieuse !

(*c*) Dans nos travaux, il n'y a *jamais* ni bienveillance ni malveillance; nous éprouvons pour M. le maréchal Gérard de patriotiques sympathies; mais ces sympathies cessent du moment où le débat d'une grave question historique nous domine.

(*d*) M. le maréchal Gérard se trompe, la question n'est pas *définitivement jugée*. Nous avons vu ses amis et ses antagonistes, ils sont loin d'être unanimes; et nous le répétons avec conviction, tous les matériaux publiés jusqu'à nous laissaient encore *la question à juger*.

(*e*) Si M. Le maréchal Gérard eût lu ce passage de sa notice avec moins de préoccupation, il eût remarqué qu'il était *immédiatement* suivi de cette note : *Nous entrerons dans de longs détails sur cette journée dans la notice du maréchal Grouchy*. C'est donc à ces détails qu'il doit s'en référer, et, sans doute, il aura trouvé qu'ils légitiment *notre observation* qui ne porte que sur la lenteur du quatrième corps. Sont-ils exacts, *montre en main?* notre observation reste dans toute sa force, sont-ils faux? nous en renvoyons la responsabilité matérielle et morale à M. le maréchal Grouchy et à son chef d'état-major, le général le Sénécal : car c'est dans leurs rapports *officiels* que nous avons puisé la concordance des heures; et M. Gérard doit le reconnaître, toute la question, débattue depuis vingt-cinq ans, et non encore définitivement jugée, est dans cette concordance des heures.

Pour prononcer catégoriquement, la possibilité de vérification manque à l'historien; nous devons croire que M. de Grouchy rentrera dans la lice, et qu'aux preuves nombreuses apportées par M. le maréchal Gérard à l'appui de son assertion, il opposera des affirmations positives, et en quelque sorte matérielles. S'il en était autrement, nous serions les premiers à reconnaître le tort qu'il eut, il y a vingt ans, de soulever des questions aussi délicates, et nous comprendrions l'honorable susceptibilité qui a dicté la réclamation de M. le maréchal Gérard.

(*f*) Nous avons voulu, autant que possible, éviter *la confusion* (*Cuique suum*). Aussi, comme M. Gérard le reconnait plus tard, avons-nous parlé de sa discussion avec M. de Grouchy pour *marcher sur le canon ;* mais il y a divergence *sur les heures;* là est tout le débat. Procédant graduellement, il faut vider la question de la marche *lente, retardataire* du quatrième corps; ce point vidé, nous sommes parfaitement d'accord, car *nous l'avons dit*, t. 2, p. 160: « *Au bruit du canon, le général Gérard émit l'o-* « *pinion qu'il fallait marcher du côté de la canon-* « *nade*.... Et plus loin : *le général du génie Valazé,* « *du corps du général Gérard, prétendait bien qu'a-* « *vec ses sapeurs il ouvrirait un passage, et arran-* « *gerait les chemins de manière à rendre la marche* « *prompte et facile;* et puis après avoir etabli ces faits, nous combattons *cette doctrine stratégique* par l'opinion émise par M. le maréchal de Grouchy et le général Battus, commandant de l'artillerie. — Mais nous ne concluons pas, nous apportons des matériaux

d'une catastrophe qui pèse tout entière sur un autre ? Quand, après une série de fautes commises par le commandant de l'aile droite, fautes que je déplorais, mais que j'offrais le moyen de réparer encore, j'ai, à *Sart-à-Wallain*, ouvert l'avis de marcher sur le canon de l'Empereur; quand, n'ayant pu, malgré mes vives instances, décider M. de Grouchy à y conduire l'aile droite, j'ai demandé avec prière l'autorisation de marcher seul avec le quatrième corps et la division Valin, c'est moi, moi que l'on accuse d'avoir manqué de spontanéité et de courage !

Dans ma douleur de ne pouvoir prendre part à la grande bataille qui se livrait tout à côté, lorsque, par suite des retards de sa marche, M. le marquis de Grouchy ignorait ce qu'étaient devenus les Prussiens, j'ai, *comme vous le dites*, mis l'épée à la main et chargé moi-même à l'attaque du moulin de Bielge, ce n'était peut-être pas là le rôle d'un général; mais j'étais entraîné par un sentiment facile à comprendre; et si j'ai encouru un reproche, ce n'est pas celui d'avoir manqué d'intrépidité.

J'ai fait plus que mon devoir.

Je ne viens pas réclamer des éloges; mais je proteste avec énergie contre un jugement qui, démentant votre devise, n'est *ni vrai, ni juste, ni impartial* (*g*).

Au reste, messieurs, vous avez pris soin vous-même de retracter, dans l'article biographique de M. le maréchal Grouchy, les paroles que, je ne sais sous quelles inspirations, vous aviez dirigées contre moi (*h*). Là, vous reconnaissez (*i*) que le conseil de marcher sur le canon de l'Empereur, nié si long-temps par M. de Grouchy (*j*), a été donné par moi : *c'était bien une preuve de spontanéité;* mais, entrant dans le détail des instructions et des faits, vous discutez ce conseil après l'avoir repoussé comme contraire aux ordres donnés au commandant de l'aile droite, vous contestez l'influence que son exécution devait avoir sur le sort de la bataille.

Le point sur lequel vous rappelez l'attention est définitivement acquis à l'histoire (*k*). Provoqué par M. le marquis de Grouchy, j'ai publié, sur la question stratégique, des documens qui ont fixé l'opinion des militaires. Par ménagement pour M. de Grouchy, alors proscrit, je n'avais pas, dans l'origine, voulu entrer dans le débat; je n'aurais pas même songé à réclamer l'honneur d'un conseil qui, s'il avait été suivi, tout le monde l'a reconnu, aurait changé le sort de nos armes et les destinées de la France. Mais quand une imprudente provocation m'ayant contraint à rompre le silence, j'ai, *la carte à la main*, précisé les lieux, les distances, les heures (*l*),

à l'histoire; nous ne nous faisons pas juges en dernier ressort.

(*g*) Nous sommes loin d'accepter ce reproche, car nous avons rendu *pleine* justice au courage déployé par M. Gérard au Moulin de Bielge, mais nous avons admis le fait de la lenteur du 4e corps, et ce fait *admis* nous avons dû *logiquement* lui attribuer une grande part des malheurs de cette journée.

(*h*) M. le maréchal Gérard se trompe, nous n'avons rien rétracté, *nous avons expliqué* ainsi que nous l'avions annoncé, et que nous venons de le faire remarquer, note *e*.

(*i*) Nous ne l'avons jamais contesté.

(*j*) Les dénégations *personnelles* de M. de Grouchy ne nous ont influencés en rien. — Nous avons fait de l'histoire *sur pièces* et non *sur dires;* voilà pourquoi nous sommes d'accord tantôt avec l'une, tantôt avec l'autre des parties.

(*k*) Telle est l'opinion de M. de Grouchy, mais en sens inverse; nous pensons contradictoirement, nous l'avons dit plus haut, que le débat n'est point terminé.

(*l*) Là est toute la question, et nous l'avouons, nous blâmons le silence qu'a gardé M. de Grouchy;

et justifié l'avis par moi ouvert de jonction avec l'Empereur, avis qui m'était inspiré par le caractère imposant de la canonnade qui se faisait entendre et par le but qui était assigné au commandant de l'aile droite; les preuves que j'ai produites ont été si manifestes, la lumière qui a jailli de mes documens a paru si éclatante, que non-seulement toute la presse a été unanime, mais que M. le marquis de Grouchy lui-même, qui avait annoncé la publication prochaine de sa réponse, a renoncé à la faire paraître.

Aucun genre de clarté n'a manqué au débat engagé entre nous. Les rapports des généraux étrangers sont venus compléter la conviction. Si vous avez pris la peine de lire les relations publiées par des officiers prussiens, il ne doit rester dans votre esprit aucun doute sur le résultat décisif, dans toutes les hypothèses, du mouvement sur le canon de l'Empereur, si ce mouvement avait été exécuté avec promptitude et accompli avec énergie (*m*).

J'arrive maintenant, messieurs, aux développemens contenus dans la notice biographique de M. de Grouchy, dans lesquels il est souvent parlé de moi et du 4e corps.

En prenant connaissance de cette notice, j'ai été étrangement surpris d'y retrouver, contre les troupes du 4e corps, les assertions fausses et les reproches injustes qui figuraient déjà dans les premières publications de M. de Grouchy. Cette circonstance ne me permet pas de douter que son article n'ait été exclusivement rédigé sur les documens qu'il a lui-même produits (*n*).

Ces accusations, dénuées de tout fondement, ont été démenties si solennellement et d'une manière si éclatante, que j'étais loin de m'attendre à les voir jamais reproduire. Le témoignage écrit et unanime (*o*) des généraux et officiers supérieurs qui ont été témoins et acteurs dans cette journée, en ont fait complètement justice. Plusieurs d'entre eux ont porté, sur ce procédé de la part de M. de Grouchy, un jugement de réprobation si sévère et exprimé en des termes tellement énergiques, que je ne pourrais pas les répéter ici, sans manquer au sentiment de modération que je me suis imposé depuis le commencement de ce débat (*p*). Vous avez pu en juger vous-même, puisque je vous ai communiqué quelques-unes de ces lettres.

mais nous sommes convaincus qu'il ne le prolongera pas plus long-temps.

(*m*) Cette discussion stratégique ne peut être établie par nous, car nous ne sommes point d'accord sur *le point de départ* : si le nôtre est vrai, nos conséquences sont logiques, donc nous n'avons rien à retracter; s'il est faux, et nous ne saurions être juges entre MM. Gérard et Grouchy, si les concordances des heures et des mouvemens des troupes sont erronées, *faussées* dans les rapports de M. le maréchal Grouchy, M. Gérard devient logique à son tour, et sa proposition est justifiée.

(*n*) Nous reconnaissons avoir puisé quelques-uns des documens dont nous avons fait usage dans les brochures publiées par M. de Grouchy; mais nous devons dire que nous avons consulté consciencieusement tous les écrits publiés sur cette grave question soit en France, soit à l'étranger, surtout les rapports *officiels* déposés au Ministère de la guerre, enfin un travail grave fait par le général le Sénécal, et dont nous regrettons que la publication n'ait pas eu lieu.

(*o*) *Unanime?* non, car nous avons reçu des affirmations contraires à celles que M. le maréchal Gérard nous a communiquées.

(*p*) M. le maréchal Gérard nous a communiqué ces lettres, dont le contenu a produit sur nous quelque impression; mais nous répéterons ici ce que nous avons dit à M. le maréchal Gérard : « *Ces lettres, renfermées dans un carton, sont sans valeur;* « *on ne fait pas de l'histoire à huis-clos.* »

Il est bien vrai qu'après mes secondes observations, publiées au commencement de 1830, M. de Grouchy s'adressa à quelques journaux pour annoncer qu'il ne laisserait pas mon dernier écrit sans réponse. Je m'attendais donc à le voir rentrer en lice, et alors essayer de contester la manière dont j'avais présenté les faits, ainsi que les conséquences que j'en avais tirées. J'étais tout disposé à lui répliquer; mais il n'en fit rien, et c'est après un silence de six ans qu'il est venu (*q*) faire revivre des insinuations (*r*) qui manquent de toute vérité, et qui ont été repoussées comme elles méritent de l'être.

Il existe, dans l'article consacré à M. de Grouchy, une foule d'autres erreurs touchant les opérations de l'aile droite. Il n'entre pas dans ma pensée de les relever toutes (*s*); mais il en est une qui se rattache tellement aux mouvemens des troupes sous mes ordres, qu'il m'est impossible de ne pas la signaler. Je lis, p. 259, t. II, première partie, que « *M. de Grouchy est parti de Gembloux le 18 juin, avant le jour*, » c'est-à-dire, dans cette saison, à trois heures du matin: cette assertion est complètement fausse; et ce qui en premier lieu le prouve d'une manière irrésistible, c'est que M. de Grouchy n'a donné l'ordre du mouvement qu'après sept heures, ainsi que l'attestent, par lettres, les généraux Vendamme, Excelmans, Berthezène (*t*); de plus, tous les officiers de mon état-major ont été témoins que le même ordre ne m'est parvenu qu'après sept heures. Mais voici l'extrait d'une lettre qui m'est écrite de Lyon, par M. l'intendant militaire Denniée, à la date du 14 décembre 1819; son contenu fera cesser toute incertitude, et portera la conviction dans les esprits les plus incrédules :

« Je ne m'étonne nullement que vous « ayez renoncé, et plutôt différé de ré- « pondre à la publication intempestive de « M. de Grouchy : un jour, il reviendra en « France; car, comme disait l'Empereur, « il n'y a que les morts qui ne reviennent « pas. Eh bien, alors en effet, vous ré- « pondrez à cette étrange brochure. Mon « Dieu ! comment M. de Grouchy est-il si « mal inspiré, quand il dit qu'il était trop « tard pour marcher au canon, quand « vous lui avez donné, avec tant d'éner- « gie, l'avis, dans le jardin du bourgmes- « tre de Sart-à-Wallain? Je dis si mal ins- « piré, car si cette assertion est exacte, « n'est-ce pas encore sur lui que le blâme re- « tomberait tout entier? Et vous, et tous « ceux de votre corps d'armée, et parti- « culièrement ceux de votre état-major, « ne sont-ils pas là pour attester avec « quelle impatience vous attendiez le ma-

(*q*) M. Gérard se trompe en supposant l'article consacré à M. de Grouchy écrit sous son inspiration; nous recevons les communications bienveillantes de pièces officielles, mais nul n'a le droit de *supposer* que nous avons à subir l'influence de volontés ou de desirs étrangers à nos convictions.

(*r*) Le mot *insinuation* nous parait impropre; nous avons donné des *assertions* qui nous ont paru *vraies*; appuyées qu'elles étaient d'autorités respectables et de preuves suffisantes pour l'historien, telles que rapports, livres d'ordres et de correspondance, etc. — M. le maréchal Gérard attaque la *vérité* de ces documens, nous nous plaisons à penser que M. le maréchal Grouchy se fera un devoir d'honneur de répliquer à une aussi grave interpellation.

(*s*) Nous regrettons que M. le maréchal Gérard ne nous soit pas venu en aide en relevant *toutes nos erreurs*; il aurait ainsi facilité le travail auquel nous nous livrons pour une grande et prochaine édition, et aurait satisfait à notre désir extrême d'arriver à la vérité historique.

(*t*) Nous devons déclarer que ces lettres, formellement contradictoires de la version que nous avons admise nous ont été communiquées par M. le maréchal Gérard à l'appui de sa réclamation; elles jettent quelque doute dans notre esprit; mais de son côté aussi, M. de Grouchy appuie ses dires de l'affirmation de son chef d'etat-major, de ses aides-de-camp et des officiers qui l'accompagnaient ! ! !

« tin du 18, chez le potier où vous avez « logé, que le maréchal Grouchy vous « envoyât l'ordre du mouvement; et ne « se souvient-il plus que je me rendis « chez lui entre sept et huit heures du ma- « tin (car dans votre mécontentement vous « me disiez, je ne puis pas provoquer les « ordres du maréchal, je ne le veux pas! « mais nous perdons un temps précieux; « vous, qui le connaissez, qui êtes inspec- « teur aux revues, allez-y pour le voir, et « tâchez de savoir ce qu'il va faire). J'ar- « rivai donc chez le maréchal; je vois en- « core une grande table assez élevée sur « laquelle la carte était déployée; là, M. de « Grouchy me fit l'honneur de me faire « voir la direction que l'Empereur avait « prise, et celle que les troupes sous son « commandement à lui, maréchal, pre- « naient.

« Au moment où je quittai le maréchal, « ses chevaux et son escorte étaient à la « porte, et déjà vous vous prépariez à « partir, ayant reçu, au moment de mon « départ, l'ordre de mouvement. Mais, « en voilà trop sur un fait si clair, si « précis et si incontestable. »

Après cette citation, je dois m'arrêter et terminer sur ce point ma lettre, déjà trop longue, par une réflexion qui, à elle seule, résumera toute cette triste affaire. Quand au début de cette discussion (*u*), on voit M. de Grouchy nier avec une assurance inexplicable l'avis que je lui donnai à Sart-à-Wallain, de marcher sur le canon de l'Empereur, et ajouter que je ne l'ai rejoint que très-tard devant Wavres; quand on le voit formuler témérairement des accusations, et mettre en avant des récriminations contre le 4ᵉ corps et son chef, toutes assertions qui ont été successivement détruites de fond en comble; enfin, quand sur un fait capital, et auquel s'attache *la terrible responsabilité* des retards de l'aile droite dans la journée du 18 juin, on le voit dénaturer les faits à ce point qu'il assigne, *avant le jour*, l'heure de son départ de Gembloux, qui n'a réellement eu lieu qu'après sept heures, on se demande quel degré de confiance peuvent inspirer des renseignemens puisés à une semblable source. Je laisse, messieurs, à votre conscience le soin de répondre à cette question (*v*), comme aussi de faire à ma réclamation l'accueil que j'attends de votre impartialité.

Il ne me reste plus, messieurs, que quelques mots à ajouter relativement à ce que vous dites de ma carrière politique. Je n'aurais point abordé ce sujet sans l'occasion qui m'est offerte de m'expliquer avec vous.

Quoique l'appréciation à laquelle vous vous êtes livrés de mes actes et de mon caractère, doive me paraître injuste, je ne viens pas m'en plaindre, chacun se place à son point de vue politique (*x*); je

(*u*) Ce résumé nous est étranger. Nous avons constamment admis (voir page 260, tome 2, première partie) *le fait du conseil*, nous en avons même discuté l'opportunité. M. Gérard fait confusion entre les écrits de M. de Grouchy et le nôtre; toutefois nous accueillons textuellement sa lettre pour lui donner une preuve convaincante de cette *impartialité* qu'il invoque en terminant ce passage de sa réclamation.

(*v*) Nous n'avons point à répondre à M. le maréchal Gérard en ce qui a rapport à M. le maréchal Grouchy; mais nous lui dirons personnellement que s'il y a eu erreur dans notre travail, nous en rejetons la responsabilité morale sur lui-même, maréchal Gérard, puisqu'il y a trois ans nous avions fait appel à ses communications officieuses et qu'elles nous firent défaut.

Alors, nous lui prouvions notre impartialité, nous lui en donnons aujourd'hui un nouveau témoignage.

(*x*) Par ces seuls mots: « *chacun se place à son point de vue politique*, » M. Gérard rend justice à notre récit des faits; reste l'appréciation *de notre point de*

me bornerai à relever quelques-uns des faits consignés dans ma notice, et complètement dénués de vérité (*y*).

Quelque prix que j'attache au rôle que j'ai été appelé à remplir dans la révolution de 1830, je n'hésite pas à reconnaître que je ne me suis pas mis à la tête du mouvement populaire (*z*); cette gloire n'appartient à personne (*aa*). La révolution a été l'œuvre de tous. Toutefois, sans attacher beaucoup d'importance aux erreurs dans lesquelles vous êtes tombés à l'occasion de ma présence dans les différentes réunions de députés, je dois dire que j'ai assisté à toutes celles qui ont eu lieu chez MM. Lafitte, Bérard, Audry de Puyraveau et Casimir Perrier (*bb*), et la preuve en résulte du choix qui a été fait de moi, d'abord pour commander les troupes, et ensuite pour faire partie de la députation chargée d'aller au Carrousel pour arrêter l'effusion du sang.

Enfin, vous dites que, *malgré la dislocation définitive de l'armée du nord, son traitement d'activité lui fut réservé à la sollicitation et sur les ordres exprès du maréchal Soult.*

Le fait est controuvé, de plus il est impossible; pour ceux qui me connaissent, cette imputation est démentie par ma vie entière; pour vous, elle aurait dû l'être par le désintéressement dont vous voulez bien, quelques pages plus haut, reconnaître que j'ai fait preuve en refusant, avec les 25,000 fr. de frais de premier établissement, mon traitement de maréchal que j'avais le droit de cumuler avec celui de ministre (*cc*). Je pourrais encore vous signaler d'autres inexactitudes (*dd*), mais j'ai voulu réduire mes observations au point qui intéresse surtout ma réputation militaire.

Quant à mon caractère d'homme public, je n'ai pas engagé cette discussion pour le défendre : je savais bien qu'en se dévouant au service de son pays, et surtout en acceptant un rôle dans les révolutions, on s'exposait aux attaques des

vue politique; nous la maintenons, et il faut bien que l'ex-ministre de Louis-Philippe la trouve injuste pour ne pas être amené à reconnaître les torts que nous lui reprochons.

(*y*) L'accusation est formelle; pour apprécier si elle est juste, nous demandons qu'on la mette en rapport avec ce que nous avons dit pages 219 et 220 du tome Ier, 2e partie, l'on verra qu'UN SEUL FAIT est contesté, et celui-là, nous l'avons emprunté aux journaux de l'époque (février 1834) : pourquoi M. Gérard ne s'inscrivit-il pas en faux, alors qu'on en faisait un chef d'accusation contre lui?

(*z*) C'est ce que nous avons dit.

(*aa*) M. Gérard est parfaitement de notre avis; cela prouve que les *notabilités* les plus opposantes attendent toujours que l'*émeute* soit la plus forte pour la caractériser *révolution.*

(*bb*) Nous n'avons rien à changer à notre rédaction; M. Gérard la confirme loin de la contester, puisque, par son silence, il reconnaît n'avoir pas assisté à la réunion Laborde, qui eut lieu le 26. — Nous maintenons, dans toute son intégrité, cette partie de sa notice.

(*cc*) Nous l'avons dit plus haut (note *y*) nous n'avons été, dans cette accusation, que les échos des journaux du temps, dont on ne contesta pas les affirmations que nous avions accueillies avec d'autant plus de regret, que, ainsi que M. Gérard l'a reconnu lui-même dans la première phrase de sa réclamation, notre notice avait été généralement inspirée par un sentiment de *bienveillance* à son égard. Nous reconnaissons aujourd'hui que les explications qu'il nous a données annihilent cette accusation.

(*dd*) Nous regrettons que M. Gérard se livre à des *insinuations* sans preuves, et nous ne craignons pas de le dire, sans prétexte; surtout qu'il termine en se plaignant des attaques *des partis*, lui, dont la presse a toujours respecté le caractère, et dont nous avons dit, nous, en terminant sa notice (page 220, tome Ier, 2e partie) *qu'il était l'homme le moins fait pour se mêler aux tripotages de portefeuilles.* Nous maintenons cette assertion, convaincus que ce n'est point là une des *inexactitudes* que nous reproche M. Gérard.

partis; mais loin de récuser le jugement de l'opinion, je l'ai moi-même provoqué: je l'ai fait en 1830 à ma sortie du pouvoir, en publiant le compte rendu des actes de mon administration; je serai prêt à le faire encore, car j'ai confiance dans la raison du pays et dans la force de la vérité.

Puisque les circonstances dans lesquelles je me suis trouvé ont jeté ma carrière militaire et politique dans le domaine de la biographie, je vous dois, messieurs, cette déclaration: si cette double carrière était encore pour moi à parcourir, placé dans les mêmes situations, je ne ferais pas autre chose que ce que j'ai fait.

Recevez, messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

MARÉCHAL COMTE GÉRARD.



1815. — WATERLOO.

LETTRE

DE M. LE MARÉCHAL MARQUIS DE GROUCHY,

A Messieurs GERMAIN SARRUT et B. SAINT-EDME. Auteurs de la BIOGRAPHIE DES HOMMES DU JOUR.

Messieurs,

« J'ai l'honneur de vous remercier de l'envoi que vous m'avez fait de la nouvelle publication de M. le maréchal Gérard, et de votre offre obligeante d'insérer ma réponse dans votre volume sous presse. Je vous remercie aussi des observations imprimées *en note* à la suite de la réclamation du maréchal Gérard. Ces divers documens me sont remis à mon arrivée à Paris où l'on m'a transporté atteint d'une grave maladie.

« C'est trois années après la publication de votre biographie, 25 ans après les événemens, que des réclamations et de nouvelles contestations s'élèvent encore sur la bataille de Waterloo; revenir sur ce sujet après tout ce qui a été publié, serait rentrer dans une polémique devenue malheureusement personnelle; elle eut dû se renfermer dans l'examen d'une grande question de stratégie et dans celui de la stricte exécution des ordres de l'empereur..... Singulière fatalité! Le commandant de l'aile gauche est coupable d'avoir, le 16, marché *sans ordre* au canon qui se tirait sur sa droite, et, le 18, le commandant de l'aile droite est accusé pour n'avoir pas marché *sans ordre* au canon qui se tirait sur sa gauche.

« Une discussion nouvelle serait inutilement irritante entre personnes qui croient en sens opposé que la question *contradictoirement débattue est aujourd'hui définitivement jugée.*

« La postérité exempte des influences de parti *prononcera seule définitivement;* sa justice impartiale est prochaine pour moi ; ne me serait-il donc pas donné de l'invoquer en paix ? Ma conscience, l'affaiblissement momentané de mes forces et les instances de ma famille, me prescrivent de l'attendre avec calme et confiance.

« Agréez, messieurs, l'expression de mes sentimens.

« LE MARÉCHAL MARQUIS DE GROUCHY. »

Paris, le 29 mars 1840.

Nous n'avons rien à ajouter à cette lettre, historiens graves et impartiaux nous avons recueilli les documens épars et avons ouvert les colonnes de notre ouvrage a toute espèce de réclamation : que saurait-on nous demander de plus?

M. de Grouchy en appelle au jugement de la postérité; la posterité sera impartiale, et un jour justice sera faite à chacun et à tous.

RÉCLAMATION[1].

LETTRE

DE M. LE LIEUTENANT-GÉNÉRAL BARON BERTHEZÈNE, PAIR DE FRANCE,

A Messieurs GERMAIN SARRUT et B. SAINT-EDME, auteurs de la BIOGRAPHIE DES HOMMES DU JOUR.

MESSIEURS,

Les réclamations qu'a élevées M. le maréchal Gérard contre la notice de M. le maréchal Grouchy, publiée dans votre Biographie, et l'appel qu'il a fait à mon témoignage, m'ont mis dans l'obligation de la relire avec le plus grand soin.

A ma grande surprise, et lorsque je croyais n'avoir à m'occuper que des opérations militaires de 1815, cette lecture m'a reporté à des événemens fort antérieurs et a fixé mon attention sur quelques-

(1) La lettre que nous adresse M. le lieutenant-général Berthezène est de la plus haute gravité.

Voulant rester fidèles à l'engagement que nous avons pris envers le public et envers nous-mêmes, de rechercher consciencieusement la verite historique, nous accueillons loyalement cette réclamation de l'un des officiers-généraux les plus honorables de l'armée; mais nous ne la laisserons pas sans réponse: car, en traçant les notices relatives à MM. le maréchal Grouchy et le général Le Sénécal, nous nous sommes entourés de matériaux *officiels*, de pièces *authentiques* et nous sommes en mesure, sinon de détruire *toutes* les assertions de M. le général Berthezène, du moins d'établir la bonne foi des nôtres.

Quel que puisse être l'état de santé de M. le maréchal Grouchy et son déplaisir de reprendre la plume, il y sera contraint, nous le pensons, par cette nouvelle publication : nous répéterons ce que nous avons déjà dit à propos de la réclamation de M. le maréchal Gérard :

« Si nos renseignemens sont faux nous en renvoyons la responsabilité matérielle et morale à M. le maréchal Grouchy et à son chef d'état-major, M. le général Le Sénécal : car c'est dans leur rapports *officiels* que nous avons puisé.» Et nous ajouterons aujourd'hui comme alors : « Nous devons croire que M. de Grouchy rentrera dans la lice, et qu'aux preuves nombreuses apportées par ses antagonistes à l'appui de leurs assertions, il opposera des affirmations positives, et en quelque sorte matérielles. S'il en était autrement, nous serions les premiers à reconnaître le tort qu'il eut, il y a vingt ans, de soulever des questions aussi delicates, et nous comprendrions l'honorable susceptibilité qui dicte les réclamations qui nous sont adressées. »

Nous redirons enfin, que « nous avons donné des *assertions* qui nous ont paru *vraies*, appuyées qu'elles étaient d'autorités respectables et de preuves suffisantes pour l'historien, telles que rapports, livres d'ordres et de correspondance, etc. »

M. le général Berthezène vient en aide à M. le maréchal Gérard, et «attaque la *vérité* de ces documens: nous nous plaisons à penser que M. le maréchal Grouchy se fera un devoir d'honneur de répliquer à une aussi grave interpellation. »

Mais dans le cas où il en serait autrement, nous prendrons en main la défense du brave et vertueux général Le Sénécal, dont nous sommes en position d'expliquer la conduite en 1815, en donnant à l'appui de notre opinion une déclaration formelle du général Drouot, dont le nom fut en tout temps synonime de patriotisme et d'honneur.

G. S.—B. St-E.

uns des combats qui ont signalé la campagne de l'an VII, en Italie.

Soldat de cette armée, officier d'état-major de la division Grenier, pourrais-je, sans trahir tous mes devoirs, garder le silence lorsque je lis, page 232, 1re partie, tome 1er : « Il (M. de Grouchy) con« tinua donc à prendre une part active « aux combats journaliers qui se livraient, « et il se distingua particulièrement aux « affaires de Valence... L'avant-garde de « Suwaroff ayant passé le Pô.... était au « moment de tourner la position de l'ar« mée française, quand M. de Grouchy l'a« bordant vigoureusement à la tête de sa « division, la força à repasser le Pô..Ayant, « quelques jours après, été chargé de ba« layer tout le pays entre le Tanaro et la « Bormida qu'occupait le corps d'armée « sous les ordres de Bellegarde, le général « Grouchy le battit complètement, lui prit « 1,500 hommes, une partie de son artil« lerie et le culbuta dans la Bormida. »

Vous avez voulu parler du combat de San-Giuliano.

Presque autant d'erreurs que de mots. En rétablissant les faits tels qu'ils se sont passés, je rectifierai ces erreurs, je ferai justice des étranges prétentions qu'elles renferment, et je vous donnerai, j'espère, la preuve que celui, quel qu'il soit, de qui vous tenez ces documens, et quelque confiance qu'il vous ait paru mériter, n'a que des idées incomplètes, confuses sur les opérations de cette partie de l'armée.

Reprenons les choses d'un peu plus haut, c'est nécessaire.

Après le combat de Vaprio (1) sur l'Adda, le 8 floréal (2), l'armée active, réduite aux deux divisions Victor et Grenier, évacua la Lombardie, et se retira en Piémont, déjà alors en pleine insurrection, partie par Pavie et partie par Buffalora; elle se réunit sous Alexandrie, le 19 du même mois.

A cette époque, Suwaroff était arrivé sur le Pô avec son avant-garde. L'impatience qu'il avait de se mesurer avec nous ne permettait pas de douter qu'il ne tentât le passage de ce fleuve.

Dans cette prévision, Moreau porta sur *San-Salvador* la division Grenier, à l'effet d'éclairer les mouvemens des Russes.

Le 23 floréal, ceux-ci effectuèrent le passage du Pô, et Moreau ordonna de ne point les troubler dans cette opération : sûr de les battre, il voulait leur inspirer une grande sécurité, et il y réussit. Bientôt ils se portèrent en avant, et s'emparèrent du point important de *Pecetto*, défendu par la 18e demi-brigade d'infanterie légère.

La division Grenier reçut alors l'ordre de marcher à la rencontre des Russes; elle fut bientôt aux mains : le général Compans enleva aux Russes *Pecetto*, et, par cet acte de vigueur, dont Moreau le complimenta sur le champ de bataille, assura dès le début le succès de la journée. Cependant, malgré cet avantage, la division Grenier n'aurait pu achever son œuvre, si la division Victor ne fût venue à son aide. Dès que celle-ci fut en ligne, le général Grenier reprit l'offensive, et força les Russes à repasser le Pô à Bassignana : c'est là ce qu'on a appelé le combat de Valence.

De ces faits qui sont incontestables, il résulte que le général Grouchy n'avait aucun commandement au combat de Valence, et qu'ainsi il n'a pu s'y distinguer, ni aborder, à la tête de sa division, les Russes, et les jeter dans le Pô.

Le général Compans, le général Cavaignac, qui fut blessé d'un coup de lance dans cette journée, et le général Delcambre, alors aide-de-camp du général Grenier, sont encore pleins de vie, et vien-

(1) Le général Moreau vint lui-même au milieu du feu, nous annoncer qu'il prenait le commandement de l'armée en remplacement de Schérer; il fut reçu par les plus vives acclamations.

(2) M. de Grouchy était alors à Turin.

draient, au besoin, corroborer mon récit de leur témoignage.

Bientôt je parlerai du combat de *San-Giuliano*; mais auparavant, il est nécessaire que je fasse observer que le 27 floréal, la division Victor fit une reconnaissance sur la Scrivia, que le 28, elle se mit en mouvement pour se rendre dans la rivière du Levant, à l'effet de favoriser la marche de l'armée de Naples, et que le 29, la division Grenier, près de laquelle resta le général Moreau, se porta d'Alexandrie sur Coni, pour ravitailler cette place bloquée par les insurgés.

Ces dates vous prouvent, Messieurs, que le général Grouchy ne put être chargé, *quelques jours après le combat de Valence,* de balayer tous le pays entre le Tanaro et la Bormida; car alors ce pays était *nécessairement* occupé par l'armée française.

Après diverses opérations, la division Grenier passa dans la rivière de Gênes, et revint, peu après, dans le Piémont, par la *Bocchetta*, tant pour secourir Tortone et Alexandrie, que pressait Bellegarde, que pour donner la main au général Magdonald.

Elle était réunie à Gavi le 30 prairial. Ici, le général Moreau tira de cette division un corps d'environ cinq mille hommes qu'il confia à M. de Grouchy (1).

Le général Grenier, avec le surplus de sa division, se porta sur Tortone, par Cassano-Spinola, et M. de Grouchy se dirigea sur Alexandrie par Novi.

Il arrivait à peine dans les plaines de San-Giuliano, le 2 messidor, quarante jours après le combat de Valence, lorsqu'il y fut assailli par le général Bellegarde, et attaqué par des forces tellement supérieures, qu'il en eût été indubitablement accablé, s'il n'avait été secouru promptement.

Grenier, à qui le canon révéla les dangers de M. de Grouchy, rassembla en toute hâte ses troupes, et courut au feu avec la brigade Parthouneaux, en attendant que le reste de la division vînt les joindre.

L'arrivée de ces troupes ne laissait plus d'incertitude sur l'issue de la journée; cependant l'ennemi tenait ferme à Cassina-Grossa, et s'y défendait avec opiniâtreté. Vers quatre heures, Moreau ordonna au général Grenier de l'en chasser. La sagesse des mesures du général, et la valeur des troupes eurent bientôt terminé la lutte. C'est à la suite de ce succès que l'ennemi fut rejeté derrière la Bormida, qu'il perdit 1,500 prisonniers et cinq pièces de canon.

M. de Grouchy soutint donc avec honneur les premiers efforts de l'ennemi, et prit ainsi une belle part au combat de San-Giuliano; mais il est souverainement injuste de lui en attribuer le succès : il est dû au dévoûment patriotique du général Grenier; il fut décidé par les troupes de sa division.

Maintenant, n'est-il pas prouvé jusqu'à l'évidence, qu'en plaçant le combat de San-Giuliano quelques jours après celui de Valence, qu'en faisant occuper par l'armée Autrichienne le terrain qu'occupait alors l'armée française, vous avez confondu les faits, les époques, et méconnu la topographie des lieux?

Le général Grenier n'est plus; il n'a laissé aucun héritier de son nom qui puisse réclamer pour lui : c'est donc aux officiers qui ont eu l'avantage de servir sous ses ordres, qui ont pu apprécier le caractère noble, le patriotisme élevé, les talens militaires éminens de cet homme de bien, qu'est dévolu le pieux devoir de revendiquer pour sa mémoire ses titres à la gloire, ses droits à la reconnaissance de la patrie.

Votre devise, Messieurs, et plus encore votre caractère personnel, me sont de sûrs garans que vous accueillerez mes récla-

(1) Ce corps ne resta que pendant neuf jours aux ordres de M. de Grouchy, puisqu'il rentra dans la division Grenier le 9 messidor.

mations, et que vous leur donnerez place dans vos colonnes.

Je n'ai pas à m'occuper du rôle que vous donnez à M. de Grouchy dans la bataille de Novi; M. le maréchal Pérignon a laissé des enfans forts capables de faire entendre leurs réclamations s'ils le jugent convenable ; d'ailleurs, je suis pressé d'arriver à une époque tout autrement importante, aux jours néfastes de Waterloo.

Dans sa dernière réponse à M. le maréchal Gérard, touchant les événemens de cette époque désastreuse, M. de Grouchy en appelle à la postérité.

Personne ne lui en conteste le droit; mais pour que la postérité puisse juger avec connaissance de cause, elle a besoin du témoignage des contemporains. Il est donc du devoir des hommes qui ont pris part à ces funestes événemens, d'en rendre témoignage, et d'exprimer les impressions qu'ils ont reçues, les appréciations qu'ils en ont faites.

Ce devoir, je vais tâcher de le remplir. Souvent il me mettra en contradiction avec vous, et j'en ai regret; mais vous voulez arriver à la vérité, et je n'ai pas d'autre volonté.

Je ne m'arrêterai pas aux erreurs qui ont rapport à la bataille de Fleurus. Ce serait un hors d'œuvre. Je passe de suite au lendemain de cette journée (1).

Napoléon, au moment où il marchait en personne contre les Anglais, joignit à la cavalerie que commandait déjà M. de Grouchy (je prie d'en faire l'observation), six divisions d'infanterie, savoir : les 3e et 4e corps, forts chacun de trois divisions : la division Teste était déjà sous ses ordres (elle était incomplète).

Ces forces étaient destinées à compléter la défaite des Prussiens que M. de Grouchy ne devait *jamais perdre de vue* (page 255, première partie).

En effet, Napoléon n'eût-il point donné d'ordre, il suffirait de l'intelligence la plus vulgaire pour sentir que l'Empereur devait vouloir, sur toutes choses, paralyser l'armée prussienne pendant qu'il opérerait contre les Anglais. Le but était bien marqué, on ne pouvait s'y méprendre; et il ne faut pas l'oublier, si on veut apprécier d'une manière équitable les événemens qui vont s'accomplir.

Partant de cette donnée, il est évident que tous les mouvemens du maréchal Grouchy, toutes ses manœuvres, tous ses efforts, devaient tendre à ce résultat; insister sur ce point serait une insulte au bon sens.

Le moyen le plus simple et à la fois le plus sûr pour y parvenir, celui qui se présente le premier à l'esprit, sans efforts, sans contention, est, sans contredit, de se placer entre Napoléon et l'armée prussienne : M. de rouchy paraît n'y avoir pas attaché assez d'importance.

Pour échapper au reproche que mérite une telle négligence, un tel oubli des premières règles de l'art, on objecte que l'Empereur avait ordonné de marcher sur la Meuse.

Sans examiner si M. de Grouchy avait ou non des ordres plus explicites que ceux qui se trouvent dans sa biographie, comme certaines personnes l'affirment, je m'en

(1) Ce que nous avons dit, p. 250 et 251 de la notice de M. le maréchal Grouchy, nécessite de notre part, à cause de la circonstance, une explication qui peut avoir son importance. Notre rédaction donna à penser que la division Girard se serait portée à Bry, où ce général aurait été tué. Voici comment les faits se sont passés. Le général Girard quitta Saint-Amand pour se porter sur La Haye, et là reçut une blessure mortelle. Le général Barrois reconnaissant que la position de Bry nuisait aux succès commencés à Ligny, engagea le général Berthezène à s'en emparer; celui-ci partageait son opinion; il consentit à faire cette tentative, à condition toutefois que le général Barrois prendrait l'engagement de l'appuyer au besoin avec la division de jeune garde qu'il commandait. L'accord ayant eu lieu, le général Berthezène enleva la position. Cette action hardie eut beaucoup d'influence sur les résultats de la journée.

G. S. — B. St-E.

tiens à ceux-là. Je ne conteste donc pas l'ordre dont il s'agit; reste à voir s'il justifie les opérations de M. le maréchal Grouchy et son inaction.

Un ordre, tout le monde en convient, doit être pris dans son ensemble; il doit s'entendre dans l'esprit qui l'a dicté, et doit être exécuté par les moyens les plus propres à atteindre le but désigné.

Ces moyens sont variables de leur nature; au général appartient de choisir les plus opportuns, les mieux appropriés aux circonstances: on n'est général qu'à ce titre.

Le but de cet ordre, personne ne le conteste, est de combattre l'armée prussienne.

Les moyens qu'il indique sont: de ne perdre *jamais de vue* les Prussiens, et de marcher sur la Meuse.

Le premier de ces moyens est absolu, rigoureux; et le second éventuel, subordonné à l'existence d'un fait, la présence de l'armée prussienne sur la Meuse.

Ainsi, cet ordre, dont on se targue, se réduit au fond à ceci: Joignez les Prussiens partout où ils seront; ou ces mots, « ne les perdez jamais de vue, » n'ont ni sens, ni portée, ou ils doivent s'entendre de cette manière; mais le tronquerait-on pour lui faire dire ce qu'il ne dit pas, afin d'en extraire un sens qu'il ne contient pas, je soutiens qu'on ne peut s'en couvrir, puisqu'il n'a été exécuté en aucune de ses parties. A-t-on joint l'ennemi? ne l'a-t-on jamais perdu de vue? l'a-t-on même cherché sur la Meuse? — Puisqu'on n'a rien fait de tout cela, sur quoi donc s'appuie la prétention d'avoir suivi les ordres de l'Empereur?

Si l'on insiste, si l'on dit que cette indication de marcher sur la Meuse a jeté le maréchal dans l'incertitude; qu'ignorant où était l'armée prussienne il ne pouvait pas ne pas la perdre de vue, la suite prouvera s'il a été fait tout ce qu'on devait pour la retrouver. En attendant, et avant de rechercher sur qui doit retomber le blâme si grave d'avoir ignoré la direction que suivait l'armée ennemie, je demanderai si cette ignorance même n'exigeait pas que le pays fût exploré avec un soin minutieux, dans tous les sens et par tous les moyens possibles; si elle n'obligeait pas à prendre une position telle qu'en aucun cas un corps aussi considérable ne pût être rendu inutile, enfin, si elle ne faisait pas un devoir plus étroit et plus strict d'entretenir des communications sûres avec le reste de l'armée, afin que si, par un mouvement rapide, Blücher parvenait à se joindre à Wellington, l'Empereur ne pût être pris au dépourvu et privé de cette partie de ses forces. Si, dans un tel état de choses, le général français est resté dans l'inaction, s'il n'a pris ni mesure, ni précaution pour parer à une telle éventualité, je demanderai s'il a fait tout ce qu'il y avait à faire? si sa prévoyance a été ce qu'elle devait être?

Voyons à présent sur qui pèse le tort d'avoir ignoré la marche de l'ennemi.

Napoléon a indiqué la direction de la Meuse, dit-on; soit. Mais comment et pourquoi cette direction, et non pas toute autre? — Pourquoi? parce qu'il avait été trompé et jeté dans l'erreur par les rapports de ceux qui, chargés de suivre l'ennemi, en perdirent les traces dès le 16 au soir, le jour même de la bataille de Fleurus. L'erreur ne peut avoir d'autre cause. Mais ce soin si important d'éclairer les mouvemens de l'ennemi n'est-il pas confié à la cavalerie, et M. de Grouchy n'en avait-il pas le commandement suprême? Tirez la conséquence.

Pour décliner une si terrible responsabilité, on prétend, il est vrai, que le 17 au matin, M. de Grouchy ne commandait plus la cavalerie (page 255, première colonne).

Ainsi, après une bataille, au moment où

la cavalerie est appelée à rendre les plus signalés services, cette armée reste sans direction ! Ainsi M. de Grouchy, sans raisons, sans motifs, sans avoir de successeur, perd son commandement ou le laisse pendant quelques heures; et le même jour, 17, à midi, il le reprend agrandi, accru de sept divisions d'infanterie ! — Avouez, Messieurs, que ce fait est bien étrange, bien extraordinaire, et qu'il serait bien difficile d'en trouver un semblable dans nos fastes militaires; mais ce fait serait-il exactement vrai, *ce que ma raison refuse d'admettre*, je dis que la responsabilité n'en peserait pas moins sur M. de Grouchy; car enfin, il commandait la cavalerie, il formait la droite de l'armée dans la journée du 16, et c'est le 16 qu'on perdit les traces de l'ennemi.

Perdre les traces d'une grande armée forcée à la retraite (1), cela paraîtrait impossible si ce n'était pas un fait trop constant : pendant 24 heures, M. le maréchal ignora sur quel point se dirigeait cette armée, et cela dans un pays où nous trouvions tant de sympathies, et dans l'étroit espace compris entre la Dyle et la Meuse.

Cette incurie passe toute croyance : le corps de Ziethen s'interpose entre l'Empereur et M. de Grouchy, il cotoye ce dernier à la distance d'une ou deux lieues; il peut, au grand étonnement des paysans mêmes (2), passer sans pont la Dyle gonflée par les orages, sous Saint-Guibert, et continuer paisiblement sa route sur Wavres, sans être non pas inquiété, mais seulement aperçu. M. le maréchal ne s'en douta même pas; il n'en connut le mouvement que par l'Empereur : et l'on ose se vanter d'avoir pris tous les moyens pour avoir des nouvelles de l'ennemi!

Si les réflexions qui précèdent sont justes, si les faits que j'ai relatés sont vrais, et il n'y en a pas un seul qui puisse être contesté, on est forcé d'avouer que l'ordre de l'Empereur n'a point été exécuté, et qu'aucune mesure n'a été prise pour en assurer l'exécution. Que devient dès lors l'excuse qu'on veut faire sortir de ses ordres.

Je conviendrai avec vous, Messieurs, que la marche des troupes fut retardée par la pluie qui, pendant quelques heures, tomba par torrens. Toutefois, ne pleuvait-il pas pour les Prussiens? et puisqu'ils continuaient à marcher ne pouvions-nous pas en faire autant, nous, chargés de les poursuivre ?

Il est vrai qu'en arrivant à Gembloux, le 19 au soir, M. le maréchal croyait l'armée prussienne à Namur, et peut-être cette opinion le décida-t-elle à ne pas aller plus loin; quoi qu'il en soit, on ne peut douter que telle était sa croyance, puisqu'il m'ordonna lui-même de changer ma disposition, et de faire face à Namur.

Mais enfin, dans les premières heures de la nuit (page 258, deuxième colonne), M. le maréchal sut que les colonnes prussiennes se dirigeaient sur Wavres. Ainsi, désormais plus de doute, plus d'incertitude. Les lenteurs vont cesser, nos mouvemens vont devenir ce qu'ils auraient dû toujours être, rapides et décidés, et quelque manœuvre hardie, habile, nous fera regagner le temps perdu, et nous mettra en mesure d'accomplir notre mission, c'est-à-dire de combattre l'armée prussienne : elle est à Wavres, nous le savons, et nous ne la perdrons plus de vue.

Cela paraît devoir être, mais cela ne sera pas, et le général prussien restera aussi libre, aussi maître de ses mouvemens que si aucune armée n'était chargée de le suivre et de le combattre.

En jettant les yeux sur la carte, on voit que de Gembloux à Planchenoit, où se trouvait l'empereur, il y avait beaucoup plus

(1) Cette armée, ou au moins une partie, était dans un grand désordre, au dire des habitans du pays, et bon nombre de soldats ne furent ralliés qu'à Maëstricht.

(1) Ils l'exprimèrent au brave et digne général Barrois.

loin que de Wavres au Mont-St-Jean, où se trouvaient les Anglais. Dès-lors il semble que tout faisait au maréchal Grouchy un devoir pressant, impérieux, de se rapprocher de l'empereur, et d'établir des communications fréquentes et non interrompues avec lui, tant pour recevoir facilement ses ordres que pour se joindre à lui si Blucher parvenait à lui échapper.

M. de Grouchy devait donc, sans perdre un instant, dès-qu'il connut la position de l'armée prussienne, passer sur la rive gauche de la Dyle; alors il aurait été en mesure de la combattre et d'exécuter les ordres de l'empereur. Les divers ponts qui se trouvent sur cette rivière lui en facilitaient les moyens; et certes, il n'avoit pas besoin des ordres du major-général pour prendre ces dispositions; elles ressortaient de la nature des choses, et elles paraient à tous les événemens.

Je dis qu'en passant sur la rive gauche de la Dyle, M. de Grouchy parait à tous les événemens; cela est si évident à la simple inspection de la carte, que tout autre démonstration paraît superflue. En effet, Blucher marchait-il sur Saint-Lambert pour se joindre à Wellington et tourner la droite de l'armée française? il nous offrait l'occasion heureuse de l'attaquer dans cette marche de flanc, et probablement de le battre. Restait-il en position à Wavres, et jugeait-on convenable de l'y attaquer? on avait alors l'avantage de le prendre en flanc et à revers. La position de Wavres, bonne et forte si on l'attaque par la rive droite de la Dyle, perd toute son importance et tous ses avantages dès qu'on l'aborde par la rive gauche. Enfin, aurait-il pris le parti de marcher contre M. de Grouchy, c'est peu probable, mais l'eût-il fait et l'eût-il battu, l'empereur aurait eu le temps de compléter sa victoire sur les Anglais : car personne n'ignore que c'est l'armée prussienne qui la lui arracha des mains et sauva les Anglais d'une ruine certaine.

Cette manœuvre commandée par les circonstances, par la nature des lieux, n'exigeait assurément pas une capacité et des talens extraordinaires ; elle ne fut pourtant pas exécutée, et nous restâmes immobiles, imperturbables dans nos bivouacs jusqu'à 7 ou 8 heures du matin.

Chargés de poursuivre l'ennemi, de ne pas le perdre de vue, nous faisons, à la mi-juin, 3 lieues le 1er jour, et le second, lorsque nous aurions dû, peut-être, faire une marche de nuit après quelques heures de halte, ou tout au moins être en mouvement à la pointe du jour, nous ne quittons notre camp que vers les 7 ou 8 heures du matin. Cela est-il pardonnable?

Cette heure de 7 ou 8 du matin pèse à M. de Grouchy ; je le conçois, car elle est décisive dans la question ; mais je ne puis avoir d'incertitude sur ce point : dans des notes que j'écrivis, pour mon ami le général Lamarque, à Bruxelles, en 1816, quelques mois après la campagne, j'y trouve cette même heure consignée d'une manière précise.

M. le maréchal Grouchy, assure-t-on, partit de Gembloux avant le jour : je veux bien le croire ; mais il ne s'agit pas ici de sa personne ; il s'agit de l'heure à laquelle le 3e *corps, qui faisait l'avant-garde*, se mit en mouvement, et là-dessus, je le repète, j'ai la certitude la plus complète que je ne partis de mon bivouac, avec ma division, qu'après 7 heures du matin. Je dois ajouter que notre mouvement sur Wavres s'exécuta avec une très grande lenteur, qu'il fut interrompu par des haltes fréquentes, et qu'à *Nil Saint-Martin*, nous nous occupâmes à couper des haies pour préparer un champ de bataille. Par suite de ces lenteurs, nous n'arrivâmes à la Baraque que vers deux heures, lorsque nous aurions pu y arriver facilement à dix ou

onze. Voilà qui est incontestable. Continuons.

Depuis long-temps on entendait la fusillade et la canonnade dans la direction de Planchenoit; mais, parvenus un peu au-dessus de la Barraque, nous vîmes de nos propres yeux les dernières colonnes prussiennes se dirigeant en toute hâte vers le feu... Peut-être qu'à ce moment suprême, si l'armée, profitant des ponts de Moustier et Limelette, eût franchi vivement la Dyle, si elle eût marché franchement sur les derrières de l'ennemi, peut-être eussions-nous tout sauvé encore.

Certainement, une attaque vive et bien décidée sur l'arrière-garde ennemie eût obligé Blücher à rallentir sa marche, et à nous faire face, au moins avec une partie de ses forces : et qui peut assurer que le reste de son armée, dans le cas où il aurait continué son mouvement, aurait forcé le défilé de Saint-Lambert, défendu par un homme tel que le comte Lobau? Dans tous les cas, en occupant une partie des forces qui combattirent l'empereur, nous faisions une chose éminement utile, et notre passage sur la rive gauche de la Dyle suffisait pour obtenir ce résultat.

Qu'on ne dise pas que cette opinion repose sur une conjecture vaine, sur une supposition sans fondement : elle se trouve au contraire confirmée par les faits eux-mêmes.

Je vous prie d'observer, c'est essentiel, que le général prussien n'arriva sur le champ de bataille qu'à sept heures ou sept heures et demie(1). Parvenu à Wavres pendant la nuit du 17 au 18, il se trouvait à environ trois lieues seulement du champ de bataille ; il aurait donc pu s'y trouver d'assez bonne heure, même en donnant à ses troupes un temps convenable pour se reposer et se refaire : si donc il ne le fit pas, c'est parce qu'il dut hésiter long-temps, et qu'il ne se décida à ce parti périlleux que lorsque notre inconcevable inaction le rassurra, et lui donna de la sécurité. De ce fait ne résulte-t-il pas évidemment que si, secouant notre torpeur, nous eussions passé la Dyle vers les deux heures, il se serait arrêté pour nous combattre et il est permis de douter qu'il eût eu l'imprudence de se compromettre dans un défilé où il aurait trouvé un ennemi en tête pendant qu'il était attaqué en queue.

Nous étions à la Barraque vers deux heures ; je l'ai déjà dit, de ce point à Saint-Lambert, par où déboucha l'armée prussienne, il n'y a pas plus de deux lieues et demie : qui peut douter, vu ces distances, qu'il était encore en notre pouvoir d'en atteindre l'arrière-garde, et de prêter ainsi la main aux troupes qui défendirent ce défilé, et qui déjà avaient repoussé l'avant-garde de Bulow ?

A cette heure là, M. le maréchal avait déjà reçu les ordres du major-général qui lui prescrivaient de se *rapprocher* de l'empereur, de *se mettre en rapport d'opérations*, et de *lier* des *communications* avec lui ; or il est impossible d'exécuter ces ordres sans occuper la rive gauche de la Dyle, donc le passage de cette rivière était implicitement contenu dans ces ordres.

Depuis quand ces ordres étaient-ils parvenus? Je l'ignore; mais bien certainement ils étaient parvenus, car le général Vandamme, à qui je rendis compte du mouvement qui s'exécutait sous mes yeux, me fit répondre d'être tranquille, qu'on avait des nouvelles de l'empereur, et qu'il ordonnait de marcher sur Wavres (1).

Cet ordre de marcher sur Wavres, donné sur les indications de M. de Grouchy, rappelle le but, la destination du corps qui lui était confié; il est une nouvelle preuve

(1) Rapport de M. de Gneisenau. — Discours du général Drouot, séance de la Chambre des Pairs du 23 juin 1815.

(1) Un officier, porteur d'ordres de l'empereur, perdit beaucoup de temps à chercher M. le maréchal Grouchy.

de l'importance qu'attachait l'empereur à paralyser l'armée prussienne. Ainsi, sans répéter ce que j'ai dit plus haut sur la manière dont un ordre doit être entendu, je dirai que celui-ci porte la condamnation de tout ce qui a été fait.

On comprend que, dans telle occasion donnée, on puisse marcher sur Wavres par la rive droite ou la rive gauche; mais dans celle-ci, par la rive gauche était une *nécessité*, car *par la rive gauche seule* on pouvait lier des communications avec l'empereur.

En continuant d'opérer par la rive droite, on faisait un non sens, une chose absurde; on se plaçait volontairement dans l'impossibilité de se mettre en *rapport d'opérations* avec l'armée qui se battait au Mont Saint-Jean.

Il est donc bien démontré qu'en marchant sur Wavres par la rive droite, on n'exécutait point les ordres de l'empereur ni dans leur esprit, ni dans la lettre, puisqu'on ne se liait point avec lui, puisqu'on se plaçait dans l'impossibilité absolue de se mettre en rapport d'opérations avec lui, et par suite de combattre le corps prussien qui pourrait inquiéter sa droite. Qui aurait pu imaginer alors que ce serait l'armée tout entière qui oserait tenter l'entreprise en présence et à l'insu d'une armée chargée de la combattre, de ne pas la perdre de vue?

Je ne sais si M. de Grouchy continue à *se féliciter hautement* de n'avoir point suivi l'avis de M. le général Gérard, mais je suis très sûr que peu de militaires seront tentés de s'associer à ses joies. M. le général Gérard en conseillant de marcher au feu ne faisait, en réalité, que devancer de quelques heures les ordres qui furent reçus plus tard; il donnait la preuve qu'il avait bien saisi les vues de l'empereur, qu'il comprenait toute la gravité de la situation, et qu'il savait y appliquer le remède convenable.

Je devrais m'arrêter ici, car à l'heure qu'il est, nos malheurs sont consommés; cependant, comme vous continuez jusqu'à Paris l'historique des opérations de ce corps d'armée, je tâcherai de vous y suivre, quelque pénibles que soient les souvenirs de cette époque.

Je dois vous l'avouer, Messieurs, votre récit confond toutes mes idées. A chaque ligne je dois me demander si les événemens que vous relatez sont bien les mêmes que ceux dont j'ai été témoin, que ceux auxquels j'ai pris part, tant ils me semblent défigurés.

Témoin et acteur, mon devoir est de leur rendre leur véritable physionomie, et de les présenter tels qu'ils ont été en réalité.

Je m'occuperai particulièrement des opérations du 3[e] corps, parce que je ne veux rien dire de hasardé, ni rien avancer dont je ne sois très sûr, et parce que M. le maréchal Gérard a réfuté déjà ce qui a été avancé sur celles du 4[e] corps.

Le 3[e] corps continua donc son mouvement par la rive droite de la Dyle; il arriva devant Wavres vers 4 ou 5 heures, et prit immédiatement position à la gauche de la ville.

Peu de temps après, le général Vandamme chargea le général Habert d'en chasser l'ennemi, en même temps qu'il faisait insulter le moulin de Bierge.

Wavres a des rues étroites et une place assez spacieuse aboutissant au pont.

Les Prussiens, profitant de la disposition des lieux, avaient garni de tirailleurs les maisons, et particulièrement celles qui environnent la place.

Le général Habert ne parvint qu'à travers un feu meurtrier jusqu'au pont, il le trouva barricadé et battu par une nombreuse artillerie établie sur la hauteur en face. Il y fut blessé grièvement, et le colonel Duballen, homme de grande espérance, tué. La blessure du général fut le signal de la retraite des troupes qui vinrent se reformer derrière la ville.

Cette opération était téméraire et insensée. Vandamme l'ordonna-t-il *proprio motu?* Je l'ignore; mais il est certain qu'il ne mérite pas le reproche d'avoir *enfourné* (pag. 262, 2e col.) son corps d'armée dans la partie de la ville qui est sur la rive droite (1). Une seule division y fut compromise l'espace d'une heure environ.

Le 19, à la pointe du jour, je fus chargé d'enlever le moulin et le village de Bierge. Ces points, occupés par des landwehr, furent faiblement défendus, et j'étais à la poursuite de ces troupe lorsque je reçus l'ordre de rentrer à mon camp. Le maréchal avait reçu l'avis de nos désastres.

J'y revins par le pont de Wavres qui n'était point *coupé*, et que, conséquemment, Vandamme n'avait pas eu à rétablir. Du reste, ce général n'avait point quitté sa position et n'était point en mouvement.

Ces détails et d'autres qui suivront, sont, je le sais, d'une mince importance, mais ils ont leur utilité; ils prouvent combien sont inexactes les notions du maréchal Grouchy sur ce qui se passa dans son armée, et dès lors ils donnent la mesure de la confiance que méritent ses souvenirs.

Je vais donner une preuve sans réplique de ce que j'avance : dans son rapport du 20 juin, daté de Dinant, M. le maréchal fait tuer à Wavres, le général Alix (2). Or, ce général n'était point du 3e corps. Le reste du rapport est de la même exactitude.

De fort bonne heure, M. de Grouchy partit avec le 4e corps et la cavalerie pour se rendre à Namur.

Le 3e corps resta, jusqu'à la nuit, immobile dans sa position. Le général Vandamme avait disparu dès le matin, et les généraux durent prendre sur eux de lever le camp.

Maintenant, si on fait attention que Wavres est environ trois lieues plus loin que le champ de bataille du Mont-Saint-Jean, que depuis douze ou quinze heures l'armée française avait repassé la Sambre, que l'ennemi, libre de toute crainte, pouvait entreprendre impunément tout ce qui lui plaisait, on comprendra combien était grand le danger auquel on exposait, de gaîté de cœur, le corps laissé sur la Dyle. On cherche un motif plausible à cette funeste inaction, et l'on est réduit à n'y en trouver d'autre qu'un fatal aveuglement.

Parti de Wavres, au coucher du soleil, le 3e corps vint camper à la hauteur de Gembloux; Vandamme, que nous trouvâmes dans un village, passa la nuit à Gembloux même. Il est donc inexact de dire que le 3e corps bivouaqua à Temploux (3), et que Vandamme coucha à Namur.

Le lendemain, nous trouvâmes la route de Namur interceptée, et nous fûmes obligé, pour nous y rendre, de nous jeter dans le défilé d'Argenton.

M. de Grouchy ne peut donc venir dans les bivouacs du 3e corps, puisqu'ils avaient été à Gembloux, et non à Temploux; il n'en peut pas davantage rassurer les blessés des corps, par la raison qu'à l'heure dont il s'agit il n'y en avait pas encore.

M. de Grouchy ne parla qu'à un seul homme de ce corps, et cet homme, c'est moi. C'est à la hauteur de Notre-Dame de Liesse, où le canon l'avait attiré, qu'il me dit, en m'abordant, quoiqu'il ne me connût pas : Je suis tranquille, puisque vous êtes là ; et immédiatement il me quitta et se dirigea vers Temploux, où le canon commençait à se faire entendre. M. de Grouchy prit sans doute pour un bivouac une halte qu'un soin futile m'avait engagé à faire sur ce plateau, et que l'attaque de l'arrière-garde rendit utile. Je ne puis m'expliquer autrement la méprise.

(1) Nous avons dit rive gauche dans la notice de M. le maréchal Grouchy; mais il est facile de voir que c'est une erreur. (G. S. — B. St E).

(2) Voir le *Moniteur* du samedi 24 juin, et celui du 27, où le général Alix réclame.

(3) Ce village touche presqu'à Namur.

M. le maréchal ne tarda pas à se rendre à Dinant avec le quatrième corps, la cavalerie, les équipages et le parc d'artillerie, laissant au reste des troupes le soin de repousser l'ennemi. Je ne l'en blâme pas; il était important d'occuper ce point d'où dépendait notre salut. L'ennemi, en nous amusant devant Namur, aurait pu s'en emparer le premier; mais il est de toute injustice de lui faire honneur du combat du 20.

Ce combat, après le départ du 4e corps, qui, je le repète, eut lieu de fort bonne heure, fut soutenu par deux divisions du troisième corps : la cavalerie du général Valin et la division Teste. Un peu plus tard, ce général reçut la mission périlleuse de défendre Namur, et de protéger la retraite des troupes aux prises avec l'ennemi; mission qu'il remplit avec un succès éclatant.

Mais ce ne fut point M. de Grouchy qui lui imposa cette tâche aussi honorable que difficile; mais le général Vandamme ne parut point sur le terrain où combattait une partie de son corps d'armée; mais il ne put se maintenir dans la position que M. le maréchal avait fait reprendre au 3e corps, par la *raison* que M. le maréchal Grouchy n'avait donné *aucun ordre* à ce corps, ne lui avait *assigné* aucune *position*. Reprendre! il avait donc perdu cette position? L'erreur est trop injurieuse pour ces troupes; je proteste qu'elle est contraire à la vérité; je proteste également contre l'injure gratuite qu'on fait aux généraux de ce même corps, lorsqu'on avance qu'ils ne prescrivaient aucune disposition. On me saura gré, sans doute, de ne pas caractériser plus sévèrement une telle assertion (pag. 262—268).

Sur tous ces faits, j'en appelle aux souvenirs de MM. les généraux Teste et Valin; j'en appelle au témoignage de M. Bessières, député, et alors mon aide-de-camp.

M. de Grouchy ne put donc repousser les attaques des Prussiens dans la journée du 20, puisqu'il était sur la route de Dinant lorsqu'on se battait devant Namur; il n'évacua pas cette ville le 21 (pag. 269), puisqu'elle l'avait été le 20 au soir, vers les huit heures, c'est-à-dire lorsque le général Teste eut épuisé toutes ses munitions. Il n'avait pas été prévu que les soldats ont besoin de cartouches pour se battre!

Mais à quoi bon prétendre que M. le maréchal n'avait quitté Namur que le 21, lorsqu'il est positif qu'il l'avait quitté le 20, d'assez bonne heure (1)? A-t-on craint que quelqu'un ne lui fît le reproche de n'être pas resté à l'arrière-garde, dans ce moment critique? Pour mon compte, je l'en absous sans restriction.

Il n'est pas inutile de remarquer, en passant, que nous aurions évité l'inutile combat de Namur, si, dès que nous connûmes les malheurs de Waterloo, profitant de l'éloignement de l'ennemi, nous avions, par une marche rapide, regagné nos frontières; alors il nous aurait été permis de prendre position à l'abri de nos places; alors l'armée battue aurait eu la facilité de se rallier derrière nous, et des jours prospères auraient pu luire encore sur la France : l'état de l'armée ennemie permet de le penser. Mais l'aveuglement qui pesa sur nous dans le cours de cette campagne funeste, nous fit perdre un temps précieux, et anéantit les dernières espérances de la patrie.

L'ennemi profita de nos fautes, de notre somnolence; il pénétra en France avant nous; il nous prima sur tous les points, et nous contraignit à de longs détours pour venir au secours de la capitale.

On aura remarqué que les règles de la prudence la plus commune avaient été souvent oubliées dans le cours de ces opé-

(1) Son rapport est daté de Dinant le 20.

rations; cet esprit de vertige et d'erreur nous accompagna jusqu'à la fin.

M. de Grouchy est attaqué à Villers-Cotterets (page 292); il repousse l'ennemi, mais au lieu de faire garder ce défilé, il l'abandonne, quoique les 3e et 4e corps fussent encore en arrière; Vandamme y retrouve l'ennemi; cela devait être; il se fraie un passage, et, à son tour, il abandonne cette position, laissant aux quatre divisions qui étaient autour et en arrière de Soissons, le soin de se tirer d'embarras comme elles pourraient.

Une partie de la cavalerie et le 3e corps étaient encore derrière la Marne lorsque M. le général Le Sénécal, chef d'état-major de M. de Grouchy, accompagné d'un *officier d'état-major prussien*, se rendit aux avant-postes, et sollicita les troupes à ne pas marcher au secours de la capitale: l'indignation des soldats qu'il cherchait à corrompre lui eût été fatale, si le général Excelmans ne l'eût couvert de sa généreuse protection.

Une manœuvre aussi criminelle de la part d'un homme tenant de si près à M. de Grouchy, méritait, ce semble, quelques explications; l'honneur de M. le maréchal m'y paraissait intéressé, et ma surprise a été extrême de n'en point trouver trace dans cette biographie, qui nous initie aux projets et aux vues restés en germe dans la pensée de M. le maréchal.

J'ai fini, Messieurs, j'ai rempli avec conscience la tâche que je m'étais imposée; j'ai dit, dans la plus rigoureuse exactitude, mais avec l'impartialité d'un homme d'honneur, les faits dont j'ai été le témoin. Mes jugemens d'aujourd'hui sont les mêmes que ceux que je portais alors que les faits s'accomplissaient sous mes yeux; ils ne sont point le produit de réminiscences modifiées par le temps, ils n'ont point été imaginés ou arrangés pour le besoin d'une cause: car je suis en dehors de ces débats, et je m'en réjouis; j'en suis plus libre dans l'expression de ma pensée.

En critiquant les opérations, j'ai respecté les intentions; j'ai gémi alors, comme je gémis aujourd'hui, sur les funestes conséquences d'erreurs et de fautes que, dans mon opinion, il était facile d'éviter. Si ces critiques ont en soi quelque chose de déplaisant, je le regrette; mais j'ai dû dire la vérité. *Amicus Plato, sed plus amica veritas.*

J'ai l'honneur, etc.

Le lieutenant-général,

baron BERTHEZÈNE.

Paris, le 27 mai 1840.

TABLE DES MATIÈRES.

(1) C'est par erreur que, d'après les biographes nos prédécesseurs, ainsi que tous les historiographes de l'empire, nous avons écrit le nom *Chassereaux*.

RÉCLAMATIONS.

---

(1) Cette dernière lettre ayant donné lieu à une plainte en diffamation portée contre M. de BERTHEZÈNE par M. le maréchal marquis de GROUCHY et par le neveu et héritier de son ex-chef d'état-major le général LE SENNECAL, nous reproduirons les débats du procès à intervenir dans la deuxième partie de ce volume, et, à défaut de ces débats, nous publierons l'historique de ce qui ce sera passé, en y ajoutant diverses pièces officielles inédites jusqu'à ce jour.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

PARIS. — IMPRIMERIE DE P. BAUDOUIN, RUE DES BOUCHERIES SAINT-GERMAIN, 38,
Au coin de la rue de Seine